This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

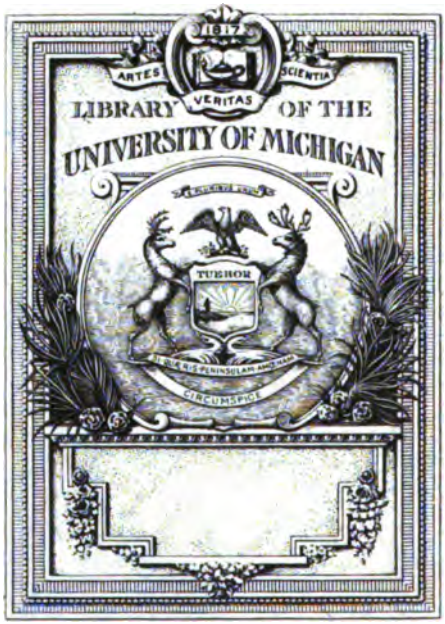
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

Michigan

L
26
.R45

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

Treizième Année — Première Série

(Novembre 1904 — Mars 1905)

REVUE DES COURS
ET
CONFÉRENCES

DIRECTEUR : **N. FILOZ**
Officier de l'Instruction publique

ABONNEMENT, un an { France : **20 fr.**, payables **10 francs** comptant et le surplus par **5** francs les *15 février* et *15 mai 1905*.
Étranger. . . . . **23 fr.**

LE NUMÉRO : **60** centimes

Après *douze années* d'un succès qui n'a fait que s'affirmer en France et à l'étranger, nous reprenons la publication de notre très *estimée* **Revue des Cours et Conférences** : *estimée*, disons-nous, et cela se comprend aisément. D'abord, elle est *unique* en son genre ; il n'existe point, à notre connaissance, de revue en Europe donnant un ensemble de cours aussi complet, aussi varié, que celui que nous offrons, chaque année, à nos lecteurs. C'est avec le plus grand soin que nous choisissons, pour chaque faculté (*lettres*, *philosophie*, *histoire*, etc.), les leçons les plus originales des maîtres éminents de nos Universités et les conférences les plus appréciées de nos orateurs parisiens. Nous allons même jusqu'à recueillir dans les Universités des pays voisins ce qui peut y être dit et enseigné d'intéressant pour le public lettré auquel nous nous adressons.

De plus, la **Revue des Cours et Conférences** est à *bon marché* : il suffira, pour s'en convaincre, de réfléchir à ce que peuvent coûter, chaque semaine, la sténographie, la rédaction et l'impression de *quarante-huit* pages de texte composées avec des caractères aussi serrés que ceux de la *Revue*. Sous ce rapport, comme sous tous les autres, nous ne craignons aucune concurrence : il est impossible de publier une pareille série de cours, *sérieusement rédigés*, à des prix plus réduits. La plupart des professeurs, dont nous sténographions la parole, nous ont du reste réservé d'une façon exclusive ce privilège ; quelques-uns même, et non des moins éminents, ont poussé l'obligeance à notre égard jusqu'à nous prêter gracieusement leur bienveillant concours ; toute reproduction analogue à la nôtre ne serait donc qu'une vulgaire contrefaçon, désapprouvée d'avance par les maîtres dont on aurait inévitablement travesti la pensée.

Enfin, la **Revue des Cours et Conférences** est *indispensable* : indispensable à tous ceux qui s'occupent de littérature, de philosophie, d'histoire, par goût ou par profession ; — elle est indispensable aux élèves des lycées et collèges, des écoles normales, des écoles primaires supérieures et des établissements libres, qui préparent un *examen quelconque* et qui peuvent suivre ainsi l'enseignement de leurs futurs examinateurs ; — elle est indispensable aux élèves des Universités et aux professeurs des collèges, qui, licenciés ou agrégés de demain, trouvent dans la *Revue*, avec les cours auxquels, trop souvent, ils ne peuvent assister, une série de sujets et de plans de devoirs et de leçons orales, les tenant au courant de tout ce qui se fait à la Faculté ; — elle est indispensable aux professeurs des lycées qui cherchent des documents pour leurs thèses de doctorat ou qui désirent seulement rester en relations intellectuelles avec leurs anciens maîtres ; — elle est indispensable enfin à tous les gens du monde, fonctionnaires, magistrats, officiers, artistes, qui trouvent dans la lecture de la **Revue des Cours et Conférences** un délassement à la fois sérieux et agréable, qui les distrait de leurs travaux quotidiens, tout en les initiant au mouvement littéraire de leur temps.

Comme par le passé, la **Revue des Cours et Conférences** donnera les conférences faites au théâtre national de l'Odéon et dont le programme, qui vient de paraître, semble des plus attrayants. Nous continuerons et achèverons la publication des cours professés au *Collège de France*, à la *Sorbonne*, dans les *Universités* de province, par MM. Emile Faguet, Alfred Croiset, Jules Martha, Augustin Gazier, Abel Lefranc, Victor Egger, Charles Seignobos, Desdevises du Dezert, etc., etc., — ces noms suffisent, pensons-nous, pour rassurer nos lecteurs, — en attendant la réouverture des cours de la nouvelle année scolaire. De plus, chaque semaine, nous publierons des sujets de devoirs et de compositions, des plans de dissertations et de leçons pour les candidats aux divers examens, des articles bibliographiques, des comptes rendus des soutenances de thèses.

Comp. Sato
Sunto
4-19-39
38454

TREIZIÈME ANNÉE. — PREMIÈRE SÉRIE.

Année Scolaire 1904-1905

REVUE DES COURS ET CONFÉRENCES

LA REVUE PARAIT TOUS LES JEUDIS

DIRECTEUR : **N. FILOZ**
Officier de l'Instruction publique

LA REVUE PUBLIE CETTE ANNÉE :

LITTÉRATURE FRANÇAISE.	Cours de MM. Émile Faguet, Augustin Gazier, Abel Lefranc ; leçons de MM. M. Souriau et M. Masson.
LITTÉRATURE LATINE.	Cours de M. Jules Martha : leçons de M. de Labriolle.
LITTÉRATURE GRECQUE.	Cours de M. Alfred Croiset.
LITTÉRATURE ANGLAISE.	Conférence de M. Gaston Deschamps.
PHILOSOPHIE	Cours de M. Victor Egger.
HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.	Cours de M. G. Milhaud.
HISTOIRE	Cours de MM. Charles Seignobos et G. Desdevises du Dezert ; leçons de M. Henri Hauser.
CONFÉRENCES DE L'ODÉON.	Conférences de MM. N.-M. Bernardin et Gaston Deschamps.
BIBLIOGRAPHIE	Auteurs de l'agrégation, par MM. H. Bornecque et W. Thomas.

SOUTENANCES DE THÈSES. — SUJETS DE DEVOIRS, LEÇONS ET COMPOSITIONS. — PROGRAMMES DES COURS ET DES EXAMENS. — RENSEIGNEMENTS DIVERS.

PARIS
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE
ANCIENNE LIBRAIRIE LECÈNE, OUDIN ET Cie
15, RUE DE CLUNY, 15
1905

Tout droit de reproduction réservé

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 1 10 NOVEMBRE 1904

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle.

Cours de M. ÉMILE PAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

Lemierre ; sa vie, ses œuvres.

Je compte, aujourd'hui, vous parler de Lemierre. Le poète Lemierre arrive ici à sa date; de plus, il a fait un poème sur la *Peinture,* et il est, par suite, assez naturel que nous nous occupions de lui après Watelet. Antoine Marin (Lemierre ou Lemière), né à Paris le 12 janvier 1733, y mourut le 4 juillet 1793. Il était d'humble origine et de naissance un peu mystérieuse. Il fut recueilli par des protecteurs charitables, qui le placèrent chez les Jésuites, au collège Louis-le-Grand, où, comme presque toute sa génération littéraire, il eut pour professeur de rhétorique le père Porée. Très pauvre à la sortie de ses études, Lemierre chercha une situation et en trouva une qui vous fera peut-être sourire, mais qui n'a rien que de très respectable : il entra comme aide-sacristain à l'église Saint-Paul. Là il fit un apprentissage littéraire d'une certaine importance : il fabriquait des sermons pour les abbés qui étaient incapables ou qui étaient atteints du péché de paresse. Cet apprentissage mena Lemierre au professorat. Il fut professeur adjoint de rhétorique au collège d'Harcourt vers l'âge de trente ans ; à l'âge de trente-sept ou trente-huit ans, il se jeta définitivement dans la carrière

littéraire. A Harcourt, il avait renoué ses relations avec l'abbé d'Olivet, qui le protégea pendant toute sa vie. Professeur assez brillant, Lemierre était sur le chemin de la carrière littéraire ; il cherchait à s'insinuer dans le monde des protecteurs des lettres. C'est ainsi qu'il fut évidemment le familier de l'hôtel du fermier général Dupin, où Rousseau dit l'avoir rencontré. Laharpe rappelle le passage de Rousseau en l'accompagnant d'un commentaire qui a quelque valeur historique : « Jean-Jacques Rousseau rencontra Lemierre dans les bureaux de Dupin, fermier général, quelques années avant 1753 ; et, dans ses *Confessions* qu'il lut depuis devant lui, il ne l'appelle pas autrement que le *scribe Lemierre*, ce qui montre assez qu'alors il n'avait pas vu en lui autre chose qu'un *scribe* ».

Lemierre, comme presque tous les débutants de son époque, s'avisa de concourir pour les prix de l'Académie ; il fut quatre fois couronné. Les divers sujets des concours où il remporta le prix étaient : la *Tendresse de Louis XIV pour sa famille* ; *L'Empire de la mode* ; *Les Hommes unis par les talents* ; *Le Commerce*. Le poème de Lemierre sur le commerce n'a rien d'extraordinaire ; mais c'est là qu'on trouve ce vers si souvent cité et qu'on a pompeusement appelé à cette époque le vers du siècle :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Lemierre concourut encore à l'Académie de Pau, et ce n'est pas sa plus mauvaise pièce qui fut couronnée par cette Académie provinciale. Ce poème sur l'*Utilité des découvertes faites sous le règne de Louis XIV* commence admirablement. Lemierre, comme on l'a dit de son temps, est l'homme des vers isolés, qui éclatent d'autant plus qu'ils sont au milieu de détails plus ternes. Voici les deux vers qui commencent le poème sur l'*Utilité des découvertes :*

Croire tout découvert est une erreur profonde ;
C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde.

Au XVIIIe siècle, on n'était effectivement homme de lettres que quand on avait fait une tragédie. Lemierre céda au goût du jour, se conforma docilement à la règle et fit cinq ou six tragédies, dont quelques-unes eurent du succès. La première est *Hypermnestre* (1758), qui eut un très grand succès, un succès qui remplit l'âme du bon et naïf Lemierre d'orgueil d'abord, puis de sensibilité, comme on disait alors, d'un véritable épanouissement. *Hypermnestre* réussit à Paris, puis fut traduite en italien et jouée à

Venise par la comtesse de Grismondi, femme d'un haut mérite. Une correspondance s'établit, à ce propos, entre le bon Lemierre et la comtesse, et je vais vous en donner le dessin général. Vous verrez quelle douceur ce dut être pour Lemierre d'être traduit d'abord en italien, puis d'être joué par une dame aussi aimable et aussi distinguée que la comtesse de Grismondi. Voici ce que Lemierre écrivait à la comtesse :

Jeune et charmante ultramontaine,
Et si brillante et si peu vaine
Des dons que le ciel vous a faits,
Le traducteur le moins stérile
Ne peut pas plus rendre les traits
De votre esprit vif et facile,
Que le peintre le plus habile
Ne peut exprimer vos attraits.
C'est rarement qu'avec succès
Dans l'art de traduire on s'exerce ;
Les langues perdent au commerce ;
Leurs échanges sont au rabais.
Le copiste le plus fidèle
Est, pour le lecteur dégoûté,
Semblable à l'amant mal traité,
A qui sa dame trop cruelle
Tient moins compte, plus elle est belle,
De sa vaine fidélité !

Ces vers ne sont qu'aimables ; mais ils ont de la souplesse et beaucoup d'agrément. Lemierre continue sur ce ton, avec quelque fatras, par moment, et quelques vers un peu mous et flous, et il termine ainsi :

Lorsqu'une douce fantaisie
Vous amène au sacré vallon,
De quel favori d'Apollon
N'exciteriez-vous pas l'envie ?
Qui vit vos vers pleins d'harmonie
Se sent toucher profondément
Par mille grâces naturelles,
Dont n'approchent que rarement,
Avec leurs phrases les plus belles,
Nos merveilleux à sentiment.
Parlez-nous d'ardeurs mutuelles ?
Est-ce d'ingrats que vous rêvez ?
L'Amour a tiré de ses ailes
La plume dont vous écrivez.

Naturellement, la comtesse de Grismondi envoya à Lemierre des échantillons de sa Muse, et pour ne pas être en reste de galanterie, Lemierre traduisit d'elle deux sonnets d'une inspiration un

peu précieuse, mais de forme piquante et jolie, et qui font en français assez bonne figure :

Heure cruelle et prompte, heure qui me rappelles,
Trop tôt pour mon malheur, loin de ces bords mouillés
Par les flots de l'Adige et de fleurs émaillés,
Pour hâter mon départ, tu bats déjà des ailes.

Soit que l'aurore au loin se lève à l'horizon,
Soit que l'ombre ait chassé la clarté fugitive,
Sur les monts, dans les bois, j'irai, triste et plaintive,
Te chercher, toi que j'aime, et répéter ton nom.

Mais tes serments peut-être, et tes promesses vaines
Que tu gravas cent fois sur l'écorce des chênes,
Hélas ! s'envoleront en proie aux vents jaloux.

Croissez, arbres chéris, empreints d'ardeurs si belles,
Et puissent avec vous nos amours mutuelles
Croître malgré l'absence et durer comme vous.

La pensée est ingénieuse, et les vers français sont, presque tous, tout à fait bien venus ; ils ont un très joli tour et même une certaine ampleur, une certaine largeur, qui manque souvent à Lemierre. Quant au deuxième sonnet, il est un peu inférieur au premier.

Je vous lirai encore un couplet de Lemierre adressé à la comtesse, parce qu'elle avait joué le rôle d'Hypermnestre dans la tragédie de ce nom :

Illustre et divine inconnue,
Mes vers sont embellis par vous :
Je porte mon front dans la nue ;
Vous m'avez fait mille jaloux.
Recevez mon hymne ; elle est due
A des talents si précieux.
Loin de moi le ciel vous fit naître :
Soyez pour moi semblable aux dieux
Qu'on adore sans les connaître.

Tel fut donc le beau début et le succès presque international de Lemierre. Il eut, dans la suite, quelques traverses mêlées de succès flatteurs. En 1761, *Térée* tomba complètement. *Idoménée*, en 1764, est la meilleure tragédie de Lemierre et montre de quoi il eût été capable, s'il avait eu plus d'éloquence. *Artaxerce*, 1766, échoua. Après cette pièce, nous arrivons aux péripéties amusantes des tragédies de Lemierre. *Guillaume Tell*, 1766, avait été un échec complet. Mais, en 1786, vingt ans après, Lemierre, qui ne doutait jamais de rien et qui aimait à en appeler de ses procès perdus, remit *Guillaume Tell* à la scène, et, obéissant aux tendances du

jour, mais aussi montrant un sûr instinct dramatique, il eut l'idée de représenter sur le théâtre Guillaume Tell abattant la pomme sur la tête de son fils. La pièce eut un grand succès. Il en fut de même de *La Veuve du Malabar*, qui, après avoir échoué en 1770, triompha en 1780, lorsqu'elle fut remise sur la scène avec un peu plus de décoration et de dramaturgie matérielle. En 1770, le bûcher de la veuve était figuré par un peu de fumée s'échappant d'un coin caché de la scène ; en 1780, les spectateurs purent voir la veuve monter sur un bûcher massif et monstrueux. La dernière tragédie de Lemierre fut *Barnevelt*, qui fut froidement accueillie en 1790. Mais, comme il arrivait souvent à Lemierre, de ses échecs on retenait un vers : c'est dans *Barnevelt* que se trouve ce vers, très souvent cité sur la mort volontaire :

Caton se la donna, Socrate l'attendit.

En dehors du théâtre, nous avons encore de Lemierre un poème sur la *Peinture*, de 1769, neuf ans après celui de Watelet. En 1779, Lemierre publie les *Fastes*, un poème qui n'est pas un poème et où l'auteur se contente de suivre le calendrier, de s'arrêter à telle ou telle saison, à telle glorification religieuse, à telle commémoration. A ce moment, en effet, on en est, en littérature, à ne pas tenir compte de l'invention, à croire que l'invention, l'idée maîtresse du poème, n'est pas une chose essentielle. On croit que l'exécution est tout. Je reconnais, sans doute, surtout pour la poésie, que l'exécution est le propre de l'art ; mais il est curieux que ce siècle qui, avec quelque présomption peut-être, s'est intitulé le siècle des penseurs, en vienne à ne plus tenir compte dans un poème de l'idée centrale. On en arrive ainsi soit à des poèmes purement didactiques, soit à des poèmes purement descriptifs, soit à des poèmes invertébrés, qui n'ont plus de sens et forment une suite de digressions quelconques. C'est à ce dernier genre qu'appartient le poème des *Fastes* : les pièces n'ont entre elles aucun lien, ce qui n'empêche pas, du reste, qu'elles renferment des morceaux assez brillants.

Nous sommes en 1779. Lemierre, encore assez jeune, mais affaibli, ne produisit plus rien qu'en 1789. La Révolution le tua par l'effroi et l'horreur, comme elle fit Florian. « Lemierre, dit Laharpe, n'a pas péri par le glaive, comme tant d'autres ; mais ses dernières années ont été affreuses. L'horreur dont il était pénétré lui avait absolument ôté l'usage de toutes ses facultés ; il était tombé dans une stupeur silencieuse et morne, dont rien ne put jamais le tirer. L'aspect de toute créature humaine l'épou-

vantait ; et, si l'on essayait de lui parler, il ne répondait pas, il frissonnait de tous ses membres. » Telle fut la fin triste et déplorable du pauvre Lemierre, qui était un excellent homme, très inoffensif et innocent, et qui adorait la littérature et la poésie avec un enthousiasme naïf et touchant.

Son poème sur la *Peinture* (il le dit avec sa candeur habituelle) arrivait un peu tard. Avant Lemierre, d'autres avaient écrit sur ce sujet, Watelet, Dumarsy, Dufresnoy. Lemierre avoue qu'il a cru pouvoir traiter à nouveau un sujet qui n'était plus intact, et il rend ces respectueux hommages à ses prédécesseurs : « Ceux qui ont traité de la peinture avant moi ont eu des avantages qui m'ont manqué. Dufresnoy était lui-même un peintre habile, il n'écrivait qu'après avoir fait des tableaux, et ses vers furent le résultat de ses connaissances pratiques. L'abbé de Marsy, descendant du fameux sculpteur qui a fait à Versailles les bains de Latone, avait dû puiser dans les lumières de sa famille les notions qu'il a répandues dans son ouvrage. M. Watelet avait pris le crayon et manié le burin avant de donner son poème de l'art de peindre ; il a été le premier qui ait entrepris de chanter dans notre langue un art dont les deux autres écrivains avaient enveloppé les préceptes dans une langue étrangère et presque abandonnée. » Une idée juste de Lemierre, c'est qu'un poème sur l'art de peindre ou sur un art quelconque est plus facile à faire qu'un art poétique. Il faut, dit-il, un certain recul pour bien voir quelque chose. Or le poète qui traite de l'art poétique est trop près de son sujet pour bien le voir. D'autre part, un art poétique ne sera guère qu'une confidence de l'auteur sur ses procédés plus ou moins conscients de faire les vers. Toutes ces idées de Lemierre sont très bonnes ; mais il a aussi une naïveté adorable. Il confesse qu'il ne sait rien de son sujet. Mais, dit-il, c'est peut-être une raison pour le mieux traiter. Si cette pensée était exprimée d'une façon plaisante, elle ne serait peut-être pas déplacée ; mais vous allez voir comment Lemierre explique que sa compétence sera d'autant plus grande qu'il est plus incompétent : « Quoique je n'aie jamais touché pinceau ni crayon, secouru seulement de quelques lectures et de quelques conversations avec les artistes, j'ai osé entreprendre mon ouvrage. Mais, quand la science m'a abandonné, j'ai appelé mon art à mon secours ; j'ai imité ces peintres peu versés dans l'anatomie, qui, ne sachant comment montrer le mécanisme des muscles et la souplesse des contours sur les membres des figures, pour déguiser le défaut de ces emmanchements, les couvrent d'une riche draperie. » On ne peut mieux dire, au début d'un poème sur la *Peinture*, qu'on ne donnera

jamais un vers technique et qu'on ne fera que de l'éloquence poétique autour du sujet.

Le poème se divise en trois chants consacrés le premier au dessin, le second à la couleur, le troisième à l'invention. C'est tout le plan de Watelet, sauf que Watelet a traité de l'invention en deux chants, un pour l'invention poétique, un autre pour l'invention pittoresque.

Dans le premier chant de Lemierre, je vous signale d'abord une petite invocation au créateur, d'après Pline l'Ancien, de l'art du dessin. Pline l'Ancien raconte l'anecdote suivante, qui lui vient des Grecs. Un potier de Sicyone, nommé Dibutade, était considéré comme l'inventeur de la sculpture : il avait donné à ses vases des formes qui imitaient les formes des animaux. Sa fille, qui avait un amant dont elle voulait garder les traits en quelque sorte d'une façon matérielle, s'avisa que, lorsque celui-ci était placé d'une certaine façon, entre la lampe et le mur, sa silhouette se détachait très exactement sur le mur. La jeune fille suivit les contours de l'ombre avec un crayon et obtint ainsi comme le portrait de celui qu'elle aimait. L'art du dessin était créé. Cette gracieuse légende est symbolique : c'est la fille qui crée le dessin, c'est le père qui crée la sculpture. Les Grecs ont voulu montrer par là que les arts du dessin étaient nés de la sculpture, et, en cela, ils ont eu une intuition que la science contemporaine semble confirmer.

Puisque cette légende, presque inconnue aujourd'hui, était de son temps tout à fait à la mode, Lemierre en fit le début de son poème :

Toi qui, près d'une lampe et dans un jour obscur,
Vis les traits d'un amant vaciller sur le mur,
Palpitas et courus à cette image sombre,
Et, de tes doigts légers traçant les bords de l'ombre,
Fixas avec transport sous ton œil captivé
L'objet que dans ton cœur l'amour avait gravé,
C'est toi dont l'inventive et fidèle tendresse
Fit éclore autrefois le dessin dans la Grèce.
Du sein de ces déserts, lieux jadis renommés,
Où parmi les débris des palais consumés,
Sur les tronçons épars des colonnes rompues,
Les traces de ton nom sont encore aperçues,
Lève-toi, Dibutade, anime mes accents,
Embellis les leçons éparses dans mes chants,
Mets dans mes vers ce feu qui, sous ta main divine,
Fut d'un art enchanteur la première origine.

Ces vers, un peu lourds, ont de l'énergie, de la précision et même un certain mouvement.

Je relèverai encore, dans ce premier chant (je ne m'astreins pas à la suite des idées, qui n'est pas très marquée), des vers descriptifs très agréables. Comme il ne pouvait pas donner les règles de l'art, Lemierre a voulu du moins en donner la sensation par une espèce de transposition poétique. Voici comment il peint lui-même :

L'un, né pour moissonner dans les champs de l'histoire,
Nous peindra les héros courant à la victoire,
Le front des combattants, leur choc impétueux,
Les coursiers écumants, la poussière, les feux,
Le vol du plomb rapide et, plus prompt que la flèche,
Les remparts foudroyés, le vainqueur sur la brèche.
Un autre est attiré par de plus doux sujets,
Il aime à nous tracer de paisibles objets ;
Il peint les bois, les prés, les ruisseaux, les campagnes,
Et les troupeaux errants au penchant des montagnes ;
Sylvandre ingénument par Annette agacé,
Et la jeune laitière, en jupon retroussé,
Rapportant son pot vide, un bras passé dans l'anse,
Et de la ville aux champs retournant en cadence.
Un fidèle crayon, m'attachant de plus près,
Sous mes yeux étonnés a reproduit mes traits ;
Il semble, partageant la divine puissance,
Multiplier mon être avec ma ressemblance.
La toile est un miroir où l'objet présenté
Même loin du modèle est encor répété
Doux charme des amis, malgré le sort barbare,
Le pinceau fait tomber le mur qui les sépare ;
De la mort elle-même il affaiblit les coups ;
Et, lorsqu'elle a rompu nos liens les plus doux,
L'objet qui dans la tombe emporta notre hommage
Reste encor près de nous et vit dans son image.

Ces derniers vers, qui ont de la sensibilité, du sentiment, ainsi qu'il plaisait au XVIIIe siècle, sont agréables à entendre.

Comme Watelet, Lemierre, dans des vers d'une précision moins austère, a indiqué à l'élève les dimensions du corps humain :

La figure toujours exige ces rapports :
Artiste, étends les bras, c'est mesure du corps.

Voilà un joli vers technique, qui est à la fois exact et pittoresque, et comme Watelet n'en a pas trouvé. Les suivants sont moins jolis et ont le défaut de manquer d'exactitude :

Que l'exacte longueur de la tête imitée
Par le reste du corps huit fois soit répétée ;
Ne change de compas que lorsque ton pinceau
Nous présentera l'homme encor près du berceau.

Nul concert dans l'enfant du corps avec la tête,
Et l'édifice alors commence par le faîte ;
La tête a plus d'ampleur, devant porter au loin
Ces esprits répandus dont tout l'homme a besoin ;
Mais, quand l'être est formé, lorsque tout progrès cesse,
De la tête et du corps que le concert paraisse,
Offre le mouvement et le contour aisés
Des membres, sans combat, l'un à l'autre opposés.

Voilà qui vous montre que Lemierre a essayé des vers techniques et qu'il n'y a pas toujours mal réussi.

Enfin Lemierre fait appel, d'une façon énergique, à l'étude approfondie et à l'imitation de la nature. C'est par là que le chant se termine :

Observez la nature, et n'interrogez qu'elle ;
Marchez dans ce sentier toujours trop peu battu !
Zénon sur une ligne avait mis la vertu ;
En deçà, hors de là, tout lui paraissait vice.
La nature est de même. O peintre encor novice !
Apprends à la saisir sans jamais la forcer :
C'est rester au-dessous que de la surpasser.
Des peuples différents consulte les usages
Et le costume empreint jusque sur les visages ;
Prends soin de feuilleter les registres des temps ;
Fouille au sein dévasté des plus vieux monuments ;
Descends enfin, descends jusqu'en ces souterrains,
Des richesses des arts les dépôts clandestins,
Aux voûtes d'Héraclée, aux débris de Palmyre,
Partout où l'on s'instruit, partout où l'on admire.
O temps, ô coups du sort, la peinture autrefois.
La sculpture avec elle, habitait près des rois ;
Des Romains toutes deux furent longtemps l'idole...
Toutes deux triomphaient. Mais, lorsqu'en d'autres temps
Rome eut tendu ses mains aux chaînes des tyrans,
Quand le luxe en ses murs eut creusé tant d'abîmes,
Elle perdit les arts pour expier ses crimes...
La peinture et sa sœur, dans cette nuit fatale,
Pleurèrent leurs trésors, foulés par les Vandales.
Tout fuit, tout disparut ; l'une de ses tableaux
Au travers de la flamme emporta les lambeaux ;
L'autre sous les remparts enfouit les statues,
Les vases mutilés, les colonnes rompues.
Ces restes précieux, au pillage arrachés,
Sous la terre longtemps demeurèrent cachés ;
Michel-Ange courut ; il perça ce lieu sombre,
De la savante Rome il interrogea l'ombre ;
Au flambeau de l'Antique à demi consumé
Il alluma ce feu dont il fut animé ;
De la perte des arts son pinceau nous console,
Et sur leur tombeau même il fonda leur école.

Telle est la fin de ce premier chant, qui est peut-être le meilleur.

Nous aurons pourtant encore à glaner dans les autres et non sans quelque profit.

Dans le deuxième chant, Lemierre se tient plus près de son sujet que dans le premier. Il consacre des vers fort agréables, mais fort techniques, à la fabrication des couleurs. Je vous les aurais cités, si je ne vous avais déjà beaucoup lu de vers techniques. Pour nous dérider de ce qu'a de trop sévère un poème didactique, suivons plutôt Lemierre quand il parle de l'emploi des couleurs ailleurs que sur les monuments, de leur emploi sur la figure humaine, par exemple. Lemierre raille les femmes peintes par elles-mêmes, comme on a dit parfois :

Mais quel vase léger et rempli de carmin,
Chémire à ce miroir tient ouvert sous sa main ?
Elle prend le pinceau, mais la toile...! Ah ! Thémire !
Thémire, arrête donc : eh ! quel est ton délire ?
J'ajoute à mes appas... Qu'ajouter à des fleurs ?
De la nature ainsi ternis-tu les couleurs ?
Hélas ! à peine as-tu dans les jeux de ton âge
Vu seize fois encor renaître le feuillage,
Les usages déjà, ces tyrans indiscrets,
Par ce faux vermillon profanent tes attraits ;
Imite, imite Églé : dans cet âge qui vole,
De l'aimable pudeur conservant le symbole,
Au lever du soleil, à l'approche du soir,
La mousse pour toilette, un ruisseau pour miroir,
Contre un saule penchée, au bord d'une onde pure,
Du hâle sur son teint elle efface l'injure.
Thémire... Ce carmin, désormais innocent,
Qu'aux mains de la peinture il deviendra puissant !
Du temps sur ton visage il eût marqué les traces ;
Etendu sur la toile, il va fixer tes grâces.

C'est là un badinage un peu lourd, un peu dur, qui n'a ni le pimpant ni la grâce qu'un Gentil-Bernard lui aurait donnés, mais qui est pourtant assez amusant.

Il y a un passage de Lemierre sur un sujet bien difficile à traiter et qui est véritablement réussi. Lemierre a fait la gageure de donner des conseils au peintre sur la façon de rendre le mouvement. Watelet s'y était essayé, mais avait vite esquivé la difficulté. Lemierre a eu plus de conscience, et le succès a couronné à peu près ses efforts :

Des rivages de l'Hèbre et des sommets d'Hémus,
Accourez, accourez, suivantes de Bacchus,
Foulez d'un pied léger les campagnes de Thrace,
De vos pas cadencés dérobez-nous la trace ;
Des sistres éclatants et du bruyant clairon
Le pinceau de l'artiste a marqué jusqu'au son...

Un ange descend-il des voûtes éternelles ?
Si je le reconnais, ce n'est point à ses ailes ;
Qu'insensible en son vol, sa molle agilité
Revêtisse les airs et leur fluidité ;
Qu'il ressemble au milieu de la céleste plaine
Au nuage argenté que le zéphyr promène.
Loin ces anges pesants, qui, dans un air épais,
Semblent en haut du ciel nager sur des marais,
Qui de leurs membres lourds surchargent l'air qu'ils fendent,
Et qui tombent des cieux plutôt qu'ils n'en descendent.

Voilà qui est excellent et où Watelet n'a pas atteint avec son vers prosaïque. Lemierre, grâce à l'artifice du style et, dans les derniers vers, par une heureuse opposition entre l'ange lourd qui pèse sur les nuages et l'ange léger qui en descend, donne la sensation du mouvement. Le poète lutte, ici, avec le peintre et égale ses effets.

P. A.

Les phénomènes généraux en histoire.

Cours de M. CHARLES SEIGNOBOS,

Professeur à l'Université de Paris.

La famille.

Nous avons analysé les phénomènes généraux de la vie publique, sauf les réformes et les révolutions, qu'il est plus rationnel d'étudier avec l'ensemble de l'évolution. Nous arrivons maintenant à une deuxième série de phénomènes, aux phénomènes produits par l'action de la coutume, aux arrangements entre les individus, aux conditions de la vie matérielle ; nous avons affaire là à un ensemble de phénomènes où le gouvernement n'intervient pas directement.

Ces phénomènes sont universels, et, dans la vie de la plupart des individus, sont presque les seuls ; du moins, ils tiennent chez tous les individus une place plus grande que la vie publique : chaque homme est beaucoup plus intéressé par sa famille, sa propriété, sa profession, sa vie matérielle, que par les opérations publiques du gouvernement, l'administration, le culte, les guerres et les luttes intérieures. Mais ces phénomènes sont beaucoup moins apparents dans les documents, ils tiennent une place restreinte dans les livres et dans l'enseignement ; il faut réagir contre la tendance naturelle à les négliger, diriger l'enseignement de façon à attirer l'attention des élèves sur eux, leur en faire comprendre les caractères, et, pour y arriver, le procédé le plus frappant consiste à comparer les usages anciens avec les usages contemporains et ces derniers entre eux.

Nous commencerons par l'étude de la famille. On ne peut expliquer complètement cet ordre de phénomènes à des élèves. La famille repose sur deux faits physiologiques, qu'on ne peut exposer ouvertement : l'union, qui établit un lien entre un homme et une femme ; la procréation, qui établit un lien entre un adulte et ses enfants. Mais on peut, sans remonter aux motifs premiers, montrer les caractères extérieurs des relations et leur évolution, surtout à propos des sociétés antiques, dont le régime est différent du régime actuel.

L'étude méthodique des formes et de l'évolution de la famille

devrait porter sur l'ensemble des peuples, non seulement des peuples anciens, mais encore des peuples sauvages actuels. Cette étude est faite par les ethnologues et les sociologues ; cf. Tylor, *Civilisations primitives ;* Spencer, *Principes de Sociologie ;* Post, *Ethnologische Jurisprudenz ;* Röhn, *Allgemeine Staatslehre.* Nous nous bornerons aux peuples européens ; nous indiquerons les usages fondamentaux de la famille et leur évolution : 1° situation de la femme ; 2° situation de l'enfant ; 3° régime de succession.

I. — La femme est placée, pour des motifs pratiques, dans une condition spéciale, différente de celle de l'homme. La condition est déterminée par trois institutions liées ensemble : mariage, pouvoir de l'homme, genre de vie.

1. — Le mariage est un phénomène actuellement universel ; mais on discute pour savoir s'il a toujours été universel. A ce propos, on a fait deux théories. L'une, fondée sur des exemples tirés de quelques tribus sauvages, d'Australie particulièrement, admet un état antérieur au mariage, la promiscuité : un groupe de gens vivent ensemble, au milieu desquels la parenté s'établit par les femmes ; c'est la théorie du *Mutterrecht ;* au milieu de l'ensemble se seraient isolés de petits groupes, constitués par des hommes qui se seraient approprié une ou plusieurs femmes ; cette théorie est admise en Allemagne, où elle a pour principaux adhérents Schmoller et Lamprecht. L'autre théorie suppose, dès l'origine, le mariage au moins temporaire ; Westermark, qui a repris le dernier cette théorie dans son *Origine du Mariage,* déclare que la monogamie au sens large du mot, c'est-à-dire l'appropriation d'une femme par un seul homme, est une forme primitive de l'humanité, et il en donne comme preuve le fait que cette appropriation se retrouve chez plusieurs espèces d'animaux. En tout cas, le mariage est un phénomène antérieur à l'histoire ; dans toutes les sociétés historiques, la famille patriarcale, la famille formée autour de l'homme, se retrouve ; chaque homme vit avec une ou plusieurs femmes ; rarement, on voit la même femme vivant avec plusieurs hommes. Le régime normal est la monogamie chez tous les peuples dits aryas, pour la très grande majorité des hommes chez les peuples jaunes et sémites ; la polygamie est exceptionnelle ; elle est un luxe de riches : ainsi chez les patriarches de la Bible, les Chinois, les Hindous ; elle est anormale dans les sociétés d'Occident : Cléomène, roi de Sparte, a deux maisons, il est considéré comme fou ; les rois Francs ont plusieurs femmes, à l'imitation de la Bible. — La polyandrie est une preuve de pauvreté : Polybe le constate pour Sparte ; les voyageurs contemporains pour le Thibet.

Le mariage est d'abord un état de fait, la vie en commun, constaté par la connaissance du public. Mais, dans les sociétés organisées, on tend à en marquer la formation par une cérémonie extérieure ou quelquefois par deux : les fiançailles ou la promesse, le mariage proprement dit, c'est-à-dire la livraison de la femme. On trouve ces deux cérémonies chez les peuples aryas ; à Sparte, la seconde prend une forme frappante, le rapt ; à Rome, c'est la *pompa* ; on trouve des formes analogues chez les peuples jaunes d'Asie. La cérémonie ne constitue pas le mariage ; elle n'est pas obligatoire : ainsi à Rome ; et, dans cette ville, les formes religieuses, la *confarreatio*, ne sont guère usitées que dans quelques familles et disparaissent de plus en plus, au profit de la forme purement pratique, l'*usus*. De même, chez les peuples germains, la cérémonie non religieuse, les fiançailles, constitue l'essentiel ; un débris s'en est conservé dans la langue : *sponsus* signifie « époux ». Le clergé chrétien a établi de nouveau une cérémonie religieuse, mais à une époque tardive, et elle ne fut pas obligatoire d'abord ; c'est la bénédiction ; elle ne devint obligatoire qu'au XVIe siècle ; puis elle se transforma en moyen légal de publicité, le ban : elle fut alors un moyen d'avertir ceux qui pourraient connaître un empêchement au mariage. L'état civil n'a été laïcisé en France qu'en 1792, et plus tard seulement dans d'autres pays (en Allemagne, à l'époque du *Kulturkampf*) ; a laïcisation n'est pas encore universelle.

Le mariage est partout limité par certaines prohibitions qui sont d'origine religieuse pour la plupart. Dans les tribus sauvages, il est interdit entre certains individus ; dans l'Inde, des gens de castes différentes ne peuvent se marier entre eux. Une prohibition est universelle ; le mariage est interdit entre gens de même famille : c'est l'inceste, notion religieuse qui est diversement interprétée selon les pays ; presque partout, le mariage est prohibé entre ascendant et descendant ; on ne connaît guère d'exception que chez les mages ; la prohibition du mariage entre frère et sœur est moins générale ; en Grèce, elle n'existe que pour frère et sœur de mère, entre cousins germains le mariage est encouragé. L'Eglise chrétienne a élargi la notion d'inceste et interdit le mariage entre parents à des degrés éloignés ; saint Boniface a dû lutter contre les habitudes des Germains ; puis des règles se sont établies, mais des dispenses ont été souvent accordées. L'affaiblissement du pouvoir du clergé a restreint les prohibitions ; il en reste un débris, l'interdiction du mariage entre un veuf et sa belle-sœur, entre une veuve et son beau-frère.

La durée du mariage est universellement illimitée ; nulle part,

on ne lui assigne un terme précis, on ne connaît d'unions temporaires à durée fixée d'avance ; en fait, partout le mariage tend à devenir perpétuel ; mais, normalement, il est conçu comme pouvant être dissous, surtout par la volonté de l'homme, en tout cas par la volonté des deux conjoints. Le divorce est un phénomène universel, quoique rarement usité chez les peuples de civilisation peu avancée ou chez les gens vivant à la campagne ; le premier divorce à Rome fit scandale : il devint plus fréquent avec le développement de la vie urbaine ; Rome, au Ier siècle de l'ère chrétienne, en offre des cas nombreux. Le mariage indissoluble apparaît comme un cas unique chez les peuples catholiques ; il est une conséquence non de la conception du mariage, mais de la croyance à l'indissolubilité du sacrement ; le mariage indissoluble disparaît avec le catholicisme chez les peuples protestants et avec la laïcisation de l'état civil en France en 1792.

2. — Le pouvoir marital est la conséquence directe du mariage patriarcal. Il s'établit par la prise de possession de la femme. C'est un phénomène universel, dont l'origine est discutée et est rapportée tantôt au rapt, tantôt à la cession. Il prend une forme caractéristique à Rome, par la *traditio in manus* ; la femme est à l'égard de son mari *loco filiae*. On trouve des formes analogues chez les Grecs, chez les Germains. Le pouvoir du mari sur la femme est d'abord, comme toutes les autorités, illimité, absolu. Le type le plus net nous est offert à Rome : le mari est pour sa femme un juge et a sur elle droit de mort. Ce pouvoir est plus atténué en Grèce et chez les Germains. Dans l'Inde, il est si fort que la femme appartient à son mari, même quand il est mort : les femmes, en effet, se font brûler sur le bûcher du mari. Le pouvoir du mari est un phénomène universel ; il s'affaiblit chez les peuples très civilisés d'Occident. L'évolution de ce pouvoir a suivi deux directions en sens inverse, comme l'autorité publique. Chez les peuples sauvages, où la femme travaille avec l'homme, l'autorité est plus vague, moins compressive en pratique ; il en est de même dans les classes inférieures des pays civilisés, chez les paysans, par exemple. Au contraire, elle se tend et devient en fait de plus en plus forte à mesure qu'un peuple ou qu'une classe se civilise, puis elle se détend, d'abord dans les hautes classes et dans les populations urbaines ; le fait se constate dans l'empire romain et dans les nations européennes à partir du XVIIIe siècle ; il est surtout évident dans les pays neufs, où les femmes sont plus rares, aux Etats-Unis par exemple.

La conséquence directe du pouvoir marital est la substitution du mari à la femme pour tous les actes publics ; le mari devient

le représentant de sa femme. Les individus qui comptent dans une société sont les guerriers, les fonctionnaires et les propriétaires ; or la femme n'est ni guerrier ni fonctionnaire ; parfois cependant elle est prêtresse du culte d'une déesse : la femme n'a l'occasion de faire un acte public qu'en tant que propriétaire, et, dans ce cas, le mari agit à sa place; il est considéré comme son tuteur, comme l'administrateur de ses biens, par toutes les législations antiques et barbares. Sous l'empire romain, le père, dans les familles riches, a pris des précautions pour assurer l'indépendance de sa fille mariée ; de là l'usage de la dot et du mariage sans pouvoir marital. Cet usage est resté inconnu aux peuples germaniques : chez eux, le mari est seul administrateur des biens de la communauté, et cette pratique s'est conservée en pays anglais jusqu'au XIXe siècle. C'est une évolution récente qui, dans ce pays, a donné à la femme le droit d'exercer son pouvoir comme propriétaire ; elle s'est produite d'abord aux Etats-Unis, puis en Angleterre, en 1882. En France, on a trois régimes : le régime ordinaire donne au mari l'administration des biens de la communauté, le régime de la séparation, qui est le régime anglais, et le régime dotal. — Enfin, tout récemment, dans quelques pays anglais, la femme a obtenu des pouvoirs politiques.

3. — Le genre de vie des femmes dépend de la force du pouvoir marital et du pouvoir paternel. La fille est sous l'autorité du père, la femme sous l'autorité du mari. La conséquence en est qu'on a trois catégories de femmes : les femmes en puissance de père, les femmes en puissance de mari, les femmes indépendantes, veuves ou filles adultes ; une quatrième catégorie pourrait être constituée par certaines femmes qui sont hors du droit commun, dont la condition réelle dépend de conditions spéciales et qui sont traitées différemment suivant les mœurs du pays où elles vivent.

Les femmes en puissance de père ou de mari n'ont pas le choix de leur genre de vie, qui est réglé par la volonté de l'homme. L'éducation a été, dans tous les pays civilisés, organisée pour habituer les filles à l'obéissance et à la vie de la maison. Dans tout l'Orient civilisé, on a le harem ; en Chine, on arrête le développement des pieds de la femme, pour l'empêcher de circuler librement ; en Grèce et à Byzance, on a le gynécée ; l'éducation en plein air des filles de Sparte fait scandale. Nulle part, dans l'antiquité, on n'a songé à organiser l'instruction des filles ; l'usage est de les tenir enfermées à la maison, elles n'en sortent que pour les fêtes et les cérémonies, et on les fait accompagner ; cet usage a persisté chez les peuples catholiques, chez ceux aussi qui ont subi le plus fortement l'influence de l'antiquité, au moins

dans les classes riches ou aisées. La fille n'a pas le libre choix de son mari, qui est remis au père. Ce phénomène est universel dans le monde antique, et beaucoup de comédies romaines ont pour sujet le refus de la fille d'épouser le mari choisi par le père ; il se retrouve en fait, sinon en droit, dans le monde du Moyen Age, et aujourd'hui encore dans les classes peu cultivées. La liberté de choix a commencé dans les pays neufs, où la fille était en fait plus indépendante, chaque personne pouvant assez facilement gagner sa vie ; elle s'est établie en Europe, probablement comme conséquence de l'accroissement de la liberté générale et de l'habitude de respecter la liberté de chaque individu, vers la fin du XVIIIe siècle.

Mariée, la femme reste enfermée à la maison, dans le harem, dans le gynécée ; elle est confinée dans le travail de la maison ; les épitaphes romaines portent souvent comme la plus grande louange de la femme ces mots : « Elle est restée à la maison et elle a filé la laine. » L'idéal universel de l'antiquité est la femme sage, obéissante, ignorante, sans vie intellectuelle ou artistique.

Cette dépendance est voulue, organisée ; aussi est-elle plus complète chez les peuples ou dans les classes les plus fortement organisés, dans les classes supérieures des peuples les plus civilisés. La fille est élevée plus librement, la femme est plus libre chez les paysans, chez les peuples barbares ; la compression est moins grande chez les peuples germains, dans les sociétés de l'Europe occidentale ; elle est restée aussi forte que dans l'antiquité dans les pays civilisés d'Orient, à Byzance, dans l'Inde, en Chine, chez les Arabes musulmans, qui ont pris les mœurs de populations plus civilisées qu'eux, qui ont adopté le harem, le voile, et qui ont transmis ces coutumes aux Turcs.

On a prétendu que le christianisme avait émancipé la femme ; rien ne le prouve. Il ne lui reconnaît aucun rôle ; dans les premiers temps, il a eu des *diaconissae*, elles ont disparu ; les femmes n'ont eu aucune fonction dans l'Eglise, et la règle s'est établie que les femmes *sileant in ecclesia* ; ces pratiques se retrouvent même chez les protestants du XVIe siècle. Seules, des sectes récentes, qui admettent l'inspiration individuelle, ont attribué un certain rôle à la femme. En fait, les peuples d'Orient chrétiens ont conservé les mœurs d'Orient ; les peuples d'Occident, qu'ils soient barbares ou chrétiens, ont au contraire toujours laissé quelque liberté aux femmes. — L'évolution s'est faite par suite de la vie spéciale au Moyen Age en Occident : elle s'est accomplie d'abord dans le monde guerrier des chevaliers : là se crée une situation spéciale pour la femme des hautes classes guerrières ; elle devient la *dame*, elle est maîtresse de son personnel, elle joue

un rôle, surtout quand elle est veuve ou quand le seigneur est absent ; là apparaît un sentiment sans exemple dans le monde antique, la galanterie, dont l'origine est difficile à préciser : elle peut venir soit du cycle breton, soit de la poésie provençale, soit du respect du *Dienstmann* allemand pour la femme de son seigneur. Dans cette société, la femme est traitée avec respect. Ainsi naît une conception nouvelle du rôle de la femme et de son importance, qui n'est ni chrétienne ni germanique, mais est propre à tout l'Occident pendant le Moyen Age.

Peu à peu la femme devient plus libre en fait, surtout chez les peuples du Nord, bien que sa dépendance légale reste la même ; elle est toujours écartée de tout pouvoir et de toute fonction. L'évolution s'accélère dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, aux Etats-Unis, et, au XIXe siècle, elle aboutit à reconnaître aux femmes le droit d'administrer leur fortune, l'accès aux fonctions, et, dans quelques pays, le droit électoral. Le droit électoral a été donné, puis repris, aux femmes aux Etats-Unis ; il leur a été reconnu dans deux colonies anglaises : la Nouvelle-Zélande et l'Australie. — En même temps que les femmes obtenaient une liberté plus grande, l'idéal de leur éducation et de leur genre de vie se transformait. On a commencé à donner l'instruction aux femmes en pays protestants, pour des motifs religieux ; les autres pays ont suivi le mouvement au cours du XIXe siècle : mais l'instruction des femmes n'est pas encore organisée partout. Puis on a laissé les filles sortir seules ; mais la liberté extérieure de la femme est loin d'être encore aussi grande que celle de l'homme. En somme, il y a ici une évolution analogue et parallèle au relâchement de l'autorité absolue et à l'établissement graduel de la liberté politique des sujets.

II. — L'évolution de la condition de l'enfant est symétrique à celle de la femme.

1. — Le principe est que l'enfant entre dans la famille par la filiation. Cette filiation s'établit peut-être chez les peuples sauvages par la mère d'abord, ce qui a donné lieu à la théorie du *Mutterrecht ;* mais, chez tous les peuples historiques, on trouve la filiation par le père, qui est liée au culte des ancêtres. Le fait a deux conséquences : le père a qualité pour reconnaître l'enfant, il peut l'accepter ou le rejeter ; Sparte et Rome offrent de bons exemples pour l'enseignement ; si le père ne reconnaît pas l'enfant, il est *exposé*, et cette pratique a beaucoup servi aux poètes comiques romains, qui ont trouvé là un moyen de dénouer les intrigues de leurs pièces ; en Chine, le père a le même droit, et l'infanticide des filles est largement pratiqué, car elles ont moins d'utilité que

les garçons. L'exposition fut inconnue du monde germanique et peut-être aussi du monde celtique. Comme corollaire de son droit de ne pas reconnaître son enfant, le père a le droit d'admettre un étranger dans sa famille ; l'adoption a été très en usage à Rome, et pendant un siècle, sous les Antonins, elle a donné des souverains à l'empire ; de même, dans l'Inde, les princes ont usé beaucoup de l'adoption. Au contraire, elle est exceptionnelle dans le monde germanique. Dans le Code civil français, il y a lutte entre les deux systèmes de la filiation et de l'adoption.

2. — La conséquence du droit du père est le pouvoir paternel. Il n'est pas destiné à protéger l'enfant ; il n'est pas créé dans son intérêt, et la preuve est que ce pouvoir continue à s'exercer sur l'adulte à Rome. Il entraîne même, en certains pays, le droit pour le père de vendre ses enfants ; il empêche les enfants d'être propriétaires, il ne leur laisse qu'un *peculium*, un droit d'usage, la propriété complète appartenant au père. Dans le monde germain et dans le monde slave, ce pouvoir est limité, n'est pas perpétuel ; de même, durant le Moyen Age français. Dans le monde romain, ce pouvoir est allé s'atténuant ; mais il en est resté quelque chose dans le droit de correction, droit illimité, qui est exercé plus ou moins rudement, suivant les mœurs.

En vertu de son pouvoir, le père choisit le genre d'éducation de son fils et, par suite, sa carrière ; il impose donc d'avance une direction à toute la vie de son fils. Le phénomène est universel, mais le droit du père est limité en fait par les mœurs qui poussent le père à donner à son fils l'éducation de sa classe et à rendre la profession héréditaire ; le gouvernement n'intervient pas dans la direction de l'éducation des enfants ; les anciens l'avaient déjà remarqué et citaient Sparte comme une exception. Ce choix de la carrière a pris une importance capitale depuis la création du clergé chrétien : le père décide si l'enfant entrera dans la vie normale ou sera offert à Dieu, sera *oblat*. Selon la règle de saint Benoît, l'adulte s'engage par serment, l'enfant est destiné par son père à la vie religieuse. Boniface, Grégoire VII sont des exemples d'enfants donnés à des couvents par leurs parents ; dans les familles nobles de France, depuis le Moyen Age jusqu'au XVIIIe siècle, les cadets étaient destinés à la prélature, les filles aux chapitres ; or, le caractère religieux étant indélébile, on a eu les vocations forcées. Le fait a été rendu apparent, quand les circonstances ont permis aux moines et aux nonnes d'opter entre la continuation de la vie de couvent ou le retour à la vie normale ; à l'époque de la Réforme, beaucoup de religieux ont quitté les monastères, sont rentrés dans le monde et se sont mariés.

La liberté pour l'enfant de choisir sa carrière s'est introduite peu à peu, comme la liberté pour la femme de choisir son mari. L'Etat n'est intervenu que par exception, et il n'a pas encore limité le droit du père de choisir pour son fils tel genre d'éducation ; on ne trouve guère qu'une atteinte au pouvoir paternel sur ce point : au XIXe siècle, on a posé le principe de l'instruction primaire obligatoire. Quant à la déchéance du pouvoir paternel, elle est prononcée par jugement, à la suite de fautes très graves.

3. — Le genre de vie de l'enfant dépend du pouvoir paternel ; le père donne ou fait donner à son enfant l'éducation qu'il veut ; ou bien il le garde à la maison et le fait travailler : à ce point de vue, le droit du père a été d'abord sans limites et des restrictions n'y ont été apportées que très tard ; des lois de protection ont été élaborées pour les enfants sans père en tutelle, travaillant dans l'industrie, en Angleterre d'abord, puis dans les autres pays ; et d'autres lois du même genre ont été appliquées à tous les enfants employés dans l'industrie. Ou bien encore le père confie son enfant à un éducateur de profession, à qui il délègue en même temps son droit de correction ; cet usage est universel, et partout, pour faire travailler les enfants, on a eu recours aux moyens employés envers les esclaves, la force ; les verges, la férule ont été des institutions officielles dans toutes les écoles, en Orient, en Chine, dans le monde antique, pendant le Moyen Age ; l'usage en a persisté partout jusqu'au XIXe siècle et existe encore en Angleterre ; ailleurs, les coups ont disparu de l'enseignement : ce fut une révolution dans les mœurs.

III. — L'existence de la famille entraîne un régime de succession qui dépend non de la propriété, mais du régime de la famille, et varie avec lui.

1. — Le phénomène fondamental de la succession est l'héritage, connu de toutes les sociétés historiques. Quand un homme meurt, sa situation matérielle, c'est-à-dire sa fortune, ses biens, ses droits, ses charges, passent aux membres de sa famille. La transmission est si naturelle et si facile qu'elle est à peine consciente dans les sociétés peu civilisées, où tous les membres d'une famille vivent et travaillent en commun ; le chef de famille, à sa mort, est remplacé par un membre de la famille. Peut-être, dans les sociétés primitives, y eut-il un temps où un chef unique remplaçait le père mort, où la famille restait groupée ; mais cette période est antérieure à l'histoire.

Dans toutes les sociétés antiques ou barbares que nous connaissons, nous apercevons l'usage du partage. Le partage semble s'être fait d'abord entre les fils seuls (Sparte et Rome primitives,

Germains avec la *lex salica*) ; on paraît avoir écarté les filles. Puis le droit des filles a été admis, à Rome, par imitation du *jus gentium*, pendant le Moyen Age. En même temps, l'idée que le droit d'hériter est réservé aux agnats a faibli ; le droit de succession des cognats a été reconnu : ce fut le régime du Moyen Age et de la Rome impériale. Le droit commun a été, depuis lors, le partage entre les enfants et la succession des filles. Dans les pays du Midi, l'usage s'est introduit d'avantager l'aîné ; c'est ce qu'on a appelé improprement le *droit d'aînesse*.

Le droit féodal a nécessité une règle spéciale, parce que le fief n'est pas une propriété. Tandis que l'alleu, qui est une propriété véritable, se partage ; on a admis d'abord pour le fief les mêmes règles que pour une fonction ou un titre : le fief ne se partage pas, passe tout entier à un seul des enfants, l'aîné; puis on a hésité entre la transmission à l'aîné et le partage entre les fils, entre la succession exclusive des hommes et l'admission des filles; le plus souvent, la force de la famille l'a emporté, et les filles ont pu hériter d'un fief. De même pour les Etats : les uns, les plus nombreux, ont admis, les autres ont rejeté la succession féminine. Mais, dans les fiefs comme dans les Etats, le droit de mariage de la fille a été limité.

2. — La conséquence de la succession est le testament. Dans les sociétés peu évoluées, la succession se fait par une règle immuable, indépendante de la volonté du défunt, suivant la coutume. Mais on a vite admis la transmission volontaire, dans les empires antiques d'Orient, dans les cités grecques, à Rome dès la loi des Douze Tables. A Rome, on a des formes symboliques : le testament *calatis comitiis*, *per aes et libram*, qui est une vente fictive ; puis on a eu la déclaration *per sigillum*, et finalement la déclaration informe. Le droit du possesseur de disposer de ses biens par testament fut d'abord absolu ; peu à peu, il fut limité par l'idée que les héritiers naturels ont un droit sur les biens ; de là, la réserve légale du droit prétorien à Rome, en faveur des fils, filles et petits-enfants. Le testament suppose un état de civilisation où l'écriture est connue ; aussi les Germains n'ont-ils pas connu le testament. Le testament est également inconnu des pays de droit coutumier ; peu à peu il s'y est introduit, mais en sauvegardant les droits des héritiers. Dans les pays de droit romain, le testataire peut faire un aîné. En Angleterre, on a la coutume des substitutions. L'évolution a donc tendu d'abord à élargir le droit de transmettre, puis elle l'a rétréci par respect pour les droits naturels ; on a abouti à un compromis : une partie des biens seulement est disponible par testament ; le reste va nécessairement aux héritiers naturels.

3. — Une autre conséquence de la succession est la transmission du droit sur les gens qui dépendaient du mort. Chez quelques peuples antiques, le frère du mort avait le droit d'épouser la veuve, de préférence à toute autre personne ; à Rome, le fils avait pouvoir sur sa mère : mais ce sont des exceptions. Partout, au contraire, le pouvoir du père sur l'enfant se transmet à une autre personne, en même temps que l'administration des biens : c'est la *tutelle*, phénomène universel. Au Moyen Age, pour les fiefs, on distingue la *garde* de l'héritier et la *tutelle* des biens. L'institution a été conservée dans toutes les sociétés contemporaines, mais on a précisé les devoirs envers l'enfant.

La famille présente une évolution à peu près analogue dans toutes les sociétés civilisées ; partout, on retrouve ces deux faits généraux :

1. — Le groupe qui constitue la famille est d'abord très nombreux ; c'est la tribu, la *gens* ; de ce régime il est resté la solidarité criminelle et la *vendetta* ; puis ce groupe s'est démembré ; les fils adultes sont devenus chefs de famille, mais d'une famille rétrécie, réduite à la femme et aux enfants. En même temps, la pratique de la polygamie a diminué. La famille nombreuse, vaste, a subsisté plus longtemps qu'ailleurs en pays slaves (zadraga en Serbie, en Russie).

2. — L'autorité du chef de famille a augmenté avec la civilisation ; elle est devenue absolue, puis elle s'est restreinte par l'action des mœurs qui ont empêché les actes de violence, par l'action du gouvernement et du droit officiel, qui ont établi la liberté des fils d'abord, des femmes ensuite, qui leur ont donné le droit de gérer leurs biens, qui les ont fait admettre dans la vie publique.

L'évolution a donc tendu, de plus en plus, vers l'émancipation des membres de la famille.

M. T.

Le développement de l'inspiration chez Lamartine [1].

Leçon de M. MAURICE MASSON

Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

Arrivé au terme de ces études fragmentaires sur Lamartine (2), il importe d'en rapprocher les conclusions partielles, et d'atteindre, par delà les analyses de détail, à la poésie lamartinienne elle-même dans son intégrité : on l'appelle « l'auteur du *Lac* », et l'on croit le connaître tout entier, quand on sait fredonner sur la musique un peu démodée de Niedermeyer :

O lac, rochers muets, grottes, forêts obscures, etc.

On admet communément que, dans tout le reste de son œuvre, il a chanté la même chanson, sans retrouver la perfection primitive. On se dispense ainsi de le lire ou de le relire, et on l'ignore. Je voudrais au contraire, en faisant sentir la variété de cette poésie inépuisable, tracer la courbe de son développement ; montrer aussi la richesse inconsciente de cet art, qui s'est renouvelé, sans le vouloir, dans un demi-siècle de production ; dégager enfin de cette poésie multiple les énergies maîtresses qui en font l'unité.

I

Il débuta comme un apprenti versificateur. Il fit des vers pour obéir à La Harpe et pour imiter Parny. Et ce fut entre 18 et 25 ans toute une effloraison menue de *poésie d'école*, où, sous la frivolité d'art du XVIIIe siècle, on sentait poindre déjà une émotion facile, une sentimentalité errante et disséminée, qui ne demandait qu'à se fixer (3).

Elle se fixa sur Elvire : cet amour douloureux que la mort vint sanctifier et que la solitude transforma en piété du souvenir, lui

(1) Cette leçon est la dernière d'un cours sur *Lamartine* professé à l'Université de Fribourg dans le semestre d'été 1904.

(2) Cf. la *Revue* du 16 juin.

(3) Sur cette *Jeunesse de Lamartine*, cf. la leçon citée ci-dessus.

renouvela le cœur pour toujours ; il ramena vers la vie intérieure cette âme jusque-là dispersée, lui fit voir l'Infini dans la Mort et le problème religieux dans la souffrance. Les *Méditations* naquirent une à une dans ces jours de tristesse intime : c'est une *poésie d'isolement*. Tel est, en effet, le titre, — et très heureusement choisi, — de la première pièce du recueil : « Je contemple la terre ainsi qu'une âme errante », dit le poète lassé ;

> Que me font ces vallons, ces palais, ces chaumières !
> Je n'attends rien des jours.....

C'est le gémissement d'une âme qui ne vit qu'en soi ; c'est une poésie qui ne contient que le poète, ses souvenirs et ses espérances. Ce qu'il cherche dans la nature, c'est la consolation et l'ensevelissement de *son* cœur en deuil ; son désir tourmenté de la foi est surtout une aspiration vers l'éternité réparatrice, qui *lui* rendra pour toujours « ce qu'*il* a tant pleuré » : et ainsi tous les sentiments groupés autour de sa tristesse amoureuse sont des sentiments de solitaire, qui veut s'endormir dans la solitude dévastée de son âme.

La gloire lui vint, et la fortune aussi ; il trouva dans un mariage sérieux la solidité d'affection et le bonheur calme ; il vécut dans les ambassades d'Italie, près de la mer infinie et bleue, des années faciles et épanouies ; la foi retrouvée et pratiquée pacifia son cœur inquiet, et le ciel de Naples l'enveloppa d'une atmosphère d'allégresse. Un enthousiasme pieux et reconnaissant pour le Dieu de la vie universelle emplit son âme dilatée et s'épanche en des *Te Deum* sans fin ; ce fut une phase de *poésie religieuse* : l'*Invocation* qui ouvre les *Harmonies* indique en mots précis cette orientation nouvelle ; c'est un adieu à l'inspiration profane de ses premiers vers, et c'est la consécration de sa harpe :

> Au seul digne, au seul saint, au seul grand, au seul bon (1).

Et de fait, toutes ces *Harmonies* ne sont qu'un anéantissement dans l'adoration, l'éternelle prière de la Nature traduite par l'âme humaine, un « cantique de joie et d'amour », indéfiniment « bourdonné devant le Créateur (2). »

Sa famille désirait pour lui la députation, lui-même aimait à agir. Il fut élu ; peu à peu, le devoir social lui apparut comme le premier dévoir de l'homme moderne (3). Son voyage en Orient et

(1) *Harmonies*, I, 1.
(2) *Harmonies*, II, Eternité de la nature, brièveté de l'homme.
(3) Lettre-préface des *Recueillements* à M. Léon Bruys d'Ouilly.

le lent travail intérieur d'une pensée forte et très libre renouvelèrent le contenu de son christianisme; séduit par l'idéal humanitaire, il ne songea plus qu'à prêcher la république future et à hâter son avènement. Dès lors, la poésie ne pouvait plus avoir qu'une seule excuse et une seule mission : se mettre au service de l'Humanité. On trouvera le récit de cette « conversion » et le programme de cette *Poésie sociale* dans une très belle pièce trop peu connue, dédiée à Félix Guillemardet :

> Frère, le temps n'est plus où j'écoutais mon âme
> Se plaindre et soupirer comme une faible femme.
> Je resserrais en moi l'univers amoindri.....
> Puis mon cœur insensible à ses propres misères,
> S'est élargi plus tard aux douleurs de mes frères etc. (1).

Ces idées nouvelles apparaissent déjà dans *Jocelyn*, où passe par endroits la vision confiante de l'Humanité en marche vers son rêve, et où l'on sent, si généreuse et si vraie, une grande pitié pour la foule souffrante. Mais cet humanitarisme n'est pas encore tout *Jocelyn* : on y retrouve bien des Méditations d'amour solitaire, bien des effusions pieuses d'une âme pleine de Dieu; et cette complexité même donne raison, semble-t-il, à ceux qui voient dans *Jocelyn* l'œuvre de Lamartine la plus intégralement lamartinienne. — La *Chute d'un Ange*, qui paraît à première lecture si loin de la vie contemporaine, est cependant remplie de ces préoccupations sociales : ce n'est pas seulement un épisode de l'Histoire de l'Humanité, c'est aussi pour l'Humanité d'aujourd'hui une leçon : la Barbarie et la science pervertie sont également éloignées du Dieu de la Raison ; c'est vers Lui que le genre humain doit marcher, pour trouver son épanouissement et sa fin. Mais c'est dans les *Recueillements* que la transformation du poète apparaît manifeste : ce ne sont plus, comme jadis, des Méditations sur lui et pour lui, ou des Cantiques au seul Créateur ; ce sont des strophes d'appel ou d'encouragement, qui, presque toutes, s'adressent à quelqu'un; ce sont des lettres, des réponses, des discours, des toasts, des consolations. C'est un recueil de prédication sociale.

Puis la vie politique le prend si fortement, le labeur social devient si impérieux, qu'il ne peut plus chanter sa poésie, mais la vivre. La poésie s'achève en prose et en action. Autrefois poète de salon, il est maintenant prophète dans les banquets populaires et « Orphée » (2) sur les barricades. Et cela même est une poésie

(1) *Recueillements*, XI.

(2) Lettre au marquis de la Grange, 9 juin 1845. — Cf. *Histoire de la Révolution de* 1848. (Journée du 25 février) : « Il [Lamartine] calma d'abord ce peuple par *un hymne de paroles*. »

supérieure : « Que faisons-nous donc, Messieurs », dit-il à une députation d'étudiants en 1848, « si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies (1) ! » C'est l'*interrègne de la poésie vécue*.

On connaît assez les amertumes qui suivirent, la chute silencieuse et la vieillesse désolée dans un nouvel « isolement ». L'âme du poète se reporta vers les années de jeunesse et les pensées d'autrefois. Ainsi naquirent, vers 1856 et 1857, quelques rares et précieuses fleurs, dont les délicats seulement ont respiré le parfum, et qui sont exquises : c'est la *poésie du souvenir*. Les vrais « Recueillements », les voilà ! Souvenirs du passé religieux (*Le Désert*), mondain (*A Madame Hugo*), politique (*A Alphonse Karr*), amoureux (*La Fille du Pêcheur*), familial (*La Vigne et la Maison*) (2), ce sont tous des retours attristés sur la vie terrestre, qui a trahi ses promesses, qui a fait le vide autour de l'âme; et ce sont aussi des espérances en la vie immortelle, qui rendra le passé à ceux qui le pleurent. Ce sont des *Méditations* d'Automne, sur les mêmes thèmes que les premières, mais avec des sentiments plus riches, plus de tendresse humaine, de résignation lassée et de solitude acceptée :

> Je suis las des soleils, laisse mon urne à l'ombre.
> Le bonheur de la mort, c'est d'être enseveli.
>
> . . . . . .
>
> J'ai vécu pour la foule et je veux dormir seul (3).

Ainsi, — en négligeant ses premiers vers, qui n'étaient que des rimes d'écolier, — on voit que le poète, parti de soi pour monter à Dieu, puis redescendre sur l'Humanité, est revenu finalement à soi-même, et que, comme il l'avait bien des fois prédit (4), son printemps et son automne se sont rejoints dans les mêmes sentiments. Qu'on relise, pour le comprendre, les poèmes qui ouvrent et ferment son œuvre : l'*Isolement* et *La Vigne et la Maison*. Ici, c'est un jeune homme, qui s'isole dans le souvenir d'un amour perdu, et qui aspire d'un désir inquiet vers cet au delà céleste, où peut-être :

> Ce qu'il a tant pleuré paraîtrait à ses yeux.

(1) Réponse à M. Edouard Dupont, 6 mars 1848. *Trois mois au pouvoir*, Paris, Lévy, 1848, p. 79.

(2) Toutes ces poésies de l'Automne lamartinien, éparses pour la plupart dans le *Cours familier de littérature*, ont été réunies aux *Recueillements* dans les nouvelles éditions ; je les cite d'après la dernière édition : Hachette, 1900.

(3) *Recueillements*, *Au comte d'Orsay* (1856).

(4) Préface des *Méditations* (1849).

Là, c'est un vieillard, isolé dans une famille éteinte, dans un monde oublieux, et qui se demande avec la confiance du cœur :

> Ne rejoindrons-nous pas tout ce que nous aimâmes
> Au foyer qui n'a plus d'absents ?

C'est la même sensation de solitude, à la fois douloureuse et chère ; ce sont les mêmes espérances : l'inspiration lamartinienne en a décrit un cercle parfait (1).

II

On ne saurait parler d'une évolution d'*art* chez Lamartine. Sauf à ses débuts, jamais poète ne fut moins proprement *artiste*, plus insouciant de la technique et du métier. Les déclarations dédaigneuses de ses *Préfaces* ont d'ailleurs trop irrité les professionnels de la plume, pour qu'il ne suffise pas de les rappeler. A dire vrai, il avait été, en ses premières années de jeunesse, un studieux de l'art du XVIIIe siècle ; et, beaucoup plus tard encore, l'influence de cette discipline se fera sentir aux heures de défaillance ou de lassitude, quand il faudra recoudre les improvisations du génie. Mais, dès que la sincérité du sentiment le délivra de la tyrannie de l'imitation et que la poésie spontanée remplaça chez lui les rimes d'école, l'art disparut de ses vers, et cette disparition leur donna une douceur de plus. Quelqu'un a trouvé le mot qui dit tout : « On ne sait pas comment ils sont faits. »

Cependant, si insaisissable qu'en soit le secret, on sent assez qu'ils ne sont pas tous « faits » de la même façon : l'*Automne* n'est pas « fait » comme la *Marseillaise de la Paix*, ni les descriptions de *Jocelyn* comme la *Fille du Pêcheur*. Il y a différentes « manières » dans la poésie de Lamartine, et à chaque phase de son développement correspondent, sinon de nouvelles formes d'art, du moins, pour des sentiments nouveaux, des notations nouvelles. Il suffit de les indiquer pour les caractériser : la *Poésie d'isolement* a trouvé sa juste expression dans les couleurs discrètes et les horizons infinis de la *Méditation* (*Premières* et *Nouvelles Méditations*) ; la *Poésie religieuse* s'est déversée dans la profusion triomphante de l'*Hymne* (*Harmonies*, et les parties lyriques de *Jocelyn*) ; et la *Poésie sociale* s'est épanouie en l'ampleur sonore du *Discours*. Dans *Jocelyn* et dans la *Chute d'un Ange*, où pourtant les « Discours » proprement dits sont déjà si nombreux, — les prédications du curé de Valneige et les fragments

(1) Cf. sur ce point la leçon citée au début.

du *Livre primitif* sont de purs morceaux oratoires. Les *Recueillements* surtout, admirables discours, presque tous adressés à quelqu'un sur quelque thème donné, sentent l'enivrement de la tribune et l'excitation verbale qui sort des foules. Mais, sous la pression du temps et dans la hâte des événements, ces discours, commencés en vers, durent se terminer en prose ; et c'est dans les *Œuvres politiques et parlementaires* qu'il faut en chercher la suite. Quand, plus tard, enfin rendu à la solitude et au loisir des vers, il put s'abandonner à la *Poésie du souvenir*, il en traduisit la tristesse et la douceur par la nonchalance grise du *Recueillement* (1), *La Vigne et la Maison*, etc.

Si l'on écarte cette dernière forme de poésie, qui n'est que la première, reprise et élargie, tout ce développement nous apparaîtra comme allant du lyrisme à l'éloquence : les *Recueillements* sont le livre où cette transformation peut être le mieux étudiée. On y voit les mots s'accumuler, la période s'agrandir et la strophe se gonfler démesurément, comme dans cette *Marseillaise de la Paix*, où la phrase oratoire se soulève, superbe et sans fatigue, en des élans de treize vers (2). Mais c'était là le dernier effort de la poésie contrainte à la rime et au mètre : l'élan de la pensée devint bientôt si puissant, que le vers éclata et s'émietta dans la prose somptueuse des *Discours* publics. Ainsi cette poésie, à ses débuts, un peu grêle en sa simplicité, s'est amplifiée et enrichie jusqu'à la magnificence ; elle, jadis si légère en sa fugace douceur, a pris peu à peu toutes les sonorités larges d'une orchestration.

Pour étudier cette évolution d'un point de vue plus *formel* encore, il resterait à marquer comment, à travers toutes ces étapes, le vocabulaire et les images du poète se sont inconsciemment transformés. Sans entrer dans une analyse trop longue ici, on peut noter du moins le sens *réaliste* de cette transformation et marquer les influences qui y ont contribué. Ces influences sont multiples : il ne faudrait pas exagérer celle de la littérature contemporaine ; car nul plus que Lamartine, ne fut détaché de son milieu littéraire. Que l'ami d'Hugo, le lecteur de Gautier, l'admirateur passionné de Balzac ait gardé, sans s'en douter, quelque chose d'eux dans son écriture, — c'est possible, et l'on peut remarquer, si l'on tient aux rapprochements, que les vers les plus réalistes de Lamartine, l'épître *A Alphonse Karr* et *La Fille du Pêcheur*, sont, comme *Madame Bovary*, de 1857. Mais les vraies influences sont

(1) J'ai déjà indiqué d un mot que le titre *Recueillements* s'adaptait mal au contenu primitif du livre et qu'il convenait bien mieux aux derniers vers de Lamartine, — qu'il recouvre d'ailleurs aujourd'hui.

(2) Cf. encore dans les *Recueillements* XXIX, le fragment intitulé *Raphaël*.

ailleurs. La principale fut peut-être l'invasion, chaque jour croissante, de la prose dans l'œuvre du poète : elle donna, sinon de la précision, du moins de la couleur à sa langue, et l'habitua à rechercher l'effet du mot propre et du détail pittoresque. En même temps, comme je l'indiquais plus haut, le développement de sa sensibilité, en le faisant sortir peu à peu de son *moi*, le conduisit aux choses et l'y mêla. Au lieu d'errer dans les régions intérieures de son rêve, il ouvrit les yeux vers le monde, et s'en alla chercher jusqu'en Orient des visions de lumière, des formes nouvelles et des couleurs inconnues.

Que devient dès lors l'habile et spirituelle théorie de M. Zyromski sur la formation du *Paysage intérieur* dans la poésie de Lamartine (1) ? On voit assez qu'elle ne peut s'appliquer à toute l'œuvre du poète, et qu'elle ne convient guère qu'aux *Méditations*. Avant l'amour d'Elvire, dans les premiers essais de versification, ce sont des paysages conventionnels, traités suivant les procédés descriptifs du XVIIIe siècle. Avec les *Méditations*, le poète dolent se retire en une terre intérieure, paysage de songe, très sommaire de lignes et de couleurs, plongé dans un clair-obscur simplificateur, où l'on voit mieux à mesure qu'on a les yeux plus clos (1). Les paysages des *Harmonies* sont déjà tout autres : ce sont des paysages mystiques et qui chantent, et qui prient. Dans *Jocelyn* le paysage s'élargit, prend de la magnificence dans les couleurs et de la luxuriance dans les formes, sans cesser encore d'être le plus souvent irréel : ce sont des paysages amoureux, tout pénétrés de désir et d'humaine tendresse. Avec la *Chute d'un Ange* et surtout les *Recueillements*, la nature lamartinienne sort definitivement du rêve, retrouve les nuances de la vie et la précision de la réalité : il n'y a pas, dans toute la poésie française, de plus jolis « tableaux », d'un dessin plus ferme et d'une couleur plus vraie, que certaines strophes des *Recueillements*.

Les verts étangs rasés du vol des hirondelles ;
Les vergers allongeant leur grande ombre du soir,
Les foyers des hameaux ravivant leurs lumières ;
Les arbres morts couchés près du seuil des chaumières,
Où les couples viennent s'asseoir (2).

La fête des yeux commença tard pour Lamartine ; mais, dès

(1) On trouve la formule du *Paysage intérieur* dans une *Méditation* tardive, très différente au reste du *Vallon* ou du *Crucifix* et sur laquelle je reviendrai plus loin, le *Ressouvenir du lac Léman* (1842) (*Premières Méditations*, XVIII) :

Pour revoir en dedans, je referme les yeux.

(2) A une jeune fille poète.

qu'il sut en sentir la séduction, nul ne s'y ouvrit et ne s'y abandonna plus heureusement ; nul ne rencontra plus souvent, — et sans le chercher, — le vers pittoresque ou plastique. On vit même cet idéaliste élyséen, arrivé à la maturité de son génie, se complaire en la description de ce qu'on appellerait les *natures mortes* (1), s'il pouvait y avoir quelque chose de mort pour cette poésie, et si son secret n'était pas précisément de traduire la vie obscure de toute chose.

A ceux qui voudraient connaître ce *réalisme* tardif de la muse lamartinienne, j'indique seulement ici quelques lectures à faire : *La fumeuse de Narguilé* (2), avec son croquis d'intérieur oriental si lumineux et si frais ; la *XIe Vision* de la *Chute d'un Ange*, d'une brutalité de vie si intense et d'un relief si prenant (3) ; le *Ressouvenir du Lac Léman*, où il a su trouver, pour peindre la grandeur reposée de la campagne vaudoise, quelques images simples et larges qui ne s'effacent plus (4); l'épître *A Alphonse Karr*, qui décrit avec une saveur toute technique le travail joyeux du jardinier (5) ; *Le Désert*, où sont notées avec un si minutieux détail les teintes crépusculaires sur une terre aride et dans un ciel brûlé (6) ; mais le chef-d'œuvre de cet art pittoresque est *La Fille du Pêcheur*, que Lamartine comparait lui-même aux poèmes de Chénier, et qui est plutôt, par l'acuité des contours et l'exactitude de la sensation, digne de Banville ou de Théophile Gautier :

Quand ton front brun fléchit sous la cruche à deux anses,
Où tu rapportes l'eau du puits pour le gazon;
Quand la nuit, aux lueurs de la lune, tu danses
Sur le toit aplati de la blanche maison.....

(1) Fleurs sur l'Autel (1846) ; les Pavots, sur une guirlande de fleurs peintes (1847) ; sur une page peinte d'insectes et de plantes, etc. (*Premières* et *Nouvelles Méditations*.)

(2) *Recueillements* : Poésies diverses (1832).

(3) On sait que Leconte de Lisle préférait de beaucoup la *Chute d'un Ange* aux *Méditations* et même à *Jocelyn* ; qu'on veuille bien, en effet, relire ces quelques vers :

...De rares flaques d'eau et des marais immondes
Dont le croupissement a corrompu les ondes,
Où le monstre marin, dans la vase échoué,
Expire, où le reptile au reptile est noué,
Où, foulant le limon que son museau secoue,
L'hippopotame seul exulte dans la boue.

Est-ce un fragment des *Poèmes barbares* ? Non ; c'est la fin de la *XIe Vision* dans la *Chute d'un Ange* (1838).

(4) *Premières Méditations*, XVIII, 1842.

(5) *Recueillements* : Poésies diverses, XVIII, 1857.

(6) *Recueillements* : Poésies diverses, XIX, 1856.

Jeune fille aux longs yeux, sais-tu ce que je pense ? etc. (1).

Voilà les derniers « paysages » de Lamartine, et ce ne sont certes point des paysages « intérieurs ».

A travers toute cette évolution de ce que j'appelle, faute d'un mot adéquat, l'*art* de Lamartine, un même sentiment apparaît : celui des correspondances mystérieuses entre l'univers et l'âme. Ces affinités secrètes des choses et de la pensée, cette traduction obscure de l'esprit par la matière, c'est là ce que sa poésie, sous toutes ses formes, a senti et rendu divinement, d'abord par des procédés assez simples, avec des métaphores bien liées et des comparaisons parfois un peu lourdes, plus tard d'une façon plus enveloppée, par une subtile pénétration d'images et d'idées. La continuité de l'art lamartinien se marque par cet acheminement ininterrompu et progressif vers le symbolisme.

III

Pour qui veut pénétrer l'unité secrète de cette poésie si diverse mais si étroitement unie à la vie du poète, — c'est dans le fond même de ce tempérament et de cette âme qu'il doit l'aller chercher.

Ce fut un fort. La légende a fait de lui un adolescent blond et frêle, gémissant sa tristesse au clair de lune, en des poses alanguies. Les *Confidences* sont un peu responsables de cet injuste affadissement. Dans le vrai, « le grand diable de Bourgogne », comme l'appelaient ses amis de jeunesse (2), était un rural solide, aimant les chiens et les beaux chevaux, vigneron vendangeant en sabots, et trouvant son plaisir dans la rude vie de paysan. Il y avait en lui du Cédar : comme lui, il se sentait une surabondance de vie physique qui le dévorait,

> Dans le fleuve à grands cris se jetait en courant,
> Luttant contre la vague et contre le courant...

Il eut une jeunesse fougueuse de « superbe étalon », usant dans la fatigue de courses folles un corps de feu et de « poignants désirs » (4). Il eut une maturité vigoureuse, avec de brusques retours de sève, qu'on devine aisément dans certaines pages de la *Correspondance*, de *Jocelyn* et de la *Chute*. Il fut vieillard robuste, levé parfois avant le jour et travaillant encore à 70 ans

(1) *Recueillements* : Poésies diverses, xxv (1857).
(2) Lettre à Prosper Guichard de Bienassis du 19 août 1809.
(3) *Chute d'un Ange*, IIIe vision.
(4) *Chute d'un Ange*, XIe vision, Cf. lettre à Guichard, citée plus haut.

comme un jeune ouvrier (1). C'est dans cette ardeur de tempérament que se trouve la source de la mélancolie lamartinienne. Cette mélancolie n'est que le sentiment d'une force qui rencontre des limites, et qui, « ne pouvant s'assouvir, s'attriste » (2) : « J'étais lévore d'activité intérieure, et on me condamnait à l'immobilité (3) », dit le poète lui-même, pour expliquer son *Désespoir*. On ne saurait voir plus clair au fond de soi : et l'aspiration au repos, cet envers de la mélancolie, n'est aussi que le désir d'une force, qui voudrait s'amputer volontairement, pour moins souffrir de ses limitations.

Au reste, les familiers de la poésie lamartinienne ont eu déjà la révélation de cette force, à la seule lecture de ses vers. Ceux qui ne connaissent que les quatrains lisses et un peu courts de l'*Isolement* ou du *Vallon*, ne le connaissent pas. Il faut avoir lu les *Harmonies*, pour savoir la puissance rythmique et verbale de ce poète « triste » et « doux ». C'est le plus somptueux et le plus tumultueux déversement de mots, d'images et de sentiments : on a la sensation d'une fécondité qui ne peut tarir, d'un jaillissement que rien n'épuisera. Les comparaisons opulentes, les strophes pressées l'une contre l'autre, les périodes de vers libres aux déroulements infinis, sont soulevées et conduites droit à leur terme, avec une vigueur de poussée qui ferait perdre haleine à tout autre. Et dans ces vers puissants vibre un sentiment, puissant aussi. Je voudrais qu'on fît un recueil de Lamartine avec ce titre : *Virilités*. On y lirait *Beaucaire*, les *Révolutions*, *Utopie*, les strophes de *Jocelyn* sur l'Eglise (4), le *Toast au banquet des Gaulois et des Bretons*, la *Marseillaise de la Paix* et tant d'autres chefs-d'œuvre, presque inconnus aujourd'hui, parce qu'ils détruiraient le portrait conventionnel et simpliste, que la légende a fait à l'amant d'Elvire. Il faut montrer la réalité telle qu'elle fut ; il ne faut pas oublier que le chantre des *Méditations* fut dompteur de chevaux et dompteur de foules ; il ne faut pas tronquer mensongèrement cette belle vie puissante de poète, si riche, si multiple, si peu étriquée, et qui connut toutes les joies de toutes les activités.

L'âme de cet homme fut forte comme ses muscles et inépuisable comme sa poésie : « Quel muscle ! » disait-il lui-même, en songeant à « l'élasticité » de son cœur, toujours rebondissant (5).

(1) *Souvenirs et Portraits*, II, 277 (1860).
(2) *Recueillements* : Poésies diverses, Le Rossignol (Commentaire).
(3) *Premières Méditations* : le Désespoir (Commentaire).
(4) IXe époque.
(5) Seconde préface des *Harmonies*, Lettre à M. d'Esgrigny, p. 7.

Il disait vrai : aucune douleur ne l'étonna ; après avoir connu la fortune, dont il goûta, plus que personne, ce qu'elle peut donner de noblesse et d'élégance à la vie, après avoir joui, comme peu d'hommes, de la douceur de la gloire et des triomphes de la popularité, — il accepta virilement le travail fastidieux dans la misère et dans l'oubli. Il se sentait puissant, et, comme tel, incapable de rancune ; il n'injuria pas les *Némésis* qui l'avaient injurié (1), et, si peut-être il eût quelque dédain pour ses insulteurs, il ne parvint pas à les haïr. Faisant, en un soir de vieillesse, l'inventaire de son passé, — il pouvait déclarer que, de tous les hommes qu'il avait connus, « il n'y en avait aucun pour qui il éprouvât de la haine (2) ». Jamais, dans le *genus irritabile vatum*, on ne vit poète plus insensible aux morsures de la critique : « Les oiseaux chantent », disait-il, « les serpents sifflent, il ne faut pas leur en vouloir (3). » Parce qu'il avait conscience d'être supérieur à ses juges, — bien loin de les redouter, il les devançait. Il pensait, étant jeune, qu'il fallait faire soi-même dans son œuvre la part du bon et du mauvais, pour ne pas être trop durement ébranché par la postérité (4) ; et quand, vieillard, il repassa sa vie, et relut ses livres, il avoua les faiblesses de son cœur et les défaillances de son génie avec une belle franchise d'humilité, qui repose sur une force vraie (5). Il eut toutes les audaces des forts : il aima le péril, les aventures incertaines, les grandes entreprises, le désert et la mer; il n'eut pas peur des idées, et vit venir à lui celles de la génération nouvelle sans craindre d'être submergé par elles ; aucune solitude ne l'effraya, et, comme les forts, qui se suffisent à eux-mêmes, « il n'a jamais placé le bonheur que dans la solitude » (6) : solitude des déserts, solitude de l'Océan, solitude des partis, solitude de la pensée, il les a toutes acceptées avec joie, il les a même désirées. Une seule l'a attristé : la solitude du cœur,

La vie est un morne silence,
Où le cœur appelle toujours (7).

Son cœur, à lui, a toujours « appellé » ; « il a eu des sentiments partout (8) » ; « il a aimé à aimer » (9) ; et il a offert à tous et à

(1) Cf. la *Réponse à Némésis* (*Recueillements :* Poésies diverses).
(2) *Souvenirs et Portraits* : Une nuit de souvenirs, tome III, p. 4.
(3) Lettre à Victor Hugo, du 13 nov. 1823 (*Revue de Paris*, 15 avril 1904).
(4) Cf. lettre à Mlle Eléonore de Canonge, du 28 août 1818.
(5) Cf. le *Cours familier de littérature*.
(6) *Lectures pour tous*, édit. Hachette, p. 239.
(7) *Sur la mort du baron de Vignet* (*Recueillements*).
(8) 2e Préface des *Harmonies*, *loc. cit.*, p. 8.
(9) 2e Préface des *Harmonies*, *loc. cit.*, p. 8.

tout sa tendresse : non cette tendresse des faibles, qui s'appuient ou se livrent, ni celle des saints, qui se donnent et se dévouent, mais celle des forts, qui se déversent et « s'extravasent », pour employer un mot qui lui était cher. Toutes ses tendresses, ou pieuses, ou amoureuses, ou sociales, — qui semblent avoir contenu un certain égoïsme supérieur et inconscient, — n'ont guère été que des « besoins de se répandre (1) ». Et, comme la puissance d'expansion qu'il portait au cœur était inextinguible, inassouvissable et incessamment renouvelée, il a poussé toutes ses tendresses jusqu'à l'infini, et en a fait, pour ainsi dire, des religions: religion de la Nature, de l'Amour, de Dieu, de l'Humanité, du Souvenir. Sa vie, comme sa poésie, est l'histoire de ces religions successives, où il a été en quête d'infini par delà les tendresses d'ici-bas : âme forte, dans un corps ardent, qui a cherché la satisfaction de ses inlassables énergies à travers toutes les formes religieuses de la tendresse !

*
* *

Et maintenant, après avoir essayé d'enserrer ce poète divin dans toutes les formules de la critique, il reste à dire qu'il les dépasse toutes, quelque précision et quelque respect qu'on ait pu d'ailleurs y apporter. Il reste à l'admirer et à l'aimer, à le trouver très noble et très grand (2). C'est par cet amoureux hommage que tous ceux qui l'ont connu ou étudié de près, terminent tous leurs discours sur lui (3). Malgré la différence de leurs personnalités, de leurs théories littéraires ou de leurs sympathies politiques, ils ne peuvent s'empêcher de s'incliner bas devant « ce type supérieur d'humanité » ; et, peut-être, cette séduction d'admiration est-elle encore la plus juste définition qu'on puisse donner de son génie. Hugo, lui aussi, a ses admirateurs, et même ses adorateurs ; mais on admire à distance, et comme stupide, cette énormité de génie et ce génie d'énormité ; l'admiration qu'on donne à Lamartine est une admiration affectueuse, qui se sent attirer et qui ne peut se détacher. Il est de tous les poètes français, — sans oublier Racine, et pourtant ! — celui qui a fait avec le plus de magnificence, d'ampleur et d'élégance généreuse « le métier de vivre, triste et beau métier (4) ».

MAURICE MASSON.

(1) *Lectures pour tous*, édit. cit., p. 440.

(2) « Je vous salue, ô le plus noble de tous les hommes », Lettre de Mistral à Lamartine du 9 mai 1859 (*Lettres à Lamartine* p. 289).

(3) Cf. la fin des études de MM. Deschanel, Lemaître, de Pomairols et Zyromski.

(4) Lettre à M. Dubois, du 11 août 1850.

Le théâtre de Racine. — « Andromaque »

Conférence, à l'Odéon, de M. GASTON DESCHAMPS.

MESDAMES, MESSIEURS,

Lorsque j'ai eu l'honneur, l'an dernier, ici même, de vous entretenir de la tragi-comédie du *Cid*, je me suis réjoui avec vous de l'occasion qui nous était offerte d'étudier un de ces chefs-d'œuvre qui, non seulement semblent créés pour charmer notre esprit et notre cœur, mais qui, au regard de l'historien des Lettres, et même de l'historien de l'évolution de l'esprit humain tout entier, définissent une époque, et sont situés, pour ainsi dire, dans la chaîne des âges, à un point d'aboutissement et à un point de départ.

Cette satisfaction que nous a donnée le *Cid* de Corneille, nous l'éprouverons encore en étudiant pendant quelques instants l'*Andromaque* de Racine, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, au mois de novembre 1667. De même que le *Cid*, en 1636, a dû son triomphe éclatant à ce fait qu'il répondait à un désir en quelque sorte inavoué de la société lettrée tout entière, de même *Andromaque*, en 1667, apparaît précisément comme le résumé de ce que désirait une génération nouvelle, qui avait conçu une nouvelle esthétique et qui s'attendait à un nouvel art. Une œuvre ne réussit auprès des contemporains, et elle n'est durable aux yeux de la postérité, qu'autant qu'elle est le résumé d'un idéal : de même que le *Cid* résumait l'idéal de cet amour chevaleresque et de cette impeccabilité sentimentale que j'ai essayé de vous dessiner d'un léger crayon, l'an dernier, de même la tragédie d'*Andromaque* est le résumé de ce désir d'analyse psychologique profonde et réaliste qui animait les contemporains de Racine, de Madame, duchesse d'Orléans, et de Louis XIV au début de son règne.

Donc, le plan du discours préalable que je vous dois est tout tracé par la matière même qui s'offre à nos méditations : il s'agit de déterminer quelques-unes des causes particulières qui, dans la société de ce temps-là, ont fait du succès d'*Andromaque* quelque chose comme un événement social ; et je laisserai, d'autre part, aux excellents artistes de l'Odéon, le soin de vous faire sentir

mieux que je ne saurais le faire et avec des moyens dont je ne dispose pas, les raisons permanentes qui, depuis ce temps, d'année en année, de siècle en siècle, n'ont pas cessé de recommander *Andromaque* à l'admiration grandissante de la postérité,

Mesdames et Messieurs, je n'apprends rien à personne si je dis qu'on reconnaît habituellement le succès d'une pièce à deux signes certains, qui ne trompent jamais : d'abord le mécontentement des confrères de l'auteur, et ensuite la satisfaction de ses interprètes.

Si nous nous reportons à la chronique anecdotique du théâtre en cette année 1667 où triompha *Andromaque*, nous voyons que Racine réalisa en perfection ces deux conditions essentielles d'un succès éclatant et solide. Tout d'abord, on le critique, on le parodie ; et sur la scène que dirigeait Molière, alors brouillé malheureusement avec son illustre confrère, sur cette scène du Palais-Royal où Molière se reposait de ses longues tournées en province, un certain Subligny, comédien fort obscur et qui ne doit sa notoriété qu'au fait que je rapporte, un certain Subligny fit représenter, sous le titre de la *Folle Querelle*, une parodie d'*Andromaque*. Eh ! bien, nous trouvons précisément dans cette *Folle Querelle* une preuve indéniable du succès de la tragédie de Racine, puisque le parodiste nous représente, sous des couleurs qu'il essaye de rendre aussi plaisantes que possible, une famille où tout le monde, depuis le grand-père jusqu'au petit-fils, ne parle que d'*Andromaque* : tout le monde veut avoir vu *Andromaque*, tout le monde veut l'aller voir, de même qu'en 1636, tout le monde voulait aller voir la « merveille du *Cid* ».

Racine, vous le concevez, se sentait assez fort pour résister à ces plaisanteries, d'ailleurs inoffensives. Et puis, l'honneur de la parodie est un honneur habituellement réservé aux œuvres qui attirent l'attention du public. Il ne fut donc pas irrité outre mesure, lui qui, comme vous le savez, était d'un tempérament si irritable, par la parodie de Subligny. Tout au plus en voulut-il un peu à Molière d'avoir admis cette parodie sur son théâtre. Malheureusement, Molière, comme nous le verrons tout à l'heure par une allusion rapide, avait à ce moment-là de grands griefs contre son ancien ami. Racine fut plus sensible à d'autres critiques, qui venaient de plus haut, — qui venaient notamment de tout un parti appliqué à défendre dans la société lettrée de ce temps, à la cour et à la ville, contre les empiétements de plus en plus menaçants de Racine et de l'art nouveau, les droits de l'art ancien et du génie cornélien. En cette même année 1667, le pauvre Corneille, inquiet de voir cette nouvelle génération qui se lève et qui

va le remplacer, fait représenter *Attila*, après avoir fait représenter *Agésilas*, ce qui lui attire de la part de Boileau, comme vous le savez, chaud partisan et admirateur particulier de Racine, cette épigramme, tout à fait injuste d'ailleurs :

Après l'*Agésilas*,
Hélas !
Mais, après l'*Attila*,
Holà !

C'était injuste, car dans *Attila* il y a d'admirables scènes. Mais le vieux Corneille n'intéressait plus le public, et ce fut en vain que toute une faction se forma à la cour pour protester contre le succès d'*Andromaque*, faction à la tête de laquelle se trouvaient deux puissants personnages : M. de Créqui et M. d'Olonne. Racine, fort sensitif, fut irrité parce qu'il savait que M. d'Olonne et M. de Créqui médisaient de sa pièce dans les sociétés de la cour, où ils exerçaient de l'influence, non seulement par le rang social qu'ils occupaient, mais encore par la connaissance qu'ils avaient des lettres. Racine se vengea spirituellement par une épigramme qui courut la société de ce temps, et dans laquelle il soulevait, comme on dirait au Palais, contre ces deux juges peu impartiaux, une double exception d'incompétence. Il disait : « Je ne me soumets pas à la juridiction de M. de Créqui, en ce qui concerne une pièce où il ne s'agit que de femmes et de sentiments féminins, parce que M. de Créqui, comme on le sait d'ailleurs, déteste toutes les femmes. Et je ne me soumets pas davantage au jugement de M. d'Olonne, parce que M. d'Olonne, comme chacun le sait à la cour et à la ville, est détesté par toutes les femmes, particulièrement par la sienne. » — Et c'est ainsi que, de contestation en contestation, d'incident en incident, d'épisode en épisode, s'affirmait, grandissait le succès d'*Andromaque*.

Sur le second point, sur la satisfaction qui, en général, de la part des interprètes, récompense l'effort des auteurs bien inspirés, Racine n'eut qu'à se louer de sa troupe de l'Hôtel de Bourgogne. On joua sa pièce avec une ardeur dont il serait difficile peut-être de trouver l'équivalent dans l'histoire du théâtre. Le pauvre Montfleury, le père, ce vieux vétéran du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, joua les fureurs d'Oreste avec tant de conviction qu'il en mourut. Ce pauvre homme, à son lit de mort, déclara : « Qu'on ne dise pas que je meurs d'hydropisie ou de goutte... Je meurs de mon rôle d'Oreste. Aujourd'hui, ajouta ce Burgrave de la scène, les jeunes auteurs ne doutent de rien : ils font des rôles à tuer les gens. »

Racine connaissait, à ce moment, tous les genres de succès : il avait réussi à concilier à sa fortune, au grand scandale de ses anciens maîtres de Port-Royal, la meilleure comédienne de la troupe de Molière ; et c'est à ce sujet qu'éclata le ressentiment auquel je faisais allusion tout à l'heure. Dans la troupe de Molière brillait d'un vif éclat Thérèse Du Parc, femme d'un fameux acteur qui jouait les Gros Renés. Racine, après de nombreuses aventures antérieures sur lesquelles je vous demande la permission de ne pas insister, avait conçu une passion profonde pour Mlle Du Parc. On croit même que Corneille fut son rival ; mais que pouvait le vieux Corneille, blanchi sous le harnois, devant un jeune adversaire de vingt-huit ans ? Et non seulement Racine sut conquérir le cœur de Mlle Du Parc ; mais encore — et c'est sur ce point que Molière ne lui pardonna jamais — il la détourna de la troupe de Molière ; il la fit venir à l'Hôtel de Bourgogne, et c'est elle qui joua la première le rôle d'Andromaque, à la grande satisfaction de tous les admirateurs de Racine et de l'art nouveau qui remplaçait à ce moment l'ancienne conception cornélienne du devoir surhumain et de l'amour romanesque, poussés à un degré dont le *Cid* nous a donné une idée aussi exacte que possible.

Voilà donc les dispositions d'esprit dans lesquelles Racine a écrit *Andromaque*. De quoi voulez-vous qu'il nous parle, ce poète amoureux, et non seulement amoureux de la Du Parc, mais se préparant à être amoureux de la Champmeslé, — de quoi voulez-vous qu'il nous parle, sinon de la passion qui occupe le plus son esprit, de cette passion de l'amour à laquelle une dignité littéraire si élevée a été donnée dans le courant du XVIIe siècle, puisque le grand Pascal, le grave et sérieux Pascal lui-même, n'a pas craint de nous laisser dans ses œuvres un discours célèbre consacré à l'analyse de cette passion, éternelle, il faut le croire, comme l'humanité ? Composer *Andromaque*, faire représenter cette pièce où il est exclusivement question de ce sujet, c'était pour Racine entretenir ses contemporains de lui-même, ce qui est, comme vous le savez, le plaisir de prédilection de tous les poètes. Mais on ne réussit à obtenir l'audience du public que si, en lui parlant de soi-même, on lui parle de lui. C'est ce que Victor Hugo nous a montré dans une réflexion tout à fait juste qu'il a mise dans la préface des *Contemplations* : « En vous parlant de moi-même, je vous parle de vous. » Racine aurait pu dire exactement la même chose ; car, en regardant autour de lui, ce jeune homme de vingt-huit ans n'aurait vu que des jeunes gens et des jeunes femmes occupés des mêmes idées et des mêmes sentiments dont il était personnellement occupé.

Souvenons-nous, en effet, de la date où parut *Andromaque* : c'est en 1667, au commencement du règne de Louis XIV, en présence d'une cour où tout le monde est jeune, où l'on se hâte de secouer le deuil qu'avait laissé peser sur les résidences royales le long veuvage d'Anne d'Autriche. Le roi déclaré majeur, déjà glorieux, dont tout le monde se dispute l'attention, les regards et le cœur, le roi est le principal personnage de cette espèce de tragédie royale qui se joue autour de Racine dans le moment même où il fait représenter *Andromaque* sur la scène de l'Hôtel de Bourgogne. Racine, dans une préface qui est un mélange d'ingénuité confiante et d'ironie incisive, Racine nous dit que sa pièce se rapporte presque uniquement à l'antiquité ; et il donne comme indication scénique, au commencement du premier acte : « La scène se passe à Buthrote, en Epire. » Je crois qu'il n'est pas besoin d'aller si loin pour trouver les modèles d'après lesquels il a peint son Pyrrhus, son Oreste, son Hermione, et, jusqu'à un certain point, son Andromaque. Le cadre antique, selon l'usage du temps, lui était nécessaire pour y insérer ses développements poétiques et ses allusions perpétuelles à la réalité contemporaine ; mais, dans ce cadre, il a mis une partie considérable de cette réalité. Il a regardé autour de lui ; et, en somme, quand on lit les vers d'*Andromaque* un à un, avec quelque attention, on y trouve bien mieux souvent que dans les livres d'histoire qui nous racontent les événements extérieurs de ce règne, la véritable histoire, celle des sentiments, celle des pensées, des esprits et des cœurs, celle sur laquelle Racine se pencha pour en extraire, comme d'une matière confuse, à la manière des grands artistes, les figures immortelles qui vont bientôt se dresser devant vous.

En effet, qu'est-ce que la tragédie d'*Andromaque*, si nous la regardons dans son ensemble, sinon — et elle pourrait prendre ce sous-titre — la « conquête d'un roi » ? Il y a sur la scène un jeune roi, censé roi quelque part en Epire, mais surtout roi à Versailles, au Louvre et à Saint-Germain. Laissons-lui le nom de Pyrrhus, mais sans nous faire illusion sur le modèle perpétuellement présent à l'esprit de Racine et de ses spectateurs. La conquête d'un roi ! Mais nous la voyons, en même temps que sur la scène, dans la réalité, autour de Louis XIV, dans les six premières années de ce règne pendant lesquelles Racine fut l'observateur toujours attentif des événements sentimentaux de son temps. A quoi s'est intéressée la société qui tournait autour du roi, sinon à la conquête de ce roi lui-même ? Lisez l'histoire anecdotique de ce temps, lisez-la, moins dans les ouvrages qu'on fait aujourd'hui avec des dispositions plus ou moins passionnées pour

ou contre cette époque, que dans les documents eux-mêmes, dans l'*Histoire de Mme Henriette* par Mme de La Fayette, dans l'*Histoire amoureuse des Gaules*, du comte de Bussy-Rabutin, et aussi dans le théâtre de Racine et de ses rivaux. Vous verrez que tout le monde a présente à l'esprit cette tragédie royale, dans laquelle le jeune roi joue un rôle triomphal de grand jeune premier.

Ce roi, on se l'est disputé tout d'abord dans toutes les cours de l'Europe, au moment où le cardinal Mazarin décréta dans sa sagesse politique qu'il était nécessaire de le marier, et vous vous souvenez de toutes les compétitions auxquelles donna lieu ce projet de mariage. Malheureusement pour les princesses de l'Europe, le roi Louis XIV, selon les principes des temps modernes, ne pouvait en épouser qu'une seule. Il devait donc en laisser un certain nombre, destinées par les circonstances à jouer ce rôle d'Hermione, ce rôle de jalousie irritée, de coquetterie fougueuse, dont Racine a vu les originaux. Combien d'Hermiones autour de Louis XIV, dans la France entière, dans l'Europe et presque dans tout l'univers, lorsqu'au grand scandale de Marie Mancini, de Marguerite de Savoie, de Mme Henriette, duchesse d'Orléans — qui, elle aussi, avait conçu certaines espérances royales — on le vit se diriger du côté des Pyrénées, et consentir à ce mariage espagnol qui devait, disait-on, donner à la France la paix perpétuelle et qui n'assura même pas, hélas ! la paix du ménage de Louis XIV ! Voilà donc des Hermiones en quantité qui, pendant tout le XVIIe siècle, vont se répandre en lamentations, vont essayer de faire comprendre au roi qu'il a eu tort de choisir cette petite infante, et qu'il eût été bien plus heureux avec Marie Mancini, ou avec Henriette d'Angleterre, ou avec telle ou telle autre princesse, par exemple cette pauvre Marguerite de Savoie qu'on avait d'abord encouragée, et à qui peu à peu on signifia leur congé, avec un manque de formes qui sentait peu le protocole des cours.

Voilà des originaux pour Racine et il ne faudrait pas croire que le mariage du roi a fixé le terme de cette « conquête de Sa Majesté », que tout le monde se proposait, si peu qu'on eût de l'ambition ou de la passion. Je n'ai pas à vous rappeler ici, ni à vous cacher, les faiblesses sentimentales de ce grand roi. Vous connaissez aussi bien que moi, mieux que moi, l'histoire de Mlle de La Vallière. Eh ! bien, à combien de fureurs d'Hermiones cette histoire donna l'occasion de se déchaîner ! Combien de dédaignées se lamentèrent, combien déclarèrent, comme Hermione, que le roi avait tort de faire attention (non pas, comme dans la tragédie, à

cette Troyenne), mais à cette humble fille de Touraine, à qui personne ne songeait, et à qui la distinction dont elle fut l'objet de la part du roi conféra tout de suite un rang si éclatant, d'où elle tomba, comme vous le savez, pour expier sa faute — si c'en était une — par une pénitence qui a entouré de poésie austère ce visage à la fois souriant et désespéré ! Les Hermiones, je les vois partout et je ne m'avancerai pas beaucoup en disant qu'il y eut de l'Hermione dans cette Mme Henriette, dont nous aurons tout à l'heure l'occasion de parler davantage, qui s'est flattée de tant d'espérances, et qui est morte prématurément, d'une mort tragique, qui a environné son souvenir à elle aussi d'une sorte de poésie, qui fait qu'on est obligé de glisser rapidement sur ses fautes et à tout le moins sur ses imprudences.

Voilà les modèles dont Racine eut à s'occuper, lorsqu'il substitua aux amours héroïques et idéales dont Corneille entretenait ses auditeurs les amours trop réelles, violentes, impétueuses, dévastatrices, dont vous allez entendre tout à l'heure sur cette scène les cris de rage et de désespoir, dont vous verrez les effets tragiques, aboutissant peu à peu au suicide, à l'assassinat, à tous les malheurs qui peuvent menacer l'homme et la femme lorqu'ils ne sont plus maîtres de cette volonté que le vieux Corneille, grand professeur d'énergie, voulait mettre en première place dans son théâtre, et dont Racine nous montre les défaites, comme s'il voulait nous confirmer, lui aussi, dans cette idée qu'il faut rester constamment maître de soi. Ces héros et ces héroïnes de Racine ne sont pas maîtres, maîtresses, d'eux-mêmes ou d'elles-mêmes. Tout à l'heure, vous verrez cette pièce très simple et très mouvementée, qui se compose uniquement des tergiversations, des désespoirs, des brouilles, des retours, du dépit amoureux, de l'enthousiasme passager, des fureurs finales, qui passionnent deux jeunes hommes et deux jeunes femmes. Si je ne craignais de faire une comparaison peut-être un peu trop frivole, je dirais — et, mon Dieu, je puis le dire, puisque des historiens des plus graves l'ont dit — que le commencement du règne de Louis XIV ressemble un peu à une sorte de ballet. En effet, le roi lui-même consentait fort souvent à figurer dans ces ballets allégoriques dont Benserade improvisait les paroles et dont Lulli composait la musique. Eh ! bien, si vous voulez me permettre de poursuivre un peu plus loin cette comparaison chorégraphique, dans laquelle je ne m'engage que parce que je m'y sens précédé d'historiens très sérieux, j'oserai dire que la tragédie d'*Andromaque* ressemble peut-être, elle aussi, en quelque façon, à une sorte de ballet sentimental et passionné : tout le monde se

poursuit et personne ne s'atteint : ce sont des entrées, des sorties, des duos, et cela finit par un quadrille fort tragique. Enfin, puisque je faisais tout à l'heure allusion à ce mariage de Louis XIV qui eut lieu à Saint-Jean de Luz, j'oserai dire que de temps en temps les mouvements extraordinaires des personnages d'*Andromaque* font songer à une espèce de danse espagnole à laquelle je puis faire allusion, puisque M. Pierre Loti, dans son beau roman de *Ramuntcho*, lui a conféré la dignité littéraire par la plus expressive des descriptions. Cette danse, dont le nom aurait rappelé à la reine Marie-Thérèse les souvenirs de son pays, c'est le fandango. C'est une danse presque désespérante, dans laquelle le danseur n'atteint jamais la danseuse : ils tournent l'un autour de l'autre, se fuient, s'en vont vers le lointain, et, à un moment donné, on ne les voit plus ; de même que dans *Andromaque* on finit par perdre de vue ces amoureux et ces amoureuses, sans que ni les uns ni les autres aient eu la satisfaction de terminer leur aventure par ce qui est la conclusion naturelle des drames bourgeois, c'est-à-dire un légitime mariage. Personne ne se marie ; ou plutôt, si l'on se marie, c'est *in extremis* et bien près d'une catastrophe sanglante. Eh! bien, Pyrrhus, Hermione, Oreste, Andromaque, ils ont l'air, — puisque vous m'autorisez à introduire ici cette comparaison, — ils ont l'air de danser pour la reine Marie-Thérèse le fandango. Il y a trois fandangos dans cette pièce. Première entrée de fandango : Pyrrhus et Andromaque : Pyrrhus court après Andromaque ; il l'aime, il n'en est pas aimé ; il lui parle ; elle accepte ses déclarations, puis elle lui tourne le dos dans un mouvement de coquetterie charmante, mais sévère ; et Pyrrhus se désole. — Autre duo : Hermione et Pyrrhus ; ici, les rôles sont intervertis : c'est la jeune fille, Hermione, qui court après Pyrrhus ; mais Pyrrhus ne se soucie pas de cette fougueuse personne ; dès qu'il la voit à gauche, il fuit à droite ; il essaye de l'apaiser, de refroidir le zèle fougueux de cette âme passionnée ; et il ne peut se dérober autrement que par la fuite à cette fureur permanente qui fait qu'Hermione n'est jamais maîtresse d'elle-même et que véritablement — et Pyrrhus, s'il ressuscitait, serait là pour le dire, — lorsqu'on est à côté d'elle, on craint toujours quelque mauvais coup.

— Autre entrée de ballet, pour parler le style de Benserade et de Lulli : Oreste et Hermione ; là encore, les rôles sont les mêmes : il y a encore quelqu'un qui aime et qui n'est pas aimé : Oreste aime Hermione, il voudrait se consacrer à son bonheur ; mais Hermione n'en a que faire : Hermione aime Pyrrhus, qui ne l'aime pas, comme Oreste aime Hermione, dont il n'est pas aimé, comme

Pyrrhus aime Andromaque, qui ne l'aime pas. C'est un imbroglio extraordinaire, tout à fait semblable à ce qui se passait aux châteaux de Versailles et de Saint-Germain, au temps de Louis XIV.

C'est vous dire, Mesdames et Messieurs, combien nous sommes loin dans *Andromaque* de la légende antique. Racine, en sa préface, n'insiste pas trop sur ce qu'il doit à ses devanciers : il cite bien un certain nombre de vers de Virgile, où il a trouvé le cadre de sa pièce ; mais il dit qu'il n'a fait à Euripide que des emprunts très minces, et il ne semble pas se soucier de rivaliser avec l'admirable tableau qu'Homère nous a donné d'Andromaque conduisant son mari Hector vers un sacrifice sublime, et lui adressant des paroles qui sont dans la mémoire de tous les lettrés. Racine reconnaît, somme toute, que l'antiquité et la mythologie nè sont que les prétextes des événements qu'il représente. Et puis, avec ses héros, nous sommes très loin, il faut bien le dire, de l'idéal antique, très loin heureusement de la sauvagerie des mœurs homériques: Andromaque est captive, et Pyrrhus lui parle avec tout le respect qu'on doit à une Altesse Royale, avec toute l'attention qu'un véritable chevalier doit à la faiblesse d'une prisonnière. Ce n'est pas ici une imitation quelconque de l'antiquité ; c'est autre chose. On voit le maître, l'homme puissant, Pyrrhus, parler et agir non pas comme un héros d'Homère, avec la brutalité coutumière d'un Achille ou d'un Diomède, mais comme un seigneur de la cour de Louis XIV, qui sait vivre, qui sait rester maître de son langage, de son visage et de ses gestes, et ne jamais manquer aux lois de l'honneur et de la galanterie. On sent que, depuis Homère et Euripide jusqu'à Racine, de grands événements se sont passés, qui ont modifié, ennobli la conversation des hommes et des femmes, même lorsqu'ils ont quelque sujet de se quereller; on sent qu'une politesse nouvelle s'est introduite, non pas seulement dans le langage, mais dans les sentiments de ceux qui parlent ; et, pour tout dire en un mot, on sent que le monde, charmé, attendri, adouci, s'est ouvert à un sentiment nouveau, que le christianisme et la chevalerie française sont passés par là, et que ce sentiment nouveau, c'est le respect de la femme.

Mesdames et Messieurs, c'est, en effet, à une femme qu'est dédiée la tragédie d'*Andromaque*, et vous ne serez pas étonnés de connaître le nom de la destinataire de cette dédicace. C'est à une jeune femme de vingt-trois ans que Racine a voulu adresser l'hommage de ce chef-d'œuvre, et sous la tutelle de qui le poète entend placer, comme sous de favorables auspices, ses débuts dans la gloire ; c'est à une jeune femme dont j'ai prononcé le nom tout à l'heure, dont il est impossible de parler sans atten-

drissement, mais dont cependant je suis bien obligé de chercher à discerner le véritable caractère; à une jeune femme que son rang mettait au-dessus de l'humanité presque tout entière, et qui cependant a eu le grand mérite de ne pas connaître de distances, sociales, quand il s'agissait de rendre hommage au génie des lettres et des arts : j'ai nommé Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, autrement dit Madame, belle-sœur du roi. C'est à elle que Racine s'adresse dans une dédicace à la fois très émue et très spirituelle ; et nous devons retenir de cette dédicace quelques lignes particulièrement significatives. « On ne saurait, dit Racine, réussir dans les lettres que si l'on a eu le bonheur de plaire à Votre Altesse Royale... » Cela, je veux bien que ce soit une phrase de style et le compliment d'un parfait courtisan. Mais voici quelque chose de plus mémorable: « J'ose rappeler à Madame que, dans la lecture que je lui fis de ma pièce, elle voulut bien honorer mon ouvrage de quelques larmes. » Ainsi, Madame, duchesse d'Orléans, a pleuré en écoutant la lecture d'*Andromaque*. Pourquoi a-t-elle pleuré? Est-ce simplement à cause des malheurs imaginaires d'*Andromaque*, à cause des fureurs imaginaires d'Oreste, à cause des souffrances imaginaires d'Hermione ? Je ne le crois pas. Un grand moraliste a dit avec raison que, lorsqu'une femme pleure sur quelque chose, en réalité elle pleure sur elle-même et à propos de quelqu'un. Nous ne serons pas trop indiscrets; mais, véritablement, nous n'avons pas à craindre de commettre d'indiscrétions en cherchant à analyser quelque peu le cœur de Madame Henriette, puisqu'elle-même, avec une ingénuité coquette qui était bien de son âge, s'est chargée de notifier, pour ainsi dire, à la postérité, l'un des secrets les plus chers de son cœur. Elle a chargé le jeune Racine et Corneille vieillissant de représenter, dans les amours de Tite et de Bérénice, des amours, dont nous connaissons le héros et l'héroïne : les amours qu'elle attribuait à Louis XIV, — avec quelque raison d'ailleurs pendant un certain temps, — vis-à-vis d'elle-même, et l'amour qu'elle a certainement ressenti, et dont la longue déception n'a pas peu contribué à avancer le terme de ses jours et à fixer la date de cette mort prématurée, sujet de pleurs et de lamentations dont l'écho s'est prolongé jusqu'à nous avec le beau cri de Bossuet: « Madame se meurt ! Madame est morte ! » Racine fut donc là autre chose que le poète favori de Madame Henriette : il fut presque son confident; et, si Madame Henriette a pleuré sur la tragédie d'*Andromaque*, c'est en songeant à des incidents qui la concernaient elle-même et qui réveillaient dans son cœur de douloureux souvenirs.

Ce n'est pas seulement à Louis XIV que Madame Henriette avait accordé quelques-unes de ces paroles imprudentes dont elle était, d'ailleurs, assez prodigue, de l'aveu même de ses historiographes les plus pieux. Madame Henriette a aimé les Lettres, et bien lui en a pris, car les Lettres ont protégé sa mémoire, et elle vient à nous sous une glorieuse escorte qui la défend contre tout ce qui pourrait être dit de trop sévère pour ses inconséquences juvéniles : d'un côté, c'est un romancier délicat, analyste profond des sentiments humains, et de qui l'on peut dire que son génie fut tout racinien : Mme de La Fayette, l'auteur de la *Vie de Madame Henriette* et de cette *Princesse de Clèves* où les allusions à Madame Henriette ne manquent pas ; c'est Racine, avec *Andromaque* et *Bérénice* ; c'est Bossuet, avec son admirable oraison funèbre, semblable à un linceul de pourpre étendu sur ce cadavre, qui, jusque dans la mort, conservait un sourire gracieux. Sous cette triple protection, Madame Henriette est bien gardée ; et cependant, puisqu'elle-même s'est prêtée plus d'une fois à des révélations psychologiques, nous pouvons nous permettre, sans offenser sa mémoire, de faire allusion aux sentiments particuliers qu'elle sembla éprouver pour le comte de Guiche.

Si je cite celui-là parmi ceux qui lui ont offert l'encens de leurs compliments et dont elle n'a pas tout à fait repoussé les hommages, c'est que nous trouvons dans la tragédie d'*Andromaque* une allusion directe au comte de Guiche. Armand, comte de Guiche, fils du maréchal de Grammont, était un des jeunes hommes les mieux doués, les mieux faits, les plus séduisants de la cour. « Il était séduisant, dit Mme de Sévigné, par ses traits de caractère qui n'appartenaient qu'à lui » ; c'était un véritable héros de roman. Il avait tout d'abord quelque peu scandalisé ses contemporains par sa conduite, par des fantaisies que l'on devait pardonner à son jeune âge ; et tout à coup, de dissipé qu'il était, il s'était rangé, il était devenu grave, recueilli, comme une sorte de Lohengrin occupé sans cesse d'un même idéal : c'est qu'il avait conçu pour Madame Henriette un de ces amours sans espoir que les gentilshommes eux-mêmes ne peuvent se permettre envers les princesses qu'en se résignant d'avance à toutes les déceptions et à toutes les rancœurs. Le comte de Guiche fut envoyé, ou plutôt s'envoya lui-même, afin de se dépayser et de se défendre contre cette passion qui le tourmentait, en Pologne, où il guerroya avec le roi Jean-Casimir contre les Moscovites. Eh ! bien, s'il nous est difficile de discerner tous les vers sur lesquels a pleuré Madame Henriette, il en est cependant sur lesquels nous sommes sûrs qu'elle a dû laisser tomber quelques-unes de ces larmes précieuses que

Racine a recueillies. Ce sont les vers où Oreste dit à Hermione :

J'ai mendié la mort chez les peuples cruels...

et plus loin :

Madame, c'est à vous de prendre une victime
Que les Scythes auraient dérobée à vos coups,
Si j'en avais trouvé d'aussi cruels que vous !

Les Scythes ! Quelle allusion directe aux Moscovites, à cette guerre où a combattu le comte de Guiche, afin d'oublier celle qui lui semble inoubliable ! Voilà une allusion sur laquelle les historiens de la littérature n'ont pas assez insisté, et que nous pouvons retenir en rapprochant ces vers du passage de cette dédicace où Racine rappelle les larmes de Madame Henriette, duchesse d'Orléans.

Nous pourrions trouver encore bien d'autres passages où apparaîtraient des souvenirs également chers à cette jeune princesse, qui était malheureuse parce qu'elle était mal mariée. Non pas que Racine ait commis l'erreur de vouloir la peindre dans l'une ou l'autre de ses héroïnes : c'eût été le fait d'un mauvais courtisan et d'un mauvais poète. Non : Andromaque est Andromaque, Hermione est Hermione. Mais, dans les deux caractères de ces héroïnes, se trouvent bien des traits épars qu'on rapproche spontanément de la biographie de Madame Henriette d'Angleterre. Sans doute, Racine a plu à cette princesse en essayant d'accréditer la légende d'après laquelle elle aurait fini par se montrer rebelle envers Louis XIV, comme Andromaque envers Pyrrhus. Comme Andromaque, elle est aussi, non pas certes une captive, mais une étrangère, élevée dans une autre cour ; « elle a passé les mers », comme il est dit dans la pièce. Et, d'autre part, il y a dans son caractère bien des traits qu'on retrouve dans le personnage d'Hermione. De sorte que l'ensemble de tous ces personnages, l'ensemble de toutes ces aventures, — sans insister plus qu'il ne le faudrait sur des souvenirs que Racine connaissait mieux que personne et dont peut-être il a reçu la confidence directe — l'ensemble de tous ces personnages contient des traits qui étaient bien faits pour faire jaillir dans le cœur de cette jeune femme la source des larmes. C'est une grande gloire pour une œuvre dramatique qu'une femme ait pleuré pour elle : c'est une espèce de consécration ; et, en somme, cette consécration a porté bonheur à la tragédie d'*Andromaque*.

Peut-être pourrais-je encore vous indiquer, sans insister outre mesure, d'autres points de comparaison entre la biographie réelle de Madame Henriette et cette biographie idéale qu'a composée Racine, en nous faisant voir comment savent aimer les héroïnes et les héros d'*Andromaque*. Vous savez comment

Hermione se venge de Pyrrhus, tout en l'aimant et comment, par un revirement subit et bien féminin, elle accable de ses imprécations celui qui a été l'instrument aveugle d'une haine qui n'était qu'une forme de l'amour, et qui redevient de l'amour dès que cette haine est satisfaite. Or, si nous consultons l'histoire anecdotique des commencements du règne de Louis XIV, nous voyons une ténébreuse affaire à laquelle les noms de Madame Henriette et du comte de Guiche sont mêlés. C'est aussi un complot pour évincer une rivale : il s'agit d'une fausse lettre portée à la reine pour lui dénoncer la distinction dont Mlle de la Vallière avait été l'objet de la part du roi. Cette lettre tombe entre les mains d'une duègne, qui la lit, et, voyant des noms, va la porter au roi. Le complot, à n'en pas douter, avait été prémédité avec la complicité d'un autre soupirant de Madame Henriette : le marquis de Vardes, qui en supporta les conséquences tout le reste de ses jours. Car à peine ce marquis de Vardes eût-il porté le coup qu'on l'avait chargé de porter, qu'il fut désavoué par Madame Henriette, comme Oreste par Hermione. Il est dénoncé ; il devient le bouc émissaire; et, pendant près de vingt ans, jusqu'en 1683, relégué dans son gouvernement d'Aigues-Mortes, il put réfléchir sur la tragédie d'*Andromaque* et voir une fois de plus sur la scène, après les avoir éprouvés réellement, tous les ravages que peut amener la passion, quand elle est poussée à ce degré, dans la faible, infirme et malheureuse humanité.

Voilà quelques-unes des causes qui ont déterminé le succès éclatant d'*Andromaque*. Vous voyez qu'ici, comme pour le *Cid*, il y a une correspondance étroite entre les sentiments qui agitent la société contemporaine et les aventures des personnages qui occupent l'esprit du public convié aux représentations de l'Hôtel de Bourgogne. Mais le chef-d'œuvre qui, tout à l'heure, sera représenté sous vos yeux, ce chef-d'œuvre ne serait pas sorti de l'histoire de la chronique et de l'anecdote, si Racine, en tant que grand poète, n'avait opéré sur cette matière éparse ce même miracle que Corneille a opéré sur les idées et les sentiments qui étaient de mise à l'Hôtel de Rambouillet, et qui, après avoir été exprimés dans des romans qu'on ne lit plus, tels que l'*Astrée*, sont venus, avec le *Cid*, jusqu'à nous.

Mais, ici, je sortirais de mon domaine si j'insistais davantage. Je veux laisser aux jeunes et remarquables artistes de l'Odéon la part qui leur revient dans le commentaire vivant de ce chef-d'œuvre. J'ai voulu simplement vous montrer comment un grand poète, avec des événements d'actualité, fait en quelque

sorte une œuvre d'éternité, — vous réservant le soin de constater, — par la nouveauté même d'*Andromaque*, par ce qu'il y a d'original et d'imprévu dans cet art venu après l'art cornélien, — de constater, dis-je, d'apprécier par vous-mêmes, en y puisant des motifs de consolation et d'espérances, la diversité prodigieuse et la ressource inépuisable de l'esprit français.

G. DESCHAMPS.

Ouvrages signalés

Guide pratique de chimie (*1re partie, chimie minérale*), par MM. COUDRAY et BOUCHERIE. — 1 vol. in-18 jésus, 364 pages, 4 fr. — Librairie Jules Rousset, rue Casimir-Delavigne, 1904, Paris. Il est vraiment remarquable par sa clarté et sa concision, le *Guide pratique de chimie* que viennent de faire paraître MM. COUDRAY et BOUCHERIE.

Les auteurs s'y sont inspirés des travaux les plus récents, et leur œuvre évitera aux commençants les tâtonnements du début, en même temps qu'elle aplanira, pour ceux qui veulent faire des études chimiques complètes, les écueils inhérents à cette partie de la science.

Ce livre est, de plus, le *vade-mecum* indispensable à tous les candidats aux divers examens, même à ceux qui se destinent aux administrations publiques ou qui préparent leur admission aux écoles du gouvernement.

***

Le Code du Professeur (*enseignement secondaire*), par M. CANAT, *agrégé des lettres*, librairie P. Delaplane, Paris, 1904.

Le gérant : E. FROMANTIN.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 2 17 NOVEMBRE 1904

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

La civilisation attique du Ve au IVe siècle.

Cours de M. ALFRED CROISET,

Professeur à l'Université de Paris.

La femme et l'enfant (1).

Nous avons vu, dans les leçons précédentes, quelle était la grande originalité du type de Déjanire. Amoureuse et jalouse, c'est-à-dire passionnée, elle garde au milieu de la violence du sentiment une remarquable possession de soi. Dans Euripide, la passion égare l'homme, le met hors de lui, l'élève ou l'avilit, en tout cas corrompt ses qualités natives. Ici, au contraire, chez Sophocle, l'héroïne que nous considérons prend, avec cette maîtrise de soi-même, un air d'élégance morale et de distinction qui fait, à nos yeux, son originalité.

Si ce type nous étonne, à une époque où nous lui trouvons peu d'analogues, il est juste que nous cherchions comment il a été imaginé.

Sans doute, il est aisé de dire que c'est un idéal, que le poète l'a conçu comme tel, et que c'est l'imagination de Sophocle qui lui a fourni les principaux traits de son personnage ; mais cela

(1) Voir la *Revue* 1903-1904.

n'est pas une explication : l'imagination de l'artiste, si vive et si féconde qu'elle soit, ne saurait se suffire à elle-même. Elle doit emprunter à des sources extérieures les éléments qu'elle mettra en œuvre, et ce sont ces sources qu'à propos de Déjanire il est important de découvrir.

Or, si l'on considère les légendes que le poète met en œuvre, on voit qu'elles sont empruntées généralement à l'histoire fabuleuse de la Grèce et, plus particulièrement, aux épopées homériques. Sophocle aurait-il donc trouvé aussi quelques traits de son personnage, quelques indications morales, dans le monde d'Homère ? La question vaut d'être posée, et nous avons vu, dans nos études antérieures sur la civilisation de l'époque homérique, que l'élévation des sentiments, la noblesse morale n'étaient pas étrangères à certains personnages et, en particulier, à certains personnages féminins de cette société primitive. Nous avons, à ce propos, considéré Hélène, la femme digne et gouvernant noblement la maison de son époux ; Pénélope, l'épouse fidèle et la femme forte, etc. Mais il est évident que nous ne trouverons pas dans l'examen de ces grands modèles, l'explication complète de l'originalité que Sophocle a pu leur donner. Il y a dans le poète tragique bien autre chose que dans l'épopée. Le monde homérique nous fait connaître ces héroïnes dans la simplicité de leur vie et de leurs sentiments. Chez elles, la passion n'apparaît pas, ou du moins elle n'est que dans le passé, elle ne se montre qu'à l'arrière-plan, à l'état de souvenir : c'est le cas pour Hélène. Homère nous présente en elle deux personnages véritablement différents. Elle a été jadis livrée à l'amour, victime d'Aphrodite, et sa passion funeste a déchaîné la guerre. Mais il n'y a rien de commun entre cette Hélène et celle du chant XI de l'*Odyssée*. Dans le cœur de celle-ci, il n'y a plus de place pour la passion, et, par conséquent, ce n'est pas un personnage de ce genre qui a pu donner à Sophocle les éléments de ses créations si originales. Cette humanité, si noble déjà et si belle, ne suffit pas à expliquer l'humanité plus complexe du poète du ve siècle. Ici, nous trouvons la passion ardente et profonde qui, avec toute sa force et sa sincérité, n'empêche pas la pleine possession de soi, le souci de la dignité et de l'honneur, et laisse à l'âme qu'elle possède sa liberté et sa volonté.

Encore une fois, où Sophocle trouve-t-il l'idée de ces qualités, de cette perfection morale ? D'où vient à son drame ce caractère de noblesse et d'élévation, et cette couleur racinienne, pourrait-on dire, dans la peinture des sentiments ? S'il ne se sert ni

de son imagination ni de modèles antérieurs, il faut qu'il trouve les éléments de ses conceptions dans l'humanité qui l'entoure et qui l'inspire, dans la vie et dans la moralité de son temps. Telle est la conclusion à laquelle nous conduiront naturellement nos études sur les différents caractères du théâtre de Sophocle. Mais, comme la question se posera nécessairement à propos de chaque personnage ou de chaque type que nous examinerons, il est juste de la réserver, et nous nous contenterons d'en déterminer, pour le moment, l'intérêt général.

Pour ce qui est des personnages féminins en particulier, nous devons nous préoccuper de la question qui se pose à propos de la situation de la femme dans la société athénienne.

On a dit, on a trop répété peut-être, que le rôle de la femme à Athènes était tout l'opposé de celui de la matrone romaine. Il est juste, sans doute, d'établir une distinction légitime ; mais l'opinion commune est excessive. On a montré l'épouse romaine entourée de respect, participant à l'autorité du chef de famille, gouvernant sa maison avec dignité.

D'autre part, on se plaît à considérer la femme grecque comme enfermée dans le gynécée, retirée et isolée, traitée à la manière des femmes d'Orient. Cette opinion a peut-être surtout pour fondement certaines plaisanteries des poètes comiques et, en particulier, d'Aristophane, qui est intarissable sur ce sujet et nous donne de la femme, comme à plaisir, une image ridicule ou grossière. Il y a aussi les philosophes, qui ne sont pas tendres pour le sexe féminin, et Platon, qui met la femme exactement sur le même rang que l'homme, est une exception.

Cependant nous avons des témoignages plus sûrs et plus impartiaux, qui ne doivent pas échapper à un observateur attentif : ce sont les documents de la vie courante, de la vie journalière, et, en particulier, les plaidoyers prononcés devant les tribunaux. Dans toute cette littérature, qui se rapporte aux discussions des affaires, aux débats passionnés ou intéressés des parties, on peut trouver les éléments nécessaires pour se faire une idée de la famille athénienne et des rapports qui unissent entre eux les membres qui la composent. On y voit que la femme y jouait un rôle tout autre que celui qui lui est communément attribué ; elle y apparaît souvent intelligente, active, sachant tenir sa place au dehors comme à la maison, et avec des qualités morales qui la font au moins l'égale de l'homme.

On peut donc dire que, si Sophocle, comme c'était son droit et peut-être son devoir de poète, a agrandi, idéalisé le type de la femme, il a en tout cas trouvé dans la réalité contemporaine les

principaux traits de ses personnages ; et il nous est permis de voir jusqu'à un certain point, dans Déjanire elle-même, une femme de la société athénienne du ve siècle.

Mais cette question d'adaptation aux mœurs du siècle, qui se pose à propos d'un rôle de femme, s'imposera encore à notre attention, quand nous considérerons un autre groupe de personnages du théâtre de Sophocle, les enfants. Après le rôle de la femme dans la famille, nous sommes, en effet, amenés à rechercher quelle était, dans la famille athénienne, la situation de l'enfant vis-à-vis de ses parents.

Ici encore, du reste, nous retrouverons quelque chose de cette élégance morale, de cette distinction, de cette élévation de sentiments, qui caractérise la femme dans le théâtre de Sophocle, qui suppose une culture plus avancée que celle de l'époque homérique et qui porte la marque originale du temps où le poète a composé son œuvre.

Sans multiplier les exemples qui pourraient confirmer cette observation générale, nous nous bornerons à analyser avec précision et dans le détail un ou deux seulement des rôles susceptibles de nous instruire, pour en tirer des indications caractéristiques.

Considérant d'abord une des pièces auxquelles nous avons déjà eu recours pour l'étude d'un rôle de femme, nous examinerons le rôle d'Hémon dans *Antigone*. Sophocle représente le jeune homme en opposition, en lutte, avec son père Créon. On sait, en effet, quelle est la donnée de la pièce : Hémon aime Antigone et il doit l'épouser, quand se manifeste le dévouement héroïque de la jeune fille qui la fait condamner à mort. Dès le premier moment, il a décidé quelle conduite il tiendra en face de son père. Le poète pose ainsi un problème moral et un problème dramatique : il faut que le fils obtienne de son père la grâce de celle qu'il aime.

Hémon commence par faire devant son père un véritable plaidoyer pour Antigone, avec l'intention secrète, s'il échoue, de mourir avec elle. Ce n'est pas un personnage impassible, froid et, par cela même, accessible aux conseils de la raison : il aime, et il aime jusqu'à en mourir. C'est une nature généreuse, jeune, ardente, et qu'on croirait d'abord disposée aux éclats et à la violence. De plus, le conflit est tragique entre son père et lui, puisque l'un des deux doit être, indirectement au moins, le meurtrier de l'autre. Tous les éléments de la situation et les caractères sont tels que la scène pourrait prêter à un débordement de passion, à un effet mélodramatique.

Or ce qui est justement remarquable, c'est que ce jeune homme, ardent et passionné, devant un père injuste et cruel qui le brave, reste calme, garde la pleine possession de soi, conserve une clarté, une lucidité d'esprit qui lui permet de discuter, de lutter et de rester intraitable tout en se donnant le mérite d'un langage respectueux et de la piété filiale la plus recommandable. Il a, tout comme Déjanire, cette distinction morale qui résulte à la fois d'une grande vivacité de sentiments et d'une véritable supériorité intellectuelle : qualité faite de raison et d'honnêteté, qui permet à la passion de conserver toute sa force, mais inspire la conduite selon les règles de la modération et de la dignité.

On voit par un tel exemple ce qui, au point de vue du rôle de l'enfant, distingue la famille grecque de la famille romaine. Dans celle-ci, et, en particulier, dans la famille romaine de la période républicaine, ce qui frappe d'abord, c'est l'autorité absolue, tyrannique, du père sur les enfants. Dans la famille grecque, sans doute, cette autorité subsiste, mais avec un caractère différent. Elle est surtout fondée sur le respect, sur la considération qui s'attache à l'âge, à la parenté, etc. ; ce n'est pas une autorité juridique et faite de contrainte ; elle est plutôt fondée sur le sentiment.

Aussi ne se dément-elle jamais, même dans la violence de la passion, même dans un conflit d'intérêts qui pourrait la compromettre. C'est qu'aussi l'enfant, soumis à l'autorité paternelle, reste cependant libre, indépendant, très éloigné de toute servilité. On ne sent rien ni chez le fils ni même chez la fille de ce tremblement, de cette humilité ou de cette humiliation qui peut résulter d'une situation légalement inférieure. Raisonnables et libres de raisonner, c'est avec respect qu'ils peuvent parler, même pour contredire, à ceux qui ont autorité sur eux.

Du reste, c'est un des traits essentiels non seulement de la tragédie sophocléenne, mais de la tragédie grecque en général, que cette place prépondérante donnée à la raison dans la peinture de l'humanité. L'homme n'est vraiment homme que quand il sait ce qu'il fait et fait ce qu'il veut faire, quand il a conscience des motifs de ses actes et quand ces motifs sont de ceux que la raison peut avouer. C'est une remarque que nous avons déjà dû faire à propos de divers personnages de Sophocle ; elle trouve encore sa place et sa justification à propos du rôle de l'enfant dans la famille. Pas plus que s'il était indépendant, il ne peut se soumettre passivement à une loi qui lui paraît discutable, il reconnait l'autorité paternelle, mais en réservant son droit, et ne se soumet que dans la mesure où le respect l'exige. De là une grandeur de caractère, une noblesse morale qui, — surtout

lorsqu'elle s'allie, comme c'est le cas pour les personnages de Sophocle que nous considérons, à la douceur, à la bonté, — constitue des types exquis, d'une séduisante originalité, qui portent la marque du génie du poète et de l'esprit de son temps.

Le rôle d'Hémon dans *Antigone* est très court et n'apparaît qu'en deux scènes ; encore n'est-il expliqué dans la seconde que par l'intermédiaire d'un récit, et le personnage ne paraît réellement que dans la première. Celle-ci est capitale, et tous les traits essentiels du caractère que nous considérons s'y présentent à nous. Créon, après la grande scène avec Antigone, que nous avons eu l'occasion d'analyser, vient de prononcer la condamnation définitive de la jeune fille. C'est à ce moment que son fils Hémon intervient.

Il intervient non pas précisément au nom de son amour (ce serait là un procédé trop moderne ou, en tout cas, trop euripidéen), mais en vertu de son titre de fiancé, et ce sont des raisons générales plutôt que des raisons particulières et de sentiment qu'il fait valoir.

Cette grande scène, qui commence au vers 632, se développe longuement et harmonieusement. Outre ses qualités proprement dramatiques, elle a, comme nous l'avons déjà remarqué pour plusieurs grandes scènes de Sophocle, un rythme poétique qui intéresse aussi l'expression des sentiments.

D'abord une partie préparatoire, où les deux personnages, comme des lutteurs avant le combat, prennent position, pour ainsi dire, et font prévoir quel va être le conflit. Ce sont quelques vers vifs et pressants. — Puis chacun des deux adversaires est amené à expliquer son rôle et à déployer toutes ses forces : c'est alors qu'avec cette ampleur oratoire et cette lucidité dialectique dont les Grecs étaient coutumiers, comme des orateurs dans un débat contradictoire, ils développent leur thèse et mettent leurs arguments en forme. — Enfin le conflit s'accuse, les répliques se pressent, la vivacité du dialogue accélère le rythme, et la scène se précipite pour finir par la sortie de l'un des adversaires.

Telle est l'évolution dramatique et poétique de la scène où nous voyons paraître Hémon devant son père : une apostrophe du père et une réponse du fils, puis les deux discours avec les deux thèses opposées, enfin l'échange animé des répliques qui terminent la scène.

CRÉON.

« Mon fils, instruit de l'arrêt irrévocable rendu contre ta fiancée, viens-tu déployer ta fureur contre ton père, viens-tu lui reprocher

le décret rendu contre ta fiancée, ou, quoi que j'aie pu faire, te suis-je toujours cher ? »

A cette interrogation précise, pressante, Hémon ne se dérobe pas, et, sans être intimidé par l'autorité paternelle, il commence par affirmer son respect afin de dégager sa liberté.

HÉMON.

« Mon père, je suis à vous..... »

N'est-ce pas déjà la réponse d'Iphigénie à Agamemnon dans la pièce moderne :

..... Mon père,
Cessez de vous troubler, vous n'êtes point trahi ;
Quand vous commanderez, vous serez obéi.....
Tout mon sang est à vous.....?

« Mon père, je suis à vous. » — C'est le respect qui s'affirme d'abord. Il est suivi aussitôt de quelques paroles où l'on sent déjà une certaine liberté de jugement. Il y a quelque ironie, encore respectueuse, dans ces mots : « Puisses-tu me donner toujours de sages conseils que j'aurai plaisir à suivre ! » L'idée de l'indépendance et même de la résistance est sous-entendue, à peine indiquée, et le jeune homme corrige aussitôt ce que ses paroles pourraient avoir d'ambigu : « Aucun mariage ne peut m'être plus doux que l'obéissance à tes ordres, s'ils sont justes. » Il veut donc obéir, mais dans la mesure où on lui commandera des choses justes et qu'il puisse approuver.

L'état d'esprit des deux interlocuteurs étant ainsi indiqué, Créon le premier expose sa thèse, la thèse du père. — Or Créon nous est odieux, et tous nous sommes contre lui avec Hémon et Antigone. Le poète pouvait donc lui prêter un discours conforme à l'opinion que nous avons de sa conduite, et le rendre méchant à plaisir, en s'assurant à peu de frais la complicité de son public. Il ne l'a pas fait ; il n'a pas voulu que ce personnage odieux fût quelque chose comme le « lâche » du mélodrame ; il a voulu faire voir que, dans la plus mauvaise cause, il peut y avoir des semblants de raison, capables de faire hésiter, ou, en tout cas, d'inquiéter l'opinion, et propres à fournir des arguments spécieux.

Il y a même si peu manqué à propos de Créon que des critiques de renom ont pu soutenir, il y a quelque soixante ans, que, dans la pièce d'*Antigone*, c'est à Créon, c'est au droit du père et au droit de la cité que Sophocle donne son approbation, qu'il nous montre

au contraire dans la jeune fille une révoltée, qui mérite bien notre pitié, mais non notre admiration.

En examinant en toute liberté de jugement la tragédie de Sophocle, on s'aperçoit que la thèse est fausse ; mais au moins, pour qu'elle puisse être soutenue, a-t-il fallu que le poète apportât dans la composition de ce rôle de Créon un art, ou, si l'on veut, une loyauté dramatique, digne d'être remarquée.

Le père justifie naturellement sa cruauté en invoquant le droit supérieur de la cité et l'autorité du chef de famille. D'abord, il émet des idées générales sur ces lois qui se sont transmises de génération en génération et qui doivent régler les rapports des enfants avec leurs parents. Un détail curieux nous révèle un aspect original de l'idée que se faisaient les Grecs de ces relations entre les membres d'une même famille et nous fait remonter assez loin dans l'histoire de la société athénienne : « Tout doit céder à la volonté paternelle, dit Créon. En effet, on ne désire avoir et élever dans sa maison des enfants soumis que pour qu'ils rendent à l'ennemi de leur père mal pour mal, et pour qu'ils honorent ses amis. Celui qui engendre des enfants inutiles, que dire de lui, sinon qu'il se prépare des peines à lui-même et de la joie à ses ennemis ? » Dans ce trait d'une conception utilitaire, qui, dans la morale grecque, nous l'avons observé maintes fois, coexiste avec les notions les plus hautes et les plus désintéressées, nous saisissons un caractère de la famille grecque primitive, telle qu'elle dut être constituée quand la société était composée de clans, dont le chef avait intérêt à multiplier les défenseurs. Le père souhaitait alors d'avoir le plus de fils possible, de grossir sa maison, pour pouvoir lutter contre les rivaux du dedans et les ennemis du dehors ; ses enfants constituaient autour de lui comme une garde dévouée. Les paroles que Sophocle prête à son personnage devaient trouver un écho dans le public de son temps, puisqu'elles témoignaient de la survivance dans la conscience obscure du peuple d'une idée morale dont l'origine était oubliée, mais qui subsistait comme un principe indiscutable.

C'est encore ce principe que nous trouvons appliqué dans un autre argument de Créon : « Garde-toi donc, mon fils, poursuit-il, de sacrifier ta raison à une femme et à l'attrait du plaisir ; sache que ce sont de froids embrassements que ceux d'une femme méchante qui partage notre couche et notre maison. » On reconnaît dans ce mépris de la femme l'estime qui s'attachait primitivement à l'homme, continuateur et défenseur de la maison. C'est le même sentiment qu'on retrouve, du reste, dans maint autre

endroit des tragédies grecques, par exemple lorsque Antigone, dans la même pièce, explique pourquoi son dévouement est légitime envers un frère, c'est-à-dire envers celui qui représente la force et la perpétuité de la famille, ou encore quand Oreste, dans la pièce d'Euripide, justifie son crime par le désir et le devoir de venger le chef de la famille, l'homme par qui elle se continue. La même idée est encore développée, ou tout au moins indiquée, dans la fin du long discours de Créon, quand il défend à la fois les lois de la famille et les lois de la cité, la discipline qui doit régir les rapports des hommes entre eux, et qui fait leur force contre les femmes : « L'anarchie est le plus grand des maux ; elle ruine les cités, bouleverse les familles, jette les armées dans le désordre et la fuite ; ceux qui, au contraire, restent fermes à leur poste, trouvent dans l'obéissance leur salut. C'est ainsi qu'on doit observer et fortifier les lois établies, au lieu de céder à une femme ; car il vaut mieux, s'il le faut, succomber devant un homme, et l'on ne nous reprochera pas d'être plus faibles qu'une femme. »

Ces protestations, ces appels au devoir, ces justifications de sa conduite fondées sur une conception morale au moins logiquement acceptable, encadrent très habilement l'affirmation brutale de sa volonté, et ce qui est sa conclusion dernière : « Puisque, seule entre les Thébains, je l'ai surprise à se révolter ouvertement contre mes ordres, je ne me démentirai point aux yeux des citoyens : elle mourra. »

Lorsque Créon a fini son réquisitoire, le chœur place deux vers insignifiants en eux-mêmes, mais qui présentent cependant un intérêt indirect : « Il nous semble, dit-il, si notre jugement n'est point affaibli par l'âge, que tes paroles sont dictées par la sagesse. » Ce n'est pas seulement un applaudissement banal, et négligeable par cela seul qu'il sera répété dans un sens opposé, à la fin du discours d'Hémon. Il résume le sentiment même du public athénien, qu'un beau discours séduisait toujours, surtout quand l'orateur savait faire appel aux arguments de la morale traditionnelle. Il confirme de plus ce que nous disions précédemment de la manière habile dont Sophocle a présenté le rôle de Créon, évitant de rendre le personnage odieux, en lui faisant commettre *raisonnablement* son crime. Il n'importe que cette attitude du chœur nous paraisse comique, et que, avec leur promptitude à juger en deux sens différents, ces vieillards thébains nous fassent sourire ; le poète a représenté en eux le public athénien, la foule, avec sa conscience mobile qui se laisse prendre aux habiletés des discoureurs, et qui, par son approbation, nous montre de quelle façon nous devons

considérer le caractère et le rôle de Créon, c'est-à-dire relativement à l'époque où le poète l'a conçu.

Le discours d'Hémon, plein de respect envers l'autorité paternelle, témoigne aussi d'une habileté consommée, d'abord dans le choix des arguments, qui sont tels qu'ils ne peuvent ni heurter violemment la volonté du père, ni engager la conscience du fils ; et aussi dans la forme, dans la composition, qui fait de cette tirade un modèle de discours suivi. Nous sommes en 440 ; c'est le moment où la rhétorique vient de faire son apparition en Grèce ; c'est le temps des discours de Périclès, l'époque antérieure à Thucydide, à l'espèce de prédication oratoire et sophistique de Gorgias, qui ne commencera que treize années plus tard. Nous ne sommes pas encore arrivés à ce développement prodigieux de l'art de l'éloquence qui devait exercer une si grande influence sur la littérature grecque et sur la société athénienne. Il est donc d'autant plus intéressant de voir comment Sophocle s'attache déjà à parler au public du théâtre, comme pouvait lui parler à la tribune et sur l'agora un orateur véritable, aidant le public à le suivre par l'art de la composition et le forçant ainsi à admirer son mérite dialectique. Cette habileté technique, si extérieure et formelle qu'elle puisse paraître, enchantait cependant les Athéniens et devait constituer une partie du plaisir qu'ils prenaient à la tragédie.

La thèse développée par le fils l'est avec toute la réserve, toute la modestie, qui convient à son rôle et à son caractère. Il ne parle pas en son nom ; il efface sa personnalité devant la raison commune, et s'en remet au jugement de tous : c'est son devoir de fils et son droit, dans l'intérêt même de Créon, de se faire l'interprète de la raison, de la voix de la cité, que les chefs mêmes doivent écouter. Il prétend instruire son père et en appelle de Créon mal informé à Créon mieux informé.

Sa première parole est un appel à la raison, à cette raison qui lui donne son indépendance : « Mon père, les dieux donnent aux hommes la raison, qui est le plus précieux de tous les biens. » Mais, aussitôt, on sent quelque ironie dans ses paroles : « Pour moi, je ne saurais dire que tes discours ne sont pas raisonnables, et puissé-je ne jamais le dire ! Et cependant un autre aussi peut parler avec sagesse. » Ce n'est, du reste, que par ce sous-entendu discret qu'il manifeste son indépendance, et voici par quel principe il justifie aussitôt sa conduite, qui n'est pas celle d'un révolté, mais d'un fils dévoué : « C'est un devoir pour moi d'être attentif aux actions, aux paroles, aux reproches qui te touchent. Ton regard intimide un simple citoyen et l'empêche de tenir

devant toi des propos qui te déplairaient à entendre ; mais voici ce que moi j'ai entendu, les paroles que j'ai recueillies dans le peuple... » Et c'est sous cette forme indirecte qu'il présente la défense d'Antigone, pour conclure par une menace à mots couverts, qui, pour être encore respectueuse, n'en est pas moins significative : « Ne te mets pas en tête de croire qu'il n'y a de juste que ce que tu dis. »

Enfin la personnalité du jeune homme s'efface encore davantage, quand il conclut par cette maxime générale, empruntée à la sagesse traditionnelle : « Le mieux est de tout connaître par soi-même ; à défaut de cette sagesse, il est bon d'apprendre par les autres. » C'est en vertu de cette vérité générale que le fils prétend instruire son père, sans, du reste, se montrer agressif ni par la forme de son discours, ni par le sens de ses arguments. D'ailleurs, même dans la dernière partie de la scène, plus vive, plus violente dans la forme, il ne démentira pas cette attitude tout à la fois respectueuse et digne.

M.

La psychologie

Cours de M. VICTOR EGGER,
Professeur à l'Université de Paris.

La volonté : l'effort. — I.

L'effort est un fait spécial, mais l'effort ou volonté ne peut être défini autrement que la causalité intérieure. Son essence propre étant donnée, ce fait ne peut être l'objet d'une étude spéciale ; on ne peut le séparer de ses effets, car il est tout efficacité.

L'effort est un fait qui est toujours le même ; quand il se répète, il est seulement plus ou moins intense et de plus ou moins de durée. Ce qu'on appelle l'énergie de l'effort, c'est son intensité dans l'instant et sa durée. L'énergie de l'effort, c'est donc la quantité de l'effort. On distingue l'effort musculaire ou moteur et l'effort intérieur ou mental. Ce sont là deux applications différentes du même fait. Les anciens psychologues n'étudiaient guère que le premier. Plus tard, on étudia l'autre. Entre ces deux aspects de la volonté, il y a des liens étroits. L'effort est un ; j'ajoute même que la volonté motrice suppose la volonté mentale et en dérive. La volonté mentale est donc la principale. Nous en parlerons tout d'abord.

Son nom ordinaire, c'est l'attention. L'attention est un effort qui concentre la conscience naturellement dispersée. La conscience peut être spontanément concentrée sur une émotion forte ou une sensation forte ; mais, lorsque la conscience ne présente pas spontanément une certaine concentration, cette concentration vient de l'attention. Si la conscience est partagée entre différents états diversement intéressants, l'attention se porte sur l'un d'eux, préféré à ses concomitants. Il en résulte que l'on a une moindre conscience des autres états qui sont dédaignés. L'attention est donc une lutte contre la dispersion de la conscience dans l'instant.

Voilà ce qu'elle est avant tout. Mais une conséquence inévitable résulte de là. L'état choisi a des conséquents normaux. Ces conséquents normaux sont imminents, ils vont lui succéder et, sans l'effort qui s'applique à un état préféré, ils viendraient vite à la conscience. Mais leur arrivée à la conscience est empêchée ou

retardée par le fait de l'attention qui porte sur l'état choisi. L'effort se trouve ainsi lutter à la fois contre la dispersion dans l'instant et la dispersion dans la durée. Ce n'est pas que, au moment de l'acte d'attention, la conscience contienne l'idée d'une multitude d'états présents et d'une succession rapide d'états; la lutte n'a pas lieu dans la conscience explicitement contre les états qui peuvent succéder à l'état choisi ni contre les états présents dédaignés ; ces états ne sont pas visés. L'attention est quelque chose de beaucoup plus simple que la description qu'il faut en faire. C'est simplement l'effort sur un des états présents. Par cela seul, les autres états simultanés sont, pour ainsi dire, refoulés et les états consécutifs retardés. Le succès de cette lutte est toujours très imparfait; il n'est pas possible au delà de certaines limites. L'attention ne peut engendrer l'extase, état anormal; mais, bien que l'effet de l'attention soit ainsi limité, cet effet est une augmentation de l'intensité et de la durée de l'état préféré, et, par conséquent, une augmentation de la quantité de conscience de cet état. L'effort a pour effet la simplification de la conscience en tant que qualitative. L'effort peut-il augmenter la quantité totale de la conscience et non pas seulement celle des faits de conscience ? C'est un problème qui se pose, mais qu'il faut ajourner.

Il faut, avant tout, insister sur une distinction importante. Le terme attention est équivoque. Etymologiquement, il signifie : le fait de *tendre vers* (*tendere ad*), ce qui implique un but. Mais on emploie souvent ce mot sans avoir l'idée d'une tension *vers* quelque chose. On a l'idée d'une tension sans but. Il convient de distinguer ces deux faits. Il faut dire *attention* et *tension*, deux mots qui, malheureusement, se distinguent plus dans le langage écrit que dans le langage parlé. Je dirai donc que l'effort élémentaire, c'est le fait de la tension ou mieux de la tension simple. La tension simple, c'est la forme élémentaire de l'effort et, par conséquent, sa forme primitive. L'effort sans but, ce sera la tension, et c'est par là qu'il faut commencer. La première forme de ce qu'on appelle tendance est nécessairement pure de toute idée d'avenir. La conscience est conscience du passé et du présent et, comme le présent c'est le dernier passé, la conscience est conscience du passé. L'idée d'avenir ne peut s'introduire dans la conscience que par un travail supplémentaire. L'avenir ne peut être qu'une hypothèse, une inférence, une induction; cela doit être affirmé de tout avenir. Une conscience de l'avenir est quelque chose d'absurde. S'il y a des faits qui ont pour nom : tendance, désir, pouvoir, faculté, etc., tout cela, impliquant l'idée d'avenir,

implique une hypothèse. L'avenir est l'hypothèse par excellence ; il n'est pas donné : c'est ce que l'on espère. Donc l'effort élémentaire et primitif ne peut être qu'une lutte aveugle contre la dispersion de la conscience, sans qu'aucune de ses conséquences soit prévue. Plus tard, l'effort se pénétrera de nos idées relatives à l'avenir : comment cela se fait, il n'est pas difficile de s'en rendre compte. L'avenir est une idée factice, il résulte de l'attente confirmée. L'effort est simplement tension, tout d'abord, sur un des faits de conscience simultanément présents. Il a des conséquences : celles que je viens de décrire ; mais, s'il se renouvelle sur un état sur lequel on a déjà fait effort, en même temps qu'on fait effort, on se souvient des résultats de l'effort précédent. L'expérience introduit ainsi dans la tension l'espoir des conséquences, le vœu des conséquences. A l'état de tension se joindra donc la prévision des conséquences et l'effort, d'abord aveugle, deviendra tension clairvoyante, tendance, désir, c'est-à-dire effort vers un résultat. La prévision des conséquences de l'effort devient de plus en plus savante. Du moment que les conséquences de l'effort sont prévues, on comprend que l'effort devienne aversion. L'aversion suppose la connaissance des antagonistes d'un bien présent. Enfin l'effort devient volition, volonté proprement dite, lorsqu'il porte sur les moyens d'une fin visée, moyens indifférents en eux-mêmes, mais qui, une fois possédés, feront atteindre la fin visée.

Ainsi, c'est l'idée de l'avenir, c'est la prévision plus ou moins savante, qui transforme l'effort simple ou tension en désir, en aversion, en volition. Déjà, dans l'attention, il y a le minimum de prévision. Dans les faits de volonté proprement dite, nous verrons les conséquences de l'effort encore plus précisément voulues.

L'effort. — II.

J'ai distingué, à la fin de la dernière leçon, les deux formes les plus élémentaires de l'effort. La plus élémentaire, il convient de l'appeler l'effort simple ; car ce terme vaut mieux, en définitive, que le terme de tension. Faire attention, c'est un fait d'effort un peu moins élémentaire, un peu plus complexe, comme je crois l'avoir établi.

L'effort simple ou tension a pour effet d'augmenter l'intensité

du fait sur lequel il se porte et de le prolonger ; il augmente ainsi les deux facteurs de la quantité de conscience du fait.

Un problème se pose ici, que j'ai signalé, mais ajourné : l'effort augmente-t-il, en même temps que la quantité de conscience du fait sur lequel il porte, l'intensité totale de la conscience, dans l'instant ou dans la durée ? A cette question, il semble qu'il faille répondre affirmativement. Il est pourtant moins évident que l'effort ait cet effet sur la conscience totale. L'effort tend directement sur son objet, tandis qu'il n'a qu'une portée indirecte contre les concurrents de cet objet. Les objets sur lesquels il ne s'applique pas sont, parce que négligés, diminués en intensité. D'où il suit que la simplification qualitative de la conscience produirait, en dernier lieu, la confusion des faits subconscients les uns dans les autres. Mais ne peut-on pas réussir ce à quoi l'effort tend directement, sans que l'effet indirect résulte de l'effort? Il me semble que l'effet direct peut être obtenu, sans que l'effet indirect corrélatif soit notablement réalisé. De sorte que, l'état choisi étant plus augmenté que les autres ne sont diminués, la conscience totale se trouve, en définitive, augmentée. De plus, l'effort est un fait spécial, et nous pouvons le discerner du fait sur lequel il s'applique : par conséquent, on doit dire que, quand il y a effort, l'effort est un fait de plus dans la conscience, à ce moment. Mais l'effort n'augmente la conscience totale que d'une façon restreinte : sans quoi il n'y aurait pas de problème ; l'observation de chacun sur soi-même supprimerait toute hésitation.

Voici, d'ailleurs, de ce que je viens de dire un signe (car il ne peut y avoir de preuves dans une pareille question): après toute période d'effort, on éprouve de la fatigue, et en même temps le besoin de ne plus faire effort, de se livrer à une activité de jeu, sans effort, sans désir, à la rêverie, c'est-à-dire à la dispersion de la conscience. Mais, si la conscience était alors tout aussi pleine que pendant l'effort, y aurait-il repos ? Si l'on se repose l'esprit, n'est-ce pas l'indice que la conscience est moins forte quand la conscience se repose ? Enfin, si le sommeil repose l'esprit comme il repose le corps, cela ne se comprend bien que si l'activité de l'esprit, dans le sommeil, est une activité totale moindre que l'activité de l'état de veille. Il y a des raisons de croire que la conscience est affaiblie pendant le sommeil, et c'est ainsi que l'on peut expliquer comment le sommeil repose l'esprit en même temps que le corps. Cette question résolue, avec toutes les réserves qu'elle comporte, je vais passer à l'énumération et à la classification des différents modes de l'effort, en partant du plus simple pour passer aux plus complexes.

L'*effort simple* consiste à se tendre sur un état présent ; remarquez que l'état présent doit avoir été donné, pour qu'il y ait effort sur lui. Faire *attention*, c'est quelque chose d'un peu plus complexe. C'est se tendre à la fois *sur* et *vers* ; car, lorsqu'on fait attention, on prévoit quelque peu que l'état présent va avoir une suite. Il n'y a pas d'attention sans attente : les mots eux-mêmes le disent. La troisième forme de l'effort, plus complexe que les deux autres, c'est la *réflexion*. Par la réflexion, nous contraignons la conscience à se maintenir sur une série d'états qui ont entre eux certains rapports. L'homme qui réfléchit, c'est aussi l'homme qui a de la suite dans les idées. Cette suite dans les idées résulte du conflit de l'effort et de la loi fondamentale de la conscience, celle du changement rapide. Je concentre et maintiens la conscience sur un état, mais il faut que cet état disparaisse et fasse place à un autre. En conséquence, le deuxième état aura avec le premier un rapport étroit. Je changerai, puisqu'il le faut, mais je changerai peu, parce que je veux ne pas changer, et, si je continue à faire effort, le troisième état sera le moins éloigné possible du second, et ainsi de suite. Puis, le deuxième état pourra reparaître, et le premier. La prolongation de l'effort ne peut empêcher le changement rapide, mais le réduit au changement minimum. Dans l'état de réflexion, les faits de conscience ont des rapports étroits de contiguïté ou de ressemblance. Il convient maintenant de distinguer ces deux sortes de rapports et les deux sortes de réflexion qui leur correspondent.

C'est une forme inférieure de la réflexion que l'effort de remémoration. Dans le cas de remémoration, l'effort n'est pas inventif ; il ressemble à de l'attention : c'est une attention intérieure qui assiste au développement de son objet et le favorise. On a souvent besoin, pour se remémorer, d'une attention soutenue, d'une lutte prolongée contre les états adventices. Bref, toute remémoration un peu laborieuse est une réflexion. Autre est la réflexion vraiment intellectuelle. La réflexion intellectuelle ou réflexion proprement dite est une association volontaire de similarité. Lorsque la recherche est intelligente, ce que la conscience prétend posséder en série continue, ce sont des états de conscience analogues. Ils ont été, dans la conscience, séparés ; mais, comme ils sont semblables, nous les rapprochons, nous voulons les tenir à la suite les uns des autres, et ce qui se trouve alors dans la conscience, c'est quelque chose de relativement nouveau, puisque cela ne figurait pas dans la conscience dans le même ordre. On est ainsi conduit à l'invention. L'invention n'est, en effet, à certains égards,

qu'un cas de l'association par ressemblance. Je reviendrai là-dessus plus tard : pour le moment, il me suffit de décrire les effets de la réflexion. Par la réflexion, on favorise l'apparition ou la création d'idées analogues aux idées que l'on a évoquées, mais d'idées qui sont véritablement nouvelles. L'exemple le meilleur qu'on puisse citer ici est celui du jeune homme qui cherche la solution d'un problème de mathématiques. Pour le résoudre, il se remémore toutes les propositions analogues aux données du problème et leurs rapports logiques déjà connus. Ces propositions sont proches les unes des autres, et de l'attention portée sur elles résulte la solution cherchée. C'est par le rapprochement des analogues que l'on arrive à ce qui s'appelle la solution du problème posé, c'est-à-dire à quelque chose de nouveau, analogue à toutes les idées anciennes remémorées.

Telles sont les deux formes de la réflexion.

Une quatrième forme de la volonté mentale, c'est la volonté de s'occuper d'un objet spécial et non d'un autre ; c'est le *choix d'une réflexion*. Cette volonté mentale ressemble beaucoup à la volonté motrice, à laquelle s'appliquent trop généralement les descriptions de la volonté. Si j'ai devant moi quelques heures pendant lesquelles je puisse travailler, je considérerai d'abord plusieurs occupations possibles, je les comparerai (délibération), puis je choisirai et j'exécuterai. Il n'y a là ni faits physiques ni mouvements. Après une décision de ce genre, l'exécution demandera des choix partiels pour telle ou telle direction spéciale de la pensée ; mais cela est compris dans l'idée de réflexion. Ce qui est original, ici, c'est le premier choix, qui porte sur le fait de savoir quelle espèce de pensée on va choisir.

Dans cette voie, nous passons insensiblement à une autre forme de la volonté mentale. On a soutenu d'une façon très spécieuse que l'affirmation était volontaire, que c'était volontairement que l'esprit confère l'objectivité à une synthèse de concepts. Nous pouvons, en effet, concevoir un groupe de deux concepts: homme et vertébré, par exemple ; et un autre : homme et crustacé. Nous conférerons l'objectivité au premier groupe en disant: l'homme est vertébré, et nous la refuserons au deuxième en disant : l'homme n'est pas crustacé. D'après la théorie de l'affirmation libre, c'est par un fait de volonté que nous affirmons et que nous nions. Cette théorie, je ne la crois pas exacte ; je crois que l'affirmation est toujours involontaire et que c'est sa sincérité qui fait sa valeur.

Mais voici des vérités psychologiques. Le choix d'un objet d'étude, le choix de la direction donnée à l'activité de l'esprit,

peut s'étendre à toute la vie : on aime quelque chose, et cet amour implique des exclusions corrélatives. C'est ainsi que les positivistes s'interdisent la métaphysique et les croyants les recherches qui pourraient ébranler leur foi. Nous voici près de la croyance libre et voici peut-être le phénomène qui a donné lieu à cette théorie. Lorsqu'une croyance a été adoptée, naïvement et sincèrement, il peut se faire qu'elle soit aimée et que l'on redoute, en la discutant, d'introduire dans l'âme le trouble et la contradiction. Alors, cette croyance engendre l'exclusion des études qui pourraient l'ébranler et, au contraire, le choix des études et des réflexions de nature à la confirmer. Ainsi, ce qui est incontestablement vrai dans la croyance volontaire me paraît devoir être rattaché au choix d'une occupation mentale.

Je crois avoir énuméré toutes les formes de la volonté mentale; j'arrive maintenant à la *volonté motrice.*

La volonté motrice, c'est le choix d'un mouvement ou d'un système de mouvements plus ou moins compliqué ; elle a sa source, il me semble, dans la volonté mentale et s'y ramène. Je n'ai pas besoin de rappeler les moments de la volonté motrice : ils sont les mêmes que pour le choix d'une réflexion, dernière forme de la volonté mentale. Lorsqu'il y a volonté motrice, on commence par se représenter un ou plusieurs actes avec leurs conséquences. Les actes représentés dans la conscience sont à l'état d'images *dynamiques.* Les résultats de l'acte sont également représentés, et il convient de les appeler images *statiques.* Ainsi la représentation d'un acte et de sa conséquence, c'est la représentation d'une image dynamique complétée par une image statique.

Quel est, après le choix, l'acte qu'on appelle exécution ? Les images dynamiques et statiques, états faibles, sont suivies d'une action, c'est-à-dire pour la conscience d'une sensation musculaire, état fort, et des résultats de cette action, sensations visuelles, tactiles, etc. Ces sensations sont identiques, en nature, aux images qui les précèdent ; elles en diffèrent par l'intensité seulement. Toutes les fois qu'il y a volonté motrice, il n'y a pas autre chose. Que l'on essaye de se représenter le Dieu de Leibnitz ou des métaphysiciens créationnistes : Dieu, d'abord, imagine le meilleur des mondes possibles ; puis a lieu le *fiat* : le monde est créé. Quelle différence y a-t-il entre le monde imaginé et le monde créé ? Une différence d'intensité et peut-être aussi de durée ; car le monde, une fois créé, subsiste tout en évoluant. C'est ainsi que l'homme veut : il pense, il imagine sommairement l'acte qu'il veut et ses conséquences. Puis l'acte et ses consé-

quences se développent lentement, comme il convient. L'acte est donc le prolongement renforcé de l'image. Eh ! bien, rappelez-vous quel est l'effet normal de l'effort simple. L'effort a pour effet de renforcer et de prolonger l'état de conscience. Cet effet n'est jamais mieux obtenu que quand, après l'effort, il y a dans la conscience des sensations conformes à des images antérieures. La volonté motrice fait ce que fait l'attention, et elle le fait mieux. Ainsi s'explique comment l'attrait d'une imagé peut entraîner l'action, ainsi s'explique le fait de l'image-force. L'image, alors, se renforce elle-même par sa vertu propre, car elle accapare l'attention. Le fait bien connu que, si nous nous laissons aller aux images, elles se réalisent, à moins d'un effort spécial d'inhibition, nous montre que l'effort intérieur entraîne la réalisation de ces images.

Mais, dira-t-on, la liaison des images avec les mouvements conformes, ce n'est pas là un phénomène primitif ; c'est un phénomène acquis. En effet, les mouvements de l'enfant sont, tout d'abord, des mouvements réflexes, désordonnés, imprévus pour lui. Ce sont, pour sa conscience, des sensations, mais des sensations non précédées d'images. L'enfant est tout d'abord étonné de ce que ses membres, dans leur jeu spontané, apportent de sensations à sa conscience. Parmi ces mouvements sans but, il en est pourtant d'utiles qui sont distingués par l'enfant, et alors, quand il imagine les résultats, il imagine aussi les mouvements qui y conduisent. Il apprend son pouvoir musculaire. Dès lors, il se forme dans sa conscience des liaisons d'images dynamiques et d'images statiques, et cette conscience est prête pour la volonté motrice que je viens de décrire.

N'oublions pas, d'ailleurs, que l'exécution d'une volonté motrice un peu compliquée demande toujours à être contrôlée par une attention constante. De plus, on aperçoit toujours dans une action des difficultés imprévues à vaincre ou à tourner. On n'a pas pu tout prévoir. Il faut donc réfléchir. La volonté mentale, dans ses formes les plus élevées, est nécessaire pour maintenir l'effort dans la ligne droite jusqu'au succès : la volonté motrice implique toutes les formes de l'effort mental. Enfin, dans son essence propre, elle est toujours l'accord de la loi du changement avec l'effort pour ne pas changer. La volonté motrice nous montre un nouvel exemple du changement minimum. On reste dans la ligne adoptée, mais on change, parce qu'on ne peut pas ne pas changer.

Tels sont les effets indirects de l'effort. A mesure que nous passions des faits les plus simples aux plus composés, ces effets

étaient plus visibles. On voit que du choix des états résulte un direction de la conscience déterminée par ce premier choix. L'effort, même le plus élémentaire, est toujours un choix, choix plus ou moins explicite, plus ou moins spontané, plus ou moins motivé. Mais l'effort, dans ses formes élémentaires ou complexes, est un choix. Dans les formes élémentaires, les divers états simultanés sont comme des concurrents. L'effort se montre électif, et, pour peu que l'effort soit continué, l'état choisi seul aura des suites ; il sera le commencement d'une série, un principe de réflexion ou d'action. C'est ainsi que l'effort dirige la vie psychologique ; c'est ainsi que nous sommes maîtres de nous, autonomes. Mais l'effort n'est pas, à proprement parler, créateur. Pour choisir, il faut des faits entre lesquels choisir ; l'effort choisit parmi des données préalables, spontanément fournies par la conscience ; l'effort suppose donc la nature ; il est soumis à la nature avant de la diriger.

Nous n'avons pas terminé l'étude de ce fait en le montrant tel qu'il est dans la conscience. Un certain nombre de questions restent à traiter. Dans l'énumération des formes de l'effort, je n'ai parlé que des formes où l'élément sentiment, c'est-à-dire le mobile, est dissimulé. Il me reste à parler du désir et de l'aversion, qui sont des modes de l'attention. Puis j'aurai à traiter le problème suivant : l'effort est-il constant ? problème auquel est lié le suivant : y a-t-il des images de l'effort ? Enfin je prouverai que l'effort ne peut dériver de la sensation, comme je l'ai déjà dit. Il me restera à traiter la question des lois de l'effort. L'énoncé même du problème indique que le problème de la liberté y est compris, et nous nous poserons cette question : y a-t-il, dans la conscience, des indices ou même des preuves de la liberté ?

V. H.

Les phénomènes généraux en histoire.

Cours de M. CHARLES SEIGNOBOS,

Maître de conférences à l'Université de Paris.

Les phénomènes économiques.

Les phénomènes économiques tiennent, dans l'ensemble de la vie humaine, une place si grande qu'on a cru pouvoir formuler une théorie, la théorie du matérialisme historique, d'après laquelle ils seraient les seuls phénomènes réels, les phénomènes directeurs. Cette théorie est certainement inexacte ; les autres espèces de phénomènes ont une importance considérable. Mais toujours est-il que ces phénomènes économiques n'ont pas, dans l'enseignement, une place proportionnée à leur importance. Cela tient à ce qu'ils apparaissent peu dans les documents, à ce qu'il est difficile de les faire comprendre, parce qu'ils ne prennent pas la forme d'actes dramatiques frappants, parce qu'on ne peut les montrer par des anecdotes. Un procédé de culture, une industrie, un commerce se composent d'une grande masse de petits faits répétés ; une partie peut être rendue sensible par des figures, les instruments de travail et les notes techniques, une charrue et le labour, une machine à tisser, un navire ; mais la partie la plus importante, division du travail, relations de propriétés, échange, ne peut prêter qu'à une description abstraite. Dans l'enseignement, le procédé le plus pratique consiste à faire comparer aux élèves les habitudes des sociétés antiques et des sociétés actuelles. (Cf. Seignobos, *Revue universitaire*, 1898.)

Les phénomènes économiques d'une société forment un ensemble, où toutes les opérations sont liées ensemble ; l'organisation de chacun dépend de l'organisation des autres ; la culture, les industries dépendent du commerce, du régime de la propriété, des habitudes de consommation, et réciproquement. On ne peut distinguer ces phénomènes en classes que par abstraction. Et la classification qu'on en fait dépend de la façon dont on analyse les relations entre les hommes ; elle diffère surtout suivant la façon dont on comprend la propriété et le commerce. Pendant longtemps, on a séparé la propriété des autres phénomènes économiques, on l'a classée avec la famille, on l'a considérée comme une forme de la liberté individuelle. On a classé le commerce à la

suite de l'industrie, on l'a confondu avec le transport. Il semble plus rationnel de classer les phénomènes suivant le but des opérations; on distinguera ainsi trois branches : la *production*, l'ensemble des opérations qui aboutissent à mettre les objets à la portée des hommes; la *répartition*, l'ensemble des opérations et des conventions qui décident quels hommes auront la jouissance des objets; la *consommation*, l'ensemble des opérations par lesquelles les hommes se servent des objets pour satisfaire leurs besoins ou leurs désirs. La troisième branche se confond donc avec la vie matérielle des hommes et leurs usages ; nous l'étudierons avec eux. Mais il faut se rappeler que la consommation agit puissamment sur toute la vie économique; le producteur ne travaille que pour le consommateur. La production est le moyen, la consommation le but ; entre les deux s'intercale la répartition, phénomène important; car elle décide qui sera propriétaire et qui sera commerçant, par suite consommateur, qui donnera les ordres, fera la *commande*, et qui les exécutera.

Nous nous bornerons donc, aujourd'hui, à étudier la production et la répartition, sans entrer naturellement dans le détail des opérations; nous nous bornerons à en étudier le caractère général, les matières et les procédés, le personnel des travailleurs et des possesseurs, la division du travail et de la possession, enfin l'évolution du régime.

I. La production comprend toute la série des opérations nécessaires pour mettre un objet à la portée du consommateur. On les réunit ordinairement sous les noms génériques d'*agriculture* et d'*industrie*. En fait, on a une gradation d'opérations de plus en plus compliquées.

1. Le premier groupe, formé des opérations les plus simples, se divise en trois branches, qui ont un caractère commun : elles tirent des animaux et des plantes des objets d'alimentation.

a) La plus rudimentaire ne comporte que la prise de possession, sans travail préalable pour assurer la production : c'est la capture des animaux sauvages, la chasse ou la pêche. C'est d'entre tous les procédés celui qui nourrit le moins d'habitants; il est employé par les peuples sauvages (Peaux-Rouges d'Amérique); mais la plupart des peuples historiques nous apparaissent ayant atteint déjà un état de civilisation supérieur; et l'on ne voit guère que quelques parties des populations côtières vivre exclusivement du produit de la pêche.

b) La deuxième branche est l'élevage des animaux domestiqués pour en tirer le lait et la viande. Les animaux diffèrent suivant les régions, chameau, renne, buffle, lama; mais les peuples les

plus civilisés sont ceux qui ont eu les animaux d'Asie, bœuf, mouton, chèvre, cheval, poulet. On ne sait s'il a existé des peuples ayant eu pour ressource exclusive l'élevage, des peuples exclusivement *pasteurs;* tous ceux qu'on connaît aujourd'hui, pour qui l'élevage est la ressource principale, ont un peu de culture ou bien échangent leurs produits avec des produits fournis par des voisins sédentaires. Mais on connaît des peuples qui ont été essentiellement pasteurs et nomades : parmi eux, presque tous les peuples barbares qui sont devenus maîtres des pays civilisés et ont créé les Etats, les Sémites, les Perses, les Hindous, les Européens ; le même fait s'est peut-être produit en Chine. Il y a peut-être là un genre de vie qui donne une supériorité politique.

La plupart des peuples historiques, à l'époque où on les connaît, ne sont plus nomades, ni exclusivement éleveurs; ils combinent l'élevage avec la culture : tels les Grecs homériques, tels tous les peuples indo-européens; mais le bétail est encore pour eux la principale richesse : le fait est bien marqué par la langue latine, où *pecunia* dérive de *pecus*. Seulement le bétail est élevé pour produire du lait et du fumier, pour fournir des animaux de transport ou de labour, rarement on l'utilise pour la nourriture ; dans l'Inde, manger des animaux domestiques est considéré comme un crime ; dans l'Europe occidentale, le porc a été longtemps le seul animal élevé pour la viande.

c) La troisième branche, l'agriculture, est la plus importante, celle qui permet de nourrir la population la plus dense ; elle est caractéristique des peuples civilisés. On la trouve, dès la plus haute antiquité, chez tous les peuples qui ont des villes et une civilisation assez avancée. Partout la culture dominante est une céréale ; le monde se partage entre quelques céréales, et chacune d'elles caractérise une civilisation. Les deux céréales principales sont des plantes originaires d'Asie : le riz, qui domine dans l'Asie orientale et dans l'Inde ; le blé, qui de l'Asie occidentale est passé dans le monde méditerranéen et européen. Les plus anciens empires civilisés sont liés à la culture du blé (Chaldée, Egypte) ou du riz (Chine, Inde). Le maïs a été la céréale des peuples civilisés de l'Amérique avant l'arrivée des Européens. Le millet, le dourah sont les céréales de l'Afrique orientale. A la céréale dominante s'en joignent d'autres, seigle, orge, avoine (celle-ci dans les pays peu riches, Allemagne, Ecosse), et aussi des légumes : les cultures maraîchères apparaissent déjà dans le monde antique, en Egypte, à Rome ; on cultive également des fruits, la plupart originaires d'Asie : tels la vigne et l'olivier, caractéristiques des civilisations méditerranéennes. On pratique

aussi des cultures industrielles; dès l'antiquité, on connaît les plantes textiles, lin, chanvre; les plantes tinctoriales, pastel, garance, et surtout le papyrus en Egypte, les épices en Extrême-Orient.

L'évolution a consisté à transplanter certaines plantes d'une région dans une autre; cette acclimatation ne s'est pas faite d'une façon continue, elle s'est produite surtout à de certaines époques: pendant l'empire romain, à l'époque des conquêtes arabes (on a transplanté la canne à sucre, le mûrier, le cotonnier, le dattier), après la découverte de l'Amérique (on a rapporté d'Amérique la pomme de terre et le tabac, on a introduit en Amérique le cotonnier, le caféier), au XIXe siècle (thé, caoutchouc et développement de la culture de la betterave).

L'évolution des procédés de culture a été très lente. Les anciennes civilisations (Chaldée, Egypte) connaissent la charrue, la houe, la bêche, pratiquent la jachère, utilisent le fumier et l'irrigation. Les mêmes instruments, les mêmes procédés de culture se retrouvent jusqu'au XVIIIe siècle : le Moyen Age a une charrue semblable à la charrue égyptienne et pratique un assolement analogue : le *Dreifelderwirthschaft* de l'Allemagne roule sur trois ans, avec alternance de blé de printemps, de blé d'hiver et de jachère. La transformation ne commence qu'au XVIIIe siècle, avec des perfectionnements dans les instruments, puis avec l'application méthodique de procédés scientifiques, machines, engrais chimiques, semences choisies et améliorées; on arrive à supprimer la jachère et à accroître la production. De même, l'élevage est resté stationnaire depuis les temps antiques ; il se transforme au XIXe siècle, par le choix des races. La terre, d'abord alternativement couverte de cultures ou de pâturages, se partage en deux parties, consacrées chacune exclusivement à la culture ou à l'élevage.

Culture et élevage ne comportent pas de division du travail. Le même homme, la même famille, accomplissent toute la série des opérations. La spécialisation ne commence que pour quelques cultures industrielles, vigne, betterave, café.

2. Le groupe d'opérations qu'on peut ranger sous le nom générique d'*industrie* se subdivise en trois branches, extraction, transformation, transport.

a) L'extraction des matières premières consiste à tirer du sol les matériaux sans les travailler; elle comporte donc un travail uniforme dans chaque industrie. La plus rudimentaire est l'utilisation du bois par le bûcheron, le charbonnier, le résinier, gens demi-sédentaires, demi-nomades par force. Puis on a la carrière à ciel ouvert, et enfin la mine. On extrait du sol les métaux indus-

triels, cuivre (le premier métal utilisé par les peuples antiques ; les prétendus objets de bronze trouvés en Egypte et en Assyrie sont en cuivre à peu près pur), puis fer ; les procédés pour l'utilisation du minerai sont restés les mêmes jusqu'au XIXe siècle, jusqu'à l'époque des hauts fourneaux. On extrait du sol les métaux précieux, surtout l'argent ; l'or est obtenu le plus souvent par le lavage des sables ; les procédés n'ont guère été perfectionnés avant le XIXe siècle. On extrait enfin des combustibles : la houille a été exploitée au Moyen Age dans des carrières à ciel ouvert ; et, au XIXe siècle, on a exploité les gisements de pétrole.

b) L'industrie, au sens étroit du mot, désigne les opérations qui transforment la matière brute en objets de consommation. Elle se divise en spécialités, appelées chacune *industrie*. On les classe de deux façons : d'après la matière employée, industrie des textiles, industrie du bois ; d'après le but qu'elles se proposent, industrie du vêtement, du bâtiment, de l'alimentation. — L'évolution a consisté à former des spécialités de plus en plus nombreuses et à inventer de nouveaux procédés techniques. Elle a été très lente, presque nulle depuis les empires antiques jusqu'au XIXe siècle : la comparaison des dessins trouvés dans les tombeaux égyptiens et de ceux de l'Encyclopédie, au XVIIIe siècle, le prouve. On ne connaît guère qu'un seul progrès, le moulin à vent et le moulin à eau. Avec la fin du XVIIIe siècle, on a une transformation brusque, avec les machines à main et à vapeur ; elle est activée au XIXe siècle par l'application méthodique de la vapeur, de l'électricité.

L'organisation du travail apparaît dès les empires antiques ; elle se manifeste par la division du travail. Elle est rudimentaire chez les peuples d'Europe ; le même homme cultive et fabrique ses outils ; la femme s'occupe de la cuisine, fait le pain, file et tisse ; très peu de gens sont spécialisés dans un métier, le forgeron, le potier. La spécialisation se trouve en Egypte, en Grèce, dans l'empire romain, surtout dans les grandes villes, avec les corps de métiers et les ateliers d'esclaves. Une évolution analogue recommence au Moyen Age dans les villes, avec les *métiers*, les *arts* ; nous pouvons en suivre les diverses étapes, dont chacune a laissé une survivance. On a eu successivement : 1° le travail fait à domicile par l'individu, sans aucune division, — ce qui existe encore aujourd'hui pour la cuisine ; — 2° l'artisan spécialisé, mais travaillant sur commande, et sur une matière que le client fournit : telle aujourd'hui la couturière ; 3° l'artisan fournissant sa matière, fabriquant et vendant directement ses produits, comme aujourd'hui l'artisan des petites villes et le charcutier. A une

quatrième étape, le fabricant se sépare de l'entrepreneur capitaliste ; deux classes apparaissent : l'ouvrier, et le marchand, qu'on appelle improprement fabricant ; ce dernier devient un entrepreneur qui fait fabriquer, non pas sur la commande d'un client connu, mais pour vendre en gros, en vue de clients à venir. Ce régime est apparu parallèlement dans les pays où l'on fabrique des produits susceptibles d'être vendus en gros, principalement les étoffes ; mais l'ouvrier reste et travaille chez lui. Ce régime est devenu de plus en plus général jusqu'au XVIIIe siècle ; il s'est conservé pour l'horlogerie et la soierie (le *canut* de Lyon). Puis l'entrepreneur a réuni les ouvriers dans un atelier, la *manufacture ;* Colbert a prôné ce régime, qui a été usité aux XVIIe et XVIIIe siècles, et dont il reste aujourd'hui quelque chose avec les Gobelins. Enfin on a eu l'*usine*, quand les ouvriers ont travaillé à la machine.

Une évolution parallèle s'est produite dans la distribution des centres d'industrie. D'abord diffuse, l'industrie s'est concentrée peu à peu dans les grandes villes, là où elle trouvait des consommateurs ; en même temps, elle se rapprochait des centres de commerce : Ypres s'est fondée à proximité de Bruges. Puis, pour échapper aux règlements qui ne s'appliquaient qu'aux industriels établis dans les villes, pour trouver des ouvriers à meilleur marché, elle s'est portée dans les faubourgs, puis dans les campagnes, surtout quand on a su utiliser les forces motrices produites par les cours d'eau et la houille ; l'Angleterre du XIXe siècle offre un exemple caractéristique de cette dispersion.

3. L'industrie du transport constitue le troisième groupe d'opérations que nous avons distingué ; on l'a longtemps confondue avec le commerce. Elle consiste à apporter les produits là où ils doivent être consommés. On peut distinguer deux branches, d'après les deux espèces de voies et de procédés de transport.

a) Le transport se fait par terre. — L'évolution de ce mode de transport a été résumée par Arago, dans son *Rapport sur les chemins de fer*, en 1838 ; il a distingué les diverses étapes, depuis la forme la plus rudimentaire : 1° le sentier, la piste, avec les bêtes de somme ou les porteurs : c'est le régime grec ; il a survécu en Orient avec les caravanes, en Espagne avec les muletiers ; 2° la route dallée ou pavée, suivant les pentes naturelles, avec les chariots : c'est le régime romain, de l'Europe jusqu'au XIXe siècle ; le transport est lent, gêné par les fondrières ; 3° la route à macadam, à pentes régulières, passant à flanc de coteaux, avec les voitures, les diligences ; 4° le chemin de fer, depuis 1830, qui a fait une grande révolution, en augmentant la rapidité, la

quantité des marchandises transportées, en diminuant le prix du transport.

b) Le transport se fait par eau. — Ces procédés de transport ont également évolué. On a d'abord eu la barque à rames et à voiles, ou halée par des hommes ou des animaux, dont le parcours est limité aux rivières, qui ne peut s'éloigner des côtes ; puis est venu le navire à voiles, qui peut prendre le large : ce fut le régime depuis l'empire romain jusqu'au XVIe siècle ; enfin la vapeur a été employée comme moyen d'action pour les navires.

De très bonne heure, se sont formés des personnels spéciaux pour chaque mode et pour chaque procédé de transport, porteurs, chameliers, muletiers, marins, bateliers. La plupart sont des ouvriers ; le chef est d'abord un commerçant (chef de caravane, capitaine d'un navire) ; puis ce chef a été payé par le commerçant ou l'armateur.

Les marchandises transportées ont varié suivant les procédés de transport. Dans les périodes où ces procédés étaient pénibles et coûteux, on a été réduit à ne transporter que des marchandises légères et chères ; dans le monde antique, pendant le Moyen Age et jusqu'au XVIIe siècle, on n'a guère transporté que des objets de luxe, parfums, métaux précieux, épices. Les marchandises encombrantes et lourdes n'ont guère été transportées que depuis l'application de la vapeur.

Les voies de commerce changent avec les conditions générales ; elles dépendent surtout de la civilisation et de la sécurité. Pour le monde antique, ce sont la Méditerranée et les routes qui y conduisent ; au Moyen Age, ce sont la Méditerranée et la Baltique ; depuis le XVIe siècle, l'Atlantique, et tout récemment les mers d'Extrême-Orient.

II. La seconde catégorie de phénomènes économiques comprend les phénomènes de répartition. Ils sont de trois sortes : appropriation, jouissance, transfert.

1. L'appropriation consiste à réserver un objet exclusivement à un individu ou à un groupe ; c'est donc un phénomène d'exclusion. C'est un phénomène universel ; on le trouve même chez les animaux : certains groupes, certains individus se réservent pour eux seuls un gîte, un territoire de chasse ; dans l'humanité, on le trouve chez tous les peuples. La propriété s'est formée dans la période préhistorique, et l'histoire ne nous montre que des sociétés où la propriété est organisée. Elle se crée par deux procédés qui persistent parallèlement.

a) Par le travail. — L'homme s'approprie les objets qui lui servent à travailler, même la terre, et les produits de son travail ;

un groupe s'approprie collectivement les travaux d'utilité commune, les digues et les canaux en Egypte et Chaldée, les routes, les ponts, les fontaines.

b) Par l'occupation. — L'homme s'approprie les objets qui lui plaisent. Le phénomène est universel; il s'exerce sur tout objet considéré comme vacant, soit qu'il n'ait pas de maître, soit que le maître ait été expulsé. L'histoire offre à Rome un cas très net de l'appropriation par l'occupation ; c'est, d'ailleurs, de Rome que vient notre vocabulaire : *occupare*, *dominium*, *proprietas* ; l'*occupatio* se pratique par la guerre et porte sur toute espèce d'objets : objets mobiliers, vêtements, provisions, animaux, habitants dont on fait des esclaves, terres, maisons. Les mêmes pratiques se retrouvent chez tous les peuples antiques, pendant tout le Moyen Age ; elles prennent une forme particulière quand elles s'appliquent entre peuples chrétiens, c'est la *confiscation*. On les retrouve encore au XVIe siècle, avec les *conquistadores* espagnols en Amérique.

L'appropriation a subi une évolution, mais les documents ne nous en font pas connaître les premières périodes ; on a essayé de suppléer à leur insuffisance par le raisonnement, par la conjecture. Des sociologues (Laveleye, Sumner Maine), des historiens, ont supposé qu'à l'origine le sol était la propriété en commun d'un groupe, que la propriété avait une forme collective. Cette théorie est à peu près abandonnée aujourd'hui, et on lui a substitué une théorie qui paraît plus probable, parce qu'elle se fonde sur l'analogie avec les peuples sauvages actuels ; l'appropriation fut, à l'origine, non pas collective, mais incomplète et vague. Elle ne s'est exercée d'abord que sur les objets d'usage personnel, vêtements, armes, outils, tente, chariots, troupeaux, et la propriété appartient confusément à toute la famille, à toutes les personnes qui vivent ensemble, le chef de la famille n'est pas propriétaire unique. Puis la propriété s'est à la fois étendue et précisée : elle s'est étendue d'abord aux terres cultivées (c'est l'état des Germains, d'après Tacite), les bois et les pâtures restant propriétés communes du groupe, puis peu à peu à ces bois et pâtures ; elle s'est précisée en ce sens que le chef de famille est devenu propriétaire unique; son droit n'est plus seulement une coutume, il est consacré par la religion et reconnu par le gouvernement qui se charge de le défendre ; ce régime est déjà constitué dans l'ancienne Rome et dans tous les empires d'Orient. L'évolution recommence dans l'Europe du Moyen Age et aboutit à un état où tout objet est devenu propriété individuelle ou collective.

2. La propriété donne au propriétaire le droit exclusif de dis-

poser de l'objet ; mais ce pouvoir n'est que virtuel ; le propriétaire n'est pas obligé de se servir lui-même de cet objet, il peut en transférer l'usage à d'autres personnes, suivant certaines conditions déterminées par lui et en conservant son droit de propriété. Ainsi se constitue un nouveau groupe de phénomènes, la *possession conditionnelle* ; les objets de la terre se partagent entre propriétaires et possesseurs.

Le phénomène ne se produit pas tant que le propriétaire reste possesseur ; c'est le cas des nomades, guerriers et pasteurs, des propriétaires paysans ; on voit cette pratique dans toutes les sociétés antiques peu évoluées. Mais cette union en une seule personne cesse, dès que des propriétaires ont un droit de propriété sur des objets ou des terres en quantité trop grande pour qu'ils puissent les utiliser directement, personnellement. Or, on ne connaît pas de société historique où ce cas n'ait été réalisé, et cela parce que le droit de propriété est par nature indéfini, repose surtout sur l'occupation qui n'a pas de limites ; la formation d'un groupe de grands propriétaires est aidée par l'évolution politique, et les plus riches sont le prince, ses fonctionnaires, ou des corps comme le clergé. Quand tout le sol est approprié, les anciens habitants dépossédés, les nouveaux habitants ne peuvent plus l'occuper à titre de propriétaires ; on a alors deux classes dans la population, entre lesquelles s'établit un système de partage qui porte sur deux choses, les immeubles et les capitaux.

a) Pour les immeubles, le non-propriétaire devient *possesseur conditionnel* ; le propriétaire les lui abandonne, en se réservant des avantages variés et en gardant le droit de les reprendre. Des régimes très variés, puisqu'ils dépendent de conventions individuelles, s'établissent. Les plus généraux sont la *tenure permanente*, moyennant une redevance en nature et en travail ; la *corvée*, qu'on trouve dans toutes les sociétés où l'argent est peu abondant, à Rome avec le *colonus*, au Moyen Age avec le *serf* ou le *vilain* ; la *tenue précaire* avec le partage des produits, le *métayage* ; le *fermage temporaire* moyennant une rente en argent ; cette dernière forme de possession est usuelle dans toutes les civilisations où l'argent est abondant : elle existe à Rome, puis elle diminue avec l'appauvrissement sous l'empire, et disparaît ; elle reparaît au Moyen Age, mais exceptionnellement.

Au Moyen Age, on a une forme spéciale de possession des immeubles, le *fief*, dont le possesseur doit certains services au propriétaire ; un nouveau degré s'intercale ainsi entre le *dominus* et le *villanus*, et la même terre appartient à plusieurs possesseurs.

b) Pour le capital, c'est-à-dire pour les moyens de production

mobiles, troupeaux, instruments de travail, esclaves, le propriétaire qui ne l'utilise pas lui-même cède le droit d'en user, moyennant une part aux avantages. Le partage se fait suivant deux méthodes : le *prêt* moyennant une somme fixe et le *salaire*. Le prêt à intérêt a été connu des anciens, surtout des Romains, qui ont créé les formes de garanties existant encore aujourd'hui, le prêt sur hypothèque, le prêt sur gages ; au Moyen Age, l'Eglise interdit le prêt à intérêt qui s'est transformé en rente viagère ; dans ce système, l'emprunteur court les risques, mais garde les bénéfices. De ce procédé est sorti l'emprunt d'Etat, qui fut d'abord viager : le prêteur abandonnait le capital, consentait à un transfert de propriété moyennant un intérêt fixé d'avance. — Parfois, au contraire, le propriétaire court les risques et garde le produit ; il donne un salaire au travailleur qui a utilisé l'objet ; c'est le régime de la grande industrie, de la propriété capitaliste.

Toutes les combinaisons différentes sont réalisées à la fois dans une même société ; mais la proportion de terres et de capital possédé suivant chacun des modes varie, et elle varie sans cesse parce qu'elle dépend d'arrangements entre les individus. La répartition des modes de possession dans un pays ne peut être connue que par un recensement ; elle est inconnue pour toutes les sociétés antiques et pour tout le Moyen Age, sauf pour l'Angleterre, grâce au *Domesday-Book*. On en sait assez sur les temps modernes pour voir qu'il n'y a pas eu évolution continue : dans chaque pays, le nombre des paysans propriétaires, des tenanciers, des grands propriétaires ou des grands fermiers exploitant par des salariés, a varié. Le servage a disparu, mais la grande propriété a tantôt augmenté, tantôt diminué. — Pour les capitaux, l'évolution est plus régulière. Depuis le Moyen Age, la concentration des capitaux dans l'industrie est allée en s'augmentant. La succession des étapes a été la suivante : l'artisan maître du métier, puis le compagnon prolétaire, puis l'entrepreneur avec l'ouvrier salarié.

3. La troisième forme des phénomènes de répartition est le transfert. Le propriétaire a le droit de transférer son pouvoir sur l'objet ; ce droit est la base du commerce.

La forme la plus rudimentaire est l'échange de services par contrat. Il est déjà organisé dans les empires antiques, Egypte, Chaldée ; il est assez perfectionné dans le monde antique pour que le droit romain ait pu donner du contrat une théorie si complète qu'elle s'est conservée dans tout le monde européen. L'évolution du contrat peut être suivie dans le droit romain ; il a lieu d'abord suivant des formes symboliques, *mancipatio*, puis on aboutit à une simple déclaration.

La forme la plus importante de transfert est le commerce ; il n'est pas, comme on le croit d'ordinaire, le transport des objets, mais l'échange du droit de propriété sur des objets considérés en tant que valeurs. Le commerce est dominé par la notion de valeur ; le fait est très apparent dans les opérations de bourse.

Les procédés d'échange se sont transformés par une évolution qu'on peut suivre tout entière dans les sociétés historiques. On a échangé d'abord des objets ; c'est le *troc*, qui s'est conservé longtemps dans l'Amérique du Nord entre Peaux-Rouges et Européens pour le commerce des fourrures, qui existe encore en Afrique entre nègres et Européens ; puis contre des métaux précieux au poids : c'est le régime des peuples antiques pendant une partie de leur histoire. Les métaux précieux ont été fondus en lingots garantis par une empreinte ; on a eu ainsi la monnaie, dont l'invention est attribuée aux Babyloniens ou aux Lydiens ; c'est le régime du monde gréco-romain. Les monnaies différentes ont été réduites à l'unité par une opération de comparaison, le *change ;* les changeurs, à toutes les époques, ont été en même temps banquiers. Puis la monnaie a été peu à peu remplacée par la *lettre de change*, papier privé, et par le *billet de banque,* papier-monnaie garanti par l'Etat. Enfin on a opéré sur des marchandises livrables à terme ; la bourse du commerce date du XVIIe siècle, et on opère même sur des titres, des actions. — L'évolution a donc été du troc matériel à l'échange de promesses abstraites.

Pour le commerce, il s'est créé un personnel, qui, déjà dans le monde antique, s'est divisé en deux catégories, commerçants de détail, commerçants de gros. L'évolution a recommencé au Moyen Age : pour le commerce de détail, on a eu les *merciers*, *Kramer, mercanti ;* pour le gros, les drapiers, changeurs, propriétaires de navires (*marchands de l'eau* à Paris). Puis des compagnies se sont formées pour le commerce et la banque ; le capital s'est partagé en actions. Mais toujours le capital a dirigé l'industrie, parce qu'il fait la *commande ;* la production est subordonnée à la répartition.

La propriété et le commerce sont sous l'action directe du gouvernement. L'Etat constitue la propriété, qui n'est réelle qu'autant qu'il la protège ; il la crée en donnant des domaines, il la retire par la confiscation. L'Etat favorise le commerce, parce qu'il crée des foires, parce qu'il envoie des consuls à l'étranger, parce qu'il organise les compagnies à monopole, parce qu'il établit les douanes, parce qu'il garantit la monnaie, mais surtout parce qu'il assure la sécurité. M. T.

La littérature latine chrétienne

Cours de M. P. de LABRIOLLE,

Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

MESSIEURS,

Comparez les histoires ou manuels relatifs à la littérature latine qui ont paru en ces dernières années avec ceux qui étaient le plus en faveur autrefois, et vous constaterez la place de plus en plus large qu'y occupe la littérature latine chrétienne (1).

C'est ainsi que M. René Pichon a consacré 155 pages sur 935, dans son excellente *Histoire*, à la littérature proprement chrétienne : près du sixième de l'œuvre totale. « Elle est aussi vivante, aussi intéressante que la littérature profane, affirme-t-il dans sa préface ; elle est presque aussi romaine et beaucoup plus moderne. »

Et de même, en Allemagne, M. Schanz, chargé de rédiger l'histoire de la littérature romaine dans le *Handbuch* d'I. Müller, a fait la part du lion dans son troisième et son quatrième volume aux écrivains ecclésiastiques et aux Pères de l'Eglise.

C'est que, dans la dernière partie du XIXe siècle, la science historique s'est orientée vers l'époque chrétienne avec une curiosité toujours croissante ; et les travaux de vulgarisation dont je viens de parler n'ont fait que condenser à l'usage du public les résultats déjà obtenus. Sans doute, l'activité scientifique est inégale en ce domaine selon les pays : plus vivante en Allemagne, plus tiède

(1) Le progrès était déjà sensible, à ce point de vue, dans la petite *Histoire de la littérature latine* de Jeanroy et Puech (1891). Voyez, au contraire, les ouvrages classiques de Pierron (1852), de Paul Albert (1871), de Talbot (1883) : la littérature chrétienne n'y est pas touchée (sauf en une courte page chez Talbot, pour les hymnes chrétiennes, p. 388), bien que l'exposé soit conduit jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. Nageotte (1885) accorde 32 pages sur 544 aux auteurs chrétiens, mais ses appréciations sont faibles et sans relief.

En Allemagne, Munk (*Gesch. der Röm. Litt. für Gymnasien*, Berlin, 1858-1861 ; revue par Seyffert, 1875-1877) n'a que quelques mots sur la littérature chrétienne dans sa 3e partie. Cependant Teuffel la fit entrer dans son cadre (1re éd., 1870).

en Angleterre et surtout en France (1) ; mais, en France même, nous avons eu quelques études qui font bien augurer de l'avenir : le *Saint Ambroise* de M. Thamin (1895), le *Tertullien* de M. Guignebert (1901), l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, de M. Monceaux (*Tertullien*, 1901, *Saint Cyprien*, 1902), sans oublier les aperçus toujours si ingénieux et si délicats de M. Boissier dans sa *Fin du paganisme*.

Je voudrais justifier devant vous l'intérêt que tant de bons esprits prennent à la littérature latine chrétienne : cela, non pas pour le plaisir d'étaler des généralités ambitieuses, mais afin de poser quelques observations fondamentales qui, une fois établies, serviront en quelque sorte de substructure à nos études particulières.

*
* *

Je note tout d'abord que pour ceux qui, par goût d'humanistes, sont curieux de retrouver dans les œuvres qu'ils étudient les qualités de composition et d'art caractéristiques des écrivains classiques, la lecture des écrivains chrétiens — surtout les Latins — leur réserve d'heureuses surprises. Je dis : surtout les Latins. Et, en effet, supposez que j'aie à vous entretenir de la littérature chrétienne grecque : je devrais faire porter tout d'abord mon étude sur une série d'œuvres — profondément intéresantes au point de vue historique et religieux — mais très faibles au point de vue proprement esthétique. Des écrits comme la Διδαχή, le *Pasteur* d'Hermas, les *Epîtres* dites de Barnabé et de Clément de Rome, etc., sont des écrits tout populaires, destinés à rappeler, sous forme directe ou sous forme allégorique, à des gens de condition et de culture manifestement très humbles, les principes de fraternité (ἀγαπή), de répression des mauvais instincts (ἐγκρατεία) qu'ils sont trop portés à oublier. Ils répondent à des besoins purement religieux et moraux : nulle préoccupation littéraire, nul souci de l'agencement des idées et des phrases ne s'y trahit. — Chez les premiers apologistes grecs, Tatien, Athénagore, Justin, etc., qui s'adressent aux empereurs ou au

(1) Mgr Battifol observait, non sans regrets, en 1895, dans la *Revue du Clergé français*, t. I, p. 232, le peu de goût du clergé même pour la « patrologie » : « Quelques ecclésiastiques, il est vrai, consacrent leur thèse latine de doctorat ès lettres à un sujet de littérature chrétienne. Mais, pour qui sait combien le pensum de la thèse latine est désagréable à la plupart des candidats et quel cœur ils y mettent, le fait de voir la littérature chrétienne en thèses latines n'est pas un symptôme de la vogue de pareilles études. »

grand public païen pour détourner des accusations meurtrières et les rétorquer contre ceux qui les portent, l'accent devient plus personnel, plus vibrant, en même temps que la discussion se fait plus serrée et plus philosophique. Mais, malgré tout, l'art est encore insuffisant, inchoatif, la composition flotte au hasard. Ecoutons ici les judicieuses observations de M. M. Croiset (1) : « Le Christianisme avait grandi en dehors de l'Hellénisme, ou plutôt en opposition avec lui ; et aussi en dehors de toute préoccupation d'art et de beauté sensible. Jusqu'à la fin du IIIe siècle, le goût de la forme littéraire lui est totalement étranger. Ses apologistes, ses docteurs, ses premiers historiens se servent de la langue avec indifférence, sans se soucier le moins du monde de la faire concourir, par des qualités originales, à l'effet qu'ils veulent produire. Les emprunts qu'ils font à la tradition grecque sont des emprunts de pensée, pour nourrir leurs discussions, pour développer leurs doctrines. Mais ils sont aussi affranchis qu'on peut l'être de ce désir de satisfaire le goût, de charmer ou de frapper l'imagination, sans lequel il ne peut y avoir de création littéraire à proprement parler. »

Si des esprits aussi remarquables que Justin, par exemple, sont demeurés de médiocres écrivains, c'est moins encore par impuissance que parce qu'il y avait chez eux un parti pris de mépriser la beauté « formelle », comme une enveloppe futile dont la vérité chrétienne n'avait pas besoin. Bien écrire leur eût paru pure frivolité, recherche inconvenante et prétentieuse.

Il en a été tout autrement pour les écrivains latins ; et cela s'explique d'abord par une raison chronologique. Les premières œuvres chrétiennes latines dont nous aurons à parler ne sont pas antérieures à la fin du IIe siècle. Sans doute, bien avant cette date, le Christianisme vivait à Rome. Il avait déjà derrière lui tout un passé de gloire et de sang. Mais, dans cette Eglise romaine, très cosmopolite, c'était le grec qui était la langue courante (2). Les documents officiels eux-mêmes, édits, lettres de papes, étaient communément rédigés en grec (3). — Le cas de la communauté romaine n'était pas isolé. Ainsi les Eglises de Lyon et de Vienne, en Gaule, nous le savons grâce à la fameuse

(1) *Hist. de la litt. grecque*, V, 326.

(2) Cf. Battifol, *Litt. grecque*, p. 125 ; Schanz, *Gesch. der röm. Litt.*, Dritter Theil, p. 394 et s. ; Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 50.

(3) V. g. l'Edit de Calliste (cf. E. Rolffs, dans les *Texte u. Unters.* de Harnack, XII, 4) ; les lettres de Soter aux Corinthiens et de Victor sur la Pâque, etc. Voir Renan, *Marc-Aurèle*, p. 69.

relation sur les massacres de 177 que nous a conservée Eusèbe, parlaient le grec, elles aussi. — En Afrique, au contraire, le latin paraît avoir été plus usité que le grec (1) : c'est sans doute pour cela que Tertullien, après avoir quelque peu oscillé (2), le préféra définitivement, donnant ainsi l'exemple à ses successeurs, qui furent tous un peu ses disciples.

Or, vers la fin du IIe siècle, le Christianisme ne se recrute plus uniquement parmi les simples d'esprit, les femmes, les enfants, les esclaves, selon le reproche méprisant de Celse (3). Une part de l'élite a été conquise. Des esprits raffinés, formés aux meilleures disciplines, ont adhéré à la croyance nouvelle. Ils vont lui apporter l'efficace prestige du bien dire, où ils sont passés maîtres et où ils continueront d'exceller, même en se targuant (sans doute, à l'imitation de leurs devanciers grecs) de l'estimer à faible prix, même en éprouvant quelque secret repentir de s'y complaire encore. Leur art de la mise en œuvre va bientôt se révéler à nous dans notre prochaine étude sur l'*Octavius* de Minucius Félix. Aucun dialogue de Cicéron ne surpasse la grâce élégante de cet opuscule. Dès son aurore, la littérature latine chrétienne nous apparaît telle qu'elle continuera d'être dans la suite : soucieuse non seulement de répandre des idées, mais aussi de les insinuer par l'art, et, selon l'image de Lucrèce, d'enduire de miel les bords de la coupe, pour corriger le breuvage parfois amer de la vérité.

Il n'y a donc pas eu entre la littérature latine païenne et la littérature chrétienne le divorce qui a longtemps séparé l'hellénisme chrétien et l'hellénisme païen. De l'une à l'autre, il y a lien visible, il y a continuité. Je dirai même qu'on ne saurait comprendre Tertullien, Cyprien, Arnobe, si l'on ne connaît quelque peu la littérature purement laïque de leur époque (4). Comme tous les Romains instruits, sous l'Empire, ils ont été formés eux aussi dans les écoles de rhétorique, et il ne faudrait pas croire que leur adhésion au Christianisme ait très profondément modifié leurs habitudes intellectuelles. Si nous rencontrons chez eux des raisonnements un peu puérils, comme celui où Tertullien, sous prétexte de démontrer que la régénération de l'homme par

(1) Cf. Dom H. Leclercq, *l'Afrique romaine*, I, 91 et s., Paris, 1904.

(2) Quatre de ses traités furent d'abord écrits en grec : le *De ecstasi*, le *De virginibus velandis*, le *De baptismo*, le *De spectaculis*.

(3) Dans Origène, *Contra Celsum*, III, 45.

(4) C'est ainsi qu'Apulée a exercé une influence manifeste sur un certain nombre d'écrivains chrétiens : cf. C. Weyman, *Studien zu Apuleius und seinen Nachahmern*, Sitzungs-Ber. bayer. Akad., 1893, 2, 340; Noeldechen, *Tertullian*, p. 10, note; Norden, *Die antike Kunstprosa*, Leipzig, 1898, t. II.

l'eau n'est chose ni ridicule, ni impossible, entonne le panégyrique de l'eau et de ses vertus (1); ou encore une propension excessive à reprendre et à développer en forme de lieux communs des idées, des arguments déjà utilisés par leurs prédécesseurs; si notre goût est parfois choqué par une prodigalité de tons criards, de figures de style cent fois répétées, par un certain manque de mesure, de tact et de discrétion, c'est à la rhétorique qu'il faudra nous en prendre. Et de nous souvenir que cette influence est chez eux partout présente nous évitera parfois de douteuses exégèses. Ainsi Villemain s'indignait fort d'un passage de la fameuse lettre de saint Jérôme à Héliodore : « Si [s'opposant à ta vocation] ton père se couche sur le seuil de ta porte pour te retenir, passe par-dessus le corps de ton père. » (*Per calcatum perge patrem.*) « Férocité religieuse ! » s'écriait Villemain (2). Pure rhétorique, répondrons-nous. Nous n'avons qu'à nous reporter *aux Controversiæ* de Sénèque le rhéteur, et nous voyons qu'il y a chez Jérôme réminiscence d'un trait fort admiré dans l'école. Un père était supposé vouloir retenir à tout prix son fils partant au combat, et le rhéteur Latro lui avait prêté cette objurgation suprême : « Si tu veux sortir, foule aux pieds le corps de ton père. — *Ut ad hostem pervenias, patrem calca* » (1, 8, 15). Jérôme s'est souvenu de cette *sententia*, à contre-temps, il faut le croire, puisqu'il a scandalisé la postérité.

Ils ont donc conservé de leur culture première, qui, chez plusieurs, chez Cyprien, Arnobe, Lactance, saint Augustin même, a été enfoncée plus avant encore par la profession de rhéteur longtemps exercée, une virtuosité trop satisfaite d'elle-même, qui lasse un peu le lecteur moderne ; mais ils lui ont dû aussi, je l'ai démontré, d'avoir été rendus plus attentifs à la beauté de la forme et à l'agrément littéraire de leurs écrits.

***

Mais le véritable intérêt qu'ils nous offrent ne réside pas uniquement, ni même principalement dans l'ingéniosité de leur technique. Il réside avant tout en ceci, que par le fait même qu'ils ont été chrétiens, ils ont nourri leurs œuvres d'une substance plus virile et plus forte et qui parle davantage à nos âmes. Pour mesurer ce que le christianisme leur a fait gagner en profondeur, en sincérité, regardez leurs contemporains les plus

(1) *De Baptismo*, 3.

(2) *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle*, p. 329. — Cf. *Revue critique*, 2 sept. 1893, p. 156.

notoires du côté païen (1). Un Fronton, le maître de Marc-Aurèle, qui use sa vie dans la poursuite de beaux développements sur des sujets futiles et dans la cueillette des fleurs de rhétorique ; le premier homme de son temps pour tirer d'un paradoxe tout ce qu'il peut comporter de badinages et de conséquences burlesques gravement déduites ; qui écrit l'éloge de la fumée, de la poussière, de la négligence, envoie à son élève les règles du genre et a la naïveté de se désoler quand il sent que Marc-Aurèle renonce à de si passionnants exercices et, lui échappant de plus en plus, se tourne vers la philosophie. Un Apulée, esprit plus fin sans doute et tout autrement pénétrant, mais chez qui, même dans les plus beaux passages, même dans ce onzième livre des *Métamorphoses* où il a rencontré des accents mystiques d'un tour presque chrétien, on sent tant de dilettantisme et de complaisance attendrie pour son propre talent.

Regardez encore les érudits comme Aulu-Gelle, et plus tard les rédacteurs de l'Histoire Auguste, le correct et cérémonieux Symmaque, le poète Claudien : à tous, ce n'est pas tant l'art qui manque que le fonds. Quand ils ne sont plus soutenus par les faits qu'ils racontent, ils n'ont rien ou presque rien à dire. — En regard de cette stérilité verbeuse, on se rend mieux compte du mérite propre aux auteurs chrétiens. C'est chez eux que s'est réfugiée toute chaleur et toute vie. Pour l'un, pour Tertullien, il s'agit de faire triompher à tout prix la conception qu'il s'est formée de la foi et de la vie ; conception âpre, intempérante, violemment hostile à la nature et tirant de ses propres paradoxes je ne sais quelle joie farouche qui l'incite à aller plus loin encore, dans une voie délibérément rétrécie où l'Eglise finira par refuser de le suivre. Pour l'autre, pour Cyprien, organisateur et administrateur de génie, il s'agit d'établir si fortement la notion et le prestige de l'Eglise et de l'autorité épiscopale que tous les efforts des hérétiques ne puissent entamer la cohésion infrangible des fidèles unis à leurs pasteurs. Chez Lactance, autre préoccupation : il veut conquérir les lettrés, rétifs encore, et dont le mépris intellectuel l'a tant fait souffrir ; il inaugure une méthode d'apologétique plus objective et plus scientifique, et il pose en face des doctrines des philosophes une *somme* véritable de la doctrine chrétienne. Peu d'années après, saint Jérôme réalisera le type du savant (2), du philologue à la fois studieux et passionné. Et

(1) Une fois mis à part les grands jurisconsultes.

(2) Il dit de lui-même, *Adv. Rufin.* III, 6, P. L. XXIII, 462 : « Ego philosophus, rhetor, grammaticus, dialecticus, Hebræus, Græcus, Latinus, trilinguis... »

vous savez enfin de quelles expériences, de quelle vie d'abord médiocre et souillée, saint Augustin a tiré sa conception profonde de la nature humaine, de sa corruption intime et du secours indispensable qui doit lui venir d'en haut.

Ce qui caractérise les écrivains chrétiens, quelque fâcheuses qu'aient été leurs complaisances pour le goût de leur temps, c'est que la littérature n'est pas pour eux uniquement un jeu d'esprit, un « divertissement » agréable, un moyen de faire les honneurs de leur talent. Ils croient à ce qu'ils disent : c'est leur âme qui parle ; tout leur être moral est engagé dans leurs écrits. Je ne vois guère dans la littérature profane qu'un seul écrivain qui ait manifesté dans son œuvre quelque chose de cette vivante conviction, c'est Lucrèce. Mais Lucrèce est un cas tout à fait exceptionnel. Chez les Romains, l'art d'écrire est toujours un peu resté ce qu'il avait été pour eux tout d'abord : un simple délassement des tâches sérieuses. Ils s'y prêtent complaisamment sans s'y mettre tout entiers.

Pour les écrivains chrétiens, au contraire, il a été un moyen d'action, un levier pour agir sur les âmes, les détourner de l'erreur et les orienter vers la vérité. La foi les a touchés au fond de l'âme, et à leur tour ils veulent accéder chez leurs lecteurs jusqu'au sanctuaire secret où naissent les résolutions et où s'élaborent les actes.

Vous voyez quel accroissement de dignité et d'intérêt la littérature romaine a reçu de leur main. Depuis la fin du premier siècle elle dépérissait visiblement : le grec menaçait d'évincer le latin dans l'estime et la pratique des lettrés (1). Il a fallu pour la ranimer le prosélytisme de la foi nouvelle, les émotions, les deuils, les victoires que cette foi a suscités ; et alors un afflux d'idées neuves a circulé de nouveau dans des formes qui tendaient à l'usure et qui en ont été rajeunies et comme renouvelées.

***

Par quelle méthode convient-il d'aborder l'étude de la littérature chrétienne ?

Assurément, en face d'œuvres si riches, différents points de vue sont également légitimes, également attachants. On peut chercher chez ces écrivains l'histoire, le développement des formules dogmatiques, composer une « théologie de Tertullien », une théologie d'Augustin, etc. Il est manifeste que cette tâche ne saurait être la nôtre et ne ressortit nullement à notre compé-

(1) Cf. Renan, *l'Eglise chrétienne*, p. 319.

tence. Au surplus ce travail serait beaucoup moins fécond, portant sur les écrivains latins, que sur les écrivains grecs. Très Romains en cela, les chrétiens latins, si l'on met à part Augustin, ont été plus soucieux de poser des règles pratiques et d'établir des principes moraux, de constituer fortement l'organisation ecclésiastique, que de construire des formules capables d'exprimer approximativement l'infinie complexité du mystère chrétien. Leur domaine est relativement restreint ; mais, à l'intérieur des limites où ils se renferment d'ordinaire, ils sont de première force.

Chercherons-nous aussi chez les auteurs chrétiens les fruits « d'édification » qu'ils produisent si libéralement au bénéfice de ceux qui lient commerce avec eux ? C'est là, au gré de Bossuet, le grand bienfait de la lecture des Pères : « Leurs écrits, dit-il en son robuste langage, produisent un fruit infini dans ceux qui les étudient, parce que ces grands hommes sont nourris de ce froment des élus, de cette pure substance de la religion, et que pleins de cet esprit primitif qu'ils ont reçu de plus près et avec plus d'abondance de la source même, souvent ce qui leur échappe et qui sort de leur plénitude est plus nourrissant que ce qui a été médité depuis » (1). C'est là pourtant un aspect de leurs œuvres qui ne nous arrêtera pas davantage, ne pouvant devenir objet d'enseignement régulier et d'exposé didactique. — Le mieux sera d'appliquer à notre objet nouveau la méthode dont nous nous inspirons dans nos études de littérature classique : c'est-à-dire examen critique de l'authenticité des œuvres (lequel est parfois assez délicat) ; recherche des sources où les auteurs ont puisé (cette question a ici une particulière importance, car le plagiat est de règle chez eux ; ils empruntent à leurs devanciers chrétiens, ils empruntent aux auteurs profanes, classiques ou contemporains ; il faut démêler cette trame un peu embrouillée dont le fil parfois nous échappe) ; description de la personnalité morale de chaque écrivain, telle qu'elle apparaît à travers son œuvre ; enfin établissement des rapports que cette œuvre soutient avec l'époque où elle a paru et avec le développement général de la pensée chrétienne.

***

Il ne sera pas superflu d'indiquer en terminant les principaux ouvrages sur lesquels doit s'appuyer l'étude de la littérature latine chrétienne :

Les textes se trouvent dans la *Patrologie latine* de Migne. Migne

(1) *Défense de la Tradition et des saints Pères*, IV, 18.

a reproduit d'anciennes éditions avec les notes et les dissertations des principaux commentateurs. Son choix, dirigé par le cardinal Pitra, a été généralement heureux (1); mais l'impression est trop souvent fautive. — Depuis 1866, l'Académie de Vienne fait paraître volume par volume un *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*. Ce sont des éditions critiques de haute valeur, sans autres notes que les notes critiques. — Quelques auteurs chrétiens ont été édités dans d'autres collections (v. g. la coll. Teubner), mais les deux qui viennent d'être indiquées sont fondamentales.

Pour l'étude générale des auteurs chrétiens, on peut négliger aujourd'hui la grande *Histoire générale de la littérature du Moyen Age en Occident*, de Ebert (traduction française par Aymeric et Condavrin, 1883), à laquelle des ouvrages plus récents et plus approfondis ont fait perdre une bonne partie de son intérêt. — On se référera donc pour la connaissance *positive* des écrivains à la *Geschichte der altchristlichen litteratur* de Harnack et à sa *Chronologie* (t. I, 1898; t. II, 1904), sans oublier la *Patrologie* de Bardenhewer (traduite en français par Godet et Verschaffel, 3 vol. (1898 et s.). Bardenhewer est en train de faire paraître une *Geschichte der Altkirlichen Litteratur* (t. I, 1902; t. II, 1903), où l'information bibliographique ne laisse rien à désirer. On usera aussi, comme instrument de travail, de la littérature romaine de Schanz (troisième et quatrième partie). Au point de vue proprement littéraire, on peut lire avec profit l'ouvrage de Cruttwell, *A litterary history of the early christianity* (Londres, 1893), très limpide et généralement très juste, sinon très érudit, — et les récents travaux français mentionnés plus haut. Pour la langue des écrivains chrétiens latins, il y a des indications précieuses éparses dans les *Archiv für latein, lexicographie* de Wölfflin. Le tome II de l'ouvrage de Norden, *Die Antike Kunstprosa* (Leipzig, 1898), sera également fort utile. Ajoutez quelques thèses françaises : sur la *Latinité de saint Jérôme*, par Goelzer (1884), sur le *Latin de saint Grégoire de Tours*, par Max Bonnet (1891), sur le *Latin de saint Cyprien*, par l'abbé Bayard (1902).

M. Ehrhard a classé et brièvement analysé tous les travaux relatifs à la patristique parus depuis 1880 jusqu'à 1900 dans son *Altchristiche litteratur und ihre Erforschung*, von 1880-1884 (Fribourg-i-B. 1894), — von 1884-1900 (Fribourg-i-B. 1900). On

(1) Le cardinal Pitra aurait voulu, nous apprend Mgr Battifol (*Rev. du clergé franç.*, 1895, t. I, p. 232), que les *Patrologies* de Migne portassent un autre titre, en raison de l'insuffisante délimitation du titre de « Père ».

peut se tenir au courant avec les excellentes chroniques de M. Paul Lejay dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses.*

Tels sont les principaux secours que nous offre la science dans son état actuel : nous y prendrons notre point d'appui, et, sur certains points, je l'espère, notre point de départ pour aller plus loin et creuser davantage.

P. DE LABRIOLLE.

Sujets de devoirs

UNIVERSITÉ DE CAEN

Dissertation latine.

Quare Latini scriptores et imprimis poetæ (ne optimis quidem exceptis) tum inverecundum sermonem sæpius usurpaverint.

Thème latin.

Un passage *ad libitum* pris dans les auteurs du programme d'agrégation.

Version latine.

La traduction d'une *Lettre à Lucilius*.

Littérature romaine.

Opposer les *Géorgiques* aux *Bucoliques*.

Allemand.

Version.

Stefan George, das Jahr der Seele : Nachtwachen... I-V.

Thème.

Montaigne, III, 12, depuis le commencement du chapitre jusqu'à la citation : « Servare modum. »

Dissertation française.

Agrégation.

L'art poétique de Dehmel et ses procédés essentiels.

Dissertation allemande.

Agrégation.

Nietzsches Ideal des nebermenschen in der neueren deutschen Dichtung.

Licence et certificat.

1° Die sogenannten untrennbaren Vorsilben bei zusammengesetzten Zeitwörtern und ihre verschiedene Bedeutung.
2° D. V. Liliencron als Dichter des Krieges.

Anglais.

Version.

Morris, *The Earthly Paradise*, an Apology.

Thème.

Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, IV : « Il y a des choses..., » jusqu'à la fin du chapitre.

Dissertation française.

Agrégation.

Les poèmes de Poë.

Dissertation anglaise.

Agrégation.

Milton's prose style.

Licence.

Draw a parallel between the characters of Hamlet in Shakespeare and Orestes in the Greek tragic poets.

Certificat.

Procrastination is the thief of time.

Version.

From « The Earthly Paradise » : an Apology.

Of Heaven or Hell I have no power to sing.
I cannot ease the burden of your fears.
Or make quick-coming death a little thing,
Or bring again the pleasure of past years,
Nor for my words shall ye forget your tears,

Or hope again for aught that I can say,
The idle singer of an empty day.

But rather, when aweary of your mirth,
From full hearts still unsatisfied ye sigh,
And, feeling kindly unto all the earth,
Grudge every minute as it passes by,
Made the more mindful that the sweet days die —
— Remember me a little then I pray,
The idle singer of an empty day.

The heavy trouble, the bewildering care
That weighs us down who live and earn our bread,
These idle verses have no power to bear ;
So let me sing of names remembered,
Because they, living not, can ne'er be dead,
Or long time take their memory quite away,
From us poor singers of an empty day.

Dreamer of dreams, born out of my due time,
Why should I strive to set the crooked straight ?
Let it suffice me that my murmuring rhyme
Beats with light wing against the ivory gate,
Telling a tale not too importunate
To those who in the sleepy region stay,
Lulled by the singer of an empty day.

Folk say a wizard to a northern king
At Christmas-tide such wondrous things did show,
That through one window men beheld the spring,
And through a third the fruited vines a-row,
While still, unheard, but in its wonted way,
Piped the drear wind of that december day.
So with this Earthly Paradise it is,

If ye will read aright, and pardon me,
Who strive to build a shadowy isle of bliss
Midmost the beating of the steely sea,
Where tossed about all hearts of men must be :
Whose ravening monsters mighty men shall slay,
Not the poor singer of an empty day.

II

UNIVERSITÉ DE BESANÇON

Licence ès lettres.

Dissertation française.

Ce qu'il y a de classique, ce qu'il y a de romantique dans *Atala*.

Dissertation latine.

Ego nec studium sine divite vena,
Nec rude quid prosit video ingenium.
(Horace, A. P., 409.)

Thème latin.

Fénelon, *Dialogues sur l'Éloquence*, I : « Cicéron a presque dit les mêmes choses... »

Dissertation philosophique.

Comparer l'idée de substance dans Leibnitz et dans Spinoza.

ALLEMAND

Thème.

G. Sand, *Lélia*, XXXII, p. 156, à partir de : « Bambucci était le premier homme... Bambucci savait combien. »

Version.

Schiller, *Die Macht des Gesanges*.

Composition allemande.

« Ich habe in meinen Raübern das Opfer einer ausschweifenden Empfindung zum Vorwurf genommen — Hier versuche ich das Gegentheil, ein Opfer der Kunst une Kabale » (Fiesko Vorrede).

Thème grec.

Voltaire, *Histoire de Charles XII*, Livre VIII, vers la fin « Ainsi périt à l'âge de trente-six ans... il voulait gagner des empires pour les donner. »

Grammaire.

Etude comparée de l'indicatif présent du verbe « être » (en sanscrit), en grec, en latin, en allemand, en anglais.

AGRÉGATION

Thème grec.

Le même que pour la licence.

III

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Licence ès lettres.

Dissertation française.

I. On a défini le génie « une personnalité indomptable jointe à une malléabilité universelle ». Que pensez-vous de cette définition ? Appuyez votre avis d'exemples empruntés à l'histoire de la littérature française.

II. L'*Iphigénie* de Racine et celle d'Euripide.

III. Pourquoi J.-J. Rousseau a-t-il été d'accord avec Bossuet pour combattre le théâtre ? En quoi la *Lettre à d'Alembert* diffère-t-elle essentiellement de *Maximes et Réflexions sur la comédie ?*

IV

UNIVERSITÉ DE RENNES

Licences et Certificats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes.

ALLEMAND

Version.

Même texte que pour l'agrégation.

Thème.

Même texte que pour l'agrégation.

Dissertation allemande.

Die Hauptzüge der deutschen Metrik.

ANGLAIS

Version.

DICKENS, *David Copperfield*, vol. I, ch. II, jusqu'à *are my mother and Peggotty*.

Thèmes.

BOUTMY, *Développement de la Constitution et de la Société politique en Angleterre*, depuis : « *Pour connaître tous les éléments du Parlement futur* », jusqu'à la fin du chapitre (p. 96-99).

Composition française.

Les enfants dans les romans de Dickens.

Rédaction anglaise.

Daily papers, their advantages and inconveniences.

Soutenances de thèses.

UNIVERSITÉ DE PARIS

M. Cahem (Léon), *agrégé d'histoire et de géographie*, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

PREMIÈRE THÈSE

Le grand bureau des pauvres de Paris au milieu du XVIIIe *siècle.*

DEUXIÈME THÈSE

Condorcet et la Révolution francaise.

***

M. Glotz (Gustave), *professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand*, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

PREMIÈRE THÈSE

L'ordalie dans la Grèce primitive. Étude de droit et de mythologie.

DEUXIÈME THÈSE

La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce.

Le gérant : E. Fromantin.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 3 24 NOVEMBRE 1904

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

Lemierre ; ses œuvres (*suite*).

J'avais laissé Lemierre au troisième chant de son poème sur la *Peinture*. Ce troisième chant contient quelques passages sur lesquels je crois intéressant d'attirer votre attention ; nous allons les examiner.

Dans son premier chant, Lemierre avait traité du dessin ; dans le second, du coloris ; dans le troisième, il parle de l'invention. Ce faisant, il suit exactement le même plan que l'abbé Dumarsy, qui avait écrit sur la peinture un poème en vers latins ; il suit aussi le même plan que Watelet, avec cette différence que Watelet avait partagé en deux chants ce qu'il avait à dire sur l'invention. Vous le savez, quand on parle de l'invention, on ne peut pas donner des règles pour inventer : on se contente d'indiquer les sujets divers qui s'offrent à l'artiste et l'état moral où il doit se mettre pour les traiter. Lemierre a bien vu que c'était ainsi qu'il devait prendre son sujet ; de plus, il s'est gardé d'imiter Watelet, et de mêler un peu, comme lui, invention et composition.

Comme vous le devinez, Lemierre a conseillé avant tout d'imiter la nature, de l'étudier, de s'en pénétrer. Mais de quelle manière faut-il observer la nature ? Dans quel esprit ? Il y en a

qui, inconsciemment peut-être, la dominent en l'observant ; il y en a d'autres qui se soumettent à elle et ne cherchent pas à lui prêter les sentiments qu'ils éprouvent : cette dernière disposition d'esprit est généralement bonne ; mais elle peut aussi avoir de fâcheuses conséquences. Avec quel état d'âme faut-il observer la nature ? C'est là précisément ce que nous dit Lemierre :

Peins la nature : elle a d'invincibles attraits ;
Son image nous charme ; elle n'est jamais vaine
Et même à la vertu son aspect nous ramène.
Mais, si tu veux m'offrir, loin du bruit des cités,
Du spectacle des champs les tranquilles beautés,
Dégage de tout soin ton âme libre et pure,
Et mets-la dans ce calme où tu vois la nature.

Il y a, dans ces derniers vers, plus encore que Lemierre n'y a mis : il y a l'idée, qui sera féconde plus tard, de la communion de l'artiste et de la nature, l'idée de l'âme de l'artiste se mettant en harmonie parfaite avec la nature. Hegel dans son *Esthétique* développera cette idée, que nous ne trouvons qu'indiquée chez Lemierre.

Eh ! d'où vient que Berghem est au rang de tes maîtres ?
D'où vient qu'il a reçu des déités champêtres
Le feuillage immortel qui verdit son beau front ?
Il connut, il peignit ce sentiment profond ;
Il l'épancha partout sous ses touches divines ;
Il eut pour atelier le sommet des collines.

Voilà encore un beau vers : à cet égard, Lemierre est un poète extraordinaire : dans son style, si voisin souvent de la prose et d'une prose rude et rêche, éclate parfois un vers si bien pensé et si bien senti que le fond entraîne la forme et que nous avons quelque chose qui nous fait presque penser aux romantiques. Remarquons, en outre, chez Lemierre un nouvel élément de pittoresque. C'est Jean-Jacques Rousseau qui a inventé la beauté des montagnes, et Jean-Jacques Rousseau a à peine écrit que Lemierre trouve un passage comme celui que nous venons de voir ! Il annonce ce Léonard trop peu connu qui, d'une façon continue et profonde, après Jean-Jacques Rousseau, a fait goûter aux Français la vraie beauté de la poésie des montagnes.

Avant de quitter le poème de la *Peinture*, je voudrais vous en lire encore quelques vers, parce qu'ils contiennent un de ces beaux vers isolés de Lemierre, qui est resté dans toutes les mémoires et qu'il faut par conséquent savoir situer. Lemierre vient de parler des expédients allégoriques des peintres, il a rappelé le tableau

où Apelle, représentant le sacrifice d'Iphigénie et désespérant de montrer avec fidélité la douleur d'Agamemnon, a eu le trait de génie de voiler la tête de ce malheureux père :

Ainsi l'allégorie, au besoin, servit l'art;
Mais souvent un artiste imagine au hasard,
Et, pour m'embarrasser par une énigme vaine,
Se perche avec le sphinx sur la roche thébaine ;
Mon œil impatient, par la toile offusqué,
Laisse dans ses brouillards le sens mal indiqué ;
Le sens doit être clair quoiqu'il change d'organe !
L'allégorie habite un palais diaphane.

Voilà une très jolie façon allégorique de peindre l'allégorie.

Franchis par son secours des obstacles nouveaux,
Donne par elle un corps à des êtres moraux,
Mais sans t'envelopper trop souvent de son voile.
Je hais le peintre froid embarrassant la toile,
Dont le génie étroit, sur l'emblème guindé,
A sans cesse ou sa nymphe ou son monstre affidé :
C'est toujours ou lion ou sirène ou furie,
C'est toujours l'abondance et sa corne fleurie.

Vous venez d'entendre tout un développement sur l'allégorie, développement en deux points, d'abord sur l'allégorie obscure qu'il faut éviter, puis sur l'allégorie banale qui est encore plus redoutable.

En dehors de son poème sur la *Peinture*, Lemierre avait écrit des *Fastes*, comme Ovide. Ecrire des *Fastes*, je vous l'ai dit, c'est suivre le calendrier, et, à propos de toutes sortes d'événements, du jour des morts, de Pâques, d'une date rappelant un souvenir historique, faire tout un développement. J'ai déjà blâmé cette façon de composer ou plutôt de se dérober aux lois de la composition. Il y a cependant des morceaux fort bons dans le poème des *Fastes*. Il commence par une invocation où vous trouverez encore un vers qui est devenu proverbe, qui est charmant du reste, et qui est même pour moi le plus beau vers de Lemierre. Mais je vous l'annonce, et j'ai tort... Lemierre, très fin, prévoit le reproche qu'on fera à son poème d'être composé de pièces et de morceaux, et réplique que le mérite de ce genre de vers, c'est d'être variés, et il invoque à ce propos la Variété :

Fille de la nature, éternelle beauté,
Des mortels inconstants piquante déité,
Toi qui dans l'arc des cieux suspendis ton emblème,
Et portes sur le front un prisme en diadème ;
Toi, qui de tes pinceaux ou gracieux ou fiers,
Colores les objets épars dans l'univers,

Et qui, dans ce tableau si mouvant et si vaste,
Vis par le changement, règnes par le contraste,
Riche Variété, mon sujet t'appartient.
D'autres te chercheront, ma faveur te prévient.
L'année, à tous moments, par toi change de face ;
Mes vers seront comme elle, en courant sur sa trace,
Humbles, majestueux, frivoles quelquefois.
Fais qu'aucun de ces fils ne se mêle en mes doigts...
Si la trace des Dieux fut, dit-on, reconnue,
Aux parfums qu'après eux ils laissaient dans la nue,
Que dans mes vers ainsi chaque trait aperçu,
Se sente du trépied où je l'aurais conçu,
Que le plus humble objet brille encor d'étincelles ;
Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

Ce dernier vers, vous le connaissez tous : il est exquis ; la pensée est juste, le sentiment délicat. Ce vers eut le sort de tout ce qui a quelque succès : dès le XVIIIe siècle, il fut parodié ; et l'on disait de Lemierre : « Ce poète est bien lourd ;

Même quand l'oiseau vole, on sent qu'il a des pattes.

Des *Fastes* je détacherai encore une petite chronique sur les villes d'eaux. Vous savez que d'autres poètes, après Lemierre, ont fait des vers sur les villes d'eaux, notamment Musset qui, au commencement d'*Une bonne fortune*, s'est amusé à peindre Bade. Voici les vers de Lemierre :

Là paraît le guerrier blessé dans les combats,
Par de longues douleurs racheté du trépas ;
Il trempe un bras débile en une eau secourable,
Non, comme dans le Styx, pour être invulnérable,
Mais pour courir encore où le péril l'attend.
Je vois auprès de lui Lise se lamentant,
Rose décolorée et qui vient languissante ;
Refleurir dans le sein de cette eau bienfaisante,
Le chanoine amaigri, scandale du chapitre ;
Les vaporeux titrés, les vaporeux sans titre.
D'autres vont d'habitude à cette eau salutaire
Humecter tous les ans leur chef visionnaire ;
Plus d'un oisif y vient pour guérir son ennui,
Sans songer au secret d'en préserver autrui.....
Un nouveau Céladon a suivi sa bergère ;
Céliante, alléguant un mal anniversaire
Et pour fuir par semestre un importun mari,
Dans l'onde, autre Syrinx, a cherché cet abri.....
Des fontaines de Spa que l'on boive les eaux,
Là, par vanité même, on se croit tous égaux ;
Tout est comte ou baron, le bourgeois de la veille
Sent de ces noms flatteurs chatouiller son oreille :
Mais les mêmes secours qu'ensemble on a cherchés
Sont le plus doux lien des esprits rapprochés ;

On s'unit aussitôt, et, sans préliminaires,
Le besoin rend égaux ; les infirmes sont frères.

Un autre passage de Lemierre a trait aux jardins : Mai arrive, et le poète fait une peinture des jardins, où nous avons à relever quelques vers intéressants. Vous avez vu, avec Watelet, que c'était l'époque où l'on avait un véritable enthousiasme pour les jardins anglais, par réaction contre Versailles. Mais les jardins anglais avaient le défaut de vouloir réunir, en moins d'un hectare de terrain, tous les accidents naturels ; cette accumulation formait une cacophonie grotesque. Lemierre proteste contre cet excès dans un passage qui est charmant et qui, d'ailleurs, est caractéristique de toute cette époque :

J'aime la profondeur des antiques forêts,
La vieillesse robuste et les pompeux sommets
Des chênes, dont, sans nous, la nature et les âges
Si haut sur notre tête ont cintré les feuillages.
On respire en ces bois sombres et majestueux
Je ne sais quoi d'auguste et de religieux.....
Qui fit croire longtemps chez le peuple gaulois
Que les Dieux ne parlaient que dans le fond des bois.
Mais l'homme est inégal à leur vaste étendue ;
Elle lasse ses pas, elle échappe à sa vue ;
Au delà de ses sens jamais il ne jouit ;
S'il acquiert trop au loin, son domaine le fuit.
Ainsi fier par instinct, mais prudent par faiblesse,
Lui-même il circonscrit l'espace qu'il se laisse,
Et, parsemant de fleurs le clos qu'il a planté,
Il étend le terrain par la diversité.
Peut-être, dans nos jours, le goût de l'industrie
Pour la variété prend la bizarrerie.
Dans de vastes jardins, l'Anglais offre aux regards
Ce que la terre ailleurs ne présente qu'épars ;
Et sur un sol étroit, en dépit de l'obstacle,
Le Français est jaloux de montrer ce spectacle.
Qui ne rirait de voir ce grotesque tableau,
Des cabarets sans vin, des rivières sans eau,
Un pont sur une ornière, un mont fait à la pelle,
Des moulins qui dans l'air ne battent que d'une aile,
Dans d'inutiles prés des vaches de carton,
Un clocher sans chapelle, et des forts sans canon,
Des rochers de sapin et de neuves ruines,
Un gazon cultivé près d'un buisson d'épines,
Et des échantillons de champs d'orge et de blé,
Et dans un coin de terre un pays rassemblé ?

C'était là un excès évidemment, et Lemierre a bien fait de protester contre ce goût exagéré.

Voici, maintenant, qui va vous donner une autre idée de Lemierre : c'est sa *Semaine sainte*, qui a été très admirée dans son

temps, et imitée par Chênedollé, Fontanes et beaucoup d'autres, qui sont restés d'ailleurs au-dessous de Lemierre :

Le Christ, l'amour du Juif, et depuis sa victime,
En triomphe reçu dans les murs de Solime,
Jadis devant ses pas vit couvrir les chemins
De palmes, de tapis étendus par leurs mains !
De son triomphe encor pour retracer l'image,
Nous rapportons du temple un semblable feuillage,
Mais sa mort à la pompe est jointe de trop près :
Ces palmes dans nos mains sont déjà des cyprès.
Tout va se confirmer en ces tristes journées
Au profond sentiment des âmes consternées ;
Et du moins dans nos murs, hors même du saint lieu,
Tout ne nous entretient que de la mort d'un Dieu :
Nos tribunaux fermés, nos théâtres dans l'ombre,
Les jeûnes redoublés, les prières sans nombre,
Le deuil du sanctuaire et des vêtements saints,
Et les autels voilés, et les flambeaux éteints,
Les lamentables chants et les pieux exemples,
Et les tubes muets de l'instrument des temples.

Voilà la périphrase dans toute sa beauté. Lemierre, qui use très rarement de la périphrase et aime à employer le mot propre, fait ici un sacrifice au goût de son temps :

Mais le Christ à la vie a prédit son retour ;
Mais il a sur la mort annoncé sa victoire,
Base de notre culte ainsi que de sa gloire...
Il sort en secouant la poudre des tombeaux ;
La mort, dans son effroi, laisse échapper sa faux.

Le dernier trait est tout à fait malheureux ; mais ce mélange de la mythologie et du christianisme est continuel dans toute la littérature occidentale depuis le XVIe siècle. Il y en a, comme vous le voyez, des traces dans Lemierre ; il y en a même jusque dans Lamartine, qui, dans ses adieux au petit séminaire de Belley, écrit à peu près ceci : « Adieu, vous qui avez cultivé mon enfance. »

Dans la crainte des lois, dans le respect des Dieux.

Ainsi la mythologie s'infiltre jusque dans les pièces les plus chrétiennes. Mais revenons à Lemierre et à la résurrection du Christ :

La joie est dans le temple ; elle est dans nos demeures ;
Et le jeûne a cessé de ralentir les heures.
Le soleil, suspendu des mains de son auteur,
Va parcourir le cercle où l'attend l'équateur,
Ouvrir une autre scène et des fêtes nouvelles,
Moins austères pour nous et non moins solennelles.

Déjà le laboureur s'applaudit en voyant
De la terre avec l'air l'accord vivifiant :
Elle va déployer sur ces plaines immenses
Les biens dont elle enferme et nourrit les semences.
Déjà de plus beaux jours sur nos têtes ont lui,
Tout change ; un Dieu renaît, la nature avec lui.

Et voilà le grand vers que Lemierre trouve quelquefois. Au reste, toute cette pièce sur la *Semaine sainte* est très bien faite. Lemierre a compris qu'il fallait traiter ce sujet comme un drame qui commence par la joie et l'allégresse des Rameaux, continue par la péripétie de la mort et a pour dénouement la résurrection. Il se peut, d'ailleurs, que Lemierre ait songé à un sermon de Bossuet qui a tout à fait le même plan.

Passons aux poésies diverses de Lemierre, parmi lesquelles je ferai un choix. Nous y trouvons des fantaisies scientifiques qui ne doivent pas nous étonner, puisque les vers sur les découvertes modernes étaient fort à la mode depuis Colardeau et que les Académies en faisaient des sujets de concours. Lemierre a encore écrit des vers lyriques, des vers de critique sur des sujets littéraires, genre qui de Boileau à Sainte-Beuve a formé un petit domaine à part dans la poésie française, enfin quelques vers badins, qu'on appelait alors des vers mêlés.

Sur la science, nous avons de beaux passages de Lemierre et surtout le commencement du *Poème sur l'utilité des découvertes faites dans les arts et dans les sciences sous le règne de Louis XIV.* C'était là un sujet donné en concours par l'Académie de Pau :

Croire tout découvert est une erreur profonde ;
C'est prendre l'horizon pour les bornes du monde.
Souvent sans nous le temps, quelquefois le hasard,
Fut l'auteur d'un prodige ou l'inventeur d'un art ;
Mais plus d'un germe heureux demeure oisif encore,
Privé du feu divin qu'il attend pour éclore :
Le génie est ce feu, créer est son destin ;
L'esprit d'un seul s'épuise, et non l'esprit humain.

Ces vers pourraient servir d'épigraphe à la Querelle des anciens et des modernes et à toutes les thèses des modernes sur l'indéfinie perfectibilité de l'esprit humain :

Où suis-je entré ? Quel est cet appareil magique,
Dressé pour nous offrir la puissance électrique ?
Un nouveau phénomène, un rival de l'aimant,
Un fluide subtil au double mouvement,
De tout ce qui l'enferme avec force s'échappe.
Il court d'un corps à l'autre, il étincelle, il frappe.

Est-ce en moi vain délire ou prophétique ardeur
Mon espoir est trop grand pour n'être qu'une erreur.
Ce prodige naissant, dont la cause est obscure,
Mortels, doit être un jour la clef de la nature.

Avez-vous remarqué ce vers :

Mon espoir est trop grand pour n'être qu'une erreur ?

C'est un vers délicieux et qui pourrait tout à fait bien trouver sa place dans un poème sentimental ou religieux.

Pour vous montrer Lemierre poète lyrique, je tiens à vous lire les quatre ou cinq dernières strophes d'une *Ode sur l'accord des armes et des lettres*. Le commencement de l'ode est un peu lourd, en voici la fin :

Achille se survit par la voix qui le chante !
Homère était muet sans les héros qu'il vante.
Point de fameux exploits, point de sublimes sons.
Le suprême génie et la vertu guerrière,
Dans leur noble carrière,
Se prêtent à l'envi de communs aiguillons.

Ce n'est point sous des rois asservis par des maires
Que renait la science inconnue à nos pères,
C'est sous un roi guerrier qu'elle sort du tombeau.
Cette gloire était due à des mains triomphantes,
De fonder sous des tentes
Aux arts ressuscités un empire nouveau.

Nations, un laurier se flétrit sans un autre :
De deux genres de gloire osez former la vôtre,
Vrai symbole d'un peuple instruit et redouté,
L'aigle porte la foudre, et sa prunelle altière
Fixe encor la lumière
Dans les plaines du vide et de l'immensité.

Lemierre devient un grand poète lyrique : pour figurer l'union des lettres et des armes, il trouve un symbole ; il finit par une idée poétique, c'est-à-dire par une idée juste, qui s'est présentée à lui sous la forme d'une image ; et, en même temps, il termine sa dernière strophe par des vers d'une largeur qui fait songer à Victor Hugo.

Nous passerons sur les vers critiques, parce que je voudrais vous entretenir des vers où Lemierre s'est exercé à l'épître morale ; c'est en parlant de lui-même qu'il a été le plus heureux, en parlant de sa modestie, de son amour de la retraite. *Epître à M... qui, après avoir été au service, avait obtenu un bon de fermier général* :

Pleins des rêves de l'espérance,
D'autres se forgent des liens.
Ma chimère est l'insouciance,
Ma fortune est l'indépendance;
Je suis à moi ; voilà mes biens.
Non qu'en cynique, ici, je fronde
Et l'opulence et les heureux,
Je ne vois les biens de ce monde
D'un œil jaloux ni dédaigneux ;
Ruisseau faible, échappant aux yeux,
Mais roulant une onde limpide
Dans les champs de la liberté,
J'aime à voir la course rapide
Dont le Pactole est emporté.
Ta félicité m'est commune,
Et ton ami, sans nuls désirs,
Sera riche de ta fortune
Et jouira de tes plaisirs.

Ce sont des vers un peu comme ceux du bon Ducis à ses pénates, des vers à la façon d'Horace, mais avec plus de simplicité vraie. Il y aurait encore à citer, dans l'*Epître à Sedaine*, des vers assez gentils sur le même sujet; mais je passe, et j'arrive aux badinages purs et simples.

Je veux vous citer surtout une petite pièce qui a quelque rapport avec la critique littéraire : elle est adressée au cardinal Duperron, qui, sur ses vieux ans, excellent théologien et bon diplomate, avait été dans sa jeunesse poète délicat et ingénieux, quelquefois fort libre, mais toujours de bonne compagnie. Duperron était un lointain parent de Lemierre, qui lui adresse un hommage en passant :

Toi, dans le rang des cardinaux,
Moi, sans titre au rang des profanes,
Du Perron, pourquoi de tes mânes
Viens-je interrompre le repos ?
Pardonne, j'ai l'âme un peu vaine
D'avoir vu ton grand nom mêlé
Dans ma famille neustrienne ;
Et puisqu'enfin j'ai cette aubaine,
J'aime assez qu'il en soit parlé...
Trois lyres sur ton écusson,
Qu'on frappa sans doute au Parnasse,
Prouvent assez que, dans ta race,
On voyageait sur l'Hélicon.
Aussi, quoiqu'avec moins de grâce,
Moins de cadence que Bernis,
Tu pinças de tes doigts bénis
Le luth harmonieux d'Horace;
Tu sus du moins chérir son art

Même au pays des derviches,
Dédaignant le peuple cafard,
Ses mœurs et ses vertus postiches...
Cet art qui, parmi tes travaux,
Te consolait de l'Eminence,
Me sert d'étude et d'existence,
Et ne servait qu'à ton repos.
Mais ne crois pas mes sons frivoles,
Ni qu'ils se perdent dans les airs ;
Si j'aime à moduler des airs,
Sur ces airs je mets des paroles.
Le vrai poète né penseur
Au philosophe n'en doit guère ;
Éloquent abréviateur
Il jette par traits la lumière ;
Animé du feu qu'il reçut,
Il devine ce qu'il ignore ;
Il prend son vol, il est au but
Lorsque l'autre calcule encore.

C'est là une pièce excellente, d'un ton à la fois varié et soutenu, qui tient de la critique en vers, du panégyrique et du badinage philosophique. Vous me direz que Voltaire en a déjà donné les exemples, les règles et le modèle. Mais n'est-ce pas méritoire d'avoir fait une pièce qui pourrait être insérée dans les œuvres de Voltaire, sans que personne s'aperçût de la méprise?

Avant de finir, je vous citerai encore quelques vers qu'on a attribués faussement au comte d'Artois, parce qu'il les avait gravés sur l'éventail de Marie-Antoinette. Ils sont, en réalité, de Lemierre. L'éventail s'adresse à sa maîtresse :

Dans le temps des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous appeler les Zéphyrs;
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

Sur ces vers charmants, quittons un poète qui mérite, en somme, d'être au premier rang parmi les talents secondaires.

P. A.

La psychologie.

Cours de M. VICTOR EGGER,

Professeur à l'Université de Paris.

L'effort (*suite*).

Avant tout, je dois vous parler de certains modes de l'effort qui n'ont pas figuré dans les analyses de ma dernière leçon. Parmi tous les faits que j'ai analysés, parmi les modes de plus en plus complexes de l'effort que nous avons étudiés, quelque chose se trouvait dissimulé : c'est ce qu'on appelle d'ordinaire, d'un terme un peu vague, mais tellement employé qu'il en est clair, le *mobile* de l'effort, la cause sentimentale de l'effort. Cet élément, qui accompagne toujours, plus ou moins, l'effort, n'était pas apparent dans les faits étudiés, et c'est à peine si nous avions besoin de le considérer pour nous rendre compte de ces faits.

Il n'en était cependant jamais absent. Que l'on essaye, en effet, de supposer un effort simple, une attention, une réflexion, sans y rattacher un mobile. Réfléchir à quelque chose d'indifférent, cela paraît absurde, apparemment parce que cela n'a jamais lieu. Choisir une matière de réflexion ou un système de mouvement qui soient sans intérêt, voilà qui paraît encore absurde. Pourquoi ? Il n'y a à cela qu'une explication : c'est que cela n'a jamais lieu. Tous les faits que je viens d'énumérer sont accompagnés d'un aspect quelconque de ce que nous appelons le bien, d'un plaisir, d'un agrément, d'un intérêt, de quelque chose qui paraît bon. Mieux vaut, ici, l'expression abstraite de bien ou de bon que les autres, qui sont trop restreintes. Le bien suscite l'effort, il en est donc la cause, et, si l'effort est tendance, s'il vise l'avenir, s'il est tendance vers l'avenir, c'est vers un avenir meilleur que le présent ; le bien imparfait, faible et trop faible, voilà la cause, ce qui suscite l'effort ; on aperçoit dans l'avenir le même bien, plus grand, et alors, tandis que le bien imparfait est cause, le même bien agrandi est cause finale, but. Parfois, sans doute, l'objet de l'effort est, en lui-même, indifférent, mais il n'est pas, alors, indifférent quant à ses conséquences ; il a une portée qui

n'est pas indifférente, il n'est pas sans intérêt. Donc il y a une liaison, plus ou moins intime, mais toujours réelle, entre le bien senti, imaginé ou conçu, et l'effort. Néanmoins, dans tous les modes d'effort étudiés jusqu'ici, le bien n'apparaissait pas avec une intensité, une précision telles, que, dans les descriptions et les définitions données, nous ayons dû faire entrer explicitement la notion du bien. Il en est autrement, lorsque nous avons l'image d'un bien saisissant ; alors, il en résulte des modes différents de l'effort, modes dans lesquels le bien est tellement évident, que c'est l'effort, cette fois, qui est dissimulé, et qu'il faut le mettre en lumière.

Il y a, dans la conscience, une image qui plaît, d'où une tension sur cette image. C'est une simple image; mais c'est l'image d'une sensation passée : de là, résulte la prévision du même fait redevenu sensation. C'est l'image d'une sensation passée; elle revient affaiblie, en tant qu'image, mais elle revient accompagnée de la prévision de cette sensation. Il y a, alors, prévision aveugle, immédiate, on ne pèse pas la probabilité de la sensation qui se présente comme à venir. La sensation, c'est-à-dire le fait présent, mais à venir et plus fort, cela est rêvé; on ne peut préciser à quel degré le plaisir, rêvé fort, est probable dans l'avenir ; on ne conçoit pas les moyens pour l'obtenir, les obstacles qui s'opposeront à sa réalisation. Il y a simplement dans la conscience une prévision spontanée de l'avenir indéterminé, et une tension vers cet état à venir, en même temps qu'une tension sur l'état présent, et ces deux tensions, que nous distinguons dans les mots, n'en font qu'une. En résumé, une image agréable, mais faible, sur laquelle il y a tension, est accompagnée d'une prévision aveugle, irréfléchie, du même état renforcé, devenu sensation, et, alors, la tension sur l'état faible se complique d'une tension sur le même état devenu fort.

Le fait de conscience, que je viens de décrire analytiquement, c'est ce qu'on appelle aspiration, tendance ou, plus simplement, *désir*. Le désir est une *tension vers* l'avenir, impliquant une tension sur une image présente de cet avenir et une tension sur un état présent, qui est, en abrégé ou en diminutif, la même chose que ce qui apparaît dans l'avenir. Tel est le désir. Je crois que l'analyse que je viens de faire, un peu minutieuse peut-être, est exacte et qu'elle montre qu'il y a effort dans le désir. Tout bien imaginé, de quelque ordre qu'il soit, du moment qu'il est imaginé dans l'avenir avec un degré de plus que dans le présent, est désiré.

Mais le désir n'est généralement dans la conscience qu'un point

de départ. Après avoir désiré d'une manière aveugle, on réfléchit plus ou moins sur l'intervalle qui sépare l'état présent et l'état rêvé. Si les moyens de satisfaire le désir sont à portée de la volonté, alors ce qui est désiré d'abord sera ensuite voulu, c'est-à-dire que ses moyens seront voulus l'un après l'autre, et lui-même sera désiré, pendant tout ce temps, jusqu'au succès final. Tel est le rapport entre le désir et la volonté. Mais il est naturel qu'au cours d'une volonté complexe, laborieuse, lorsque l'objet du désir n'est pas d'une réalisation facile, lorsque les moyens ne sont pas à notre portée immédiate, il est tout naturel alors que la volonté s'attache aux moyens, oubliant le but qui les a suggérés, oubliant l'objet désiré et le désir qui a donné naissance à la volonté. Il est naturel qu'alors la volonté s'attache aux moyens et cesse d'être rattachée au désir initial ; de là vient cette volonté ferme, indifférente, impassible, si souvent décrite. Elle n'est que provisoirement impassible et revient plus ou moins vite à l'objet désiré, au but premier.

Après avoir examiné et défini les rapports du désir et de la volonté, il faut maintenant considérer le contraire du désir.

S'il y a dans la conscience l'image précise d'un mal, alors il se produit deux phénomènes : 1° une tension rapide sur cette image d'un mal, car il faut tout d'abord le reconnaître ; 2° une tension contre lui, c'est-à-dire une tension vers ses antagonistes. L'idée de l'avenir est là, elle accompagne la tension vers les antagonistes du mal, elle la conduit même. Pour qu'une telle tension existe, il faut qu'on ait une prévision, au moins vague, de l'avenir où l'on sera débarrassé du mal présent. Le fait de l'aversion consiste donc dans une tension sur l'image du mal, afin de le connaître, tension accompagnée d'une autre tension vers les antagonistes de ce mal, afin de le détruire ou de l'éviter. Si la victoire ou la fuite, forme de la victoire contre le mal, apparaissent comme étant d'une réalisation facile, si les moyens de vaincre le mal ou de l'éviter sont à portée, alors ces moyens seront aussitôt voulus, et le mal restera objet d'aversion, jusqu'au succès final.

Dans les deux cas, dans le désir et dans l'aversion, l'effort nous apparaît donc ; *à fortiori*, il existe dans l'amour et dans la haine, qui sont un désir prolongé, une aversion constante. Ce ne sont pas de purs sentiments, puisqu'ils contiennent l'effort.

Mais est-ce là le même effort que dans les faits appelés tension, attention, réflexion, mouvement volontaire ? Le désir et l'aversion semblent exclure le choix. Or le choix nous est apparu comme caractéristique de ces autres faits. Il semble que le bien et le mal clairement sentis imposent l'effort ; leur appel est, semble-

t-il, impérieux. Ils commandent l'effort, et l'effort ne peut pas ne pas venir à leur appel. Dès lors, il n'y aurait pas choix ; dès lors, le désir et l'aversion seraient étrangers à la volonté, et c'est là ce qui fait que, dans beaucoup de psychologies, le désir et l'aversion ont été séparés de la volonté.

Réfléchissons pourtant à cette difficulté, et réunissons quelques faits. D'abord tout désir est une préférence, donc un choix, et toute aversion est momentanément exclusive. Lorsqu'un mal apparaît dans ma conscience, j'ai de l'aversion pour cet état ; les autres ne m'intéressent plus. J'ai donc fait choix de cet état pour le mieux exclure. Ce sont là deux faits de sélection qui simplifient la conscience présente. Ce ne sont pas là des faits distincts du choix, puisqu'ils font la même œuvre, et, s'ils font la même œuvre, s'ils opèrent la simplification de la conscience présente, comment ne seraient-ils pas de la même nature que les faits d'effort ?

Voici maintenant un autre ordre de faits. Combien de philosophes ont parlé de l'âme maîtresse d'elle-même, malgré les désirs qui naissent en elle incessamment ! — Mais, dira-t-on, les désirs naissent sans qu'on les ait voulus, ils s'imposent, et, si l'âme est maîtresse de ses désirs, elle n'est pas maîtresse d'être sans désirs. Elle est, du moins, maîtresse de ne pas vouloir ce qu'elle désire. Quand la satisfaction de mon désir est lointaine ou impossible, je désire, c'est possible ; mais je m'en tiens là. De plus, on peut ne pas continuer à désirer ce que, malgré soi, on a désiré un instant. L'âme maîtresse d'elle-même, c'est l'âme qui dompte ses désirs en les dédaignant ; ce n'est pas l'âme qui ne désire pas : cette âme n'existe pas.

Si le désir est un choix, c'est un premier choix ; mais aussitôt après ce premier choix, l'âme opère, parmi ses états, un second choix, et, si ce second choix ne porte plus sur l'objet du désir, le désir est vaincu. Autrement dit : après un premier effort, qui était un désir, a lieu un deuxième effort qui annule le premier. Il est d'expérience constante que, lorsqu'un désir a fait son apparition dans l'âme il peut avorter, cesser aussitôt : on l'appelle alors tentation. Les tentations sont innombrables, mais cède-t-on toujours aux tentations ? Bien souvent on résiste, et tout est dit. Ce ne sont pas seulement les stoïciens qui domptent leurs désirs. Le désir, dès qu'il apparaît, est immédiatement vainqueur ; mais c'est une courte victoire : aussitôt a lieu un nouvel effort, un nouveau choix, et le désir est vaincu. Il passe ; il est passé.

Voici un troisième ordre de faits. Plus l'âme est riche de connaissances et d'idées, plus de biens lui apparaissent, biens plus ou moins proches. Plus l'âme est enrichie par des réflexions et des

connaissances, moins il y a pour elle de choses indifférentes, en sorte que l'éducation de l'âme, les réflexions, les études, tout ce qui enrichit l'âme ou la développe, développe en elle non seulement la pensée ou la connaissance, mais encore le désir. La floraison des désirs est en raison directe de la richesse de la pensée. Ils naissent innombrables avec les objets de la pensée, et, alors, ils sont en conflit perpétuel : entre eux, il faut choisir. Ainsi le désir ne paraît dicter le choix de la conscience que quand il est seul dans une âme pauvre ; dans l'âme enrichie, les désirs sont une multitude ; aucun ne s'impose, et il faut, pour donner la victoire à l'un d'eux, réfléchir, c'est-à-dire se livrer à l'une des formes calmes de l'effort, à la réflexion.

Ainsi nous trouvons le phénomène du choix à tous les moments du développement des désirs. Le choix est un élément constant de l'histoire du désir. On ne peut parler du désir élémentaire dans une âme pauvre ou du désir raffiné dans une âme riche sans parler de choix. Le désir est un choix provisoire, souvent vaincu par de nouveaux efforts qui sont encore des choix.

Tout ce que je viens de dire du désir, il faudrait le redire sur l'aversion. Les maux apparaissent à l'état d'images comme les biens ; il faut choisir entre les aversions comme entre les désirs. Parmi les aversions, toutes ne peuvent être suivies : il faut choisir celles qui sont l'objet d'une lutte et d'un combat réfléchi et savant. Donc le désir et l'aversion et, par conséquent, l'amour et la haine, sont des modes d'effort caractérisés et distincts des autres par la représentation forte et précise, dans l'avenir, du bien et du mal..

Avec cette analyse et cette description du désir et de l'aversion, j'ai terminé l'analyse et la description de l'effort. D'autres problèmes doivent maintenant nous préoccuper.

L'âme est-elle toujours en état d'effort ? Voici la première apparence des faits. L'effort semble alterner dans la conscience avec le non-effort. L'effort fatigue. Il y a des faits qui s'appellent repos, rêverie, laisser-aller, abandon, etc. Ces faits sont incontestables ; on leur donne des noms qui correspondent à des observations faciles à faire. Le repos, semble-t-il, alterne avec la tension, avec le τόνος des Grecs. Il n'y a pas τόνος, pour parler grec un instant, sans πόνος ; πόνος, c'est la fatigue que l'on ressent quand on prolonge l'effort au delà des forces dont on dispose. Selon les individus, l'effort et le non-effort occupent dans la vie plus ou moins de place. Hercule faisait effort plus qu'il ne se reposait, et c'est en cela qu'il était un héros. Dans l'*Iliade*, Hector se repose moins que Pâris. La tension continue, constante, n'est

pas normale, dans l'opinion commune ; et ce qui semble confirmer cette vérité, c'est que, pour les philosophes partisans de la tension continue, pour les Stoïciens, c'est un idéal. Cet idéal est-il réalisé par le sage stoïcien ? Peut-être. Les Stoïciens croient que le sage a existé, que Cléanthe, par exemple, a réalisé le sage stoïcien, qu'il est arrivé, non sans peine, à l'état de tension continue. Donc cet état est, tout au moins, artificiel, héroïque, sinon impossible. Le Stoïcien fait effort vers l'effort constant et peut-être y arrive-t-il. L'effort, chez lui, est à la fois moyen et fin. Mettons que le Stoïcien ait réussi, qu'il soit parvenu à établir en lui la continuité de l'effort, tous n'y sont pas arrivés. Sénèque a voulu y arriver et n'a pas réussi. D'autres peut-être y ont réussi. Lorsqu'ils y ont réussi, ils ont dompté la nature, et, s'ils l'ont domptée, c'est qu'elle résistait. Les Stoïciens ont vaincu la loi naturelle de l'âme, ils ont transformé l'âme normale, en substituant à l'alternance de l'effort et du non-effort la continuité de l'effort.

Telle est la première apparence des faits. Mais, pour résoudre les problèmes posés, nous devons mettre à profit notre analyse de l'effort. Nous avons distingué plusieurs sortes d'efforts. Si nous nous représentons l'effort dans sa simplicité première et, ensuite, tous les modes de l'effort, nous pouvons nous demander à quel moment l'âme s'abandonne à son devenir naturel. Est-elle jamais sans réflexion, sans attention, sans effort simple, sans désir, etc.? Mais ce n'est pas tout. Il y a un mode d'effort dont je n'ai pas parlé : la discrimination des faits de conscience. A mesure qu'ils se présentent, nous distinguons les faits de conscience : n'y a-t-il pas là effort ? Pourquoi les états de conscience ne se confondent-ils pas dans leur simultanéité et leur succession ? C'est parce que nous formons, par un effort, de la qualité de chacun, un petit bloc qui nous semble un. Nous ne pouvons comprendre l'unification des états de conscience et leur destination, sans un effort qui porte successivement sur un état, puis sur un autre, et ainsi de suite. La discrimination est le plus élémentaire des actes intellectuels, et c'est pour cela que je ne lui ai pas fait de place particulière dans ma description de l'effort ; mais il faut constater qu'elle n'a pas lieu sans effort. Pouvons-nous cesser de discriminer quand nous rêvassons, ou même quand nous rêvons? Assurément non.

Ce qui est vrai, c'est 1° qu'une tension qui porte sur le même objet, pendant une durée prolongée, fatigue plus que la tension capricieuse qui porte tour à tour sur divers faits. Ce qui fatigue, c'est moins la tension simple que la réflexion, parce que la ré-

flexion est par trop contraire à la loi fondamentale du changement. Lorsque nous faisons effort en changeant l'objet de l'effort, il ne nous fatigue guère. 2° De plus, lorsque nous réfléchissons, il y a des diminutions de l'effort à certains instants, puis l'effort devient plus intense, pour diminuer de nouveau. Si, au contraire, il change d'objet, il peut être plus ou moins selon ses objets. 3° Enfin il se fragmente avec ses divers objets, dont il est difficile bien souvent de le séparer autrement que par abstraction.

Ainsi l'effort a de la discontinuité, ce qui n'empêche pas qu'il soit constant : sa discontinuité est relative. Le repos semble donc être à la fois un moindre effort, et un effort plus inconstant quant à ses objets. Si l'effort disparaissait, la conscience ne subirait-elle pas une dispersion, qui irait à l'infini, aboutissant à une infinité d'états subconscients? Si la conscience se maintient qualitative, si elle paraît être une succession définie d'états distincts, n'est-ce pas là le résultat d'un effort qui l'accompagne toujours, variant en degré, mais qui n'est jamais nul ? Quand il y a répétition dans la vie psychique, il y a moins d'effort, par suite de l'habitude; mais l'âme n'est pas dispensée de nouveaux efforts. Il faut alors que l'action soit non plus commandée, mais surveillée par la réflexion. La continuité de l'effort, à parler rigoureusement, ce serait la constance d'une tension qui serait toujours au même degré. Selon cette thèse, l'idéal de l'âme serait le maintien d'une tension toujours au même degré sur un objet toujours le même au fond ; mais cet idéal est paradoxal et chimérique. Dans l'âme normale, l'effort est toujours variable, et il est discontinu par la discontinuité de ses objets qui changent. A quel moment pourrait-il cesser? A quel moment pourrions nous cesser de faire attention aux différents objets de notre conscience? Il n'y a donc pas à induire que nous faisons effort toujours, parce que nous faisons effort souvent d'une manière évidente ; car cela reviendrait à supposer des efforts subconscients. Il suffit, ce me semble, de ne rien omettre de ce qui est fait d'effort pour dire que nous faisons toujours effort. L'effort est constant, et néanmoins, à cause de la diversité de ses objets, à cause de la différence de son intensité, il est discontinu.

V. H.

L' « Octavius » de Minucius Felix (1)

Par M. P. DE LABRIOLLE,

Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

Un naturel parfait dans la mise en œuvre, ou, si l'on veut, dans la mise en scène ; un remarquable effort d'impartialité dans l'exposé des griefs païens; beaucoup de chaleur et de conviction dans la riposte du chrétien Octavius ; un style extrêmement nuancé et souple, où l'élégance de la période cicéronienne est relevée par la verdeur plus piquante d'expressions rapides et pittoresques : tels sont les mérites qu'on s'accorde à reconnaître à l'opuscule de Minucius Felix. — Mais ceux-là même qui rendent le plus volontiers hommage à la beauté littéraire et à la séduction de ce dialogue s'étonnent de n'y trouver que des traces si fugitives de la doctrine chrétienne. Octavius prétend convertir le païen Cecilius et il paraît y réussir : mais n'est-il pas vrai que Cecilius est, à la fin de la discussion, presque aussi ignorant qu'au début de la foi à laquelle il adhère bénévolement ? Octavius fait preuve d'une bien étrange discrétion et, chose plus grave, certaines de ses paroles ne coïncident que très imparfaitement avec les dogmes chrétiens, qu'il semble redouter d'exposer au complet.

Tel est le reproche qu'on adresse très généralement à l'*Octavius*. Examinons, pour plus de précision, quels manques l'on croit y constater, à ce point de vue proprement chrétien.

a) Tout d'abord la conception qu'Octavius, porte-parole de l'auteur, se fait de Dieu, est, au gré de certains critiques, parmi lesquels M. Boissier (2), « beaucoup plus abstraite et philosophique que proprement chrétienne ». « Il ne faut pas, dit Octavius, chercher de nom à Dieu: son nom est : Dieu. On n'a besoin de noms que lorsqu'il faut distinguer par une appellation

(1) Rappelons que l'*Octavius* de Minucius Felix est une des premières œuvres de la littérature chrétienne latine. La date exacte de sa composition est un problème très controversé, qui est résolu de la façon la plus diverse (cf. l'édit. Waltzing. Louvain, 1903, p. 23 et sq.). M. Harnack a présenté récemment *Du chronol. der altchr. litt.* Bd. II, p. 324 et s.) quelques observations frappantes qui tendent à placer l'*Octavius* au IIIe siècle, sous le règne d'Alexandre Sévère (222-235), ou même entre Maxime le Thrace (235-238) et Dèce (249-251).

(2) *Fin du Paganisme*. I, 284.

spéciale chaque individu dans une multitude : à Dieu, qui est seul de son espèce, le nom de « Dieu » appartient tout entier. Si je l'appelle « père », on pourra croire qu'il est charnel ; « roi », on supposera qu'il est terrestre ; « maître », on comprendra certainement qu'il est mortel. Laisse de côté tous ces noms accessoires et tu le verras dans toute sa clarté (1). » A coup sûr, ce n'est pas tout à fait là le Dieu chrétien. — Il est vrai ; mais la notion proprement chrétienne reparaît ailleurs. M. Boissier lui-même s'en est aperçu, puisqu'il renvoie son lecteur au chapitre XXXV, 4, où Dieu est appelé : *parentem omnium et omnium dominum.* Il aurait pu choisir un passage bien plus significatif (XXXI, 8). « Chose qui vous afflige, dit Octavius à son interlocuteur, nous nous aimons d'une affection mutuelle, parce que nous ne savons pas haïr ; ainsi encore, et cela vous fait envie, nous nous appelons « frères » comme étant fils d'un seul Dieu, notre père (*ut unius Dei parentis homines*), comme participants à la même foi, comme cohéritiers de la même espérance. »

Il n'y a donc pas lieu d'insister.

b) Un second grief de plus de portée, c'est la façon détournée, ambiguë, presque équivoque dont Octavius fait allusion au Christ : « Vous attribuez, dit-il, à notre religion le culte d'un malfaiteur et de sa croix ; mais vous errez bien loin de la vérité, en supposant qu'un malfaiteur ait mérité de passer pour un Dieu ou qu'un être terrestre ait pu passer pour tel. Assurément celui-là est digne de pitié, dont tout l'espoir repose sur un homme sujet à la mort : car tout appui cesse pour lui avec la mort de cet homme, etc. (2). » Un des éditeurs de l'*Octavius*, Baehrens (3), a cru voir dans ce passage une négation manifeste de la divinité du Christ. L'idée qui s'en dégage me paraît, au contraire, celle-ci : soyez sûrs que nous ne sommes pas gens à adorer un homme et surtout un malfaiteur ; notre espoir repose sur autre chose que sur l'éphémère et sur le périssable. En transposant la phrase au positif, on en pourrait presque tirer une affirmation de la vertu, de l'immortalité divine du Christ. — Mais il faut bien accorder à M. Boissier qu'on attendrait autre chose « qu'une phrase brève et obscure (4) » sur un tel sujet : « Comment peut-il se faire, s'écrie M. Boissier, que dans une apologie du christianisme, il n'ait pas voulu prononcer le nom du Christ ? » Cela est surpre-

(1) *Octavius*, XVIII, 10. J'emprunte ici la traduction de J.-P. Waltzing, Louvain, 1903, p. 23.
(2) XXIX, 2.
(3) Éd. Teubner, 1886, p. XI.
(4) *Fin du Paganisme*, I, 280.

nant, en effet : rappelons-nous pourtant — fait trop souvent ignoré — que, parmi les apologistes du IIe siècle, Aristide, saint Justin et Tertullien sont les seuls qui aient prononcé le nom de Jésus-Christ.

c) On trouve de même qu'en plusieurs endroits de l'*Octavius* la doctrine de la grâce semble ou ignorée ou contredite. Ecoutons encore M. Boissier (1) : « Pour répondre aux plaisanteries de son adversaire qui se moque de ces ignorants, de ces gens de rien, qui osent disputer sur Dieu et sur le monde, Octavius lui dit : « Sachez que tous les hommes sans distinction d'âge, de sexe, de position, sont capables de raison et de bon sens et qu'ils peuvent arriver d'eux-mêmes à la sagesse. » Si la nature les y conduit toute seule, s'ils n'ont pas besoin de l'aide de Dieu pour l'obtenir, que devient la nécessité de la grâce ? Il ajoute, un peu plus loin, que, pour connaître Dieu, au lieu d'écouter les erreurs de ceux qui nous entourent, il suffit de nous interroger nous-mêmes et de croire en nous, *sibi credere*. C'est tout à fait ainsi que s'exprime Sénèque (*Ep.* 31, 3); mais l'apologiste Athénagore, un contemporain de Minucius, parle bien autrement. Il attaque ces sages du monde qui prétendent que la raison toute seule peut les conduire à la vérité, et se flattent de connaître Dieu par leurs propres lumières. « Nous autres, dit-il, quand nous cherchons ce qu'il nous faut croire, nous nous fions au témoignage des prophètes, lesquels, étant inspirés de Dieu, nous parlent de lui en son nom. » Voilà un langage vraiment chrétien, et qui semble une réponse directe aux paroles de Minucius. »

Et M. Boissier ajoute en note : « Voyez aussi le passage suivant, où la nécessité de la grâce pour arriver à la vérité ne semble pas admise : *Cum sit veritas obvia, sed requirentibus*, 23, 2 (2). »

Je ne sais si ces critiques doivent être intégralement acceptées. M. Boissier nous dit d'abord : « La doctrine de la grâce n'est mentionnée nulle part ». Nulle part, en effet, elle n'est exposée didactiquement ; mais des allusions plus ou moins enveloppées y sont faites. Voyez XXVII, 7, à propos du pouvoir qu'avaient les chrétiens d'exorciser les démons : « Malgré eux, dit Octavius, les malheureux [il s'agit des esprits impurs] tremblent d'effroi dans les corps et ils décampent aussitôt ou bien disparaissent peu à peu, selon l'aide que fournit la foi du patient ou selon le secours que prête la grâce de celui qui guérit (*prout fides patientis adjuvat*

(1) *Op. cit.*, p. 280-281.
(2) La véritable référence est XXIII, 8.

aut gratia curantis adspirat). » — Comparez encore XXXVII, V, à propos des martyrs : « Nos enfants, nos faibles femmes se rient des croix et des tortures, des bêtes féroces et de toutes les épouvantes des supplices, avec une patience qui leur vient d'en haut (*et omnes suppliciorum terriculas inspirata patientia doloris inludunt*). » — Ne pourrait-on enfin voir un rappel de la grâce, bien ou mal comprise, dans ce reproche du païen Cecilius : « *Vous attribuez à Dieu toutes nos actions*, comme d'autres les attribuent au destin : ainsi ce n'est pas par un acte spontané qu'on adhère à votre secte, mais parce qu'on a été choisi par Dieu (1) » ? L'assertion de M. Boissier nous paraît donc un peu aventureuse. — Quant aux arguments qu'il allègue pour démontrer qu'Octavius parle en stoïcien plutôt qu'en chrétien, peut-être n'ont-ils pas non plus toute la portée qu'il leur suppose. Si Octavius affirme que tous les hommes, sans distinction d'âge et de position sociale, sont capables d'arriver naturellement à la sagesse, *natura insitos esse sapientiam*, c'est qu'il veut protester contre les dédains aristocratiques de Cécilius, qui, toisant ces va-nu-pieds de chrétiens, a eu l'air de croire que, pour penser, il faut être bien vêtu. Octavius tient à lui faire entendre que la raison est la chose du monde la mieux répartie, et que peu importe le rang de tel qui discute, s'il discute bien. Il eût été tout à fait inutile d'embrouiller la question en faisant intervenir la doctrine de la grâce, et l'on doit savoir gré à l'auteur de ne l'avoir point fait. — Même observation pour les autres passages dont se prévaut M. Boissier. Replaçons dans son contexte le *sibi credere*, où il perçoit un écho de Sénèque. Octavius vient de parler longuement de la déplorable crédulité des ancêtres, de la masse d'erreurs que la tradition renforcée par l'éducation fait peser sur les esprits, et il ajoute : « [Ces dieux méprisables] vous les craignez... ; c'est que vous vous efforcez sottement d'obéir à vos parents, c'est que vous préférez donner dans l'erreur d'autrui, *plutôt que de vous fier à vous-même* (2). » On saisit sans peine le sens du morceau. Ces lignes de Renan pourraient y servir de commentaire : « Se convertir au christianisme n'était pas un acte de crédulité ; c'était presque un acte de bon sens relatif. Même au point de vue du rationalisme, le christianisme pouvait être envisagé comme un progrès ; *ce fut l'homme religieusement éclairé qui l'adopta* (3). » — Quant au dernier passage allégué : « la vérité s'offre d'elle-même, mais à

(1) XI, 6.
(2) XXIV, 2.
(3) *Marc-Aurèle*, p. 582.

condition qu'on la cherche », cette idée que la vérité est avant tout une conquête de l'âme est d'une psychologie si élémentaire (1) qu'on ne doit pas s'étonner que Minucius Felix l'ait posée en fait, sans « élargir » davantage le débat.

d) Autre critique : Minucius Felix a laissé échapper des phrases tellement imprudentes que jamais, s'il avait été chrétien sincère, il n'en aurait hasardé de semblables. Celle-ci, par exemple, sur les prodiges païens : « *Quæ si essent facta, fierent ; quia fieri non possunt, ideo non sunt* (2). » Baehrens ne peut croire que Minucius Felix n'ait pas aperçu combien facilement l'argument pouvait être retourné contre les miracles chrétiens. M. Boissier lui-même fait un rapprochement « piquant » (3) entre la réflexion susdite et celle-ci, de Renan : « Nous repoussons le surnaturel par la même raison qui nous fait repousser l'existence des centaures et des hippogriffes : c'est qu'on n'en a jamais vu. »

En réalité, Minucius Felix n'aurait songé à appliquer à sa propre foi le raisonnement par où il prétendait détruire la croyance aux miracles païens que s'il avait été lui-même un chrétien hésitant, ce qui est justement le point du débat. Soyons assurés qu'il croyait à la réalité des « charismes » surnaturels, dont les communautés chrétiennes recevaient le bienfait avec tant de bonheur et d'orgueil (4). Que l'argument dont il use ait été rétorqué, un jour, contre le christianisme, qu'est-ce que cela prouve ? Toute phrase isolée du contexte peut être à double tranchant. A ce prix, on devrait suspecter Arnobe, car il a raillé la mythologie par des procédés très analogues à ceux que Voltaire a employés contre la Bible ; et il serait prudent de se méfier de Lactance, qui a une phrase toute « protestante » sur les droits de chaque individu à se faire sa propre religion (5). Pour voir dans le texte incriminé une insinuation sceptique, il faut être dans la disposition d'esprit de Baehrens, qui, sans sourciller, appelle Minucius Felix « un précurseur des Strauss et des Renan ! »

e) M. Boissier s'étonne aussi de l'antipathie de Minucius Felix contre le culte extérieur, contre les temples, les statues, contre toute représentation, ou, si j'ose dire, toute circonscription du

(1) Surtout pour un esprit aussi nourri des écrits de Platon.

(2) xx, 4.

(3) *Fin du Paganisme*, I, 277.

(4) Cf. H. Weinel, *Die Wirkungen des Geistes und de Geister in nachapostolichen reitalter bis auf Irenaeus*. Freib.-i-B. Mohr, 1899.

(5) *Instit. div.*, II, 8. — Un jésuite du XVIIIe siècle, le Père de Laubrussel, observe, non sans dépit, que « les critiques se sont toujours prévalus de cette maxime de Lactance mal entendue ». *Traité des abus de la critique en matière de religion*, 1711, p. 70, note.

divin. Pour Octavius, il n'y a qu'une bonne manière de prier Dieu, c'est de lui offrir un cœur pur : « Voilà, sans doute, une belle profession de foi, observe M. Boissier ; mais Sénèque l'aurait signée aussi bien que Minucius. Si c'est là toute la doctrine des chrétiens, ils ne sont qu'une secte philosophique comme les autres (1). » La surprise de M. Boissier est très légitime ; mais ce n'est pas seulement à propos de l'*Octavius* qu'il aurait eu le droit de la manifester. Il y a, chez les apologistes des premiers siècles, et jusque chez Lactance (2), un grand dédain de tout cérémonial en matière de religion. Par réaction, ils redoutaient l'ombre même de l'idolâtrie ; et, d'autre part, des textes scripturaires comme ceux d'Isaïe, I, 11 ; LXVI, 1 ; des *Actes*, XVII, 24 ; VII, 48-50, les incitaient à opposer à toutes les formes extérieures de la religion l'holocauste bien préférable de la piété et de la vertu. La mise au point ne s'est faite que peu à peu, sous la pression des nécessités cultuelles. Il n'est donc pas surprenant que Minucius Felix paraisse, çà et là, bien intempérant, lui catholique, dans son hostilité contre les manifestations du sentiment religieux.

f) Nous arrivons enfin au grief fondamental, celui dont nous avons le plus à retenir. Ce qu'il y a de plus déconcertant dans l'*Octavius*, ce ne sont pas les contradictions avec les dogmes chrétiens, — il n'est nullement prouvé qu'elles existent vraiment, — c'est le silence que garde l'auteur sur les dogmes chrétiens.

Octavius reste délibérément dans l'ordre des vérités philosophiques les plus générales : nécessité d'une Providence qui organise et régit l'univers, unité de Dieu, discussion et réprobation des fables scandaleuses mises au compte des dieux, et des rites par lesquels les païens prétendent les honorer, apologie des chrétiens : tels sont les principaux points qu'effleure successivement le champion du christianisme. Il est impossible de ne pas être frappé de tant de lacunes. Il y a dans sa plaidoirie quelques réminiscences des Ecritures (3) ; mais, nulle part, il n'explique ce que sont les sources sacrées de sa foi ! Il néglige complètement la preuve tirée de l'accomplissement des prophéties, qui avait

(1) *Fin du Paganisme*, I, 281.

(2) *Instit. div.*, passim, et P. L., 6.637.

(3) En très petit nombre : comp. *Octavius*, XXXIII, 3, et *Josué*, X, 11 ; *Oct.* XXIX, 3, et *Jérémie*, XVII, 5. Quelques expressions sont prises à saint Paul : ex. *spei coheredes* (XXXI, 8), cf. *Ep. à Tite*, III, 7 ; VIII, 17 ; *unum bonum sapimus* (XXXI, 6) et *Ep. aux Romains*, XV, 5, etc. En plusieurs endroits, on se demande s'il a puisé chez saint Paul ou chez Sénèque ; très probablemen chez Sénèque, si l'on en juge à l'analogie de certaines formules. (Voy. *Oct.*, XXXVI, 8, et Sénèque, *De Prov.*, II, 2.)

paru à saint Justin si décisive (1). Il touche aux dogmes de la résurrection et des rémunérations d'outre-tombe ; mais il se tait sur tous les autres. Voilà un exposé bien chétif, bien incomplet, et qui donne une idée tout à fait insuffisante de l'économie de la révélation chrétienne.

***

Ici, le fait est indubitable et il serait oiseux de chercher à l'éluder. C'est donc une explication qu'il faut fournir. Voyons d'abord celles qui ont été proposées.

On a eu d'abord recours à une interprétation autrefois en faveur, mais qui a beaucoup perdu de son crédit. Minucius Felix aurait été contraint au silence par cette discipline de l'arcane, qui obligeait, dit-on, les fidèles « à ne jamais parler ouvertement de la foi et du culte devant les catéchumènes ou les infidèles ». — Mais pourquoi aurait-il été plus mystérieux que saint Justin, qui dévoile dans sa première apologie tout le mystère de l'Eucharistie (2) ? Ou que l'auteur de la *Cohortatio ad Græcos*, qui, si peu explicite soit-il sur les dogmes, trouve cependant moyen d'exposer en quelques mots la doctrine du Verbe (3) ? Quelle est cette obligation qui aurait pesé sur lui, et à laquelle saint Irénée et Tertullien ont su si bien se soustraire ? — En fait, il est démontré que la discipline de l'arcane se renfermait en des limites beaucoup plus étroites qu'on ne l'a cru longtemps (4). Au surplus, Rœren, qui a soutenu l'hypothèse ci-dessus en 1877, s'appuyait principalement sur cette phrase de l'*Octavius* : « Nous ne parlons jamais de Dieu en public, si ce n'est quand on nous interroge (5) ». Indication trop brève, où l'on ne peut guère apercevoir sérieusement un vestige de la *disciplina arcani*.

Un autre critique, Keim (6), a pensé que Minucius Felix était un catéchumène, encore peu au courant des choses de la foi et qui n'a pu dire que ce que son zèle de néophyte avait appris déjà. Mais a-t-il réfléchi que Minucius Felix écrit longtemps après sa conversion, à un moment où son ami Octavius était déjà mort (7) ? A moins de supposer que tout est fictif dans le dialogue. et que les confidences de l'auteur, comme aussi les per-

(1) Voy. l'*Apol.* 45-55, etc.
(2) Ap., 66 et sq. ; Migne, P. G., VI, 428.
(3) *Coh. ad Græcos*, du pseudo-Justin, ch. XXXVIII. Migne, P. G., VI, 310.
(4) Cf. Battifol, *Etudes d'histoire et de théol. positive*, Paris, 1902.
(5) XIX, 15.
(6) *Rom und das Christenthum*, Berlin, 1881, p. 472.
(7) Cf. le chap. I.

sonnages qu'il met en scène, sont imaginaires (1), l'hypothèse de Keim tombe d'elle-même.

On a soutenu encore, plus radicalement, que, si Minucius Felix s'est montré si réservé, c'est simplement qu'il n'a pas voulu s'avancer au delà de ses convictions particulières. Il aurait été un hérétique tout édulcoré et prudent. L'expression la plus adoucie de cette interprétation se trouve dans Kuehn (2). Selon Kuehn, Minucius Felix, philosophe éclectique, aurait *choisi* parmi les dogmes chrétiens ceux qui convenaient le mieux à sa nature d'esprit et il se serait fait ainsi une « doctrine personnelle », allégée des croyances inacceptables. — Baehrens (3) a repris la même idée, mais en la poussant à bout. A ses yeux, les réticences de Minucius Felix, comme aussi ses maladresses, s'expliquent par l'excellente raison qu'il n'était pas un croyant. C'était un philosophe, un lettré, qui a vu dans le christianisme une excellente discipline, toute proche de la sagesse grecque, mais mieux adaptée que la sagesse grecque à l'usage quotidien de la vie. Il s'y est donc rattaché, avec la pensée d'en offrir à ses frères une interprétation plus intellectuelle et plus épurée ; et il a abandonné à la foule inhabile les chimères qui répugnent à la raison.

Paradoxe évident, dont la fausseté crie. La simple lecture de l'*Octavius* suffirait à démontrer que Minucius Felix n'eut rien du « protestant libéral ». Que si Lactance et saint Jérôme l'ont reconnu comme un des leurs, c'est sans doute qu'ils n'ont aperçu chez lui aucune trace de « rationalisme ».

Ernest Renan a apporté, lui aussi, son exégèse, beaucoup plus nuancée. Il croit voir dans les lacunes de l'*Octavius* la dissimulation concertée d'un « habile avocat », éludant les côtés difficiles de sa croyance pour enlever plus aisément l'adhésion d'auditeurs peu documentés. Cédant, une fois de plus, à sa manie des « rapprochements », il comparait Minucius Felix au prédicateur de Notre-Dame (4) « parlant à des gens du monde faciles à contenter, se faisant tout à tous, étudiant les faiblesses, les manies des personnes qu'il veut convaincre, affectant, sous

(1) Les documents épigraphiques nous incitent à croire que Octavius Januarius et Cæcilius Natalis ont réellement existé. V. CIL, VIII, 6906 et 7094 à 7098 et 1902. L'identification n'est pas absolument certaine; mais il est bien probable que, selon l'habitude de son maître préféré, Cicéron, Min. Felix a introduit dans son dialogue des personnages réels.

(2) *Der Octavius des M. F.*, Leipzig, 1882. Le côté purement « philosophique » de l'*Octavius* est très bien exposé dans cette dissertation, p. 21 et s.

(3) V. la Préface de son édition.

(4) *Marc-Aurèle*, p. 403.

sa chape de plomb, les allures de l'homme dégagé, faussant son symbole pour le rendre acceptable. Faites-vous chrétien sur la foi de ce pieux sophiste, rien de mieux ; mais souvenez-vous que tout cela est un leurre... »

Voilà une bien vive sortie : faut-il accepter dans toute leur teneur ces sévères paroles ? Minucius ne serait-il qu'un Tartuffe onctueux et un dévot escamoteur ? Je crois que, pour rétablir l'exacte nuance du vrai (tel au moins qu'il nous apparaît), il faut nous remettre sous les yeux le but que poursuivait Minucius Felix dans son opuscule. C'est la condition indispensable pour bien apprécier la méthode dont il a usé en vue d'y atteindre.

*
* *

Ce n'est évidemment pas pour les cardeurs, les cordonniers et les foulons, dont le païen Celse composait ironiquement le gros des phalanges chrétiennes (1), que Minucius Felix a composé l'*Octavius :* c'est pour les gens du monde, pour les lettrés. Ses personnages sont d'une distinction parfaite (2) et d'une culture évidemment très aiguë, si l'on songe à tant d'allusions, de citations, qu'ils saisissent sans le moindre effort. Minucius Felix n'était pas un chrétien à la Tertullien ; il vivait parmi ses pairs, il comptait d'excellents amis dans le milieu païen, et il connaissait les préjugés antichrétiens dont sa caste était spécialement imbue.

C'est justement parce qu'il les connaissait et que peut-être un ouvrage, un discours du rhéteur Fronton, auquel deux allusions sont faites dans le dialogue (3), lui en avaient montré, une fois de plus, toute la virulence, qu'il a voulu essayer de les dissiper.

Pour prouver à ses lecteurs païens qu'il n'ignorait point la force de leurs raisons, il a prêté au réquisitoire de Cecilius la logique, l'éloquence la plus serrée : la réfutation devait en prendre une autorité d'autant plus grande.

Cette réfutation, dans quel esprit l'a-t-il composée ? Une phrase

(1) Dans *Origène c. Celse*, III, 55.

(2) Voy. comme ils craignent de se blesser par l'affirmation de leurs idées contraires et comme ils savent adoucir d'une parole amicale ce que la polémique a toujours d'un peu injurieux (cf. VIII, 3 ; XVII, 2). — Pour Minucius la foi est une sorte d'élégance intellectuelle. Demeurer fidèle au paganisme c'est donner « dans l'aveuglement de l'ignorance vulgaire » (III, 1).

(3) IX, 6 ; XXXI, 2. Si l'on admet, avec Harnack, que l'*Octavius* date de 235-251, il faut aussi supposer que la réfutation de Min. Felix a été très tardive. (Fronton était mort vers 169). Harnack ne s'émeut nullement de cette nécessité et rappelle qu'Origène n'a réfuté Celse, et Josèphe, Apion, que de longues années après l'apparition des deux ouvrages incriminés (*Chronol.* II Bd., p. 326).

très caractéristique, où Minucius, censé arbitre dans le débat, résume son impression sur le discours d'Octavius, va nous le montrer (1) : « Pour moi, mon admiration était si grande que j'étais tout hors de moi : j'admirais qu'il eût prouvé par des arguments, par des exemples, par des autorités tirées de ses lectures, toutes ces choses qu'il est plus facile de sentir que de dire ; qu'il eût vaincu les méchants avec ces mêmes armes de la philosophie dont ils se servent, enfin qu'il eût montré la vérité non seulement facile à comprendre, mais sympathique. » D'après cet aveu, qui est, en définitive, celui de l'auteur, il s'était agi pour lui d'abord de donner corps à sa croyance, de la faire sortir des limbes du sentiment et de l'exposer au grand jour devant des esprits rompus à l'habitude de la discussion, tâche assurément délicate. — Il s'agissait ensuite de prêter à son apologie l'appui d'arguments que les païens ne pussent récuser *à priori* : car à quoi bon proposer à des gens qui ne croient pas des arguments qui présupposent la croyance pour que la valeur en soit sentie ? De là tant de réminiscences des bons auteurs et sa complaisance à s'appuyer sur la philosophie profane. — Il convenait enfin de donner à la doctrine un tour heureux, de la rendre aimable, d'incliner le cœur à la faire sienne.

Mais il demeurait entendu que l'orientation générale de son exposé apologétique ne devait pas dévier de la ligne que lui avait tracée précédemment le réquisitoire de Cecilius. Octavius le dit formellement au début de sa réplique. Il veut « effacer, dans l'eau vive des paroles de vérité, la souillure des injures amères ». C'est pour cela qu'il suit pas à pas son adversaire, prenant une à une ses allégations pour essayer d'en démontrer l'inanité. A part l'unité de Dieu et la Providence, il n'établit que deux dogmes, les dogmes de la résurrection et des peines futures : ce sont précisément ceux-là que Cecilius avait attaqués. Il tâche de nettoyer l'esprit de son ami de ses idées fausses, de ses jugements erronés. Cecilius est peu à peu gagné par la conviction chaleureuse de cet antagoniste, qui lui est d'ailleurs si cher. Ses préjugés tombent, il s'avouevaincu ; mais ce n'est pas tout à fait le :

Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée

de Pauline, dans *Polyeucte*. Il adhère sur les points précis qui ont été mis en discussion et sur ceux-là seulement (2). Il lui reste des difficultés, dont la solution est remise au lendemain.

(1) XXXIX, 1.

(2) « *Itaque quod pertinet ad summam quæstionis, et de providentia fateor et de Deo cedo et de sectæ jam nostræ sinceritate confido.* » (XL, 2.)

Octavius a évité d'amorcer tout débat provisoirement inutile, qui, le détournant de son objet, aurait pu lui faire oublier la réfutation de tel grief déjà articulé : et cela, non pas seulement dans l'ordre religieux, mais aussi dans l'ordre purement naturel. C'est ainsi qu'il ne fait qu'une rapide allusion à la procédure spéciale usitée contre les chrétiens (1). Il ne défend pas non plus le loyalisme des chrétiens, leur respect pour les chefs d'Etat (2) : Cecilius ne les avait pas incriminés là-dessus. Il tient à établir une concordance, une symétrie parfaite entre l'attaque et la défense, et il élimine toute question qui ne rentre pas dans son cadre.

Mais, après tout, de ce cadre il était maître. Pourquoi ne l'a-t-il pas élargi suffisamment pour y faire entrer les principaux dogmes de sa foi ?

C'est, sans doute, qu'il a voulu atteindre dans son opuscule, véritable brochure de propagande, une classe bien déterminée de lecteurs, gens de l'espèce de Cécilius, assez sceptiques sur le fond des choses, assez peu curieux de questions de métaphysique, mais dont l'agnosticisme se conciliait avec une piété romaine très susceptible et très ardente ; qui, donc, méprisaient les chrétiens pour leur intrépidité dogmatique, plus choquante encore chez de petites gens ; qui les redoutaient pour les méchants bruits qui couraient sur eux, et qui vouaient enfin à la destruction (3) ces contempteurs de Rome et des dieux.

Pour trouver des points de contact avec des esprits ainsi façonnés, convenait-il de poser d'emblée, par une sorte de bravade un peu fanatique, des affirmations incompréhensibles sur le Verbe, les prophéties (4), les rapports du Père et du Fils, etc. ? Evidemment, non. Il fallait discuter posément leurs griefs, les forcer à en reconnaître le néant, les amener à des vues plus équitables et, comme la défensive est toujours une attitude un peu gauche, leur pousser quelques pointes vigoureuses.

C'est précisément ce que Minucius Felix a fait. Des trois éléments dont se composent les premières apologies : justification des chrétiens, critique des croyances païennes, exposé dogmatique du christianisme, il a développé les deux premiers, et il a négligé

(1) XXVIII, 3.

(2) Cf. Monceaux, *Hist. littér. de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 491-3.

(3) *Oct.* IX, 2, « *eruenda prorsus et execranda consensio* ».

(4) Le témoignage des Ecritures ne pouvait évidemment avoir aucune prise sur les esprits païens. Tertullien, si différent soit-il de M. F., l'a bien vu. Cf. *de Testim. an.* I (Œhler. t. I, p. 401). « Tanto abest, ut nostris litteris annuant homines, *ad quas nemo venit nisi Christianus.* »

ou ajourné le troisième. Tactique d'avocat, si l'on veut (Minucius Felix connaît très certainement les artifices du barreau, on s'en aperçoit çà et là (1), mais tactique légitime, en somme, si l'on songe qu'il y a comme une pédagogie de la croyance et que cette pédagogie suppose des exercices graduels, un acheminement progressif vers l'initiation définitive (2).

Certes, l'ouvrage n'est pas parfait, et nous accordons que, par prudence et par politique, Minucius Felix a *minimisé* son dogme à l'excès (3). Mais enfin bien des lacunes, où l'on a voulu voir ignorance, dissimulation, ruse équivoque, s'expliquent, se justifient presque, si l'on songe que l'*Octavius* n'est qu'une sorte d'introduction à la doctrine chrétienne, écrite pour une catégorie de lecteurs bien déterminée.

(1) Ainsi, Octavius déclare (XVII, 1) qu'il accepte hautement le principe posé par Cecilius, que l'homme doit se connaître, examiner son origine, sa nature, le pourquoi de son existence. Or Cecilius avait limité beaucoup plus étroitement l'enquête qu'il autorisait comme légitime : il l'avait restreinte à la connaissance de soi-même, non comprise la question d'origine et de nature, qui est déjà du domaine métaphysique. Octavius lui fait dire un peu plus qu'il n'a dit, et il tire aussitôt parti de cet « aveu ». — De même, il laisse tomber l'argumentation que Cecilius avait déduite contre la Providence de l'injuste répartition des biens et des maux ; et il substitue à la discussion que l'on attend un lieu commun élégant et assez vague (XVII, 4 et s.) — Comparez encore la désinvolture avec laquelle il réfute les ironies de Cecilius sur la résurrection, et surtout la phrase : « ... *Nec, ut creditis, ullum damnum sepulturæ timemus* » avec l'état réel du sentiment populaire chez les chrétiens. (Cf. *Dict. d'Archéol. chr. et de liturgie* : article *Ad Sancta*.)

(2) V. Lactance, *De Ira Dei*, 2. « *Nam cum sint gradus multi, per quos ad domicilium veritatis ascenditur, non est facile cuilibet evehi ad summum..* » et tout le passage. — Cf. Orig. *c. Cels.* III, 53.

(3) Ses successeurs paraissent avoir eu le sentiment de ce qui lui manque. Voy. Lactance, *Div. Inst.* I, XI, 22. « Son livre montre quel excellent champion de la vérité *il aurait pu être*, s'il s'était donné tout entier à cette tâche. » Lui-même a bien eu conscience qu'il n'avait pas tout dit, puisqu'il suppose que la discussion de certaines objections de Cecilius est renvoyée au lendemain.

Le théâtre de Molière. — « *L'Avare* »

Conférence, à l'Odéon, de M. N.-M. BERNARDIN,

Docteur ès lettres.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le 24 août 1665, le bruit se répandit rapidement dans Paris qu'on venait de trouver assassinés en leur hôtel du quai des Orfèvres le lieutenant criminel Tardieu et sa femme. L'émotion fut très grande. Sans doute y entraient pour une part le rang social des victimes, l'importance des fonctions confiées à Tardieu, et sa parenté, rappelée par lui sans cesse, avec Jacques Gillot, celui peut-être des auteurs de la *Satire Ménippée* qui était resté le plus populaire ; mais surtout disparaissaient avec les deux époux deux curieuses figures, bien connues de toute la population parisienne, si volontiers maligne et gouailleuse. Le ménage Tardieu était célèbre pour son incroyable avarice. Cent contes couraient sur leur huche sans pain, sur leur cheminée, dans laquelle on ne voyait même pas ces deux tisons éteints, que l'académicien Chapelain laissa plusieurs années dans la sienne pour faire croire qu'il allumait parfois du feu, sur l'unique valet, qui leur servait à la fois de cuisinier et de cocher, sur leur antique carrosse, qui semblait prêt à se briser au premier cahot, sur leurs chevaux efflanqués, auxquels la belle-mère du lieutenant criminel mesurait elle-même l'avoine d'une main parcimonieuse. On assurait que, dans leur lésinerie, les deux époux se réduisaient à vivre des présents qu'apportaient au mari les plaideurs et de ce que la femme escroquait à ses voisins ; on accusait celle-ci — et Racine s'en souviendra dans sa mordante comédie — d'emporter les serviettes du buvetier du Palais, et une anecdote, un peu grasse, avait fait la joie de tout le quartier : las de voir Mme la lieutenante criminelle lui voler toujours des biscuits, un pâtissier s'était arrangé pour lui en faire dérober de purgatifs. Aussi, chaque jour, à l'heure où sortaient les Tardieu pour se rendre à l'audience, tous les gamins de la Cité étaient là, rangés, afin de les regarder passer, lui couvert d'un vieux chapeau sans cordon et d'une robe rajeunie par des pièces de nuances diverses, elle

retroussant bien soigneusement les haillons, qui lui servaient de jupe, sur des bas tout percés, sur

Des souliers grimaçants, vingt fois rapetassés,

sur un bizarre jupon, composé de trois thèses de satin offertes à son mari par les régents d'un collège ; contrairement à l'usage des Parisiennes d'alors, quelle que fût l'ardeur du soleil chauffant les dalles du quai, elle ne mettait même point, de peur de l'user, et laissait pendre au bout d'une ficelle

Son vieux masque pelé, presque aussi hideux qu'elle

Et voilà qu'ils étaient morts ! On ne les verrait plus ! On ne rirait plus d'eux ! Ils avaient péri tragiquement, ces vieux avares ! Que leur avait-il donc servi, se demandait la philosophie populaire, de tant peiner, de tant s'imposer de privations durant vingt années afin d'amasser un trésor, puisque deux voleurs venaient de s'emparer de ce trésor, en les délivrant eux-mêmes de la vie, que leur faisait si triste leur avarice ?

C'est bien certainement, Mesdames et Messieurs, le souvenir de ce couple illustre, dont Boileau nous a tracé un portrait si réaliste dans sa peu galante satire contre les femmes, qui a donné à Molière la première idée d'une comédie contre l'avarice.

Mais Paris ne lui offrait pas que ce modèle. L'avarice était alors un vice très commun, beaucoup plus commun qu'aujourd'hui, dans la grande bourgeoisie parisienne. Le mot français *avare* et le mot latin dont il vient ont deux sens : ils ne désignent pas seulement celui qui craint de dépenser son argent, mais aussi celui qui a l'avidité d'en acquérir davantage. Or, comme l'industrie n'avait pas encore pris le développement que nous lui voyons aujourd'hui, comme le commerce était tenu en petite estime (il faudra attendre Sedaine et son *Philosophe sans le savoir* pour en ouïr faire l'éloge sur le théâtre), la bourgeoisie française n'avait, comme la noblesse italienne, que deux moyens de s'enrichir : l'épargne et l'usure, l'épargne, qui cesse d'être une vertu dès qu'elle tombe dans l'excès, et l'usure, qui n'est jamais une vertu. Nos bourgeois les employaient sans scrupules toutes deux. Et cette habitude fâcheuse de prêter à trop gros intérêts amenait parfois des situations très amusantes pour la galerie : c'est ainsi qu'un jour un président au grand conseil, Charles Maslon, seigneur de Bercy, qui, par l'intermédiaire d'un courtier, prêtait à un fils de famille dans l'embarras une assez grosse somme d'argent, non pas au taux autorisé, au denier vingt, c'est-à-dire à cinq pour cent, mais au taux le plus usuraire, au

denier quatre, c'est-à-dire à vingt-cinq pour cent, eut l'humiliation de reconnaître dans l'emprunteur son propre fils. Encore une historiette, Mesdames et Messieurs, qui ne fut point perdue pour Molière, lequel, vous le savez, prenait son bien où il le trouvait, et ne s'en cachait pas.

Il vous eût dit lui-même, n'en doutez pas, tout ce qu'il a emprunté, pour composer son *Avare*, à *L'Aululaire* de Plaute, à *La Comédie des Esprits* de Larrivey, au roman de *Francion* par Ch. Sorel, au *Châtiment de l'avarice* de Scarron, à *La Belle Plaideuse* de Boisrobert, et à ces comédiens italiens, qui jouaient alternativement avec lui sur la scène du Palais-Royal, à cette troupe de Scaramouche, dont il serait si intéressant pour nous d'avoir le répertoire. Mais soyez certains aussi que son *Avare* n'en diffère pas moins profondément de toutes les œuvres françaises que je viens de vous rappeler, et de toutes les œuvres italiennes dont nous n'avons que le canevas. Molière n'eût-il pas signé son *Avare* que nous n'hésiterions pas à dire en le lisant : « C'est là du Molière. » Tant l'ouvrage tout entier, même dans les parties imitées, porte marquée la griffe du maître.

Les autres écrivains, en effet, dont je viens de vous citer les noms, n'ont guère fait que nous présenter une série d'anecdotes spirituelles ou une suite plaisante de mots d'avares. Quelques-uns de ces traits même sont tellement forcés, tellement dénués de vraisemblance, tellement hors nature, qu'ils cessent d'être des traits de caractère pour ne plus prouver que l'ingéniosité du poète comique ou du romancier qui les a inventés.

« Mon maître, dit un esclave de *L'Aululaire*, quand il va se coucher, s'attache une poche devant la bouche pour ne pas perdre de son souffle en dormant... Un de ces jours, le barbier lui avait coupé les ongles ; il a ramassé et emporté toutes les rognures. » Cela est drôle, soit ; mais vous pensez bien que, malgré son avarice, jamais Euclion n'a fait choses semblables.

Le Séverin de Larrivey vient enfouir son trésor, et, penché sur le trou, il s'écrie douloureusement : « *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* — Je remets, ô mon Dieu, mon âme entre vos mains. » Voilà qui est finement trouvé et ingénieusement comique ; mais nous sentons que c'est Larrivey qui parle, et non pas son avare.

De même, lorsqu'il nous montre son Du Buisson, qui est obligé de donner à souper, mangeant à en crever pour rentrer autant que possible dans ses dépenses, Sorel ne prétend que s'amuser et nous amuser.

Le dom Marcos de Scarron, voulant faire l'économie d'une

chandelle, perce un trou dans le mur, afin d'être éclairé dans sa chambre par la chandelle de son voisin. Qui ne voit tout de suite que Scarron, avec sa bouffonnerie ordinaire, dépasse la mesure, et que ce véritable empereur du burlesque s'est laissé, encore une fois, emporter sur les ailes de sa fantaisie cocasse?

Mais des plaisanteries, quelque spirituelles et amusantes qu'elles soient, ne suffisent point à Molière ; il veut quelque chose de plus, il veut de ces mots qui, comme « le pauvre homme ! » dans son *Tartuffe*, jettent subitement un jour cru sur toute une âme, de ces mots qui, pour être d'une vérité profonde et éternelle, puissent faire rire éternellement. Combien il eût admiré, par exemple, ce trait final qui résume toute l'*Eugénie Grandet* de Balzac, le vieil avare adressant à sa fille cette recommandation suprême : « Aie bien soin de tout ; tu me rendras compte de tout là-bas ! » Combien il eût admiré aussi les dernières paroles de l'avare chinois (1), auquel, comme il arrive plus souvent qu'on ne croit, survit son vice ! Se soulevant sur son lit de mort, ce Chinois, dans le pays duquel chacun sait pourtant ne pouvoir faire plus grand plaisir à un ami que de lui offrir pour ses étrennes un beau cercueil, ce Chinois ordonne à son fils d'enfermer son cadavre, non dans un coûteux cercueil de sapin, mais dans une vieille auge d'écurie : « Si elle est trop courte, coupe mon corps en deux, avec la hache du voisin, que tu emprunteras ; car mes os sont durs, et ils ébrécheraient ma bonne hache. » Eh ! bien, Mesdames et Messieurs, ces traits d'une vérité si profonde, fort clairsemés chez les autres écrivains, vous les allez trouver en abondance dans l'*Avare* de Molière ; et l'un d'eux est resté particulièrement célèbre, le « sans dot ! », par lequel Harpagon répond invariablement à tout ce qui lui est objecté pour le faire renoncer au mariage ridicule qu'il a la cruauté de prétendre imposer à sa fille.

Mais il y a plus : Molière n'a pas voulu faire simplement ce que fera La Bruyère, composant son portrait de Ménalque avec des traits de distraction notés ou inventés par lui ; il n'a pas voulu seulement réunir dans sa comédie des traits d'avarice observés çà et là, ou de ces mots, comme il en sait trouver, qui saisissent et qui font penser ; il a prétendu, non faire revivre sous nos yeux tel ou tel avare, mais nous présenter dans une synthèse puissante le type même de l'avare et, en même temps, nous montrer les déplorables conséquences qu'entraîne fatalement l'avarice pour celui qui en est possédé et pour tous ceux qui ont le malheur

(1) *Khan-thsian-nou.*

génaire qui la prendrait sans dot, refus qui est bien fait pour surprendre et courroucer notre avare ; mais, en outre, s'il tient tant à marier son fils et sa fille, c'est qu'il désire faire maison nette pour épouser lui-même une jeune fille pauvre, et ce caprice sénile, entrant en lutte avec sa lésinerie, va grandement troubler son âme. Enfin, si Harpagon veut célébrer le même jour ses fiançailles et celles de sa fille, c'est pour n'avoir à donner qu'un seul dîner ; mais ce dîner maudit, auquel il ne peut échapper, c'est le plus grand événement, que dis-je ? la plus grande souffrance, la plus grande torture de toute sa vie. Ainsi tout se trouve concourir, dans cette terrible journée, à mettre en jeu l'avarice d'Harpagon, et à lui faire révéler, dans les déchirements de la passion combattue, ses sentiments les plus secrets.

Je sais bien que l'on a critiqué l'amour d'Harpagon pour Mariane, et que l'on a voulu ternir la vraisemblance. On a soutenu qu'une passion aussi absorbante que l'avarice d'Harpagon devait occuper son cœur tout entier et n'y laisser place à aucune autre passion. Ou bien alors, a-t-on dit, comme l'amour s'installe partout en maître, du moment qu'Harpagon est amoureux, il doit cesser d'être avare, avec Mariane tout au moins. Je ne crois pas, Mesdames et Messieurs, que cette double critique soit fondée.

C'est une chose si compliquée et si étrange que le cœur de l'homme ! Molière, qui l'avait étudié comme personne, avait remarqué que souvent, bien souvent, par une inconséquence à la fois surprenante et naturelle, nous nous éprenons précisément de la femme qui répond le moins à nos idées, à nos goûts, à notre caractère, à notre âge. Les unions disproportionnées étaient fréquentes au XVIIe siècle : ce n'était pas une exception que le mariage de Françoise Bertaut épousant, à dix-huit ans, M. de Motteville, qui en avait soixante-deux, vous riez trop tôt, qui en avait soixante-deux de plus qu'elle. De pareilles alliances indignaient Molière, dont tout le théâtre soutient cette thèse qu'il faut suivre la nature et laisser la jeunesse aller vers la jeunesse. Et cependant Molière lui-même, à quarante ans, épousera une jeune fille, qui, assure-t-on, n'en avait que vingt (1). Le défaut de son Alceste est l'excès d'une qualité très noble, la franchise ; et cependant pour qui s'enflammera-t-il ? Pour une coquette, c'est-à-dire pour la moins franche de toutes les femmes. C'est par la même inconséquence que l'avare Harpagon va s'amouracher justement d'une fille pauvre. Et il n'y a rien là qui soit invraisemblable.

(1) J'ai expliqué ailleurs (*Hommes et mœurs au XVIIe siècle, le Mariage de Molière*) mes raisons pour lui en donner vingt-trois.

Ce qui le serait, c'est que cette passion fût assez violente pour transformer Harpagon et le rendre libéral. L'Hortensius de Sorel, qui est un ladre, s'est épris de la coquette Frémonde, et le voilà qui achète, pour faire sa toilette, un miroir de six sous, et qui décide, en soupirant, de changer dorénavant de linge tous les quinze jours. Soit ; mais un avare comme Harpagon, un avare qui a l'avarice dans le sang, un avare possédé de sa passion au point de tout rapporter à cette passion et de ne rien voir qu'à travers elle, cet avare-là, rien, absolument rien, ne pourra le guérir de son avarice, pas même l'amour, et il sera, comme l'avare chinois dont je vous parlais tout à l'heure, avare jusqu'au delà même de la mort. C'est là ce qu'a voulu précisément nous prouver Molière en imaginant de rendre Harpagon amoureux. Il l'occupe durant quatre actes de son projet de mariage, et nous voyons Harpagon annoncer ce mariage à ses enfants, se faire rendre compte par Frosine, son intermédiaire, de l'état des négociations, présenter à sa fiancée son fils et sa fille, chasser enfin son fils, dans lequel il a découvert un rival; mais l'amour ne lui fait point, même en un pareil jour, oublier son avarice : Harpagon voudrait bien ne pas épouser Mariane sans dot, comme il prétend donner Elise ; il ne lui offre point une collation quand Frosine la lui amène ; je ne sais même pas s'il n'est point encore plus avare avec Mariane qu'avec les autres personnages : sans doute, il la regarde déjà comme sa femme ! Bien plus, il pense beaucoup moins à sa maîtresse, comme on disait alors, qu'à certaine cassette renfermant dix mille écus, — environ deux cent mille francs de notre monnaie, — qu'il a enfouie dans son jardin, et qu'il y va sans cesse surveiller. Et même, quand il s'est vu enlever sa chère cassette, à la fin du quatrième acte, quand, au dénouement, il la recouvre, il ne pense plus du tout, oh ! mais plus du tout, à Mariane ; dans sa douleur, comme dans sa joie, il l'a purement et simplement oubliée. Tant il est vrai que rien, même l'amour, ne saurait être plus fort que la véritable avarice ! Ce que Molière voulait démontrer.

Sa comédie est donc le développement progressif et logique d'un caractère ; et son Harpagon, prodigieux de vérité et de vie, est, avec son Alceste et son Tartuffe, une de ses plus admirables créations.

Mais la conduite de la pièce ne mérite-t-elle que des éloges ? Je n'oserais pas l'affirmer. L'action de *L'Avare* n'a point la simplicité forte, qui rend si claires, si convaincantes, si décisives, les grandes comédies de Molière.

Ces romans, dont s'était si gaiement moqué Molière lui-même dans ses *Précieuses ridicules*, les romans avaient encore la vogue

et charmaient toujours de nombreux lecteurs par les aventures extraordinaires comme par le beau langage de leurs héros. Il y avait là un élément de succès près du gros public, que Molière n'a malheureusement point dédaigné dans son *Avare*, et le romanesque des premières scènes et des dernières nous en rend aujourd'hui peu agréables l'exposition et le dénouement. Que Valère ait retiré jadis Elise d'une rivière où elle se noyait, — Molière nous laisse le choix entre la Seine, la Marne et la Bièvre, — et que par là s'explique l'amour de la jeune fille pour son sauveur, voilà qui nous laisse parfaitement indifférents ; et quand, au dénouement, Valère et Mariane sont miraculeusement reconnus enfants du seigneur Anselme, reconnu lui-même dom Thomas d'Alburci, à qui d'entre nous cette reconnaissance, si dramatique dans *Zaïre*, parce qu'elle crée une situation, et si insignifiante ici, parce qu'elle dénoue une intrigue qui se pourrait dénouer tout autrement, à qui d'entre nous cette reconnaissance n'inspire-t-elle pas la même réflexion qu'à Harpagon : « Je ne me soucie ni de dom Thomas, ni de dom Martin ? »

De plus, l'action languit dans les premiers actes. Deux scènes délicieuses et du premier ordre forment à peu près tout le second acte. Dans l'une, il nous est fait lecture d'un mémoire par lequel Harpagon, après s'être entouré de toutes les garanties, consent de prêter, à un intérêt énorme, une somme de quinze mille francs, mais déclare qu'il ne la peut parfaire qu'en donnant à l'emprunteur, pour trois mille francs, tout un lot de vieilleries invraisemblables : un lit de valet, un panneau de tapisserie détaché d'une suite, trois antiques mousquets hors d'usage, un luth cassé, un de ces modestes lézards empaillés, que pendaient au plafond de leur chambre ceux qui n'avaient pas la chance d'avoir hérité une belle peau de crocodile rapportée d'Egypte par un croisé de leurs ancêtres. Dans la seconde scène, les flatteries et les prières de Frosine, qui s'entremet pour le mariage de l'avare, demeurent impuissantes à obtenir de lui la plus petite gratification. Or, si ces deux scènes éclairent vivement le caractère d'Harpagon, elles ne font guère avancer l'action ; tout au plus peut-on dire que la première enlève à Cléante le peu de respect qui lui restait pour son père avare et que la seconde détache Frosine du parti d'Harpagon ; mais cette Frosine ne servira plus de rien dans la pièce.

Voici qui est plus grave encore : vous verrez, au quatrième acte, une scène admirable entre le père et le fils, où leur commun amour pour Mariane les porte aux derniers éclats de la colère. Cette scène, capitale dans la pièce, et sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, a un grand défaut pour qui examine simplement la con-

duite de la comédie ; elle se rattache mal à la donnée, car ce n'est pas l'avarice d'Harpagon qui est cause que nous le trouvons en rivalité avec son fils ; elle n'est pas, cette rivalité, la conséquence naturelle et directe de l'avarice d'Harpagon.

Ces défauts, qui sont rares chez Molière : importance excessive donnée à l'élément romanesque, lenteur et indécision dans la marche de l'action, s'expliquent, à mon avis, par deux raisons très différentes.

D'abord l'*Avare*, représenté le 9 septembre 1668, juste deux mois après *George Dandin*, a dû être écrit très vite. On s'en aperçoit aux très nombreux vers blancs qui remplissent un grand nombre des scènes de cette comédie, et qui semblent prouver que Molière avait d'abord l'intention de la rimer. On s'en aperçoit aussi à un détail curieux : au quatrième acte, dans une scène en partie coupée à la représentation, l'inventive Frosine imaginait un stratagème pour détourner Harpagon de Mariane : « Si nous avions quelque femme un peu sur l'âge, qui fût de mon talent, et qui jouât assez bien pour contrefaire une dame de qualité, par le moyen d'un train fait à la hâte, et d'un bizarre nom de marquise, ou de vicomtesse, que nous supposerions de la Basse-Bretagne, j'aurais assez d'adresse pour faire accroire à votre père que ce serait une personne riche, outre ses maisons, de cent mille écus en argent comptant ; qu'elle serait éperdument amoureuse de lui, et souhaiterait de se voir sa femme, jusqu'à lui donner tout son bien par contrat de mariage ; et je ne doute point qu'il ne prêtât l'oreille à la proposition ; car enfin il vous aime fort, je le sais ; mais il aime un peu plus l'argent..... Laissez-moi faire. Je viens de me ressouvenir d'une de mes amies, qui sera notre fait. » C'était là un dénouement excellent, logique, puisqu'il était tiré du caractère même d'Harpagon, et qui avait l'avantage de rattacher Frosine à une intrigue, à laquelle elle demeure étrangère. Pressé par le temps, Molière y a dû renoncer et s'est contenté du dénouement postiche et banal, mais rapide, qui lui avait déjà servi pour l'*Etourdi* et pour l'*Ecole des Femmes*, et qu'il reproduira encore sans scrupules dans ses *Fourberies de Scapin*.

Et puis, au fond, et c'est là la véritable raison, la conduite de sa pièce intéressait beaucoup moins Molière que la grande leçon morale qu'il y voulait donner, et qu'il y a d'ailleurs mise admirablement en lumière.

Quelle est-elle ? Evidemment, ce n'est pas celle que certain avare, préoccupé de son vice, emportait de la représentation : « Voilà une excellente pièce ; on y apprend les meilleurs principes d'économie. » Ce n'est pas non plus cette constatation, déjà souvent

faite, que l'avarice porte en elle-même son propre châtiment par les privations qu'elle impose et par les transes qu'elle cause. La haute portée de l'*Avare* tient à ce que Molière nous y a montré les terribles ravages moraux causés dans toute la famille d'Harpagon par l'avarice de son chef.

Ce vice hideux a tout simplement brisé les liens, à la fois si forts et si doux, qui unissent des enfants à leur père. Absorbé par son avarice, Harpagon n'a plus le temps, ni le désir, de remplir ses devoirs paternels. Comme il n'a jamais témoigné à ses enfants d'affection, comme il n'a jamais pris soin de former leur esprit ni leur cœur, peuvent-ils éprouver pour lui tendresse et reconnaissance ? Comme il ne leur a donné que de honteux exemples, peuvent-ils conserver pour lui du respect ? Un père qui ne sait point garder la dignité paternelle perd — et c'est de toute justice — son autorité paternelle. C'est son premier châtiment.

Il en trouvera un autre dans l'inconduite de ses enfants.

Abandonnés à eux-mêmes, sans conseils, sans guide, sans surveillance même, que deviennent les enfants d'Harpagon ?

La nature d'Elise est droite et honnête ; heureusement ; car, n'ayant d'autre chaperon que dame Claude, une servante vulgaire, sa vertu serait exposée à bien des périls. Son cœur, qui a besoin d'affection, et qui n'en trouve pas dans le cœur paternel, se donne tout entier au héros de roman qui lui a sauvé la vie. Elle trompe son père, en introduisant dans sa maison, sous le costume d'intendant, celui qu'elle aime, et, en présence de dame Claude, elle signe à Valère, sans le consentement paternel, une promesse de mariage. A coup sûr, elle a tort, et naturellement Harpagon va fulminer contre la coquine. Que voulez-vous, mon pauvre Harpagon ? Il fallait moins surveiller votre cassette et mieux surveiller votre fille.

Ce qu'est Cléante, vous le devinez, Mesdames et Messieurs : « A père avare fils prodigue », dit la sagesse populaire. « A père avare mauvais fils », ajoute Molière ; et Cléante est, en effet, le modèle des mauvais fils. Il se moque impudemment de son père, et longtemps, sous les yeux mêmes de Mariane, il souhaite ouvertement que le bonhomme meure ; il profite du vol, fait par son valet, de la fameuse cassette, pour se livrer à un véritable chantage ; enfin, dans l'admirable scène du quatrième acte où il dispute insolemment à son père celle qu'il aime, scène inutile pour l'action sans doute, mais nécessaire pour la thèse morale que soutient Molière, il répond au cri furieux du vieillard : « Je te donne ma malédiction ! » par ces mots évidemment dénués de tout respect filial : « Je n'ai que faire de vos dons. » Permettez-moi cepen-

dant de vous faire remarquer que, avant sa malédiction, jamais l'avare n'avait rien donné à son fils, qu'il lui retenait même le bien de sa mère, et qu'il l'avait, en le privant de tout, contraint lui-même, en quelque sorte, de recourir aux usuriers. Assurément Cléante est coupable, et même très coupable ; mais l'intention nettement marquée de Molière est de nous démontrer qu'Harpagon l'est beaucoup plus encore, parce qu'il est responsable de l'inconduite même de son fils. Laissons donc J.-J. Rousseau flétrir avec indignation Molière pour avoir mis sur la scène un fils qui manque de respect à son père. — Je serais curieux, soit dit en passant, de savoir quels sentiments nourrissaient pour leur père, inconnu d'eux, les fils de Rousseau mis par lui aux Enfants trouvés. — Au lieu d'approuver les Allemands, qui, dans *L'Avare*, substituent vertueusement, et maladroitement, un neveu d'Harpagon à son fils révolté, disons bien haut que Molière a donné là une très forte leçon à tous les pères, en leur rappelant qu'ils ont charge d'âmes, en leur montrant ce qui les menace, s'ils manquent à leurs devoirs de pères, si, perdant tout respect d'eux-mêmes, ils méritent de perdre le respect de leurs enfants ; et souscrivons sans hésiter au jugement du plus illustre des poètes allemands, Gœthe : « *L'Avare*, dans lequel le vice détruit toute la piété qui unit le père et le fils, a une grandeur extraordinaire. »

Mais Gœthe ajoute : « *L'Avare* est à un haut degré tragique. » Et là, je ne saurais plus le suivre. La pièce serait tragique, en effet, si Cléante était un fils soumis et irréprochable, digne de toute notre compassion ; mais sa prodigalité et son irrévérence nous empêchent de le beaucoup plaindre ; en sorte que la comédie a beau élever la voix dans les scènes qui mettent, aux prises le fils et le père, c'est toujours la voix de la comédie que nous entendons ; et, quand Harpagon arrache à Cléante le secret de son amour pour Mariane par la même ruse dont se servira le Mithridate de Racine pour arracher à Monime le secret de son amour pour Xipharès, nous ne tremblons pas, comme nous tremblerons dans *Mithridate*, d'abord parce que les conséquences de cet aveu sont ici moins terribles, mais aussi parce que nous sommes loin d'éprouver pour Cléante la même sympathie que pour Monime. D'ailleurs, la prodigieuse inconscience d'Harpagon soulève à propos des éclats de rire au moment précis où la situation cesserait d'être comique.

Mais, si *L'Avare* n'est pas une pièce tragique, il faut convenir que *L'Avare* est, dans le fond, une pièce sombre et triste, triste comme ce *George Dandin*, où Molière avait dû forcer le rire pour empêcher de naître l'indignation, triste comme la plupart de ces

pièces qui se jouent de nos jours sur un théâtre voisin de la gare de l'Est, et qui, dans leur réalisme douloureux, ne nous présentent guère que des coquins. Dans la comédie de Molière, excepté cet Anselme, que nous ne faisons qu'entrevoir, et la douce et obéissante Mariane, qui se résigne, par dévouement pour sa mère, à épouser un vieillard, qui voyons-nous, en effet, groupés autour de l'avare et de ses enfants irrespectueux, sinon des personnages à tout le moins louches et suspects ? Maître Simon, le courtier d'Harpagon, a bien l'air d'être tout juste aussi honnête homme que le commis de Turcaret, M. Rafle ; pour qualifier dignement Frosine, cette « femme d'intrigue », qui se vante de savoir « l'art de traire les hommes », il me faudrait employer un mot familier au XVIe siècle, mais qui depuis a disparu de la langue polie, ce qui ne veut pas dire que les personnes qu'il désignait aient disparu de la société ; l'attitude de Valère est, au premier acte, très équivoque et très fâcheuse ; La Flèche se rend coupable d'un véritable vol ; ce commissaire, qui voudrait « avoir autant de sacs de mille francs qu'il a fait pendre de personnes », semble un parent éloigné de ceux dont Mezzetin dira à la Comédie Italienne : « Un commissaire et un fripon, ce sont deux choses qu'on trouve quelquefois réunies en une ; et quant à maître Jacques, cet important et cérémonieux philosophe de cuisine et d'écurie, il fait bel et bien, par esprit de vengeance, une dénonciation calomnieuse, ce qui a de tout temps été considéré comme fort vilain. Mais sur celui-là, Mesdames, la Société protectrice des animaux m'a prié d'appeler votre indulgence : maître Jacques est bien noté par elle, comme aimant et soignant ses chevaux, et, tel le valet du *Berger extravagant* de Sorel, s'ôtant chaque jour pour ses bêtes le manger de la bouche.

Molière s'est bien rendu compte de l'amertume que dégageait la comédie de mœurs dans laquelle il a encadré sa comédie de caractère. Pour atténuer cette impression pénible, il a souvent précipité le mouvement scénique et multiplié les lazzi, à l'italienne ; il a essayé de faire oublier la tristesse du fond par la gaieté du détail. D'où parfois un peu d'outrance dans le comique, qui détonne, et un mélange assez déconcertant de réalisme et d'invraisemblance.

C'est là que je crois devoir chercher la raison du très médiocre succès obtenu par *L'Avare*, quand Molière le présenta au public. Il est possible que les spectateurs du XVIIe siècle aient été un peu déçus de voir écrite en prose, contrairement à l'usage, une grande comédie ; mais surtout ils n'y trouvaient pas cette unité de ton, dont la loi de la séparation des genres faisait en 1668 une règle

absolue. Quelle que fût leur admiration pour une comédie de caractère incomparable, la comédie de mœurs, qui l'accompagnait, sombre et poussée au noir, avec ses éclats de colère et ses pleurs, les étonna et les dérouta. Ils ne comprirent pas la pointe hardie faite par Molière vers un genre mixte encore inconnu en France, vers le drame ; ils ne la comprirent pas, ou plutôt ils la condamnèrent d'instinct, parce qu'elle choquait leurs habitudes et dérangeait leurs idées.

Nous ne sommes plus, Mesdames et Messieurs, au XVIIe siècle. Le drame, demandé par Diderot, s'est acclimaté en France au point d'avoir des théâtres où il règne en maître incontesté ; et nous sommes habitués à voir le rire se mêler aux larmes dans les grandes comédies des Augier, des Dumas et de leurs brillants successeurs. Rien ne saurait donc plus aujourd'hui nous empêcher de goûter un plein et entier plaisir à l'admirable comédie mixte de notre grand Molière. Et, comme elle nous enseigne que rien n'est plus laid que l'avarice, je suis sûr que, pour l'œuvre classique du vieux maître comme pour le talent naissant de ses jeunes interprètes, vous ne serez pas avares de vos applaudissements.

N.-M. BERNARDIN.

Programmes

DIPLOMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

I. — *Philosophie.*

a) Composition d'un mémoire d'histoire de la philosophie ou de philosophie sur un sujet choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

b) Interrogation sur le sujet du mémoire, et, d'une manière générale, sur les matières auxquelles ce sujet se rattache ;

c) Explication et discussion d'un passage étendu d'un texte philosophique, indiqué au candidat trois mois à l'avance par la Faculté.

II. — *Langues classiques.*

1° Étude approfondie de trois textes étendus — grec, latin, français — choisis par le candidat et agréés par la Faculté.

Cette étude donne lieu à deux épreuves :

a) Composition d'un mémoire écrit sur une question concernant un de ces trois textes, et choisie par le candidat, avec agrément de la Faculté ; — Discussion de ce mémoire ;

b) Explication approfondie — grammaticale et littéraire — d'un passage de chacun de ces trois textes.

2° Interrogation ou exercice sur une matière choisie par le candidat parmi les diverses parties de la philologie : paléographie, bibliographie, institutions grecques et romaines, archéologie, grammaire des langues classiques, grammaire comparée, histoire littéraire, histoire de la langue française, etc.

III. — *Langues et littératures étrangères.*

a) Composition en français, ou dans la langue étrangère choisie par le candidat, d'un mémoire sur un sujet agréé par la Faculté et relatif soit à la philologie, soit à l'histoire littéraire allemande, anglaise, italienne ou espagnole ;

b) Interrogation sur le sujet du mémoire ;

c) Explication grammaticale et littéraire d'un passage d'un auteur du Moyen Age ou de la Renaissance choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

d) Explication d'un passage étendu d'un auteur moderne choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

Un arrêté ministériel rendu après avis du Comité consultatif de l'enseignement public (1re section) détermine chaque année les Facultés des lettres devant lesquelles peuvent être subies les épreuves en vue du diplôme d'études supérieures de langues et littératures étrangères vivantes.

Pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, précédemment institué, les épreuves sont fixées ainsi qu'il suit :

a) Composition d'un mémoire d'histoire ou de géographie dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la Faculté ; — Discussion de ce mémoire ;

b) Discussion d'une question d'histoire et d'une question de géographie indiquées au candidat trois mois à l'avance par la Faculté.

Ces questions sont choisies dans des périodes de l'histoire ou

des parties de la géographie autres que celle à laquelle appartiendra le sujet du mémoire ;

c) Explication critique d'un texte historique ou d'un texte géographique choisi par le candidat et agréé par la Faculté ;

d) Une épreuve tirée au choix du candidat soit des études auxiliaires de l'histoire, soit de la géographie générale.

AGRÉGATIONS

Philosophie.

Conditions préalables. — 1° Licence ès lettres ou licence ès sciences ;

2° Baccalauréat *Lettres-mathématiques* ou *deuxième partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire : mathématiques*, ou certificat constatant que le candidat a suivi au moins une des trois séries (cours et travaux pratiques) comprises dans l'enseignement préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, et subi avec succès la partie correspondante de ces épreuves ;

3° Diplômes d'études supérieures de philosophie.

Épreuves préparatoires :

Une composition de philosophie sur un sujet tiré du programme des lycées, classe de philosophie et de mathématiques.

Une composition d'histoire de la philosophie sur un sujet se rapportant à un programme d'auteurs indiqués un an à l'avance parmi les grands philosophes de l'antiquité ou du Moyen Age et des temps modernes. — Durée : 7 heures.

Épreuves définitives :

Explications de trois textes philosophiques, grec, latin, français ou étranger, indiqués au candidat une heure à l'avance et pris dans des ouvrages d'auteurs inscrits au programme des lycées ; ces ouvrages sont désignés un an à l'avance. — Durée de chaque explication : une demi-heure.

Une leçon de philosophie après cinq heures de préparation surveillée.

Agrégation d'histoire et de géographie.

Conditions préalables. — 1° Licence ès lettres ;

2° Diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, ou, à défaut, soit le diplôme d'archiviste paléographe, soit le diplôme de l'École des Hautes Etudes.

Épreuves préparatoires du premier degré :

1° Une composition sur l'histoire ancienne jusqu'en 476.

2° Une composition sur l'histoire de la période comprise entre 476 et 1559. — Durée : 7 heures ;

3° Une composition sur l'histoire de la période s'étendant de 1559 à nos jours. — Durée : 7 heures ;

4° Une composition soit sur une question de géographie générale, soit sur une application de la géographie générale à une grande région. — Durée : 7 heures.

Épreuves préparatoires du second degré :

Une leçon d'histoire sur un sujet tiré des parties du programme des lycées (2e cycle) non comprises dans le programme de l'écrit. — Durée : trois quarts d'heure.

Épreuves définitives :

Une leçon d'histoire sur un sujet tiré des parties du programme des lycées (2e cycle) comprises dans le programme de l'écrit. — Durée : trois quarts d'heure ;

Une leçon de géographie sur un sujet choisi dans le programme de l'écrit. — Durée : trois quarts d'heure ;

Chacune de ces trois leçons sera faite après cinq heures de préparation surveillée, avec la disposition des ouvrages et instruments de travail déterminés chaque année par le jury avant les épreuves orales. Les candidats ne pourront apporter pour la préparation de leurs leçons aucune note écrite.

Agrégation des lettres.

Conditions préalables. — 1° Licence ès lettres ;

2° Diplômes d'études supérieures des langues classiques.

Épreuves préparatoires :

Un thème latin. — Durée : 4 heures ;

Un thème grec. — Durée : 4 heures ;

Une version latine. — Durée : 4 heures ;

Une version grecque. — Durée : 4 heures ;

Une composition française sur un sujet se rapportant à un programme d'auteurs indiqué à l'avance. — Durée : 7 heures.

Les textes nécessaires seront mis à la disposition des candidats

Epreuves définitives. — Explications :

1° D'un texte grec de difficulté moyenne ;
2° D'un texte latin de difficulté moyenne ;
3° D'un texte français.

Ces textes sont tirés des auteurs inscrits au programme des lycées.

Une demi-heure est accordée pour la préparation de chacune des explications.

Pour les explications grecque et latine, le candidat pourra faire usage d'un dictionnaire mis à sa disposition par le jury.

Leçon sur un sujet pris dans le programme prévu pour la composition française, après cinq heures de préparation surveillée.

Agrégation de grammaire.

Conditions préalables. — 1° Licence ès lettres ;
2° Diplôme d'études supérieures des langues classiques.

Epreuves préparatoires :

Un thème latin. — Durée : 4 heures ;
Un thème grec. — Durée : 4 heures ;
Une version latine. — Durée : 4 heures.

Etude grammaticale d'un texte grec, d'un texte latin, d'un texte français. — Durée : 7 heures.

Une composition française sur un sujet se rapportant à un programme d'auteurs indiqués à l'avance. — Durée : 7 heures ;

Les textes nécessaires seront mis à la disposition des candidats.

Epreuves définitives. — Explications :

1° D'un texte grec de difficulté moyenne ;
2° D'un texte latin de difficulté moyenne ;
3° D'un texte français.

Ces textes sont tirés des auteurs inscrits au programme des lycées.

Chaque explication est suivie de l'exposé oral d'une ou plusieurs questions de grammaire indiquées au candidat en même temps que le texte à expliquer.

Pour les explications grecque et latine, le candidat pourra faire usage d'un dictionnaire mis à sa disposition par le jury.

Trois quarts d'heure sont accordés pour la préparation surveillée de chacune des explications.

Agrégations des langues vivantes.

Conditions préalables. — 1° Licence ès lettres ou certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes ;

2° Diplôme d'études supérieures de langues et littératures étrangères vivantes.

Epreuves préparatoires :

Une composition française sur un sujet d'histoire littéraire allemande, anglaise, italienne ou espagnole. — Durée : 7 heures ;

Une composition en langue étrangère sur un sujet relatif à la civilisation moderne des pays de langue allemande, anglaise, italienne ou espagnole. — Durée : 7 heures ;

Un thème. — Durée : 4 heures.

Une version. — Durée : 4 heures.

Epreuves définitives :

a) Une leçon en français sur une question se rapportant au programme visé ci-dessous.

b) Une leçon en langue étrangère sur une question se rapportant au programme visé ci-dessous.

Chacune de ces leçons sera faite après cinq heures de préparation surveillée. — Durée : trois quarts d'heure.

c) Une explication, après une heure de préparation, de deux textes étrangers, l'un en vers, l'autre en prose, tirés des principaux écrivains appartenant aux périodes indiquées au programme visé ci-dessous. — Durée : trois quarts d'heure.

Un dictionnaire indiqué par le jury sera mis à la disposition du candidat.

d) Une lecture expliquée en langue étrangère, après une heure de préparation, d'un texte tiré d'un auteur inscrit au programme des lycées. — Durée : une demi-heure.

Le gérant : E. Fromantin.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 4 1er DÉCEMBRE 1904

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

Le fabuliste Pesselier.

Pesselier a ceci d'intéressant qu'il est un fabuliste, uniquement. Or vous savez qu'ils sont rares à l'époque que nous étudions. Qui trouvons-nous, en effet, comme fabulistes, de Lamotte à Florian? Pesselier, et c'est tout. Peut-être faudrait-il tenir compte de quelques fables ou pseudo-fables qui ont pour auteurs quelques-uns des poètes que nous avons étudiés : Colardeau et Gentil Bernard ; mais ce sont là plutôt des anecdotes qui ont le tour de la fable.

Lamotte n'était pas pour faire renaître le goût de ce genre, et ses contemporains s'accordaient à reconnaître qu'il n'avait pas réussi ; vous savez que ce n'est pas mon avis. Sans doute, sa fable est seulement faite pour amener une épigramme tandis que la fable antique, comme celle du Moyen Age, est un récit, un poème fait pour soi-même, dont la moralité peut être spirituelle, mais n'est pas l'unique cause finale de la fable. Néanmoins, chez Lamotte, le récit est souvent agréable, et si la fable, entre ses mains, n'est pas un vrai poème, c'est du moins un genre littéraire. Mais ce n'était pas l'opinion de ses contemporains ; aussi ne songea-t-on pas à l'imiter.

Pesselier a donc une certaine importance, tout au moins au point de vue de l'histoire littéraire.

Charles-Estienne Pesselier est né le 9 juillet 1712 et mort le 24 avril 1763.

C'est juste au milieu du siècle, ou à peu près, en 1748, qu'il publie les *Fables nouvelles*. En 1753, il publie les *Nouveaux Dialogues des Morts*, qui n'ont qu'une valeur de style assez agréable, assez coulant, relevé çà et là par une épigramme ingénieuse. Quant à ses *Lettres sur l'Education* (1762), elles ne valent rien. Les questions d'éducation étaient à la mode à cette époque : quiconque, homme ou femme, se piquait de littérature y allait de son petit traité sur l'éducation des garçons ou des filles : il est donc à supposer — et ce serait son excuse — qu'un libraire demanda à Pesselier un ouvrage de ce genre. Pesselier rédigea pendant deux ans avec Dreux du Radier un journal littéraire, le *Glaneur français*, qui n'est cité nulle part, dont nous ne savons rien, et qui n'a eu, comme tant d'autres, qu'une existence crépusculaire et nébuleuse. Pesselier n'a laissé aucun souvenir dans les mémoires de ses contemporains. Il paraît avoir été doux, simple, tranquille, très bon homme. Beaucoup de ses fables sont arrangées en manière d'épîtres : il semble bien, quand il remercie un ami de lui avoir donné le sujet d'une fable, qu'il a entretenu de très bons rapports avec des personnages appartenant à l'administration : il était peut-être lui-même — car nous ignorons sa biographie — affilié à quelque administration. Il paraît avoir été — ce à quoi vous serez certainement fort sensibles — un très bon mari. Il a vanté la concorde conjugale. Avec une modestie relative, il intitule la fable où il parle de lui-même : *Les deux Tourterelles et l'Etourneau.*

A ma femme.

Unique et cher objet de toute ma tendresse,
En dépit d'un siècle moqueur,
Dans l'hommage ingénu qu'en ces vers je t'adresse,
Ne cherche, ne vois que mon cœur.
Du tien seul je veux le suffrage ;
A l'obtenir pour mon ouvrage
L'amour m'a déjà préparé.
Qu'on ne m'accuse point de me flatter moi-même :
Les yeux de celle que l'on aime
Lisent avec plaisir ce qu'ils ont inspiré.

Puis vient la fable proprement dite, dont voici la morale :

Exhortons les amants fidèles
A laisser voir en eux l'exemple du devoir;
On ne saurait trop en avoir ;
Notre siècle, en ce genre, a besoin de modèles.

Bref, c'était un homme qu'on peut croire excellent. Mais, comme nous ne savons rien de précis sur lui, examinons tout de suite ses œuvres.

Ses *Fables*, qui ont le premier mérite d'être des fables à une époque où on n'en faisait plus, sont en général philosophiques, comme il était naturel en ce temps-là. La plupart ont une intention ou, tout au moins, une petite prétention philosophique.

La première du recueil donne une idée du genre :

L'HOMME ET L'HIRONDELLE.

Au retour du printemps, la volage hirondelle,
A coups de bec et sans truelle,
Spectacle que l'on voit trop indifféremment,
Avec une adresse infinie,
Se bâtissait un logement
Chez un bourgeois, dont la manie
Etait aussi le bâtiment.
De cet oiseau, dit-il, j'admire l'industrie ;
Mais à quoi bon bâtir aussi solidement,
Quand on n'est pas dans sa patrie
Et que l'on est sujet au déménagement ?
Pauvre animal, hélas! Tu prends bien de la peine
Pour rester ici quelques mois :
As-tu donc oublié que la saison prochaine
T'obligera d'aller en des pays moins froids ?...
Tu laisseras alors la demeure déserte ;
Les nids les plus jolis deviendront superflus :
De tes soins et du temps pour épargner la perte,
Tu devrais camper, et rien plus.

Moi-même, à mon tour, je t'admire,
Dit l'hirondelle au bâtisseur:
Dans ce vaste édifice où ton orgueil se mire,
Je vois déjà ton successeur,
Qui, subissant la loi suprême,
Le laissera bientôt lui-même
A quelque nouveau possesseur.
Si je suis folle, ami, tu n'es guère plus sage,
Puisque tu bâtis sans songer
Que l'homme est sur la terre un oiseau de passage,
Qu'on peut, à chaque instant, faire déménager.

Pesselier trouve, pour exprimer une idée morale générale, le vers large et fort, plat et solide, le vrai vers maxime. Cet homme parfaitement inconnu est sans doute digne de l'être; mais, de

temps en temps, il a un tour de mélancolie agréable et douce, de philosophie résignée et souriante.

Ainsi, dans le *Jet d'eau et le Ruisseau :*

Dans un palais charmant, où l'art, par aventure,
Sans la défigurer fécondait la nature,
Le plus tranquille des ruisseaux
Etait assez voisin du plus fier des jets d'eaux.

Le modeste ruisseau, le long d'une avenue,
Coulait sans pompe et sans fracas :
Le superbe jet d'eau s'élevait dans la nue,
Et du ruisseau voisin faisait fort peu de cas.
Il poussa même l'arrogance
(Où l'orgueil ne mène-t-il pas ?)
Jusqu'à trouver mauvais, dans son extravagance,
Qu'un ruisseau dans ces lieux osât porter ses pas.
N'es-tu pas las, dit-il, de ramper sur la terre,
Tandis qu'au séjour du tonnerre
Tu vois que je m'élance avec activité ?
Tu ne seras jamais qu'une onde méprisable,
Digne, au plus, d'arroser quelque bois écarté ;
Mais de paraître ici tu n'es pas excusable,
Et c'est une témérité...
Eh ! de grâce, mon cher, un peu moins de fierté,
Interrompt le ruisseau : pensez donc, camarade,
Que ce rôle brillant dont vous faites parade,
Votre onde ne le doit qu'à sa captivité :
Dans les canaux, il faut qu'elle soit resserrée,
Pour que, vers la voûte éthérée,
Elle puisse jaillir avec rapidité.
Je ne m'élève point jusques à l'Empyrée,
Non ; mais je coule en liberté.

Naïve, mais fidèle image
Du bourgeois et du grand seigneur.
A celui-ci je rends hommage,
Car à tout seigneur tout honneur ;
Mais de l'autre, entre nous, j'enverais le bonheur.
Je ne vois dans les grands que de nobles esclaves,
Qui ne doivent qu'à leurs entraves
L'éclat que le vulgaire attache à leur état :
A Dieu ne plaise, hélas ! que je leur porte envie ;
J'ai pris pour ma devise, et pour toute ma vie :
Plus de liberté, moins d'éclat.

C'est excellent, mais un peu long : cette moralité, on l'a devinée soi-même, on l'attend, et, parce qu'on l'attend, on la voudrait en épigramme, après trois ou quatre vers. Pesselier est un peu dissertateur : c'est ce qui a contribué à son obscurité, qui est profonde.

Voici une autre fable, dont La Fontaine eût été satisfait. Remarquons que tout est inventé dans l'œuvre de Pesselier : on n'y trouve presque aucune trace d'imitation :

MINERVE ENDORMIE PAR L'AMOUR.

On m'a dit que l'Amour, à trois grandes déesses
Voulant donner des fleurs, eut soin de les choisir
Différentes dans leurs espèces
Pour la variété du goût et du plaisir.

Junon, trop surveillante épouse
De Jupiter, mari coquet,
N'eut que des soucis pour bouquet :
Les soucis sont le lot d'une flamme jalouse.

De son petit lutin de fils
Vénus reçut aussi l'hommage ;
C'étaient des roses et des lis,
De la beauté brillante image,
Dignes d'être offerts à Cypris.

Quand ce vint à Pallas, déité peu docile,
Il fallut redoubler l'apprêt ;
Et l'Amour, tout adroit qu'il est,
Trouva la chose difficile.
Elle était délicate, en effet. Peu s'en faut
Qu'en pareil cas ce dieu ne se trouve en défaut.

Cependant cet enfant qu'à Paphos on révère,
A la divinité sévère,
D'un air doux, naïf, innocent,
Et cet air ingénu n'est pas sans éloquence,
Donna des pavots en présent,
Fleurs que l'on crut sans conséquence.
Mais à peine Pallas eut-elle à son côté
Ce bouquet enchanté,
Que soudain la déesse austère
S'endormit dans les bras de l'enfant de Cythère,
Qui malignement regardait
L'effet de son petit mystère :
Et voilà ce qu'il demandait !

Maîtres passés en amourettes,
Qu'une jeune beauté doit craindre votre abord !
Dès qu'elle a respiré l'odeur de vos fleurettes,
La nature s'éveille, et la vertu s'endort !

Il a décidément bien de l'esprit, ce Pesselier; mais il est trop long : vingt-quatre ou vingt-cinq vers suffisaient. Il a du talent; mais il lui manque l'élégance de la concision.

Voyez encore *L'Amour et l'Espérance*. Toutes ces fables philosophiques ont un caractère un peu abstrait; c'est de l'allégorie. Pesselier a du reste une autorité : La Fontaine n'a pas laissé d'ai-

mer ce genre (voir *L'Amour et la Folie*), cultivé dès l'antiquité et au Moyen Age, jamais abandonné. L'allégorie avait baissé au commencement du dix-huitième siècle, pour la raison bien simple qu'il n'y avait plus de poètes ; mais, vers la fin du premier tiers de ce siècle, il y a un retour à l'allégorie avec Voltaire qui, dans la *Henriade*, donne le modèle de la mauvaise allégorie, et avec Marivaux qui écrit des petits poèmes en prose allégoriques. Il s'agit là, il est vrai, de l'allégorie la plus compliquée et la plus désagréablement ingénieuse.

L'Amour et l'Espérance est tout à fait dans ce genre :

Jusqu'au pays du mariage,
L'un des fils de Vénus risqua d'aller un jour :
L'Espérance, dans ce voyage,
S'offrit d'accompagner ce jeune et tendre Amour.

Les voilà donc en route ensemble.
— « Le sort heureux qui nous rassemble,
Dit la douce Espérance, a pour moi mille appas ;
Mais surtout, mon enfant, suivez-moi pas à pas ;
Car je ne vous fais point mystère
Que, si vous me perdez, je ne vous réponds pas
Qu'on pût vous ramener sain et sauf à Cythère.

Il nous faudra passer la forêt des rigueurs,
Lieu funeste où l'Amour facilement s'égare ;
Puis, quand il s'est perdu, les dégoûts, les langueurs
Fondent sur lui, sans dire gare !
Si l'Espérance alors ne se trouve avec lui,
Il expire bientôt de fatigue et d'ennui. »

Qu'une saine morale est bien mal employée
Avec de pareils étourdis !
L'Amour se prit à rire à gorge déployée :
« Bon ! Bon ! J'irai bien seul : c'est moi qui vous le dis.
Votre protection, Madame l'Espérance,
Me flatte et m'honore beaucoup ;
Mais je pourrai, sans vous, marcher en assurance. »

— « Prenez-y garde, encore un coup »,
Reprend la fidèle compagne
De ce moderne Cupidon...
Vains discours ! Notre fou, courant à l'abandon,
Se met à battre la campagne ;
Il perd l'Espérance, en un mot,
Et le voilà pris comme un sot.
Une troupe ennemie était en embuscade ;
Tout à coup, attaqué par les tristes Dédains
Et par les Rebuts inhumains,
Il reçoit dans le cœur une rude estocade :
Et ce funeste hasard
Le persuada, mais trop tard,
Que, lorsqu'il perd l'espoir, l'amour est bien malade.

C'est tout à fait la géographie allégorique du pays de Tendre.

Il y a des fables philosophiques qui ont même un certain tour métaphysique, qu'il n'est pas indifférent de surprendre au pas sage. Cette métaphysique amoureuse, qu'on trouve dans *Le Plaisir*, nous rappelle ce symbolisme qui a été la douce folie du Moyen Age :

Lorsque les immortels eurent mis ici-bas
L'être que l'on appelle animal raisonnable
Et qui si souvent ne l'est pas,
L'homme, en un mot, les dieux, pour faire un sort aimable
A cet ouvrage de leurs mains,
Voulurent bien donner le plaisir aux humains,
Et celui-là, sans doute, était le véritable.

Il n'en fut pas moins dangereux.
Dès qu'ils l'eurent goûté, voilà messieurs les hommes
Qui devinrent si fous, comme encor nous le sommes,
Que le plaisir ne fut qu'une idole pour eux.
Il eut tout leur encens et toutes leurs guirlandes ;
Dès ce jour, pour les immortels,
Plus de prières, plus d'offrandes ;
A peine eurent-ils des autels.

Ce forfait irritant le ciel contre la terre,
Plusieurs d'entre les dieux voulaient que le tonnerre
Punît l'ingratitude et l'oubli des mortels.
D'autres, plus indulgents, (et, pour notre domaine,
Quel bonheur que ceux-là furent du premier rang !)
Parlèrent en faveur de la nature humaine.
Les vrais dieux abhorrent le sang.

On se contenta donc pour punir cet atome,
Qui du nom d'homme est décoré,
De rappeler au ciel le plaisir adoré
Et d'y substituer ici-bas son fantôme.
Depuis ce temps-là, le plaisir,
Sans jamais être vrai, cause des maux sans nombre ;
Quelquefois, on croit s'en saisir
Et on n'embrasse que son ombre.

Envoi.

De cette fable, Iris, je vous dois le sujet ;
Daignez en recevoir une imparfaite image.
Pourquoi s'en étonner ?... En vous rendant hommage,
De cette fable même on perd bientôt l'objet ;
La morale en est profitable ;
Mais, quand on vous voit un moment,
Peut-on croire facilement
Qu'il ne soit plus pour nous de plaisir véritable ?

Cette fable est bien métaphysique : elle analyse la nature du plaisir ; la civilisation a détruit le plaisir tel qu'il était à l'état de nature, et, depuis, nous n'avons plus que son frère cadet, son image affaiblie.

A quoi aboutit cette philosophie ? A une bonne morale optimiste du plaisir, à un eudémonisme sans pédantisme ni affectation, qui n'a rien de bien extraordinaire ni de bien inattendu. Voyez plutôt la fable du *Mouton indigent* :

Après avoir été, dit-on, fort à son aise,
Un mouton devint pauvre, et sa facilité
    En fut cause, ne vous déplaise.
L'indigence est souvent le fruit de la bonté.
Aussi l'on s'en corrige, et je vois nombre d'hommes
Qui, par bonnes raisons, dans le siècle où nous sommes,
    Penchent vers l'autre extrémité.

Quant à notre mouton, dans sa triste aventure,
    Il ne sut comment se pourvoir,
    Sans logement, sans nourriture
    Et sans argent pour en avoir.
Quel soin ! Quel parti prendre en cette conjoncture ?
Recourir aux amis ? Ce sont de bonnes gens,
    Tant que subsiste la fortune ;
Mais, hélas ! il en est bien peu que n'importune
    La visite des indigents.

Cependant il faut vivre ; et tout ce que le monde
    Débite si publiquement
Contre les faux amis, dont l'univers abonde,
Ne donne pas de quoi subsister un moment !
Le mouton résolut de risquer une quête.
    Une quête lui paraissait
Diminuer l'affront du sort qui le pressait :
Il savait combien coûte une telle requête ;
    Mais l'infortune l'y forçait.

    Souvent sans fruit on s'humilie ;
Ce fut pour notre pauvre un surcroît de douleur ;
    On le railla. Par le malheur
    La vertu même est avilie.
D'un air injurieux, flegmatique et moqueur,
On reçut du mouton la tremblante prière ;
Et de tous ces ingrats la troupe meurtrière
    Joignit l'insulte au mauvais cœur.

Il ne trouva qu'un chien, ami fidèle et tendre,
    Qui ne put le voir et l'entendre
    Sans aussitôt le soulager :
« Eh ! quoi ! dit-il, mes biens ne sont-ils pas les vôtres ?
    Le vice a rendu tous les autres
    Indignes de vous obliger.
    Ils ont osé vous outrager.

De tous ces mauvais cœurs, que l'intérêt commande,
L'extrême dureté vous rend triste et confus... »
— « Non, je ne rougis point, ami, de ma demande ;
Mais j'ai honte de leur refus. »

C'est pour cette morale qu'est faite toute la fable, pour cette morale sentimentale, que Diderot aime bien et que Sedaine mettra en parabase de comédie, mais qui n'est plus de notre goût.

Pesselier a cherché à renouveler la fable en cultivant un genre que ses prédécesseurs avaient négligé : la fable végétale. Là encore, il a en La Fontaine une autorité. La Fontaine était très fier d'avoir créé la fable végétale ; ne dit-il pas quelque part :

J'ai poussé plus avant : les arbres et les plantes
Deviennent dans mes vers créatures parlantes ?

Nous n'en trouvons guère que deux ou trois chez Lamotte : il y en a beaucoup chez Pesselier. Citons au hasard : *La Fleur et le Fruit*, *Le Grenadier à fleurs et le Grenadier à fruits*, *La mauvaise Herbe*, *Le Laurier et le Myrte*, *Le Lierre et le Chèvrefeuille*, *Les deux Lierres*, *Le Poirier et le Sauvageon*. Florian, lui aussi, s'est avisé d'y avoir recours (voir *Le Gui du Chêne et Le Gui du Noyer*). Voici un exemple de fable végétale chez Pesselier :

LE VIEUX ROSIER ET LE MYRTE.

A Mlle... qui avait proposé ce sujet à l'auteur.

Ah ! quel sujet !... Peut-il vous être présenté ?
A côté d'un objet aimable,
C'est mettre la difformité.
Mais quoi ?... Vous l'avez inventé,
Ce sujet. Votre choix le rend donc estimable,
Et je puis le traiter en toute sûreté.
Sorti de votre belle bouche,
Il est certain de plaire et d'être raconté ;
Car c'est le droit de la beauté
De parer tout ce qu'elle touche.

Sous le plus joli des berceaux
Où le dieu de Cythère exerce son empire,
Le plus galant des arbrisseaux,
L'arbrisseau des amours, le myrte, c'est tout dire,
D'une rose naissante était l'heureux voisin ;
Sans être arbre, on pourrait envier son destin.

Dès l'instant qu'à ses yeux le ciel le fit éclore,
Le myrte pour la rose eut une vive ardeur ;
Et, tant que dura la splendeur
De la favorite de Flore,
Le myrte l'aima constamment,
Mais toujours inutilement :

Ce n'est pas la première belle
Qui se pique de cruauté :
On s'amuse d'abord à faire la rebelle,
On se repent après de l'avoir trop été.
Lorsque la bise fut venue,
Quand la rose fut devenue....
Dirai-je tout ?... Non, il convient
D'envelopper un peu la chose.
Devenue... Eh ! bien, quoi ?... Ce qu'une fleur devient
Lorsqu'elle cesse d'être rose ;
Le myrte avec raison changea de sentiments :
L'hiver fait fuir l'amour et venge les amants.

La rose triste, abandonnée,
Plaignit en vain sa destinée ;
En vain elle accusa, dans cette extrémité,
Le myrte de légèreté.
« Sur mon erreur, dit-il, votre malheur m'éclaire :
Mais quoi ?... De bonne foi, pouvez-vous me blâmer
D'avoir cessé de vous aimer ?
Je vous passe bien, moi, de cesser de me plaire. »

Sur cette fable-ci, voici quelle sera
La morale de l'opéra :
Aimez, l'amour vous dit de voler sur ses traces ;
Pour livrer votre cœur aux ardeurs du printemps,
Voulez-vous attendre le temps
Que vous n'en aurez plus les attraits, ni les grâces ?
Aimez ; mais gardez-vous d'aimer à contre-temps.
De Quinault telle est la morale :
La mienne, jeune Iphis, sera moins générale
Et plus digne, je crois, qu'on daigne l'écouter.

Voulez-vous prévenir, voulez-vous éviter
Le sort de tant d'autres bergères,
Que, dès l'automne même, on n'aime plus à voir ?
A des qualités passagères
Ne bornez point votre pouvoir ;
Faites provisions de charmes si durables,
Qu'ils survivent à vos beaux jours :
Ce sont les attraits préférables,
Puisqu'ils n'exposent point, et qu'ils plaisent toujours.

Il y a là un tour agréable, spirituel et modeste, une voix tendre, et tout à fait obligeante.

Pesselier a, de plus, connu ce genre de fables que j'appelle fabliaux, pour les distinguer des fables ordinaires. Par définition, une fable est une anecdote dont les personnages sont des êtres autres que des hommes, mais en qui les hommes aiment à se retrouver; une anecdote, dont les personnages sont des hommes, est un fabliau. En voici un, dont la moralité est même assez âpre et assez vigoureuse :

LE CRIMINEL ET SA MÈRE.

Corde au cou, torche au poing, et, dans un char funèbre,
Entouré du prévôt et de ses alguazils,
De hallebardes, de fusils
Et de peuple, un voleur célèbre
S'en allait grossir le recueil
Des coquins dont les funérailles
Se font derrière nos murailles,
Sans prêtres, flambeaux, ni cercueil...

Comme le ton change tout à coup, et quel style vigoureux et tranchant !

Son imprudente mère accourt à sa rencontre,
Fend la presse, à ses yeux se montre.....
« Ah ! malheureux enfant, dit-elle, c'est donc toi
Qui déshonores ta famille ?
Que vais-je devenir ? Comment pourvoir ma fille ?...
Où fuir, après le coup qu'aujourd'hui je reçois ? »
— « Prenez-vous-en à vous, ma mère, et non à moi,
Répond le criminel... Dès ma tendre jeunesse,
Je dérobais avec finesse ;
J'étais paresseux et menteur,
Sournois, hypocrite et flatteur ;
On s'en plaignait assez : votre aveugle tendresse
S'écriait aussitôt : « Le grand mal que voilà ! »
Vous ne voyiez, dans tout cela,
Que jeux d'esprit et tours d'adresse.
Si, cependant, alors vous m'eussiez corrigé
Pour toutes ces belles prouesses,
Et que, par un sot préjugé,
Vous n'eussiez point envisagé
Des vices capitaux comme des gentillesses,
Votre fils dans l'abîme où le voilà plongé
Ne se serait point engagé.

Vous m'avez donné l'existence.
Est-ce un bien que vous m'avez fait,
Quand votre amour cruel, de forfait en forfait,
M'a conduit jusqu'à la potence ?

Mais c'est trop arrêter l'effet de la sentence ;
Monsieur l'exécuteur, faites votre devoir.
Allons ; adieu, ma mère, adieu, jusqu'au revoir. »

L'âpreté du début se tourne en trivialité : elle est cependant bien conduite, cette fable, et elle est courte.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, si Pesselier a renouvelé par certains côtés le genre de la fable, il a surtout été un disciple, inconscient ou conscient, de Lamotte, et qu'il est tombé dans le défaut — ou, si vous voulez, dans la manière — de Lamotte,

qui consiste à inventer une fable pour amener un trait, parfois un simple calembour. Dans ce genre, Pesselier a été très ingénieux et très habile : ces sortes de fables ont pour caractère de ne pas devoir être imprimées : elles sont faites pour être dites dans un salon, le coude à la cheminée ; elles devaient passer avec ce qui a fait leur mérite, leur nouveauté. Voici, par exemple, la *Raison prisonnière* :

De tous les temps, l'Amour et la Raison
N'eurent jamais, je crois, de grande liaison :
La Raison fut toujours d'une humeur trop austère ;
Et pour les cœurs, de son côté,
Le malin enfant de Cythère
Avait un peu trop de bonté.

Matière à grands procès..... D'abord, avec adresse,
L'Amour se déguisa sous le nom d'Amitié ;
Et la Raison parut se mettre de moitié
Avec le dieu de la tendresse ;
Mais, à parler sincèrement,
Ce n'était que haine couverte :
Elle éclata bientôt ; et, sans ménagement,
On se fit une guerre ouverte.

La Raison remporta dans les premiers combats
Quelques victoires passagères ;
L'Amour n'avait alors que fort peu de soldats,
Troupes d'ailleurs assez légères,
Si j'en crois nos meilleurs auteurs ;
Mais il lui vint bientôt nombre de déserteurs.

Muni de troupes étrangères
Que ce dieu sut habilement
Plier à son gouvernement,
Il donna la bataille, et ce fut la dernière :
La Raison se découragea ;
Et, dans une mêlée, où l'Amour l'engagea,
Elle fut faite prisonnière.

Ses efforts furent superflus.
D'un prudent général l'Amour faisant le rôle,
La renvoya sur sa parole,
Mais à condition qu'elle ne servît plus.

Le trait est assez adroit.

Voici une autre fable qui vous plaira peut-être davantage et dont la moralité est presque devenue proverbiale :

L'OURS ET SES CONVIVES.

L'ours, un jour, s'étant mis en tête
De régaler chez lui les hôtes des forêts,

Pour ce fameux festin on fit de grands apprêts,
Et rien ne manquait à la fête,
Rien, dis-je, à la bonne humeur près.

Quoiqu'en nombreuse compagnie,
Le singe, que son goût, ainsi que son génie,
Porte à batifoler, se crut en un désert ;
Point de joyeux propos, point de ces gaîtés vives
Qui rendent si friands les morceaux que l'on sert ;
Il n'attendit pas le dessert
Pour quitter l'hôte et ses convives.

« Quoi, dit l'ours, vous ne restez pas ?
Où donc allez-vous, mon confrère ? »
— « Où l'on se réjouit, dit Bertrand ; cher compère,
Sans ce point, tous vos mets sont pour moi sans appas. »

Dieu nous préserve des repas
Où l'on ne fait que bonne chère !

Quelquefois, Pesselier montre un esprit incisif et vigoureux, qui donne à sa fable le ton de la satire aimable.

LA BOUCHE ET LES YEUX.

J'ai lu, je ne sais plus quand, ni dans quel endroit,
Qu'un matin, attendez... c'était chez une dame,
Belle bouche et beaux yeux se disputaient le droit
De bien interpréter les mouvements de l'âme.
La bouche (nous nous abusons
Dans les vastes projets que notre orgueil nous prête)
Se crut d'abord du cœur le meilleur interprète,
Et dit, pour le prouver, d'assez bonnes raisons.
Mais les yeux, de leur part, ont aussi leur langage ;
On le prétend même éloquent.
L'opéra nous le dit ; je le crois, et je gage
Que ce langage-là n'est pas le moins piquant.
Quoi qu'il en soit, sur ce chapitre
De la bouche et des yeux, le cœur, nommé l'arbitre,
Pour terminer leurs différends,
Voulut leur assigner des rôles différents.
Vis-à-vis de l'objet qui vous blesse ou vous touche,
Amis, dit-il, voici quels seront vos égards ;
Les refus doivent être annoncés par la bouche,
Et les faveurs, par les regards.

Voilà qui est tout à fait dans le genre de Gentil Bernard, de Boufflers et même de Voltaire.

L'Encens et la Poudre à canon a, de plus, une petite note burlesque :

Noire fille du Styx, vrai fléau de la terre,
Toi qui t'élèves dans les airs,
Rivale de la foudre ainsi que des éclairs,
Veux-tu faire aux mortels une éternelle guerre ?

Celui qui, le premier, te pétrit de sa main
Devint ta première victime.
Que n'a-t-il, dans le même abîme,
Englouti, pour toujours, ton salpêtre inhumain ?

C'est ainsi que l'Encens, au fond d'une boutique,
Sur le ton d'une Philippique,
Parlait à la Poudre à canon.
Tu brilles moins que moi, lui répondit la Poudre,
Et tu n'imites point les effets de la foudre ;
Mais es-tu moins nuisible ?... Non.
Que de têtes pourraient m'en dire des nouvelles !
Il en est plus de cent que je pourrais citer.

L'encens gâte plus de cervelles
Que la poudre n'en fait sauter.

Ces quelques fables suffiront, je pense, à vous donner une idée de l'excellent homme que fut Pesselier : il m'a semblé bon de vous faire connaître ce poète, qui n'a manqué, en somme, ni d'originalité, ni d'esprit.

A. B.

La psychologie.

Cours de M. VICTOR EGGER,

Professeur à l'Université de Paris.

L'effort (*suite*).

Deux questions me restent à traiter, qui sont d'un intérêt secondaire, et une qui est d'une haute portée : celle de la loi de l'effort.

Y a-t-il image de l'effort ? — Lorsque j'ai établi que l'effort était constant dans la vie de la conscience, s'agissait-il, à parler rigoureusement, de l'effort proprement dit ou d'un mélange d'effort et d'image ?

Il est certain qu'il paraît fréquemment, dans la vie psychique, des semblants d'efforts. Le langage d'action en contient beaucoup. Lorsque je dis : la vague soulève le navire, je considère la vague comme un agent, source d'efforts, et l'action de soulever, comme un effort. Quand je dis cette phrase, n'y a-t-il pas dans ma conscience de simples images d'efforts ? Je crois que, dans ces formes de langage, la pensée trouve commode d'attribuer l'effort aux phénomènes naturels ; cela facilite leur connaissance. Mais alors l'effort est mien, et il est réel, et je l'attribue à la vague par une sorte d'anthropomorphisme. Ainsi, il peut y avoir (j'emploie à dessein ce terme vague) des *semblants* d'effort qui ne soient pas des images d'effort. En outre, il y a des souvenirs d'effort, donc des images d'effort ; l'effort laisse après lui une disposition à son image, car il est incontestable que, fort souvent, on se souvient d'avoir fait effort. Mais, alors, l'image de l'effort se superpose, pour ainsi dire, à l'effort réel ou nouveau qui, dans la vie de l'âme, est un élément constant.

Plus important est ce problème : l'effort dérive-t-il de la sensation ? Dans la classification des faits de conscience, j'ai dit que la pensée et le sentiment pouvaient être considérés comme dérivant de la sensation par l'intermédiaire de l'image et des lois de l'image (association de ressemblance). J'ai dit aussi, sans le prouver, que l'effort paraissait résister à une réduction de ce genre. Pourquoi l'ai-je affirmé ? S'il est une sensation qui pourrait passer pour génératrice de l'effort, ce serait la sensation motrice ou musculaire. Il est établi que cette sensation n'est qu'une sensation tactile interne, qui résulte de la contraction des muscles

ou de leur détente. Elle est plus faible que les sensations tactiles proprement dites ou externes.

Or il n'y a pas de fait d'effort, même d'effort interne, sans quelque phénomène musculaire. Il n'y a pas réflexion, attention, sans une contraction de quelques muscles, plissement du front, resserrement de la gorge; la sensation de ces mouvements accompagne généralement le sentiment de l'effort dans le cas où l'effort est interne, c'est-à-dire mental ; ce sont des sensations très faibles ; à leur défaut, ce sont leurs images encore plus faibles, qui, grâce à l'habitude, accompagnent la conscience de l'effort.

Pour que la thèse fût complète, il faudrait ajouter que l'effort, en tant que conscience distincte, est une illusion. L'apparence, c'est que la sensation motrice accompagne l'effort. La conscience de l'effort se réduirait alors à la conscience de très petits mouvements ou d'images de tels mouvements. Pour en décider, pour savoir s'il y a réellement, dans une conscience distincte de l'effort, une illusion, il faut se demander si la conscience apparente de l'effort est proportionnelle à ce complément qu'on lui attribue d'abord et qui, ensuite, la supplanterait. Si la conscience d'un effort est réellement proportionnelle au mouvement ou à son image, alors on peut soutenir que le mouvement est seul réel ; mais il paraît en être autrement.

Dans les faits que nous avons analysés, il y a souvent un effort très intense, qui n'est accompagné de mouvements ni réels, ni imaginés, même de peu d'importance. S'il n'y a pas proportionnalité entre le mouvement qui accompagne l'effort et l'effort, la base manque à la théorie que nous étudions. S'il est incontestable que certains mouvements accompagnent souvent la réflexion, c'est que nous ne pouvons pas produire uniquement ce que nous voulons ; c'est que l'effort met en jeu une énergie d'excès inutile, qui est très grande chez l'enfant et grande encore chez l'adulte. Si, maintenant, on prétend substituer au mouvement proprement dit et senti l'image du mouvement, comme la sensation du mouvement est très faible et l'image plus faible encore, on suppose alors quelque chose de subconscient comme matière réelle d'un fait de conscience claire, le sentiment de l'effort : inférence incorrecte, illégitime.

Voici, à l'appui de la théorie que je viens de maintenir, une autre preuve. On dit couramment que la sensation est passive : le terme n'est pas très heureux, mais contient quelque chose de vrai. La sensation n'est pas notre œuvre : elle est reçue, subie ; elle n'est nôtre que si elle succède à un effort, si elle a été prévue et voulue. Comment, par suite, la sensation motrice aurait-elle,

elle seule, la vertu d'introduire l'idée de l'effort dans la conscience, tandis que les autres ne l'ont pas? Au contraire, l'effort nous paraît être le principe de beaucoup de sensations et de beaucoup de sensations motrices. Il est, chez l'adulte, avant la plupart des sensations. Sans doute, il y a des mouvements involontaires que nous apprenons par la conscience; mais la conscience que nous avons de ces mouvements vient après eux, et, alors, il n'y a pas de sentiment d'effort qui les accompagne.

Je crois donc pouvoir maintenir l'originalité du fait de l'effort. Tandis que les autres faits de conscience peuvent être rattachés à la sensation au moyen de l'image, il semble bien que l'effort soit un fait qui ne dérive de rien.

Abordons maintenant le problème des lois de l'effort. Nous le traiterons brièvement, quoiqu'il soit complexe et de grande importance. Mais la question des lois de l'effort est inséparable du problème du libre arbitre qui, lui-même, est connexe à celui de la nécessité. Or ces problèmes, j'ai dû les traiter il y a un an, à titre de problèmes métaphysiques. La question de la liberté se présente à nouveau au cours de la psychologie et s'impose à nous; mais j'aurais tort de m'y attarder longtemps.

On peut soutenir que l'effort a sa loi, son déterminisme. Il y a différents ordres de faits qui semblent l'indiquer, mais il convient de voir la portée de ces faits et le genre de déterminisme qu'ils imposent à l'effort.

D'abord, ce qui semble attirer l'effort, c'est la force de l'état de conscience. Le fait de conscience le plus fort se fait renforcer par l'attention. C'est là ce qu'on appelle l'attention spontanée. Cela a lieu quelquefois, mais non toujours; ce n'est pas une loi. Les sensations les plus fortes n'attirent pas et ne retiennent pas toujours l'attention.

Ce qui attire et retient l'attention, ce serait plutôt le plaisir contenu dans la sensation ou, en général, dans l'état de conscience, la *plaisance* de cet état (ce vieux mot est préférable; quand on dit *plaisir*, il semble qu'on détache le fait du plaisir de l'état qui plaît), l'agrément réel ou possible qui résultera de la prolongation de la conscience et de son accroissement sur cet état. La force de l'état de conscience peut plaire, mais la faiblesse a parfois son charme. Peut-être même la première tentative de loi doit-elle être ramenée à la seconde. On pourrait dire que la force attire l'effort, parce qu'elle plaît. Il est incontestable que l'on aime à vivre fortement; nous recherchons les sensations fortes. Ainsi élargie et commentée par la fusion de la première loi dans la seconde, celle-ci semble confirmée comme loi de l'effort.

Mais est-il bien certain que la plaisance de l'état de conscience attire l'effort? Les faits appelés discrimination, attention, etc., nous montrent que l'effort fait quelque chose avec rien ou presque rien. Alors il se complaît dans cet objet, il se complaît dans son œuvre; la plaisance du fait résulte de l'effort, elle n'a donc pas donné naissance à l'effort. On croit trouver dans le rapport du bien senti et de l'effort la loi de l'effort. Mais ce rapport est-il une loi? Tantôt je regarde, j'écoute, tantôt je me laisse vivre, tantôt je réfléchis. Dire qu'il y a là du caprice, c'est dire qu'il n'y a pas de loi. L'effort va-t-il à la force qui le fascine ou se laisse-t-il attirer par le charme? — Très souvent, l'attention est attirée et retenue par la nouveauté du fait de conscience; mais, pour qu'un fait paraisse nouveau et non banal, il faut déjà quelque réflexion. On dit que l'objet intéressant provoque l'intérêt que nous lui portons. C'est là, en vérité, une conception bien vague. L'intérêt, la plupart du temps, résulte de l'effort. Lorsqu'on a pris intérêt à une chose, lorsqu'elle est devenue matière à recherches et à réflexions, on la comprend mieux, elle plaît davantage, elle attire, elle provoque de nouveaux efforts. Dire, par conséquent, pour substituer à l'idée insaisissable de plaisance une idée plus claire, que nous nous attachons à ce qui a, pour nous, de l'intérêt : c'est substituer à quelque chose d'insaisissable quelque chose de plus insaisissable encore. Il est certain que, bien souvent, l'effort est attiré et retenu par la plaisance des faits de conscience; mais il est bien certain aussi que souvent la plaisance vient de l'effort. Il y a donc une sorte de loi de l'effort. L'effort et le plaisir sont liés, associés; mais quelle est la nature de ce lien? Tantôt l'effort suit le plaisir, tantôt il le précède. C'est là une loi sans précision, sans rapport avec les lois de la nature extérieure.

On peut faire une troisième tentative pour saisir la loi de l'effort. L'effort, pourrait-on dire, est provoqué par l'égalité des faits de conscience simultanés. Lorsque des faits de conscience sont égaux en intensité ou en puissance émotive, en plaisance, en intérêt, alors l'effort est nécessaire pour choisir entre eux. L'effort est inutile si un fait l'emporte sur les autres en intensité. S'il y a une sorte d'égalité entre les faits de conscience, s'il y a concurrence, conflit, alors l'effort est provoqué par ce conflit, et il est nécessaire. Il a lieu pour trancher le conflit. On peut dire qu'alors il y a deux hommes en moi, mais il faut qu'il n'y en ait plus qu'un, car il faut être vraiment *un* pour être vraiment homme. C'est là la vérité qui se trouve au fond d'une vieille argumentation en faveur du libre arbitre, très démodée et pré-

sentée sous de telles formes que la réfutation en est vite venue : il y a liberté, lorsque nous sommes indifférents entre deux actions qui se présentent. A quoi l'on a répondu : il n'y a jamais d'indifférence en nous (principe des indiscernables). Il est bon, toutefois, de considérer les faits où l'âme est en conflit avec elle-même, tels qu'ils se présentent en réalité. Il n'y a jamais deux états simultanés égaux en intensité, en plaisance, en intérêt. Mais, si cela était, comment pourrions-nous sentir une telle égalité? Il suffit, pour qu'il y ait conflit dans la conscience, qu'il y ait une pluralité de faits de conscience simultanés qui soient peu inégaux. Il suffit que l'âme soit partagée entre des faits intérieurs présents, d'une certaine force, qui aient tous quelque chose pour eux; alors il y a un intérêt très vif, pour la conscience, à faire un choix. La pluralité suffit pour engager la conscience à faire effort; mais on ne peut dire que la pluralité de la conscience nécessite l'effort et qu'il y ait là une loi. L'âme est simplifiée, unifiée au plus haut degré par la passion. Or ne peut-elle arrêter le cours de la passion? C'est alors qu'il y a deux hommes en la conscience, celui qui est en proie à la passion et celui qui lui résiste. Voilà un cas où c'est par le fait de la volonté que le conflit naît dans l'âme, que la pluralité y apparaît et que la nécessité du choix devient impérieuse. Nous voyons, dans ce cas, l'effort produit par un premier effort. D'autre part, s'il y a conflit spontané dans la conscience, s'il y a spontanément deux hommes en moi, je puis rester quelque temps indécis, attendant un événement qui tranchera le conflit; je puis rester aboulique, en état de torpeur : ce qui prouve que le conflit des états de conscience n'est pas un suscitant nécessaire de l'effort. Ce qui est vrai, c'est que la richesse de la conscience, dans le sens le plus large du mot, rend l'effort de plus en plus utile et presque nécessaire. L'effort est, en effet, le régulateur de la conscience, il choisit parmi les états de conscience. Mais l'effort, qu'on le remarque, accroît tous les faits sur lesquels il porte, et, en les accroissant, accroît la chance qu'ils ont de revenir à la conscience. Plus grand est un fait lorsqu'il la quitte, plus ce fait a de chance de revenir comme souvenir ou habitude. Sans l'effort, la conscience future serait donc plus simple qu'elle ne sera, et ainsi travaille à se rendre nécessaire dans l'avenir.

Nous avons tenté d'établir trois lois de l'effort: d'abord, l'effort est provoqué par la force des états de conscience ; puis l'effort est provoqué par la plaisance des états de conscience. Ces deux lois, nous les avons réduites l'une à l'autre, et nous avons trouvé que la seconde loi, même élargie, était trop vague. Nous avons

fait une troisième tentative. L'effort est-il suscité inévitablement par le conflit des états de conscience ? Là encore, nous avons trouvé des faits réels, mais qui n'ont pas la rigidité d'une loi.

Faisons une nouvelle et dernière tentative. Les intervalles de non-effort semblent favoriser l'effort. Il faut des moments de repos qui réparent les forces de l'âme. L'effort est comme une force animale, qui a besoin de se réparer pendant le repos. Telle est la thèse. Mais comment mesurer les intervalles de non-effort, de façon à savoir quel est, au juste, leur pouvoir pour réparer les efforts usés et préparer les futurs ? Comment déterminer la somme d'attention qui sera permise à un esprit, pour qu'il fournisse son maximum d'activité ? Le problème, ainsi posé, est assurément insoluble. D'autre part, la fatigue mentale survient, nous l'avons vu, quand l'effort s'est appliqué à violer la loi du changement en maintenant la conscience dans une certaine direction. Alors l'effort est suivi de fatigue ; mais, lorsque l'effort, portant tour à tour sur des objets variés, n'est pas opposé à la dispersion naturelle de la conscience dans le temps, alors il n'a point besoin de repos. Les faits qui s'appellent discrimination, attention, paraissent être constants et, par conséquent, ne pas exiger leur cessation temporaire pour pouvoir être repris. Ce qui fatigue, c'est la continuité qualitative de la conscience, c'est l'absence de changement ; ce n'est pas la continuité de l'effort. Assurément, l'effort a des degrés ; mais, s'il a des degrés, cela ne veut pas dire que, pour être continué, il ait besoin de cesser.

Dira-t-on que l'effort, pour rester quelque temps à son maximum, a besoin d'être quelque temps à son minimum ? Ce serait plus modeste ; mais, pour établir cette thèse, il faudrait dire quels sont les modes d'effort où l'effort est le plus grand et les modes où il est le moindre ; peut-être l'effort n'est-il pas plus grand, tout en semblant être tel, dans la réflexion que dans une attention capricieuse ; et peut-être alors s'apercevrait-on que ce n'est pas l'effort lui-même, mais son emploi qu'il faut varier. Le besoin de la conscience est peut-être de varier l'objet de l'effort, bien plus que de diminuer son degré.

Une fois de plus, la loi de l'effort nous échappe. L'effort n'est pas tout à fait capricieux : il y a des associations entre certains faits et l'effort ; mais ces associations ne sont pas assez étroites pour qu'on puisse les ériger en lois. Nous n'avons pas trouvé de loi de l'effort ; mais la liberté de l'effort est une thèse à étudier de très près.

V. H.

Bossuet orateur.

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

Professeur à l'Université de Paris.

Carême des Minimes de la Place Royale (1660).

Dès 1659, Bossuet se trouve de nouveau à Paris. Il a été chargé par le chapitre de la cathédrale de Metz de négocier une affaire délicate qui nécessite sa présence dans la capitale, et l'oblige à y faire un assez long séjour. Il loge chez des amis, au doyenné de Saint-Thomas du Louvre, près de cet hôtel de Rambouillet où il avait remporté ses premiers succès. Dans les loisirs que lui laissent les visites réglementaires aux hommes de loi, il prêche un peu partout, dans les églises, dans les chapelles, devant des auditoires variés et parfois distingués, puisqu'il lui arrive un jour de prendre la parole devant un cardinal et vingt-deux évêques. Il est célèbre alors ; on le cite avec éloge dans la Muse historique, et Loret, le gazetier-poète, cherchant une rime à Bossuet, déclare qu'il « n'est pas muet », qu'il est digne « d'avoir un rochet », c'est-à-dire d'être élevé à l'épiscopat.

Le 15 février 1660, à l'âge de trente-trois ans, Bossuet inaugure chez les Minimes de la Place Royale une série de sermons constituant une station régulière, un Carême. C'est de ce Carême que nous allons nous occuper aujourd'hui ; mais, auparavant, faisons ensemble quelques remarques.

Ce n'est pas dans une paroisse, sous les larges voûtes de Saint-Eustache, de Saint-Gervais, de Saint-Nicolas-des-Champs ou mieux encore de Notre-Dame, et appelé par l'autorité diocésaine, que Bossuet, pour la première fois, va se faire entendre d'une manière suivie ; c'est dans une chapelle de couvent, sur l'invitation de simples religieux.

Ces religieux ne nous sont pas inconnus : sans compter Bossuet, Boileau nous les nomme au début du *Lutrin*, et Voltaire nous parle du P. Mersenne, contradicteur de Descartes, qu'il appelle « le Minime et très Minime Mersenne ». Nous savons, d'autre part, que la congrégation des Minimes était l'une des plus puissantes de l'ancien régime. A Paris, ils avaient des maisons dans

différents quartiers : dans le quartier Saint-Honoré, sur l'emplacement actuel de l'église Saint-Roch ; à l'autre extrémité de la ville, dans les jardins du vieux palais des Tournelles, où était mort Louis XII, où Henri II avait péri dans un tournoi ; enfin, non loin de la Bastille, près de la Place Royale, à l'endroit où se trouve maintenant une caserne de gendarmerie.

Les Minimes étaient les fils spirituels de l'illustre François de Paule. Par définition, ils devaient être les tout petits, les humbles par excellence ; en réalité, au XVIIe siècle, ils étaient bien autre chose. La maison qu'ils s'étaient fait construire près de la Place Royale, rue de la Chaussée-des-Minimes, aujourd'hui rue de Béarn, était une demeure somptueuse. Ils y avaient une riche bibliothèque, la mieux fournie de Paris en livres d'histoire ; car l'histoire, pour nous servir d'une expression de Montaigne, était le « gibier » favori de ces moines travailleurs. Ils y avaient même un cabinet de curiosités, où l'on voyait, entre autres merveilles, un tableau auquel Bossuet fait allusion dans le second sermon *sur la Providence*, tableau qui, au premier aspect, semblait ne représenter qu'un paysage assez grossier, mais qui, considéré d'un point de vue spécial, offrait aux yeux une belle scène de saint Jean l'Evangéliste. Quant à la chapelle, toute neuve alors, très vaste et magnifiquement décorée, elle était en harmonie avec le reste. (Voyez Sauval, *Antiquités de Paris.*)

C'est dans cette chapelle que Bossuet se trouvait amené, en 1660, à prêcher sa première station, un Carême, un *petit Carême*, analogue à celui que Massillon prêchera plus tard, c'est-à-dire ne comprenant régulièrement qu'un sermon par semaine, le dimanche, et un pour le Vendredi saint.

Au nombre des auditeurs, il convient de compter tout d'abord les Minimes eux-mêmes, assis dans les stalles du chœur, ou peut-être, comme c'étaient des religieux cloîtrés, placés derrière une grille. C'étaient des savants, des lettrés, des connaisseurs en fait d'éloquence, bien différents par conséquent des modestes ordinands de Saint-Lazare, auxquels, l'année précédente, Bossuet avait fait des conférences sous la direction de saint Vincent de Paul. Mais, en faisant appel à un prédicateur aussi célèbre que Bossuet, il est à croire que les Minimes n'avaient pas uniquement en vue leur édification personnelle ; ils songeaient bien plutôt à être agréables aux habitués de leur chapelle et à toutes les personnes qu'ils auraient voulu y retenir par l'éclat de leurs cérémonies. C'est donc vraisemblablement à un public de choix que Bossuet eut à s'adresser.

Notons, enfin, que nous sommes à une date mémorable de l'his-

toire et de l'histoire littéraire : la paix des Pyrénées a été promulguée la veille même du jour où Bossuet commença sa prédication, et la grande école de 1660, avec Boileau, Racine, Molière et La Fontaine, va donner le ton à la littérature. Il est bien évident, après cela, que notre orateur, qui se rendait parfaitement compte de la situation, ne pouvait plus prêcher comme à Metz. Il dut faire porter son attention d'abord sur le choix des sujets, ensuite sur la manière dont il convenait de les traiter. Voyons donc, après avoir dressé une liste des sermons de la station des Minimes, comment Bossuet a procédé.

Si nous laissons de côté deux discours ayant un caractère spécial : le sermon *pour la fête de l'Annonciation*, renvoyée cette année-là parce qu'elle tombait la Semaine sainte, et le *Panégyrique de saint François de Paule*, qui clôture la station ; si nous écartons également le sermon *sur la Passion*, pour le Vendredi saint, et le sermon *sur la Résurrection spirituelle*, pour le jour de Pâques, qui devaient être prêchés dans la chapelle des Minimes comme partout ailleurs, il ne nous reste plus à examiner qu'une demi-douzaine de sermons, que l'orateur pouvait choisir librement en raison de la nature particulière de son auditoire. Ce sont les sermons *sur les Démons*, *sur la Soumission due à la parole de Jésus-Christ*, *sur les Rechutes*, *sur nos Dispositions à l'égard des nécessités de la vie*, *sur les Vaines excuses des pécheurs*, *sur l'Honneur du monde*, auxquels on peut ajouter le sermon *sur la Paix*, prêché le dimanche de Quasimodo.

Il y a là, comme on voit, une assez grande variété de sujets, et rien n'indique un plan d'ensemble tracé d'avance. Bossuet aurait-il été prévenu trop tard ? Il est plus probable qu'il n'a pas jugé à propos de fixer d'avance la série de ses discours. Un prédicateur, en effet, n'est pas un professeur. Sans doute, on peut traiter méthodiquement en chaire une question de dogme ou de morale évangélique ; mais, quoi qu'en dise le judicieux Fleury, ce qui est obligatoire dans le prône, l'homélie familière, ne l'est pas dans des sermons comme ceux que nous étudions ici, œuvres littéraires, discours d'apparat faisant partie d'offices auxquels nul n'est tenu d'assister. D'ailleurs, la liturgie elle-même, dont un prédicateur doit assurément tenir compte, semble plutôt inviter à varier les instructions. Les épîtres et les évangiles ont été choisis avec soin pour fournir aux fidèles la matière de méditations diverses : voilà ce qui a guidé Bossuet. Il a tout simplement suivi la donnée de l'évangile récité le matin à la messe, et c'est à cet évangile qu'il emprunte toujours le texte de son discours. Le premier dimanche de Carême, on lit à l'évangile le récit de la

Tentation au désert : *Jesus ductus est in desertum a Spiritu, ut tentaretur a diabolo ;* Bossuet prêche *sur les Démons.* Dans l'évangile du second dimanche, qui contient le récit de la Transfiguration, on lit ces paroles : *Hic est filius meus in quo mihi bene complacui : ipsum audite ;* Bossuet prêche *sur la Soumission due à la parole de Jésus-Christ.* Il en est de même pour les autres dimanches. Rien de plus simple ni de plus logique ; aucune recherche de la singularité, pas même d'originalité. Le Carême sera ainsi un cours d'instructions religieuses et morales, dont pourront profiter à la fois les Minimes et les gens du monde qui se pressent en foule au pied de la chaire de l'orateur.

Ces sujets, comment Bossuet les a-t-il traités devant un pareil auditoire ? Il les a traités à la manière ordinaire, comme on faisait autour de lui, comme on avait fait avant lui et comme il avait fait lui-même pour des sujets analogues dans les paroisses de Metz.

Accordant une large place à la théologie, il est obligé de suivre les procédés de l'Ecole. Il commence par énoncer la question ; ensuite il remonte aux principes, expose la doctrine de l'Ecriture et des Pères, en déduit rigoureusement des conséquences et en fait l'application. Le lecteur moderne est un peu dérouté ; nous ne trouvons pas toujours notre compte, quand nous regardons comme une œuvre littéraire un sermon de ce genre. C'est que nous ne sommes pas dans les mêmes conditions que les contemporains de Bossuet. Tout le monde alors connaissait la théologie. Il y avait à peine trois ans que les *Provinciales*, dont les premières touchent aux questions les plus abstraites du dogme, avaient couru le monde avec beaucoup de succès.

Donc, en 1660, notre prédicateur pouvait faire à la théologie une part considérable, sans courir le risque de se le voir reprocher. Mais, avec le sens qu'il a des nécessités, Bossuet comprend vite qu'il doit descendre de ces hauteurs : il ne suffit pas d'instruire ; il faut encore édifier et moraliser. Les auditeurs doivent sortir de l'église « plus chrétiens ». Bossuet traitera donc des questions de morale, mais de morale religieuse, fondée sur les dogmes du christianisme.

Il résulte de ces considérations que la différence entre les discours de cette époque et ceux de l'époque antérieure est moins sensible qu'on aurait pu se l'imaginer tout d'abord. Certes, il y a de grandes beautés dans le Carême des Minimes ; mais il faut attendre encore, avant de trouver la perfection. Il semble même que Bossuet, malgré toute la souplesse de son génie, ait eu quelque peine à cesser d'être le provincial messin que nous avons

vu, pour redevenir un Parisien de l'hôtel de Rambouillet ou de la Place Royale. Il y a, dans les discours de 1660, des traces d'inexpérience, visibles jusque dans les brouillons, écrits avec impétuosité, sans marge. Le fait a été signalé pour la première fois par M. Gandar, et, en dépit des protestations d'un admirateur à outrance de Bossuet, l'abbé Lebarq, M. Gandar a raison. On sent que l'orateur est gêné, contraint ; on trouve chez lui de la rhétorique, après cet admirable *Panégyrique de saint Paul*, où il avait immolé pour toujours, semblait-il, la rhétorique à la véritable éloquence. Il a été intimidé par l'extrême distinction de son auditoire ; il a eu peur d'être regardé comme un ignorant dans l'art de bien dire, comme un homme ayant un accent, sentant l'étranger ; il a voulu trop bien faire, et il lui est arrivé ce qui lui était déjà arrivé à Metz, lors du *Panégyrique de saint Gorgon*. Nous allons en juger par nous-mêmes.

Parmi les sermons prêchés dans la chapelle des Minimes, deux se détachent nettement : le sermon *sur les Démons* et le sermon *sur l'Honneur du monde*. Ils se trouvent seuls dans le recueil de M. Gandar.

De ces deux sermons, le second, qui est classique depuis longtemps, a pour nous le grand avantage d'être moins spécial, moins théologique, plus littéraire. Il est composé d'après les regles du genre : il comprend un texte, un exorde ou avant-propos, trois points étroitement liés entre eux et une péroraison.

Le texte est emprunté à l'évangile du jour. L'exorde, un peu trop général, n'explique pas assez clairement le choix du sujet, ne permet pas suffisamment aux auditeurs d'entrer dans l'esprit de la fête des Rameaux ; puis, on y relève d'autres défauts de jeunesse : des souvenirs classiques, des antithèses perpétuelles... Après l'*Ave*, l'orateur pose la question : « Aujourd'hui que notre monarque fait son entrée dans Jérusalem, au milieu des applaudissements de tout le peuple, et que, parmi cette pompe de peu de durée, l'Eglise commence à s'occuper dans la pensée de sa passion, je me sens fortement pressé, chrétiens, de mettre aux pieds de notre Sauveur quelqu'un de ses ennemis capitaux, pour honorer tout ensemble et son triomphe et sa croix. Je n'ai pas de peine à choisir celui qui doit servir à ce spectacle : et le mystère d'ignominie que nous commençons de célébrer, et cette magnificence d'un jour que nous verrons tout d'un coup changée en un mépris si outrageux, me persuadent facilement que ce doit être l'honneur du monde. »

Voilà le début ; vient ensuite la division ordinaire en trois points : « Parais donc ici, ô honneur du monde, vain fantôme des

ambitieux et chimère des esprits superbes ; je t'appelle à un tribunal où ta condamnation est bien assurée. Ce n'est pas devant les Césars et les princes, ce n'est pas devant les héros et les capitaines que je t'oblige de comparaître : comme ils ont tous été tes adorateurs, ils prononceraient à ton avantage. Je t'appelle à un jugement où préside un Roi couronné d'épines, que l'on a revêtu de pourpre pour le tourner en ridicule, que l'on a attaché à une croix pour en faire un spectacle d'ignominie : c'est à ce tribunal que je te défère, c'est devant ce Roi que je t'accuse. De quels crimes l'accuserai-je, chrétiens ? Je vais vous le dire. Voici trois crimes capitaux dont j'accuse l'honneur du monde ; je vous prie de les bien entendre.

« Je l'accuse, premièrement, de flatter la vertu et de la corrompre; secondement, de déguiser le vice et de lui donner du crédit; enfin, pour comble de ses attentats, d'attribuer aux hommes ce qui appartient à Dieu, et de les enrichir, s'il pouvait, de ses dépouilles. Voilà les trois chefs principaux sur lesquels je prétends, Messieurs, qu'on fasse le procès à l'honneur du monde. Dieu me veuille aider par sa grâce à poursuivre vivement une accusation si importante, et à soutenir les opprobres et l'ignominie de la croix contre l'orgueil des hommes mondains. »

Il y a là de réelles beautés, mais aussi des traces d'inexpérience; ainsi, cette fin de la division est un véritable réquisitoire : est-ce un prédicateur qui parle, ou un avocat général ? Mais poursuivons l'étude de notre discours.

Premier point : *l'honneur du monde flatte la vertu et la corrompt.* — Tout ce premier point, rempli de larges développements, est remarquable. Bossuet y fait parler saint Jean Chrysostome et saint Augustin, et, quand il prend lui-même la parole, il n'est pas inférieur à ses modèles. On pourrait peut-être lui reprocher un peu d'emphase ; mais ce défaut est largement compensé par un enchaînement étroit des idées, un grand bonheur d'expressions, un style vif et un heureux emploi du dialogue.

Second point : *l'honneur du monde déguise le vice et lui donne du crédit.* — Nous retrouvons, ici, le procédé de composition ordinaire : l'orateur pose un principe, en tire des conclusions et cite à l'appui des exemples empruntés à l'Ecriture ou même à la vie de tous les jours. On y voit aussi des portraits (ils étaient alors à la mode), et il y en a de frappants dans leur concision. En voici quelques-uns : « Cet homme s'est enrichi par des concussions épouvantables, et il vit dans une avarice sordide, tout le monde le méprise ; mais il tient bonne table à ses mines, à la ville et à la campagne : cela paraît libéralité ; c'est un fort honnête homme, il

fait belle dépense du bien d'autrui. — Et vous, vous vous vengez par un assassinat, c'est une action indigne et honteuse, mais ç'a été par un beau combat; quoique les lois vous condamnent, quoique l'Eglise vous excommunie, il y a quelque montre de courage, le monde vous applaudit et vous couronne malgré les lois et l'Eglise. — Enfin y a-t-il aucun vice que l'honneur du monde ne mette en crédit, si peu qu'il ait de soin de se contrefaire ? L'impudicité même, c'est-à-dire l'infamie et la honte même, que l'on appelle brutalité quand elle court ouvertement à la débauche, si peu qu'elle s'étudie à se ménager, à se couvrir des belles couleurs de fidélité, de discrétion, de douceur, de persévérance, ne va-t-elle pas la tête levée? Ne semble-t-elle pas digne des héros ? Ne perd-elle pas son nom d'impudicité pour s'appeler politesse et galanterie? Eh! quoi! cette légère teinture a imposé si facilement aux yeux des hommes ! Ne fallait-il que ce peu de mélange pour faire changer de nom aux choses, et mériter de l'honneur à ce qui est, en effet, si digne d'opprobre ? Non, il n'en faut pas davantage. Je m'en étonnais au commencement ; mais ma surprise est bientôt cessée, après que j'ai médité que ceux qui ne se connaissent point en pierreries sont trompés par le moindre éclat ; et que le monde se connaît si peu en vertu que la moindre apparence éblouit sa vue, de sorte qu'il n'est rien de si aisé à l'honneur du monde que de donner du crédit au vice. »

Ce second point est de toute beauté. Il en est de même du troisième, où Bossuet accuse l'honneur du monde de *vouloir ôter à Dieu ce qui lui est dû pour en revêtir la créature*. Et cependant, comme nous l'avons vu, il convient de faire des réserves sur la perfection du Carême des Minimes ; il convient d'autant plus d'en faire qu'il ne faudrait pas juger d'après celui-là les autres sermons de ce Carême.

Le sermon *sur l'Honneur du monde* est intéressant pour nous à un autre titre : il nous permet de voir en Bossuet l'homme sous le prédicateur.

Le dimanche des Rameaux, au moment de monter en chaire, Bossuet apprend une nouvelle qui, certes, était bien propre à le déconcerter : le grand Condé, le vainqueur de Rocroy et de Lens, mais aussi le triste héros des combats du faubourg Saint-Antoine, le transfuge qui avait mis son épée au service de l'Espagne, rentré depuis peu en France, grâce à l'amnistie, allait assister au sermon ! L'orateur n'est pas interdit : avec une habileté et une souplesse merveilleuses, il modifie sur-le-champ son discours et y introduit de petites allusions bien tournées à l'adresse de M. le Prince. C'est Bossuet lui-même qui nous en a gardé le sou-

venir. Voici, en effet, ce que nous lisons, écrit de sa main, sur le dernier feuillet de son manuscrit : « Le jour que M. le Prince me vint entendre, je parlais du mépris de l'honneur du monde ; et sur cela, après avoir fait ma division, je lui dis qu'à la vérité je ne serais pas sans appréhension de condamner devant lui la gloire du monde dont je le voyais si environné, n'était que je savais qu'autant qu'il avait de grandes qualités pour la mériter, autant avait-il de lumières pour en connaître le faible ; qu'il fût grand prince, grand génie, grand capitaine, digne de tous ces titres, et grand par-dessus tous ces titres, je le reconnaissais avec les autres ; mais que toutes ces grandeurs, qui avaient tant d'éclat devant les hommes, devaient être anéanties devant Dieu ; que je ne pouvais cependant m'empêcher de lui dire que je voyais toute la France réjouie de recevoir tout ensemble la paix et son Altesse Sérénissime, parce qu'elle avait dans l'une une tranquillité assurée, et dans l'autre un rempart invincible ; et que, *nonobstant la surprise de sa présence imprévue*, les paroles ne me manqueraient pas sur un sujet si auguste, n'était que me souvenant au nom de qui je parlais, j'aimais mieux abattre aux pieds de Jésus-Christ les grandeurs du monde que de les admirer plus longtemps en sa personne. »

A la fin de son discours, Bossuet revient encore sur la même idée ; et, chose digne de remarque, il nous donne alors le plan de l'Oraison funèbre de Condé. Il dit, ce jour-là, au prince ce qu'il dira plus tard sur sa tombe, que « la piété est le tout de l'homme ».

Ainsi donc, Bossuet ne fut pas embarrassé. Du reste, il s'était déjà trouvé dans une situation analogue, le jour même de l'ouverture de la station des Minimes. C'était le premier dimanche de Carême, 15 février 1660. Or, la veille, la paix signée aux Pyrénées le 7 novembre 1659 avait été solennellement publiée à Paris. Voici la péroraison improvisée par laquelle Bossuet, qui prêchait *sur les Démons*, termine son discours : « Assez de bals, assez de danses, assez de jeux, assez de folies. Donnons place à des voluptés et plus chastes et plus sérieuses. Voici, mes frères, une grande joie que Dieu nous donne pour ce Carême. Cette fille du ciel ne devait point être accueillie par une joie dissolue : il faut une joie digne de la paix, qui soit répandue en nos cœurs par l'Esprit pacifique. » Et plus loin : « Çà, çà ! peuples, qu'on se réjouisse! et, s'il y a encore quelque maudit reste de la malignité passée, qu'elle tombe aujourd'hui devant ces autels, et qu'on célèbre hautement ce sage ministre qui montre bien, en donnant la paix, qu'il fait son intérêt du bien de l'Etat et sa gloire du

repos des peuples. Je ne brigue point de faveur, je ne fais point ma cour dans la chaire : à Dieu ne plaise ! Je suis Français et chrétien : je sens, je sens le bonheur public ; et je décharge mon cœur devant mon Dieu sur le sujet de cette paix bienheureuse, qui n'est pas moins le repos de l'Eglise que de l'Etat ».

La personnalité si vivante de l'orateur se montre encore dans d'autres discours. Bossuet ne fermait pas les yeux, comme Bourdaloue, pour être plus sûr de ne pas être distrait ; il passait en revue ses auditeurs, observait leur tenue et ne craignait pas, à l'occasion, de les réprimander. Plusieurs fois, au cours de ce Carême, il leur fait d'assez vives algarades. Il s'en prend d'abord aux femmes, qui viennent étaler leur luxe jusqu'au pied de la chaire : « Temple auguste, sacrés autels, et vous, hostie que l'on y immole, mystères adorables que l'on y célèbre, élevez-vous aujourd'hui contre moi, si je ne dis pas la vérité. On profane tous les jours votre sainteté, en faisant triompher la pompe du monde jusque dans la maison de Dieu. Il est vrai, la magnificence sied bien dans les temples : *Sanctimonia et magnificentia in sanctificatione ejus* ; elle sied bien sur les autels ; elle sied bien sur les vases et sur les ornements sacrés ; elle sied bien dans la structure de l'édifice, et c'est honorer Dieu que de relever sa maison ; mais que vous veniez dans ce temple mieux parées que le temple même, *circumornatæ ut similitudo templi* ; que vous y veniez la tête levée orgueilleusement comme l'idole qui veut être adorée ; que vous vouliez paraître avec pompe dans un lieu où Jésus-Christ se cache sous des espèces si viles ; que vous y fendiez la presse avec grand bruit pour détourner sur vous et les yeux et les attentions que Jésus-Christ présent nous demande ; que, pendant que l'on y célèbre la terrible représentation du sacrifice sanglant du Calvaire, vous vouliez que l'on songe non point combien son humanité a été indignement dépouillée, mais combien vous êtes richement vêtue, ni combien son sang a sauvé d'âmes, mais combien vos regards en peuvent perdre : n'est-ce pas une indignité insupportable ? N'est-ce pas insulter tout visiblement à la sainteté, à la pureté, à la simplicité de nos mystères ? » (*Sermon sur nos Dispositions à l'égard des nécessités de la vie.*)

Voilà une première attaque assez vive. Il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour se représenter la scène qui avait indigné Bossuet : quelque créature qui se trompait, prenant le lieu saint pour la Place Royale, avait dû attirer son attention. Mais l'orateur ne semble pas avoir réussi à faire cesser les désordres dont il se plaignait ; on voit par son dernier discours que la chapelle des Minimes fut le théâtre de scènes scandaleuses : on y

venait en troupe, on s'y donnait rendez-vous, on y causait... Aussi trouvons-nous dans le *Panégyrique de saint François de Paule* des pages qui font songer aux *Satires* de Boileau ou aux passages les plus vifs des *Caractères* de La Bruyère. (Voyez *Œuvres oratoires* de Bossuet, éd. Lebarq, t. III, p. 465.)

Il y a plus : l'insolence de ces prétendus fidèles s'étant attaquée aux prédicateurs eux-mêmes, Bossuet est obligé de les défendre et de se défendre. Nous trouvons sa riposte dans le sermon *sur les Vaines excuses des pécheurs*. A ceux qui s'excusent de faire le mal, prétextant que certains prêtres ne vivent pas conformément à ce qu'ils enseignent, il fait cette réponse : « Nous nous contentons de vous avertir en la charité de Notre-Seigneur que vous ne soyez point curieux de rechercher la vie de ceux qui vous prêchent, mais que vous receviez humblement la nourriture des enfants de Dieu, quelle que soit la main qui vous la présente ; et que vous respectiez la voix du pasteur, même dans la bouche du mercenaire. Saint Augustin, Messieurs, voulant nous faire entendre cette vérité, s'objecte d'abord à lui-même ce passage de l'Ecriture : « *Numquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus ?* — Des épines peuvent-elles produire des raisins... ? » Des prédicateurs corrompus peuvent-ils porter la parole de vie éternelle ? peuvent-ils engendrer un fruit qui n'est pas de leur espèce ? Et il éclaircit cette difficulté par une excellente comparaison. Il est vrai, dit ce docteur incomparable, qu'un buisson ne produit point de raisins ; mais il les soutient quelquefois : on plante une haie auprès d'une vigne ; la vigne, étendant ses branches, en pousse quelques-unes à travers la haie ; et, quand le temps de la vendange approche, vous voyez une grappe suspendue au milieu des épines : « Le buisson porte un fruit qui ne lui appartient pas ; mais qui n'en est pas moins le fruit de la vigne, quoiqu'il soit appuyé sur le buisson. — *Portat fructum spina non suum ; non enim spinam vitis attulit, sed spinis palmes incubuit.* »

Mais ce n'est pas sur des paroles amères que finit le Carême des Minimes. Bossuet avait eu un grand succès ; il avait contenté les religieux qui l'avaient appelé ; les témoignages d'estime, les applaudissements même ne lui avaient pas manqué : classé désormais au premier rang des orateurs parisiens, il remercie ses auditeurs et leur fait ses adieux : « Que vous dirai-je aujourd'hui, et par où conclurai-je ce dernier discours ? Ce sera par ces beaux mots de l'Apôtre : « *Deus autem spei repleat vos gaudio et pace in credendo, ut abundetis in spe et virtute Spiritus sancti.* — Que le Dieu de mon espérance vous remplisse de joie et de paix en croyant à la parole de son Evangile ; afin que vous abondiez

en espérance, et en la vertu du Saint-Esprit. » C'est l'adieu que j'ai à vous dire. Nos remerciements sont des vœux ; nos adieux, des instructions et des prières. Que ce grand Dieu de notre espérance, pour vous récompenser de l'attention que vous avez donnée à son Evangile, vous fasse la grâce d'en profiter. C'est ce que je demande pour vous. Demandez pour moi, réciproquement, que je puisse tous les jours apprendre à traiter saintement et fidèlement la parole de vérité ; que non seulement je la traite, mais que je m'en nourrisse et que j'en vive. Je vous quitte avec ce mot... » (*Panégyrique de saint François de Paule.*)

A vrai dire, ce n'est pas là un adieu définitif : les admirateurs de Bossuet pourront l'entendre l'année suivante, à l'autre extrémité de Paris, chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques. C'est là, sur la montagne Sainte-Geneviève, qu'il prêchera son beau Carême de 1661.

R.

L'intervention française en Espagne en 1808.

Cours de M. G. DESDEVISES DU DEZERT,

Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand.

Introduction.

La guerre d'Espagne est un fait capital de l'histoire de France et de l'histoire d'Espagne. De l'histoire de France, parce qu'elle doit être considérée comme une tentative violente d'établissement d'un Empire latin, rêve séculaire de Charles Quint et de Louis XIV, repris par Napoléon; — parce qu'elle a été une des causes les plus puissantes de la chute de Napoléon : elle lui a coûté aussi cher que la retraite de Russie : 300.000 hommes et 400 pièces de canon; elle a démoralisé l'armée et l'Empire; — parce qu'elle a eu sur les relations de la France et de l'Espagne des conséquences incalculables. Son premier résultat a été d'exaspérer le nationalisme espagnol et de faire haïr notre pays, comme jamais pays ne l'a été. La correspondance *officielle* des autorités espagnoles ne désigne d'ordinaire les Français que sous les noms de Vandales, barbares et voleurs. On nous appelle souvent « les punaises de l'Europe ».

Cette haine s'est affaiblie avec le temps.

Elle n'a pas disparu. Madrid a inauguré en 1847 le monument du 2 mai, et commémore chaque année l'anniversaire du soulèvement madrilène contre l'étranger. Saragosse célèbre aussi le jour de la levée du siège de 1808. Des inscriptions dans les villages rappellent les exécutions sommaires ordonnées par Napoléon. Le nom de Suchet est resté en exécration à Tarragone. Nos défaites de 1870 ont été célébrées par des feux de joie dans plus d'un village espagnol.

Les hommes politiques d'Espagne, — Sagasta entre autres, — tout en profitant de la France, sont absolument opposés à toute alliance franco-espagnole et se rejetteraient plutôt du côté de l'Angleterre. Si la France s'abandonne, il est possible que l'Espagne tombe un jour dans la mouvance de l'Angleterre, comme y est tombé le Portugal, et que Mahon, redevenu port anglais, vienne couper nos communications avec l'Algérie.

La guerre de 1808 a été un fait capital de l'histoire d'Espagne, parce qu'elle l'a ruinée pour un demi-siècle et l'a fait descendre au rang de puissance de second ordre, — parce qu'elle lui a coûté son empire d'Amérique, — parce qu'elle l'a éveillée à la vie moderne et y a introduit un esprit nouveau.

Actuellement, tout ce qui en Espagne tient au clergé est nettement hostile à notre gouvernement, à nos arts, à notre science et à notre esprit. Tout ce qui tient à l'aristocratie nous méprise, par orgueil d'hidalgo, par pharisaïsme religieux, par ignorance et par jalousie. Le peuple ne compte guère, puisque l'Espagne renferme encore au moins 10 millions d'illettrés sur 17 millions d'habitants. Nous n'avons, en somme, pour nous qu'un petit noyau libéral, très divisé et très timide, prêt à se rallier à la moindre alerte au vieux parti conservateur, et les partis révolutionnaires, qui constituent bien un danger pour l'Espagne, mais n'offrent aucun appui sérieux à l'influence française.

Il y a un siècle, nous étions au contraire tout près d'avoir conquis l'Espagne à notre philosophie, à notre science et à nos arts, et, si nous en sommes aujourd'hui presque aussi loin que sous Charles II, la faute en est en grande partie à la guerre de l'indépendance.

Les causes de cette guerre peuvent être recherchées jusque dans les plus lointaines profondeurs de l'histoire d'Espagne.

Au Moyen Age, la Péninsule était divisée en un grand nombre de royaumes, dont trois avaient frontière commune avec la France.

La Navarre fût rattachée dès le XIIIe siècle à l'influence française et fut gouvernée pendant les trois derniers siècles de son histoire par des dynasties françaises, les maisons de Champagne, d'Evreux, de Foix et d'Albret.

Il y avait, entre la France et la Castille, alliance perpétuelle et personnelle « de roi à roi, d'homme à homme et de royaume à royaume ».

Mais les rapports de la France et de l'Aragon furent beaucoup moins cordiaux et finirent par tourner à la franche hostilité.

Le roi d'Aragon, Pierre II, soutint les Albigeois contre Simon de Montfort et fut tué à la bataille de Muret (1213).

Le roi d'Aragon, Pierre III, intervint en Italie contre la maison française d'Anjou. Il conquit la Sicile (1282), battit la flotte angevine à Catane et à Reggio, repoussa une invasion française en Catalogne (1285) et combattit sans cesse l'influence française en Italie et en Espagne. La guerre continua après lui en Italie entre Angevins et Aragonais pendant un siècle et demi.

En 1479, Ferdinand d'Aragon, époux d'Isabelle de Castille, réunit les deux principaux royaumes de la Péninsule, et, dès 1492, la politique italienne du roi d'Aragon met l'Espagne en face de la France, héritière des prétentions de la maison d'Anjou.

La France et l'Espagne commencent alors une lutte qui va durer deux siècles.

L'Espagne nous a chassés d'Italie. Elle nous a expulsés successivement de Naples, de Milan, de Gênes, du Piémont. Le traité de Cateau-Cambrésis (1559) constate sa complète victoire.

Elle a achevé à nos dépens son unité nationale, par la conquête de la Navarre (1512).

Elle a voulu attenter à l'indépendance de la France et elle a échoué dans cette entreprise, malgré la trahison du connétable de Bourbon (1524), malgré les victoires de Pavie (1525) et de Saint-Quentin (1557), malgré la guerre civile et malgré la Ligue. Henri IV l'a mise à la porte du royaume au traité de Vervins (1598).

L'Espagne nous a combattus aux Indes, où elle ne voulait pas « nous voir nicher près de ses conquêtes, ni que ses flottes, en allant et venant à la Neuve-Espagne, fussent contraintes de passer devant nous ». L'adelantade Pedro Menéndez de Aviles battit Jean Ribaud, qui avait commencé un établissement au Nord de la Floride, et fit décapiter 334 prisonniers qui s'étaient rendus à discrétion, — ce que D. Eugenio Ruidiaz y Caravia, éditeur du journal de Menéndez (Madrid, 1893, 2 vol. in-8°), trouve parfaitement naturel.

Sur nos frontières du Nord, Charles Quint réussit à dégager les Flandres de la suzeraineté française, et jamais, depuis 1530, la France n'a réussi à rétablir sérieusement son autorité dans ce pays ; mais, si l'Espagne nous a arraché la Belgique, nous avons grandement contribué de notre côté à l'émancipation de la Hollande. Un prince français, frère de Charles IX, a failli régner sur les Pays-Bas.

Au XVIIe siècle, la France a pris sa revanche et, devenue plus forte à son tour, a rendu à son ennemie séculaire les coups qu'elle en avait reçus.

Henri IV a conquis la Bresse (1601) ; Louis XIII s'est emparé de l'Artois (1640) et du Roussillon (1642).

Louis XIV a ajouté à ses provinces la Franche-Comté et la moitié de la Flandre.

La lutte a été longue et la défense de l'Espagne héroïque et opiniâtre.

Il a fallu cinquante ans de guerres pour lui faire lâcher prise ; elle a perdu la Hollande, mais elle a gardé la Belgique jusqu'au

début du XVIIIe siècle ; elle a perdu le Roussillon, mais elle a gardé la Catalogne, qui, en 1640, avait fait sécession.

Le coup le plus sensible que nous lui ayons porté a été l'affranchissement du Portugal, devenu définitif en 1665, grâce à l'épée de Schomberg.

En somme, dans ces guerres interminables, l'Espagne a failli nous tuer, et nous l'avons ruinée. Son armée a péri à Rocroy ; sa marine a succombé sous les coups de Sourdis, de Richelieu et de Duquesne : ses finances se sont perdues dans tous les pays de l'Europe. Elle n'était plus, en 1700, qu'une nation agonisante, inerte et glacée, dont l'Europe se disputait la succession, et dont l'invraisemblable misère contrastait tragiquement avec la gloire passée et l'orgueil toujours debout.

Tant de guerres avaient fomenté entre la France et l'Espagne des haines vivaces et profondes, dont on retrouve la trace pendant tout le cours du XVIIe siècle.

Voici, par exemple, en quels termes un écrivain français raconte l'entrée à Paris de D. Pedro de Toledo, ambassadeur du Roi Catholique auprès de Henri IV : « Les gentilshommes de sa maison entrèrent après, montés sur mulets, vêtus d'une vieille étoffe de cordes, bottes de parchemin, à l'avantage, selon la saison, c'est-à-dire de bonnes camisoles d'écarlate, de bons pourpoints de velours noir, par-dessus une jupe de velours noir, le tout fort blanc à cause de la poudre (poussière), sanglés comme mulets au travers du ventre, si serrés qu'ils en tiraient demi-pied de langue, mitrés comme des évêques de Calicut, avec des fraises de pied et demi de haut, qui n'avaient été empesées depuis qu'ils partirent d'Espagne, fraises de coutil blanc, si roides qu'elles semblaient être de porcelaine, la tête rasée comme moines, et la moustache à queue de mulet, et... *con mucha gravedad*, sonnant de la *guitarrita*, chantant tous ensemble chacun une différente chanson, le tout fort catholiquement. » (*Recueil d'ambassades et de plusieurs lettres missives concernant les affaires de l'Etat de France depuis* 1525 *jusqu'en* 1606.)

Les rapports du roi avec D. Pedro furent plus d'une fois troublés, quoi que fît le Béarnais pour se montrer de bonne et courtoise humeur.

— « Je crains, Monsieur, dit-il un jour à D. Pedro, qu'on ne vous reçoive pas aussi bien que vous le méritez.

— « Sire, répondit D. Pedro, j'ai été si bien reçu que je suis marri de voir plusieurs brouilleries que je vois, lesquelles pourront être cause de me faire revenir avec une armée, qui fera que je ne serai pas si bien voulu (aimé).

— « Ventre Saint-Gris ! repartit Henri IV, venez-y quand il plaira à votre maître, vous ne lairrez y être le bien venu pour ce qui touche votre particulier, et pour le fait dont vous parlez, votre maître en personne et toutes ses forces se trouveront bien empeschés dès la frontière, laquelle peut-être ne lui donnerai-je pas loisir de voir. »

Une autre fois, Henri IV fit visiter Fontainebleau à l'Espagnol et lui demanda ce qu'il en trouvait :

« Je n'y trouve personne d'aussi mal logé que Dieu, répondit le grincheux ambassadeur.

— « Nous autres Français, fit le roi, nous logeons Dieu en nos cœurs, non pas entre quatre murailles, comme vous autres Espagnols, et encore doutai-je fort, si étant logé en vos cœurs, il ne serait point logé dedans des pierres. »

Les négociations matrimoniales, ébauchées alors entre les cours d'Espagne et de France, n'aboutirent qu'en 1617, année du mariage de D. Philippe d'Espagne avec Madame Elisabeth de France, et du roi Louis XIII avec Doña Ana, infante d'Espagne.

On crut alors à une paix durable entre les deux nations, et l'on fit de louables efforts pour tâcher de s'entendre.

Un curieux petit livre, publié à Rouen en 1617 et intitulé *Antipathie des Français et des Espagnols*, cherche à expliquer les causes de cette antipathie et en fait voir le côté ridicule et mesquin et les mauvais effets :

« Tout le monde sçait que l'Espagne, pour être trop sèche et peu arrosée de pluies, est beaucoup moins fertile que la France, et que, fort souvent, l'on porte de Languedoc et de Provence du blé et autres vivres aux royaumes de Valence et de Catalogne, et que de toute la France on porte en Espagne des toiles et autres gentillesses dont elle a besoin, et toutefois l'on ne fera jamais confesser à un Espagnol que le terroir français soit meilleur, plus fertile et plus riche que celui d'Espagne : imperfection qui se trouve aussi au Français, car le plus grand prince de cette nation, se voulant parer et montrer sa magnificence, ne se sert que de choses qui viennent d'Espagne ; s'il se veut parfumer, ce sera de pastilles et gants d'Espagne ; s'il veut chercher un beau drap, il l'enverra chercher à Ségovie ; s'il boit d'excellents vins, ce sera d'Espagne. En un mot, il tiendrait à honte d'employer en public, jouer ni porter sur soi autre monnaie que pistoles d'Espagne, et néanmoins, bien que tout cela soit vrai, vous ne lui sauriez ôter de la fantaisie que l'Espagne est un pays misérable, et les Espagnols maussades, incivils et peu curieux ; et, si l'expérience l'oblige à reconnaître le contraire, il vous dira « que tout ce qui ne

« parle point est bon en Espagne ». Il n'y a point d'Espagnol qui ne trouve l'allégresse, douceur et affable humeur du Français digne de mépris, et ne l'impute à bassesse, déshonneur, ne savoir garder son rang, — et quasi à folie, — étant néanmoins vrai que c'est une perfection qui lui baille avantage sur toutes les autres nations, car il n'y a François, quelque basse que soit sa condition, qui ne parle à son roi, lui expose ses plaintes et doléances toutes les fois qu'il veut, franchement et librement, sans que personne lui en empêche l abord. Le Français aussi fait le même jugement de l'Espagnol, imputant sa froideur et gravité à orgueil et bêtise, et toutefois il n'y a rien si plein de raison que de voir que chacun se fasse valoir pour ce qu'il est, et ne souffre que l'excessive familiarité engendre le mépris et peu de respect. »

Et l'auteur conclut « que le diable, envieux de l'excellence et perfection des deux nations, a converti leur contrariété naturelle en mortelle antipathie ».

Les haines sont si vivaces que les alliances de famille sont impuissantes à les modérer. Par deux fois, en 1617 et en 1660, deux aînées espagnoles deviennent reines de France, et les luttes continuent et les ressentiments restent aussi amers. Charles II, parlant de l'ambassadeur de France à sa femme, la reine française Louise d'Orléans, appelait l'ambassadeur *el gavacho*, injure populaire dont la populace des villes saluait au passage les voyageurs français.

La guerre était si bien devenue l'état normal entre les deux peuples que les traités les plus solennels n'arrivaient plus à les désarmer ; les montagnards pyrénéens ne connaissaient ni trêves ni traités.

Et cependant, lorsque le dernier descendant de Charles Quint mourut, le 1er novembre 1700, il instituait pour héritier universel de sa monarchie un petit-fils de Louis XIV, et, le 16 novembre, l'acceptation du testament par le roi de France donnait un roi français à l'Espagne.

Il y a peu de scènes aussi nobles dans l'histoire.

« Messieurs, dit Louis XIV à sa Cour assemblée, voilà le roi d'Espagne. Sa naissance l'appelait à cette couronne, le feu roi aussi par son testament. Toute la nation l'a souhaité et me l'a demandé instamment ; c'était l'ordre du ciel, je l'ai accordé avec plaisir... Mon fils, soyez bon Espagnol, c'est présentement votre premier devoir ; mais souvenez-vous que vous êtes né français pour entretenir l'union entre les deux nations : c'est le moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix de l'Europe. »

L'ambassadeur d'Espagne, Castel dos Rius, s'écrie : « Quelle

joie ! Les Pyrénées sont maintenant fondues, et nous ne faisons plus qu'un ! »

Après douze années d'une guerre terrible, qui mit la France au bord de l'abîme et *faillit se terminer par la chute de la maison de Bourbon*, Philippe V resta roi d'Espagne et des Indes.

Mais la France avait une dette de 2 milliards 500 millions, et le grand roi mourant laissait dans sa caisse 800.000 livres pour faire face à 400 millions de dépenses forcées et immédiates.

L Espagne, amputée de la Sardaigne, de la Sicile, de Naples, de Milan et des Pays-Bas, était réduite à 6 millions d'habitants, et avait dans sa chair ce clou : Gibraltar.

Ce qui était encore plus triste, c'est que l'alliance franco-espagnole était déjà compromise, à peine formée. L'antinomie des caractères semblait rendre toute entente impossible entre les deux peuples.

Le Castillan, grave et cérémonieux, ignorant et inactif, mettait l'impétueux Français hors de lui.

« Les affaires, écrit dès 1702 la jeune reine, vont d'une lenteur extraordinaire dans la junte. De cinquante affaires qu'on y apporte, on n'en finit pas quelquefois la moitié. Le lendemain, l'on en apporte autant et l'on en use de même. Je sais que cela fait crier beaucoup de gens, qui voudraient savoir à quoi s'en tenir sur leurs prétentions bien ou mal fondées ; j'en suis fort fâchée, mais ce n'est pas ma faute, puisque je dis là-dessus mon sentiment. Peut-être que ma vivacité naturelle et mon peu d'expérience me font croire que les ministres feraient mieux d'aller plus vite, et que c'est eux qui ont raison de considérer les choses avec le flegme espagnol. » (Lettre de la reine d'Espagne à Louis XIV.)

Le cardinal d'Estrées n'est pas plus indulgent que la jeune reine : « Tous les ménagements qu'on peut avoir pour les Espagnols ne serviront qu'à les rendre plus fiers et plus insolents, et, au lieu de la reconnaissance qu'on en devrait attendre, on ne recevra que des marques de leur haine. » (1702.)

Tessé, plus modéré dans la forme, ne les voit pas plus en beau : « L'esprit général des Espagnols les plus zélés, c'est de ne rien prévoir, et de croire que l'on est disculpé des malheurs pour avoir cédé à la force. » (1705.)

Pour Louville, « les Espagnols sont tous d'une maigreur affreuse et n'ont pour vivre que de l'eau, du chocolat et des confitures ».

Mme des Ursins pose en principe qu'il faut penser à l'armée et se moquer du reste.

Les administrateurs français qu'on envoie en Espagne déclarent

qu'il n'y a rien à faire de cette nation, qui ne sait rien et ne veut rien apprendre, ne fait rien et ne veut rien faire.

Les Espagnols, de leur côté, détestent cordialement les Français, qu'ils trouvent remuants, agités, impertinents et scandaleux.

En 1712, un vieux gentilhomme du pays basque offre un repas magnifique à lord Lexington, ambassadeur d'Angleterre, remercie hautement les Anglais de les avoir délivrés de la tyrannie française, et dit « qu'il crèverait et étoufferait, s'il ne lui était pas permis de dire librement tout ce qu'il pensait de l'infâme nation française ».

La mésintelligence naturelle est attisée par les princes eux-mêmes.

Philippe V est un prince sans volonté, qui aime la France, mais ne sait pas la défendre auprès de ses sujets :

« Vous aimez les Français ? lui disait un de ses familiers.

— Oui, répondait Philippe.

— « Mais, si la reine vous disait de les chasser, le feriez-vous ? »

Et Philippe répondait encore : « Oui ».

Philippe V a été tour à tour dominé par Louville, par Mme des Ursins, par la reine Louise de Savoie, par Albéroni, par la reine Elisabeth Farnèse, par ses confesseurs, ses ministres et le chanteur Farinelli.

Il n'a jamais su bien au juste s'il était Français ou Espagnol, ni s'il voulait être roi de France ou roi d'Espagne, ni même s'il voulait être roi.

Il semble bien être devenu Espagnol, mais il a pris surtout les défauts de ses sujets. Dès 1702, l'ambassadeur Marsin dit de lui : « Il restera plus volontiers et mieux enfermé qu'aucun de ses prédécesseurs. »

Louville lui reproche de rester toute la journée enfermé dans son palais, au milieu de 200 femmes, avec lesquelles il donne des combats, qui font la risée de ceux-là mêmes qui les lui conseillent.

Son mutisme obstiné éloigne de lui tous ceux qui lui auraient été le plus attachés.

Sa dévotion tombe très vite dans la minutie et la puérilité.

Il prie son confesseur de lui mander « si les vespres qu'il doit dire doivent être toutes de sainte Elisabeth avec seulement commémoration de l'octave de la Dédicace de la très sainte Trinité, ou si elles doivent être *a capitulo* de la Dédicace ».

Il veut savoir s'il doit lire un sermon ou une exhortation.

Il commente le texte : *Et si mortiferum quid biberint, non eis nocebit*

Il se fait lire les matines par sa femme, jusqu'en la présence de l'ambassadeur de France.

Il se fait dire la messe à quatre heures de l'après-midi.

Il se confesse tous les jours, et, dans la journée, il envoie des petits billets à son confesseur pour lui demander conseil. — « Ce qu'on appelle un confesseur en Espagne, dit un ambassadeur, s'appellerait ailleurs un premier ministre. »

En 1708, il sort un instant de son apathie pour défendre sa couronne. Il écrit à son grand-père « qu'il n'est pas aussi insensible qu'on l'avait quelquefois accusé de l'être et qu'il ne consentirait pas au démembrement de ses Etats avant même d'avoir goûté la douceur de les posséder. »

Au mois d'août 1708, il écrit à Louis XIV :

« Je crois que vous me rendez assez de justice pour croire que je ne quitterai l'Espagne qu'avec la vie, que je ne suis point capable de redescendre du trône où Dieu a daigné me faire monter et qui m'appartient si légitimement, tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, et que je mourrai plutôt à la tête de mes troupes en défendant mes Etats que de les abandonner lâchement. »

Après Oudenarde, il déclare de nouveau qu'il ne cesserait pas vivant de régner sur l'Espagne.

Après la prise de Lille par les alliés, il déclare qu'il est outré qu'on puisse s'imaginer qu'on l'obligerait à sortir d'Espagne, tant qu'il aurait une goutte de sang dans les veines.

En 1710, son langage est encore plus résolu : « Je préférerai toujours le parti de me soumettre à ce que Dieu voudra bien décider de mon sort en combattant... à abandonner des peuples sur lesquels mes malheurs n'ont produit jusqu'à présent d'autre effet que d'augmenter leur zèle et leur affection pour moi ».

Lorsqu'il lui fallut, pour conserver la couronne d'Espagne, renoncer à ses droits éventuels à la couronne de France, « il communia, et, devant le Christ réellement présent en lui, il fit le vœu de rester fidèle aux Espagnols et de ne jamais réclamer le trône de France ».

Lorsqu'on lui offrit de lui rendre ses droits héréditaires, s'il voulait se contenter des Etats du duc de Savoie, il refusa, et Mme des Ursins déclara à l'ambassadeur de France « qu'il ne se trouvait pas propre à gouverner des Français, et qu'il s'accoutumait aux Espagnols, qu'il aimait les uns à cause de l'attachement qu'il leur connaissait pour sa personne, et qu'il ne craignait pas les autres, connaissant leur faiblesse comme leurs mauvaises intentions ».

Sa déclaration royale à ses sujets se terminait par un véritable acte d'amour : « Tout ce qu'on avait pu lui dire n'avait servi qu'à l'affermir dans son dessein, afin qu'il n'y eût rien qui pût l'empêcher de vivre et de mourir avec ses chers Espagnols. »

Il écrivait au pape :

« J'avouerai en confiance à Votre Sainteté que je fis ma renonciation de très bon cœur, parce que, quoique né en France, mon génie, plus porté de lui-même à la retraite qu'au grand bruit, semblait mieux s'accommoder aux usages des Espagnols qu'à ceux des Français, et que je croyais que je pourrais faire mieux mon salut en Espagne. »

En 1714, l'ambassadeur Bonnac écrit que « Philippe V est devenu tout Espagnol ».

On peut même dire qu'il le devint trop, car il capitula devant l'Inquisition, et, en 1721, sanctionna de sa présence un autodafé.

Il était si Espagnol qu'il paraît être devenu ennemi juré de la France.

En 1725, il signa un traité d'alliance avec l'empereur, par lequel il lui promettait le démembrement de la France : la Franche-Comté, l'Alsace, les Trois-Evêchés, et demandait pour lui-même le Roussillon, la Cerdagne et la basse Navarre.

Pour célébrer la conclusion de ce beau traité, il autorisait des courses de taureaux, interdites par lui depuis 20 ans.

Voilà donc, à n'en pas douter, un roi qui s'est nationalisé de pied en cap, et d'autant plus aisément qu'il n'a jamais eu l'âme française et n'a jamais su rire ni parler.

Cependant ce serait une erreur complète de croire Philippe devenu tout Espagnol. Il est au contraire demeuré tout Français, et, à partir de 1715, son idée fixe est de devenir roi de France, en cas de mort de Louis XV. Ce farouche Espagnol avait la nostalgie de Versailles.

En dépit de ses confidences au pape, Philippe V avait eu grand'peine à se décider à faire l'abandon de ses droits — et, même après sa renonciation solennelle, il pensait les posséder encore : il croyait avec Torcy « que les lois fondamentales du royaume faisaient du prince le plus proche de la couronne l'héritier nécessaire, que ces lois étaient l'ouvrage de celui qui a établi toutes les monarchies, que Dieu seul les pouvait changer, et que nulle renonciation ne les pouvait abolir ». Il proposait tout simplement de revenir régner en France avec son fils aîné comme dauphin, et de laisser son second fils à Madrid pour être roi d'Espagne. Il fallut la volonté absolue de Louis XIV pour triompher des résistances de Philippe.

Louis XIV n'était pas encore mort que Philippe, réconcilié officiellement avec le duc d'Orléans, intriguait pour lui ravir la régence et consultait son confesseur sur la validité de sa renonciation. Le P. Malboan répondait d'abord en conscience que les renonciations étaient valables, mais Philippe se montrait si mal satisfait que le prudent jésuite concluait dans un second mémoire à la nullité des mêmes renonciations. — Le roi n'avait même pas attendu cette palinodie pour ordonner à son ambassadeur en France de lui former un parti solide à Paris et dans les provinces.

L'ambition de Philippe V força le régent à se retourner vers les Anglais. A la politique brouillonne d'Albéroni répondit la politique machiavélique de Dubois — et l'on vit une armée française, commandée par le duc de Berwick, envahir l'Espagne, prendre Fontarabie, Pasages, Saint-Sébastien et brûler en chantier les vaisseaux du roi d'Espagne, sous les yeux du commissaire anglais Stanhope, qui surveillait jalousement Berwick.

Philippe, qui avait déchaîné cette guerre absurde, ne sut même pas y paraître avec honneur. Il était venu jusqu'à Pampelune avec la reine, mais c'était Elisabeth Farnèse qui passait les revues, lui, restait enfermé dans sa chambre ou se promenait mélancoliquement avec la nourrice de la reine.

Après avoir voulu être roi d'Espagne et régent de France — ou roi de France et régent d'Espagne — et peut-être roi de France et d'Espagne — subitement, sans que rien eût fait pressentir une pareille détermination, Philippe V abdiqua, le 10 janvier 1724, en faveur de son fils D. Luis, âgé de seize ans.

D. Luis mourut, et Philippe se laissa remettre sur le trône par la reine et sa nourrice (6 septembre 1724). Il continua à caresser l'idée d'être un jour roi de France, quoique le renvoi de l'infante l'eût brouillé avec la France.

En septembre 1726, une indisposition assez grave de Louis XV donne lieu « à de grands mouvements à la Cour d'Espagne et le roi marque une complète indifférence à l'égard de son neveu ».

A la fin de la même année, Philippe négocie avec le duc de Bourbon pour se faire proclamer roi de France en cas de mort de Louis XV : « Si le roi mon neveu, disait-il, venait à mourir sans héritier mâle, restant comme je le suis le plus proche parent, et mes descendants après moi, je dois et veux succéder à la couronne de mes ancêtres. » (24 décembre 1726.)

L'abbé de Montgon, son négociateur, emportait des lettres patentes toutes prêtes pour le Parlement.

« Chers et bien aimez, le cas étant arrivé par la funeste

mort du roi Louis XV, notre neveu... où la couronne de France nous est incontestablement dévolue par le droit de notre naissance et par les lois fondamentales de l'Etat, nous vous ordonnons de nous faire dès à présent proclamer roi. »

En novembre 1728, Louis XV fit une nouvelle maladie. Philippe V, averti aussitôt, manifeste une sincère douleur, mais écrit immédiatement à Fleury, à Noailles et au duc de Bourbon. Il écrit au Parlement et déclare « qu'aussitôt qu'il aura appris la mort du roi de France, il partira pour venir prendre possession du trône de ses pères, qui, dans ce funeste événement, lui appartiendra incontestablement ».

La naissance du dauphin (4 septembre 1729) ne lui fait pas même perdre toute espérance. En 1733, la reine disait à l'ambassadeur de France : « Dieu veuille préserver le roi et Mgr le dauphin et leur donner longue vie et quantité d'enfants, mais ils peuvent mourir, et je ne vous le cèle pas, le roi serait sur-le-champ en France ». — Et Philippe répondait : « Oui ».

En 1743, Maurepas reconnaissait encore dans une conversation avec Campo-Florido le bien-fondé des prétentions de Philippe V. « La question de l'abolition légale et régulière de l'acte de 1713, regardé comme fatal aux deux monarchies, demeurait à l'ordre du jour. »

La maladie de Louis XV à Metz, en 1744, rendit encore à la question un regain d'intérêt. Philippe V et la reine écrivirent à leur ambassadeur de tout mettre en œuvre pour composer le Conseil de Régence de gens capables, amis de la justice et partisans de l'union avec l'Espagne.

Jusqu'à son dernier jour, Philippe se regarda comme l'héritier légitime de la couronne de France en cas de mort du roi et du dauphin. — Il a le cœur tout français, écrivait Noailles en 1746, comme Bonnac écrivait en 1714 : « Il est tout à fait Espagnol. »

Au vrai, Philippe V se montra mauvais Français, tout en caressant l'idée de devenir roi de France, et mauvais Espagnol, tout en restant roi d'Espagne.

Ce fut un homme d'une terrible médiocrité, et, cependant, il fait presque l'effet d'un profond politique auprès de son fils et successeur Ferdinand VI.

L'alliance de l'Espagne et de la France avait mis une dynastie française sur le trône d'Espagne et donné Naples et Parme à deux Bourbons.

A peine monté sur le trône, Ferdinand VI rappelle ses troupes d'Italie et adopte la politique de la stricte neutralité, qui n'était favorable qu'à l'Angleterre.

Petit de taille, de figure commune, et faible de complexion et de volonté, il était tout Espagnol, disant volontiers qu'il resterait en Espagne, quand même on lui viendrait offrir la couronne de France. Son caractère naturellement doux le portait à la paix ; mais languissant et mélancolique, incapable d'attention soutenue, il ne s'intéressait réellement qu'à la chasse et à la musique et accordait à sa femme une confiance sans bornes.

La reine Barbara de Portugal, bonne grosse femme d'une laideur presque repoussante, vivait dans des transes perpétuelles, craignant de mourir d'apoplexie, ou de rester veuve, ou de voir le roi abdiquer, et le roi de Naples D. Carlos venir régner en Espagne. Elle n'avait pas d'autre idée que de maintenir la paix à tout prix, et pas d'autre politique que de garder son empire sur l'esprit du roi.

Ce ménage de petites gens craintifs et timorés, partagé entre la dévotion, la chasse et l'opéra, assista insensible aux malheurs de la France pendant les premières années de la guerre de Sept Ans.

Louis XV écrivit, le 18 juin 1758, une lettre pressante à son cousin pour le presser de se déclarer contre l'Angleterre. D. Fernando se contenta de proposer sa médiation.

Louis XV écrivit à la reine ; elle répondit à l'ambassadeur de France qui lui remettait la lettre du roi : « Nous autres, femmes, nous n'entendons rien à ces choses, il faut les laisser traiter par le roi et ses ministres. » (Danvila, *Historia de Carlos III*, t. II, p. 104.)

Louis XV demanda au moins à emprunter 36 millions de livres. Le ministre des finances d'Espagne déclara, sur l'ordre de son maître, que l'état du trésor ne lui permettait pas de sortir une pareille somme de ses caisses. (Morel Fatio et Léonardon, *Instructions aux ambassadeurs en Espagne*, t. III, p. 323.)

Cette politique antifrançaise de l'arrière-petit-fils de Louis XIV lui a valu les sympathies de tous les historiens espagnols, qui avouent carrément « que l'alliance française ne fut jamais pour l'Espagne une affaire de cœur, mais une affaire d'intérêt ». (Danvila, *op. cit.*)

Les ministres de Ferdinand VI n'étaient pas plus que lui amis de la France.

Dans son premier rapport au roi, La Enseñada lui recommande « de dissimuler avec la France, de rester même son ami, mais avec indépendance... : ce sera le moyen d'être bien avec l'Autriche et avec l'Angleterre, qui prend ombrage d'une union trop intime avec la France ». Il est d'avis de chercher à contrebalancer le pou-

voir exorbitant de la France. (A. Rodriguez Villa, *El marques de la Enseñada.*)

A peine installé au pouvoir, le successeur de La Enseñada, D. Ricardo Wall, énonce les mêmes principes; il prêche aux Français la soumission absolue aux lois espagnoles, et condamne toute résistance, *même aux abus.* (Archives nationales de France, B[7] 391.)

La correspondance de notre consul général Partyet avec le ministre de la marine est remplie de détails inouïs sur les vexations intolérables dont les Français étaient, à chaque instant, les victimes en Espagne.

On empêchait un ancien consul français de porter la croix de l'Ordre de Saint-Lazare, que le roi lui avait donnée (1750).

L'intendant de marine du Ferrol refusait à un capitaine français de lui prêter un ponton pour décharger ses marchandises, visiter son navire et aveugler une voie d'eau (1750).

Le capitaine de vaisseau Chastelain, au service d'Espagne depuis trente ans, était obligé, par le peu de justice qu'il y avait trouvée, de se retirer en France (1748).

Le sieur Roze, négociant de Lyon, qui était à Madrid pour y suivre un procès, se voyait arrêté chez lui à 6 heures du matin et envoyé prisonnier à la Corogne. Le ministre Carvajal répondait simplement aux plaintes de notre ambassadeur « qu'on n'avait pas dû procéder sans motifs sérieux à cette arrestation », et il était impossible d'en rien tirer de plus (28 septembre 1750).

Le capitaine Bonnet était chassé à coups de canon de l'ancrage du *Castel de Ferro* et obligé de mettre à la voile par un très gros temps où il pensa périr avec son bâtiment (1752).

Le gouverneur de Burguete prélevait des taxes illégales sur tous les voyageurs français qui se rendaient de Navarre en France. L'un d'eux ayant protesté en termes trop véhéments, le gouverneur espagnol s'en prit à une femme qui accompagnait le Français, lui donna des coups de bâton et lui jeta une pierre avec une telle violence que la malheureuse en perdit beaucoup de sang et en pensa mourir (23 septembre 1753).

Des faits de ce genre se renouvelaient sans cesse, malgré les protestations de nos agents diplomatiques, et les autorités espagnoles semblaient n'avoir d'égards que pour les Anglais et les Autrichiens. Soixante ans après l'établissement des Bourbons en Espagne, les Français pouvaient se demander s'ils avaient gagné quelque chose au changement de dynastie.

Avec Charles III, la faveur devait enfin leur revenir.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

Sujets de compositions

CONCOURS DE 1904.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE

Philosophie dogmatique.

Y a-t-il une différence, et laquelle, entre *contingence* et *liberté ?*

Philosophie dogmatique.

Que pensons-nous précisément dans une idée générale?

Histoire de la philosophie.

Auguste Comte ; sa pensée et son influence.

AGRÉGATION DES LETTRES

Composition française.

Bussy-Rabutin a dit de La Fontaine : « Les siècles suivants le regarderont comme un original qui, à la naïveté de Marot, a joint mille fois plus de politesse. » — Que doit-on entendre par ce mot de « naïveté », appliqué d'abord à Marot, et appliqué ensuite à La Fontaine ?

Composition latine.

Cum Horatius se in *Satiris* poetam esse negaverit et de ipsc satirarum genere dúbitare videatur an « justum poema » dici possit, quærendum est quatenus ad Juvenalis *Satiras* eadem pertinere debeat aut sententia aut dubitatio.

Version latine.

SÉNÈQUE, *De Beneficiis*, I, 1, depuis : « *Nec facile dixerim utrum turpius...* », jusqu'à : « *... quorum a viro egregio statim fructus perceptus est* ».

Thème grec.

BOSSUET, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. V, sect. VI, depuis : « *Les hommes se comparent aux animaux...* », jusqu'à : « *... d'une droiture infaillible, en un mot de la perfection.* »

Grammaire et exercices de prosodie et de métrique.

I. Étudier la langue, la syntaxe et le style des morceaux suivants :

1. Euripide, *Oreste* (éd. Weil), v. 717 et suivants, de « Ὦ πλὴν γυναικὸς οὕνεκα στρατηλατεῖν... », à : « ... κρείσσων γαλήνης ναυτίλοισιν εἰσορᾶν ».

2. Tacite, *Histoires*, liv. IV, 72 (éd. Halm), de : « *Cerialis postero die coloniam...* », jusqu'à : «... *et paruere, posito civium bello ad externa modestiores.* »

3. La Fontaine, *Fables*, xi, 6 (Le Loup et le Renard), depuis : « *Deux jours s'étaient passés...* », jusqu'à : «... *descendez dans un seau que j'ai là mis exprès.* »

II. Étudier, au point de vue de la métrique, les vers d'Euripide proposés ci-dessus.

III. Marquer la quantité sur tous les mots des deux premières phrases proposées ci-dessus (*Cerialis... cæsasque legiones*) et exposer méthodiquement les règles qui la déterminent.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

Composition française.

On lit, au début de la 135e *Lettre persane :*

« Je revins à l'heure marquée, et mon homme me mena précisément dans l'endroit où nous nous étions quittés. « Voici, me dit-il, les grammairiens, les glossateurs et les commentateurs. — Mon père, lui dis-je, tous ces gens-là ne peuvent-ils se dispenser d'avoir du bon sens? — Oui, dit-il, ils le peuvent et même il n'y paroît pas : leurs ouvrages n'en sont pas plus mauvais, ce qui est très commode pour eux. »

Que vous semble de ce petit dialogue?

Version latine.

Vendat ædes vir bonus propter aliqua vitia, quæ ipse norit, ceteri ignorent, pestilentes sint et habeantur salubres, ignoretur in omnibus cubiculis apparere serpentes, male materiatæ sint, ruinosæ, sed hoc præter dominum nemo sciat ; quæro, si hæc emptoribus venditor non dixerit ædesque vendiderit pluris multo, quam se venditurum putarit, num id injuste aut improbe fecerit. « Ille vero, inquit Antipater ; quid est enim aliud erranti viam non monstrare, quod Athenis exsecrationibus publicis sanctum est, si hoc non est, emptorem pati ruere et per errorem in maximam fraudem incurrere? Plus etiam est quam

viam non monstrare; nam est scientem in errorem alterum inducere. » Diogenes contra : « Num te emere coegit, qui ne hortatus quidem est? Ille, quod non placebat, proscripsit, tu, quod placebat, emisti. Quodsi, qui proscribunt villam bonam beneque ædificatam, non existimantur fefellisse, etiamsi illa nec bona est nec ædificata ratione, multo minus, qui domum non laudarunt. Ubi enim judicium emptoris est, ibi fraus venditoris quæ potest esse? Sin autem dictum non omne præstandum est, quod dictum non est, id præ standum putas? Quid vero est stultius quam venditorem ejus rei, quam vendat, vitia narrare? quid autem tam absurdum, quam si domini jussu ita præco prædicet : domum pestilentem vendo ? » Sic ergo in quibusdam causis dubiis ex altera parte defenditur honestas, ex altera ita de utilitate dicitur, ut id, quod utile videatur, non modo facere honestum sit, sed etiam non facere turpe. Hæc est illa, quæ videtur utilium fieri cum honestis sæpe dissensio. Quod dijudicandum est; non enim, ut quæreremus, exposuimus, sed ut explicaremus. Non igitur videtur hic ædium venditor celare emptores debuisse. Neque enim id est celare, quicquid reticeas, sed cum, quod tu scias, id ignorare emolumenti tui causa velis eos, quorum intersit id scire. Hoc autem celandi genus quale sit et cujus hominis, quis non videt? Certe non aperti, non simplicis, non ingenui, non justi, non viri boni, versuti potius, obscuri, astuti, fallacis, malitiosi, callidi, veteratoris, vafri. Hæc tot et alia plura nonne inutile est vitiorum subire nomina ?

Ouvrages signalés

La description et le portrait (*La composition française : les genres*), par M. Roustan, *agrégé des lettres, professeur au lycée de Lyon*, librairie P. Delaplane, Paris, 1904, 1 vol. in-18, 0 fr. 90 c.

Les carrières libérales (*Répertoire des carrieres en France au XXe siècle*), par M. Paul Bastien, librairie A. Fontemoing, rue Le Goff, Paris, 1904, 1 vol. in-18, 400 pages, 3 fr. 50.

Le gérant : E. Fromantin.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 5 8 DÉCEMBRE 1904

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

La Harpe.

Je vais vous parler, aujourd'hui, d'un poète plus important que celui que nous avons étudié mercredi dernier, plus important, à la vérité, plutôt comme prosateur que comme poète, plutôt pour la partie de son œuvre que je dois laisser de côté que pour le genre de talent que nous devons examiner ici : il s'agit de La Harpe, c'est-à-dire d'un écrivain qui occupe dans notre littérature une place considérable, moins considérable, peut-être, qu'il ne se l'est imaginée, mais pourtant de tout premier rang.

La Harpe, pour en parler d'abord d'une façon générale, est un Boileau presque complet, un peu plus averti, comme nous aimons à dire, plus informé que le vrai Boileau lui-même, mais moins poète que celui du XVIIe siècle, et, comme caractère, infiniment inférieur à notre ami Despréaux. C'est un Boileau, à une époque où il était nécessaire qu'il y en eût un, et où il n'y en avait pas. Lorsqu'on parle d'un critique, au XVIIIe siècle, on songe tout naturellement à Voltaire, et on n'a pas tort. Voltaire a tout été au XVIIIe siècle : chef d'un parti philoso-

phique, presque d'un parti politique, homme important au théâtre, en histoire ; il a été critique presque excellent pendant les trois quarts de sa carrière : c'est lui qui a ramené les esprits à la poésie, au théâtre, et au vrai théâtre du siècle précédent, à un théâtre qui n'a pas laissé d'avoir son originalité et sa nouveauté, qui peut nous déplaire, sans doute, mais précisément par les côtés où il plaisait à ses contemporains ; enfin, comme critique, Voltaire a ramené les esprits à un certain bon goût. Dans le premier tiers du XVIIIe siècle, on était retombé dans le péché mignon des Français, cet esprit souvent un peu entortillé, un peu raffiné, qui s'appelle l'esprit précieux : avec le vigoureux et net bon sens qui est le fond de sa nature, Voltaire a réagi contre cette tendance et ramené une certaine mesure de bon goût. Seulement, quand La Harpe paraît, vers 1765, Voltaire n'est plus critique ; sans doute, il a toujours été beaucoup trop jaloux de ses « souverainetés » pour abandonner complètement sa mission ; mais, vers la fin de sa vie, il tourne tout son instinct du côté de la polémique : ainsi il en vient, lui qui nous a rendu le très grand service de nous faire connaître Shakspeare, par fureur contre Letourneur qui ne l'a pas cité dans sa traduction, à un factum violent et un peu ridicule contre ce pauvre Shakspeare qui n'en peut mais.

Dans ces conditions, un critique d'une certaine autorité et d'un certain sang-froid manquait au XVIIIe siècle. La Harpe a voulu le lui donner. A-t-il réussi ? Oui, mais partiellement, et voici pourquoi. Il s'est produit, au commencement du XIXe siècle, un phénomène littéraire très curieux, qu'on achève en ce moment de démêler d'une façon précise. Il s'est trouvé un homme qui n'était pas poète du tout, mais seulement versificateur, et qui s'est cru poète, parce qu'il venait à un moment où l'on aimait la poésie et où tout le monde se croyait poète. Il a commencé par écrire des vers, et qui étaient mauvais : c'est un premier malheur ; au fond, il était critique, et mieux que personne. Ensuite, dans sa carrière de critique, il s'est toujours souvenu du poète qu'il croyait avoir en lui, et cela a été son tort ; car il a été jaloux de tous les poètes plus connus que lui, et un critique jaloux est injuste. Je viens de vous faire le schéma de Sainte-Beuve. Eh ! bien, ce bon La Harpe est la première épreuve de Sainte-Beuve à beaucoup d'égards. N'est-ce pas Sainte-Beuve, justement, qui disait que presque tous les hommes de grand talent sont des troisièmes épreuves ? La nature procéderait comme certains artistes, qui s'y mettent à deux ou trois fois avant d'obtenir l'épreuve supérieure et qui doit

rester. Je ne vois pas deux épreuves de Sainte-Beuve ; mais il en a eu au moins une : La Harpe a eu la même destinée que lui ; il s'est essayé, obstiné, acharné à être poète. En somme, il n'a jamais réussi d'une façon complète; mais, à essayer l'instrument créateur, il s'est aperçu qu'il se jugeait, lui, assez bien, et qu'il jugeait extrêmement bien les autres, à condition qu'il ne fût pas en colère ; il s'est aperçu qu'il avait du goût et que son goût était remarqué. Peu à peu, il s'est résigné, en maugréant, avec des regards jetés en arrière, à son métier de critique, où il a réussi. C'est là son premier mérite, et ce n'est pas le seul. Savez-vous bien que La Harpe est le premier qui ait eu l'idée d'une histoire littéraire soutenue par des principes directeurs et des idées générales, et une méthode sensiblement uniforme? Sans doute, les Bénédictins l'avaient précédé; mais ce sont uniquement des érudits, des historiens de la littérature : ils font de l'histoire qui n'est pas mêlée de critique ; ce sont des chercheurs, des assembleurs laborieux et patients de matériaux mis en bon ordre. Ils ont le mérite d'avoir défriché le champ et ouvert la carrière, et il est bien certain que c'est par la lecture de leurs ouvrages que La Harpe a été conduit au seuil de son œuvre. Mais encore est-il que La Harpe est le premier qui ait eu l'idée de faire cette histoire, qui fut et une information et un enseignement d'idées sur la marche ordinaire des littératures à travers les âges.

Ce point de vue, qui devait être attaqué par la génération suivante, avait pour principal mérite le défaut même qu'on lui a reproché. On a dit : La Harpe détache l'histoire littéraire de l'histoire générale, comme si l'on pouvait comprendre l'histoire littéraire sans savoir l'histoire générale : c'est une absurdité. — Mais, au temps où La Harpe a écrit, c'était un grand mérite : il fallait commencer par faire ce qu'il a fait, pour faire ensuite la contre-partie de ce qu'il a fait. Qu'avait fait Voltaire, dans son *Essai sur les Mœurs ?* Une histoire générale, dans laquelle il entrelaçait l'histoire scientifique, l'histoire littéraire, l'histoire artistique : certes, ce n'était pas là une idée fausse ; mais, de cette façon, l'histoire scientifique, littéraire, artistique, était comme noyée au milieu des faits politiques, diplomatiques, militaires, et, si vous voulez, populaires : elle semblait accessoire, quantité négligeable ; elle ne faisait l'objet que de notes mises en marge ou au bas des pages d'un ouvrage consacré à l'histoire générale. La Harpe s'est dit : « Il y a une histoire véritable de la littérature et des arts ; les lettres et les arts se rattachent étroitement sans doute à l'histoire générale, mais est-ce qu'ils ne vivent pas d'une vie propre, est-ce qu'ils ne se soutiennent pas,

est-ce qu'ils ne progressent pas même au milieu d'une décadence politique et morale ? C'est un fait très curieux en ce qu'il veut dire que la vie intellectuelle est une vie sinon isolée, du moins autonome, où une certaine élite transmet à ses successeurs — qui ne sont pas ses héritiers — ses pensées, ses principes, ses rêves, dont ils profitent? Est-ce qu'il n'y a pas intérêt à présenter l'évolution littéraire des peuples d'abord et d'une façon isolée, pour bien montrer qu'elle est, à elle seule, quelque chose? D'autres viendront après moi — qui s'appelleront Villemain et Taine — qui profiteront de mon œuvre, et, me prenant pour point de départ, rétabliront les rapports entre la vie intellectuelle des peuples et leur histoire générale; mais, avant leur synthèse, mon analyse est nécessaire ». — Que La Harpe se soit dit tout cela, je n'en sais rien; il a fait mieux : il l'a mis en pratique.

Voilà comment était doué La Harpe, et c'était un grand mérite, 1° à une époque où un tel critique était nécessaire, 2° avant une époque de grande critique, qui a largement profité de lui.

Je n'examinerai pas ici son œuvre critique : ce n'est pas « mon gibier », comme dit Montaigne; mais j'avais besoin de composer cette petite préface, pour ne pas vous laisser de La Harpe une trop faible idée.

Il s'appelait Jean-François La Harpe; il signa plus tard, selon les circonstances, de la Harpe ou La Harpe, et il est bien possible qu'il ne se soit appelé ni d'une manière ni de l'autre. Il est né à Paris en 1739, et mort dans la même ville en 1803. Orphelin aussitôt que né, il est recueilli par de braves gens qui ne sont pas — ou ne semblent pas être — ses parents. Elevé par des religieuses, il se montre de bonne heure très habile ; il est placé comme boursier au collège d'Harcourt ; il remporte au Concours général des succès qui le destinent à la carrière littéraire. Il y entre par la même porte que Voltaire, par une porte de prison. Pour quelques couplets satiriques, il est enfermé à Bicêtre, puis à Fort-l'Evêque. Le voilà qui s'annonce bien : il commence par une promotion. Tout était hiérarchisé, au XVIIIe siècle, même les prisons. La Bastille était la duchesse des prisons ; on n'y enfermait que les grands personnages, et les hommes de lettres; mais Bicêtre était la prison plébéienne par excellence. Il est probable que le jeune La Harpe, déjà très vaniteux, crut qu'il avait droit à la Bastille, ou tout au moins à Fort l'Evêque ; car Fort-l'Evêque était une Bastille de second ordre, où l'on reléguait les simples fils de famille ayant obtenu un petit arrêt de la magistrature du temps, et aussi les acteurs et actrices, ceux du moins qui appartenaient au roi, du Théâtre-Français et de l'Opéra. La Harpe ne resta pas

longtemps à Fort-l'Evêque : on y entrait facilement, on en sortait plus facilement encore. Cette prison était très gaie ; les détenus avaient des sorties, à condition de rentrer le soir ; et, quand ces sorties se multipliaient, et que l'une allait même jusqu'à se prolonger, le directeur de la prison faisait un petit rapport, et, le plus souvent, le lieutenant général de la police laissait tomber l'affaire. A sa sortie de Fort-l'Evêque, La Harpe était presque lancé : il profita aussitôt de la petite réputation que sa prison lui avait value pour publier, en 1760, ses *Héroïdes*, dans lesquelles il imite Colardeau et Dorat. En 1762, il publie un volume un peu meilleur, *Héroïdes et Poésies fugitives ;* mais on n'était alors, comme aujourd'hui, sacré poète que lorsqu'on avait fait une tragédie : génie facile, La Harpe se mit au goût du jour avec une souplesse parfaite. Son *Warwick* eut au Théâtre-Français un succès tel, que Voltaire en parle dans sa correspondance. Voilà La Harpe, très orgueilleux, qui se gonfle, qui se bouffit, qui écrit une lettre de dédicace et une préface à Voltaire, presque aussi respectueuse pour Voltaire que... pour son auteur.

En 1764, son *Timoléon* subit un échec retentissant, aussi célèbre pendant vingt ans que celui de la *Phèdre* de Pradon. En 1766, La Harpe redouble par *Pharamond*, qui a un succès d'estime, — et nous savons ce qu'on entend par succès d'estime ! En 1768, son *Gustave Wasa* retrouve le succès de *Warwick*, sans doute à cause d'une certaine originalité dans la peinture des caractères ; on n'attachait pas grande importance, alors, à la contexture d'une tragédie : personne du reste ne s'y entendait, sauf Voltaire. Voltaire, précisément, voulut voir La Harpe. Celui-ci fit à Ferney, en 1768, un séjour de quatre ou cinq mois. Très indiscret, il profita du désordre du cabinet et aussi des confidences de Voltaire, un peu étourdi, pour — je ne dis pas dérober — mais emprunter certains papiers de Voltaire, qu'il fit connaître à des amis. Il y eut là toute une affaire, qui resta d'ailleurs assez mystérieuse. Les papiers étaient compromettants ; Voltaire fut assez mécontent : il le traita de petit fripon, de petit étourdi, de petit indiscret, sans trop insister cependant. Quoi qu'il en soit, l'incident ne fut pas à l'éloge de La Harpe.

A son retour, il entre comme rédacteur au *Mercure :* c'est alors qu'il commence à voir qu'il est né pour la critique ; puis, songeant à l'Académie, il se met à traiter les sujets qu'on donne au concours : ce sont, le plus souvent, des *Eloges*. La Harpe réussit admirablement dans ce genre : il fut couronné huit fois en dix ans. Il finit, du reste, par fatiguer — mais non par ennuyer — ces

Messieurs, qui lui firent comprendre qu'il n'était plus de ceux qui reçoivent les couronnes, mais bien de ceux qui les donnent. Avant d'être reçu à l'Académie, La Harpe fit une pièce assez touchante, *Mélanie* ou *la Religieuse*, dirigée contre les vœux perpétuels. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle fut interdite.

C'est en 1776 que La Harpe succéda à Colardeau. Il fut reçu par Marmontel. Il eut la maladresse de ne pas être modeste dans son discours de réception ; il se montra sinon insolent, du moins un peu suffisant, si bien que Marmontel se leva tranquillement et commença à lui répondre en ces termes : « L'homme de bien « que vous remplacez, pacifique, indulgent, modeste, attaché au « moins à ne pas rendre pénible aux autres l'opinion qu'il « avait de lui-même..... » Les applaudissements éclatèrent si nourris, si terribles, que La Harpe perdit toute contenance. Dans la suite de sa réponse, Marmontel ne put presque rien dire, sans que ses trop clairvoyants confrères découvrissent aussitôt quelque allusion aux faiblesses du nouvel élu.

De 1776 à 1786, La Harpe donna sept ou huit tragédies. L'une des moins mal accueillies fut *Philoctète*, sorte d'adaptation ingénieuse de la tragédie de Sophocle. En 1786, La Harpe eut l'idée de faire un cours au Lycée, institution à conférences, destinée à mettre en lumière certains parleurs spirituels : ce fut lui qui donna au Lycée son plus vif éclat. Il débuta par un cours de *Littérature générale :* il avait trouvé sa voie. En 1789, La Harpe, qui n'était pas un esprit d'une puissance et d'une solidité extraordinaires, fut d'abord très révolutionnaire ; il mit le bonnet rouge sur sa tête déjà respectable, récita des odes révolutionnaires, fut en littérature ce que David était dans l'art. Il n'en fut pas moins, à cause sans doute de relations compromettantes, emprisonné comme suspect, heureusement assez tard, deux ou trois mois seulement avant le 9 thermidor : on n'eut pas le temps de lui faire son procès. Il sortit de prison réactionnaire enragé, fit au Lycée une propagande contre-révolutionnaire et rédigea le *Mémorial* avec Fontanes. Tout cela ne pouvait durer ; il n'avait pas prévu le 18 fructidor. Il jugea alors à propos, sans sortir de France, de vivre dans l'isolement de quelque province éloignée, pour ne reparaître qu'après le 18 brumaire. Il revint au Lycée, mais pour peu de temps. Malade déjà, il mourut assez jeune encore, en 1803.

J'arrive à l'examen de ses œuvres poétiques, et je commence par le petit poème intitulé *Tangu et Félime*, poème en quatre chants, imité des *Contes* de La Fontaine et des poèmes de Voltaire, histoire amoureuse dont l'amour est exclu, destinée à nous mon-

trer l'éternelle perfidie des femmes et l'éternelle bêtise des hommes. Tangu est un Oriental, fils d'un bon commerçant ; il a beaucoup d'ambitions : amoureuse, politique, militaire. — « Je te « crois assez sot, lui dit son père, mais il ne te sera pas mauvais « de courir le monde : il n'y a encore rien de tel que l'expérience « pour vous instruire. Je ne te donnerai pas d'argent, ce n'est pas « la peine ; mais, si tu as plus d'esprit que je ne crois, tu pourras « t'en tirer avec cette bourse, que je te donne. Toutes les fois que « tu la regarderas, elle se remplira d'elle-même,

Mais un trésor plus précieux peut être,
Un bon conseil, si tu sais le connaître,
Si tu le suis, si rien ne t'en distrait,
C'est de garder ton cœur et ton secret. »

Voilà le bon Tangu parti : il rencontre une princesse nommée Félime, qu'il conquiert par son bon air et son luxe oriental. Félime, émerveillée de cette fortune, lui demande d'où elle vient, et Tangu, incapable de résister à celle qu'il aime, lui avoue son secret. Félime prend la bourse et la garde. Tangu revient chez son père, qui n'est qu'à moitié surpris de l'aventure : « J'ai là un se- « cond talisman, lui dit-il : je ne m'en suis jamais servi, m'étant « toujours contenté d'une honnête médiocrité : c'est ce cornet ; « tu n'as qu'à souffler dedans, et tu verras surgir autour de toi « autant de soldats que tu voudras. » Tangu s'en va au royaume du père de Félime, à la tête d'une armée formidable : il revoit sa beauté, qui lui demande :

« ... Quel art
Peut opérer ces étranges merveilles ? »

Seconde faiblesse de Tangu, qui livre encore son secret. Félime souffle dans le cornet magique, et il en sort des bataillons innombrables, devant lesquels Tangu est forcé de fuir et de retourner chez son père. Celui-ci pardonne, et lui remet son dernier talisman, une ceinture, qui a le don de rendre invisible. Tangu a l'idée de reconquérir sa bourse et son cornet : il s'introduit dans les appartements particuliers de Félime ; mais Félime trouve le moyen de l'ensorceler et de lui ravir sa ceinture. Tangu, sachant qu'il n'y a plus de talisman dans la maison de son père, est désespéré. Il ne cherche qu'à se venger, et sa vengeance est assez sotte. Il trouve un nouveau trésor d'un genre burlesque : il avise deux figuiers ; il mange les fruits de l'un et aussitôt son nez devient immense ; il mange des figues de l'autre, et voilà son nez qui revient à sa forme normale. Il tient sa vengeance : il re-

tourne, déguisé en marchand de figues, dans la capitale du père de Félime, et lui vend des figues du premier figuier. Le nez de Félime se met à croître démesurément : grand émoi au palais! Tangu prend les habits d'un médecin et se donne pour guérisseur de nez extravagants. Il fait manger à Félime une figue du second figuier. Le nez de la princesse diminue, mais reste déplorable : en vain, elle le supplie d'achever sa guérison ; en vain, elle lui donne les trois merveilleux talimans : Tangu refuse, et ce sera la punition de la perfide princesse. Voici la moralité de ce poème :

Pour la princesse, à qui sa faute attire
Tel traitement, livrée aux noirs accès
D'un désespoir qui va jusqu'au délire,
Elle passa ses jours dans les regrets,
Et sans pouvoir, quoi que l'on pût lui dire,
Avec son nez s'accommoder jamais.
Ce châtiment est assez exemplaire ;
On ne doit pas le trouver trop sévère.
Elle en fit trop, et sans doute elle eut tort.
Tromper trois fois, c'est beaucoup. — Les traîtresses !
Ah ! j'en ai vu, de ces enchanteresses,
Tromper dix fois, et qu'on aimait encor !

A. B.

La civilisation attique du Ve au IVe siècle.

Cours de M. ALFRED CROISET,

Professeur à l'Université de Paris.

L'enfant dans la famille. — Hémon.

Dans l'analyse de la grande scène d'*Antigone* entre Créon et son fils Hémon, nous nous sommes arrêtés au moment où le rythme dramatique, tel que nous l'avons défini, change tout à coup, où le dialogue vif et pressé succède aux larges tirades du milieu. C'est la dernière partie de la scène, qui se divise elle-même en deux moments, l'un où la discussion ne fait que devenir plus vive et plus animée, l'autre où les menaces succèdent aux arguments. La logique perd alors ses droits, et les répliques d'Hémon, en particulier, prennent un caractère d'ambiguïté, un ton d'équivoque, comme il arrive fréquemment dans la tragédie grecque, quand un personnage est sur le point de prendre une résolution grave. Avec son goût pour les finesses de langage, pour les subtilités de pensée, le Grec se plaisait à parler par énigmes et à faire deviner une idée à peine entrevue. Du reste, c'est, au point de vue de l'art du théâtre, un procédé essentiellement dramatique de faire prévoir seulement les événements, d'inquiéter le spectateur, de lui laisser craindre ou espérer l'issue d'un conflit.

Dans les répliques du fils au père, comme plus haut dans son long discours suivi, nous retrouverons encore le même caractère de soumission respectueuse dans la forme, mais au fond d'indépendance, au nom de la raison plus encore que de l'amour.

La logique et la justice d'Hémon ont irrité la volonté paternelle, et Créon est d'autant plus violent qu'il trouve moins d'arguments pour combattre les raisons qu'on lui oppose. Hémon a évité de donner au débat un ton personnel : il ne s'est pas mis en avant, il n'a même pas parlé au nom de son amour ; mais il s'est retranché devant l'opinion de la cité tout entière, il a allégué l'intérêt même de son père, et il n'y a rien à répondre directement à ses raisons. Créon est d'autant plus irrité, et, comme fait

toujours un homme en colère, il se dérobe et reprend un argument qui n'était pas en question :

CRÉON.

« Oui bien, à notre âge, nous prendrons des leçons de sagesse d'un jeune homme ! »

Nous sommes pourtant encore dans la période de discussion, grâce à Hémon qui se contient, et qui, avec une entière possession de soi-même, réplique directement à son père, en opposant le calme à la colère. Chaque repartie est précise et s'appuie généralement sur un mot que vient de prononcer le contradicteur, de sorte que les vers sont étroitement liés et comme soudés les uns aux autres :

HÉMON.

« Ne prends de leçons que de la justice ; mais, si je suis jeune, c'est moins mon âge que mes actes qu'il faut considérer.

CRÉON.

C'est un bel acte, en effet, d'honorer ceux qui violent les lois !

HÉMON.

Non, je ne saurais conseiller d'honorer les méchants.

CRÉON.

Mais cette femme n'est-elle pas atteinte de ce mauvais esprit ?

HÉMON.

Tout le peuple de Thèbes le nie.

CRÉON.

Ainsi Thèbes me dictera les ordres que je dois donner !

HÉMON.

Vois-tu comme tu viens de parler en jeune homme ?

CRÉON.

Apparemment, c'est un autre que moi qui doit régner sur ce pays ?

HÉMON.

Ce n'est plus une cité, celle qui dépend d'un seul homme. »

Ici, nous devons relever au passage une idée essentielle, que nous ne développerons pas pour l'instant, car nous devrons y revenir quand nous étudierons la conception de la cité dans les tragédies de Sophocle. C'est l'idée qu'une cité grecque, au contraire d'une cité barbare, n'est pas une foule d'esclaves mis sous une domination ; que, dans une cité grecque, il n'y a aucune sujétion, mais seulement une juste conception de la loi reconnue de tous, une discipline volontaire, une obéissance raisonnée ; pas de soumission passive, mais l'autorité de quelques-uns reconnue par l'intelligence de tous.

C'est cette conception sociale qui domine tout le cinquième siècle ; elle faisait du reste l'orgueil des Grecs en face du monde barbare, et les poètes tragiques n'ont pas manqué de la donner au public qui les écoutait comme un idéal auquel ils devaient conformer leur conduite et leur politique.

Une autre idée est à relever dans les répliques qui suivent, et la manière dont elle est exprimée nous fait sentir le progrès dramatique de la scène. Hémon s'est appliqué dans son discours à confondre les intérêts mêmes de son père avec ceux de sa propre passion ; cette fois, au cours de la discussion, il reprend cet argument, mais sous une forme resserrée, moins oratoire, moins dialectique et plus pathétique, qui concourt à confirmer ce que nous avons dit du rythme dramatique qui anime toute cette scène.

CRÉON.

« A ce que je vois, il se fait l'esclave de cette femme !

HÉMON.

Tu es donc femme ; car c'est ton intérêt que je prends. »

Quelques répliques encore, et des arguments les interlocuteurs vont passer aux menaces, la discussion va devenir une dispute. Mais il est remarquable comme, vers la fin de cette première subdivision du dialogue, le ton s'élève, la pensée s'élargit, la thèse s'agrandit, et le dernier argument du fils est un appel à la divinité, à la justice des dieux infernaux qu'invoquait aussi naguère Antigone.

CRÉON.

« O le plus méchant des fils, qui dispute contre son père !

HÉMON.

Je vois que tu te rends coupable d'une injustice.

CRÉON.

C'est donc me rendre coupable que de faire respecter mon autorité ?

HÉMON.

Tu ne la fais pas respecter, en foulant aux pieds la majesté des dieux.

CRÉON.

O cœur pervers, subjugué par une femme !

HÉMON.

Tu ne me verras pas, du moins, céder à une honte.

CRÉON.

Ainsi toutes tes paroles sont dans l'intérêt de cette femme !

HÉMON.

Et dans le tien, et dans le mien, et dans celui des dieux infernaux. »

C'est sur cette parole, d'une beauté et d'une grandeur incontestables, que finit véritablement la discussion ; chacun des adversaires a amplement développé et expliqué sa thèse ; l'un et l'autre, irréductibles et à bout d'arguments, n'ont plus qu'à céder à la violence.

Créon renouvelle sa déclaration brutale :

CRÉON.

« Non, jamais tu ne l'épouseras vivante.

HÉMON.

Elle mourra donc, mais elle ne mourra pas seule. »

C'est la première parole ambiguë, et que Créon, ainsi que le spectateur, pourrait interpréter comme une menace, mais qui, dans la pensée d'Hémon, ne s'applique qu'à lui-même : il se tuera, si Antigone meurt.

CRÉON.

« Ton audace va-t-elle jusqu'à me menacer ?

HÉMON.

Quelle menace y a-t-il à répondre à des paroles vaines ?

CRÉON.

Tu te repentiras de me faire la leçon, vide de sens comme tu l'es toi-même.

HÉMON.

Si tu n'étais pas mon père, je dirais que tu déraisonnes. »

Alors, comme il est naturel, Créon l'insulteur se plaint qu'on l'insulte.

CRÉON.

« Ne m'importune pas de tes paroles insolentes. »

Et, au paroxysme de la colère, il finit par cette menace, qui ajoute un raffinement de cruauté à l'arrêt de mort déjà prononcé :

CRÉON.

« Qu'on amène cette femme odieuse, pour qu'à l'instant elle expire, sous les yeux de son fiancé.

HÉMON.

Non certes, ne le crois pas; non, elle ne mourra pas sous mes yeux. »

C'est une dernière ambiguïté, et l'attitude encore calme du jeune homme confirme déjà la fermeté de sa résolution : il ne verra pas mourir Antigone, car il mourra avec elle.

Ici s'arrête cette grande scène, capitale par la place qu'elle occupe dans la pièce et par les éléments qu'elle fournit à notre étude du théâtre de Sophocle. Il est aisé d'en faire ressortir la beauté au point de vue dramatique et sous le rapport des idées et des caractères.

Nous y voyons d'abord la noble attitude de ce jeune homme, qui, inspiré par une grande passion, fait appel pour la défendre à des idées générales et prétend convaincre au lieu de se révolter ; puis, quand il a échoué, la lutte de plus en plus vive, lutte d'arguments et lutte de paroles ; enfin, par le progrès naturel de la passion et la loi du développement dramatique, l'excès de la colère opposé au calme héroïque.

C'est surtout ce dernier trait que nous voulons considérer ici, cette pleine possession de soi-même, qui donne au fils une attitude

respectueuse aussi longtemps qu'elle est possible, cette fermeté, cette inflexibilité, cette volonté raisonnable, qui ne peut céder devant l'obstination insensée. Nous saisissons là un caractère significatif des relations qui pouvaient exister, du temps même de Sophocle, entre père et fils : pas d'autorité absolue dans la famille, non plus que dans la cité, pas d'autorité juridique; les enfants sont libres, étant raisonnables, et, quand leur raison les met au-dessus de parents insensés, ils ne sauraient céder et ils accommodent le respect qu'ils doivent à un père avec la liberté qu'ils se doivent à eux-mêmes.

Il nous reste à considérer, dans *Antigone*, la dernière scène où il est question d'Hémon : le jeune homme n'y figure que par un récit, et nous devons dire tout d'abord qu'il apparaît, cette fois, avec un caractère assez différent et une attitude assez inattendue. Jusque-là nous avons admiré cette possession de soi, cette sérénité, cette distinction morale qu'il garde dans l'accomplissement de son devoir et dans l'affirmation hardie de sa volonté. Maintenant, il va nous apparaître sous un tout autre aspect, et nous devons voir dans quelles circonstances.

Après la querelle entre le père et le fils, après une scène où Antigone paraît encore devant Créon, survient le devin Tirésias, qui apporte au roi des prédictions terribles et le fait revenir sur sa décision. Mais il est trop tard : quand le roi veut rendre la liberté à Antigone, elle s'est déjà donné la mort. Et ce n'est pas tout ; voici les faits que nous apprenons de la bouche d'un messager qui a tout vu : Créon en personne était allé vers la chambre souterraine où Antigone était murée ; en approchant, il entend des cris et des gémissements ; on arrive : la jeune fille s'est pendue, et Hémon étendu près d'elle la serre dans ses bras. Créon se précipite vers son fils : « Sors de là, mon fils, je t'en supplie ! » C'est ici que nous devons suivre pas à pas le récit du messager, car c'est ici que le rôle d'Hémon prête à la controverse (*Antigone*, vers 1192) : « Son fils, le regardant avec des yeux farouches, lui crache au visage, et, sans dire une parole, tire une épée à double tranchant. Son père fuit et échappe au coup; alors, tournant sa fureur contre lui-même, le malheureux Hémon se jette sur la pointe de son épée, se transperce, et, respirant encore, enlace la jeune fille de ses bras défaillants. » Tel est le texte de Sophocle, du moins tel qu'on le comprend au premier abord.

Mais la scène a inspiré des scrupules aux plus anciens commentateurs alexandrins et paraît n'avoir pas été raisonnablement comprise même dans l'antiquité. Une scolie nous invite à com-

prendre que le jeune homme ne crache pas au visage de son père, mais qu'il fait paraître sur son propre visage une expression de dégoût et d'horreur pour ce père criminel, — puis que ce n'est pas son père, mais lui-même et lui seul, qu'il menace de son épée.

C'est là une interprétation, grammaticalement et au point de vue de l'explication littérale, difficile à accepter; elle ne l'est pas moins au point de vue de la vraisemblance dramatique et psychologique. Mais l'on s'explique assez bien comment certains commentateurs anciens ou modernes ont pu être amenés à la préférer. C'est que la scène leur a paru violente, un peu sauvage, et le rôle d'Hémon peu en accord avec ce que nous lui avons reconnu précédemment de réserve et de dignité. Ils ont fait, en somme, ce que faisaient communément les interprètes de l'antiquité à propos des poètes les plus estimés et les plus vénérés : trouvaient-ils dans Homère quelque pensée sur les dieux, sur la morale, quelque fait qui répugnât à leur délicatesse plus raffinée, qui semblât contredire l'idée traditionnelle qu'on se faisait du vieux poète, de cet homme divin, de ce précepteur des hommes, ils cherchaient entre les lignes ce qu'ils appelaient le « sous-entendu », conforme plutôt à leur propre état d'esprit qu'à l'intention véritable de l'auteur. Tel est donc le genre de scrupule qui a pu inspirer l'interprétation détournée du texte de Sophocle : on a cru bien faire de restituer, de conserver jusqu'au bout à Hémon ses qualités propres, sa noblesse et sa dignité. Il est visible qu'on s'est trompé, comme on se trompe souvent quand on juge les idées morales des Grecs suivant une conception arrêtée, en se fondant, par exemple, sur les maximes qu'ils affichaient.

Il ne faut pas, en effet, se représenter ces Grecs comme les philosophes du « rien de trop », comme les types de cette sagesse idéale, faite de modération et de réserve. Ce sont, au contraire, des hommes d'une passion vive qui les entraîne et, par ses excès, leur fait sentir le prix de la modération et de la retenue. S'ils reviennent comme à plaisir à cette maxime fameuse : « Rien de trop », ce n'est pas qu'elle soit la règle ordinaire de leurs actes, qu'elle inspire leur conduite et soit conforme à leur caractère ; au contraire, l'insistance qu'ils mettent à la proclamer fait bien voir qu'ils en sentent le besoin plutôt que les effets ; et il ne faut, pour s'en rendre compte, que quitter la littérature, le domaine de la théorie, pour considérer l'histoire, le domaine de la réalité. Nous verrons alors, depuis le sixième siècle jusqu'au temps d'Alcibiade, avec quelle facilité ce Grec, à l'imagination vive, se

dit, que pour corriger l'impression légèrement inexacte qui ressort généralement de la littérature grecque, où l'intelligence et le raisonnement paraissent souvent opprimer et étouffer le sentiment.

Nous ne rappellerons que pour mémoire le début de la pièce, dont les vers sont présents au souvenir de chacun. On sait comment le vieil Œdipe, aveugle et sans asile, arrive dans le pays de Colone où il doit mourir pour accomplir les oracles, et paraît sur la scène, appuyé sur l'épaule d'Antigone, la plus jeune de ses deux filles :

ANTIGONE.

« Repose-toi sur cette roche, car tu as fait un long chemin, tout vieux que tu es.

ŒDIPE.

Assieds-moi maintenant, et garde ton père aveugle.

ANTIGONE.

Depuis le temps que je remplis ce devoir, je n'ai plus à l'apprendre ».

Mais ce ne sont encore là que quelques mots, et une scène plus intéressante peut-être est celle où nous voyons les deux filles, Antigone et Ismène, unies dans l'affection paternelle. C'est après qu'Œdipe a reçu l'ordre de se retirer et de quitter le pays, quand, malgré ses supplications, le chœur s'obstine à le repousser. Il est seul avec Antigone, impuissante à rien obtenir pour lui, lorsque tout à coup la jeune fille pousse un cri : elle voit venir de loin une femme à cheval, et qui lui semble être sa sœur Ismène.

ANTIGONE.

« O Zeus, dois-je parler ? — Que dire ? serait-ce elle ? me trompé-je ? est-ce une illusion ? Je doute, j'hésite, et ne sais que dire. Mais quoi, ce ne peut être qu'elle ! Elle me sourit du regard, à mesure qu'elle approche ; tout me le prouve, c'est elle, c'est la tête chérie d'Ismène !

ŒDIPE.

Que dis-tu, ma fille ?

ANTIGONE.

C'est ta fille, c'est ma sœur que je vois ; mais tu vas l'entendre toi-même ».

C'est, en effet, Ismène qui vient rejoindre les deux fugitifs, apportant des nouvelles de Thèbes et venant leur révéler les oracles. (*Antigone*, vers 330 et s.) L'effusion de tendresse des enfants et du père est alors extrêmement touchante :

ISMÈNE.

« O douce voix d'un père et d'une sœur chérie ! Si j'ai eu peine à vous trouver, c'est avec peine encore que je vous vois.

ŒDIPE.

O ma fille, c'est toi !

ISMÈNE.

O mon père, dont la vue me dit l'infortune !

ŒDIPE.

Je te retrouve donc, mon enfant !

ISMÈNE.

Non sans que j'aie bien souffert.

ŒDIPE.

Embrasse-moi, ma fille.

ISMÈNE.

Je vous embrasse tous les deux ».

Rien que de simple et de naturel dans ce beau geste du vieillard aveugle qui prend dans ses bras ses deux enfants ; et il est à peine besoin de signaler au point de vue de l'art dramatique la beauté plastique de ce groupe touchant et tragique.

Le père et les filles unissent leurs lamentations, puis Œdipe presse de questions celle qui vient d'arriver :

ŒDIPE.

« Pourquoi es-tu venue, ma fille ?

ISMÈNE.

Pour ton bien, mon père.

ŒDIPE.

Tu me regrettais ?

ISMÈNE.

Et je voulais t'annoncer moi-même les nouvelles de Thèbes... »

Touché du dévouement de ses filles, Œdipe pense avec amertume à la conduite indigne de ses fils, qui sont en lutte à Thèbes l'un contre l'autre. C'est alors qu'il s'attendrit sur le dévouement des deux sœurs, et se laisse aller à raconter tout ce qu'elles ont fait pour lui : « L'une, depuis qu'elle est sortie de l'enfance et que son corps a pris des forces, toujours errante et malheureuse avec moi, a accompagné ma vieillesse, supporté la faim, marché nu-pieds à travers les ronces des forêts, et, bravant les pluies ou les feux du soleil, méprisé toutes les jouissances de Thèbes, pour soutenir l'existence d'un père. — Et toi, mon enfant, t'échappant à la surveillance des Thébains, tu es venue m'informer des oracles qui me concernent ; tu fus ma protectrice fidèle, quand j'étais chassé de ma patrie... »

C'est ainsi qu'en exprimant l'affection paternelle le poète nous fait connaître en même temps l'affection filiale, et cela sans longues effusions, sans exagération sentimentale, mais seulement par l'expression naturelle et simple de choses senties.

M.

La psychologie.

Cours de M. VICTOR EGGER,

Professeur à l'Université de Paris.

L'effort (*fin*).

J'ai décrit les différentes variétés de l'effort et leurs effets, et j'ai abordé, dans la dernière leçon, le problème des lois de l'effort. Je veux, aujourd'hui, terminer cette étude et arriver à des conclusions définitives.

J'ai montré que, dans la mesure où l'effort a une loi, si l'on cherche les raisons de cette loi, on trouve l'effort lui-même. Non seulement la règle de l'effort est une règle imparfaite, qui fournit, pour l'effort, un déterminisme incomplet ; mais encore les éléments de cette règle, de cette loi, paraissent avoir été faits, avoir été créés, au moins en partie, par l'effort lui-même. L'attrait qui attire l'effort, la force de l'état de conscience, la diversité des états de conscience qui contraint l'effort à s'exercer, la distribution même de l'effort à travers la durée, tout cela, c'est-à-dire tous les éléments de la loi de l'effort, semble avoir pour cause première, au moins partielle, l'effort, dans son exercice passé. L'effort, en d'autres termes, apparaît toujours parmi les raisons de l'effort, au sein de son déterminisme. Il brise ainsi le déterminisme auquel on est tenté de le soumettre.

La même conclusion ressort encore d'une considération plus précise. Parmi les éléments de la loi de l'effort, ou de ce qui peut passer pour tel, le principal, c'est que l'effort semble porter toujours sur le bien largement entendu; mais le bien qui peut être l'objet de la volonté, le bien qui mérite de l'être, c'est là un problème traité, retourné de mille façons par les moralistes de l'antiquité et les moralistes modernes. De leurs recherches, de leur accord et surtout de leur désaccord, il résulte qu'incontestablement il y a une relation entre l'effort et le bien, que l'effort est fait pour le bien, qu'il ne peut être détaché de toute fin. Mais le bien, c'est une idée très générale, une idée qui peut être précisée de bien des façons. De là, pour l'effort, une loi, mais une loi très ambiguë. Cette diversité du bien fait que l'effort peut choisir et

choisir sans motif évident entre les différents biens. Elle ne permet pas d'exclure toute contingence de ce rapport, qui existe incontestablement entre l'effort et le bien.

Ce n'est pas tout. Retournons-nous, maintenant, du côté de l'effort. N'y a-t-il pas des variétés de l'effort ? Nous avons signalé la curiosité pour tout ce qui est nouveau, l'attachement à ce qui est intéressant, cet effort intellectuel élémentaire qui consiste à séparer ce qui diffère et à unir ce qui ne diffère pas. Quel est donc l'attrait qui se trouve dans l'objet de la curiosité, dans l'objet de l'intérêt, dans l'union des semblables et la séparation des dissemblables ? On peut encore trouver là l'effort se dirigeant vers le bien ; mais, pour formuler une loi à ce sujet, on sera forcé d'élargir encore l'idée du bien jusqu'à lui donner une prodigieuse imprécision.

La loi de l'effort, ainsi restreinte à l'attrait du bien, c'est-à-dire à la finalité, est donc une loi imprégnée de contingence, qui, dans ses mailles trop larges, laisse une place par où le caprice pourra entrer, une loi qui ne permet pas la prévision. Or, la prévision est le critérium de toute loi positive. Sous l'effort apparent, nettement conscient, il y a quelque chose qu'on ne saurait appeler autrement que l'effort subtil, qui commande à la loi, tout en la respectant. L'effort, nous l'avons vu, crée des biens ; ainsi l'effort a une loi, assurément ; il est lié au bien, mais il n'est pas son esclave ; il est libre, relativement, à l'égard du bien. Il n'est ni esclave ni roi absolu. Il y a en lui une liberté relative en corrélation avec une loi relative, et cette corrélation même n'est pas suffisamment déterminée pour qu'on puisse l'ériger en loi. Bref, l'effort et le bien, l'effort et la plaisance, ce ne sont pas comme un maître et un employé ; ce sont, dans la vie psychique, comme deux associés. Le plaisir suscite l'effort, mais, d'autres fois, en résulte, et, le plus souvent, il le suscite, après qu'il en est résulté, c'est-à-dire qu'il le maintient, qu'il le prolonge, mais n'en a pas provoqué l'apparition.

Ainsi, il n'existe pas de loi, à proprement parler, de l'effort. Le devenir de l'effort au sein de la conscience n'est pas non plus un pur caprice, une fantaisie déréglée. S'il y avait une loi de l'effort, l'effort aurait des antécédents, toujours les mêmes, qui le précéderaient et le provoqueraient, des antécédents qui, par son intermédiaire, détermineraient rigoureusement ses conséquents. L'effort ne serait ainsi qu'un moyen terme auxiliaire entre ses antécédents et ses conséquents. Ce serait la thèse de l'effort inefficace, fait de conscience spécial et nettement conscient, mais qui ne serait, dans la chaîne du déterminisme des faits de con-

science, qu'un anneau de forme originale. Il en serait, dans cette théorie, de l'effort comme de la conscience dans la théorie de la conscience épiphénomène. De même qu'un enfant s'imagine que le souffle de la locomotive est la cause du mouvement pour le train qui la suit, de même nous croirions que l'effort, pur moyen terme, vain bruit, est le moteur de la vie psychique.

Mais la conscience, bien étudiée, ne nous montre pas un tel mécanisme. La théorie de l'effort moyen terme serait fondée sur une étude superficielle de la conscience. — Les déterministes ont plus souvent méconnu le fait de l'effort qu'ils ne l'ont considéré comme réel, mais inefficace ; je construis, j'imagine cette théorie déterministe de l'effort qui le respecte comme fait, et je dis de cette théorie qu'elle reposerait sur une analyse incomplète de la conscience.

Peut-être, maintenant, pourrait-on trouver quelque éclaircissement nouveau en cherchant le rapport de l'effort avec l'idée de cause. Nous avons l'idée de cause. D'où nous vient-elle? — L'idée de cause n'est pas l'idée d'antécédence. La cause est un antécédent, mais un antécédent producteur et créateur de ses conséquents, parce qu'il n'est pas lié lui-même étroitement à ses antécédents. Telle est l'idée que nous avons de la cause.

La cause, telle que je viens de la définir, c'est la cause telle qu'elle existe dans le sens commun, et la cause, ainsi envisagée, c'est l'effort tel qu'il apparaît à la conscience. L'effort a, pour la conscience, des allures d'indépendance, et la réflexion ne lui enlève pas cette apparence. C'est donc là un caractère probable de l'effort. Pourquoi ne dis-je pas certain? C'est parce qu'il est impossible de démontrer une détermination rigoureuse, un *déterminisme*, comme disait Cl. Bernard. Lorsque le savant affirme, dans la matière brute, un déterminisme, l'expérience lui a fourni beaucoup de conditions du phénomène, mais non pas toutes. Il a obtenu de l'expérience un déterminisme approché. Il le complète par l'hypothèse et, comme le domaine de l'hypothèse est peu de chose pour lui, alors il est rassuré. Mais, dans le monde de la conscience, lorsque nous établissons une série de phénomènes avec leurs conditions et occasions, le déterminisme est toujours beaucoup moins complet que pour les phénomènes physico-chimiques ou même biologiques. La part de l'hypothèse, pour le psychologue déterministe, sera toujours beaucoup plus grande que pour le savant. Cela est vrai de toute suite de faits de conscience et vrai, en particulier, de tout fait de conscience où apparaît l'effort. Admettons même que la plupart des remarques critiques faites au sujet des lois appa-

rentes de l'effort (force, plaisance, complexité des états de conscience, non-effort) aient été faites par nous avec trop de sévérité ou trop de subtilité, même alors il est incontestable qu'un déterminisme proprement dit de l'acte volontaire sera impossible à formuler, à *déterminer*. C'est avec intention que j'emploie ce mot : le *déterminisme* de l'acte volontaire est malaisément *déterminé*. Qu'est-ce qu'un déterminisme toujours incomplet ? qu'une énumération d'antécédents qu'on ne peut achever, qu'on ne peut même pousser très loin ? — Ainsi la conscience ne donne toujours, même au psychologue qui aborde son analyse avec des préjugés déterministes, qu'un déterminisme très imparfait. Comment proclamera-t-il que ce déterminisme est complet ? Une partie des conditions des phénomènes conscients est déterminée, dira-t-il ; le reste est inconscient. Mais ce complément est arbitraire ; l'affirmer, c'est une aventure, une supposition gratuite. Proclamer que le déterminisme des faits psychiques est incomplet en réalité comme en apparence, c'est encore une aventure, mais une aventure moins hasardeuse ; et, si l'on précise en disant que l'indétermination de la succession des phénomènes psychiques est proportionnelle à l'effort, n'est-ce pas là encore une interprétation fidèle des faits donnés ?

L'effort correspond donc fort bien à l'idée de cause. Bien plus, l'effort seul peut expliquer comment nous avons l'idée de cause ; seul il est vraiment cause, il est le type de la cause, et l'idée de cause ne peut trouver qu'en lui son origine.

Cette idée, strictement entendue, implique non pas la succession rigoureuse selon des lois nécessaires, mais, au contraire, une part d'indéterminisme. C'est sur ce point que je dois maintenant insister.

L'indéterminisme a un nom vulgaire qu'il faut commenter : c'est la liberté ou le libre arbitre. On appelle ainsi l'indéterminisme inexplicable de l'effort ou volonté. Parler de volonté libre, de libre arbitre, de liberté, c'est énoncer ou affirmer, non un fait, mais une idée. On ne peut pas avoir conscience de la liberté ; on a conscience de l'effort et non de ce caractère de l'effort qu'on appelle liberté. L'idée de la liberté, c'est l'interprétation normale, spontanée, du témoignage que porte la conscience à l'égard de l'effort, ou plutôt à l'égard du rapport de l'effort avec ses connexes, avec les phénomènes qui sont ses antécédents, ses concomitants ou ses conséquents. L'effort apparaît, quand il apparaît, comme environné de contingence. La série de phénomènes dont il est le centre paraît non déterminée à l'avance. Elle paraît se faire, à mesure qu'elle apparaît. Elle semble échapper

à la loi de la causalité universelle. Si cette loi est dans les pensées, il semble, au moment où l'on veut, que le fait de volonté est le centre d'un groupe de phénomènes qui ne lui obéit pas. Autrement dit, avant, pendant et après l'effort, il n'y a pas de nécessité dans la conscience ; c'est-à-dire qu'il y a du nouveau qui naît à mesure de l'imprévisible et non seulement de l'imprévu. Que veut dire, en effet, le mot nécessité ? La nécessité n'est pas autre chose que la prédétermination, et cela est nécessaire qui était déjà dans le passé et n'a jamais été dans l'avenir qu'en apparence. La doctrine de la nécessité peut se ramener à cette affirmation : tout est passé ; l'avenir est une illusion, et le présent aussi. Si un fait n'est pas nécessaire, cela veut dire que ce fait, n'étant pas essentiellement dans le passé, n'était pas prédéterminé et prévisible. Si la volonté est libre, si l'effort est centre de contingence, le présent, à mesure qu'il se fait, ajoute du nouveau au passé ; ce n'est pas la force propre du passé exigeant la répétition du passé : c'est l'effort présent, qui, par sa vertu propre, se fait lui-même et fait ses conséquents. Il se fait lui-même, pour une part tout au moins, et fait ses conséquents pour une part tout au moins. En tout cas, il y a là quelque chose qui n'était pas dans le passé, qui est la création toute neuve du présent, c'est-à-dire de l'effort présent. Voilà en quoi consiste l'idée de non-nécessité ou de liberté, idée liée dans l'opinion commune à celle de l'effort, parce qu'elle est liée, suggérée surtout par les suites d'états de conscience où figure l'effort.

Mais la liberté n'est pas seulement l'indéterminisme. Il y a trois éléments dans l'idée de liberté. Il y a d'abord deux sortes d'indéterminisme ou de contingence : 1° l'indépendance de l'effort par rapport à ses antécédents ; 2° l'indépendance de l'effort par rapport à ses conséquents. Le troisième élément, c'est la causalité de l'effort. L'effort est cause ; il est la cause par excellence. On ne comprend pas comment il pourrait y avoir dans les esprits une idée comme celle de cause, si elle n'avait pas sa source première dans le sentiment de l'effort. Dans l'antiquité, un philosophe dialecticien, Carnéade, discutant avec les Stoïciens, leur disait : l'acte libre n'est pas contraire à la loi universelle de la causalité, car la volonté libre est une cause. Il avait compris l'union étroite de la volonté et de l'idée de cause. Retenons son idée. Lorsque nous croyons que nous agissons volontairement, nous avons l'idée que nous sommes cause, et, en même temps, nous croyons que le fait d'être cause n'est point nécessaire, point prédéterminé, et que les faits qui résultent de l'effort ne le sont pas non plus.

Ainsi l'idée de liberté comprend trois éléments, et, quand on croit à la liberté, on croit à la causalité interne et à l'indépendance de l'effort par rapport à ses antécédents et par rapport à ses conséquents.

Quelques mots, tout d'abord, sur le rapport de l'effort avec ses conséquents. L'effort ne détermine pas la nature qualitative de son conséquent. Mais, puisque l'effort présent fait de plus en plus grande, à mesure qu'il se prolonge, la quantité du fait sur lequel il s'est porté, l'effort présent accroît ce fait. Il est un principe de choix et de direction. C'est ainsi que l'effort fait le présent et l'avenir. Le choix de l'effort serait prédéterminé, si l'effort, inévitablement, allait au fait le plus agréable, le meilleur, si le mobile le plus fort l'entraînait nécessairement (argument des motifs et des mobiles). Mais, si l'effort est pour quelque chose dans la force des motifs et des mobiles, dans leur attrait, alors il y a de l'indétermination dans le choix de l'effort. L'effort, assurément, va au bien; mais il choisit le bien auquel il s'attache. Souvent même, le bien auquel il s'attache est son œuvre, résulte du commencement de l'effort. Ainsi, on ne peut établir que l'effort soit déterminé par rapport à ses conséquents, que le choix de l'effort et la direction qui en résulte pour la suite des faits de conscience, soit quelque chose de déterminé. Donc, l'effort semble bien être indépendant de ses conséquents.

L'effort serait-il dépendant par rapport à ses antécédents? Serait-il déterminé, éveillé par ses antécédents ? J'ai déjà dit, et je rappelle les faits qui peuvent provoquer l'effort. Ce sont la multiplicité, la quasi-égalité des faits de conscience simultanés et le non-effort antérieur qui ont préparé l'effort à devenir plus énergique qu'il n'était (dans l'hypothèse qu'il est constant). Mais nous avons vu combien imparfaits étaient ces éléments de détermination, combien peu ils étaient déterminants. Ainsi l'indépendance de l'effort par rapport à ses antécédents semble résulter d'une analyse complète de la conscience. L'hypothèse de l'indéterminisme ou du libre arbitre est donc l'hypothèse la moins aventureuse qu'on puisse faire. Tout le déterminisme manifesté par la conscience est un déterminisme incomplet. Il y a liaison entre les faits de conscience et non enchaînement rigoureux. Il y a en eux du déterminisme, mais c'est un déterminisme partiel.

Pourquoi s'appuierait-on sur des données étrangères à la conscience pour affirmer que le déterminisme incomplet, mais apparent, est un fragment d'un déterminisme complet ? On reconnaît généralement aujourd'hui, l'on admet que la nécessité est une

hypothèse, un postulat, et que la contingence a une part dans la nature. S'il en est ainsi, n'est-il pas très normal que les lois de la vie consciente soient aussi souples ou même plus souples que les lois de la nature extérieure ?

L'effort, — telle sera ma conclusion, — est un *clinamen* phénoménal et conscient. Il est un signe de la non-nécessité des choses, et il est l'agent en même temps que le signe de cette contingence dans la conscience.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas de lois dans la conscience ? Nullement. De même qu'il y a, dans l'univers, à ce qu'il semble, à la fois de la contingence et de la détermination, ce qui explique le progrès des choses, l'imprévu du devenir, et permet en même temps de grouper les phénomènes par grandes séries, de même que le monde est ainsi le produit des lois et d'on ne sait quels principes d'indétermination, de même il y a dans la conscience deux manières de sérier les phénomènes. Il y a la production des phénomènes par la loi, ou plutôt selon la loi, et puis la production des phénomènes par la cause combinée avec la loi.

Il n'y a pas que la loi, que la légalité ; il y a aussi la cause, qui trouble les lois et pénètre la conscience de création. Ce rôle de la cause, cela s'appelle l'effort, la volonté, la liberté.

D'ailleurs, les conclusions auxquelles nous sommes arrivés au sujet de l'effort affranchissent-elles l'effort de toute loi ? L'effort est-il l'illégal absolu ? Nullement. L'effort est limité à certains effets ; il ne peut créer des qualités, mais seulement des quantités ; il nous a paru aussi ne rien pouvoir sur l'étendue intrinsèque des faits qui en procèdent. Il augmente simplement la quantité psychique. Il en résulte qu'il ralentit le devenir psychique, qu'il produit le changement minimum des états de conscience, qu'il dirige la conscience, plus ou moins longtemps, dans une voie toujours la même. Ainsi l'effort produit certains effets et non des effets quelconques.

Donc, au sein de la causalité, il y a de la légalité. Ainsi, en étudiant l'effort au cours, presque au commencement d'une série de recherches intitulée la recherche des lois générales de l'âme, nous n'avons pas abandonné cette recherche et nous ne l'avons pas proclamée même.

Au début des lois de l'âme, il faut placer le fait de l'effort, fait dont toute l'essence est de causer, de faire, et qui produit certains résultats spéciaux. C'est un fait qui trouble quelque peu les consécutions légales que nous allons étudier maintenant. La vie de l'âme est un mélange de constance et de caprice, de nécessité et de contingence. La loi n'est pas tout dans l'âme,

car elle s'exerce avec ou sans l'effort ; elle ne s'applique pas seule, sinon en l'absence de l'effort, c'est-à-dire quand l'effort est porté ailleurs. Les lois que nous formulons comportent donc une restriction : à moins que l'effort ne modifie cet état de choses. La loi psychique n'a pas la rigidité des lois de la nature, telles que la science positive les formule et les postule. La loi psychique est une loi dont l'exécution sera toujours subordonnée à l'exercice du fait de l'effort. L'effort, d'ailleurs, a lui-même une sorte de loi, que je viens d'indiquer. Les effets ne sont pas capricieux : nous avons pu les énumérer.

La vie psychique est donc un mélange d'indéterminisme, de création et de légalité, c'est-à-dire de répétition. On pourrait concevoir la vie psychique sans effort ; elle serait alors mécanique; mais, en fait, elle n'est pas telle, et notre expérience ne nous permet pas d'en douter. L'âme a ses lois, ses coutumes, mais à la vie coutumière de l'âme l'effort se mêle. L'activité de l'âme est un compromis entre une nature qui a ses lois et une force originale, l'effort, qui trouble les lois naturelles et donne naissance à des lois spéciales, puisqu'il a des effets propres. L'effort, dira-t-on, est naturel ; cela est vrai, mais, en même temps, il change la nature : il est naturel et opposé à la nature. Qu'est-ce à dire, si ce n'est que la nature est antinomique, contradictoire ? Tout cela revient à dire que notre avenir, — car il s'agit ici de notre avenir, — sera, pour une partie, ce qu'a été notre passé, c'est-à-dire légal, et, pour une autre part, qu'il est impossible de fixer, ce que nous le ferons.

V. H.

Les phénomènes généraux en histoire.

Cours de M. CHARLES SEIGNOBOS,

Maître de conférences à l'Université de Paris.

Phénomènes économiques et de consommation; vie matérielle.

Nous arrivons maintenant aux phénomènes de la vie économique passive, de la vie matérielle ; les phénomènes de consommation constituent, en effet, toute la vie matérielle, qui consiste à manger et boire, à se soigner, à se loger, à se vêtir, à se divertir.

Ces phénomènes dominent la vie économique ; on ne produit, on ne s'approprie, on ne transporte un objet qu'en vue de la consommation. Ils tiennent la place dominante dans la vie de la majorité des individus ; ce sont eux qui frappent le plus l'étranger dans un voyage ; ce sont ceux que décrit le romancier historique, car ils donnent la couleur locale. Jusqu'à présent, ils n'ont pas tenu dans l'enseignement une place proportionnée à leur importance, parce que l'enseignement est d'origine littéraire, parce que les documents dont l'historien dispose sont presque exclusivement des documents officiels ou littéraires, où ces phénomènes tiennent fort peu de place. Mais il est facile de les faire comprendre aux élèves, parce qu'ils consistent en actes matériels, en objets, donc en choses qui se *voient*, qu'on peut *montrer* par des gravures. Il faut donc leur donner une place dans l'enseignement; il faut se proposer de faire comprendre aux enfants ces actes matériels. Le moyen, pour y arriver, est simple : on n'a qu'à leur faire voir et étudier des gravures ou des descriptions, qu'à leur faire rechercher en quoi ces phénomènes se ressemblent ou diffèrent dans des civilisations différentes.

Mais la vie matérielle se compose d'une masse écrasante de détails; une visite à un musée d'antiquités montre des milliers d'objets, dont la plupart ne font que satisfaire la curiosité, le goût d'un archéologue, et ne méritent pas d'être montrés aux élèves, n'ont aucune valeur éducative. Il faut donc choisir; le principe qui dirige le choix doit être de s'en tenir à ce qui est

nécessaire pour comprendre les caractères généraux d'une société et l'évolution de la civilisation.

Nous nous bornerons à une revue générale, et nous étudierons : 1° les usages qui ont pour but la satisfaction des besoins élémentaires, des besoins physiologiques ; 2° les usages adoptés pour la satisfaction des goûts, c'est-à-dire de conceptions psychologiques.

I. — La première classe comprend quatre groupes de phénomènes : l'alimentation, le vêtement, l'habitation, le chauffage et l'éclairage.

1. L'alimentation répond au besoin le plus pressant, le plus universel : apaiser la faim et la soif. Mais le besoin physiologique se combine avec un goût très général, un besoin, un désir psychologique : l'homme cherche à se procurer des excitations par les saveurs fortes qui agissent sur le goût, par les boissons fermentées qui agissent sur le cerveau. L'alimentation est réglée pour satisfaire à ces deux besoins très différents.

Elle consiste en deux opérations : le choix, la préparation des matières. — Les matières varient suivant deux conditions : la facilité à se procurer telle ou telle matière, et, par conséquent, l'alimentation est conditionnée par les produits de la région ; — la coutume et les goûts : l'homme ne mange pas toutes les matières aptes à le nourrir que lui offre le pays où il vit, il n'en mange qu'un très petit nombre et repousse toutes celles auxquelles il n'est pas habitué ; en France, au XVIIIe siècle, personne ne veut manger de riz, et, pendant longtemps, on a manifesté une grande répugnance à l'égard de la pomme de terre ; l'alimentation de chaque peuple se réduit à un très petit nombre de matières, et, encore aujourd'hui, la nourriture du paysan est peu variée ; seul, l'homme très civilisé a une alimentation variée et adopte des aliments étrangers au pays qu'il habite. — La préparation se fait par deux méthodes différentes : la conservation, qui permet de faire des provisions d'avance : viande séchée et salée, fruits séchés et confits ; elle peut se pratiquer en grand et devient objet d'industrie spéciale et de commerce ; — la cuisine, l'acte de cuire, qui se fait au moment de la consommation, qui se prête mal à la division du travail, qui est restée essentiellement un travail domestique, réservé surtout aux femmes.

L'évolution générale de la nourriture et de la boisson est connue historiquement, ou du moins toutes les étapes se retrouvent chez les peuples actuels. A une époque antérieure à l'histoire, l'homme ne choisit pas sa nourriture ; il mange ce qu'il trouve, coquillages, racines, et boit de l'eau ; c'est l'alimen-

tation de quelques peuples sauvages contemporains, des Fuégiens, par exemple ; c'est l'alimentation en cas de famine, en cas de siège. A un deuxième degré, l'homme vit du produit de sa chasse et de sa pêche : tels les Peaux-Rouges, les Ichtyophages des côtes du Beloutchistan ; il ne mange que quand il a pris un animal, ses repas ne sont pas réguliers. Puis il arrive à tirer sa nourriture d'une plante cultivée, dont le grain est écrasé et cuit : riz en Orient, blé dans le monde méditerranéen, maïs en Amérique ; les peuples antiques mangeaient la farine préparée en bouillie ou en galette ; puis ils ont trouvé le levain et fait le pain ; cette alimentation d'origine végétale fait le fond de la nourriture ; on y joint quelques légumes cuits dans un corps gras, huile d'olive dans les pays chauds, beurre chez les peuples pasteurs de l'Europe et de l'Inde, lard dans les régions où l'on élève des porcs. On a ainsi une nourriture d'entretien. Tel a été le régime normal des peuples civilisés antiques ; tel est resté le régime des peuples d'Extrême-Orient ; il était pratiqué non seulement par les peuples agriculteurs, mais aussi par les peuples pasteurs, qui, on l'a vu dans la leçon précédente, ne mangent pas leur bétail. Pendant longtemps, les Grecs et les Romains n'ont tué d'animaux domestiques qu'à l'occasion d'un sacrifice ; alors ils en mangeaient la viande, mais c'était exceptionnel, à l'occasion d'une fête. On arrive par cette transition au quatrième degré : l'homme se met à manger régulièrement la viande des animaux domestiques, bœuf, mouton, porc (les plus riches y ajoutent du gibier), et à boire des boissons fermentées, hydromel, vin, cervoise ; ces boissons sont d'abord des excitants de luxe, dont on n'use qu'aux jours de fêtes, puis on arrive à en boire tous les jours, au moins dans les classes riches. Et, dès lors, il y a dans un même peuple deux espèces d'alimentation : la nourriture d'entretien pour les classes pauvres, la nourriture de luxe pour les classes riches. La séparation nous apparaît nettement dans le monde romain ; elle est moins nette en Asie ; en Europe, pendant longtemps, la viande et le vin ont été la marque d'une alimentation aristocratique, d'abord réservée aux hommes ; les paysans ne l'ont guère connue avant le XIXe siècle. De ce fait est né le préjugé que cette alimentation est supérieure physiologiquement ; le préjugé a été adopté même par les médecins, qui n'ont commencé à réagir qu'à la fin du siècle dernier. A un cinquième degré, la cuisine des excitants devient plus variée par l'introduction de produits venus de pays lointains, épices, poivre, sucre de canne ; ces produits sont connus dès l'empire romain ; on les trouve au Moyen Age sur les tables des riches,

vins épicés, paon *empévré* des chansons de geste. Avec le XVIe siècle, des produits nouveaux entrent à la fois dans les deux espèces d'alimentation : dans l'alimentation populaire, le maïs en pays chauds, la pomme de terre en pays froids ; dans l'alimentation de luxe, des boissons excitantes ; elles sont de deux espèces très différentes, d'après l'effet qu'elles produisent : à peu près inoffensives, comme le café, qui apparaît au XVIIe siècle, ou le thé, qui apparaît au XIXe siècle ; très dangereuses, comme l'alcool, l'eau-de-vie obtenue par distillation du vin d'abord, des grains ensuite, le gin, le whisky, ou des liqueurs obtenues par macération de plantes dans l'alcool ; ces deux espèces de boissons entrent en lutte au XIXe siècle.

En même temps, se produit dans l'alimentation une évolution considérable ; jusque-là, chaque région a eu sa cuisine traditionnelle, régionale ; au XIXe siècle, les recettes s'échangent ; il se forme une cuisine internationale, où dominent les recettes de l'Italie, créatrice de la confiserie et de la pâtisserie, de la France créatrice de la cuisine ; le caractère international de cette cuisine est rendu évident par les noms des aliments : beefsteak, macaroni, nouille, etc. — L'alimentation particulière aux classes riches se répand peu à peu dans toute la nation ; cette diffusion est facilitée par les industries spéciales qui se développent, boucherie, charcuterie, et par la création d'établissements publics, cafés, brasseries, restaurants.

Au point de vue des matières qui servent à l'alimentation, le XIXe siècle a vu apparaître le sucre et le chocolat.

2. Le vêtement répond à la fois à un besoin physiologique, maintenir la température du corps au degré nécessaire à la vie, et à des conceptions, désir de se faire beau, pudeur. Le vêtement ne se sépare pas de la parure.

Le vêtement de chaque peuple diffère par la matière et la forme ; la matière, cuir ou fourrure, tissus tirés du monde végétal ou du monde animal, dépend de conditions matérielles, production ou commerce ; la forme est réglée par la coutume ; elle varie de peuple à peuple, et, dans un même peuple, avec le sexe, la condition, la profession ; le même individu ne porte pas toujours le même costume aux divers moments de sa vie : le Romain n'est pas toujours en toge, le chevalier au Moyen Age n'endosse pas tous les jours le harnais de guerre ; le courtisan de Louis XIV n'a pas continuellement le costume de cour.

L'évolution du vêtement porte surtout sur la forme, sur le nombre des pièces et sur la différenciation du costume. Elle commence avant l'histoire : aucun peuple civilisé n'est nu. En Egypte,

dans la Grèce primitive, le vêtement se réduit à une pièce, la *chitôn* grecque, très ample et très lâche. Dans les pays à saison froide, on a une autre pièce qu'on met pour sortir, l'*himation* des Grecs, le manteau ; on porte en même temps des sandales et un chapeau. Dans les pays froids, on adopte des vêtements plus serrés au corps ; en même temps, le costume se différencie pour les deux sexes : la femme garde la robe ; le costume de l'homme se divise en deux pièces, l'une qui couvre le buste, l'autre qui garantit les jambes ; ainsi sont représentés les Barbares du Danube sur les bas-reliefs de la colonne Trajane ; ainsi les Gaulois portaient le *bliaud* et les *braies* ; on y ajoute d'ordinaire des chaussures en bois, *gallicæ*, ou en cuir, et un bonnet. Ce genre de vêtement, adopté d'abord par les Romains pour les soldats en campagne, est devenu général en Occident. Dès lors, le monde civilisé se divise en deux parties au point de vue du costume : l'Orient conserve le costume antique, la robe, sauf naturellement pour la guerre ou la chasse (le phénomène est net en Russie avec les réformes de Pierre le Grand) ; l'Occident présente deux traits caractéristiques : le costume diffère suivant le sexe ; on a un vêtement qui couvre les jambes.

L'évolution consiste à accroître le nombre des pièces. On en a d'abord trois, bliaud puis justaucorps, braies puis culottes, manteau. Des pièces nouvelles apparaissent, qui créent une catégorie spéciale de vêtements, le linge de corps : la chemise, d'un usage à peu près général au XIVe siècle, qu'on quitte pour la nuit, habitude qui s'est conservée en Italie ; le caleçon, dont l'équivalent, le pantalon, n'a été adopté qu'au XVIIIe siècle pour les petites filles, et après 1830 pour les femmes ; les bas, qui sont une transformation du bas de chausse. Puis on a imaginé le linge de nuit. L'homme a alors deux ensembles de vêtements complets, superposés. Le vêtement ancien, devenu le vêtement de dessus, s'augmente de la veste, transformée en gilet, et prend des formes moins serrées, habit et pantalon au XVIIe siècle, redingote et veston au XIX siècle. Le vêtement de femme subit une évolution différente : il se coupe en deux parties ; il reste flottant par le bas, en se compliquant par une pièce nouvelle, la gipe, la jupe, qui a donné naissance à une superposition de jupes et jupons ; le haut devient de plus en plus collant, jusqu'au busc du XVIIIe siècle et au corset contemporain.

La chaussure a toujours été la même pour les deux sexes : l'Orient est le monde de la babouche, que l'on quitte en entrant à la maison ; en Occident, on porte le soulier, la botte de cuir, qui se garde à la maison ; au XIXe siècle apparaît la bottine.

La coiffure n'a pas subi d'évolution ; depuis l'antiquité, elle oscille entre deux types contradictoires, simple pour la commodité, très compliqué pour l'apparat. Les femmes ont eu tantôt la natte simple, tantôt la coiffure bâtie ; les hommes tantôt portent les cheveux courts et se rasent, tantôt gardent la barbe et laissent croître leurs cheveux. La perruque est un phénomène de luxe.

Le vêtement subit une évolution dirigée par deux sortes de conceptions opposées. *a*) La coutume d'un pays, d'une classe, qui se forme par des motifs pratiques, facilité à se procurer la matière, commodité pour le travail, appropriation au climat, et par une tradition durable ; on arrive ainsi au costume national. (Remarquez que les ordres monastiques ont conservé le costume national du pays et de l'époque où ils ont été fondés). *b*) La mode repose sur le désir de se distinguer de la masse ; elle se forme dans les classes dominantes ; mais, comme les autres classes cherchent à les imiter, elles sont forcées de changer : la mode est par nature instable et courte ; elle arrive même à se réduire à une année ; comme elle ne repose sur aucun motif profond, elle est souvent mal commode et laide.

3. L'habitation répond au besoin universel de s'abriter pendant la nuit et de se protéger contre le froid ; il s'y joint aussi le désir d'être agréablement. Elle comprend deux sortes d'objets : le logement et le mobilier.

a) Le logement prend chez tous les peuples civilisés la forme de maisons ; la caverne est préhistorique. Mais, de même qu'on a deux grands groupes de populations, les sédentaires et les nomades ; de même, on a deux systèmes de logements appropriés à leurs mœurs, la maison fixe en terre ou en pierre, la maison mobile en toile ou en bois. Les peuples pasteurs, en se fixant, ont adopté la maison fixe ; mais pendant longtemps, au Moyen Age, la maison n'a pas été considérée comme un immeuble.

L'évolution de la maison a été différente en pays chauds et en pays froids. Dans les premiers, — et l'habitude s'est conservée en Orient, — la maison est fermée vers le dehors, ouverte sur une cour intérieure ; dans l'Europe du Moyen Age, la fenêtre donne jour sur le dehors à la maison, qui comprend d'abord une seule pièce, où vivent pêle-mêle les hommes et les animaux, puis se différencie : alors apparaissent les étables, les greniers, la cuisine, la *chambre* (camera), puis la salle : la distinction de la salle à manger et du salon est récente. Les maisons en Occident diffèrent suivant la condition du propriétaire et arrivent à se grouper en trois types : la maison du riche, du puissant, qui, partie du donjon, devient successivement le château, fortifié, le château, le

palais, l'hôtel; — la maison du travailleur aisé, à la campagne maison du fermier, *ferme* ou *hof*, à la ville maison du marchand, où tous les bâtiments se groupent autour d'une cour; — la maison d'un seul corps de bâtiment, du paysan qui ne possède pas de bétail, du petit artisan. Normalement, la maison n'a qu'un rez-de-chaussée; l'étage a été introduit, quand il a fallu ménager la place, dans les villes, dès le monde antique (Tyr et Rome ont des maisons à plusieurs étages), dans les places fortes.

Les maisons se groupent suivant des systèmes différents, très généraux; chaque pays a sa coutume. On discute pour savoir si elle tient à des motifs pratiques locaux, proximité de l'eau et des cultures (théorie des géographes, cf. Vidal de la Blache, *Tableau géographique de la France*), ou à un usage national (théorie de Maitzen). Tantôt les maisons sont très disséminées, tantôt au contraire elles sont groupées; le groupement se fait de deux façons : les maisons sont alignées et massées, le long d'une rue, et entourées d'une enceinte, pour des raisons de défense, ou elles sont à quelque distance les unes des autres, comme dans les villages des Alpes contemporains.

b) L'ameublement consiste dans les objets utiles à la vie dans la maison, pour le repas, le coucher, la conservation des vêtements. Il reste pendant longtemps très simple et très rudimentaire, se réduisant chez les peuples antiques à des sièges en bois, une table, des coffres, un lit sur lequel on jette des tapis. Il est resté simple en Orient, mais il s'est compliqué en Europe depuis le Moyen Age; sur le lit on a placé une paillasse, un matelas, un lit de plume, des coussins; on a eu des dressoirs, des bahuts, des armoires; on emprunte à l'Orient les tapis placés sur le plancher ou contre les murs, les lits de repos, divans, sofas; enfin du XVIIIe siècle date le *confort :* on invente les canapés, les fauteuils, les chaises longues, les secrétaires, les bureaux. L'ameublement se différencie alors suivant les classes; le peuple en reste au mobilier du XVe siècle.

Pour la table, pendant l'antiquité et le Moyen Age, encore aujourd'hui en Orient, on ne connaît que la cuillère, le couteau, le gobelet; les convives mangent avec leurs doigts et plongent à un plat commun; puis se sont introduites les assiettes, les fourches et les fourchettes d'origine récente.

4. Le chauffage et l'éclairage ont d'abord été réduits à ceux que la nature offre naturellement, lumière du jour, chaleur du soleil. Par conséquent, la vie était restreinte aux pays où la température de l'hiver n'est pas trop rigoureuse, et l'activité à la durée du jour. Les peuples civilisés ont créé la chaleur et la lumière artificielles,

Le chauffage est resté longtemps rudimentaire, réduit au bois et au charbon de bois, avec un seul instrument, le réchaud, qui s'est conservé en Espagne (*brasero*) et en Orient. Les peuples du Nord, mais de pays encore tempérés, construisent, pour faire du feu, une bâtisse, la cheminée. Les Germains et les Slaves recourent à une adaptation du four à cuire, ils arrivent au *poêle* bâti. Au XVIIIe siècle, on utilise le charbon ; au XIXe, on invente le calorifère. Pour allumer le feu, on n'a eu jusqu'au XIXe siècle que le briquet et l'amadou ; de là, l'obligation d'entretenir le feu pendant la nuit.

Pour l'éclairage, on a d'abord utilisé la torche de résine et la veilleuse à huile, procédés qui ne pouvaient permettre de travailler ; et, par suite, toute la vie restait liée à la durée du jour. Les représentations dramatiques en Grèce et à Rome avaient lieu de jour ; les audiences du Parlement au Moyen Age commençaient à six heures du matin. La pratique a survécu en Orient. Vers la fin du monde antique, on arrive à la lampe, à la lanterne, au cierge de cire, à la chandelle de suif, qu'on retrouve pendant tout le Moyen Age et jusqu'au XVIIIe siècle : au XVIIe, les théâtres sont éclairés aux chandelles ; le réverbère, dans les rues, est une simple lanterne. La révolution dans les procédés d'éclairage est récente : elle a commencé avec le gaz ; puis on a eu la bougie de stéarine, le pétrole, enfin l'électricité.

Ces changements dans l'éclairage et le chauffage ont eu des conséquences capitales. Les pays à hiver très froid sont devenus habitables ; la vie a été reportée vers le soir ; l'ancien usage de régler la vie sur la durée du jour ne persiste plus guère que dans les campagnes, et paraît anormal à la grande majorité : c'est ce que signifie l'expression « se coucher avec les poules ».

II. — L'autre classe des phénomènes de la vie économique passive comprend trois groupes : les occupations, les cérémonies, les divertissements.

1. Les occupations sont les actes répétés chaque jour, qui remplissent la partie du temps non consacrée au travail économique, aux actes économiques et aux divertissements ; elles comprennent les actes destinés à satisfaire les besoins élémentaires : manger, dormir, soigner son corps. Chez les sauvages, ces actes n'ont pas encore le caractère d'occupations, ils sont très irréguliers ; mais, avec la civilisation, ils deviennent des habitudes. Chaque journée est partagée de même façon ; les hommes ont un emploi du temps : le lever, les repas, le travail, le coucher, ont lieu à heure fixe ; certains jours sont régulièrement, périodiquement, consacrés au repos, aux fêtes, aux marchés. Les Chaldéens

divisent l'année en semaines, division d'origine astrologique, adoptée par les peuples européens, et si bien passée dans les mœurs que la tentative faite en 1793 pour modifier le calendrier a avorté. La division de la journée est devenue de plus en plus régulière avec l'invention des horloges et des montres, au moins dans les classes les plus civilisées; elle l'est beaucoup moins chez les paysans et chez les peuples d'Orient ; l'exactitude est un phénomène d'origine récente.

Pendant longtemps, les heures du lever et du coucher ont été réglées par la lumière naturelle ; avec l'éclairage, l'heure du coucher a retardé de plus en plus et avec elle, naturellement, l'heure du lever. — La journée est surtout divisée par les repas ; l'usage de manger à des heures fixes est aussi ancien que la vie civilisée. En Occident, le nombre des repas et les heures ont été fixés dans le monde romain et ont persisté pendant le Moyen Age ; dans les campagnes, on est resté fidèle à cette tradition, et on fait encore quatre repas par jour : déjeuner du matin, dîner, goûter, souper ; dans la vie urbaine, l'heure des repas est toujours allée en reculant ; on le voit bien en comparant les heures à l'époque de Charles V (déjeuner au lever, dîner vers 9 heures, souper vers 5 heures) et à la nôtre : le déjeuner a été retardé jusqu'à midi, le dîner jusqu'à 7 heures et le souper jusque dans la nuit. Le retard est bien manifesté par la confusion de sens du mot dîner, telle que des gens de la campagne et des gens de la ville ne se comprennent plus : au XVIIe siècle et aujourd'hui, à la campagne, on appelle dîner le repas pris vers midi ; le dîner, pour les gens des villes, a lieu à 7 heures.

Une occupation générale est la toilette ; elle se fait d'ordinaire après le lever, elle est destinée à parer le corps. Sauf chez les Peaux-Rouges, elle tient une place plus considérable dans la vie des femmes que dans celle des hommes ; on le constate déjà pour les femmes des Pharaons, pour les dames de la haute société dans l'antiquité. Dès l'antiquité, tout l'appareil de toilette est constitué ; il ne s'est guère augmenté depuis : on connaît depuis longtemps l'usage d'enduire les cheveux d'un corps gras, de les arranger en échafaudages compliqués, de les teindre ; on connaît les perruques, les parfums, les fards et les poudres ; on connaît également tout l'attirail de la parure, anneaux aux doigts et aux pieds, au nez, aux oreilles, couronnes, perles, diamants, pierres précieuses. L'évolution a surtout consisté à réduire le nombre des parties du corps que l'on pare.

La toilette comporte un nettoyage du corps ; il se fait sous deux formes : nettoyage partiel ou ablution, nettoyage total ou

bain. Le bain est né dans les civilisations orientales, où il est devenu et resté un usage ; perfectionné dans le monde antique, il aboutit au bain grec ou romain : dans les thermes, on trouve des pièces pour chacune des opérations, vestiaire, étuve, piscines pour bains chauds et froids, pièce pour le massage. Considéré d'abord comme un luxe, le bain est devenu d'un usage général : l'empire romain a construit des thermes publics. Dès lors, le monde est partagé entre deux régimes : les peuples pasteurs du Nord et du désert ignorent le bain et ne connaissent que l'ablution; Mahomet l'a réglée pour les Arabes, mais les classes riches reprendront le bain dans le monde musulman. En Occident, le clergé combat le bain pour des raisons d'ascétisme et de pudeur ; mais les classes riches y reviennent à l'imitation des musulmans, et, au XIIe siècle, les populations d'Occident se divisent en deux groupes à ce point de vue : le clergé et les paysans gardent l'horreur de l'eau ; les nobles et les gens des villes adoptent le bain, sous une forme rudimentaire d'abord (le *baquet* des chansons de geste), puis à l'orientale au XVe siècle ; la pratique du bain est si répandue que, dans les villes allemandes du XVe siècle, on donne aux ouvriers le *badegeld*, comme on donne aujourd'hui le pourboire. Au XVIe siècle, les bains sont fermés par l'autorité publique, par respect de la pudeur et par crainte de maladies contagieuses. Alors commence pour toutes les classes une période de saleté : Louis XIV ne se lave pas.

La propreté reparaît au XIXe siècle, d'abord chez les peuples anglais, mais avec des formes nouvelles : *tub* à l'eau froide au lever, bain chaud. C'est une des révolutions dans les usages au XIXe siècle ; mais elle est encore incomplète : dans les petites villes et les campagnes, on en est resté à l'ablution, avec des bains peu fréquents. Le mouvement est activé par l'hygiène.

2. Les cérémonies répondent au besoin universel de célébrer les actes importants de la vie dans des formes solennelles, c'est-à-dire rituelles et compliquées.

Les cérémonies les plus universelles sont celles qu'on accomplit à propos d'un acte privé ; elles existent chez tous les peuples civilisés et même chez les sauvages. D'ordinaire, une cérémonie marque chacun des actes décisifs de la vie : pour la naissance, en Orient la circoncision, chez les peuples chrétiens le baptême (cérémonie détournée de son sens originel) ; à l'entrée dans la vie active, serment des *éphèbes* à Athènes, prise de la toge virile à Rome, *adoubement* du chevalier ; pour le mariage, rites grecs et romains, bénédiction nuptiale ; pour la mort, les funérailles.

Les cérémonies publiques sont surtout des fêtes religieuses ou

politiques. Fêtes religieuses, elles font partie du culte : en Orient, on a les lamentations, les réjouissances qui tournent à l'orgie, les mystères ; en Occident, la procession (Panathénées, Arvalia). Le culte chrétien combine la procession et le mystère ; il ajoute le pèlerinage aux reliques, la fête du saint qui devient la fête du village. Les fêtes politiques ont lieu d'abord à l'occasion d'un acte du prince, naissance, mariage, couronnement, entrevue, entrée dans une ville ; puis en mémoire d'un événement important de la vie du peuple, 4 juillet (proclamation de l'indépendance) aux Etats-Unis, 14 juillet en France ; les procédés de ces fêtes politiques sont toujours les mêmes : cortège, banquet, distributions au peuple, illuminations, feux d'artifice.

Le cérémonial s'introduit même dans les relations entre les individus : des règles se forment sur la façon de se conduire en société (cf. Spencer, *Principes de Sociologie*). Le phénomène est plus ancien que l'histoire ; le cérémonial existe déjà dans tous les empires antiques. Des règles en fixent les principales manifestations : le salut, la prosternation que les Occidentaux ont eu de la peine à admettre (résistance des Grecs à Alexandre), que les Byzantins ont adoptée, la préséance, traduction matérielle de l'ordre des rangs. La préséance est très importante dans les sociétés aristocratiques ; elle a souvent causé des querelles. Le cérémonial fixe aussi la fréquentation, qui se limite à certaines classes : règles des tournois au Moyen Age, réceptions à la cour. Dans les cours modernes, le cérémonial règle la vie du prince et devient l'étiquette.

3. Les divertissements sont très variés ; quelques-uns tiennent une place importante dans la vie, réagissent fortement sur la société.

L'usage de sortir pour chercher à se distraire existe déjà dans le monde antique, mais réduit aux hommes habitant les villes ; car la femme est enfermée et ne sort que pour aller dans des endroits fixes, pratique restée en usage dans quelques pays du Midi. Dès l'antiquité, les hommes sortent, se réunissent dans un lieu public, centre où se forme l'opinion ; en Grèce, on se réunit d'abord chez le forgeron, puis au marché, et finalement au gymnase et dans les bains. Ainsi commença la conversation entre hommes. Chez les peuples du Nord, pendant le Moyen Age, le lieu de réunion est la taverne, où l'on boit plus qu'on ne cause ; puis on se réunit sur la place publique, et, à partir du XVIIe siècle, au café.

La sortie se combine souvent avec la réunion de société. Chez les peuples antiques, elle se réduit aux hommes et aux hétaires ; elle consiste en banquets, où l'on boit beaucoup (*symposion*),

où l'on est distrait par des jongleuses, des danseuses, des musiciens. Cette pratique a survécu en Orient. Dans l'Europe du Moyen Age apparaît, dans le monde noble, un phénomène nouveau, la réunion où les femmes sont admises, la *cour* : là se forme la galanterie. Chez les paysans, on a les *veillées*, avec des récits et des chansons. La conversation avec les dames apparaît d'abord en Italie : Castiglione en indique les règles; elle passe en France, où l'hôtel de Rambouillet donne le ton. Les pays du Nord restent longtemps en retard ; les réunions, réservées aux hommes, sont des occasions d'ivrognerie ; à Pétersbourg, Pierre le Grand établit par ordre des réunions où les femmes sont admises ; elles y restent muettes. Puis ces réunions prennent un type uniforme : elles consistent en banquets et en bals.

Les divertissements sont de deux sortes, actifs et passifs. Les premiers sont ceux où le plaisir consiste à se donner du mouvement ; ils sont développés surtout chez les peuples guerriers : dans le monde antique, ils ont été organisés à Sparte, où apparaît le gymnase, usage devenu hellénique, qui aboutit au *pentathle* ; à Rome, ils sont restés des exercices guerriers. En Assyrie, en Perse, à Sparte, on connaît la chasse au chien courant ; elle devient le divertissement dominant au Moyen Age et donne naissance à un art, la *vénerie*. Un autre divertissement caractéristique du Moyen Age est le combat, qui se transforme peu à peu en joute ; on combat d'abord avec les armes ordinaires, et souvent des adversaires restent sur le terrain; puis on emploie les armes *courtoises*, on cherche alors à faire des prisonniers et on arrive à lutter pour l'honneur ; le tournoi se transforme en pur spectacle, et devient au XVIIe siècle la *cavalcade*, le *carrousel*. Le combat est renouvelé par la création d'un art, l'*escrime*, née en Italie, perfectionnée en France ; elle donne lieu au *duel*. Le peuple a ses jeux, lutte, mail, paume, balle ; les Anglais en ont donné les règles et en ont fait le *sport*, dont l'importance, considérablement accrue au XIXe siècle, est arrivée à absorber la vie en pays anglais.

Les divertissements passifs sont les spectacles. Dans leur forme la plus ancienne et la plus universelle, ils consistent à regarder des tours d'adresse et de force ; on les trouve déjà en Egypte, et les spectacles de nos foires peuvent en donner l'idée. Puis on a fait combattre des hommes, les gladiateurs, et des animaux ; des combats d'animaux, il n'est resté que les courses de taureaux en Espagne, les combats de coqs en Angleterre et dans les républiques hispano-américaines. D'autres formes de spectacles sont constituées par le théâtre, la pantomime et le ballet ; les courses de chars, en Grèce, à Rome, à Byzance, qui, supprimées dans le

monde chrétien, ont reparu, au XIXe siècle, avec les courses de chevaux, d'origine anglaise.

Le jeu rentre dans la catégorie des divertissements passifs ; l'antiquité n'a guère connu que les dés, qui ont vécu jusqu'au XVIIe siècle : on joue beaucoup aux dés dans les armées de la guerre de Trente Ans. Puis ont paru les cartes au XVe siècle, le loto, la roulette. Le jeu a fait fureur dans les cours jusqu'au XVIIIe siècle ; aujourd'hui, il est encore très répandu dans les pays latins d'Europe et d'Amérique.

La danse était un divertissement passif dans l'antiquité ; on regardait des danseurs et des danseuses payés ; elle a conservé ce caractère en Orient ; elle est devenue active en Occident : rondes populaires, danses par couples, qui, introduites au XVe siècle, ont fait scandale.

Le voyage d'agrément est inconnu du monde antique ; les Sybarites étonnaient tous les étrangers par leur habitude d'aller passer l'été à la campagne. Les Romains, les Musulmans connaissaient les villas, qui sont plus des exploitations rurales que des propriétés d'agrément. Au Moyen Age, le défaut de sécurité empêche le voyage d'agrément. La pratique s'en introduit au XVe siècle, avec les bains d'eaux minérales ; on se soigne et on s'amuse. En Angleterre apparaît le bain de mer, au XVIIIe siècle ; il est introduit en France par Alphonse Karr. Puis l'Italie donne l'exemple de la villégiature ; et, en Suisse, apparaît le tourisme, phénomène du XIXe siècle.

M. T.

Bibliographie

AGRÉGATIONS DES LETTRES ET DE GRAMMAIRE.

1° AUTEURS LATINS.

N. B. — *Cette fois, plus encore que les précédentes, nous avons dû faire un choix parmi les ouvrages à signaler ; car, pour certains auteurs* (Odes *et* Dialogue des Orateurs), *les éditions sont très nombreuses.*

1° **Cicéron**, *Divinatio in Caecilium.*

(Grammaire).

Editions dont on peut se servir :

a) En français : E. THOMAS, Hachette, Collection à l'usage des professeurs (de préférence).

b) En allemand : HALM-LAUBMANN, Berlin, Weidmann.

RICHTER-EBERHARD, Leipzig, Teubner.

Texte :

C. F. W. MUELLER, *M. Tullii Ciceronis scripta quae manserunt omnia*, Partis II vol. 1 (Bibliotheca teubneriana).

NOHL, Leipzig, Freytag (plus clair).

Langue :

MERGUET, *Lexicon z. den Reden des Cicero*, 4 vol. in-4°.

PASCAL, *Dizionario del uso Ciceroniano*, 1899, Turin, Loescher (t. utile).

Grammaire :

LEBRETON, *Etudes sur la langue et la grammaire de Cicéron*, thèse fr., 1901, Paris, et *Caesariana syntaxis quatenus a Ciceroniana differat*, thèse latine, ib.

2° *Lettres à Atticus* XII (**Lettres**).

Editions dont on peut se servir :

a) Avec notes en latin : BOOT, t. II, 1866, Amsterdam (bonne).

b) Avec notes en anglais : TYRRELL et PURSER, t. 4 et 5 (la meilleure, mais d'un prix élevé).

Texte :

C. F. W. MUELLER, *M. Tullii Ciceronis scripta quae manserunt omnia*, partis III vol. 2 (Bibliotheca teubneriana).

TYRRELL et PURSER, t. 2, Bibliotheca oxoniensis (très sobre, très clair et très complet).

O. E. SCHMIDT, *d. Briefwechsel d. M. Tullius Cicero von seinem Prokonsulat in Cilicien bis zu Caesars Ermordung*, 1893, Leipzig, Teubner (excellent, mais trop favorable à Cicéron).

Langue et style :

PASCAL (cf. *supra*), et en outre :

REIN, *Ueber Ciceros Briefstil*, 1895, Chemnitz, Programme ;

STINNER, *De eo quo Cicero in epist. usus est sermone*, 1878, Oppeln, Franck.

Commentaire : BOISSIER, *Cicéron et ses amis*, Paris, Hachette ;

O. E. SCHMIDT, cf. *supra* ; consulter aussi le commentaire de MANUCE et les notes de MONGAULT, dans sa traduction, Paris, Barbou, 1787, t. III.

3° Horace, *Odes* IV (Lettres et Grammaire).

Editions dont on peut se servir :

a) *En français :* PLESSIS-LEJAY, 1904, Paris, Hachette (édition classique).

b) *En latin :* ORELLI, revue par BAITER et HIRSCHFELDER, Berlin, Calvary (très bonne).

c) *En allemand* : KIESSLING-HEINZE, Berlin, WEIDMANN (de préférence).

LUCIEN MÜLLER, 1900, Pétersbourg et Leipzig, Ricker.

d) *En anglais :* WICKHAM, Oxford, Clarendon Press.

GOW, Cambridge, University Press.

e) *En italien* : USSANI, t. II, 1901, Turin, Loescher.

Texte :

KELLER et HOLDER, ed. minor, Leipzig, Teubner.

WICKHAM, Bibliotheca oxoniensis (tout récent).

Grammaire :

Préface de l'édition SMITH, 1895, Boston, Ginn.

Langue :

WALTZ, *Variations de la langue et de la métrique d'Horace*, 1881, Paris, thèse française.

Métrique :

Un traité quelconque de métrique. On peut consulter aussi H. SCHILLER, *Mètres lyriques d'Horace*, traduit par RIEMANN, Paris, Klincksieck.

Commentaire :

DEVAUX, *Quid vere romanum lyricis Horatii carminibus insit*, 1892, Grenoble, thèse latine.

TEUFFEL, *Die Horaz. Lyrik u. deren Kritik*, 1876, Tuebingen, Fuess.

Scolies (PORPHYRION, éd. Meyer, dans la Biblioth. Teubneriana et ACRON, de préférence éd. Keller, *ib.*).

4° *Chant Séculaire* (Grammaire).

Editions dont on peut se servir : Les mêmes que pour le livre IV des *Odes*, plus : MOSCA, *Esposizione e commento*, 1895, Chieti.

Texte, *Grammaire*, *Langue et Métrique*, comme pour le livre IV des *Odes*.

Commentaire : DEVAUX et TEUFFEL (cf. *supra*), plus LÖWENTHAL, *über die Säkularfeier d. Augustus u. d. Carmen Saeculare*, 1901, Czernowitz, Progr., et, surtout, BOISSIER, *Les Jeux Séculaires d'Auguste*, Revue des Deux-Mondes du 1er mars 1892.

Lucrèce, V, 509 — (Fin).

(Grammaire).

Editions dont on peut se servir :

a) En français : G. LYON, 1886, Paris, Alcan.

BERGSON, *Extraits*, Paris, Delagrave; contient presque tous les vers (très bon).

BENOIST-LANTOINE, Paris, Hachette, collection à l'usage des professeurs.

b) En latin : LAMBIN, 1594, Paris (souvent réimprimé).

LEMAIRE, 1882, t. II (surtout pour le lexique).

c) En allemand : LACHMANN, 1438, Berlin, Reimer.

d) En anglais : MUNRO, Londres, Bell and sons (bonne).

e) En italien : GIUSSANI, t. 4, Turin, Loescher (de préférence).

Constitution du texte :

Ed. LACHMANN, cf. supra.

Ed. BAILEY, dans la Bibliotheca oxoniensis (la plus récente).

Grammaire :

HOLTZE, *Syntaxis lucretianae lineamenta*, 1868, Leipzig, Holtze.

CARTAULT, *La flexion dans Lucrèce*, 1898 (Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, V).

HIDEN, *De casuum syntaxi lucretiana*, 2 parties, 1896 et 1899, Helsingfors, Simel.

Commentaire :

MARTHA, *Le poème de Lucrèce*, Paris, Hachette.

RIBBECK, *Histoire de la poésie latine*, trad. DROZ et KONTZ, 1891, Paris, Leroux, pp. 337-357.

6° Plaute. — *Amphitryon.*

Lettres.

Editions :

a) *En français* : RAMAIN, *Extraits du théâtre latin*, Paris, Hachette, pour les vers 186-462, 551-632, et 1053-1129.

FABIA, *Extraits des comiques latins*, Paris, Colin, pour les vers 186-462.

b) *En latin* : USSING, 1875, Copenhague, t. I.

c) *En anglais* :

PALMER, 1890, New-York, Macmillan (de préférence).

Texte :

HAVET, Paris, Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, fasc. 102 (texte trop hasardeux).

LINDSAY, Biblioth. Oxoniensis (la meilleure à ce point de vue).

GOETZ et SCHOELL, fascicule 1 du Plaute de la *Bibliotheca Teubneriana*.

Langue et syntaxe :

WALTZING, *Lexique de Plaute*, a commencé à paraître en 1900, chez Peeters, à Louvain. LODGE, *Lexicon Plautinum*, a commencé à paraître en 1900, chez Teubner, à Leipzig. Consulter, en outre, les lexiques de l'édition LEMAIRE et surtout les Préfaces de RAMAIN et de FABIA.

Prosodie et métrique :

Un traité de prosodie ou de métrique quelconques ; Préfaces de RAMAIN et de FABIA ; le livre de C. F. W. MUELLER, *Plautinische Prosodie*, 2 vol., 1869-1871, Berlin, Weidmann, est excellent, mais un peu volumineux et dur à lire.

Valeur littéraire :

RIBBECK, *Histoire de la poésie latine*, trad. DROZ et KONTZ, 1891, Paris, Leroux, pp. 70-158.

Commentaire :

BOISSIER, *Quomodo graecos poetas Plautus transtulerit*, 1857, Paris, thèse latine.

SIEWERT, *Plautus in Amphitryone fabula quomodo exemplar graecum transtulerit*, 1894, Berlin, diss.

BENOIST, *De personis muliebribus apud Plautum*, 1862, Paris, thèse latine.

CARTAULT, *L'Amphitryon de Plaute et la légende de la naissance d'Héraklès*, Revue universitaire, 1893, 1, 529-547, et 2, 23-34.

7° **Tacite**. — *Dialogue des orateurs* (**Lettres et Grammaire**).

Editions dont on peut se servir :

a) *En français* : GOELZER, Paris, Hachette, Collection à l'usage des professeurs (très bonne).

CONSTANS, Paris, Delagrave (édition pour les classes).

b) *En latin* : ORELLI-ANDRESEN, Berlin, Calvary (bonne).

c) *En allemand* : JOHN, 1899, Berlin, Weidmann (bonne).

d) *En anglais* : PETERSON, 1893, Oxford, Clarendon Press (la meilleure introduction).

GUDEMAN, 1894, Boston, Ginn (la meilleure).

e) *En italien* : VALMAGGI, 1890, Turin, Lœscher (bonne).

Texte : HALM, Bibliotheca Teubneriana.

Langue et syntaxe :

CONSTANS, *Etude sur la langue de Tacite*, Paris, Delagrave.

GANTRELLE, *Grammaire et style de Tacite*, Paris, Garnier frères.

GŒLZER, pp. 67-104 de son édition classique du *Dialogue*, Paris, Hachette (à consulter de préférence sur ce point).

DRÆGER, *Syntax u. Stil d. Tacitus*, Leipzig, Teubner.

VOGEL, *De dialogi qui Taciti nomine fertur sermone*, Fleckeisens Iahrbb. supptband 12 (1881).

Se reporter aussi, à l'occasion, à GERBER et GREEF, *Lexicon Taciteum*, Leipzig, Teubner.

Question de la date et de l'authenticité :

KAISER, *Quo tempore Dial. de Or. scriptus sit quæritur*, 1902, Leyden, diss. (bon travail).

BORNECQUE, *La prose métrique et le Dial. d. Or.*, Revue de Philologie, 1899, pp. 334-342.
SABBADINI, dans la *Rivista di filologia classica*, 1901, pp. 262-264 (très important ; à voir de toute nécessité, soit dans la *Rivista*, soit dans la *Woch. f. klass Philol.* 1902, p. 1378).

Commentaire :
BOISSIER, *Journal des Savants*, 1887, pp. 649-663.

Henri BORNECQUE,
Professeur adjoint à l'Université de Lille.

Sujets de devoirs

UNIVERSITÉ DE BESANÇON

LICENCE ÈS LETTRES

Composition française.

Régnier poète et écrivain dans les pièces inscrites au programme.

Thème grec.

Corneille, Dédicace de *Cinna* : « Je vous présente... la cause et l'effet l'une de l'autre ».

Grammaire.

1° Formation des parfaits dits à redoublement attique.
2° Lucien : *Prométhée*, § 3.
a) Expliquez la formation de tous les verbes.
b) Syntaxe et construction.
3° Virgile : *Enéide*, V, 49-60.
a) Etymologie de dies (49) ; exul (51) ; parentes (55) ; haud sine (56) ; poscamus (59) :
b) Langue, syntaxe, versification.

Philosophie.

Comparer la doctrine stoïcienne et la doctrine épicurienne sur la nature du bien moral.

Dissertation latine.

Expendatur hoc Quintiliani judicium : « Lucanus ardens et concitatus, et sententiis clarissimus, et, ut dicam quod sentio, magis oratoribus quam poetis commemorandus. » (*Inst. Orat.*, X 1.)

Thème latin.

Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, III, 3. — « L'Egypte était le plus beau pays... » (20 lignes).

Thème.

La Fontaine : *Les Animaux malades de la peste.*

AGRÉGATION

Thème grec.

Le même que pour la licence.

Grammaire.

1° *Hymne à Démeter*, 59-73.
a) Formes, syntaxe, versification.
2° Horace, *Odes*, IV, 2, 1-24. Langue, syntaxe, versification.

Ouvrage signalé

Voltaire et l'intolérance religieuse, par M. Léon Robert, *docteur ès lettres*, librairie Fischbacher, Paris, 1904.

Le gérant : E. Fromantin.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 6 15 DÉCEMBRE 1904

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

La Harpe. — II

J'avais amorcé seulement, la semaine dernière, mon examen de La Harpe comme poète. Après une digression, que vous m'avez pardonnée, sur la place qu'il occupe à son époque, j'avais commencé par le poème de *Tangu et Félime,* qui est, sinon inférieur, du moins de production courante : c'est l'essai, assez réussi, d'un poète moitié érotique, moitié satirique, qui s'intéresse aux travaux de son temps, et traite les sujets et les genres à la mode. En somme, La Harpe est un Boileau, même en vers. A une époque où les poètes étaient plus grands et plus rares, au XVIIe siècle, si Boileau n'eût pas existé, c'est presque la place de Boileau que La Harpe aurait occupée ; au XVIIIe siècle, il la prend, sans précisément la remplir. Il a laissé toute une collection d'ouvrages qui ne sont que des dissertations dans le genre de celles de Boileau ou d'Horace, dissertations morales, satirico-littéraires, à travers lesquelles il y a quelques très rares pièces de sentiment personnel. que nous verrons de près. Mais la caractéristique générale de l'œuvre de La Harpe, c'est qu'elle constitue une critique en vers. C'est pour cela que l'auteur a eu du succès dans

les concours de l'Académie, qui proposait d'ordinaire une amplification en vers sur un sujet général.

Ainsi, en 1766, il est couronné pour un poème sur *Le Poète*, et nous voyons là l'homme qui aurait pu écrire un *Art poétique* s'il était venu plus tôt, ou si, venu plus tard, il n'avait eu la modestie de s'abstenir après Boileau. C'est le quatrième chant de l'*Art poétique*, repris en sous-main. A la vérité, ce n'est pas son meilleur poème : en voici pourtant un passage, assez intéressant, sur l'idée que le poète ne doit pas être satirique. Il est assez piquant de voir La Harpe défendre la satire au poète : il est de ces gens qui donnent des préceptes et non des exemples ; c'est le bon curé de campagne disant à ses ouailles ; « Faites ce que je vous dis, et non ce que je fais. »

Orner la vérité, c'est l'emploi du génie.
Mais qu'on ait vu Lucain flattant la tyrannie,
Lucain, déshonorant son esprit et ses vers,
Placer au ciel Néron qu'a flétri l'univers :
Voilà l'excès honteux dont la vertu murmure.
Nul talent n'a le droit d'ennoblir l'imposture;
Ou, s'il est dégradé par ce coupable abus,
Quel droit lui reste-t-il de chanter les vertus ?

S'il est bas de flatter, il est affreux de nuire,
Le succès ne peut même illustrer la satire,
Et ses traits destinés à corriger les mœurs,
Trop souvent de la haine ont servi les fureurs.
L'arrêt qui l'a proscrit, enchainant la vengeance,
Au talent qu'on outrage ordonne le silence.
Quoi! dis-tu, qu'un grand homme entouré d'ennemis,
Par l'impunité même accrus et raffermis,
Oubliant à la fin sa force et leur faiblesse,
Les rappelle un moment à leur propre bassesse;
Quel mortel inflexible ose le condamner?
Celui qui sait se taire, attendre et pardonner.

Voilà un vers qui est tout à fait dans la manière de l'auteur d'*Alre*.

J'aime beaucoup mieux un autre poème, également couronné par l'Académie en 1775, et intitulé *Conseils à un jeune poète*. Voici, entre autres jolies choses, un portrait du poète courtisan. La Harpe avait-il lu Joachim du Bellay ? Joachim n'était sans doute pas encore déterré, comme disait Mlle de Gournay en parlant de Montaigne.

Ecoutez-moi, suivez le chemin que j'ai pris
(Vient vous dire un auteur qui se croit à la mode).
Voulez-vous réussir? Adoptez ma méthode.
Soyez homme du monde avant d'être écrivain,
Célébrez les soupers, les boudoirs et le vin.

Du nom de quelque belle ornez toujours vos pièces,
Contez vos rendez-vous, parlez de vos maîtresses,
Et quittez tous les jours, dans des vers délicats,
Eglé, Philis, Chloé, qui ne le sauront pas.
Les grands noms, les beaux-arts, le trône et la coulisse,
Tout de votre Apollon doit subir le caprice.
Persiflez : c'est le ton des ouvrages nouveaux,
Et vous serez charmant dans cinq ou six journaux.

Je ne sais trop quel nom mettre au bas de ce portrait : pour ma part, j'en vois cinq ou six à qui l'on pourrait l'appliquer.

De ces belles leçons tu feras peu d'usage.
Ah ! fuis ce peuple auteur, vrai fléau de notre âge,
Qui, du premier des arts faisant un plat métier,
Pense acheter un nom en vendant du papier ;
Des lourds compilateurs la tourbe famélique,
Et des bâtards d'Young l'essaim mélancolique ;
Ces drames qui font peur et ne font pas pleurer ;
Ces apôtres du goût peu faits pour l'inspirer,
Docteurs sans mission, et, du haut de leurs chaires,
Prêchant un siècle ingrat qui n'en profite guères;
Et ces codes rimés, où de jeunes profès,
Enseignant l'art des vers qu'ils n'apprendront jamais,
Attaquent tous les jours, d'une ardeur trop commune,
Vingt réputations, sans pouvoir s'en faire une :
Recueils de toute espèce, anecdotes, bons mots,
Esprits des grands auteurs rédigés par des sots,
Ces almanachs du Pinde où la presse indignée
Entasse en gémissant tous les vers de l'année ;
Enfin ce long amas d'ouvrages renommés,
D'écrits à grande marge, avec pompe imprimés,
Qui, portés par la gloire au delà du tropique,
Vont charmer tous les ans les colons d'Amérique.

C'est tout à fait le ton de la comédie satirique : on s'étonne que La Harpe ne se soit pas essayé dans ce genre, celui des Colin d'Harleville, des Casimir Bonjour, de ceux qui, vers la fin du XVIIIe siècle, ont fait de la comédie une simple province de la satire. Les derniers vers de la pièce sont assez brillants, et d'une certaine élévation :

Un jour, mon œil, éteint sous les voiles de l'âge,
Ne verra la beauté qu'à travers un nuage ;
Les parfums du printemps, son éclat, ses couleurs,
Pour mes sens émoussés auront moins de douceurs;
Et des airs de Grétry l'aimable mélodie
Frappera faiblement mon oreille engourdie.
Alors, toujours sensible aux charmes des Neuf Sœurs,
Puissé-je encor goûter leurs dons consolateurs,
Rassembler avec joie autour de ma vieillesse
Ces écrivains chéris qu'adora ma jeunesse,

Relire et dévorer ces ouvrages charmants,
De la raison, de l'âme immortels aliments,
Me réchauffer encor de leur flamme divine
Et retrouver mon cœur dans les vers de Racine !

Ce dernier vers n'est pas très juste : si Laharpe doit retrouver son cœur quelque part, c'est plutôt dans les vers de Boileau, ou même d'un satirique de deuxième ordre, de Martial, par exemple ; mais — par ses tragédies il nous l'a trop montré — ce n'est pas dans les vers de Racine.

La pièce intitulée *Sur les Grecs anciens et modernes* (1772) ressortit encore à cette veine satirico-didactique : il y a de la pensée dans cette pièce, de la pensée qui nous montre un La Harpe vraiment capable de saisir l'esprit général d'un temps. Le poète n'a pas la prétention de venger les Grecs et les Latins, il se demande seulement pourquoi les Grecs modernes sont inférieurs aux anciens :

« Mais quoi ! me diras-tu, ce peuple infortuné
« Est-il donc sans retour à l'opprobre enchaîné ?
« Que devient du climat l'activité puissante ?
« On doit au sol natal, à sa force agissante,
« (Si les sages, du moins, ne nous abusent pas),
« Cet esprit inventeur et ces sens délicats,
« Ces organes heureux formés par l'harmonie
« Et ce sang embrasé des flammes du génie.
« N'est-ce pas chez les Grecs que, dans des cœurs brûlants,
« Des grandes passions naissaient les grands talents !
« Là, pour mieux asservir au frein de l'éloquence
« Les flots toujours bruyants d'une assemblée immense,
« Raffermissant sa voix, l'intrépide orateur
« Haranguait de la mer les vagues en fureur ;
« Là veillait, tourmenté du besoin de la gloire,
« Thémistocle à grands cris appelant la victoire... ? »

Mais le voilà déjà, le vers marmoréen de Leconte de Lisle ; les poètes du XIXe siècle ne l'ont donc pas inventé, ils n'ont fait que le prodiguer. On le trouve, du reste, dès le XVIIe siècle :

Et déjà les Césars dans l'Elysée errants...

Il a mille lieues, ce vers-là, et il est de Boileau !

« Là trois cents citoyens, s'immolant sans effroi,
« Arrêtaient en mourant les armes du grand roi.
« On dressait des autels au saint nom de Patrie,
« A cette Liberté qui fait aimer la vie,
« Aux Arts faits pour l'orner, aux Plaisirs, aux Amours,
« Aux Dieux consolateurs de nos malheureux jours.
« Comment cette contrée, en talents si fertile,
« Est-elle devenue impuissante et stérile?

« Ce pays autrefois par le ciel caressé,
« Sous un sinistre aspect se trouve-t-il placé ?
« Le soleil n'a-t-il plus sa chaleur salutaire ?
« Le sol a-t-il perdu sa sève nourricière ?
« Ou faut-il qu'un climat, épuisé par les ans,
« Veillisse ainsi que l'homme et change avec le temps ? »

Non, ne t'y trompe pas : la nature est la même ;
Mais on détruit ses dons dans ces beaux lieux qu'elle aime.
Leurs germes étouffés se sèchent en naissant,
Tout y semble frappé d'un souffle flétrissant.
Tout languit, tout expire, et, sur ces bords célèbres,
L'affreuse barbarie épaissit ses ténèbres.
L'esclave est sans génie ; et l'on m'allègue en vain
Le conteur de Phrygie et Phèdre l'africain.
Le timide apologue est né de l'esclavage ;
Mais les talents du Grec naissaient de son courage,
De ses lois, de ses mœurs, de sa juste fierté.
Il a dû perdre tout avec la liberté.

Les derniers vers, ou, plus exactement, le dernier vers de la pièce est fort beau :

Hélas ! qu'ils sont trompés, ces despotes cruels,
Qui, pour les asservir, dégradent les mortels !
Et que le sceptre est vil aux mains de l'ignorance !
Rois, contemplez la Grèce et permettez qu'on pense.

C'est tout à fait Voltaire s'adressant à Catherine II ou au roi de Suède.

Avec *Les Prétentions* (1770), nous sommes dans la satire proprement dite, débarrassée de ce qu'elle avait de didactique. C'est une satire vive et pénétrante, en caricature et en charge, de certaines mœurs du temps ; car La Harpe a de très bons yeux : s'il n'était pas un Boileau, il serait un La Bruyère, plus averti même que La Bruyère, parce que plus répandu dans un monde assez burlesque. Remarquez, en effet, que La Bruyère a vécu à Versailles et à Chantilly, dans la société des rois et des grands, et que ce sont surtout les bourgeois qu'il a croqués avec une acuité de burin tout à fait remarquable : c'est qu'il avait le regard vif, et qu'il suffit à certains hommes d'entrevoir les choses pour les pénétrer après avoir réfléchi. La Harpe, au contraire, a été très mêlé à deux ou trois mondes, monde littéraire, monde bourgeois, qu'il a bien connus, trop bien même, car ils le lui ont fait comprendre. La pièce dont nous allons parler est une satire à tiroirs, où défilent des personnages, sans lien très précis : elle pourrait aussi bien s'intituler « les Prétentieux » ou « les Fâcheux », comme dit Molière. Voici d'abord le robin qui a un peu honte de

son métier et se déguise en petit-maître, pour montrer qu'il est parfois capable de ne pas appartenir à la robe :

Damon, dont le barreau vit briller les aïeux,
Né dans l'antique robe, au sein du Jansénisme,
Dès l'enfance a sucé le lait du pédantisme ;
Il en a sur le front et la morgue et les plis.
Toujours en quatre points divisant son avis,
Héritier de l'étude et du goût de ses pères,
Et fait pour figurer dans des cercles austères,
Il s'arrache lui-même à ces succès flatteurs.
Egaré sur les pas de jeunes séducteurs,
Il s'efforce de prendre un nouveau caractère.
Le voilà près d'Eglé, rival d'un mousquetaire ;
D'un élégant robin il affecte les airs :
Il est aux petits soins et même aux petits vers.

Très joli, cela, si l'on songe que sur la carte de Tendre figuraient le hameau de Petits-Soins et le village de Petits-Vers.

Le boudoir a, chez lui, remplacé l'oratoire ;
L'haute-lisse a fait place au pékin, à la moire ;
Et, lorsqu'il se ruine on se moque de lui.
Il apporte partout la fadeur et l'ennui.
Il a fait, en un mot, faute de se connaître,
D'un pédant fort passable un mauvais petit-maître.

Voilà encore le vers de la comédie.

Un peu plus loin, voici un caractère analogue ; c'est le hobereau, le campagnard de Boileau, qui veut se transformer en courtisan :

Regardez ce baron venu de sa province,
Etayant d'un gros bien un mérite assez mince ;
C'est un homme isolé, de qui l'on ne dit rien,
Qui n'a pour parvenir ni titre ni moyen.
Il veut d'un courtisan avoir la renommée,
Il n'a charge en la cour non plus que dans l'armée.
Non, de se rendre utile il n'a pas le talent.
Son sort est à jamais d'être un riche indolent.
Mais ce grand mot de cour a tourné sa cervelle ;
Il croit que tout baron doit être né pour elle ;
Il en parle sans cesse et voudrait aujourd'hui,
Au prix de tout son bien, qu'on y parlât de lui.
Voyez-le du ministre assiéger l'audience ;
Pourquoi ? Pour y jouir de son droit de présence.
Demandez son avis sur la pièce du jour ;
Il attend pour juger ce qu'en dira la cour.
Il se croit courtisan aussi bien que Noailles,
Quand son portier répond : « Monsieur est à Versailles ».
Les voyages du roi, dont il ne sera pas,
Dirigent sa conduite et règlent tous ses pas.
Il faut bien qu'il assiste aux spectacles, aux fêtes,
Et pour Fontainebleau ses voitures sont prêtes.

Il faut qu'il suive aussi la chasse à Saint-Hubert,
Et qu'il ponte à Marly sur le grand tapis vert.
Vous le voyez partout, il court, se multiplie :
Il est à l'Œil-de-Bœuf et dans la galerie,
Il lasse les porteurs dans les cours du château
Et dîne au Cadran-Bleu des débris du Cerdeau.
Eh ! bien, qu'y gagne-t-il ? Il tourmente sa vie,
Sans qu'on en dise un mot, sans que même on en rie ;
On ne l'aperçoit pas. Il peut, ailleurs placé,
Cultivant l'héritage entre ses mains laissé,
Voir fleurir, par ses soins, ses riches dépendances ;
De l'aspect du seigneur les douces influences,
Partout de l'industrie animant les travaux,
Feraient bénir son nom de ses heureux vassaux.
Il eût pu relever quelque pauvre famille;
Du laboureur honnête il eût doté la fille,
Et sauvé son grabat des mains de l'exacteur,
Avec quelques écus donnés au collecteur.
Il préfère en nos murs l'état d'un inutile,
Berce d'illusion sa vanité futile,
Et consume ses jours, perdus dans le mépris,
A battre le chemin de Versaille à Paris.

Puis voici un type qui n'est pas particulier au XVIIIe siècle, mais qui est de tous les temps : c'est l'éternel vaniteux, que La Harpe a peint avec une pointe d'ironie aiguë :

Ce travers de l'esprit, que l'on nomme importance,
Se rencontre en tous lieux, mais surtout dans la France.
La Fontaine l'a dit, et n'était pas malin.
L'Anglais est vaniteux, mais le Français est vain.
Le Français veut paraître, et c'est là sa faiblesse.
Il est dupe, en tout temps, du grand qui le caresse.
Que dis-je ? Il souffre tout, les dédains, la hauteur,
Pour vous dire, en passant, qu'il a vu Monseigneur.
On quitte d'un ami l'entretien délectable,
Pour essuyer l'ennui d'un cercle respectable ;
Car tout, jusqu'au plaisir, cède à la vanité.
L'amitié même fuit d'un cœur qu'elle a gâté.
Dorilas avec moi fut uni dès l'enfance.
Tout nous était commun, jeux, plaisirs, espérance ;
J'étais le confident des secrets les plus chers,
De ses premiers amours et de ses premiers vers.
Il recherchait le monde, et moi la solitude ;
Il aimait le tracas, je préférais l'étude :
Quelquefois cependant il venait en secret
Boire avec son ami le vin du cabaret.
Mais, lorsqu'il fut admis à d'illustres toilettes,
Qu'une duchesse un jour eut acquitté ses dettes,
Il ne fut plus le même, et son froid embarras
Etonna l'amitié qui lui tendait les bras.
Son sourire apprêté repoussa mes caresses ;
Il me parut distrait, il me fit des promesses;

Je lui trouvai le ton beaucoup trop ennobli;
Je l'avais vu sensible et le voyais poli.
Je m'éloignai bientôt ; mon humeur confiante
Ne put souffrir longtemps sa réserve offensante.
Je laissai Dorilas, de lui-même ébloui,
Croire qu'un protégé valait mieux qu'un ami.
Cependant j'ai pleuré de son erreur funeste.

Un autre personnage « mixte », c'est le gros bourgeois qui a la prétention d'être un Don Juan :

Mais qui ne plaindrait pas l'erreur du bon Alceste ?
Doux, simple, bienfaisant, sans chagrin, sans humeur,
Il voyait près de lui le repos, le bonheur.
Des folles passions il ignorait l'ivresse.
Timide, sérieux et froid dès sa jeunesse,
Il parut étranger au monde, à ses plaisirs,
Et fait pour les douceurs des tranquilles désirs.
Il pouvait les goûter au sein de l'hyménée ;
C'était le vœu des siens et de sa destinée.
Dans un paisible état, dans un commerce sûr,
Les jours auraient coulé d'un cours égal et pur.
Né pour les bonnes mœurs, il choisit la débauche;
Il enrichit Laïs, qui lui trouve l'air gauche.
Parmi vingt jeunes gens chez Flore rassemblés,
Gais, légers et brillants, par l'amour appelés,
Dans un souper charmant que le bon goût apprête,
Il ressemble à l'ennui qui vient voir une fête.
Heureux si quelque jour il sait vivre chez lui !

Il y a aussi — et comme nous pouvons, nous autres Français, et nous, Parisiens, surtout, nous reconnaître dans ce portrait ! — l'homme qui se pique de bel esprit ; c'est l'ingénieux Hylas, à qui La Harpe a donné le nom d'un personnage comique de l'*Astrée* :

L'ingénieux Hylas pourrait être amusant,
S'il ne s'efforçait pas d'être toujours plaisant.
Il peut raisonner bien sur diverses matières ;
On lui doit accorder du goût et des lumières;
Mais de son entretien, de pointes hérissé,
Tout esprit sage et doux sera bientôt lassé :
C'est un choc éternel, et chaque répartie
Veut être une épigramme ou bien une saillie.
Sans cesse, en ses discours, l'équivoque revient :
Il redit ses bons mots, dont lui seul se souvient.

Encore un excellent vers de comédie !

S'il raconte une histoire, il prétend qu'on admire
Et, riant aux éclats, il ne vous fait pas rire.
Toute prétention fait mourir la gaîté,
L'aisance, l'enjouement, l'aimable liberté.
Le désir de briller nuit au talent de plaire.

A côté de ces ridicules, voici l'homme de goût, l'Aristarque, l'Arsène ou le Cydias de La Bruyère, qui prétend juger de tout. La Harpe a-t-il eu assez de modestie et d'humilité chrétienne pour se reconnaître dans

Le plus beau des portraits où lui-même il s'est peint ?

C'est douteux ; en tout cas, voici ce morceau :

La plus sotte manie, et la plus ordinaire,
Est d'être un Aristarque, un juge, un connaisseur.
Tel qui jamais des arts n'a senti la douceur,
Partout de ses conseils veut porter la lumière,
De tous les cabinets pénétrer le mystère.
Si l'on croit ses discours, seul arbitre du beau,
A Greuze il a donné le dessein d'un tableau,
De trente manuscrits il est dépositaire,
Et reçoit de Ferney les brouillons de Voltaire.

Et « dérobe à Ferney... », aurait pu dire une mauvaise langue !

Ce défaut si commun, qui choque tous les yeux,
Fournirait sur la scène un sujet très heureux.
Des dîners du Caveau l'élève un peu folâtre (1),
Qui sut chanter Marotte et briller au théâtre,
A tracé le portrait d'un de ces importants
Qui pensent être faits pour juger les talents,
Ne disent jamais rien et toujours balbutient,
Vous aident à refaire un vers qu'ils estropient,
Et, d'écouter en vain quand vous êtes bien las,
Demandent en partant qu'on ne les cite pas.
C'est à lui qu'il convient, d'une main plus habile,
De jeter sur le siècle un ridicule utile,
D'achever le sujet dont je vous entretiens.
J'admire ses pinceaux, et je quitte les miens.

N'a-t-il pas vraiment l'air de quitter la selle du peintre pour celle du modèle ?

A. B.

(1) C'est de Collé qu'il s'agit.

La civilisation attique du Ve au IVe siècle.

Cours de M. ALFRED CROISET,

Professeur à l'Université de Paris.

L'enfant dans la famille. — Antigone.

Nous avons signalé précédemment, dans deux scènes du début de l'*Œdipe à Colone*, l'affection tendre et touchante qui unit Œdipe à ses filles, et nous avons constaté que cette peinture de la tendresse dans les sentiments familiaux, contrastant avec l'idée que l'on a d'ordinaire du caractère grec, plus intellectuel que sentimental, méritait d'autant plus d'être signalée.

Mais nous avons, en même temps, reconnu que ce n'était pas là le trait le plus significatif peut-être ni le plus important du caractère d'Antigone. La jeune fille se révèle à nous sous un autre aspect, moins souvent observé, mais non moins digne de remarque, dans plusieurs autres scènes de la même tragédie. Elle rappelle, à certains moments, par son attitude et par sa conduite, le rôle même d'Hémon dans la tragédie d'*Antigone*. De même que le jeune homme garde son franc-parler en face de son père Créon pour défendre une malheureuse; de même, nous allons voir la jeune fille discuter librement avec son père Œdipe pour le rendre favorable à un suppliant, et garder sa liberté de langage avec son indépendance. Toute son affection respectueuse ne l'empêche pas d'être une personne libre; l'autorité paternelle n'a rien d'absolu, rien de tyrannique, rien de juridique et d'étroit, et la jeune fille fonde son indépendance et sa franchise sur un principe supérieur à sa propre fantaisie comme à la volonté de son père, sur la raison qui doit inspirer et l'un et l'autre. C'est là un trait essentiel de la psychologie sophocléenne, en conformité avec tout ce que nous en avons appris jusqu'à présent, et qui vaut d'être mis en lumière par l'analyse de quelques scènes importantes.

Après les scènes de début, dont nous avons déjà tiré parti, nous laisserons de côté une péripétie importante de la pièce : l'arrivée de Créon qui enlève à Œdipe ses deux filles. Désormais, le malheureux aveugle est sans guide sur une terre étrangère,

quand survient, au moment même où Créon commet son acte de violence, Thésée, le chef de la contrée : d'où une altercation entre les trois hommes, qui se termine par la retraite de Créon. Puis Thésée s'occupe de faire rendre les deux jeunes filles à leur père, et voici qu'en effet elles lui sont ramenées (*Œdipe à Colone*, vers 1105) ; le chœur signale leur retour.

ŒDIPE.

« Où sont-elles ? quoi ? qu'as-tu dit ?

ANTIGONE.

« O mon père, mon père, quel dieu t'accordera de voir l'illustre bienfaiteur qui nous ramène auprès de toi ?

ŒDIPE.

« O mes filles, vous voilà donc ! »

C'est la même effusion, la même impatience affectueuse, que nous avons déjà remarquée au moment de l'arrivée d'Ismène. Ce sont aussi des jeux de scène du même genre, et des indications d'attitudes touchantes et pathétiques.

ŒDIPE.

« Approchez de votre père, ô mes filles, et donnez-moi la joie de toucher ces corps.....

« Où donc êtes-vous ? où êtes-vous ?

ANTIGONE.

« Nous voici toutes deux près de toi. »

C'est le premier moment d'effusion : la joie du père et la joie des enfants ne peuvent se manifester que par des paroles entrecoupées, et le dialogue avance vers par vers ; une réplique n'attend pas l'autre : c'est le mouvement de la passion ; c'est, comme nous avons pu nous en rendre compte déjà par plusieurs exemples, le rythme des scènes où l'émotion est à son comble, douleur ou joie, désespoir ou enthousiasme. Puis, quand tous les trois ont ainsi manifesté leur bonheur, c'est le père qui parle, avec cette tendresse que nous avons déjà signalée :

ŒDIPE.

« Je possède ce que je chéris le plus ; à présent, je ne mourrai pas le plus infortuné des hommes, puisque vous êtes près de moi. »

Puis cette indication d'une attitude qui réunit en un groupe touchant les trois personnages, le vieux père entre ses deux enfants : « Serrez-vous l'une et l'autre contre moi, pressez votre père, sauvé du triste abandon où le réduisait votre absence ; mais faites-moi vite le récit de ce qui s'est passé. »

Ce récit est inutile ; car voici que Thésée, le sauveur, se présente lui-même. Œdipe va au-devant de lui. Sa joie a besoin de s'exprimer par la reconnaissance ; il veut dire à quelqu'un ce qu'il sent et faire comprendre son amour paternel :

ŒDIPE.

« O étranger, ne t'étonne pas, si, au retour inespéré de mes enfants, je prolonge à l'excès la joie de l'entretien. »

Bien qu'il n'y ait, dans ce début, qu'une précaution oratoire, il n'est pas inutile d'en signaler le caractère et la signification. Puisque nous étudions les mœurs attiques du ve siècle, il est à propos de signaler un détail de la vie de société, dont nous trouverions des analogues chez maint auteur contemporain, en particulier dans les dialogues de Platon. Dans la bouche d'Œdipe, cette précaution oratoire n'est pas seulement destinée à traduire l'espèce de pudeur qu'il ressent à prendre pour confident de sa joie et de son amour paternel un étranger, et un homme auquel il doit le respect ; mais c'est, à un point de vue plus général, un trait de mœurs, c'est un signe de cette politesse, de cette courtoisie qui régnait dans le langage et dans les manières des Athéniens d'alors, et qui donnait le ton à la haute société. S'adressant à un personnage important, Œdipe ne peut manquer de se conformer à l'usage des honnêtes gens, qui exige qu'on ménage l'attention et l'obligeance d'autrui. Les effusions de ce père attendri, quelque naturelles qu'elles soient, pourraient avoir quelque chose de gênant, de déplacé, par rapport à Thésée, le chef du pays ; Œdipe le sent et s'en excuse. C'est là un trait de mœurs qu'on est peu habitué à signaler dans les œuvres des tragiques grecs, parce qu'on ne les lit jamais sans avoir l'esprit préoccupé de notre théâtre classique du XVIIe siècle, où les bienséances sont si scrupuleusement observées ; mais ce n'est ni chez nous ni dans une littérature moderne, c'est chez les Grecs eux-mêmes et dans leur littérature primitive qu'il est juste de chercher des points de comparaison. Or il est curieux de trouver déjà chez Homère (nous avons eu l'occasion de le faire remarquer dans une série d'études sur la civilisation de l'époque homérique) des indications très précises, qui nous révèlent, dans les relations sociales, à côté de la simplicité et du naturel, une

délicatesse et un caractère de courtoisie tout à fait inattendus dans cette société primitive. Donc l'attitude d'Œdipe est parfaitement conforme non seulement aux usages de la société attique du ve siècle, mais même, jusqu'à un certain point, à ceux de la vieille société héroïque au milieu de laquelle les légendes tragiques ont pris naissance.

« Ne t'étonne pas, continue-t-il ; car, je le sais, ce plaisir de revoir mes enfants, je ne le dois à nul autre qu'à toi. C'est toi seul, c'est toi tout seul qui as sauvé mes filles. Puissent les dieux exaucer les vœux que je forme pour toi et pour cette contrée..... »

L'Œdipe de Sophocle, s'adressant selon la fiction au héros athénien Thésée, et dans la réalité à un public athénien du ve siècle, devait inévitablement aborder l'éloge de la cité d'Athènes. Sophocle profite de l'occasion pour faire à ses contemporains la description de leur caractère. Les détails en sont exacts, précis et énumérés sans affectation flatteuse. Il est même à remarquer que, le plus souvent, quand il parle aux Athéniens d'eux-mêmes, le poète mêle à l'éloge le conseil, sinon le blâme ; il leur fait la leçon en leur représentant un idéal et en leur laissant entendre que c'est là ce qu'ils sont capables d'être, et ce qu'ils doivent être, s'ils ne le sont pas. C'est bien, semble-t-il, ce qu'il faut entendre dans les paroles mêmes d'Œdipe. Il réunit en peu de mots les traits les plus caractéristiques de l'idéal athénien : « J'ai trouvé chez vous seuls la piété, la justice et la sincérité de langage. » Telles étaient, en effet, quelques-unes des vertus dont les Athéniens se réclamaient le plus volontiers. Ce qui ne prouve pas, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'ils les aient eues réellement ; mais au moins on voit, à l'insistance qu'ils apportent à les rappeler, qu'ils les considéraient comme les plus enviables et qu'ils ambitionnaient de les réaliser. Que de fois revendiquent-ils leur pitié comme un titre à la faveur des dieux et comme un mérite qui devait appeler sur eux le regard de la Fortune ! — Quant à la justice, qu'ils prétendaient rendre à chacun et qu'ils considéraient comme une sorte de charité, c'était une des qualités qu'ils s'adjugeaient volontiers pour se distinguer des autres peuples du monde grec ; elle touchait à cette humanité, à cette bonté naturelle, par laquelle ils se prétendaient supérieurs aux Spartiates et aux cités doriennes, qui constituait une partie importante de leur idéal moral, et qui contribue, en effet, à donner à leur caractère sa physionomie originale.

Dans la fin du discours d'Œdipe, nous ne signalerons qu'au passage les paroles par lesquelles il témoigne à Thésée sa recon-

naissance attendrie : « Touché de tes bienfaits, je t'en rends grâces ; car c'est à toi que je dois ce que j'ai, ce n'est qu'à toi. O roi, présente-moi la main, permets que je baise ton front... »

La réponse de Thésée débute par une parole du même genre que celle d'Œdipe : le roi excuse d'une façon courtoise son interlocuteur; et, nous ne chercherons pas, dans ces premiers mots, autre chose qu'une formule de politesse.

THÉSÉE.

« Je n'ai pas été surpris que la joie de revoir tes filles ait prolongé ton discours et que tes premières paroles aient été pour elles, et je n'en suis nullement offensé. »

Mais, dès le discours de Thésée, nous prévoyons une péripétie nouvelle : « Un bruit que je viens d'apprendre en chemin, dit-il, mérite ton attention ; c'est un incident léger en apparence, et cependant assez remarquable. L'homme sage ne doit rien négliger ».

Qu'est-il arrivé ? Un homme est venu se réfugier auprès de l'autel de Poseidon ; il demande à parler à Œdipe, et celui-ci apprend bientôt que c'est son propre fils, Polynice, qui s'est échappé de Thèbes pour courir à la rencontre d'Œdipe. Or (nous le savons par la fin de l'*Œdipe Roi*) Œdipe a appelé la malédiction des dieux sur ses deux fils, Etéocle et Polynice : il est donc peu disposé à accueillir l'un ou l'autre, même lorsque c'est Thésée, le sauveur de ses filles, qui intercède auprès de lui.

ŒDIPE.

« Sa voix, ô roi, serait odieuse aux oreilles d'un père ; ne me force pas de céder à tes désirs. »

C'est alors qu'intervient Antigone, et c'est dans cette nouvelle scène, une des plus importantes de la pièce, que nous nous proposons d'étudier son caractère et son attitude en face d'Œdipe, pour confirmer ce que nous avons dit des relations du père avec ses enfants.

Devant la résistance apeurée d'Œdipe, elle prend tout de suite le parti de le convaincre et prononce un véritable petit discours, le plus propre à vaincre les scrupules de son père, parce qu'il est à la fois ferme et affectueux, inspiré par la raison et par la bonté (*Œdipe à Colone*, vers 1181 et ss.).

ANTIGONE.

« Mon père, écoute mes conseils, malgré ma jeunesse. Permets à Thésée d'obéir au mouvement de son âme et à la volonté du dieu, et, à nous, accorde la présence de notre frère. »

Elle parle au nom de sa sœur en même temps qu'en son propre nom, ou plutôt elle parle au nom de leur affection et de leur dévouement : « Accorde-nous la présence de notre frère », dit-elle. Elle semble réclamer un droit et non pas seulement une faveur, un droit qu'elles ont acquis, sa sœur et elle, par leur affection filiale; et, comme cet argument du cœur est le plus fort, c'est celui que la jeune fille reprendra tout à l'heure, sous une forme plus vive et plus explicite, à la fin de son discours.

Viennent ensuite les arguments de bon sens, les raisons contre lesquelles il n'y a rien à répondre : « N'aie aucune crainte ; ce qui pouvait te déplaire dans ses paroles ne saurait contraindre tes résolutions : quel danger y a-t-il à l'entendre ? Les meilleures pensées ne peuvent se révéler que par la parole. »

C'est là une idée qui revient fréquemment dans les argumentations des orateurs ou dans les observations des historiens (Démosthène, Thucydide) : que la parole est toujours bonne, car elle permet d'apprécier la pensée, et par là est une préparation utile, nécessaire, à l'action.

Après cet argument de bon sens, Antigone fait appel à la raison supérieure, à la justice que les dieux ont imposée aux relations des pères avec leurs enfants. L'argument n'est pas développé, il est comme sous-entendu; mais la concision même de la maxime par laquelle Antigone l'exprime et la fermeté de sa parole lui donnent toute sa force : « Tu lui as donné le jour ; aussi, malgré sa conduite criminelle et impie envers toi, il ne t'est pas permis, ô mon père, de lui rendre le mal pour le mal. » Voilà un principe de conséquences singulièrement importantes, et d'autant plus significatif que, dans la morale courante des Grecs, où beaucoup des anciennes notions et des préjugés traditionnels avaient survécu, la loi du talion était communément reconnue. Du reste, il faut remarquer qu'ici c'est le père qui se voit imposer cette loi de pardon, au profit du fils; de sorte qu'on peut se faire, d'après ce passage, une idée juste de l'autorité paternelle, et se convaincre qu'elle ne prévalait ni contre la justice ni contre la raison : telle est la conclusion que nous pouvons tirer des paroles d'Antigone. Et il est bon de signaler la franchise, la fermeté avec laquelle elle expose ou impose à son père ses raisons : « Permets donc qu'il vienne. D'autres aussi ont eu des enfants coupables et un vif ressentiment contre eux ; mais, dociles à des voix amies, ils ont calmé leur courroux. »

Ce n'est pas assez de l'autorité de la raison : elle ajoute l'autorité de l'exemple, et, dans ces derniers mots, un lecteur averti retrouve de nouveau cette disposition d'esprit des Grecs qui

attribuent à la parole, à la persuasion « des voix amies », une influence comparable à celle d'un enchantement, d'un sortilège, même sur les personnes les moins disposées à la subir, même sur la volonté d'un père justement irrité.

Enfin Antigone en vient à un argument plus difficile, et qui pourrait aisément blesser Thésée dans ses sentiments les plus respectables, mais qui est exprimé avec une délicatesse et un tact propres à en faire disparaître toute intention offensante. Antigone rappelle à Œdipe ses maux passés, dont il est juste qu'il tire une leçon : « Toi, mon père, songe à ces infortunes que tu as eu à souffrir avec ton père et ta mère ; en y pensant, tu reconnaîtras, j'en suis sûre, les suites funestes d'une aveugle colère. » Antigone parle simplement, librement, sans apporter dans ses discours cet art de la préparation des arguments, ou cette dialectique oratoire, ces qualités ou ces défauts de la rhétorique, dont les personnages d'Euripide ont le secret. Elle a seulement la délicatesse instinctive du cœur. Il faut, en effet, songer combien il était difficile de dire de telles choses non seulement à un père, mais à un homme qui avait contribué à son propre malheur par sa violence et ses emportements. Aussi Antigone suggère-t-elle à son père des sujets de réflexion plutôt qu'elle ne lui oppose un argument. Elle n'insiste pas ; c'est à Œdipe de comprendre. Il y a là autre chose que la courtoisie dont nous trouvions des traces tout à l'heure ; c'est une singulière délicatesse morale, que l'on aime à reconnaître à côté de la franchise la plus absolue.

Voilà l'argument le plus fort, au point de vue de l'intérêt même d'Œdipe ; quant au plus important au point de vue du devoir et par rapport à Antigone, c'est celui qu'elle exprimait déjà au commencement de son discours et auquel elle revient en finissant: « Cède donc à nos instances ; car il ne convient pas de laisser attendre longtemps ce qui est justement réclamé, et il n'est pas bien de ne pas savoir rendre un service après en avoir reçu. » C'est une chose juste, une chose due qu'elle réclame, un droit auquel elle prétend, au nom de son affection et de son dévouement, et que, par conséquent, Œdipe ne peut pas lui refuser.

Les prières, ou plutôt les conseils de la jeune fille ne restent pas sans effet ; c'est la fille qui exhorte le père, et le père cède à son enfant :

ŒDIPE.

« Mes enfants, c'est une joie pénible pour moi que celle de votre victoire ; cependant soyez satisfaites. Seulement, Thésée, puisqu'il va venir, ne souffre pas qu'on me fasse violence.

THÉSÉE.

« Vieillard, il suffit de l'avoir dit une fois. »

Là-dessus, après un chant du chœur, Polynice paraît, et, dans cette nouvelle scène, nous allons retrouver Antigone avec son caractère de fille et de sœur. Elle va, en effet, servir d'intermédiaire entre son père et son frère. Sans doute, elle ne peut avoir ni affection profonde ni prédilection pour ce frère indigne ; mais, du moins, elle lui témoigne une pitié dont les effets sont identiques à ceux de l'amitié. C'est elle qui annonce son arrivée et qui l'encourage d'abord à parler :

ANTIGONE.

« Parle, ô malheureux ; dis le motif qui t'amène ici...

POLYNICE.

« Eh ! bien, je parlerai ; car ton conseil est sage... »

Et le fils expose sa requête à son père. C'est une requête intéressée : Polynice veut ramener à lui Œdipe, parce que les oracles ont dit que le vieillard donnerait la victoire au parti qui le reprendrait. Comprenant les desseins de l'ingrat, Œdipe est près de renouveler contre son fils ses malédictions d'autrefois. La scène devient violente ; Antigone intervient à ce moment critique (*Œdipe à Colone*, vers 1414) et va conseiller son frère, comme elle avait auparavant conseillé son père :

ANTIGONE.

« Polynice, je t'en conjure, écoute mes avis.

POLYNICE.

« Chère Antigone, parle ; que me conseilles-tu ? »

Il est donc disposé, du moins en apparence, à prendre conseil de sa jeune sœur, et la sage Antigone en profite. Dans une discussion vive et rapide, elle fait valoir, pour le détourner de son ambition, les arguments qu'elle sait les plus propres à le convaincre, ceux de l'intérêt. D'ailleurs, elle reste toujours affectueuse ; il lui échappe même des mots de tendresse tout à fait touchants : elle appelle Polynice « mon frère », « mon petit frère », « mon enfant » ; sa sagesse fait d'elle une sœur aînée.

ANTIGONE.

« Hâte-toi de ramener ton armée dans Argos, et ne va pas te perdre toi-même avec ta patrie... Qu'as-tu besoin, mon frère, de rallumer ta haine ? Que te servira d'avoir renversé ta patrie ?... Vois-tu qu'elles vont bien vite s'accomplir les prédictions de ton père, qui vous annoncent à tous deux (aux deux frères) une mort mutuelle ?

POLYNICE.

« Tels sont, en effet, ses vœux ; mais je ne dois pas céder.

ANTIGONE.

« Ah ! malheureuse que je suis ! Qui osera te suivre, quand on saura ces terribles prédictions ?

POLYNICE.

« Je ne les ferai pas connaître : un bon général ne dit que les présages favorables et cache ceux qui ne le sont pas. »

Tel est l'homme, tel est celui qu'Antigone traite avec tant d'affection, avec une douceur qui est aussi méritoire que sa franchise.

Mais Polynice, qui ne craint pas de répondre avec cynisme aux tendres objurgations de sa sœur, décourage son insistance, et la jeune fille ne discute plus :

ANTIGONE.

« Ta résolution, mon frère, est donc prise ?

POLYNICE.

« Ne me retiens plus ; je veux entrer dans cette route funeste où mon père et ses malédictions ont préparé ma ruine... Laissez-moi ; adieu, car vous ne me reverrez plus vivant. »

Dès lors, la tendresse de la sœur ne peut plus se manifester par des conseils ; elle ne s'exprime que par des plaintes. Polynice excité n'y répond que par des paroles violentes et brutales ; mais, du moins, il finit par un mot tout à l'honneur d'Antigone et d'Œdipe ; malgré lui, il sent tout ce que vaut le dévouement de cette enfant et ce que méritent les souffrances de ce vieillard, et il leur rend justice en se retirant :

ANTIGONE.

« Que je suis malheureuse, si je te perds à jamais !

POLYNICE.

« C'est au sort qu'il appartient d'en décider. Mais je prie les dieux de vous préserver de tout mal; car, aux yeux de tous, vous n'avez pas mérité d'être malheureux. »

Sur ces mots, Polynice se retire, et les scènes qui suivent sont consacrées à la préparation de la mort d'Œdipe. Puis un messager vient nous apprendre que le vieillard est mort et fait le récit de ce qui s'est passé. La partie du récit qui nous intéresse est celle qui concerne la conduite d'Œdipe à l'égard de ses filles : « Le dieu des enfers tonna : à ce bruit, les jeunes filles tremblèrent, et, tombant aux genoux de leur père, elles versèrent des larmes, se frappant violemment la poitrine et sanglotant sans fin. Mais lui, entendant ces cris déchirants, les pressa dans ses bras et leur dit : « Mes enfants, de ce jour vous n'avez plus de père ; tout est fini pour moi; désormais vous n'aurez plus à me donner des soins, qui, je le sais, ont été pénibles ; mais un seul mot vous récompense de vos peines : personne ne vous aimait plus tendrement que moi ; et, quand vous ne m'aurez plus, le reste de votre vie sera tranquille. » A ces mots, ils se tinrent embrassés, pleurant et poussant des sanglots.

C'est encore un écho des dernières paroles d'Œdipe que nous retrouvons dans les plaintes d'Antigone après la mort de son père, à la fin de la pièce. Le chœur essaye de la consoler en lui représentant que la vie même d'Œdipe était déplorable et que sa mort est une délivrance : « Oh ! on peut regretter même le malheur ! En effet, ce qui faisait ma joie était bien peu de chose, et cependant c'était ma joie de le tenir entre mes bras. O mon père, ô mon tendre père, aujourd'hui plongé sous la terre, dans les ténèbres éternelles, tu ne seras jamais privé de ma tendresse. »

C'est donc la tendresse qui subsiste au milieu de la douleur, la même tendresse qui tout à l'heure inspirait le dévouement de la jeune fille et lui dictait ses sages avis. C'est le trait que nous avons d'abord signalé, et c'est celui que nous retrouvons à la fin de ce rôle d'Antigone. L'insistance avec laquelle le poète l'a exprimée nous fait sentir quelle importance devait avoir ce sentiment dans les relations familiales, comment il pouvait tempérer l'autorité des uns et rehausser la soumission des autres, en tout cas, rendre plus faciles et plus agréables les relations

des différents membres de la famille, en les affranchissant de toute contrainte.

Mais il importe de ne pas oublier aussi que cette affection familiale s'accommodait parfaitement de la franchise, de l'indépendance des uns vis-à-vis des autres ; qu'il régnait dans la famille, dans les rapports des enfants avec leurs parents, une liberté absolue, une liberté faite de raison et non de révolte.

Or ces deux traits ressortent avec une netteté singulière dans le personnage d'Antigone ; de sorte que, avec le rôle de jeune homme que nous avons précédemment considéré, ce rôle de jeune fille nous donne une idée exacte et complète (dans la mesure où le théâtre peut représenter la réalité contemporaine) de la condition de l'enfant dans la famille athénienne du ve siècle.

M.

La psychologie.

Cours de M. VICTOR EGGER,

Professeur à l'Université de Paris.

L'habitude.

Si l'effort est assurément naturel, néanmoins on doit dire qu'il s'oppose, à certains égards, à la nature de l'âme, puisqu'il combat ses lois. Nous revenons à la nature de l'âme et aux lois de l'âme en abordant l'étude de l'habitude.

Toutes les lois de l'âme examinées jusqu'ici peuvent être rattachées à la première, à la loi du changement rapide; et l'habitude peut être considérée, si nous groupons ainsi toutes les lois étudiées avant l'effort, comme la deuxième grande loi de l'âme. Pour la bien comprendre, il faut la considérer comme un correctif de la loi du changement.

En effet, les faits de conscience sont passagers ; ils forment une chaîne, mais les anneaux de cette chaîne sont ou nouveaux ou répétés.

Nous supposerons donc deux facultés psychiques, deux êtres de raison, deux symboles provisoires, que nous appellerons l'innovation psychique et la répétition psychique. Ce sont là deux idoles que nous évoquons, parce que ce sont là des formes de langage commodes, mais que nous renverserons quand nous n'en aurons plus besoin.

La répétition propre à l'âme, celle qui est une des lois de l'âme, c'est l'habitude. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas dans l'âme plusieurs sortes de répétitions ; l'habitude n'est que la principale. J'établirai ce point tout à l'heure : je montrerai qu'il y a trois sortes de répétitions, dont on trouve des exemples dans la vie psychique, et que l'habitude seule mérite d'être appelée une loi de l'âme.

Mais, avant tout, je dois insister sur ce point, que l'habitude est un correctif de la loi du changement rapide. Il suffit, pour le comprendre, de l'idée de l'habitude, qui est dans tous les esprits, et de cette vue préliminaire que je viens de formuler, à savoir que l'habitude s'oppose à l'innovation, qu'elle est une répétition

psychique. L'habitude est un correctif de la loi du changement, tout simplement parce qu'elle est un mode de répétition.

Mais nous avons déjà dit cela de l'effort ; nous avons dit qu'il amendait la loi du changement. — L'habitude et l'effort amendent l'un et l'autre la loi du changement, mais de façons différentes. Leur action peut être comparée aux actions respectives de Phébus et de Borée dans la fable de La Fontaine. L'effort, c'est Borée ; il lutte, il est vainqueur, quelque peu ; mais, bientôt, il est vaincu, et définitivement. L'habitude, elle, ne s'oppose pas par une lutte violente et directe à la loi du changement : elle la prend par la douceur, elle la respecte ; mais elle la tourne, et, en la tournant, elle réussit à la vaincre. Elle fait du changement un retour. Il y a là comme une nécessité logique. Au changement perpétuel, il n'y a qu'un remède possible, et c'est la répétition. Rien ne demeure dans la conscience ; mais, en fait, par la répétition, il s'y produit un équivalent de la permanence. Le fait revient dans la conscience, disparaît, revient encore. Les faits sont ainsi des hôtes réguliers de la conscience. C'est pour cela que nous avons des habitudes, un caractère. Le caractère, c'est, assurément, une idée un peu vague ; mais cette idée se résout en celle-ci : l'ensemble de nos habitudes. L'habitude simule les caractères constants et permanents que nous trouvons chez les êtres inanimés et que nous cherchons en vain en nous. Ce n'est qu'après beaucoup d'hésitations que nous nous sommes décidés à reconnaître l'effort comme permanent ; nous n'avons pas d'essence évidente. Néanmoins, on dit que Pierre est bon, que Socrate est philosophe. Pierre est bon, cela veut dire, non pas que Pierre est *toujours* bon, mais qu'il *a l'habitude* d'être bon. L'habitude lui fait un semblant de bonté permanente. De même pour Socrate : il n'était pas toujours philosophe, car il était parfois juge, parfois soldat ; néanmoins, comme il était fréquemment philosophe, on pouvait dire : Socrate est philosophe. Les habitudes nous donnent donc un équivalent de la permanence. C'est par les habitudes que nous avons un caractère, par nos habitudes qu'on peut nous définir et nous décrire, et c'est ainsi que l'habitude combat la loi du changement rapide.

Mais cela ne nous dit pas ce qu'elle est. L'habitude est répétition, et il y a plusieurs sortes de répétitions. Quelle répétition est-elle ?

Dans la vie psychique, il y a trois sortes de répétitions, que j'appellerai : la répétition par hasard, la répétition par habitude et la répétition par imitation.

La répétition par hasard, que l'on pourrait appeler très exac-

tement la répétition légale, c'est la répétition qui résulte de la répétition des mêmes conséquents, quand les mêmes antécédents ont été ramenés. Ce genre de répétition n'a rien de mystérieux, car toutes les répétitions de l'ordre physique rentrent dans cette définition. Le jour et la nuit se succèdent, les saisons aussi ; il ne se passe pas d'année sans qu'il n'y ait plusieurs orages. Le jour et la nuit, les saisons reviennent, parce que, les circonstances qui les ont déjà amenés se reproduisant, ils ne peuvent pas ne pas se reproduire à leur tour. Les circonstances qui sont les conditions et les occasions de l'orage se rencontrent tous les ans ; de sorte que, tous les ans, il y a des orages. L'orage est moins périodique que le jour et la nuit, que les saisons, et peut, par suite, justifier mieux l'épithète de *hasard*. La coïncidence des différentes circonstances qui doivent amener les orages, c'est le hasard. Le mot hasard signifie que les conditions et occasions se sont rencontrées ce jour-là ; elles ne s'étaient pas rencontrées avant, elles ne se rencontreront pas après. L'interférence des lois, peut-on dire, amène les faits de hasard.

Ce genre de répétition peut donc être appelé répétition par retour des mêmes causes ou des mêmes antécédents, ou répétition par hasard. Il se rencontre dans l'âme aussi, et, quand il y a dans l'âme de ces répétitions, ce ne sont pas des répétitions d'habitude. Toutes les fois que nous nous rendons dans un lieu où nous avons l'habitude de nous rendre, nous avons les mêmes impressions, parce que les mêmes causes se reproduisent. Le milieu physique produit des sensations fréquentes, et ces sensations produisent des conséquences psychiques toujours les mêmes. Suivant que le milieu où vit un individu est maritime, ou citadin, ou rural, certaines répétitions mentales proviennent en lui de la répétition des sensations, et ce ne sont pas là, à proprement parler, des habitudes. De même, pour le milieu social. Ces influences du milieu physique ou social contribuent beaucoup à façonner l'âme individuelle, surtout en ce qui concerne les sentiments. Pour l'effort, il se présente un problème spécial, difficile peut-être, à résoudre, étant donnée la théorie de l'effort que j'ai exposée. Si l'effort est continu, l'habitude n'a pas d'action sur l'effort ; mais, du moins, l'effort se répète sur certains objets ou un certain degré d'effort se répète sur certains objets. Le degré de l'effort et l'objet de l'effort, cela résulte-t-il de l'habitude ? Je crois qu'on peut soutenir que ces modifications de l'effort résultent plutôt du retour de ses conditions et de ses occasions que de l'habitude. Par exemple, si l'on s'est fatigué à faire des mathématiques pendant une journée et qu'on se repose le lendemain, le surlendemain on sera plus dis-

posé à faire effort sur les mathématiques ; la condition de cet effort spécial aura été réalisée. En somme, si les occasions et les conditions de l'effort sont de nouveau présentes, l'effort renaîtra sans habitude. Donc, il y a une répétition par hasard dans la vie psychique ; mais la répétition d'habitude est propre à la conscience. Je vais dire en quoi elle consiste essentiellement.

Il ne faut pas chercher l'origine de l'habitude dans le monde matériel ni même dans le monde vivant. Lorsqu'une feuille de papier, pliée une fois, a de la disposition à se replier, cela vient de ce que certaines fibres du papier ont été brisées par le premier pliement et ne peuvent reprendre leur continuité première. De même, pour un muscle exercé. Ce muscle aura de la disposition à agir de nouveau, parce qu'il aura augmenté en force et en volume; mais il n'est pas ce qu'il est par habitude : il l'est par suite d'un phénomène physiologique. L'habitude est quelque chose de propre à la conscience. Elle consiste en ceci : tout ce qui a passé par la conscience peut revenir à la conscience après un intervalle de non-conscience ou d'inconscience, ou, plutôt, a des chances de revenir, une raison de revenir, qui n'est autre que le premier passage par la conscience. Un fait, par cela même qu'il a passé une fois par la conscience, a une raison d'y revenir, voilà la loi de l'habitude. On peut être tenté de dire que le phénomène qui a été conscient a une *tendance* à le redevenir. Mais c'est là réaliser le phénomène conscient, car c'est lui attribuer une tension, en faire une personne. Il peut être commode de parler des phénomènes inconscients qui s'*ennuient* de leur inconscience. Plusieurs psychologues ont employé cette métaphore; mais ce n'est rien de plus qu'une métaphore, car les phénomènes conscients sont une partie de notre personnalité et non des personnes. Ces phénomènes ne font pas effort. Donc, lorsqu'on parlera de la tendance des phénomènes à revenir à la conscience, on emploiera une expression métaphorique dont il ne faudra pas être dupe.

La vérité exacte est celle-ci : dans la conscience, quand ce qui a été et cesse d'être revient comme il a été, il revient parce qu'il a été déjà, et c'est en cela que consiste la répétition d'habitude. Mais ce fait ne constitue pas une raison suffisante du retour à la conscience. Le fait autrefois conscient, c'est la condition : or la *condition* ne suffit pas : il faut une *occasion*. Le fait qui a déjà occupé la conscience ne reviendra donc qu'*à l'occasion*, sous certaines influences étrangères à la loi proprement dite de l'habitude. Ce qui constitue l'habitude, c'est la disposition qu'a un fait à être reproduit, parce qu'il a déjà été conscient. C'est là une raison partielle de retour, mais c'est une raison. Le premier acte

est la première raison de l'habitude, le second acte est la deuxième raison, le troisième acte la troisième, et ainsi de suite.

On voit bien par là quelle est la différence de la répétition par hasard et de la répétition par habitude. Lorsque le même concours d'antécédents se reproduit, le fait se reproduit ; mais le nombre de ces rencontres, de ces interférences d'antécédents, n'influe nullement sur le nombre des conséquents. Le ciel ne prend pas l'habitude des orages ; Jupiter pourrait prendre l'habitude de faire des orages. Pour nous, il n'y a plus de Jupiter, et, par suite, la répétition par habitude ne s'applique pas aux faits de la nature. La répétition d'habitude ne s'applique qu'au monde psychique. Ce qui est propre à l'âme, c'est donc un déterminisme du second acte, où figure, outre les conditions du premier acte, le premier acte lui-même. L'influence des actes passés sur la reproduction du même acte augmente d'ailleurs peu à peu. Plus on a l'habitude d'un acte, moins il faut de provocation à le faire pour qu'on le répète ; le moindre prétexte suffira pour faire passer à l'acte la disposition qu'on a à le répéter, tandis que, quand l'habitude commence, le troisième acte par exemple ne pourra être produit que si une occasion bien nette provoque son actualité. La condition est toujours insuffisante, mais elle est proportionnellement moins insuffisante comme cause, à mesure que le nombre des actes passés est plus grand.

Les actes habituels ont pour condition l'habitude, dans la mesure où ils sont la répétition d'actes antérieurs, c'est-à-dire que les actes passés valent comme causes de l'acte nouveau, du n^e acte, en tant qu'ils sont identiques entre eux et identiques à l'acte nouveau. Ainsi *le semblable est cause du semblable*, ou *le même est cause du même* (j'emploie ici le langage platonicien, qui est très clair). On remarque de suite que, dans le monde vivant, il y a quelque chose d'analogue : la génération. La génération peut être exprimée de la même façon. Mais, s'il y a continuité dans la génération, il y a discontinuité entre les faits habituels ; il y a de l'*autre* entre le *même* et le *même*. Sans cela, l'habitude ne serait pas une manière de tourner la loi du changement. Ainsi, d'une manière générale, la répétition d'habitude diffère de la répétition par hasard, en ce que la répétition par hasard, c'est la répétition des conséquents à cause de la répétition antérieure des antécédents, des antécédents qui diffèrent des conséquents. Là, le même n'est, à aucun degré, cause du même. Ce n'est pas parce qu'il y eut un été l'an dernier qu'il y en a un cette année. La nature ne prend pas d'habitude. L'habitude est propre à

l'âme. Le même fait vient dans l'âme, parce qu'il y a déjà été; la *mêmeté* contribue à engendrer la *mêmeté*.

La répétition par imitation est psychique, et là on trouve encore le semblable engendrant le semblable. Mais l'imitation est quelque chose de moins simple que l'habitude, et elle la suppose. L'imitation est, en effet, la répétition d'un fait psychique ou d'un fait corporel d'origine psychique. Elle est tantôt volontaire, tantôt spontanée; mais ce qui est propre à l'imitation et la distingue de l'habitude, c'est qu'il n'y a imitation que quand le fait répété a été tout d'abord représenté dans la conscience. La représentation peut avoir lieu au moyen de concepts ou par images ; on peut faire tout un plan avant d'imiter ce qu'on a vu, ou s'en faire tout simplement une image. Dans les deux cas, il y a un intermédiaire mental dans l'imitation. Si un enfant imite son père, il s'est rendu compte de ce qu'il faisait. Cet intermédiaire existe toujours, même s'il est réduit au minimum. On a soutenu que l'imitation est un facteur social de la plus haute importance. Cette thèse exigeait qu'on insistât sur l'imitation spontanée : on a donné beaucoup d'exemples de telles imitations, sans que toute réflexion disparaisse entre l'observation de l'acte à imiter et sa reproduction. Dans la psychologie des foules, il se passe des faits d'imitation d'une rapidité extraordinaire. Un meneur pousse un cri ou fait un geste. Son exemple agit comme un signal, et la foule gesticule, crie, comme lui. L'intervalle entre le geste ou le cri du meneur et l'imitation de la foule est réduit ici au minimum, mais l'intervalle nécessaire est au moins équivalent à une fraction de seconde. Si l'imitation suit de si près l'exemple, c'est que les imitateurs étaient disposés, antérieurement, à suivre leur meneur et à l'imiter en tout ; mais il fallait que l'exemple fût saisi avant d'être suivi. Ainsi, même dans ce cas, il y a un intermédiaire entre le premier acte, qui vient d'une conscience, et le second acte, qui vient d'une autre conscience ; il faut, tout au moins, une image entre l'acte et son imitation ; il faut la survie du premier acte à l'état d'image avant que l'acte d'imitation ait lieu. Ainsi, l'image préalable, voilà ce qui distingue l'imitation de l'habitude. Mais c'est dire que l'imitation suppose la répétition d'habitude ou (je me hâte de l'ajouter), quelque chose d'analogue à la répétition d'habitude. En effet, si l'imitation est un principe de répétition étudié surtout en psychologie collective, en sociologie psychologique, si l'imitation est une loi d'importance capitale, en ce qui concerne les relations des consciences entre elles, il faut pourtant dire qu'avant d'imiter autrui, on s'imite soi-même. Je me souviens que, dans

telle circonstance, j'ai agi de telle façon et que cela m'a réussi ; dans des circonstances semblables, j'agis de même ; je m'imite moi-même ; entre les deux actes, il y a le souvenir du premier acte. L'enfant, déjà, s'imite lui-même. S'il a vu qu'on s'occupe de lui quand il crie, il crie sans en avoir besoin, pour qu'on s'occupe de lui. Le cri, d'abord signe de la douleur, est devenu un appel sans cause ; il est devenu, pour l'enfant, un mot, et le langage commence avec lui. Mais, s'il est évident qu'alors l'enfant crie pour appeler, il est évident que l'enfant s'est représenté ses cris antérieurs et leur effet avant de crier sans de bonnes raisons ; l'image préalable a précédé l'imitation. Il y a donc lieu de croire qu'on s'imite soi-même avant d'imiter autrui. Et, d'autre part, si l'imitation suppose l'image préalable des actes antérieurs, c'est dire que l'imitation suppose une répétition qui est un souvenir, c'est-à-dire une répétition d'habitude. On appelle souvenir le retour des images ; mais, ici, *souvenir* fait double emploi avec *habitude*. L'enfant a l'image de ses cris passés ; on dit qu'il *se souvient* de ses cris passés, mais ce nouvel acte n'est-il pas causé par les actes passés, c'est-à-dire l'image du cri par le cri, le même par le même ? C'est donc là un fait d'habitude. La mémoire n'est qu'un cas particulier de l'habitude. Le retour d'une image a pour cause la sensation, dont l'image est la répétition affaiblie.

V. H.

Les questions industrielles et commerciales aux Etats de 1560.

Cours de M. HENRI HAUSER,

Professeur à l'Université de Dijon.

Les Etats généraux, qui devaient primitivement se réunir à Meaux et qui siégèrent en réalité à Orléans du 13 décembre 1560 au 31 janvier de l'année suivante, s'occupèrent surtout de la question religieuse. Cependant une assemblée, où les délégués du Tiers étaient 219 sur un total de 393 membres, ne pouvait se désintéresser des questions économiques. Il est vrai que les élus du Tiers appartenaient surtout à la noblesse de robe ou de cloche et à la bourgeoisie des villes, mais il est à croire que, dans la rédaction des cahiers, les communautés avaient exercé leur influence (1). Aussi bien, le cahier général du Tiers porte-t-il la marque de cette influence (2) ; en outre, un cahier spécial traite « de la marchandise ».

En matière industrielle, les doléances — auxquelles sont annexées les réponses royales — portent spécialement sur deux points : 1° demande d'une revision générale des statuts corporatifs ; 2° protestation contre les divers moyens par lesquels on dérogeait aux droits des communautés.

Sur le premier point, les élus du Tiers ne semblent pas avoir rêvé une opération analogue à la *réformation* des coutumes provinciales. Ils ne souhaitent pas une refonte qui mette les statuts en harmonie avec les nouvelles conditions de l'industrie. Résolument conservateurs, ils demandent seulement que le style des statuts soit rajeuni. Rédigés, pour la plupart, à des époques déjà anciennes, dans une langue vieillie, ils ne sont plus compris, et c'est pourquoi ils tombent en désuétude (art. 255). « Et pour ce que la plupart des ordonnances des marchandises de métiers sont de si longtemps faites que l'on ne les peut plus entendre, qui est cause qu'elles ne sont observées, dont proviennent grans différens et procès, supplient que toutes lesdites ordonnances tant de mar-

(1) Les Archives nationales ne m'ont rien donné sur les Etats de 1560.

(2) *Recueil des Cahiers généraux des trois ordres.* Paris, Barrois, 1789, in-8°, ch. 1.

chandises que de métiers soient écrites et arrêtées pour servir d'instruction aux juges publics. » Et c'est bien ainsi, comme une correction purement philologique, que la cour entend cette revision dans sa réponse : « Permis faire revoir par les marchands et maîtres des métiers les ordonnances *à cette fin et sans rien muer* et les rédiger en langage intelligible, attendu qu'elles sont si anciennes qu'il en demeure peu de connaissance. » Ce qu'on ne disait pas, c'est qu'il est assez difficile de toucher à la forme d'un vieux texte réglementaire « sans rien muer » au fond. De ces travaux de revision sortait toujours un texte non seulement plus moderne, mais mieux adapté à l'état actuel, ou du moins plus propice aux désirs de la classe sous la dictée de laquelle écrivait le scribe officiel.

Parmi les privilèges qui ouvraient une brèche dans l'édifice corporatif, le plus criant était celui des maîtrises par lettres, qui introduisait parfois dans le métier des titulaires incapables de l'exercer. Le Tiers se rend compte qu'il est impossible de supprimer complètement la prérogative royale ; tout au moins ne devrait-elle s'exercer qu'en faveur de candidats dûment qualifiés. A défaut du chef-d'œuvre ordinaire, qu'on leur impose un sérieux examen professionnel (1). Sur ce point encore, la royauté prend des engagements formels, pourvu que l'épreuve soit gratuite.

Charles IX revient donc pleinement sur une décision de son propre frère François II, qui, par des lettres patentes de 1559 (2), avait accordé aux maîtres de lettres le droit d'être reçus par les juges royaux « sans qu'ils soient tenus de faire aucun chef-d'œuvre, épreuve, expérience ne examen... »

Un autre abus dont se plaignaient les communautés, c'est l'existence des rois des merciers, c'est l'autorité que les titulaires de ces charges s'arrogeaient sur les marchands. Il est vrai que François Ier, par un édit de 1544, avait supprimé ces « royautés » : c'est du moins ce qu'affirme M. Levasseur (3). En admettant que

(1) Art. 254. « N'accorder, ne conceder dorenavant aucunes lettres de maistrises de metiers de son royaume, sinon à la charge que les impétrans seront tenus faire experience bonne et suffisante du métier qu'ils entendront exercer ». Réponse : « Seront tenus faire expérience, sans pour ce payer aucuns frais. »

(2) Fontanon, t. I, p. 1085.

(3) Levasseur, II, p. 157. Je crois que M. Levasseur fait erreur. L'édit de juin 1544 (*catal.* 22845), publié par A. Bourgeois, *Métiers de Blois*, I, 172 (art. 16), se contente de subordonner les rois des merciers au grand chambrier, Charles d'Orléans. Après la mort de Charles, une ordonnance d'octobre 1545 (*ibid.*, 177) supprime la charge de grand chambrier, mais réserve expressément les droits des rois des merciers.

cette suppression ait été momentanément suivie d'effet, il faut croire que cette institution « avait reparu depuis à la faveur des troubles », puisque le Tiers s'exprime ainsi (art. 261) : « Supprimer l'office du roi des merciers, visiteurs de moulins, etc... ; car tels officiers prennent autant de celui qui a fait son devoir comme de celui qui est en faute. » Article accordé par le roi.

Est-ce des communautés, n'est-ce pas plutôt de la bonne bourgeoisie propriétaire des forêts que doit émaner un vœu contre la multiplication des forges et verreries, grandes mangeuses de combustible ? S'il avait acquis force de loi, un très sérieux préjudice aurait été porté à l'industrie française. Les pétitionnaires ne parlaient de rien moins que de réduire le nombre des forges (1). L'industrie métallurgique devait cesser d'être une industrie d'exportation pour se borner à pourvoir à la consommation nationale. « Les forges qui demeureront prendront bois par marques et montres à la discrétion des juges royaux, et dorénavant ne seront érigées aucunes forges à trois lieues près des bonnes villes (2). »

Il est curieux que personne, en 1560, n'ait présenté la défense de cette industrie. Un demi-siècle plus tard, Montchrestien se plaindra de la décadence de la métallurgie française, signalera le développement des importations allemandes ; en 1560, on se plaint que nous exportions trop.

Il faut dire que le développement de la métallurgie n'intéressait pas la classe bourgeoise. Les forges n'appartenaient pas, en général, aux communautés de métiers. Elles étaient surtout exploitées par les abbayes, et l'on sait que le Tiers de 1560 n'était pas très désireux d'épargner les biens d'Eglise ; il était plus sensible aux inconvénients du déboisement. Il est probable que la cour lui eût donné raison, si le clergé seul avait été intéressé dans la question ; mais il y avait aussi les « gentilshommes verriers », et de nombreux seigneurs qui avaient souvent besoin de vendre leurs biens pour vivre. La limitation demandée ne fut donc accordée que pour les bois des ecclésiastiques.

Les idées de la bourgeoisie du temps se trahissent encore dans les dispositions « somptuaires » que contiennent à la fois le cahier général de l'ordre (art. 256-257) et le cahier de la marchandise (art. 337). Le premier se plaint que « les gens du Tiers

(1) Art. 268 : « Pour ce que les forges entretenues en ce royaume usent très grande quantité de bois, à cette cause mettent leurs voisins en nécessité : faire réduire le nombre des forges à nombre suffisant pour la nécessité de ce royaume, sans qu'on en puisse dorénavant ériger aucunes superflues pour transporter hors icelui. »

(2) Art. 269 : « Et que l'article ci-dessus aura lieu pour les verreries. »

État et les marchands, artisans et mécaniques, leurs femmes et enfans, font telles dépenses superflues en habits et vêtemens qu'ils sont contrains, pour entretenir lad. superfluité d'habits, mal user en leurs états et marchandises et survendre les manufactures ». Ce n'était pas la première fois qu'on présentait ces plaintes ; ce n'était pas non plus la première fois que le pouvoir royal y donnait satisfaction par des mesures parfaitement inefficaces. Il décida que défense serait faite : aux marchands de vendre des draps de soie à crédit ; « à tous serviteurs » de porter taffetas ou soie « s'ils ne sont gentilshommes ». Le serviteur — et l'on sait que par ce mot il faut entendre même le compagnon d'industrie — sera emprisonné jusqu'au paiement d'une amende de 50 livres, dont son maitre sera responsable.

Tandis que les bourgeois qui rédigèrent le cahier général ne s'inspirent que de préoccupations exclusivement « somptuaires », nous voyons poindre, dans le cahier de la marchandise, des idées toutes différentes, les idées des gens de métier. « Entre autres vices, disent-ils, que la conversation des nations étrangères a apportés en ce royaume, l'un des plus grands est la pompe et superfluité des habillemens et parures, tant d'hommes que de femmes, tant en leurs personnes, qu'en paremens de leurs maisons, chose qui emporte grande dépense et peu de profit, et qui amène avec soi une infinité de mauvaises mœurs, quand chacun, voulant ressembler à son compagnon et voisin et n'ayant moyen pour y fournir, est contraint vendre son honneur pour fournir à ses appétits désordonnés : et voit-on que la plupart des abus qui sont en France procèdent de cette occasion... » Jusque-là, les deux cahiers se ressemblent fort. Dans l'un comme dans l'autre, il s'agit de défendre la morale et de maintenir la hiérarchie sociale. Mais voici que nos maîtres changent de style : « ... outre la quantité de deniers qui s'en va hors le royaume en parfums, gants parfumés, en broderies et autres... » Première apparition de la thèse mercantiliste, qui se glisse d'abord sous le masque de la loi somptuaire. C'est à la fois au nom de la vertu et au nom de la bourse nationales — également menacées — que les auteurs du cahier réclament la prohibition des parfums et broderies. Et le roi promet de la leur accorder (art. 338).

Du moment qu'aux préoccupations somptuaires se joignaient maintenant les préoccupations mercantilistes, le désir de retenir et, au besoin, d'attirer les métaux précieux dans le royaume, il n'était plus possible d'interdire toutes les industries de luxe. Pour les produits qui venaient d'Italie, rien de mieux que de s'opposer à leur entrée. Mais allait-on frapper également nos

propres industries de luxe, qui, dès lors, jouaient un certain rôle dans notre exportation ? La vraie solution n'était-elle pas d'en interdire l'usage à l'intérieur, mais d'en permettre la vente au dehors ? Le Tiers ayant réclamé (art. 345) l'interdiction du port de l'émail d'orfèvrerie, le roi consentit à prononcer cette interdiction, sauf pour les gens de sa cour, mais avec cette réserve : « N'entend toutefois led. seigneur en défendre la manufacture auxdits orfèvres, pour le profit qui en peut venir des étrangers en ced. royaume, *mais seulement l'usage aux dessusdits.* » Réduite à ces proportions, on peut estimer que la défense dut être assez inefficace.

II

Le roi — ou, plus exactement, le chancelier de l'Hospital — ne se contenta pas de donner immédiatement, sur le point qui nous occupe, une satisfaction plus ou moins complète à toutes les demandes du Tiers Etat. Le jour même de la clôture de l'assemblée (31 janvier 1561), le chancelier dressait la fameuse ordonnance d'Orléans, dont un certain nombre d'articles se réfèrent aux questions industrielles (1).

C'est « sur la requête qui nous a été faite par les députés du Tiers Etat (2) » que le roi permet « à tous marchands, artisans et gens de métier » de « faire voir et arrester en langage intelligible leurs statuts et ordonnances, tant anciennes que modernes, et icelles faire imprimer, après qu'elles auront été autorisées par nous et sur ce obtenir lettres de permission ». Le travail de revision va donc s'opérer sous le contrôle de l'Etat. Et, pour être sûr que ces statuts revisés ne seront plus sujets à être violés ou négligés, il est enjoint « très étroitement à tous maîtres des métiers garder et faire observer les statuts de leurs métiers et ordonnances de nos prédécesseurs rois, sous les peines portées par icelles (3) ». C'est la thèse réglementaire qui triomphe.

Elle aboutit logiquement à l'obligation du chef-d'œuvre ou du moins, quand il s'agit de maîtres de lettres, de « l'expérience (4) ».

(1) Fontanon, I, 47. Isambert, XIV, 88. Lespinasse, I, 76, la date à tort de 1560.

(2) Art. 99.

(3) Art. 98.

(4) *Ibid.* « Tous prétendans à la maistrise des mestiers seront tenus de faire chef-d'œuvre et experience, quelques lettres qu'ils obtiennent de nous ou nos successeurs, pour quelque cause et occasion que ce soit. »

Sur ce point encore, la royauté se borne à homologuer le vœu du Tiers; elle promet de ne jamais déroger à cette clause.

Enfin, parmi les articles généraux de l'ordonnance, il en était un qui visait implicitement les gens de métier, c'est l'article 10 sur les confréries. Aucune distinction n'est faite entre les associations dont le caractère est purement religieux ou charitable et celles qui réunissent des patrons ou des ouvriers : toutes les confréries sont confondues, et sur elles va s'exercer l'action jalouse de l'Etat. Elles ne sont point supprimées, mais contraintes à une liquidation financière. On ne leur laissera « de leurs deniers et revenus » que les sommes nécessaires à « la charge du service divin ». Tout le reste devra être » appliqué à l'entretenement des écoles et aumosnes, es plus prochaines villes et bourgades où lesd. confréries auront été instituées, sans que lesd. deniers puissent être employez à autre usage, pour quelque cause que ce soit ». Les officiers municipaux sont rendus, de même que les officiers royaux, personnellement responsables de l'exécution de ces mesures.

Il importe de bien mesurer la portée de cet article. Il s'agit, en réalité, d'une « sécularisation » des biens des confréries, d'une « saisie » de leur « temporel », d'une « reprise par la nation » de cette mainmorte particulière. L'Etat ou les communes sont substitués aux confréries pour les fonctions d'assistance ou d'instruction, dont celles-ci se chargeaient antérieurement. Cette opération, si elle avait été réellement effectuée, aurait été la mort des confréries soit patronales, soit ouvrières. Tout ce que nous savons, en effet, des unes et des autres, nous permet d'affirmer qu'elles n'employaient pas uniquement leurs ressources à « la charge du service divin ».

Les confréries de métiers furent plus directement visées dans les lettres patentes du 5 février 1562 (1), dont le texte seul suffit à nous convaincre que l'ordonnance de l'année précédente ne les avait pas fait disparaître. Elles « avaient été rétablies » — ou elles n'avaient jamais cessé d'exister — dans plusieurs villes du royaume. A Lyon, en particulier, sous prétexte de confrérie, « les gens de métiers faisaient des *royautés* certains jours de dimanches et de fêtes; et, en ces jours, ils faisaient porter, par des personnes habillées en masque ou d'une autre manière extravagante, des pains bénits ornés de petites bannières diversement peintes ; ils les faisaient conduire avec des tambours et des fifres, suivis d'un grand nombre d'artisans souvent armés, depuis la maison de celui qu'ils appelaient courrier de leur confrérie jus-

(1) Delamarre, *Tr. de la police*, t. I, p. 406 et suiv. (1561 vieux style).

ques aux églises où le service se devait faire: et, après le service, ils retournaient dans le même équipage dans les maisons des courriers, ou aux cabarets où ils avaient fait préparer le festin ». Le roi renouvelle donc les prescriptions de 1561 (1) et ordonne que les revenus des confréries seront employés pour l'instruction et pour l'aumône générale.

Nous n'en rencontrerons pas moins, en janvier 1563, un édit qui défend à nouveau les banquets confraternels; il est confirmé le 11 décembre 1566. Le 4 février 1567, c'est particulièrement aux compagnons que cette défense est faite. L'ordonnance de Blois reviendra encore sur la matière (2). On peut conclure du rapprochement de ces textes que l'article 10 de l'ordonnance d'Orléans resta lettre à peu près morte. Les confréries lyonnaises en particulier, « avec tabourins, violons, hautbois et autres instruments, et gens les uns à pied, les autres à cheval, sous divers sens moralisés et habillés à l'advenant, et en cet équipage marchants par toute la ville », furent si peu supprimées qu'en 1604 Claude de Rubys en mentionnait encore — et dans les propres termes dont nous venons d'user — les « ébats et réjouissances ».

Plus heureuse fut l'expression de la volonté royale en ce qui concerne la rédaction des statuts. A Paris, nous connaissons plus de vingt métiers dont les statuts furent écrits ou récrits entre 1560 et 1571. On ne peut donc pas dire que, dans cette ville au moins, l'ordonnance ait manqué son but (3). A Rouen, les statuts des verriers-vitriers sont refaits en 1563, et ceux des boutonniers en 1566; à Troyes, ceux des bouchers en 1564.

Mais l'important n'est pas qu'un assez grand nombre de métiers aient fait reviser leurs statuts ou se soient organisés en jurandes dans les années qui suivirent l'ordonnance d'Orléans. Ce qui est plus caractéristique, c'est que la communauté des pâtissiers-oubliers de Paris (4), lorsqu'elle veut, en 1566, faire « voir et

(1) Delamarre dit même, dans son analyse, « abolit toutes les confréries ».

(2) Levasseur, II, p. 135.

(3) Arch. nat. Y, XI, f° 145, *ad finem*, et XII, *ab initio* à f° 293 : Armuriers et Heaumiers, Savetiers de Poissy, Poissonniers d'eau douce, Chandeliers de suif, Porteurs des halles, Fils d'or, argent et soie, Fèvres couteliers et graveurs sur fer et acier, Patenôtriers et boutonniers d'émail, Tailleurs d'habits, Couvreurs, Fourbisseurs, Buffetiers-vinaigriers-moutardiers, Pêcheurs à verge, Tonneliers, Paveurs, Brodeurs, etc.

(4) « Iceulx suplians auroient puys nagueres, suyvant nos ordonnances faites aux Estats generaux tenus en nostre ville d'Orleans, fait voir et visiter... » Et à la fin : « Et ce suivant les ordonnances faites par led. seigneur aux Estats generaux tenus à Orleans et lettres de declarations obtenues à cette fin pour les communautés, artisans et gens de métiers de lad. ville. »

visiter en langage intelligible les susdites ordonnances tant anciennes que modernes », en appelle à l'autorité de l'ordonnance d'Orléans.

D'ailleurs, malgré la promesse faite en 1560 de reviser les anciennes ordonnances simplement au point de vue linguistique, « sans rien muer », nous voyons que les ordonnances des pâtissiers sont « corrigées et augmentées » en 1566. On devine dans quel sens s'opère cette correction et augmentation : six ans d'apprentissage. Au bout de la troisième année, on pourra faire travailler l'apprenti à la journée, au prix fixé par les jurés. Les forains ne pourront travailler à Paris plus de huit jours. Enfin la communauté s'empare du monopole du placement :

« Est fait défense auxd. maîtres pâtissiers et oubliers de ne prendre aucun serviteur sinon *par les mains du clerc dud. métier*, et défendre à toutes autres personnes d'en bailler aucun, si ce n'est par le consentement et marché dud. clerc, parce qu'il est chargé de ce faire pour éviter aux inconvénients qui en pourraient advenir... »

Ouvrons-nous les statuts des tonneliers parisiens (1), qui sont de cette même année 1566, du mois de mai ? Nous y retrouverons la même formule : « Iceux suppliants auraient puis naguères, *suivant nos ordonnances faites aux Etats generaux tenus en notre ville d'Orléans*, art. 98... »

La clause relative au chef-d'œuvre a été parfois considérée comme établissant en France — pour la première fois, peut-on dire — l'obligation universelle du chef-d'œuvre. Elle est loin d'avoir cette portée : elle se borne à soumettre à certaines conditions l'octroi des lettres de maîtrise de création royale. Or, dans ces limites restreintes, cette clause n'a pas été respectée, *même à Paris*, puisque le roi dut donner à ce sujet une nouvelle ordonnance, spéciale à la capitale, le 14 décembre 1565 (2). Il prétend y

(1) Arch. nat. AD, XI, 28.

(2) Lespinas, I, 78. « Nos tres chers et bien amés les maistres jurés... de nostre bonne ville et faubourgs de Paris, nous ont fait remontrer, combien que par nos predecesseurs roi,... pour la police, conduite et entretenement de chascun mestier et art de nostred. ville et faubourgs, et éviter aux fraudes et abus qui s'y pourroient commettre, leur ayent esté dès longtemps concédés et octroyés, et successivement de regne en regne confirmés plusieurs beaux droits... et entre autres que tous pretendans a maistrise ne pourront besongner, vendre ouvraiges, ni estre reçus a icelles maistrises, que premierement ils n'ayent fait chef-d'œuvre et expérience, et souffert examen, trouvés et rapportés souffisans, capables et idoines par les maistres jurés ou gardes de chascun desd. métiers... Ce neantmoins plusieurs désirant parvenir auxd. maistrises et faict de marchandise, se sentant insuffisans de pou-

rappeler que ses prédécesseurs ont déjà pris, sans succès, maintes mesures analogues. Charles IX avait la mémoire courte : il oubliait les lettres patentes de François II.

Il rappelle également l'ordonnance d'Orléans (1). Mais il se doute si bien que, « depuis la publication et vérification de nos ordonnances faites à l'assemblée de nosdits Etats (2) », le prévôt de Paris a reçu aux maîtrises des aspirants « sans avoir fait chef-d'œuvre et expérience ainsi qu'ils étaient tenus faire par icelle ordonnance », qu'il prend la peine d'instituer à leur égard un régime transitoire : « Nous voulons qu'ils y soient contraints par les maîtres jurés, gardes et communautés..., dedans le temps qui leur sera par eux préfix, limité et ordonné, et, à faute de ce faire et d'y avoir obéi dedans led. temps, ils ne puissent lever ni tenir ni dresser boutique, étail et ouvroir sur rue en notred. ville et aux faubourgs... », à peine de 50 sols parisis d'amende.

C'est, d'ailleurs, à la requête des communautés parisiennes que le roi intervient. A l'avenir, dans sa ville de Paris — et même, ce qui est assez nouveau, dans les faubourgs — « tous prétendants à maîtrises et fait de marchandise... seront tenus premièrement faire chef-d'œuvre et expérience de chacun métier et art duquel ils prétendront être maîtres, dont ils feront apparoir par acte ou certifications dûment signés et rapportés desdits maîtres et gardes... » Les lettres de don n'auront d'effet qu'à cette condition.

Voilà qui serait parfait, si nous ne savions que l'édit de 1581 devait, comme les lettres de 1559, dispenser les maîtres par lettres de tout chef-d'œuvre.

Somme toute, l'influence des Etats de 1560 et de l'ordonnance d'Orléans fut peu profonde et peu durable. Cette ordonnance n'a rien changé au régime industriel. Elle maintient la coexistence des métiers libres et des métiers jurés. Dans ces derniers, elle n'a pas universalisé l'obligation du chef-d'œuvre, ni même celle de l' « expérience ». Les mesures prises contre les confréries, Charles IX lui-même y a dérogé en faveur de confréries particulières (3). Le seul résultat un peu important a été la revision d'un grand nombre de statuts.

voir faire chef-d'œuvre et experience pour parvenir a icelles maistrises, ont cy devant trouvé moyen obtenir de nous et de nos prédécesseurs lettres de dons desd. maistrises... »

(1) « En suivant ce qui a esté conclud et ordonné en l'assemblée des Estats, articles 97 et 98 (lire 98 et 99)... »

(2) « Où aucuns se trouveroient avoir esté receus auxd. maistrises... par nostre prevost de Paris... depuis la publication... »

(3) Levasseur, II, p. 136.

Cette revision a eu pour effet de développer, au moins en apparence, le système réglementaire, de consolider le monopole des communautés, de fortifier l'oligarchie des maîtres.

Tout concourait dans ce sens. Le 4 février 1567 (1), Charles IX décide que le taux des salaires des ouvriers en bâtiment sera fixé chaque année, « avec defenses de demander ou exiger plus grand prix que dessus, sur peine de prison et d'amende arbitraire ».

La tendance à la réglementation est alors si près de triompher que c'est sous le règne de Charles IX, en 1571, que le consulat lyonnais songea, un instant, à demander que les métiers de la ville fussent organisés en jurande « à la forme et instance de la ville de Paris ».

H. HAUSER.

(1) Delamarre, IV, 121.

Auteurs de l'agrégation.

CONCOURS DE 1905.

AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

Epreuves écrites.

Périodes d'histoire de la philosophie dans lesquelles sera pris le sujet de la composition historique.

Philosophie ancienne.

Socrate ; les Socratiques imparfaits ; Platon

Philosophie moderne.

Kant ; Schopenhauer.

Epreuves orales.

AUTEURS GRECS.

PLATON, *Le Sophiste.*
ARISTOTE, *Métaphysique*, liv. XI (désigné aussi par la lettre Λ et commençant par les mots Περὶ τῆς οὐσίας ἡ θεωρία).

AUTEURS LATINS.

LUCRÈCE, *De Natura Rerum*, liv. III.
CICÉRON, *Académiques.*

AUTEURS MODERNES.

DESCARTES, *Les Principes de la philosophie* : préface, part. I et II.
MALEBRANCHE, *Entretiens sur la métaphysique* (les sept premiers).
LOCKE, *Quelques pensées sur l'éducation.*

AGRÉGATION DES LETTRES

AUTEURS GRECS.

Hymne homérique à *Déméter*.
SOPHOCLE, *Philoctète*.
DÉMOSTHÈNE, *Philippiques* II et III.

AUTEURS LATINS.

PLAUTE, *Amphitryon*.
HORACE, *Odes*, livre IV.
CICÉRON, *Lettres à Atticus*, livre XII.
TACITE, *Dialogue des Orateurs*.

AUTEURS FRANÇAIS.

Chrestomathie du Moyen Age de G. PARIS et LANGLOIS, *Le couronnement de Louis*.
Henri ESTIENNE, *Apologie pour Hérodote* (l'Épître *au lecteur*), éd. Ristelhueber, 1879, Paris, Liseux.
NOEL DU FAIL, *Propos rustiques*, les quatre premiers chapitres.
PASCAL, *Pensées*, éd. Brunschvigg, section II.
RACINE, *Mithridate*.
LA BRUYÈRE, *Les Caractères* (chapitre *De l'Homme*).
VOLTAIRE, *Choix de lettres* (éd. Brunel), nos 40 à 50 (de la page 114 à la page 151).
ALFRED DE VIGNY, *La Maison du Berger*, *la Mort du Loup*, *le Mont des Oliviers*.
P.-L. COURIER, *Préface de la traduction d'Hérodote*.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE

AUTEURS GRECS.

Hymne homérique à *Déméter*.
SOPHOCLE, *Philoctète*.
HÉRODOTE, VIII (LVI-XCVI).
DÉMOSTHÈNE, IIe et IIIe *Philippiques*.

AUTEURS LATINS.

HORACE, *Odes*, livre IV et *Chant séculaire*.
LUCRÈCE, *De Natura Rerum*, livre V à partir du vers 509.

CICÉRON, *Divinatio in Q. Cæcilium.*
TACITE, *Dialogue des Orateurs.*

AUTEURS FRANÇAIS.

Chrestomathie du Moyen Age, Aucassin et Nicolette (GASTON PARIS et LANGLOIS).
DU BELLAY, *Défense et illustration de la Langue française*, livre II.
MONTCHRESTIEN, *La Reine d'Écosse.*
MOLIÈRE, *Tartuffe.*
RACINE, *Mithridate.*
LA BRUYÈRE, *Caractères, De l'Homme* (2e moitié du chapitre, à partir de : « Les hommes comptent presque pour rien toutes les vertus du cœur et idolâtrent les talents du corps et de l'esprit. »
VOLTAIRE, *Lettres* (édit. Brunel), de la page 114 à la page 151.
BALZAC, *Le père Goriot*, depuis le commencement jusqu'à : « Arrivé rue Neuve-Sainte-Geneviève, il monta rapidement chez lui ».
Alfred DE VIGNY, *La Maison du Berger, la Mort du Loup, le Mont des Oliviers.*

AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

HISTOIRE ANCIENNE.

1. Formation et organisation de la démocratie athénienne.
2. Les arts en Grèce aux Ve et IVe siècles.
3. Histoire intérieure de Rome depuis les Gracques (inclusivement) jusqu'à la mort de César.
4. L'Empire et le Christianisme aux IVe et Ve siècles.

HISTOIRE DU MOYEN-AGE.

1. L'Empire byzantin, de l'avènement de Justinien à l'an 800.
2. L'Allemagne et l'Italie, de l'avènement de Henri III à la mort de Frédéric II.
3. La France, de l'avènement de Louis VI à l'avènement de Philippe VI.
4. L'enseignement, la littérature et les arts en France aux XIIe et XIIIe siècles.

HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE.

1. L'Angleterre de 1603 à 1714.
2. La France sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII.
3. La Convention.
4. L'Allemagne de 1815 à 1871.
5. Les Institutions de la France de 1815 à 1875.

GÉOGRAPHIE.

1. Géographie physique générale. (On entendra par là l'ensemble des questions comprises dans la division II du programme de la classe de seconde des lycées.)
2. Densité de la population dans les principales régions du globe.
3. Principaux produits textiles. Pays producteurs, pays manufacturiers.
4. La France.
5. L'Asie.

AGRÉGATION D'ALLEMAND

LITTÉRATURE.

a) Gœthe et Schiller, de 1794 à 1805.

GŒTHE, *Faust* ; *Zueignung* ; *Vorspiel auf dem Theater* ; *Prolog im Himmel* ; *Kerker*. — *Deutscher Parnasz* ; *Der Zauberlehrling* ; *Der Schatzgräber* ; *Die Braut von Corinth* ; *Legende* (*Als noch verkannt...*) ; *Der Gott und die Bajadere* ; *Das Blümlein wunderschön* : *Der Edelknabe und die Müllerin* ; *Der Müllerin Verrath* ; *Der Müllerin Reue*.

SCHILLER, *Das Ideal und das Leben* ; *Das Mädchen aus der Fremde* ; *Ritter Toggenburg* ; *Die Kraniche des Ibykus* ; *Der Gang nach dem Eisenhammer* ; *Das Lied von der Glocke* ; *Der Graf von Habsburg*.

b) L'imitation antique dans le drame allemand moderne :

SCHILLER, *Die Braut von Messina*.
HŒDERLIN, *Empedokles*.
KLEIST, *Penthesilea*.
GRILLPARZER, *Medea*.
HUGO VON HOFFMANNSTHAL, *Elektra*.

HISTOIRE.

L'échec du libéralisme après 1848. (Les débuts de Bismarck, jusqu'en 1859.)

Bismarck-Reden herausgegeben von Horst Kohl (édition en un volume), nos 1 à 14 inclus.

AUTEURS ANCIENS.

Deutsche Liederdichter des 12 bis 14 ten Jahrhunderts (Berlin, Behr) XXV, Her Nithart.

Volksbuch vom Doctor Faust. (Halle, Niemeyer.)

AUTEUR ANGLAIS.

TRAILL, *Coleridge*. (English men of letters, London, Macmillan.

AGRÉGATION D'ANGLAIS

AUTEURS ANGLAIS.

1. *Specimens of early English* : R. Morris. XVIII. *Havelok the Dane*. XIX. *King Horn*.
2. SHAKSPEARE, *Henri IV*, pt. 1.
3. JOHN FORD, *Perkin Warbeck*.
4. CLARENDON, *History of the Rebellion* : Bk. VI (Clarendon Press).
5. MILTON, *Samson Agonistes*.
6. CONGREVE, *The Way of the World*.
7. FIELDING, *Joseph Andrews*.
8. GALT, *The Annals of the Parish*.
9. COLERIDGE, *The Ancient Mariner ; Christabel ; Ode to the departing Year ; France, an Ode ; Fears in Solitude ; Lewti ; Frost at Midnight ; Dejection, an Ode*.
10. Thomas MOORE, *The Fudge Family in Paris*.
11. G. ELIOT, *Middlemarch*.
12. J. R. Green, *A short History of the English People*, ch. x. *Modern England*.

AUTEURS FRANÇAIS.

1. MONTAIGNE. *Essais*, liv. I, ch. 25, 26, 27, 28
2. MOLIÈRE, *Amphitryon*.

3. V. Hugo, *Châtiments*, liv. 5.
4. Balzac, *Les Chouans*.
5. Taine, *Histoire de la littérature anglaise*.
6. Donnay et Descaves, *Oiseaux de passage*.

AUTEUR ALLEMAND.

1. Gœthe. *Wilhelm Meister's Lehrjahre*, liv. V.

AGRÉGATION D'ESPAGNOL

AUTEURS ESPAGNOLS.

1. Berceo, *Vida de Santo Domingo de Silos*.
2. Ercilla, *La Araucana*, ch. I.
3. B. de Argensola, La Satire « *Dícesme, Nuño...* »
4. Eugenio de Salazar, *Cartas* I, IV et V.
5. Cervantes, *Don Quijote*, 1re partie, ch. XXXVIII et XLII à XLII.
6. Rojas Zorrilla, *Garcia del Castañar*.
7. Cadalso, *Cartas marruecas*.
8. Pedro de Alarcón, *El sombrero de tres picos*.
9. Campoamor, *Doloras*, 1re partie, nos 1 à 35 de l'éd. Garnier.

AUTEUR ITALIEN.

1. Giusti, *Vita scritta da lui medesimo*.

AUTEURS FRANÇAIS.

1. Molière, *Don Juan*.
2. Pascal, Les quatre premières *Provinciales*.
3. Lesage, *Gil Blas*, livre Ier.
4. Mérimée, *Les Espagnols en Danemark* (*Théâtre de Clara Gazul*).

AGRÉGATION D'ITALIEN

AUTEURS ITALIENS.

1. Dante, *Purgatorio*, ch. XXIII et XXIV.
2. Boccace, Les onze ballades du *Décaméron* (une à la fin de chaque journée ; plus une dans la nouvelle X, 7).
3. Gino Capponi, *Tumulto dei Ciompi ; Acquisto di Pisa*.

4. ARIOSTE, *Orlando furioso*, ch. XIV, str. 65 à 184; XVIII, str. 146 à la fin ; XIX, 1 à 16.

5. *Crestomazia Machiavellica*, éd. Finzi, p. 73 à 132, 203 à 221. Turin, Clausen.

6. GALILÉE, *Scritti di critica letteraria*, éd. Mestica. Turin, Loescher.

7. ALFIERI, *Sofonisba*.

8. S. FERRARI, *Antologia della lirica italiana moderna*, p. 203 à 245 (Manzoni) et p. 329 à 350 (G. Prati).

9. I. NIEVO, *Confessioni d'un ottuagenario*, ch. XI à la fin.

AUTEUR ESPAGNOL.

1. CADALSO, *Cartas marruecas*.

AUTEURS FRANÇAIS.

1. MOLIÈRE, *L'Impromptu de Versailles*.
2. VOLTAIRE, *Sophonisbe*.
3. MUSSET, *Lorenzaccio*, actes 3 et 4.
4. BOURGET, *Sensations d'Italie*, ch. XIX à la fin.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Ordre des lettres.

AUTEURS FRANÇAIS.

1. D'AUBIGNÉ, *Les Tragiques*, livre Ier.
2. CORNEILLE, *Horace*, *Nicomède*.
3. VOLTAIRE, *Extraits en prose*, édit. Brunel, IV, *Philosophie, morale, politique*.
4. Victor HUGO, *Contemplations* (Autrefois), livre I, Aurore. —
5. TAINE. *Philosophie de l'art*, chap. I. De la nature de l'œuvre d'art ; chap. II, De la production de l'œuvre d'art.

LANGUE ET GRAMMAIRE FRANÇAISES.

Les sons du français actuel.
Nature et classification des voyelles et des consonnes.
Changements qui les atteignent.
Changements accidentels et faits généraux.

Étudier quelques exemples de ces changements d'après l'histoire de la langue depuis le XVIe siècle.

PSYCHOLOGIE, MORALE, ÉDUCATION.

Épreuves orales.

Leçon sur un sujet pris dans les matières ci-dessous désignées du programme de morale de l'enseignement secondaire des jeunes filles :

Programme de 4e année.

I. — Les Stoïciens : Épictète, Marc-Aurèle.
Le devoir, la liberté, la force d'âme.
L'amour des hommes.
II. — Kant : le devoir absolu ; le respect ; la personne morale ; le mensonge ; les croyances nécessaires impliquées par la vie morale.

Programme de 5e année.

1. La conscience.
2. Différents aspects de la vie de l'âme.
3. Le cœur, — depuis le commencement du programme jusqu'à : 4. *Le caractère*, exclusivement.

HISTOIRE.

1. Le christianisme dans l'Empire romain, de l'avènement de Dioclétien à la mort de Théodose.
2. La France, de l'avènement de Charles V au commencement des guerres d'Italie.
3. L'Angleterre, de 1660 à 1714.
4. La France, de 1814 à 1830.

GÉOGRAPHIE.

1. L'océan Atlantique ; étude physique, courants, grandes lignes de navigation et de télégraphie.

2. Le réseau des voies navigables de la France ; son tracé, sa valeur économique.
3. L'Italie.
4. L'Inde anglaise.

AUTEURS ANGLAIS.

MILTON, *L'Allegro*, *Il Penseroso*.
E. BROWNING, *Aurora Leigh*.
EMERSON, *Essays*, première série : *History*, Self. — *Reliance*, *Compensation*.

AUTEURS ALLEMANDS.

KLEIST, *Der Prinz von Homburg*.
SCHILLER, *Briefwechsel mit Körner*, *années* 1793 *à* 1796.
C. F. MEYER, *Der Heilige*.

AUTEURS ESPAGNOLS.

1. TIRSO DE MOLINA, *La Prudencia en la mujer* (Biblioteca universal, Madrid, édition économique, 0 fr. 50, tome XXIII).
2. Ramon DE MESONERO ROMANOS, *Escenas matritenses* (El Sombrerito y la Mantilla ; Los Niños del Dia ; El patio de correos) [Biblioteca universal, Madrid, édition économique, tomes LI et LII].

AUTEURS ITALIENS.

1. DANTE, *L'Enfer*, chants I, II, III.
2. MACHIAVEL, Discours sur la première décade de Tite-Live.

Sujets de devoirs.

UNIVERSITÉ DE PARIS

CONFÉRENCE D'ANGLAIS.

1re *série.*

Certificat, Licence, Agrégation.

VERSION.

Milton, *Samson Agonistes,* V. 115-163.

Commentaire grammatical.

M. Browning, *Aurora Leigh*, B. I. V. 1-64.

Thème.

Balzac, *Les Chouans,* ch. I, de « Une partie des paysans... », à : «... d'autres tenaient leurs souliers à la main ».

Leçon en français.

Etudier *Samson Agonistes*, en se plaçant surtout au point de vue des contemporains de Milton.

English Essay.

How far may Tennyson be confirmed or corrected when, speaking of *Maud,* he says : « This poem is a little *Hamlet.* »

Lesson in English.

A study of the dramatic form and style of *Samson Agonistes.*

Soutenance de thèses

UNIVERSITÉ DE PARIS

M. Louis LALOY a soutenu ses deux thèses pour le doctorat devant la Faculté des Lettres de Paris, en Sorbonne, le 6 décembre :

PREMIÈRE THÈSE

Lexique d'Aristoxène :

DEUXIÈME THÈSE

Aristoxène de Tarente, disciple d'Aristote, et la musique de l'antiquité.

Le gérant : E. FROMANTIN.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 7 22 DÉCEMBRE 1904

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

La Harpe (*suite*).

J'ai insisté, la dernière fois, sur La Harpe satirique, que nous allons retrouver encore deux ou trois fois aujourd'hui ; mais, cependant, ce sera plutôt le moraliste, le critique en vers, — et non critique dans le sens négatif du mot, mais critique théoricien, — ce sera aussi un La Harpe présentant déjà quelque trace de littérature personnelle que nous étudierons dans cette conférence.

J'en étais resté à une sorte de dissertation morale sur les femmes, dont le titre est : *Les Talents des Femmes* ; c'est la première en date, à ce qu'il me semble, des études sur les femmes qui n'aient point été des satires. A la fin du XVIIIe siècle, en effet, sous l'influence des salons, de la vie de société, et, pour dire les choses d'une façon courtoise, de la civilisation et du progrès, c'est plutôt du côté du mérite des femmes que s'est tournée l'attention des versificateurs. La femme est relevée autant et plus qu'elle avait été abaissée aux siècles précédents. Gardez-vous de croire que la *Sophie* de Rousseau y ait contribué : par rapport au *Traité de l'Education des Filles*, de Fénelon, c'est une œuvre réactionnaire. Au contraire, dans les ouvrages de Mme de Tencin, de Mme de Lambert, la femme est sinon exaltée, du moins relevée ; nous allons vers le *Mérite des Femmes* de Legouvé

père et l'*Essai sur les Femmes* de Legouvé fils. La petite épître de La Harpe n'est pas datée, et il faut le regretter ; elle doit être de 1768 ou 1769, si j'en juge par une épître de Voltaire qui contient sinon une réponse, du moins une allusion à l'œuvre de La Harpe, et qui est de 1769. Si j'attache de l'importance à cette date, c'est que, entre les années 1760 et 1780, nous sommes à un tournant de la pensée française : on commence alors à s'occuper sérieusement des questions morales et sociales, et celle du « féminisme » n'est pas la moins intéressante. L'épître de La Harpe est moins un panégyrique qu'une louange discrète et un plaidoyer en faveur de la femme ; elle n'offre pas précisément une composition très marquée ni très savante : c'est une causerie sur un sujet qui prête beaucoup aux développements, aux exemples et aux agréments de société, et que La Harpe a traité avec esprit et sérieux. Je ne vous en citerai que les points les plus importants; voici, par exemple, un passage qui pourrait être intitulé : « De l'intelligence des femmes ». La Harpe nous y parle d'abord du goût des femmes; ce qu'il en dit, du reste, n'est pas très fort et n'a guère qu'une valeur documentaire:

Leur goût, plus d'une fois, instruisit la science,
Sut réprimer l'erreur du critique égaré,
Et remit à sa place un écrit censuré.
Les succès du talent ne leur font point ombrage.
Qui sait les émouvoir est sûr de leur suffrage.

Voilà le bon vers du couplet : c'est, à l'avance, le vers, plus fringant et plus cavalier, de Musset :

Vive le mélodrame où Margot a pleuré!

Très intelligent, La Harpe effleure, — et je ne dis pas qu'il l'épuise, — la question de savoir si, en présence d'une œuvre d'art, il faut s'abandonner à son impression : question infiniment complexe, à laquelle l'école classique de 1660 a toujours répondu, en vers et en prose, que la première règle de l'art était encore de plaire et de toucher. La Harpe est de la grande lignée classique.

Offrez-leur l'aliment que sans cesse réclame
Ce besoin de sentir, si puissant sur leur âme,
La palme est à ce prix : il la faut obtenir.
O jours de mon printemps, chers à mon souvenir,
Où ma Muse, invoquant l'humanité trahie,
Intéressa l'Europe au sort de Mélanie,
Où ce sexe opprimé, dont je vengeais les droits,
Applaudit en pleurant mon courage et ma voix!

O combien pour mon cœur ce triomphe eut de charmes !
Que j'ai vu de beaux yeux embellis par les larmes !
La haine en frémissait et, pour m'en consoler,
Je regardais les pleurs que je faisais couler.

Vous vous rappelez le vers que Racine prête à Néron :

J'aimais jusqu'à ses pleurs que je faisais couler,

— vers satanique, profondément odieux, tout à fait shakespearien; très agréablement, La Harpe le transpose et fait de ce vers néronien un vers d'homme sensible. Pour ma part, je l'aurais laissé tel quel : l'aveu de l'emprunt eût encore été plus franc.

Le poète se demande ensuite si l'on peut accorder aux femmes l'intelligence, la faculté de saisir et de dégager les idées abstraites:

Quelques esprits chagrins voudraient nous faire entendre
Qu'un sexe délicat, aussi faible que tendre,
Jamais aux grands objets ne peut s'intéresser ;
Non, s'il aime à sentir, il sait encore penser.
D'un noble enthousiasme il éprouve l'ivresse;
Il chérit la grandeur qui plaît à sa faiblesse.

Cela est très vrai : car, alors, l'enthousiasme est une forme de l'admiration, la faculté d'admirer le grand. Nietzsche ne pense pas autrement, lorsqu'il explique l'admiration de Mme de Sévigné pour Corneille par ce fait, qu'elle se sentait en présence d'un homme de génie complet :

Une femme d'Homère osa prendre le ton,

— vers malheureux; car, s'il y a une chose que Mme Dacier n'a pas compris dans Homère et a profondément dénaturé, c'en est justement le ton.

Dans les mains de Voltaire une autre a mis Newton,
Et l'auteur de *Zaïre*, à côté d'Emilie,
S'éleva dans les cieux sur le char d'Uranie.
Pour elle il esquissa, dans un cadre nouveau,
Des mœurs des nations l'intéressant tableau.
Sans doute, il ne crut point à ce sexe étrangères
De la mâle raison les études sévères.....

Comme plate élégance, ces vers sont exécrables; mais ils sont justes en leur fond.

Je vous citerai encore un très joli petit passage sur deux ou trois femmes de lettres de l'époque :

Aux plus petits objets Launay vous intéresse ;
Elle conte avec grâce et pense avec finesse,

Varie, en se jouant, ses récits et son ton,
Peint comme La Bruyère et rit comme Hamilton.
Duverdier dans l'idylle a vaincu Deshoulières.

C'est exact : ses idylles ne sont pas très fortes ; mais il n'était pas besoin de faire quelque chose de très fort pour vaincre Deshoulières !

Genlis, qui nous traça le modèle des mères,
Qui, d'un style élégant et d'un goût toujours pur,
Ecrit pour la jeunesse et plaît à l'âge mûr,
Jeune encor, s'est assise au temple de mémoire ;
Un théâtre d'enfants fut celui de sa gloire.

Voilà ce qu'il y a de plus intéressant dans ce petit poème, qui n'est pas le plus mauvais de ceux qui se sont échappés de la plume de La Harpe.

Voltaire profita du bien que La Harpe avait dit des femmes pour le recommander à une dame, à une grande dame, dont l'influence pouvait être considérable.

Des dames de Paris Boileau fit la satire.
De la moitié du monde, hélas ! faut-il médire ?
Jean-Jacques, assez connu pour ses témérités,
En nouveau Diogène aboie à nos beautés.
. . . . . .
Auteurs mieux élevés, fêtez dans vos écrits
Les dames de Versailles et celles de Paris.
Etudiez leur goût : vous trouverez chez elles
De l'esprit sans effort, des grâces naturelles,
De l'art de converser les naïves douceurs,
L'honnête liberté qui réforma nos mœurs,
Et tous ces agréments que souvent Polymnie
Dédaigne d'accorder aux hommes de génie.
Ne connaissez-vous point une femme de bien,
Aimable en ses propos, décente en son maintien,
Belle sans être vaine, instruite, et pourtant sage ?
Elle n'est pas pour vous ; mais briguez son suffrage.
Après un tel portrait, cherchez-vous encor plus ?
Avec tous les attraits vous faut-il des vertus ?
Faites-vous présenter, par certain secrétaire,
Chez certaine beauté dont le nom doit se taire ;
C'est Vénus-Uranie, épouse du dieu Mars.....

Entendez : Mme de Choiseul, femme du ministre de la guerre.

Avec l'*Ombre de Duclos* nous revenons à une espèce de satire, mais presque purement littéraire et mêlée d'observations morales. Duclos, secrétaire de l'Académie française, fut, à ce titre, durant plusieurs années, une sorte de greffier et d'intendant de la littérature française. La Harpe le suppose aux Champs-Elysées, où il imagine une retraite agréable et douce, réservée aux hom-

mes de lettres : Duclos a pris l'habitude de présider pendant sa vie, et il préside encore, dans cette Académie d'outre-tombe.

Il y a, dans ce poème, quelques bons traits de critique satirique sur les goûts et les modes du temps. C'est ainsi que, dans ce tranquille séjour, ces rivaux unis ne sont pas d'accord sur tout :

Gardant toujours leur esprit et leur goût,
Chacun s'amuse et pense à sa manière.
Houdart encor dispute contre Homère,
Et va frondant ses dieux et ses héros ;
Le d'Olivet y fait la guerre aux mots.
Boileau soutient, quoi qu'on puisse lui dire,
Qu'un opéra ne peut jamais se lire.
On lui répond par des vers de Roland.
L'éternité s'abrège en disputant.
Sans la dispute où l'âme est aiguisée,
On s'ennuierait même dans l'Elysée.

Après ce petit prologue, les personnages commencent à défiler, et certains portraits sont tracés d'une plume singulièrement affinée. Ainsi vous voyez Bois-Robert, — qui revient de bien loin, trouvez-vous ; — mais tout le monde est contemporain aux Champs-Elysées :

Duclos avise auprès de Vaugelas
Certain Normand qu'il ne connaissait pas,
A l'accent niais, à la mine plaisante :
« Quel est ton nom ? dit-il, qu'as-tu fait ? — Moi !
Oh ! rien de bon. — Cet aveu-là m'enchante,
Dit le Breton : j'aime la bonne foi.
Chez les vivants, quel était ton emploi ? »
Lors le Normand dit avec assurance :
« Connaîtrais-tu cette altière Eminence :
Ce cardinal si redouté jadis,
Qui fit trembler et l'Autriche et la France,
Et son roi même et tous ses ennemis ;
Ce fier prélat si cher aux beaux esprits ?
— Qui ? Richelieu ! La demande est fort bonne,
Il fut connu chez nous comme en Sorbonne.
Depuis vingt ans, je l'entendais louer ;
J'en étais las, il le faut avouer.
Tu vivais donc auprès de sa personne ?
— Je l'amusais. Souvent ma bonne humeur
Le délassait de sa triste grandeur.
Des noirs soucis chassant l'amas sinistre,
Je déridais le cardinal-ministre.
Le faire rire était mon seul métier.
Il me payait pour le désennuyer.
Car, en régnant, quelquefois on s'ennuie :
Et la vengeance attriste un peu la vie.
Quand son esprit, à trop de soins ouvert,
S'obscurcissait par la mélancolie,
On lui disait : « Prenez du Bois-Robert. »

Il y a ensuite plusieurs portraits contemporains, plus intéressants peut-être, mais moins jolis. Voici, entre autres, ce fameux Linguet, qui eut, au XVIIIe siècle, une existence si romanesque, si étrange, si tourmentée. La pièce est de 1773. Donc Linguet n'était pas encore le rédacteur du *Journal politique et littéraire*, il n'était pas encore rayé des registres du barreau ; mais il était déjà l'auteur très agressif et très paradoxal de l'*Histoire des Révolutions de l'Empire romain d'Auguste à Constantin* et aussi des *Théories des Lois civiles*.

Dans cette foule on remarquait Lingus,
Le successeur du grand Voëtius,
De Scriblerus et de Scioppius,
Lequel criait : « Vive la métaphore !
Je viens flétrir tout ce que l'on adore ;
J'ai réformé l'absurde antiquité ;
J'ai de Titus anéanti la gloire
Et de Néron rétabli la mémoire ;
Car, comme on sait, j'aime la vérité.
Pour la venger, seul je me sacrifie;
J'ai frondé tout et j'ai tout contredit,
Et j'ai cité devant ma *Théorie*
L'*Esprit des Lois*, qui n'est pas mon esprit,
Et d'Alembert et sa géométrie,
La politique et la philosophie,
Et Cicéron, dont je fais peu de cas :
Place, Messieurs, pour Simon Nicolas. »

Ce portrait heureux a fait beaucoup de tort à Linguet, qui n'en avait cure, ou plutôt qui en a été très content ; car il vivait de scandales.

Voici, ensuite, le poète Clément, assez spirituel, mais un peu lourd, et élève trop strict et servile de Boileau ; il avait écrit une réponse à l'épître de Voltaire à Boileau, et cette réponse avait fait beaucoup de bruit :

Boileau m'a répondu par un plat secrétaire,

avait dit Voltaire, et La Harpe, toujours thuriféraire de Voltaire, ne manqua pas de railler Clément :

Comme il parlait, Boileau le considère,
Le reconnaît à son air, à son ton :
« Oh ! oh ! dit-il, c'est le plat secrétaire,
Qui n'a de moi su prendre que mon nom,
Qui sans esprit insulte le génie,
Ecrivain dur qui parle d'harmonie,
Juge ignorant qui parle de bon goût,
Censeur bavard qui se trompe sur tout,
Qui barbouilla cette longue satire,
Ces trois cents vers que l'on n'a pas pu lire. »

Ce qui a plus d'intérêt pour nous, ce sont les deux portraits suivants, dont l'un n'est pas accompagné d'une désignation suffisamment claire, mais semble bien être celui de Dorat, et dont l'autre est celui de ce Sébastien Mercier, dont la gloire étrange, quelques-uns ont dit monstrueuse, a survécu à celle de La Harpe, pour des raisons que je vous donnerai tout à l'heure. La Harpe raille la troupe des petits poètes légers, et, en particulier, Dorat :

..... Conduisant son école,
En pompe ainsi venait Monsieur Frivole,
Froid, sec et hâve, et tout rempli de vent,
Faisant tinter des grelots tristement.
Il croit au Louvre avoir déjà sa place,
Et, sur son front, il est écrit : Préface.
Avec effort sa bouche travaillant
S'ouvre pour rire et se ferme en bâillant.
Il amenait son cortège ordinaire
De Jeux, d'Amours, non pas ceux de Cythère,
Non ces enfants si gracieux, si beaux,
Qui de Boucher font aimer les pinceaux,
Tout est changé : les Grâces sont maussades,
Les Ris chagrins et les Amours malades.
Autour de lui, dix graveurs attitrés
Avec orgueil portent l'amas énorme
De ses écrits élégants par la forme,
Par le burin richement décorés.
« Si ces vers-là, disaient-ils l'un à l'autre,
N'ont fait sa gloire, ils ont bien fait la nôtre ;
Grâces à lui, s'ils n'ont pas été lus,
Grâces à nous ils ont été vendus (1). »
Frivole approche, il pérore, il harangue ;
Mais, par malheur, nul n'entendait sa langue.
Le seul Cotin, qui se trouvait tout près,
Crut deviner qu'il parlait en français.
En écoutant ce bizarre langage,
Babil confus, monotone ramage,
Le Bois-Robert crut aussi démêler
Que l'aspirant prétendait persifler.
Il regardait la frêle créature,
Et, sans respect pour sa maigre figure,
Par passe-temps il vint souffler dessus.
Las ! pour Frivole il n'en fallait pas plus.
Au même instant, petits vers, petits drames,
Petits pamphlets, petits épithalames,
Froid apologue en style précieux.
Plate héroïde et romans ennuyeux,
Couplets badins et tristes facéties,
Contes rimés, lyriques inepties,
Flore, Zéphyr et jargon d'opéra,
Roses, baisers, boudoirs, et cætera,

(1) Dorat se ruinait en frais de gravure pour ses ouvrages.

Tout ce qui dut composer un grand homme,
Au jugement des Arcades de Rome,
Tout disparut : un lamentable cri
En retentit jusque chez Monory.

Il y a là du mouvement, ce qui est rare chez La Harpe, et, comme il arrive lorsqu'elle naît d'une inspiration profonde, la satire devient vraiment lyrique.

Avant de vous lire le second portrait, je dois vous rappeler que Sébastien Mercier a été considéré, jusque vers 1840, comme un des précurseurs du romantisme ; et même le dernier critique dévoué au romantisme, Paul Albert, tenait encore compte de lui, il n'y a pas plus de trente ans. Mercier était partisan du drame en prose ; il veut que le drame peigne les mœurs populaires dans leur simplicité et leur crudité. Corneille et Racine ne le satisfont pas, et c'est de Shakespeare qu'il se réclame: il a écrit *La Brouette du Vinaigrier*.

Mercier s'adresse aux poètes du siècle précédent:

Malheur, malheur à ce siècle déçu !
Il vous admire, et vous l'avez perdu.
Fléaux des arts, auteurs de leur ruine,
O plat Boileau ! froid bel esprit Racine !
Et toi, timide et faible Poquelin,
Toi qui du drame ignoras l'art divin,
Vous écriviez pour ceux qui savent lire,
Vous vouliez plaire aux esprits cultivés,
Ce joug honteux vous a trop captivés.
C'est pour le peuple enfin qu'il faut écrire.
Le peuple seul, le peuple a le vrai goût,
Le peuple sent, le peuple seul est tout,
Le reste rien. Humanité ! morale !
Jurons par vous d'écrire pour la Halle.
O vaniteux, qui vaniteusement
Nous retraciez Auguste et Cornélie,
Néron, Burrhus, Mithridate, Athalie !
Où pensiez-vous trouver le sentiment,
Le naturel et ses traits pathétiques ?
Où ? dans Sophocle ? Il est dans les boutiques,
A cette table où de gros vignerons
Vont s'enivrer du vin des Porcherons,
Au cabaret où va danser Toinette,
Aux carrefours... enfin dans ma *Brouette*...

C'est une assez bonne parodie burlesque du style de Mercier, dans ses préfaces.

Il y a enfin un La Harpe, fort intéressant, et qui est tout simplement un littérateur de littérature personnelle, comme nous aimons à dire, qui nous fait confidence de ses pensées, de ses sentiments, des élans ou des tourments de son cœur, un vrai précurseur

lointain du romantisme, s'il est vrai que la caractéristique de la littérature romantique, ce soit précisément d'être une littérature personnelle. Or cette question est très discutée : est-il vrai que ce soit vers 1820 que, pour la première fois, les auteurs s'épanchent eux-mêmes, pour ainsi parler, dans le sein de leurs lecteurs ? Les plus grands romantiques n'ont pas toujours eu ce caractère, et nous le trouvons, d'autre part, chez certains de leurs prédécesseurs : est-ce bien définir une école que de la désigner par un trait qu'elle n'a pas toujours et qu'on remarque ailleurs ?

Il est indiscutable que des poètes ultra-classiques par la forme et par le style ont « donné » dans la littérature personnelle. Pour apporter une petite contribution à cette idée très vraie, je vais vous lire quelques passages d'une pièce de La Harpe, qui semblait bien avoir été écrite vers 1820, par quelqu'un qui n'aurait pas une très grande richesse de forme et de couleur. Elle a pour titre *Les Regrets ;* elle est de 1771 :

Le sombre hiver va disparaître ;
Le printemps sourit à nos vœux ;
Mais le printemps ne semble naître
Que pour les cœurs qui sont heureux.

. . . . . .

Je ne vois plus ce que j'adore ;
Je n'ai plus de droits au plaisir.
Pour les autres, tout semble éclore ;
Et pour moi, tout semble finir.

Les souvenirs errent en foule
Autour de mon cœur abattu ;
Et chaque moment qui s'écoule
Me rappelle un plaisir perdu.

. . . . . .

Ah ! c'est vers ce temps que Thémire
A mes yeux parut autrefois ;
C'est là que je la vis sourire,
C'est là que j'entendis sa voix,

Sa voix qui, sous le frais ombrage
Où je l'écoutais à genoux,
Rassemblait autour du bocage
Les oiseaux charmés et jaloux.

Les témoins, la crainte et l'envie,
Combattaient souvent nos désirs ;
Mais, sous l'œil de la jalousie,
L'amour sent croître ses plaisirs.

Beaux soirs d'été, charmante veille,
Où je saisissais au hasard
Un baiser, un mot à l'oreille,
Un soupir, un geste, un regard !

Ne croirait-on pas que tout cela est tiré des *Feuilles d'Automne* ?

Du soin d'une vaine mémoire
Pourquoi voudrais-je me remplir ?
Pourquoi voudrais-je de la gloire,
Quand je n'ai plus à qui l'offrir ?

C'est un peu sec, un peu froid de style; mais, comme sentiment et comme pensée, c'est presque beau.

Souvent un trouble involontaire
Me dit que je ne suis pas loin
De cette retraite si chère
Qui nous recevait sans témoin.

Souvent elle ne put se rendre
Au lieu qui dut nous réunir.
Que ne puis-je encore l'attendre,
Dût-elle encor ne pas venir !

Voilà qui est adorable : c'est très profondément senti et exprimé sous une forme spirituelle, ce qui, pour nous Français, est le comble de l'art. Et, après la confidence, voici l'excuse. Tout comme un poète de 1825, La Harpe sent qu'en ne nous parlant que de lui, il risque de nous importuner :

Je m'aperçois que, sans contrainte,
Mon cœur, pour tromper son ennui,
Se permet une longue plainte
Qui ne peut occuper que lui.

Mais qu'importe qu'on s'intéresse
Aux maux qu'on ne peut soulager ?
Je veux épancher ma tristesse
Et non la faire partager...

Un jour, quand la froide vieillesse
Viendra retrancher mes erreurs,
Peut-être que de la tendresse
Je regretterai les douceurs.

Alors, à cet âge où s'efface
L'illusion de nos beaux jours,
Je veux, dans ces vers que je trace,
Retrouver encor mes amours.

Il est amusant de trouver la source première du *Lac*, de la *Tristesse d'Olympio* et du *Souvenir* dans une pièce de La Harpe : c'est inattendu, mais c'est incontestable. Ce La Harpe sentimental, sur lequel vous ne comptiez pas, a compris qu'on allait vers une forme poétique nouvelle; et c'est de ce La Harpe annonciateur et précurseur du romantisme que je vous entretiendrai la prochaine fois.

A. B.

Les discours judiciaires de Cicéron

Cours de M. JULES MARTHA,

Professeur à l'Université de Paris.

Introduction.

Les discours qui nous restent de Cicéron sont au nombre de soixante environ. On les range communément sous deux rubriques : les discours politiques et les discours judiciaires. Toutefois, il faut bien remarquer que cette classification ne laisse pas d'être un peu arbitraire. En réalité, il n'est pas de discours de Cicéron qui soit ou exclusivement politique, ou exclusivement judiciaire. Tous revêtent, seulement à des degrés divers, ces deux caractères.

C'est qu'à Rome, la politique se mêlait à toutes les affaires ; et Cicéron, très ambitieux par nature, connaissant toutes les passions du jour et sentant qu'il était de son intérêt de les exciter, introduisait la politique partout, même dans les procès où elle n'avait que faire. De là vient que certains de ses plaidoyers, prononcés à l'occasion de procès entre des particulires, ont quelquefois la physionomie de véritables harangues prononcées devant le peuple.

Cependant, pour la commodité de l'exposition, nous maintiendrons la classification courante. Nous appellerons donc discours politique tout discours prononcé devant un auditoire de nature politique, comme le Sénat ou le peuple, et discours judiciaire tout discours prononcé devant un tribunal, devant des juges.

Ce sont ces derniers discours que nous étudierons cette année.

***

Mais comment les étudierons-nous ? Voilà ce qu'il importe d'expliquer d'abord. On peut, en effet, se placer, à plusieurs points de vue.

On pourrait les considérer, par exemple, à un point de vue purement philologique, comme des monuments de la langue latine, à l'époque où elle a été le plus florissante ; ou à un point

de vue juridique, en examinant les questions de droit qui sont soulevées dans les procès plaidés par Cicéron ; ou à un point de vue littéraire, comme des œuvres de l'art oratoire, en les rapportant à la technique spéciale de la rhétorique ; ou, enfin, au point de vue historique, comme des documents qui nous montreraient la vie privée et la vie politique des Romains, à l'époque de César et vers la fin de la République.

Ce n'est cependant à aucun de ces quatre points de vue que nous nous placerons. Ce que nous rechercherons cette année, dans ces discours judiciaires, c'est ce qu'ils nous apprennent sur Cicéron avocat.

On sait que le barreau fut la grande affaire de sa vie. Dès sa jeunesse, il s'y prépara avec le zèle le plus admirable par toutes sortes d'études, soit spéciales, soit générales. Dès qu'il eut atteint l'âge où un jeune Romain pouvait plaider, il plaida. Il plaida même si souvent qu'à trente-sept ans, au moment où il prononçait la *Divinatio in Cæcilium*, il pouvait dire avec une fierté légitime qu'il n'était personne à Rome, parmi les citoyens de sa génération, qui eût plaidé aussi souvent que lui. L'éloquence judiciaire était, à ses yeux, la forme suprême de l'éloquence. Sur ce point, il nous livre toute sa pensée dans le *de Oratore* (II, 17). Il y déclare que tous les autres genres oratoires ne sont qu'un jeu pour un homme qui a de l'intelligence, de la pratique, une instruction un peu au-dessus de la moyenne. Quant à disputer quelque chose dans les batailles judiciaires, c'est la tâche la plus difficile pour l'orateur et, même, c'est là le plus noble effort de l'esprit humain. Avec des idées pareilles, il n'est pas étonnant de le voir, durant de longues années, s'abstenir de parler devant un auditoire proprement politique et monter à la tribune aux harangues à l'âge de quarante ans seulement. Jusqu'alors, Cicéron avait été exclusivement un avocat. Plaider avait été pour lui sa vocation propre, et, pour ainsi parler, sa fonction spéciale. C'est précisément dans l'exercice de cette fonction que nous nous proposons de montrer Cicéron.

Quelle idée se fait-il de sa profession ? comment entend-il ses devoirs d'avocat ? comment choisit-il ses causes ? comment les étudie-t-il ? comment prépare-t-il ses discours ? à l'audience, quelle est son attitude à l'égard des juges, des témoins, de ses adversaires ? par quel art arrive-t-il à persuader ses auditeurs, à leur plaire, à les émouvoir ? dans cet art savant et compliqué, comme on verra, ne se mêle-t-il pas un peu d'artifice ? n'y reconnaît-on pas quelque-uns de ces procédés d'avocat que les anciens con-

naissaient aussi bien que les modernes, puisque Quintilien les énumère avec complaisance et que Cicéron lui-même y fait allusion dans ses traités de rhétorique? Voilà, en gros, quelques-unes des questions que nous voudrions examiner, en prenant pour base de notre étude les discours judiciaires de Cicéron qui nous restent.

*
* *

Toutefois, avant d'aborder l'étude directe de ces discours, il est une question préjudicielle qu'il faut tout d'abord trancher. L'étude que nous entreprenons est-elle possible? avons-nous les éléments nécessaires pour la mener à bonne fin? en un mot, les plaidoyers que nous possédons sont-ils conformes à ceux que prononça Cicéron? Pour répondre à cette question, il faut résumer rapidement les procédés par lesquels les discours judiciaires de Cicéron furent recueillis et publiés.

Au temps de Cicéron, on connaissait déjà l'art d'enregistrer comme au vol la parole des orateurs. Il y avait à Rome des preneurs de notes, appelés « notarii », qui, à l'aide de signes, d'abréviations conventionnels, recueillaient les discours prononcés au Sénat ou à l'Assemblée du peuple. Cicéron même avait des « notarii » dans son entourage immédiat, à son service. Asconius déclare qu'il peut lire un compte rendu *in extenso* du *pro Milone*, pris par ces sortes de sténographes. Mieux encore, Tiron, l'affranchi et l'ami de Cicéron, était l'inventeur des « notes tironiennes », c'est-à-dire d'un système ingénieux d'écriture rapide, propre à recueillir la parole de n'importe quel orateur. Il est très vraisemblable que Tiron formait des esclaves « notarii » avec le système sténographique qu'il avait inventé, et qu'avec ces esclaves il recueillait *in extenso* tous les discours de Cicéron, chaque fois que celui-ci prenait la parole dans un procès.

Malheureusement, ces comptes rendus si complets, et qui pour nous auraient été si précieux, ne nous sont pas parvenus. Ils n'avaient pas été publiés du vivant de Cicéron. Soucieux de sa gloire littéraire comme il l'était, le grand orateur ne voulait donner au public que des œuvres achevées. Nous le voyons, dans ses *Lettres*, gourmander son ami Atticus pour avoir laissé paraître un écrit dont il n'avait pas fait la correction (*ad Att.*, III, 12) et, ailleurs, nous le voyons prier ce même ami de faire disparaître de la circulation un discours qu'il n'avait pas revu lui-même, ou de le désavouer, et de dire que ce discours n'était pas de Cicéron

(*ad Att.*, III, 15). Avec un pareil caractère, on ne s'étonnera pas que Cicéron, de son vivant, ait laissé dans ses papiers et n'ait point publié les comptes rendus sténographiés de ses plaidoyers.

Mais, après sa mort, ses parents et ses amis eurent moins de scrupules : ils publièrent tous ses papiers. Pline le Jeune, Quintilien, saint Jérôme et plusieurs grammairiens encore attestent l'existence d'un recueil posthume de ce genre. Ce recueil même devait être très considérable, puisque saint Jérôme parle du treizième livre, et rien ne nous prouve que ce treizième livre fut le dernier. En tout cas, il était, au point de vue littéraire, extrêmement intéressant. Quintilien, à l'aide de ce recueil, a pu comparer par exemple le *pro Milone* sténographié et le *pro Milone* publié après correction. Pline le Jeune a fait des comparaisons analogues. Tous deux ont pu par là prendre sur le vif les procédés qu'employait Cicéron pour perfectionner son style. Malheureusement pour nous, le recueil a disparu, et c'est à peine si quelques fragments insignifiants nous en sont parvenus.

En même temps que les comptes rendus sténographiés, nous avons perdu les notes que Cicéron, comme tous les orateurs, comme Bossuet par exemple, jetait d'avance sur le papier, pour fixer une idée, quelquefois même tout un développement. Les Romains appelaient ces notes des « commentarii ». C'était là pour Cicéron un simple soutien, une sorte de guide ; car il se réservait pour l'audience l'entière liberté de l'improvisation. Tiron avait publié ces notes avec les comptes rendus. Quintilien s'y reportait volontiers, les étudiait avec minutie, cherchant à voir comment Cicéron transformait dans son cabinet une idée émise à l'audience, et il les trouvait toujours plus admirables de style et de mouvement. Mais rien de tout cela ne nous reste.

Que nous reste-t-il donc ? Des discours écrits après coup, des discours refaits. L'habitude de récrire les discours était ancienne chez les Romains. Caton l'Ancien, le premier, avait usé de ce procédé. Comme il avait l'esprit très combatif, il avait eu l'occasion de prononcer une grande quantité de discours ; comme, d'autre part, il était très fier de ses succès oratoires, il eut l'idée, vers la fin de sa vie, de récrire les plaidoyers qu'il avait prononcés et de les insérer dans un livre d'histoire qu'il composait, *Les Origines*. C'est même avec les discours de Caton ainsi publiés que Cicéron, dans le *Brutus*, caractérise son éloquence. L'exemple du vieux censeur fut suivi par ses contemporains et ses successeurs, et c'est avec les recueils des discours de Lælius, de Scipion Emilien, de Galba, de Sulpicius, de Tibe-

rius Gracchus et de son frère, que Cicéron a pu faire une grande partie de l'histoire de l'éloquence latine.

Cicéron lui-même se conforma, comme les autres, à cet usage ancien. Un jour, il écrit à Atticus qu'il revoit de près ses discours consulaires dont il prépare une édition ; à Quintus, il annonce qu'il met la dernière main à son *pro Scauro*, que plusieurs personnes lui demandent ; dans l'*Orator* enfin, quand il veut donner des exemples de mouvements oratoires, il les tire des discours qu'il a revus avec soin en vue de leur publication. Ces discours mêmes, ainsi publiés, étaient commentés dans les classes : Cicéron le dit avec fierté, quelque part, à son frère. C'est donc qu'il s'agisait là des œuvres d'art, achevées à loisir, dans le silence du cabinet, et d'une belle tenue littéraire. Ces discours sont ceux que nous possédons.

Mais alors, n'y a-t-il pas de différence entre les discours réellement prononcés à l'audience et ces discours soigneusement polis après coup ? Il y en a assurément. Les anciens le déclarent. Pline le Jeune, parlant du *pro Murena*, du *pro Cluentio*, du *pro Cornelio*, dit que les discours publiés étaient plus courts que les comptes rendus sténographiés. D'un autre côté, les auteurs qui ont lu le *pro Milone* sous ses deux formes, Quintilien par exemple, prétendent que le discours sténographié était mal venu et trahissait le trouble de l'orateur, alors que le discours refait et publié était un véritable chef-d'œuvre. Le mot de Milon lui-même, rapporté par Dion Cassius (XI. 54) et si souvent répété depuis, est une attestation nouvelle de la différence qui existait entre la rédaction des « notarii » et la rédaction soignée de Cicéron.

S'il en est ainsi, notre étude est-elle compromise ? Quel espoir y a-t-il, en effet, de retrouver dans des discours refaits à loisir la parole naturelle et vivante de Cicéron ?

Remarquons, d'abord, que Cicéron était dans d'excellentes conditions pour récrire ses discours : orateur, il avait une mémoire merveilleuse. La mémoire était, en effet, une partie constitutive de l'art oratoire, et nul ne pouvait aspirer au barreau qui ne fût bien doué de ce côté. Donc, en admettant même que Cicéron n'ait récrit ses discours que plusieurs mois après les avoir prononcés, il avait cependant de l'audience des impressions assez vives et assez nettes pour reconstituer tout son discours. D'ailleurs, il avait sous la main les « commentarii » dont nous avons parlé, qui quelquefois étaient avant l'audience soigneusement travaillés, et dont Quintilien et Pline le Jeune vantent à plusieurs reprises les beautés. Il avait aussi les comptes rendus *in extenso* pris

par les « notarii », en un mot les résultats d'une préparation méditée et, de plus, les trouvailles plus ou moins heureuses de son improvisation d'audience. Au point de vue matériel, par conséquent, rien de ce qui lui était nécessaire ne paraît lui avoir manqué.

Que lui manqua-t-il donc ? la chaleur ? La chose ne serait pas *à priori* impossible. Il parle lui-même de Galba, qui était resté légendaire à Rome par la verve, la véhémence, l'action dont il faisait preuve à l'audience, et qui cependant n'avait réussi à récrire que des plaidoyers absolument froids, sans mouvement, sans entrain. Il lui fallait, pour s'échauffer, un auditoire. Or, quand il écrivait, cet auditoire lui manquait. Ce cas est-il celui de Cicéron ? Il ne le semble pas ; lui, du moins, n'a pas besoin de l'atmosphère des tribunaux pour montrer de la chaleur : il écrit toujours oratoirement. Ses dialogues philosophiques eux-mêmes ont de la verve, de la véhémence, de l'entrain ; ils sont même peut-être, à notre avis, trop oratoires. Dans son cabinet, par suite, quand il récrivait ses plaidoyers judiciaires, il pouvait retrouver sans effort la chaleur qui, à l'audience, lui serait venue de la présence d'un public.

L'imagination ne lui manquait pas non plus. Cicéron a une imagination inventive, qui lui permet de reconstituer la mise en scène des procès qu'il a soutenus ; il voit les juges, les témoins, les adversaires ; il refait tout le drame de la séance. Ses *Verrines* montrent bien chez lui la puissance de cette faculté. Ce sont des discours qui, comme on le sait, n'ont jamais été prononcés. Or, ils sont remplis de petits incidents d'audience qui les rendent véritablement vivants et dramatiques. Qu'il nous suffise de signaler le passage du *de Signis* dans lequel Cicéron, feignant d'ignorer le nom de Polyclète, se le fait souffler à l'oreille par un de ses secrétaires. On peut conclure de tout cela que Cicéron est parfaitement capable de s'abstraire de son cabinet et de se transporter en imagination à l'audience. Soyons persuadés que le même homme qui insérait des traits du genre de celui que nous rappelons, dans des discours qui n'ont jamais été prononcés, ne laissait pas perdre les traits analogues que les « notarii » avaient marqués dans leurs comptes rendus : Cicéron, à coup sûr, les reproduisait dans les discours qu'il publiait.

Que résulte-t-il de toutes ces considérations ? C'est que les discours judiciaires de Cicéron n'ont pas été refaits de toutes pièces. Si l'on retrouvait le recueil perdu des comptes rendus et des notes, on constaterait probablement surtout des différences de forme : la composition serait peut-être remaniée dans le texte

revu, les développements seraient écourtés ou allongés, les discussions techniques seraient rappelées sous forme de sommaire, les expressions enfin seraient modifiées. Mais ces différences littéraires importent peu à notre étude. Ce qui importe le plus, ce sont les ressemblances qui, probablement, se révéleraient en grand nombre : on trouverait, sans doute, dans les comptes rendus et dans les rédactions définitives les mêmes procédés d'argumentation, les mêmes plaisanteries, les mêmes façons de provoquer le pathétique et l'émotion dans l'auditoire. Les comptes rendus apparaîtraient seulement comme moins fins, moins distingués. D'ailleurs, la correspondance de Cicéron et ses traités de rhétorique sont remplis de confidences sur la façon dont il se comportait avec les juges, les témoins et les confrères. Avec ces renseignements divers et les discours mêmes, nous espérons donc pouvoir retracer une figure assez vivante et assez ressemblante de Cicéron avocat.

G. C.

Pascal pamphlétaire et Pascal apologiste.

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

Professeur à l'Université de Paris.

Introduction.

Après avoir, durant les deux semestres de l'an dernier, étudié Bossuet et ses auditeurs, je voudrais vous parler, cette année, de Pascal et de ses diverses catégories de lecteurs. Et d'abord, je crois convenable de vous exposer les raisons qui ont déterminé mon choix. L'an passé, on se proposait de célébrer le second centenaire de la mort de Bossuet : j'ai pensé que, étant données les relations très étroites et très intimes qui unissaient Bossuet et la Sorbonne, dont il était docteur, la Sorbonne moderne avait quelque raison d'apporter sa pierre à l'édifice. L'an prochain, on fêtera le troisième centenaire de la naissance de Corneille : c'est donc les œuvres de Corneille que nous étudierons en 1905-1906. Pour Pascal, qui sera notre transition entre Bossuet et Corneille, il n'en est pas de même. Si j'attendais, pour vous en parler, l'époque de ses deux plus prochains centenaires, je serais renvoyé aux calendes grecques.

Mais, dira-t-on, en 1904-1905, une étude de Pascal apologiste ne manque pas d'actualité : c'est là une interprétation que je repousse de toute mon énergie. Si j'ai choisi ce sujet, c'est que Bossuet nous a conduits tout naturellement à étudier son contemporain Pascal. Que de fois, l'an dernier, ne l'avons-nous pas rencontré sur notre chemin ! Nous avons dû, en arrivant à ce beau Carême de 1662, qui contient des pages si sublimes sur la grandeur et la misère de l'homme, nous demander si Pascal n'avait pas été parmi les auditeurs de Bossuet, ou si Bossuet n'avait pas eu la bonne fortune de voir Pascal, de lui emprunter quelques-unes de ses grandes idées. Et puis, n'étaient-ils pas, comme eût dit Bossuet, deux frères en Jésus-Christ, deux âmes sœurs, embrasées du même feu de la charité chrétienne, animées de la même ardeur de prosélytisme ? Bossuet, si nous en croyons

Voltaire, toujours bien informé, aurait voulu avoir fait les *Provinciales*, et Pascal, s'il avait lu le *Panégyrique de saint André* ou la seconde partie du *Discours sur l'Histoire universelle*, se serait dit que l'apologie rêvée par lui était faite et bien faite, et il serait mort satisfait.

Je compte, au cours de ces leçons, suivre la méthode que je me suis toujours imposée. Ceux qui m'ont fait le grand honneur de m'écouter l'année dernière savent que je n'ai jamais cessé d'étudier Bossuet en professeur laïque, qui ne croit pas pouvoir rester indifférent, mais qui veut être impartial. Je n'ai jamais songé à laïciser Bossuet, c'eût été une suprême inconvenance. Si l'on ne peut pas se représenter Bossuet dépouillé de sa soutane, il est du moins possible de l'étudier sans que jamais les auditeurs se croient sur les bancs d'une Faculté de théologie : comme un Démosthène ou un Mirabeau, ce prédicateur appartient essentiellement à l'histoire littéraire. C'est ainsi que je compte procéder cette année ; c'est, à mon sens, le seul moyen de rajeunir un sujet qui peut sembler depuis longtemps épuisé.

Considérez, en effet, le programme de nos deux semestres : Pascal pamphlétaire et Pascal apologiste. C'est dire qu'il sera question successivement des *Provinciales* et des *Pensées*. Or, ce sont assurément des œuvres littéraires, mais en même temps des œuvres philosophiques, religieuses, théologiques même, au premier chef. Lavigerie, lorsqu'il était professeur à la Faculté de théologie, a pu faire une série de leçons sur Pascal théologien. On risque même, en pareille matière, de se départir de la sérénité absolue qui convient si bien à nos études ; car ces vieilles querelles ne sont pas éteintes. La lutte de Port-Royal et des Jésuites, suivant un mot prononcé par Gréard sur les ruines mêmes de Port-Royal, a été l' « Affaire » du XVIIe siècle. Si l'on parle encore aujourd'hui des *Provinciales*, bien peu de gens les considèrent comme des œuvres purement littéraires. Pour les uns, ce sont les immortelles menteuses, les calomniatrices ; les autres les appellent les vengeresses, et bien rares sont ceux qui tiennent le juste milieu entre ces opinions extrêmes. S'il s'agit des *Pensées*, les jugements sont également dissemblables, quelquefois tout à fait opposés. Ecoutez Voltaire et Condorcet : ils les trouvent souvent puériles, indécentes même ; c'est « le sublime des Petites-Maisons ». D'autres vous affirment que les *Pensées* sont une aggravation des *Provinciales*, que Pascal s'est livré à une attaque furieuse contre les Jésuites, contre le pape, contre l'Eglise, contre le catholicisme tout entier. Pour d'autres, les *Pensées* sont l'apologie idéale.

Ce n'est donc pas ainsi que nous nous proposons d'étudier les *Pensées* et les *Provinciales* ; ces deux œuvres ne nous semblent avoir mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Je vous montrerai, j'espère, que l'historien de la littérature, qui veut n'être pas un théologien, peut les juger avec une entière indépendance. Aussi est-ce à dessein que j'ai choisi, pour la première série de ces leçons, ce titre, qui a pu vous surprendre.

Il s'agit, en effet, non de Pascal polémiste, mais de Pascal pamphlétaire : et, là-dessus, il faut bien que je m'explique.

Pamphlétaire, l'auteur des *Provinciales* l'est au même titre que Pasquier, que les auteurs de la *Satire Ménippée* et des Mazarinades, que Furetière, que Beaumarchais bafouant de la façon que vous savez le parlement Maupeou, que l'admirable Paul-Louis Courier, que le malicieux Timon-Cormenin et que tel autre nom qui est présent à toutes les mémoires. Mais il y a pamphlétaire et pamphlétaire, parce qu'il y a pamphlet et pamphlet. Le mot, d'ailleurs, est de date très récente; Pascal ne l'a jamais entendu prononcer, il ne l'a jamais lu, et, s'il l'avait lu, il ne l'aurait certainement pas compris, car il ne connaissait pas les langues étrangères. On le chercherait en vain dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694, dans celui de Richelet, dans celui de Furetière. On le voit apparaître au XVIIIe siècle. Voltaire, qui a une compétence indéniable en matière de pamphlet, l'introduit dans la langue en reconnaissant qu'il a une origine exotique. C'est seulement en 1778 que le *Dictionnaire de l'Académie* lui donne ses lettres de naturalisation : « *Panflet*, mot anglais, y lit-on, qui s'emploie quelquefois dans notre langue et signifie brochure. » Il y avait d'autres mots alors, à peu près synonymes de pamphlet : libelle et follicule. Mais, si je consens très volontiers à appeler Pascal pamphlétaire, je m'en voudrais de lui infliger les noms flétrissants de folliculaire et de libelliste.

D'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il a été ainsi salué du titre de pamphlétaire. Consultons Paul-Louis Courier, l'auteur du *Pamphlet des Pamphlets* publié en 1824. Il avait été condamné à quelques mois de Sainte-Pélagie pour son discours à propos de la souscription de Chambord. C'était une brochure d'une feuille, donc un pamphlet. Pour se défendre, dans un nouveau pamphlet, il s'en réfère à l'auteur des *Provinciales*. Il rapporte une conversation qu'il eut avec un de ses jurés, le libraire Arthus Bertrand, sur les marches mêmes du Palais : « Ne me parlez pas des brochures, disait le libraire, opprobre de la

littérature, honte du siècle et de la nation. — Monsieur, lui dis-je, les *Lettres Provinciales* de Pascal... — Oh ! livre admirable, divin, le chef-d'œuvre de notre langue. — Eh ! bien, ce chef-d'œuvre divin, ce sont pourtant des pamphlets, des feuilles qui parurent... — Non, tenez, j'ai là-dessus mes principes, mes idées : autant j'honore les grands ouvrages, faits pour durer et vivre dans la postérité, autant je méprise et déteste ces petits écrits éphémères, ces papiers qui vont de main en main et parlent aux gens d'à présent des faits, des choses d'aujourd'hui : je ne puis souffrir les pamphlets. » Et, plus loin, c'est Courier qui parle : « La plupart des hommes tiendront à grand déshonneur d'avoir dit vrai dans un écrit de quinze ou seize pages, car tout le mal est dans ce peu. Seize pages, vous êtes pamphlétaire, et gare Sainte-Pélagie. Faites-en seize cents, et vous serez présenté au roi. » Plus loin encore : « Les Jésuites aussi criaient contre Pascal, et l'eussent appelé pamphlétaire ; mais le mot n'existait pas encore ; ils l'appelaient *tison d'enfer*, la même chose en style cagot. Cela signifie toujours un homme qui dit vrai et se fait écouter. Ils répondirent à ces pamphlets par d'autres, d'abord sans succès, puis par des lettres de cachet, qui leur réussirent bien mieux. Aussi était-ce la réponse que faisaient, d'ordinaire, aux pamphlétaires les gens puissants et les Jésuites. A les entendre cependant, c'était peu de chose : ils méprisaient ces petites lettres misérables, bouffonnes, capables tout au plus d'amuser un moment par la médisance, le scandale : écrits de nulle valeur, sans fonds, ni consistance, ni substance, comme on dit maintenant, lus le matin, oubliés le soir, en somme indignes de lui, d'un tel homme, d'un tel savant. L'auteur se déshonorait en employant ainsi son temps et ses talents, écrivant des feuilles, non des livres, et tournant tout en railleries au lieu de raisonner gravement ; c'était le reproche qu'ils lui faisaient, vieille et coutumière querelle de qui n'a pas pour soi les rieurs. Qu'est-il arrivé ? La raillerie, la fine moquerie de Pascal a fait ce que n'avaient pu les arrêts, les édits, a chassé les Jésuites. Ces feuilles si légères ont accablé le grand corps. Un pamphlétaire, en se jouant, mit en bas ce colosse craint des rois et des peuples. La Société tombée ne se relèvera pas, quelque appui qu'on lui prête, et Pascal reste grand dans la mémoire des hommes, non par ses ouvrages savants, sa roulette, ses expériences, mais par ses pamphlets, ses *Petites Lettres*. »

Telle est l'opinion de Paul-Louis Courier, qui suffit, je l'espère, à nous justifier. Pascal est donc un pamphlétaire, parce qu'il s'est adressé au public, au grand public, comme nous

aimons à dire ; il n'a pas cru pouvoir retenir longtemps l'attention de ses lecteurs par des traités en forme : il a préféré les séduire par des écrits brefs et brillants. Ce pamphlétaire ne fut autre chose qu'un journaliste, et voilà qui fera, je pense, la nouveauté et l'intérêt de nos études : nous allons le considérer non comme un théologien qui défend avec vigueur des doctrines religieuses spéciales, non comme un moraliste rigide qui combat avec une extrême énergie les docteurs par trop accommodants, mais comme un publiciste qui, avec un admirable talent, défère ses adversaires non à telle ou telle cour, mais au tribunal du public. Nous verrons qu'il n'en est pas des *Provinciales* comme des *Pensées*, dont la plupart ont été écrites à genoux, après de multiples signes de croix : nous verrons que les *Provinciales*, précisément parce qu'elles n'ont pas été écrites à genoux, ont été brusquement interrompues par Pascal, en plein succès, vers le temps de Pâques 1657. Elles n'avaient point exigé, comme l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres ou l'*Histoire des Variations des Eglises protestantes*, d'immenses lectures, des recherches longues et pénibles. S'il en avait été ainsi, nous ne les aurions pas. La chronologie, si méprisée aujourd'hui des historiens, va nous prouver que ce sont bel et bien des œuvres improvisées, comme peut l'être un article de journal ou de revue, que l'on n'a pas le temps de composer à loisir. Nous savons que Pascal n'était pas préparé au rôle que ses amis, par une sorte de défi, lui firent jouer en janvier 1656 : il songeait alors bien plutôt à la machine arithmétique ou aux sections coniques, peut-être à Montaigne et à Epictète. Il dut improviser la première *Provinciale* : or la dix-huitième et dernière est du 24 mars 1657 ; il en résulte que les dix-huit *Provinciales* ont paru en quatorze mois. C'est peu de temps, si l'on songe aux difficultés matérielles que Pascal et ses amis durent surmonter : il a fallu imprimer ces petites lettres dans des caves, dans des bateaux sur la Seine, un peu partout, tantôt à Paris et tantôt à la campagne ; il a fallu s'efforcer de dépister les mouches de police qui abondaient alors ; il a fallu faire des démarches de toutes sortes. C'est peu de temps aussi, si l'on songe que, avant de paraître, les *Provinciales* étaient toujours soumises pour le fond au jugement des amis de Pascal, enfin que la forme en est exquise et a dû exiger un travail considérable ; rappelez-vous cette treizième lettre, qui, bien que fort goûtée des amis de Pascal dès sa première rédaction, ne le satisfit qu'après avoir été recommencée treize fois ! L'intervalle qui sépare la publication de chaque lettre est très variable : il est tantôt de six jours, tantôt de quinze, tantôt d'un mois : il y eut

cinquante jours entre la seizième et la dix-septième, et deux mois entre la dix-septième et la dernière. Or, ces grands intervalles correspondent précisément aux lettres qui comportent le moins de citations et de recherches.

Tel sera le caractère général de la première partie de notre étude ; vous voyez que, sans aller jusqu'au fond des choses, sans rechercher s'il y a dans les *Provinciales* ce « fait nouveau » qui peut amener la revision d'un grand procès, nous pouvons rester dans le domaine de l'histoire littéraire. Je veux faire un chapitre de l'histoire générale de la presse, de l'histoire particulière de l'opposition, au commencement du règne de Louis XIV ; je veux considérer les *Provinciales* comme des Mazarinades ecclésiastiques.

Le plan de ces douze premières leçons apparaît donc nettement : dès la prochaine fois, nous étudierons la première *Provinciale*, celle qui éclate comme une bombe en janvier 1656. Nous verrons l'effet produit par cette brusque intervention d'un laïque au milieu des discussions théologiques. Nous nous occuperons ensuite de la première série des *Provinciales*, de celles qu'on peut appeler les dogmatiques. Je vous montrerai l'état des partis, le caractère des adversaires et surtout les sentiments du public ; enfin la tactique de Pascal, rédacteur en chef des pamphlets port-royalistes, secondé par de nombreux secrétaires, intelligents et actifs. Puis nous assisterons à une conversion soudaine : Pascal laisse de côté la Sorbonne et va droit au gouvernement occulte, à la société demi-secrète, qui fait jouer tous les ressorts de la grande intrigue. Nous nous demanderons comment il agit, et nous constaterons l'effet produit par l'attaque et par la défense, par les petites lettres et les réponses des adversaires. Bientôt, par un dernier revirement, nous verrons Pascal revenir aux lettres d'un caractère plus théologique, les dernières répliques se faire avec une extrême lenteur, et, tout à coup, l'arrêt définitif. Nous mesurerons alors l'espace parcouru et nous présenterons des conclusions partielles avant de passer à la seconde partie de notre programme : Pascal apologiste.

Un apologiste, c'est le contraire d'un pamphlétaire, parce qu'une apologie, c'est le contraire d'un pamphlet. Il est rare qu'un apologiste se contente d'une simple brochure. A défaut de la brièveté compensée par la vivacité, l'apologie comporte des développements abondants et variés : on peut entasser à loisir des faits, des raisons, des preuves. Si donc Pascal a brusquement cessé d'être pamphlétaire pour devenir apologiste, n'est-il pas évident qu'il a dû se produire une transformation radicale dans sa manière de

composer et d'écrire? Et, d'autre part, si Pascal a laïcisé l'apologie, profané les mystères de la Sorbonne, comme disait le cardinal de Retz aux Parlementaires, n'a-t-il pas dû, bon gré mal gré, se transformer en théologien? C'est à ce point de vue particulier que je voudrais me placer, pour vous montrer qu'un tel changement ne s'est pas opéré; c'est là vraiment, nous le verrons, qu'est la grande unité de la vie de Pascal : alors nous apparaîtra plus clairement la beauté de son génie, comme l'incomparable noblesse de son caractère.

Voyez, en effet, ce qui fait, en général, sinon la faiblesse, du moins l'infériorité des apologies et des réfutations purement ecclésiastiques, faites en chaire ou livrées à l'impression ; c'est précisément leur caractère ecclésiastique : l'auteur s'adresse de préférence à des initiés; il cherche plutôt à «confirmer ses frères», comme dit l'Ecriture, qu'à convertir ceux qui ne le liront pas. Par cela seul qu'il est en soutane, on dira qu'il prêche pour son saint, qu'il ne peut pas penser et parler autrement qu'il ne fait, qu'il n'ose pas présenter certaines objections, par crainte de l'effet qu'elles pourraient produire. Le doute méthodique de Descartes lui eût été impossible, s'il avait été le R. P. Malebranche : un apologiste ecclésiastique ne pourra pas se faire pyrrhonien, ne fût-ce que pour confondre le pyrrhonisme et établir le dogmatisme le plus absolu. Ces appréhensions légitimes, qui doivent assaillir un prêtre, Pascal ne les a pas eues : il a prétendu laïciser l'apologie, tel est le fait nouveau que je propose à votre attention. C'est en laïque, en homme du monde, en gentilhomme que Pascal veut écrire cette apologie : il ne la destine pas aux dévots, aux gens d'Eglise ; à ceux-là il dira qu'il leur suffit d'entendre le prône, de lire leurs offices et de suivre les conseils de leurs directeurs de conscience. C'est aux athées qu'il s'adresse, et encore non à ceux qui nient vigoureusement et qui combattent le dogme, car ce ne sont pas les plus dangereux, mais aux athées indifférents, à ceux qui ne veulent pas entendre parler des questions religieuses et dont il faut, à tout prix, secouer la torpeur léthargique. Dès lors, Pascal a cru pouvoir recourir à des procédés spéciaux, qui n'étaient point mis en œuvre par les apologistes de profession. Il eût sans doute inséré, dans son apologie, des récits, des épisodes, dans le genre de *René* ou d'*Atala*, peut-être de petits contes, à coup sûr des discours, des dialogues, des lettres. Telle est la façon dont nous allons pouvoir étudier les matériaux presque informes de cet ouvrage interrompu. Nous ferons leur histoire, cherchant à bien mettre en lumière la profonde originalité de Pascal, indiquant les sources auxquelles il a puisé, les mo-

dèles qu'il s'est proposé de suivre, les secours dont il s'est entouré. Puis quand, en 1662, l'impitoyable mort vient faire son œuvre dévastatrice, je vous montrerai ces fragments recueillis par ses amis comme de précieuses reliques. Nous les verrons traverser les siècles, en restant toujours vivants, toujours jeunes, capables de charmer dévots et libertins, gens d'Eglise et gens du monde.

Tel est le plan des vingt-cinq leçons que je compte vous faire : ce plan est vaste, mais l'on n'est jamais forcé d'épuiser complètement sa matière.

La méthode que je suivrai, c'est, vous le pensez bien, la méthode historique : je ne négligerai rien pour faire revivre à vos yeux ce passé, pour reconstituer devant vous cette vie intellectuelle du XVIIe siècle, si intense. Je m'efforcerai de vous montrer ce que furent Pascal, ses amis, ses adversaires, et surtout ce public auquel il a cru devoir s'adresser en dernier ressort.

Quant aux sources auxquelles je puiserai, elles ne manquent pas, et je serais véritablement éternel si je prétendais vous les citer toutes. Je me bornerai à vous signaler les principales. D'abord, pour le texte même des *Provinciales*, les éditions originales, ces petites feuilles volantes pliées en quatre, qu'on se distribuait sous le manteau, puis l'édition de Cologne (1659), la traduction de Wendrocke (Nicole), Cologne (1658), et le ravissant petit Elzévier, qu'on pouvait emporter avec soi en voyage; pour les *Pensées*, la première édition, si modeste et si humble, puis celles de Condorcet, d'Havet, celles de Michaut et de Brunschwicg, en attendant celle que nous donnera bientôt la maison Hachette, la reproduction photographique du manuscrit, avec le texte imprimé en face, puis des notes et commentaires de toutes sortes. Je tirerai parti de tous les documents contemporains, actes d'autorité, lettres de cachet, mémoires du temps, etc., enfin de quelques-unes des études dont Pascal a été et est encore journellement l'objet. Je n'aime pas, d'ordinaire, à citer les vivants : puisque je vous ai parlé tout à l'heure de Michaut et de Brunschwicg, je veux faire une troisième exception en faveur de Victor Giraud, secrétaire de la *Revue des Deux-Mondes*, dont l'ouvrage sur Pascal est le manuel indispensable des pascalisants. Je prendrai chez lui mon bien sans scrupule, sauf à le remercier en le discutant quelquefois jusqu'à le contredire, soucieux de conserver ainsi mon entière indépendance.

A. B.

Les phénomènes généraux en histoire.

Cours de M. CHARLES SEIGNOBOS,

Maître de conférences à l'Université de Paris.

Les phénomènes de la vie intérieure.

Il nous reste à examiner maintenant les phénomènes de la vie intérieure, les représentations, les connaissances, les croyances. Ces phénomènes forment un ensemble relié par des gradations. Encore confondus chez les peuples et chez les individus peu évolués, ils arrivent à se détacher les uns des autres, à former des branches séparées, désignées par des noms différents : religion, arts, sciences. Mais la dépendance entre ces divers phénomènes reste telle qu'on ne peut les comprendre, si on les considère isolément. L'analyse qui distingue les diverses formes de la vie intérieure n'est qu'un procédé pour permettre de décrire les phénomènes ; mais il ne faut pas oublier leur origine commune.

La langue courante distingue trois branches : religion, arts, sciences ; mais toutes sont reliées par des phénomènes intermédiaires : l'art et la religion, par le sentiment de la beauté naturelle ; la religion et la science, par la philosophie et la morale ; entre l'art et la science, il y a les arts techniques. — Ces phénomènes, qui sont essentiellement des états intérieurs, ne comportent pas seulement des activités individuelles isolées ; ils se transmettent d'un individu à l'autre, indéfiniment ; cette transmission se fait par des procédés qui sont à peu près les mêmes pour les diverses espèces de phénomènes.

I. — La religion n'est un phénomène bien connu que depuis le jour où elle a été étudiée par une méthode comparative ; cf. Spencer, *Principes de Sociologie*, et Chantepie de la Saussaye, *Manuel de l'Histoire des Religions*. Pour la comprendre, il faut en rechercher la formation chez les peuples primitifs, et l'évolution. Nous avons affaire à un phénomène analogue à celui que nous avons observé dans la vie politique ; nous trouvons une première formation

spontanée, qui évolue et se désorganise, puis une formation réfléchie, suivie d'une nouvelle évolution; il y a donc comme deux étages de religion.

1. — La formation spontanée est instinctive chez les peuples sauvages et les peuples historiques antiques ; elle est antérieure à l'histoire : tous les peuples connus historiquement apparaissent en possession d'une religion. On ne peut donc, sur l'origine de la religion, que faire des inductions en remontant à partir des usages déjà établis et en comparant avec les formations qui se produisent sous nos yeux chez les peuples peu civilisés. — Le phénomène est complexe; on peut discuter sur la façon de l'analyser. On trouve d'ordinaire : 1° des rites, des actes fixés par la tradition et répétés exactement ; 2° des mythes, des récits d'événements où des êtres surnaturels jouent un rôle ; 3° des croyances, des explications, soit isolées, soit groupées en systèmes, des rites et des mythes. On peut discuter pour savoir si le rite est la cause ou l'effet du mythe. Peut-être a-t-on affaire à un état d'esprit confus, où la conception de l'imagination est, en même temps, tendance instinctive à un acte rituel. Le motif commun est probablement un besoin de se protéger contre des dangers confusément imaginés, en accomplissant certains actes.

Comment naissent le rite, le mythe, la croyance, chez un individu ? Le phénomène est difficile à observer, subconscient ; il faut observer l'enfant, faire appel aux souvenirs. Il semble bien que l'aptitude à créer soit très différente selon les individus ; certains ont une impulsion irrésistible à accomplir des actes, à imaginer des représentations qui contiennent des éléments étrangers à la vie normale : ce sont les *inspirés* ; ces gens se figurent souvent avoir en eux un esprit surnaturel. Les Grecs désignaient par des mots ayant même racine la divination et la folie, *mantis* et *mania* ; on a parlé chez les Grecs des *enthousiastes*, des gens inspirés par un dieu, et au Moyen Age des *possédés* ; chez les Arabes, les fous sont considérés comme des voyants ; on retrouve des phénomènes analogues jusqu'au XVIIIe siècle, avec les prophètes des Cévennes, les convulsionnaires de Saint-Médard, et encore aujourd'hui avec les méthodistes, les gens des camps religieux aux Etats-Unis. On pourrait conjecturer que les phénomènes religieux ont pris naissance chez les inspirés ; mais on ne peut le prouver, on ne peut discerner quelle a été la part des hommes non inspirés.

Le caractère ordinaire de toutes les formes du phénomène religieux, mythe, rite, croyance, est d'être traditionnel et transmis ; les gens chez qui on les constate sont persuadés qu'ils existent de temps immémorial. La transmission est le procédé normal de

consolidation des phénomènes religieux ; ils sont essentiellement traditionnels et prennent une valeur mystérieuse : ce sont donc, avant tout, des usages, mais les plus fixes de tous, parce qu'on n'ose pas les modifier, de peur d'offenser des êtres mystérieux. La religion apparaît, toujours historiquement, comme un phénomène collectif et traditionnel ; mais elle consiste en conceptions et en actes individuels, dont le caractère est d'être imaginés ou accomplis en pensant à des êtres qui ne peuvent être connus par les procédés ordinaires d'observation, mais qu'on croit exister. On les appelle *surnaturels ;* le terme est impropre: ces êtres font partie de la nature ; mais, en temps ordinaire, ils ne sont pas perceptibles aux sens ; ils ne se manifestent que dans des cas exceptionnels, ne sont connus que par des procédés spéciaux, mystiques, et forment un monde ordinairement invisible. Mais ils ne sont pas à côté du monde, ils agissent constamment sur lui, sont mêlés à lui.

L'homme peu civilisé est mené par des motifs pratiques ; il s'intéresse donc à ces êtres pour des raisons pratiques, et, chez lui, les phénomènes religieux sont surtout des actes destinés à écarter quelque danger, plus rarement des actes faits en vue d'obtenir quelque avantage. Ces actes sont les rites ; ils supposent une croyance au moins confuse, la représentation de la nature de ces êtres surnaturels. Leur ensemble constitue la religion, qu'on a définie : les rapports du fini avec l'infini, ou, plus simplement, du connu avec l'inconnu.

La façon de se représenter les êtres surnaturels a beaucoup varié ; mais quelques traits se retrouvent chez tous les peuples, plus nets chez les primitifs. Un trait universel est le culte des morts, c'est-à-dire un ensemble d'actes montrant qu'on se représente les morts comme des êtres actifs et puissants ; ce culte existe chez tous les peuples sauvages (Tylor, *La Civilisation primitive*) ; on le retrouve en Egypte, où les plus anciens monuments sont des tombeaux, les Pyramides par exemple, en Grèce ; il est surtout développé à Rome, avec le culte des Mânes ; de nos jours encore, dans l'Orient arabe, dans l'Extrême-Orient, le culte des morts est connu et pratiqué, il constitue même le culte fondamental en Chine. — Un autre phénomène, sinon universel, du moins très général, est la conjuration des esprits mauvais, la sorcellerie : elle est pratiquée chez les peuples sauvages, en Amérique et en Afrique, dans l'Asie jaune avec les *chamans ;* historiquement, elle a été organisée en art en Chaldée, avec des formules, des amulettes, la magie ; de Chaldée, cet art s'est transmis, par l'intermédiaire de la Perse,

au monde gréco-romain, et s'est prolongé à travers le Moyen Age, avec les sorciers. Quant à l'évocation des morts, c'est un phénomène qu'on observe surtout dans le monde sémitique ; il semble qu'en Grèce et en Italie il soit d'origine étrangère. Le culte d'êtres considérés comme très puissants, et dont la présence n'est pas nettement localisée, est un phénomène très général, mais non pas universel. Nous appelons ces êtres dieux ou esprits. Spencer soutient que ces êtres sont tous d'anciens hommes, dont l'origine a été oubliée ; ce n'est qu'une conjecture. En fait, tous les peuples historiques distinguent deux catégories d'êtres mystiques : les morts et les dieux ; souvent ils se les représentent comme analogues, parce qu'on se représente un être actif sous la forme d'un être animé.

La seule partie fixe de la religion est le rite, acte matériel fixé par l'imitation. Ce caractère de fixité est très apparent dans les religions antiques, en Egypte, en Chaldée, avec les cérémonies et les formules traditionnelles. La conception, mythes ou croyances, reste livrée au travail de l'imagination, se déforme, se transforme sans cesse, en passant d'un lieu dans un autre ; cette transformation se fait plus ou moins vite, suivant que l'imagination est plus ou moins active; elle fut très rapide chez les Grecs, très lente au contraire à Rome, où les rites restèrent très fixes, où le peuple, d'esprit très pratique, adora moins le dieu que sa puissance, *numen*, où les mythes furent peu nombreux. De même, la transformation fut rapide dans l'Inde ; chez les Arabes, la mythologie resta pauvre. Le mythe est souvent une explication du rite ; le fait est apparent pour les mystères. La croyance est un commencement de réflexion abstraite, plus générale, sur l'existence du dieu, sa forme, son activité ; le plus souvent la conception reste flottante. Le fait est très net chez les Grecs ; on a montré (Roscher, *Ausführlicher Lexicon der Mythologie*) que, entre le VIIIe et le Ve siècles, la représentation, les attributs, les fonctions des dieux ont complètement changé. A Rome, les croyances restèrent plus fixes, parce que l'essentiel était la fonction. La localisation du dieu en un point quelconque résulte probablement d'ordinaire d'un motif extérieur ; on suppose que le dieu habite un endroit où se produit un phénomène inexpliqué ; puis les croyants donnent une demeure au dieu, le sanctuaire. Et, peu à peu, se fixent les dates auxquelles doivent s'accomplir les rites, les fêtes ; les Romains l'ont nettement montré par leur calendrier.

La partie la plus active de la croyance, parce qu'elle a une action pratique, est la conception des rapports entre l'homme et

les êtres mystiques. On admet que l'homme a besoin d'accomplir des actes en vue de détourner la colère ou de gagner la bienveillance des esprits, conçus à l'image, non pas de l'homme ordinaire, mais de l'homme le plus puissant qu'on connaisse, en général du prince absolu, vaniteux et méchant. Le fait est frappant chez les peuples sémitiques; il persiste en Grèce, où Hérodote montre les effets de la jalousie des dieux. Ces êtres sont considérés comme traditionnalistes : ils exigent la plus complète exactitude dans l'accomplissement des rites ; le type extrême se présente chez les Étrusques et à Rome. Il faut faire strictement les choses traditionnelles, et ces choses sont le plus souvent celles qui sont agréables à un roi ; il faut se prosterner devant le dieu, le flatter par des sacrifices dans lesquels on lui offre une nourriture de choix, par des parfums, des bijoux, des spectacles (processions, courses de chevaux ou de chars, théâtre). Ces faits sont très nets en Grèce, à Rome ; on les retrouve dans l'Inde et en Amérique. En échange, on lui demande d'écarter les maux et de rendre des services ; c'est la prière, avec ses formes derivées, la malédiction ou prière de frapper un ennemi, et le serment ou contrat dans lequel le dieu est pris à témoin. Platon nous montre bien le caractère d'échange, de contrat, qui existe entre les dieux et les hommes, dans les conceptions de la masse des Grecs, honorant leurs dieux. Il en est resté quelque chose dans les religions modernes, avec les ex-voto, les promesses aux saints, à saint Antoine de Padoue, par exemple.

L'évolution transforme les conceptions sur la nature et la demeure des dieux et des morts, et sur leurs rapports avec l'homme. Le travail était peut-être déjà fait en Egypte, où l'on trouverait probablement l'origine des conceptions religieuses de l'antiquité. Les idées isolées et incohérentes sont réunies en un système qui forme un essai de représentation d'ensemble du monde, la première ébauche d'une cosmologie et d'une morale. Le travail aboutit à une théorie sur les morts. Que reste-t-il du mort ? Un résidu subtil, un souffle, un esprit, une ombre : de là, l'idée de l'âme, représentée sur les dessins des tombeaux égyptiens. Les âmes ne restent pas dans le tombeau, elles se rassemblent dans un séjour commun sous terre, où elles trouvent le dieu Soleil qui y vient chaque nuit ; elles sont jugées d'après les actes de leur vie terrestre et subissent des épreuves ou reçoivent des récompenses ; de là l'idée de l'immortalité de l'âme, et toutes les conceptions sur sa vie après sa séparation d'avec le corps, enfer et paradis. Ces croyances sont restées plus confuses chez les Sémites ; elles ont été très développées chez les

Grecs. — En même temps, s'élaborait une théorie sur les dieux. On se les représenta d'abord sous une forme matérielle, animaux, astres (surtout soleil et lune) ; puis leur nombre se réduisit : ils furent quelquefois sept (les sept planètes), quelquefois deux (soleil et lune) ; parfois chaque peuple a son dieu local, considéré comme en lutte avec les dieux des autres peuples, exigeant pour lui seul les adorations : c'est le dieu fort et jaloux des Juifs. Là où les dieux sont plusieurs, on arrive à les concentrer en un dieu supérieur ou unique ; le fait est déjà peut-être réalisé avec Ammon-rà à Thèbes (Egypte) ; il l'est complètement en Grèce : Jupiter, d'abord dieu-ciel, devient roi des dieux ; en Perse, on adore Ahura Mazda, qui a pour adversaire un dieu mauvais plus faible ; dans l'Inde, le dieu unique est Brahma, la prière abstraite. Les Juifs finissent même par concevoir Jahveh comme le dieu unique non seulement pour son peuple, mais pour tout le monde ; les autres dieux ne sont que des faux dieux. Quand on a ainsi élevé le dieu en puissance, on lui attribue un idéal de perfection et on lui prête le désir que les hommes se conforment à cet idéal, pratiquent la vérité, la justice, la pureté. Cette transformation s'opère non pas dans la masse du peuple, mais dans un petit groupe qui est plus spécialement occupé à servir le dieu. Chaque société se divise alors en deux étages : la masse, qui garde sa religion consistant en rites et en mythes isolés ; les initiés, qui superposent aux rites et aux mythes une interprétation combinée en doctrine. Cette doctrine comprend une partie théorique (nature des dieux et des morts) et une partie pratique, une morale indiquant des actes obligatoires, d'abord les actes qui intéressent directement le dieu, l'accomplissement des rites, puis les actes qui lui plaisent : pureté matérielle, propreté, virginité, enfin pureté morale, conduite conforme à l'idéal attribué au dieu et sanctionnée par le jugement des âmes. Ainsi se constitue une morale religieuse. Les doctrines des peuples divers ont été formées à partir de mythes et de rites différents, par des évolutions parallèles ; mais elles ne sont pas nécessairement antagonistes : quand les adeptes d'une doctrine arrivent à prendre connaissance d'une doctrine différente, ils ne sont pas forcés de la rejeter comme fausse ; ils peuvent l'incorporer à la leur, en l'adoptant telle quelle, ou bien en admettant que les dieux sont les mêmes que les leurs, mais sous d'autres noms. Le phénomène est universel dans le monde antique, où il a abouti au syncrétisme, qui fond toutes les religions, sauf celle de l'Inde, qui est à la fois polythéiste, puisqu'elle admet des dieux inférieurs, monothéiste, puisqu'elle les soumet

à un dieu supérieur, et dualiste, car elle admet l'existence des deux principes: le bien et le mal. Les religions spontanées n'impliquent pas l'intolérance; et, de fait, les persécutions ont été inconnues dans l'antiquité, jusqu'à ce qu'apparaisse une nouvelle religion exclusive, le christianisme, d'abord persécuté, puis persécuteur.

2. — Dans les sociétés où s'est formée une doctrine religieuse, philosophique et morale, des groupes se créent qui arrivent à concevoir comme la partie essentielle de la religion non plus les rites et les pratiques, mais la doctrine. Alors apparaissent les religions doctrinales, qui considèrent comme l'essentiel la représentation du divin et les rapports de l'homme avec le divin, et comme l'accessoire les actes de pratique, qui sont réduits à une simple manifestation.

La fondation d'une religion doctrinale est un phénomène très rare ; on n'en connaît guère que trois cas, quatre si l'on compte le *mazdéisme*, simple restauration de l'ancienne religion de Zoroastre, tandis que les religions spontanées se compteraient par milliers. Mais ces religions doctrinales ont pris une importance capitale, parce qu'elles ont détruit toutes les religions spontanées, parce qu'elles ont conquis tout le monde civilisé et continuent à s'étendre. La religion de Zoroastre n'a d'autres adeptes que les Parsis ; son importance vient surtout de ce qu'elle a créé la conception du dualisme, qui constitue le fond du christianisme et de l'islamisme; la religion de Bouddha a conquis l'Extrême-Orient ; la religion de Jésus domine en Europe et en Amérique ; celle de Mahomet, dans l'Asie intérieure et en Afrique.

Chacune de ces religions a débuté par l'enseignement d'une doctrine sur les relations de l'homme avec la divinité. On part des résultats de l'évolution antérieure, on admet un dieu unique, une âme immortelle ; la nouveauté consiste à préciser les rapports entre le dieu et l'âme, à régler le sort de l'âme : c'est donc une question pratique.

Ces religions sont orientales. La plus ancienne, le bouddhisme, part de l'évolution spéciale à l'Inde, de la transmigration, et aboutit au *nirvana*, affranchissement, fusion de l'âme en Dieu. Le christianisme et l'islamisme partent de l'évolution commune au monde antique, du dualisme sous ces deux formes : Dieu et diable, Dieu et âme ; les deux religions le maintiennent : l'âme, après le jugement, rejoint Dieu ou le diable, mais reste distincte, conserve son individualité.

Ces religions consistent, avant tout, en une doctrine, en

une confession de foi, qui est conçue comme universelle, comme seule vraie. La religion ne peut plus s'accorder avec une autre. Le monde se divise en deux parties : les croyants, qui seuls ont la vraie doctrine, et les mécréants. Alors s'établit l'intolérance religieuse théorique, qui aboutit en pratique à trois régimes différents : le bouddhisme plaint les infidèles ; l'islamisme les extermine ou les tolère en les méprisant et en les soumettant ; le christianisme les extermine.

La foi devient le devoir essentiel, le culte n'est que l'accessoire ; il est réduit d'abord à quelques manifestations de respect : hommage à Bouddha ; agapes, chants, lectures du christianisme jusqu'au m^e siècle ; prières, ablutions, jeûnes de l'islamisme. Puis, quand la religion a gagné la masse de la société habituée à un culte ancien, elle adopte tout ou partie des pratiques de ce culte. L'islam a repris le pèlerinage de la Mecque ; le bouddhisme a été envahi par le culte des morts en Chine ; le christianisme a adopté les pratiques romaines, fêtes, processions, reliques, exorcismes, cloches.

La morale, devenue partie intégrante de la religion, ne règle pas seulement les devoirs envers Dieu : conçue au milieu d'une société où la morale sociale est consolidée, la religion ordonne les actes recommandés par la tradition pour les relations entre les hommes.

Pour conserver la doctrine, on éprouve le besoin de rédiger les enseignements du fondateur ; on a ainsi des Livres sacrés et une tradition orale, qui sont les points de départ d'un système d'interprétations, la théologie. Quand la religion s'est étendue sur un vaste domaine et s'est transmise pendant plusieurs générations, des interprétations différentes se produisent, qui aboutissent à diviser les fidèles en sections, *sectes*. Elles peuvent se concilier avec le maintien de l'unité : les membres d'une secte considèrent alors les membres des autres comme de vrais croyants : dans l'islam, on a quatre sectes orthodoxes. Mais, le plus souvent, les adhérents de sectes différentes se regardent les uns les autres comme des mécréants ; la secte devient hérésie, et il se forme une religion nouvelle. Le phénomène a été fréquent dans le monde islamique, avec les chiites de Perse, avec les révoltes de Mahdi, qui se produisent déjà au IXe siècle, mais dérivent plutôt de l'inspiration que de l'interprétation. Dans le monde chrétien, l'hérésie naît le plus souvent de l'interprétation des Livres saints : telles les hérésies — sur la nature du Christ, du IVe au VIe siècle, Ariens, Nestoriens, Monophysites, Monothélites, — sur le salut, Albigeois, Huss, Wycleff, la Réforme ;

— on ne connaît que de rares exemples d'hérésies fondées sur l'inspiration, les Quakers.

II. — Les arts, les beaux-arts, sont des phénomènes intérieurs qui se rattachent à la religion par un sentiment commun, l'admiration du beau, senti confusément comme supérieur, mystérieux.

1. — Le sentiment du beau est un phénomène très obscur, mal étudié, difficile même à définir. On en connaît mal le fondement, peut-être organique, et le mécanisme. On ne saisit que quelques manifestations extérieures : l'admiration, l'extase, la recherche d'objets qui n'ont aucune valeur pratique. Ce phénomène est universel ; le sentiment du beau existe même chez certains animaux, et, chez eux, il joue un rôle dans les rapprochements de sexes. Chez tous les peuples, on trouve l'admiration de certaines formes ou couleurs, qui se manifeste par l'usage de la parure, du tatouage. Ce goût persiste chez les civilisés et se manifeste surtout dans les classes dominantes, qui ont des loisirs. L'admiration des beaux hommes et des belles femmes est une des formes les plus générales de l'amour de la beauté ; elle est très nette chez les Grecs (voir le *Banquet* de Platon), mais elle est très inégalement répandue chez les individus et chez les peuples. L'amour des beaux mouvements a conduit à créer la danse ; la parure résulte de l'amour de la beauté du corps.

Il est difficile de préciser quand et où apparaît l'admiration de la beauté naturelle d'un paysage ; on en trouve des embryons en Egypte et en Grèce, mais il est difficile de la séparer du plaisir que fait éprouver la fraîcheur d'un site, de la facilité à se procurer nourriture et boisson, car elle se porte surtout sur les ombrages, sur les plaines fertiles. On pourrait peut-être dire que les anciens ont senti la beauté de la mer. Toujours est-il que ce sentiment de la beauté naturelle a été faible dans le monde antique. Il en fut de même pendant tout le Moyen Age et jusqu'au XVIIIe siècle. Au XVIIIe siècle, l'admiration du paysage apparaît brusquement dans des groupes de lettrés : c'est le sentiment de la nature ; elle devient à la mode et est assez forte pour amener des usages nouveaux, tourisme, ascension, excursions, panoramas.

Ce sentiment spontané d'admiration pour la beauté naturelle est la transition entre la religion et les beaux-arts. Nous indiquerons les principales branches, le trait caractéristique de la formation, du but et des conditions de chacun, leur évolution. Ils se divisent en deux groupes : les arts plastiques et les arts de l'expression.

2. — Les arts plastiques, ou arts de la forme, répondent au désir de créer de belles formes. On en trouve des embryons dans les

cavernes habitées par les hommes préhistoriques, sculptures sur bois de rennes, sur os, sur ivoire, dessins à l'ocre. Mais on ne peut dire que ces embryons soient l'origine des arts plastiques ; le plaisir personnel qu'un homme trouve à représenter le beau est normalement trop faible pour l'exciter à une grande dépense d'activité ; il préfère employer sa force à satisfaire des besoins plus directs ou son goût de la vanité ; probablement, les hommes ne se seraient pas imposé un aussi grand effort pour leur agrément; et, en fait, les arts plastiques sont nés dans des cas où les hommes travaillaient non pour leur satisfaction personnelle, mais pour plaire à leurs dieux.

Historiquement, nous connaissons plusieurs foyers indépendants, dont quelques-uns ont peut-être été en relations : Chine, Inde, Amérique (peut-être faut-il y distinguer deux centres, Pérou et Mexique), monde méditerranéen. Partout, nous constatons le même phénomène; à l'origine, tous les arts plastiques sont unis et employés à embellir un sanctuaire. Les plus anciens édifices de l'Egypte sont des édifices religieux : en Chaldée, ce sont des temples ou des palais ; en Asie, des tombeaux ; en Grèce, des tombeaux et des temples. Puis les arts se sont détachés les uns des autres.

L'art qui domine d'abord est l'architecture. L'essentiel est d'élever la demeure du dieu, du mort, du roi. On peut distinguer trois types parallèles: en Chine la pagode, dans l'Inde l'édifice sculpté et les souterrains, dans le monde méditerranéen la colonne. Le type méditerranéen, qui est apparu en Egypte et en Asie, a été définitivement constitué en Grèce, avec le temple ; les Romains l'ont modifié en y adjoignant la voûte, qui a été employée d'abord dans un but pratique, pour couvrir les aqueducs.

L'évolution, arrêtée par la chute du monde antique, recommence au Moyen Age ; on a deux évolutions parallèles : l'art arabe avec l'arcade en fer à cheval et le minaret ; l'art français, l'art roman, qui devient l'art gothique, qui est ensuite combiné avec l'imitation de l'antiquité. Puis l'architecture originale meurt au XVIe siècle, et, depuis trois siècles, on essaie avec des formes antiques de refaire une architecture vivante.

De l'architecture s'est détachée la sculpture d'art ; elle ne fut d'abord qu'un accessoire, destiné à contribuer à un effet d'ensemble, statues en allées (sphinx d'Egypte), tombeaux, chapiteaux, frontons, bas-reliefs. Puis elle apparaît isolée : en Grèce, statues des dieux, des héros; elles sont d'abord gauches, réalistes et vêtues, puis Praxitèle commence à étudier le nu, et la statuaire perd peu à peu son caractère religieux. Au Moyen Age, on a une

évolution analogue : les *imagiers* travaillent pour les églises, font des saints, des bas-reliefs, des statues placées sur les tombeaux ; puis l'imitation de l'antique fait perdre à la sculpture son caractère religieux, la ramène à l'étude du nu. Les sculpteurs finissent par ne plus travailler que pour l'agrément ; ils ont besoin d'un public riche, princes ou gouvernements.

La peinture s'est détachée la dernière. Elle s'est d'abord appliquée à décorer les murs et à peindre les statues ; elle se constitue à part, en Grèce, avec l'invention du *pinax*, table de bois ; mais elle est encore pauvre de couleurs, et, d'ailleurs, la peinture antique est mal connue. L'évolution recommence au Moyen Age avec la miniature, la peinture des murs et des autels en bois ; c'est la tradition antique, conservée par les Byzantins (saints sur fond d'or). Les peintres sont d'abord des artisans, ils travaillent en ateliers, sur commande. Puis, au xve siècle, quelques inventions transforment la technique : peinture à l'huile, toiles, perspective ; en même temps, l'influence antique conduit à l'étude de l'anatomie. Les peintres sont désormais plus considérés ; ils sont des *artistes* (mot d'origine italienne). Cette évolution est restreinte à l'Occident. Au Japon, la peinture s'est développée grâce à des conditions spéciales ; dans le monde musulman, l'évolution a été arrêtée par l'interdiction religieuse. Puis des musées ont été formés, des écoles ont été créées qui fixent la tradition.

3. — Les arts de l'expression consistent à traduire les impressions soit par les mouvements (danse), soit par les sons (musique), soit par la parole (poésie, littérature). Ils ont été d'abord unis (chœur grec), puis se sont séparés, et se sont unis de nouveau (opéra).

La danse artistique est apparue parallèlement dans l'Inde et en Grèce comme rite religieux ; elle diffère de la danse spontanée en ce qu'elle n'est pas un divertissement pour le danseur. Elle s'est transmise à travers l'antiquité, et elle a été reconstituée en Italie, lors de la Renaissance, comme spectacle, le ballet.

La musique fut d'abord le chant du chœur. Elle devient un art indépendant, chant accompagné avec la lyre ; adoptée par l'Église chrétienne, elle est mutilée par Grégoire ; puis une évolution nouvelle recommence, dans les églises avec les *chapelles*, dans les palais des princes avec les *orchestres ;* on invente le *chant en parties*, le contrepoint, l'opéra, puis la musique symphonique. Elle a été le dernier des arts à se constituer ; les musiciens illustres sont des hommes des xviiie et xixe siècles.

La littérature fut d'abord réduite à la poésie, qui se divise en deux branches : poésie épique et poésie lyrique ; puis la poésie

dramatique sort du chœur, quand au chœur s'ajoutent les acteurs. Ensuite apparaissent les genres en prose : histoire, éloquence. On a une évolution analogue dans l'Inde ; mais elle n'est peut-être pas originale. Après la décomposition de l'empire romain, l'évolution se produit de nouveau : au IXe siècle apparaît la poésie épique, au XIIIe la poésie lyrique, du XIVe au XVIe siècle la poésie dramatique ; l'histoire et l'éloquence naissent, et on a en prose des formes qui correspondent aux formes poétiques : le roman et le drame. Dans le monde musulman, on n'a guère que la poésie épique et la poésie lyrique.

M. T.

Auteurs des certificats.

Concours de 1905.

CERTIFICAT DES LANGUES VIVANTES

Langue allemande.

GŒTHE, *Faust : Zueignung, Vorspiel auf dem Theater, Prolog im Himmel, Kerker. — Balladen ; Das Blümlein Wunderschön ; Der Schatzgräber ; Der Edelknabe und die Müllerin ; Der Müllerin Verrat ; Der Müllerin Reue ; Der Zauberlehrling ; Die Braut von Corinth ; Der Gott und die Bajadere. — Vermischte Gedichte. Deutscher Parnass.*

SCHILLER, *Gedichte : Die Kraniche des Ibykus ; Ritter Toggenburg ; Der Gang nach dem Eisenhammer ; Der Graf von Habsburg ; Das Mädchen aus der Fremde ; Das Ideal und das Leben.*

M. VON EBNER-ESCHENBACH, *Dorf-und Schlossgeschichten.*

A. STIFTER, *Granit.*

E. VON WILDENBRUCH, *Kindertränen.*

O. LYON, *Deutsche Grammatik* (Goschen).

BEHAGHEL, *Die deutsche Sprache* (dernière édition).

Dictionnaire autorisé pour les épreuves du commentaire grammatical et de la lecture expliquée. — Hermann Paul, *Deutsche Wörterbuch.*

Langue anglaise.

SHAKESPEARE, *King Henry IV*. Part I.
FIELDING, *Joseph Andrews*.
SHERIDAN, *The Schoot for Scandal*.
MACAULAY, *Critical and Historical Essays*. — *Warren Hastings*.
Mrs. BROWNING, *Aurora Leigh*, Books I, II, III, IV.
LÉON KELLNER, *Historical Outlines of English Syntax*.
Dr ANNANDALE, *The Concise English Dictionary*.

Langue espagnole.

1. ERCILLA, *La Araucana*, C° 1°.
2. ROJAS ZORRILLA, *Garcia del Castañar, ó Del rey abajo, ninguno*.
3. CERVANTES, *Quijote*, parte 1a, cap. 38 y 42-52.
4. PEDRO DE ALARCÓN, *El sombrero de tres picos*.
5. CAMPOAMOR, *Doloras* (parte 1a, núm. 1-35, ed. Garnier).

Langue italienne.

1. DANTE, *Purgatorio*, C. 23, 24.
2. GINO CAPPONI, *Tumulto dei Ciompi; Acquisto di Pisa*.
3. CRESTOMAZIA MACHIAVELLICA (Edit. G. Finzi, Turin, Clausen).
4. ALFIERI, *Sofonisba*.
5. IPPOLITO NIEVO (2e vol. de l'édition Le Monnier, Florence).

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

ORDRE DES LETTRES

Morale.

Pour la morale le sujet sera pris dans les matières du programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Le sommaire suivant pourra servir de guide aux aspirantes pour la préparation des questions d'éducation et d'enseignement :

1. Fins et moyens généraux de l'éducation : les habitudes, les principes. L'éducation des femmes. L'éducation des jeunes filles dans nos établissements d'instruction secondaire de France. — 2. Éducation physique : les exercices et les jeux. L'éducation physique des jeunes filles au lycée. — 3. Éducation morale. Éducation de la volonté et des sentiments. — Les différents caractères et les méthodes de réformation du caractère. Édu-

cation de la conscience morale. — 4. Éducation intellectuelle aux différents âges. Formation du jugement et du goût. — 5. Éducation domestique. — 6. Instruction. Part à faire aux lettres, à l'histoire, à la poésie, aux arts, aux sciences, dans l'enseignement des jeunes filles. — 7. Les méthodes d'enseignement : la classe, le cours, l'interrogation, la lecture des textes, le choix et la correction des devoirs. — 8. La discipline. — 9. Qu'est-ce que l'esprit d'une maison d'éducation? Moyens de le former.

LITTÉRATURE.

Auteurs français.

1. *Chanson de Roland*, éd. Clédat (librairie Garnier frères), v. 2259-2396.

2. *Les idées de Rabelais et de Montaigne sur l'éducation*, par Réaume (Eug. Belin, éd.): extraits de *Rabelais*, p. 42-61 ; extraits de *Montaigne*, depuis la p. 151 : « A un enfant de maison », jusqu'au bas de la p. 189.

3. Corneille, *Le Menteur*.

4. Pascal, *Entretien avec M. de Saci sur Épictète et Montaigne*.

5. Racine, *Les Plaideurs*.

6. Molière, *Psyché*, acte I ; acte II, sc. 1 ; acte III, sc. 1.

7. *Choix de lettres du XVIIIe siècle*, par G. Lanson (librairie Hachette) : lettres de *Mme de Staël*, du *Président de Brosses*, de *Piron*, du *Prince de Ligne*, de *Mme Roland*.

8. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, extraits par G. Lanson (Garnier frères, éd.) : Causeries sur *Mme Roland*, sur le *Prince de Ligne* et sur *Voltaire*.

9. George Sand, *Pages choisies*, par S. Rocheblave (librairie Armand Colin); *Scènes rustiques*, p. 231-266; *Sainte-Beuve*, p. 150-152.

10. H. de Bornier, *Pages choisies*, par Eug. Pintard (librairie Fayard) : extraits de *la Fille de Roland* et de *France... d'abord !*

11. *Extraits des poètes lyriques du XIXe siècle*, par G. Merlet (librairie Armand Colin) : *le Travail*, p. 331-370.

Histoire.

1. Athènes au ve siècle avant J.-C.
2. La France, de la mort de saint Louis à la mort de Charles V.
3. La Convention.
4. L'Italie, de 1789 à 1871.

Géographie.

1. Les États-Unis d'Amérique.
2. Le royaume d'Italie.
3. Le Maroc, l'Algérie, la Tunisie.
4. Le Languedoc.

Auteurs anglais.

1. SHAKESPEARE, *King John*.
2. SHERIDAN, *The Critic*.
3. BYRON, *Letters* (édit. The Scott Library), 24, Warwick Lawe, Londres.
4. DICKENS, *The Cricket on the Hearth* (édit. Bassell).

Auteurs allemands.

1. GŒTHE, *Torquato Tasso*, actes I et II.
2. GRILLPARZER, *Der arme Spielman* (éd. Reclam).
3. DE LA MOTTE-FOUQUÉ, *Undine* (éd. Reclam).
4. UHLAND, *Balladen und Romanzen*.

Auteurs espagnols.

1. QUINTANA, *Vidas de los Españoles célebres*. — *El Cid*.
2. CERVANTES, *Quijote*, 1e parte, capitulos VII, VIII y IX.
3. MORATIN, *El si de las niñas*.
4. J. ZORRILLA, *A buen juez mejor testigo*.

Auteurs italiens.

1. MACHIAVEL, *Storie Fiorentinie*, liv. I et II.
2. TASSE, *Jérusalem délivrée*, chants VII et VIII.
3. ALFIERI, *Saül*.
4. MASSINO D'AZEGLIO, *Niccolo dei Lapi*.

CERTIFICAT DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES

I. Auteurs français.

1. ALBERT CAHEN, *Morceaux choisis* des auteurs français classiques et contemporains (prose et poésie). Premier cycle : division B (classes de 6e, 5e, 4e et 3e), 1 volume (chez Hachette). — Étudier, parmi les prosateurs, Fontenelle, Le Sage, Vauvenargues, P.-L. Courier, Mérimée, A. Daudet.

2. BUFFON, *Œuvres choisies*. par F. Hémon, 1 vol. (Delagrave), de la page 71 à la page 203 : Buffon, théoricien.

3. RACINE, *Andromaque*.

4. BOILEAU, satire VI, *Les embarras de Paris;* satire IX, *A mon esprit*.

5. LA FONTAINE, *Fables*, livre IV, V et VI.

6. LA BRUYÈRE, *Les Caractères;* chap. XIII : *De la Mode*.

VICTOR HUGO, *Morceaux choisis*. Poésies, édition J. Steeg, 1 vol. (Delagrave) : étudier les nos 40, 51, 60, 64, 75, 77, 85, 93, 104 et 107.

II. — Pédagogie.

1. Mme DE MAINTENON. *Éducation et morale. Choix de lettres, entretiens et instructions*, édition Cadet (Delagrave) : pages 1 à 10; pages 22 à 53.

2. J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, livre II, jusqu'à : « ... en ôtant ainsi tous les devoirs. »

3. *Instructions concernant les programmes de l'enseignement secondaire classique*, 1 petit volume (chez Delalain) : Rapport de M. Marion, 1re partie, page CLXX (la discipline préventive), jusqu'à la page CLXXXI.

III. — Auteurs allemands.

1. SCHILLER, *Wallensteins Lager*.

2. GOTTFRIED KELLER, *Kleider machen Leute*.

Sujets de compositions.

CONCOURS DE 1904

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

(*Suite.*)

Thème latin.

J'aime les historiens ou fort simples ou excellents. Les simples, qui n'ont point de quoy y mesler quelque chose du leur et qui n'y apportent que le soing et la diligence de ramasser tout ce qui vient à leur notice et d'enregistrer, à la bonne foy, toutes choses

sans chois et sans triage, nous laissent le jugement entier pour la cognoissance de la vérité : tel est entre aultres, pour exemple, le bon Froissard, qui nous represente la diversité mesme des bruits qui couroient et les differents rapports qu'on luy faisoit : c'est la matiere de l'histoire nue et informe : chascun en peult faire son proufit autant qu'il a d'entendement. Les bien excellents ont la suffisance de choisir ce qui est digne d'estre sceu, peuvent trier de deux rapports celuy qui est plus vraysemblable ; de la condition des princes et de leurs humeurs ils en concluent les conseils et leur attribuent les paroles convenables : ils ont raison de prendre l'auctorité de regler nostre creance à la leur ; mais certes cela n'appartient à gueres de gens. Ceulx d'entre deux (qui est la plus commune façon) nous gastent tout : ils veulent nous mascher les morceaux ; ils se donnent loy de juger et, par conséquent, d'incliner l'histoire à leur fantaisie : car, depuis que le jugement pend d'un costé, on ne se peult garder de contourner et tordre la narration à ce biais ; ils entreprennent de choisir les choses dignes d'estre sceues et nous cachent souvent telle parole, telle action privée qui nous intruiroit mieulx ; obmettent, pour choses incroyables, celles qu'ils n'entendent pas, et peut estre encore telle chose, pour ne la sçavoir dire en bon latin ou françois.

Thème grec.

Bossuet : *Oraison funèbre de Michel Le Tellier* ad fin, depuis : « *Comptons comme très court...* », jusqu'à : « *... plus encore dans vos héritiers et dans vos enfants.* »

Composition sur une ou plusieurs questions de grammaire grecque et latine, de prosodie et de métrique grecque et latine élémentaire.

I. Faire brièvement, sur les mots soulignés, les remarques étymologiques, morphologiques et syntactiques que comporterait, dans une classe, l'explication de ces vers de Bacchylide :

. . . . . .
Τῷ σε, πολέμαρχε Κνώσιε,
κέλομαι πολύστονον
ἐρύκεν ὕβριν· οὐ γὰρ ἂν θέλοι-
μ' ἀμβρότοι' ἐραννὸν Ἀοῦς
ἰδεῖν φάος, ἐπεί τιν' ἠϊθέων
σὺ δαμάσειας ἀεκόν-
τα· πρόσθε χειρῶν βίαν
δείξομεν· τά δ' ἐπιόντα δαίμων κρινεῖ,

II. Expliquer brièvement les principaux faits de syntaxe que présente le passage suivant (*Discours des Corcyréens*) :

Καὶ ὅτῳ τάδε ξυμφέροντα μὲν δοκεῖ λέγεσθαι, φοβεῖται δὲ μὴ δι'αὐτὰ πειθόμενος τὰς σπονδάς λύσῃ, γνώτω τὸ μὲν δεδιὸς αὐτοῦ ἰσχὺν ἔχον τοὺς ἐναντίους μᾶλλον φοβῆσον, τὸ δὲ θαρσοῦν μὴ δεξαμένου ἀσθενὲς ὂν πρὸς ἰσχύοντας τοὺς ἐχθροὺς ἀδεεστερον ἐσόμενον, καὶ ἅμα οὐ περὶ τῆς Κερκύρας νῦν τὸ πλέον ἢ καὶ τῶν Ἀθηνῶν βουλευόμενος, καὶ οὐ τά κράτιστα αὐταῖς προνοῶν, ὅταν ἐς τὸν μέλλοντα καὶ ὅσον οὐ παρόντα πόλεμον τὸ αὐτίκα περισκοπῶν ἐνδοιάζῃ χωρίον προσλαβεῖν ὃ μετὰ μεγίστων καιρῶν οἰκειοῦταί τε καὶ πολεμοῦται.

III. Étudier la syntaxe et le style de ce passage de Tacite :

Civilis primores gentis et promptissimos volgi, specie epularum sacrum in nemus vocatos, ubi nocte ac lætitia incaluisse videt, a laude gloriaque gentis orsus injurias et raptus et cetera servitii mala enumerat ; neque enim societatem, ut olim, sed tamquam mancipia haberi : quando legatum, gravi quidem comitatu et superbo, cum imperio venire ? Tradi se præfectis centurionibusque ; quos ubi spoliis et sanguine expleverint, mutari, exquirique novos sinus et varia prædandi vocabula... Nunquam magis adflictam rem Romanam nec aliud in hibernis quam prædam et senes : attollerent tantum oculos et inania legionum nomina ne pavescerent...

IV. Étudier la langue, le style, la prosodie et la métrique du morceau suivant :

THRASO. Sed eccam Thaïdem ipsam video, — GNATHO. Quam mox inrui-
[mus ? — THR. Mane :
Omnia prius experiri quam armis sapientem decet.
Qui scis an quæ jubeam sine vi faciat ? — GN. Di vostram fidem,
Quanti est sapere ! Numquam accedo, quin abs te abeam doctior.
THR. Thaïs, primum hoc mihi responde : cum tibi do istam virginem,
Dixtin hos dies mihi soli dare te ? — THAÏS. Quid tum postea ?
THR. Rogitas ? quae mihi ante oculos coram amatorem adduxti tuum.
THA. Quid cum illoc agas ? — THR. Et cum eo te clam subduxti mihi ?
THA. Libuit. — THR. Pamphilam ergo huc redde, nisi vi mavis eripi.

Composition sur une ou plusieurs questions de grammaire, de prosodie et de métrique francaise.

1re QUESTION.

Beaus ostes, est-ce bien *chanté ?*

Expliquer par suite de quelles transformations phonétiques se sont produits *eau* et *ch*.

2e QUESTION. — Faire, au sujet des mots imprimés *en italiques*

dans le passage suivant, les remarques qu'on jugera nécessaires :

« *Ce* faict, et bergiers et bergieres feirent *chere lye avecques* ces *fouaces* et beaulx raisins, et se rigollerent ensemble au son de la belle bouzine : se *mocquans* de ces beaulx fouaciers glorieux, qui avoient trouvé *male encontre*, par faulte de s'estre seignez de la bonne main au matin. »

3e Question. — Faire les remarques de syntaxe historique auxquelles peuvent donner lieu les vers suivants :

1. Mon âme vint au jour pleine de votre idée;
   Avant que de vous voir vous l'avez possédée.

2. Je ne veux point régner que dessus votre cœur.

3. Je ne vous dirai point où je suis résolue :
   Il suffit que sur moi je me rends absolue.

4. As-tu reçu de moi ni froideurs ni mépris?

4e Question. — Faire les remarques qui paraîtront nécessaires, relativement aux rimes, dans ces vers de Marot :

Si je ne puis au printemps arriver,
Je suis taillé de mourir en yver,
Et en danger, si en yver je meurs,
De ne veoir pas les premiers raisins meurs.

AGRÉGATION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

Histoire ancienne.

Le mariage, la famille et l'éducation à Rome.

Histoire du Moyen Age.

La politique intérieure et les institutions de Charles VII.

Histoire moderne.

La politique extérieure de la France, depuis la paix de Paris du 30 mars 1856 jusqu'à la déclaration de guerre du 19 juillet 1870. (On laissera entièrement de côté le récit des guerres.)

Géographie.

Les phénomènes volcaniques. Leur rôle dans la formation géologique du globe. Manifestations actuelles de l'activité volcanique. Leur répartition, leurs causes et leurs effets.

AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

ORDRE DES LETTRES.

Composition sur un sujet de morale ou d'éducation.

(*Épreuve commune aux deux sections.*)

Exposer la théorie de l'association des idées et montrer quel parti l'éducateur peut en tirer pour la formation de l'intelligence et du caractère.

Section littéraire.

Composition sur un sujet de littérature.

« Le bon public qui ne crée pas comme Jéhovah l'homme à son image, mais qui le défigure à sa fantaisie, croit que j'ai passé trente années de ma vie à aligner des rimes et à contempler les étoiles; je n'y ai pas employé trente mois, et la poésie n'a été pour moi que ce qu'est la prière, le plus beau et le plus intense des actes de la pensée, mais le plus court et celui qui dérobe le moins de temps au travail du jour. La poésie, c'est le chant intérieur. Que penseriez-vous d'un homme qui chanterait du matin au soir? Je n'ai fait des vers que comme vous chantez en marchant, quand vous êtes seul et débordant de force, dans les routes solitaires de vos bois. Cela marque le pas et donne la cadence aux mouvements du cœur et de la vie. Voilà tout. » (LAMARTINE, *Lettre à M. Léon Bruys d'Ouilly* [1er déc. 1838], en tête des *Recueillements poétiques.*)

Vous expliquerez et discuterez cette théorie de la poésie.

Section historique.

Composition sur un sujet d'histoire.

La France à l'époque de la mort de Richelieu. Situation en Europe; développement de la monarchie absolue; transformation de la société.

AGRÉGATION D'ALLEMAND

Dissertation française.

Exposer et expliquer les jugements portés sur Gœthe par Bœrne et les écrivains de la « Jeune Allemagne ».

Dissertation allemande.

I. Welt ir nu hœren fürbaz ?
sit über lant ein frouwe saz,
vor aller valscheit bewart...
si was fürstîn in Brâbant.
Von Munsalvæsche wart gesant
der den der swane brâhte
unt des ir got gedâthe...
des landes frouwe in schône enpfienc.
nu hœret wie sîn rede ergienc.
rîch und arme ez hôrten,
die dâ stuonden en allen orten.
dô sprach er « frouwe herzogîn,
sol ich hie landes hêrre sîn,
dar umbe lâz ich als vil.
nu hœret wes i'uch biten wil.
gevrâget nimmer wer ich sî :
sô mag ich iu belîben bî.
bin ich ziwerr vrâge erkorn,
sô habt ir minne an mir verlorn.
si satzte wîbes sicherheit,
diu sît durch liebe wenken leit,
si wolt ze sîme gebote stên
unde nimmer übergên
swaz er sie leisten hieze,
ob si got bî sinne lieze.

(Parzival, XVI, 824, 1.)

Donner de ce passage une traduction française littérale. Étudier brièvement dans ces vers les applications des lois de la métaphonie (*i-umlaut*).

II. R. M. Meyer sagt über Eugenie (*Natürliche Tochter*) : « *In ihrer Brust spielt sich der Kampf der Zeit zwischen Begehrlichkeit und Entsagung ab.* » Inwiefern ist diese Æuezerung begründet ?

AGRÉGATION D'ANGLAIS

L'influence de Byron sur la littérature en Angleterre et en France.

Dissertation anglaise.

Examine and comment upon the grammar, language and versification of the following passage with a view to showing fully (α) its place in the evolution of English, (β) the individual characteristics of the style : CHAUCER, *The Marchantes Tale*, depuis *This Januarie...* jusqu'à *lat us rome aboute* (2156-2184, ed. Skeat.)

CERTIFICAT D'ALLEMAND

Composition française.

Expliquer et apprécier cette opinion de Gœthe : « *Die schöne Literatur einer Nation kann nicht erkanntnoch empfundem werden, ohne dasz man den Komplex ihres ganzen Zustandes sich zugleich vergegenwärtigt.* »

Composition allemande.

Das deutsche Volksleben ist in seinen Hauptzügen zu charakterisieren.

CERTIFICAT D'ANGLAIS

Composition française.

Donnez, dans une lettre familière écrite à un ami, une idée nette de l'impression que vous a laissée une lecture attentive de *David Copperfield.*

Composition anglaise.

« *There are three things to which man is born — labour, and sorrow, and joy. Nor can any life be right that has not all three.* » — John RUSKIN.

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Composition sur un sujet de morale ou de psychologie appliquées à l'éducation.

On dit, d'ordinaire, que l'éducation publique a pour tâche d'éclairer les esprits sans troubler les consciences. Est-ce là un idéal réalisable ? Et, s'il ne l'est pas, l'éducateur doit-il systématiquement, au risque de rétrécir et d'affaiblir son action, éviter toute question troublante ?

Composition sur un sujet de littérature ou de langue française.

Dialogue des Morts. — Dans les Champs-Elysées, La Fontaine et André Chénier s'entretiennent de leur commune admiration pour les anciens, et chacun d'eux expose comment, selon lui, il convient aux modernes de les imiter.

Composition sur un sujet d'histoire.

La Prusse depuis le traité de Presbourg jusqu'à la fin du Congrès de Vienne (1806-15).

Le gérant : E. FROMANTIN.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 8 29 DÉCEMBRE 1904

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

La Harpe (*suite et fin*).

J'ai étudié, jusqu'ici, les œuvres proprement poétiques de La Harpe à un triple point de vue : j'ai étudié d'abord La Harpe comme critique, c'est-à-dire comme poète attaquant par leurs points faibles les auteurs de son temps qu'il jugeait mauvais ; c'est à ce sens restreint que j'ai délimité la portée du mot « critique », et, aujourd'hui, nous aurons à lui donner un sens plus étendu ; — puis comme poète proprement satirique, et vous avez vu des fragments de satire très piquants dans ce Boileau du XVIIIe siècle ; — enfin au point de vue de la littérature éthique, de ce genre particulier de satire encore, mais touchant et visant les travers du temps, ce qui nous a permis de constater que La Harpe répondait bien à tous les aspects de Boileau. Et j'en étais à l'envisager comme le poète qui n'a pas été sans verser dans la littérature personnelle, sans faire à l'avance ce que devaient faire d'une façon si explicite les poètes du XIXe siècle : des confessions et des confidences en vers.

Je vous ai lu ce que La Harpe a écrit de mieux dans ce genre : la pièce où il s'est montré, toutes proportions gardées, bien entendu, le vrai précurseur des hommes de 1830. Je vous ai

fait remarquer qu'on avait eu tort de caractériser la littérature romantique par un seul de ses traits, le goût de la littérature personnelle, puisqu'il y avait eu depuis 1760 tout un débordement de cette littérature confidentielle, où l'auteur nous prend à témoins de tout ce qui peut lui arriver d'intéressant, ou même de peu intéressant ; seulement cette manie, — car cette tendance est bien une manie, un travers, quand elle n'est pas soutenue par le génie — il fallait attendre 1825 pour qu'elle devînt un genre acceptable et même extraordinairement séduisant.

Quelques autres pièces, encore, pour compléter ; en voici une, qui n'est qu'un badinage, mais où l'on voit poindre aussi cette littérature personnelle. La Harpe écrit à M. de Voltaire :

Vivons unis, vivons contents,
Sans art, sans ennui, sans nuage,
Et mettons à profit le temps ;
C'est le patrimoine du sage.
Sachons le perdre et l'employer :
Deux talents rares à tout âge.
Possédons surtout le dernier ;
De la gaîté sans verbiage,
Un sommeil doux, un cœur serein,
De bons convives, de bon vin,
Le tout sans aucun alliage.
Que puis-je encore vous souhaiter ?
Un grain de folie et d'ivresse,
Assez pour aimer sa maîtresse,
Et trop peu pour la regretter.
Voilà tous les biens nécessaires ;
Ami, voilà quels sont mes vœux.
Vous croirez bien qu'ils sont sincères,
Car je les ai faits pour nous deux.

C'est spirituel et tout à fait digne de l'homme illustre à qui la pièce est adressée. Remarquez que nous pouvons suivre aisément tout le développement de cette littérature personnelle. Elle existait déjà, comme tout existe en germe, avant sa naissance ; mais où ? Dans les épîtres, dans les billets en vers écrits à des amis ou à des maîtresses, dans tout ce qui n'était pas destiné au public. Quand Boileau écrit à Lamoignon :

Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville,
Et contre eux la campagne est mon unique asile ;

il lui fait ses petites confidences amicales : c'est déjà de la littérature personnelle ; mais — et c'est ici que se placent deux différences capitales — en premier lieu, cette littérature personnelle, on est censé ne l'adresser qu'au destinataire de l'épître, et il se peut bien que, dans la suite, elle parvienne à la connaissance du

public, mais ce n'était pas le dessein primitif de l'auteur ; en second lieu, on ne veut pas y mettre d'élan, de lyrisme, de grandes envolées poétiques : c'est un genre secondaire. La littérature personnelle romantique est la littérature personnelle classique, mais adressée directement, effrontément, si vous voulez, au grand public, au lieu d'être adressée hypocritement aux amis et indirectement au public. Dans cette littérature personnelle, le classique, par modestie, ne met pas de lyrisme, on ne le voit pas se dresser sur un piédestal ni s'accouder au rocher romantique. Le romantique, moins discret, a permis à tout ce qu'il y a d'un peu luxuriant dans la poésie de pénétrer dans la littérature personnelle. Voilà la vraie distinction, d'où il ressort que la littérature personnelle n'est pas la caractéristique de la littérature romantique, mais reste, sous une certaine forme, la caractéristique des romantiques, puisqu'ils l'ont modifiée dans la mesure que je viens de vous dire.

Dans ce même genre de littérature personnelle, à la fois prosaïque et lyrique, je trouve encore cette *chanson*, intitulée *Daphné*, où, moitié par impuissance, moitié par modestie, La Harpe ne met pas l'envolée poétique d'un Hugo :

Vous retracez tous les appas
De cette nymphe agile,
Dont Apollon suivit les pas
Sans la rendre docile.
Vous avez les traits aussi doux
Et la taille aussi belle.
Mais qu'il faudra nous plaindre tous,
Si vous courez comme elle !

De la même légèreté
Dussiez-vous êtes sûre,
Que le prix me soit présenté,
Je tente l'aventure.
L'amour me rendra plus léger,
J'en attends la victoire ;
Et, si vous devenez laurier,
Je reviens à la gloire.

Ah ! quand vous auriez le secours
Des antiques prestiges,
Croyez-moi, n'ayez point recours
A de pareils prodiges.
Connaissez mieux tout le danger
D'une métamorphose ;
Vous ne pouvez jamais changer,
Sans perdre quelque chose.

C'est le madrigal déjà lyrique, c'est déjà un peu de mélodie, de musique mêlée à la poésie : nous sommes sur la pente, — ou

sur la voie, et ce n'est pas moi qui chicanerai sur les mots, — du romantisme futur.

Voici encore des *Stances à Madame de C**** (1772), qui rappellent assez celles que je vous ai lues la dernière fois ; elles font songer au semi-romantisme de Millevoye :

L'éclat de ta naissante aurore
Brilla sur mon heureux printemps.
J'essayais mes faibles talents,
Quand tes appas venaient d'éclore.

Cet instinct de nos jeunes ans,
Qui nous éclaire et nous enflamme,
Grava tes attraits dans mon âme
Et plaça ton nom dans mes chants.

Dirigeant mes premières veilles,
Ton goût me prescrivit des lois.
Les premiers accents de ma voix
Ont voulu flatter tes oreilles.

Nous étions dans l'âge brillant
Et des projets et des conquêtes.
Tes yeux tournaient toutes les têtes ;
Ma muse en voulait faire autant.

Je l'avouerai sans jalousie,
Tu fus plus heureuse que moi.
Tes charmes, pour donner la loi,
En savaient plus que mon génie.

. . . . . .

Deux jeunes hôtes des bocages,
Brouillés assez mal à propos,
Se querellaient dans leurs ramages ;
Leurs chants affligeaient les échos.

Flore parut, fraîche et brillante ;
Pour elle, ils unirent leurs voix.
Leur voix fut alors plus touchante,
Et la paix revint dans nos bois.

Qu'à jamais elle nous enchaîne,
Puisqu'elle a su nous désarmer.
A-t-on des moments pour la haine ?
On en a si peu pour aimer !

Le trait final est presque lyrique.

Enfin j'aborde l'étude de La Harpe critique, dans le sens le plus étendu, dans le sens de théoricien littéraire, de législateur du Parnasse, pour parler la langue de ce temps-là, d'homme qui dicte des règles à ses confrères de la République des lettres et qui est capable de saisir l'évolution de la littérature et d'en prévoir les

futures destinées. Il l'a été de la façon suivante : il a écrit plusieurs épîtres où il traite de grandes questions littéraires ; il en a fait une même où il y a, s'il vous plaît, un portrait d'Horace, un portrait de Voltaire et un portrait de Frédéric II, et qui a une très grande importance au point de vue de l'histoire littéraire.

C'est l'*Epître d'Horace à Voltaire*. Voltaire, vous le savez, avait écrit une *Epître à Horace* où il avait caractérisé en vers délicieux la philosophie épicurienne ; La Harpe eut l'idée de faire la réponse d'Horace à cette épître. La modestie n'était pas, comme je vous l'ai dit, le défaut de La Harpe, et il y a toujours dans ces petites suppositions beaucoup d'orgueil. Quand le poète Clément se mêle, en parlant au nom de Boileau, de répondre à Voltaire, il prête déjà le flanc à la critique, et Voltaire ne manque pas de dire :

Boileau m'a répondu par un plat secrétaire.

Il y a encore plus d'outrecuidance à prétendre faire parler Horace. Ce qui est sûr, c'est que, dans l'épître de La Harpe, il y a deux ou trois portraits fort remarquables : d'abord un portrait de Voltaire, qui, en vérité, manque un peu de relief, puis un éloge exagéré adressé à un vivant, — cela sent l'oraison funèbre, c'est plutôt triste :

Quel homme vers la gloire et l'immortalité
D'un plus rapide élan fut jamais emporté ?
Ton génie a voulu, dans ses vastes ouvrages,
Embrasser tous les arts, dominer tous les âges.
Partout il jette au loin des rayons éclatants,
Que n'éteindra jamais le long oubli des temps.
Les morts, tu le sais bien, parlent sans flatterie,
Ils sont sans préjugés, comme sans jalousie ;
Et Voltaire vivant est jugé dans ces lieux
Comme il doit l'être un jour par nos derniers neveux.
Français, Grec ou Romain, ici chacun t'admire.
A l'Elysée en pleurs Racine a lu *Zaïre*,
Corneille a cru revivre en écoutant Brutus ;
Sophocle et Cicéron, embellis et vaincus,
Se retrouvent plus grands sous ton pinceau tragique ;
Et ta Jeanne a charmé le chantre d'Angélique.

Voici qui est bien curieux : La Harpe est, à coup sûr, un honnête homme, un écrivain très chaste : eh ! bien, le préjugé est si grand alors, on s'est si peu aperçu de ce qu'était le poème de *La Pucelle*, que La Harpe a l'audace de comparer la Jeanne de Voltaire à l'héroïne de l'Arioste !

Plutarque, revoyant la liste de ses rois,
Cherche à qui comparer ton héros suédois.

Que tes vers ont flatté le bon goût de Virgile !
Souvent, avec Homère, il parle de ton style ;
Ils disent qu'en effet, pour les vaincre tous deux,
Il ne t'a rien manqué que leur langue et leurs dieux.

« Oh ! la belle chose que de savoir quelque chose ! » disait M. Jourdain, et nous dirons après lui : « Oh ! la bonne chose que d'être intelligent ! » Même quand on est flatteur, la vérité, alors, vous force à mettre une pointe de critique dans le panégyrique le plus fastueux. Cela veut dire (j'entends ces deux derniers vers) que la *Henriade* ne vaut tout de même pas l'*Iliade* et l'*Enéide :* cela veut dire que Voltaire a écrit en un français qui n'est pas encore capable des grandeurs épiques, parce que Victor Hugo n'est pas encore venu et que les dieux d'Homère éclatants et lumineux, ces Olympiens radieux et splendides dont il avait l'âme remplie, sont un bel ornement dans sa petite affaire, tandis que nous ne sommes pas très réchauffés par les froides allégories de Voltaire. — On ne saurait être plus académique, en vérité, si l'on entend par là l'art de présenter des critiques plutôt désagréables sous la forme la plus respectueuse et la plus aimable qu'on puisse trouver.

Voici maintenant le portrait d'Horace ; c'est Horace qui parle :

J'ai moins écrit que toi, j'ai voulu moins de gloire.
J'arrivai moins brillant au temple de mémoire ;
J'aimai les voluptés, les jeux et le loisir,
J'eus des moments d'étude et des jours de plaisir.
Né sous un ciel heureux, j'en sentis l'influence.
J'abandonnai ma vie à la molle indolence ;
Et mon goût pour les arts, mes faciles talents
Variaient mon bonheur et servaient mes penchants.
Je reçus Apollon comme on reçoit à table
Un ami qui nous plaît, un convive agréable,
Non comme un maître dur qui se fait obéir ;
Il vint charmer ma vie et non pas l'asservir.
Souvent à Tivoli, dans mon champêtre asile,
Où, sous le frais abri des bois de Lucrétile,
Quand j'attendais Glycère, au déclin d'un beau jour,
Couché sur des carreaux disposés pour l'amour ;
Tandis que la vapeur des parfums d'Arabie
Pénétrait et mes sens et mon âme amollie ;
Qu'au loin des instruments l'accord mélodieux
Portait à mon oreille un bruit voluptueux ;
Alors, dans les transports d'un aimable délire,
Inspiré tout à coup, je demandais ma lyre.
Je chantais l'espérance et les doux souvenirs,
Le doux refus qui trompe et nourrit les désirs,
La piquante gaîté, la naïve tendresse.
Je vis, dans l'art des vers que nous apprit la Grèce,

Un langage enchanteur dans l'Olympe inventé,
Fait pour parler aux dieux ou bien à la beauté.

C'est un des plus jolis fragments que je connaisse. Et voyez-vous la gageure que fait La Harpe, et qu'il prétend soutenir ? Un portrait d'Horace! Mais il est dans Voltaire. Or La Harpe a voulu tracer un portrait d'Horace après Voltaire : c'était une audace, et pourtant il a gagné sa gageure. Voltaire n'avait pas fait de tableau : il avait résumé avec finesse les tendances d'Horace. La Harpe, qui est critique, sent qu'il faut tâcher de parler du poète ; et alors il fait le portrait d'Horace dans un tableau : pressé par Nécessité l'ingénieuse, il nous dirige du côté d'un de ces paysages voluptueux de l'Italie que s'est plu à nous décrire Lamartine.

J'arrive, maintenant, à une pièce infiniment importante au point de vue de l'histoire de la critique littéraire. C'est l'*Epître à M. le comte de Schowaloff, sur les effets de la nature champêtre et sur la poésie descriptive* (1779). D'après ce titre, elle s'annonce, n'est-il pas vrai, comme devant être d'une très belle fadeur. Le vrai titre, un peu long, serait : *Influence du sentiment de la nature, qui commence à renaître, sur la littérature contemporaine et sur la littérature à venir*. La Harpe s'est dit : « Le sentiment de la nature commence à renaître ; c'est Jean-Jacques qui a donné cet ébranlement à nos sensibilités et à nos imaginations. Qu'en sortira-t-il? Evidemment, tout d'abord quelque chose de très mauvais, une littérature toute descriptive; on va décrire. redécrire à satiété, avec minutie. Ce genre-là, je l'exècre » ; — et il en parle. Mais plus tard, pense-t-il, il en sortira peut-être de très belles choses. Donc, d'abord, une vue d'ensemble sur la littérature de son temps, considérée à ce point de vue très spécial de la poésie descriptive, puis une prescience de la littérature romantique telle qu'elle s'épanouira avec Chateaubriand : voilà ce qu'il y a dans cette épître, qui, notez-le bien, est de 1779.

La Harpe remarque, tout d'abord, que le goût de la mélancolie s'est répandu parmi ses contemporains : ce sont les *Nuits* d'Young qui commencent à causer leurs désastres, ou, si vous aimez mieux, à exercer leur influence sur les imaginations :

Mais d'un trait plus profond si votre âme blessée
D'une tendre douleur occupe sa pensée,
Enfoncez-vous au sein de ces vastes forêts,
Dans ces bois dont le temps consacra la vieillesse,
De la solitaire tristesse
Témoins religieux et confidents muets.
Avancez sous ces voûtes sombres,
Que charge un noir amas d'impénétrables ombres.
Osez, loin du monde et du bruit,

Percer leur profondeur immense;
Habitez ce séjour de l'éternel silence;
Vous croirez parcourir l'empire de la nuit.
Ces grands bois parleront à votre âme inspirée;
Vos vers seront empreints de leur horreur sacrée.
C'est là, c'est dans l'obscurité,
Que, fuyant le tumulte et dans soi recueillie,
Vient s'asseoir la mélancolie
Pour y rêver en liberté.

Il y a quelques vers faibles ; mais il y en a aussi qui sont dignes du Lamartine des premiers vers ou du Lamartine abandonné des *Recueillements poétiques*. C'est, en somme, la paraphrase du vers fameux de La Fontaine :

Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique.

Ce vers est « suggestif » ; La Harpe a voulu le rendre « expressif », et il a eu raison : car, d'abord, il est très difficile — et l'on n'a que plus de mérite à réussir — et puis il n'est pas blâmable d' « exprimer » avec des nuances de sentiment, quand le développement est une analyse en termes poétiques de cet état mélancolique, que Lamartine va déployer et étaler si fastueusement. Voilà ce que La Harpe constate et approuve chez ses contemporains ; mais, pour le style descriptif, il n'est pas avec les hommes de son temps et les attaque avec une verve extraordinaire :

Sans doute, il est un art de saisir, d'imiter,
De peindre à notre esprit ces beautés naturelles;
Et de cet art qu'en vain la foule veut tenter,
J'admire, je chéris les deux brillants modèles,
Des muses et des champs amants vrais et fidèles.
Deux poètes mélodieux,
Le vainqueur de Thompson, le rival de Virgile,
Sur l'Hélicon français ont d'une main habile
Planté ce rameau précieux,
Que la culture encor peut rendre plus fertile;
Mais l'exemple perdu de ces maîtres fameux
Redit trop vainement à l'élève indocile :
C'est peu de crayonner; il faut, il faut, comme eux,
Placer des traits choisis dans des cadres heureux.
Et n'allez pas surtout, l'un de l'autre copiste,
Peintre minutieux, scrupuleux botaniste,
Effeuiller chaque rose, ouvrir chaque bouton,
User votre palette et peindre un papillon...
Nos apprentis rimeurs ont pris pour du génie
L'art de dessiner tout, sans imaginer rien.

Voilà la grosse erreur du temps, que La Harpe poursuit si joliment. Il a senti que, de là, allait naître une littérature contre-classique,

en réaction contre les principes de la littérature classique : bon sens, fermeté d'esprit, raison, connaissance du cœur humain. Et cette littérature, qu'il voit venir moitié avec défiance moitié avec cette curiosité sympathique que les vrais critiques éprouvent pour les nouveautés, il ne peut pas la définir ; mais, avec une singulière prescience, il en indique bien les principaux traits. Il a, pour caractériser certains hommes de son temps, les mots que les classiques trouveront vers 1825 contre les romantiques proprement dits :

... Et dans cette école insensée
Avec mépris fut rabaissée
La raison éloquente et la noble pensée,
La touchante simplicité,
Des sentiments du cœur l'aimable vérité ;
Et le sublime même, à cette cour burlesque,
Fut réputé commun s'il n'était pittoresque,

Voilà le vers frappé : on plaçait, en effet, la beauté dans l'éclat des couleurs et non dans le fond des pensées.

Ses absurdes dédains paraissaient rejeter
Et le don d'émouvoir et celui d'inventer.
Le titre de poète et le talent d'écrire
N'étaient plus attachés qu'au seul art de décrire.
Que dis-je ? En ses excès le délire exalté
Porta plus loin l'audace et la perversité.
Racine et Despréaux ont vu leur gloire usée (1),
Et par des écoliers leur langue méprisée.
Voltaire *au seul hasard a dû quelques beaux vers ;*
Ses succès, soixante ans, ont trompé l'univers.
Il n'existe, en effet, qu'une seule science :
C'est des mots discordants la bizarre alliance,
Des tropes entassés le chaos monstrueux.

Toute la littérature ultramétaphorique qui va venir est déjà caractérisée, et peu favorablement. Voici, maintenant, la question des enjambements des coupes nouvelles et des césures déplacées, qui préoccupera tant les poètes de 1825 :

Veut-on que notre mètre, en sa marche arrêté,
De la mesure antique ait la variété ?
Substituez alors, la ressource est aisée,
Au rythme poétique une prose brisée.
Enfin sachez frapper le dernier coup de l'art.
Que de tous ses rayons Phébus vous illumine ;
Et, faute d'égaler la langue de Racine,
Osez ressusciter le jargon de Ronsard.

(1) A la tête de ces préromantiques était ce Sébastien Mercier, dont nous avons parlé la dernière fois.

Voilà qui est trop fort ! Il a prévu que ces novateurs, encore timides et balbutiants, créeraient une génération qui en viendrait à ressusciter Ronsard !

Mais tout ceci est négatif, me direz-vous ; La Harpe se contente d'attaquer les défauts de ses contemporains. — Avez-vous remarqué le vers :

> Ses absurdes dédains paraissaient rejeter
> Et le don d'émouvoir et celui d'inventer?

Il peut toujours y avoir du nouveau, dit La Harpe, d'abord dans l'invention, puis dans l'émotion : soyez émus, et vous ferez autre chose que de la littérature descriptive, monotonément et fastidieusement pittoresque. Il faut savoir

> Emprunter quelquefois ce secret d'émouvoir,
> En connaître le prix, les effets et l'usage.
> Virgile a peint les champs ; mais cet esprit si sage
> N'a-t-il fait qu'entasser, sans dessein et sans art,
> Des tableaux imparfaits, ramassés au hasard ?
> Il conçut, il remplit l'ensemble d'un ouvrage,
> Il sut entremêler la leçon et l'image,
> A sa morale aimable intéresser le cœur,
> Et toujours vers un but conduire le lecteur.
> Ce style si parfait, prodige de ses veilles,
> Et ce charme qu'il prête aux travaux des abeilles,
> Et la pompe des vers sont encore peu pour lui :
> L'imagination, son guide, son appui,
> Vient partout sur ses pas prodiguer les merveilles...
> Ah ! le premier des arts est celui d'émouvoir ;
> Mais, pour en exercer l'invincible pouvoir,
> Il faut, il faut une âme et brûlante et profonde,
> De tous les sentiments source toujours féconde,
> Le feu pur, émané de la divinité,
> Le plus beau de ses dons, la sensibilité.

Ainsi La Harpe est opposé et même hostile à la poésie purement descriptive : il fait appel à l'idée poétique, à l'imagination, à la sensibilité ; il prévoit le romantisme, avec ses qualités et ses défauts.

Tel est cet homme, dont j'ai cru devoir étudier l'œuvre poétique, parce qu'il fut très intelligent, très spirituel, qu'il a trouvé parfois des accents touchants, et qu'il sert de transition entre les poètes classiques et ceux de l'école romantique.

A. B.

La civilisation attique du Ve au IVe siècle.

Cours de M. ALFRED CROISET,

Professeur à l'Université de Paris.

L'homme dans la société.

Nous avons vu, jusqu'ici, par quelques exemples empruntés aux tragédies de Sophocle, quelle image de l'humanité le poète présentait à ses contemporains et à ses compatriotes, à cette génération athénienne que nous avons considérée de 440 à 430 avant Jésus-Christ. Sans revenir sur le détail des exemples choisis, déterminons seulement, pour conclure, quelles sont les idées directrices qui nous ont guidé dans cette étude, quelles sont les idées dominantes qui en ressortent.

C'est d'abord que nous sommes en présence d'une humanité intelligente, mais dont les qualités intellectuelles sont agrémentées de séductions morales, tempérées de douceur et de bonté. C'est aussi que les qualités de l'esprit et du cœur ne font pas obstacle à l'énergie de la volonté : le poète nous présente en ses héros des natures morales puissamment douées, des caractères fortement trempés.

Or, les exemples que nous avons choisis ne doivent pas nous induire en erreur. Il se trouve que ces qualités du cœur, la bonté, la tendresse, la pitié, nous les avons observées surtout chez des héroïnes, chez une épouse, Déjanire, chez une jeune fille, Antigone. Mais nous n'avons pas prétendu être complets. En effet, si nous prenons pour exemple un sentiment comme l'amour fraternel, qui, d'après les citations choisies, peut paraître surtout un sentiment féminin et un sentiment de jeune fille, il serait aisé de montrer que Sophocle l'a prêté aussi à des héros, à des hommes, chez qui l'on attend peut-être moins de douceur et d'attendrissement. Dans les âmes rudes des héros, il y a place aussi pour les sentiments les plus délicats et les plus touchants.

C'est à peine si, dans l'*Ajax*, nous voyons paraître Teucer, le frère du héros principal. Et pourtant le poète s'applique à nous

faire entrevoir l'amitié fraternelle qui unit les deux frères : Teucer ne paraît qu'à la fin de la pièce, pour honorer la mémoire du héros mort et aussi pour secourir la femme et le fils d'Ajax. Mais, depuis les premières inquiétudes de Tecmesse jusqu'au dénouement fatal, nous attendons Teucer comme un sauveur. Il suffira ici d'évoquer le souvenir rapide de scènes que nous avons étudiées à un autre point de vue.

Quand Ajax va prendre sa funeste résolution, malgré les prières de Tecmesse et la peur qu'elle a de rester seule avec son jeune fils, au vers 562 et plus loin, aux vers 688 et suivants, il se console un peu de son désespoir en se disant qu'il peut mourir tranquille ; car, après sa mort, Teucer, son frère, sera là pour protéger la veuve et l'orphelin. Plus touchant encore est l'impatient espoir de Tecmesse, quand Ajax s'est tué et qu'elle ne compte plus sur rien, sauf sur l'amitié fraternelle de Teucer.

Mais nous n'avons voulu donner là qu'une indication, et il nous faut signaler encore, avant de passer à un autre ordre d'études, un autre groupe dont nous n'avons rien dit dans la famille athénienne telle que nous la représente la tragédie : c'est le groupe des plus humbles, des esclaves, qui sont encore à quelque degré de la famille.

Les esclaves ont joué à Athènes, dans la famille et dans la société, un rôle très important, qui nous est attesté par la littérature elle-même, et ils tiennent une très grande place non seulement dans la comédie, où leur présence est tout indiquée, mais même dans la tragédie. Quelques-uns encore des traits qui distinguent l'humanité sophocléenne se retrouvent chez l'esclave. Sans doute, ce ne seront pas les qualités de l'homme libre, énergie active, esprit d'initiative, générosité, etc. Mais ce seront les qualités des humbles : attachement, dévouement, qui va parfois jusqu'au sacrifice et d'autant plus caractéristique que nous sommes peu habitués à envisager de ce côté-là l'esclavage antique. On est tant soit peu tenté de voir dans l'esclave un paria et un révolté, que sa misère aigrit et qui se venge de sa servitude par la haine. Mais, si l'esclavage nous apparaît réellement quelquefois sous des couleurs aussi noires, c'est à Rome et surtout dans la Rome impériale, où le luxe et la richesse excessive réunissaient dans la maison d'un seul maître des milliers d'esclaves, où ce n'étaient plus des familles, mais des armées d'esclaves, tous inconnus du maître, ne recevant ses ordres que par des intermédiaires, par d'autres esclaves qu'une demi-indépendance et une autorité temporaire rendaient plus tyranniques et plus cruels que le maître lui-même. Il n'y avait plus alors entre le maître et l'esclave de

relations d'homme à homme, et le maître s'habituait aisément à ne considérer l'esclave que comme une machine, un instrument de travail. Rien d'humain ne subsistait dans les rapports de l'un à l'autre, et l'esclave n'était rien dans la famille.

Il n'en va pas de même en Grèce et à Athènes.

Ce n'est pas qu'il n'y ait là aussi dans l'institution de l'esclavage de très grands abus, et la littérature elle-même nous en donne des témoignages irréfutables. Nous voyons, par exemple, par les *Mimes* d'Hérondas, récemment retrouvés, que l'esclave grec avait sujet aussi de se plaindre de sa condition ; mais ce n'est là qu'une partie de la vérité : ce n'est pas toute la vérité. Nous trouvons dans les œuvres des orateurs, dans les plaidoyers qui nous ont été conservés, l'image vraiment fidèle de la société contemporaine et des témoignages authentiques empruntés à la vie de tous les jours. Or, on y voit souvent chez les esclaves l'attachement, la fidélité, le dévouement à l'égard de leurs maîtres, rien de semblable à l'attitude de l'esclave romain, méprisé et révolté.

Comment expliquer cette situation privilégiée et ces sentiments de l'esclave athénien? Peut-être faut-il considérer que le petit nombre des esclaves dans la famille grecque permettait au maître de connaître mieux chacun d'eux et de voir en eux des personnes humaines disgraciées; peut-être aussi la simplicité relative de la vie athénienne, qui n'a rien de comparable au luxe effréné de la Rome impériale, pouvait-elle faciliter et encourager les rapports de maître à esclave, et rapprocher l'un de l'autre. Enfin faut-il voir dans ces relations l'influence de cette qualité dont les Athéniens se réclamaient si volontiers et dont ils s'attribuaient le privilège, de la φιλανθρώπια, de l'humanité? Quoi qu'il en soit, l'esclave athénien nous apparaît généralement avec cette liberté d'allures, tout au moins extérieure, qui rend possible l'exercice de cette humanité et lui facilite non seulement l'affranchissement matériel, mais souvent aussi l'affranchissement intellectuel et moral.

Il est un discours de Démosthène dont le sujet intéresse une famille de grands financiers athéniens (on sait qu'Athènes à cette époque était une grande ville d'affaires qui faisait le commerce lointain et par suite pratiquait la banque) : on y voit un esclave qui, par son intelligence et sa pratique des affaires, se fait distinguer de son maître, celui-ci le juge digne de l'aider bientôt et l'affranchit. Le progrès est si rapide qu'à la génération suivante les enfants de l'affranchi deviennent les associés et les directeurs de la maison, et que, chose plus caractéristique encore, l'un de ces parvenus n'a plus d'autre souci que d'étonner la jeunesse

dorée d'Athènes par l'étalage de son luxe et son insolence aristocratique. De telles exceptions peuvent nous aider à comprendre quel était l'ordinaire de la condition des esclaves.

Le théâtre de Sophocle nous en donne une idée précise et exacte. D'une part, le poète s'attache à nous faire reconnaître la condition de l'esclave par l'attitude, le langage généralement simple ou même vulgaire, autant que le permet la dignité de la tragédie ; mais, en même temps, il prête à ces personnages plus humbles, nourrices, gardes, messagers, des sentiments d'attachement, de dévouement, de fidélité envers les membres de la famille, qui relèvent leur condition. Mais ceux des esclaves en qui il montrera surtout ces qualités domestiques, ce sont ceux qui approchent de plus près leurs maîtres, ceux qui les ont élevés et servis dès leur enfance, les « pédagogues », les nourrices, et c'est en ceux-là qu'il faudra rechercher quelques-uns des traits sous lesquels Sophocle nous a représenté dans son théâtre l'humanité de son temps.

Parvenus au dernier degré dans l'étude des personnes qui composent la famille grecque, nous nous élèverons maintenant de ce groupe restreint à un groupe plus étendu, nous passerons de la famille à la cité. Il est intéressant de rechercher dans Sophocle quelle image de la cité il présente à ses contemporains, puisque nous savons, par la faveur avec laquelle ils ont accueilli ce poète, qu'ils se sont reconnus dans ses peintures, qu'ils ont trouvé chez lui l'expression de leur idéal social et moral. Nous devons, en effet, reconnaître tout d'abord que cette cité dont Sophocle nous donne l'idée n'est autre que la cité d'Athènes, telle qu'elle était, ou du moins telle que les Athéniens se plaisaient à la voir.

Deux choses sont à considérer dans cette conception sociale du poète et de ses compatriotes. C'est d'abord que la loi est considérée comme la marque d'une cité libre, d'une cité digne de ce nom et digne de la civilisation grecque : une distinction fondamentale est celle du barbare qui obéit à un ordre comme à un caprice, et du Grec qui reconnaît à la loi l'autorité de la raison, qui la considère comme la raison elle-même manifestée par la volonté commune des citoyens. Or, cette distinction apparaît chez Sophocle avec une netteté remarquable ; le poète témoigne de la fierté que les Grecs en concevaient, et l'insistance qu'il met à l'exprimer est caractéristique de la conscience athénienne à cette époque.

En second lieu, ce que nous devons considérer avec intérêt, c'est l'image qu'un Athénien se faisait en particulier de la cité d'Athènes. C'était, à vrai dire, une représentation concrète,

Athènes était comme personnifiée aux yeux de chacun ; la cité était véritablement une grande et vivante personne morale, avec sa physionomie distinctive, son caractère individuel, qui devait la faire reconnaître entre toutes les autres cités grecques. On trouve cette conception dans toute la littérature grecque, et, en particulier, au IVe siècle chez les orateurs, qui la présentent avec une précision remarquable, chez un Isocrate et chez les orateurs un peu idéalistes, cela va sans dire, mais, même chez le plus réaliste d'entre eux, chez Démosthène, le grand passionné, qui s'intéresse surtout aux choses, à la vie réelle, active, à ses luttes et à ses complications ; — lui-même se surprend à rechercher ce qui constitue le caractère propre d'Athènes, et, parmi les traits qu'il signale, nous retrouvons les mêmes que découvre Isocrate, en particulier le sentiment de la justice, la générosité, la pitié et, à l'occasion, le désintéressement politique.

Mais, si cette conception se retrouve chez les écrivains successifs, sans qu'aucun d'eux paraisse l'avoir inventée de toutes pièces, comment a-t-elle pu naître et se développer dans la conscience grecque? Pour qu'elle ait été aussi vivante et aussi universelle, il faut qu'elle ait eu ses raisons dans la conscience même de tout le peuple ; mais ce n'est pas assez : elle avait besoin, pour se développer, du secours des penseurs et des écrivains qui ont éclairé cette conscience, qui ont découvert aux yeux de la foule les idées qu'elle apercevait confusément, ou même qui ont fait germer en elle les conceptions qu'elle n'eût pas découvertes sans eux : ce sont, avant les orateurs du IVe siècle, les penseurs, poètes et artistes du Ve. Thucydide, mieux que personne, a su exprimer le caractère de l'Athènes de son temps, parce qu'il était un historien et un historien philosophe, mais il n'est pas le premier à en avoir découvert les traits; c'est chez les poètes, tout d'abord, que se dégage avec netteté cette conception d'une Athènes supérieure par sa civilisation, plus humaine, plus intelligente, que le reste des cités grecques, qui s'élève au-dessus d'elles non seulement par le hasard de sa fortune, mais en vertu de véritables qualités intellectuelles et morales. « Athènes est la Grèce de la Grèce », dit une épigramme fameuse attribuée à Thucydide. C'est l'idée même qui a été maintes fois exprimée dans les œuvres des poètes tragiques, et, tout particulièrement, dans celles de Sophocle.

Il reste, après l'énoncé de ces conclusions générales, à les confirmer par quelques citations précises. Pour ce qui est de la première idée, de l'importance accordée à la loi dans la conception d'une cité libre, de nombreux passages nous fourniraient une

confirmation. Quelques-uns de ceux qu'on pourrait alléguer nous ont déjà servi à un autre point de vue, quand nous avons parlé du personnage d'Ulysse dans le *Philoctète* ou dans l'*Ajax* de Sophocle. Ce personnage est la personnification même de la loi, l'avocat de la raison d'État, le représentant de l'intérêt commun. Ce rôle, qui peut être honorable, il le gâte parfois par trop de violence ou de cynisme : mais cet excès est surtout sensible dans le *Philoctète*, où il est dramatiquement nécessaire pour ménager un contraste saisissant avec le caractère généreux et l'humanité du jeune Néoptolème. Mais, dans l'*Ajax*, Ulysse paraît bien éloigné de toute préoccupation intéressée, et il parle avec justesse et modération, au nom de la loi dont il se fait le défenseur. Il s'oppose alors nettement et courageusement à ceux qui restent asservis à leurs passions personnelles, et, à la fin de la pièce, quand Ajax est mort et qu'on parle de lui refuser les honneurs de la sépulture, il est le premier à affronter la colère des Grecs ennemis d'Ajax. Lui, l'adversaire personnel du héros mort, il est le seul à faire entendre des paroles de clémence : il est d'avis qu'on rende à Ajax les honneurs dus à un héros. Et, comme Agamemnon s'étonne de cette générosité inattendue, Ulysse lui répond par ces paroles significatives : « Ce n'est pas par haine d'Ajax que je l'ai combattu ; c'est que l'*intérêt commun* l'exigeait ». Voilà l'expression mesurée et juste de cette idée chère aux Grecs, que le sentiment le plus digne d'un bon citoyen est la soumission à l'intérêt commun, dont l'expression la plus parfaite est la loi.

Il faut se rappeler aussi, dans la tragédie d'*Antigone* que nous avons eu l'occasion d'étudier en grande partie, le dialogue si intéressant entre Créon et son fils Hémon. En face de la loi tyrannique qui est la volonté d'un seul, Hémon représente la loi intelligente, la loi clémente, qui comprend l'intérêt public, en un mot la loi idéale de la cité. Nous ne répéterons pas les citations que nous avons déjà faites, et nous nous en tiendrons à une parole d'Hémon qui résume dans une formule lapidaire ce qu'un Grec enfermait dans cette conception de la loi, opposée à la volonté arbitraire d'un chef. C'est au vers 735 de la tragédie d'*Antigone*. Créon fait valoir sa propre volonté, qu'il prétend défendre contre l'opinion du peuple, et au nom de laquelle il demande la soumission de tous : « Ce n'est pas une *cité*, lui répond Hémon, que celle qui appartient à un seul homme. » Donc ce qui caractérise la cité aux yeux d'un Grec, c'est qu'elle est constituée par l'ensemble des citoyens unis dans la soumission volontaire à une loi commune. La formule est assez précise pour se passer de commentaire, et du reste cette affirmation significative serait confirmée par

mainte autre citation. Tout le théâtre de Sophocle est rempli du même esprit, de l'esprit qui animait la majorité des Grecs de son temps, et qui les prédisposait à reconnaître en lui, comme nous l'avons dit, leur idéal social comme leur idéal moral.

Sans insister davantage sur cette conception de la cité et de la loi dans la cité, si nous passons à la seconde partie de notre étude, si nous considérons l'image que Sophocle donne à ses spectateurs de leur cité d'Athènes en particulier, nous trouverons encore dans son œuvre la confirmation de ce que nous avons avancé. Athènes nous apparaît, avons-nous dit, comme une véritable personne morale, et, parmi les qualités qu'on se plaît à lui reconnaître, il en est une dont le poète a tiré de beaux effets dramatiques : c'est l'hospitalité généreuse qui fait d'Athènes la protectrice des faibles et des suppliants. La tragédie d'*Œdipe à Colone* pourrait nous fournir des exemples intéressants de cette vertu. Dans cette pièce, Athènes est véritablement représentée par le chœur, ou plus précisément encore par Thésée, le roi du pays, en qui les Athéniens ont aimé souvent à personnifier leur idéal. Considérons (*Œdipe à Colone*, vers 562 et ss.) la première rencontre du roi avec Œdipe fugitif et suppliant. Celui-ci l'aborde avec respect ; Thésée lui promet tout de suite sa protection, et, dans ses paroles, on surprend quelque chose d'assez étranger à l'âme antique, en tout cas quelque chose de virgilien, une générosité affectueuse qui rappelle celle de Didon dans l'*Enéide*, quand la reine accueille Enée exilé et malheureux par ces paroles :

Non ignara mali miseris succurrere disco.

Sans doute, il y a dans le vers de Virgile un accent pénétrant qu'on trouverait difficilement avant lui ; mais il n'empêche que la plupart des traits de ce genre qu'on admire chez le poète latin avaient leurs originaux dans les œuvres des poètes grecs, et Thésée, dans l'*Œdipe à Colone*, ne parle guère autrement que Didon dans l'*Enéide* : « Je connais, moi aussi, les choses dont tu me parles, car j'ai souffert autant que personne sur la terre étrangère ; aussi je ne saurais aujourd'hui en présence d'un exilé comme toi, le repousser et lui refuser mon secours : je sais que, moi aussi, je suis homme et que je ne suis pas plus que toi assuré du lendemain. » Voilà un trait de bonté, de pitié attendrie, et quelque peu mélancolique, qui a sans conteste l'*accent virgilien*, puisqu'on est convenu de l'appeler ainsi. Du reste, ce sentiment n'est pas seulement fondé sur un instinct irréfléchi de charité : il se justifie par une très belle idée philosophique : c'est la communauté de la misère,

qui donne à chacun le devoir de soulager son prochain. Voilà une disposition morale qui fait honneur à la conscience athénienne, dont Thésée est comme le représentant.

Mais cette charité éclairée, cette générosité se manifeste encore sous un autre aspect, et le même sentiment se retrouve en d'autres passages de la tragédie avec des nuances différentes. Œdipe, un peu plus loin, insiste de nouveau pour obtenir la protection efficace du roi contre Créon (*Œdipe à Colone*, vers 631 et ss.), et Thésée s'écrie : « Qui voudrait donc témoigner des sentiments hostiles à un homme qui est venu à notre foyer hospitalier, qui est venu comme suppliant de la divinité... ? Moi qui vénère ces choses, je ne saurais lui refuser mon appui, et je l'installerai dans ce pays ; sinon, je le conduirai où il voudra aller. » Ici, à la pitié pour le malheureux, s'ajoute le respect pour le suppliant, celui qui vient de la part des dieux, et ce sont là les deux sources principales de la charité antique.

L'idée que ces sentiments font honneur à la cité d'Athènes et lui appartiennent en propre se retrouverait fréquemment chez la plupart des poètes grecs ; aussi, laissant un instant Sophocle, nous chercherons dans une tragédie de son rival Euripide, qui dut être jouée dans le même temps que les siennes, la confirmation de ce que nous avons dit du rôle d'Athènes et des principes caractéristiques de la politique athénienne. Nous aurons à montrer plus tard comment Euripide se distingue de Sophocle dans la peinture qu'il fait de la société de son temps ; il fait pénétrer de nouvelles idées dans le fonds commun des idées traditionnelles ; il enrichit ou il modifie la conscience athénienne ; en tout cas, il se fait d'une manière plus évidente l'interprète des idées nouvelles, servant d'intermédiaire entre l'élite et la foule pour faire parvenir jusqu'à celle-ci les idées de celle-là. Mais, sur le point particulier que nous considérons, il est significatif de remarquer qu'Euripide et Sophocle se rencontrent.

Nous considérerons dans l'œuvre d'Euripide deux des tragédies les moins lues sans doute, parce que leurs mérites dramatiques n'appellent pas particulièrement l'attention, mais qui n'en sont pas moins très grecques d'inspiration.

C'est d'abord la tragédie des *Héraclides* : les Héraclides sont les enfants d'Hercule qui, poursuivis par Eurysthée, viennent à Athènes, comme tout à l'heure Œdipe, demander refuge ou protection. Là, ils trouvent le fils même de Thésée, Demophon, à qui ils adressent leur requête. Survient un envoyé d'Eurysthée, Capreus, qui prétend les réclamer ; et voici la réponse significative que le ravisseur s'attire de la part de l'Athénien Démo-

phon (*Héraclides*, vers 130 et ss.): « A voir ton attitude, tu as bien l'air d'un Grec, mais tes actes sont d'un barbare : qui donc es-tu ? » Voilà exprimée d'une façon frappante l'antithèse chère aux Grecs. A son tour, Iolaos, le compagnon d'Hercule, qui maintenant se fait le défenseur de ses fils, prend la parole : « Tu ne nous feras pas fuir d'Athènes, car ce n'est pas par la crainte qu'on chasse les enfants d'Hercule. Et ce n'est pas ici quelque petite bourgade de l'Achaïe, où tu pourrais par la force même contre la justice arracher des suppliants aux autels des dieux. Si pareille chose se passait ici, si ces hommes obéissaient à tes commandements, je dis qu'Athènes ne serait plus une cité libre. » Il faut voir encore plus loin, dans la même pièce (*Héraclides*, vers 284 et ss.), la déclaration de Démophon lui-même : « Ton Argos, je ne la crains pas. Tu ne saurais par la violence chasser ces suppliants ; car cette cité, dont je suis roi, n'est pas une sujette d'Argos ; c'est une cité libre. » Voilà, cette fois, la fierté nationale nettement exprimée, avec l'opposition flatteuse entre les autres cités grecques et Athènes, qui est « la Grèce de la Grèce ».

L'autre tragédie à laquelle nous emprunterons aussi quelques témoignages est celle des *Suppliantes*. Cette tragédie fut jouée à un moment critique de la guerre du Péloponèse, et les allusions aux événements contemporains n'y manquent pas, de sorte que nous sommes d'autant plus fondés à en tirer des conclusions applicables à l'Athènes du ve siècle.

Là encore, ce sont des exilés qui viennent implorer le secours d'Athènes : les veuves et les orphelins des Sept Chefs demandent au roi d'Athènes, à Thésée, d'intervenir à Thèbes, pour obtenir qu'on rende les honneurs funèbres aux cadavres des héros morts. Là encore, nous retrouvons les idées chères à Sophocle, chères aux Athéniens : d'abord sur le rôle général d'Athènes, cité protectrice des faibles et des suppliants, et aussi, sur la liberté athénienne, la liberté des citoyens, qui fait que Thésée lui-même n'a pas le droit d'imposer à son peuple une volonté arbitraire. « C'est moi qui ai fondé la cité athénienne, dit-il (*Suppliantes*, vers 349 et ss.), non pour qu'elle m'obéît, mais pour qu'elle fût une cité libre. » Ailleurs encore (vers 237 et ss.), voici une idée familière à tous ceux qui, à cette époque, ont écrit sur la constitution athénienne : dans une cité, il ne convient pas que les plus riches aient le pouvoir, parce qu'ils sont avides, ni non plus les plus pauvres, parce qu'ils ne se rendent pas compte des besoins de la communauté ; mais il faut que ce soient les gens du milieu, cette classe moyenne, dont le rôle était grand dans la démocratie athénienne. C'est donc encore là, en même temps

qu'une idée acceptée de tous, une véritable apologie de la cité d'Athènes.

Voilà des points sur lesquels Euripide se rencontre avec Sophocle. Quand, désormais, nous trouverons dans Euripide, comme dans le cas précédent, les mêmes idées, les mêmes préoccupations que chez Sophocle, nous serons assurés d'avoir une vue juste de la réalité contemporaine. Mais, d'autre part, nous devrons nous attendre à rencontrer chez Euripide des idées neuves, personnelles, hardies, que le poète, tout en restant dans la mesure du possible fidèle aux traditions de son art et du genre qu'il traite, répand dans la foule avec un remarquable esprit de prosélytisme ; et il ne faudra pas s'étonner si, parfois, ce novateur présente ses nouveautés avec quelque indiscrétion, ou même quelque gaucherie, qui les fait paraître encore plus saisissantes.

M.

La psychologie.

Cours de M. VICTOR EGGER,

Professeur à l'Université de Paris.

L'habitude (*suite*).

J'ai distingué et comparé trois sortes de répétitions, qui se rencontrent toutes trois dans la vie psychique : la répétition par hasard, la répétition par habitude, la répétition par imitation. De cette comparaison, il ressort que l'habitude est la répétition psychique par excellence et qu'elle doit se définir comme il suit : 1° elle consiste dans ce fait, que le *semblable* engendre le *semblable* après un intervalle ; 2° la répétition d'habitude se produit dans une même conscience individuelle, ce qui la distingue de l'imitation entendue dans le sens ordinaire ; 3° c'est une répétition directe, sans image intermédiaire, ce qui la distingue de la répétition par imitation, que l'imitation ait lieu d'une conscience à une autre ou dans la même conscience.

Y a-t-il une quatrième sorte de répétition, qui serait la mémoire ?

Comment, tout d'abord, peut-on distinguer ce que l'on entend par mémoire ou souvenir de ce que l'on entend par habitude ou par répétition d'habitude ?

Une répétition s'appelle souvenir ou fait de mémoire, quand elle est connue comme telle immédiatement. Sinon, s'il y a dans la conscience répétition sans que cette répétition soit reconnue, la répétition s'appelle simplement répétition, retour, ou encore utilisation de ce qui est acquis, de ce que l'on sait. Il y a alors, manifestation d'une virtualité permanente de répétition, qui est l'habitude, et, dans les théories classiques de la mémoire, il est d'usage d'appeler réminiscence cette répétition non reconnue. Le souvenir proprement dit, c'est la répétiton reconnue comme telle, interprétée, commentée par un acte intellectuel : la reconnaissance. Un souvenir n'est connu comme souvenir et n'est vraiment souvenir que quand il y a reconnaissance. Mais alors, comment a-t-on l'idée d'une réminiscence ? La réminiscence, c'est une répétition d'habitude que l'on suppose à la suite

d'une rencontre et d'une réflexion ; on retrouve dans les poésies de Godeau deux vers de Corneille (stances de Polyeucte).

Et comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité ;

et l'on se dit que Corneille avait dû lire Godeau ; Corneille averti convient qu'il avait lu ces vers et qu'il avait pu les répéter sans s'en douter. D'autre part, il arrive sans cesse que nous profitons de ce que nous savons. C'est ainsi que, quand nous employons notre langage maternel pour exprimer des idées nouvelles, nous nous servons de mots appris jadis, sans les reconnaître ; nous ne reconnaissons pas chaque mot à mesure. La reconnaissance manque dans ce cas, et ce cas est infiniment plus fréquent que les réminiscences découvertes ou soupçonnées après coup. La reconnaissance peut, d'ailleurs, avoir lieu lorsque la répétition est une répétition par hasard ; mais, alors, l'image de la sensation ancienne est réveillée par la nouvelle, identique ou semblable. La nouvelle sensation coexiste avec la sensation ancienne, et c'est parce qu'il y a retour de la sensation ancienne à l'état d'image que l'on reconnaît. La reconnaissance a, assurément, un rôle très important dans la vie de l'âme. Si la répétition est le substitut de la permanence, la répétition remplit mieux ce rôle quand elle est reconnue. Quand je sais que je me répète, je sais que je suis le même qu'autrefois, que j'ai quelque chose comme une essence, et c'est ainsi que je me connais, et que j'ai conscience de *savoir* certaines choses. J'ai ainsi l'idée de ce qui est en moi durable. Mais la reconnaissance est un jugement, une affirmation, et la répétition pure et simple peut se passer de ce jugement qui l'affirme. Pour le moment, nous étudions les lois de répétition, et il nous suffit de signaler que la répétition peut être connue comme répétition et que c'est alors le souvenir.

Mais, pour être complet en ce qui concerne le rapport de l'idée de souvenir avec celle de répétition, il faut rappeler une difficulté rencontrée au cours de l'étude de l'imitation, difficulté qui porte sur le concept même de souvenir. Dans une foule, si le meneur pousse un cri, ce cri est immédiatement répété par la foule. Que se passe-t-il alors ? Si nous considérons un individu de cette foule, il pousse un cri ; mais, avant de répéter le cri du meneur, il l'a compris. De plus, le cri du meneur n'est pas sans durée. Entre l'audition et la répétition du cri, il y a donc l'image du cri entendu qui fait suite au cri entendu. Cette image peut rester peu de temps dans la conscience du *mené;* mais elle doit y figurer.

Alors il n'y a pas répétition de la sensation sous forme d'image, après un intervalle. Entre la sensation et le cri proféré, il n'y a pas d'autre intermédiaire que l'image. Cette image, on doit l'appeler souvenir, souvenir *immédiat* de la sensation. Mais, comme il n'y a pas d'intervalle entre la sensation et l'image, pouvons-nous appeler cette répétition un fait d'habitude ? Lorsque, à la suite d'états de conscience forts, les mêmes états restent dans la conscience, mais moins forts, affaiblis, le terme de souvenir immédiat s'applique fort bien, et il n'y en a pas d'autre à employer. Mais ce fait peut s'entendre de deux manières : ou bien on dira que l'image est la prolongation affaiblie du fait primaire, en ne tenant compte que de la qualité qui demeure la même et permet de ne voir qu'un seul fait dans la sensation et l'image, ou bien on estimera que la différence d'intensité suffit à distinguer les deux moments des phénomènes. Entre le fait qui a une certaine durée, puis disparaît pour revenir (ce qui est le schème normal de l'habitude), et le fait qui, après avoir figuré dans la conscience, se trouve y demeurer, y traîner pour ainsi dire, mais affaibli, il y a des rapports. Tantôt la succession des faits psychiques a lieu d'une façon nette(un fait apparaît, disparaît pour réapparaître), tantôt, au contraire, un fait disparaît lentement et va s'affaiblissant, perdant de sa conscience, sans s'évanouir. C'est alors qu'il faut parler de souvenir immédiat. Mais ce fait ne doit pas constituer pour nous une objection à la définition donnée de l'habitude. Le souvenir immédiat, pour nous, ce sera la prolongation d'un état fort à l'état d'affaiblissement, mais le fait de la sensation et le fait de son souvenir, nous les considérerons comme un seul et unique fait ; et il n'y aura répétition d'habitude que lorsqu'un fait, prolongé ou non tout d'abord par son image, reviendra après un intervalle d'absence.

Je veux, maintenant, étudier ce qu'il convient d'appeler les lois de l'habitude. L'habitude est une loi de l'âme ; mais cette loi a ses lois, c'est-à-dire que ses manifestations sont réglées et non capricieuses. Cette loi peut recevoir des précisions qui en compliquent l'énoncé, mais en complètent la vérité. L'âme se répète par sa vertu propre ; il faut qu'elle change et que son changement soit répétition, mais elle ne se répète pas n'importe quand et n'importe comment. D'où la nécessité de formuler les lois de l'habitude.

Je distingue dans les lois de l'habitude trois parties : 1° pour qu'un fait de conscience soit répété, il lui faut certaines conditions ; 2° il lui faut certaines occasions ; 3° ces conditions et ces

occasions étant réalisées, le fait ne sera pas répété sans certains changements, non de sa qualité, mais de sa quantité.

Je distingue les conditions et les occasions. Le langage consacré du déterminisme scientifique dit seulement conditions ; je crois qu'il est bon de se servir des deux mots fournis par la langue française, et de distinguer occasion et condition. Un verre d'eau est plein ; une goutte d'eau supplémentaire le fait déborder : le fait par le verre d'être plein est la condition et la goutte est l'occasion. La condition est toujours complexe, d'où vient qu'il convient de dire les conditions ; au contraire, il n'y a qu'une occasion.

Je ne parlerai, aujourd'hui, que des conditions de la répétition d'habitude.

Dans la répétition d'habitude, la condition du deuxième acte est le premier acte ; la condition du troisième est le premier et le second, la condition du quatrième est les trois premiers, et ainsi de suite ; cela est très connu. Mais, d'ordinaire, la pensée et le langage réalisent l'habitude, c'est-à-dire le rapport qui existe entre le premier acte et le second, entre ces deux premiers et le troisième, etc. Disons donc, pour serrer de plus près la vérité, que le premièr acte et ensuite les actes semblables passés laissent après eux une *puissance* de répétition inconsciente, qui ne se manifeste que quand elle passe à l'acte, que quand elle fait ou contribue à faire l'acte nouveau, mais répété, auquel on peut croire qu'elle *tend*. S'il en est ainsi, la condition de l'acte subséquent, c'est l'habitude même. — Mais l'habitude est inconsciente. Est-elle un fait psychique inconscient, une tendance inconsciente, quelque chose qui durerait en nous dans l'intervalle des actes répétés? Ces suppositions seraient arbitraires, sans fondement ; mieux vaut considérer l'habitude comme un simple symbole, sans réalité, symbole du rapport qui relie les faits successifs semblables. Le meilleur synonyme de l'habitude, c'est le mot *puissance*, parce que c'est celui qui implique le moins une croyance à la réalité de cette chose inconsciente : l'habitude. D'ailleurs, *puissance* opposé à *acte*, c'est là une antithèse que la philosophie d'Aristote a rendue classique. La puissance n'a pas besoin d'être réelle ; elle n'est qu'un symbole de l'acte qui a lieu dans le temps et qui est conscient. L'acte ancien détermine absolument l'acte nouveau dans son essence. L'acte nouveau n'est que numériquement nouveau ; il est la copie de l'ancien. A cet égard, la condition est quelque chose de fixe. Tel a été l'acte ancien, tel sera l'acte futur, si la puissance le fait passer à l'acte.

Mais la condition a plus ou moins de force, suivant que l'acte

ancien a eu, lui-même, une quantité plus ou moins grande. Précisons ce point. La quantité de conscience, je le rappelle, c'est le produit de l'intensité par la durée d'un fait de conscience qualitativement déterminé. La puissance de répétition d'un acte ancien, c'est une quantité (imaginaire, bien entendu) variable, déterminée par la quantité de cet acte dans le passé conscient; autrement dit, plus grande aura été la conscience d'un acte dans le passé, plus grandes sont ses chances de reparaître dans la conscience; autrement dit et pour parler métaphoriquement, plus grande est sa *tendance à la conscience*. Mais, dans le cas le plus fréquent, l'acte ancien est multiple, l'acte passé se fragmente en plusieurs actes successifs et séparés par des interwalles. Lorsque le premier acte a été conscient, il a eu une certaine quantité de conscience. Lorsqu'il est revenu, il a occupé encore la conscience plus ou moins longtemps et avec plus ou moins d'intensité. De même pour les actes suivants. L'habitude est faite par addition de ces quantités des différents actes passés. Le degré de la puissance de répétition spéciale pour un certain acte résulte des quantités de conscience des différents actes de ce type qui ont été jadis conscients.

Tout cela, c'est de l'expérience courante formulée en termes abstraits, car nous n'avons fait qu'appliquer la méthode des groupes naturels. Nous savons tous ce que je viens d'exposer, mais il faut passer de la connaissance implicite à la connaissance explicite. Et nous savons tous autre chose encore: nous savons que l'habitude est proportionnelle aux actes passés; nous savons aussi qu'elle s'affaiblit dans l'intervalle des actes semblables. Plus l'intervalle est court, plus on est prêt à l'acte, et plus il est long, moins on y est prêt. Cela fait bien comprendre comment la fréquence des actes augmente l'habitude. Les intervalles qui diminuent l'habitude sont alors plus nombreux ; mais, comme ils sont moins longs, ils sont moins efficaces pour affaiblir l'habitude. En d'autres termes, le premier acte commence l'habitude ; entre le premier et le deuxième acte, l'habitude s'affaiblit progressivement. Le deuxième acte ravive l'habitude et l'augmente ; entre le deuxième et le troisième acte, l'habitude diminue ; le troisième acte la ravive, et ainsi de suite. Plus nombreux sont les actes, plus grande est l'habitude. Ainsi l'habitude a des conditions positives : le nombre des actes et leur quantité, et des conditions négatives : leurs intervalles.

Mais il faut préciser davantage. Je représente par une ligne continue tracée au tableau la vie de la conscience. Un premier acte a lieu (A_1), puis, après un intervalle, un deuxième (A_2). Entre le premier et le second acte, il s'est passé des faits de conscience

autres que le précédent. Nous appellerons cet intervalle du non-acte (NA_1). Entre le deuxième acte et un troisième (A_3), il y a une seconde période de non-acte (NA_2), etc. La durée de NA_1 et celle de NA_2 sont représentées sur la figure, et nous savons que la durée du non-acte a de l'influence sur l'habitude; car, s'il est court, il diminue fort peu les chances de répétition, tandis que, s'il est long, il les diminue beaucoup.

Mais pouvons-nous parler d'une intensité du non-acte ? Si nous réussissons à donner un contenu à cette idée, notre théorie sera plus satisfaisante, parce qu'elle présentera plus de cohérence, le non-acte ayant, comme l'acte, une quantité de conscience faite de sa durée et de son intensité: Le NA a une influence négative sur la répétition, mais le NA n'est pas un néant ; ce que nous appelons le non-acte, parce que nous ne considérons qu'un seul acte, qui est alors absent, c'est, en réalité, de l'*autre* acte, et cet autre acte a évidemment de l'intensité. Il y a, d'ailleurs, des faits qui montrent que cette intensité du non-acte influe sur l'habitude. Voici, d'abord, un fait qui prouve que le peu d'intensité du non-acte favorise la répétition : c'est le procédé mnémotechnique des écoliers qui consiste à apprendre les leçons du lendemain la veille au soir, avant le sommeil, pour mieux les savoir. S'il réussit, c'est que la disposition à la répétition n'est pas affaiblie autant pendant les heures du sommeil qu'elle l'aurait été pendant une durée égale d'état de veille. Et, en effet, beaucoup de faits que l'on constate en étudiant les rêves indiquent que, pendant le sommeil, pendant le rêve, la conscience est affaiblie. Au lieu de sensations, nous avons des images, lesquelles nous figurent un monde extérieur. Faut-il croire qu'alors ces images qui nous trompent, dont nous sommes les dupes, sont aussi fortes que des sensations ? Elles n'ont pas la force des sensations, puisque, dans beaucoup de rêves, le dormeur se plaint de la lumière insuffisante, des contours indistincts, des paroles confuses. L'étude du rêve conduit donc à penser que la conscience, dans le sommeil, est affaiblie d'intensité, tout en continuant d'exister sans lacune. Et c'est ainsi que nous pouvons nous expliquer qu'une remémoration attentive, après le réveil, relie facilement le commencement de l'état de veille nouveau avec la fin de l'état de veille précédent. Au contraire, quand le non-acte est très intense, la répétition est rendue par cela même très difficile. Lors d'un incendie, d'un événement émouvant quelconque, si, le soir ou le lendemain, on veut se rappeler ce que l'on a fait alors soi-même, la mémoire a d'étranges lacunes. Victor Hugo, dans *Choses vues*, raconte un fait de ce genre. Louis-Philippe faisait une promenade en voiture

avec son ministre, M. de Montalivet. Ils discouraient tous deux très vivement sur une question de politique, lorsque le roi s'interrompit brusquement ; il venait d'apercevoir devant lui le canon d'un fusil. Le coup part et n'atteint pas le roi. Le soir, Louis-Philippe demande à M. de Montalivet quel était le sujet de leur conversation avant le coup de fusil. Ce dernier, pas plus que le roi, ne put s'en souvenir. Le non-acte, dans ce cas, avait été très intense et, par suite, la disposition à la répétition avait été affaiblie d'autant.

Je vais maintenant conclure. Quel est le degré d'une habitude à un moment quelconque de la vie psychique ? Je marque, sur la ligne qui représente la vie de l'âme, un moment M, avant lequel ont eu lieu successivement quatre A, lesquels ont été suivis de quatre NA (ou, pour abréger, N), c'est-à-dire de quatre périodes de non-acte. Au moment M, l'habitude résulte d'éléments positifs (les quatre actes A_1, A_2, A_3, A_4) et d'éléments négatifs (les quatre périodes de non-acte, N_1, N_2, N_3, N_4). Si l'habitude était faite des quatre actes diminués des quatre périodes de non-acte, il n'y aurait pas d'habitude, car il est évident qu'il y a eu, du premier acte à N, plus de non-actes que d'actes. De plus, les observations d'hypermnésie prouvent que la répétition d'un fait qui a été conscient, même une seule fois et faiblement, est toujours possible, quel que soit le temps écoulé ; la puissance passe à l'acte, s'il se présente des circonstances exceptionnellement favorables à la répétition. Si l'habitude n'est jamais nulle, c'est que le rapport de l'acte et du non-acte n'est pas un rapport qui puisse s'exprimer par une soustraction ; A moins N donnerait une quantité négative. Ce rapport ne peut s'exprimer que sous forme de proportion : $H = \frac{A_1 + A_2 + A_3 + A_4 \ldots}{N_1 + N_2 + N_3 + N_4 \ldots}$, ou simplement $H = \frac{A}{N}$. La mesure de l'habitude, c'est un rapport et non une différence. Quelque grand que soit le dénominateur, la fraction sera toujours plus grande que zéro. Les faits le prouvent et l'exigent.

Nous conclurons par cette formule : *la mesure de l'habitude est le rapport de l'acte et du non-acte, dans le passé, à partir du commencement du premier acte.* Cette formule ne saurait être précisée davantage ; car il est impossible de mesurer la quantité de conscience de l'acte et la quantité de conscience du non-acte, et il est impossible de mesurer leur rapport ; mais la conscience, étudiée par la méthode des groupes naturels et accessoirement (sur la question de l'intensité du non-acte) par la méthode des exceptions, nous conduit à cette théorie, par laquelle sont suffisamment groupés et coordonnés la plupart des faits observés.

En résumé, l'habitude, c'est le passé gros de l'avenir,— c'est le même, dans le passé, condition du même dans l'avenir, — c'est une puissance de répétition proportionnelle à la conscience passée et inversement proportionnelle à la non-conscience passée, — c'est la répétition raison de la répétition, et le premier acte raison du second, non pas raison déterminante et occasion, mais raison latente ou condition. D'ailleurs, l'habitude ne suffit pas pour expliquer le fait habituel; il nous reste à étudier l'occasion qui fait passer à l'acte la puissance.

V. H.

Les phénomènes généraux en histoire.

Cours de M. CHARLES SEIGNOBOS,

Maître de conférences à l'Université de Paris.

Les phénomènes de la vie intérieure (*suite et fin*).

III. — La *science* n'est pas un phénomène universel; au contraire, elle est un phénomène exceptionnel, qui ne s'est produit que dans un très petit nombre de sociétés, et encore n'y est-elle pas un phénomène continu ni général; elle ne se produit que dans des centres restreints et temporaires. Elle est une forme évoluée et précisée d'un ensemble de phénomènes qui, dans les sociétés primitives, a d'abord la forme vague de connaissances.

1. — Dans les sociétés peu évoluées, les embryons des sciences se confondent avec des phénomènes de transition vers l'art et la religion, les arts techniques et la réflexion philosophique.

Les arts techniques ont été créés pour satisfaire des besoins pratiques, mais ils ne peuvent opérer qu'en se fondant sur des connaissances, que doivent acquérir ceux qui s'y appliquent et donnent à celui qui les possède un sentiment de supériorité qui est un premier germe d'esprit scientifique. Nous n'en connaissons pas la première formation. Les sociétés les plus anciennes, Egypte, Chaldée, nous apparaissent avec des arts techniques qui exigent déjà la connaissance empirique de quelques faits scientifiques. Chacun est un embryon de science : l'arpentage a laissé son nom à la géométrie, l'art de compter avec un abaque est l'origine de l'arithmétique, l'astrologie de Chaldée annonce l'astronomie, la médecine est l'ancêtre de l'anatomie, la balance et la forge préparent la physique, l'art de transmuter les métaux devient l'alchimie, la navigation commence la géographie. On n'a affaire qu'à des connaissances empiriques, isolées, qui ont pris la forme de recettes souvent mêlées à des rites religieux (astrologie, sorcellerie), qui s'expriment dans des formules à demi religieuses, transmises par tradition orale dans une corporation, de père en fils, de maître à élève, comme aussi se transmettent les procédés techniques des beaux-arts.

Une autre série d'arts techniques se constitue pour manier les

phénomènes subjectifs et sert de point de départ aux sciences psychologiques ou sociales. Peut-être ont-ils commencé en Orient, mais ils ont été organisés par les Grecs. L'art de lire et d'écrire apparaît parallèlement en Chaldée et en Egypte; il a été inventé pour un besoin pratique, religieux, et a été perfectionné par les Phéniciens, probablement pour le commerce; il transforme les conditions de la transmission, qui n'est plus réduite à la tradition orale. En même temps, l'écriture fournit un procédé d'étude, en donnant une forme matérielle et permanente aux pensées et aux récits, grâce à laquelle on peut les étudier méthodiquement. L'évolution est lente; elle aboutit chez les Grecs à créer des arts psychologiques, l'art de faire les discours ou rhétorique, de faire les vers ou poétique, de raconter ou histoire. L'opération est commencée par les sophistes, continuée par leur élève Thucydide pour qui l'histoire est l'art de connaître la guerre et la politique, systématisée par Aristote dans ses divers traités. A Alexandrie, l'art de lire les auteurs devient la grammaire, l'étude des œuvres devient la critique. L'origine grecque de ces divers arts est nettement marquée par ce fait, que tous les noms qui les désignent sont grecs.

De la religion s'est détachée la réflexion sur le monde et sur l'homme, d'où dérivent la morale et la métaphysique. Son origine est mal connue, mais elle a évidemment commencé dans le personnel religieux d'Egypte et de Chaldée; les prêtres de ces pays se transmettaient des maximes morales et des considérations sur la nature du monde, une cosmogonie. On observe un phénomène parallèle dans l'Inde : les brahmanes ne se bornent pas aux rites, aux formules de prières des Védas, ils en arrivent à la spéculation. Mais, presque partout, cette réflexion ne se détache pas nettement de la religion : elle reste mystique, enveloppée de formules religieuses, gênée par la croyance à des forces surnaturelles. Le phénomène est universel en Orient, en Egypte, en Chaldée, dans l'Inde, chez les Juifs, même en Chine, quoique les Chinois ne soient pas un peuple mystique; il en est de même en Gaule avec les Druides, et probablement en Amérique.

En Grèce se produit un phénomène unique : la réflexion se dégage de la religion, prend une forme rationnelle, essaie d'expliquer le monde et l'homme sans faire intervenir la divinité; elle s'appelle d'abord *sophia*. Au VIe siècle avant Jésus-Christ, les sept *Sages*, qui sont peut-être en rapport avec les Orientaux, formulent des maximes de conduite pratique, et Thalès ébauche un système général du monde. On ne peut dire dans quelle mesure le travail a été préparé par les Egyptiens, les Chaldéens et les

Phéniciens; mais, en tout cas, les Grecs ont laïcisé cette réflexion. Le travail a continué dans le monde grec et abouti aux sophistes; puis une réaction s'est produite avec Socrate, qui crée le mot *philosophie*, qui relie son système aux croyances religieuses de la Grèce, au monothéisme et à l'immortalité de l'âme. Mais les écoles issues de ses disciples se divisent, et deux courants se forment: les Epicuriens reprennent la pure méthode rationaliste et aboutissent à une explication du monde, à une morale, sans Dieu ni âme; les Stoïciens conservent les deux idées religieuses acceptées par Socrate, mais les rendent plus abstraites: ils aboutissent à l'ascétisme,et finissent par converger avec les Orientaux vers une doctrine qui semble avoir agi sur la formation du christianisme hellénique.

2. — Les arts techniques reliés aux beaux-arts et la réflexion d'origine religieuse sont les formes de transition qui ont préparé la voie aux sciences. La transformation est un phénomène exceptionnel, qui ne s'est produit qu'une fois dans le monde, en Grèce. L'Inde et la Chine se sont arrêtées dans l'évolution aux spéculations métaphysiques et aux maximes morales. Les Grecs seuls ont franchi le passage et ont atteint la science méthodique, pure, formée de propositions abstraites, dégagée de toutes préoccupations pratiques, enfermée dans des formules générales coordonnées en un système. Les ébauches commencent avec Pythagore pour l'arithmétique, Hippocrate pour la médecine, Aristote pour les sciences naturelles. Les sciences véritables n'apparaissent qu'au IIIe siècle avant Jésus-Christ, avec Euclide pour la géométrie, Archimède pour la mécanique, Hipparque pour l'astronomie. Puis le mouvement s'arrête, et, depuis le Ier siècle après Jésus-Christ, il ne se crée plus de science, plus même de pensée scientifique nouvelle. Le trésor des connaissances acquises se transmet au monde romain, passe des Byzantins aux Arabes et au Moyen Age sans augmenter. Les Arabes ne font que constituer une grammaire de leur langue et ajouter quelques détails empiriques à la médecine, à l'alchimie, à la géographie. Mais les sciences constituées, et même les systèmes sont figés et passent de génération en génération sans progrès. Ainsi, non seulement la formation d'une science apparaît comme un phénomène unique, exceptionnel; mais la science, une fois formée, n'a pas en elle une force irrésistible de progrès : la stagnation pendant quinze siècles a été un phénomène universel.

Le monde antique en était resté à l'écriture manuscrite, le livre en rouleau de papyrus, puis de parchemin, *volumen*, puis le livre en cahier, *codex*. Mais ces procédés avaient pourtant permis de

fixer la connaissance et de la transmettre, et même de la renouveler après une période d'interruption. Le phénomène est apparent à la suite d'une période d'ignorance : après la barbarie produite par l'invasion du ve siècle, on a la renaissance carolingienne ; après l'arrivée des Grecs en Italie, bien avant 1453, on a l'étude des manuscrits grecs. Le Moyen Age arabe ou chrétien n'a pas connu d'autres procédés ; les conditions sont les mêmes que dans le monde antique : copie des manuscrits, d'où petit nombre d'exemplaires, connaissances réduites à un groupe restreint. Dans le reste de la société, les connaissances continuent à se transmettre par voie de tradition orale, sous forme de *folk-lore ;* il y a un folk-lore parallèle à chaque science.

Une nouvelle période de formation des sciences commence dans quelques pays d'Occident à partir du XVIIe siècle ; elle s'est continuée sans interruption et s'est étendue à toute l'Europe et aux États-Unis, mais l'œuvre a été inégale dans les divers pays. L'habitude de vivre dans cette période nous pousse à oublier ce que le phénomène a d'exceptionnel et de récent. Il semble bien être produit par des conditions récentes, exceptionnelles dans le monde, que nous tendons à nous figurer comme inhérentes à toute société civilisée ; il faut être averti de cette illusion, et, dans l'enseignement, attirer l'attention des élèves sur ces conditions.

On est porté à mettre en tête l'imprimerie ; elle a activé, mais non pas produit le mouvement. L'imprimerie existe en Chine, elle n'y a pas créé de science ; il en est de même dans certains pays européens.

La condition dominante a été la création d'un personnel occupé à étudier certains faits, les savants de profession, dont la vie est consacrée aux recherches scientifiques. Le personnel des établissements scientifiques, des Universités, est depuis le XIVe siècle nombreux, mais absorbé par des exercices qui le détournent du travail purement scientifique, par les *disputationes*, par la formation des élèves. Les Universités ne font que transmettre la tradition, surtout en matière de théologie et de droit. Au XVIe siècle, quelques princes, quelques villes commencent à créer des chaires pour l'étude de la science, pour l'érudition ; elles sont d'abord peu nombreuses, et les titulaires sont mal rétribués ; mais le progrès est déjà sensible. En Italie, Galilée et Torricelli sont des professeurs. François Ier a l'idée du Collège de France ; puis apparaissent les jardins des plantes, les observatoires et les musées. Ils sont rares jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, mais leur influence est considérable : des hommes ont obtenu le moyen matériel, le loisir et

les instruments nécessaires à l'étude, car il ne faut pas oublier que, pour pouvoir travailler scientifiquement, le savant a besoin d'être nourri par des hommes qui travaillent matériellement. En même temps, ces créations ont fourni aux travailleurs les moyens d'échanger leurs procédés, d'en faire mutuellement la critique. A côté des savants, on voit, au XVIIe siècle, quelques hommes, gentilshommes ou bourgeois, qui emploient leurs loisirs à l'étude : Descartes, Pascal, les savants anglais; on en trouve encore au XVIIIe siècle : Buffon, Lavoisier. Tous ces hommes se rapprochent par la création de corps scientifiques, les *Académies*, à l'imitation de l'antiquité, qui apparaissent en Italie, en France, où elles sont surtout des corps littéraires, et, depuis la fin du XVIIIe siècle, les *sociétés* scientifiques, Royal Society de Londres, Académie des sciences. La création d'un personnel nombreux, systématiquement organisé en vue de l'étude, ne date que du XIXe siècle; l'exemple est donné en Allemagne par la transformation des Universités : occupées de théologie jusqu'au XVIIIe siècle, ou écoles de fonctionnaires comme l'Université de Göttingen, elles sont conçues au XIXe siècle comme des centres de production scientifique. Le régime allemand a été adopté par les autres pays civilisés d'Europe. La conséquence a été la création d'un personnel spécial, professionnel et salarié, consacré à constituer et propager la science. Le changement est bien marqué par ce fait, que presque tous les savants, sauf en pays anglais, sont des professeurs. Les progrès de la science ne sont pas, comme on tend à se le figurer, le résultat d'une force générale résidant dans l'ensemble d'une société, mais le produit de recherches accomplies par un très petit groupe d'individus spécialisés. La science allemande, la science française ne sont pas la science de la nation, mais de quelques savants, d'une couche très mince de la population.

La création d'un personnel spécial a eu pour effet la formation de l'autre condition fondamentale de la science, la *méthode*. Le travail, dans l'antiquité, se faisait par inspiration personnelle, par tâtonnements : un homme de génie trouvait des résultats et les transmettait à ses disciples ; mais on ne connaissait pas de procédés qui permissent à des hommes d'intelligence moyenne d'arriver à des résultats nouveaux. Le progrès s'arrêtait avec la disparition de chaque individu bien doué. Depuis le XVIe siècle, on a commencé à trouver des procédés pour observer, recueillir, classer les faits, pour les interpréter, c'est-à-dire pour formuler les lois : ce sont les méthodes. Elles peuvent être communiquées et mettent des spécialistes d'intelligence moyenne en état de con-

tinuer les recherches et de faire avancer la science. La méthode permet d'augmenter le nombre du personnel, d'organiser le travail collectivement, de pratiquer des observations qui exigent beaucoup de temps. En même temps, elle a changé la façon d'examiner et de se poser les questions ; elle a fait renoncer au procédé grec, à cette allure spontanée de l'esprit en face du monde, qui consiste à se poser d'abord les questions les plus générales : nature du monde, raison d'être, explication dernière des choses ; elle a habitué les esprits à la marche inverse : on commence par observer les faits les plus superficiels, en les analysant par espèces, par les constater avec précision, et on procède par généralisation progressive jusqu'aux lois, aux successions générales des phénomènes, sans chercher à aller plus loin : c'est l'esprit *positif*. L'allure est beaucoup moins brillante, plus pénible et plus lente ; elle est contre nature dans la vie intellectuelle.

Les méthodes ont été établies pour chaque science, et les sciences se sont constituées une à une, en commençant par les plus abstraites : on a eu d'abord les mathématiques, l'analyse, l'algèbre et la mécanique au XVIIe siècle, puis la physique au XVIIIe, la chimie aux XVIIIe et XIXe, la biologie dans la seconde moitié du XIXe, la zoologie, la botanique avec Cuvier, Linné et Darwin. Le travail ne fait que commencer pour les sciences psychologiques : au XVIIe siècle, une nouvelle métaphysique apparaît avec Descartes, Spinosa, Leibniz ; elle est renouvelée aux XVIIIe et XIXe siècles par Kant et ses disciples. La philosophie de la société commence au XVIIIe siècle, avec les philosophes anglais et français, avec un caractère rationaliste, empirique, mais non encore scientifique ; elle garde un fondement mystique, les lois de la nature, c'est-à-dire la religion naturelle, la Providence. Au XIXe siècle, on la ramène à l'observation empirique, sous la forme de l'érudition, d'abord en grammaire et en archéologie, puis de la critique historique ; la méthode historique est appliquée à toutes les espèces de phénomènes humains, et toutes les branches des sciences qui s'en occupent deviennent des sciences historiques, qui étudient les phénomènes dans leur évolution et par ordre chronologique. On a ensuite essayé d'établir le lien entre les phénomènes humains et les phénomènes matériels ; on a fait la physiologie du cerveau.

Ainsi la science a été constituée sous forme de branches spéciales de recherches, chacune ayant son personnel et sa méthode.

IV. — La transmission des phénomènes individuels de religion, arts, sciences, est la condition nécessaire pour qu'ils prennent l'étendue et la durée qui en font des phénomènes sociaux. Il faut

donc se rendre compte des procédés par lesquels cette transmission s'opère. — Ils sont mal étudiés et difficiles à atteindre. Nous nous bornerons à indiquer la nature des principaux procédés de transmission, et nous les classerons en trois groupes : transmission par les pouvoirs officiels, par le commerce, par l'enseignement.

1. — Les pouvoirs officiels, gouvernement ou Eglise, ont des moyens d'action directs pour propager les croyances et les conceptions, ou, en sens inverse, pour contrarier cette transmission (interdiction, persécution), et des moyens d'action indirects en favorisant ou en décourageant le personnel qui peut les propager. Leur action s'exerce donc par trois mécanismes différents.

a) Le plus apparent est l'action officielle par les lois et les règlements, l'ordre et la défense. Il est surtout appliqué à la religion. On la trouve déjà dans les sociétés antiques civilisées, sous la forme d'ordre aux sujets de se conformer aux pratiques établies : l'empire romain poursuit les chrétiens, non comme chrétiens, mais pour refus de sacrifier ; en général, la tolérance existe à l'égard des croyances et des doctrines ; on ne connaît que quelques rares exemples d'intolérance : poursuites à Athènes contre les impies qui peuvent attirer sur la cité la colère des Dieux. Avec les religions doctrinales, la politique des gouvernements change ; ils se considèrent comme ayant le devoir de propager la doctrine : les musulmans font la guerre aux infidèles ; dans les pays chrétiens, les gouvernements obligent les sujets à pratiquer la religion du Christ : Le fait se manifeste nettement dans les conversions des peuples barbares : les missionnaires s'attachent à gagner le chef qui donne l'ordre à son peuple de se convertir, ou suivent les armées conquérantes ; on observe de tels faits chez les Saxons, chez les Slaves, chez les Russes au XIe siècle, chez les Lithuaniens au XIVe.

Le gouvernement s'attribue en sens inverse le devoir d'empêcher la propagation des fausses doctrines : les empereurs romains chrétiens agissent contre les hérétiques. Le système est resté la règle de tous les pays chrétiens : il a été appliqué à toutes les sectes nouvelles jusqu'au XVIIIe siècle dans les pays catholiques, comme dans les pays où les protestants dominent. L'Eglise catholique a organisé une justice spéciale, l'Inquisition, contre les hérétiques. Le phénomène a été inconnu du monde antique et l'est encore en Extrême-Orient ; il est rare en pays musulman et ne se présente guère que chez les peuples barbares, au Maroc, chez les Turcomans. Le procédé n'a guère été employé que pour la religion, et le personnel du gouvernement est indifférent en matière artistique ; mais, en matière de connaissances

philosophiques et scientifiques, si le gouvernement a été indifférent dans les sociétés antiques, il n'en a pas été de même dans les Etats modernes, qui ont organisé la *censure*. Il a fallu soumettre tout écrit à la surveillance, d'abord de l'autorité ecclésiastique. ensuite de l'autorité civile ; on a organisé un système de compression, surtout à l'égard de la presse, à la fois politique, religieux et doctrinal. Il s'établit ainsi une morale d'Etat.

b) Un autre mécanisme consiste à aider un personnel à transmettre certaines formes, en lui donnant un appui officiel, des titres et surtout une subvention matérielle. Il a été employé pour propager la religion ; nous avons vu comment les chefs religieux ont été incorporés dans le personnel gouvernemental et sont devenus clergé officiel. Le clergé obtient l'appui du gouvernement pour propager ses doctrines à l'intérieur et à l'extérieur, par les missions : Acoka envoie des missionnaires bouddhistes ; les princes chrétiens aident les missionnaires qui vont chez les païens. — Le procédé a été employé aussi pour les arts : le gouvernement paye des artistes pour faire une œuvre qui devient un modèle : on le voit déjà en Egypte, à Athènes ; plus tard, des artistes sont payés pour enseigner leur art. De même pour les sciences : le gouvernement crée des établissements destinés à faciliter les recherches : le premier type est le musée d'Alexandrie ; puis il fonde ou subventionne des musées, des laboratoires, des Universités.

c) Un troisième mécanisme moins apparent est la publicité. Le gouvernement, le clergé, disposent d'une force énorme de publicité, par les déclarations officielles, lois et règlements ; ils peuvent faire connaître des faits à la masse des sujets, des fidèles ; par les ordres aux fonctionnaires, le gouvernement donne l'habitude de considérer certains actes comme bons ou mauvais ; une loi, même mal appliquée, peut agir sur les générations nouvelles. La Déclaration des Droits, actes purement théoriques, a contribué à former des conceptions politiques. Chez les peuples qui possèdent un régime représentatif, les discussions publiques de l'Assemblée ont une grande force, surtout quand elles sont répandues par la presse.

2. — Le commerce est un autre agent de transmission, quoique souvent son action n'ait pas été aperçue ; il aide de deux façons à propager les idées, les religions et les arts : — matériellement, il transporte des objets, et avec eux des connaissances et des représentations qui deviennent des croyances ; il transporte les œuvres d'art qui fournissent des modèles. Les hommes, marins, commerçants, esclaves, apportent avec eux leurs croyances, leurs pratiques, leurs arts, leurs connaissances ; ils les transmettent

aux indigènes et leur donnent l'idée de les imiter. Ainsi ont été transportés l'alphabet, les cultes phéniciens et grecs. Cette action s'exerce même entre peuples de niveau à peu près égal ; on connaît l'action des Italiens en France aux XVIe et XVIIe siècles, des Français en Allemagne, à la fin du XVIIe, des Allemands en Russie. Un cas encore plus frappant est la propagation de la Réforme dans les villes de commerce. — Mais le commerce a une action encore plus active par un procédé volontaire. Le commerçant a un intérêt direct à faire connaître et apprécier ses marchandises, par conséquent a l'idée de développer l'instruction de son public, mais en lui donnant une instruction restreinte aux objets de son commerce et tendancieuse. Il est amené à faire de la publicité dans ce but, d'abord par l'étalage, ensuite par les annonces et la réclame. Ce procédé, dont on trouve des embryons dans le monde antique, a été développé surtout depuis la création du grand commerce, du commerce mondial, qui vise une clientèle inconnue et indéfinie ; et le XIXe siècle a vu se développer l'art de la réclame. La forme la plus puissante de la publicité a été découverte en Angleterre, au XVIIIe siècle : elle consiste à joindre des nouvelles à des annonces ; elle se combine avec le commerce des nouvelles ; elle aboutit au journal politique à annonces, qui a été perfectionné en Amérique, qui est devenu le type adopté dans tous les pays. Le journal est devenu l'instrument le plus actif de publicité et de propagation des doctrines, des connaissances et même des formes d'art ; il garde la marque de son origine commerciale, il reste tendancieux, il aboutit à fournir de fausses informations et même du silence.

3. — Le troisième procédé de transmission est l'enseignement, qui s'est créé sous deux formes, pour les adultes, pour les enfants ou les jeunes gens.

L'enseignement des adultes prend la forme de l'école, quand le propagateur est fixé et réunit autour de lui des disciples ; c'est la forme connue du monde antique, avec les prêtres ou les mystes qui enseignent la doctrine aux initiés, avec les philosophes et les artistes grecs. Quand la propagande va plus loin, elle donne naissance à la mission, pratiquée bien avant le christianisme par les Bouddhistes et les Stoïciens. Appliqué à la propagation des doctrines religieuses ou morales, l'enseignement pour les adultes aboutit à créer le sermon ; chez les Juifs, on a les lectures de l'Ecriture dans la synagogue.

L'enseignement pour les adultes est le plus ancien, parce qu'on le croit le plus efficace. L'enseignement pour les enfants prend d'abord la forme d'une industrie privée : on se borne à leur ap-

prendre les lettres et les chiffres ; il est réduit aux garçons des familles riches : on ne songe pas à instruire les filles ni les enfants du peuple. Peu à peu se créent des écoles privées, où l'on enseigne les arts pratiques, grammaire, rhétorique. Puis les professeurs se groupent, d'abord dans quelques villes, Alexandrie, Athènes, Rhodes ; le gouvernement leur donne une subvention. Ainsi se crée le type antique d'école romaine. Ce type se conserve dans le monde arabe ; mais l'enseignement religieux y prédomine. Dans le monde chrétien, la tradition est reprise ; des écoles sont fondées dans les couvents, autour des cathédrales : ce sont, avant tout, des écoles professionnelles, destinées à former des clercs ; on y garde la série des sept arts, trivium et quadrivium.

Dans les pays chrétiens se produit une évolution qui aboutit à différencier les écoles de deux façons. A côté de l'école générale, on crée les écoles spéciales pour diverses professions, soldats, ingénieurs, artistes, etc. L'école générale se divise en étages : on en a d'abord deux, l'école élémentaire et l'Université. Puis, dans l'Université, on a deux degrés : l'école préparatoire, la Faculté des arts, où l'on apprend le latin, qui est la langue de l'enseignement, et les Facultés spéciales. Cette formation est apparue parallèlement à Bologne et à Paris, et l'Université de Paris a servi de modèle. Puis les étudiants de la Faculté des arts, plus jeunes, ont été réunis dans des collèges, internats à discipline claustrale ; les collèges arrivent à se détacher de l'Université et forment un troisième degré d'enseignement, l'enseignement secondaire.

Pour les enfants du peuple, l'autorité crée des écoles, d'abord pour des motifs religieux (dans l'Allemagne du XVIe siècle) ; l'usage s'est étendu peu à peu, il est devenu général. Cet enseignement a été rendu obligatoire, d'abord en Allemagne. On a ainsi le degré primaire.

L'évolution a été plus active en Allemagne et en France ; elle est incomplète en pays anglais, où le collège se distingue mal de l'Université.

Les établissements d'enseignement sont devenus le moyen le plus efficace de transmission pour les connaissances ; la transmission a été ainsi organisée méthodiquement pour tous les habitants d'un pays ; mais elle est encore imparfaite pour les garçons pauvres et les femmes. En même temps, les écoles sont, par le degré supérieur, l'instrument de constitution des sciences.

Enfin, pour être complet, il faudrait encore étudier un mode de transmission qui n'est guère actif que pour les arts : la vie de société, les divertissements, le théâtre, les expositions d'œuvres d'art.

M. T.

Sujets de devoirs.

UNIVERSITÉ DE NANCY

Version latine.

Agrégation de grammaire.

Epist. ad familiares, livre XI, 28, depuis : « Magnam voluptatem ex tuis litteris cepi... », jusqu'à : «... aut ab officio aut ab humanitate desciscam ».

Dissertation française.

Licence.

Vous discuterez et jugerez cette opinion de La Harpe sur l'importance secondaire de la valeur des dénoûments dans la comédie : « On a reproché à Molière la faiblesse de ses dénoûments. C'est un défaut, sans doute, et il faut tâcher de l'éviter ; mais je crois cette partie bien moins importante dans la comédie que dans la tragédie. Comme celle-ci offre de grands intérêts à démêler, on fait plus sérieuse attention à la manière dont l'action s'y termine ; mais, comme dans la comédie il ne s'agit ordinairement que d'un mariage en dernier résultat, divertissez pendant cinq actes et amenez le mariage comme il vous plaira : le spectateur ne s'y rendra pas difficile et je garantis le succès. »

Philosophie.

Licence.

a) Jusqu'à quel point la croyance est-elle volontaire et libre ?
b) Exposer et apprécier la théorie du jugement d'après Descartes.

Dissertation latine.

Licence.

Quid de immortalitate animorum veteres Romani senserint ad Lucretium ac M. Tullium respicientes, inquiretis.

Thème latin.

Licence.

Fénelon, *Télémaque*, livre I, 4, depuis : « On nous présenta d'abord à Aceste... », jusqu'à : «... et on ne songea plus qu'à nous immoler ».

Thème grec.

Licence.

La Bruyère, *Caractères*, De l'Homme, Portrait de Ruffin, édition Servois-Rébelliau, page 330.

Dissertation française.

A. — A propos des *Femmes savantes*, commentez et appréciez le jugement d'un critique contemporain (F. Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, page 177) : « Tandis que jusqu'au *Tartufe* les comédies de Molière ne mettaient en scène que des *individus*, c'est la *famille* qu'il nous montre constamment dans les dernières... ; et la raison en est que nos ridicules ou nos vices ne prennent toute leur valeur ou ne portent toutes leurs conséquences que dans nos rapports avec les autres. »

B. — Expliquez et critiquez ce jugement de Voltaire sur Blaise Pascal : (*Siècle de Louis XIV*) : « Génie prématuré, il voulut se servir de la supériorité de ce génie, comme les rois de leur puissance ; il crut tout soumettre et tout abaisser par la force. Ce qui a le plus révolté certains lecteurs de ses *Pensées*, c'est l'air despotique et méprisant dont il débute. Il ne fallait commencer que par avoir raison.

« Au reste, la langue et l'éloquence lui doivent beaucoup. »

C. — De la *clémence*, considérée comme ressort dramatique. Étudiez et rapprochez la clémence d'*Auguste* dans *Cinna* et la clémence de *don Carlos* dans *Hernani*.

Dissertation latine.

A. — Quatenus Junevalis *Satiræ I* et *VII* rhetoricam poetæ disciplinam referre et declamatoris esse videantur.

B. — Ostendetis quo animo Vergilius Horatiusque Augusti principatum acceperint et adjuverint.

C. — Perpendetur judicium quod de Cæsaris *Commentariis* fecit M. Tullius Cicero : « Nudi sunt, recti et venusti, omni ornatu ora-

tionis, tanquam veste, detracto. Sed dum voluit Cæsar alios habere parata, unde sumerent qui vellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fecit, qui volent illa calamistris inuerre : sanos quidem homines a scribendo deterruit ; nihil est enim in historia pura et illustri brevitate dulcius. » (*Brutus*, 75.)

Thème latin.

Après l'abaissement des Carthaginois, Rome n'eut presque plus que de petites guerres et de grandes victoires ; au lieu qu'auparavant elle avait eu de petites victoires et de grandes guerres. Il y avait, dans ces temps-là, comme deux mondes séparés : dans l'un combattaient les Carthaginois et les Romains ; l'autre était agité par des querelles qui duraient depuis la mort d'Alexandre : on n'y pensait point à ce qui se passait en Occident ; car, quoique Philippe, roi de Macédoine, eût fait un traité avec Hannibal, il n'eut presque point de suite ; et ce prince, qui n'accorda aux Carthaginois que de très faibles secours, ne fit que témoigner aux Romains une mauvaise volonté inutile. Lorsqu'on voit deux grands peuples se faire une guerre longue et opiniâtre, c'est souvent une mauvaise politique de penser qu'on peut demeurer spectateur tranquille ; car celui des deux qui est le vainqueur entreprend d'abord de nouvelles guerres.

(Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. v, au commencement.)

Thème grec.

Les premiers hommes, n'ayant encore rien inventé de ce qui sert aux douceurs de la vie, ne soutenaient qu'avec peine leur existence. Ils allaient nus ; tout à fait étrangers à la civilisation, ils ignoraient l'usage du feu et l'art de se construire des maisons ou de préparer leur nourriture. Comme ils ne savaient ni transporter ni conserver les aliments sauvages dont ils se nourrissaient, ils n'avaient aucune ressource en réserve pour satisfaire à leurs besoins à venir ; et, dans les hivers, la plupart périssaient ou de froid ou de fain. Mais, de jour en jour instruits par l'expérience, ils apprirent à trouver dans les cavernes naturelles un refuge contre la rigueur de la saison et à conserver les fruits qu'ils avaient recueillis. Ayant enfin connu l'usage du feu et fait plusieurs autres découvertes utiles, ils inventèrent par degrés les arts, et parvinrent à se procurer tout ce qui peut contribuer au maintien de la vie sociale. Pour tout dire en un mot, le besoin

fut le précepteur du genre humain, et développa successivement tous les genres de connaissances dans cet animal merveilleusement organisé, possédant, avec une âme douée d'une vive intelligence, le don de la parole, et, de plus, ayant des mains pour ministres de ses volontés.

Histoire de la littérature française.

A. — Exposer et discuter les principes, les arguments, la méthode des *modernes* dans leur fameuse querelle avec les *anciens*, au XVIIe siècle.

Vous suivrez l'évolution et le développement de cet esprit moderne à travers le XVIIIe et le XIXe siècle, et vous rechercherez les manifestations de sa continuité et de sa persistance dans l'histoire des doctrines littéraires jusqu'à nos jours.

B. — La comédie en France pendant la première moitié du XIXe siècle.

C. — Histoire sommaire du roman *romantique*, jusqu'à la réaction réaliste.

Histoire de la littérature latine.

A. La querelle des anciens et des modernes à Rome.

B. Les écrivains latins d'origine espagnole.

C. La poésie didactique à Rome sous l'empire jusqu'au IVe siècle (inclusivement).

Philosophie dogmatique.

A. Quel est, quel devrait être notre critérium de vérité ?

B. Les lois de la nature sont-elles contingentes ou nécessaires ?

C. Jusqu'à quel point les actions d'un être libre peuvent-elles être prévues ?

Histoire de la philosophie.

A. Exposer et apprécier, dans ses grandes idées directrices, la philosophie de Renouvier.

B. Herbert Spencer ; ses principales théories métaphysiques, psychologiques et morales.

C. Quels sont les principaux courants dans la pensée philosophique en France, au XIXe siècle ?

ALLEMAND

Dissertation allemande.

A. Wallenstein in der Geschichte und in Schillers Trilogie.

B. In wie weit hat Schiller die griechische Tragödie in seinen spateren Dramen, namentlich in die *Braut von Messina*, nachegahmt ?

C. Mephistopheles bezeichnet sich selbst « als den Geist der stets verneint », als « ein Teil von jener Kraft, die stets das Böse will und stets das Gute schafft ». Erklaren sie diese Aussage.

Thème allemand.

L'esprit de Jean-Jacques Rousseau, depuis : « Deux choses presque inalliables s'unissent en moi sans que j'en puisse concevoir la manière », *jusqu'à* : « Si j'avais su premièrement attendre et puis rendre dans leur beauté les choses qui s'y sont ainsi peintes, peu d'auteurs m'auraient surpassé. »

(J.-J. Rousseau, *Confessions.*)

Version allemande.

Depuis : « Sehr falsch ware die Ansicht, dass mit dem Verschwinden des impressionistischen Naturalismus, » *jusqu'à* : «... und ein psychologischer Impressionismus war in Anzug. »

(K. Lamprecht).

BACCALAURÉAT CLASSIQUE ET MODERNE.

Dissertation philosophique.

A. Le génie dans la science et dans l'art.

B. Théorie psychologique de l'invention.

C. De la difficulté d'arriver à la certitude historique.

BACCALAURÉAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Composition française.

1. — Examinez si la notion de progrès et la loi de perfectionnement continu et indéfini qui régissent les sciences conviennent également aux lettres et aux beaux-arts.

Peut-on dire par exemple, avec Mme de Staël, que la littérature du XVIIIe siècle vaut mieux que celle du XVIIe et qu'à son tour le romantisme vaut mieux que le classicisme des siècles précédents ?

2. — Faire connaître sommairement les œuvres et caractériser le talent des principaux historiens latins.

3. — Supposez une lettre de La Fontaine à Boileau pour lui reprocher amicalement et sans réclamation personnelle d'avoir omis l'*apologue* dans son *Art poétique*.

La Fontaine défendra la fable : 1° au nom de son antiquité, de sa noblesse littéraire ; 2° par son agrément original et la variété des genres qu'elle implique (description, dialogue, action comique, tragique, etc., etc.) ; 3° par la comparaison de la fable avec les *petits genres* que Boileau a si complaisamment fait valoir (*sonnet, épigramme*, etc., etc.) et qui sont manifestement inférieurs à l'*apologue*.

Version latine.

Urbi locum, quod est ei, qui diuturnam rempublicam serere conatur, diligentissime providendum, incredibili opportunitate Romulus delegit. Neque enim eam ad mare admovit, quod ei fuit illa manu copiisque facillimum ; aut in ostio Tiberino, quem in locum multis annis post rex Ancus coloniam deduxit, urbem condidit. Sed hic vir excellenti providentia sensit ac vidit non esse opportunissimos situs maritimos urbibus eis, quæ ad spem diuturnitatis conderentur atque imperii. Primum quod essent urbes maritimæ non solum multis periculis oppositæ, sed etiam cæcis. — Nam terra continens adventus hostium non modo exspectatos, sed etiam repentinos, multis indiciis et quasi fragore quodam et sonitu ipso ante denuntiat ; neque vero quisquam potes hostis advolare terra, quin eum non modo esse sed etiam quis et unde sit scire possimus. — Maritimus vero ille et navalis hostis ante adesse potest, quam quisquam venturum esse suspicari queat ; nec vero, cum venit, præ se fert aut qui sit, aut unde veniat, aut etiam quid velit ; denique ne nota quidem ulla pacatus an hostis sit discerni ac judicari potest.

Est autem maritimis urbibus etiam quædam corruptela ac mutatio morum ; admiscentur enim novis sermonibus ac disciplinis, et importantur non merces solum adventitiæ, sed etiam mores, ut nihil possit in patriis institutis manere integrum.

CICÉRON.

SÉRIE A (*latin — grec*) :

Version grecque.

Éloge d'Agésilas.

Ἀγησίλαος ἱερὰ μὲν καὶ τὰ ἐν τοῖς πολεμίοις ἐσέβετο, ἡγούμενος τοὺς θεοὺς οὐχ ἧττον ἐν τῇ πολεμίᾳ χρῆναι ἢ ἐν τῇ φιλίᾳ συμμάχους ποιεῖσθαι. Ἱκέτας δὲ θεῶν οὐδὲ ἐχθροὺς ἐδιάζετο, νομίζων ἄλογον εἶναι τοὺς μὲν ἐξ ἱερῶν κλέπτοντας ἱεροσύλους καλεῖν, τοὺς δὲ βωμῶν ἱκέτας ἀποσπῶντας εὐσεβεῖς ἡγεῖσθαι. Ἐκεῖνός γε μὴν ὑμνῶν οὔποτ' ἔλεγεν ὡς τοὺς θεοὺς οἴοιτο οὐδὲν ἧττον ὁσίοις ἔργοις ἢ ἁγνοῖς ἱεροῖς ἥδεσθαι. Ἀλλὰ μὴν καὶ ὁπότε εὐτυχοίη, οὐκ ἀνθρώπων ἠπερεφρόνει, ἀλλὰ θεοῖς χάριν ἤδει. Εἴθιστο δὲ φοβούμενος μὲν ἱλαρὸς φαίνεσθαι, εὐτυχῶν δὲ πρᾷος εἶναι. Τῶν γε μὴν φίλων οὐ τοὺς δυνατωτάτους ἀλλὰ τοὺς προθυμοτάτους μάλιστα ἠσπάζετο. Ἐμίσει δὲ οὐκ εἴ τις κακῶς πάσχων ἠμύνετο, ἀλλ' εἴ τις εὐεργετούμενος ἀχάριστος φαίνοιτο. Ἔχαιρε δὲ τοὺς μὲν αἰσχροκερδεῖς πένητας ὁρῶν, τοὺς δὲ δικαίους πλουσίους ποιῶν, βουλόμενος τὴν δικαιοσύνην τῆς ἀδικίας κερδαλεωτέραν καθιστάναι. Ἥσκει δὲ ἐξομιλεῖν μὲν παντοδαποῖς, χρῆσθαι δὲ τοῖς ἀγαθοῖς.

XÉNOPHON.

SÉRIE B (*Latin-langues vivantes*).

Composition en langues vivantes.

La mort de Roland.

L'empereur Charlemagne quittant l'Espagne a confié l'arrière-garde à son neveu Roland. Dans le val de Roncevaux, elle est assaillie par l'armée des Sarrasins. Voyant les siens succomber sous le nombre et grièvement blessé lui-même, Roland sonne du cor pour appeler Charlemagne à son secours. Charlemagne donne l'ordre à l'armée de revenir sur ses pas. Fuite des Sarrasins.

Roland demeuré seul essaie en vain de briser son épée Durandal, pour qu'elle ne tombe pas entre les mains d'un lâche. N'y pouvant parvenir, il la cache sous lui, s'étend sur le sol, le visage tourné vers l'Espagne, et songe avec fierté que Charlemagne dira en le voyant : « Roland est mort victorieux. »

SÉRIE D (*Sciences-langues vivantes*).

Composition française.

A. — Roland dans l'histoire et dans la légende. Quelles sont les œuvres poétiques les plus remarquables qui, en France, ont célébré les exploits du vaillant neveu de Charlemagne et sa mort à Roncevaux ?

B. — De Vergennes plaide au conseil du roi la cause des insurgents américains (1777). — Intervenir dans la lutte entre l'Angleterre et ses colonies américaines, c'est servir la cause du droit; c'est aussi relever l'honneur et la puissance de la France.

C. — Gœthe écrit à Mme de Staël pour la féliciter d'avoir écrit le livre *De l'Allemagne*.

Composition en langue vivante.

Thème anglais ou allemand.

Je venais de regarder longtemps et avec une profonde mélancolie le *Laboureur* d'Holbein et je me promenais dans la campagne, rêvant à la vie des champs et à la destinée du cultivateur. Sans doute, il est triste de consumer ses forces et ses jours à fendre le sein de cette terre ingrate qui se fait arracher ses trésors, lorsqu'un morceau de pain noir est l'unique récompense et l'unique profit d'un si dur labeur. Les richesses du sol, les moissons, les fruits, les bestiaux qui s'engraissent dans les longues herbes, sont la propriété de quelques-uns et les causes des fatigues et de l'esclavage du plus grand nombre. Et pourtant la nature est éternellement jeune, belle et généreuse. Elle donne la beauté et la poésie à tous les êtres. Elle possède le secret du bonheur.

Version anglaise.

The custom is in this part of Hertfordshire to leave a border round the ploughed part of the fields to bear grass, and to make hay from, so that, when the grass has been made into hay, every corn field has a closely mowed grass walk about ten feet wide all round it, between the corn and the hedge. This is most beautiful ! The hedges are now full of the shepherd's rose, honeysuckles, and all sorts of wild flowers ; so that you ure upon a grass walk, with this most beautiful of all flower gardens on your one hand, and with the corn on the other. And thus you go from to field, on foot or on horseback, the sort of corn, the sort of underwood and timber, the shape and size of the fields, the height of the hedge-rows, the height of the trees, all continually varying. Talk of pleasure-grounds indeed ! What did man ever invent under the name of pleasure-grounds, that can equal these fields in Hertfordshire ?

Version allemande

In China sind sogar die Kutscher höflich. Wenn sie in einer engen Strasse mit ihren Fuhrwerken etwas hart an einander stossen und Räder sich verwickeln, erheben sie keineswegs ein Schimpfen und Fluchen, wie die Kutscher bei uns zu Lande, sondern sie steigen ruhig von ihrem Sitz herunter, machen eine Anzahl Bücklinge, sagen sich diverse Schmeicheleien, bemühen sich hernach, gemeinschaftlich ihre Wagen in das gehörige Geleise zu bringen, und wenn alles wieder in Ordnung ist, machen sie nochmals verschiedene Bücklinge, sagen sich ein respektives Lebewohl und fahren von dannen. Nicht bloss unsre Kutscher, sondern auch unsre Gelehrten sollten sich hieran ein Beispiel nehmen.

CERTIFICAT D'ÉTUDES FRANÇAISES POUR LES ÉTRANGERS

Composition française.

A. Alfred de Vigny a dit (*La Mort du Loup*) :

Gémir, prier, pleurer, est également lâche.
Fais énergiquement ta longue et lourde tâche
Dans la voie où le sort a voulu t'appeler :
Puis après, comme moi, souffre et meurs sans parler.

Montrer l'importance de cette idée de la résignation stoïque et de l'honneur dans A. de Vigny, principalement dans ses *Destinées*.

B. — Commenter ces vers d'A. de Musset :

Les chants désespérés sont les chants les plus beaux,
Et j'en sais d'immortels qui sont de purs sanglots.

Connaissez-vous quelques-uns de ces chants dans la littérature française ou allemande ?

C. — « Comment fut pendu le capitaine Hornstein. » (*Morceaux choisis*, par David-Sauvageot et Glachant, page 458). Tiré de la *Chronique de Charles IX*, de Mérimée.

Version allemande.

Depuis : « Unterhalb des Rheingaus, wo die Ufer des Stromes ihre lachende Miene verlieren... », *jusqu'à* : « Städte ein ziemlich freies Gemeinwesen zu erhalten ».

(*Heine*, der Salon IV. Rabbi von Bacherach.)

Soutenances de thèses.

UNIVERSITÉ DE PARIS

M. V.-L. Bourrilly a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, en Sorbonne, le 14 décembre :

THÈSE LATINE

Fragments de la première ogdoade de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, publiés avec une introduction et des notes.

THÈSE FRANÇAISE

Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1491-1543).

*
* *

Mlle Julia Cartier a soutenu sa thèse pour le doctorat d'Université devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le 16 décembre.

THÈSE FRANÇAISE

Un intermédiaire entre la France et l'Allemagne : Gérard de Nerval. — Etude de littérature comparée.

Le gérant : E. Fromantin.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 9 5 JANVIER 1905

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

Bertin.

Aujourd'hui, et peut-être pendant une partie de la conférence de mercredi prochain, je vous entretiendrai du poète Bertin: c'est un de ceux pour lesquels j'ai le moins d'estime; mais il a été très célèbre au dix-huitième siècle, et l'on a presque dit le genre Bertin, comme on disait le genre Dorat. Dorat, c'est le poète cavalier-régence, qui ne songe qu'à l'amour et à la tanterie et qui en parle avec un ton de mousquetaire. Bertin, c'est bien un genre aussi, puisque c'est Dorat avec plus de platitude, ou, si vous préférez, avec Dorat moins l'élégance. On a dit le genre Bertin, jusqu'à ce qu'on dise le genre Parny: on a vu en lui l'émule de Tibulle et de Properce, puis les mêmes épithètes emphatiques sont revenues à propos de Parny, et Bertin est retourné dans la pénombre, mais il a vraiment tenu une trop grande place pour qu'on l'ignore, et, puisque vous l'ignorez, — ce dont je ne vous fais pas un reproche, — il est juste que je lui consacre une heure ou deux.

Antoine Bertin est le premier en date — c'est toujours une petite originalité — de ces poètes français nés aux colonies, dans la

plus grande France. Il naquit à l'île Bourbon le 10 octobre 1752, et mourut en juin 1790 à Saint-Domingue. On l'envoya en France en 1761 : il fit au collège du Plessis d'excellentes études, ce qui n'a pas été assez dit jusqu'à la préface de Boissonade. Très jeune, il s'engagea dans le métier militaire, et devint écuyer du comte d'Artois, ce qui indique qu'il avait été remarqué par l'homme aimable et distingué qui devait être, un jour, Charles X. Sa vie militaire ne fut qu'une vie de plaisirs mondains et même, si vous le voulez bien, demi-mondains. Ami de Parny, il fonda une sorte de petite société amicale et littéraire, surtout libertine et paresseuse, dont il a parlé lui-même d'une façon assez agréable, dans une lettre qui a un caractère autobiographique. Il s'adresse à une dame, qui hésitait à entrer dans cette société : « Représentez-vous, lui dis-je, une douzaine de jeunes militaires, dont le plus âgé ne compte pas encore cinq lustres, transplantés la plupart d'un autre hémisphère, unis entre eux par la plus tendre amitié, passionnés pour tous les arts et pour tous les talents, faisant de la musique, griffonnant quelquefois des vers, paresseux, délicats et voluptueux par excellence ; passant l'hiver à Paris et la belle saison dans leur délicieuse vallée de Feuillancour. L'un et l'autre asile est nommé par eux la Caserne. C'est là qu'aimant et buvant tour à tour, ils mettent en pratique les leçons d'Aristippe et d'Epicure. Enfin, Madame, qu'on appelle cette société charmante l'ordre de la Caserne ou de Feuillancour, le titre n'y fait rien, la chose est tout. C'est toujours l'ordre qui dispense le bonheur, et les autres ne promettent que la gloire. » Tout le monde alors se joignit à moi, et l'on acheva de décider madame de..., qui balançait encore. Tout fut ordonné dans l'instant pour sa réception. La cérémonie se fit avec toute la pompe que les circonstances permettaient. Le trône était préparé au fond d'une longue galerie, soutenue par des colonnes de verdure où s'entortillait le chèvrefeuille. Nous crûmes entrer dans le temple même de la Divinité que nous révérons. Lorsque chacun eut pris sa place, ton frère, chargé de faire en ton absence les fonctions de chancelier, donna l'accolade à la nouvelle chevalière, et je lui dis en lui remettant le thyrse et la couronne :

Le chancelier de la caserne
Qu'on vit fleurir chez les Latins,
Ovide, ainsi que le moderne,
Vous eût admise à ses festins ;
Vous eussiez versé le Falerne
Aux plus aimables libertins !

Corine, croyez-moi, dont vous prenez la place,
Instruite par le dieu du goût,

Paraissait, avec moins de grâce,
Tout ignorer, en sachant tout.
Oui, vous reçûtes en partage
Sa beauté, son esprit et son humeur volage,
Ses talents enchanteurs et ses défauts plus doux :
Elle fut peut-être, entre nous,
Pour les jeunes Romains plus facile et moins sage ;
Mais voilà le seul avantage
Qu'au parallèle on lui donne sur vous. »

Ce sont là des vers très ordinaires, mais d'un tour agréable et facile. Bertin avait conservé de son pays natal un souvenir qui est ce qu'il y a de plus personnel dans toute son affaire, à mon avis. Les confidences qu'il nous fait sur ses amours ne sont pas très originales ; elles pourraient être de n'importe qui, tandis que son *Epître à M. Desforge-Boucher* est une évocation assez intéressante de ses années d'enfance :

Champs fortunés, ombrages toujours verts,
Ah ! que ne puis-je, oubliant l'univers,
Dans votre sein couler des jours prospères !
J'irai, j'irai sous le toit de mes pères,
J'irai revoir mes pénates chéris...
Je vous revois, palais simple et rustique,
De mon berceau dépositaire antique !
O doux moment à mon cœur éperdu !
Je vous revois ; et toi, qui m'es rendu,
Toi qu'en s'ouvrant mes yeux virent éclore
Des doux baisers de Vertumne et de Flore,
O compagnon cher à mes premiers ans,
Jeune arbrisseau qui distille l'encens,
Retiens tes pleurs, quand le sort nous rassemble.

C'est le règne de la périphrase, dans tout ce qu'il a de désagréable ; mais, enfin, il faut bien accepter le style du temps.

Te souvient-il que nous croissions ensemble?
Ah ! si mon bras, moins débile aujourd'hui,
Fit de bonne heure, en t'offrant son appui,
De l'amitié le doux apprentissage,
Etends sur moi ton fraternel ombrage :
L'éclat du jour importune mes yeux.

De temps en temps, il a ainsi un joli vers, comme Béranger dans ses moments de rêverie, d'ailleurs très surveillée et très prudente.

Bertin mourut jeune, vous l'avez déjà vu par les dates, et d'une façon assez romantique, bien qu'il l'ait peu été lui-même. Il avait toutes sortes de raisons pour avoir des dispositions à la paralysie

générale : c'est ce qui l'attendait dans un voyage à Saint-Domingue, qu'il fit — le pauvre garçon ! — pour se ranger et se destiner à une vie plus douce et moins orageuse. « A la fin de 1789, dit Boissonade, il passa à Saint-Domingue dans l'espérance d'y obtenir la main d'une jeune créole qu'il avait vue à Paris, et qui l'avait devancé en Amérique. Le jour du mariage fut fixé ; mais il fallait que les bans fussent publiés en France, ce qui fit que les papiers n'arrivèrent qu'à la fin de mai 1790. Il fut arrêté alors que la célébration du mariage se ferait au commencement de juin. La surveille de ce jour, Bertin éprouva quelques accès de fièvre et une douleur à l'estomac avec un peu de toux : on crut que c'était un rhume. Le jour du mariage étant arrivé, le malade demanda qu'il se fît dans sa chambre ; mais, à peine eut-il prononcé le oui d'une voix très faible, qu'il s'évanouit. Il ne reprit sa connaissance qu'avec une forte fièvre et des vomissements ; le septième accès fut accompagné de convulsions et suivi d'un évanouissement très long : on le crut mort et l'on éloigna sa jeune épouse. Au bout de quarante-huit heures, ses yeux se rouvrirent ; mais ses idées ne revinrent pas. Son état tenait de l'imbécillité, et cet état ne changea point jusqu'au dix-septième jour de sa maladie, qui fut celui de sa mort. »

Telle est la vie peu intéressante du chevalier Bertin, ainsi qu'il était appelé par les courtisans ; car je ne vois, nulle part, qu'il ait été de famille noble.

Il devint illustre par ses ouvrages, qu'on peut classer dans l'ordre suivant :

1° Les *Amours*, en trois chants, composés de petites pièces en général très courtes, confidences de l'auteur sur ses aventures galantes. Il faut savoir qu'elles ont au moins un mérite : c'est la vérité ; il le dit dans une *Lettre à M. le vicomte de B*** B**** : « Je corrige ce poème des *Amours*, que vous avez lu avec beaucoup trop d'indulgence et qui n'ont d'autre mérite que d'être l'histoire fidèle de mon cœur et de ma vie. J'ajoute et plus souvent j'efface. Confiné depuis trois mois dans mon ermitage, ma seule peine est de songer qu'il faudra bientôt m'en arracher. Mais je jouis, en attendant, de moi-même, du doux aspect de la campagne, des charmes de l'étude et des douceurs de l'amitié. »

2° Le *Voyage de Bourgogne*, à l'imitation de ces voyages en prose et vers mêlés de Chapelle et Bachaumont, de Lefranc de Pompignan, de Boufflers, et tels qu'on n'en fera plus guère après Bertin.

3° Un certain nombre de lettres adressées au public, en même temps qu'à leur destinataire.

La répartition du poème des *Amours* en trois chants n'est pas arbitraire : Bertin ne leur a pas donné de titres, mais nous pourrions leur en attribuer. Le premier chant s'appellerait l'*Amour heureux* : Bertin a trouvé la dame de ses pensées, qui lui a été favorable et lui a même prodigué ses faveurs. — Le second, ce serait *Eucharis infidèle* ; comme il arrive toujours, c'est le plus beau : l'esprit est plus éloquent dans le désespoir que dans le bonheur. — Le troisième aurait pour titre *Consolation*. Le poète cherche des consolations, et, malheureusement, il en trouve dans de nouvelles amours, qui ont quelque chose de moins apaisé, de plus tendre peut-être, puis dans la contemplation de la nature, la vie à la campagne, la description des travaux rustiques. — Pour dire les choses en bon biographe, il n'a fait que deux livres d'élégies, et il a logé dans le troisième, un peu comme dans un portefeuille — pour ne pas dire comme dans un sac, — tous les vers qu'il a composés en dehors de son amour pour Eucharis et qui s'y rapportent plus ou moins.

Dans le premier livre, en choisissant les premières pièces, — car pourquoi écraser ce pauvre Bertin sous la lecture des plus mauvaises ? — je remarque l'*Elégie III*, qui pourrait s'intituler « Premiers essais » :

Deux fois j'ai pressé votre sein,
Et vous m'avez deux fois repoussé sans colère.
Vous avez rougi du larcin :
Ne fait-on que rougir, lorsqu'il a pu déplaire ?
Ah ! c'est assez : oui, je lis dans vos yeux
Et ma victoire et votre trouble extrême :
Mortel, à vos genoux, je suis égal aux dieux ;
Vous m'aimez, je le vois, autant que je vous aime.
Mais de vos bras laissez-moi m'arracher ;
Il n'est pas temps de combler mon ivresse.
Unis trop tôt, nos cœurs, ô ma belle maîtresse,
De leurs liens encor pourraient se détacher.
Faites que mon amour dure autant que ma vie !
Laissez-moi par des soins acheter vos faveurs.
N'écoutez ni soupirs, ni prières, ni pleurs.
Combattez ma plus chère envie ;
A mon désespoir même opposez des rigueurs ;
Les longs hivers font les printemps durables,
Les noirs frimas épurent les beaux jours ;
Et l'amant asservi sous vos lois adorables
Doit espérer longtemps pour vous aimer toujours.

Il est difficile, n'est-ce pas ? d'aimer plus platement ! De l'*Elégie IV*, que je ne peux pas vous lire parce que le poète entre dans des détails par trop topiques, voici les quatre premiers vers :

Elle est à moi ! Divinités du Pinde,
De vos lauriers, ceignez mon front vainqueur.
Elle est à moi ! que les maîtres de l'Inde
Portent envie au maître de son cœur !

On les a cités pendant fort longtemps comme le type de l'expression mythologique, et partant abominablement froide, des amours heureuses au XVIIIe siècle. Dans ce même livre, qui est trop plat pour un tel sujet, on voit pourtant un homme qui a aimé avec ardeur, avec passion même, mais qui n'a pas su exprimer son amour. Voici cependant l'*Elégie VIII*, qui, toute descriptive, a un caractère assez agréable ; elle est typique de la façon dont on peignait les grâces des femmes au XVIIIe siècle : c'est bien la poésie amoureuse descriptive, amoureuse en tant que décrivant la personne aimée. Elle commence très bien ; du reste, les « commencements » de Bertin sont, d'ordinaire, assez heureux :

Regardez Eucharis, vous qui craignez d'aimer,
Et vous voudrez mourir du feu qui me dévore ;
Vous, dont le cœur éteint ne peut plus s'enflammer,
Regardez Eucharis, vous aimerez encore.

Voilà un quatrain exquis, admirablement fait pour les anthologies. Bertin n'a pas cru devoir s'arrêter là :

Il faut brûler quand de ses flots mouvants
La plume ombrage, en dais, sa tête enorgueillie.

Cela veut dire que, quand elle a un chapeau à plumes, il faut l'aimer.

Il faut brûler quand l'haleine des vents
Disperse ses cheveux sur sa gorge embellie.
Un air de négligence, un air de volupté,
Le sourire ingénu, la pudeur rougissante,
Les diamants, les fleurs, l'hermine éblouissante,
Et la pourpre et l'azur, tout sied à sa beauté.
Que j'aime à la presser, quand sa taille légère
Emprunte du sérail les magiques atours :

Est-ce au bal masqué, lorsqu'elle est déguisée en sultane ? Je le crois ; mais, vraiment, on a quelque peine à deviner !

Ou qu'à mes sens ravis sa tunique étrangère
D'un sein voluptueux dessine les contours !

Cette fois, je suis autorisé à ne pas comprendre : quelle est cette tunique étrangère ? Bertin aurait bien dû nous le dire.

L'Amour même a poli sa main enchanteresse;
Ses bras semblent formés pour enlacer les dieux.

De temps en temps, on trouve ainsi un joli vers, que je dis non pas qu'on regretterait de n'avoir pas lu, — ce qui serait une niaiserie, — mais qu'il serait malheureux qu'on n'eût pas lu.

Soit qu'elle ferme ou qu'elle ouvre les yeux,
Il faut mourir de langueur ou d'ivresse !

Quelle singulière façon d'exprimer l'amour que de souhaiter la mort, qui est la fin de tout amour ! On sent bien qu'il s'agit là de mourir comme on meurt à la fin d'un sonnet. — Eucharis jouant de la harpe, voilà certes un joli pastel ; il y a peut-être un peu d'embarras dans la tournure ; mais Bertin a très bien rendu le treillis des cordes d'une harpe, derrière laquelle on aperçoit une jolie femme :

Il faut mourir, lorsqu'au milieu de nous,
Eucharis, vers le soir, nouvelle Terpsichore,
Danse, ou, prenant sa harpe entre ses beaux genoux,
Mêle à ce doux concert sa voix plus douce encore.
Que de légèreté dans ses doigts délicats !
Tout l'instrument frémit sous ses deux mains errantes ;
Et le voile incertain des cordes transparentes,
Même en les dérobant, embellit ses appas.

Ces vers sont, au moins, heureux.

Voici encore ce commencement d'ode, prétendue délirante, qui est d'un joli mouvement, et même ne manque pas de lyrisme; décidément, Bertin sait commencer, seulement il ne sait ni continuer ni finir :

Que peut demander aux dieux
L'amant qui baise tes yeux
Et qui t'a donné sa vie ?
Il ne voit rien sous les cieux
Qu'il regrette ou qu'il envie.

Cela c'est du Catulle, et voici maintenant du Properce :

Qu'un autre amasse en paix les épis jaunissants
Que la Beauce nourrit dans ses fertiles plaines;
Qu'il range sous ses lois vingt troupeaux mugissants;
Que la pourpre de Tyr abreuve encor ses laines :
Longtemps avant l'aube du jour,
Que l'avide marchand s'éveille
Et quitte sans pitié le maternel séjour,
Amoureux des travaux qu'il détestait la veille;

Qu'il brave et les sables brûlants
Et les glaces hyperborées;
Qu'il fatigue les mers, qu'il enchaîne les vents,
Pour boire le tokai dans des coupes dorées:
J'aime mieux du soleil éviter les chaleurs,
Sous l'humble coudrier soumis à ma puissance;
Périssent les trésors, plutôt que mon absence,
O ma chère Eucharis, fasse couler tes pleurs!

Il y a là un certain *molle atque facetum*: c'est presque sur les limites du talent; en somme, c'est lisible.

Dans le *deuxième livre*, il y a des choses plus touchantes et plus fortes. Le désespoir, tel que peut l'éprouver un élégant comme Bertin, dont la sensibilité est à fleur de peau, ou à fleur d'âme, est assez bien exprimé, avec un certain don de réflexion et de retour sur lui-même, qui est assez imprévu chez Bertin et ne laisse pas de donner à ses vers quelque tour poétique. L'amour trahi peut faire rugir; mais il peut aussi, chez un homme comme Bertin, inspirer seulement une mélancolie amère:

Quand je perdais les plus beaux de mes jours,
Si doucement, aux pieds de ma maîtresse,
J'imaginais, dans ma crédule ivresse,
Qu'un tel bonheur devait durer toujours.
Qu'importe, hélas! me disais-je à moi-même,
Que le temps vole? Il doit peu m'alarmer.
Après mille ans, peut-on cesser d'aimer
Ce qu'une fois éperdûment on aime?

La justesse de la pensée emporte l'expression; il trouve alors des vers qui sont du bon petit courant de La Fontaine, quand La Fontaine n'est pas poète:

Quand j'aurai vu, moins bouillant dans mes vœux,
S'évanouir les erreurs du bel âge,
Et que mon front, dégarni de cheveux,
M'avertira qu'il est temps d'être sage,
Rendu pour lors à mes premiers penchants,
J'irai, j'irai, loin d'un monde volage,
De mes aïeux cultiver l'héritage,
Tondre ma vigne et labourer mes champs.
Dans mon foyer, ma compagne fidèle,
Mon Eucharis viendra donner des lois;
Le doux ramier reconnaîtra sa voix,
Et mes agneaux bondiront autour d'elle.
Elle saura, dans la saison nouvelle,
Porter des fleurs au jeune dieu des bois!
Elle saura, puissant fils de Sénèle,
T'offrir les dons du plus riche des mois

Et surcharger ta couronne immortelle
D'un raisin mûr qui rougira tes doigts.
Mon Eucharis fermera ma paupière ;
Oui, je mourrai dans ses embrassements ;
Et là, sans pompe, un jour, la même pierre,
Sous des cyprès unira deux amants.
Je le disais. Quelle erreur insensée,
Quel fol espoir enivrait ma pensée ?
Les vents, hélas ! en tourbillons fougueux
Sur l'Océan ont emporté mes vœux...

Cette fois encore, voilà un très bon début pour un chant de plaintes.

Bien entendu, vous vous attendez — n'est-il pas vrai ? — au *Lac* de Lamartine. Bertin devait avoir l'idée de revoir les « bocages », pour parler comme on faisait alors, où il avait été aimé, afin de s'attendrir et de pleurer : ce thème, vous l'avez déjà vu dans les *Regrets* de La Harpe ; il devait être ici, il y est. Mais vous êtes prévenus, et vous savez bien que vous n'y trouverez ni la grande éloquence de la *Tristesse d'Olympio*, ni ce don de magnifique élargissement cosmique par lequel le poète associe à ses souffrances les lieux où il a été aimé. Tout le magasin d'accessoires, ombrages, flots, rochers, etc., vous le trouvez dans Bertin, comme dans Lamartine ; seulement, comme dit l'autre, il y a la manière...

Je vous revois, ombrage solitaire,
Lit de verdure, impénétrable au jour,
De mes plaisirs discret dépositaire,
Temple charmant où j'ai connu l'Amour.
O souvenir trop cher à ma tendresse !
J'entends l'écho des rochers d'alentour
Redire encor le nom de ma maîtresse :
Je vous revois, délicieux séjour !
Mais ces moments de bonheur et d'ivresse,
Ces doux moments sont perdus sans retour...

En vérité, ce qui ajoute encore à la froideur de ces vers, c'est que ces gens-là ne peuvent pas aimer, ou même simplement sentir, sans que ce soit avec leurs souvenirs classiques et scolaires ; d'ailleurs, il ne faut pas trop le leur reprocher : la moitié de l'admirable et si émouvante ode de Ronsard sur la mort de Marie est une adaptation de Petrarque ; si, ne connaissant pas ce détail, vous êtes touchés par cette ode, cela prouve simplement que Ronsard était, lui aussi, profondément frappé ; il n'en est pas moins vrai que c'est là un jeu de la sensibilité, jeu très dangereux et qui peut ne pas toujours réussir. Vous retrouvez Virgile dans les vers suivants :

C'est là, c'est là qu'au printemps de ma vie,
En la voyant je me sentis brûler
D'un feu soudain : je ne pus lui parler,
Et la lumière à mes yeux fut ravie.
C'est là qu'un soir j'osai prendre sa main
Et la baiser d'un air timide et sage !
C'est là qu'un soir j'osai bien davantage :
Rapidement, je fis battre son sein,
Et la rougeur colora son visage :
C'est là qu'un soir je la surpris au bain...
O voluptés, délices du bel âge,
Plaisirs, Amours, qu'êtes-vous devenus ?
Je crois errer sur des bords inconnus,
Et ne retrouve ici que votre image.
Dans ce bois solitaire en cyprès transformé,
Je n'entends plus qu'un triste et long murmure :
Ce vallon frais, par les monts renfermé,
N'offre à mes yeux qu'une aride verdure ;
L'oiseau se tait...

Eh ! bien, non ; l'oiseau ne devrait pas se taire : il devrait chanter encore, et alors le poète demanderait : comment peut-il chanter encore, après ce qui m'est arrivé ? — ou bien trouverait naturel que, au milieu de l'universelle indifférence, l'oiseau chante encore malgré son malheur.

.... l'air est moins parfumé,
Et ce ruisseau roule une onde moins pure ;
Tout est changé pour moi dans la nature ;
Tout m'y déplaît : je ne suis plus aimé.

C'est presque de la prose ; le sentiment seul est assez touchant.

Un peu meilleur est le développement d'un autre thème, qui sera repris par les romantiques. Un autre printemps renaît ; mais ce n'est plus celui de l'an dernier, et le retour de cette saison est d'autant plus atroce, qu'il était aimé alors et qu'il ne l'est plus. Le voici, traité par un poète qui se dirige vers le romantisme :

Tout s'anime dans la nature :
Doux Avril, tu descends des airs ;
Vénus détache sa ceinture ;
Les fleurs émaillent la verdure,
Et l'oiseau reprend ses concerts.
Quittez le brouillard de la ville
Et ses embarras indiscrets ;
Paisible habitant du marais,
Courez, dans ce vallon fertile
Qu'ont embelli Flore et Cérès,
De la campagne renaissante
Respirer les douces odeurs,

Et sur l'épine blanchissante
Cueillir ses premières faveurs.
Aux champs le printemps vous appelle ;
Ah ! profitez de ses beaux jours.
Heureux favori des Amours,
C'est pour vous qu'il se renouvelle ;
Pour moi, la peine est éternelle
Et l'hiver durera toujours.

Cette fois, c'est la fin qui est heureuse et qui, par sa sobriété, nous donne comme la sensation d'un sentiment assez fort.

*
* *

J'en finis, aujourd'hui, avec l'examen des œuvres de ce pauvre Bertin qui mérite d'être connu sous tous ses aspects, encore que le nombre de ses aspects soit assez restreint. J'en étais resté au milieu du livre II des *Amours*, et je vous disais que, après les sept ou huit pièces où Bertin a exprimé son désespoir et dont je vous ai lu les moins mauvaises — que j'ai eu tort d'écraser en les comparant au *Lac* et à la *Tristesse d'Olympio*, — le reste du livre II est composé de ce que j'appellerai les « Recherches de consolations ». C'est, par exemple, lorsque Bertin cherche à parcourir la terre entière, ou à peu près, pour se divertir et se distraire de l'idée fixe qui reste dans l'esprit et dans le cœur d'un homme après un amour trompé ; il veut voyager et ne recherche pas les consolations sublimes, comme ferait un poète moderne, plus pénétré de la philosophie ambiante. Musset lui-même, qui n'était pas un grand esprit, mais seulement un grand cœur, a trouvé des consolations d'un genre plus original dans l'union mystique avec la nature, qui ne console pas mais qui peut apaiser, puis dans le souvenir même d'avoir aimé : car, comme il est possible que ce qu'il y a de plus doux et de plus pénétrant dans l'amour, ce soit le souvenir, peut-être est-ce là que nous pouvons trouver la consolation et le repos. Encore une fois, ce que j'en dis n'est pas pour écraser Bertin, mais pour montrer qu'il n'y a pas chez lui de recherche dans la pensée : ses consolations sont un peu banales. Quant à la forme, elle est, comme toujours, assez agréable :

J'ai souvent essayé de noyer dans le vin
Ma peine et mes tristes alarmes.
O Bacchus ! ton nectar divin
S'aigrissait sur mon cœur et se tournait en larmes.
J'ai souvent essayé, dans la longueur des nuits,
D'accorder sous mes doigts la lyre de Chapelle ;

Tout son destin fut d'aimer Eucharis
Et de mourir abandonné par elle.

L'épitaphe est heureuse, courte ; c'est bien le genre grec, qui cherche à ramasser dans deux ou trois vers brefs toute l'existence — et la chose est facile pour celles qui sont trop tôt brisées — d'un homme et d'une femme. Il y a donc à glaner dans ce poète : de temps en temps, il trouve une forme agréable.

Je n'insisterai pas beaucoup sur le troisième livre des *Amours*. Je vous ai dit que ce n'était guère qu'un portefeuille, où Bertin a logé toutes sortes de choses, qui ne se rattachent que par un lien très frêle à ses amours. Je préfère en détacher deux pièces d'une incroyable banalité de fond, mais d'un joli rythme. Nous sommes à une époque où la poésie est bien morte, et, cependant, il en reste quelque chose ; ces gens-là ont encore de l'oreille, au moins de temps en temps, et il leur arrive de donner à une pièce un mouvement musical : ils ont le sens de la cadence. Ecoutez l'*Elégie III*, à Catilie :

Songes-y bien, ma bergère,
Une heure après le lever
De l'étoile de ta mère,
Dans ton réduit solitaire,
Ce soir, j'irai te trouver...

La pièce se continue ainsi sur un rythme léger, frôleur, un rythme assez lent, tout à fait significatif de l'amoureux qui se glisse de peur d'être vu ou entendu. Le poète a trouvé des sonorités adoucies qui éveillent en nous l'idée d'un crépuscule qui enveloppe la ville : comme fond, c'est nul ; comme villanelle, c'est exquis ; dit au petit lever d'une marquise, cela devait avoir un succès immense. — La seconde pièce, l'*Elégie XIII*, adressée à la même Catilie, est moins bonne ; mais le trait final en est joli. Des vers comme ceux-ci :

Et la triste douceur de nourrir dans mon âme
L'éternel souvenir d'un bonheur qui n'est plus,

ne sont-ils pas — au point de vue rythmique — les deux derniers d'une strophe de Musset ? Il y a, à travers toute la pièce, une disposition des rimes très agréable à l'oreille, quoique peu expressive de la pensée du poète ; puis il y a dans la chute un heureux mélange d'esprit et de sentiment :

Ah ! si, malgré leurs soins jaloux,
Mon cœur se fait entendre au vôtre,

Mon sort est encore assez doux !
J'aime mieux souffrir avec vous
Que d'être heureux avec une autre.

Il faudrait citer encore une pièce intitulée *Adieux à une terre que l'on était sur le point de vendre* ; je ne vous la lirai pas : il nous faudrait la comparer avec la pièce de Casimir Delavigne, qui a pour titre *Adieux à Madeleine*. Je ne doute point que Casimir Delavigne ne se soit souvenu de l'élégie de Bertin, qui était encore une gloire et dont l'œuvre était dans toutes les mains et dans toutes les mémoires, alors que Delavigne n'était qu'un petit jeune homme. Je crois, si l'on tient toujours à décerner des prix, que le prix reviendrait à Delavigne, mais qu'il faudrait tenir compte des qualités très attrayantes de la pièce de Bertin.

J'en arrive au second volume des œuvres de notre poète : c'est un petit recueil de lettres mêlées de vers, de lettres et de relations de voyages. Bertin était un homme de moyen esprit, de moyenne sensibilité même, et qui était parfaitement fait pour cette *musa pedestris*, pour ce genre à demi prosaïque de la lettre, où l'on insère des paysages et des impressions de voyages. Commençons, si vous le voulez bien, par les lettres amicales ; l'une d'elles, adressée à l'abbé Delille, est très importante au point de vue de l'histoire littéraire : elle nous fait connaître dans quels rapports d'intimité cordiale et littéraire étaient Bertin et l'illustre abbé. Elle a pour sujet un voyage que Delille projetait de faire en Italie :

Tu les verras, ces superbes remparts...
Ces temples écroulés, ces combles entr'ouverts.
Ce théâtre où Mécène eût applaudi tes vers,
Et du fier Agrippa les voûtes triomphales.

Voilà un ton tout à fait nouveau : Bertin vise au grand ; il se pique d'honneur, parce qu'il écrit à Delille. Quand on écrit à un supérieur, il faut lui écrire dans sa langue : c'est une politesse à lui faire. Victor Hugo le savait bien, quand il écrivait à Lamartine, et Lamartine aussi, quand il écrivait à Victor Hugo ; il faut rivaliser avec lui sur son domaine, et, comme on n'est pas sûr de réussir, c'est encore une courtoisie de s'essayer à un jeu où l'on sait qu'on ne sera pas le maître. Bertin a voulu faire du Delille ; il n'a pas si mal réussi :

Là Brutus au Sénat poignardait un tyran ;
Là respirait Titus, l'amour de l'Italie.
Là Jupiter tonnait au Vatican ;
Là fut surpris Ovide avec Julie.

Il y a là un contraste entre les souvenirs les plus grandioses de l'histoire romaine et cette anecdote obscure, mais galante, du poète et de la princesse Julie. — Puis il vole au Champ de Mars, où il voit une ardente jeunesse

Déployer, en luttant, sa nerveuse souplesse
Et disputer, aux yeux d'une fière maîtresse,
Le prix de la valeur et non de la beauté.

Ces vers sont solides et pittoresques : ce sont des qualités nouvelles chez cet aimable et généralement faible poète. Et voyez avec quel art Bertin sait présenter une allusion : est-il possible de mieux dire à un auteur qu'il est un traducteur ?

Oh ! que ne suis-je assis au bois de Lucrétile,
Au fond de ces jardins, au profane inconnus,
Où ta muse autrefois, sous les traits de Virgile,
Dans ses vers si touchants, pure, simple et facile,
Fit couler tant de pleurs au nom de Marcellus !

Cet homme-là n'a pas absolument volé sa réputation.

Dans un genre qui est celui que nous avons à peu près dénigré, à peu près approuvé en lisant les *Amours* de Bertin, je citerai encore un petit madrigal adressé *à la Marquise de *** qui annonçait un nouveau recueil d'élégies en trois livres, intitulé les Amours.* Cet incident nous rappelle la querelle entre Anacréon et Sapho : on a dit qu'ils étaient rivaux ; d'autres ont dit qu'ils étaient le contraire ; finalement, tout cela ne signifie rien, puisqu'ils vivaient à plusieurs siècles de distance. Le ton de ce madrigal fait songer à Voltaire, avec un peu plus de mollesse : c'est le genre cavalier de Dorat, légèrement impertinent, tout en restant de bonne compagnie ; la fin est tout à fait digne de Voltaire :

J'en connais qui vivront toujours,
Et les véritables amours
Sont ceux que vous aurez fait naître.

Dans ses lettres mêlées de prose et de vers, il y a des paysages ; Jean-Jacques a passé par là. Il n'y en a presque pas dans son *Voyage de Bourgogne*. Comme Chapelle et Bachaumont, la plupart des gens qui ont voyagé alors ne regardaient pas les paysages : avec Lefranc de Pompignan, nous n'avons guère que des descriptions de monuments ; nous avons vu que, quoi qu'en dise Sainte-Beuve, pas plus que ses prédécesseurs Boufflers n'avait eu le sentiment de la nature ; qu'il savait faire de l'esprit, crayonner en aimable pastelliste la figure et les démarches des

bons bourgeois qu'il rencontrait, qu'il racontait joliment une anecdote ; mais, dans ses lettres, à vrai dire, nous n'avons pas trouvé de paysages, ce qui est extraordinaire et pourtant nous repose ; car nous avons eu, depuis, tellement de « voyages » avec foisonnement de descriptions que nous sommes presque heureux d'en trouver un dont l'auteur semble n'être passé nulle part. Eh ! bien, il faut faire un quart d'exception pour Bertin, qui, partant pour la Bourgogne, nous décrit le « spectacle charmant des bords de la Seine » et note, en passant, un berger qui,

penché vers l'onde pure,
S'abreuve, à deux genoux, dans le creux d'un chapeau.

Voilà un homme qui a tout de même senti qu'il fallait faire un peu de peinture flamande, quand on avait quelque chose sous les yeux. La trivialité de ce dernier trait est de quelqu'un qui a vu les choses et qui ne les invente pas complètement ; mais c'est à peu près tout. J'y ajouterai pourtant un petit passage, où il peint les quatre « coursiers » vigoureux qui traînent son navire, et « lui offrent, de temps en temps, un spectacle digne du pinceau de Vernet ». Il a regardé, vu, et sait rendre d'une façon digne d'un peintre moderne. Je vous fais grâce du reste du voyage. Le long de la route, il s'arrête à une scène touchante : une jeune femme qui pleure sur la tombe de son époux ; puis il va voir un ermite dont il se moque, naturellement ; puis c'est une nuitée d'auberge, qu'il complique d'une mythologie déplaisante ; enfin, l'arrivée au château : hospitalité magnifique, dîners, chapons, bons vins, et Madame de... qui est charmante, etc...

En revanche, les Pyrénées l'ont bien inspiré : il en a donné des descriptions qui font songer que nous sommes bien au temps de Jean-Jacques et de Léonard, qui a « inventé » les Pyrénées, comme Jean-Jacques avait inventé les Alpes, et découvert l'âpreté de la montagne, comme Jean-Jacques en avait saisi le caractère hospitalier. Il a senti notamment la beauté de la route de Lourdes à Saint-Sauveur : « Vous montez constamment par un chemin taillé dans le roc, et vous voyez sans cesse à deux ou trois cents pieds au-dessous de vous, tantôt à votre droite, tantôt à votre gauche, un torrent qui semble avoir employé des milliers de siècles à se frayer une route à travers ces masses de granit, et dont le bruit horrible vous annonce encore sa présence, quand votre œil ne peut plus le suivre au fond du précipice. » Puis voici la maison des bains à Saint-Sauveur :

Sous une voûte ténébreuse
Où pend et brille en perle un sel jaunâtre et dur,

Des veines d'un rocher, recouvert d'un vieux mur,
S'échappe à gros bouillons une onde sulfureuse,
Qui, tombant dans le marbre ou sur la pierre creuse,
Y dépose un limon doux, savoureux et pur.

Il y a là un effort pour rendre les choses avec netteté et précision, en même temps qu'avec pittoresque et poésie. Et, plus loin : « Quel ravissant spectacle! Je vois sous mes pieds les flancs des montagnes environnés de nuages, tandis que leur cime et moi nous sommes éclairés des rayons du soleil... Je descends par des sentiers très difficiles; je gagne l'ombre des arbrisseaux ; et assis au bord de ce torrent, dont le bruit semblable à celui de la mer nous étourdit nuit et jour, je me livre à la plus douce mélancolie. La fuite de l'eau me retrace celle du temps. Je songe à toutes les pertes que j'ai déjà faites dans un âge aussi peu avancé. Hélas ! j'ai vu disparaître les objets les plus aimables et les plus aimés. Mon âme, par degrés, se pénètre de tristesse ; je me trouve bientôt inondé de mes larmes ; et je vous répète du fond du cœur ce que je vous dis rarement, parce que je crains de vous affliger : o mon ami, puissé-je ne jamais vous survivre ! » N'est-ce pas là l'accent de Jean-Jacques Rousseau ? Malheureusement, je ne suis pas bien sûr de sa sincérité. Enfin, le cirque de Gavarnie est fort bien décrit : « Figurez-vous, s'il est possible, un vaste amphithéâtre de rochers perpendiculaires, dont les flancs nus et horribles présentent à l'imagination des restes de tours et de fortifications, et dont le sommet, ruisselant de toutes parts, est couvert de neiges éternelles. L'intérieur de l'enceinte, l'arène, si j'ose ainsi m'exprimer, est jonchée d'un amas effroyable de décombres et traversée par des torrents... Du sommet de la montagne se précipitent sept cascades. La plus belle est à gauche : elle tombe d'une hauteur si prodigieuse et si détachée du roc qu'elle ressemble à une longue pièce de gaze d'argent qu'on déroulerait dans les airs. »

Il est vraiment difficile de trouver mieux : c'est tout à fait heureux comme impression et comme expression.

C'est sur un petit épilogue en vers, qui contient sinon ses derniers vers, du moins quelques-uns de ceux qu'il a écrits dans les derniers temps de sa vie, que je veux laisser notre ami Bertin, qu'après avoir dénigré j'ai fini, sinon par admirer, du moins par approuver dans quelques-unes de ses compositions ingénieuses. Cet épilogue a pour mérite de retracer la vie entière de Bertin : c'est tout à fait une pièce de vers *in extremis* ; un poète romantique l'eût intitulée : *Adieux à la Vie*. En voici la fin :

Mais à peine deux fois j'ai compté seize hivers,
Et déjà dans sa fleur ma jeunesse est flétrie.
Des ombres du trépas mes beaux jours sont couverts,
Il faudra donc bientôt quitter ces antres verts,
Ces prés, ces bois touffus, ma tendre et douce amie ?
Ah ! pour me rendre heureux, ...
Ma maîtresse en sait plus que les neuf doctes sœurs.
Laissez-moi préférer le plaisir à la gloire !
J'étouffe dans mon cœur des désirs superflus.
J'aime mieux dans ses bras vivre un seul jour de plus
Que mille siècles dans l'histoire.

Et cela devait être, en effet, les deux derniers vers de ce poète élégiaque, aimable souvent, amoureux toujours, qui a dû à quelques pièces agréables la gloire un peu éphémère dont il a joui.

A. B.

Les discours judiciaires de Cicéron.

Cours de M. JULES MARTHA,

Professeur à l'Université de Paris.

L'avocat romain.

Nous avons essayé de définir aussi nettement que possible, dans notre dernière leçon, quel serait l'objet du cours de cette année : nous devons, avons-nous dit, nous occuper de Cicéron considéré spécialement comme avocat. Pour traiter ce sujet, nous serons obligés de recourir continuellement à la terminologie judiciaire moderne ; nous devrons, à chaque instant et par la force même des choses, employer les mots d' « avocat », de « barreau », de « tribunal ». Mais, en les employant, il faudra nous garder toujours d'attribuer à ces mots leur sens actuel, de mettre sous chacun d'eux une idée moderne. En réalité, le monde judiciaire d'aujourd'hui diffère sensiblement de celui de l'antiquité ; aucune comparaison n'est à faire entre ce qui se passait à Rome et ce qui se passe dans la France du xxe siècle. Si nous désignons donc par les mêmes termes des choses si différentes, il faut, pour dissiper tout malentendu, se bien persuader d'abord que ces termes ne sont que des équivalents, et même des équivalents très imparfaits. Nous allons chercher par suite à montrer, avant de nous occuper de Cicéron lui-même, ce qu'il faut véritablement entendre par les mots que nous aurons à employer.

*
* *

Et d'abord, que signifie, quand on parle de Rome, le mot d' « avocat » ? A cette question on peut répondre négativement : il ne faut pas entendre par ce mot ce que nous entendons nous-mêmes, quand nous parlons de nos avocats actuels. En quoi donc un avocat antique, et plus particulièrement un avocat romain, diffère-t-il d'un avocat moderne ?

Les différences qui les séparent peuvent se ramener à trois :

1° L'avocat romain est tantôt un défenseur, tantôt un accusateur ;

2o L'avocat romain est toujours un homme politique;

3o L'avocat romain est un homme indépendant de toutes les bienséances.

I

De nos jours, un avocat a pour mission unique de défendre en justice. Cette mission, il l'avait aussi autrefois : le « patronus » antique était, en effet, un « appui » ; mais il était autre chose encore : à lui revenait, le plus souvent, la fonction d'accusateur. Comment cela était-il possible ?

La chose, pour nous modernes,est assez difficile à comprendre. Actuellement, dans tous les Etats de l'Europe, et avec de très légères différences, la justice criminelle est érigée en service public. Il existe partout, à titre officiel, une administration spéciale, chargée particulièrement de poursuivre les crimes et les délits. Les juges d'instruction, les procureurs de la République, les procureurs généraux sont les principaux fonctionnaires de cette administration. Ce qu'on appelle le « parquet » a pour rôle de prendre la défense de la société entamée ou menacée d'être entamée par un crime ou par un délit. Sur une plainte particulière qui lui est faite, c'est le parquet qui a l'initiative de la poursuite.

Or, rien de pareil n'existait dans les sociétés antiques, pas plus en Grèce qu'à Rome. Quelle était donc la procédure alors suivie ? C'était celle que l'on suit, aujourd'hui encore, en matière civile, où la personne qui est lésée poursuit celle qui l'a lésée. En matière criminelle, à Rome, c'était un simple particulier qui devait prendre l'initiative des poursuites contre un autre simple particulier. Et, pour cela faire, il n'était pas besoin d'avoir été soi-même victime : le premier citoyen venu, à la seule condition de jouir de tous ses droits civils et politiques, avait le droit, non pas en tant que partie lésée, mais à titre de membre de la société, de poursuivre le criminel ou le délinquant.

Or, le plus souvent, qu'arrivait-il ? C'est que les particuliers n'avaient aucune envie d'entreprendre des poursuites. Prendre en main la cause de la société exige du courage : le premier sentiment est d'éviter le plus possible de se mêler des affaires d'autrui, dans la crainte d'une vengeance ou d'un ennui quelconque. Les législateurs antiques s'aperçurent du danger : pour y obvier, ils cherchèrent à stimuler les courages par des récompenses. Si c'est, à Rome, un Latin qui entreprend des poursuites, il obtient, *ipso facto*, la « civitas » romaine tout entière ; si c'est un

citoyen romain, il a le droit de changer de tribu ; si c'est un membre du Sénat, il monte immédiatement d'un degré dans la hiérarchie sénatoriale. Enfin, à ces avantages d'ordre social, s'ajoute un avantage matériel d'importance : quand la poursuite réussit, l'accusateur peut prélever pour lui-même, selon les époques, le tiers ou le quart sur la totalité des biens du condamné.

Cependant, l'institution de ces récompenses n'eut pas le résultat que le législateur en attendait. En effet, s'il y avait à gagner à entreprendre des poursuites, il y avait aussi beaucoup à perdre, et les dangers que l'on courait étaient nombreux et graves. Il y avait, d'abord, un risque personnel. Si l'on poursuivait un criminel avéré, on mettait contre soi sa famille, ses amis. On pouvait désormais, pour un prétexte futile, ou même sans aucun prétexte, être tracassé, poursuivi à son tour en justice pour un crime imaginaire, et même on pouvait être assassiné. Le régime de la « vendetta » existait à Rome à cette époque; et, par les plaidoyers de Cicéron, on se rend parfaitement compte que les crimes, le plus souvent, s'y engendraient les uns les autres par séries.

En second lieu, il y avait un risque politique à courir. La plupart des grands procès criminels de l'antiquité avaient, en effet, une couleur politique. On était accusé de haute trahison pour un complot tramé ou une émeute excitée ; de lèse-majesté, pour avoir diminué la grandeur du peuple romain ; de brigue, pour avoir dans les élections acheté les voix des citoyens ; de péculat, pour avoir exercé sa rapacité au détriment de l'Etat ; de concussion enfin, pour avoir, dans sa gestion financière, maltraité les cités ou les alliés des provinces. La plupart des crimes étaient donc des crimes politiques ; et, cependant, c'était un particulier qui devait les poursuivre. Or, les coupables étaient souvent de grands personnages. Si on les poursuivait, on avait contre soi non seulement leurs familles et leurs amis, mais aussi leur parti politique et tous les clients des hommes de ce parti. On risquait d'avoir procès sur procès, de compromettre son existence et celle de tous les siens, et, comme la plupart des grands coupables sortaient indemnes du tribunal, on était un homme perdu.

Ce n'est pas tout encore. Il y avait le risque que nous appellerons « oratoire ». On sait qu'à Rome la justice criminelle était très sévère : elle ne connaissait guère que la mort, — la mort civile, s'entend. Le condamné était privé de son titre de citoyen ; souvent, il était exilé ; toujours, on confisquait sa fortune et ses biens. C'était pour lui la ruine morale et matérielle. Aussi l'accusé avait-il un intérêt capital à ne pas se laisser condamner : ces grands politiques, qui connaissaient les plus grands avocats, s'a-

dressaient à un Hortensius, à un Cicéron ; et, comme la loi leur permettait d'en avoir plusieurs, ils accaparaient tous les orateurs en renom. L'accusateur en était réduit soit à plaider lui-même, soit à avoir recours à un avocat de second ordre, de moindre réputation et par conséquent de moindre crédit. Qu'arrivait-il ? C'est que son accusation était mal soutenue. D'ailleurs, les accusés, grâce à leurs richesses, achetaient de faux témoins, et le malheureux citoyen qui avait entrepris les poursuites risquait de voir démontrer au grand jour que le vrai coupable c'était lui-même. L'accusé acquitté, l'accusateur était condamné à payer une amende et à recevoir sur l'épaule, imprimée au fer rouge, la première lettre du mot « kalumniator ».

Les risques à courir étant si divers et si grands, il arrivait que, dans la pratique, aucun particulier ne portait d'accusation. Le métier d'accusateur était abandonné à ceux qui se sentaient assez forts pour lutter contre les grands avocats, c'est-à-dire à des gens qui étaient eux-mêmes des orateurs de premier ordre. Tour à tour, Scipion Emilien, Caton l'Ancien, Crassus, Antoine, les Gracques, Hortensius, Cicéron exercèrent ce métier. Encore faut-il ajouter qu'ils ne l'exerçaient que dans leur jeunesse, au début de leur carrière, pour faire de l'éclat. Ils accusaient à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, quand on avait encore pour eux de l'indulgence et de la sympathie. Plus tard, vers la trentaine, la renommée étant acquise, ils abandonnaient les accusations et se donnaient tout entiers aux défenses.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que le rôle d'avocat dans la Rome antique était beaucoup moins circonscrit qu'il ne l'est aujourd'hui. L'avocat était tour à tour, ou du moins pouvait être, défenseur et accusateur. Aujourd'hui, à cause de l'institution du ministère public, le rôle de défenseur lui reste seul ; c'est là une première et importante différence.

II

La seconde n'est pas moins sensible : aujourd'hui, un avocat se trouve quelquefois amené, par le seul effet des circonstances, à faire de la politique ; à Rome, un avocat y était toujours obligé, par la force des choses, c'est-à-dire par la nature même des causes et la composition des tribunaux.

D'abord, il y avait un grand nombre de causes politiques proprement dites. On a énuméré plus haut les principales. L'orateur qui s'en chargeait était alors obligé d'être au courant des affaires et d'y faire souvent allusion dans son plaidoyer. La préparation

même de l'accusation l'amenait, en ce cas, tout naturellement à rechercher pourquoi le criminel était entré dans la politique, quel mobile l'y avait poussé, quel parti l'y avait aidé, sous quelles influences enfin et dans quelles intentions il s'était laissé aller à commettre son crime.

Mais telles n'étaient pas toutes les causes qu'on avait à plaider au barreau romain. Cependant l'absence même de parquet, de ministère public, avait pour résultat de donner une couleur politique à celles qui, par elles-mêmes, n'en avaient point ; voici comment. Un particulier, nous l'avons vu, devait se charger de l'accusation : or, ce n'était évidemment ni un ami personnel du coupable, ni un de ses proches, ni un voisin bienveillant, ni un ami politique qui s'en chargeait. Dans les petites villes d'Italie surtout, où les luttes et les haines politiques étaient si âpres et si vives, l'accusateur, presque toujours, était un homme du parti opposé à celui de l'accusé. Un aristocrate ne poursuivait jamais qu'un démocrate, et inversement. Mais, alors, le procès prenait un caractère tout nouveau : la question ne se posait plus entre deux particuliers, deux hommes privés, mais entre deux partis politiques.

Restent les causes civiles proprement dites. Echappaient-elles à la politique? Pas plus que les précédentes : c'était, la plupart du temps, non pas une violation des lois (lesquelles étaient fort sujettes à contestation) qui mettait aux prises deux individus, mais de vieilles rancunes. Les procès de murs mitoyens et les procès analogues n'étaient, le plus souvent, que des occasions de vengeance. De plus, rappelons-nous que l'avocat romain ne recevait pas d'honoraires : par suite, le premier venu ne pouvait pas aller le trouver pour lui demander un service. On était obligé, pour l'amener à soi, de le persuader moralement ; on cherchait donc des intermédiaires, des gens qui voulussent bien recommander un client à un avocat de leurs amis. Or qu'arrivait-il ? C'est que, le plus souvent, ces intermédiaires étaient des hommes politiques, parce qu'ils devaient être des hommes influents. De son côté, d'ailleurs, l'accusé agissait de la même façon que l'accusateur. On en arrivait ainsi, pour la borne d'un champ ou une contestation de même nature entre voisins, à agiter les passions politiques, à mettre face à face un Hortensius et un Cicéron, bref tout le parti démocratique contre tout le parti aristocratique.

Puis, quand la politique n'était pas dans la cause, — en admettant que, quelquefois, elle n'y fût pas, — elle était toujours dans le tribunal.

A Rome, la justice ne formait pas un corps, comme aujourd'hui. Le président du tribunal était le consul, plus tard le préteur, c'est-à-dire un magistrat, et un magistrat annuel, électif, qui jouissait d'un pouvoir discrétionnaire et ne se faisait pas faute d'en user ; qui ne se gênait pas pour remettre indéfiniment les affaires de ses amis politiques, pour condamner au contraire en hâte ses adversaires. Quand il allait siéger, il dépouillait d'autant moins ses passions, que s'il n'était encore que préteur, il voulait généralement arriver au consulat, et qu'à cet effet il devait donner des garanties à son parti.

Les juges, d'autre part, étaient ce que nous appelons aujourd'hui des « jurés ». Ils étaient choisis sur une liste qui comprenait non pas des noms de notables, mais des noms d'hommes politiques : elle était faite avec partialité et dans certains desseins. Tant que le gouvernement fut aristocratique, nul ne put être juré sans avoir rang de sénateur. La conséquence était naturelle : les sénateurs étaient toujours acquittés. Arrivent les Gracques : ils veulent accomplir une révolution dans la composition des tribunaux. Que font-ils? Ils déclarent que les jurés seront pris parmi les chevaliers. De là résulta l'acquittement de tous les accusés de rang équestre et la condamnation de tous les sénateurs. Ce fut un nouveau scandale, et dès lors on fit, dans les listes, un mélange savant de sénateurs, de chevaliers et de ce qu'on appelait les « tribuns du trésor ».

La composition de ces tribunaux étant donnée, l'avocat était sans cesse invité à s'occuper de politique. Le début des *Verrines* en est un exemple frappant : Cicéron commence par rappeler aux juges les scandales de leurs prédécesseurs et leur laisse clairement entendre que si, à leur tour, ils ne jugent pas selon la justice, à leur tour aussi ils subiront un mauvais sort. Et de même, dans tous les autres procès, l'avocat faisait appel aux passions politiques du jour.

*
* *

En troisième lieu, l'avocat était un homme absolument indépendant.

De nos jours, un avocat appartient à une corporation dans laquelle n'entre pas qui veut : il faut avoir des diplômes, payer des patentes, s'astreindre aux règles de l'ordre. A Rome, au contraire, il n'y avait au barreau ni corporation, ni hiérarchie, ni discipline.

Rien ne garantissait donc la moralité des avocats; rien ne les obligeait à respecter les bienséances. Tout leur était permis : il ne s'agissait pour eux que d'être vainqueurs. A leurs yeux, la fin justifiait les moyens, et ils ne se faisaient pas faute d'employer les moyens les plus malhonnêtes : on admettait de leur part tous les mensonges, même les plus flagrants; on ne protestait pas au nom de la morale, quand ils se servaient de faux témoins ; on les laissait employer les procédés les plus déloyaux à l'égard de l'accusé ou de l'adversaire ; quant aux injures, aux grossièretés, voire aux coups, c'était chose parfaitement tolérée. L'art oratoire antique n'était donc pas soumis aux mêmes bienséances que chez nous : le meilleur des hommes et le plus honnête pouvait se trouver aux prises avec le dernier des coquins.

Pour être avocat, par conséquent, il fallait être prêt à toutes les besognes, à riposter à son adversaire par les mêmes moyens qu'il avait employés, à corrompre les juges, à se servir de faux témoignages, à emprunter toutes sortes de procédés à l'art de la comédie ou du théâtre de la foire.

*
* *

Voilà ce qu'était, à Rome, un avocat. Quand on emploie ce mot, il faut bien se rappeler qu'on n'a pas affaire à un homme placé dans les mêmes conditions que l'avocat moderne, mais à un homme beaucoup moins libre du côté de la politique, beaucoup plus libre au contraire sous le rapport des bienséances ; c'est là ce qu'il importe de ne pas oublier, si l'on veut juger Cicéron avec équité.

G. C.

La philosophie de Renouvier.

Cours de M. G. MILHAUD,

Professeur à l'Université de Montpellier.

Introduction.

« J'ai le sentiment que je remplis un devoir », vous disais-je il y a quelques années, en ouvrant mon cours sur Auguste Comte. Je peux répéter les mêmes mots, aujourd'hui, à propos de Charles Renouvier. Lui aussi, il est né à Montpellier ; lui aussi, il a inséparablement uni la spéculation philosophique au culte de la science, poursuivant sans relâche, en dehors des mystères et des dogmes confessionnels, une vérité qui pût devenir la vérité de tous ; lui aussi, de quelque façon qu'on apprécie le succès de ses efforts, il peut compter parmi les plus puissants esprits qui aient représenté la philosophie française au XIXe siècle.

Il a fait, il est vrai, et il fera probablement moins de bruit dans le monde. Vous comprendrez mieux pourquoi, à mesure que ce cours avancera. En peu de mots, cependant, il est possible d'en faire pressentir les raisons, qui tiennent surtout à la nature même des doctrines. La philosophie d'Auguste Comte est infiniment plus extérieure ; elle rejette, comme métaphysique, non pas seulement toute analyse subtile de la pensée, non pas seulement tout ce qui pourrait rappeler les efforts tendant, depuis Thalès jusqu'à Hégel, à éclaircir quelqu'un des éternels problèmes que s'obstine à poser l'âme humaine ; — mais même elle exclut toute idée, toute notion qui ne se présente pas dans des conditions de positivité suffisante, c'est-à-dire, en somme, toute idée qui ne s'exprime pas en éléments connus directement vérifiables. En outre, et par cela même, elle s'énonce en formules très claires, très simples, à force d'être radicales : telle la loi des trois états ; telle la théorie du progrès, ramené à un développement où tout événement, toute institution, se justifie par ses raisons historiques, où tout est bon et vrai pour le temps et les circonstances qui y correspondent, où même les notions de vérité et de justice perdent l'occasion de s'appliquer. Les formules du positivisme, une fois qu'elles sont isolées les unes des autres, et isolées aussi des réflexions si

originales, si ingénieuses et souvent si profondes qui remplissent les livres de Comte, ces formules pénètrent aisément dans le grand public et sont acceptées avec d'autant plus d'ardeur que chacun, en s'y reportant, donne à ses jugements une apparence scientifique.

C'est pourquoi nous assistons, aujourd'hui, à une véritable explosion de positivisme. Regardez autour de vous. D'un côté, ceux qui ne croient à rien, ceux qui écartent non seulement tout dogme confessionnel, mais même tout idéal, sous prétexte que la raison ne saurait dépasser la science et que la science ne peut connaître que ce qui est, non ce qui doit être, tous ceux-là trouvent dans le cours de philosophie positive trop d'encouragements pour qu'on leur reproche de mal choisir leur patron. Mais, d'autre part, nous voyons depuis quelques années les hommes les plus attachés aux traditions catholiques se réclamer à leur tour d'Auguste Comte et de ses inspirations. Au nom du positivisme, — et ils disent volontiers : au nom de la Science, — ils rejettent les idées égalitaires ; ils proclament l'inéluctable nécessité des castes, des privilèges, l'inéluctable nécessité des guerres; bref, l'inéluctable nécessité de tout ce qu'ils observent, par le motif qu'ils l'observent, et, par conséquent, que cela a ses raisons naturelles et profondes. Tel, il y a vingt-deux siècles, Aristote, leur grand ancêtre, affirmait gravement l'inéluctable nécessité de l'esclavage, fondée sur des arguments d'égale valeur scientifique. Tout cela est facile et n'exige, pour être répété, ni un grand effort de pensée philosophique, ni un sens bien exercé de ce qu'est la véritable science, ni même, il faut le dire, une sincère fidélité à celui dont le nom est trop souvent invoqué.

Je ne crois pas que celui de Renouvier se trouve jamais sur tant de lèvres, ni que sa philosophie devienne jamais populaire. C'est que, même lorsqu'il aboutit à des conclusions fort claires portant sur la vie extérieure de l'humanité ou de l'univers, même quand il cherche la solution des problèmes économiques ou sociaux, même quand il traite, dans sa *Revue*, toutes les questions que soulève la politique quotidienne ou qu'il se livre à quelque étude critique sur Pascal ou sur Victor Hugo, il ne cesse jamais de puiser l'essentiel de sa pensée aux sources d'une doctrine qui repose elle-même sur l'analyse délicate des conditions premières de la connaissance, de la croyance et de l'action. Par cette doctrine, Renouvier continue Kant, selon son expression. Il est beaucoup plus vrai de dire que, à la suite de Kant, il continue une tradition qui remonte au moins à Platon et qui retrouve toute son ampleur chez les grands cartésiens du XVIIe siècle.

Il vient après eux et nous offre son *Néocriticisme* comme le terme où devaient aboutir leurs efforts. Aussi, tandis qu'on peut d'autant mieux comprendre Auguste Comte qu'on ignore plus complètement les travaux des métaphysiciens grecs, français ou allemands, il est difficile de donner toute leur signification et leur portée aux théories de Renouvier, si on les sépare des problèmes traditionnels (catégories, antinomies, noumènes, causalité, certitude, liberté...) auxquels elles prétendent apporter une solution. C'est pourquoi le Néocriticisme, dans sa doctrine interne, restera toujours difficilement accessible au grand public.

Raison de plus, dirons-nous, pour essayer d'en faire ici un examen sérieux. Si je ne sais pas y apporter une clarté dont ne voudrait peut-être pas Renouvier lui-même, si je conteste quelqu'un des points essentiels du système, du moins ces leçons ne se termineront pas, j'espère, sans que vous ayez senti tout ce qu'il y a, dans cette âme vraiment haute, de fermeté de pensée, de force, d'indépendance, de conviction ardente, d'efforts vers la vérité, d'horreur pour toutes les formes du mensonge et de l'injustice, d'énergie pour l'appel incessant à la volonté et à l'action.

De la vie de Renouvier, j'ai fort peu à dire. Elle s'est écoulée tout entière, au moins depuis sa sortie de l'Ecole polytechnique, dans son cabinet de travail, loin du bruit et des complications mondaines qui auraient risqué, ne fût-ce qu'un jour, d'interrompre son labeur. Il a vécu à Paris jusqu'aux environs de 1870, puis il s'est fixé pour de longues années dans sa propriété de la Verdette, non loin de la Fontaine de Vaucluse, au milieu de ses livres et d'une nature riante et gracieuse, à en juger par les vues qu'a bien voulu m'en montrer son neveu, M. Georges d'Albenas, conservateur de notre Musée. C'est de là notamment, c'est de ce délicieux séjour que, chaque semaine, il écrivait pour sa *Revue de Critique philosophique* les pages les plus vigoureuses, presque violentes parfois à force d'énergie, sur toutes les questions politiques ou religieuses, qui, après la guerre, lui semblaient intéresser le relèvement moral de notre pays.

Depuis dix ans environ, la nécessité de chercher un climat plus doux encore l'avait amené dans les Pyrénées-Orientales, à Perpignan d'abord, puis à Prades. J'ai eu deux fois l'honneur de le voir, dans sa maisonnette de Perpignan, qu'il avait choisie, — je n'en ai pas été surpris, — hors de la ville. C'était un petit vieillard tout ratatiné, extrêmement maigre, avec qui il était impossible de causer autrement que par l'intermédiaire de son ami, M. Prat, car sa surdité était presque complète. Le contraste

était saisissant entre le peu de chose que semblait être cet homme et l'œuvre gigantesque que, à ce moment encore, il poursuivait avec la plus ardente activité ; il publiait alors les quatre énormes volumes de la *Philosophie analytique de l'Histoire*, qui eux-mêmes allaient être suivis, coup sur coup, de quelques autres. Le visage était d'abord plutôt dur ; mais un bon et large sourire, qui avait quelque chose de familier et presque d'enfantin, venait bien vite l'adoucir, dès que la conversation amenait le nom d'un auteur ou le titre d'un ouvrage qui avait à ses yeux la ridicule sottise de vouloir réhabiliter l'infini, — cette chimère qu'il avait voulu tant de fois terrasser. J'emportai l'impression qu'il devait y avoir eu beaucoup de bonté, et peut-être même de timidité, chez ce batailleur infatigable, chez ce lutteur intrépide, chez ce farouche indépendant qu'était Renouvier.

Le 1er septembre 1903, il mourait simplement, après avoir voulu, comme Socrate, exprimer en un dernier entretien ses convictions philosophiques et ses espérances (1). Il était né en 1815.

Ce sage n'a jamais sollicité aucune fonction ni voulu accepter aucun honneur. A la fin de sa vie seulement, l'Institut a forcé son adhésion et l'a nommé membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. En somme, sa vie ne saurait avoir d'autre histoire que celle de sa pensée.

Or, pour qui veut suivre celle-ci dans son développement, il convient de distinguer quatre périodes.

La première, qui va jusque vers 1852, est la période de tâtonnements. Renouvier cherche sa voie. Outre ses travaux d'histoire de la philosophie, il se fait surtout connaître par sa collaboration à l'*Encyclopédie nouvelle* de Pierre Leroux et Jean Raynaud, puis par un *Manuel de Morale civique* rédigé en 1848 pour les instituteurs, sur la demande du ministre Carnot. (Disons, en passant, que M. Thomas, professeur au lycée de Pau, a eu récemment la bonne idée d'en publier une 3e édition, avec une introduction excellente et des notes fort instructives.) C'est ce livre que le citoyen Bonjean de la Drôme dénonça, un jour, à l'indignation de la Chambre à cause de quelques passages tels que celui-ci : « L'élève demande : Existe-t-il au moins des moyens d'empêcher les riches d'être oisifs et les pauvres d'être mangés par les riches? » (L'*Officiel* porte : exclamations. — Un membre : C'est incroyable !) Et l'instituteur, continue à dire Bonjean, entre dans l'esprit de l'élève. Il répond : « Oui, il en existe et d'excellents.

(1) M. Prat a pieusement recueilli les dernières paroles de Renouvier et les a publiées dans la *Revue de Métaphysique et de Morale*, mars 1904.

Les directeurs de la République trouveront ces moyens aussitôt qu'ils voudront sérieusement pratiquer la fraternité !... Sans détruire le droit d'héritage, on peut le limiter pour l'intérêt public ; sans supprimer l'intérêt du capital, on peut prendre beaucoup de mesures pour le rendre aussi faible qu'on voudra. Alors l'oisiveté sera difficile au riche, et le pauvre trouvera facilement crédit pour s'enrichir. » (Rumeurs diverses..., indique l'*Officiel*...) — Carnot, mis en minorité, donnait sa démission au sortir de cette séance. Deux ans plus tard, quelques députés présentaient à l'Assemblée législative un projet, rédigé par Renouvier, qui avait pour titre : *le gouvernement direct et l'organisation communale et centrale de la République*. — Peut-être, à ce moment, notre philosophe était-il à la veille de prendre une part plus active à la vie publique, — et il serait aisé d'imaginer pour lui, par une méthode qui lui était chère, une existence toute différente de ce que fut la sienne, si seulement le coup d'Etat ne s'était pas produit. Il venait ruiner ses espérances, et Renouvier allait, pendant toute la durée du second empire, s'enfoncer plus que jamais dans la méditation philosophique.

C'est la seconde période, la période féconde, où il publie successivement, de 1854 à 1864, les quatre *Essais de Critique générale*, — et, en 1869, la *Science de la Morale*. Son système est, dès lors, complètement fixé ; sa construction se trouve achevée. De quelque côté qu'elle se tourne, sa pensée se reposera décidément sur des solutions fermes, sur des convictions solides et, à ses yeux, définitivement justifiées.

La troisième période, qui commence vers la fin de l'Empire, est surtout caractérisée par le désir de propager la doctrine nouvelle et d'en éprouver l'efficacité au contact de tous les problèmes pressants que posent, surtout au lendemain de la guerre, les événements de chaque jour. Nous assistons, en même temps, à une lutte incessante contre les idées et les méthodes que condamne le Néocriticisme, et aux efforts les plus vigoureux pour faire pénétrer dans les esprits les axiomes et les postulats sur lesquels il repose. Dans cette œuvre colossale que poursuit pendant près de vingt ans la publication hebdomadaire de la *Critique philosophique*, puis aussi de la *Critique religieuse*, Renouvier n'est plus seul. Il a trouvé chez son collaborateur, M. Pillon, une énergie comparable à la sienne, une conviction égale. Les deux rédacteurs de la *Critique* s'identifient l'un à l'autre, au point qu'on ne sait lequel des deux a écrit les articles non signés. C'est, — à ce moment-là, du moins, — une même pensée, une même âme.

Enfin, dans la quatrième et dernière période, ce qui frappe, au milieu de l'abondance des publications de Renouvier, c'est le penchant à reculer les limites de ce qu'une libre croyance doit raisonnablement admettre, et on le voit aboutir à une gigantesque construction théologique, qu'il offrira, sous le nom de Personnalisme, aux besoins religieux de l'humanité.

Ce qu'il a produit pendant soixante-sept ans, je veux dire depuis sa sortie de l'Ecole polytechnique jusqu'à sa mort, dépasse en quantité ce que vous pourriez imaginer. La lecture n'en est pas toujours commode. On a souvent reproché à Renouvier la lourdeur et l'obscurité de son style. Proudhon, en particulier, froissé par une critique qui visait ses procédés d'éloquence, répondit vertement un jour : « Ce qui fait qu'à mon avis M. Renouvier ne sera jamais, malgré toute sa science, un vrai philosophe, c'est qu'il ne sait pas écrire... » Cette sorte de reproche avait le don d'agacer Renouvier. Il a eu à cœur d'y répondre : « Je croyais et je crois, dit-il dans une note du *Deuxième Essai*, qu'on peut être à la fois un vrai philosophe et savoir écrire, quoiqu'il me semble certain, à consulter les faits, que tous ceux qui ont su écrire n'ont pas été de vrais philosophes, et *vice versa*. » L'exagération flagrante de cette remarque montre assez que, sur cette question, Renouvier perdait son sang-froid. « Les philosophes, dit-il ailleurs, sont des poètes ou des savants. Poètes, ils sont intraduisibles ; savants, allons-nous demander à Viète ou à Fermat de mettre leurs théorèmes à la portée du salon de conversation ?... Je prétends à la science à mon tour .., je veux donc être étudié, et, n'eussé-je que trois lecteurs, n'en eussé-je qu'un, il faut que je dise ce que j'ai à dire, rien de plus, rien de moins, et que je rende ma pensée avec la même précision que je la conçois et avec les abstractions sans lesquelles il n'y a pas de rigueur possible... » Et plus loin : « Qui nous délivrera de la clarté française, si tout son mérite se réduit à l'ordre, à la modération, à l'observation du convenu et des convenances ?... Il y a une autre espèce de clarté, dont la France autrefois se vantait : c'est la clarté des auteurs qui se comprennent toujours eux-mêmes, ne conviant le public à partager que des pensées suffisamment mûries et exactement communicables. On n'est jamais plus près de cette qualité que lorsque, au jugement de certains, on paraît la fuir..., etc.» Jusque dans la sérénité des derniers moments, quand il jette un suprême regard sur son œuvre, il sent encore peser sur elle le reproche auquel il a pourtant bien des fois répondu : « On a dit que je ne savais pas écrire ma langue ; ce n'est pas

tout à fait exact. Si embarrassée que soit ma phrase d'incidentes qui voudraient préciser la pensée, mon style ne manque ni de caractère, ni de force, ni même d'originalité... » En somme, je souscris, pour ma part, à ce jugement de Renouvier sur lui-même. J'irai jusqu'à dire que, chez lui, l'absence complète de tout souci d'élégance, de toute coquetterie extérieure, de tout apprêt, la sincérité brutale d'une pensée qui s'offre au lecteur telle qu'elle se forme, le mépris de toutes les précautions conventionnelles, — en quoi le style ressemble tellement à l'homme, — l'ardeur persuasive, la force, la vigueur de l'expression, tout cela donne au style de Renouvier une saveur qui n'est point banale.

Quant à sa dialectique, elle tire en partie sa force de son insistance et comme de son entêtement à vouloir convaincre. Elle procède par persuasion progressive, en répétant dans les écrits successifs des affirmations catégoriques qu'on ne songe plus à discuter à la fin. Pour peu qu'on s'abandonne, on ne tarde pas à se sentir pris et comme enveloppé ; on est entraîné dans la systématisation des idées ; on ne distingue plus ce qui est établi et ce qui ne l'est pas ; il faut faire effort pour se dégager de l'étreinte, si l'on veut retrouver son jugement personnel.

En fait, l'ensemble des travaux de Renouvier n'a pas encore été l'objet de nombreuses études. La plus ancienne est le résumé de Ravaisson, dans son *Rapport sur la Philosophie française au XIXe siècle* (1867). C'est là une date dans l'histoire du néocriticisme ; elle marque le moment où il commence à compter décidément pour les professeurs de l'Université. La génération des jeunes philosophes qui, aux environs de cette époque, se préparaient à l'agrégation, s'en est trouvée plus ou moins imprégnée. Citons au hasard les noms de Brochard, Liard, Dauriac, Marion, Boirac... Dix ans plus tard, dans la *Revue philosophique* de M. Ribot, Beurier donnait, en trois substantiels articles, un exposé très complet des thèses essentielles de Renouvier. Puis, si je laisse de côté les études et discussions visant plus particulièrement telle ou telle partie du système, comme la morale, par exemple, je signalerai encore, aux environs de 1880, les études d'ensemble de Shadworth Hogdson, dans le *Mind* et dans la *Revue de Critique philosophique*, et de M. Trial dans la *Revue de Critique religieuse* ; tout récemment, la thèse de théologie protestante de M. Miéville.

A mon tour, je veux contribuer à vous faire connaître Renouvier, — et, pour commencer tout de suite, je vais essayer,

aujourd'hui, de fixer les principales influences qui ont pu favoriser ses premières tendances et aider à l'éclosion plus ou moins lointaine de sa doctrine.

Ses parents étaient de tradition libérale. Son père, député sous Charles X, se distingua dans l'opposition jusqu'en 1830. Son frère aîné fut également député plusieurs fois, notamment à la Constituante, où, en juillet 1848, il prit la défense du *Manuel républicain* de son frère. Il est aisé de deviner que le jeune Renouvier dut puiser dans un tel milieu les premières inspirations nettement républicaines et démocratiques qui devaient le guider durant toute sa vie, en même temps sans doute que quelque penchant à la libre discussion.

Ses études, commencées au collège de Montpellier, se terminent à Paris, au Collège Rollin, où il a Poret pour professeur de philosophie, — Poret dont nous connaissons bien la valeur par le témoignage d'un autre de ses élèves, Félix Ravaisson. Renouvier nous déclare qu'il n'écouta même pas les leçons de cet excellent maître : « Mes études de philosophie, dit-il, ne comptent pas pour moi. Je les ai faites, comme tous les élèves de l'Université, à l'âge de dix-sept ans. Mon très digne professeur, M. Poret, ne m'a rien appris, non pas qu'il y eût de sa faute, ni même que je n'eusse aucun penchant à m'occuper des idées générales ; loin de là, mais j'étais alors infecté par les prédications saint-simoniennes ; je lisais le *Globe* pendant les classes ; on m'avait persuadé que les croyances humaines allaient être entièrement renouvelées, que le vieil arsenal des connaissances et les amas des bibliothèques avaient déjà perdu toute valeur, que surtout rien de ce qui s'appelait philosophie ne renfermait des vérités *organiques*, et que la science et la société étaient appelées à se reconstruire *à priori*, dans le cours même de la génération à laquelle j'appartenais, conformément à un plan *révélé*, auquel ne pouvaient manquer de se rallier tous les membres de l'humanité. Cette folie ne tint pas chez moi jusqu'à la vingtième année ; mais elle me laissa en héritage un cruel désenchantement et, en même temps, un goût maladif pour les synthèses absolues et un dédain puéril pour les procédés analytiqueset les connaissances modestes (1). »

Ce témoignage est très précieux ; nous sentons à quel point Renouvier se laissa prendre par les théories saint-simoniennes ; mais, s'il a judicieusement indiqué ce qu'elles lui avaient donné de goût pour les grandes synthèses, il n'a pas eu con-

(1) *Esquisse d'une Classification des Sciences*, t. II, p. 358.

science peut-être de toutes les traces profondes qu'elles lui ont laissées. Certes, il bataillera à toute occasion contre les adeptes de celui qu'il appellera le charlatan Saint-Simon ; il dénoncera sans cesse, dans la plupart de ses écrits, la grande erreur de leur philosophie de l'histoire, qui a empoisonné les esprits du XIXe siècle, en leur infusant la croyance au progrès nécessaire ; au nom de la liberté, il combattra le besoin d'autorité et d'organisation extérieure qui les anime ; au nom de la justice, il rejettera la morale du maître trop exclusivement fondée sur l'amour. Mais si, par-dessous les solutions nouvelles qu'il donnera à certains problèmes, nous pénétrons jusqu'aux préoccupations mêmes qui l'amènent à les poser, à les discuter, jusqu'aux sources d'où vient l'ardeur qu'il y apporte, nul doute alors qu'il reste chez Renouvier des traces durables de son passage à travers le Saint-Simonisme.

C'est, d'abord, ce qu'on peut bien appeler son « socialisme », son souci constant du prolétariat et de sa misère matérielle et morale, son sentiment de la nécessité de protéger ceux qui ne possèdent rien contre la tyrannie et la cruauté inconsciente de ceux qui possèdent. Au milieu de beaucoup de chimères, l'école saint-simonienne avait du moins jeté dans les esprits, et pour longtemps, le souci de l'amélioration du sort des classes pauvres ; si ce fut encore une folie, disons, à l'honneur de Renouvier, que celle-là il la garda jusqu'à son dernier souffle.

En second lieu, on ne comprend bien la forme que prend chez lui l'idée religieuse que si on la rapproche de l'état d'esprit des Saint-Simoniens de 1830. Ils ne sont plus catholiques ; les dogmes chrétiens ont fait leur temps. Mais ils sont fort loin d'y substituer, comme va le faire un disciple dissident, Auguste Comte, les seules vérités de la science positive. Le fait religieux est, pour eux, une nécessité qui s'impose. Et le mot « religieux » n'a nullement, à leurs yeux, un sens élastique et indéfini ; il ne veut pas désigner seulement un sentiment qui se traduirait en amour pour nos semblables ou en sacrifice pour quelque idéal généreux ; il implique, avant tout, la croyance en Dieu et l'affirmation du divin dans l'humanité et dans le monde. Leur théologie s'imprègne le plus souvent d'un vague panthéisme ; mais peu importe : ce qui est frappant chez les Saint-Simoniens de 1830, c'est leur détachement de tout dogme, leur qualité de libres penseurs, en même temps qu'ils ne mettent pas un seul instant en question leurs croyances théologiques. Or je viens de définir exactement l'état d'âme de Renouvier depuis les premières pages qui nous permettent de le juger, jusqu'aux paroles dernières qu'il prononça

avant de mourir. Libre penseur, il l'est au plus haut degré, — uniquement préoccupé, dans sa sincérité et son indépendance, de trouver la vérité ; et c'est tout son système métaphysique, c'est-à-dire tout l'effort de sa raison, qui viendra à ses yeux justifier ses convictions. Mais, d'autre part, sa doctrine ne prend sa forme décisive qu'aux environs de 1854, et tous ses écrits antérieurs, ses traités d'histoire de la philosophie, les articles donnés à l'*Encyclopédie nouvelle*, son *Manuel républicain à l'usage des écoles laïques*, sans exception, affirmaient tous, depuis longtemps, les croyances de son esprit religieux.

Au reste, ces deux inspirations, l'une plus proprement humanitaire, l'autre religieuse, s'unissent aisément chez tous les hommes, penseurs, romanciers, publicistes, qui, de 1830 à 1835, rédigent les journaux ou les revues dont le jeune lycéen pouvait être infecté, selon son expression. Elles se retrouvent non seulement chez ceux, — à part Auguste Comte — qui se rattachent de près ou de loin au Saint-Simonisme, mais ce sont également celles des Fouriéristes. Or Fourier est un des esprits pour qui Renouvier témoigne toujours le plus de bienveillance et de sympathie. Il discute ses théories bien des fois ; mais, même quand il semble s'en éloigner le plus, il sent le besoin de montrer toute l'estime qu'elles méritent et toute la valeur sinon des solutions trop précises qu'elles apportent, au moins des tendances vraiment philosophiques qu'elles révèlent. Assurément, de seize à vingt ans, à l'âge le plus favorable aux impressions profondes, l'âme de Renouvier a été en partie façonnée par les mêmes courants qui ont abouti à ce socialisme idéaliste des hommes de 1848, et ont imprégné leurs pensées d'une sensibilité quasi mystique.

Ainsi nous nous refusons à accepter le jugement d'après lequel Renouvier aurait répudié, dès sa vingtième année, toutes les voix du dehors qu'il avait si passionnément écoutées. Ce qui est vrai, c'est qu'elles ne suffisent certes pas à nous le faire comprendre ; c'est que cet esprit, ouvert d'abord à tous les courants de la pensée contemporaine et pénétré d'une sorte de philosophie sociale voisine, dans toutes ses applications, de l'action et même de la politique immédiate, ce jeune homme qui refuse d'écouter les leçons de Poret, va tout à coup tressaillir, comme à la rencontre sinon de la vérité, au moins du chemin qui y conduit sûrement, à la lecture... des *Principes* de Descartes. Oui, tout comme Spinoza, tout comme Malebranche, ce jeune savant de vingt et un ans, saint-simonien et fouriériste, va sentir, en ouvrant Descartes, s'allumer en lui toute son ardeur métaphysique : « Me trouvant désœuvré, nous conte-t-il lui-même, par suite de ma renonciation au service

public où j'aurais pu être appelé, je fus amené accidentellement à lire le livre des *Principes* de Descartes, et puis ses autres ouvrages ; et ce fut, je puis le dire, avec un véritable enchantement que je m'initiai, moi si novice, à cette méthode mathématique appliquée aux idées, à cette pensée si ferme, à cette langue si belle et si ample, à ce système fortement construit... Je lus ensuite rapidement l'*Ethique* de Spinoza, les principaux traités métaphysiques de Leibniz et de Malebranche, un très petit nombre d'autres ouvrages, et je cédai à cette espèce de fougue philosophique, en écrivant en quelques mois, pressé par le temps, un mémoire sur le Cartésianisme, que j'osai soumettre au jugement de l'Académie des Sciences morales et politiques ». Et plus loin : « Tel fut donc mon point de départ. Je ne commençai qu'à ce moment à me poser les questions vitales de toute métaphysique et de toute psychologie rationnelle et à m'inquiéter des difficultés qui étaient, qui sont toujours la cause des contradictions où tombe la philosophie et qui font la force du scepticisme (1). » — Vous le voyez : l'action décisive de Descartes sur Renouvier n'est point douteuse. Pouvons-nous essayer de l'expliquer ? Peut-être penserez-vous qu'autour de lui, aux environs de 1830, s'étaient fait entendre d'autres enseignements que ceux de Saint-Simon, d'Enfantin, de Bazar ou de Fourier ? Après une suspension de cours sensationnelle, et qui avait duré sept ans, Victor Cousin n'avait-il pas repris à la Sorbonne ses leçons retentissantes, au bruit desquelles, tout au moins, on aurait eu quelque peine à fermer l'oreille ? Et Cousin ne répandait-il pas de toutes manières, par sa parole, par ses écrits, par son influence sur les jeunes maîtres de l'Université, une doctrine qui prétendait venir en ligne droite de Descartes, en se mêlant, il est vrai, à bien d'autres courants ? — Si vous songez à cette explication, arrêtez-la, je vous prie, sur vos lèvres prêtes à blasphémer : vous risqueriez de troubler dans son repos d'outre-tombe l'ombre de Renouvier. Il a passé sa vie à combattre ses adversaires ; mais il a fait à tous une place, et souvent honorable, dans l'histoire de la philosophie : seul, l'éclectisme de Victor Cousin ne mérite pour lui que silence et dédain. Et, quant à l'homme, écoutez seulement ces quelques mots, que j'emprunte à la préface du *Manuel républicain* : « Mais le grand maître en fait de théories justificatives de la misère, le plus zélé promoteur de l'Idée qui doit soutenir la force publique insuffisante, reconquérir la morale perdue et réinfuser la sagesse au corps social, c'est le professeur de philosophie, je ne dis pas

(1) *Esquisse d'une Classification des Sciences*, t. II, p. 359.

le philosophe, le fondateur d'une école sans doctrine, le rhéteur, l'artiste en discours et en abstractions pompeuses, celui qui depuis vingt ans enseigne l'indifférence, réduit Dieu, l'âme, la religion, la liberté, la foi, la raison et maintenant la justice et la charité à des mots, à des termes aussi creux que sonores. Et certes, ce régent général des écoles qui infectait la jeunesse de scepticisme pendant que son roi, notre dernier roi, propageait la religion de l'or, était bien le plus convenable défenseur qu'on pût trouver du droit de la République à laisser mourir de faim les citoyens (1)... » Renouvier est assurément trop dur; mais, de grâce, ne demandons rien à Cousin, et cherchons ailleurs quelles inspirations ont pu préparer notre jeune philosophe à écouter si favorablement les grands Cartésiens du XVIIe siècle.

Je n'hésite pas, pour ma part, à trouver l'une d'elles, la plus importante peut-être, dans les habitudes de pensée qui peuvent naître, chez un esprit réfléchi, du contact intime et suffisamment prolongé avec les mathématiques pures. Je n'ose plus dire, parce que j'y ai trop insisté dans mes études sur les philosophes-géomètres de la Grèce, avec quelle facilité le philosophe peut être conduit à une solution idéaliste du problème de la connaissance, quand il s'est familiarisé avec le maniement des notions définies, claires, logiques, intelligibles, qui dépassent toujours les images de la réalité sensible et ne cessent jamais de *réussir*. En fait, rappelez-vous Pythagore, Platon, Descartes, Malebranche, Leibniz... C'est si bien à cette catégorie d'esprits qu'appartient Renouvier que ce sont là, précisément, ceux vers qui va son enthousiasme, dès qu'il les connaît. Le *Manuel de Philosophie moderne*, qui, en 1842, reproduit et complète le travail soumis à l'Institut, ne laisse pas de doute à cet égard. Renouvier n'a pas de plus grand souci que de faire ressortir chez Descartes, — comme il le fera bientôt pour Platon et Pythagore, — tout ce que sa philosophie doit à son mathématisme. « Si mon mémoire avait quelque chose qui pût le recommander, dit Renouvier à propos de son premier travail de jeunesse, c'était la naïveté, une manière d'attaque directe des textes de mes philosophes sans aucun recours aux interprétations reçues, et le rôle prépondérant donné aux idées mathématiques et physiques de Descartes, pour l'intelligence de l'ensemble de sa doctrine (2). » Il faut voir avec quelle ardeur il va s'attacher lui-même à la tradition idéaliste, telle que la représente le Cartésianisme, comme à la vraie, à

(1) Edition Thomas, p. 80.
(2) *Esquisse*, t. II, p. 359.

la seule philosophie. Il faut voir déjà, sinon son dédain, au moins toute la sévérité de ses jugements à l'égard de ceux, comme Locke ou Condillac, qui prétendent composer la vie de l'esprit avec des sensations et des images. « Puisqu'il ne faut chercher, dit-il, au milieu du tissu lâche des écrits de Locke, ni une proposition régulière, ni une doctrine qui se comprend et qui s'avoue, nous devons nous borner à remonter à la source de ses préjugés, etc. »; et plus loin : « La prétendue philosophie de Locke manque, on le voit, de méthode, de principe et d'unité; elle est constituée avec des éléments ramassés çà et là... » ; et encore, à propos des *Nouveaux Essais sur l'Entendement* de Leibniz : « Cet ouvrage de Leibniz fut publié longtemps après sa mort, et lorsque l'Allemagne tout entière suivait les leçons de Wolf son élève ; mais eût-il paru plus tôt qu'il n'eût pas prévenu le rapide engouement de l'Angleterre et de la France pour ce pauvre Essai (celui de Locke) dont les quatre livres peuvent se réfuter en quatre lignes... » — Condillac n'est pas mieux traité : « L'unique métaphysicien de ce temps, encore représenta-t-il faiblement plutôt qu'il ne dirigea l'opinion de ses contemporains, est Condillac. Il faut convenir cependant que les principales qualités qu'on demandait alors au philosophe se trouvèrent en lui ; d'abord, il vénéra Locke et le dépassa en donnant un nouveau développement aux preuves de l'origine sensible des connaissances, etc... Il fut dur et méprisant pour la métaphysique du XVIIe siècle, prétendit que les Français s'en étaient dégoûtés avec raison..., et publia, pour le prouver, une analyse et une réfutation des systèmes de Descartes, de Malebranche, de Spinoza et de Leibniz. Or tout cet examen, dans lequel, et nous devons le dire pour être rigoureusement juste, l'impertinence lutte avec la légèreté, n'est dans le fond qu'une continuelle pétition de principe. En effet, on y voit ce grand raisonneur, cet homme qui du haut d'une raison nouvellement mise au monde en Angleterre, juge, pour le condamner, un siècle entier de penseurs, etc... » C'est presque chaque page du premier livre de Renouvier qu'il faudrait citer, pour montrer son attachement exclusif à la philosophie des idées.

Que la spéculation mathématique, celle qui au plus haut degré, quand elle reste théorique, est une contemplation d'idées, explique en partie ce que cet attachement a eu d'étroit et de soudain, nous ne saurions en douter. Cela suppose, apparemment, que l'éducation de l'école se soit accompagnée d'une certaine réflexion philosophique plus ou moins consciente, qu'elle ait impliqué notamment quelque souci de la signification et de la valeur, pour la connaissance générale, des symboles que l'esprit est amené à manier. Je vous montrerai, dans une autre leçon, que cette réflexion

n'avait pas fait défaut à Renouvier. De bonne heure, son attention s'était portée sur les notions fondamentales du calcul infinitésimal. Et d'abord, soit sous l'influence de la philosophie mathématique de Comte, qui laisse subsister quelque chose d'obscur et même d'illogique dans les différentielles leibnitiennes, soit en partie sous l'influence d'un vague hégélianisme dont il avait pu recueillir les germes chez les Saint-Simoniens, il avait trouvé le secret de la puissance mathématique de l'esprit dans le contradictoire qu'à ses yeux réalisait l'infini : de là, devait sortir sa première solution des antinomies traditionnelles par l'affirmation que les réalités métaphysiques impliquent la fusion des contradictoires. C'est l'étude du même problème mathématique qui, le conduisant plus tard à une solution toute différente, devait lui faire à jamais proscrire l'infini, énoncer sa fameuse loi du Nombre, et formuler, comme conséquences, toutes les thèses essentielles de sa doctrine. Mais je réserve, aujourd'hui, l'examen spécial de ces questions, et, — s'il faut une preuve plus simple qu'à l'Ecole, tout au moins, Renouvier était naturellement amené à réfléchir sur les problèmes de la connaissance et de la certitude, — il me suffira de citer le nom de son camarade de promotion, de son ami, de Jules Lequier.

Aussi bien, dans cette recherche des premières influences, j'avais hâte de vous parler de celui que Renouvier appellera plus tard son maître, et dont l'esprit philosophique avait, dès le premier jour, excité son admiration. Nous savons peu de chose de leurs premiers entretiens ; mais, quand ils se retrouvent, quelques années après leur sortie de l'Ecole, tous deux ayant renoncé aux fonctions publiques et tous deux s'abandonnant volontiers désormais à leurs préoccupations philosophiques, nous connaissons l'action très forte que Lequier exerce sur son ami. Renouvier nous dit et redit tout ce qu'il a dû à ce jeune homme, le seul esprit de son siècle devant qui il se soit vraiment incliné. Dans l'*Avertissement* placé au début du *Manuel de Philosophie ancienne* (1844), il fait déjà allusion à un ami dont il a mis à profit les inspirations; — quinze ans plus tard, dans l'*Essai de Psychologie*, il nomme cet ami et déclare lui devoir l'idée principale du chapitre où se trouve définie la certitude et où est marqué le rôle de la liberté dans la croyance. Enfin, quand, après la mort de Lequier, paraît la deuxième édition de la *Psychologie*, Renouvier n'hésite plus à s'épancher et à dire avec quelque effusion non plus seulement ce qu'il a dû à Lequier, mais aussi ce qu'il lui a voué de respectueuse admiration (1). « A l'époque, dit-il, où cette note fut

(1) *Deuxième Essai*, 2e édition, t. II, p. 161.

écrite (celle que contenait la première édition), j'aurais fait connaître, en termes non pas plus catégoriques, — mais plus chaleureux, — toute l'étendue de ma dette morale. Mais je craignais la banalité de ces louanges toujours suspectes d'exagération, qu'un ami donne libéralement aux mérites et aux travaux de son ami qui n'a encore rien publié; d'autant plus que, dans cette circonstance, je n'aurais pas pu rendre hommage à ce que je croyais être la vérité, et qui l'était, autrement qu'en me servant des mots d'admiration et de génie... D'un autre côté, la disposition où j'étais alors et où je n'ai jamais cessé d'être à l'égard d'un système catholique devenu la grande bannière des ennemis de la science et de la liberté, et les sentiments religieux du même nom — catholiques — professés par celui que je peux et dois appeler aujourd'hui franchement mon maître, créaient pour lui comme pour moi un inconvénient véritable à la déclaration d'une intimité intellectuelle, allant des principes aux conséquences, telle qu'on doit la supposer exister entre un maître et son disciple. » Résumant ensuite la carrière philosophique de Lequier : « Tous les moments, dit-il, que la nécessité de demander à l'enseignement des ressources indispensables lui laissait disponibles, les entretiens, les longues conversations de l'amitié, les observations et l'expérience, et jusqu'aux épreuves de la vie, tout fut mis à profit pendant une suite d'années, pour l'élucidation d'un problème qu'il regardait comme le premier et presque l'unique de la science et de la pratique : le problème de la liberté de l'homme. Toutes les parties de la philosophie et de la morale vinrent se grouper, se coordonner pour Jules Lequier autour d'une pensée maîtresse,... et il n'eut plus qu'un but : porter dans l'esprit humain un de ces coups et de ces ébranlements qu'il est quelquefois donné au génie et à l'ardeur des convictions de produire... » Quant à l'œuvre littéraire et philosophique, qui est restée inachevée, et dont Renouvier nous donne quelques très beaux fragments, il ne doute pas qu'elle eût compté, sans la cruauté de la destinée, « au nombre des plus grands et des plus extraordinaires efforts de la pensée humaine ». Cette œuvre, en entrant seulement dans la composition du disciple, se sépare en partie du but que poursuivait l'âme catholique de Lequier. « Du moins, ajoute Renouvier, je peux reconnaître, encore qu'il soit difficile de l'exprimer en termes vraiment suffisants, l'incomparable obligation que j'ai contractée envers l'homme qui a fait tomber, un certain jour, l'écaille de mes yeux, qui m'a montré la faiblesse des doctrines dont j'étais l'adhérent même involontaire, et m'a appris ce que c'est que liberté, ce que c'est que certitude, et qu'un agent

moral est tenu moralement de se faire des convictions touchant des vérités, dont les penseurs rationalistes ont la mauvaise habitude de mettre la preuve sur le compte de l'évidence et de la nécessité. » En d'autres termes, ce qui sous l'influence de Lequier pénètre dans la doctrine de Renouvier et la différencie de la tradition cartésienne, c'est le rôle de la croyance, et, dans cette croyance, le rôle de la liberté. Il ne s'agit pas là, vous le sentez bien, d'une croyance religieuse, mais d'une sorte d'acte de foi de la raison, par lequel elle va au-devant de la vérité, sans attendre une évidence qui ne s'offrira jamais complète et décisive, contrairement à ce qu'a pensé Descartes. Substituer ainsi la croyance à l'évidence, c'est, « du même coup, pour employer les expressions mêmes de Renouvier, donner la suprématie, avec Kant, à la raison dite pratique, pour l'établissement de tout ce qu'il est donné à l'homme d'atteindre de vérités au delà des lois d'ordre vérifiable des phénomènes ». On ne nous dit pas exactement quel est le jour où tombe l'écaille des yeux. Ce qui est vraisemblable, c'est que le miracle ne s'est pas produit d'un coup, et que l'action de Lequier s'exerce peu à peu. La preuve en est, d'ailleurs, dans cette simple remarque que la théorie de la liberté n'est certainement pas arrêtée dans l'esprit de Renouvier, alors que son premier livre, le *Manuel de Philosophie moderne* de 1842, « est déjà tout imprégné, comme il le dit lui-même, du souci d'appliquer la croyance, comme supplément indispensable à l'évidence des propositions fondamentales de la philosophie cartésienne; en d'autres termes, d'accepter à titre de postulats la réalité des objets des idées, Dieu, le monde, les êtres en soi, — qu'il reconnaissait ne pouvoir se laisser imposer à titre de simple dictamen de la raison pure (1). »

Nous sommes, avec ce *Manuel* de 1842, au seuil même de la carrière philosophique de Renouvier, et il semble que nous ayons épuisé la liste des actions extérieures qui se sont exercées sur sa pensée. Sans doute, ses méditations sur les systèmes philosophiques, et notamment sur Leibniz, sur Kant, sur Hume, aideront à fixer de mieux en mieux sa doctrine, lorsque, à la clarté décisive de la loi du Nombre, cette doctrine tendra à devenir une synthèse de la monadologie de Leibniz, du phénoménisme de Hume et du criticisme de Kant; les causeries avec Lequier élargiront de plus en plus le rôle de la liberté dans la vie intellectuelle de l'homme, comme dans sa vie morale et sociale. Mais il semble que, dès maintenant, tout ce qui pouvait venir du dehors ait suffisamment

(1) *Esquisse*, etc., p. 363.

déterminé, chez Renouvier, l'élan qui se continuera pendant plus de soixante ans, sous l'effort spontané et libre de sa propre réflexion.

G. MILHAUD.

Bibliographie

AGRÉGATION

Corrigenda

Dans la *Bibliographie des Auteurs latins*, lire, page 236, pour LUCRÈCE :

b) *En latin* : LAMBIN sqq.
LEMAIRE sqq.
LACHMANN, 1882, Berlin, Reimer.

c) *En anglais* : MUNRO sqq.

d) *En italien* : GIUSSANI sqq.

H. BORNECQUE.

Sujets de compositions.

UNIVERSITÉ DE LYON

LICENCE ÈS LETTRES.

Composition française.

I. Comment expliquer la destinée du poème des *Tragiques*, si longtemps inconnu ou dédaigné, et maintenant si estimé ?

II. Ne trouve-t-on pas déjà au XVIIe siècle, lors de la Querelle des anciens et des modernes, quelques-unes des principales idées du romantisme ?

III. Définir l'attitude de Musset en face du romantisme. En quoi les idées et les œuvres du poète des *Nuits* et de *Lorenzaccio* se trouvent-elles d'accord avec l'essentiel des théories romantiques ; en quoi s'en écartent-elles ?

Dissertation latine.

I. Qua arte Vergilius ludos funebres Anchisæ descripserit.

II. In *Andria* Terentiana quid sit Terentio proprium.

III. Quamobrem existimaverit Cicero Xenophontis ore Musas esse locutas.

LICENCE PHILOSOPHIQUE

Dissertation philosophique.

I. Justice et solidarité.

II. La responsabilité morale et sociale.

III. Nature et but de l'Art.

Histoire de la philosophie.

I. Du principe de continuité dans la philosophie de Leibniz.

II. Comment la critique de la Raison pure concilie-t-elle l'objectivité de la Nature avec la relativité de la connaissance ? —

III. Exposez et discutez les principes de l'induction scientifique chez Stuart Mill.

LICENCE ET CERTIFICAT D'APTITUDE.

Allemand.

Dissertation allemande.

I. Die Sesenheimer Idylle ; ihre Bedeutung in Goethes Leben.

II. Inwiefern spiegelt sich in Heines « Buch der Lieder » das wirkliche Leben des Dichters ab ?

III. Heine spricht von Uhlands « Mangel an Originalität, an eigentümlicher Neuheit », und R. M. Meyer schreibt : « Ludwig Uhland ist ein Vollender, kein Neuerer, kein Eroberer... Neue Wege hat er nicht eröffnet. Er blieb ein hohes Vorbild reifer Kunst einer jener Fürsten im Reich der Dichtung, die ihr Herrschaftsgebiet nicht vergröszern, es aber im Segen verwalten und ausschmücken ». — Was halten Sie von diesen Urteilen ?

Anglais.

Version.

Mrs. Browning, *Aurora Leigh*, I, depuis : « *My father was an austere Englishman...* », jusqu'à : « *With eucharistic meanings ; for he loved.* »

Thème.

Taine, *Histoire de la Littérature anglaise*, IV, ch. vi, pp. 126-127, depuis : « *Un grand vigoureux gaillard...* », jusqu'à : « *...c'est avec ce franc rire qu'il prenait les mésaventures.* »

Composition française.

L'adjectif.

Rédaction anglaise.

Thackeray says that Fielding is himself the hero of his books (*Humourists*, p. 243, éd. Tauchnitz). Discuss.

Sujets de devoirs

UNIVERSITÉ DE BESANÇON

LICENCE ÈS LETTRES.

Dissertation française.

Etude sur les *Discours académiques* de V. Hugo.

Dissertation latine.

Perpendatur præsertim, allatis exemplis, Quintiliani de Seneca judicium.

Thème latin.

J.-J. Rousseau : *Emile*, V : « Les facultés communes aux deux sexes... »

Thème grec.

Bossuet, *Hist. Univ.* : III, 3 : « Les Ethiopiens étaient, selon Hérodote..... et le donna aux ambassadeurs ».

Philosophie.

Peut-on établir un criterium de la certitude, et quel serait-il ?

ALLEMAND

Thème.

Alph. Daudet, *Lettres de mon Moulin :* « Le secret du théâtre de Corneille... » (50 lignes).

Version.

Gœthe, *Faust* : Prolog im Himmel.

Composition.

Frauengestalten in Gœthes Jugenddramen.

AGRÉGATION.

Version latine.

Cicéron, *de Legibus*, l. I, ch. XII, 3 : « Quae præmuniuntur omnia... », jusqu'à, ch. XIII, § 39 : « Sibi autem... »

Composition française.

Mithridate : « On dirait une pièce conçue (sinon écrite) en collaboration par Corneille, Molière, Racine. »

Thème grec.

Le même que pour la Licence.

Soutenances de thèses.

UNIVERSITÉ DE PARIS

M. Auguste AUDOLLENT a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, en Sorbonne, le 22 décembre :

THÈSE LATINE

De fixionum tabellae quotquot innotuerunt tam in graecis orientis quam in totius occidentis partibus praeter atticas in corpore inscriptionum atticarum editas.

THÈSE FRANÇAISE

Carthage romaine (146 avant Jésus-Christ — 698 après Jésus-Christ).

***

M. G. ARNAUD a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, en Sorbonne, le 28 décembre :

PREMIÈRE THÈSE

Mémoire sur les États de Foix (1608-1789) :

DEUXIÈME THÈSE

Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège (1789-1795).

Le gérant : E. FROMANTIN.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (Ire Série) N° 10 12 JANVIER 1905

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

La civilisation attique du Ve au IVe siècle.

Cours de M. ALFRED CROISET,

Professeur à l'Université de Paris.

Euripide et son temps.

Le troisième en date des grands tragiques grecs, Euripide, dont nous considérerons le théâtre après celui de Sophocle, fut de tout temps peut-être le plus discuté et le plus imité. Dès l'antiquité, à Rome et à Athènes même, on étudie son théâtre. Aristote, suivant un mot souvent cité, le considère comme « le plus tragique » des poètes, ce qu'il ne faut pas entendre assurément comme un éloge sans restriction, mais ce qui nous donne au moins une idée du genre d'admiration qu'on lui accordait.

Il est vrai de dire aussi qu'il fut le plus attaqué de son vivant et qu'aucun des trois n'eut plus de difficultés que lui à se faire accepter du public athénien. Ce qui s'explique, du reste, de plus d'une façon. C'était un novateur audacieux, novateur dans le fond et dans la forme, dans la philosophie et dans l'art, qui devait soulever à la fois des hostilités littéraires, politiques et religieuses. L'interprète de l'opinion contemporaine que nous sommes le plus disposés à écouter sur ce sujet est Aristophane, le grand comique, qui ne cessa de poursuivre Euripide de ses railleries et de ses calomnies.

Une telle animosité, disons-nous, se comprend assez. Quoique poète tragique et obligé de reconnaître la tradition, quoique généralement fidèle aux règles inviolables du genre, aux conventions dramatiques, Euripide est avant tout le représentant de la génération nouvelle, de l'esprit nouveau, que l'on poursuivait alors comme l'ennemi redoutable entre tous, l'esprit scientifique et philosophique, avec toutes les tendances et les influences nouvelles qui allaient transformer peu à peu l'âme d'Athènes.

Or ce sont ces influences qu'il est intéressant d'étudier. Il est important de rechercher quelle a été l'action de l'art sur la pensée athénienne, comment les artistes ont servi d'intermédiaires entre le monde restreint et fermé des penseurs, d'une part, et, d'autre part, la foule attachée aux traditions. A propos d'Euripide, en particulier, une question plus précise et plus pressante se pose : comment est-il possible qu'un poète dramatique, obligé de subir les lois du genre qu'il traite, contraint, ou peu s'en faut, de mettre en scène les vieilles légendes, les mythes héroïques, l'histoire merveilleuse des dieux, emprisonné en somme dans la tradition, puisse introduire dans ces cadres fixes, dans ces formes étroites, la largeur et la hardiesse des idées nouvelles ?

Il nous faut constater, tout d'abord, que la part de la tradition est grande encore chez Euripide comme chez ses prédécesseurs, et nous ne devons pas nous attendre à ne trouver chez lui que du nouveau. La mythologie abonde dans son théâtre ; l'antique morale, piété, héroïsme, noblesse d'idéal, tout ce qui a constitué dans les siècles antérieurs l'âme d'Athènes, subsiste encore. Mais on remarque avec tout cela qu'Euripide est un homme de combat, plein d'idées personnelles ou d'idées de sa génération, mais en tout cas d'idées neuves ; et, même en acceptant les formes d'art ou les ordres de pensée traditionnels, il y introduit tout ce qu'il a d'original dans l'esprit et dans le cœur. Nous trouvons en lui quelque chose de comparable à ce qu'on peut dire de Voltaire, qui, lui aussi, respecte la tradition et paraît souvent se mettre à la remorque de Racine, mais reste pourtant jusque sur le théâtre un homme de combat. Il en est ainsi d'Euripide : même dans les parties où il reste en apparence fidèle à la tradition, soudain un accent personnel dans l'expression, un mot hardi, qui remet tout en question, indique que c'est le poète, et un poète d'une nouvelle génération, qui se fait entendre par la bouche du héros traditionnel. Cet homme de réflexion, de cabinet, qui médite à loisir en écrivant, ne peut se tenir de rester lui-même

quand il fait parler les autres, et, de temps en temps, là où les règles de l'art lui font une loi de dissimuler sa personnalité, de laisser ses personnages agir et parler pour leur compte, quelques tirades, quelques vers lui échappent, qui ne sont pas tout à fait dans l'esprit du rôle, qui même, au point de vue de la théorie dramatique, sont véritablement déplacés. Ce sont alors de brusques échappées d'idées, des idées du poète, qui se font jour à travers le rôle. Tel Voltaire, encore une fois, qui prend prétexte d'une situation dramatique pour faire tout à coup un plaidoyer, pour s'adresser directement aux auditeurs et exposer sa thèse. Or un poète comme celui-là peut être mal jugé au point de vue de l'art, son mérite dramatique peut être discuté; mais, en tout cas, il est extrêmement intéressant au point de vue particulier qui nous occupe, parce qu'il nous fait pénétrer dans l'âme des contemporains, parce qu'il nous aide à nous rendre compte de cette infiltration dans la foule des idées d'une élite.

Quelles sont donc les idées qu'il va semer dans le public ? Et d'abord quelles sont les idées qu'il a pu acquérir par son éducation, par ses fréquentations, par le développement même de sa personnalité ?

Nous dirons, en somme, peu de chose de sa biographie ; elle est assez connue pour ce qui est des principaux événements. Quant aux dates, elles restent douteuses. Les anciens racontent qu'il était né le jour même de la bataille de Salamine; mais il est vraisemblable que c'est là une légende inventée par les Grecs de l'époque postérieure, toujours curieux de marquer dans leur histoire les coïncidences significatives, et particulièrement amis de ces synchronismes qui n'ont souvent d'autre valeur qu'une utilité mnémotechnique, aidant à retenir les principaux événements de la vie des grands hommes. C'est ainsi, comme on sait, qu'ils ont fait combattre Eschyle à Salamine, alors que Sophocle aurait figuré dans les chœurs de jeunes gens qui célébrèrent la victoire, tandis qu'Euripide, le plus jeune des trois, serait né le jour de la bataille. Le même événement capital réunissait ainsi commodément, dans un souvenir unique, les trois grands poètes tragiques d'Athènes. Ce que l'on peut retenir, c'est qu'Euripide naquit aux environs de cette année 480 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire quinze ans environ après Sophocle et trente ou quarante après Eschyle. On nous dit qu'il débuta jeune dans la carière dramatique, et qu'il fit jouer ses premières pièces dès l'âge de 25 ans. Nous savons qu'il mourut, âgé d'environ 75 ans, dans les dernières années de

la guerre du Péloponèse, sans avoir cessé d'écrire et de faire représenter ses pièces. Les grammairiens et commentateurs de l'antiquité lui attribuaient quatre-vingt-douze pièces, dont dix-sept nous restent. Puisqu'il faut compter quatre pièces pour chaque concours, il prit donc part à 23 concours, ou plus exactement à 22, car le dernier fut un concours posthume. Or il est à remarquer que, pour un nombre aussi considérable de représentations, il n'obtint que quatre fois le prix. On voit par là combien sa carrière fut difficile, combien son théâtre fut discuté, combattu, surtout si l'on met en regard les succès de Sophocle, qui fut presque constamment couronné. Euripide eut à lutter contre la faveur de son rival, et il se vit souvent aussi préférer des poètes dont les œuvres ne nous sont pas parvenues. Rien n'explique mieux cette défaveur que la nouveauté même de son théâtre.

Les légendes abondent dans l'histoire de la vie d'Euripide, comme dans la biographie de la plupart des hommes célèbres de l'antiquité; elles apportent même parfois quelque obscurité dans sa biographie. Par exemple, il est difficile de savoir exactement quelle fut l'origine du poète, à quelle classe de la société il appartenait par sa naissance. Nous savons bien que son père était un certain Mésarchos, mais nous ignorons à peu près sa condition et sa profession. Un biographe de basse époque nous dit que c'était un petit commerçant, sans doute un revendeur, un marchand au détail; mais que vaut le renseignement ? Quels témoignages avons-nous pour le confirmer? Aristophane, qui ne perd aucune occasion de se moquer d'Euripide et qui aurait tant de plaisir à pouvoir lui reprocher une basse extraction, Aristophane n'a pas nommé le père d'Euripide, ce qui laisse supposer qu'il n'avait pas de mal à en dire. Ce qui confirme pour nous cette impression, c'est la vivacité des attaques du même Aristophane contre la mère du poète tragique : il la représente comme une marchande de légumes, et se répand en plaisanteries intarissables sur les marchandises qu'elle débite ; c'est un thème perpétuel de ses faciles moqueries. Du reste, il est évident qu'en cela nous ne devons pas prendre les insinuations du poète comique au pied de la lettre. Faire l'histoire du cinquième siècle à l'aide d'Aristophane, ce ne serait ni plus ni moins que faire l'histoire des célébrités d'aujourd'hui avec l'aide de la caricature contemporaine. En ce qui concerne, en particulier, le père d'Aristophane, nous avons précisément des raisons de croire qu'il était d'une condition assez aisée ; ce qui en est un témoignage assez probant,

c'est qu'il figura comme πυρφόρος dans une fête d'Apollon, et c'était là une fonction religieuse qui n'était confiée qu'à des personnages d'un certain rang. Nous savons aussi, et c'est Aristote (*Rhétorique*, III, 13) qui nous fournit ces renseignements, qu'il fut impliqué dans un procès d'« antidosis », ce qui lui suppose une fortune assez considérable. Vous vous rappelez, en effet, que certaines charges publiques étaient imposées à des citoyens riches inscrits dans une classe spéciale, et que, si le citoyen désigné prétendait s'y soustraire, on le contraignait de se soumettre à l'échange légal de sa fortune contre celle de quiconque affirmait sa solvabilité. D'autres raisons encore nous engagent à croire que la famille d'Euripide occupait un rang honorable dans la société d'Athènes, ne serait-ce que le caractère des relations que le jeune poète entretint d'abord avec l'élite de la société cultivée d'alors.

Euripide s'appliqua d'abord à la peinture, nous disent ses biographes. Sans rechercher quelles purent y être ses aptitudes, nous remarquerons seulement que cette première vocation atteste au moins chez lui la vivacité du sentiment artistique et une certaine disposition naturelle à goûter et à comprendre les choses de l'art. C'est un trait tout à fait conforme à ce que nous découvrons, dans ses œuvres, de sensibilité et quelquefois de nervosité.

Mais ce qui doit surtout nous intéresser ici, ce sont ses idées, la source où il les puisa, et comment il s'est formé. On s'est plu souvent à voir en lui le disciple de tel ou tel philosophe de son temps. Sans doute, l'influence de quelques-uns ne dut pas être négligeable sur lui. Par exemple, il était encore jeune homme quand Zénon d'Elée, le disciple de Parménide, vint à Athènes; et les arguments subtils et artificieux du philosophe, mais qui touchaient à toutes les questions les plus graves de la philosophie, dont plusieurs du reste se rapportent à des problèmes encore aujourd'hui insolubles, durent intéresser l'intelligence éveillée du jeune poète. De même pour Anaxagore, dont l'influence est peut-être la plus sensible dans l'œuvre d'Euripide; elle devait d'autant plus facilement s'exercer sur son esprit, qu'Euripide n'est pas un philosophe synthétique, qui réunit en un système homogène toutes ses conceptions, mais qu'au contraire, il ne se soucie pas de se contredire et ne s'inquiète pas qu'on reconnaisse à ses théories des sources différentes ou opposées. Certaines conceptions d'Euripide paraissent bien empruntées directement à la philosophie d'Anaxagore, par exemple la théorie de l'éther, le système du monde, les croyances

sur le sort des âmes, etc. Donc l'influence d'Anaxagore sur Euripide est assez facile à saisir, et elle est d'autant plus vraisemblable ici qu'on la retrouverait chez la plupart des grands esprits de l'Athènes d'alors, chez Thucydide en particulier, l'historien-philosophe.

En faut-il conclure qu'il y ait eu, entre le philosophe et le poète, des relations de maître à disciple ? Assurément, non ; mais il était inévitable que des esprits curieux, avides de s'instruire et de discuter, aient été dès l'abord séduits par l'originalité de ces hommes, dont la hardiesse et la hauteur de vues venaient éveiller de sa torpeur l'âme de l'ancienne Athènes et dont les conceptions nouvelles élargissaient, dans ce monde un peuétroit du ve siècle, le cercle des idées.

On ne peut méconnaître non plus l'influence des sophistes sur Euripide. Protagoras, un des plus anciens, qui fut un des interlocuteurs préférés de Périclès, était à peu près du même âge qu'Euripide. Le poète dut rencontrer et rechercher dans le cercle de ses relations ce penseur hardi et ce brillant discoureur, qu'on allait entendre par plaisir. Mais, si l'on en croit la tradition, il fut encore plus particulièrement lié avec Socrate. Assurément, celui-ci ne fut pas non plus son maître ; mais il suffit de lire les *Mémorables* pour se rendre compte de l'action qu'il put exercer sur un homme comme Euripide, lui qui, dès le matin, allait à l'agora ou dans les lieux où il pouvait rencontrer le plus de monde, et spécialement les curieux et les savants, auprès de qui il prétendait s'instruire tout en leur faisant la leçon. Encore une fois, Euripide n'a pas été véritablement le disciple de tous ces philosophes ; mais il est incontestable qu'il a subi leur influence, ayant vécu dans le milieu où ils se faisaient entendre et admirer, dans cette atmosphère de libre discussion où vivait la société cultivée d'alors.

La nature de l'éducation d'Euripide nous est encore indiquée par un fait significatif. On nous dit que le poète possédait une bibliothèque particulière, ce qui est assez caractéristique pour l'époque, car c'était la première grande collection de livres qu'un particulier eût réunie. Nous trouvons même une allusion à ce détail dans les *Grenouilles* d'Aristophane, au vers 1409. C'est là un fait qui atteste une curiosité d'esprit remarquable et une véritable passion pour les choses du savoir. Ce poète, sans doute, avait recueilli d'abord les œuvres des poètes, mais aussi assurément les écrits en prose, qui n'étaient pas encore bien nombreux dans la littérature grecque, les ouvrages des philosophes ioniens et des Éléates, d'Anaxagore, de Protagoras, ces manuscrits

rares et précieux qu'on se passait de main en main dans des cercles étroits, et qui n'avaient pas encore été, à proprement parler, publiés. Euripide, à la rigueur, n'avait donc pas besoin d'avoir entendu la parole de ces grands hommes : il s'instruisait de leurs idées, chez lui, par la lecture, les comprenant mieux dans les loisirs de la méditation, et, sans doute, c'est à eux qu'il dut en partie sa véritable originalité.

Il nous faut encore signaler, à propos de la biographie d'Euripide, un fragment de l'*Anthologie Palatine* (VII, 45) : c'est une brève épitaphe du poète qui, comme telle, n'a rien de remarquable, mais qui contient une expression extrêmement suggestive et souvent citée. Cette épitaphe est attribuée à Thucydide, à l'historien lui-même. Si cette attribution est exacte, les vers en question nous permettent de rapprocher, une fois de plus, l'historien et le poète, et nous font voir à quel point ils ont tous les deux obéi à une même direction d'esprit, se tenant également à l'écart des traditions et de l'autorité. Or, nous n'avons *à priori* aucune raison de suspecter l'authenticité de cette attribution, et même nous ne voyons pas bien comment une telle tradition aurait pu s'établir, si elle était dénuée de fondement. Les deux hommes étaient à peu près du même âge. Thucydide a survécu à Euripide, et même nous savons qu'il a habité le pays où Euripide est venu mourir, la Macédoine. Quant à la forme de l'épitaphe, il n'importe qu'elle soit en vers et que Thucydide ne soit connu que comme prosateur : tous les gens cultivés d'Athènes, à cette époque, étaient capables de faire des vers, surtout des vers d'épitaphe, et, du reste, les vers en question sentent d'assez près la prose : « Le tombeau d'Euripide est la Grèce tout entière ; ses ossements reposent dans la terre de Macédoine, et c'est elle qui a vu ses derniers jours ; quant à sa patrie, c'est la Grèce de la Grèce, Athènes. » Cette dernière expression, qui relève singulièrement le ton de l'épitaphe, est celle à laquelle nous avons fait allusion. Or elle est assez caractéristique pour pouvoir être l'œuvre d'un historien et d'un écrivain comme Thucydide, d'autant plus qu'on trouverait dans son histoire même d'autres expressions qui rappellent celle-ci par la forme et par le sens, comme par exemple lorsqu'il appelle Athènes « l'éducatrice de la Grèce ». Quoi qu'il en soit, nous avons déjà eu précédemment l'occasion d'expliquer et de commenter cette parole mémorable ; nous n'y reviendrons pas ici.

S'il est vrai que l'on connaisse mieux un personnage en considérant les traits de sa physionomie, nous pourrions étudier le portrait qui nous a été laissé d'Euripide. Nous trouverions à ce

poète plutôt, semble-t-il, l'air d'un philosophe, d'un penseur grave et réfléchi, avec un pli de la bouche et une expression du regard qui donnent à sa physionomie un air de dédain très intelligent, d'un dédain mêlé peut-être et adouci de quelque indulgence qui peut passer pour de la bonté. Du reste, c'est là une impression que nous ne signalerions pas si elle n'était parfaitement en accord avec l'impression même que l'on retire de la lecture des ouvrages d'Euripide.

Enfin, à propos de cette biographie, ou plutôt de ce caractère, il est encore une légende qu'il faut dissiper. Euripide a souvent mal parlé des femmes et il a toujours passé pour misogyne. Pour expliquer cette haine ou, si l'on préfère, cette méchante humeur, Aristophane le premier a attribué au poète des malheurs domestiques. Là-dessus les biographes ont brodé, amplifié, inventé, et nous ont raconté par le menu les mésaventures conjugales d'Euripide. Qui sait si le mal qu'il a dit des femmes ne vient pas tout simplement de ce qu'il les a beaucoup aimées, ce qui expose à les mal connaître ? Il y a toujours, du reste, en lui un fond de pessimisme attristé, d'autant plus douloureux que le poète avait une nature tendre, nerveuse et capable d'amour ; et il est plus vraisemblable d'attribuer ses malices ou ses amertumes à une disposition d'esprit générale qu'à quelque histoire plus ou moins scandaleuse.

Nous avons dit que la carrière dramatique d'Euripide fut longue. Les plus anciennes de ses pièces datent de l'année 455, c'est-à-dire du moment où le poète n'avait encore que 25 ans. Mais la plus anciennement représentée des tragédies que nous avons conservées et dont nous connaissions la date est *Alceste*, qui fut représentée en 438, deux ans après l'*Antigone* de Sophocle ; et la dernière de toutes, *Iphigénie*, fut jouée après la mort de l'auteur. Donc tout ce que nous possédons de l'œuvre d'Euripide est contemporain de ce qui nous reste de l'œuvre de Sophocle. Ce sont donc là deux contemporains, mais qui appartiennent à deux générations différentes, dont la dernière est déjà loin de la première.

Deux ans avant sa mort, Euripide avait quitté Athènes pour se rendre en Macédoine, sur l'invitation du roi Archilaos, qui hellénisait et civilisait son pays, préparant ainsi sa grandeur prochaine. Euripide fut donc un des artistes que le roi fit venir auprès de lui, ce qui prouve au moins que la gloire du poète, discutée et contestée au dedans, était fort répandue au dehors. Nous savons du reste que, dans le même temps, Euripide était en grande estime auprès de Denys de Syracuse. Sa réputation était

donc déjà consacrée partout à l'étranger. Il fut reçu à Pella avec enthousiasme, et ce fut là qu'il composa ses dernières pièces, entouré de l'admiration universelle. Des légendes encore entourent sa mort. Une tradition rapporte qu'il fut dévoré par des chiens ; mais une autre légende le représente mis en pièces par des femmes : n'était-il pas naturel que le grand misogyne fût traité comme son patron Orphée, qui était mort à peu près dans le même pays ? Ce sont là des fables inventées à une époque assez avancée, et qui ne sont intéressantes que pour nous faire connaître le genre de souvenir que l'on avait gardé du vieux poète.

Dès sa mort, comme il arrive souvent pour ceux qui ont lutté, sa gloire éclata dans Athènes avec une soudaineté extraordinaire. Le mouvement d'opinion en sa faveur fut irrésistible. Les pièces qu'il avait composées dans les derniers temps de sa vie furent mises au concours et représentées avec un grand succès. Ce fut le dernier et le plus grand triomphe d'Euripide, ou plutôt ce fut le premier témoignage d'admiration de la postérité. Désormais, le troisième des grands poètes tragiques a conquis dans la littérature grecque la place qu'il y occupe encore aujourd'hui, et, bientôt après, Aristote va chercher dans sa tragédie quelques-unes des principales règles du genre.

Nous avons étudié successivement dans cette revue rapide le milieu dans lequel s'est formé et dans lequel a vécu notre poète, les influences qui ont pu s'exercer sur son esprit pour aider à son développement ou lui imprimer une direction ; mais cela ne suffit pas pour expliquer un homme et surtout pour faire connaître un écrivain. Il reste encore à considérer sa nature individuelle, sa personnalité, le génie du poète qui s'est trouvé soumis à ces influences extérieures, et s'est manifesté d'une manière originale dans ses œuvres.

M.

Pascal pamphlétaire et Pascal apologiste.

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

Professeur à l'Université de Paris.

La première Provinciale.

Je vous ai annoncé que nous étudierions, cette année, Pascal pamphlétaire et Pascal apologiste, ce qui revient à dire que je vous parlerai successivement des *Provinciales* et des *Pensées*. Pour les *Provinciales*, par lesquelles nous devons nécessairement commencer, elles sont à nos yeux, je vous l'ai dit, un des épisodes les plus curieux de la vie littéraire et politique de nos aïeux ; elles forment un chapitre de l'histoire générale de la presse en France et de l'histoire de l'opposition au dix-septième siècle.

Il y avait bien de l'effervescence en décembre 1655 et en janvier 1656 au sommet de la Montagne Sainte-Geneviève, dans ce vieux quartier qu'on appelait autrefois le quartier de l'Université, qu'on nomme aujourd'hui le Quartier ou le Pays latin.

Les collèges n'étaient pas en cause, malgré la multitude des établissements groupés sur les pentes de la Montagne. Je ne vois même pas que les 2.000 élèves du collège de Clermont, les 1.200 élèves des collèges de l'Université se soient jamais insurgés contre leurs régents ni contre leurs principaux : on ne les entendait pas alors manifester dans la rue. Les étudiants étaient non moins calmes : ce n'était plus comme au Moyen Age, où ils formaient une population de 80.000 individus.

Sans doute, il pouvait leur arriver des mésaventures avec la police ; mais, en 1655-56, ils n'obligeaient pas la maréchaussée à leur disputer la voie publique. Quant aux élèves de la Faculté de théologie de la Sorbonne ou du collège de Navarre, ils étaient tenus à plus de réserve encore, songeant surtout à prendre les « degrés » qui devaient leur fournir quelque bénéfice ecclésiastique. C'était tout simplement le personnel enseignant, les membres de l'enseignement supérieur, comme on dirait aujourd'hui, qui étaient en ébullition.

Dans la grande cour de la Sorbonne, aussi longue qu'aujourd'hui, mais un peu moins large, bornée au midi, comme aujour-

d'hui, par le beau péristyle de Richelieu auquel faisait face le même cadran solaire qu'aujourd'hui, on pouvait voir plus de deux cents docteurs, des évêques, des prêtres séculiers, des moines de tout froc, sortis en foule de leurs couvents, appelés de tous les coins du royaume : on se serait cru au temps de la Ligue. Tous ces hommes s'agitaient, s'interpellaient ; parfois même, malgré leur gravité naturelle, ils en venaient aux coups, du moins des témoins nous l'affirment.

Du 10 décembre 1655 au 14 janvier 1656, il n'y eut pas moins de dix-huit assemblées de la Faculté de théologie : ces deux cents docteurs se réunissaient dans la grande salle de la Faculté, sur l'emplacement de notre amphithéâtre Descartes, qui abrite aujourd'hui des discussions plus paisibles... Souvent même, un carrosse entrait dans la cour de la Sorbonne, et Monseigneur le chancelier Séguier, qui était à la fois, comme nous dirions, ministre de la justice, de l'intérieur, des cultes, des finances et même de la guerre, venait prendre séance au milieu d'eux ; on lui avait dressé une chaire spéciale, et ses huissiers étaient mêlés aux appariteurs ordinaires de la Faculté.

De mémoire d'homme, on n'avait vu se déployer en Sorbonne un tel appareil ; aussi les bourgeois se disaient-ils que de graves affaires se discutaient sans doute de l'autre côté de ces murs ; la société parisienne tout entière, clergé, magistrats, courtisans, gens du monde, les femmes même, celles du moins qui tenaient des « ruelles », se passionnaient pour ces questions.

La Fronde était finie, en effet ; nul n'attaquait plus le ministre tout-puissant. Aux velléités d'indépendance de 1648 avait succédé, pour soixante-quinze ans, un amour très vif de l'ordre, de la paix et de la tranquillité. La guerre avec l'Espagne n'intéressait que médiocrement une nation qui n'en souffrait point : seules, les gazettes relataient les marches et contre-marches de M. de Turenne et du prince de Condé. Ce qui passionnait l'opinion publique, c'étaient les questions religieuses. Tout ce qu'il pouvait y avoir à Paris de gens capables de causer, de lire et de réfléchir, s'occupait de théologie, comme on s'occupe aujourd'hui d'études politiques et sociales. Ces questions religieuses avaient une importance considérable depuis quinze ans, depuis l'apparition de l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres (1641).

Nous autres, littérateurs, pouvons en juger par un fait très simple : le *Polyeucte* de Corneille est une pièce d'actualité. On y parle de la grâce, et, qui mieux est, de la grâce efficace. Néarque soutient avec Molina qu'on peut résister à la grâce :

..... Sa grâce
Ne descend pas toujours avec même efficace ;
Après certains moments que perdent nos longueurs,
Elle quitte ces traits qui pénètrent les cœurs ;
Le nôtre s'endurcit, la repousse, l'égare :
Le bras qui la versait en devient plus avare,
Et cette sainte ardeur, qui doit porter au bien,
Tombe plus rarement ou n'opère plus rien.
Celle qui vous pressait de courir au baptême,
Languissante déjà, cesse d'être la même,
Et, pour quelques soupirs qu'on vous a fait ouïr,
Sa flamme se dissipe et va s'évanouir.

D'autre part, à la fin de la pièce, la conversion si soudaine et presque inadmissible de Pauline et surtout de Félix aurait pu servir d'argument aux partisans de la doctrine opposée. On aurait même raison, je crois, de conclure que cette tragédie, dont la date est, vous le savez, contestée, a été composée en 1643 plutôt qu'en 1640, car l'*Augustinus* ne parut à Rouen qu'en 1641. — C'étaient des luttes ardentes, dont nous ne pourrions nous faire une idée, s'il n'était prouvé que l'histoire est un perpétuel recommencement. Aux questions de droit venaient s'ajouter des questions de personnes : l'autorité séculière s'en mêlait, et, grâce à un système de délation savamment organisé, c'étaient des proscriptions et des persécutions sans nom. Or, de tous les personnages qu'elle poursuivait avec tant d'acharnement, le plus en vue depuis la mort de Duvergier de Hauranne (1643) était Messire Antoine Arnauld, prêtre et docteur de la maison et société de Sorbonne. C'est pour le défendre contre les attaques de la Sorbonne que Pascal a pris la peine d'écrire la *première Provinciale ;* c'est donc d'Arnauld et de la Sorbonne que nous devons nous occuper tout d'abord.

Le grand Arnauld est beaucoup plus connu que lu. Ses œuvres comprennent quarante-trois énormes volumes in-4°, et qu'en connaît-on dans le monde ? La *Logique*, et encore fut-elle écrite en collaboration avec Nicole.

Les savants connaissent aussi quelques fragments de sa controverse avec Malebranche et son traité *sur la Perpétuité de la foi touchant l'Eucharistie*, également en collaboration avec Nicole. Les littérateurs savent qu'il a défendu Boileau auteur de la *Satire sur les Femmes*, et émis quelques théories sur l'éloquence des prédicateurs. Avouez que c'est peu pour un homme qui a écrit la matière de quarante-trois volumes, et que de nos jours, où l'on collectionne volontiers tant de pages choisies, un petit recueil d'extraits du grand Arnauld pourrait mériter la faveur du

public sérieux. Ses œuvres sont tombées dans un oubli profond, mais parfaitement explicable : Arnauld n'a pas fait œuvre de littérateur, il n'a jamais eu le souci de la forme ; ses écrits sont des actes : c'était un athlète intrépide, toujours sur la brèche ; il avait, disait-il, toute l'éternité pour se reposer.

Antoine Arnauld était le vingtième enfant d'un avocat célèbre, qui s'était rendu très populaire en 1594 par un plaidoyer pour l'Université contre les Jésuites, le « péché originel de la famille Arnauld », dit Sainte-Beuve. Antoine aurait voulu, lui aussi, être avocat ; mais il n'était pas destiné à consoler la vieillesse paternelle : il perdit son père en 1619, à l'âge de sept ans. Sa mère, Catherine Marion, qui était, elle aussi, d'une famille de parlementaires, le dirigea du côté des études théologiques.

Étudiant en Sorbonne huit ou dix ans avant Bossuet, il y prit ses grades, fit son stage dans un collège et en 1635, six ans avant l'apparition de l'*Augustinus*, il soutint ses thèses sur la grâce, établissant avec netteté la distinction entre les deux états de nature innocente et de nature corrompue, entre la grâce suffisante et la grâce efficace. Celui qui devait être le cardinal de Retz argumenta vigoureusement contre lui, et le jeune récipiendaire fut nommé docteur sans l'ombre d'une difficulté : il était déjà célèbre par la puissance de sa logique et la force presque mathématique de ses raisonnements. Toutefois, il ne put entrer en Sorbonne comme *socius* : le cardinal de Richelieu, excité contre lui par des ennemis de sa famille, s'y opposa : et ce n'est qu'après 1642 que la Sorbonne lui ouvrit largement ses portes. En 1643, il mit au jour un opuscule canonique, dont nous reparlerons, et un gros volume in-4°, intitulé *Traité de la fréquente communion.*

C'était une réponse à un écrit de trois Pères jésuites, les PP. Sesmaisons, Bauny et Rabardeau, où l'on enseignait que plus un fidèle est dénué de grâce, plus fréquemment il doit approcher des sacrements. Arnauld soutenait la thèse contraire : il s'efforçait d'établir que les choses saintes sont pour les saints, *sancta sanctis*, et protestait contre l'abus de la communion faite sans préparation suffisante.

La *Fréquente communion* parut avec l'approbation de quinze évêques ou archevêques et de vingt docteurs : immédiatement, elle fut aussi approuvée par un synode où se trouvaient dix évêques et un archevêque. Cependant, ce livre fut l'objet d'attaques furibondes : en chaire, à la cour, à la ville, partout. Il aurait pu, il aurait peut-être dû être déféré à la Sorbonne, qui avait la spécialité d'examiner les livres de religion et de censurer ceux qui lui semblaient pernicieux. On s'en garda bien, à cause

des approbations des trente-cinq juges ecclésiastiques : mais, voulant à tout prix perdre son auteur, laissant de côté la Sorbonne, on alla droit à Rome. Le traité fut déféré en 1644 au jugement de la Sainte-Inquisition, et Arnauld reçut de la reine-mère l'ordre d'aller à Rome se justifier de la doctrine incriminée. Mais Anne d'Autriche, étant Espagnole, ne connaissait pas les « maximes du royaume ». Gulio Mazarini, étant Italien, donc ultramontain, ne tenait aucun compte des « maximes du royaume ». Or les libertés gallicanes étaient défendues alors avec une énergie et une conviction profondes, et l'on n'admettait point qu'un Français, prêtre ou évêque, pût être cité à Rome pour répondre de ses doctrines ou même de ses mœurs. Aussi ce fut un tolle général.

Tous les évêques français se joignirent aux parlementaires, à la Faculté, à l'Université de Paris, pour adresser au gouvernement une protestation respectueuse, et Anne d'Autriche dut capituler : l'ordre fut rapporté. Il n'aurait, d'ailleurs, pas atteint Arnauld ; car celui-ci, comme bien vous pensez, avait pris ses précautions, commençant ainsi cette vie cachée qui devait durer quarante ans. Quant au livre, les dénonciateurs ne parvinrent pas à en faire censurer une ligne, et, quand le Saint-Office eut rendu un verdict d'acquittement très élogieux, Innocent X déclara au docteur Bourgeois que c'était la plus grande joie qu'il eût éprouvée depuis son avènement au pontificat. C'était donc un coup manqué. En 1644-45 se produit l'affaire des cinq propositions; mais elle ne nous intéresse pas directement, car Arnauld dans ces circonstances garda le plus profond silence. Il en fut de même après que le pape eut condamné l'*Augustinus*, en 1653. Arnauld n'en fut pas moins violemment attaqué, lui et ses partisans : on se jetait à la tête les épithètes d'Arnauldistes et de Cyranistes : le mot anarchiste n'était pas encore français. En 1655, le duc de Liancourt se vit refuser l'absolution par un vicaire de Saint-Sulpice, sous prétexte qu'il logeait chez lui un prêtre déclaré suspect, et qu'il faisait élever sa petite-fille dans le couvent de Port-Royal. Le curé de Saint Sulpice, le fameux abbé Olier, confirma ce refus, et fit même savoir au duc de Liancourt qu'il ne lui donnerait peut-être pas la communion, s'il se présentait à la « sainte table ». On juge de l'effet produit en France, en 1655, à une époque où l'unique moyen de recensement qui permît de constater l'état civil, c'était précisément les communions pascales. L'indignation fut générale à Paris et à Rome même, et le pape dit à M. de Lionne : « Le curé a tort. — Mais, Très Saint-Père, les Jansénistes se prévaudront de votre approbation. — Ils le peuvent : le curé a tort ».

Quelques jours plus tard, il déclarait à un partisan de l'abbé Olier : « Vous voudriez chasser ces gens-là de l'Eglise ; mais nous voulons qu'ils y demeurent. » Arnauld reprit la plume à la prière d'un ami, et publia la *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à une personne de condition*, qui est signée et datée du 24 février 1655.

Voilà véritablement la première préface des *Provinciales*. Arnauld faisait là un acte de dévotion : voyant Port-Royal en péril, il cherchait à tenter une diversion ; il eût pu dire, comme le héros de Virgile :

Me, me adsum qui feci, in me convertite ferrum !

Il réussit : Port-Royal fut laissé en repos, et tous les traits retombèrent sur Arnauld. Remarquez, en passant, que cette lettre est écrite en français et adressée non à un des personnages ecclésiastiques en cause, mais bien à un laïque, à un grand seigneur et, en définitive, au public, puisqu'elle était livrée à l'impression. Elle fut attaquée aussitôt que publiée : plus de dix réponses parurent, toutes en français et dans le même format in-4°. L'une d'entre elles est signée par le Père Annat, confesseur du roi, et ne compte pas moins de cinquante-cinq pages. Nous n'avons pas le loisir de les étudier toutes ; je vous parlerai d'une seule de ces réponses, où l'on vante le beau style de Port-Royal, son éloquence qui « touche à la magie ». Incidemment, on y blâme la Saint-Barthélemy, mais comme une maladresse royale : « Il est vrai, lisons-nous à la page 12 du *Discours d'un Théologien désintéressé sur la lettre d'un Docteur de Sorbonne*, que la Saint-Barthélemy fut un dangereux et cruel moyen de persuader la religion. La rigueur ne prend pas bien son temps, lorsque le crime se peut défendre. Mais je maintiens qu'elle est utile, quand il commence de naître et qu'il n'est pas encore devenu insolent par la tolérance. Si, lorsque nos dames chantaient les *Psaumes* de Marot et que les grands de la cour favorisaient les premiers calvinistes, on eût eu de la vigueur contre leurs nouveautés, nous n'aurions pas vu nos campagnes inondées de sang, ni les provinces de la France désolées. Il n'y a pas d'autre moyen de vaincre les dragons que de les enchanter ; on les peut écraser, quand ils sont serpenteaux. »

Voilà le ton des adversaires d'Arnauld : je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'était pas le sien. Il crut devoir répondre en une seule fois : le 10 juillet 1655 parut, datée de Port-Royal, la *Deuxième lettre de M. Arnauld à un duc et pair ;* ce gros volume de 250 pages in-quarto, improvisé en trois mois, était bourré de citations des Pères de l'Eglise. Je me bornerai à vous en lire les

dix dernières lignes : « Cependant, Monseigneur, quelque destitués que nous soyons de tous appuis humains et temporels, et quelques sujets que nous ayons de craindre d'être opprimés par l'injustice et par le crédit de nos ennemis, nous ne saurions perdre l'espérance qui nous reste en la force de la vérité et de la justice, et en l'équité suprême des puissances ecclésiastiques et séculières. Et nous nous croirions indignes d'être disciples de Saint Augustin, si nous ne nous sentions fortifiés par cette excellente parole de ce grand Saint, avec laquelle vous me permettrez de finir cette lettre : *Vana est iniquitas ; nihil est iniquitas ; et potens non est nisi justitia. Occultari potest ad tempus veritas, vinci non potest. Florere potest ad tempus iniquitas, permanere non potest.* Je suis, etc... »

Aussitôt cette lettre publiée, Arnauld l'envoie à Alexandre VII avec une lettre latine datée de *Portu-Regio* (27 août 1655). Arnauld, au témoignage d'un contemporain bien informé, reçut par l'intermédiaire de Français qui résidaient à Rome une réponse on ne peut plus obligeante du pape, qui l'engageait paternellement à mépriser les libelles faits contre lui. Car cette deuxième lettre avait provoqué, elle aussi, au moins dix réponses. Dans ces conditions, Arnauld pouvait se croire en sûreté ; mais ses ennemis veillaient, désireux de venger leur échec de 1644 ; et l'heure de la revanche allait sonner pour eux. La seconde lettre d'Arnauld fut déférée par ordre du roi à la Faculté de théologie. Le syndic fit une dénonciation, des commissaires furent nommés, qu'on choisit parmi les ennemis déclarés de l'auteur, et il fut entendu qu'il serait condamné et chassé de la Sorbonne. La première assemblée se réunit dès le 4 novembre 1655, et c'est ce qui causait l'effervescence dont je vous parlais au début de cette leçon.

Mais la Sorbonne, en 1655, était bien déchue de son ancienne splendeur : elle n'était plus, comme au Moyen Age, une sorte de concile permanent dont les décisions faisaient autorité, accueillies dans toute l'Europe comme des oracles; elle s'était laissé amoindrir par l'intervention toujours néfaste de considérations politiques hors de propos. Au temps de la Ligue, elle avait été au-dessous de tout. Depuis le commencement du XVIIe siècle, elle était en proie à des discussions à cause de querelles entre Duvalistes et Richeristes, ultramontains et gallicans. Un peu plus tard, elle fut inféodée au cardinal de Richelieu, qui lui dicta ses décisions, lui fit approuver et censurer à son gré les ouvrages des ecclésiastiques : c'est sur son ordre qu'on enleva le Christ qui se trouvait dans la grande salle de la Faculté, et qui pouvait à la rigueur inspirer quelque sentiment religieux aux impitoyables docteurs :

il fut remplacé par un portrait du Cardinal. Il avait entrepris la reconstruction de la Sorbonne ; puis, mécontent des théologiens, pour les humilier, il fit suspendre les travaux, les laissant ainsi au milieu des plâtras et des échafaudages. Il put lire, un jour, cette prière sur les murs de la Faculté :

Rendez-nous nos vieux bâtiments
Et laissez-nous nos vieux sentiments !

Sous Mazarin, il en fut de même : le gouvernement était sûr de trouver dans l'affaire Arnauld une majorité docile, offrant la cohésion du granit, prête à exécuter fidèlement ses volontés. Et cependant, pour la renforcer encore, on appela, au mépris de tous les statuts, des moines mendiants qui n'avaient pas le droit de vote. La lettre fut dénoncée le 4 novembre ; les discussions commencèrent le 9. Dans la lettre incriminée, on avait trouvé deux propositions qui parurent donner prise contre lui : l'une soutenait que les cinq propositions n'étaient pas dans Jansénius ; l'autre semblait reproduire la première des cinq sous une autre forme, par cette déclaration que la grâce avait manqué à saint Pierre dans sa chute. La première proposition fut déférée comme téméraire : c'est ce qu'on appela la question de fait ; la deuxième comme hérétique : ce fut la question de droit. On ne se figure pas les manœuvres de toutes sortes auxquelles on eut recours pour faire triompher la cabale : promesses, dons, menaces d'exil ; on convoqua le ban et l'arrière-ban des docteurs dont on se croyait sûr (c'est, sans doute, pour cela que Bossuet n'y figurait pas) ; enfin on fit intervenir le garde des sceaux, qui assistait, l'oreille tendue, aux débats. C'est une véritable tragi-comédie. Arnauld demanda à présenter sa défense : on le sentait de taille à pulvériser les accusations : aussi lui répondit-on qu'on admettait qu'il vînt faire une petite lecture pour expliquer sa pensée, mais à la condition qu'il ne se livrerait à aucune discussion. Arnauld fut troublé un moment, comme Jeanne d'Arc pendant son procès : il écrivit une lettre en latin au pape et aux évêques, pour implorer humblement son pardon. Mais ce ne fut qu'une défaillance passagère : il se ressaisit bientôt. On n'en fit pas moins un véritable coup d'Etat. Jadis dans les assemblées de Sorbonne, comme dans tous les conciles, il était entendu que les propositions ne passaient pas simplement à la majorité, comme dans les affaires civiles. La règle des conciles, c'était *unanimi aut quasi unanimi omnium consensu* : il pouvait toujours y avoir quelque récalcitrant ! Cette fois-ci, on convint que la majorité absolue (la moitié des voix plus une) suffi-

rait. Or il y avait 217 votants; il y eut 130 voix contre Arnauld, 72 pour lui, et 15 abstentions. Si des 130 voix on défalque celles des 40 moines mendiants, on voit qu'Arnauld, sur la question de fait, était condamné à une majorité de 3 voix. On décida de passer à la question de droit. Il était clair, dès ce moment, que la cause était perdue. Ajoutez à cela que la liberté de discussion était étouffée : sur le bureau était placé un sablier d'une demi-heure ; la demi-heure passée, on fermait la bouche des orateurs. De guerre lasse, soixante docteurs désertèrent les assemblées (24 janvier 1656).

Mais, le même jour, se produisit un autre fait, qui devait changer la face des choses : on distribuait sous le manteau un petit écrit de seize pages, une *Lettre écrite à un provincial par un de ses amis, sur le sujet des disputes présentes de la Sorbonne* ; elle avait la prétention de réduire à leur juste valeur les grands événements qui avaient jeté le trouble dans la Faculté. Voici le début bien connu de cette *première Provinciale :*

Ce Paris, ce 23 janvier 1656.

« MONSIEUR,

« Nous étions bien abusés. Je ne suis détrompé que d'hier; jusque-là, j'ai pensé que le sujet des disputes de Sorbonne était bien important, et d'une extrême conséquence pour la religion. Tant d'assemblées d'une compagnie aussi célèbre qu'est la Faculté de Paris, et où il s'est passé tant de choses si extraordinaires et si hors d'exemple, en font concevoir une si haute idée, qu'on ne peut croire qu'il n'y en ait un sujet bien extraordinaire. Cependant vous serez bien surpris, quand vous apprendrez par ce récit à quoi se termine un si grand éclat, et c'est ce que je vous dirai en peu de mots, après m'en être parfaitement instruit... »

Nous remettons à plus tard l'étude détaillée de cette *première Provinciale.* L'auteur y prouve qu'il ne s'agit point de la foi, dans ce débat, et qu' « il n'y a plus que le mot prochain qui court risque ». Et il finit ainsi :

« Heureux les peuples qui l'ignorent ! heureux ceux qui ont précédé sa naissance ! Car je n'y vois plus de remède, si Messieurs de l'Académie ne bannissent par un coup d'autorité ce mot barbare de Sorbonne, qui cause tant de divisions ; mais je vois qu'elle ne fera point d'autre mal que de rendre la Sorbonne méprisable par ce procédé, qui lui ôtera l'autorité qui lui est nécessaire en d'autres rencontres.

« Je vous laisse cependant dans la liberté de tenir pour le mot de prochain, ou non ; car j'aime trop mon prochain pour le persécuter sous ce prétexte. Si ce récit ne vous déplaît pas, je continuerai de vous avertir de tout ce qui se passera. Je suis, etc. »

En somme, d'après l'auteur, beaucoup de bruit pour rien. Aux arguments ecclésiastiques, on substitue des propos d'une vivacité extraordinaire et d'une audace inconnue dans le sanctuaire de la Sorbonne ; voilà la Faculté devenue un véritable « tripot », pour employer le mot de Mme de Sévigné, parlant d'une petite église de village où avait prêché Bourdaloue ; ses foudres ne sont plus que des carreaux de carton, comme ceux qui, dans quelques années, vont frapper don Juan sur le théâtre ; les juges sont sur la sellette, la Sorbonne est déférée au tribunal du public : c'est le triomphe au sein de la défaite.

A. B.

L'intervention de Napoléon en Espagne.

Cours de M. DESDEVISES DU DÉZERT,

Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand.

Causes lointaines.

Vis-à-vis de la France, l'Espagne avait à choisir entre trois systèmes : l'alliance, la guerre ou la neutralité.

Avec l'alliance, elle avait la sécurité intérieure, elle étendait pacifiquement ses conquêtes en Italie, elle faisait de la politique bourbonienne, qui serait devenue, avec le temps, d'excellente politique nationale ; mais elle avait en face d'elle une Angleterre hostile. Avec la politique traditionnelle d'hostilité envers la France, l'Espagne était sûre d'obtenir l'alliance de l'Angleterre, développait sa marine de guerre, son commerce et ses colonies. C'était une politique d'ingratitude, — mais les nations ne sont pas tenues à la reconnaissance, — c'était une politique dangereuse elle pouvait avoir aussi ses avantages et son bon côté.

La neutralité était l'idéal des hommes d'Etat castillans : « Ni Français, ni Anglais ! — Espagnols ! » Elle semblait, au premier abord, la plus sage; mais elle avait tous les défauts des politiques négatives, des politiques d'abstention et de *statu quo*. De plus, l'Espagne devait s'attendre, si elle restait neutre, à se voir sollicitée par les deux nations rivales et devait savoir qu'elle aurait besoin de toutes ses forces pour défendre sa neutralité. La neutralité avait donc, elle aussi, ses dangers ; mais c'était, après tout, une politique qui, suivie avec prudence et ténacité, eût pu avoir pour l'Espagne les meilleurs résultats.

Ce qui était absurde et plein de périls, c'était de passer tour à tour de l'alliance avec la France à la guerre contre la France, de la guerre à l'alliance, de l'alliance à la neutralité, et l'Espagne n'eut pas d'autre politique pendant les soixante premières années du XVIIIe siècle.

Avec l'avènement de Charles III les choses semblèrent, un instant, changer de face. Pendant trente ans, la France et l'Espagne vécurent alliées, et nul ne peut prétendre que les deux peuples n'en parurent pas plus forts et plus puissants.

La Révolution remit tout en question, et l'Espagne zigzagua de

la guerre à l'alliance, suivant l'impulsion qu'on lui donnait, bien plus elle-même, quand il s'agissait de combattre la France, que lorsqu'il était question de l'aider.

La reine Barbara de Portugal, épouse de Ferdinand VI, était morte le 27 août 1758. Le roi en avait conçu un si violent chagrin que sa santé sembla tout de suite ébranlée. « Le roi catholique, « écrivait le 13 novembre lord Bristol, ambassadeur d'Angleterre, « reste toujours à Villaviciosa, sans qu'on ait aucun espoir de « changement dans sa santé. Il ne veut pas qu'on lui fasse la « barbe, et il se promène en robe de chambre et en chemise ; « celle-ci n'a pas été changée depuis un temps incroyable. Il ne « s'est pas couché pendant dix nuits. On croit qu'il n'a pas dormi « cinq heures depuis le 2 de ce mois, et encore ce n'a été que par « divers intervalles d'une demi-heure chaque, assis dans son fau- « teuil. Il ne veut pas se coucher, car il s'imagine que, quand il « sera dans cette position, il mourra. »

Il mourut effectivement le 10 août 1759 et eut pour successeur son frère, D. Carlos, roi des Deux-Siciles.

Fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, D. Carlos était né en 1716 et avait quitté l'Espagne en 1731, pour aller en Italie prendre possession des duchés de Parme et de Plaisance. En 1734, il était devenu roi des Deux-Siciles, et, aidé par un habile ministre, Tanucci, il avait relevé son royaume de la misérable barbarie où des siècles d'anarchie l'avaient fait tomber.

Il avait épousé, en 1732, Marie-Amélie de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, électeur de Saxe, dont il avait eu six enfants.

Soustrait à quinze ans à la vie déprimante de la cour, ayant guerroyé pendant plusieurs années en Italie, il avait gardé le goût de la vie active. C'était un véritable gentilhomme campagnard, au teint hâlé par le soleil et la bise, fort laid, passablement maniaque, d'une religion très sincère mais peu éclairée, d'un esprit juste mais un peu étroit, terriblement têtu et qui, avec tous ces petits défauts, ne laisse pas d'être le meilleur prince qui ait gouverné l'Espagne depuis trois siècles. Très bon espagnol et assez instruit pour comprendre tout ce qui manquait à son peuple, il a cherché loyalement à le faire sortir de sa léthargie; il a fait, si l'on peut dire, de la pédagogie politique, et l'on connaît son joli mot : « Mes sujets sont comme des enfants, ils pleurent quand on veut les débarbouiller. »

Au point de vue qui nous intéresse ici, il était fort ennemi de l'Angleterre, ayant sur le cœur une grosse injure que lui avait faite, le 20 août 1742, le commodore Martin. Paraissant devant

Naples avec une escadre détachée de la flotte de l'amiral Matthews, le commodore avait sommé le roi des Deux-Siciles d'abandonner l'alliance de l'Espagne dans la guerre de Succession d'Autriche, et ne lui avait laissé qu'un délai de deux heures pour faire sa soumission. Le roi avait cédé, mais était devenu l'ennemi irréconciliable des Anglais.

Louis XV espérait beaucoup du nouveau roi. Charles III emmena avec lui en Espagne le marquis d'Ossun, ambassadeur de France à Naples, et le garda jusqu'en 1777 ; mais il ne voulut s'engager à rien, avant d'avoir pris possession de sa couronne et refait connaissance avec ses nouveaux Etats.

La reine Marie-Amélie n'avait pas, pour la France, la même bienveillance que le roi. Sa correspondance avec Tanucci nous la montre comme une véritable gallophobe. Elle écrit, le 20 janvier 1760, que « les perversités de la France sont contagieuses et « qu'on ne peut rien désirer de mieux que d'en être séparé ». Elle affirme, le 29 janvier. que « l'alliance française serait la « ruine de l'Espagne ». Le 11 mars, elle se plaint « de la malice « des Français et des embûches qu'ils tendent au roi ».

Sa mort, survenue au mois de septembre 1760, délivra Choiseul d'une opposition très dangereuse à ses projets.

Le 15 août 1761, le pacte de famille était signé à Versailles, entre toutes les branches de la maison de Bourbon. — Le 18, à 10 heures du matin, un courrier en apportait la nouvelle à Charles III, alors à La Granja. Le 27, le roi d'Espagne envoyait sa ratification.

Il y avait alliance perpétuelle et garantie réciproque entre le roi de France, le roi d'Espagne, le roi des Deux-Siciles, le duc de Parme. Les rois de Portugal et de Sardaigne pouvaient être admis dans l'alliance.

L'Espagne mettait à la disposition de la France 12.000 hommes et 12 vaisseaux, devait proposer sa médiation au roi d'Angleterre, et lui déclarer la guerre, si la paix n'était pas conclue le 1er mai 1762.

Les Anglais ne tardèrent pas à avoir connaissance de ce traité : ils ne redoutaient pas la marine espagnole, ils espéraient faire de bonnes prises, ils ne dissimulèrent pas leur désir de rompre avec l'Espagne. « On n'en mettra pas plus grand pot-au-feu, mais le « bouillon sera bien meilleur. »

Le bouillon fut, en effet, excellent : les Franco-Espagnols furent arrêtés sur le Tage par le comte de Lippe ; sur mer, les Anglais firent main basse sur les flottes espagnoles, prirent dix vaisseaux de ligne, et réalisèrent pour plus de 100 millions de prises.

La capitulation de La Havane et de Manille força Charles III à acquiescer, au mois de septembre 1762, aux désastreux préliminaires de Fontainebleau.

Les Espagnols ont beau jeu pour maudire le Pacte de famille; mais on peut leur objecter que, si Ferdinand VI avait mis sa flotte et son armée sur un meilleur pied, elles n'eussent pas été si facilement battues, et que l'Espagne ne perdit que peu de chose à être intervenue en faveur de la France. Elle fut, il est vrai, obligée de céder la Floride à l'Angleterre; mais Louis XV lui abandonna la Louisiane, malgré les réclamations et même la révolte des habitants, que le général espagnol O'Reilly traita comme des Mores d'Afrique (1769).

*
* *

La France et l'Espagne, vaincues par l'Angleterre, ne se résignèrent pas à leur défaite et préparèrent immédiatement la *revanche*.

Louis XV, réellement instruit par l'expérience, refit son armée et sa marine.

L'Espagne marcha dans la même voie avec le comte de Florida Blanca.

L'insolence des Anglais faillit amener une nouvelle guerre, dès 1766, au sujet des îles Malouines, ou Falkland, que réclamait la Grande-Bretagne. En 1770, le gouvernement espagnol n'avait pas encore réussi à obtenir le départ des Anglais. D. Francisco Bucareli, vice-roi de Buenos-Ayres, marcha contre eux et les força à évacuer Port-Egmont. Cette fois, la guerre fut évitée par l'intervention personnelle de Louis XV, qui déclara à Charles III qu'il ne ferait pas la guerre. Choiseul, qui la voulait, fut disgracié. Les Espagnols nous accusèrent de les abandonner.

En 1778, s'ouvre la guerre de l'Indépendance américaine.

Le marquis d'Ossun, trop timoré et trop âgé, est remplacé par le comte Armand-Marc de Montmorin Saint-Herem, né à Paris le 13 octobre 1745.

Pendant toute l'année 1778, l'Espagne tergiverse.

Dès le 6 février, la France s'était alliée aux Etats-Unis.

M. de Florida-Blanca en était mécontent; il eût voulu diriger et voyait la France prendre l'initiative du mouvement.

Puissance coloniale, l'Espagne voyait avec crainte les colons de la Nouvelle-Angleterre donner le signal de la révolte contre leur métropole.

Enfin l'Espagne se défiait de ses forces et tenait à stipuler le

prix de son alliance : Minorque, Gibraltar et un Etat-tampon entre le Texas et les Etats-Unis.

Elle obtient tout à la convention d'Aranjuez (12 avril 1779), signée par Florida-Blanca et Montmorin.

Pendant les quatre années qui vont suivre, deux grandes opérations de guerre ont été entreprises en commun par les deux nations.

1° Une tentative de débarquement en Angleterre (juillet-septembre 1779);

2° Le siège de Gibraltar.

La tentative de débarquement de 1779 a fait courir à la puissance anglaise le plus grave danger qui l'ait menacée au XVIIIe siècle.

La flotte française avait été remise sur un excellent pied. Son matériel flottant avait été entièrement refait. Ses vaisseaux, construits sur les plans d'habiles ingénieurs, étaient bien établis, bien liés et bien aménagés. Le gréement avait été simplifié ; les appareillages et les manœuvres se faisaient avec rapidité et justesse. L'artillerie avait sur l'artillerie anglaise une supériorité manifeste. Les équipages étaient braves et bien entraînés; le corps d'officiers, déchiré par des rivalités de caste, était instruit, d'une bravoure poussée jusqu'à la témérité, et brûlait du désir d'effacer les désastres de la guerre de Sept Ans. La France avait dans ses ports, en 1778, 84 vaisseaux et de nombreuses frégates.

L'Espagne avait aussi travaillé à son relèvement naval : 67 vaisseaux et 32 frégates garnissaient ses ports ; mais ces grands armements étaient hors de proportion avec ses ressources financières, et, comme le fait observer un de ses marins les plus instruits : « L'expérience la plus consommée, la valeur la plus brillante chez un petit nombre d'hommes héroïques, mais isolés, ne pouvait rien pour régler la marche d'une machine mal montée. Si l'on payait les traitements, il ne restait plus d'argent pour le matériel, et réciproquement; on avait des musiciens sans instruments, ou des instruments sans musiciens. » (Salazar, *Juicio critico sobre la marina militar*, I, p. 82.)

Au mois de juin 1779, le comte d'Orvilliers quitta la rade de Brest avec une belle escadre de 28 vaisseaux de ligne, 2 frégates, 7 bâtiments légers et 3 brûlots, et vint croiser au large de la Corogne, lieu fixé pour la concentration des escadres françaises et espagnoles.

Une escadre espagnole de 8 vaisseaux, 2 frégates et 1 brûlot était en rade de la Corogne, mais le commandant, M. de Arce, refusa de sortir du port et de se joindre aux Français, « sous pré-

« texte que les ordres de sa Cour lui enjoignaient de ne sortir « que lorsque l'armée du roy serait à sa vue » ; et comme un coup de vent de nord-est l'avait fait dériver vers l'Ouest et qu'il avait cessé de l'apercevoir, il resta sur ses ancres et il fut impossible de lui faire faire le moindre mouvement. (D'Orvilliers au ministre, 25 juin 1755.)

Le roi d'Espagne, mis au courant de l'incident, ôta son commandement à D. Antonio de Arce ; le comte de Montmorin, ambassadeur de France à Madrid, s'en attrista, pensant bien qu'un pareil acte de sévérité n'était pas fait pour améliorer les relations entre les deux marines. Sa lettre à d'Orvilliers, parfaite de raison et de dignité, mérite d'être citée tout entière :

« Vous êtes instruit, Monsieur le Comte, du parti que Sa Ma« jesté Catholique a cru devoir prendre relativement à D. An« tonio de Arce, en regrettant vivement que ce général espagnol « se soit mis dans le cas d'éprouver le désagrément qu'il vient « d'avoir. Je ne puis qu'applaudir à la justice et aux intentions « du roi d'Espagne, qui a voulu montrer par cet exemple à quoi « devaient s'attendre ceux qui n'exécuteraient pas ponctuellement « ses ordres, lors surtout que leur inexécution pouvait altérer la « confiance qui doit régner entre deux alliés aussi intimement « unis que la France et l'Espagne. Je vous confierai, Monsieur le « Comte, que, quelque persuadé que je sois du bon effet qui doit « résulter de cet acte de sévérité, j'ai cru devoir intercéder pour « M. de Arce auprès du roi d'Espagne, et voici ce que Sa Majesté « Catholique m'a répondu : — M. de Arce n'a agi comme il l'a fait « que par irrésolution ou mauvaise volonté, et, dans ces deux cas, « il ne mérite plus ma confiance et n'est pas fait pour commander « une escadre. — Au reste, ce monarque s'est déterminé à punir « M. de Arce sur la nouvelle de la sortie des deux vaisseaux qui « sont sortis de la Corogne le 25 pour aller nous joindre. Il ne res« tait plus alors à ce général espagnol d'excuses pour pallier ses « délais. » (De Montmorin à d'Orvilliers, 4 juillet 1779.)

D'Orvilliers ne se montra ni moins discret ni moins indulgent. « J'aurais souhaité, écrit-il, que Sa Majesté Catholique eût été « moins sévère à l'égard de M. de Arce. Ce général s'est porté à « nos besoins avec un intérêt et une amitié qui exigent toute ma « reconnaissance. On ne peut juger par le temps que l'on essuie « à la mer de celui qui règne à la côte, où il se peut faire que le « vent favorise la sortie de 2 vaisseaux et se refuse à celle d'un « plus grand nombre... D'ailleurs, comme on n'a pas vu l'ennemi, « le retard de de Arce n'a porté aucun préjudice au service des « rois. »

Pendant un mois entier, d'Orvilliers se morfondit devant la Corogne, usant son eau et ses vivres, attendant de jour en jour l'arrivée de la flotte espagnole, qui n'arriva que le 22 juillet.

L'armée combinée compta alors 66 vaisseaux et 14 frégates. 400 bâtiments étaient en armement dans les ports français de la Manche, une armée de débarquement se réunissait, et l'amiral Hardy, qui n'avait que 40 vaisseaux à opposer aux alliés, s'était réfugié dans les ports d'Angleterre.

Jamais plus belle occasion ne se présenta de porter le coup le plus sensible à l'orgueil britannique.

Malheureusement, le commandement de l'armée d'Espagne avait été donné à un vieillard de 75 ans, Don Luis de Cordova, « qui « jouissait de l'estime et de la considération de toute la marine « espagnole, mais auquel on supposera facilement quelques-uns « des défauts inséparables de son grand âge. » (Montmorin à d'Orvilliers, 4 juillet.)

D'Orvilliers eut « pour ce vénérable vieillard toutes les atten- « tions et les ménagements que son âge et ses vertus exigeaient », mais ne put lui donner, non plus qu'à ses états-majors, ni hardiesse, ni décision. « Je suis persuadé de la valeur et de la bonne « volonté de nos alliés, écrivait-il, mais ce que je vois de « leurs manœuvres me confirme plus que jamais qu'ils sont fort « éloignés d'être bons officiers de mer. .... A toutes les con- « trariétés que la Providence me fait éprouver se joint encore « celle de l'inexpérience de nos alliés ; la lenteur et l'incertitude « de leurs manœuvres, leur répugnance à approcher des vaisseaux « me font craindre le défaut de l'ensemble dans la Manche, ce qui « est de la plus grande conséquence. » (D'Orvilliers au ministre. 14 juillet et 3 août.)

Au moment où les escadres combinées opéraient leur jonction, le scorbut avait déjà fait son apparition à bord des vaisseaux français. Pendant plus de deux mois, Cordova et d'Orvilliers croisèrent dans la Manche ; les vents contraires, l'entêtement de Don Luis de Cordova, l'indécision du ministère français, et par-dessus tout, l'épouvantable épidémie qui rongeait nos équiqages, paralysèrent tous les efforts des alliés.

Le 15 septembre 1779, les deux flottes se séparèrent sans avoir fait autre chose que de tenir les Anglais en échec et de leur avoir pris *un vaisseau*.

Cette campagne commune laissa d'amers souvenirs aux officiers des deux nations.

Le comte d'Aranda ne manqua pas d'en attribuer le peu de succès à la légèreté des Français et à leur égoïsme. (Lettre à Flo-

rida Blanca, 2 janvier 1780.) Florida-Blanca résolut de « mainte-« nir l'apparente fraternité jusqu'au moment où chacun se met-« trait chez soi et prendrait soin de ses affaires. » (Ferrer del Rio, *Histoire de Carlos III*, tome III, p. 291.)

Les conclusions les plus justes sur cette triste affaire ont été formulées par un marin français, M. E. Chevalier, auteur d'une excellente histoire de la guerre de l'indépendance américaine.

Pour lui, le grand coupable est le ministre de la marine M. de Sartines, qui a fait partir la flotte française trop tôt, avec des approvisionnements insuffisants en vivres et en eau, qui ne l'a pas ravitaillée à son passage à Ouessant au commencement d'août, et qui a indiqué un mauvais point de débarquement en Angleterre, substituant Falmouth, étroit et sans eau, à la vaste rade de Sainte-Hélène réclamée par d'Orvilliers. Mais, à ces fautes imputables au ministre, il est juste d'ajouter que le retard des Espagnols, la lenteur de leurs manœuvres et la mauvaise idée d'intercaler un vaisseau espagnol entre chaque vaisseau français n'ont pas peu contribué à ôter tout effet décisif à cette campagne qui s'annonçait sous de si favorables auspices.

Devant Gibraltar, la responsabilité de l'échec doit être partagée entre le duc de Crillon et D. Luis de Cordova.

C'est au duc de Crillon qu'il faut attribuer l'incendie des prâmes cuirassées de d'Arçon. Il n'avait aucune confiance dans l'invention nouvelle et, avant le combat, avait annoncé à l'inventeur son intention bien arrêtée de brûler les prâmes à la moindre alerte.

Mais, s'il se montra léger et peut-être jaloux, la négligence de Cordova est aussi sans excuse.

Au mois de mars 1781, l'amiral Darby fut chargé de ravitailler Gibraltar. Cordova tenait la mer et fut averti par un navire neutre de l'approche des Anglais. Soit qu'il eût des ordres secrets de son gouvernement, soit qu'à l'avance il considérât sa défaite comme certaine s'il tentait de se mesurer contre les Anglais, il ramena son armée au port. L'amiral Darby ne rencontra d'autre difficulté qu'une attaque des canonnières et bombardes stationnées dans la baie de Gibraltar et commandées par le contre-amiral Moreno.

Le 11 octobre 1782, lord Howe parut à l'entrée du détroit avec une escadre de 34 vaisseaux et un convoi considérable. En passant devant le port, il réussit à y faire entrer un vaisseau et quatre transports ; mais il lui fallut continuer sa route vers la Méditerranée, poursuivi par une escadre franco-espagnole de 46 vaisseaux.

Lord Howe avait d'excellents bâtiments, tous doublés, bons marcheurs et commandés par d'habiles capitaines, qui n'avaient eu, au cours de la campagne, ni séparation, ni abordage, ni avaries.

Dans la flotte franco-espagnole, aucun navire n'était doublé et ne marchait. Il eût donc fallu rester à monter la garde devant Gibraltar. D. Luis de Cordova voulut, au contraire, manœuvrer et se lança à la poursuite de Howe. L'Anglais le gagna de vitesse, revint le 19 devant Gibraltar, débarqua ses vivres et dès le 21 reprit la mer, au moment où la flotte de Cordova reparaissait à l'horizon. Un léger engagement d'arrière-garde coûta aux Anglais 68 tués et 268 blessés, mais Gibraltar était ravitaillé.

La paix de Versailles (1783) rendit à l'Espagne la Floride et Minorque. Si incomplète qu'elle eût été, l'alliance avait donc été favorable aux deux nations, et nul doute qu'avec un peu plus d'habileté et de confiance réciproque, elles n'en eussent tiré l'une et l'autre un bien meilleur parti.

Mais les deux nations continuaient à peu s'aimer, et les deux gouvernements ne s'accordaient pas sérieusement.

« Florida-Blanca, dit l'ambassadeur de Prusse Sandoz-Rollin, n'aime pas les Français et les trouve frivoles, irréfléchis, ne sachant jamais garder la mesure et croyant à tout ce qu'ils désirent. »

« Chaque Espagnol, écrit l'ambassadeur de Russie Zinoviev, est fier et hait la France ; le comte (Florida-Blanca) n'est pas autrement et fait tout son possible pour anéantir le despotisme de cette nation. »

La France philosophe et libertine était considérée par les hommes d'Etat castillans comme « le Mont du mauvais conseil ». Lorsque la Révolution commença à gronder, Florida-Blanca ne songea plus qu'à fermer hermétiquement toutes les portes pour que l'Espagne pût continuer à dormir en paix, sans être troublée par le tapage qui se faisait chez sa turbulente voisine.

Le 20 juillet 1791, il exigea de tous les étrangers domiciliés ou voyageant en Espagne un certificat détaillé indiquant leurs noms, leur patrie d'origine, leur état civil, les noms et la patrie de leurs femmes, le nombre de leurs enfants, leur religion, leur métier, leur domicile et le nombre d'années passées par eux en Espagne.

Un peu plus tard, tous les étrangers fixés en Espagne furent invités à prêter serment de fidélité au roi Charles IV et à la religion catholique, à renoncer à tous leurs privilèges, à la protection de leurs consuls et ambassadeurs et à tous les liens qu'ils avaient avec leur patrie. En cas de résistance, ils pouvaient être condam-

nés à l'exil ou à la prison, aux galères et à la confiscation de leurs biens. Il n'était permis de séjourner à Madrid qu'aux étrangers qui s'y trouvaient provisoirement, et à la condition de ne s'occuper ni de commerce ni d'aucun métier. (Tratchewski, *L'Espagne à l'époque de la Révolution française.*)

Toutes ces mesures n'étaient, en réalité, dirigées que contre les Français et étaient destinées à combattre par tous les moyens la propagande révolutionnaire.

Au début de la Convention, le roi d'Espagne fit les efforts les plus honorables pour arracher Louis XVI aux dangers qui le menaçaient. Il offrit de donner asile au monarque détrôné et à sa famille, il offrit de s'engager à ne jamais les laisser sortir d'Espagne, il ouvrit à son ambassadeur à Paris un crédit illimité pour acheter les complicités dont on pourrait avoir besoin. Le fanatisme politique l'emporta sur toute considération raisonnable ; les menées du « tyran de la Castille » furent dénoncées à la tribune de la Convention, et, le 7 mars 1793, la République déclara la guerre à l'Espagne.

Charles IV releva le défi qui lui était porté, mais ne céda aux circonstances qu'avec infiniment de regret. Ce fut seulement le 4 avril qu'il publia son manifeste.

L'Espagne accepta la lutte avec enthousiasme ; il s'agissait de faire la guerre à des Français, à des régicides, à des impies ; les rancunes nationales, la foi politique et religieuse de l'Espagne, tout concourait à exalter les esprits et à enflammer les courages.

Tandis que les dons patriotiques n'atteignaient en France que la somme dérisoire de 5 millions de livres, l'Espagne, dans le premier élan, donna 73 millions de réaux à son roi. Les grands et les riches offrirent de l'argent. Les villes et les provinces des régiments ou des bataillons, des vaisseaux pour la course, des bois de construction, du blé, du vin, du bétail. Le clergé offrit des messes solennelles, des messes chantées, des messes annuelles, des retraites, des neuvaines ; un couvent se taxa à dix jours d'exercices spirituels. Quelques prélats donnèrent de l'argent. L'évêque de Zamora donna 24.000 réaux ; le chapitre de son église, 150.000 réaux.

Dans certaines villes, l'enthousiasme alla jusqu'à la fureur. A Valence, le peuple se rua sur les boutiques tenues par des Français, les pilla, saccagea une école française et poursuivit les étrangers jusque chez l'archevêque, qui compromit pour les défendre son crédit à la Cour et sa popularité.

Le 6 juin 1793, le roi créa une junte de représailles pour con-

naître « du séquestrement des biens des Français expulsés, pro-
« céder à leur vente et appliquer leur produit à indemniser les
« communautés, les maisons de commerce et les particuliers des
« dommages qu'ils auraient reçus de la nation française, ou de
« ceux qui ont pris son nom, par des insultes, agressions, irrup-
« tions par terre ou par mer, ou par manque d'administration de
« justice. » (Affaires Etrangères. Corresp. Espagne, t. 637, f° 96.)

La guerre ainsi engagée dura deux ans et demi (1793-95) et fut une des plus acharnées qu'ait eu à soutenir la Convention. Cette campagne épisodique, qui ne menaça jamais l'indépendance de la République, n'a pas attiré l'attention des historiens; mais son étude détaillée mériterait d'être reprise, et l'on peut dire que si Napoléon l'eût connue, il n'eût probablement pas considéré la force de résistance de l'Espagne comme une quantité négligeable. La guerre contre la Convention est la plus belle campagne qu'ait faite l'armée espagnole dans les deux derniers siècles.

L'Espagne mit sur pied trois armées, dont une, celle des Pyrénées-Orientales, comptait 20.000 hommes, une cavalerie superbe, 100 pièces de canon, et était commandée par D. Antonio Ricardos.

La France fut d'abord envahie par le Béarn et par le Roussillon. La bataille du Mas Deu (19 mai) ramena les Français jusque sous le canon de Perpignan. Les autorités départementales se sauvèrent jusqu'à Narbonne. Bellegarde capitula le 26 juin, Prades se rendit le 1er août.

Ricardos battit encore Dagobert à Truillas, le 22 septembre, et résista, dans son camp du Boulou, à toutes les attaques des Français. La prise de Collioure et de Port-Vendres compléta la série de ses succès, qui permettaient aux Espagnols d'espérer une brillante entrée en campagne au printemps de 1794.

La mort de Ricardos (13 mars 1794) fit passer le commandement aux mains de La Union, moins savant et moins expérimenté. Il crut devoir abandonner le camp du Boulou, et, attaqué en pleine retraite, il perdit 200 canons et 2.000 prisonniers (29 avril 1794). L'armée espagnole ne se rallia que devant Figuières. Dugommier, qui commandait l'armée française, ne parlait de rien moins que de réunir la Catalogne à la France et de faire tomber les couvents « sous la faux de la raison ».

Mais La Union, empruntant leurs procédés de guerre aux révolutionnaires eux-mêmes, ordonna la levée en masse de tous les Catalans valides, de 15 à 40 ans. Il mit la terreur à l'ordre du jour, et le pays répondit si bien à son appel que Valence, à elle seule, lui envoya 11.000 volontaires.

La Union retrancha son armée derrière la Mouga, sur deux

lignes fortifiées, de cinq lieues de long, flanquées de 97 redoutes et armées de 250 pièces de canon.

De mai à novembre, La Union perfectionna son système de défense et repoussa tous les assauts de l'ennemi.

Il périt glorieusement le 19 novembre, au moment où les Français perçaient enfin ses lignes. Dugommier trouva également la mort dans la bataille, et Pérignon, qui lui succéda, se heurta bientôt aux mêmes obstacles qui l'avaient si longtemps arrêté lui-même.

D. José de Urrutia et son major général O'Farril réorganisèrent en quelques semaines l'armée vaincue à la Mouga. Ils s'établirent entre le Ter et la Fluvia, depuis Olot jusqu'à la Escala, et bravèrent dans leurs positions tous les efforts des Français.

Au moment où la paix de Bâle fut signée entre la France et l'Espagne, l'armée espagnole comptait près de 50.000 hommes et 7.000 chevaux. « Le soldat avait repris confiance, l'officier faisait « son devoir avec honneur et donnait l'exemple de la subordina- « tion et du courage. » (Marcillac, *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne*, p. 329.)

A l'autre extrémité de la frontière, l'armée de Navarre, commandée par le prince de Castel-Franco, était bien organisée, de superbe allure et supérieure en force à l'armée française. « La « paix, dit Jomini, mit un terme aux sollicitudes du général « Moncey et acheva heureusement pour sa gloire une campagne « dont l'issue pouvait encore être douteuse, malgré son brillant « début. »

La paix fut due beaucoup plutôt aux intrigues de cour et à la détresse financière qu'à la nécessité militaire. L'Espagne dépensait chaque année près de 500 millions de réaux en sus de ses ressources, et le papier monnaie (*vales reales*) perdait 12 0/0.

Godoy, favori de la reine et premier ministre du roi, voulait la paix pour jouir plus tranquillement de sa faveur. La reine démontra au roi qu'il fallait songer avant tout à relever les chapelles et les églises détruites par les Français pendant la guerre. Charles IV autorisa les négociations et la paix de Bâle fut signée entre la France et l'Espagne, le 22 juillet 1795.

Chose étrange, c'est après cette longue et sanglante guerre que la France et l'Espagne ont peut-être été le plus près de s'entendre.

La France n'avait pas abusé de sa victoire ; l'Espagne ne sortait de la lutte ni démembrée, ni humiliée, et se trouvait plutôt rehaussée dans l'estime des autres nations par la belle résistance qu'elle avait opposée aux armées françaises.

D'autre part, les politiques qui avaient succédé à Florida-Blanca

dans la confiance royale étaient beaucoup moins absolutistes que le vieux ministre de Charles III. Aranda avait longtemps résidé en France et avait introduit la franc-maçonnerie en Espagne; il était partisan de la paix avec la France, et son opinion, très ferme à cet égard, lui avait aliéné à tout jamais l'esprit de Charles IV. Godoy, fort indifférent au fond à toute question morale ou religieuse, avait été partisan de la guerre, parce que le comte d'Aranda, qu'il voulait supplanter au conseil, était partisan de la paix; mais, une fois son crédit solidement établi, le surcroît d'affaires et de responsabilités qu'entraînait la guerre commença de le fatiguer, et lorsque l'opinion publique lui parut favorable à un revirement pacifique, il saisit avec empressement l'occasion de sortir de la fondrière où il craignait de s'enliser avec l'Espagne entière.

L'esprit public s'éveillait dans la Péninsule. « Il n'y a pas un « boutiquier de Madrid, écrivait Sandoz Rollin, qui ne témoigne « tout haut son mécontentement. L'opinion publique devient une « force dont la police ne peut plus venir à bout et que des vic- « toires seules tranquilliseront. Nombre de lettres anonymes « menacent Godoy de mort, s'il ne se retire pas immédiatement. » On remarquait à Madrid de nombreux signes de tendances révolutionnaires. « Des camisoles à la guillotine, des rubans d'un rouge « sang, des cravates révolutionnaires pénétraient jusque dans les « sphères élevées de la société. Partout, on entendait prononcer « des paroles fatales : « Il est temps que les Français viennent et « chassent les messieurs qui ne savent pas gouverner. Ils n'ont « qu'à venir, nous les recevrons avec joie. » Le trouble et le dé- « couragement régnaient à la cour, on parlait de la fuite de la « famille royale, de la translation de la capitale à Séville ». (Tratchewsky.)

La paix fut donc acceptée avec une immense joie par la grande majorité de la nation.

Le Directoire choisit le général Pérignon pour ambassadeur et lui donna de sages instructions :

« Un agent français doit paraître avec dignité, offrir l'exemple « de la décence et de la pureté de mœurs, respecter les lois po- « litiques et religieuses du pays et les faire respecter par les « Français, n'avouer et ne défendre que le patriote français ver- « tueux et tranquille ; s'il est forcé de se plaindre des abus, le « faire avec décence et modération, ne tremper dans aucune « faction, se regarder comme le nœud des liens d'intérêt, d'amitié « et d'hospitalité de deux nations qui cherchent le bonheur cha- « cune à leur manière, et qui, plus ou moins avancées vers la per-

« fection de l'ordre social, ne doivent s'éclairer dans leurs recher-
« ches que par des égards réciproques... Il doit enfin éviter
« toute dispute d'étiquette, soutenir cependant avec fermeté la
« dignité de la nation française qui, après avoir reconquis ses
« droits, ne peut pas souffrir que ses ministres descendent au-
« dessous du rang que les traités ou un long usage avaient
« assuré aux ministres de ses rois. » (Aff. étrangères. Corresp. Espagne, t. DCXXXIX, f° 93.

L'entrée de Pérignon à Madrid, le 22 germinal an IV, fut un triomphe. « L'affluence du peuple dans la cour et sous le péri-
« style de l'hôtel qui lui était destiné était considérable. Descendu
« de voiture, il lui fut difficile, mais bien doux, de percer cette
« foule qui, par des cris de « Vive la République française ! » et
« de « Vive son ambassadeur ! », exprimait à la fois les senti-
« ments de son affection et de ses véritables intérêts. Le soir
« même et le lendemain, ces airs chéris qui conduisent toujours
« nos phalanges républicaines à la victoire ont été exécutés par
« les musiques des corps civils et militaires avec une précision
« si parfaite que je suis persuadé qu'ils seraient propices aux
« armes espagnoles unies aux armes de la République. Ces hom-
« mages, également honorables pour le peuple qui les a sponta-
« nément décernés et pour l'ambassadeur qui les a reçus avec
« autant de noblesse que de modération, doivent être regardés,
« citoyen, comme un triomphe de la République sur les lâches
« détracteurs qui intriguent vainement pour éloigner d'elle les
« nations et leurs gouvernements. » (Le consul général d'Hermand au citoyen ministre des affaires étrangères, 22 germinal an IV. — Aff. étr. Corresp. Espagne, t. DCXXXIX, f° 387.)

D. du Dezert.

Dickens et la « philosophie de Noël ».

Conférence, à l'Odéon, de M. GASTON DESCHAMPS.

MESDAMES ET MESSIEURS,

M. le directeur de l'Odéon a pensé que, sans faire le moindre tort au répertoire des tragédies et comédies classiques de la dramaturgie française auxquelles vous apportez régulièrement un concours si assidu, il serait bon, à l'occasion des fêtes de Noël, de consacrer cette matinée-conférence à une œuvre qui s'associerait en quelque sorte aux pensées et aux sentiments qu'éveille dans vos esprits et dans vos cœurs le retour d'une solennité touchante. Il ne pouvait être mieux inspiré qu'en choisissant cette œuvre parmi les créations du grand romancier Charles Dickens, qui a parlé des fêtes de Noël avec tant de cœur et d'imagination qu'il a été possible de tirer de son évangélisme littéraire une véritable doctrine morale et sociale, doctrine que de récents commentateurs ont appelée avec raison la « philosophie de Noël ».

Vous allez donc assister à la représentation d'un conte de Noël, qui est l'un des plus charmants chefs-d'œuvre de Dickens, le *Grillon du Foyer*, mis à la scène par M. de Francmesnil, accompagné d'une musique imitative due au maître Massenet, joué enfin par cette jeune troupe de l'Odéon de qui je ne veux rien dire, sinon qu'encouragée par votre bienveillance croissante, elle s'acquitte de sa tâche d'une façon de plus en plus affectueuse devant un auditoire de plus en plus amical.

L'amitié, l'affection, ce sont des mots qui viennent naturellement aux lèvres dès qu'on parle de Charles Dickens. Cet admirable écrivain, grand amateur d'idéal, était en même temps un romancier si populaire que les petites gens l'arrêtaient et le félicitaient publiquement dans les rues de Londres ; cet homme de lettres a rehaussé la noblesse de la littérature en faisant de l'art littéraire non pas un simple divertissement de dilettantes, mais un moyen d'éducation démocratique et de progrès social.

Le hasard d'une lecture récente me permet de vous proposer une définition assez juste de Dickens. Cette définition, je la trouve chez un homme qui ne pouvait pas éprouver des senti-

ments bien sympathiques à l'égard du romancier des *Temps difficiles* et des *Grandes Espérances*, — je la trouve chez M. le comte de Hübner, qui, avant de faire le tour du monde, fut ambassadeur d'Autriche à Paris pendant la période du Second Empire. Ce diplomate, élève de Metternich, par conséquent situé intellectuellement et moralement aux antipodes du grand romancier anglais, tenait avec une régularité fort exacte le journal de sa vie. A la date du dimanche 10 décembre 1853, je remarque, dans le journal de M. de Hübner, la note suivante :

« Chez miss Burdett Coutts, fait la connaissance du nouvelliste Dickens, un des *démocratiseurs* de l'Angleterre. Il a l'air bon enfant, porte une barbe touffue, a les manières d'un Yankee. »

Avec la clairvoyance de l'antipathie, M. de Hübner a ici fort bien défini Dickens.

Charles Dickens entreprit, en effet, de faire l'éducation de la démocratie et résolut d'accroître dans les multitudes la somme totale de son idéalisme et de la moralité. Il aimait le peuple, non selon l'ordre de l'esprit, comme disait Pascal, mais selon l'ordre du cœur. Aussi était-il devenu profondément populaire en Angleterre, en Amérique, en Australie, dans tous les pays de langue anglaise, et recevait-il, à chaque instant, d'admirateurs inconnus, des lettres de remerciements pour le bienfait dont ses innombrables lecteurs lui étaient redevables.

Quand on lit les romans de Charles Dickens, on est frappé d'abord de la simplicité de ses héros coutumiers. Certes, ses personnages ne sont pas des habitués du grand monde, du « monde où l'on s'amuse ». Ce sont de petites gens, se moquant du luxe et de la mode pour le bon motif, exerçant des professions humbles ; mais, cependant, le romancier tient à nous faire voir que l'humilité des conditions ne supprime pas toute noblesse de sentiments, et que sous des vêtements en loques peut battre un cœur noble, et qu'il peut y avoir, selon le mot de George Eliot, « de grandes âmes en de petites vies ». — C'est ainsi, par exemple, que Bob Cratchit, le héros du *Cantique de Noël*, n'a pas un logis bien spacieux ; il en est de même du pauvre Toby Veck, le héros des *Carillons ;* John et Caleb, dans le *Grillon*, vivent l'un dans l'intérieur simple d'un voiturier, l'autre dans l'atelier d'un malheureux fabricant de jouets. Comme ces pauvres gens, Dickens avait souffert, et avait joui aussi des mêmes joies simples. Il est impossible qu'un écrivain émeuve à ce point, sache ainsi faire naître la pitié dans notre cœur, s'il n'a répandu dans son œuvre ce que Shakspeare appelle « le lait de la tendresse humaine »...

Toute l'œuvre de Dickens est peuplée d'enfants misérables,

malingres, chétifs et blêmes, dont l'image nous fait songer à ce vers de Victor Hugo :

> Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ?...

Olivier Twist, Nicolas Nickleby, David Copperfield, nous offrent le spectacle scandaleux de la souffrance imméritée et ingénue, qu'évoque encore Victor Hugo dans ce passage :

> Dieu ! Pourquoi l'orphelin, dans ses langes funèbres,
> Dit-il : « J'ai faim ! » L'enfant, n'est-ce pas un oiseau ?
> Pourquoi le nid a-t-il ce qui manque au berceau ?

Dickens avait personnellement souffert dans son enfance, et c'est presque sa biographie qu'il nous raconte en nous présentant ces pauvres apprentis, dans les ateliers, ces enfants accablés par un travail qui dépasse leurs forces. Dickens avait parcouru toutes les étapes de ce calvaire enfantin. Il était né sous l'humble toit d'un commis de marine, qui fut mis en prison pour dettes par des créanciers impitoyables. Le romancier nous raconte tout cela avec ce mélange d'humour et de tristesse qui est la marque de son génie. — Il fut mis comme apprenti chez un marchand de cirage (*Warren's Blacking*), dont le magasin était situé dans le Strand ; son patron l'occupa, durant plusieurs mois, à couvrir des pots de cirage, d'abord avec un morceau de papier huilé, puis avec un morceau de papier non huilé, et à entourer le tout d'une ficelle, de façon que ces pots de cirage eussent l'apparence de pots d'onguent ; c'étair là l'ambition du commerçant. De la cave où il travaillait, juché sur un escabeau, Dickens apercevait, à travers une lucarne, les flots noirâtres de la Tamise dont la description et le clapotis sinistre repassent fréquemment à travers son œuvre. Il se sentait alors si malheureux qu'il eut souvent des idées de suicide. Puis vinrent des jours meilleurs : son père le mit à l'école. Mais par malheur, le jeune Dickens, tout plein du désir d'apprendre, tomba mal ; il eut affaire à un pédagogue féroce dont nous retrouvons le portrait dans ses romans.

Pour toutes ces raisons, Dickens resta l'ami des enfants et des pauvres. Il aimait à s'échapper de temps en temps vers les quartiers populeux de Londres, et allait, observant les petits métiers de l'immense ville, n'oubliant jamais de soulager selon ses moyens les misères qu'il rencontrait. Aussi voit-on se développer dans ses œuvres toutes les idées de mutualité, de charité, de bienfaisance dont il était occupé et qu'il essaya de mettre en pratique, avec son ami, lord Ashley.

Chose curieuse, Dickens est, en même temps qu'un grand

philanthrope, un satirique des plus irrésistibles. A côté de la tendresse touchante d'un David Copperfield, d'un Toby Weck, d'un Bob Cratchit, d'un Stephen, il y a dans son œuvre une sorte de colère ironique qui se traduit en des caricatures comme Nickleby, Scroodge, Dombey, âpre au gain, Gradgrind, dans lesquels il incarne l'égoïsme, le désir de vaincre, de réussir par n'importe quel moyen, en écrasant, s'il le faut, les petits. Ce mélange de satire amusante et de douce pitié, exhalé en ces peintures fraîches et juvéniles, rappelle mille détails du *Petit Chose*, et nous permet de rapprocher Dickens de Daudet. En effet, comme notre Daudet, le romancier anglais étudie, d'une part, les malheureux, les ratés de la vie qui n'ont pas leur place au soleil, et, d'autre part, ceux qu'il considère comme les responsables des injustices sociales, le mauvais riche, le patron brutal, le contremaître d'usine qui foule aux pieds la liberté humaine.

Donc Charles Dickens pose la question sociale, et comment nous propose-t-il de la résoudre ? Il est une solution qui se trouve indiquée dans trois de ses principales œuvres, dont l'une sera tout à l'heure représentée devant vous.

Dans l'un de ses contes de Noël intitulé *Les Carillons*, l'auteur nous transporte dans un faubourg de Londres, près d'une vieille église. Plus décrépit que l'église est le vieux commissionnaire Toby Weck, qu'on surnomme Trotty Weck, à cause de la manière dont il essaye de courir sur ses jambes fléchissantes. Son unique distraction est le son des cloches ; il en connaît le langage, le chant et sait l'interpréter. Elles lui disent tour à tour : « Toby, sois courageux ! Toby, trotte le mieux que tu pourras ! Toby, sois bon ! Toby, sois patient ! » — Et voici que, durant la nuit de Noël, il voit apparaître tout à coup une jeune fille charmante, aux yeux clairs, où semble luire la lumière pure des premiers jours du monde : c'est sa fille, la jeune Meby, qui lui apporte un petit panier... de tripes pour son réveillon. (Dickens ne recule jamais devant le détail, même réaliste). Le père est ravi d'une si rare aubaine, et se rend, pour se régaler en paix, sur le perron d'un hôtel voisin, qui d'ordinaire lui sert de salle à manger. Sa fille profite alors de ses bonnes dispositions pour lui faire ses confidences et lui déclarer notamment qu'elle désire épouser un brave forgeron du voisinage, Richard, honnête et intelligent. Ni l'un ni l'autre ne sont riches assurément ; mais le seront-ils davantage plus tard ? Non ; alors, pourquoi différer un mariage qu'ils souhaitent ardemment tous les deux, et depuis longtemps ? Toby, convaincu par la justesse de ce raisonnement, n'hésite pas à donner son consentement à cette union. Sur ces

entrefaites, trois messieurs, un économiste, un alderman et un *gentleman tory*, sortent de l'hôtel à la porte duquel déjeûne le brave Trotty. L'économiste sent immédiatement l'odeur des tripes, et dit : « Mais qui est-ce donc qui mange des tripes, ici ? » Le malheureux Trotty avoue son crime ; et, comme il reste encore une tripe, l'alderman s'empresse de la manger... pour la goûter. « Mon ami, reprend l'économiste, vous ne vous imaginez certainement pas quel tort vous faites à l'humanité en mangeant ainsi des tripes ». — « Comment cela ? » — « Je suis statisticien, et je puis vous affirmer que la tripe est l'aliment le plus coûteux, le plus luxueux, le plus somptueux qui soit au monde ; que vous venez de vous livrer, en mangeant de ce plat, à une véritable débauche d'alimentation. » — « Mais comment ?... » — « Oui ; songez que cet aliment, lorsqu'il est soumis à l'ébullition, perd énormément de son poids et de sa matière, que c'est par conséquent le plus dispendieux, au point que manger des tripes, c'est un luxe aussi grand que de manger, par exemple, des ananas de serre. Et je pourrais dire que, en faisant cuire quinze ou vingt fois le déchet de la portion de tripes que vous venez de manger et en y ajoutant le gaspillage qui résulte des autres délits commis par vos pareils dans les faubourgs, on pourrait nourrir une garnison de cinq cents hommes pendant un mois ! » — Trotty reste confondu et navré ; il lui semble que sa gourmandise a véritablement condamné à la mort, par le supplice de la faim, une garnison de cinq cents hommes. Puis les deux compagnons de l'économiste, l'alderman et le tory, surenchérissent et tiennent les propos les plus égoïstes au pauvre Trotty, qui est dévoré par les remords. Bref, Dickens, en attribuant à ces trois messieurs les conversations les plus burlesques, veut nous montrer par là comment certaines classes sociales sont séparées les unes des autres par un fossé profond, par un abîme vraiment infranchissable. — L'alderman remet enfin à Trotty une lettre pour un certain Joseph Bowley, soi-disant philanthrope, qui se borne en réalité à donner aux pauvres gens de bons conseils. Cela ne l'empêche pas, du reste, de mettre à la porte son propre métayer, que Trotty rencontre désœuvré et mourant de faim dans les rues de Londres, avec sa fillette sur les bras. Trotty se répand alors en imprécations contre les riches : « Qu'est-ce que cela veut dire ? Que vont devenir les pauvres ? » Puis il en arrive à se demander si, au fond, ce ne sont pas les pauvres qui ont tort : « Peut-être sommes-nous mauvais ? » En tout cas, il secourt de son mieux le pauvre diable, et le reçoit chez lui. Trotty lit alors dans un journal le récit navrant du désespoir d'une mère qui

a tué son enfant et s'est tuée ensuite à cause de sa trop grande misère ; cette lecture le confirme dans son idée que toute l'humanité est décidément mauvaise. « Peut-être, cependant, les riches sont-ils un peu moins mauvais qu'on ne croit, déclare-t-il après réflexion, parce qu'eux ne savent pas ce que nous souffrons ! »

A ce moment, il lui semble entendre de nouveau les cloches carillonner et l'appeler : « Toby, viens vers nous ! » et, dans un de ces élans vertigineux où se plaît l'imagination du romancier toujours éprise de fantastique, Dickens nous montre Toby attiré dans le clocher par une force invisible, à travers les spirales du long escalier, et venant, tout pantelant, tomber au milieu des cloches qui lui disent : « Toby, tu as eu tort de douter de l'humanité, expie ! » Et devant les yeux effarés du vieillard passent des visions horrifiques : notamment une jacquerie organisée par le métayer Will Fern autour du château de Bowley ; sa propre fille, renvoyée de son atelier, est obligée de mendier ; le forgeron Richard qui ne veut plus l'épouser, etc., etc. Toutes ces visions se heurtent, dansent et s'entrecroisent dans un cauchemar affreux, dans un tableau tout rouge de lueurs d'incendie et de sang ; puis, peu à peu, tout s'efface dans les brouillards de la Tamise... et Trotty se réveille, — car ce n'était là qu'un songe ! — au son clair et joyeux, cette fois, des véritables cloches de Noël. Il revoit sa fille, sa Meg chérie préparant sa robe de noces pour le lendemain, et les voisins arrivant avec des fifres, des grosses caisses, tout un orchestre, pour fêter la mariée. Il se dit alors qu'il a eu tort de douter de l'humanité et qu'il y a encore dans le monde assez de bonté pour qu'on puisse y vivre en s'aimant les uns les autres.

Si, dans *Les Carillons*, l'auteur, comme nous venons de le voir, punit le vieux commissionnaire Trotty d'un jugement téméraire, dans le *Cantique de Noël*, il convertit un de ses plus antipathiques personnages par une véritable « leçon de choses ». — Cette fois, le romancier met en scène un M. Scroodge, un homme d'affaires très dur, très âpre au gain, qui nous est représenté d'abord comme absolument odieux ; c'est un homme concentré, hargneux et solitaire « comme une huître » ; c'est l'expression même de Dickens. Scroodge n'est guère touché par la fête de Noël, malgré toutes les explications que ses neveux et nièces lui fournissent pour essayer de le convertir ; il reste absolument fermé à cette consolante idée d'un avenir meilleur à espérer avec le renouveau de l'année. Pour attendrir ce cœur de bronze, essayer d'y faire fleurir un peu de sentiment, — et ici, nous rentrons de nouveau

dans le merveilleux, — un Esprit bienfaisant s'empare de Scroodge et l'entraîne, à travers les quartiers pauvres de Londres, jusqu'au logis de la famille Cratchit, entassée dans une humble maisonnette et y goûtant malgré toute sa misère les joies du foyer, joies qui lui sont refusées à lui, Scroodge. Les Cratchit sont précisément alors en train de réveillonner avec une oie achetée sur leurs économies; ils ont pris leurs plus beaux habits, et se sont appliqués de leur mieux à confectionner le pudding traditionnel et à faire cuire des pommes de terre qui, dit l'auteur, « ne tardent pas à frapper au couvercle de la marmite pour montrer qu'elles sont cuites! » Tout le monde donc est en fête, jusqu'au petit Pierre qui s'est affublé pour la circonstance de la redingote de son papa. — « Mais, dit Mme Cratchit, où est donc notre fille Martha? » Bientôt la fille aînée arrive à son tour, toute joyeuse; elle avait été retenue un peu tard à son atelier de modiste. Enfin entre Bob Cratchit en personne, le père, portant sur l'épaule le dernier né, un petit paralysé, Tiny Tim, sur lequel on veille avec une tendresse pleine d'alarmes. Aussitôt la famille se met à table, on mange et on boit abondamment et, vers la fin du repas, Tiny Tim chante la chanson de l'*Enfant égaré dans la neige*, et crie, de sa petite voix faible : « Hurrah! » Le père prend alors avec un mouvement d'inquiète affection la main de cet enfant, comme s'il craignait d'en être trop tôt séparé. Scroodge assiste à ce tableau touchant et demande à l'Esprit qui est son guide dans la Cité : « Cet enfant vivra-t-il? » Ici, l'on sent déjà que l'émotion commence à s'emparer de cette âme dure et à l'attendrir. Mais l'Esprit, qui veut poursuivre sa conversion, l'entraîne vers d'autres lieux et le fait assister à d'autres scènes du même genre. Puis tous deux reviennent au foyer des Cratchit. Le tableau est alors tout différent.

La mère est accablée par le chagrin; mais elle essaye de cacher ses pleurs à ses enfants : Tiny Tim n'est plus là, hélas! il y a une place vide au foyer! Dickens tient à nous montrer que, si les pauvres savent être heureux parfois, ils savent aussi supporter vaillamment le malheur et se consoler mutuellement. Le père, Robert Cratchit, se sentant prêt à fondre en larmes, monte dans sa chambre pour se livrer en liberté à sa douleur. Puis il s'écrie : « Non, nous n'oublierons jamais le cher disparu; il sera là, toujours, présent parmi nous; son souvenir nous soutiendra, nous rendra meilleurs, nous obligera à nous aimer davantage. » Cette fois, Scroodge ne résiste plus, il est touché, il pleure : il est converti. — Mais ce n'était, là encore, qu'un rêve, et le roman-

cier ne veut pas nous laisser sous cette impression pénible : Tiny Tim est encore vivant, bien vivant, quoique toujours boiteux ; et quant à M. Scroodge, depuis ce jour, il est devenu très bon pour tous ses employés et même pour le reste de l'humanité.

« Il devint bon ami, bon maître, bon homme... Quelques personnes rirent de son changement ; mais il les laissa rire et ne s'en soucia guère ; car il savait que, sur notre globe, il n'est jamais rien arrivé de bon qui n'ait eu la chance de commencer par faire rire certaines gens. Puisqu'il faut que ces gens-là soient aveugles, il pensait qu'après tout il vaut tout autant que leur maladie se manifeste par des grimaces qui leur rident les yeux à force de rire, au lieu de se produire sous une forme moins attrayante. Il riait lui-même au fond du cœur, c'était toute sa vengeance. »

Vous voyez donc, Mesdames et Messieurs, que, pour Dickens, la question sociale se ramène, en somme, à la question morale. « Tous les romans de Dickens, dit Taine dans l'étude très belle qu'il a consacrée à cet auteur, pourraient se résumer en une phrase finale, qui serait ainsi conçue : « Soyez bons et aimez ; il n'y a de vraie joie que dans les affections du cœur ; la sensibilité est le tout de l'homme. Laissez aux savants la science, l'orgueil aux nobles, le luxe aux riches ; ayez compassion des humbles misères; l'être le plus petit et le plus méprisé peut valoir seul autant que des milliers d'êtres puissants et superbes. Prenez garde de froisser les âmes délicates qui fleurissent dans toutes les conditions, sous tous les habits, à tous les âges. Croyez que l'humanité, la pitié, le pardon, sont ce qu'il y a de plus beau dans l'homme; croyez que l'intimité, les épanchements, la tendresse, les larmes, sont ce qu'il y a de plus doux dans le monde. Ce n'est rien que de vivre ; c'est peu que d'être puissant, savant, illustre ; ce n'est pas assez d'être utile. Celui-là seul a vécu et est un homme, qui a pleuré au souvenir d'un bienfait qu'il a rendu ou qu'il a reçu. »

C'est cette philosophie douce et forte, qu'un jeune et éloquent exégète, M. Louis Cazamian, dans un livre très suggestif et récent, appelle la « philosophie de Noël ». Dickens recommande l'amour du foyer familial, où chante le « grillon » ; il préconise le culte de la famille, du *home* des Anglais. Toute cette philosophie, du reste, ne nous est pas étrangère, puisqu'elle peut se résumer dans un vieux proverbe bien français :

Femme mieux file à la maison
Quand elle entend chanter le grillon.

— Le « grillon du foyer », c'est le symbole du génie domestique, des joies de l'intimité. C'est la vie de famille qui fait surtout éclore les bons sentiments, les idées d'altruisme, de charité, et qui nous pousse à nous entr'aider les uns les autres en étendant, au delà des limites de la vie de famille, notre esprit jusqu'à l'idée de la patrie et de l'humanité.

La représentation de la pièce de Dickens, Mesdames et Messieurs, est donc bien d'actualité en ce moment, dans la semaine même de Noël, de cette fête qui est la plus populaire de la chrétienté et qui évoque précisément ces sentiments de bonté et de dévouement réciproques, en nous faisant contempler ce spectacle touchant de la famille divine réunie autour de l'Enfant reposant dans la crèche parmi les humbles, réchauffé par la chaude haleine des bêtes du bon Dieu, de l'âne et du bœuf, — de l'Enfant divin devant qui la question sociale se résout d'elle-même par la présence simultanée et l'accord parfait des mages richissimes et des pauvres bergers.

Sujets de devoirs.

ECOLE SUPÉRIEURE DES LETTRES D'ALGER.

CERTIFICAT D'APTITUDE POUR L'ANGLAIS.

Décembre.

Grammaire.

Du rôle de « It » en anglais.

Dissertation.

Le caractère d'« Hotspur ».

*
* *

Janvier.

Thème.

Molière, *Amphitryon*, 1 : « Qui va là ... que nous sommes heureux ».

Version.

Shak : 1er H. IV. III. 2 : « Lord, give us ... my true submission. »

*
* *

Février.

Grammaire.

Le possessif anglais.

Dissertation.

Le drame historique dans Shakspeare.

*
* *

Mars.

Thème.

Montaigne, *Essais*, ch. xxv : « Je ne veis jamais père ... comme à moy la leur. »

Version.

Macaulay, *W. Hastings*, début jusqu'à : « W. Hastings sprang. »

*
* *

Avril.

Prosodie.

Des différents pieds anglais.

Dissertation.

Le roman dans Fielding.

*
* *

Mai.

Thème.

Molière, *Amphitryon*, II, 1 : « Viens çà ... ou bien user de complaisance ».

Version.

Macaulay, *W. Hastings*, fin : « With all his faults ... after so much ».

CERTIFICAT D'APTITUDE POUR L'ITALIEN.

Décembre.

Thème.

Musset, *Lorenzaccio*, II, 2. Tebaldeo : « Mes ouvrages ont peu de mérite..... Pourquoi remettre vos offres ? ».

Version.

Dante, *Purgatoire*, 23, début, 30 vers, jusqu'à : « Parean l'occhiaie... ».

*
* *

Janvier.

Grammaire.

Du comparatif italien.

Dissertation.

Dante appartient-il au Moyen Age ou est-il un précurseur ?

*
* *

Février.

Thème.

Molière, l'*Impromptu*, I, 1 : « Mon Dieu ! Mademoiselle... mais songeons à répéter ».

Version.

Alfieri, *Sofonisba*, II, 2. — Massinissa à Scipion : « Maspettato... Più che d'unico ».

*
* *

Mars.

Grammaire.

Des pronoms personnels.

Dissertation.

Les héroïnes du Dante.

*
* *

Avril.

Thème.

Musset, *Lorenzaccio*, III, 2.— Philippe : «Mais vous n'avez rien d'arrêté... une goutte de sang ».

Version.

Alfieri, *Sofonisba*, III. 1 : « Misera me... Oh ! vista ».

*
* *

Mai.

Version.

Dante, *Purgatoire*, 24, début, jusqu'à : « Ma come fa ».

Dissertation

Le personnage de Sofonisbe dans Alfieri.

Dissertations latines.

I. — Rectene censeat qui cum legerit « Aves » comœdiam Aristophanis, hunc vere poetam esse existimet ?

II. — Euripidis « Ionem » cum Racinii « Joa » conferas.

III. — De illa Senecae sententia disputabis : « Quaeramus quid optimum factum sit, non quid usitatissimum » (*De Vita beata*, II).

IV. — Quid assequi vult Lucretius cum metuendan mortem esse negat ? (*De Natura Rerum*, lib. III.)

V. — Quae sint praecipuae virtutes, quae vitia Lucani poetae demonstrabis (*Pharsaliae*, lib. VIII).

VI. — De Nisi indole apud Virgilium. (*Æneid.* lib. IX.)

N. B. — Ces sujets ont été tirés de préférence du programme de la Faculté de Montpellier.

Thèmes latins.

I. — Montesquieu, *Esprit des Lois*, l. V, chap. XVIII, en entier.

II. — Fénelon, *Lettre à l'Académie*, projet de poétique, depuis : « Je conviens d'un autre côté... », jusqu'à : « ... en se faisant d'abord entendre ».

III. — Suite du précédent, jusqu'à : «... dit un proverbe italien ».

IV. — Rollin, *Traité des Etudes*, l. VI, 4e partie, chapitre II, depuis : « Outre les événements contenus... », jusqu'à : « ... intelligence parfaite de l'histoire ».

V. — Lesage, *Gil Blas de Santillane* (préface), depuis : « Deux écoliers allaient ensemble... », jusqu'à : « ... meilleur usage que moi de mon argent ».

VI. — Buffon, *L'Oiseau-Mouche*, depuis : « De tous les êtres animés... », jusqu'à : « ... la suite d'un printemps éternel ».

Thèmes grecs.

I. — Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. V, § 2, depuis : « Il y a une raison qui fait que le plus grand poids emporte le moindre... », jusqu'à : «... cette raison n'est pas dans les arbres ».

II. — Suite du précédent, jusqu'à : « La nature agit en cela. comme sûre de son effet ».

III. — Suite du précédent, jusqu'à : «... dans celui qui les a faits, c'est ce qu'il fallait examiner ».

IV. — Malebranche, *Recherche de la Vérité*, l. II, 3e partie, ch. V, depuis : « Qu'y a-t-il de plus pompeux et de plus magnifique...? », jusqu'à : «... qu'il fait davantage de réflexion à ce qu'il dit ».

V. — Suite du précédent, jusqu'à : «... ne montent pas jusqu'à lui ».

VI. — Suite du précédent, jusqu'à : «... inaccessible et dans lequel on ne peut le blesser ».

Dissertations françaises.

LICENCE.

I. — Etudier Ronsard comme défenseur de la vieille langue française.

II. — Le pessimisme d'Alfred de Vigny.

III. — Des portraits de contemporains dans le théâtre de Racine.

IV. — Le lyrisme d'Alfred de Musset dans les *Nuits*.

V. — La Bruyère reproche à Molière des barbarismes et du jargon. Qu'entend-il par là?

VI. — Apprécier, dans G. Sand, les tableaux de la vie champêtre.

VII. — La rhétorique de Pascal.

VIII. — De l'histoire dans la *Légende des Siècles*, de V. Hugo

Histoire et géographie.

I. — La vie municipale en Afrique au IIIe siècle après J.-C.

II. — Politique extérieure du Comité de Salut public.

III. — Caractériser, avec exemples à l'appui, les climats continentaux et les climats maritimes.

Le gérant : E. FROMANTIN.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 11 19 JANVIER 1905

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

Gilbert.

J'étudierai, aujourd'hui et peut-être pendant une partie de la conférence prochaine, le poète Gilbert : il est naturel que nous nous en occupions à cet endroit du cours, puisqu'il est né vers 1750 et mort, très jeune, vous le savez, en 1780. Puis il y a si longtemps que nous ne menons commerce qu'avec des poètes fades, qu'un grain de satire ne sera pas de trop pour nous réveiller et nous donner un peu de bon temps. Gilbert, en effet, est presque le seul poète satirique du XVIIIe siècle. Je dis « presque » ; car, dans notre bon pays de France, les satiriques n'ont jamais complètement manqué. Pourtant, à cette époque, ils ont été rares ; comptons bien : nous avons vu Lagrange-Chancel, dont les satires sont si âpres que, d'ordinaire, elles ne semblent pas sincères ; on dirait un homme qui s'est fait violence pour être violent. Puis Jean-Baptiste Rousseau, qu'on peut à peine appeler satirique, puisqu'il n'a pas écrit de satires, mais seulement des épigrammes et quelques morceaux de satire mêlés à ses épîtres en vers. Quant à Voltaire, il a écrit *Le pauvre diable*, *Les trois empereurs en Sorbonne*, etc... ; son œuvre satirique tient en un demi-volume, — très considérable, il est vrai, au point de vue du fond, et très intéressant, au point de vue de la forme, — et c'est tout. Nous avons énuméré tous les poètes, même ceux de troisième

rang, sans trouver de satiriques, peut-être faudrait-il y joindre — mais c'est alors que nous tomberions bien bas — ce Clément qui eut un instant l'honneur d'irriter la verve de Voltaire, et qui, en somme, n'a été satirique que par occasion. Pour Gilbert, j'aurai à dire à peu près la même chose : sa grande réputation repose sur deux satires seulement, et il n'a fait que jeter quelques traits satiriques dans le reste de son œuvre ; mais sa fameuse satire sur *Le dix-huitième siècle* et son *Apologie* ont fait tant de fracas en leur temps et sont, en vérité, remplies de traits si brillants, qu'il est parvenu à la postérité avec l'étiquette de satirique. Ajoutez à cela qu'il fut ennemi des philosophes, et vous comprendrez qu'il est utile que nous nous arrêtions, un instant, à cet auteur.

Nicolas-Joseph-Laurent Gilbert est né à Fontenay-le-Château, en Lorraine, en 1750. Son extrait de baptême n'a pu être retrouvé : nous ignorons le mois et le jour de sa naissance ; il est mort à Paris, le 12 novembre 1780. Il était fils de paysans, de tout petits cultivateurs, assez aisés toutefois pour faire instruire leur fils dans un petit collège de province, à Dôle. Gilbert s'y fit remarquer par son intelligence et sa sensibilité : il avait un professeur, comme il n'y en a plus guère maintenant, — et je dirai presque que c'est heureux, — qui avait la manie de vouloir faire de tous ses élèves des poètes ; seul de sa classe, nous le savons par des notes retrouvées depuis, Gilbert lui avait paru aussi peu doué que possible pour la poésie ! Sorti du collège, Gilbert chercha à gagner sa vie : il fut professeur libre à Nancy, et pauvre, comme tous les professeurs libres. Il se tenait au courant de la littérature de son temps, et, tout nourri de Boileau, s'exerçait à composer des vers énergiques et probes. Il fit ce que faisaient tous les « nourrissons des Muses », comme on disait alors : il prit part aux concours de l'Académie française, qui étaient très courus et avaient, par là même, une certaine signification. En 1772, il présente son poème du *Poète malheureux* : personne, semble-t-il, n'était plus capable que Gilbert de traiter ce sujet. Pourtant ce n'était pas lui qui l'avait choisi, mais l'Académie ; et vous pensez bien que le titre en était beaucoup plus élégant que celui qu'il mit plus tard à sa pièce : c'était, je crois, le *Poète aux prises avec l'adversité*. Gilbert n'obtint rien, pas même un accessit, pas même une mention. Il en fut très aigri : ce fut le commencement de sa colère contre l'Académie et les philosophes, car l'Académie appartenait en majorité au clan des philosophes. A vrai dire, l'Académie ne s'était pas trompée : la pièce de Gilbert était faible, elle n'annonçait pas le poète, au moins vigoureux et quelquefois éclatant,

de plus tard. En 1774, il vint à Paris avec une lettre de recommandation pour d'Alembert : et c'est ici que se place la première des légendes dont est comme empêtrée la biographie de Gilbert. En pareil cas, — ou bien, de peur d'accueillir la légende, on réduira cette biographie aux faits certains et officiels, et alors elle pourra tenir en deux pages ; — ou bien, et c'est le système de Renan, on se dira qu'au fond de chaque légende il y a toujours un grain, ou, comme disent les philosophes, une âme de vérité, et on cherchera à doser la quantité de légende qui recouvre cette vérité. Je m'en vais vous donner la biographie et la légende, laissant à votre imagination et à votre bon sens le soin de démêler le vraisemblable de l'incertain.

Ce qui est sûr, c'est que Gilbert se présenta à d'Alembert, que d'Alembert lui promit une petite place de précepteur quelque part et que la place fut donnée à un autre. Gilbert s'en montra ulcéré et voua dès lors d'Alembert et les philosophes à tous les dieux infernaux. Il ne faut pas, pour cela, crier à la perfidie : d'Alembert a pu promettre cette place à Gilbert — et encore faudrait-il savoir dans quelles conditions il la lui avait fait espérer ; — puis, s'apercevant que Gilbert ne convenait pas à la famille en question, il se peut qu'il ait cru devoir revenir sur sa parole. D'autre part, je repousse les indignations et les incriminations vertueuses de ceux qui font à Gilbert un reproche de s'être retourné du côté des anti philosophes. Il avait été élevé très chrétiennement, et il est impossible de l'accuser d'un revirement. Ses nouveaux protecteurs étaient Fréron, le grand ennemi de Voltaire, l'abbé de Crillon et un certain prince de Salm-Salm, ami des anti philosophes, que Gilbert devait comparer quelque part au soleil : ce sont les exagérations naturelles, je ne dis pas de la flatterie, mais de la reconnaissance. Nous sommes en 1774 ; voilà Gilbert accueilli par eux. Là-dessus on dit qu'il s'est beaucoup plaint, qu'il n'a cessé de crier famine ; or, nous savons ce qu'il avait de revenus au moment de sa mort : 800 livres de pension du roi, 150 livres de pension sur le *Mercure de France*, 500 livres de pension de l'évêque de Paris, M. de Beaumont, qui l'avait reçu avec bonté, enfin 600 livres qui lui étaient données annuellement en guise d'étrennes par Mesdames, sœurs du Roi. Vous voyez que tout le petit parti anti philosophe s'était cotisé pour lui venir en aide. Cela faisait, en tout, 2.050 livres, avec lesquelles Gilbert pouvait vivre ; mais ce fut seulement vers la fin de sa vie qu'il connut cette aisance relative : de 1774 à 1776 environ, qu'avait-il dans sa pauvre bourse ? Nous sommes autorisés à croire qu'il n'avait rien ; car, de ses protecteurs, il n'avait pas grand chose

à attendre : Fréron était un gueux, Crillon était un gueux, et le prince de Salm-Salm, qui était riche sans doute, ne l'avait certes pas couvert d'or. Enfin ses satires ne se vendaient guère et ne devaient lui rapporter presque rien. Pendant le temps qu'il a mis à se créer des amitiés, Gilbert a fort bien pu souffrir de la misère et de la faim. Ce ne fut guère que deux ans avant sa mort que le poète commença à être à son aise et même à mener une vie assez élégante. Ce qu'il y a encore de certain, — j'en suis toujours aux choses que nous pouvons considérer comme établies, — c'est qu'en 1780, au cours d'une promenade qu'il faisait dans le bois de Vincennes avec deux de ses élèves, il fit une chute de cheval qui lui occasionna un transport au cerveau. Il fut emmené à l'hôpital de Charenton, puis à son domicile, rue de Jussieu, où il mourut. Voilà tout ce qu'il y a de sûr dans la biographie de Gilbert.

Passons à la légende. Je ne me mettrai pas en frais d'exposition, puisque vous connaissez l'auteur qui a, dans un récit très adroit, très saisissant et très dramatique, ramassé toutes les légendes relatives à Gilbert : Alfred de Vigny, dans *Stello*. Vous savez ce qu'est *Stello* : une conversation entre un docteur et un homme qui a des papillons noirs, des vapeurs, pour parler comme autrefois; mais nous qui, bien entendu, ne pouvons plus avoir maintenant que des mots barbares, nous disons un neurasthénique. Les légendes sur Gilbert sont un peu dispersées dans quelques chapitres de *Stello*. Il faut savoir que La Harpe, qui était une mauvaise langue, avait accusé Gilbert d'avoir des habitudes déplorables au point de vue du boire et du manger, comme eût dit La Fontaine. Longtemps avant sa chute, Gilbert aurait eu des crises d'aliénation mentale : un jour, en particulier, il se serait présenté à l'archevêché de Paris, en chemise et en redingote, pour demander les sacrements. M. de Beaumont aurait fait appeler son médecin, qui est justement celui de *Stello*. Ce médecin nous montre le poète avec sa figure grave et douce, naïve, un peu maigre, sa bouche de fillette et ses grands beaux yeux de penseur. L'archevêque le fait habiller d'une robe de séminariste. Gilbert se prête sans résistance à cette toilette : tout ce qu'il peut dire de lui, c'est qu'il s'appelle Nicolas-Joseph-Laurent. Le médecin lui fait des passes ; ses yeux fixes se ferment, et la parole lui revient : « Ah ! Monseigneur, dit-il, donnez-moi les sacrements ; ah ! bien vite, Monseigneur, avant que mes yeux se soient rouverts à la lumière ; car les sacrements seuls peuvent me délivrer de mon ennemi, et l'ennemi qui me possède, c'est une idée que j'ai, et cette idée me reviendra tout à l'heure...

Ah ! Monseigneur, Dieu est certainement dans l'hostie... Je ne croyais pas qu'une idée pût devenir dans la tête comme un fer rouge... Dieu est certainement dans l'hostie ; et, si vous me la donnez, Monseigneur, l'hostie chassera l'idée, et Dieu chassera les philosophes. — Si quelque chose peut chasser le raisonnement, c'est la foi, la foi du charbonnier ; si quelque chose peut donner la foi, c'est l'hostie. Oh ! donnez-moi l'hostie, si l'hostie a donné la foi à Pascal. Je serai guéri si vous me la donnez, Monseigneur, tandis que j'ai les yeux fermés, hâtez-vous, donnez-moi l'hostie... Oh ! qui m'expliquera la *soumission de la raison ?* Saint Augustin a dit : « La raison ne se soumettrait jamais, si elle ne jugeait qu'elle doit se soumettre. Il est donc juste qu'elle se soumette, quand elle juge qu'elle le doit. » Et moi, Nicolas-Joseph-Laurent, né à Fontenay-le-Château, de parents pauvres, j'ajoute que, si elle se soumet à son propre jugement, c'est à elle-même qu'elle se soumet, et que, si elle ne se soumet qu'à elle-même, elle ne se soumet donc pas et continue d'être reine... Cercle vicieux ! Sophisme de saints ! Raisons d'école à rendre le diable fou !... Ah ! d'Alembert, joli pédant, que tu me tourmentes ! Aïe ! Aïe ! Aïe ! voici La Harpe qui me tire les pieds... Un rat !... Un lapin !... Je jure sur l'Evangile que c'est un lapin... C'est Voltaire... C'est Vol-à-terre ! Oh ! le joli jeu de mots ! n'est-ce pas ? Hein ! mon cher Seigneur... il est gentil, mon jeu de mots ?... Il n'y a pas un libraire qui veuille me le payer un sou... Je n'ai pas dîné hier ni la veille... ; mais je m'en moque parce que je n'ai jamais faim... » Ses incohérences continuent, et il commence à revenir à lui, quand le médecin est forcé de le quitter.

A quelque temps de là, on fait appeler le même médecin, et une vieille portière sourde le conduit dans un grenier : il y trouve un malade couché sur un lit de sangle, au milieu d'une chambre vide, et a peine à reconnaître Gilbert dans ce moribond « assis sur son matelas mince et enfoncé, les jambes chargées d'une couverture de laine en lambeaux, la tête nue, les cheveux en désordre, le corps droit, la poitrine découverte et creusée par les convulsions douloureuses de l'agonie... Sa figure était très noble et très belle ; il me regardait fixement, et il avait au-dessus des joues, entre le nez et les yeux, cette contraction nerveuse que nulle convulsion ne peut imiter, que nulle maladie ne donne, qui dit au médecin : va-t'en ! et qui est comme l'étendard que la mort plante sur sa conquête. Il serrait dans l'une de ses mains sa plume, sa dernière, sa pauvre plume, bien tachée d'encre, bien pelée et toute hérissée ; dans l'autre main, une croûte bien dure de son dernier morceau de pain. Ses deux

jambes se choquaient et tremblaient de manière à faire craquer le lit mal assuré. J'écoutais avec attention le souffle embarrassé de la respiration du malade, et j'entendis le râle avec son enrouement caverneux ; je reconnus la Mort à ce bruit, comme un marin expérimenté reconnaît la tempête au petit sifflement du vent qui la précède... C'était elle, je ne me trompais pas ; car le malade cessa de souffrir et jouit tout à coup de ce divin moment de repos qui précède l'éternelle immobilité du corps ; ses yeux s'agrandirent et s'étonnèrent, sa bouche se desserra et sourit ; il y passa sa langue deux fois, comme pour goûter encore dans quelque coupe invisible une dernière goutte du baume de la vie, et dit, de cette voix rauque des mourants qui vient des entrailles et semble venir des pieds :

Au banquet de la vie infortuné convive...

Il ne put en dire davantage : son menton tomba sur sa poitrine, et ses deux mains broyèrent à la fois la croûte de pain et la plume du poète. Le bras droit me resta longtemps dans les mains : j'y cherchais le pouls inutilement ; je pris la plume et la posai sur sa bouche : un léger souffle l'agita encore, comme si l'âme l'eût baisée en passant, ensuite rien ne bougea dans le duvet de la plume, qui ne fut pas terni par la moindre vapeur. Alors je fermai les yeux du mort... »

La dernière légende relative à Gilbert est celle de la clef, qui était assez connue au temps de Vigny (*Stello* est de 1832) pour qu'il se contentât d'y faire une simple allusion. Gilbert aurait avalé la clef de sa cassette, et, dans ce qu'on croyait être son délire, aurait répété plusieurs fois : « La clef ! la clef ! », avant de mourir étouffé.

Vous avez ainsi, d'une part, toute la vie authentique de Gilbert, et, d'autre part, toutes les légendes qui se rapportent à lui, et qui, nées presque de son vivant, ont été amplifiées, accusées et creusées par ce récit de Vigny, qui a désormais sa place marquée dans l'histoire littéraire. Encore une fois, vous êtes libres d'en croire ce que vous voudrez.

Il y a dans Gilbert à la fois un satirique, un lyrique, un homme de littérature personnelle et un romancier en vers. Vous connaissez le satirique, avec sa pièce contre le *Dix-huitième siècle*, et son *Apologie*, qui n'est qu'une habile répétition de la précédente. Le lyrique, c'est celui qui a fait le *Jugement dernier*, la plus belle ode assurément qui ait été écrite depuis celles de Lefranc de Pompignan ; puis, ce qui a immortalisé sa gloire,

la dernière ode, qui a été composée sinon pendant son agonie, du moins peu de temps avant sa mort : je le vois aux allusions qu'elle contient et à la perfection du talent de Gilbert, qui s'était enfin corrigé de sa prolixité et de sa platitude. Le romancier en vers, c'est celui qui a imité Dorat et Colardeau, qui a fait des *Héroïdes*, petits romans antiques ou modernes présentés généralement sous forme de lettres. Enfin, par écrivain de littérature personnelle, j'entends l'auteur de ces pièces qui ne sont ni élégiaques, ni lyriques, où il nous parle de lui, nous fait ses confidences et exhale son désespoir. C'est sous ces quatre aspects que nous aurons à étudier Gilbert, la prochaine fois.

A. B.

La chaire de littérature française au Collège de France (1)

Cours de M. ABEL LEFRANC,

Professeur au Collège de France.

LEÇON D'INAUGURATION.

En montant pour la première fois dans cette chaire, je ne puis me défendre d'une émotion profonde. Je songe avec une reconnaissance infinie à toutes les amitiés qui m'ont en quelque sorte conduit par la main dans cette noble maison du Collège de France, asile quatre fois séculaire et toujours respecté de la pensée indépendante et de la libre recherche. En même temps, je reste confus, comme au premier jour, de l'honneur immense qui m'a été fait. Croyez-le bien, Messieurs, jamais nouvel élu n'a mieux senti et les lourdes obligations qu'il a assumées et la grandeur de la tâche à accomplir. C'est vous dire que toutes les pensées, toutes les forces, tout le labeur de celui qui paraît aujourd'hui devant vous n'auront désormais qu'un but : justifier la confiance qui a été mise en lui.

Je remercie l'Assemblée des Professeurs du Collège de France qui m'a présenté ; je remercie M. le Ministre de l'Instruction publique et M. le Président de la République qui m'ont nommé, et je leur adresse, comme à vous, la promesse de ne pas faillir aux responsabilités que leur bienveillance m'a imposées.

Oserais-je ajouter ici d'autres hommages de gratitude à l'égard des trois maîtres qui ont présidé successivement, avant l'éminent Administrateur actuel, aux destinées de l'établissement ? En premier lieu, Ernest Renan, dont la grande mémoire demeure ici toujours vivante, qui aima tant cette maison, et à qui je dus, en une conversation inoubliable, d'avoir été orienté vers l'histoire du Collège de France et de son génie tutélaire des premiers jours, Marguerite d'Angoulême ; puis, M. Gaston Boissier, que ces murs

(1) Voir la *Revue bleue* des 24 et 31 décembre 1904.

connaissent si bien, et dont la sollicitude affectueuse me fit entrer sous ce toit il y a onze années ; et, enfin, M. Gaston Paris, ce guide par excellence, cette lumière incomparable des études d'histoire littéraire, et dont la perte fut ressentie par tous ici comme un deuil de famille.

Je voudrais, Messieurs, dans ce premier entretien, vous exposer tout d'abord quel fut le rôle du Collège de France dans l'enseignement et dans la défense de notre langue, depuis la Renaissance jusqu'à la fondation de la chaire de Littérature française en 1773, ensuite vous retracer l'histoire de cette chaire, en essayant de vous dire ce que fut la glorieuse carrière du Maître éminent auquel j'ai le redoutable honneur de succéder ; et, pour terminer, je voudrais vous faire connaître à grands traits l'esprit et la méthode qui inspireront ce cours.

I

Quand le roi François Ier créa le Collège de France, il y a maintenant trois cent soixante-quatorze ans, sa volonté première fut d'y donner asile aux études savantes que la Sorbonne du XVIe siècle considérait comme inutiles ou comme dangereuses. En conséquence, le grec et l'hébreu, c'est-à-dire les deux langues qu'on regardait alors comme les mères de toutes les autres, et que les érudits de la Renaissance venaient de faire revivre avec tant d'éclat, constituèrent, ou peu s'en faut, les cadres de la nouvelle institution. Trois chaires de langue hébraïque, deux de langue grecque, une de mathématiques formèrent le premier groupement de 1530, modeste en apparence, mais dont la création marquait cependant une étape décisive dans l'histoire de la haute culture et de la civilisation françaises. Grâce à l'initiative généreuse du Père des lettres, inspiré par sa sœur, par Guillaume Budé et quelques autres esprits supérieurs, la liberté s'est trouvée conquise du même coup dans le domaine de la pensée et dans celui de l'enseignement public. C'est qu'en effet la fondation de 1530 rompait en visière avec des habitudes et des préjugés séculaires, substituant la liberté à la routine, l'esprit à la lettre. Et, si l'on songe par ailleurs que l'étude de la littérature avait complètement disparu de nos Facultés des Arts depuis le XIIIe siècle, on ne sera plus surpris du magnifique concert d'éloges qui salua, dans toute l'Europe lettrée, l'entrée en scène des six premiers lecteurs royaux.

En vain, la vieille Sorbonne déclara-t-elle, dès le début, le nou-

vel enseignement scandaleux, téméraire et hérétique : les cinq philologues et le mathématicien, leur collègue, dédaignant les clameurs scolastiques, poursuivirent leur tâche avec sérénité. Il y eut, ce jour-là, quelque chose de changé en France ; en dépit de toutes les défaillances que connurent les âges suivants, la cause sacrée de la libre critique avait remporté sa première victoire.

En 1534, la langue latine obtint, à son tour, droit de cité dans l'établissement. Celui-ci put revendiquer alors le nom de Collège des Trois-Langues. Aussitôt, les poètes et les écrivains du temps célébrèrent à l'envi la nouvelle lumière qui s'allumait sur la montagne sainte. A leur tête, celui qu'on appelait le Virgile français, le gentil Clément Marot, chanta l'avenir de science et de liberté dévolu à la trilingue et noble Académie, pendant que l'auteur du *Pantagruel*, son ami, saluait avec une allégresse reconnaissante, dans l'admirable lettre de Gargantua à Pantagruel, l'étude des langues anciennes enfin organisée.

Mais, Messieurs, dans toute cette révolution pédagogique, dont les conséquences furent si profondes, il ne fut et il ne pouvait être question de la langue française.

Personne, en effet, à cette époque, ne considérait comme nécessaire, ou simplement comme utile, l'étude raisonnée de la langue et de la littérature nationales. Nous touchons, ici, à l'un des épisodes les plus curieux et les moins connus de la Renaissance, je veux parler de cette étrange lutte du latin et du français, tour à tour sourde et violente, et qui ne trouva son épilogue, du moins en ce qui touche l'éducation, que peu de temps avant la Révolution.

On peut dire, en thèse générale, que le Moyen Age, qui vit la langue française conquérir dans toute l'Europe, particulièrement en Angleterre, en Italie, et jusqu'en Orient, une expansion si prodigieuse, a ignoré d'une manière presque absolue l'étude de notre idiome. Celui-ci ne s'enseignait alors nulle part en France (1). Dans toutes les choses de la vie universitaire, comme dans celles de la vie religieuse, le latin, considéré comme la langue universelle, régnait souverainement et sans conteste. Au XVIe siècle, la situation tout d'abord ne fut pas changée, et l'enthousiasme que souleva, à ce moment, la résurrection des langues et des littératures anciennes ne contribua guère à modifier la fortune de notre langage. Assurément, sa vogue à l'étranger n'était pas compromise ; mais, en France même, les préjugés qui s'oppo-

(1) On ne relève des traces de l'enseignement du français qu'en Angleterre.

saient à son emploi comme langue littéraire et scientifique tendaient plutôt à s'accroître, spécialement dans certains milieux savants. Ni l'École, ni l'Église qui la dominait, ne se montraient disposées à tolérer une diminution, si faible fût-elle, des prérogatives quasi-millénaires de la langue latine.

Aussi bien dans les collèges que dans les Universités, tous les cours sans exception se donnaient dans la langue de Cicéron. Les rares essais pédagogiques où le français entre pour quelque chose ont pour but unique de faire mieux comprendre à l'élève le sens et la valeur des expressions latines. Nous savons, du reste, par les récits d'éducation qui nous sont parvenus pour la première moitié du XVIe siècle, que la langue nationale s'apprenait exclusivement par l'usage.

C'est sur les genoux de leur mère ou de leur nourrice que Marot, Rabelais, Calvin et Ronsard ont acquis la connaissance de l'idiome vulgaire qui devait leur conférer l'immortalité. Trop heureux de l'avoir ainsi appris et d'avoir échappé au latin obligatoire que connurent les enfants des Estienne, des Dorat, des Goulu et du seigneur de Montaigne. Quand le génial auteur des *Essais* découvrait en notre langage « assez d'estoffe », mais un peu « faulte » de façon ; quand il le proclamait assez abondant, mais non pas « maniant et vigoureux suffisamment », et succombant à l'ordinaire à une puissante conception; quand il ajoute plus loin : « Si vous allez tendu, vous sentez souvent que le langage françois languit soubs vous, et fleschit, et qu'à son défault le latin se présente au secours, et le grec à d'aultres », c'est sans doute que son éducation latine lui cachait, à la réflexion, les ressources infinies dont il tirait, par ailleurs, instinctivement, un si merveilleux parti.

Tout cela vous explique, Messieurs, comment les lecteurs royaux, lorsqu'ils commencèrent à enseigner, durent se conformer à l'usage absolu de tous les maîtres et professer en latin. Vous apercevez, en même temps, pour quelles raisons la langue vulgaire ne pouvait prétendre à aucune place dans leurs exercices.

Pourtant, dès les premières leçons de Pierre Danès, lecteur en grec, le poète latin Vulteius lui reprocha en un distique ironique de ne pas s'intéresser au français : « Vous louez, lui disait-il, les trois langues, le grec, l'hébreu et le latin, pourquoi donc, vous Français, n'éprouvez-vous pas pareille tendresse pour la langue française ? » Le trait était juste et bien lancé, quoique en latin. Il faut y voir surtout un indice de ce fait que le nouveau Collège était considéré par beaucoup d'esprits comme un instrument de

libération intellectuelle et qu'on s'attendait, en général, à voir ses maîtres répudier toutes les vieilles routines.

Certes, le gouvernement royal, et personnellement le roi-poète, cherchaient alors tous les moyens de battre en brèche l'omnipotence de la langue latine, et même de constituer une littérature en français — le mot a été dit ; mais on n'osa évidemment pas ajouter une révolution dans la forme à celle qui venait d'être réalisée dans les méthodes et dans l'objet même de l'éducation publique.

Une infinité de traductions, exécutées sur l'initiative du monarque ou de son entourage, et qui vinrent jeter dans notre civilisation l'appoint inestimable des lettres antiques et des littératures étrangères, de nombreuses éditions de nos vieux conteurs, romanciers et poètes, la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets, rendue en 1539, et qui prescrivait de se servir désormais de la langue française pour tous les actes de justice : voilà autant de preuves qui nous attestent avec éloquence la propagande méthodique dont l'émancipation et l'enrichissement de la langue française étaient le but suprême.

Il faut songer, en outre, à l'influence chaque jour croissante de la vie de cour et des milieux mondains, au rôle social de plus en plus considérable dévolu aux femmes, à qui le latin, sauf exception, restait lettre close. Une société moins rude, plus galante, plus artiste, aux manières raffinées, accessible au sentiment de la beauté physique, et où les droits de la passion paraissaient presque légitimes, naît en France au lendemain des guerres d'Italie, et se constitue pendant tout le XVIe siècle. A cette société polie, le latin ne convenait plus. La langue de Tacite se prêtait mal aux complications sentimentales et aux confidences de la vie du cœur. C'est ainsi que se prépara la société précieuse du XVIIe siècle, dont l'action sur les destinées de notre langage a été tout à fait décisive.

Il importe encore de tenir compte des besoins scientifiques que la Renaissance venait de créer. Toutes les sciences renouvelées ou en voie de transformation introduisent dans la circulation générale une quantité prodigieuse de notions, d'idées et de conceptions jusque-là inconnues, et auxquelles la langue française prête un instrument de diffusion à la fois plus commode, plus naturel, plus flexible et plus populaire. Indiquons, enfin, la part très notable que la Réforme prit en France, comme en Allemagne et en Angleterre, autant par ses traductions de livres saints que par sa liturgie, et ses ouvrages de théologie, à l'extension du langage vulgaire dans des milieux très divers.

En résumé, il se produisit, sous les premiers Valois, une sorte de révolution universelle dans la manière de penser et de sentir qui donna peu à peu de grands avantages à notre langue. Longtemps encore, l'enseignement resta pourtant comme le plus redoutable obstacle à son triomphe définitif.

Voilà, Messieurs, au milieu de quelles graves transformations le Collège de France passa le premier siècle de son existence. On peut le dire avec fierté : les espérances que l'on avait conçues à son sujet dans le clan des partisans de notre parler national furent largement réalisées. Ce fut, en effet, dans le sein du Collège royal que surgirent les premiers champions de l'enseignement du français et de son emploi comme langue littéraire et scientifique.

Observons tout d'abord que la première grammaire française — elle date de 1532 — est l'œuvre de Jacques Sylvius, qui devint quelques années plus tard lecteur royal en médecine et le plus célèbre praticien de son temps. Ainsi, l'homme qui eut l'insigne honneur de fonder la grammaire de notre langue était un adepte de l'esprit scientifique, en même temps que le prédécesseur direct, dans la chaire de médecine du Collège, de Laënnec, de Magendie et de Claude Bernard.

A côté de lui, citons tout de suite Pierre Ramus, lecteur en philosophie grecque et latine, véritable martyr de la cause du Collège de France, et dont la figure, à mesure que nous connaissons mieux son époque, nous apparaît toujours plus haute, plus novatrice, plus héroïque. En dépit de toutes les clameurs du parti rétrograde, il osa, le premier, enseigner en français dans une chaire française. Sa tendresse pour notre idiome, dont il aimait à vanter la grâce et la douceur, ne s'arrêta pas là. Il rédigea encore une grammaire où les vieux cadres et les théories traditionnelles des Donat et des Priscien étaient entièrement renouvelés. Il formula, enfin, la réforme orthographique à la fois la plus rationnelle et la plus hardie que les siècles précédents aient entendu préconiser.

Peu après lui, toujours dans notre établissement, Forcadel innova l'enseignement public des mathématiques dans le langage vulgaire : puis Louis Le Roy, le traducteur de Platon, lecteur royal en grec, dont l'action dans les conseils royaux fut un moment si puissante, composa, le premier, des ouvrages de pure philosophie en français et usa de sa langue maternelle pour expliquer Démosthène dans un cours public ; il sut ensuite justifier son dessein dans une harangue fort remarquable où il s'écriait : « N'est-ce point grande erreur que d'employer tant d'années aux

langues anciennes... et de consommer à apprendre les mots le temps qui devroit être donné à la congnoissance des choses ? »

Le lecteur royal est d'accord en ceci avec le noble Pasquier, le même qui a fait au XVIe siècle le plus beau panégyrique du Collège « basty en hommes », et qui se refusait à écrire en latin, « tant que sa main dureroit et que son âme lui battroit au corps ».

Il serait aisé de poursuivre cette énumération et de vous montrer, par exemple, comment Jean Passerat, lecteur royal en éloquence latine, l'un des auteurs de ce chef-d'œuvre qui s'appelle la *Satire Ménippée*, le poète exquis de l'*Elégie de la mort d'une linotte*, vrai précurseur de La Fontaine et fervent de Rabelais, comme lui, éprouva sûrement la sympathie la plus éclairée pour sa langue naturelle. Ces esprits robustes, bien équilibrés, travaillaient avec les Estienne, les Meigret, les Aneau, les du Bellay, les du Vair et les Charron, à réaliser le vœu formulé par un vigoureux adversaire du latin, l'astronome de Mesmes : « O bon Dieu, faites-moi la grâce de voir une fois toutes les sciences hors de tutelle et d'âge, et ce que plus je désire « vrayes et bonnes françoyses ».

Au XVIIe siècle, des initiatives et des hardiesses telles que celles qui remplissent l'histoire du XVIe siècle apparaissent plus rarement. Elles deviennent du reste moins nécessaires. Le travail d'organisation, de régularisation de la langue se poursuit avec méthode, grâce à des concours très divers. Une langue littéraire distincte de la langue courante tend à se constituer. Vous savez ce qu'a été, à l'aube du siècle qui vit notre idiome se fixer, l'action décisive de Malherbe. Toutefois, il convient de ne pas perdre de vue d'autres activités également fécondes. Pendant la première moitié du XVIIe siècle, nous voyons nos pères attacher aux questions si délicates de la pureté du langage une importance toujours croissante. Partout, à la cour, à la ville, en province, précieux et précieuses, marquis, prélats, abbés, hommes de robe et d'épée, s'occupent avec une passion singulière de discussions grammaticales, d'études de syntaxe et de vocabulaire. Les grammaires se multiplient, les dictionnaires commencent à apparaître, l'histoire et la critique littéraires se fondent. Les temps sont accomplis : les œuvres classiques vont paraître et Vaugelas succède à Malherbe.

Ce que fut, dans cette nouvelle évolution de notre parler national, l'influence de l'hôtel de Rambouillet et des salons, nous aurons plus tard l'occasion d'y insister. Mais je ne saurais trop appeler votre attention sur un facteur essentiel de ce progrès, je veux parler de la conversation, cette fleur de la société polie, qui

assainit, assouplit et affina, — quelquefois avec excès, — l'instrument de la pensée française, cette merveille humaine de clarté, de logique et de précision, si largement expansive, disons mieux, universelle.

Toutes ces tentatives ébranlent, sans doute, la situation du latin dans les collèges et les Universités, mais, au fond, ne la compromettent pas sérieusement. Comme le disait ironiquement, en 1610, le spirituel évêque de Belley, Camus, il est permis de jurer dans les collèges, mais en latin. En 1620, le grammairien Godard demande bravement des professeurs publics pour la langue française, et il lance à Guillaume du Vair cet éloquent appel : « C'est vous qui avez si bien disposé les sillons du guéret français et qui avez jeté dedans cette heureuse semence qui promet un si bel août. Ne permettez pas que les épis d'une si riche moisson soient étouffés des mauvaises herbes ; faites sarcler un si beau champ. »

En 1635, Richelieu fonde l'Académie française, dont — signe des temps — le premier secrétaire perpétuel, Conrart, se vantait d'ignorer le latin, et il crée à Richelieu un collège spécial, avec huit professeurs, pour l'enseignement de notre langue et de toutes les sciences en français. Mais l'éloignement et, bientôt aussi, la mort du grand Cardinal arrêtèrent l'essor de l'institution naissante. Les fêtes d'inauguration, en 1641, n'eurent point de lendemain.

Au reste, quelques années plus tôt, les Oratoriens, dans leurs collèges, et les Jansénistes, dans leurs petites écoles, avaient déjà réussi à fonder enfin dans notre pays l'enseignement régulier et, si j'ose dire, scientifique de notre langue.

Mais, comme on l'a observé justement, les véritables défenseurs de la langue française, durant cette période, sont surtout les grands écrivains qui l'ont illustrée. Aucun enseignement ne valait le *Cid*, *Phèdre*, *La Princesse de Clèves* ou *Tartuffe*, pour faire comprendre à tous le degré de perfection et d'excellence auquel était parvenu notre idiome.

Notre collège ne resta point à l'écart de ce grand mouvement. Plusieurs professeurs royaux, tels que Nicolas Bourbon et Doujat, appartinrent à l'Académie française dès les premiers temps de son existence. D'autres, tels que Gassendi, qui fut le maître de Molière et du fantaisiste Cyrano, Gui Patin et Roberval, bien qu'écrivant en latin, contribuèrent par toutes leurs idées, leur activité frondeuse, leur critique aiguë toujours en éveil, et leur bon sens de sages libertins — le mot a changé d'acception — à combattre les préjugés et les routines de l'édu-

cation publique. Les lettres françaises de Gui Patin suffisent à nous l'apprendre. Que d'idées furent remuées dans ces charmantes et épicuriennes réunions de Gentilly, auxquelles prirent part, chez Gabriel Naudé, Gui Patin, la Mothe le Vayer et Gassendi !

Rappelons encore, Messieurs, que la lutte du latin et du français prend, au XVIIe siècle et au début du XVIIIe, un autre nom et un autre caractère : on l'appelle la Querelle des Anciens et des Modernes. Sans y insister, je dois indiquer ici qu'un helléniste du Collège de France, l'abbé Terrasson, membre de l'Académie française, y prit, vers 1715, une part très notable. Il a osé écrire avec une belle indépendance d'esprit : « Il ne faut pas attribuer plus longtemps une autorité infaillible aux vieilles règles littéraires. Les lois véritables de la poésie doivent être cherchées dans l'essence de la poésie même et non plus dans la tradition, dans l'analyse de quelques volumes grecs ou romains. »

Mais l'homme à qui la postérité doit la plus large reconnaissance dans cette querelle persistante de deux langues et de deux littératures, c'est sans contredit ce clairvoyant esprit, charmant et familier, qui s'appelle Rollin. L'auteur du *Traité des Etudes* qui appartint pendant cinquante-trois ans, de 1688 à 1741, à notre établissement, apparaît comme le champion le plus résolu de notre langue, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Grâce à lui, l'étude du français a conquis définitivement le droit de cité dans l'enseignement secondaire. Le premier, il introduisit l'usage de faire apprendre par cœur des morceaux de nos classiques, honneur réservé jusque-là aux auteurs latins. Dans son *Traité des Etudes*, Rollin donne la première place au français. Cette circonstance même que le livre était écrit dans notre langue, en pleine Université, constituait toute une révolution pédagogique d'une hardiesse inouïe. Vous connaissez l'éloge piquant qui lui fut adressé à la suite d'une harangue : « Vous parlez le français comme votre langue maternelle. »

Chose curieuse, ce sont les professeurs royaux de grec et de latin qui contribuent le plus activement, dans le sein du Collège, à préparer, à rendre nécessaire la fondation de la chaire de Littérature française. Citons encore, parmi eux, Hersan, Le Beau, l'abbé Souchay, Lemonnier, et surtout l'abbé Batteux, de l'Académie française, intelligence généreuse, novatrice, philosophe original, dont le célèbre cours de Belles-Lettres exerça une influence incomparable en France et dans toute l'Europe, notamment en Allemagne, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

En fait, grâce à tous ces maîtres, le culte de la littérature en

elle-même s'était affermi, et l'on peut assurer que la chaire de Littérature française fonctionnait déjà dans les chaires voisines, quand le gouvernement royal, sous la pression évidente de l'opinion publique, la fonda en 1773. C'est un moment solennel dans les fastes de notre pensée et de notre expansion littéraire ; par ses philosophes et ses encyclopédistes, la France rayonne alors sur le monde entier. Son hégémonie intellectuelle est acceptée sans conteste. A Strasbourg, Gœthe se demande s'il adoptera pour ses futurs écrits la langue française ou l'allemande. Un peu plus tard, l'Académie de Berlin va mettre au concours cette question : « Qu'est-ce qui rend la langue française universelle ? »

II

La nouvelle chaire de Littérature française — la première de ce genre qui ait existé en France — fut créée, aux termes mêmes de la décision royale, à l'usage des étrangers qui sont attirés dans la « capitale par le désir de connaître nos meilleurs écrivains et de ceux des Français qui veulent perfectionner leur style et acquérir une connaissance raisonnée de leur langue ». Elle remplaçait la chaire de Philosophie grecque et latine, qu'occupait l'abbé Batteux. Celui-ci fut mis à la retraite et sa chaire fut supprimée, en raison, croit-on, de certaines hardiesses d'idées de son *Histoire des causes premières*. Le 24 décembre 1773, l'abbé Aubert, premier titulaire de la chaire de Littérature française, inaugura le nouvel enseignement. Par une décision spéciale du ministre et avec l'approbation de ses collègues, il put enfin, dérogeant à un usage trois fois séculaire, prononcer son discours d'ouverture en français. Celui-ci, qui nous a été conservé, porte pour titre : « Discours sur les progrès de la langue et de la littérature françaises et sur la nécessité d'en étudier le génie et le caractère ». La langue des Romains subit, ce jour-là, une défaite qu'on pouvait croire définitive : « A la voix d'Aristote, de Platon, de Cicéron, qui continueront ailleurs de se faire entendre avec avantage, vont succéder dans cette chaire, s'écriait le nouveau professeur, d'autres voix plus familières, plus attrayantes, et qui doivent nous intéresser plus particulièrement. Le chaos de la Philosophie ancienne va être remplacé par cette lumière vive et pure qu'ont répandue, sur les Lettres et sur les Arts, les premiers hommes de notre nation. »

L'abbé Aubert, dont un beau buste de Houdon, au Musée du Louvre, nous a conservé les traits spirituels et légèrement nar-

quois, était un disciple de l'abbé Batteux. Il est surtout connu dans l'histoire littéraire comme fabuliste et comme poète. Son recueil de fables obtint des succès fort appréciables : Voltaire en faisait grand cas, s'il faut en croire des éloges, un peu exagérés sans doute, qu'il adressait à l'auteur lui-même. Ce dernier collabora avec assiduité à une foule de recueils littéraires de l'époque. Il passa généralement pour un critique plein de goût, d'érudition et aussi de vivacité. Le gouvernement royal lui confia les fonctions délicates de censeur. Ses démêlés avec les encyclopédistes et avec les écrivains de son temps, notamment avec Beaumarchais et Marmontel, sont restés célèbres. Son discours sur la manière de réciter les fables mérite de ne pas tomber dans l'oubli ; il y réagit contre la détestable méthode de récitation en usage alors dans tous les établissements d'éducation. L'abbé Aubert étudia principalement dans ses cours la littérature au temps de Louis XIV et l'histoire des progrès de la langue française. Il prit sa retraite en 1784 et mourut en 1814.

Son successeur, l'abbé de Cournand, resta en fonctions de 1784 à 1814. Il s'est fait connaître par diverses études de critique littéraire, par des traductions et par plusieurs poèmes, notamment par un traité en vers sur le *Style*, où il chantait tour à tour, suivant une division assez bizarre, le simple, le gracieux, le sublime et le sombre. Personnage remuant, il tenta de jouer un rôle pendant la Révolution. Il se vantait d'avoir été le premier prêtre qui eût quitté la soutane pour se marier. Ses cours portèrent l'empreinte des événements qui se déroulèrent pendant son long professorat. A la fin de 1789, il étudiait le genre oratoire en France ; en 1793, il traitait de l'éloquence dans ses rapports avec la tribune et les assemblées des peuples libres ; en 1796, en vrai contemporain de David, des rapports de notre littérature avec celle des Grecs et des Romains. Cournand fut un assidu lecteur de poésies dans les séances solennelles de rentrée, qui se faisaient alors avec beaucoup d'éclat.

Les hommes de la Révolution comprirent qu'entre leurs idées et celles qui avaient présidé à la création du célèbre établissement, il existait plus d'un lien commun. Au milieu des transformations radicales qu'ils accomplirent, au milieu de l'effondrement général des vieux systèmes d'instruction, le Collège de France resta seul debout, intact et respecté. Tout le monde sembla d'accord, non seulement pour le protéger, mais encore pour l'accroître et pour parfaire son organisation.

Avec la Révolution, le dernier vestige de la puissance du latin dans l'enseignement du Collège disparut. A dater de 1791,

les affiches et programmes furent rédigés en langue française.

Sous l'Empire, on songea un moment, très sérieusement, à porter de une à trois le nombre des chaires de littérature française de l'établissement. Napoléon, avant de créer l'Université, voulait faire du Collège de France une sorte d'institut universel, centre unique d'études, où les lettres, l'histoire et la géographie auraient occupé un nombre considérable de chaires.

Cuvier, Lalande, Biot, Vauquelin, Thénard, l'abbé Delille, Dupuis, Silvestre de Sacy, Delambre, donnaient alors à l'institution un éclat incomparable, rappelant les beaux moments du XVIe siècle.

En 1814, pendant la première Restauration, le poète Andrieux fut nommé professeur de littérature française. Il arrivait au Collège de France, porté par de nombreuses et chaudes sympathies, et riche d'une expérience singulière des hommes et des choses. Il avait cinquante-cinq ans, et appartenait à la classe de littérature de l'Institut depuis sa fondation. Sa réputation comme poète était universelle en un temps où la poésie ne connaissait plus les hauts sommets. La faveur publique l'avait placé au premier rang des auteurs dramatiques contemporains, à côté de Collin d'Harleville et de Picard, dont l'amitié fut l'un des grands charmes de sa vie. Andrieux avait connu son plus beau triomphe sur la scène avec les *Etourdis* ou le *Mort supposé*, pièce représentée en 1788, et où Palissot retrouvait le style et l'ancienne gaieté de la bonne comédie et que La Harpe salua du nom de chef-d'œuvre. *La Comédienne*, jouée en 1816, allait donner un pendant à son succès de jeunesse. Quant aux poésies fugitives d'Andrieux, vous savez tous, Messieurs, par vos souvenirs d'écoliers, quelle popularité charmante et de bon aloi est restée attachée aux ouvrages qui s'appellent *Le Meunier de Sans-Souci*, la *Promenade de Fénelon*, le *Doyen de Badajoz*, le *Procès du Sénat de Capoue*. A côté de sa carrière littéraire, Andrieux avait déjà fourni, en 1814, dans les plus hautes charges de l'Etat, une carrière politique et judiciaire infiniment honorable D'abord avocat au Parlement de Paris, et comme tel mêlé au procès du Collier, il avait adhéré avec une conviction enthousiaste aux principes de la Révolution Successivement chef du bureau de la Liquidation générale, juge, puis vice-président au tribunal de Cassation, membre du Conseil des Cinq-Cents et enfin du Tribunat, il prit une part active à l'élaboration du premier projet du Code civil. Adversaire résolu de l'Empire naissant, il fut exclu du Tribunat et garda à l'égard de Napoléon une liberté d'appréciation fort remarquable. Il refusa

même les fonctions de censeur, son rôle étant, disait-il, d'être pendu et non d'être bourreau. Au moment où il fut appelé par la Restauration à la chaire du Collège de France, il enseignait avec éclat, depuis dix ans déjà, la grammaire et les belles-lettres à l'Ecole polytechnique.

« J'ai rempli, raconte-t-il plus tard, des fonctions importantes que je n'ai ni désirées, ni demandées, ni regrettées ; j'en suis sorti aussi pauvre que j'y étais entré... Je me suis réfugié dans les lettres, heureux d'y retrouver un peu de liberté, de revenir tout entier aux études de mon enfance et de ma jeunesse, études que je n'ai jamais abandonnées, mais qui ont été l'ordinaire emploi de mes loisirs, qui m'ont procuré souvent du bonheur, et m'ont aidé à passer les mauvais jours de la vie. »

Au Collège de France, les leçons d'Andrieux obtinrent rapidement un succès extraordinaire. Il inaugura le grand cours, tel que le XIXe siècle l'a connu. L'affluence des auditrices, alors une nouveauté, frappa, en particulier, tous les contemporains.

Sa figure spirituelle et empreinte d'une gaieté constante faisait oublier son aspect plutôt chétif. Sa voix était faible ; mais selon le mot célèbre qui fut dit à son sujet par Villemain, il savait se faire entendre à force de se faire écouter. Les mémoires du temps s'accordent à louer sa parole simple, familière, parfois malicieuse, mais jamais maligne. Il poussait, paraît-il, très loin l'art de la lecture, sachant relever son discours par le charme du débit et la vivacité d'une pantomime expressive. J'ai pu recueillir, en juillet dernier, les souvenirs émus et fidèles d'un vieillard centenaire qui fut, en 1832, l'un des auditeurs d'Andrieux, le Dr Meurisset. Après soixante-douze ans, la figure de ce vénérable ami s'éclairait encore d'un sourire reconnaissant en songeant à son vieux maître. Messieurs, quel plus bel éloge pour la mémoire d'un professeur !

Son enseignement dans cette enceinte demeura la grande préoccupation des vingt dernières années de sa vie. Ses leçons portèrent surtout, selon le goût de l'époque, sur ce qu'il appelait lui-même la philosophie des belles-lettres. En 1829, par exemple, il traitait du *Vrai en général et du vrai dans la composition littéraire*. Classique ardent, il se montra volontiers hostile aux innovations du romantisme, ce qui lui valut plus tard l'animadversion de Victor Hugo dans les *Quatre Vents de l'Esprit*. S'il goûtait peu Gœthe et Schiller, il comprit et aima Shakespeare et la littérature anglaise. Son œuvre de critique est énorme ; dispersée dans une foule de recueils littéraires et académiques, notamment dans la *Décade philosophique*, elle mérite

encore l'attention par ses qualités de sincérité, de bonhomie, d'honnêteté et d'utile pondération.

Je passe à regret sur ses travaux relatifs à la langue française, dont il s'occupa longtemps avec passion, comme membre de la Commission académique. On cite même de lui ce mot : « Je mourrai du Dictionnaire. » Tant de zèle lui valut d'être choisi, en 1828, comme secrétaire perpétuel de l'Académie française en remplacement d'Auger. Il mourut en 1833. Quand, déjà malade, on le pressait de se reposer : « Non, disait-il, un professeur doit mourir en professant », et il tint parole.

Entre Andrieux et le jeune savant qui devint son successeur, en 1833, le contraste était absolu. Avec Jean-Jacques Ampère, avec ce grand et universel esprit, à la vue si puissante, si large, à la curiosité infinie, qui forçait à vingt-sept ans l'admiration du grand Gœthe, et qui fut, il ne faut jamais l'oublier, le vrai maître de Sainte-Beuve, un monde nouveau pénétrait dans le Collège de France. Son élection marquait l'entrée dans l'antique maison de Vatable et de Turnèbe, de la méthode historique et critique, appliquée à la littérature française, et aussi la victoire de la méthode comparative, née des aspirations et des recherches nouvelles qu'avait suscitées le romantisme. Il y avait, du reste, en lui quelque chose des savants de la Renaissance, la même soif de tout connaître et de tout explorer. Cet insatiable besoin d'apprendre nous apparaît aujourd'hui comme l'écueil redoutable où le merveilleux talent de l'auteur de l'*Histoire romaine à Rome* vint sinon se briser, du moins compromettre quelques-uns de ses dons les plus rares. Elle l'empêcha, en effet, de faire aboutir les œuvres grandioses qu'il portait en lui.

Mais, cette réserve ne saurait en aucune manière atteindre le professeur, car ces œuvres qu'on espérait de lui, s'il ne les a pas écrites, il les a dites toutes, ici même, sous forme de cours, et nous avons le devoir étroit de nous en souvenir.

Au moment où Jean-Jacques Ampère arrivait au Collège de France, dans tout l'épanouissement de ses trente-trois ans, l'établissement venait de perdre coup sur coup Cuvier, Champollion, J.-B. Say, Laënnec ; mais il possédait toujours Biot, Thénard, Magendie, Letronne, Silvestre de Sacy, Elie de Beaumont et le père du nouveau professeur, l'illustre physicien et le géomètre André-Marie Ampère, le Newton de l'électricité, — comme l'a appelé Maxwel, — le génial créateur de l'électrodynamique. Une ardeur commune unissait tous ces hommes si divers et faisait de cette maison un vaste laboratoire d'idées et de recherches, tel que le monde n'en a guère connu de pareil. M. Ampère fils,

comme l'appellent nos affiches, avait déjà fait son apprentissage dans le professorat public d'abord à l'Athénée de Marseille, où il avait étudié en 1830, non sans éclat, la littérature du Nord, ensuite à l'Ecole normale et à la Faculté des lettres, comme suppléant de Fauriel, son maître et son ami, et de Villemain. Il était l'ami de Mme Récamier ; ses succès de causeur dans les salons semblaient le destiner naturellement à la parole publique.

Rappelez-vous, Messieurs, à ce propos, la conquête surprenante que le jeune rédacteur du *Globe* fit en 1827, après quelques journées de conversation, de toute la société de Weimar. « Ampère, disait Gœthe, résumant l'impression unanime de son entourage, Ampère a placé son esprit si haut qu'il laisse bien loin au-dessous de lui tous les préjugés nationaux, toutes les appréhensions, toutes les idées bornées de beaucoup de ses compatriotes; par l'esprit, c'est bien plutôt un citoyen du monde qu'un citoyen de Paris. Je vois venir le temps où il y aura en France des milliers d'hommes qui penseront comme lui. »

Une fois installé dans sa chaire, le successeur d'Andrieux entreprit résolument de composer pour son auditoire l'histoire littéraire de la France depuis ses origines jusqu'au XIXe siècle. C'était là une tâche formidable, à laquelle les forces d'un seul homme paraissaient, dès cette époque, ne pouvoir suffire. Il s'y attacha avec une énergie, une conscience et surtout une continuité d'efforts qui commandent l'admiration. Oui, Messieurs, cet homme, dont la mobilité fut partout ailleurs la caractéristique, a su s'appliquer avec une fermeté inébranlable à la poursuite d'un dessein si vaste, parce qu'il en considérait l'accomplissement comme une obligation primordiale de sa charge.

Il commença avec les périodes gauloises et romaines, pour continuer avec la littérature du IVe siècle et avec le Moyen Age. Au bout de six ans, il put mettre sur pied l'*Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle*, qui parut en 1839, que l'érudition moderne travaille à refaire, mais qu'elle n'a pas encore remplacé, et qui reste son œuvre la plus solide. Ces trois volumes constituèrent la seule partie de son cours qui ait été publiée en entier et d'une manière continue. Il acheva ensuite dans ses leçons le Moyen Age, aborda le XVe siècle et la Renaissance, puis le XVIIe siècle et le XVIIIe, pour ne s'arrêter que lorsque sa santé et la fatigue le forcèrent au repos. Mais il avait parcouru vaillamment toute la route qu'il s'était fixée en 1833.

Ce que fut ce cours non publié, nous le savons par nombre de correspondances et de mémoires, mais nous possédons à son sujet le plus précieux et le plus compétent de tous les témoi-

gnages, lequel nous dispense presque de recourir aux autres. Sainte-Beuve est resté, en effet, pendant de longues années, l'auditeur assidu et reconnaissant de J.-J. Ampère. Vous pourrez recueillir à travers les *Lundis* les impressions si précises que l'illustre critique avait gardées de ces belles années de travail intense.

Ajoutons que J.-J. Ampère, en chaire, n'était pas éloquent au plein sens du mot ; sa verve étincelante laissait place à l'unique préoccupation de la mesure et de l'exactitude ; il s'interdisait tout abandon et toute saillie.

Pendant son professorat, en 1853, fut créée la chaire de Langue et Littérature françaises du Moyen Age, dont Paulin Paris devint le premier titulaire.

Ampère est mort en 1864, après avoir visité les plus belles et les plus curieuses contrées de la terre, après avoir observé, compris, goûté tout ce qu'un homme du XIXe siècle pouvait souhaiter de connaître. Il avait joui, par surcroît, de l'amitié enthousiaste de tous les hommes représentatifs de son époque. Son éloge fut prononcé à l'Académie française, par Prévost-Paradol, son successeur.

M. de Loménie lui succéda, après avoir déjà fourni une longue carrière comme suppléant dans la même chaire. Il était de forte souche limousine, d'une vieille famille de gentilshommes campagnards, dont plusieurs membres ont joué un rôle dans notre histoire. Sa jeunesse laborieuse connut peu le sourire : il vint de bonne heure à Paris. Avec une volonté, une ténacité surprenantes chez un si jeune homme, il entreprit d'immenses lectures, l'étude simultanée de plusieurs langues et une vaste publication littéraire : la *Galerie des contemporains illustres* par un homme de rien. C'est ainsi qu'il signait fièrement et modestement à la fois ces notices solides, précises, impartiales, alertes, qu'il publia pendant sept ans sur tous les personnages notoires de son époque et qui apprirent bientôt son nom au grand public.

De la loyauté, de l'indépendance, aucune passion dénigrante, des informations sûres, la vie publique racontée avec intelligence, la vie privée touchée avec tact : tels étaient les mérites que la critique reconnut en général à cette longue et difficile série de portraits où les écueils étaient si fréquents. Il menait alors une vie cachée, recueillie, toute consacrée aux livres et au travail érudit. Le succès de ses notices l'amena peu à peu à voir le monde ; il eut accès à l'Abbaye aux Bois et acquit de précieuses amitiés, celles de Chateaubriand, d'Ampère, de Guizot, de Tocqueville. Lorsqu'il eut l'occasion de suppléer Ampère, il s'appli-

qua, dans ses cours, à l'étude des XVIIe et XVIIIe siècles. Mais l'époque qui semble avoir retenu ses préférences et qu'il arriva à connaître comme personne peut-être avant et depuis lui, ce fut le siècle de Voltaire et de Rousseau. Les idées, les mœurs, la politique, le mouvement social et économique, l'influence des salons, le rôle des femmes, les correspondances et les mémoires : tout de cette période lui était devenu familier à un point incroyable.

Beaumarchais et la société de son temps parut en 1856. Ce n'est pas trop dire de ce livre qu'il est devenu classique, et qu'après un demi-siècle sa valeur demeure intacte. Son grand ouvrage, les *Mirabeau*, ne put être terminé par lui ; mais quelle tâche prodigieuse il a dû accomplir pour le préparer !

M. de Loménie eut à un haut degré le scrupule professionnel. Quand il arriva au Collège de France, il était déjà répétiteur de littérature à l'Ecole polytechnique. Cette double charge l'astreignait à plus de cent cours par an. Le matin de chacune de ses leçons, il avait la fièvre, nous dit quelqu'un qui l'a bien connu. Son élocution était grave, précise, sans recherche d'éclat ni d'effet. Si l'on essayait de résumer son talent et sa vie avec l'exactitude qu'il apportait en toutes choses, on dirait après Taine, qui lui succéda à l'Académie, en deux mots qui semblent faibles et qui sont forts : il a été honnête homme et bon historien.

M. de Loménie mourut en 1878. Bien que l'enseignement de l'homme éminent qui fut son successeur au Collège de France, Paul Albert, ait été de peu de durée, je me reprocherais de ne pas insister, à l'heure présente, sur cette figure originale, courageuse et vraiment indépendante.

Certes, les circonstances ne lui ont pas permis de donner toute sa mesure ; il s'est trouvé, pendant une grande partie de sa vie, astreint à des tâches multiples qui ont contrarié la puissance et la continuité de son effort ; mais, du moins, dans un domaine spécial, jusque-là dédaigné ou méconnu, a-t-il réussi à produire une œuvre nouvelle, complète, harmonieuse, et dont la postérité lui demeurera reconnaissante : je veux parler de ses cours à l'Association pour l'enseignement secondaire des jeunes filles, qui nous ont valu les volumes personnels et charmants qui sont maintenant dans toutes les mains.

Dans cette partie si essentielle et trop longtemps négligée de l'éducation publique, Paul Albert a réalisé une œuvre féconde, j'allais dire une œuvre modèle. On s'en aperçut bien aux contradictions que souleva son attitude nettement libérale et peu soucieuse de ménager les préjugés anciens. Ce n'était pas, du

reste, la première fois qu'il affrontait la lutte et qu'il soulevait des orages, lui cependant si méditatif et plutôt ami de la retraite.

Oui, Messieurs, les leçons de Paul Albert à la jeunesse féminine marquent une date ; elles rejettent bien loin l'édulcoré, le banal, toute cette nourriture fade, incolore, dont la femme française se trouvait enfin délivrée, grâce à la fondation de Victor Duruy.

On peut donc dire, sans forcer l'éloge, qu'il a créé un genre. Plusieurs se sont étonnés qu'il ait pris une position quasi agressive en face du XVIIe siècle. Mais, Messieurs, on peut admirer ce siècle et même l'aimer, sans se prosterner, si j'ose dire, devant lui. Ce que Paul Albert combattait surtout, c'était le culte exagéré et trop absolu d'une époque, fût-elle celle des classiques, au détriment des autres siècles, ou, comme on l'a dit finement, la sécurité dans l'admiration exclusive.

Au Collège de France, il étudia pendant ses deux années de professorat les origines de la littérature et du drame romantiques. Il avait entrepris des recherches originales sur ce beau sujet et nous aurait sans doute donné l'histoire si souvent souhaitée et toujours attendue du romantisme. Chaque leçon lui apparaissait comme une bataille à livrer. « Les plus braves devant l'ennemi, disait-il, sont souvent les plus émus avant le combat. » Dans son testament, rédigé le 29 mai 1880, il écrivait ces mots : « Je suis comme effrayé du grand nombre de vérités nouvelles qui m'apparaissent de jour en jour plus claires. »

L'homme qui a pensé cela possédait sûrement une grande âme.

Il mourut le 21 juin 1880. M. Emile Deschanel le remplaça comme titulaire de la chaire le 25 janvier 1881.

III

Messieurs, en entreprenant de vous parler du Maître que vous regrettez toujours et qui a laissé dans cette maison une trace si lumineuse et tant d'affections fidèles, je crains par moment, malgré toute mon admiration respectueuse et pour son talent et pour son caractère, de demeurer au-dessous de ma tâche et de ne vous donner qu'une esquisse insuffisante de cette personnalité si riche, si saine, si vaillante et si aimable.

Deschanel était né pour enseigner. Professeur il naquit, professeur il resta toute sa vie, car il faut bien considérer le genre

de la conférence qu'il créa et dans lequel il excella, comme un professorat plus large, plus libre et plus varié.

Il vit le jour à Paris, le 14 novembre 1819. Sa famille, établie en France depuis plusieurs générations, était d'origine hellénique. Sans doute, quelque abeille échappée de l'Hymette, non loin des jardins paternels, vint déposer sur ses lèvres d'enfant une goutte de son miel. Ses succès au lycée Louis-le-Grand, au Concours général, sont restés légendaires. Elève de l'Ecole normale, il enseigna d'abord la rhétorique à Bourges, puis à Paris, où il professa successivement aux lycées de Charlemagne, de Bourbon et de Louis-le-Grand. Dès cette époque, Messieurs, et vous n'en serez pas surpris, ses élèves l'adoraient. Il paraissait aussi jeune qu'eux, si bien qu'à un dîner de Concours général, l'économiste Rossi le prit pour le lauréat du prix d'honneur : « Non, Monsieur, répondit le professeur imberbe, c'est un de mes élèves qui l'a remporté. » Sa réputation fut bientôt si grande qu'à moins de trente ans il rentra à l'Ecole normale pour suppléer M. Ernest Havet comme maître de conférences de littérature grecque. Il pouvait, à ce moment, considérer sa carrière comme faite et s'endormir à son tour sur le mol oreiller de la situation acquise et de l'avenir assuré. Mais il avait l'âme trop haute pour y songer un seul instant.

Tout en instruisant les autres, Deschanel se développait lui-même avec une impétueuse énergie. Vers, prose, littérature, politique, il abordait tour à tour les genres les plus variés. Plusieurs de ses collègues s'effrayèrent même, paraît-il, des nouveautés d'aperçus et de sujets qu'il introduisait dans son enseignement. M. Gibon, le professeur de latin, en frémissait de colère et d'effroi. Mais le directeur, M. Dubois, de l'ancien *Globe*, se montrait plus indulgent au jeune maître. Il sentait, comme on l'a dit, que dans le métal nouveau qu'on forgeait, il fallait combiner et mélanger les éléments.

Pendant cette période féconde qui s'étend de 1845 à 1850, Deschanel élabora, sous forme de cours, ses futures *Etudes sur Aristophane*, parues d'abord dans la *Liberté de penser* de 1849 et réunies en volume seulement en 1867. Il avait appris à aimer Aristophane — ce Voltaire-Rabelais, comme on l'a appelé — avec son ancien maître de l'Ecole normale, M. Viguier, le même qui disait, riant et pleurant à la fois, après l'explication d'un passage scabreux de l'auteur des *Nuées :* « Ah ! Messieurs, quelles canailles que ces Grecs, mais qu'ils avaient donc de l'esprit ! »

Dans ces études sur le grand comique athénien, Deschanel se montrait déjà tel qu'il fut toute sa vie, épris de sincérité, de

vérité, d'harmonie et de justice. « Les bégueules de l'un et l'autre sexe feront bien de ne pas ouvrir ce livre, disait-il en commençant, on les en prévient » ; et plus loin : « La pudeur est apparemment une vertu du Nord plutôt que du Midi, une vertu du pays où le froid nous rend laids en nous forçant de nous habiller ; — les nations qui vivent demi-nues, sous un ciel plus clément, restent plus belles, parce qu'elles cultivent davantage le corps et prennent plus de souci de la beauté. »

Il écrivait déjà à la *Revue des Deux-mondes*, au *National*, à la *Liberté*, à la *Revue indépendante*, à la *Liberté de penser*, cette revue d'avant-garde par excellence, à laquelle collaborèrent tant de nobles esprits de l'époque. Dès 1848, il combattait au premier rang des défenseurs de la République. Un article où éclatait plus particulièrement la rare franchise, la lucidité si ferme de son esprit, le désigna aux sévérités du pouvoir en 1850, et il fut destitué. L'orage ne le fit pas plier. Lors du coup d'Etat du 2 décembre, il figura naturellement parmi les premières victimes. Arrêté, puis incarcéré pendant plusieurs mois, il fut finalement exilé.

Messieurs, je ne crains pas de le dire, sans oublier tant de magnifiques succès de sa vie de professeur, Deschanel a donné, ce jour-là, sa plus éloquente leçon, celle que ni les progrès de la science ni les variations du goût ne pourront entamer, celle qui fera vivre à jamais son nom dans le cœur des générations libres. Simplement, sans forfanterie, sans posture théâtrale, il quitte cette belle patrie à laquelle l'attachaient tant de liens subtils et les premières caresses de la gloire littéraire, pour s'en aller vivre inconnu, sans appui, sans ressources, sur la terre étrangère. Disons tout d'un mot : il sut être un héros avec simplicité.

Lorsqu'on lit les correspondances qui décrivent le milieu des réfugiés de Bruxelles, groupés autour de l'auteur des *Châtiments*, on reste frappé d'une chose, c'est que Deschanel, malgré son désir très vif de s'effacer, y occupe une place tout à fait caractéristique.

Il apparaît comme le sourire, la joie, le réconfort de ces proscrits. Dans les moments les plus graves, ce Parisien de Paris leur apporte, par sa seule présence, la gaieté et l'entrain. Deschanel n'ignore point que les regrets sont stériles : il se sent du talent et, au lieu de gémir, il travaille. Il lui arriva alors les récompenses que les fées bienfaisantes tiennent en réserve à qui sait vouloir fortement. Très vite, il conquit deux résultats heureux. D'abord, il trouva sa voie, celle de la Conférence, qui lui valut des suc-

cès soudains, incomparables; puis il découvrit — un bonheur ne vient jamais sans l'autre — la femme de ses rêves, la compagne exquise qui a veillé sur lui jusqu'au dernier jour, avec une tendresse si éclairée, et à qui nous adressons ici avec respect le témoignage de notre fidèle et reconnaissant souvenir.

Rendons encore un autre hommage, Messieurs, à cette large et généreuse hospitalité bruxelloise, si digne d'occuper dans l'histoire politique et littéraire de la France sous le second Empire une très curieuse et très noble page.

Vous savez, Messieurs, avec quelle chaude sympathie toutes les grandes villes de Belgique goûtèrent la parole éloquente du jeune conférencier. Le premier, en pays belge, M. Deschanel avait eu l'idée de convier les femmes à ces réunions intellectuelles. En même temps, il publiait à l'*Indépendance belge* des variétés littéraires très prisées et une piquante chronique des théâtres. Par ces différents moyens d'action, il réalisait avec un rare bonheur la vulgarisation attrayante et élevée des données fournies par la critique la plus novatrice et la plus saine. Tout cela ne l'empêchait pas de mener encore de front la publication de ces aimables petits volumes de la collection Hetzel, d'une érudition si gracieuse, si spirituelle, et qui ont popularisé son nom : *L'Histoire de la Conversation ; le Bien et le Mal qu'on a dit des Femmes ; le Bien et le Mal qu'on a dit des Enfants ; le Bien et le Mal qu'on a dit de l'Amour.* Le croiriez-vous, Messieurs, le volume qui groupe les textes défavorables au sexe féminin a trouvé plus de lecteurs encore que celui qui célèbre sa gloire ? Ces anthologies bien modernes nous apportent des bouquets de citations composés avec autant d'art que de tact. Lisez, si vous ne l'avez déjà fait, *le Bien et le Mal qu'on a dit des Enfants*, et vous comprendrez quels sentiments profonds ont fait l'unité de cette carrière exemplaire de lettré : les tendresses familiales sont restées jusqu'à la fin le robuste soutien de sa vie morale.

Pendant son séjour à Bruxelles, on lui offrit une chaire de littérature française à Lausanne ; il la refusa, ne voulant point renoncer à son libre apostolat de conférencier.

En 1859, l'amnistie vint mettre une fin au bannissement de Deschanel. Rentré en France, la tête haute, obstinément fidèle aux convictions qui lui avaient valu la proscription et l'exil, il resta journaliste et conférencier. En 1860, il fonde les cours de la rue de la Paix et il entre au *Journal des Débats*. Les études qu'il publia dans ce journal lui fournirent la matière de ses volumes : *Causeries de la quinzaine ; A batons rompus ; A pied et en wagon.*

Mais l'œuvre la plus significative qu'il ait publiée alors reste

sans contredit : *La physiologie des écrivains et des artistes ou Essai de critique naturelle.* Sainte-Beuve lui consacra une causerie du Lundi, en 1864. Il y parlait de l'auteur avec une estime peu commune et de son talent avec une compréhension singulièrement juste. Entre les idées de M. Deschanel et les siennes propres, les points de contact étaient nombreux. Cette critique naturelle qui démêle attentivement les diverses influences subies par un écrivain, qui en suit la trace à travers son œuvre, et y joint toutes les données puisées dans la vie, dans la destinée, dans le caractère, la complexion et le tempérament naturel, Messieurs, vous l'avez reconnue : c'est la critique moderne, qui a amené peu à peu le renversement des vieilles rhétoriques, la méthode vivante substituée aux formules didactiques.

Deux ou trois ans avant la guerre, on rapporte qu'il fut question en haut lieu d'une création de chaire au Collège de France pour M. Deschanel. C'était l'accomplissement de son ambition suprême: le travail méthodique et régulier substitué à un labeur fatigant et multiple. Duruy lui fit la proposition : il fallait prêter serment de fidélité à l'Empereur. Deschanel répondit simplement : « Non, Monsieur le ministre, le serment m'étranglerait. »

Je passe rapidement sur l'époque de la guerre et les premières années de la troisième République, pendant lesquelles, devenu député, il tourne de préférence son activité vers la politique.

Cependant, les lettres gardaient ses préférences secrètes. Et quand, le 25 janvier 1881, il fut nommé professeur de littérature moderne au Collège de France, il se crut assez récompensé et de ses longs travaux et de ses épreuves et de son exil. Ce fut — il l'a dit souvent — la plus grande joie de son existence : « Me voici donc revenu vraiment dans mon pays, s'écriait-il au début de sa première leçon, au pays des lettres et des sciences, et dans leur acropole, sur la montagne sainte, au milieu de cette jeunesse des écoles dont j'ai fait partie soit comme élève, soit comme maître, et à laquelle il me semble, malgré tant d'années écoulées, que j'appartiens encore, du moins par les idées et par le cœur. Peu de temps après, il fut élu sénateur inamovible.

Il avait alors soixante et un ans, et il allait donner pendant vingt-deux ans, dans cette enceinte, les fruits savoureux de son incomparable expérience de la vie et d'un labeur littéraire poursuivi sans interruption pendant quarante années.

Il apportait dans le professorat le goût le plus sûr, le plus raffiné, la connaissance intime et familière de toutes les grandes œuvres de notre littérature, une parole empreinte de la grâce la plus aimable, la plus prenante. Mais tout cela, Messieurs, je

n'ai pas à vous l'apprendre, à vous qui l'avez entendu et admiré jusqu'à la fin. Ses cours nous restent, au moins pour une large part, dans cette belle et éloquente série du *Romantisme des Classiques*, dans ce *Racine*, chef-d'œuvre d'analyse et de critique, caressé avec amour, et où le fonds éternel du théâtre qui a produit *Phèdre* et *Bérénice* est révélé et expliqué avec une pénétration profonde, dans ce *Lamartine*, si vrai, si nourri d'informations précises. Mais qui nous rendra maintenant cet accent si séduisant, si vif, cette sagesse alerte, cet abandon qui firent vos délices ? Qui nous rendra ces commentaires de La Fontaine et de La Bruyère, qui donnèrent à ses auditeurs du samedi le sentiment de la perfection ? Qui nous rendra ces études sur la descendance littéraire de Jean-Jacques, sur l'école romantique française, qui l'a retenu pendant six ans, sur les origines de l'école réaliste et sur le roman moderne ?

Messieurs, cet homme vaillant et simple, ce grand ami des lettres humaines, ne s'est jamais reposé ; il s'est endormi après soixante ans de parole publique, toujours écouté, toujours aimé. Quelle destinée plus enviable !

*
* *

Chacun des maîtres dont je viens d'essayer de vous retracer la carrière a gardé, en entrant dans cette maison, son caractère, son tempérament propres. Chacun d'eux a été, par la force des choses, un représentant des préoccupations générales et du goût particulier de son époque. Sans prétendre assurément me comparer à mes éminents prédécesseurs, j'ose dire, au moment de reprendre après eux une tâche si difficile, que je ne faillirai point à la tradition établie. Je resterai ici ce que je suis, peu de chose sans doute, mais du moins, à ma manière, un adepte fervent des idées et des curiosités de notre temps. Et puisqu'il est maintenant bien démontré que la littérature française moderne peut et doit être étudiée d'une façon scientifique, c'est-à-dire à l'aide des mêmes méthodes qui sont pratiquées dans les autres branches de la science, nous n'aurons garde de méconnaître une vérité si précieuse. Nous appliquerons donc résolument à l'étude des écrivains et des œuvres, comme à celle des genres et des grands courants littéraires, les principes de la méthode historique, dont l'emploi nous apparaît désormais comme le seul moyen de faire progresser nos connaissances et de renouveler les sujets. De magnifiques champs de recherches s'ouvrent devant nous : nous allons entreprendre d'en parcourir quelques-uns,

sans donner la préférence à aucun siècle, en remontant toujours aux sources, en usant largement de la méthode comparative, et avec la volonté constante d'obtenir des résultats précis et bien établis. Il m'a paru que l'histoire du roman français au XVIIe siècle, encore mal connue, permettrait d'appliquer ce programme dans toute son ampleur. Ne craignez point, Messieurs, que le souci de la recherche et le respect des règles de la critique scientifique nous interdisent jamais de goûter les ouvrages en eux-mêmes et pour eux-mêmes. Ni le charme, ni le parfum des grandes œuvres ne risqueront de s'évanouir. Plus on pénètre les causes intimes de leurs beautés, et mieux celles-ci nous deviennent sensibles et familières. J'ajoute que nous ne perdrons de vue en aucun cas le conseil si sage que l'auteur de la *Critique de l'Ecole des Femmes* a placé dans la bouche de Dorante : « Laissons-nous aller de bonne foy aux choses qui nous prennent par les entrailles, et ne cherchons point de raisonnement pour nous empescher d'avoir du plaisir. » L'admirable précepte d'André Chénier, au début de la *Perfection des Arts*, nous servira de pierre de touche : « *Homo sum*, je suis homme : voilà le principe, le but, l'objet de tous les arts... Et lorsque des préjugés, des institutions fausses ont écarté de là..., on n'a point vu les vrais rapports des choses, on en a trouvé d'imaginaires... on a tiré des conséquences fausses... on a fait des crimes des choses qui sont dans la nature et qu'elle prescrit... Les auteurs qui ont eu le malheur d'écrire d'après ces fausses notions passent, parce que la nature et la vérité sont seules éternelles. » Et maintenant, Messieurs, si, dans l'étude de la littérature française ainsi comprise, nous n'atteignons pas sur tous les points des solutions certaines et définitives, nous nous consolerons avec cette grande parole de Pasquier, l'une des voix les plus graves de notre vieille France : « Il faut combattre pour la vérité, non pour la victoire. »

ABEL LEFRANC,
Professeur au Collège de France.

La psychologie.

Cours de M. VICTOR EGGER,

Professeur à l'Université de Paris.

L'habitude : l'occasion de l'acte habituel.

J'ai parlé déjà de la condition de l'acte habituel, et j'ai montré que cette condition, c'est l'habitude même. Après la condition, l'occasion.

Nous avons, dans la dernière leçon, mesuré l'habitude, non pas avec des nombres, certes, mais enfin nous l'avons mesurée, et, pourtant, l'habitude c'est quelque chose qui n'existe pas, à vrai dire ; ce n'est ni un fait, ni une tendance, c'est une simple puissance, c'est une chance relativement à l'avenir, c'est une possibilité qui, étant plus ou moins grande, peut être, jusqu'à un certain point, mesurée. Elle a des degrés, qui dépendent de ce même fait dont on tâche de déterminer les chances, de ce même fait dans la mesure où il a été dans le passé. L'habitude, c'est donc, en définitive, un symbole, le symbole d'une possibilité ou d'une chance ; elle n'est rien autre, si elle est une puissance de répétition qui ne passe à l'acte que grâce à une occasion déterminante.

L'occasion de l'acte habituel, c'est un fait de conscience autre que l'acte habituel. Cet antécédent a le pouvoir de provoquer la venue à la conscience d'un fait nouveau, mais identique aux faits du passé. L'habitude, c'est la condition de la répétition psychique ; mais la répétition du fait exige, outre la condition, l'occasion. L'habitude, c'est le semblable condition du semblable, ou, pour mieux dire, le même condition du même, condition et non occasion. Entre les faits semblables, il y a toujours un intervalle de non-acte ou d'autre acte ; tandis que l'occasion, c'est le fait qui précède immédiatement l'acte habituel. L'occasion ne pourra être qu'un fait semblable à l'acte habituel, ou bien un fait différent ou bien encore elle sera quelque chose d'intermédiaire entre le même acte et l'autre acte. Voilà trois solutions, et il n'y a que ces trois là.

J'ai employé, à propos de la condition, dans la formule que je viens de rappeler, le mot *semblable*. Ce terme est équivoque, et, si nous continuions à l'employer sans l'expliquer, il nous ferait tomber dans de fâcheuses confusions. Je vais, tout à l'heure, l'éliminer.

De ces trois solutions, c'est la troisième que je vais établir, en écartant les deux autres.

Disons, tout d'abord, que le terme *semblable*, employé jusqu'ici, est équivoque. Il confond la similitude parfaite, absolue, c'est-à-dire l'*identité* ou la *mêmeté*, et la similitude imparfaite, dite aussi *ressemblance*, *analogie* ou *identité partielle*. Cette distinction va nous servir par la suite.

Il est évident, tout d'abord, que l'antécédent de l'acte habituel ne sera pas semblable à l'acte habituel, dans le sens où nous avons, jusqu'ici, employé le mot semblable, c'est-à-dire dans le sens de *même* ou d'*identique*.

L'occasion de l'acte habituel ne peut être identique à cet acte habituel : cela est évident. Il en sera donc différent, ou quelque chose d'intermédiaire entre l'acte habituel et un acte tout à fait différent. En d'autres termes, l'antécédent de l'acte habituel sera ou un *contigu* du fait qui va être répété ou un *analogue*. C'est dire que l'habitude passe à l'acte par l'association des idées, dont il y a deux espèces très différentes, opposées même, qu'on a eu tort de vouloir confondre : l'association de contiguïté et l'association de ressemblance ou d'analogie. L'opposition de ces deux espèces d'association, leur irréductibilité, cela demanderait, pour être établi, une leçon spéciale ; je la ferai, quand j'étudierai l'innovation psychique. Mais, dès maintenant, je puis dire que l'opposition irréductible des deux formes de l'association des idées va ressortir de l'étude à laquelle nous allons nous livrer, pour déterminer l'occasion de l'acte habituel.

Les deux cas que nous avons à examiner sont ceux-ci : l'occasion de l'acte habituel, ne pouvant être identique à l'acte habituel (car elle se confondrait avec lui), ne peut être qu'analogue à cet acte ou différente de lui, c'est-à-dire partiellement différente, ou entièrement différente.

Je vais maintenant établir que, de ces deux cas entre lesquels nous avons à choisir, un seul est à conserver, un seul est conforme à la réalité de la vie psychique. L'occasion de l'acte habituel est toujours un fait analogue à l'acte habituel, jamais différent ; en d'autres termes, le réveil de l'habitude, qui est latente, a toujours lieu par association de ressemblance jamais

par association de contiguïté. C'est bien là, en effet, ce qui distingue l'association de ressemblance et l'association de contiguïté.

Deux termes, qui se suivent par association de ressemblance, sont deux termes analogues; deux termes, qui se suivent par association de contiguïté, se suivent, quoique absolument différents, parce qu'ils se sont trouvés ensemble ou l'un à la suite de l'autre dans la conscience : l'éclair et le tonnerre, par exemple. Je vais donc établir que l'occasion de l'acte habituel est une association par ressemblance, ou, plus simplement, un fait analogue au fait répété, à l'acte habituel.

Le lien de l'antécédent et du conséquent, de l'occasion et de l'acte habituel, sera toujours l'analogue, jamais le contigu. Pour l'établir, nous allons considérer trois cas. L'antécédent de l'acte habituel ne peut être que nouveau, ou répété par hasard, ou répété par habitude.

Examinons le premier cas. Un fait de conscience nouveau, une sensation ou une imagination, suscite, par analogie, la répétition à l'état d'image, dans la conscience, d'un fait ancien analogue à lui. Cela arrive fréquemment. Dans un musée, nous voyons un tableau qui nous rappelle un tableau analogue, vu jadis ailleurs. Cela peut être représenté d'une façon conventionnelle. J'appelle A la sensation (la vue du tableau). Ce tableau rappelle un tableau analogue (α) et, à la suite de ce souvenir, d'autres souvenirs peuvent se présenter; par exemple, ce qui entourait le tableau remémoré (β, γ, etc...). Donc le fait A a réveillé le fait α, et à la suite de α viennent les contigus de α : β, γ, etc. Nous avons la succession : A, α, β, γ...

Voici un autre cas, ou plutôt une autre variété de ce cas. Un fait nouveau est partiellement identique à l'ancien ; mais ce fait ancien dans la conscience reste enveloppé dans le fait nouveau qui le rappelle. Néanmoins, les contigus de ce fait ancien sont suscités dans la conscience et viennent à la suite du fait nouveau. Le fait A, nouveau (généralement une sensation), enveloppe le souvenir d'un fait très analogue, et, à la suite de ce couple de faits, viennent les contigus du fait sournoisement réveillé. Nous avons donc : $\frac{A,}{\alpha}$ β, γ... Ce schème un peu sec peut vous rappeler des faits dont j'ai parlé à propos de l'inférence des faits subconscients. Voici le fait que j'ai cité. — Un psychologue amateur se promenait à New-York, lorsqu'il constata qu'il avait des souvenirs d'enfance : il pensait aux îles Hawaï, où il avait été élevé. Il rechercha la cause de ce rappel de souvenirs lointains et finit par trouver que

c'était l'odeur de Chinois, habitant la rue où il avait passé, qui lui avait rappelé les îles Hawaï, où il y en a beaucoup. On pourrait, d'ailleurs, citer beaucoup d'autres faits de ce genre. — En voici un. Il y a quelques mois, je lisais distraitement dans un journal une histoire où il était question d'un violoncelliste, dont le prénom était Maxime. Je pense alors à la Vénus de Milo. Je me demande pourquoi; je réfléchis, et je finis par trouver que je connais très bien un archéologue appelé Maxime et que j'ai parlé avec lui, il y a plusieurs années, de la Vénus de Milo. L'analogie avait fondu la sensation présente (lecture du journal) avec un souvenir dissimulé, et les contigus de celui-ci avaient été réveillés dans la conscience. — Une autre observation. Un enfant de deux ou trois ans vient fréquemment sur les genoux de son père et lui demande une histoire. Le père a observé la chose suivante: si cette installation sur ses genoux a lieu dans le salon, l'enfant demande l'histoire du loup; si c'est dans la salle à manger, il demande celle de la poule; si c'est dans telle autre pièce, celle du canard, etc. Ces associations sont très nettes chez l'enfant. Les histoires sont associées aux sensations physiques et au milieu optique de l'enfant. Il faut que l'enfant, se trouvant dans la situation A, retrouve aussi les sensations visuelles et tactiles d'auparavant (α), sensations suivies de l'histoire du loup, de la poule, du canard (β, γ, etc.). Il veut compléter cette sensation réveillée. Ce fait, comme on le voit, est analogue aux deux premiers.

Je passe, maintenant, au second cas. L'occasion, c'est un fait répété par hasard. Je vais, cette fois, commencer par des faits dont la formule sera la même que celle des faits cités en deuxième lieu, dans l'examen du premier cas. Un fait répété par hasard éveille naturellement le souvenir des faits dont il est la répétition. Il enveloppe ce souvenir, qui doit être présent pour que le fait nouveau soit *reconnu*. Le fait répété par hasard et reconnu ne paraît donc pas nouveau, et, s'il ne paraît pas nouveau, c'est que sa présence enveloppe les faits du passé. D'autres fois, un fait répété par hasard sera suivi des faits dont il est la répétition. Ainsi l'orage d'aujourd'hui peut me rappeler l'orage d'hier avec ce qu'il y avait de particulier dans cet orage. Lorsque le fait répété par hasard est reconnu, cela implique qu'il a réveillé et enveloppé au même instant les faits analogues passés, dont il est la répétition $\binom{A}{\alpha}$; lorsqu'il est suivi du souvenir des faits analogues passés, c'est la succession A, α, β, γ...

Il est facile de confirmer ces formules. Le printemps nouveau

réveille le souvenir du printemps ancien et l'enveloppe. Il est reconnu comme printemps; mais, après cette reconnaissance, ce qui s'est passé de spécial dans les printemps précédents vient à la conscience ($\overset{A}{\alpha}$, β, γ...) et, de même, si l'orage d'aujourd'hui rappelle celui d'hier, il le rappelle avec les particularités spéciales de cet orage (A, α, β, γ...). Les particularités du fait passé réveillé par le fait présent, ce sont des contigus (antécédents, simultanés, ou conséquents) du fait réveillé par l'association de ressemblance.

Que le fait initial soit nouveau ou répété par hasard, nous trouvons toujours deux variétés de la même consécution. Tantôt le fait suscitant (A) et le fait suscité (α) sont simultanés, tantôt ils sont successifs. Lorsque les deux analogues sont simultanés, le fait le plus fort, le fait suscitant, enveloppe le plus faible, et le dissimule plus ou moins, et quelquefois complètement. Mais il faut que le fait suscité ne soit pas absent ; sans cela, β, γ... ne s'expliqueraient pas. Au contraire, si le fait suscité (α) succède à A, alors il n'est pas enveloppé dans le suscitant. D'ailleurs, les deux analogues (A et α) sont généralement simultanés, s'ils diffèrent peu, et successifs, s'ils diffèrent notablement. La similitude comporte tous les degrés. A une extrémité, c'est l'identité, idéal inaccessible selon Leibnitz. Mais, si l'identité est un idéal inaccessible, il arrive assez souvent dans la conscience que les faits se rapprochent assez de cet idéal pour être indiscernables. Il faut que Leibnitz ait raison pour que, dans le monde de la conscience, dont nous nous occupons, la reconnaissance soit possible. La reconnaissance du printemps, de l'orage, suppose, pour être possible, qu'il y a au moins un minimum de différence entre le fait présent et les faits passés évoqués.

Si un hiver est reconnu comme hiver, si l'hiver nouveau est reconnu comme ayant été déjà éprouvé, il faut que le souvenir des hivers passés ne soit pas identique au souvenir des hivers nouveaux. En d'autres termes, il faut qu'il y ait du même et de l'autre dans les faits associés. Le fait répété par hasard et reconnu doit être partiellement identique aux faits anciens et partiellement original par ce qu'il a en lui de spécial, ou tout au moins par ses connexes, autant dire par ses contiguïtés. Quant aux faits appelés nouveaux, ils ne peuvent être nouveaux que relativement et non absolument. Une sensation que l'on déclare nouvelle, qui étonne par sa nouveauté, n'est pas une sensation absolument nouvelle ; elle est d'un certain type connu. Ce qu'on

appelle une sensation nouvelle, est une sensation notablement différente des anciennes, et cela suffit pour qu'on ne la reconnaisse pas. Quant aux inventions, l'imagination dite *créatrice* est tout simplement novatrice, imitatrice : elle imite en combinant. Une œuvre d'art nouvelle ne nous déroute pas par l'apparition de quelque chose qui ne correspond à rien de connu, de déjà vu. La différence du nouveau et du répété par hasard est donc relative : les faits reconnus ont quand même de la nouveauté, et les nouveaux ont du rapport avec le passé. Ne nous étonnons donc pas de trouver les mêmes lois, dans le cas où l'antécédent est reconnu et dans celui où il ne l'est pas.

Passons au troisième cas. L'antécédent est un fait répété par habitude. Cet examen va confirmer ce que nous avons dit des deux autres. Je représente la conscience par une ligne, comme nous l'avons déjà fait. Deux faits habituels se suivent sur cette ligne : ce sont, par exemple, les idées de César et de Napoléon. Le premier de ces faits (C) suscite le second (N) par analogie. Je dis que, dans ce cas, deux faits habituels se suivent. L'idée de César est une idée habituelle dans un esprit instruit et actif, l'idée de Napoléon également. Mais, auparavant, ces idées sont entrées dans la conscience à des époques différentes. Un beau jour, l'association a lieu dans l'esprit, par analogie, César et Napoléon étant deux grands hommes de guerre. Primitivement, les deux habitudes se sont formées isolément ; plus tard seulement, elles passent à l'acte à la suite l'une de l'autre. Comment appellerons-nous ces deux faits dans ce langage algébrique qui a été notre expédient jusqu'à présent ?

Deux faits habituels se suivent ; le premier appelle le second par analogie. J'appelle le suscitant A, le suscité x (ces notations sont parfaitement exactes, si le suscitant comprend un état fort, un nom lu ou entendu, et si le suscité n'est constitué que par des souvenirs). Lorsque le suscitant joue le rôle de suscitant, il appelle par analogie son suscité. Mais, si le second fait en suscite un troisième, par la seule vertu de la contiguïté, que faut-il penser ? Si, après avoir eu dans la conscience Napoléon, nous pensons à ce qui a suivi son règne dans l'histoire, n'y a-t-il pas là quelque chose de différent ? Une seule et même habitude, cette fois, passe à l'acte. Les éléments de cet acte sont successifs, mais se suivent dans le nouvel acte comme dans l'ancien. Dans le premier, je me répétais César, puis Napoléon : le seul lien était l'analogie ; mais, si je me répète Napoleon, la Restauration, Louis-Philippe, c'est là un seul et même souvenir, parce que ses éléments, bien que distincts, sont contigus dans l'histoire de France ; il n'y a là, à vrai dire,

qu'un seul acte d'habitude. Quant à savoir ce qui éveille le suscitant César, c'est un autre guerrier, donc un analogue, ou l'histoire romaine, donc des contigus, ou un fait nouveau, ou un hasard ; il n'y a pas là une question nouvelle. Ce que nous avions à chercher, c'était l'antécédent de α fait habituel, quand cet antécédent est, lui aussi, habituel.

J'ai donc étudié les trois cas qu'il y avait lieu d'examiner. Ma conclusion est que l'occasion de l'acte habituel est toujours un analogue, autrement dit que l'association suscitante de l'acte habituel est une association de ressemblance. La semblable condition du semblable ou, plutôt, l'identique condition de l'identique, voilà l'habitude. L'analogue condition de l'analogue, voilà l'association de ressemblance. L'association de ressemblance et l'habitude sont liées par une loi : l'analogie est l'occasion du retour de l'identique ou, en langage platonicien, le même est la condition du retour du même, et le mélange du même et de l'autre est l'occasion du retour du même. Dans un langage plus familier, nous dirons : toute répétition est occasionnée par une similitude.

V. H.

Histoire générale des temps modernes.

Cours de M. CHARLES SEIGNOBOS,

Professeur à l'Université de Paris.

Objet et nature du cours.

Avant de commencer ce cours, il me paraît utile d'indiquer pour quelles raisons je l'entreprends et de quelle façon je compte le conduire, d'autant plus qu'il n'existe pas encore de livre capable de vous renseigner sur la direction à donner à vos études. En outre, par le hasard de l'horaire, mon cours se trouve le premier d'une série de cours d'orientation générale, créés cette année et destinés aux étudiants nouveaux venus à la Faculté; ces cours ont pour objet les sources, la méthode et les résultats de l'histoire. Le mien porte le titre plus vague d'*Histoire moderne*, mais il n'en doit pas moins conserver le même caractère. Je ne veux donc pas me placer à un point de vue trop scientifique pour exposer la nature de cet enseignement, le but qu'il poursuit et les conditions propres à une pareille étude.

I. — L'enseignement donné par l'Université est un enseignement supérieur, c'est-à-dire scientifique. Vous tous, ou du moins vous qui arrivez du lycée, vous n'avez connu jusqu'ici qu'un enseignement secondaire, fondé sur l'autorité et qui se présente sous forme de manuels ou de cours. Vous avez appris des formules, des résumés plus ou moins absolus et, dans le cas le plus favorable, on vous a donné des détails vivants, on vous a décrit des cérémonies ; mais, toujours, on l'a fait sous forme d'affirmations, on ne vous a jamais dit sur quoi elles reposaient. Au baccalauréat, quand un candidat raconte un événement d'une manière inexacte ou donne des définitions contradictoires, et qu'on essaie de discuter avec lui, il ne peut que répondre : « On nous l'a dit. »

En cela, vous avez raison; l'enseignement que vous avez reçu est tout didactique ; il ne connaît d'autre principe que l'autorité; le professeur enseigne aux élèves, d'une façon plus ou moins complète, plus ou moins exacte, ses seules connaissances, sans jamais leur dire comment il est arrivé à savoir ce qu'il enseigne. Ce système n'est destiné qu'à fournir des connaissances.

1° Au contraire, l'enseignement universitaire a pour préoccupation dominante d'habituer les esprits aux procédés scientifiques et d'initier les étudiants à cette méthode. Ce qui constitue cet enseignement, c'est l'étude, moyen indispensable pour arriver à la connaissance. Evidemment, la science reste le but suprême que nous nous proposons ; mais ce but reste sans valeur, si nous ignorons par quelle voie on y arrive. L'enseignement supérieur consiste donc à montrer comment la science se fait.

Pour toutes les sciences, l'éducation de l'étudiant exige qu'il soit introduit dans des laboratoires, où il assiste à des expériences de physique, de chimie, de physiologie, où il examine des collections de végétaux, d'animaux, des échantillons de terrains, etc. Il apprend ainsi. en les pratiquant, les procédés d'étude eux-mêmes, pour les phénomènes et les objets.

L'histoire se rapproche assez souvent de ces sciences que je viens d'indiquer, et, si nous cherchons des analogies, nous remarquerons que les sciences les plus voisines de l'histoire sont la zoologie et la paléontologie. La première étudie les espèces ; la deuxième, leur succession à travers les âges. Examinons le travail d'un savant ; il commence par observer un animal, procède par analyse (dissection), le débite en petites tranches (anatomie, histologie). Une étude des détails au microscope aboutit à ce qu'on appelle une monographie. Le nombre des monographies doit être considérable : chaque savant ne fournit qu'une petite somme de travail ; chaque espèce n'est étudiée que par un petit nombre de naturalistes. C'est là le premier degré (phase) d'une œuvre scientifique. Puis les données fournies par les monographies sont assemblées, coordonnées en groupes, en formules partielles ; réunies en ensembles de plus en plus vastes, jusqu'à la zoologie comparée, générale, qui englobe les 400.000 espèces connues. De même, l'histoire doit commencer par établir les faits particuliers, les seuls qu'on puisse observer ; par exemple, les actes ou les paroles de Philippe II, de Cromwell ou de leurs soldats, tel jour, dans tel lieu ; ou le nombre d'habitants ou de maisons dans telle ville, à telle date ; le prix du pain, etc. Tel est le fondement, le point de départ nécessaire à toute science : j'ai dit la connaissance empirique. La monographie est l'assise indispensable à tout édifice scientifique, tant en histoire qu'en sciences naturelles.

Cependant, l'histoire a des procédés d'observation moins directs que les autres sciences. Elle n'examine pas immédiatement les faits (personne de nous n'a connu Philippe II ou Cromwell) ; elle examine seulement les traces laissées par ces faits :

c'est-à-dire les documents, au sens large du mot; dans la pratique, on se sert surtout de documents écrits qui constituent les sources, ou symboles représentant les observations des gens qui ont pu observer les faits ; on est donc forcé de recourir à une méthode indirecte et d'appeler à son aide le raisonnement, afin d'arriver à la même conclusion qu'avec l'observation directe. Je le répète, cette méthode est moins immédiate, plus compliquée et plus défectueuse que celle des autres sciences ; il s'ensuit que ces observations anciennes ont moins de valeur que celles que nous ferions directement. Il s'agit donc d'expliquer la différence qui existe entre toutes ces manières d'observations, de décrire la marche des raisonnements et d'indiquer les précautions imposées à ceux qui se livrent aux études historiques.

2° Nous distinguerons au moins trois sortes d'opérations successives :

a) Il faut d'abord chercher les documents (sources), que nous trouverons dans des recueils déjà imprimés ou sous forme de pièces inédites renfermées dans des dépôts spéciaux ; ces documents, nous devons ensuite les rassembler pour les étudier plus facilement ; nous devons en faire la critique. En un mot, il faut établir la bibliographie du sujet; ce travail est, d'ailleurs, facilité par des manuels récents (Langlois, 2e édition, 1901, *Manuel de Bibliographie historique*).

b) Il faut ensuite extraire des sources les renseignements, les faits particuliers ; mais, auparavant, il est nécessaire de saisir la pensée de l'auteur (interprétation) et de déterminer ce que valent ses affirmations ; par qui, quand, où et dans quelles conditions ces documents ont été rassemblés ; de là, un nouveau travail critique. L'ensemble de toutes ces précautions et de toutes ces opérations constitue la méthode.

c) Cependant ces diverses opérations ne fournissent que des faits isolés ; un nouveau labeur s'impose : il faut maintenant réunir les faits de façon que l'historien se représente un groupement d'hommes, puis une société entière ; il faut qu'il voie la suite des faits qui l'ont conduit à comprendre le mode d'existence des sociétés, les circonstances qui ont présidé à leur formation et à leur transformation.

Voilà les trois phases du travail historique, les trois séries successives d'opérations nécessaires pour constituer la science ; elles sont exprimées par trois termes : sources, méthode, résultats. L'éducation historique consiste à connaître ces sources ou documents ; puis vient une méthode critique, et une méthode que j'appellerai de construction ; tout cela aboutit aux résultats, qui,

comme vous le voyez, ne sont plus des formules imposées par une autorité quelconque, mais les conséquences d'opérations antérieures.

3° Nous venons d'établir la marche rationnelle du travail et, par conséquent, de l'éducation historique ; mais tout cela n'est qu'un idéal qui se heurte à d'énormes difficultés pratiques venant soit des conditions où se présentent les documents, soit des circonstances où les faits eux-mêmes se sont produits. La masse des documents est écrasante : monuments, papiers, archives. Pour étudier un seul règne, il faudrait plus qu'une vie d'homme. Il nous est matériellement impossible et de tout lire et de tout critiquer. L'ensemble des faits est tel que nous ne pouvons nous le représenter, même très faiblement ; c'est par millions que nous rencontrons, dans chaque pays et pour chaque homme, des actes et des paroles. Certes, beaucoup de faits n'ont laissé aucune trace ; mais il en restera toujours trop pour qu'un érudit puisse les lire à lui seul. Nous comprenons, maintenant, qu'il serait absurde de songer à accomplir un travail complet.

Pour l'étude des sources, il faudra recourir au procédé que je vous ai déjà signalé en parlant de la zoologie : la division du travail. Ici, interviennent le système des monographies et surtout le dépouillement et l'étude des sources. Ce travail est à peine commencé pour la période moderne ; presque toutes les archives sont encore inédites.

Pour grouper les faits particuliers fournis par les monographies, faits qui deviennent de plus en plus nombreux, nous avons besoin d'un principe de classement. Pour des raisons pratiques, nous devons aboutir à des formules que j'appellerai portatives et qui ne peuvent pas être d'une longueur démesurée ; il faut encore une méthode qui permette d'abréger un principe, de choisir certains faits, d'en sacrifier d'autres ; mais, dans aucun cas, on ne doit se dissimuler la vérité. La science étant soumise à des conditions pratiques, il est nécessaire de recourir à des expédients, afin de rassembler, sous un volume assez petit pour qu'on puisse en prendre connaissance, la masse infinie de menus faits établis par le travail d'observation et de critique. On en est réduit à recourir aux travaux abrégés de gens qui se sont consacrés à l'étude d'une partie restreinte de la science.

Mais, pour accomplir ce travail avec un esprit vraiment scientifique, deux conditions s'imposent : 1° il faut avoir fait soi-même, d'après quelques exemples, l'apprentissage des études historiques, avoir soi-même interprété et critiqué des documents ; 2° lire les travaux de ceux qui ont vu les documents, avec les mêmes

précautions que pour la critique des documents eux-mêmes. Ainsi nous nous approprierons les résultats scientifiques de ce travail, sans avoir à accepter les opinions personnelles de l'auteur. Il y a donc deux arts à apprendre : celui de lire les documents interprétés, critiqués, analysés, et c'est le principal travail pratique ; puis l'art de prendre des notes. Je me propose, d'ailleurs, de consacrer deux séances aux étudiants qui voudront être mieux informés.

En présence des masses énormes de faits accumulés par les monographies, le procédé le plus rationnel consiste à choisir les faits qui permettent le mieux d'étudier la question, c'est-à-dire à rassembler sans aucune notion un grand nombre de faits épars, à les résumer, à les rapprocher : c'est le travail de classement. En essayant de rassembler plusieurs faits connus directement, on s'aperçoit que ces divers groupements affectent deux formes principales. : *a*) Nous constatons, par exemple, qu'une manière d'agir ou de penser a été commune à plusieurs individus ; nous voyons là une habitude, une coutume : cela c'est la conception. En réunissant tous les groupes d'habitants, toutes les institutions d'une société, nous arrivons à un tableau d'ensemble d'une époque déterminée. *b*) On s'aperçoit qu'un grand nombre d'actes simultanés ou successifs ont abouti à un résultat commun ; voilà un événement selon la notion du vulgaire. Sous ce nom, on comprend des faits de dimensions très différentes : batailles, guerres, invasions, Renaissance, Réforme. En analysant cet ensemble de faits réunis sous un même nom, nous voyons qu'ils ont tous ce caractère commun : ils ont abouti à un changement dans telle ou telle société ; un événement sera donc une transformation. L'art de l'historien (construction) consistera à reconstituer les états et à constater les transformations. Nous pouvons appliquer cette méthode à tous les actes humains ; car, à chaque espèce, correspond une branche spéciale de l'histoire (histoire des coutumes, du vêtement, de l'architecture, des mœurs, des religions, des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce, des institutions, etc.). Cependant, on s'aperçoit que des événements communs à tout un peuple dominent les espèces étudiées dans les branches spéciales ; je veux parler des événements politiques et sociaux, tels que les actes du pouvoir souverain, qui, par ses ordres, sa force, agit sur tous les membres de la société et détermine des réformes, des révolutions, des guerres. Nous appelons événements sociaux des transformations dans la production et surtout dans la répartition des richesses, et des moyens d'action qui changent la situation des membres et, par conséquent, l'organisation de la

société; les faits sociaux ou politiques qui n'ont d'autre objet que l'intérêt général et sont fatalement négligés par les histoires spéciales, deviennent la matière de l'histoire générale. Cette forme de l'histoire, comme on le voit, étudie l'organisation générale des sociétés, les événements qui ont agi sur elles pour transformer les gouvernements, la division des peuples en nations ou le partage des pouvoirs économiques entre les individus.

II. L'histoire générale comporte nécessairement des divisions suivant les temps et les pays. La période que je vais étudier s'étend de la fin du xve siècle à la Révolution française.

1° Cette histoire ne sera certes pas celle de tous les pays et de tous les peuples du monde, mais seulement celle de certaines nations qui ont eu l'action la plus forte sur l'ensemble de toutes les autres, durant cette même période ; je me bornerai à parler de l'Europe et de ses colonies d'Amérique ; j'ajouterai quelques détails sur les massacres de peuples sauvages en Afrique et en Océanie, et sur la pénétration des Européens dans l'Inde et en Extrême-Orient. Les peuples européens constituent, en effet, un monde à part ; ils ont une civilisation commune basée sur la tradition antique, tradition d'ailleurs renouvelée par les migrations des Barbares, qui ont abouti à la formation des Etats modernes. Notre champ d'étude se trouve limité, géographiquement, à l'Europe et à l'Amérique du Nord, où s'est développée une société européenne qui a joué un rôle dans l'histoire de la vie politique en créant un nouveau type de gouvernement.

2° Ce même champ est défini, chronologiquement, par les grands événements qui ont déterminé de violentes crises dans les sociétés. La période que nous étudions part du moment où les grands Etats occidentaux se sont enfin constitués. Le régime des gouvernements féodaux est terminé, celui des grandes monarchies commence. Cette période s'ouvre par de grandes crises parallèles à la découverte de nouveaux mondes, et l'entrée en relations de l'Europe avec l'Amérique et l'Asie ; c'est l'époque de la Renaissance, de la Réforme, qui bouleverse toute la vie sociale et politique, provoque les grands conflits religieux du xvie siècle, divise le monde en deux factions et prépare les grandes luttes du siècle suivant. Dans la société anglaise, ces luttes, d'abord religieuses, deviendront politiques ; elles donneront au monde une nouvelle forme de gouvernement, qui, à son tour, créera une nouvelle conception politique. Tous ces faits aboutiront, au xviiie siècle, à former deux types principaux : parlementaire, démocratique ; l'Etat s'affranchit de l'Eglise. La période s'arrête au moment où cette

expérience, jusque-là limitée à l'Angleterre, va passer en France et se répandre ensuite dans les autres Etats européens.

Dans ces bornes géographiques et chronologiques, j'étudierai l'histoire générale du monde européen, c'est-à-dire l'histoire politique et sociale.

Je dois forcément laisser de côté toutes les histoires spéciales (vie matérielle, mœurs, religion, vie économique) ; je dois sacrifier tous les détails pittoresques propres à ce genre d'études. Il m'est également impossible de vous présenter la biographie des grands personnages, leur psychologie, leurs aventures. Il me faut, de plus, sacrifier des sources d'intérêt : les détails dramatiques auxquels on a recours dans l'enseignement secondaire pour retenir l'attention des enfants. Je ne méconnais certes pas la valeur de ce système ; mais toutes ces questions me paraissent comparables aux plaisirs d'un naturaliste qui admirerait les belles couleurs d'une fleur ou s'amuserait des mœurs d'un insecte. Ce n'est pas là l'objet essentiel de la science. L'histoire générale doit chercher surtout à établir les caractères généraux de chaque société et le sens de ses transformations, c'est-à-dire, pour revenir au langage scientifique, les caractères généraux des espèces et leur évolution. Je ne supprimerai pas tout à fait les détails individuels, mais je m'en servirai seulement comme exemples caractéristiques des façons d'agir ou de penser d'une nation ; j'éviterai le plus possible les épisodes qui ne présentent qu'un simple intérêt esthétique ; je ne m'attacherai qu'à montrer ce qu'a été chaque société, ce qu'a été chaque gouvernement, et comment l'un et l'autre se sont transformés.

III. — Les conditions dans lesquelles se trouve l'histoire moderne sont très différentes de celles des âges antérieurs, et par la nature des documents, et par la nature des sociétés et de leurs transformations.

1° Les documents abondent : de bonne heure commence l'usage pour les Etats d'entretenir des agents qui font des rapports (Venise ; son exemple est peu à peu suivi par les autres Etats) ; on crée des archives pour conserver tous les papiers publics ; l'imprimerie est découverte au XVe siècle ; au XVIIe paraissent les premiers journaux. La quantité de documents s'accroît d'une façon extraordinaire ; les archives d'un seul Etat l'emportent sur l'ensemble des sources antiques ; mais, si ces documents sont plus nombreux, ils sont bien moins étudiés ; l'attention des érudits se porte surtout vers l'antiquité, puis vers le Moyen Age ; il s'ensuit que les documents n'ont pas été très bien publiés, ni avec beaucoup de soin ; les études critiques, les monographies sont en petit

nombre ; il n'y a presque pas d'ouvrages d'ensemble. Le travail de publication, même aujourd'hui, est à peine commencé ; presque tous les documents restent à l'état de pièces inédites (même pour Venise). Il est pratiquement impossible de travailler sur de telles pièces, et un travail préparatoire n'existe pas ; les documents ne sont même pas catalogués ; les sources sont variées et de valeur fort différente. On ne peut pas essayer un classement méthodique général (citons cependant le manuel de Bernheim).

Je ne peux indiquer qu'un classement pratique en deux groupes : *a*) documents écrits par des personnes à mesure qu'elles ont vu les faits, archives, lettres, instructions, enquêtes, procès-verbaux, comptes ou quittances, journaux ; *b*) documents rédigés plus tard, quand le souvenir du fait est quelque peu altéré ou déformé par la tradition (histoires sur le modèle antique, mémoires modifiés par la vanité de l'auteur). Ajoutons, et cette considération est très importante, qu'au XVIIIe siècle tous les gouvernements de l'Europe sont secrets et que, sauf en Angleterre et en Hollande, il existe une censure très étroite de la presse ; les écrivains ont donc très peu de moyens pour être informés et aucun pour publier leurs œuvres. Les renseignements exacts étaient le privilège des gouvernements, et ils étaient, comme en Russie, conservés dans des archives secrètes. Nous connaissons bien mieux l'administration de Philippe II ou de Richelieu que celle des temps postérieurs.

De ces deux conditions la première est certes la meilleure : elle fournit les seuls renseignements exacts. Cependant, pour des raisons littéraires et pratiques, on lui a préféré les œuvres d'un Jove, d'un Guichardin, d'un Sondeval, ou les mémoires (Sully), plus esthétiques et plus commodes. Rank a bouleversé l'histoire moderne et, le premier, lui a donné une base scientifique, en montrant l'inexactitude des historiens et la supériorité des documents d'archives (publication des archives de Venise ; on a commencé à publier les relations diplomatiques, plus tard, les archives secrètes d'Espagne ; Allmeyer, France ; en Angleterre Coll, State's papers de Gardiner qui a étudié dans les archives la crise anglaise). Il en résulte que la valeur des travaux d'histoire moderne dépend entièrement du moment où ils ont été écrits. Quand ils datent d'une époque antérieure à l'examen des archives d'un pays, ils sont radicalement mauvais. C'est pourquoi, si nous voulons étudier l'histoire d'un peuple, il faut, avant tout, faire des recherches dans toutes les œuvres antiques élaborées d'après les documents d'archives.

Nous voyons ainsi que notre connaissance en histoire moderne

est subordonnée à l'étude de ces documents, des sources contemporaines et secrètes. Sur chaque question, on doit tout d'abord chercher les pièces qui existent encore, celles qui ont été publiées, les travaux faits avec les archives. Le seul procédé pratique consiste à recourir à des bibliographies, dont le rôle devient capital en histoire moderne (Langlois) ; il y a des bibliographies d'archives et de bibliothèques (Stein et Langlois, Wegwaser ; bibliographies publiées par pays : Monod 88, Krune 82, Hart. 96) ; pour se tenir au courant des répertoires annuels : bibliographies, Gardiner 78, *Répertoire d'histoire moderne*). Sur chaque question, il faut donc se constituer une bibliographie, avoir des fiches et dépouiller des bibliographies périodiques.

2° L'histoire moderne se trouve encore dans des conditions spéciales par la nature des faits qu'elle étudie. Les sociétés, depuis la fin du xve siècle, diffèrent de celles de l'antiquité et du Moyen Age ; mais toutes ont entre elles des traits communs, surtout dans l'organisation sociale ; les moyens de production sont rudimentaires. La conséquence est facile à saisir : les nobles ont une autorité considérable ; la société est donc aristocratique. La vie politique est un privilège, et, la masse du peuple ne s'intéressant pas aux destinées de la nation, la direction des affaires est confiée à quelques hommes : donc, action très forte des individus. La même observation peut être faite pour la vie politique proprement dite : il n'y a que quelques Etats ; dans chacun, un seul souverain ; les sujets sont habitués à obéir ; le monarque est absolu ; par suite, les actes, les idées de ce dernier acquièrent une importance capitale ; là encore, l'histoire moderne est une étude des individus.

Le pouvoir politique est, depuis Charlemagne, entre les mains de deux autorités qui opèrent parallèlement : laïques et abbés ; les réformateurs seront des théologiens, dont les actes auront des conséquences considérables pour la vie politique.

Résumons-nous : la vie matérielle est presque barbare ; la société, aristocratique ; le gouvernement, monarchique et absolu ; le pouvoir et la direction du pays, concentrés dans quelques individus ; la religion, l'Eglise, jouent le principal rôle ; aussi n'avons-nous guère à faire que l'histoire des individus et des conflits ecclésiastiques.

3° Enfin l'histoire moderne présente des transformations d'espèce inconnue.

a) Nous constatons la création de grandes monarchies centralisées, mais superposées à des aristocraties qui conservent leurs privilèges spéciaux. Entre ces divers gouvernements s'établissent

des relations régulières, grâce à la diplomatie ; ce phénomène est tout moderne.

b) Des crises d'un nouveau genre, comme les guerres de religions, aboutissent à la diversité des Eglises.

c) La diversité des Eglises engendre, en Angleterre, une autre nouveauté : je veux parler de la tolérance ; puis, en politique, le gouvernement est limité par des lois : la monarchie devient constitutionnelle et parlementaire. En Amérique, nous assistons à la naissance d'un gouvernement représentatif, démocratique, basé sur la souveraineté du peuple.

Ce sont là des phénomènes inconnus dans le monde et tout à fait originaux. En Europe et en Orient, tant dans l'antiquité que dans les temps modernes, nous trouvons de grands Etats organisés ; ces Etats aboutissent à une monarchie absolue, bureaucratique, dont la direction appartient à des fonctionnaires séparés du peuple. Dès lors, l'Europe se différencie de l'Orient ; elle commence à réaliser un type nouveau : régime représentatif ou pouvoir d'élus ; et la direction des destinées du pays finit par revenir au peuple. C. D.

Ouvrage signalé

L'Histoire (*Les genres littéraires*), par M. Léon Levrault, *agrégé des lettres*, librairie P. Delaplane, Paris, 1905, un vol. in-18 raisin, broché 0 fr. 75.

Le gérant : E. Fromantin.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (Ire Série) N° 12 26 JANVIER 1905

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

Gilbert (*suite*).

Je vous ai avertis déjà que j'étudierais Gilbert sous quatre aspects, ce qui ne veut pas dire que nous allons nous éterniser sur ce personnage, qui n'est vraiment pas très considérable et qui n'a pas laissé une œuvre très volumineuse. Pour la clarté de l'exposition, nous examinerons successivement Gilbert romancier en vers, poète élégiaque, lyrique et satirique.

Je ne vous arrêterai pas très longtemps sur Gilbert romancier en vers : ce n'était pas sa vocation de cultiver le genre de l'héroïde. Créée par Colardeau et pratiquée vers le même temps par Dorat, l'héroïde était à la mode vers 1770, d'abord pour avoir été jetée dans la circulation par des poètes distingués, ensuite parce que tout contribuait à la maintenir en vogue pendant quelque temps. Je vous ai dit que l'héroïde était un petit roman antique ou moderne, en vers, généralement en forme de lettre. Si ce n'est pas la *Nouvelle Héloïse* (1761) qui a créé l'héroïde, elle a du moins contribué au succès de ce genre ; car c'est un roman sentimental, en prose, il est vrai, mais par lettres. Ce genre a été en très grand honneur de 1760 à 1790 et même à 1800 ; la mode était à l'héroïde : Gilbert a fait des héroïdes. Remarquez

seulement qu'il a eu une tendance à faire des héroïdes « nouveau jeu ». Les premières héroïdes traitaient des sujets antiques : on exprimait dans une lettre les plaintes d'Héro à Léandre ou de Léandre à Héro, de Cléopâtre à Antoine ou d'Antoine à Cléopâtre. Peu à peu, sous l'influence de la *Nouvelle Héloïse*, l'héroïde revêt un caractère plus moderne : c'est ainsi que Dorat nous avait donné, sous le titre de *Barnevelt*, les lettres d'un criminel qui, tombé du vol dans l'escroquerie, de l'escroquerie dans le faux et du faux dans l'assassinat, écrit de sa prison à un de ses amis pour lui exprimer son repentir ; c'est un fait divers mis en vers. Gilbert en a donné une imitation dans son héroïde intitulée *Le Criminel*. A vrai dire, il n'y a pas assez de différences entre les deux pièces ; c'est tout ce qu'il y a de moins original, et je me garderai bien de vous en lire un seul vers. — L'héroïde, à cette époque, décline si bien vers le petit roman moderne que Gilbert a écrit une autre héroïde qui n'est pas autre chose qu'un fait divers ; le fait divers est le suivant, — il est ignoble, du reste. — Le marquis de Gange était très vertueux et sa femme très jolie ; les deux frères du marquis, l'un abbé, l'autre militaire, tombèrent amoureux de leur belle-sœur. Bientôt le mari devint jaloux et persécuta sa femme. L'abbé, intrigant et capable de tout, croyant s'en faire un mérite auprès de sa maîtresse, dissipa les soupçons du marquis ; mais tout ce qu'il put faire n'eut point assez de force pour fléchir une femme aussi vertueuse que belle. Il résolut donc de l'assassiner, et exécuta cet horrible projet avec son frère. Cette épouvantable histoire, tout à fait indigne de la poésie, était considérée par Gilbert comme pouvant servir de matière à une héroïde, et à une héroïde encore sous forme de lettre : c'est la marquise de Gange elle-même qui en fait le récit en vers plats, avec un mouvement un peu factice, mais auquel un lecteur moins dédaigneux pourrait se laisser prendre. Il y a beaucoup de « ah ! », d' « hélas ! » ; mais cela ne signifie rien, et je ne vous en ai parlé que pour marquer l'évolution du genre. L'héroïde était destinée à devenir un petit feuilleton en vers, et c'est ce qu'elle est devenue entre les mains de Gilbert. — Enfin, dans le même genre, Gilbert est revenu à l'héroïde antique, au récit par lettres d'un événement déjà traité par les auteurs anciens : je veux parler de la pièce de *Didon à Enée*. Celle-là, il l'a formellement intitulée *héroïde ;* il s'était abstenu pour les deux précédentes, n'étant pas bien sûr qu'elles fussent des héroïdes, puisqu'il n'y figurait pas de héros. De la lettre de *Didon à Enée*, je ne vous lirai rien, tout en vous disant qu'elle est pourtant meilleure que les autres. Gilbert

imite presque continuellement la fin du IVe livre de l'*Enéide*, dont les deux cents derniers vers sont délayés en sept ou huit cents vers ; ce n'est pas une traduction, mais une paraphrase de Virgile, et c'est là son principal défaut. On y remarque, cependant, une certaine fermeté et un sentiment assez vif du goût et de la couleur antiques. En somme, ce n'était qu'un assez brillant travail d'écolier. Je n'insisterai pas davantage sur Gilbert fabricateur d'héroïdes ; car nous avons, heureusement, un meilleur Gilbert.

Nous avons d'abord un Gilbert écrivain de littérature personnelle, qui, sans avoir fait de vers lyriques, a composé de vraies élégies à rimes plates ; — et il n'y a pas que les rimes qui en soient plates ! — mais, enfin, on y trouve des accents tragiques, qui nous touchent et ont une véritable puissance. Le *Poète malheureux*, je vous l'ai dit, avait été fait pour l'Académie à l'arrivée de Gilbert à Paris. Cette pièce a été très méprisée de La Harpe ; c'est une pièce faible, mais où se trouve déjà cet accent amer, d'une amertume toujours calculée, toujours un peu factice chez Gilbert, et qui est pourtant assez prenante et vive, et réussit à nous secouer un peu. Je ne vous en lirai pas le début, qui est une imitation, ou, si vous aimez mieux, une réminiscence confuse de la première satire de Boileau. Le milieu est assez vigoureux, mais très banal. La fin ne manque pas d'une certaine force :

C'en est donc fait : déjà la perfide espérance
Laisse de mes longs jours vaciller le flambeau ;
A peine il luit encore, et la pâle indigence
M'entr'ouvre lentement les portes du tombeau.
Mon génie est vaincu : voyez ce mercenaire,
Qui, marchant à pas lourds dans un sentier scabreux,
Tombe sous son fardeau ; longtemps, le malheureux
Se débat sous le poids, lutte, se désespère,
Cherchant au loin des yeux un bras compatissant ;
Seul, il soutient la masse à demi soulevée ;
Qu'on lui tende la main, et sa vie est sauvée.
Nul ne vient, il succombe, il meurt en frémissant.
Tel est mon sort : bientôt, je rejoindrai ma mère,
Et l'ombre de l'oubli va tous deux nous couvrir.

Evidemment, ce ne sont pas là des vers de génie, mais des vers pleins et vigoureux ; c'est d'un très jeune homme, qui a de bonnes dispositions.

O rives de la Saône, où ma faible paupière
A la clarté des cieux commença de s'ouvrir,
Lieux où l'on sait au moins respecter l'innocence,
Vous ne me verrez plus ! Mon dernier jour s'avance

Mes yeux se fermeront sous un ciel inhumain.
Amis, vous me fuyez ? Cruels ! je vous implore.
Rendez-moi ces pinceaux échappés de ma main.
Je meurs... Ce que je sens, je le veux peindre encore.

Ce dernier vers est original : c'est bien le cri d'un poète agonisant.

D'autres poésies du même genre, les *Plaintes du Malheureux* et les *Quarts d'heure de Misanthropie*, ont une certaine vigueur et produisent une impression qui n'est pas indifférente. Gilbert, qui est mort très jeune, aurait-il tenu tout ce qu'il promettait ? Je n'en suis pas sûr. De Chénier, on peut dire hardiment que, s'il avait vécu, il aurait été le plus grand poète du début du XIXe siècle ; mais de Gilbert... ? A vingt-neuf ans, il se répétait déjà ; il a fait trois fois le *Poète malheureux* : dans le *Poète malheureux*, dans les *Plaintes du Malheureux* et dans les *Quarts d'heure de Misanthropie !* Je crois qu'il n'a pas vécu assez longtemps pour être mauvais poète... Quoi qu'il en soit, cette misère du poète, qui ne trouve pas tout de suite des occasions de percer et des avenues ouvertes, commence déjà à être monotone.

On trouve dans les *Plaintes du Malheureux* les mêmes qualités que dans le *Poète malheureux*, mais à un plus haut degré. Ce que je reproche surtout à Gilbert, c'est, dans une pièce élégiaque, de ne pas avoir pris le rythme élégiaque ; pourtant déjà les rimes y sont croisées, et ce sont presque des stances, assez irrégulières : c'est non pas un essai, mais une intervention involontaire du rythme dans une pièce qui appelle le rythme.

Les *Quarts d'heure de Misanthropie* sont décidément, mais partiellement, en strophes au commencement et à la fin ; on y sent le tâtonnement du poète qui est au seuil du lyrisme, mais qui n'y entre pas. On y retrouve l'inspiration de Jean-Jacques Rousseau, du mauvais Jean-Jacques Rousseau, qui apostrophe les éléments, la nature, les méchants. Le début est d'une banalité et d'une platitude incomparables ; le reste est mieux :

L'univers est un temple où l'on voit l'injustice
Se targuer sur l'autel, un sceptre dans la main.
La modeste vertu, victime du dédain,
Y marche l'œil baissé devant l'éclat du vice ;
Et les pâles talents, couchés sur des grabats,
Y veillent consumés par la faim qui les presse ;
Tandis que, s'égayant, chantant dans la paresse,
L'ignorance au teint frais s'endort sous le damas...
Ainsi, par les sentiers de la misanthropie,
Quand au bord du tombeau je serai parvenu,

Ces mots seront les derniers de ma vie :
« J'eusse aimé les humains, s'ils aimaient la vertu. »

Voilà Gilbert poète élégiaque ; le lyrique et le satirique lui sont de beaucoup supérieurs. Je vous avertis qu'il y a une *Ode au prince de Salm-Salm*, une *Au Roi* et une *A la Reine*, qui sont des pièces de circonstance, œuvres de poète famélique et mendiant ou tout au moins solliciteur, et qui ne valent rien ; mais l'*Ode sur le Jugement Dernier* et la *Dernière Ode de Gilbert* sont très remarquables. La première a été abominablement méprisée par La Harpe, qui, parce qu'il en voulait à Gilbert, a consacré tout un livre de son *Cours de Littérature* à crosser le *Jugement* de Gilbert. Ce bon La Harpe était très gêné : il ne pouvait souffrir Gilbert, qui l'avait traité vous verrez comment : et, d'autre part, La Harpe appartenait, à la fin de sa vie, au parti antiphilosophe, dont Gilbert avait été l'un des plus brillants représentants. Forcé de rendre justice à Gilbert, comment La Harpe s'en tirerait-il? En ne faisant que le professeur de rhétorique, en ne s'attachant qu'aux détails littéraires, voire grammaticaux : quant aux œuvres les plus belles de Gilbert, il se contenta de déclarer en trois lignes qu'elles étaient très belles. Je vais faire un peu mon La Harpe, à mon tour, et vous montrer, en vous lisant cette *Ode sur le Jugement dernier*, que c'est une œuvre digne du sujet, en ce qu'elle a une certaine allure majestueuse et aérienne. Gilbert s'y est montré poète lyrique à la façon de Lefranc de Pompignan, et vous savez que, dans ma bouche, ce n'est pas un mince éloge. En voici les plus belles strophes :

L'Océan révolté loin de son lit s'élance,
Et de ses flots séditieux,
Court, en grondant, battre les cieux,
Tout prêts à les couvrir de leur ruine immense.
C'est en fait : l'Eternel, trop longtemps méprisé,
Sort de la nuit profonde,
Où, loin des yeux de l'homme, il s'était reposé.
Il a paru : c'est lui ; son pied frappe le monde,
Et le monde est brisé.

Je crois vraiment que Lamartine, dans ses premières odes, n'a pas fait mieux !

Tremblez, humains : voici de ce juge suprême
Le redoutable tribunal.
Ici perdent leur prix l'or et le diadème ;
Ici l'homme à l'homme est égal ;
Ici la vérité tient ce livre terrible
Où sont écrits vos attentats ;

Et la Religion, mère autrefois sensible,
S'arme d'un cœur d'airain contre ses fils ingrats.

Voilà des vers d'une sonorité puissante et vigoureuse, donc très expressifs de la pensée qu'ils veulent rendre : c'est de la vraie poésie. En général, les vers religieux sont imités des *Livres Siants :* cela ne nuit pas à leur beauté, mais leur ôte un peu de leur mérite ; tous les traits que nous relevons dans Gilbert sont bien de lui, d'un grand poète philosophe ; aucun n'est biblique. Voici la strophe finale :

Le juste, enfin, remporte la victoire,
Et de ses longs combats, au sein de l'Eternel,
Il se repose, environné de gloire.
Ses plaisirs sont au comble et n'ont rien de mortel;
Il voit, il sent, il connaît, il respire.
Le Dieu qu'il a servi, dont il aima l'empire,
Il en est plein, il chante ses bienfaits.
L'Eternel a brisé son tonnerre inutile;
Et, d'ailes et de faux dépouillé désormais,
Sur les mondes détruits le Temps dort immobile.

L'écrivain qui n'aurait trouvé que ces trois vers est un poète de tout premier ordre : ce qui en fait la beauté, c'est qu'ils nous donnent une sensation de grandeur et d'espace illimité.

Voici maintenant l'*Ode imitée de plusieurs psaumes*, composée par Gilbert huit jours avant sa mort, suivant la légende ; on peut croire, tout au moins, qu'elle est des derniers mois de sa vie. Je dirai de cette ode qu'elle est charmante plutôt que sublime, ou même que très belle ; on ne l'a pas assez remarqué : elle a plus de mélancolie douce et délicate que de force et de puissance. Gilbert, qui a été si énergique, ne l'a pas été à ce moment-là ; son accent est bien celui du dernier chant, du chant du cygne : il a la douceur du dernier cri, un peu étouffé. Puis elle est fort bien composée, et se termine par des vers qui sont parmi les plus beaux de tous les temps :

J'ai révélé mon cœur au Dieu de l'innocence ;
Il a vu mes pleurs pénitents;
Il guérit mes remords, il m'arme de constance ;
Les malheureux sont ses enfants....

Voyez-vous combien le ton est tendre ? Le poète parle presque à voix basse ; c'est bien le ton d'une confession.

Soyez béni, mon Dieu ! vous qui daignez me rendre
L'innocence et son noble orgueil ;
Vous qui, pour protéger le repos de ma cendre,
Veillerez près de mon cercueil !

Au banquet de la vie infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs :
Je meurs et, sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Salut, champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
Et vous, riant exil des bois !
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière fois !

Ah ! puissent voir longtemps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux !
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit pleurée,
Qu'un ami leur ferme les yeux !

Rien de plus pitoyable que cette plainte sous forme de vœu, qui retourne, contre ceux qui l'abandonnent, le vœu du poète ; cet accent mélancolique et sincère est la marque d'un talent tout à fait supérieur. Dans deux ou trois siècles, il ne restera de Gilbert que cette ode, mais elle restera : elle suffit pour « garder son nom de périr », comme disait son prédécesseur Malherbe.

Gilbert satirique tient tout entier dans deux poèmes, très longs il est vrai : le *Dix-huitième Siècle* et *Mon Apologie*. Le second est la suite du premier ; or ces choses-là ne réussissent presque jamais : le plus souvent, quand on est revenu sur une pièce pour la compléter, on a couru à un échec ; il faut faire exception pour les deux satires de Gilbert.

Le *Dix-huitième Siècle* a été composé vers 1774 ou 75, tout à fait au commencement du séjour de Gilbert à Paris : c'est sous le coup de ses premiers déboires, alors qu'il en voulait à d'Alembert et qu'il étendait assez naturellement sa haine à tous les philosophes, que Gilbert a écrit cette satire. Elle comprend deux parties : la première traite des mauvaises mœurs du temps ; la seconde, des défauts littéraires de l'époque. Il y a donc en Gilbert deux satiriques : un moraliste à la Juvénal et un littéraire à la Boileau.

On voit que ce jeune homme commence déjà à connaître son métier : il sait que la partie la plus importante de sa satire est la partie morale ; mais il sait aussi que les épigrammes contre les mauvais écrivains sont plus propres que les déclamations contre les méchants à flatter la malignité publique : aussi les a-t-il gardées pour la fin. Je vous parlerai tout d'abord des principaux traits de satire morale, gardant la satire littéraire pour plus tard.

Gilbert fait parler le parti philosophique, le « monstre », comme il l'appelle :

Quoi! votre muse en monstre érige la sagesse!
Vous blâmez ses enfants, et leur crédit vous blesse!
Vous, jeune homme, au bon sens avez-vous dit adieu?
Je soupçonne, entre nous, que vous croyez en Dieu...
Gardez-vous de l'écrire, et respectez vos maîtres:
Croire en Dieu fut un tort permis à nos ancêtres;
Mais, dans notre âge...! Allons, il faut vous corriger...
Eh! qui put vous apprendre, écolier ténébreux,
Que des mœurs parmi nous la perte était certaine;
Que les beaux-arts couraient vers leur chute prochaine?
Partout, même en Russie, on vante nos auteurs.
Comme l'humanité règne dans tous les cœurs!
Vous ne lisez donc pas le *Mercure de France*?
Il cite au moins par mois un trait de bienfaisance.

C'est tout à fait la manière de Gresset : des vers sournois, étouffés, des vers en tapinois, et qui rappellent la majesté fourrée du chat de La Fontaine. — Gilbert nous peint les mœurs du temps avec une certaine banalité, dont Juvénal lui-même n'a pas su être exempt : il s'agit, alors, de se sauver par l'expression. Gilbert, sans atteindre à la force de Juvénal, trouve pourtant des traits vigoureux, des vers bien venus, qui jaillissent et qui percent avec une petite pointe acerbe.

Voici un passage un peu vif ; mais, comme il contient une allusion biblique, il peut se lire en bonne compagnie :

J'aurais pu te montrer nos duchesses fameuses
Tantôt d'un histrion amantes scandaleuses,
Fières de ses soupirs obtenus à grand prix,
Elles-même aux railleurs dénonçant leurs maris;
Tantôt, pour égayer leurs courses solitaires,
Imitant noblement ces grâces mercenaires,
Qui, par couples nombreux, sur le déclin du jour,
Vont aux lieux fréquentés colporter leur amour;
De nouvelles Sapho, dans le crime affermies,
Maris de nos beautés sous le titre d'amies;
Et de galants marquis, philosophes parfaits,
En petite Gomorrhe érigeant leurs palais.

C'est du Juvénal moderne, un peu plus faible dans l'expression; mais il y a la même vigueur dans le trait court et rapide. Vient ensuite toute une description du Paris d'alors.

Pour ne pas finir sur cette impression écœurante, voici un couplet d'une satire plus fine et plus gaie ; le travers caractéristique des hommes — et des femmes — de mauvaises mœurs, est d'être infiniment sensibles et de tirer vanité de leur merveilleuse sensibilité :

Parlerai-je d'Iris? Chacun la prône et l'aime;
C'est un cœur, mais un cœur.... c'est l'humanité même.

Si d'un pied étourdi quelque jeune éventé
Frappe, en courant, son chien, qui jappe épouvanté,
La voilà qui se meurt de tendresse et d'alarmes;
Un papillon souffrant lui fait verser des larmes :
Il est vrai; mais aussi qu'à la mort condamné,
Lalli soit en spectacle à l'échafaud traîné,
Elle ira la première à cette horrible fête
Acheter le plaisir de voir tomber sa tête.

*
* *

Nous allons donc en finir, aujourd'hui, avec le poète Gilbert. Je m'étais arrêté — l'heure en avait décidé ainsi — au milieu de sa satire intitulée le *Dix-huitième Siècle*, et je vous avais dit que cet arrêt me semblait assez rationnel, parce que cette satire se partage en deux dissertations d'un caractère bien différent: la première, toute morale, est une satire à la Juvénal; la seconde, toute littéraire, est écrite à la manière d'Horace; c'est à cette partie littéraire que nous somme arrivés. Je vous ai indiqué pourquoi Gilbert avait observé cet ordre : il savait, vous ai-je dit, que la satire morale est moins intéressante, et que, dans la satire littéraire, ce sont les amours-propres les plus irritables qu'on blesse, les personnages les plus connus qu'on fustige.

Gilbert s'attaque d'abord, pour y revenir un peu plus loin, au grand poète du temps, à celui dont la gloire était européenne : j'ai nommé Voltaire; et il le caractérise assez bien, — assez bien, étant donné, bien entendu, le parti pris de dénigrement. — Qu'avons-nous, se demande Gilbert, dans notre littérature actuelle?

C'était peu que, changée en bizarre furie,
Melpomène mêlât sur le scène flétrie
Des romans fort touchants; car, à peine l'auteur
Pour emporter les morts laisse vivre un acteur,
Que, soigneux d'évoquer des revenants affables,
Prodigue de combats, de marches admirables,
Tout poète moderne, avec pompe assommant,
Fit d'une tragédie un opéra charmant.

Les six ou sept vers que je vous ai lus sont faits pour amener celui-ci, qui contient le fond de sa critique : les tragédies de Voltaire ne sont pas autre chose que des opéras; et Gilbert ne se trompe pas. Voltaire avait voulu mettre dans la tragédie, tout en conservant le moule de la tragédie classique, plus de spectacle, plus d'action, plus de détails qui frappent les yeux

et l'imagination ; c'était glisser sur la pente de l'opéra, et, de fait, *Tancrède* n'est qu'un opéra. Je sais bien que *Mérope* est très précisément et très énergiquement classique, qu'on pourrait en dire autant de telle ou telle autre tragédie de Voltaire ; mais, enfin, *Zaïre*, *Alzire*, *Tancrède* et *Adélaïde du Guesclin* ont tout à fait ce caractère de pièces faites pour exciter ce que les modernes ont appelé l'imagination visuelle.

Ce qui a aussi frappé Gilbert, ce sont les tendances ultra-moralisatrices de la tragédie de Voltaire ; la tragédie, entre les mains de Voltaire, servait de passeport à des dissertations philosophiques et morales :

> La muse de Sophocle, en robe doctorale,
> Sur des tréteaux sanglants professe la morale :
> Là souvent un sauvage, orateur apprêté,
> Aussi bien qu'Arouet parle d'humanité....

Le trait est dirigé contre *Alzire*.

> Là, des Turcs amoureux, soupirant des maximes,
> Débitant galamment Sénèque mis en rimes.

Cela c'est pour *Zaïre*, et ce n'est pas mauvais, quoique peu juste ; mais, enfin il est bien vrai que sinon des concetti, du moins des traits trop ingénieux gâtent souvent *Zaïre*.

> Alzire au désespoir, mais pleine de raison,
> En invoquant la mort, commente le Phédon :
> Pour expirer en forme, un roi, par bienséance,
> Doit exhaler son âme avec une sentence.

C'est de la meilleure critique satirique mise en vers ; c'est tout à fait du Boileau, avec quelque chose de plus aigu, avec cette pointe acérée que Boileau n'a pas toujours eue.

> Et chaque personnage au théâtre produit,
> Héros toujours soufflé par l'auteur qui le suit...

vers ou devenu proverbe, ou digne de le devenir, vers que vous pouvez mettre en épigraphe à toutes les tragédies de Voltaire,

> Fût-il Scythe ou Chinois, dans un traité sans titre,
> Par signe interrogé, vous répond par chapitre.

Ce dernier vers n'est pas très bon, et c'est fâcheux, car la tirade était tout à fait excellente ; elle est, en tout cas, d'un écrivain qui sait reconnaître les défauts, et, quand on reconnaît les défauts, on connaît le sujet lui-même.

Autre chose : Gilbert reproche aux écrivains contemporains, et à Voltaire en particulier, de dénigrer ceux du siècle précédent ; ce n'est pas absolument exact. Vous savez que Voltaire veut être — et il veut l'être plus qu'il ne l'est — un continuateur du XVIIe siècle, dont il soutient énergiquement la tradition : le novateur Voltaire n'a pas été novateur en littérature ; mais vous savez aussi que Voltaire ne s'est jamais piqué d'homogénéité de doctrine, qu'il a appelé le dix-septième siècle :

Siècle de grands talents bien plus que de lumières,

et qu'il avait un peu de dédain pour ces gens qui étaient chrétiens et qui avaient des idées et des croyances que lui, Voltaire, désapprouvait. Donc Gilbert n'avait pas tout à fait raison, pas tout à fait tort non plus, en personnifiant dans Voltaire cette tendance du dix-huitième siècle à mépriser un peu les grands maîtres de l'âge précédent.

Voltaire en soit loué ! Chacun sait au Parnasse
Que Malherbe est un sot et Quinault un Horace.

Je ne me rappelle pas avoir jamais vu Voltaire traitant Malherbe de sot ; mais, pour ce qui est de Quinault, c'est une manie, chez Voltaire, de le porter aux nues. Manie étrange, d'abord parce que ses vers ne sont pas bons, puis parce qu'ils n'ont rien de commun avec ceux de Voltaire : ils sont mous, ils sont flasques, ils n'ont ni esprit, ni relief, ni vigueur, en somme aucune des qualités des vers de Voltaire. Pourquoi donc Voltaire s'est-il obstiné à célébrer en lui un grand homme méconnu ? C'est un versificateur d'opéra, et rien de plus :

Non, non, il ne m'est pas possible
De passer de mon trouble en cet état paisible.

C'est devant de pareils vers que Voltaire tombe en admiration.

Dans un long commentaire, il prouve longuement
Que Corneille parfois pourrait plaire un moment.

Le *Commentaire de Corneille*, qui est une œuvre excellente, une des plus propres à nous apprendre le français, sent en effet le parti pris ; il n'est pas dicté par une très grande sympathie : on dirait bien que Voltaire s'est attaché à montrer qu'il n'y a que de beaux passages dans Corneille.

J'ai vu l'enfant gâté de nos penseurs sublimes,
La Harpe, dans Rousseau trouver de belles rimes.

Si l'on en croit Mercier, Racine a de l'esprit ;
Mais Perrault, plus profond, — Diderot nous l'apprit,
— Perrault, tout plat qu'il est, pétille de génie :
Il eût pu travailler à l'Encyclopédie....

Voilà le mot joli, le coup de patte en tapinois, en douceur, qui n'a pas l'air méchant, et qui l'est, quand on y songe.

Boileau, dit Marmontel, tourne assez bien un vers ;
Et tous ces demi-dieux, que l'Europe en délire
A depuis cent hivers l'indulgence de lire,
Vont dans un juste oubli retomber désormais,
Comme de vains auteurs qui ne pensent jamais.

C'était, en effet, la critique générale adressée aux maîtres du dix-septième siècle, qui ne pensent pas à la manière anglaise ou à la manière suisse, qui sont seulement de bons écrivains. Gilbert revient à Voltaire qui, pour lui, représente et résume tout le dix-huitième siècle. Personne, dit-il, n'ose rire de lui :

On aurait beau montrer ses vers tournés sans art,
D'une moitié de rime habillés au hasard,
Seuls et jetés par ligne exactement pareille,
De leur chute uniforme importunant l'oreille,
Ou bouffis de grands mots qui se choquent entre eux,
L'un sur l'autre appuyés, se traînant deux à deux,
Et sa prose frivole en pointes aiguisée,
Pour braver l'harmonie incessamment brisée ;
Sa prose, sans mentir, et ses vers sont parfaits ;
Le *Mercure*, trente ans, l'a juré par extraits.

Non seulement elle est bien faite, cette critique, mais elle est consciencieusement faite. Gilbert ne recherche pas des traits subtils et aigus : il cherche d'abord à avoir raison ; quels sont, se demande-t-il, les défauts de Voltaire écrivain ? Ses vers sont faibles et plats ou emphatiques ; sa prose est trop brisée, trop saccadée, elle manque de nombre. Ce qu'il y a de bon dans le style de Voltaire n'est pas là, ne pouvait pas y être, mais tout le mauvais y est ; regardons-y de près. Les vers de Voltaire sont-ils tournés sans art ? C'est une hyperbole ; mais, au fond, l'idée est juste : l'art de Voltaire est très particulier, ce n'est pas la perfection des auteurs du dix-septième siècle. — Vous savez très bien aussi que les critiques et les poètes du dix-neuvième siècle ont reproché à Voltaire d'avoir dégradé la rime. — « Seuls et jetés par ligne exactement pareille » n'est pas vrai de ses poésies légères, mais s'applique parfaitement à ses poésies dites sérieuses, à la *Henriade* et à ses tragédies. Ses vers vont par distiques ; il ne sait pas conduire et manier la large période poétique

de six ou huit vers, comme Corneille et aussi comme Racine (rappelez-vous le discours d'Oreste à Pyrrhus). Ses vers vont deux par deux « comme des bœufs », dira ce gamin de Musset. — Ils sont « bouffis de grands mots » ; oui, dans ses tragédies, on déplore cette emphase qui résulte nécessairement des efforts que fait, pour être orateur, un homme qui n'est pas né pour être orateur. — Quant à sa « prose frivole », les défauts en sont, en effet, merveilleux et charmants. — Gilbert accorde, d'ailleurs, quelques mérites à Voltaire : il reconnaît « son rare savoir » et trouve parfois chez lui d' « antiques beautés ». Mais qu'on ne vienne pas lui vanter

> Saint-Lambert, noble auteur dont la muse pédante
> Fait des vers fort vantés par Voltaire qu'il vante...

N'y a-t-il pas dans cet échange de bons offices quelque chose d'exquis ?

> Ni ce vain Beaumarchais, qui trois fois avec gloire
> Mit le mémoire en drame et le drame en mémoire...

Vous savez, en effet, que Beaumarchais dans ses *Mémoires* a fait œuvre d'auteur dramatique, et que ses comédies sont des mémoires, des factums, des pamphlets.

> Ni ce lourd Diderot, docteur en style dur,
> Qui passe pour sublime à force d'être obscur...

Voilà encore qui s'applique très bien à cette admirable fournaise que fut Diderot, fournaise pleine de fumée, mais dont il sort de temps en temps des éclairs.

> Ni ce froid d'Alembert, chancelier du Parnasse,
> Qui se croit un grand homme et fit une préface.

C'est injuste : nous sommes en pleine méchanceté... et, pourtant, cette préface est très inférieure aux premiers *Discours* de Rousseau et bien au-dessous de sa réputation.

La fin de la satire, vous le voyez, est tout à fait jolie : elle a plus de mouvement que le début, elle donne la sensation d'une charge à fond de train non plus contre tel ou tel individu, mais contre tout un bataillon d'auteurs, que Gilbert a groupés pour les attaquer et les harceler de toutes parts. Nous sommes tout près de la satire lyrique, de la fougue oratoire des Juvénal, des d'Aubigné et des Hugo.

Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que Gilbert a recommencé cette satire, et que, en la recommençant, il ne l'a pas gâtée ; il avait

eu du succès : il en voulut plus encore. Cette seconde satire sur le dix-huitième siècle, il l'a intitulée *Mon Apologie* : c'est un dialogue entre Gilbert et un certain Psaphon, qui n'est qu'un sot, qu'on nous présente même comme un peu trop sot et qui se mêle de sermonner Gilbert, de le « semoncer », comme on disait alors, et de lui donner de bons conseils. La première partie de la satire est un peu faible : Gilbert est un peu long à se mettre en mouvement ; il y a du frottement au départ. « Eh ! quoi, dit à peu près Psaphon à Gilbert, vous faites des satires ? Vous devriez en rester là : cela vous fait du tort ; encore si vous médisiez de Dieu, on pourrait vous pardonner :

Lorsqu'on médit de Dieu, sans crime on peut médire.

Mais à quoi bon tant de fiel ? Vous payez cher l'honneur de passer pour méchant : vous n'êtes pas reçu à la cour ; vous n'avez même pas la protection d'un commis et vous n'êtes pas près d'entrer à l'Académie. Croyez-moi, chantez les douze mois, prêchez sur les saisons, comme Saint-Lambert,

Elevez désormais vos talents jusqu'aux drames,
Et sur l'agriculture attendrissez nos dames. »

Une des habitudes chères au dix-huitième siècle, c'était, en effet, de faire des ouvrages d'économie politique, auxquels les salons faisaient semblant de s'intéresser ; les dames parlaient entre elles de la liberté du commerce des grains ! — Mais Gilbert l'interrompt, indigné : il ne cessera pas de blâmer les mauvaises mœurs de ses contemporains et les défauts des pédants novateurs,

Qui impriment l'ennui pour le vendre aux lecteurs.

Que peut-on lui reprocher ? Il ne se sent pas coupable : « Vous l'êtes pourtant, lui répond Psaphon : non pour noircir quelques grands qui n'ont l'estime de personne, mais

Vous nommez les auteurs, et c'est là votre crime.

GILBERT.

Ah ! si d'un doux encens je les eusse fêtés,
Vous me pardonneriez de les avoir cités.
Quoi donc ! Un écrivain veut que son nom partage
Le tribut de louange offert à son ouvrage,
Et m'impute à forfait, s'il blesse la raison,
De la venger d'un vers égayé de son nom !
Comptable de l'ennui dont sa muse m'assomme,

Pourquoi s'est-il nommé, s'il ne veut qu'on le nomme ?...
Sous une périphrase étouffant ma franchise,
Au lieu de d'Alembert faut-il donc que je dise :
C'est ce joli pédant, géomètre orateur,
De l'Encyclopédie ange conservateur,
Dans l'histoire, chargé d'inhumer ses confrères,
Grand homme, car il fait leurs extraits mortuaires.

Vous voyez le procédé : je n'aurais pas dû nommer d'Alembert? Une périphrase, alors, et dans cette périphrase Gilbert fait entrer tout un faisceau d'épigrammes, toute une pelote hérissée d'épigrammes.

Dois-je, au lieu de La Harpe, obscurément écrire :
C'est un petit rimeur, de tant de prix enflé,
Qui, sifflé pour ses vers, pour sa prose sifflé,
Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique,
Tomba de chute en chute au trône académique?

Boileau n'eût pas fait mieux : ces vers sont dans la mémoire de tous les hommes qui ont quelques lettres. Et puis, remarquez que Gilbert joint l'exemple au précepte : tout à l'heure, il reprochait à Voltaire de ne pas soutenir une période ; relisez celle-là, et dites-moi si elle n'est pas conduite avec art.

Voilà ce qu'il y avait à vous citer, en gros, dans ces deux satires. Je reviens, pour ne pas les laisser dans l'obscurité, et peut-être dans l'oubli, sur des vers isolés ; car Gilbert, en dépit de ce que je vous ai dit de son habileté accoutumée à manier une période, a le talent de lancer, au milieu de vers ordinaires ou même plats, un vers qui passe devant les yeux comme un éclair.

Nous trouvons, par exemple, dans le *Dix-huitième Siècle :*

Et l'on prêche les mœurs jusque dans la Pucelle ;

et, plus loin :

On récite déjà les vers qu'il fait encore.

Dans *Mon Apologie*, il parle des auteurs prétentieux qui sont parfaitement ignorés :

Leurs écrits publiés ne parurent jamais.

A ceux qui ont été immoraux, Gilbert pardonne de grand cœur :

Prêché par eux, le vice eût perdu ses appas ;

et plus bas :

Je l'ai juré : je veux vieillir en les sifflant.
Si soixante ans de gloire en leur faveur combattent,
Je suis, contre leur gloire, armé de leurs écrits ;

enfin, le dernier mot de Psaphon :

Qu'importe ! aux pensions nous serons seuls admis.
Ayez pour vous le roi, nous aurons les commis.

Je vous ai tellement vanté Gilbert pour les parties très brillantes que nous avons rencontrées dans son œuvre, que je suis à peu près obligé d'ajouter, pour vous donner de lui une idée complète, que, là où il est mauvais, il l'est horriblement. Cet homme qui avait tant d'esprit, de verve, d'éloquence et de lyrisme, — et ce sont bien là, n'est-il pas vrai ? ses quatre qualités dominantes — cet homme avait parfois un mauvais goût extraordinaire. Je vous ai indiqué le trait par lequel il commence l'*Ode au Prince de Salm-Salm*, cet homme profondément obscur et que Gilbert a l'idée de comparer au soleil dans son premier vers! Cela a dû faire éclater de rire ses contemporains.

Il a quelquefois des idées bizarres et des rapprochements étranges, qui rappellent les traits de mauvais goût célèbres, ceux de Théophile de Viau, par exemple. Dans la pièce qui a pour titre *L'Amant désespéré*, il nous montre un berger qui est auprès d'un ruisseau, comme un héros de l'*Astrée* au bord du Lignon, et il lui fait dire :

C'est un ruisseau qui va, contre un rocher,
Briser en murmurant ses ondes blanchissantes.
Ce ruisseau murmurer !.. il gémit sur mon sort.

Ce ruisseau est tout à fait digne du poignard de *Pyrame et Thisbé*.

Dans une *Ode à Mme de M*** sur son accouchement*, nous trouvons ceci : c'est votre image, c'est Vénus au berceau, que ce petit enfant ; quoi de surprenant, quand on a de tels parents ?

De deux cygnes brillants peut-il naître un corbeau ?

Enfin l'homme qui a écrit *Le Charme des Bois*, en avait fait assez, comme dit Scarron, pour mériter d'être pendu, s'il y avait une justice dans le royaume ; je ne vous citerai qu'une strophe, elles sont toutes dans le même goût :

O vous, qui, pleurant sur vos chaînes,
Sans espoir servez sous ses lois (1).

(1) Les lois de l'Amour.

Pour attendrir vos inhumaines,
Tâchez de les conduire au bois.

Il est évident que la connaissance de pareilles platitudes est très utile pour mesurer les deux extrémités opposées d'un poète, distingué du reste. Comment l'homme qui a fait ces vers a-t-il bien pu les penser, les écrire, les faire imprimer? C'est incompréhensible.

Si je vous lisais sa *Diatribe au sujet des prix académiques*, ou ses *Réflexions sur la satire du dix-huitième siècle*, vous seriez tout aussi étonnés; et voilà pourquoi, quand on demande si Gilbert aurait été un grand poète, j'ai coutume de répondre négativement: il serait peut-être même tombé très bas ; en tout cas, il avait été assez haut. C'était un homme qui avait de l'esprit et qui était bien doué, à ce point qu'il a laissé — et restons sur ce souvenir — l'un des plus beaux poèmes de notre littérature.

A. B.

La civilisation attique du Ve au IVe siècle.

Cours de M. ALFRED CROISET,

Professeur à l'Université de Paris.

Euripide ; son tempérament d'artiste.

Avant d'étudier, au point de vue particulier qui nous occupe, les œuvres d'Euripide, il reste encore à faire quelques observations d'ordre général, et, après la biographie du poète, ce qui doit nous intéresser c'est son tempérament poétique, son génie d'artiste; car nous aurons souvent l'occasion de remarquer que la nature des idées ou des sentiments qu'il exprime, ou tout au moins que la manière dont il les exprime, tient essentiellement à la forme de son génie, à sa personnalité. Or Euripide se présente à nous avec un tempérament tout à fait original, qui mérite une place à part dans notre étude.

Son originalité se marque d'abord par cette activité d'esprit que nous avons signalée, par cet intérêt qu'il apporte à toutes les nouveautés, aux doctrines philosophiques et aux idées morales qu'introduisaient dans le monde grec les penseurs de la nouvelle génération, par la préférence qui lui fait rechercher le monde cultivé, l'élite de la société athénienne de son temps. Mais cette originalité est encore plus accusée, si l'on considère son tempérament d'artiste : c'est un nerveux, un passionné, doué d'une sensibilité fine et profonde à la fois, d'une imagination plastique, qui s'attache à la représentation concrète, pour en tirer de puissants effets, pour provoquer des sensations et des émotions fortes. C'est enfin cette même disposition qui le tourne vers le réalisme, dont les exemples abondent dans son théâtre.

De tout cela, il résulte naturellement que l'humanité que nous représente Euripide est toute différente de celle que nous avons trouvée dans Sophocle, et c'est par la comparaison des deux génies que l'on peut arriver à se faire une idée juste et précise de ce que fut le théâtre d'Euripide. Quand, après la lecture de Sophocle, on passe aux œuvres de son rival, il semble que l'on entre dans un monde nouveau ; ce sont quelquefois les

mêmes héros traditionnels, les mêmes personnages ; mais ce ne sont pas les mêmes hommes, les mêmes personnes, que les deux poètes nous mettent sous les yeux.

Un des traits les plus caractéristiques que nous avons remarqués dans l'humanité sophocléenne, c'est que la plupart des personnages sont des êtres profondément intelligents et raisonnables, mais d'une intelligence qui sert à fortifier la volonté et s'accompagne toujours de l'énergie du caractère; c'est là un trait commun à tous, hommes et femmes. Antigone est une véritable héroïne, qui se sacrifie sans hésitation ; mais son héroïsme est conscient, son dévouement est réfléchi ; elle garde toujours la pleine possession d'elle-même, et si, en acceptant, en recherchant même la mort, elle garde encore quelque regret de la vie, pourtant sa volonté tenace et intelligente ne faiblit pas.

Or c'est là aussi un trait de l'humanité telle que la conçoit et la représente Euripide; ses personnages ont encore cet esprit d'analyse, cette clairvoyance qui ne se sépare pas de l'activité. Du reste, en pouvait-il être autrement dans un théâtre qui représentait des Grecs, des Athéniens, chez qui ces qualités sont les qualités mêmes de la race ? Le poète ne serait pas, véridique, s'il nous donnait une autre idée de l'humanité qu'il connaît et dont il fait partie.

Donc les personnages d'Euripide sont aussi foncièrement intelligents, intellectuels si l'on veut, que ceux de Sophocle ; mais voici en quoi ils diffèrent. — Dans Sophocle, ils appliquent d'ordinaire leur intelligence, leur réflexion, à déterminer l'objet de leur activité, à fixer un but à leur volonté; ils s'efforcent, avant tout, de comprendre les motifs d'agir, et d'agir de telle ou telle façon ; ils mettent leur clairvoyance à distinguer la fin qu'ils doivent se proposer et à fortifier leur volonté pour y atteindre. Chez Sophocle, en un mot, l'intelligence nous paraît liée étroitement à l'énergie de la personne humaine. — Chez Euripide, au contraire, c'est d'abord la passion qui agit et qui paraît agir seule ; ses héros se déterminent assez souvent par emportement, par l'effet d'un sentiment vif plutôt que d'une délibération raisonnable; c'est chez Euripide que l'on trouve la passion, la passion telle que les modernes se sont appliqués à la représenter, la « maladie divine », qui est quelquefois comme une fureur et une folie, qui possède l'âme et lui enlève la possession de soi-même. A quoi donc se réduit alors le rôle de l'intelligence ? C'est ici que la différence entre Euripide et Sophocle va nous apparaître avec précision. Ce qui caractérise le personnage de Sophocle, c'est qu'il délibère sur l'action à accomplir, sur la conduite à tenir ; la claire

conscience qu'il a, c'est celle du but à atteindre. Chez Euripide, c'est plus tard que la réflexion intervient : elle n'est pas au premier plan ; elle joue son rôle après l'action. Ce sont des passions fortes qui poussent par élans les personnages d'Euripide, et de brusques revirements surviennent parfois, tandis que, chez Sophocle, tout changement de décision résulte d'une réflexion, d'une délibération préalable. Chez Euripide, c'est le fond même de l'être humain qui est tout à coup transformé, c'est le tempérament, c'est la passion qui précipite et qui modifie l'action ; ce sont des inclinations et des tendances opposées, souvent même contradictoires, qui se succèdent et se heurtent sans que l'on puisse saisir nettement les idées, les raisonnements auxquels chaque décision nouvelle répond ; et cela, après tout, est aussi une partie de la vérité, un aspect de l'humanité, mais tout différent de celui que l'autre poète tragique nous représentait.

Que va donc devenir chez un héros d'Euripide cette intelligence qui, selon la métaphore imaginée par Platon, ne gouverne plus, ne guide plus le cœur et les sentiments, mais qui est toujours présente et prête à agir ? Elle interviendra après coup, pour justifier la décision prise, et c'est alors qu'elle s'exercera avec une subtilité quelque peu sophistique. C'est alors que nous trouverons cette éloquence d'avocat que ne cesse pas de railler Aristophane, cet art raffiné de la parole, cette habileté à analyser, à décomposer une idée générale en ses différentes parties pour en tirer des applications particulières, cet usage des maximes générales dont un disputeur habile peut tirer, à chaque instant, des conclusions différentes ; toutes choses qui nous rappellent, en effet, l'art des rhéteurs et des sophistes. L'humanité d'Euripide est donc aussi intelligente, plus raisonneuse souvent que celle de Sophocle ; mais elle n'applique pas son raisonnement, sa réflexion, aux mêmes objets, et dans l'action, qui constitue le fond même de la tragédie, elle est plus soumise aux impulsions de l'instinct, aux élans de la passion, aux mouvements de la sensibilité.

Il est encore un autre caractère à signaler dans cette peinture de l'humanité chez Euripide. L'héroïsme s'y trouve encore, sans doute, et l'on peut signaler dans ce théâtre un assez grand nombre de personnages qui rappellent, par leur beauté morale, par leur grandeur, les plus nobles créatures de Sophocle : ce sont, parmi les plus connus, Alceste, la femme d'Admète, et Iphigénie ; mais une demi-douzaine d'autres encore présentent les mêmes caractères d'abnégation et de dévouement. Cependant, alors même qu'Euripide reste fidèle à cette tradition idéaliste,

qui est celle de tout le théâtre grec, même lorsqu'il s'applique à grandir ses personnages et à peindre de belles actions, il ne le fait pas comme ses prédécesseurs, comme Sophocle en particulier; l'héroïsme, tel qu'il nous le représente, apparaît avec un caractère original, qui le fait reconnaître d'abord pour une conception d'Euripide : il est fondé sur des impulsions, sur de subites inspirations; il est impulsif et tient à l'instinct plus qu'à l'énergie réfléchie ; il est encore, bien souvent, une manifestation de la sensibilité.

Mais, si l'on parle d'idéalisme dans Euripide, on est, à plus forte raison, obligé de signaler ce qu'on y trouve de peinture réaliste. Le poète, en effet, paraît se plaire à faire voir tout ce qu'il y a dans la vie de souffrances, de misères, de mal physique autant que moral ; il s'attache à dépeindre les accidents de la passion, les maux qui résultent de circonstances extérieures et matérielles: les infirmités, par exemple, la maladie, la vieillesse, tout ce qui est propre à exciter des émotions vives. Sans doute, on ne peut pas dire que ces peintures soient sans exemple même dans Sophocle, mais elles ne sont pas dominantes. Dans la tragédie si réaliste en apparence de *Philoctète*, la maladie du héros n'est que l'accessoire, et ce qui nous intéresse surtout, c'est la résistance du héros et sa force d'âme qui lutte contre la douleur ; ce n'est pas sur la réalité du mal que le poète insiste pour nous apitoyer et nous attendrir; la souffrance de Philoctète n'est qu'une donnée de la légende, utile au développement du drame. Chez Euripide, au contraire, nous remarquons une certaine complaisance à décrire d'une manière réaliste les circonstances capables de provoquer l'émotion physique, de prendre le spectateur par les sens ; et c'est pourquoi Aristophane, adversaire acharné et souvent injuste, mais clairvoyant en somme, trouve tant d'occasions de faire la caricature des héros d'Euripide. Son idée favorite, c'est que le théâtre de ce poète n'est qu'un magasin d'accessoires. On y trouve à volonté les béquilles de Télèphe et les haillons de Tyndare, tout ce qu'il faut pour faire un héros pitoyable, dont la vue seule pourra émouvoir les spectateurs. Avec beaucoup d'exagération, il y a donc dans la caricature du poète comique une partie intéressante de vérité; Aristophane a bien vu ce que, dans la méthode d'Euripide, il y avait de nouveau, de caractéristique; il a signalé l'espèce de pathétique, tout extérieur, que le poète tragique se propose de réaliser, et la place prépondérante qu'occupe dans son théâtre ce genre d'intérêt. Il nous suffit d'ajouter, pour le moment, que ce caractère de la tragédie euripidéenne s'explique par le tempérament même

de l'auteur, par sa sensibilité, qui le prédispose à faire appel à la sensibilité du spectateur.

Pour obtenir des effets aussi nouveaux, il fallait à l'auteur un style approprié et aussi une musique nouvelle. C'est encore là un sujet sur lequel Aristophane ne tarit pas, multipliant les railleries, toujours avec la même injustice, mais toujours avec la même clairvoyance.

Pour le style, il est à peine besoin de dire qu'il diffère absolument de celui d'Eschyle; mais il est très loin aussi du style de Sophocle. Ce qu'on peut remarquer tout d'abord, c'est un rapprochement sensible du style de la poésie et du style de la prose. Pour un Français de nos jours, il n'y a peut-être plus de distinction bien nette à établir entre ces deux styles. Nos grands poètes ont, à peu de chose près, le même vocabulaire que les prosateurs; et c'est surtout par l'arrangement des mots et par les procédés qu'ils diffèrent. Mais on sait qu'en Grèce, jusqu'à Euripide surtout, les poètes avaient écrit dans une langue toute différente de celle des prosateurs, de la langue courante et parlée : c'étaient, à proprement parler, deux langues distinctes. Tandis que le prosateur se conformait à l'usage de ses contemporains, le poète avait la liberté de choisir tantôt l'expression dialectale et tantôt l'expression archaïque. La langue y gagnait, sans doute, en noblesse et en solennité; en tout cas l'auditeur, indépendamment même du changement de style, était averti par la nature même du vocabulaire qu'il entendait un poète. Or Euripide s'appliqua à supprimer, dans une certaine mesure, cette barrière infranchissable. Bien qu'il soit assujetti aux traditions d'un genre noble, bien qu'il doive faire parler des héros et des dieux, des personnages supérieurs à l'humanité, il met dans leur bouche à peu près le langage des Athéniens de son temps. Les conséquences de cette innovation étaient considérables : tous ces personnages fabuleux, surhumains, se mettant à parler la langue de tout le monde, se trouvent tout à coup comme dépouillés de leur auréole et rapprochés du public qui les entend; leurs actions, leurs sentiments, leurs idées, toutes ces choses idéales que la Grèce était, depuis longtemps, habituée à considérer de bien bas et de bien loin, sont ramenées tout à coup au niveau et à la mesure de la commune humanité. Cet effet est incontestable, et nous avons une manière curieuse d'en juger. Laissant de côté celles des tragédies d'Euripide qui nous sont connues et où tout nous rappelle le souvenir, le nom et le prestige des héros, si nous lisons les fragments qui nous restent de tragédies perdues, nous sommes souvent embar-

rassés de dire pourquoi tel vers est d'Euripide et ne serait pas de Ménandre. Il est peu d'écrivains, en effet, qui se ressemblent plus que ce poète tragique et ce poète comique. Ce n'est pas, assurément, qu'Euripide s'abstienne d'employer aussi le style tragique traditionnel ; mais, en général, il incline vers la prose, vers la langue commune, et un scholiaste nous dit que « le public en était rempli de joie ». Que vaut le renseignement, et est-il sûr que le public se soit à lui-même avoué ce plaisir ? Nous n'en pouvons rien savoir, et même on pourrait alléguer au contraire qu'Euripide, avec le nouveau genre de tragédie qu'il inaugurait, fut contesté par ses contemporains. Cependant il est à croire que ceux-là même qui refusaient leurs suffrages à ses innovations, se laissaient séduire par ce style nouveau, plus facile et plus familier, cette langue plus proche de la leur, qui pouvait leur rendre plus accessibles les sentiments tragiques.

Quant à la musique, qui accompagnait le drame conformément à la tradition, on la trouvait d'ordinaire dans les chants du chœur et dans des parties dialoguées où des personnages répondaient au chœur. Euripide multiplia ces chants et surtout les *monodies*, morceaux chantés par un seul personnage, qui étaient alors une nouveauté. Là encore, Aristophane avait beau sujet de se fâcher et de se moquer ; car la musique d'Euripide était révolutionnaire. Jusque-là, il était entendu, et les témoignages abondent pour nous l'affirmer, que la musique était la servante des paroles, liée à l'expression des idées et des sentiments, mais ne la dominait pas et surtout ne la remplaçait pas. Avec Euripide, au contraire, l'air devient quelque chose par lui-même ; la musique toute seule intéresse et a un sens indépendant des paroles, qui passent au second plan et ne sont plus que le soutien de la musique, les servantes du rythme. Les contemporains furent quelque peu choqués de ce nouveau système, et Aristophane, en particulier, le conservateur à outrance, ne cesse de railler les artifices par lesquels le poète tragique plie les paroles au rythme, ici répétant un mot pour achever la phrase musicale, là faisant des coupures ou introduisant des syllabes et des mots inutiles... Sans juger absolument comme Aristophane, constatons du moins que cette révolution musicale avait un effet conforme à la théorie générale d'Euripide, à la nature des moyens qu'il employait pour produire l'émotion tragique : s'adresser à la sensibilité du spectateur, le prendre par tous les sens, captiver ses oreilles comme ses yeux, faire coexister toujours en lui la sensation avec le sentiment. Et dans tout cela, bien qu'inaugurant un art nouveau, le poète conserve toujours

à la tradition sa place et reste fidèle en apparence à l'art des grands poètes.

On l'a cependant attaqué sur bien des points, et, pour passer à la constitution même de son drame, on lui a reproché notamment de ne pas savoir composer ses pièces. Nous sommes habitués, d'après les tragédies de Sophocle, à voir la volonté d'un personnage, agissant sous l'influence des circonstances extérieures, donner son unité au drame, à voir l'action se développer harmonieusement. Dans Euripide, c'est tout autre chose. Tout d'abord, la pièce commence par un prologue : un acteur de la tragédie, quelquefois même une divinité qui ne paraîtra plus, rappelle ce qui s'est passé et annonce en quelque manière ce qui va survenir. Déjà Aristote (*Poétique*, 15), et beaucoup d'autres après lui, ont vu là un procédé trop facile, trop enfantin, et ont demandé un peu plus d'art au poète tragique. On a fait encore un reproche analogue aux dénouements d'Euripide : c'est souvent un « deus ex machina », qui vient du haut du théâtre déclarer sa volonté et résoudre une intrigue inextricable : il n'y a là, apparemment, aucune habileté et, en tout cas, aucune vraisemblance. De plus, entre le prologue et le dénouement, les péripéties sont accumulées comme à plaisir ; des revirements, des coups de théâtre, des jeux d'esprit du poète surprennent et amusent le spectateur, mais ne montrent aucun art dans la composition.

En effet, il est incontestable que beaucoup de pièces d'Euripide ne répondent pas à la définition d'une tragédie bien faite. Y a-t-il donc là de la part d'Euripide de la maladresse, de l'inexpérience ? On l'a dit souvent, et Aristophane tout le premier. Pourtant ce reproche serait assez étrange. D'abord, on peut citer l'exemple d'une pièce, *Iphigénie*, qui présente une composition aussi rigoureuse, aussi régulière, qu'une bonne tragédie de Sophocle ; d'autres exemples pourraient encore être cités à la décharge d'Euripide. On ne peut donc pas dire qu'il ne sache pas composer ; et tout porte à croire qu'il est précisément le contraire d'un inexpérimenté. Il est une autre explication possible : c'est qu'il a dû un jour être las des pièces bien faites. Cet état d'esprit se manifeste quelquefois aux époques de raffinement artistique extrême ; certains auteurs en arrivent à considérer comme une chose secondaire et artificielle l'habileté technique, le métier ; et ils paraissent préférer pour eux-mêmes une certaine gaucherie apparente, qui n'est souvent dans leur esprit qu'un effort vers le naturel et la simplicité. Le poète se met en dehors, au-dessus, pense-t-il, des lois conventionnelles, et cette imper-

fection même qu'on lui reproche, n'est qu'un souci de perfection plus raffiné.

Ce caractère de la tragédie d'Euripide nous servira donc, en somme, à remettre plus exactement le poète à sa place et dans son temps. Nous le voyons, une fois de plus, en réaction contre son époque. Nous avons dit que sa carrière dramatique occupait la période contemporaine de la guerre du Péloponèse : *Alceste* (438 av. J.-Ch.) se place quelques années avant le début des hostilités, et les dernières pièces, *Iphigénie* et les *Bacchantes*, sont de 406. Donc, toutes les pièces jouées dans l'intervalle sont d'une époque où le point de perfection de l'art dramatique avait déjà été atteint avec Sophocle. *Antigone*, la tragédie parfaite, soit pour le développement des caractères, soit pour la composition, est de 440. Euripide voyait donc, depuis trop longtemps, sur le théâtre d'Athènes des pièces parfaites : son humeur capricieuse et novatrice en arrive à se lasser, il prétend à une autre habileté que celle du métier ; il modifie l'idéal de la tragédie, il se fait une théorie nouvelle, conforme à son tempérament, et qui va lui permettre de faire valoir les qualités qui lui sont propres.

La perfection d'Euripide est donc toute différente de celle de ses prédécesseurs ; chez Sophocle la qualité d'une pièce était dans l'harmonie de la composition, dans la valeur des idées, dans la noblesse et la dignité des sentiments, et, si l'auteur cédait à une tendance personnelle, c'était pour illustrer le côté moral du drame, pour idéaliser. Chez Euripide nous trouverons, à la faveur de sa nouvelle conception de la tragédie, un intérêt nouveau dans le réalisme des peintures, dans l'art de représenter les sentiments les plus profonds et les parties les plus vivantes de la nature humaine, sans souci des conventions et des habiletés de métier. Nous devons ajouter, enfin, qu'il y avait un charme nouveau dans ce style tragique, qui reproduisait en l'ennoblissant la langue d'un Athénien cultivé, qui donnait une grâce inconnue jusque-là à l'expression des sentiments, et, à la solennité traditionnelle, substituait un ton aisé, sous lequel toute gêne et toute obscurité s'effaçaient.

Afin de mieux faire sentir cette nouveauté de la tragédie d'Euripide, nous en donnerons un exemple en citant quelques vers qui du reste ne touchent en rien à l'essentiel de son théâtre, mais où nous verrons un exemple de ce réalisme d'expression et de sentiment qui devait, suivant l'expression du scholiaste, remplir d'aise certaine partie du public athénien. Nous empruntons cette courte citation à la tragédie d'*Oreste*, dans la première partie. Oreste, à qui la maladie laisse un moment de répit, s'est endormi

sur sa couche, et, comme le chœur des jeunes femmes d'Argos entre, Electre, qui veille sur le malade, leur adresse la parole pour les prier de ne pas faire de bruit : « O mes chères femmes, marchez doucement ; ne faites pas de bruit, pas de bruit ! » Alors le chœur entre, en chantant deux vers, sur lesquels Denys d'Halicarnasse nous a laissé de curieux renseignements musicaux, malheureusement insuffisants pour nous donner une idée de l'air du morceau : « Silence, silence, posez doucement la semelle de vos sandales, ne faites pas de bruit ». Mais Electre reprend : « Eloignez-vous d'ici, éloignez-vous de cette couche. » Il y a lieu de remarquer, ici, ces répétitions de mots que raille Aristophane, souvent introduites, il est vrai, pour les besoins de la musique, mais qui parfois n'en sont pas moins expressives. « Eh ! bien, j'obéis », répond le chœur. — « Oh ! reprend Electre, parle-moi tout bas, comme le léger bruissement d'un roseau... C'est cela ; baisse, baisse la voix, marche doucement, va doucement... »

Il suffit de ces quelques mots pour voir comment le poète insiste, dans l'expression des sentiments (ici, l'affection craintive d'Electre), sur les détails physiques, réalistes, familiers, qui complètent le sentiment par la sensation et sont, par cela même, plus propres à toucher vivement l'auditeur.

Tout cela confirme ce que nous avons dit de l'originalité d'Euripide. Il nous reste à voir, maintenant, comment un poète si personnel, doué d'un tel tempérament d'artiste, même quand il reprend les sujets traditionnels, les renouvelle, et comment la marque de son esprit se fait sentir dans la peinture qu'il nous présente de l'humanité.

M.

La philosophie de Renouvier.

Cours de M. G. MILHAUD,

Professeur à l'Université de Montpellier.

Renouvier en 1842.

En 1836, Renouvier a soumis à l'Institut un mémoire sur le Cartésianisme. Ce mémoire complété devient le *Manuel de Philosophie moderne*, publié en 1842. C'est là un document fort précieux, qui nous permet de saisir chez Renouvier, au début de sa carrière philosophique, un certain nombre de tendances, dont les unes se transformeront, et dont les autres subsisteront ou se retrouveront tôt ou tard dans sa pensée.

D'abord, ce qui est manifeste, c'est son attachement à la philosophie des idées, considérée comme la seule philosophie digne de l'esprit humain. Qu'entend-il par cette philosophie des idées ?

1° Les idées sont les essences intelligibles qui s'opposent aux images et aux sensations. Pythagore et Platon, dans l'antiquités sont ceux qui les ont le mieux connues. Les grands Cartésiens du XVIIe siècle, mathématiciens comme eux, sont leurs vrais successeurs et ont fondé la philosophie moderne. Toute la philosophie issue de Bacon et de Locke est prétentieuse et vaine.

Il y a dans les idées, ainsi entendues, deux éléments distincts : l'un est l'ensemble des qualités de clarté, de précision et d'intelligibilité, — qui fait d'elles les notions premières de toute science ; l'autre est l'activité de l'esprit qui les conçoit ou qui les forme. Chez le plus grand des Idéalistes, chez Platon, ces deux éléments sont très frappants et correspondent l'un à la théorie de la réminiscence, l'autre à celle de l'amour. Chez Descartes, c'est le premier qui domine; tout au plus trouverait-on le second dans la notion de la liberté divine capable de créer les vérités éternelles. Chez Renouvier, au contraire, le premier élément s'atténuera peu à peu ; les notions intelligibles et les représentations sensibles seront moins radicalement séparées ; les catégories, qui conserveront par leur caractère a-priorique ce qu'il y avait d'innéité chez Descartes, comprendront à la fois, et à peu près indistinctement, ce que Kant nomme les intuitions sensibles et les concepts de l'en-

tendement ; tandis que l'élément d'activité inhérent à tout idéalisme se manifestera de plus en plus, au point d'assigner un rôle précis à la *liberté* dans l'édification de toutes connaissances.

2° Ce que Renouvier appelle philosophie des idées, et à quoi il s'attache étroitement aussitôt qu'il le trouve dans le Cartésianisme, c'est encore et surtout ce qui serait plus exactement nommé la philosophie de l'esprit. On s'applique à saisir dans toute représentation l'aspect sous lequel elle appartient au sujet. C'est l'esprit, c'est la pensée, dans le sens général où Descartes emploie ce mot, que l'on atteint directement, et où l'on trouve l'être. Non seulement on connaît cet être plus vite et plus sûrement que l'être des choses qui correspondent aux représentations de l'esprit, mais même on ne connaît vraiment que celui-là. Voilà ce que contenait le *Cogito* de Descartes.

C'est par un acte de foi, où l'évidence n'est qu'une illusion, que les Cartésiens dépassent, chacun à sa manière, ce premier degré de connaissance, ce seul état de connaissance directe. Il faut le dire franchement, pense Renouvier : la croyance est nécessaire pour permettre d'aller plus loin. « Le savant s'arrêtera là et reconnaîtra l'impossibilité d'aller plus loin dans cette voie. Il pourra, s'il lui plaît, pousser jusqu'à ses dernières limites une analyse raffinée des notions ou des manifestations intérieures de sa vie et de son savoir ; il pourra étudier la notion en tant qu'elle implique un être ou qu'elle pose un objet ; mais il se trouvera devant un mur infranchissable tant qu'il pourra penser que l'être est *un* peut-être, que l'être est moi, et qu'en moi la vie se joue sous trois masques, celui de l'être, celui du sujet, celui de l'objet, et que l'être est tour à tour objet et sujet dans cette éternelle comédie. — Il pleurera donc dans sa solitude, il pleurera les ailes coupées en présence d'une création dans laquelle il voudrait s'élancer ; il maudira le savoir et se tordra les mains en désirant n'avoir jamais pensé. — Homme, réjouis-toi cependant ! Ta pensée sera fécondée. Garde le savoir, mais appelle la croyance (1). » Et Renouvier montre la croyance faisant son premier office, qui est de nous conduire à affirmer « d'une part, la réalité des idées ou essences qui sont le point de départ du savoir, c'est-à-dire la réalité de leur être subjectif et de leur être objectif ; d'autre part, la réalité des rapports qu'envisage la raison (2) ».

Cet appel à la croyance, Renouvier nous dit lui-même qu'il est conforme à « ses plus anciennes impressions et à ses plus fortes

(1) *Manuel de philosophie moderne*, p. 472.
(2) Idem, p. 475.

tendances ». Il est pourtant vraisemblable que, lorsqu'il la fait ainsi entrer systématiquement dans une philosophie de la connaissance, il commence à céder à l'influence de son ami Lequier, qui peu à peu le rapprochera d'abord de l'attitude morale de Kant, et l'amènera plus tard à donner un rôle à la liberté dans la connaissance. Pour le moment, la croyance que réclame Renouvier est toute naïve, elle ne repose sur aucune analyse, elle est l'acte de foi pur et simple d'une âme qui s'abandonne, pour ne plus lutter contre l'insurmontable difficulté.

Cette première application de la croyance est, d'ailleurs, bientôt insuffisante. L'esprit en possession de la réalité de ses idées ne tarde pas à être frappé du caractère contradictoire qu'il trouve partout, soit qu'il envisage le sujet, soit qu'il envisage l'objet.

D'une part, en effet, le sujet est un ; il a le sentiment profond de son unité ; et, en même temps, il a conscience de la multiplicité des états qui composent son être; il est donc à la fois un et multiple. En outre, l'être qu'il implique est sans cesse associé au non-être ; ce qui était en lui n'est plus, ce qui est ne sera pas tout à l'heure ; il est soumis au devenir, au changement, il est donc à la fois de l'être et du non-être. En outre encore, il se sent libre, il se sent le maître de ses résolutions, il a conscience de vouloir librement, et pourtant s'il examine de près les états qui précèdent une volition, il aperçoit toujours des motifs auxquels il peut la relier comme il relie un effet à sa cause ; il est donc à la fois libre et déterminé. Et ainsi de suite...

D'autre part, du côté de l'objet, c'est plus saisissant encore. « L'objet est en effet, par sa durée et par son étendue, *infini*, car son idée n'implique pas de limites et même les exclut », et *fini* dans la représentation sensible que nous en avons. De plus, le mouvement suppose la division infinie réalisée dans l'espace et dans le temps, et par conséquent l'inépuisable épuisé, comme le montrait déjà Zénon d'Elée ; etc...

Bref, partout nous sommes conduits au contradictoire. Quel parti le savant doit-il prendre « au milieu des ruines que nous venons de remuer ? Il peut d'abord s'attacher à l'un des côtés du contradictoire, le développer et nier tout ce qui s'en sépare ; mais alors il se détourne de l'une des faces de la raison et par suite de la raison elle-même. Il peut encore entrer dans la docte ignorance, qui s'exprime ainsi : *je sais que je ne sais rien*; mais le savant est un homme, et ce qu'il a de mieux à faire, c'est d'invoquer une seconde fois la croyance et de se jeter dans ses bras, c'est de fonder sur elle seule la conciliation des contraires et de pénétrer ainsi dans une voie nouvelle, dans une nouvelle science ».

Que la science triomphe au début de la logique ! avait dit Renouvier, quand il avait fait entendre le premier appel à la croyance. Il dit de même ici : « Il faut repousser bien loin la vieille logique, dont le principe est qu'une même chose ne peut pas être, et, n'être pas en même temps (1). »

Ainsi la croyance aboutit à nous faire affirmer comme vérité essentielle et fondamentale la fusion des contradictoires. Et c'est là le dernier mot de la méthode philosophique, seule féconde, qui est issue de Descartes et qu'avait préparée le scepticisme d'une part, en dénonçant le contradictoire, la religion chrétienne d'autre part en reconnaissant les mystères.

On voit assez par là qu'en 1842 l'attitude de Renouvier a quelque chose de mystique. La lecture des derniers chapitres de son livre donne assez fortement cette impression. Qu'on écoute ces quelques lignes, par exemple : « Celui qui aura fait ce grand pas (la négation du principe de contradiction) pourrait-il avoir encore quelque peine à comprendre le monde un et multiple, éternel et passager ? Un immense horizon ne lui sera-t-il pas ouvert dans le développement indéfini de l'être au sein du néant ? S'étonnera-t-il si les contraires se confondent éternellement et à chaque instant se séparent, si le temps coule incessamment du sein de l'Eternel et de nouveau s'y vient perdre, si le fini s'abîme dans l'infini dont cependant il s'échappe, et si l'un se fait multiple et se brise en une infinité d'éclats, tandis que l'immortelle unité reluit dans chacun d'eux et dans leur ensemble ? Ce sont les ordres de celui en qui ce monde sublime a son origine, son essence et sa fin, sans jamais cesser d'être autre que lui cependant, parce que l'auteur infini d'une infinité nouvelle a jeté le temps par dessus l'éternité, l'espace par-dessus le point, et la vie par-dessus l'être. »

Ces mots sont les premiers où Renouvier parle de Dieu dans la *Doctrine* qui termine le livre. Il n'a pas senti la nécessité de s'arrêter d'abord aux preuves de son existence, pas même comme il l'a fait pour passer du sujet au monde. Il semble bien qu'il entende appliquer à l'affirmation de l'être infini les deux degrés de sa croyance, celle qui conduit à la réalité de l'idée, et celle qui voit dans la fusion des contradictoires que réalise l'infini la condition de la suprême réalité. Mais le ton et le langage donnent l'impression que, à l'exemple de Descartes et des Cartésiens, c'est d'un même coup qu'il pose l'existence de sa pensée et celle de Dieu. Parlant de l'argument ontologique, il va jusqu'à déclarer que la réfu-

(1) P. 388.

tation de Kant ne prouve rien, et que ce n'est pas à qui formule cet argument de faire la preuve de sa validité, mais à qui veut le réfuter de faire la preuve de la prétendue illusion qu'il impliquerait. En réalité et en dépit de l'appel à la croyance, l'esprit religieux de Renouvier ne semble même pas sentir autant que Descartes le besoin d'appuyer l'affirmation ontologique de l'être infini sur des raisons persuasives. Il s'adapte, en tous cas, merveilleusement à l'état d'âme des Cartésiens, et c'est d'eux que dérive tout naturellement sa métaphysique.

Il juge à quel point le passage du sujet au monde est plus difficile que le passage du sujet à Dieu ; et alors, ce Dieu se trouvant connu en particulier comme la cause infinie du sujet fini, il lui paraît naturel, pour échapper à la difficulté d'affirmer l'existence du monde, qu'on songe à s'arrêter à cet être infini qui comprendrait tout dans sa plénitude, et le moi et le monde. C'est presque déjà ce qu'il sent chez Malebranche ; c'est, en tous cas, ce qu'il n'est pas surpris de trouver chez Spinoza. Mais ce panthéisme n'est qu'une face de la vérité ; celle-ci doit se trouver dans la conciliation des contraires, c'est-à-dire du panthéisme et de l'idéalisme ; et cette conciliation se trouve faite par Leibniz. Dieu est créateur des monades, il est leur essence, il a réglé leurs rapports par l'harmonie préétablie, et ce sont là autant de concessions faites au panthéisme ; d'autre part, les monades sont par elles-mêmes des sujets ayant un développement et une vie propres. « Leibniz fut, comme on l'a dit, un grand éclectique, et dans le sens le plus noble de ce mot, lorsqu'entrant après Spinoza dans la philosophie, il revint à Descartes en agrandissant singulièrement sa doctrine, contint comme lui par l'idéalisme le panthéisme, et, grâce aux monades, donna de l'univers la notion la plus complète qui en eût jamais été proposée : un panthéisme absolu, Dieu seul actif et tout-puissant, au fond même seule essence de cette infinité de monades qu'il a créées et qu'il conserve par un même acte dans une immuable et universelle harmonie ; et au sein de ce Dieu cependant, la moindre monade douée d'une force ou d'une vie éternelle et exécutant librement la suite infinie de ses modifications ordonnées (1). » Renouvier n'apporte à la Monadologie leibnitienne qu'une seule modification : tandis que pour Leibniz l'étendue n'est qu'un rapport abstrait, Renouvier la réalise, à l'exemple d'ailleurs de Malebranche et de Spinoza, dans l'être qu'il connaît seul, c'est-à-dire dans la monade, qu'elle s'appelle moi, ou Dieu, ou l'une des monades en nombre infini qui remplissent le moindre

(1) P. 419.

élément de matière. L'étendue de Dieu est infinie; celle de la monade, infiniment petite.

En résumé, nous trouvons dans la première philosophie de Renouvier beaucoup d'éléments essentiels que nous retrouverons plus tard : 1° Un a-priorisme, dans la théorie de la connaissance, qui s'exprimera de préférence, il est vrai, sous une forme analogue au criticisme kantien ;

2° Un appel à la croyance substituée à l'évidence ;

3° Une tendance mystique, qui lui fait rejeter le principe de contradiction lui-même. — Sous une forme moins naïve et plus complexe, elle se manifestera de nouveau à la fin de sa vie ;

4° Un attachement étroit à la philosophie de l'esprit, qui lui fera toujours concevoir l'être sous la forme de l'esprit (*substantiel* d'abord, puis *phénoménal* et toujours *personnel*) ; et, plus généralement, une conception de l'Univers en lui-même et dans son rapport avec Dieu conforme à celle de la Monadologie leibnitienne ; — par où la métaphysique de Renouvier sera toujours plus ou moins leibnitienne.

Mais, en outre, cette première philosophie est imprégnée *d'infinitisme*. L'infini en acte, le sans fin qui se finit, l'inépuisable qui s'épuise, le sans limite qui est réel, — c'est au plus haut degré la fusion des contradictions, ce mystère auquel la croyance nous invite à nous attacher comme à la suprême réalisation de l'être. Et il y a là deux affirmations : d'une part le caractère contradictoire de l'infini, d'autre part l'affirmation de sa réalité. Sur le premier point, Renouvier ne variera jamais ; sur le second, au contraire, il prendra un jour une attitude diamétralement opposée ; et, dès lors, il proscrira l'infini avec la dernière violence.

G. MILHAUD.

Le théâtre de Racine. — « Athalie ».

Conférence, à l'Odéon, de N.-M. BERNARDIN,

Docteur ès lettres.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Un roman des frères de Goncourt s'ouvre par la scène aquatique que voici : une jeune fille, très libre d'allures et de langage, est en train de faire une pleine eau avec quelques Parisiens en villégiature chez son père. Tout en nageant, elle cause avec eux littérature, en digne héroïne des Goncourt, et résume son opinion sur le théâtre classique en cet aphorisme inattendu, mais énergique : « C'est tannant, les chefs-d'œuvre ! » Vous voyez que le roman remonte à quelque trente ans déjà ; aujourd'hui, la demoiselle dirait : « C'est rasant ! »

Comment expliquer un pareil jugement porté sur des œuvres toujours vivantes, toujours émouvantes, comme le *Cid* ou comme *Athalie ?* Est-ce chez la jeune personne frivolité excessive, ou simple désir d'étonner les nageurs, des prétendants peut-être, qui font la coupe à ses côtés? Il entre, sans doute, dans sa phrase un peu de tout cela ; mais je vois surtout dans cette opinion, au fond sincère, le fâcheux effet de l'accoutumance.

La trop grande habitude des plus belles choses finit par diminuer en nous la vivacité de l'admiration ; à voir, sans cesse, devant nous les beautés les plus incontestées de la nature et de l'art, la chaleur de notre enthousiasme primitif se refroidit graduellement, et, à la longue, nous en arrivons à une simple admiration de commande : bien souvent, en effet, si nous étions francs avec nous-mêmes, nous avouerions que nous n'admirons plus du tout.

Suivons, si vous le voulez bien, M. et Mme Perrichon dans ce fameux voyage, dont le plus joyeux des moralistes, Labiche, nous a conté les premières étapes. Après avoir traversé la mer de glace, nos bourgeois voyageurs sont entrés en Suisse, et ont loué, sur les rives du Léman, une villa d'un prix très élevé, parce qu'elle a vue sur le mont Blanc. Les premières journées, les locataires les ont passées sur le balcon, ravis, en extase devant

le colosse neigeux, qui leur rappelait leur traversée des glaciers; puis la bonne Mme Perrichon a cessé de pousser des exclamations admiratives ; puis elle n'a plus guère ouvert la bouche que pour bâiller ; finalement, elle a déclaré que le mont Blanc, c'était monotone à la longue, et qu'elle en avait assez de ce... « grand fromage à la crème. » Sur quoi M. Perrichon, qui au fond pensait de même, a, de ses lèvres sentencieuses et prudhommesques, laissé tomber quelques mots désobligeants au sujet de l'inconstance du sexe féminin ; mais Mme Perrichon a pris sa revanche au retour, alors qu'elle a entendu son seigneur et maître, désignant une réduction de la Vénus de Milo, qu'il avait achetée d'enthousiasme et fait longtemps admirer à tous ses visiteurs, dire à la femme de ménage : « Elle finit par m'agacer, cette bonne femme-là : ôtez-moi cette manchote ! »

Nous sommes tous un peu, Mesdames et Messieurs, comme le ménage Perrichon. Si la jeune fille des Goncourt déclarait tannante *Athalie*, c'est, n'en doutez pas, qu'on la lui avait fait étudier trop jeune, et qu'elle l'avait trop longtemps apprise en classe. A ce mot seul d'*Athalie*, elle se revoyait petite-fille, en robe courte, avec deux nattes dans le dos, et récitant, comme ses compagnes, d'une façon classiquement inintelligente, avec arrêts réguliers à l'hémistiche et à la fin du vers :

> Je commence à voir clair — dans cet avis des cieux ;
> Mais je veux de mon doute — être débarrassée.
> Un enfant est peu propre — à trahir sa pensée.....

Et il est évident que, à être ainsi récité, le chef-d'œuvre de Racine perd beaucoup de sa valeur et de son intérêt.

Ah ! si, par un miracle non moins surprenant que tous ceux qu'il nous va rappeler, il pouvait se trouver ici, parmi vous, un spectateur ou une spectatrice qui n'eût jamais lu *Athalie*, quelle incomparable jouissance littéraire lui donnerait la brusque révélation d'un tel chef-d'œuvre ! Pareille fête nous est malheureusement refusée. Mais je souhaite du moins, — on peut bien encore former des souhaits le 12 janvier, — que, faisant effort pour écarter de votre mémoire tant de vers qui y sont restés gravés depuis votre enfance et que vous répétez parfois machinalement, sans plus ressentir l'émotion communicative qui s'en devrait dégager et sans même en retrouver toujours le sens intime et profond, je souhaite que vous *vouliez* écouter tout à l'heure *Athalie* dans la disposition d'esprit où vous écouteriez une pièce nouvelle. Et je suis assuré que votre plaisir sera très grand, si je réussis d'abord à bien vous montrer quelle fut, en composant *Athalie*,

l'intention du poète nourri à Port-Royal du théâtre grec, et surtout à vous introduire dans l'atmosphère toute spéciale de cette tragédie, à faire de vos âmes, — oh ! pour deux heures seulement, tranquillisez-vous — des âmes bibliques.

Lorsque Mme de Maintenon avait demandé à Racine pour les demoiselles de Saint-Cyr une espèce de poème dramatique, « où le chant fût mêlé avec le récit », le poète avait d'abord voulu refuser, sur le conseil de Boileau, qui craignait de le voir compromettre sa gloire dans un divertissement d'enfants ; puis il s'avisa que le sujet d'*Esther* lui fournissait enfin l'occasion de faire une tentative qui, depuis longtemps, lui souriait. Sur le théâtre grec, où un très vaste emplacement était réservé à ses évolutions, un chœur était mêlé à l'action, un chœur qui, représentant le peuple, assistait aux événements, s'y intéressait, moralisait sur eux par la voix du coryphée, et chantait pendant les intervalles des actes, en sorte que jamais le théâtre ne restait vide et que rien n'interrompait la continuité de la représentation. Ce chœur avait existé aussi, par imitation, dans la vieille tragédie française de la Renaissance, parce que ces œuvres d'érudits n'étaient pas destinées à un théâtre public ; mais comment aurait-il pu, au XVIIe siècle, évoluer sur une scène très restreinte, étant tout encombrée de banquettes et, qui pis est, de marquis sur ces banquettes ? Force avait donc été de supprimer le chœur, comme aussi de renoncer à une mise en scène compliquée et de multiplier les récits. Pour notre pieux poète, admirateur passionné de Sophocle et d'Euripide, il était bien tentant de saisir l'occasion unique qui s'offrait à lui de calquer enfin une tragédie française sur le modèle de leurs chefs-d'œuvre, de déployer, comme eux, une grande pompe théâtrale, de faire, comme eux, marcher sur une scène vaste et libre de nombreux acteurs, de substituer l'action aux récits, et « d'employer à chanter les louanges du vrai Dieu cette partie du chœur que les païens employaient à chanter les louanges de leurs fausses divinités ». Ce que Racine, pour diverses raisons, dans le détail desquelles je ne veux point entrer ici, n'avait pu faire qu'incomplètement dans *Esther*, le sujet d'*Athalie* lui a permis enfin de le réaliser, et merveilleusement. *Athalie* ne rappelle pas seulement le théâtre grec par la scène, si curieuse, de l'interrogatoire de Joas, qui est imitée de l'*Ion* d'Euripide, non ; par sa structure même, par cette simplicité de l'action, que ne complique aucune intrigue amoureuse et qui est uniquement soutenue par le conflit de caractères et de passions opposés, par la présence presque constante sur le théâtre de ces jeunes filles de la tribu de Lévi, qui forment le chœur et qui sont

personnellement intéressées dans les événements, *Athalie* est véritablement une tragédie grecque ; mais c'est, chose singulière, une tragédie grecque, écrite par un poète chrétien sur un sujet biblique, je veux dire un sujet tiré de l'*Ancien Testament*.

Il est, ce sujet, farouchement, sauvagement, orientalement tragique ; et cette mer de sang, qui dans l'*Œdipe-Roi*, vient battre métaphoriquement les murs de la cité thébaine, n'égale pas en horreur les torrents de sang humain qui ont, en réalité, coulé par les rues de Jérusalem et de Jezrahel. Pour que vous compreniez bien toutes les allusions dont la tragédie de Racine est remplie, et qui constituent autant d'arguments dans la bouche des personnages qui ont commis tous les crimes rappelés ou qui en ont souffert, il convient que je vous résume rapidement, d'après les *Livres des Rois* et les *Paralipomènes*, l'histoire, possédée pleinement par Racine et peut-être un peu oubliée par vous, des royaumes d'Israël et de Juda.

Je ne vous apprendrai certes pas que, après la mort de Salomon, un schisme s'était produit entre les tribus hébraïques : dix d'entre elles avaient formé le royaume d'Israël, qui, plus tard, eut pour capitale Samarie ; le royaume de Juda, dont la capitale était Jérusalem, ne comprenait que les tribus de Benjamin et de Juda, mais toutefois comptait autant d'habitants que les dix autres tribus réunies. Comme, seuls, les rois de Juda descendaient de Salomon et de David, tous les lévites leur étaient demeurés fidèles, attachés qu'ils étaient d'ailleurs au temple de Jérusalem. Inutile de dire que les royaumes d'Israël et de Juda, ces frères ennemis, furent fréquemment en guerre l'un contre l'autre.

Cependant, au IXe siècle avant notre ère, Joram, roi de Juda, fils du saint roi Josaphat, épousa Athalie, fille du feu roi d'Israël Amri et sœur du roi régnant Achab. Les textes saints l'appelant parfois « fille d'Achab », simplement parce qu'elle était une princesse de la maison d'Achab, à peu près comme on disait chez nous sous la monarchie « fille de France », Racine en profitera pour la supposer effectivement fille du roi Achab. Il y trouvera un double avantage : d'abord, celui de marquer plus nettement encore que le sujet de sa tragédie est la lutte entre les deux maisons rivales, les fils de David et les fils d'Achab :

David, David triomphe ; Achab seul est détruit ;

ensuite, celui de pouvoir donner pour mère à la criminelle Athalie la coquette, la perfide, la vindicative Jézabel, une des plus odieuses figures de femmes qui soient dans la *Bible*, le mauvais génie du roi Achab, à qui elle conseilla crimes sur crimes, pour

finir par susciter de faux témoins contre Naboth de Jezrahel et le faire lapider, afin qu'Achab pût s'emparer de la vigne de cet homme et agrandir ainsi les jardins attenant à son palais.

Ce qu'était à Samarie et à Jezrahel la Tyrienne Jézabel, Athalie le fut à Jérusalem. Sur ses conseils, Joram, son mari, égorgea ses six frères, qu'il redoutait. Quand il fut mort d'une maladie d'entrailles, sur laquelle la *Bible* donne des détails très réalistes, dont je vous fais grâce, l'aîné de ses fils, Ochozias, lui succéda. Athalie, sa mère, lui fit aussitôt contracter alliance avec son parent, le fils et successeur d'Achab. Ce devait être la perte d'Ochozias.

En effet, à peine était-il arrivé dans Jezrahel que Jéhu, un officier du roi d'Israël, se souleva contre son maître, le frappa mortellement près de la vigne volée à Naboth, et fit jeter par une fenêtre de son palais l'abominable Jézabel ; le corps paré et fardé de la vieille reine fut foulé aux pieds des chevaux, et les chiens, très nombreux en Orient, où ils étaient, à vrai dire, seuls chargés du service de la voirie, les chiens, dévorant son cadavre, ne laissèrent que le crâne, les pieds et l'extrémité des mains. Très prolifique, comme tous les souverains d'Asie, le roi d'Israël avait soixante-dix fils. Jéhu les fit tous décapiter, et, devant la porte du palais, il éleva deux hautes pyramides avec leurs têtes livides et exsangues. Puis, comme c'était un homme qui faisait toujours très consciencieusement bonne mesure, il mit à mort tous les ministres du roi, ses officiers, ses prêtres et une foule de personnages de moindre importance. Avec eux, pendant qu'il y était, il égorgea le roi de Juda, Ochozias, et, par-dessus le marché, près de Samarie, les quarante-deux frères de ce prince. Je vous avais prévenus que Jéhu faisait largement les choses. Après quoi, il gravit les degrés sanglants du trône d'Israël et s'y assit tranquillement, rendant grâces à la bonté de Dieu.

Quand la nouvelle de ce carnage effroyable parvint à Jérusalem, Athalie fut à la fois saisie de rage et frappée de terreur : elle se sentait, elle aussi, perdue, si Jéhu franchissait la frontière et envahissait le royaume de Juda sans maître, abandonné à lui-même, par la mort de son roi, comme un vaisseau désemparé. Pour se sauver, il fallait qu'elle régnât dans Jérusalem, comme Jéhu régnait à Samarie, et que, rassemblant l'armée soumise à son pouvoir, elle fît face à l'ennemi. Comment on monte au trône, Jéhu le lui avait enseigné : sans hésiter, sans frémir, la « fille d'Achab », mère d'Ochozias, massacra tous les jeunes princes de la maison de David, comme l'avaient été par Jéhu ceux de la maison d'Achab. Vous qui, récemment, ne pouviez sans horreur

voir à la Comédie-Française Médée, la mère grecque, qui tue ses deux enfants, que dites-vous d'Athalie, l'aïeule juive, meurtrière de tous ses petits-fils ?

Pendant huit années, Athalie régna par la terreur, campée avec sa garde de Tyriens dans Jérusalem conquise ; mais l'heure du châtiment vint enfin.

Aux fureurs d'Athalie avait été dérobée une de ses victimes. Une princesse de la maison de David, Josabeth, fille de Joram, mais née d'une autre mère qu'Athalie, avait recueilli le dernier des enfants de son frère, le petit Joas, laissé pour mort par les assassins ; elle l'avait emporté dans le temple de Salomon et caché dans la salle des lits, c'est-à-dire dans l'appartement des femmes. Il fut élevé clandestinement dans le temple par le pontife Joïada, le Joad de Racine, mari de Josabeth.

Lorsque l'enfant royal eut huit ans, Joïada réunit dans le temple les lévites de toutes les villes de Juda, leur distribua les lances et les boucliers que David victorieux avait consacrés au Seigneur, et leur présenta leur roi. Puis il mit au jeune prince la couronne sur la tête, le livre de la loi dans la main, et, assisté de ses enfants, l'oignit et le sacra. Aux acclamations des lévites, aux accents de la trompette sacrée, tout le peuple accourut, et Athalie avec lui. Dès qu'elle vit Joas sur le trône, elle déchira ses vêtements, en hurlant: « Trahison ! trahison ! » Mais, sur l'ordre de Joïada, des soldats la prirent par le cou et, l'entraînant hors du temple, la tuèrent auprès des écuries royales. Et le peuple délivré criait par les rues : « Vive le roi Joas ! »

Quelques versets des *Rois* et des *Paralipomènes*, voilà donc la matière, vraiment infertile, d'où Racine a su tirer les cinq actes de sa tragédie. Les Livres saints ne lui fournissaient, en réalité, qu'une seule scène, tout à fait théâtrale, il est vrai, celle de la proclamation de Joas, qui fait le dénouement. Jamais donc le grand poète n'a dû déployer plus d'invention que dans son dernier chef-d'œuvre.

De quelle nature est cette invention ?

Le respect des Ecritures ne permettait à Racine d'imaginer aucun épisode qui risquât d'en dénaturer le caractère sacré ; avec Boileau, il tenait que les sujets empruntés à l'histoire de notre religion

D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.

Il lui fallait donc amener le fait, donné par les textes saints et qui serait son dénouement, uniquement par le naturel conflit des sentiments opposés de ses personnages. Pour cela, une étude

psychologique s'imposait tout d'abord au poète : quel pouvait être l'état d'âme, quels pouvaient être les désirs, les regrets, les appétits, les haines des différentes classes de la société, des différents groupements humains, si vous préférez, dans le royaume de Juda sous la domination de l'usurpatrice, de l'étrangère, fille d'Achab et de la Tyrienne Jézabel ? Cette étude psychologique, Racine, pour qui, grâce à une lecture quotidienne de la *Bible*, l'âme juive n'avait dès longtemps plus de secrets, Racine l'a faite avec une pénétration merveilleuse, et il nous a ainsi donné une tragédie politique digne du grand Corneille, et c'est tout dire.

Voyons quels sont, dans *Athalie*, les deux partis aux prises et mesurons leurs forces respectives.

Autour de la sanguinaire et toute-puissante Athalie sont rangés tous ceux que lui attachent l'intérêt ou la crainte : sa garde tyrienne, insolente et brutale ; les ministres de Baal ou du Soleil, le dieu de Tyr et de Sidon, auquel la fille de Jézabel a voulu élever un temple en face du temple de Salomon, et dont le culte est même devenu dans Jérusalem le culte officiel ; des Juifs, que la jalousie, l'ambition et la soif des honneurs ont conduits à l'apostasie, comme Mathan ; des Ismaélites idolâtres, comme Nabal, dont la cupidité sans scrupules excite aux violences qui leur permettront le pillage et le vol ; l'armée, personnifiée dans le brave Abner, qui sert le gouvernement établi, sans enthousiasme, mais avec fidélité, parce que son rôle est avant tout de défendre la patrie contre les ennemis du dehors, Arabes, Philistins, Syriens, Israélites ; le peuple enfin, ce peuple d'Orientaux fatalistes, qui s'incline toujours devant la force et accepte avec une résignation muette le fait accompli, même quand ce fait est un crime : en somme, vous le voyez, presque tout le royaume.

Dans l'autre camp, avec quelques Juifs restés fidèles au Dieu de leurs pères, rien que la foule pacifique des prêtres et des lévites, groupés autour du grand prêtre, qui aspire à rétablir le roi légitime, d'abord parce qu'il est le roi légitime, et ensuite parce que ceux qui lui auront rendu la couronne pourront compter sur sa reconnaissance et participeront à son pouvoir.

Comme enjeu du combat, entre les deux partis prêts à se ruer l'un contre l'autre, un enfant innocent au milieu de femmes et de jeunes filles, blanches colombes éperdues, cherchant un refuge auprès de l'autel.

La victoire d'Athalie ne paraît pas un instant douteuse, tant est grande la disproportion des forces opposées ; mais la fortune de l'usurpatrice est moins solide qu'elle n'est éclatante. Sa puissance,

en effet, sa puissance scélérate, ne repose que sur la peur qu'elle inspire, d'une part, et sur les appétits qu'elle déchaîne, de l'autre. Un coup d'audace lui a donné le pouvoir, et, comme toujours en pareil cas, on a vu la lâcheté se rallier au succès. Mais qu'Athalie subisse un seul revers, et voilà brisé le faisceau des forces coalisées pour la soutenir. Sur quels dévouements pourrait-elle compter ? Sur ses mercenaires Tyriens ? Pour fuir plus vite, ils jetteront armes et boucliers. Sur l'armée ? Elle se rangera d'elle-même autour du roi, fils de David. Sur le peuple hébreu ? Né pour l'esclavage, comme il acclamait la fille d'Achab triomphante, il acclamera Joas victorieux. Et Joad, qui sait tout cela, surveille, impassible, les événements, et, malgré les menaces d'Athalie et de ses défenseurs momentanés, attend son heure sans crainte, parce que, si son ennemie a les apparences de la force matérielle, il a, lui, la force morale que donne le sentiment du bon droit.

Et voici qu'elle est venue, l'heure attendue par Joad. Jusqu'alors la reine a fait illusion par le succès de ses armes, et surtout par sa fière audace, par la promptitude de ses décisions simplement capricieuses, par son mépris de la mort, par son ignorance du remords ; mais ce pouvoir injuste, qu'elle a acquis par l'audace c'est par l'audace seule qu'elle le peut maintenir. Sa devise doit être celle que prendra Danton : « De l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace ! » Or, le temps a fait son œuvre ; la vieillesse est arrivée, qui a lentement usé dans la reine les ressorts de l'énergie ; Athalie ne se reconnaît plus elle-même. Quelles sont ces voix nouvelles, qu'elle s'étonne d'entendre confusément dans le fond de son cœur ? Cela existe donc, le remords ? Cela existe donc, la pitié ? Elle veut se reprendre, justifier aux autres et à elle-même ses crimes, prouver aux autres et se prouver à elle-même sa puissance ; et voilà qu'elle découvre, elle qui a toujours fait peur aux autres, qu'elle a peur. Elle a peur de Jéhovah, le dieu redoutable qu'elle a bravé ; et la reine farouche, qui lavait dans le sang de ses petits-fils ses bras meurtriers, n'est plus qu'une vieille femme crédule et superstitieuse, cherchant à désarmer par des présents un dieu irrité, qui n'est même point son dieu. Elle a perdu cette confiance infatuée que lui avait donnée une longue suite de succès ; elle ne sait plus ce qu'elle veut, et elle oscille, éperdue, entre des résolutions extrêmes et contraires, en proie à une sorte de vertige. C'est le moment d'agir contre elle ; et aussitôt Joad, en politique froidement implacable et, comme tous les personnages de l'*Ancien Testament*, peu scrupuleux d'ailleurs sur le choix des moyens, porte avec décision un coup

perfide, mais sûr, à cette tyrannie qu'il voyait déjà chanceler sur sa base illégitime : le colosse, devant lequel tous s'épouvantaient, tombe, et les peuples étonnés s'aperçoivent qu'il avait des pieds d'argile.

Ainsi, sans incidents, sans épisodes, la tragédie politique a été conduite à son dénouement nécessaire et inévitable par la seule lutte des caractères opposés des principaux personnages.

Et avec quelle admirable simplicité de moyens les personnages sont mis en présence et conduite l'action ! La règle de l'unité de lieu rendait bien difficile alors la mise à la scène d'une conjuration ; et, dans *Athalie* en particulier, il était singulièrement malaisé au poète d'amener plusieurs fois en quelques heures, sans invraisemblance, dans le temple de Salomon, Athalie, le pontife de Baal et même Abner. Le coup de génie de Racine a été ici d'imaginer le songe d'Athalie. Ce songe fameux, qui figure dans toutes les anthologies et que vous savez tous par cœur, n'est pas seulement un morceau éclatant, un grand air de bravoure destiné à faire applaudir l'actrice et le poète ; il est le pivot même autour duquel tourne tout le drame ; grâce à lui, toutes les difficultés, que pouvait rencontrer le poète dans la composition de sa tragédie, sont levées : c'est lui qui attire Athalie dans le temple des Juifs, lui qui la met en face de Joas, lui qui fait qu'elle mande en hâte Mathan, lui qui est cause qu'elle envoie négocier d'abord Mathan avec Josabeth, puis Abner avec Joad, lui enfin qui la jette dans le piège du grand prêtre. Par l'heureuse invention de ce songe, tout s'enchaîne étroitement du commencement à la fin de la pièce ; toutes les entrées des personnages sont, je ne dis pas seulement justifiées, mais nécessaires et attendues du public au moment précis où elles se produisent. Ce n'est pas à une fiction qu'assiste le spectateur incrédule ; c'est la réalité même qu'il a sous les yeux et qui l'émeut jusqu'au fond de l'âme. L'art de Racine est, ici, si merveilleux qu'on ne le comprend qu'à la réflexion ; mais, alors, on souscrit sans réserve à cette opinion du critique Geoffroy : « Si les règles de l'art dramatique pouvaient se perdre, on les retrouverait dans cette tragédie. » Je ne connais, à ce point de vue, qu'une œuvre de théâtre à qui *Athalie* puisse être comparée, et c'est l'*Œdipe Roi* de Sophocle, cet *Œdipe Roi* que Racine a malheureusement renoncé à porter sur la scène française. Cette ressemblance avait frappé d'ailleurs le très grand critique dont la France, il y a quelques semaines, a célébré, un peu trop discrètement, le centenaire ; car Sainte-Beuve a écrit dans son *Port-Royal* : « *Athalie* est belle comme l'*Œdipe Roi*. »

Mais les deux tragédies ont encore un point commun. Sans doute, par son orgueil et par sa violence, l'infortuné Œdipe est, jusqu'à un certain point, responsable de son horrible destinée ; mais une divinité impitoyable plane sur toute la tragédie grecque, la Fatalité, qui pousse Œdipe au parricide, à l'inceste, à toutes les hontes involontaires, sous le poids desquelles il s'affaissera, désespéré. De même, dans *Athalie*, j'ai pu vous expliquer tout à l'heure par des raisons purement humaines la chute de l'usurpatrice et la victoire de Joad ; mais il est un personnage qui ne figure pas sur la liste des acteurs, un personnage qui, toujours invisible, est pourtant toujours présent, et c'est Dieu, Dieu qui remplit *Athalie* tout entière, depuis le premier vers:

> Oui, je viens dans son temple adorer l'Eternel,

jusqu'aux derniers:

> Apprenez, roi des Juifs, et n'oubliez jamais
> Que les rois dans le ciel ont un juge sévère,
> L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père,

Dieu, qui, sans intervenir directement dans la lutte engagée, n'en prépare pas moins indirectement le dénouement, qu'il a voulu ; en sorte que, dans cette tragédie merveilleuse, Racine a su réunir, sans qu'elles se fassent tort l'une à l'autre, une tragédie politique et une tragédie religieuse ; tel Bossuet, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, tantôt expliquait à son royal élève seulement par l'effet naturel de leurs institutions et de leurs mœurs la grandeur et la décadence des empires, et tantôt lui faisait voir la main de la Providence elle-même, qui les élevait ou qui les abaissait.

Bossuet ! Racine en a, dans *Athalie*, égalé la grandeur biblique. C'est que l'un dans sa tragédie et l'autre dans son *Discours sur l'Histoire universelle* se sont élevés bien au-dessus des intérêts humains. Le véritable sujet d'*Athalie*, ce n'est pas la restauration du roi légitime, c'est la lutte du dieu de Sidon contre le dieu de Jérusalem, la lutte de Baal contre Jéhovah, et la victoire du vrai Dieu. A peine le rideau est-il levé que le grand prêtre, avec une éloquence émue et triomphante, rappelle tous les épisodes de cette lutte : le prophète Elie convainquant d'imposture sur le Carmel et faisant mettre à mort par le peuple les quatre cent cinquante prophètes de Baal ; le même Elie, pour punir Achab et Jézabel d'avoir fait périr les prophètes du Seigneur, défendant à la pluie et à la rosée de tomber durant trois années sur la terre ; Elisée, à qui Dieu a voulu communiquer le pouvoir de ressusciter les morts, faisant commander à Jéhu d'exterminer toute la

maison d'Achab pour venger Jéhovah : en sorte que, avec l'énumération grandiose de tous ces miracles, une horreur religieuse envahit le théâtre dès cette première scène, que l'auteur du *Génie du Christianisme*, Chateaubriand, ne pouvait lire sans pleurer d'admiration.

Mais il ne s'agit pas seulement dans *Athalie* de la victoire de Jéhovah, le dieu farouche de l'*Ancien Testament* ; il s'agit de l'accomplissement de ses plus saintes promesses ; il s'agit d'assurer la naissance de ce fils de David qui doit sauver le monde, la naissance du Messie. Et, du coup, la tragédie biblique s'élève à la hauteur d'une tragédie chrétienne. Joas cesse de nous intéresser par lui-même ; ce qui nous touche surtout en lui, c'est que, dernier rejeton de David, il peut seul réaliser la promesse divine ; ce pâle flambeau, qui brille dans la nuit et que menace d'éteindre la rage de la tempête, est donc le dernier espoir de l'humanité douloureuse, qui souffre et qui prie, dans l'attente du Messie. Dès lors, dans cette tragédie dont nous suivons l'action avec une émotion pieuse, tout devient surhumain et se transfigure : Athalie grandit à la taille des Titans qui voulaient escalader l'Olympe, parce qu'elle ose se mesurer avec Jéhovah ; l'apostat Mathan, acharné contre le Dieu qu'il a quitté, nous fait songer à l'ange déchu, à ce Satan, avec lequel d'ailleurs rime si richement son nom ; nous pensons au massacre des Innocents, tandis que Josabeth nous raconte le massacre des fils d'Ochozias ; et, si la prédiction de Joad nous fait prévoir que, comme Jéhu, Joas abandonnera plus tard Dieu et ira jusqu'à tuer le fils de Joad, Zacharie, nous écartons vite cette idée importune et pénible ; car, pour nous, comme pour Joad, Joas n'est pas un but, mais un simple instrument : ce qui nous importe en lui, c'est qu'il continue la descendance de David,

Et que la terre enfante son Sauveur.

Comment nous étonner alors, quand de tels intérêts sont en jeu, que ce soit Dieu lui-même qui du ciel conduise les événements, qu'il envoie à la reine le songe effrayant qui l'amènera dans le temple des Juifs, qu'il mette la prudence dans les conseils du grand prêtre et la force dans son courage, qu'il souffle à l'enfant prédestiné, au véritable enfant du miracle, les réponses qui troublent Athalie, qu'il répande sur elle

cet esprit d'imprudence et d'erreur,
De la chute des rois, funeste avant-coureur,

et qu'il la fasse enfin tomber dans le piège tendu par Joad, dont la perfidie toute biblique cessera d'indigner notre générosité et notre loyauté françaises, si nous réfléchissons que la mort de la criminelle Athalie peut seule assurer, avec la victoire de Jéhovah, la naissance du Sauveur? Ah! comme il avait raison, Sainte-Beuve, après avoir écrit : « *Athalie* est belle comme l'*Œdipe Roi*... », d'ajouter : «... avec le vrai Dieu en plus ! »

Et le style, quoi qu'en ait pu dire récemment un critique sévère, le style, d'une prodigieuse variété et d'une étonnante vérité, toujours et partout répond au sentiment et à la pensée, d'une grâce ingénue sur les lèvres de Joas, d'une suavité tendre dans la bouche de Josabeth, cette Andromaque juive, d'un sublime digne des prophètes dans les paroles du grand prêtre. C'est que le poète, élève de Port-Royal, était, comme ses maîtres et comme Bossuet, absolument nourri des saintes Ecritures. Il avait vécu en esprit dans ce temple magnifique que Salomon avait voulu construire sur le mont de Morija, où avait eu lieu le sacrifice d'Abraham, et dont ne nous donnent aucune idée nos églises, comme Saint-Gervais, ni même Notre-Dame : que de fois, par la pensée, il avait franchi le double mur d'enceinte, qui faisait ressembler le temple à une forteresse, traversé les deux parvis extérieurs, sur lesquels ouvraient les appartements du grand prêtre et des sacrificateurs, monté dans le parvis des femmes, gagné, par celui des hommes, la cour du temple, réservée aux sacrifices et interdite à tout autre qu'aux lévites, contemplé les dix cuves des ablutions et la mer d'airain portée par douze bœufs du même métal, gravi la levée de terre qui menait à l'autel d'acacia, revêtu d'airain, où se consumaient les holocaustes; que de fois même, passant entre les deux obélisques qui encadraient la porte, il était entré, le front incliné vers la terre, dans le temple intérieur, et avait fait, avec les prêtres, brûler les parfums sur l'autel entre le candélabre d'or aux sept branches et la table des douze pains de proposition, ne s'arrêtant, saisi d'une crainte respectueuse, que devant le Lieu très saint,

Lieu terrible, où de Dieu la majesté repose,

accessible au seul grand prêtre, et encore une seule fois dans l'année, le jour de la Propitiation, pour qu'il pût encenser l'Arche sainte, l'Arche d'acacia, recouverte d'or, marchepied du trône de Dieu, dont le siège était formé par les ailes déployées de deux chérubins d'or :

Dieu, dont le trône est porté par les Anges !

chantaient dans *Esther* les jeunes Israélites. Aussi, dans la tragédie de Racine, toute parfumée de l'encens sacré et tout imprégnée de l'horreur religieuse du sanctuaire, tantôt les strophes s'envolent légères vers le ciel, portées sur des rimes qui chantent et qui prient, tantôt retentissent, comme les éclats de la foudre céleste, les accents fulgurants des prophètes bibliques, alors que, dans une scène unique au théâtre, le grand prêtre, plein de Jéhovah qui l'inspire, au milieu de la majesté du temple, au son de toute la symphonie des instruments, au chant des vierges assemblées pour célébrer la grande fête de la Pentecôte, annonce la ruine de Jérusalem et prédit la venue du Christ.

Athalie est donc une exception dans notre théâtre classique; et c'est, entre tant de chefs-d'œuvre, ce qui en fait l'intérêt singulier ; mais c'est aussi ce qui a causé son malheur, bien plutôt que les allusions au jansénisme, d'ailleurs assez discrètes, que l'on y peut relever. Si la pâle *Esther* avait si brillamment réussi à Saint-Cyr, c'est que, par une rencontre unique, tout s'y trouvait miraculeusement en harmonie, le sujet, le poète, la salle, les interprètes, le public. Mais la terrible *Athalie* était beaucoup plus grande que le cadre pour lequel elle avait été faite. Ce n'était pas une tragédie de couvent; c'était, écrit par un poète de génie, un véritable mystère, qu'il eût fallu représenter devant l'église Notre-Dame en présence d'un peuple pieux et recueilli. *Athalie* à Saint-Cyr n'eut donc pas de succès, malgré Boileau, qui assurait son ami qu'il avait fait là son plus bel ouvrage ; malgré la marquise de Maintenon, qui écrivait à Mme de Dangeau : « C'est, je crois, la plus belle pièce qu'on ait jamais vue. » Et Racine, par son testament, demanda que sa dernière tragédie ne fût pas jouée sur une scène publique. Etait-ce là scrupule de piété chez le converti qui défendait à son fils d'entrer à la Comédie ? Etait-ce prudence avisée d'un homme de théâtre ? Les deux peut-être.

La postérité n'a pas respecté sur ce point le testament de Racine, de même que la persécution religieuse ne lui a point permis de dormir en paix à Port-Royal-des-Champs dans l'humble sépulture qu'il s'était choisie. Avons-nous du moins, en montant sur une scène profane ses deux tragédies religieuses, porté préjudice à la gloire du poète ? Il est certain que, sortie de son cadre et représentée par de vrais acteurs, *Esther* a toujours paru une œuvre naïve et puérile, digne de Racine seulement par le charme de sa poésie, douce, disait le plus doux des poètes, Lamartine, « comme un rayon de miel d'Oreb ». *Esther* est trop menue pour le théâtre. *Athalie*, fût-elle jouée sans les chœurs, comme elle l'est le plus souvent, est plutôt trop grande, même pour une

véritable scène. Dans sa *Préface* de Cromwell, Victor Hugo remarquait très justement qu'*Athalie* était, avant tout, un drame épique; et l'épopée, qui, dans ses fictions librement grandioses, peut présenter impunément à l'imagination complice des lecteurs des héros surhumains, des surhommes, comme on dit aujourd'hui, l'épopée s'accommode assez mal des réalités, toujours mesquines par quelque endroit, du théâtre. Témoin *Les Burgraves*, de Victor Hugo lui-même. De cette épreuve pourtant *Athalie* a moins souffert que *Les Burgraves*; si, dans *Athalie*, la tragédie religieuse a perdu au théâtre de sa grandeur et de sa majesté, la tragédie humaine, belle de la pure simplicité du théâtre grec, a, même dans le très peu religieux XVIIIe siècle, toujours ému profondément les spectateurs; si bien qu'elle a, un jour, arraché à l'homme du monde le moins suspect, je le crois du moins, de cléricalisme, à Voltaire, ce cri très sincère : « *Athalie* est peut-être le chef-d'œuvre de l'esprit humain. »

Et maintenant que j'ai rempli mon très modeste rôle, que j'a rafraîchi vos souvenirs bibliques, que je vous ai fait visiter le temple de Salomon, que je vous ai montré le véritable et si grand objet de la tragédie qui va être représentée devant vous, et que je vous ai mis ainsi dans la disposition d'esprit où il était nécessaire que vous fussiez pour goûter à cette représentation tout le plaisir qu'elle peut donner, quand vous aurez vu l'admirable chef-d'œuvre de Racine joué par Mme Tessandier, une Athalie superbe et farouche, par Mlle de Fehl, la Josabeth rêvée par le poète, par Mlle Sylvie, le plus gracieusement naturel des Joas, par M. Albert Lambert, qui porte, sans fléchir un seul instant sous le poids, le rôle écrasant du grand-prêtre, par M. Dorival, un Mathan hautain et pittoresque, et par toute la jeune troupe de l'Odéon, si vaillante et déjà si pleine de talent, je suis bien assuré qu'en sortant d'ici vous ne direz pas : « C'est rasant, les chefs-d'œuvre ! »

N.-M. BERNARDIN.

Sujets de devoirs

UNIVERSITÉ DE NANCY

AGRÉGATION ET LICENCE.

Dissertation française.

Agrégation de grammaire.

La morale de La Bruyère d'après le chapitre « De l'homme ».

Version latine.

Agrégation de grammaire.

Tite-Live, l. XXXIII, chapitre XLVI.

Depuis : « Judicum ordo Carthagine... », jusqu'à : « ...causam odii quaerentes, instigabant. »

Dissertation française.

Licence.

Beaumarchais dit, dans son *Essai sur le genre dramatique sérieux* :

« Nous aimons à nous croire les confidents d'un prince mal-
« heureux, parce que ses chagrins, ses larmes, ses faiblesses,
« semblent rapprocher sa condition de la nôtre, ou nous conso-
« lent de son élévation ; sans nous en apercevoir, chacun de nous
« cherche à agrandir sa sphère, et notre orgueil se nourrit du
« plaisir de juger au théâtre ces maîtres du monde, qui, partout
« ailleurs, peuvent nous fouler aux pieds. »

Vous expliquerez, commenterez et critiquerez ce passage en vous appuyant sur l'impression personnelle que vous avez éprouvée à la lecture des tragédies classiques de Corneille, de Racine et de Voltaire.

Philosophie.

Licence.

Les sensations peuvent-elles varier d'intensité ? Ces variations sont-elles mesurables. Exposer brièvement et discuter les idées de M. Bergson à ce sujet. (Voir son livre sur les *Données immédiates de la conscience.*)

Dissertation latine.

Licence.

Quae adversus christianam disciplinam crimina protulerit Caecilius Natalis, in opusculo quod « Octavius » inscribitur, enarrabitis.

Thème latin.

Licence.

Fénelon, *Télémaque* (livre II, 7). Mort de Sésostris, depuis : « Toute l'Egypte parut inconsolable de cette perte... », jusqu'à : « les sages vieillards qui avaient eu la confiance de son père. »

Thème grec.

Licence.

La Bruyère, *Caractères*, chapitre v, Portrait de Théodecte, Edition Servois Rebelliau, page 126.

Soutenance de thèses.

UNIVERSITÉ DE PARIS

M. Georges Cousin a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat, devant la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, en Sorbonne, le 14 janvier :

THÈSE LATINE

De urbibus quarum nominibus vocabulum πολις *finem faciebat.*

THÈSE FRANÇAISE

Kyros le Jeune en Asie Mineure (printemps 408-juillet 401 avant Jésus-Christ).

Le gérant : E. Fromantin.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 13 2 FÉVRIER 1905

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes secondaires du XVIIIe siècle.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

Léonard ; sa vie, ses œuvres.

Comme Gilbert, que nous venons de quitter, Léonard mourut jeune, puisque, né en 1744, il ne vécut que jusqu'en 1793. Il s'appelait Nicolas-Germain Léonard ; originaire de la Guadeloupe, c'était, comme Bertin, un poète des colonies, un poète de la plus grande France. On sait fort peu de choses sur sa vie ; encore jeune, il fut amené en France et y fit ses études, dont nous ne savons rien ; mais, à partir de sa vingtième année, on peut le suivre d'une façon assez continue. Il entra dans la diplomatie comme secrétaire de légation auprès du prince-archevêque de Liége : il y resta longtemps, de 1773 à 1783 ; d'abord simple secrétaire, il devint ensuite chargé d'affaires, ce qui n'était pas une fonction très lourde, car vous pensez bien que les Etats du prince-archevêque de Liége n'étaient pas fort considérables. Pourquoi revint-il à la Guadeloupe en 1784 ? On l'ignore ; mais il est certain qu'il y revint et qu'il y fit un séjour de deux ou trois ans, car il n'est de retour à Paris qu'en 1787. On suppose qu'il dut demander un congé pour régler des affaires de famille, et qu'il revint à Paris pour solliciter un nouveau poste, qu'il obtint. Vers la fin de 1787, en effet, ou le début de 1788, il repart pour la Guadeloupe avec le titre de lieutenant-général de l'Amirauté ;

le voilà administrateur de tout ce qui concerne la marine à la Guadeloupe, d'où il fut chassé, du reste, — c'est une supposition encore, mais très vraisemblable, — par les troubles qui y éclatèrent ; il revint en France et y vécut pendant la tourmente révolutionnaire. Il devait rentrer à la Guadeloupe au début de la Terreur, lorsqu'il mourut d'une fièvre à Nantes, le 6 janvier 1793, le jour même de son embarquement.

Ses œuvres comprennent :

1° Des *Poésies pastorales*, publiées en 1771, et une seconde fois, en 1783, sous le titre de *Poésies idylliques*, et une troisième fois, sous le titre d'*Idylles* ;

2° Un petit poème très médiocre intitulé *Les Saisons* ;

3° Les *Voix de la Nature*, poème philosophique ;

4° Le *Temple de Gnide*, imitation en vers du petit poème en prose de Montesquieu ; Léonard aimait beaucoup mettre ainsi en vers la prose des grands hommes (il a fait d'une épître de *La nouvelle Héloïse* une héroïde dont je vous reparlerai) ;

5° Enfin quelques pièces détachées.

En fait de prose, nous avons de Léonard deux romans surtout, qui ont eu un succès extraordinaire : *La nouvelle Clémentine* (1774), inspirée de *La nouvelle Héloïse* : c'est un roman sentimental et pleurard, dans lequel la poésie des Pyrénées, déjà sentie par Bertin, a vraiment été révélée au monde avec puissance et éclat. L'autre roman a pour titre *Lettres de deux Amants habitants de Lyon*. *La nouvelle Clémentine* avait eu un succès d'admiration ; celui-ci eu un succès de larmes : c'est un de ces ouvrages comme on en lisait encore il y a quarante ans, où l'attendrissement des premières pages ne cesse de croître jusqu'à la pamoison. Bien entendu, vous n'y trouvez aucune vérité d'observation ou d'expression : c'est le roman sentimental, sinon dans toute son horreur, du moins dans toute sa fadeur. — Je vous citerai encore un autre roman qui a pour titre *Alexis* : c'est un roman pastoral ; puis les *Lettres de Sainville et de Sophie*, qui peuvent servir de complément à la biographie de Léonard.

Bien entendu, je n'examinerai que les œuvres proprement poétiques de Léonard, avec à peine une petite digression, presque nécessaire, sur quelques fragments de prose qui nous permettront de définir plus complètement son talent.

Léonard est un élève de Gessner et de Rousseau, et, je ne dirai pas un précurseur, mais un écrivain qui constitue une transition entre Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre : c'est un homme que les œuvres de Rousseau ont enthousiasmé et comme forcé à jeter les yeux sur la nature, qui essaiera ce que Ber-

nardin a réalisé : c'est un peintre de la nature exotique et tropicale ; par son goût de l'idylle et de l'églogue, des descriptions de plaisirs simples et rustiques, c'est tout à fait un élève de Rousseau et de Gessner. Il a ceci de plus particulier qu'il est un des inventeurs du style poétique en prose ; à coup sûr, il n'en est pas le créateur, puisqu'avant lui nous avons eu Fénelon : et, à ce propos, avez-vous remarqué que, quand on lit de la prose poétique, on a presque toujours la sensation d'une traduction ? C'est qu'en effet le premier qui s'est servi du style poétique en prose il s'inspirait sans cesse d'Homère ; derrière presque chaque phrase du *Télémaque* transparaît une phrase d'Homère. Si donc Léonard n'est pas l'inventeur de ce style, du moins, plus que Rousseau, il emploie continuellement cette prose poétique, et, par là, il est bien le prédécesseur de Bernardin de Saint-Pierre : il y a, du reste, des prédécesseurs qui ne sont pas dignes de leurs successeurs, et c'est une vérité, même en histoire littéraire.

Les *Idylles* de Léonard sont la platitude même : elles sont pour la plupart imitées de Gessner. Je dis la plupart, car il y en a quelques-unes qui ont été pensées, si ce terme n'est pas trop ambitieux quand il s'agit de Léonard. Gessner était fade plutôt que plat : il pensait peu, il laissait aller sa rêverie sur des paysages aimables ; sa grâce et sa simplicité ne manquaient pas de charme, mais voilà ce que Léonard n'a pas su reproduire. Un seul exemple, que je ne choisis pas, sur lequel je tombe par hasard, vous donnera une idée des *Idylles* des Léonard ; voici le début de *Thestile et Daphné :*

Le midi répandait ses brûlantes ardeurs,
Et Thestile, à l'abri sous un épais feuillage,
D'un sommeil caressant éprouvait les faveurs,
  Quand, tout à coup, sur son visage
  Il sent tomber un nuage de fleurs.
Il s'éveille surpris, aperçoit son amante,
Veut courir dans ses bras, et se trouve enchaîné :
Plus l'obstacle irritait son âme impatiente,
Et plus son embarras faisait rire Daphné.
— « Tu triomphes, dit-il, attens, attens, méchante.
Du nœud qui me retient je vais me dégager,
Et par mille baissers je saurai me venger. »
— « Oui, dit en souriant la maligne Bergère,
    Eh ! bien, je ne te délierai
    Qu'après que tu m'auras juré
De ne point m'embrasser pendant une heure entière. »
Thestile y consentit. Daphné disait tout bas :
« C'est un serment frivole et qu'il ne tiendra pas.
    Oh ! j'en suis sûre, il va l'enfreindre... »

Inutile de poursuivre, n'est-ce pas ? C'est absolument ridicule comme fond, bien entendu, et même comme forme ; la forme, du moins, pourrait être agréable. Que cela vous garde à tout jamais de lire les *Idylles* de Léonard !

Il est meilleur, quand il traite des sujets philosophiques ; sans doute, il n'a pas de pensées originales, mais les idées générales qu'on doit avoir quand on parle de la vertu, du bonheur, de l'immortalité de l'âme, il les exprime en vers qui ne sont ni très énergiques ni très puissants, mais en vers dont la solidité et la fermeté a cependant une véritable valeur. Avrai dire, il y a déjà quelques-uns de ces vers dans les *Idylles*, qui se relèvent çà et là par quelques petites idées philosophiques : c'est ainsi que nous trouvons sous le nom d'idylle une pièce intitulée l'*Immortalité*, dont la lecture n'est pas trop rebutante ; ce sont les réflexions d'un homme qui se trouve dans un cimetière :

Voilà donc cet abîme où tombent les grandeurs,
La fortune, les rangs, tout le lustre éphémère
Que la vanité fit pour masquer la misère !
C'est ici que la vie abaisse son rideau ;
Que le Pâtre et le Roi confondent leur poussière,
Quand ils sont descendus dans la nuit du tombeau.
L'homme superbe a dit : « Tout est sous ma puissance,
« Roi souverain du globe où je pose mes pieds,
« Je vois ses habitants m'obéir en silence,
« Et courber sous mon joug leurs fronts humiliés :
« Devant moi disparait leur obscure existence. »
Assemblage étonnant d'orgueil et de besoins !
De ton pouvoir suprême où sont donc les témoins ?
Avant que le plaisir, ce principe de l'être,
Eût réuni deux cœurs attirés par l'amour,
Tu n'étais rien encor ; tu pouvais ne pas être.
Le hasard, non le choix, te fit paraître au jour ;
Tu connus les douleurs en ouvrant ta carrière.
Déjà tes faibles bras s'étendaient vers autrui,
Et, dans le sentiment qu'enfantait la misère,
Ta voix tendre et plaintive implorait son appui.
Tu respires, tu vis ; mais la terre barbare
Des biens qu'elle prodigue est pour toi seule avare :
L'eau coule de ton front, pour arroser son sein.
Et ce n'est qu'à ce prix qu'elle enrichit ta main.
Des climats, des saisons, tu ressens l'inclémence,
Et les feux de la ligne, et les glaces du Nord ;
Les peines, les plaisirs usent ton existence,
Et la vie est pour toi le germe de la mort.

Ce sont là de bons vers, des vers qu'un jeune poète pourrait présenter à une académie de province avec quelque chance d'obtenir une « mention très honorable ». Voilà tout ce qu'il y a à noter dans les *Idylles*, et encore n'est-ce pas idyllique.

Dans le poème qui a pour titre les *Voix de la Nature*, il y a des passages où l'on retrouve la même force et la même vigueur, et qui rappellent — n'allons pas plus loin — la poésie philosophique de Voltaire : c'est la même prose énergique avec un certain vernis poétique. Ce poème comprend trois chants, qui traitent de l'existence de Dieu, de la vertu et de l'immortalité de l'âme. Lorsque, par les arguments habituels, le poète a essayé de prouver l'existence de Dieu, il se complaît dans cette conclusion et élève son âme vers Dieu dans une méditation qui a l'accent d'une prière. Léonard fait l'éloge de l'honnête homme, « calme au sein des revers » :

Renversé dans l'abîme où gémit l'indigence ;
Trahi par l'amitié, par le sang, par l'amour ;
Déshonoré, proscrit, et perdant sans retour
L'estime, ce tribut qu'on doit à l'innocence ;
Jeté dans les cachots qui dérobent le ciel
Au pâle infortuné luttant avec sa chaîne ;
Flétri par le mépris, accablé par la haine ;
Buvant jusqu'à la mort un breuvage de fiel ;
Etendu sur la couche où l'ange des ténèbres
Couvre l'homme expirant de ses ailes funèbres,
Il lève vers son Dieu ses languissantes mains :
O charme ! o doux prodige ! à ce nom qu'il implore,
Ses maux sont oubliés ; une nouvelle aurore
Fait briller l'espérance à ses regards éteints.

Cela c'est du Lamartine, quand Lamartine est mauvais ; et être du Lamartine quand — ce qui est assez rare — Lamartine est mauvais, c'est déjà quelque chose, c'est presque un mérite.

Nous avons encore de Léonard, comme poème philosophique, un *Discours sur l'Humanité*. Vous l'attendiez, n'est-il pas vrai ? Sachant que la bienfaisance, la charité, — qu'avec notre rage de ne rien exprimer que d'une façon barbare, nous appelons solidarité et altruisme, — ont inspiré tout le XVIIIe siècle, vous n'êtes pas surpris que Léonard ait consacré un petit poème à l'humanité : il est d'un tour assez facile et élégant, et sent un peu son poète ; c'est tout ce que j'en puis dire. Comme fond, il est très banal : c'est un discours de distribution de prix en vers.

Voilà tout ce que j'ai trouvé de lisible dans les poésies lyriques de Léonard. Je vous ai dit que Léonard aimait à imiter, comme font ceux qui n'ont pas d'imagination par eux-mêmes. Il a traduit en vers, en l'abrégeant, le *Temple de Gnide ;* d'autre part, il a traduit, ou plutôt paraphrasé, une lettre de *La nouvelle Héloïse* sur le dégoût de la vie : c'est la lettre de mylord Edouard à Saint-Preux (partie III, lettre XXII), qui lui avait annoncé son

intention d'en finir avec la vie. En voici la ligne générale et le ton :

« Jeune homme, un aveugle transport t'égare : sois plus discret, ne conseille point en demandant conseil; j'ai connu d'autres maux que les tiens. J'ai l'âme ferme : je suis Anglais. Je sais mourir ; car je sais vivre, souffrir, en homme. J'ai vu la mort de près, et la regarde avec trop d'indifférence pour l'aller chercher. Parlons de toi... Qu'ai-je trouvé dans le raisonnement de cette lettre, dont tu parais si content ? Un misérable et perpétuel sophisme, qui, dans l'égarement de ta raison, marque celui de ton cœur, et que je ne daignerais pas même relever, si je n'avais pitié de ton délire... Il t'est donc permis, selon toi, de cesser de vivre ? La preuve en est singulière, c'est que tu as envie de mourir. Voilà certes un argument fort commode pour les scélérats : ils doivent t'être bien obligés des armes que tu leur fournis : il n'y aura plus de forfaits qu'ils ne justifient par la tentation de les commettre ; et, dès que la violence de la passion l'emportera sur l'horreur du crime, dans le désir de mal faire ils en trouveront aussi le droit. Il t'est donc permis de cesser de vivre ? Je voudrais bien savoir si tu as commencé... Si tu as fait ta journée avant le soir, repose-toi le reste du jour, tu le peux ; mais voyons ton ouvrage... Malheureux, trouve-moi ce juste qui se vante d'avoir assez vécu, que j'apprenne de lui comment il faut avoir porté la vie pour être en droit de la quitter... Tu t'ennuies de vivre, et tu dis : « La vie est un mal ». Tôt ou tard tu seras consolé, et tu diras : « La vie est un bien ». Tu diras plus vrai sans mieux raisonner, car rien n'aura changé que toi. Change donc dès aujourd'hui ; et, puisque c'est dans la mauvaise disposition de ton âme qu'est tout le mal, corrige tes affections déréglées et ne brûle pas ta maison pour n'avoir pas la peine de la ranger... Ne dis donc plus que c'est un mal de vivre, puisqu'il dépend de toi seul que ce soit un bien, et que, si c'est un mal d'avoir vécu, c'est une raison de plus pour vivre encore... Ta mort ne fait de mal à personne ? J'entends ; mourir à nos dépens ne t'importe guère, tu comptes pour rien nos regrets. Je ne te parle plus des droits de l'amitié que tu méprises : n'en est-il point de plus chers encore, qui t'obligent à te conserver ? S'il est une personne au monde qui t'ait assez aimé pour ne vouloir pas te survivre, et à qui ton bonheur manque pour être heureux, penses-tu ne lui rien devoir ?... Ecoute-moi, jeune insensé; tu m'es cher, j'ai pitié de tes erreurs. S'il te reste au fond du cœur le moindre sentiment de vertu, viens, que je t'apprenne à aimer la vie. Chaque fois que tu seras tenté d'en sortir, dis en

toi-même : « Que je fasse encore une bonne action avant que de mourir. » Puis, va chercher quelque indigent à secourir, quelque infortuné à consoler, quelque opprimé à défendre : si cette considération te retient aujourd'hui, elle te retiendra encore demain, après-demain, toute la vie. Si elle ne te retient pas, meurs : tu n'es qu'un méchant. »

Cette très belle lettre a beaucoup ému Léonard, et voici comment il l'a arrangée, affaiblie sans doute, mais, en somme, mise en vers ; or le vers conserve, et il n'est pas mauvais de mettre en vers les choses didactiques : aussi la paraphrase de Léonard est-elle une bonne action plutôt qu'une bonne pièce.

... Quel indigne sophisme oses-tu faire entendre ?
Jeune homme ! il te sied bien de songer au repos !
Pour jouir de ce droit, n'as-tu plus rien à faire ?
L'athlète se repose au bout de la carrière
Et peut cueillir alors le fruit de ses travaux.
Devant l'Etre vengeur paraîtras-tu sans honte ?
Observe le présent, rapproche le passé :
Qu'as-tu fait dans le poste où son choix t'a placé ?
De quelle œuvre, aujourd'hui, peux-tu lui rendre compte ?
Tu crois avoir vécu, quand tu prends ton essor !
Dissipe le sommeil dont la vapeur t'enivre :
Ami, c'est en vivant que l'homme apprend à vivre.

Vous voyez que ce sont là des vers, assez serrés, assez vigoureux, presque dignes, en somme, de la page admirable qu'ils prétendent traduire. Je vous lis la fin de l'épître :

Viens ! Es-tu pénétré de ces brûlantes flammes
Que l'amour de la gloire allume dans nos âmes ?
Mes bras te sont ouverts ; ton sort sera le mien.
Du cercle où nous vivons franchissons les barrières,
Et prêtons-nous tous deux le plus ferme soutien ;
Consacre au genre humain tes talents, tes lumières ;
Je bénirai le jour où j'aurai fait du bien.

S'il n'y a pas, dans cette pièce, ce que Rousseau a mis dans sa lettre de vigueur, de hardiesse impétueuse et parfois brutale, il y a du moins plus d'éloquence facile, douce, onctueuse et qui caresse le cœur : en sorte que la transposition, en somme, est heureuse.

Léonard est donc détestable dans l'idylle, meilleur et même lisible avec plaisir, dans le poème philosophique ; enfin il a un vrai talent pour décrire la nature. Léonard, vous le savez, est né à l'étranger : la différence des climats, des flores et des faunes, des aspects de la nature, l'a profondément impressionné. Si Rousseau a été le premier grand peintre de la nature, c'est qu'il a été surtout voyageur. Resté dans les Alpes, il n'aurait peut-être

pas songé à les décrire ; mais il a vu l'Italie, Venise, il est revenu à Lyon, il a visité la vallée du Rhône et de la Saône, et, quand il a retrouvé ses Alpes chéries, il les a jugées et surtout senties plus belles qu'à ses premiers regards. Léonard, lui aussi, a profité de ce qu'il avait vu différents cieux et de ce que la comparaison donne de l'intérêt aux choses vues ; il a fait preuve d'un réel talent dans la description de la nature. Ces observations s'appliquent surtout à ses œuvres en prose ; mais aussi et déjà à l'une au moins de ses idylles : la troisième du livre second, intitulée *L'Automne* :

Les bois sont éclaircis ; leur verdure est fanée ;
Une teinte rougeâtre enflamme les coteaux,
Et le feuillage mort qui tombe des rameaux
Annonce à mes regards le déclin de l'année.

Les teintes particulières des bois en automne, voilà une sensation pittoresque qui n'avait guère été éprouvée et rendue, avant lui, que par Jean-Jacques Rousseau, et qui sera magnifiquement exprimée par Lamartine et Victor Hugo :

L'hiver, le triste hiver va reprendre son cours ;
Je verrai mes berceaux dans leurs habits funèbres,
Heureux de n'arriver à ces jours de ténèbres
Qu'après avoir cueilli les roses des beaux jours.

Il y a là presque du lyrisme ; la strophe n'est pas faite encore, mais elle se dessine, elle marque son rythme et sa ligne d'une façon claire. Il y a, en général, quelque poésie même dans les vers de Léonard : je dis même dans ses vers, car c'est surtout sa prose qui est poétique.

C'est pour peindre la nature, et exclusivement la nature, que Léonard a fait le poème intitulé *Les Orages*. Voilà un titre qui contient sa date : il est certain qu'avant 1780 on n'eût jamais songé à faire tout un poème descriptif en prose sur les orages ; Delille et Jean-Jacques Rousseau ont passé par là. Le poème n'est pas mauvais : il fait songer à Chateaubriand, à un Chateaubriand de dix-huit ans, qui, surpris un soir par l'orage en revenant au château, aurait noté ses impressions. Il y a même déjà — par exemple, à la première ligne du poème — des expressions familières à Chateaubriand : « J'entends gronder le Génie des tempêtes : il appelle le tumulte et secoue ses ailes ténébreuses qui portent les vapeurs malfaisantes, les maladies et la mort. L'habitant des villes rêve tristement auprès de son foyer, tandis que le Nord furieux se déchaîne le long des forêts blanchies, et fatigue le voyageur, qui marche à grands pas, enveloppé dans

son manteau. Les pins sourcilleux se courbent sous les efforts de l'orage; le toit de l'habitation solitaire, est ébranlé; le villageois, qui veille à côté de sa compagne, écoute d'un air inquiet le rugissement qui s'accroît. S'il arrive un passant que la pluie a contraint de chercher un asile, avec quel empressement on l'accueille! Pendant que ses hôtes allument un feu brillant pour le sécher, il raconte que le vent a renversé des cabanes entières et qu'un rocher détaché de la montagne prochaine vient d'écraser des malheureux dans sa chute. La jeune fille, que ce récit effraie, se presse en tremblant contre le sein de sa mère; le père de famille attendri pleure sur le sort de ses voisins, et son épouse lève les mains au ciel pour le conjurer d'épargner sa retraite. » Ce n'est pas du Chateaubriand préalable, c'est du Greuze en retard. Ainsi Léonard tantôt met en vers une épître de Rousseau, tantôt met en prose un tableau de Greuze, tantôt nous fait songer à Chateaubriand.

Suit une description — que, dans une note, l'auteur nous donne comme précise, — d'un ouragan à la Guadeloupe. En voici les dernières lignes : « Le soir vient, ou plutôt une nuit succède à l'autre; le vent continue de souffler la mort. Le jour, qui paraît enfin, éclaire la désolation la plus affreuse; des plantations inondées, des troupeaux tués par la faim ou par la tempête, des citoyens ensevelis sous les débris, ou noyés dans les eaux; nulle trace d'habitation; des ruines, des lacs, où jadis étaient des villes. » Voilà ce que c'est que d'avoir vu les choses, ou du moins d'avoir eu cette imagination qui ne vagabonde pas, mais qui a toute sa puissance, lorsqu'elle est précisée, localisée; lorsqu'elle s'applique à quatre ou cinq traits saillants; lorsqu'elle s'appuie enfin sur la réalité. La réalité, c'est la moitié de l'imagination, à la condition qu'on ait l'autre.

Voilà un genre qui va être cultivé par de très grands écrivains. On peut en relever les défauts et en signaler les périls; on ne peut nier qu'il n'ait été introduit dans la littérature par Léonard, à la suite de Rousseau.

Je vous ai signalé déjà une petite bizarrerie à propos de ce sentiment de la nature chez Léonard, et je vous la rappelle pour faire une rectification. En effet, je vous ai dit que les poètes du dix-huitième siècle ont, relativement, si peu le sentiment de la nature qu'ils ne peuvent se promener dans les champs sans un livre à la main, et je vous ai cité ce que je croyais être un vers de Léonard :

Un La Bruyère en main, errer dans la nature.

Ce n'est pas le vers exact; voici le passage :

Si le ciel l'eût permis. . . . . .
J'irais fouler les prés semés de violettes,
Et, mollement assis, un La Bruyère en main,
J'amuserais en vain mon oisive pensée. .

(Livre II, *Idylle* X.)

Je termine par une très courte citation du roman intitulé *Lettres de Sainville et de Sophie*. Je vous ai dit que ce roman avait un caractère autobiographique. Il est très banal : un jeune homme a je ne dis pas séduit, mais rendu amoureuse de lui une jeune fille qu'il a dû quitter ; loin d'elle, il ne lui reste pas fidèle ; la jeune Sophie, désespérée, entre dans un couvent.

Vous voyez que le fond du roman n'offre pas un bien grand intérêt ; mais il est joliment écrit et contient d'agréables peintures de la nature exotique. Tout à l'heure, nous étions sur la pente qui conduit à Bernardin de Saint-Pierre et à Chateaubriand ; nous y sommes encore ; mais, cette fois, ce n'est plus une description de tel ou tel fait particulier que Léonard nous donne : c'est une description générale de la nature de son pays. Sainville n'aime déjà plus Sophie, et il se tire d'affaire en lui envoyant une description dont voici le début : « J'étais parti de mon habitation avant le jour, et j'entrai au lever du soleil dans les gorges des montagnes qui traversent l'île. C'était un spectacle étrange de voir de la verdure au milieu de ces roches menaçantes, des fruits suspendus à leurs flancs arides, des cocotiers en fleurs sur le bord des précipices, et quelques débris de cabanes qui avaient pu servir de retraite aux premiers habitants du pays. A mesure que j'avançais, ma vue s'égarait sur une file de rochers entassés et rendus plus affreux par l'épaisseur de leurs ombres. A l'aspect de ces masses énormes, dont quelques-unes étaient entr'ouvertes jusque dans les racines, d'autres courbées dans l'air et comme près de s'écrouler, je me croyais entouré des ruines de la nature, et je m'arrêtai pour jouir de cette scène effrayante. »

Voilà ce que Bernardin de Saint-Pierre s'appliquera de tout son cœur à réaliser : la peinture de la nature exotique. De Léonard à Leconte de Lisle, il y a toute une littérature exotique, traitée par ceux qui ont eu la chance de naître dans la France coloniale.

Je m'arrête ici ; vous voyez qu'il était utile de connaître Léonard. J'ai terminé l'examen des poètes du dix-huitième siècle. Il reste bien Roucher Saint-Lambert et Lebrun-Pindare ; mais, comme ils ont aussi vécu pendant la période révolutionnaire, ils appartiennent plutôt à mon programme de l'an prochain.

A. B.

Les orateurs attiques.

Cours de M. ALFRED CROISET,

Professeur à l'Université de Paris.

Introduction.

Je me propose d'étudier avec vous, cette année, les orateurs attiques ; mais, avant de commencer cette étude si vaste, il me paraît indispensable de vous indiquer à quel point de vue je compte me placer. Je n'ai point la prétention d'épuiser, en l'espace d'une année, une question qui demanderait plusieurs volumes à qui voudrait la traiter d'une façon à peu près satisfaisante. Je laisserai donc de côté l'étude technique et littéraire des orateurs attiques, et je me placerai uniquement au point de vue psychologique et moral. Quels arguments, quelles idées l'orateur fournissait-il au peuple athénien ? Quelle culture intellectuelle cette éloquence supposait-elle chez les auditeurs? Telles sont les questions que je me poserai et que je m'efforcerai de résoudre.

Au cours de l'année dernière, je m'étais demandé avec vous quelle idée se faisait du monde physique et moral l'Athénien du ve siècle. Vous vous souvenez qu'à ce propos nous avions distingué trois grands courants d'opinion. C'était, d'abord, le courant de la tradition populaire. La culture que le peuple d'Athènes tirait de la tradition épique ou lyrique formait le fond de sa culture intellectuelle, et c'est sur ce fond que tout le reste venait s'ajouter.

A côté de ce courant, il y en avait un autre scientifique ou philosophique ; car, pour les Grecs, philosophie et science se confondent. C'est l'esprit rationnel qui explique le monde physique et moral par un effort de pensée. Ce courant était très limité : il se bornait à un cercle restreint de penseurs et d'écrivains. Rien d'étonnant à cela ; en effet, des idées qui sont en désaccord avec la tradition populaire mettent beaucoup plus de temps à se répandre.

Enfin le troisième courant était celui de l'art. Le rôle de l'art était considérable dans la vie grecque, surtout à Athènes. Il

n'était pas seulement une distraction ; il jouait aussi un rôle dans l'éducation morale et intellectuelle du peuple. Cet art servait d'intermédiaire entre les deux premiers courants dont je viens de parler, et voici comment. Sans doute, la plupart des arts appartenaient à un cercle d'esprits cultivés ; mais, d'autre part, l'art grec n'était pas, comme bien souvent le nôtre, un art de cénacle et d'académie : c'était un art essentiellement populaire. Ces hommes, ces artistes s'adressaient surtout au peuple. Pour se faire entendre de lui, ils devaient parler sa langue et faire appel, à tout moment, aux traditions populaires. C'est ainsi que les artistes, appartenant à la minorité philosophique, servaient en quelque sorte de pont entre cette minorité et le peuple tout pénétré des traditions.

C'est en me plaçant au même point de vue que j'étudierai l'éloquence attique, qui est une des formes les plus éclatantes de l'art grec. Par les conditions où il se produit, l'art oratoire est, plus que tout autre, intermédiaire entre la foule et l'élite. L'orateur s'adresse uniquement au peuple : il faut qu'il parle la langue du peuple. Et, d'un autre côté, il appartient presque toujours au cercle des sophistes, des philosophes, des penseurs, qui forment l'élite athénienne.

Quels sont les traits les plus frappants de cette éloquence attique ? Et d'abord combien de temps dura-t-elle ? Car il est trop évident que, si elle a vécu longtemps, ses caractères ont pu changer : certains ont pu disparaître, d'autres simplement évoluer.

L'éloquence attique remplit un siècle environ : elle commence vers 430, à l'époque de la guerre du Péloponèse, et se développe jusque vers l'année 330, date où Alexandre conquiert l'Asie. Le débat « sur la couronne », qui mit aux prises Démosthène et Eschine et fut réglé en 330, est à peu près le dernier éclat de l'éloquence attique. Est-ce à dire qu'avant 430 il n'y eut pas d'orateurs à Athènes et qu'après 330 il n'y en eut plus ? Evidemment, non. Seulement, il est très difficile d'apprécier la valeur et l'influence des orateurs qui parlèrent à l'agora avant la date qui me sert de point de départ ; ces orateurs, en effet, n'ayant pas écrit leurs discours, nous ne pouvons les connaître que d'après les témoignages qu'ont portés sur eux leurs contemporains ou les générations qui suivirent. Tout ce que nous savons sur Thémistocle est qu'il fut un très habile orateur d'affaires, un grand orateur politique. Quant à Périclès, qui mourut en 428, nous savons que c'est un des plus grands orateurs qui aient existé ; mais il ne nous reste de lui pas un seul

discours, un seul document écrit, et nous devons nous contenter du petit nombre de renseignements qui nous sont fournis à son sujet par ses contemporains, en particulier par Thucydide. Voici le renseignement que Platon nous donne en passant : « Périclès n'avait jamais écrit autre chose que les décrets qu'il faisait voter par le peuple. » Thucydide, dans son *Histoire de la guerre du Péloponèse*, refait plusieurs des discours que Périclès avait prononcés, et, à travers ces discours, nous entendons encore l'écho de cette parole, qui, au dire des anciens, n'eut d'égale que celle de Démosthène. — De même, après l'année 330, il y eut encore à Athènes d'habiles orateurs et un grand nombre d'avocats. Mais, bien qu'on ait entendu Démosthène une fois encore, dans l'affaire d'Harpale, ce n'est plus la grande éloquence, celle qu'on a appelée l'éloquence attique. Athènes est en décadence, les orateurs se taisent, on n'entend plus que des avocats.

Quand on envisage l'ensemble de cette période, en cherchant à se rendre compte de l'évolution qui s'est produite dans cette éloquence au point de vue des idées, on est frappé de ce fait, qu'elle présente dans la première et la dernière partie des caractères moraux différents. En quoi consiste cette différence? Quel est le fond commun sur lequel s'appuient les orateurs? De quelle nature sont les idées qui remplissent l'âme populaire?

L'âme du peuple athénien réunit deux qualités : l'Athénien possède un esprit actif, une intelligence positive ; c'est un homme d'affaires, plein de bon sens, raisonnant bien et d'une rare justesse d'esprit. De plus, on trouve en lui un sentiment religieux très développé. Le scepticisme, qu'on a pu relever chez les Athéniens, n'est le fait que d'une minorité, de la minorité philosophique ; le peuple athénien est essentiellement traditionnaliste, il est religieux et même superstitieux. Nous en avons une preuve évidente dans l'effroi qui s'empara des Athéniens au moment de la mutilation des Hermès, lors de l'expédition de Sicile ; il suffit de se reporter au récit que Thucydide nous fait de cette mutilation. Ce n'est pas non plus le fait d'un peuple sceptique que de condamner à mort Socrate, parce qu'il enseigne aux jeunes gens à ne pas accepter les traditions et les croyances de leurs pères.

Pendant le siècle qu'a duré l'éloquence attique, ces deux tendances ne gardent pas toujours la même valeur relative ; et voilà précisément l'évolution que je me propose d'étudier. A l'époque de la guerre du Péloponèse, ces deux aspects de l'esprit athénien se juxtaposent sans se fondre. Dans le même discours se côtoient

des considérations pratiques et cyniquement utilitaires, d'une part, et, d'autre part, des considérations d'ordre surnaturel, de ces idées qui rappellent les tragédies d'Eschyle. Tout cela coïncide d'une façon singulière chez les orateurs de la première période. Le fond populaire n'a pas encore été touché et modifié par la sophistique.

Dans la dernière période, on n'entend plus la même note; le côté pratique ne se montre plus avec cette naïveté cynique : il s'enveloppe d'idées morales, et l'orateur en appelle constamment au surnaturel. Tout tend à s'atténuer, et il ne reste plus, en définitive, qu'un sentiment religieux et grave. C'est un tout où les éléments primitifs se retrouvent encore, sans doute, mais profondément transformés ; et l'on se tromperait gravement, si l'on croyait que cette fusion est uniquement le fait d'une nature oratoire, comme celle de Démosthène. Démosthène est le plus grand orateur de son temps ; mais Isocrate a exercé une action analogue à la sienne, et, chez Hypéride, nous trouvons un idéal qui est exactement celui de Démosthène : idéal politique, pratique et noble, tout en restant humain. Il n'y a qu'un orateur qui fasse exception : c'est Eschine, dont l'éloquence rappelle celle des orateurs de la première période. Dans ses discours, nous voyons se coudoyer, sans se fondre, des appels effrayants à la colère des dieux et des développements à l'ancienne mode utilitaire.

Demandons-nous maintenant quels sont ces orateurs. Quelle classe forment-ils? D'où sortent-ils? Comment se préparent-ils? En quoi consiste l'art d'agir sur la pensée populaire ?

Quand on lit un vieux traité de rhétorique, on y voit l'éloquence partagée en trois genres : le délibératif, le judiciaire et le démonstratif, ainsi nommé peut-être parce qu'on n'y démontre rien. Nos ancêtres étaient très embarrassés, quand on leur demandait où il fallait placer l'éloquence de la chaire. L'abbé Maury hésita toute sa vie sur la place à lui donner. Faisait-elle partie du genre délibératif ou du genre démonstratif? Grave question, qu'il aurait pu résoudre aisément cependant, s'il avait songé qu'en Grèce les genres étaient nés des faits, des circonstances. En effet, dans la vie attique pouvait se présenter trois circonstances où un homme avait besoin de parler.

Il y avait d'abord les réunions de l'ἐκκλησία, correspondant à nos assemblées politiques. Le peuple se réunissait quatre ou cinq fois par mois au Pnyx pour délibérer sur les questions qui intéressaient toute la cité. C'est là qu'il décidait s'il y avait lieu de faire la guerre ou la paix, qu'il choisissait le stratège qui serait

à la tête des opérations ou le diplomate qui serait chargé de conduire les négociations. Il décidait aussi sur les traités d'alliance avec les nations voisines et sur toutes les autres questions du même genre. Ce furent ces réunions qui donnèrent naissance à l'éloquence délibérative.

On avait aussi à parler devant les tribunaux, dont le plus important était le tribunal des Héliastes, composé de 6.000 juges répartis en tribunaux de 50 juges. Les tribunaux autres que celui des Héliastes jugeaient certaines affaires religieuses, les sacrilèges par exemple. Mais c'était devant les Héliastes que se débattaient la plupart des affaires judiciaires. De ces causes et des plaidoyers prononcés devant les tribunaux est sortie l'éloquence judiciaire.

Enfin, dans certaines cérémonies publiques ou privées, il arrivait bien souvent qu'un citoyen d'Athènes fût appelé à prendre la parole. Ainsi Thucydide nous apprend que, pendant une guerre, à la fin de chaque année, on faisait l'éloge des guerriers morts durant cette année ; cet éloge était toujours confié à un citoyen en vue. C'est dans ces circonstances que naquit l'éloquence démonstrative, l'éloquence d'apparat.

Quels sont les hommes qui parlent dans toutes ces occasions ? Ce ne sont pas toujours des professionnels, mais bien souvent les premiers venus, les ἰδιώται, comme disaient les Grecs, nous dirions aujourd'hui les profanes. La formule par laquelle on invitait les citoyens à prendre la parole était celle-ci : « Τὶς ἀγορεύειν βούλεται ; — Qui veut parler ? » Donc tout citoyen pouvait prononcer un discours, à la condition d'avoir vingt ans. Aussi est-il certain que beaucoup de citoyens ont pris la parole, qui n'ont jamais écrit de discours et que nous ne connaîtrons jamais. Cependant nous trouvons parfois dans Thucydide comme un écho de cette éloquence populaire et de ces arguments d'hommes du peuple. Plusieurs de ses discours commencent ainsi : « Quelqu'un monta à la tribune et dit.... » Sans doute, le discours est de Thucydide, mais ne reproduit-il pas certaines des idées, certains des arguments de l'orateur anonyme ?

Le même cas se reproduit très souvent devant les tribunaux : un homme du peuple se défend lui-même ou accuse en personne son adversaire. Bien plus, en droit, jamais un orateur de profession n'aurait dû parler. La loi est formelle : « Un homme accusé doit se défendre lui-même ». Tout au plus, l'accusé a-t-il le droit de faire venir des amis pour appuyer sa défense. S'il accuse, la loi dit qu'il doit porter lui-même l'accusation. Ainsi

Socrate, traduit en justice, n'ayant jamais parlé en public, mais seulement devant des cénacles d'amis, présenta lui-même sa défense sous forme de causerie. Néanmoins, dans beaucoup de circonstances, il y avait des moyens de tourner la difficulté et de faire parler quelqu'un pour soi; c'est ce qui arrivait le plus souvent.

Pour la troisième espèce d'éloquence, l'éloquence démonstrative, il y avait certainement des professionnels, et tout porte à croire que c'étaient eux qui, le plus souvent, prononçaient les discours d'apparat.

Nous n'avons pas à nous occuper des autres orateurs, puisqu'ils n'ont pas laissé un seul discours écrit. Je me propose d'étudier seulement ce corps de professionnels, que la force des choses créa malgré les lois.

Pourquoi y eut-il des professionnels à l'assemblée politique? — Pour parler devant le peuple, des qualités physiques, morales, intellectuelles, étaient exigées : il fallait avoir une prestance capable d'en imposer aux auditeurs et une voix agréable et sonore, de la hardiesse, du sang-froid, le don de s'exprimer clairement. C'est pourquoi Isocrate, dont la voix était grêle et qui manquait de hardiesse, n'est jamais monté à la tribune. — De plus, à Athènes, il n'y avait pas de parlement, pas de premier ministre. Comment les choses se passaient-elles ? Un orateur proposait un projet de décret, puis il le défendait; c'était ainsi que Périclès procédait. Pour qu'un pareil orateur se fît écouter, il lui fallait non seulement certaines qualités physiques ou morales, il devait avoir aussi de l'autorité; c'est un véritable premier ministre, quand son parti l'emporte, un aspirant ministre si son parti n'a que la minorité. Il faut que cet orateur suive la politique d'un décret à l'autre, pour se rendre mieux compte de ses oscillations et saisir l'occasion propice. Il en résulte qu'en très peu de temps il se forme un corps de professionnels, ceux qu'on appelle les ῥήτορες. Quelques-uns d'entre eux ont un grand talent ; les autres jouent un rôle plus modeste, souvent même très effacé ; ils font du tapage pour troubler celui qui parle et couvrir sa voix. Ils lui adressent des injures et l'interpellent à tout propos pour le détourner de son objet et lui faire perdre le fil de ses idées. Démosthène, qui eut beaucoup à souffrir d'eux, les appelle souvent « ces petits orateurs, dont tout le talent se hausse à faire du bruit, οἱ θορυβοῦντες ».

Un personnel spécial se forme aussi dans les tribunaux. Rien n'empêche le plaideur de se faire écrire son discours par un

habile homme, qui n'est pas toujours un citoyen, qui souvent même est un métèque. Il semble bien que le client ait commencé d'abord par apprendre par cœur le discours ainsi composé. Puis les juges l'autorisèrent à avoir devant lui quelques notes : le client apporta au tribunal le manuscrit du logographe et le lut aux juges. Ces plaidoyers de logographes sont très intéressants à étudièr. Le logographe, en effet, qu'il soit Lysias ou un autre, ne doit pas faire paraître son art, mais au contraire le cacher avec le plus grand soin. Il doit composer un plaidoyer d'un naturel parfait et d'une simplicité non étudiée. — Il y avait encore, pour le riche plaideur inhabile à parler, un autre moyen de se tirer heureusement d'affaire. La loi permettait à l'accusé de faire comparaître devant le tribunal ses amis, ses voisins, qui avaient le droit d'ajouter quelques mots pour la défense de l'accusé, d'être ses συνήγοροι, comme on les appelait à Athènes. Or, rien n'empêchait qu'un citoyen fût l'ami, le voisin, d'un grand orateur, d'un Démosthène, d'un Eschine ; et, s'il ne l'était pas, ne pouvait-il pas le devenir ? Ainsi, tout en restant dans la lettre de la loi, il faisait présenter sa défense par un autre. Après quelques mots très courts de l'accusé, l'avocat qu'il avait choisi pour défenseur prenait la parole et disait l'essentiel.

Dans les cérémonies publiques, les professionnels prenaient seuls la parole. On choisissait, à ce que nous rapporte Thucydide, l'homme le plus marquant de la cité. Périclès, Démosthène, Hypéride, furent choisis successivement pour prendre la parole au nom de la cité dans ces occasions solennelles.

Il s'était donc formé à Athènes, malgré tout le libéralisme de la loi que j'ai citée plus haut, un corps d'orateurs professionnels, qui avaient en quelque sorte accaparé les trois genres d'éloquence.

Comment ces orateurs se préparent-ils à exercer leur profession ? — Au début, ils se préparent seulement par la pratique : c'est en entendant parler les autres qu'ils s'exercent eux-mêmes à parler. Mais tout change, quand la rhétorique apparaît : la préparation devient plus savante. En 430, il y a déjà à Athènes des écoles d'éloquence, où l'on apprend à composer et à écrire un discours, à démontrer une thèse. Ces écoles de rhétorique sont souvent les mêmes que les écoles des sophistes. Aussi les orateurs appartiennent-ils, pour la plupart, à cette minorité d'esprits libres qui ont reçu l'éducation sophistique du ve siècle.

On a souvent accusé ces orateurs d'être d'une moralité médiocre. C'est là un reproche très vague et qui, il faut bien le reconnaître, est assez facile à justifier, étant donnée l'éducation qu'ils reçoi-

vent. Ils vivent, en effet, dans une atmosphère de scepticisme. Leurs maîtres ont pour principe que la vérité ne peut être atteinte ou du moins qu'elle ne peut être communiquée. Par suite, le bien n'est pas plus vrai que le mal, ne vaut pas mieux que lui, ou plutôt il n'y a ni bien ni mal. De plus, ces orateurs ont pour principe de chercher dans chaque cause non pas ce qui est vrai absolument, mais ce qui est vraisemblable. Par conséquent, l'orateur, quelles que soient d'ailleurs ses opinions, a pour premier devoir de dégager dans une thèse quelconque le vraisemblable, τὸ εἰκός.

Mais, parfois, les griefs qu'on fait peser sur les orateurs se précisent davantage, et voici qu'on leur reproche d'abord leur vénalité. Nous pouvons voir à ce propos, chez les historiens et les philosophes, qu'ils ne jouissent pas d'une très bonne réputation ; et il faut avouer qu'elle est méritée quelquefois, trop souvent même, et que tout n'est pas faux dans les accusations qu'on porte contre eux. Le premier témoignage positif et sanglant que nous possédions, est ce mot d'un contemporain : « Avec de l'argent, à Athènes, on fait bien des choses et l'on se tire vite d'affaire. » Un autre témoignage est l'accusation de vénalité qu'Hypéride lance contre Démosthène à propos de l'affaire d'Harpale : « Si Démosthène avait seulement tiré un grand profit des choses auxquelles il a été mêlé, je ne parlerais pas de cela ; mais je l'accuse d'en avoir tiré un trop grand profit. » Sans doute, c'est là un reproche fort grave ; mais sa gravité diminue considérablement, si l'on songe à ce qu'étaient les usages et les mœurs à Athènes. Un général a le droit, non pas légal, mais pratique, de faire ses affaires. De même, l'orateur peut se faire payer par son parti, et, s'il le juge à propos, par une cité étrangère. De pareilles habitudes rendent légitime le reproche de vénalité, mais en l'atténuant beaucoup.

Le second reproche, un peu précis, qu'on adressait communément aux orateurs, était d'étaler un luxe excessif. C'est ainsi que, dans une comédie, on reproche à Hypéride sa gourmandise : « Il faut aller de bonne heure au marché aux poissons, sans quoi Hypéride aura tout pris. » Sans vouloir prendre ici la défense des orateurs, nous pouvons dire que, gagnant beaucoup d'argent, ils devaient le dépenser très vite, tout naturellement.

Les accusations générales portées contre les orateurs attiques se trouvent donc justifiées parfois, mais elles n'ôtent rien à l'intérêt des faits et des idées.

P. B.

Bernardin de Saint-Pierre

Cours de M. MAURICE SOURIAU
Professeur à l'Université de Caen,

Son caractère.

En lisant les comptes rendus critiques consacrés au livre que j'ai publié dernièrement sur Bernardin (1), il m'a semblé qu'ils étaient en général très favorables (je dirais même, si l'on faisait encore de la modestie littéraire : trop favorables) à l'auteur de cette étude, et trop sévères pour le sujet de ladite étude; que, en particulier, le caractère de Bernardin, esquissé dans une vingtaine de lignes de ma conclusion, était encore jugé au travers des habitudes prises et de l'opinion reçue sur la valeur morale de l'homme, c'est-à-dire mal jugé. Je veux donc étudier ce caractère, non pas dans ses grandes lignes, ni dans les occasions sensationnelles où il a pu se révéler, mais dans le trantran de l'existence de Bernardin. Dans la vie courante, nous connaissons la valeur morale d'un homme, ses qualités et ses défauts, surtout par les petits détails, même par l'infiniment petit détail. Quant à ses vertus et ses vices, ils sont d'un usage plus rare, plus difficiles à observer par conséquent : le diagnostic moral s'établit plus facilement d'après les habitudes courantes du sujet en observation.

Ainsi je ne me préoccuperai plus de l'orgueil dont Bernardin a donné tant de preuves; cet orgueil, légitime après tout, n'est en somme que la franchise avec laquelle Bernardin de Saint-Pierre prend conscience de sa valeur, quand il lui arrive de publier un livre et d'avoir du succès. Je voudrais, aujourd'hui, étudier sa vanité dans l'intimité.

Dès 1774, au moment où il n'a encore à son actif que le *Voyage à l'Ile de France*, il se permet déjà, devant ses amis et surtout ses amies, des attitudes un peu avantageuses; Corneille, « saoûl de gloire », ne se rend pas plus superbement justice que Bernardin dans une pièce de vers adressée à Mme Challe :

Phœbus en mon berceau répandit les talents (2).

(1) *Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits*, à la Société française d'Imprimerie et de Librairie.
(2) Manuscrits de la Bibliothèque du Havre, dossier CXXXVIII, folio 61.

Même quand il a enfin prouvé qu'il possède réellement de la valeur et quand les *Etudes de la Nature* ont attiré l'attention sur son nom, on voit qu'il est sensible non seulement à la gloire qui commence pour lui, mais encore à la menue monnaie de sa popularité : il se vante à son ami Gillée de Brémion des « visites amicales » dont l'honorent « de grandes dames », et il le tient au courant du progrès de ses succès fashionables (1). Il veut que ses lettres même portent la trace matérielle de son triomphe, et il se fait faire un si beau cachet que le bon Gillée s'émerveille de cette splendeur (2). Le même ami s'attendrit en apprenant qu'enfin Bernardin a pu acquérir une maison, et quelle maison! Cette bicoque, suintante d'humidité, perdue dans un abominable quartier, dans une rue qui n'est même pas pavée, devient d'abord un « manoir », voisin de la demeure de la duchesse de la Motte-Vallois (3)! Bientôt *manoir* semble trop simple, un peu rustique, et voici l'adresse que Bernardin indique à ses amis : « A Monsieur le chevalier de Saint-Pierre, en son hôtel, rue de la Reine-Blanche, près la barrière du Jardin du Roi » (1). Si les visiteurs savaient à quoi s'en tenir sur le Louvre du chevalier, l'adresse ne laissait pas que d'être imposante pour les amitiés lointaines.

Les lettres, adressées de tous les coins de la France à Bernardin « en son hôtel », nous permettent de ne pas nous en tenir à cette première impression : le chevalier de Saint-Pierre est vaniteux. Allons plus loin et plus profondément que cette manifestation naïve de la joie qu'éprouve l'auteur à se sentir *arrivé*. A défaut des lettres écrites par Bernardin lui-même, et perdues depuis, nous avons certaines réponses qui nous font connaître exactement le fond même de son cœur. Je dois reconnaître qu'une chose frappe chez ce philanthrope, chez cet ami des malheureux : une certaine dureté dans ses relations, dans ses amitiés, voire dans ses tendresses.

On sait, en effet, que, outre ses romans imaginés et imprimés, Bernardin a vécu toutes sortes de romans réels par correspondance : Rosalie de Constant, Mme Poivre, la princesse Marie, etc. On pourrait écrire sur ce sujet tout un livre : *Lui et Elles*. Mais je ne crois pas qu'une seule de ces histoires d'amour soit comparable, comme profondeur de passion et d'abnégation féminines, à celle que je vais conter : elle nous est révélée dans la longue lettre que lui écrit, de Lusigny près Beaune, en Bour-

(1) CXXXVI, liasse 2, folios 20 et 18.
(2) CXXXVI, l. 2, f. 23.
(3) CXXXVI, l. 2, f. 13.

gogne, le 16 janvier 1787, Mlle Julie Legrand, « cette pauvre Julie », comme il est dit quelque part dans leur correspondance, et bien justement (1). C'est une vraie confession, plus longue que les interminables épîtres de *La nouvelle Héloïse* ; et pourtant elle semble courte, tant on y sent d'amour et de franchise, tant la jeune fille met d'ardeur à plaider sa cause, de ténacité à lutter contre tout espoir. Nous n'avons plus une seule des lettres que Bernardin lui a écrites ; mais on devine des billets secs et dédaigneux, à lire les plaintes, les récriminations tendres de la pauvre amoureuse. Il me semble que c'est un document capital à verser aux débats. Bernardin apparaît bien prompt à semer l'espérance dans un de ces cœurs ingénus qui s'offrent à lui, et bien impitoyable quand il veut ramener à la réalité, au bon sens, l'imagination qu'il a affolée :

De Lusigny, ce 16 janvier 1787.

« L'exemplaire de vos *Etudes* m'est enfin parvenu. Je vous en remercie. Soyez assuré que c'est de bien bon cœur que je l'accepte. Je le conserverai toute ma vie. Puisse-t-il me rendre digne de l'amitié dont il est le gage ! Je le désire, sans oser l'espérer. Le passé me donne de la méfiance. Mon amour-propre m'a trop aveuglée. Quelle idée vous devez avoir de moi ! Je dois vous paraître une folle tout au plus digne de pitié. Mais, si votre indulgente bonté me conserve encore un peu d'estime, vous devez excuser ma franchise, et faire grâce aux expressions en faveur du sentiment.

« Votre lettre du 7 décembre s'est retrouvée. Je l'ai sous les yeux. Je ferais peut-être mieux de ne pas y répondre. Qui peut m'assurer que vous pensez encore les choses qu'elle contient ? Mais, dans tous les cas, je ne risque pas grand'chose. Si vous êtes encore mon ami, vous ne devez pas être fâché, si je cherche à me justifier. Si vous ne l'êtes plus... non, non, j'ai trop de plaisir à croire le contraire.

« Dans une aventure aussi singulière que la mienne, j'aurais besoin de créer des mots nouveaux pour exprimer mes idées. Vous me dites que je vous accuse d'*inconstance*. Je sens bien que ce n'est pas tout à fait le mot propre. Mais, sans discuter sur les differences, je m'en rapporte à vous : pesez sa valeur et jugez vous-même.

(1) CXXXVIII, l. 2, f. 39.

« Pour des reproches, je n'ai jamais eu l'intention de vous en faire. Vous pouvez en être sûr. Je sais mieux que personne que tous vos engagements n'étaient que conditionnels (excepté pourtant celui de me voir). Tous les arrangements que nous avions pris n'étaient que relatifs à votre arrivée. Dans une de vos lettres en date du 6 octobre, vous me dites : « *Je dispose ici toutes choses pour vous recevoir avec votre maman* ». Vous ne pouviez me recevoir chez vous que comme une épouse, et moi je pouvais vous recevoir comme un ami et même comme étranger. Vous avez donc été plus loin que moi, et vous ne pouvez blâmer ces précautions qui prouvaient mon empressement à vous voir, mon désir de vous plaire, et d'abréger un voyage dont je sentais tout le prix. Si je vous en ai parlé, ce n'était que pour répondre aux doutes que vous aviez de mes sentiments. L'on ne quitte pas tout pour suivre un homme que l'on n'aime pas. De plus, si j'avais des reproches à faire, ce ne serait point à vous.

« Je suis sûre et bien sûre que ce sont ces amis *riches* et *puissants*, dont vous me parliez, qui vous ont fait changer. Il est tout simple que vous les écoutiez de préférence à une fille que vous n'avez jamais vue, qui est à 70 lieues de vous, et qui n'a pour tout mérite, pour toute vertu et même pour toute dot, qu'un cœur malheureusement trop tendre.

« Je ne ferai aucune objection à ce que vous me dites de ma figure. Une physionomie ne se peint pas avec la plume. Il faut la voir. Je vous en ai peut-être trop parlé, et j'avoue que souvent j'en ai senti le ridicule. Si vous ne devez jamais me voir, que vous importe que je sois jolie ou laide ? Je commence même à croire qu'elle ne vous conviendrait pas plus que ma fortune. Si je me suis encore aveuglée sur cet article, c'est d'après vos lettres. Je vous avais mandé que j'étais pauvre, et j'avais pris pour une réponse ce qui suit :

« *J'attendais toujours qu'au milieu de ces amis de la Providence il se présentât un* AMI NATUREL. *Je me souhaitais riche et elle pauvre, afin qu'elle me dût son bonheur.* » — J'aurais consenti à vous le devoir, et ce n'était peut-être pas un petit sacrifice. Mais je songeai bientôt que de vos souhaits il n'y en avait que la moitié d'exaucés. Les détails que vous eûtes la bonté de me donner ne tardèrent pas à me l'apprendre. Mais je fus encore rassurée par cette autre phrase : « *Votre âme convient à la mienne, Julie, et, si votre figure répond à l'idée que vous m'en avez donnée, je n'aurai rien à désirer. Votre économie suppléera à votre médiocrité.* » — Ce mot d'*économie* n'était pas propre à m'effrayer. Je puis prouver que, depuis 13 ans que je tiens le ménage, nous avons vécu quatre

personnes avec 800 livres ; le surplus de nos modiques revenus était employé à payer nos dettes. Il est vrai que nous ne faisons pas bonne chère et que je suis mise, ainsi que ma mère, bien simplement. Celui qui fait tout pour le mieux, en me faisant naître pauvre, m'a donné des goûts simples, de l'ordre et point de désir du superflu.

« Je n'use presque rien, et je vivrais, sans qu'il m'en coûtât, avec du pain. Je le dis avec vérité, sans attacher aucun mérite à une sobriété fort peu méritoire.

« Je passe à un article qui n'est pas celui qui m'a fait le moins de peine dans votre lettre. C'est l'espèce de reproche que vous me faites de vous avoir beaucoup écrit. Si vous avez reçu de mes lettres plus que des autres personnes qui vous écrivent, et plus peut-être même qu'il ne convenait d'en écrire, c'est que les autres personnes n'avaient pas sans doute les mêmes raisons que moi. Je n'ai jamais écrit à personne autant qu'à vous, et je pourrais dire : ni avec autant de plaisir. La raison en est toute simple : je croyais vous en faire. Vous me l'aviez dit, et, loin de croire vous fatiguer par ma correspondance, je me flattais de contribuer à votre délassement. Dès votre seconde lettre, vous me dites : « *Je remplis mes quatre pages. C'est un exemple pour vous* ». Dans la troisième : « *Mes affaires m'accablent, mais vos lettres me délassent* ». Plus bas, dans la même : « *Écrivez-moi toutes les semaines, si vous le pouvez* ». Il n'y en a pas une où vous ne me le répétiez. C'est surtout dans la dernière, oui, la dernière où vous m'ayez aimée. Alors vous ajoutez : «... *au moins une fois la semaine* ». Et, dans le regret de ne pouvoir venir bientôt me voir, vous me dites : « *Dédommagez-moi par vos aimables lettres* ». Quel est le pyrrhonisme qui aurait pu y tenir, d'autant qu'il me paraissait si doux de vous obéir ? Oui, oui, je vous aimais, et je ne puis croire, à mon tour, que vous en doutiez. Tant que j'ai espéré vous voir, vous existiez pour moi, et je ne comptais pas alors *poursuivre une ombre qui s'enfuyait*. C'est votre lettre du 20 novembre qui me l'a appris. Si je suis blâmable, c'est dans l'extravagant désir que j'avais de vous connaître. Mais ce désir existait avant de vous avoir jamais écrit. Le 30 mai 1786, j'ai dit, à un souper de quinze personnes : « Je donnerais un doigt, et connaître M. de Saint-Pierre ». L'on me dit que j'étais folle, et je n'en crus rien.

« Après avoir hésité longtemps, je vous écris : vos lettres ne tardent pas à augmenter encore le désir que j'avais de vous connaître. Il fallait pour cela vous voir ; vous me le promettez, et c'est alors qu'il devient une véritable folie : je ne m'occupais plus que de vous, je ne pensais qu'à vous ; ma première idée en

m'éveillant était : je le verrai ! La dernière, en me couchant : je le verrai ! Endormie, je ne rêvais à autre chose. Si je lisais dans vos *Etudes*, à chaque page, à chaque ligne, je me disais : « Je verrai celui qui a écrit cela, je verrai celui qui pense ainsi. » Et cette idée me faisait tant de plaisir que, bientôt, il s'y mêla un sentiment de peine. Je savais, par expérience, qu'il n'est point de bonheur constant. J'eus un pressentiment de votre *inconstance* (je vous en prie, passez-moi ce mot), mais j'étais loin d'y croire. Votre lettre arrive. Non, ni vous ni personne ne comprendrez jamais le mal que me fit cette ligne : « *Dans aucun temps, je ne puis m'engager à faire le voyage de Bourgogne.* » Le charme se dissipa, vous cessâtes d'exister pour moi : je me crus seule dans l'univers, et ce vide me parut affreux ; je conviens de ma faiblesse, je ne pus le supporter, et *je perdis l'usage de mes sens.*

« Si, le 20 octobre, M. le curé de Lusigny vous eût mandé : « *Julie est morte* », n'auriez-vous pas été ému ? Je sais bien que les hommes ne se trouvent pas mal à perdre connaissance : ils ont plus de force physique, plus de ressources dans le moral et moins de sensibilité ; ils raisonnent : nous sentons. Je suis femme, et bien femme, et ne puis supporter l'idée de ne vous voir jamais : il y a près de deux mois que j'ai reçu votre lettre, et je n'y suis pas plus accoutumée que le premier jour. N'allez pas croire que c'est parce que je cherche à me monter la tête et à exalter mon imagination. Vous vous tromperiez. Un tableau fidèle de ma conduite depuis le 23 novembre pourra vous en convaincre.

« Je me promenais au jardin, quand on me remit votre lettre. Il faisait encore assez jour pour la lire facilement. Quand je revins à moi, il faisait tout noir. Le froid m'avait saisie jusqu'aux os. Je dus me chauffer dans la chambre de maman. Le passage du froid au chaud me fit évanouir une seconde fois. Maman, fort alarmée d'un accident qui lui paraissait sans cause et qui ne m'est point ordinaire, me fit coucher. Je pris la fièvre. Elle a d'abord été continue, puis tierce. Il y a peu de temps que j'en suis quitte. Naturellement fort gaie, chantant presque toujours du matin au soir, même quand je suis malade, le prétexte de ma santé n'était pas suffisant pour cacher ma tristesse et pour la dérober aux yeux clairvoyants d'une mère. Mais comment lui en dire la cause ? Je me faisais honte à moi-même, et ma faiblesse me faisait rougir mille fois le jour. Je pris le parti de la vaincre, je m'armai de courage, je me dis : je ne veux plus penser à lui. — Ces sortes de projets sont plus faciles à concevoir qu'à exécuter :

En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en souvient.

« Je pris, du moins, toutes les précautions qui dépendaient de moi. Je laissai vos lettres dans l'endroit le plus reculé de la maison, j'ôtai vos livres de dessus ma cheminée, et je vous avoue que depuis ce jour je n'en ai pas lu une feuille ; je n'ai pas même encore eu le courage de couper celles de l'exemplaire que vous m'avez envoyé, quoique mon grand plaisir soit de couper des livres. Vous le dirai-je ? Ce mot de Rousseau que vous citez vous-même a peut-être été trop longtemps ma maxime favorite : « *Quand l'homme commence de raisonner, il cesse de sentir.* »

« Revenons à ce mois de décembre, qui m'a paru si long. Je m'étais fait une loi de ne pas penser à vous, et, sitôt que votre idée s'offrait à moi, je cherchais vite à me distraire. Pour la première fois, j'ai envié le sort des personnes qui mènent une vie dissipée. J'aurais voulu trouver du monde, moi qui le fuis avec tant de plaisir. Au défaut de société, j'ai cherché à apprendre et à étudier tout ce qui jusqu'alors m'avait paru le plus difficile. Enfin j'ai acquis assez de courage pour conter à maman d'un air d'indifférence que vous aviez changé de projet et que vous ne viendriez pas en Bourgogne. Je ne sais si elle a été trompée. J'en doute, par l'attention qu'elle a de ne jamais prononcer votre nom. Mon frère est arrivé, et agit tout de même. Ils étaient l'un et l'autre dans ma chambre, quand votre exemplaire et votre lettre me sont parvenus. Ils n'ont pas dit un mot. Cette réserve m'humilie, mais je ne pourrai jamais me résoudre à rompre le silence. Il est des moments où je me plains, d'autres où je m'applaudis de n'avoir personne à qui je puisse parler de vous. Ah ! que je dois paraître petite et faible aux yeux d'un philosophe ! Mais j'aimerais mieux n'écrire jamais que de ne pas dire la vérité. Je n'avais projet d'écrire qu'une demi-heure, et en voilà deux que j'écris. Si vous jugez de ma conversation par mes lettres, vous m'allez croire bien bavarde. Mais ne vous pressez pas de prononcer, et même sur l'écriture ; il n'est personne pour qui je me sente cette malheureuse facilité. Je voudrais avec vous mettre mon âme sur le papier.

« Si, dans cette longue lettre, il se trouvait quelque chose qui pût vous déplaire, je vous le répète, ce n'est pas mon intention. Excusez ma franchise, pardonnez aux erreurs où la prévention m'a conduite. Votre ouvrage m'avait rendue enthousiaste. J'ai désiré avec passion en connaître l'auteur. Mon orgueil m'a ensuite aveuglée sur mes qualités personnelles. Je me suis crue digne d'être votre compagne, j'ai cru vous convenir, et même pouvoir contribuer à votre bonheur. Je me suis aussi trompée sur votre position. Je vous ai cru jeune pour votre âge, pouvant prendre

de l'amour et par conséquent en inspirer. Je vous ai cru malheureux et je m'étais dit : — une compagne douce et sensible pourra adoucir ses peines. Il se plaint des injustices des hommes ; mon attachement l'en dédommagera ; mes soins et mes attentions pourront adoucir les peines de sa vie et prolonger ses jours :

Etre chéri vaut mieux qu'être vanté.

« Je ne m'occupais que de votre bonheur, et nullement du mien. Si mon âme vous était mieux connue, vous verriez que j'étais beaucoup plus *touchée de vos convenances que des miennes.* N'en parlons plus, n'en parlons jamais. Je renonce pour toujours à l'amour et au mariage : le premier ne m'a causé que des peines ; je ne regrette du second que de mourir tout entière, et de n'avoir personne dans ma vieillesse qui me rende les soins qui m'occupent aujourd'hui. Qui m'aimera dans cet âge où tout le monde me fuit ? Qui me fermera les yeux ? Je vous avoue que ces réflexions étaient les seules qui m'engageaient à me marier. Mais je commence à croire que la Providence ne m'appelle point à cet état ; je me résigne sans porter ma vue plus loin. Je dois peut-être mourir jeune, et avant ma respectable mère. Quelle que soit ma destinée, je m'abandonne sans réserve à celui qui sait mieux que moi ce qui me convient. Je le prierai pour vous comme pour moi, et j'espère que sa bonté répandra encore quelque charme sur ma vie.

« Votre amitié (1) y contribuera plus que toute autre chose. Daignez me la conserver et m'en donner une preuve en m'indiquant le temps où mes lettres vous seront le plus agréables, et si je dois vous écrire toutes les six semaines, tous les mois, tous les quinze jours, etc. Prescrivez-moi ce que je dois faire, et les occupations qui me seraient le plus utiles. Enfin, pour dernière grâce, ne m'ôtez pas l'espérance de vous voir un jour, si votre santé, vos affaires et les circonstance le permettent. Sans cette idée, votre existence est comme nulle pour moi. Vous me paraîtrez alors comme un ami absent, dont chaque moment rapproche le retour. Cette réflexion abrège le temps, ne fût-elle qu'une chimère. Hélas ! nous en avons tant d'autres ! Combien de personnes que nous ne croyons quitter que pour un moment, et que nous ne revoyons jamais ! »

(1) L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Ne pourrai-je jamais ajouter le second vers :

Je lisais mon devoir et mon sort dans ses yeux.

(Note de Julie LEGRAND.)

Puis d'une autre écriture, comme si la lettre avait été abandonnée, puis reprise au bout de quelque temps :

« Je suis enchantée que votre vin se soit trouvé bon. Si vous en désirez une autre année, vous ne devez pas douter du plaisir que j'aurai à faire la commission, dans cela comme dans toutes autres choses. Je voulais vous demander si l'on mange à Paris d'une bouillie de farine appelée blé de Turquie, autrement dit maïs. Je l'aime beaucoup, et nous en avons dans ce moment-ci de l'excellente. Faites-moi le plaisir de me dire si vous en désirez. Je crois cette nourriture très bonne à la santé. C'est mon régime habituel.

« C'est, sans doute, M. de Ganay qui vous a parlé de notre cher pasteur, appelé dans le pays le *pauvre homme*. Je suis bien aise qu'il vous ait donné une bonne idée de lui. J'ai pour lui du respect, de l'attachement, de la reconnaissance. Je lui dois le peu de connaissances que j'ai acquises en littérature, et j'ai un grand regret de l'avoir connu si tard. Il aurait pu former mon esprit et tirer un grand parti de mon excellente mémoire.

« Je vous devrais des excuses pour une si longue lettre. Je ne vous en ferai point, parce que je pense écrire à un ami, et c'est dans les sentiments où ce nom m'engage que je me dis pour la vie votre amie

« Julie LEGRAND (1). »

Voilà la lettre de la *pauvre Julie*, touchante confession d'une femme qui a aimé, et qui aime encore plus qu'elle ne le pense.

Oui, on la plaint d'abord, cette pauvre fille, cette fille pauvre, déjà saturée de la passion livresque qu'elle a apprise dans *La Nouvelle Héloïse*, et qui s'est brûlée à l'éclat de l'auteur des *Etudes de la Nature*, qui l'attirait de loin ; même on est tenté de maudire ce Bernardin, si léger à l'âge où l'on n'a plus le droit d'être inconsidéré. Et pourtant, est-il si coupable que cela ? Sans doute, il donnait des espérances trompeuses, mais il était le premier trompé. Le romancier vivait ce roman-là comme les autres, mais jusqu'au dernier chapitre exclusivement : il jetait le modeste livre avant le dénouement légal. Pour Julie Legrand, en particulier, il avait une excuse spéciale : elle mettait si mal l'orthographe! Elle ecrit innocemment : « *Je vairé celui qui pence inci* ». Mais, en thèse générale, Bernardin est plus excusable encore : presque tous les vrais artistes en sont là. Comme Bernard Palissy, voulant coûte que coûte terminer son essai, et lançant sur la

(1) CXXXVIII, l. 2, p. 43-45.

grille de son four de potier tous les matériaux combustibles, jusqu'aux meubles de son ménage, ainsi l'écrivain jette dans le creuset où bouillonne le métal qui va remplir le moule et devenir un chef-d'œuvre, ses douleurs... et celles des autres. Outre le déterminisme dans l'art, il y a la fatalité, je dirai presque la férocité du génie. Gœthe, en apprenant la mort de son fils, dit simplement : « En avant, par delà les tombeaux », et se remet au travail. Tout écrivain doué, possédé par l'inspiration, dit de même : « En avant, par delà les illusions mortes ! » De combien de douleurs réelles, d'agonies morales, sont faites les héroïnes de roman?

Dans ce roman inconnu, voilà encore une femme très malheureuse. Pourtant, ne condamnons pas Bernardin ; pardonnons, à l'exemple de cette pauvre Julie ; comme la classique Martine, elle aime à être battue : rabrouée, dédaignée, elle guette toutes les occasions de rendre service à l'auteur qu'elle aime ; le 14 juin 1790, elle se met en quatre afin de lui trouver une propriété à acheter en Bourgogne : pour tout remercîment, il la sermonne d'importance, si nous en croyons une nouvelle lettre du 11 juillet : « Vos reproches me font trop de peine » (1). Il veut bien qu'on l'admire, qu'on l'aime, qu'on le comble de prévenances ; mais il défend son temps, son indépendance, contre ceux et celles qui veulent l'envahir, fussent-elles de fort grandes dames. Mme de la Berlière lui écrit le 8 mai 1786 : « J'ai respecté le désir que vous m'avez témoigné dans votre dernière lettre de ne point voir interrompre votre solitude » (2).

Dur pour toutes les questions de sentiment, Bernardin est encore dur en matière d'intérêt. Sans doute, il serait tout à fait injuste de lui reprocher son habileté en affaires : la fourmi vaut mieux que la cigale. Je ne lui ferai donc pas un crime d'être aussi retors qu'un bon notaire, lorsqu'il s'agit de vendre une maison ; de réclamer, quand toutes les conditions sont arrêtées, « quelques épingles pour sa Virginie et son Paul » (3). Il s'entend, comme un paysan normand, à faire un marché : il loue à un rédacteur du *Moniteur*, Louis-Isidore Boucher, sa maison de la rue Reine-Blanche, pour 400 livres, ce qui est déjà un bon prix, et, par surcroît, il spécifie que le preneur sera tenu de lui fournir « tous les jours, sans exception, la feuille du *Moniteur* pendant la durée dudit bail, m'obligeant en outre, dans le cas où cette feuille viendrait, par quelque événement que ce soit, à cesser à

(1) CXXXVIII, l. 2, p. 49.
(2) CXXXVIII, 21.
(3) CXVI, 27.

paraître, d'en indemniser ledit sieur de Saint-Pierre sur le pied de cinquante livres par année » (1).

Tout cela dénote simplement chez Bernardin l'esprit des affaires, qui est très légitimement compatible avec l'imagination créatrice ; nous le voyons chez Victor Hugo. Mais d'autres faits dénotent plus que de l'économie, un certain amour du lucre, et comme de la rapacité. Le 30 novembre 1794, il écrit à sa belle-mère : « Je prie la citoyenne Didot de recevoir deux quartiers montant à deux cents livres pour le loyer de ma maison rue Reine-Blanche, lesquels doivent lui être payés par le citoyen Montjoye, locataire, le 12 de ce mois. Elle lui remettra ma quittance ci-jointe, et en cas de retard, je la prie de remettre le bail de ma maison au citoyen Hémar, fondé par moi de procuration, afin qu'il poursuive la rentrée de ces fonds.

« Salut, santé et prospérité.

« De Saint-Pierre ».

A Paris, ce 10 frimaire, l'an 3 de la République une et indivisible (2).

Une autre fois, on le voit mettre plus durement encore le couteau sur la gorge à de mauvais payeurs : il écrit à sa seconde femme, le 5 juillet 1806 : « J'ai écrit à mes débiteurs de la brasserie flamande de passer mercredi, ou jeudi, au plus tard avant onze heures. Il était hier jeudi une heure après midi, sans que j'aye vu personne. Je leur ai mandé que, s'ils n'envoyaient pas chez moi aujourd'hui avant 10 heures, je remettrais avant midi mes titres chez l'huissier » (3).

Ce philosophe, qui manque de désintéressement, manque aussi de sérénité philosophique. Il se laisse aller à la colère : il est irritable, il envoie promener les gens les plus paisibles sans égard pour leur bonhomie ; Mme de la Berlière le lui reproche, dans une lettre du 12 mars 1786, sur un ton très doux (4) ; elle se plaint aussi de son long silence, ce qui lui vaut une sérieuse mercuriale, si nous en jugeons par la nouvelle lettre qu'elle lui envoie, le 26 septembre : « En vérité, Monsieur, je n'ai pas eu un moment l'intention de vous *gronder*, mais il y avait six semaines que je n'avais eu de vos nouvelles » (5).

Il paraît donc acquis aux débats qu'il était bien susceptible,

(1) CLXV, 36.
(2) XLIX, 12.
(3) CXLV, 37.
(4) CXXXVIII, 33.
(5) CXXXVIII, 43.

moins sans doute que son ami Jean-Jacques, mais encore un peu trop tout de même. Pouvons-nous en conclure qu'il allait jusqu'à l'acrimonie, voire jusqu'à la méchanceté ? Je ne le crois pas. Sans doute, il avait la riposte rude, et ne dédaignait pas, à l'occasion, de donner un bon coup de boutoir. Mais, si on l'a cru méchant, c'est qu'il avait de l'esprit ; il excellait à décocher des traits comme celui-ci : « Un avare faisait remplir sa glacière au mois de janvier; son domestique lui dit : — elle est pleine ; il reste de la glace : il faut la jeter ? — Non, dit-il, il faut la donner aux pauvres » (1).

L'esprit, même le plus aigu, peut n'être qu'une arme défensive, un porte-respect, et Bernardin, ardent déiste, a besoin, plus qu'un autre, de se faire respecter dans le milieu encyclopédiste qu'il fréquente. Plus tard, au début de la Révolution, ce modéré doit se défendre contre les énergumènes d'extrême gauche et d'extrême droite. Il a des ennemis dans les deux camps : il leur rend coup pour coup. Après la publication de ses *Vœux d'un Solitaire*, il est vilipendé, calomnié même, prétend-il, dans une de ses auto-biographies : « Il avait fait un livre où il avait tâché de rapprocher la noblesse du peuple, de mêler la royauté aux deux corps, de réformer le clergé en le ramenant à l'Evangile ; son ouvrage avait plu aux gens de bien, mais il avait déplu aux démocrates parce qu'il y prenait les intérêts du roi, et aux aristocrates parce qu'il prenait les intérêts du peuple, auquel il framenait les intérêts de tous les corps, comme les branches et les fruits d'un arbre au tronc. Ces méchants le représentèrent donc antôt comme un jacobin forcené ennemi de tout ordre, tantôt comme un ami du roi, tantôt comme un ami des prêtres qui l'avaient pensionné parce qu'il voulait un culte, tantôt comme leur ennemi parce qu'il les ramenait à l'Evangile; et, pour donner cours à leurs calomnies, ils commençaient toujours par en dire du bien et finissaient par en dire du mal, comme ces sorciers de Thessalie qui faisaient sécher et mourir les troupeaux, les moissons et les laboureurs, en disant du bien d'eux.....

« Ce n'est pas qu'en beaucoup de choses il n'y ait à reprendre en moi. Je regarde comme mes amis ceux qui me reprennent de mes défauts. Mais voici comme je distingue sur ce point les ennemis des amis. Les ennemis commencent toujours par dire du bien de ceux auxquels ils veulent nuire, afin qu'on ajoute foi au mal qu'ils en diront. Les vrais amis, au contraire, commencent par dire du mal, afin qu'on croie au bien qu'ils... diront. Les premiers

(1) XCIII, 27.

reprennent le mal en particulier et disent le bien en public ; les seconds disent le bien à l'oreille et publient le mal sur les toits » (1).

A l'égard de ces ennemis hypocrites, Bernardin a-t-il pratiqué le pardon des injures? Non, sans doute; il n'a pas cet héroïsme : il expose à une de ses amies sa règle de conduite, qui n'est pas d'un chrétien, ni d'un stoïcien, mais d'un sage suivant le cœur de La Fontaine : « Je pardonne à tous mes ennemis, mais je m'en éloigne » (2).

Lorsqu'on a de pareilles dispositions, et que, de plus, on est atteint de la manie de la persécution qui vous fait voir dans toutes vos relations des ennemis cachés ou déclarés, on s'achemine insensiblement à la haine des hommes. Or il est quelque peu contradictoire d'écrire en philanthrope et d'agir en misanthrope. Même arrivé au port, et protégé contre le dégoût de la vie par le succès, la large aisance, par l'amour de ses enfants et de sa femme, Bernardin jette sur son existence un regard de rancune, et dicte à Mme de Saint-Pierre cette ébauche intitulée *Sur les maux de la destinée* : « Une des choses qui m'ont plus fait de peine, c'est qu'ayant fait ce qui était en moi pour me concilier des amis, mes présents, mes déférences, tournèrent contre moi, en sorte que je les ai vus devenir, malgré tous mes efforts, mes ennemis, mes tyrans, quoiqu'[ils] eussent recherché les premiers mon amitié..... C'est la plus cruelle de toutes les choses que j'ai éprouvées dans ma vie, car elle m'a séparé très cruellement de ceux que j'aimais le plus... Cependant c'est la même loi qui nous ôte successivement tout ce qui existe dans la nature, et qui, un jour, nous ôtera à elle. Ce sont des expériences de mort » (3).

Il vaut donc mieux se détacher de toutes ces puissances trompeuses, la sociabilité, l'amitié ; au revers d'une pétition à sa section pour obtenir un certificat de civisme, Bernardin crayonne cette maxime, où il oppose la solitude à la société : « Dans la solitude, l'âme reprend sa chaleur, en concentrant en elle-même toutes ses facultés, comme font les membres du corps pour se réchauffer. Dans la société, au contraire, chacun vous met à découvert » (4). C'est dans l'isolement complet que Bernardin de Saint-Pierre a cherché longtemps un réconfort, et comme une compagnie : il écrit à sa cousine, Mme Féré, qu'il a toujours de l'attrait

(1) I, 57.
(2) CXLV, 142.
(3) CXCIV, 2.
(4) CXLIII, 21.

pour la solitude : « Il y entre beaucoup de reconnaissance. Je la regarde comme une véritable amie. Je me souviens que, dans les longues années d'infortune que j'ai traversées, elle seule m'a tenu fidèlement compagnie, m'a entr'ouvert les portes de la nature, et m'a consolé, au défaut de ma patrie, où nul n'est prophète (1). »

On sent là de l'aigreur contre la vie, contre les hommes, et cela s'explique après tout ; Bernardin avait mangé un peu plus que sa part de vache enragée : c'est une nourriture que vantent ceux-là seuls qui n'en ont pas tâté : elle détraque l'organisme et le caractère.

A toutes ces circonstances atténuantes, il faut en ajouter une dernière : il n'est pas un de ces défauts qui ne puisse s'expliquer par une fatalité physiologique. N'oublions pas que Bernardin a été longtemps un névrosé ; dans son grand mémoire adressé, le 26 janvier 1780, à Mme Necker, il avoue ces désordres nerveux : « J'avais vu des batailles, j'ose dire, avec fermeté : j'avais vu de sang-froid les tempêtes du Cap..., et j'ai senti que je frissonnais lorsque je passais la Seine en bateau ; ma vue se troublait, si je traversais une allée du Palais-Royal où il y avait du monde ; des convulsions me saisissaient dans la foule d'une église, si les portes en étaient fermées. Ce qu'il y a de plus étrange, ces symptômes ne me prenaient qu'à la vue des hommes, et disparaissaient dès que j'étais seul. Ma raison ne pouvait pas plus expliquer cette faiblesse qu'y résister » (2).

Voilà l'explication la plus vraisemblable des tares morales de Bernardin. Je n'ai rien caché de ses défauts ; j'ai dit tout ce qu'une étude approfondie de sa vie sentimentale m'avait permis de relever à son passif. Il est juste maintenant de montrer Bernardin de Saint-Pierre se redressant contre lui-même, contre son tempérament, contre son pessimisme congénital ou acquis, contre tout ce qui l'abaissait et le diminuait : il parvient, par un long et victorieux effort, à devenir l'homme qui avait le droit de conseiller les hommes, de leur prêcher le meilleur de tous les sermons : faites ce que je dis et ce que je fais.

(*A suivre.*) MAURICE SOURIAU.

(1) CXLV, 135.
(2) CXIX, 8.

La philosophie de Renouvier.

Cours de M. G. MILHAUD,

Professeur à l'Université de Montpellier.

Renouvier infinitiste.

De 1842 à 1850, — si nous laissons de côté, pour le moment, les préoccupations morales, politiques et sociales, et que nous n'ayons en vue que les travaux plus proprement philosophiques de Renouvier, nous n'avons pas grand changement à signaler. Mais, comme il nous le dira lui-même plus tard, tout l'effort de sa réflexion, d'où naîtra une orientation nouvelle, est dirigé sur le problème de l'infini. Il ne se sent pas complètement rassuré par l'attitude qu'il a prise à l'égard de l'infini et de la contradiction ; certes il maintiendra cette attitude quelques années encore, mais il a à cœur d'étudier tout particulièrement dans l'histoire de la pensée philosophique tant ancienne que moderne (*Manuel de philosophie ancienne* et articles donnés à l'*Encyclopédie nouvelle*, notamment l'article Philosophie), ce qui touche à l'infini et aux antinomies, pendant qu'il réfléchit assez souvent, d'après son propre témoignage, aux principes sur lesquels repose le calcul de l'infini en mathématiques. Il sent le besoin de rapprocher ses premières convictions sur l'infini, de celles des grands penseurs de tous les temps, et de les soumettre à l'épreuve de la science elle-même. Essayons de comprendre comment les deux sortes de suggestions qui lui viennent de l'histoire des idées et des mathématiques ont pu se trouver d'accord pendant si longtemps avec ses affirmations infinitistes.

I

L'infini chez les Grecs, c'était l'élément auquel manquaient les déterminations nécessaires à l'existence. Il entrait dans la composition des choses, mais à la condition qu'un autre principe s'y joignît, un principe de détermination. L'infini était l'élément inférieur, incomplet, insuffisant, au-dessous de l'être. Il était le principe du multiple, de l'imparfait, du mauvais, tandis que l'élément formel donnait l'unité, l'ordre, l'harmonie, la clarté, la précision, le bien. C'est là, du moins, ce qui se présentait avec des nuances

diverses chez tous les penseurs grecs d'avant l'ère chrétienne. Les premiers Ioniens déjà forment le monde avec leur ἄπειρον, demandant au mouvement de lui donner les délimitations nécessaires pour qu'il devienne toute chose. Les Pythagoriciens proclament les deux principes, le fini et l'infini, et le jour où naît la tradition des oppositions fameuses, le fini correspond au droit, à la lumière, au bien, etc., tandis que l'infini correspond au courbe, à l'obscur, au mal, etc. Platon conserve une attitude analogue, et nous retrouvons chez lui l'élément inférieur et déficient soit dans l'ἄπειρον du Philèbe, auquel le πέρας est nécessaire pour « faire cesser l'inimitié entre les contraires, et produire entre eux la proportion et l'accord en y introduisant le nombre », soit dans le réceptacle indéterminé du *Timée*, qui est le fond commun de toutes les choses différentes, soit dans la dyade indéterminée, qui, d'après Aristote, serait un aspect de la matière chez Platon. Avec Aristote lui-même, l'infini est en puissance dans la matière que le principe formel détermine et fait passer à l'acte. Et ce sont ces notions, diversement mêlées, qui se retrouvent quelques siècles encore chez les philosophes grecs, jusqu'à ce que, par la fusion de l'esprit oriental et de la pensée grecque, les Alexandrins nous apportent, sous le même mot d'infini, l'idée de la plus haute et de la suprême unité. L'infini était jadis ce à quoi il manque des déterminations et des limites, ce qui est au-dessous des déterminations et des limites; désormais, il exprimera ce qui est au-dessus de toute détermination, de toute limite assignable. Et c'est là la notion qui passera de la philosophie alexandrine dans la tradition chrétienne; c'est celle, en particulier, que trouveront tout naturellement sur leur chemin les grands Cartésiens du XVIIe siècle, ceux que Renouvier s'est donnés pour maîtres. Nous sommes avec eux à l'extrême opposé de l'attitude des anciens Grecs: sans la plus petite hésitation, ils voient dans l'infini l'idée la plus *positive*, d'où dérive le fini par privation.

Nous n'avons pas particulièrement envisagé l'infini quantitatif; mais ces réflexions s'y appliquent aussi, et il est aisé de deviner quelle pouvait être l'attitude des Grecs, quand ils se posaient consciemment la question, sur l'infini quantitatif actuel. L'infini se réalisant sans recevoir le principe de délimitation indispensable à l'être, ce ne pouvait être qu'un contresens. Ce n'est guère qu'avec Aristote que le problème se pose vraiment, — et encore, Aristote donne lui-même l'exemple d'être infinitiste sans s'en douter, quand il affirme l'éternité du passé; mais c'est là une croyance instinctive qu'il partage avec tous les anciens Grecs et même avec tous les peuples anciens. Si l'on eût exprimé

devant un penseur de l'antiquité anté-chrétienne le besoin d'un premier commencement absolu pour l'univers, il eût ouvert de grands yeux et eût traité de fou celui qui eût manifesté de telles exigences. C'est, assurément, un point sur lequel la tradition chrétienne a produit un retournement dans les esprits. Mais, lorsque Aristote a le sentiment que, dans une circonstance quelconque, il s'agit d'affirmer l'infini quantitatif actuel, et non pas seulement l'infini en puissance, il le repousse avec horreur. De cette horreur la *Physique* nous apporte un long et continuel témoignage. Au contraire, nous voyons Descartes parler en toute tranquillité de nombre infini. Par respect pour les formules aristotéliciennes dont la scolastique entretient la tradition, il songe à s'en défendre et prend parfois quelques précautions pour laisser entendre qu'il s'agit d'indéfini et non d'infini. Mais après lui, en tous cas, les restrictions disparaissent, chez Malebranche d'abord, puis chez Spinoza, qu'on peut dire ivre d'infini, et chez Leibniz.

De sorte que, si nous envisageons les courants de pensée historique où Renouvier se plonge si passionnément, nous ne sommes pas trop surpris de le voir naturellement conduit à l'infinitisme.

II

Expliquons comment son examen de l'infini mathématique concourut, tout d'abord, à produire le même effet.

Le mathématicien, quand il reste dans l'abstrait pur, manie sans doute l'indéfini, par exemple, s'il compte 1, 2, 3, ... il forme une suite d'abstraits, qu'il juge indéfinie: La conciliation des contradictoires, nous dira Renouvier plus tard, visant assurément son premier état d'âme, n'a jamais pu aller jusqu'à supposer épuisée la suite inépuisable des nombres abstraits. Mais, aussitôt qu'il pénètre dans le monde concret de l'espace et du temps, le mathématicien s'habitue instinctivement à manier des touts réellement effectués, dont les dernières parties sont à l'infini.

Etant donnée une longueur déterminée égale à 1, qu'un mobile doit parcourir, nous pouvons envisager la première moitié du chemin $\frac{1}{2}$, puis la moitié de ce qui reste à parcourir $\frac{1}{4}$, puis $\frac{1}{8}$, puis $\frac{1}{16}$, et ainsi de suite indéfiniment. Mais, cette, fois la suite infinie est achevée ; elle est inépuisable, mais elle est épuisée, car le mobile franchit le chemin total. Et le mathématicien, appliquant ses calculs soit à l'espace décrit, soit à la durée du mouvement, dira que les termes en nombre infini $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$,... ont une somme parfaitement déterminée et égale à 1. C'est là le problème

qué soulèvent les arguments de Zénon d'Elée. Descartes réfutant l'argument de l'Achille, qui au fond ne diffère pas du précédent, semble dire qu'il suffit, pour comprendre, et faire disparaître la contradiction, de ne parler que d'indéfini. Renouvier a à cœur de prouver qu'en dépit de son intention Descartes passe bien véritablement à l'infini pour utiliser la formule algébrique, qui donne la somme des termes d'une progression géométrique au cas où la progression est illimitée. Descartes, dit-il, est au sein du calcul infinitésimal, et, en approfondissant sa propre solution, il eût aisément reconnu que la tendance indéfinie de la somme vers un nombre ne prouve rien, et qu'il est impossible de se refuser à considérer l'infini pour que la réfutation de l'*Achille* devienne valable » (1).

Dès l'antiquité grecque, tant ce procédé est essentiel à la méthode mathématique, l'infini a été couramment manié en géométrie, pour passer des lignes brisées aux lignes courbes, dans l'étude de leurs propriétés générales, et notamment dans le calcul des aires. Il est vrai que les géomètres anciens masquaient la difficulté par des raisonnements indirects, qui démontraient par l'absurde, c'est-à-dire indirectement, de peur d'aborder directement l'infini. Mais au fond, quand on étend au cercle une propriété des polygones inscrits, que fait-on, sinon d'appliquer au cas où le nombre des côtés des polygones est devenu infini, et où chacun d'eux s'est réduit à un point, ce qui était vrai des polygones proprement dits ? Les modernes qui n'ont plus eu les scrupules des géomètres grecs ont fondé pour ces sortes de questions la méthode infinitésimale. On essaie, il est vrai, de la justifier par la notion de limite; mais elle ne supprime pas l'infini, attendu que, pour passer du polygone à la circonférence, de la corde à la tangente, etc., il faut passer à la limite, et, par conséquent, supposer comblé l'abîme qui séparait l'élément variable de sa limite.

Qu'il s'agisse de la mesure d'une grandeur incommensurable, c'est-à-dire d'une mesure qui ne peut s'exprimer ni par un nombre entier, ni par une fraction, — le mathématicien se garde bien de dire qu'elle n'existe pas. Il fait croître à l'infini le nombre de parties aliquotes en lesquelles se divise l'unité ; et il entrevoit à la limite, quand celles-ci deviennent nulles, une valeur atteinte par une approximation indéfinie : c'est la mesure cherchée.

Qu'en particulier on cherche l'expression numérique de la diagonale d'un carré dont le côté est pris pour unité — on se heurte

(1) *Manuel de ph. mod.*, p. 396.

à la difficulté de calculer la racine du nombre 2 — qui semble n'en point avoir — il n'en aurait pas, en effet, si le mathématicien ne passait à la limite, située à l'infini, d'une suite de valeurs qui ne sont racines que de nombres de plus en plus approchés de 2.

Et, ainsi, c'est par l'infini simplement affirmé que l'on fait servir le nombre discret à mesurer le continu de l'espace.

D'ailleurs, on ne songe même pas à prendre la moindre précaution, quand on parle de l'infini. Les points à l'infini des lignes courbes sont assimilés aux autres ; le géomètre qui étudie sur une figure la variation d'une fonction, passe d'un point à l'infini dans une direction au point à l'infini dans la direction opposée, disant très tranquillement que c'est le même. Il est familier, par exemple, avec cette « image mathématique tout à fait générale, si l'on peut parler ainsi, de l'accord des deux contraires dans l'infini ; un cercle est une courbe d'une longueur déterminée, qui, rentrant sur elle-même, se ferme après une certaine évolution ; nous faisons grandir le rayon, l'évolution se prolonge et les deux branches de la courbe qui, à partir d'un point quelconque, paraissent diverger de plus en plus, se réunissent de plus en plus tard ; et si, enfin, le rayon est infini, le cercle est une ligne droite d'une longueur infinie qui revient sur elle-même et se réunit par ses deux extrémités... à l'infini (1) ».

Ainsi « la doctrine proprement infinitésimale est inévitable et vraie ; et de là le chemin est aisé à regarder les contradictions inhérentes à l'existence de l'infini comme imposées à l'esprit pour l'intelligence de la nature, l'infini lui-même comme le mystère suprême des choses, et les couples de propositions contradictoires comme le dernier mot de la vérité sur l'essence de Dieu et du monde » (2).

G. Milhaud.

(1) *Manuel de phil. mod.*, p. 297.
(2) *Esquisse*, t. II, p. 363.

Bibliographie

AUTEURS DE L'AGRÉGATION D'ANGLAIS.

Indication générale : Consulter, pour la plupart de ces auteurs, les articles du *Dictionary of National Biography* de Sir L. Stephen, le *Critical Dictionary of English Literature* de A. S. Allibone, et l'*Histoire de la Littérature anglaise* de Taine.

1° Havelok the Dane.

Editions indiquées :

MORRIS, *Specimens of early English*, XVIII et XIX (*King Horn*) réunis en un seul vol., 9 sh., Oxford, Clarendon Press.

W. SKEAT. *The Lay of Havelok the Dane*, 3 sh. 6, Oxford, Clarendon Press.

Editions dont on peut se servir :

Havelok the Dane ed. by Prof. F. Holthausen (dans *Old and Middle English Texts*), 3 sh., London, Low, 1900.

Havelok the Dane ed. by Ch. W. Whistler, 3 sh. 6, London, Nelson, 1899.

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

Un article par M. HALES, dans *The Athenaeum*, 1889, I, p. 144.

En allemand :

L. HOHMANN, *Ueber Sprache und Stil des altengl. lais Havelok the Dane*, Marburg, 1886. (Dissertation.)

WITTENBRINCK, *Zur Kritik und Rhythmik des m. e. Lais Havelok von dem Dänen*, Burgsteinfurt, 1891. (Progr.)

J. ZUPITZA, *Havelok* (corrections de texte) dans *Anglia*, IV, p. 145-55.

H. HUPE, *Havelok Studien*, dans *Anglia*, XIII, p. 186-200.

LOR. MORSBACH, *Bemerkungen zum Havelok* dans *Englische Studien*, XXIX, p. 368-74.

2° King Horn.

Editions indiquées :

Voir ci-dessus sous *Havelok the Dane*.

Editions dont on peut se servir :

King Horn, a middle English romance, ed. from the Mss by Jos. Hall, 12 sh. 6, Oxford, Clarendon Press, 1901.

Das Lied von King Horn, Kritisch herausgegeben von Dr Theod, Wissmann, 4 fr. 40, Strasbourg, K. Trübner, 1881 (édition excellente au point de vue du texte).

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

H. Morley, *English Writers*, vol. III (up to Chaucer), 5 sh., London, Cassell, 1888.

En allemand :

Otto Hartenstein, *Studien zur Hornsage*, 4 mk., Heidelberg, C. Winter, 1902.

Th. Wissmann, *King Horn*. Untersuchungen zur m. e. Sprach- und Litteraturgeschichte, 3 sh. Strasbourg, K. Trübner. (*Quellen und Forschungen* zur Sprach-und Culturgeschichte der germanischen Völker, n° 16).

Mettlich, *Bemerkungen zu dem altengl. Liede vom wackern Ritter Horn*, Münster, 1890 (Progr.)

Leo Morsbach, *Die angebliche Originalität des frühenglischen King Horn*, 1 mk. 20, Halle, Niemeyer, 1902.

Th. Wissmann, *Studien zu King Horn*, dans *Anglia*, IV, p. 342-400.

3 **Shakespeare**. — *King Henry IV, Part. I.*

Editions à consulter :

The First Part of *King Henry IV*, ed. by W. A. Wright, 2 sh., Oxford, Clarendon Press, 1897.

Henry IV, Part. I, ed. by K. Deighton, 2 sh. 6, London, Marmillan (annotations excellentes).

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

Ed. Dowden, *Shakespeare* (dans les *Literature Primers*), 1 sh., London, Macmillan (très bon résumé avec une bibliographie), 1895.

H. Corson, *An introduction to the Study of Shakespeare*, 6 sh., London, Isbister, 1889.

F. G. Fleay, *Introduction to Shakespearian Study*, 1 sh., London, Collins, 1877.

Un art. du même sur *Shakespeare and Puritanism*, dans *Anglia*, IV, p. 223, etc.

W. HAZLITT, *The Characters of Shakespeare's Plays*, nouv. éd., 1 sh. 6, London, Bell, 1877.

Un art. sur *Henry IV*, par C. Porter, dans *Poet Lore*, 1899, p. 94 et 283.

En français :

STAPFER, *Molière et Shakespeare*, 3 fr. 50, Paris, Hachette, 1887 (ch. VIII).

A. MÉZIÈRES, *Shakespeare, ses œuvres et ses critiques*, 3 fr. 50, Paris, Hachette, 1892 (ch. V).

Etudes plus générales :

En anglais :

ED. DOWDEN, *Shakespeare, his Mind and Art*, 12 sh., London, Kegan Paul, 1876 (ouvrage excellent).

H. MORLEY, *Shakespeare and his Times* (English Writers, vol. X), 5 sh., London, Cassell, 1895.

SIDNEY LEE, *The Life of Shakespeare*, 7 sh. 6, London, Smith Elder, 1898.

Id., an abridgement, 2 sh. 6.

A. W. WARD, *A History of English dramatic Literature*, 3 vol., 36 sh. London, Macmillan, 1899.

B. TEN BRINK, *Lectures on Shakespeare*. 3 sh. 6, London, Bell, 1895.

G. BRANDÈS, *W. Shakespeare, a critical Study*, nouv. éd., 10 sh. London, Heinemann, 1899.

S. LANIER, *Shakespeare and his Forerunners*, 30 sh., London, Heinemann, 1903.

Un art. de P. VERLAINE sur *Shakespeare and Racine* dans la *Fortnightly Review*, 1894, p. 440, etc.

En français :

F. GUIZOT, *Shakespeare et son temps*. 5 fr. Paris, P. Didier, 1852.

J. DARMSTETER, *Shakespeare*, 1 fr. 50, Paris, Lecène et Oudin, 1889.

T. DE WYZEWA, art. sur *Shakespeare et M. Georges Brandès* dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1898.

J.-J. JUSSERAND, *Histoire Littéraire du peuple anglais*, 2e vol., Paris, Firmin Didot, 1904.

En allemand :

G. RÜMELIN, *Shakespearestuden eines Realisten*, 6 mk., Stuttgart, Cotta, 1874.

W. WETZ, *Shakespeare vom Standpunkt der vergleichenden Literaturgeschichte*, 7 mk. 20, Worms, Reiss, 1890.

KUNO FISCHER, *Shakespeare und die Bacon Mythen*, 1 mk. 60, Heidelberg, C. Winter, 1895.

4° John Ford. — *Perkin Warbeck.*

Editions à consulter :

John Ford edited with an introduction and notes by Havelock Ellis, 2 sh. 6. London, T. Fisher Unwin (The Mermaid Series), 1903.

J. Ford's Works edited by Wm Gifford, with additions by Al. Dyce, reissued, 3 vol., 21 sh. London, Lawrence, 1895.

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

W. Hazlitt, *Lectures on the dramatic Literature of the Age of Elizabeth*, 3 sh. 6, London, Bell, 1869.

A. W. Ward, *A History of English dramatic Literature*, 3 vol., 36 sh., London, Macmillan, 1899.

A. C. Swinburne, art. sur G. Ford dans la *Fortnightly Review*, 1871, p. 42.

J. R. Lowell, art. sur *G. Ford. and Massinger* dans *Harper's Magazine*, 1892, p. 942.

Ch. Lamb, *Specimens of English dramatical Poetry*, London, 1808.

En français :

A. Mézières, *Contemporains et successeurs de Shakespeare*, 3 fr. 50, Paris, Hachette.

En allemand :

G. F. Wolff, *Ein Nachahmer Shakespeares (Ford)*, Heidelberg, 1880 (Diss.).

E. Köppel, *G. Ford's Dramen Quellenstudien* [N° 82 de la série *Quellen und Forschungen zur Sprach. u. Culturgeschichte der germ. Völker*], Strasbourg, K. Trübner.

5° Clarendon. — *History of the Rebellion, book VI.*

Edition indiquée :

Clarendon, *History of the Rebellion, book VI*, ed. with Introduction and Notes by T. Arnold, 2d ed., 5 sh., Oxford, Clarendon Press.

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

Clarendon's Life including a Continuation of his History, 2 vol., 22 sh., Oxford, Clarendon Press, 1857.

Sir J. F. Stephen, *Horæ Sabbaticæ*, 5 sh., London, Macmillan, 1892.

The Correspondence of H. Hyde, Earl of Clarendon, London, 1828, 2 vol. in-4°.

En français :

Traduction française, par F. GUIZOT, dans la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre*, Paris, Bréchet, 1823-25.

6° Milton. — *Samson Agonistes.*

Editions à consulter :

Samson Agonistes, ed. by J. Churton Collins, 1 sh., Oxford, Clarendon Press.

Samson Agonistes with notes by H. M. Percival, 2 sh., London, Macmillan, 1890.

Samson Agonistes, with Notes by A. Wilson Verity, 2 sh. 6, Cambridge University Press, 1890.

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

H. CORSON, *Introduction to the Prose and Poetic Works of J. Milton*, 2 sh. 6, London, Macmillan, 1899.

DAV. MASSON, *The Life and History of John Milton*, 16 sh., London, Macmillan, 1871.

WOLFF, *On Milton's Samson Agonistes both as a drama and as an illustration of the poet's life*, Göttingen, 1871 (Diss.).

S. JOHNSON, *Milton* dans *Lives of the Poets*, 3 sh. 6, London, Crocker, 1870.

Lord MACAULAY, *Essay on Milton* (dans ses *Historical and Critical Essays*), 2 fr., Leipzig, Tauchnitz, 1850.

TH. KEIGHTLEY, *An Account of the Life, Opinions and Writings of J. Milton*, 10 sh. 6, London, Chapman and Hall, 1855.

M. PATTISON, *Milton* (dans *English Men of Letters*), 1 sh. 6, London, Macmillan, 1887.

S. A. BROOKE, *Milton* (dans *Classical Writers*), 10 sh. 6, London, Macmillan, 1879.

W. RALEIGH, *Milton*, 6 sh., London, Arnold, 1900.

MULLINGER and MASTERMAN, *The Age of Milton*, 3 sh. 6, London, Bell, 1897.

SYMONDS, *The Blank Verse of Milton* dans la *Fortnightly Review*, 1874, II, p. 767, etc.

En français :

H. TAINE, art. sur Milton (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1857).

ED. DE GUERLE, *Milton, sa vie et ses œuvres*, *Paris*, 1848.

En allemand :

AL. STERN, *Milton und seine Zeit*, 4 vol., 12 mk., Leipzig, Duncker und Humblot, 1877-79.

7° **Congreve.** —*The Way of the World.*

Editions à consulter :

En anglais :

WM CONGREVE, *The Way of the World and the Mourning Bride*, ed. with Notes and Introduction by T. Evan Jacob, 1 sh. 3, London, L. Reeve, 1889.

The Complete Plays of W. Congreve, ed. by Al. C. Ewald, 2 sh. 6 (*The Mermaid Series*). London, T. Fisher Unwin, 1889.

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

The dramatic Works of Wycherley, Congreve, Vanbrugh and Farquhar, ed. by Leigh Hunt with a biography, London, 2 *d.* ed. 1860.

ED. GOSSE, *Congreve* (dans *Great Writers Series*), 2 sh. 6, London, W. Scott, 1888.

S. JOHNSON, *Life of Congreve* (dans ses *Lives of the Poets*), 3 sh. 6, London, Crocker, 1870.

W. HAZLITT, *English Comic Writers*, 1 sh., London, Bell, 1883.

Lord MACAULAY, *Essay on the Comic Dramatists of the Restoration* (dans ses *Critical and Historical Essays*), Leipzig, Tauchnitz, 1850.

W. M. THACKERAY, *The English Humorists of the 18th Century* (vol. VIII des *Complete Works*), 6 sh., London, Smith Elder, 1898.

En français :

AL. BELJAME, *Le public et les hommes de lettres en Angleterre au XVIIIe siècle*, 7 fr. 50, Paris, Hachette, 1881.

En allemand :

D. SCHMID, *W. Congreve, sein Leben und seine Lustspiele* (vol. III des *Wiener Beiträge zur englischen Philologie*). Vienne, Braunmüller.

BENNEWITZ, *Congreve und Molière*, eine litterar-historische Untersuchung, 3 mk., Leipzig, Hæssel, 1890.

8° **Fielding.** — *Joseph Andrews.*

Editions à consulter :

H. FIELDINGH, *Joseph Andrews* ed. by George Saintsbury, 2 vol., 5 sh., London, Dent, 1883.

H. FIELDING, *Joseph Andrews*, 2 vol. (*Temple Classics*), 3 sh., London, Dent, 1902.

H. FIELDING, *Complete Works* (dans la *Novelists Library*), avec biographie par W. Scott, 10 vol., Edinburgh, 1821.

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

F. LAWRENCE, *The Life and Times of H. Fielding*, 7 sh. 6, London, A. Hall, 1855.

A. DOBSON, *H. Fielding* (dans *English Men of Letters*), 1 sh. 6, London, Macmillan, 1889.

L. STEPHEN, *Hours in a Library*, 3 vol., 18 sh., London, Smith Elder, 1892. Art. sur *H. Fielding*, par Keightley dans *Fraser's Magazine*, 1858, i. p. 295.

En français :

J. TEXTE, *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, 3 fr. 50, Paris, Hachette, 1895.

A. F. VILLEMAIN, *Tableau de la littérature au XVIIIe siècle*, Paris, Didier, 1864.

En allemand :

Englische Studien, vol. I, p. 317, *Zur Charakteristik H. Fielding's*, art. par Bobertag.

H. HETTNER, *Literaturgeschichte des 18ten Jahrhunderts*, Braunschweig, F. Vieweg, 1856.

J. PERONNE, *Ueber englische Zustände im 18ten Jahrhundert nach den Romanen von Fielding und Smollett*, Berlin, 1890.

9° **Galt**. — *The Annals of the Parish.*

Editions à consulter :

J. GALT, *Works*, ed by G. S. Meldrun, 8 vol., 28 sh., London, Blackwood, 1899.

J. GALT, *The Annals of the Parish*, ed. by S. R. Crockett, 2 vol., London, Blackwood, 1895.

J. GALT, *The Annals of the Parish and the Ayrshire Legateves*, 3 sh. 6, London, Macmillan, 1895.

Etudes critiques et littéraires:

En anglais:

D. M. MOIR, *Memoirs of J. Galt* (dans *Blackwood's Standard Novels*, vol. I), 6 sh., London, Blackwood, 1842.

Mrs THOMSON, *Recollections of literary Characters*, 2 vol., 15 sh., *Novels*, par London, Bentley, 1854.

Art. sur *J. Galt's* J. H. Millar dans la *New Review*, 1895, p. 207, etc.

10° **Coleridge.** — *The Ancient Mariner*, *Christabel*, etc.

Editions à consulter :

Coleridge's Poems ed. by T. Ashe (Aldine edition), 2 vol., 10 sh. London, G. Bell, 1890.

The poetical Works of S. T. Coleridge, with Memoir, Notes, etc., 2 sh., London, F. Warne.

The Poetical Works of S. T. Coleridge, ed. by G. Rossetti, 4 vol., 31 sh. 6, London, Macmillan, 1880.

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

TH. DE QUINCEY, *Conversation and Coleridge*, 6 sh., London, Heinemann, 1893.

J. T. COLERIDGE, *Sketches of my literary Life and Opinions*, 18 sh., London, Moxon, 1847.

J. GILLMAN, *Life of S. T. Coleridge*, 10 sh. 6, London, Pickering, 1838.

J. D. CAMPBELL, *S. T. Coleridg e : Events of his Life*, 10 sh. 6, London, Macmillan, 1896.

J. COTTLE, *Reminiscences of S. T. Coleridge*, 10 sh. 6, London, Houlston, 1847.

R. GARNETT, *Coleridge* (avec bibliographie), 1 sh., London, G. Bell, 1904 (très bon résumé).

H. NELSON COLERIDGE, *Specimens of the Table talk of S. T. Coleridge*, 15 sh. London, Murray, 1837.

H. D. TRAILL, *Coleridge* (dans *English Men of Letters*), 1 sh. 6, London, Macmillan, 1889.

HALL CAINE, *Life of S. T. Coleridge* (dans *Great Writers Series*), 1 sh., London, W. Scott, 1887.

The Source of the Ancient Mariner dans *The Athenaeum*, 1899, i. p. 335, 371.

A. BRANDL, *Coleridge and the English romantic School*, transl. by Lady, Eastlake, 12 sh., London, Murray [bonne étude du sujet], 1887.

Art. sur *Coleridge* par Ed. Dowden dans la *Saturday Review* 1896, p. 128.

Art. sur *Coleridge as a Poet*, par Ed. Dowden dans la *Fortnightly Review* 1889, p. 342.

Voir aussi la *Quarterly Review* de juillet 1897.

En français :

G. SARAZIN, *La Renaissance de la poésie anglaise*, 3 fr. 50, Paris, Perrin, 1889.

Art. sur *S. T. Coleridge* par J. Texte (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 nov. 1890).

S. T. Coleridge, *La Complainte du vieux marin*, trad. de V. Larbaud, Paris, Vanier, 1901.

11° Moore. — *The Fudge Family in Paris.*

Editions à consulter :

Th. Moore, *Poetical Works* ed. by Ch. Kent with a Memoir and Notes, 3 sh. 6, London, Routledge, 1883.

Th Moore, Leipzig, ed. Tauchnitz, 10 fr.

Th. Moore, *Poetical Works* with a Memoir by Dav. Herbert, 3 sh. 6., London, Nimmo, 1897.

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

Earl Russell, *Memoirs, Journals and Correspondence of Th. M.* (abridged edit.), 12 sh. 6, London, Longman, 1860.

Gunning, *Moore, Poet and Patriot*, 3 sh. 6, London, Gill, 1900.

G. Saintsbury, art. sur *Th. Moore* dans *Macmillan's Magazine*, 1887, II, p. 337.

Voir aussi un art. dans la *National Review*, vol. III.

En français :

G. Vallat, *Moore, sa vie et ses œuvres*, 6 fr., Paris, Rousseau, 1886.

L. de Loménie, *Galerie des Contemporains illustres*, 10 vol., 40 fr., Paris, René, 1840-47.

Art. de Ar. Dudley sur *Thomas Moore* (*Rev. des Deux-Mondes*, 1er juin 1843), et d'E. Forcade sur *Th. Moore, sa vie et ses œuvres*, (même revue, 15 février 1853).

Phil. Chasles, *L'Angleterre litteraire*, 3 fr. 50, Paris, Charpentier, 1876.

En allemand :

J. Brandes, *Der Naturalismus in England*, Berlins, Fr. Duncker, 1876.

12° G. Eliot. — *Middlemarch.*

Editions à consulter :

G. Eliot, *Middlemarch*, 3 sh. 6, London, Blackwood, 1902.

Middlemarch, 4 sh., 2 vol. (Warwick ed.), London, Blackwood, 1901.

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

W. Cross, *The Life of George Eliot*, new ed., 7 sh. 6, London, Blackwood, 1899.

W. Cross, *G. Eliot's Life as related in her Letters and Journals*, 7 sh. 6 id., London, Blackwood, 1889.

Oscar Browning, *The Life of G. Eliot* (dans *Great Writers Series*), 2 sh. 6, London, W. Scott.

Math. Blind, *G. Eliot* (dans *Eminent Women Series*), sh. 6, London, W. H. Allen.

Mrs Oliphant, *Victorian Novelists*, 2 sh. 6, London, Blackie, 1899.

The Victorian Age of English Literature, 2 vol., 6 sh., London, Rivington, 1897.

Art. de M. B. Whiting sur *G. Eliot as a character Artist* dans la *Westminster Review*, 1892, p. 406.

Article d'Oscar Browning sur *The Art of G. Eliot* dans la *Fortnightly Review*, 1887, II, p. 538.

En français :

Edm. Scherer, *Etudes sur la Littérature contemporaine*, vol. I et VIII, Paris, C. Lévy, 1885.

Arvède Barine, *Portraits de Femmes*, 3 fr. 50, Paris, Hachette, 1902.

Art. par Th. Bentzon sur *Le Roman de la vie de province*, *Middlemarch*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er février 1873.

Art. par Em. Montégut sur *G. Eliot* (*Rev. des Deux-Mondes*, 1er et 15 mars 1883).

Art. par Arvède Barine sur *G. Eliot d'après sa correspondance* (*Rev. des Deux-Mondes*, 1er juillet 1885).

En allemand :

Anglia, vol. XXVII, p. 333-81, art. par Helene Richter sur *Die Frauenfrage bei G Eliot* (étude intéressante).

J. Schmidt, *Bilder aus dem geistigen Leben unserer Zeit*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1870.

13° J. R. Green. — *A short History of the English People, ch. X, Modern England.*

Edition indiquée :

J. R. Green, *A short History of the English People*, 8 sh. 6, London, Macmillan, 1888.

Etudes critiques et littéraires :

En anglais :

Art. dans *The Saturday Review*, vol. XXXIX, 51, *The Athenaeum* n° 2471, et *The Quarterly Review*, vol. CXLI, 285.

L. Stephen, *Letters of J. R. Green*, 15 sh., London, Macmillan, 1901.

En français:

AUG. MONOD, traduction sous ce titre : *Histoire du peuple anglais* (avec une introduction par M. Gabriel Monod), 2 vol., 16 fr., Paris, Plon-Nourrit, 1888.

R. FRARY, *Essais de critique*, p. 173-207, 3 fr. 50, Paris, Colin (sans date).

Etudes plus générales :

En anglais :

J. R. DELY, *The Expansion of England*, 2 fr. Leipzig, Tauchnitz.

En français :

H. TAINE, *Notes sur l'Angleterre*, 3 fr. 50, Paris, Hachette, 1895.

Em. BOUTMY, *Le Développement de la Constitution... Angleterre*, 3 fr. 50, Paris, Ar. Colin, 193.

Auteur allemand.

GŒTHE, *Les années d'apprentissage de Wilhelm Meister*.

GŒTHE, *W. Meister's Lehrjahre*, 1 mk. 20, Leipzig, M. Hesse, 1889.

Traduction anglaise : *Wm Meister's Apprenticeship and Travels*, translated by J. Carlyle, 2 vol., 5 sh., London, Stott, 1890.

AUTEURS FRANÇAIS.

1. MONTAIGNE, *Essais*, livre I, ch. XXV, XXVI, XXVII, XXVIII.

MONTAIGNE'S, *Essays*, translated by J. Florio, ed. by Percival Chubb (Scott Library), 1 sh. 6, London, W. Scott, 1893.

Montaigne's Essays, transl. by Chas. Cotton, new ed., 3 sh. 6, London, Ward and Lock, 1875.

2. MOLIÈRE, *Amphitryon*.

MOLIÈRE, *Comedies*, transl. by L. Mathew with an Introduction, 2 sh., London, Ward and Lock, 1880.

3. V. HUGO, *Châtiments*, liv. V, 4 fr. Paris, Charpentier, 1890.

4. BALZAC, *Les Chouans*.

H. DE BALZAC, *Chouans : Brittany in* 1799, 7 sh. 6, Boston (Mass.), 1892.

5. TAINE, *Histoire de la Littérature anglaise*.

TAINE, *English Literature* transl. by Van Laux, 2 vol., 21 sh., London, Hamilton, 1872.

6. M. DONNAY et L. DESCAVES, *Oiseaux de Passage*, pièce en 5 actes, Paris, Chatenet, mars 1904.

W. THOMAS,
Chargé de cours à l'Université de Lyon.

Le gérant : E. FROMANTIN.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 14 9 FÉVRIER 1905

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes français du temps de la Révolution.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

Caractères généraux de la poésie française à l'époque de la Révolution.

Nous allons nous occuper, cette année, des poètes du temps de la Révolution. Je commence par vous rappeler qu'il me reste à étudier trois ou quatre poètes du XVIIIe siècle — entendez de la période antérieure à 1789 — que je ne voudrais pas sacrifier : ce sont Saint-Lambert, Roucher, Florian et L'Attaignant. A dire vrai, il n'y a que L'Attaignant qui, par les dates, appartienne exclusivement au XVIIIe siècle avant 1789; car Saint-Lambert est mort en 1803, Florian en 1794, et Roucher le même jour et au même lieu qu'André Chénier. Vous voyez donc que ce n'est pas tout à fait donner un démenti à mon programme que d'étudier maintenant ces quatre poètes.

Nous devons bien prendre garde de ne pas confondre les poètes du temps de la Révolution et les poètes de la Révolution, c'est-à-dire inspirés par la Révolution. La plupart des poètes du temps de la Révolution n'ont nullement été inspirés par les choses de la Révolution. Il n'y a presque pas de poètes révolutionnaires, et le

compte en est bientôt fait : Marie-Joseph Chénier peut-être, — peut-être aussi Fabre d'Eglantine, puis Rouget de Lisle, puis Lebrun-Pindare, et c'est tout, à moins que nous ne voulions descendre aux auteurs de chansons populaires. Encore n'y a-t-il pas un de ces quatre poètes qui ressortisse entièrement aux idées de la Révolution. Qu'avons-nous de Marie-Joseph Chénier, poète révolutionnaire, en dehors du *Chant du Départ* et de quelques cantates officielles ? Sans doute, son frère André, dans le *Serment du Jeu de Paume* et, plus tard, dans ses *Iambes* contre les Montagnards, s'est inspiré de la Révolution, et nous aurions à en tenir compte, si nous n'avions déjà passé avec lui toute une année ; sa gloire n'est pas là, et André Chénier vivra surtout comme poète néo-antique. Rouget de Lisle est l'auteur de la *Marseillaise*, mais c'est le seul lien qui le rattache à la Révolution : c'était tout simplement un élégiaque que Rouget de Lisle, un poète idyllique comme Parny, comme Millevoye, avec quelque chose aussi de Colardeau ; et voilà qu'un jour, — une nuit, plutôt, — enflammé par les idées qu'il allait défendre le sabre au poing, il a composé une chanson immortelle. Quant à Fabre d'Eglantine, comme il a été mêlé aux événements de cette période, on s'imagine qu'il était poète révolutionnaire : Fabre d'Eglantine faisait des vers galants, des idylles et des comédies.

Vous voyez combien il y a peu de poètes sur lesquels la Révolution ait immédiatement agi : un seul a quelque mérite, c'est Marie-Joseph Chénier ; les autres chantent tout autre chose. Pourquoi ? Je vais vous en donner des raisons, qui ne sont que des raisons littéraires, partant hypothétiques, comme toutes celles que peuvent fournir nos pauvres petites sciences conjecturales; nous serions mal venus à y tenir beaucoup, mais enfin, ne serait-ce que parce qu'elles nous font réfléchir, elles ont une certaine valeur intellectuelle.

On croit que la littérature est l'expression de la société, que la littérature d'un temps est l'expression de la société de ce temps, et cela est tellement conforme au bon sens qu'on ne peut pas tout à fait le contester ; oui, nous sommes plongés dans la société, comme l'animal dans le milieu où il vit. C'est une vérité, mais il y en a d'autres. Il faut bien savoir, en effet, que la littérature a un autre milieu, plus circonscrit, qui est elle-même: elle se baigne dans la société, mais aussi en elle-même, dans ses traditions, dans ses héritages, dans la suite de son développement et de son évolution. Chez les Grecs, l'art était une sorte d'école continue, où les élèves imitaient les maîtres, mais

en essayant de modifier leurs modèles : l'art avait en lui-même sa faculté de réparation et de rénovation. De même, la littérature reçoit de l'extérieur des infiltrations, des « nourritures » très nombreuses ; mais elle est un monde à elle-même, un monde un peu autonome, et c'est de ses propres ressources qu'elle vit. L'action du dehors, elle la subit sans doute, mais seulement à la longue : ainsi l'influence des idées révolutionnaires sur la littérature est beaucoup plus grande en 1820 qu'en 1790 ou 1795, et celle des idées impérialistes, ou, si vous préférez, ressortissant à l'épopée napoléonienne, se fait bien plus vivement sentir en 1830 qu'en 1810. Voilà comment les choses se passent en général. La littérature, en effet, a ceci de très particulier, qu'elle comprend d'une part des hommes supérieurs par le génie et la puissance créatrices ; d'autre part, des gens pleins de talents, mais qui n'ont que des talents et qui se bornent à imiter ; et, ainsi, elle est tantôt prophétique et tantôt retardataire, mais elle représente très peu le moment actuel. L'œuvre de Jean-Jacques Rousseau est bien moins l'image de son temps que celle de la société qui viendra après lui, et qu'il aura inspirée, parce qu'il est de ces créateurs d'idées et de sentiments qui sont, comme dit Schiller, contemporains des siècles à venir. Quant aux ingénieux adaptateurs, qui vivent sur les traditions littéraires reçues pendant leur jeunesse, ceux-là, ce sont les retardataires. Or, pendant la Révolution française, il ne s'est point trouvé en France de génie capable d'exprimer de suite des idées révolutionnaires, ou de prévoir le XIXe siècle en une vision sublime et miraculeuse ; il n'y eut que d'habiles metteurs en œuvre, qui continuèrent le XVIIIe siècle, et rien de plus.

J'ajoute que ce qui est vrai de la littérature en général l'est encore plus de la poésie : le poète est moins mêlé que le prosateur à la société de son temps ; il est artiste à la façon d'un sculpteur, d'un peintre ou d'un musicien ; il vit dans un monde particulier, un peu fermé, dans le monde de la poésie. Un jeune poète, c'est un jeune homme qui, de très bonne heure, à travers ses bonnes études scolaires, a été flatté, chatouillé par les poètes ; il s'est rempli l'esprit, les yeux, les oreilles, de leurs rythmes, de leur harmonie, de leurs images, longtemps, il en a vécu ; il en vivra longtemps encore, et ce n'est que vers trente ans qu'il donnera sa note personnelle. Mais, pour cela, il lui aura fallu quinze ans : or, la période révolutionnaire en a duré dix. C'est ce qui explique qu'elle n'ait pas produit de brillants poètes, et que l'influence des idées révolutionnaires — ou contre-révolutionnaires — ait dû attendre son heure jusqu'en 1820.

Quoi qu'il en soit de ces raisons hypothétiques, voici les caractères généraux de la poésie française au temps de la Révolution. C'est l'époque où règnent : 1° le lyrisme des odes pompeuses et solennelles; 2° une certaine sensibilité mêlée d'instincts voluptueux, que j'appellerai sensibilité sensualiste ; 3° une galanterie spirituelle, dont les poètes de l'âge précédent nous ont donné plus d'un exemple ; 4° la mode du genre descriptif devenant didactique. S'il faut mettre des noms sur ces manières d'étiquettes, je dirai que le genre lyrique est traité par Lebrun et M.-J. Chénier, et nous n'oublierons pas qu'André, malgré sa culture antique et attique, a deux ou trois fois « donné » dans ce goût fâcheux. — Pour la sensibilité sensualiste, je vous citerai le Florian des bosquets de Marie-Antoinette, des bucoliques de Trianon, le petit Floriannet (comme l'appelait si joliment Voltaire), dont la sensibilité est parfois touchante, parfois aussi ridicule; puis Parny, avec une veine de sensualité un peu grossière; enfin Millevoye, qui tient le milieu entre eux, souvent exquis, très sensible, trop peut-être. Il y a une sensibilité virile, qui est celle de Lamartine, de Hugo, de Vigny, je ne dis pas de Musset ; Florian et Millevoye ne l'ont jamais connue. La galanterie spirituelle aura ses représentants moins nombreux et aussi moins éclatants : et il faut bien nommer un de Moustier et un Vigée : un de Moustier qui est bien, au premier abord, l'homme le plus étonnant, puisque de 1768 à 1798, avec une complaisance acharnée, avec un zèle industrieux et quelquefois heureux, il passe son temps à écrire des *Lettres galantes sur la Mythologie*, à rimer de jolies choses sur la rencontre de Didon et d'Enée, sur l'Amour piqué par une abeille, etc...; quant au bon Vigée, qui chantait lui aussi les amourettes éphémères et badines, et jouissait d'une très grande réputation; il est aujourd'hui complètement oublié : nous aurons à faire ici une petite résurrection. La poésie descriptive et didactique a inspiré Léonard, Delille, Saint-Lambert, Roucher et beaucoup d'autres, et si nombreux que nous ne pouvons songer à les étudier tous, — ce qui ne sera pas une grande perte, car ils ne firent guère que s'imiter les uns les autres. Je vous avertis, à ce propos, que je compte laisser de côté Delille, qui sera bien mieux à sa place dans un cours sur la littérature de l'Empire.

Tel est l'ensemble des caractères de la poésie française au temps de la Révolution. Remarquez que vous connaissiez déjà ces quatre aspects poétiques, et que vous les retrouverez au début du XIXe siècle. En m'entendant parler du lyrisme pompeux,

n'avez-vous pas songé à celui de Lefranc de Pompignan, à ce lyrisme sincère, mais peu profond, qui a quelque chose d'artificiel et de guindé, et qui fut à la fois tant raillé et tant admiré par Voltaire? La sensibilité sensualiste n'est autre que celle de Bertin et de La Harpe. Parny, d'ailleurs ami de Bertin, Millevoye et Florian sont leurs continuateurs immédiats. Le genre descriptif et didactique est bien caractéristique de la Révolution ; le gros du bataillon, ou de l'armée même, y est allé avec enthousiasme. Sont-ce les poètes d'alors qui l'ont inventé? Ils le croyaient, et Delille en était convaincu, lui, le Virgile Français ; mais ne vous ai-je pas marqué que Colardeau est un précurseur de la poésie technique? S'il n'a pas à son actif, comme Delille, trente-six couchers de soleil et quarante-deux levers de lune, il s'est plu du moins à décrire un thermomètre, un baromètre, un vaisseau avec ses agrès, des instruments de navigation, bref, tout ce qui, de près ou de loin, tient à la science. Quant à la galanterie spirituelle en vers, il est trop évident que tous les poètes du XVIIIe siècle en avaient donné l'exemple, puisque tous, les Boufflers et les Dorat, les Bertin et les Voltaire, consacrèrent une partie de leur talent à dire aux dames des choses agréables.

Mais, si ces genres ont leurs racines dans le XVIIIe siècle, n'ont-ils pas aussi leur retentissement et leur prolongement dans la période suivante? Car, pour parler de la sensibilité sensualiste, nous trouverons Dufrénoy — Mme Dufrénoy, infiniment appréciée de Sainte-Beuve lui-même, s'il vous plaît, — puis Loyson, poète fort estimable, puis Denne-Baron, et Fontanes enfin, qui, parvenu très vite à de hautes fonctions — il était sénateur et grand maître de l'Université, — dut refréner cette veine de sensualité et jeter sur elle comme un glacis officiel. Le genre descriptif et didactique fut la gloire de l'Empire, gloire funeste, si j'ose dire, et presque désolante ! C'est sous l'Empire qu'on a vu naître des poèmes sur la navigation, sur la chasse, sur la pêche, sur la pisciculture, sur le jeu de trictrac, sur le tabac, bref, sur tout ce qui n'était pas poétique... J'ai bien dit quelque part et j'ai répété souvent que la poésie était partout, mais qu'il fallait savoir la dégager : je maintiens mon dire ; je vous rappellerai seulement le mot de Taine : « Le laid est beau, mais le beau est plus beau ». Donc tout ce qui, au premier abord, ne paraissait pas poétique, à cause de cela même, par un contresens énorme, mais aussi par une gageure assez vaillante, cent poètes, deux cents peut-être, se sont imaginé de le mettre en poèmes descripto-didacto-techniques... La barbarie de l'expression convient à la barbarie du dessein! — La galanterie spirituelle en vers, cette veine qui

coule encore pendant la période révolutionnaire, va s'élargir et se développer avec Désaugiers et le Béranger des premières années. — Et le lyrisme pompeux, que devient-il ? Il s'arrête, lui, et mes symétries sont en déroute : c'est tant pis pour moi et tant pis pour l'architecture de cette leçon. Sous l'Empire, je ne vois plus ce lyrisme en poésie : c'est dans la prose qu'il se réfugie, dans les harangues officielles, dans les discours du *Moniteur*, dans les cantates chantées lors des grandes solennités. La veine a cessé ; néanmoins, par trois de ses aspects poétiques, l'époque de la Révolution continue celle qui a précédé et annonce celle qui suivra.

En d'autres termes, la période qui va de 1789 à 1800 est une période de transition. Toutes les époques sont des époques de transition, cela va de soi ; mais il en est qui n'annoncent rien de bien nouveau : c'est le cas de celle-là. Elle a été une des plus puissantes de notre histoire nationale, une époque d'idées, de luttes, d'action, une époque où la race française s'est dépensée de mille manières, mais où le temps a manqué à une grande littérature pour éclore et se développer.

L'oiseau se tait, l'aquilon a grondé,

disait Béranger à propos de cette pauvre petite révolution de 1830, qui n'a fait que remplacer un roi par un autre roi. Que doit-on dire alors de la tourmente de 1793 ? La vérité, c'est que la poésie de ce temps-là est dans les héroïsmes des luttes intérieures et des luttes des frontières, dans le grand mouvement des esprits et des cœurs.

Nous aurons, du moins, l'occasion de faire connaissance avec des esprits intelligents et ingénieux ; de temps en temps même, à travers cette petite chanson, monotone et à demi-voix, que chantent tous ces poètes, nous entendrons un très beau cri, jeté par un Chénier ou un Rouget de Lisle ; et cela vaut bien la peine de passer quelques mois dans la société de ces hommes très distingués, qui font encore honneur à notre littérature.

A. B.

Les discours judiciaires de Cicéron.

Cours de M. JULES MARTHA,

Professeur à l'Université de Paris.

Condition particulière de l'avocat au temps de Cicéron.

Dans ma dernière leçon, j'ai essayé de montrer ce qu'était à Rome l'avocat, quelles conditions lui étaient faites par les institutions romaines et par les mœurs judiciaires. C'étaient là des conditions toutes générales. A côté, il y en avait de plus particulières, et, parmi celles-ci mêmes, on peut encore distinguer. Certaines sont variables : la cause que plaide l'avocat, le client pour qui il parle, l'adversaire qu'il a devant lui, les juges à qui il s'adresse sont autant de conditions éphémères qui lui imposent certains devoirs. On ne peut songer à embrasser tout cela d'un seul regard. Nous en parlerons seulement au fur et à mesure que nous avancerons dans notre étude. Mais il est des conditions moins variables, plus aisément saisissables par suite, qui tiennent au temps où vit l'avocat, aux circonstances politiques et sociales au milieu desquelles il aborde pour la première fois la tribune, enfin au milieu littéraire et judiciaire dans lequel il se trouve tout d'abord jeté. Ce sont ces conditions de moment et de milieu que je me propose d'étudier aujourd'hui. En d'autres termes, après avoir vu ce qu'était un avocat à Rome, nous allons voir ce que pouvait être un avocat de la génération de Cicéron.

*
* *

Et d'abord, à quel moment sommes-nous de l'histoire romaine, quand Cicéron plaide sa première cause, c'est-à-dire, comme il le dit lui-même dans le *Brutus*, en l'année 81 ?

A cette date, Rome sort d'une crise épouvantable. Depuis 91, c'est-à-dire depuis dix ans, elle n'a pas cessé d'être en guerre et en révolution. C'était, en premier lieu, la Guerre sociale qui lui avait donné fort à faire. Comme on le sait, les Italiens avaient

suscité cette guerre pour obtenir par la force, si possible, le droit de cité romaine (*jus civitatis*), qu'il leur paraissait impossible d'obtenir par d'autres moyens. L'aristocratique République les avait, en effet, pendant longtemps bernés par de belles promesses, sans jamais leur accorder rien de solide. Las d'attendre, ils formèrent une ligue et prirent les armes. La guerre dura ainsi pendant plusieurs années ; en 88, ils obtinrent enfin gain de cause : un sénatus-consulte les admit au nombre des citoyens. Par cette concession, Rome s'était délivrée d'un grand danger.

Malheureusement, ce fut pour tomber dans un autre. En 88, en effet, la guerre civile éclata. Voici comment. Rome avait, à ce moment, à lutter contre un de ses plus terribles ennemis, Mithridate. Mais à qui confier la direction de la guerre ? Le Sénat naturellement voulait faire bénéficier un membre de l'aristocratie, c'est-à-dire un des siens, du commandement si fructueux, à tous les points de vue, d'une guerre en Orient. Son candidat était Sylla ; mais le parti démocratique avait aussi le sien : c'était Marius. De ce conflit sortit une révolution.

Sylla fut nommé. Jaloux, Marius chercha par tous les moyens possibles à faire casser le sénatus-consulte qui conférait le commandement à son ennemi. Grâce au tribun Sulpicius, transfuge du parti aristocratique, il arriva à ses fins par une émeute : un plébiscite substitua Marius à Sylla à la tête de l'armée d'Asie. Mais ce dernier, qui était encore en Italie occupé à rassembler des troupes pour marcher contre Mithritate, ne se tint pas pour battu. Avec les soldats qu'il avait déjà sous la main, il rentra à Rome, en chassa Marius, et, débarrassé de son adversaire, partit pour l'Asie.

Mais, à peine eut-il quitté l'Italie, que ses ennemis y reparurent. C'était au commencement de 87. Cette année-là, l'un des deux consuls, Cinna, était démocrate ; Octavius, au contraire, son collègue, faisait partie de l'aristocratie. Cinna demanda le rappel des bannis, parmi lesquels se trouvait Marius ; il fut chassé. Aussitôt il sortit de la ville, alla trouver Marius, qui débarquait précisément en Etrurie avec une armée de Maures et de Numides rassemblée en Afrique, et, avec lui, il marcha sur Rome pour en chasser Octavius. Maîtres de la place par la force, ils bannirent, ils proscrivirent, ils confisquèrent. Marius mort (janvier 86), Cinna resta seul au pouvoir, véritable dictateur, pendant trois ans. Cet état de choses dura jusqu'en 84.

En 83, Sylla revient d'Asie avec son armée, vainqueur de Mithridate. Il marche alors contre les démocrates, maîtres de Rome, il les bat et devient maître à son tour. A son tour, il proscrit,

il massacre, il confisque. Dictateur dès 82, il réforme les institutions en faveur du parti sénatorial. Rome est sous la terreur jusqu'en 80. Il abdique enfin et meurt (78).

Comme on le voit par ce bref résumé, Rome, de 91 à 80, n'a pas eu un seul moment de répit : la guerre étrangère, la guerre sociale, la guerre civile enfin l'ont, simultanément ou successivement, tenu sans cesse en émoi.

*
* *

Or, cet état perpétuel de guerre eut une influence sur ce qui nous occupe spécialement, je veux dire sur le barreau.

D'abord, pendant ces dix années, les tribunaux chômèrent. Cicéron l'affirme dans le *Brutus* (§ 303) : « Judicia intermissa bello ». Les avocats étaient sous les armes ; les juges étaient généraux ou lieutenants de généraux : « Erat Hortensius in bello (la Guerre sociale), primo anno (90) miles, altero tribunus militum, Sulpicius legatus ; aberat etiam M. Antonius. » (§ 304.)

De même, la procédure suivie dans les rares procès qui se plaidèrent fut des plus irrégulières, comme il arrive en temps de révolution. Sur ce point encore, Cicéron nous renseigne avec précision : « Exercebatur una lege judicium ..., ceteris propter bellum intermissis. » (Id., § 304.)

Mais, en même temps que les tribunaux étaient réduits à néant et que les lois perdaient toute leur force, disparaissaient aussi les avocats qui, pour des raisons particulières, soit vieillesse, soit incapacité physique, n'avaient point pris les armes. Nous avons vu, en effet, dans la dernière leçon que les avocats romains étaient tous étroitement mêlés à la politique et prenaient part à toutes les manifestations des partis. Souvent même, ils étaient à la tête des partis, et, en ce cas, en temps de révolution, c'étaient eux qui couraient le plus de dangers. Quand Marius fut le maître, il ne manqua pas d'exiler ou de massacrer les avocats les plus en vue du parti aristocratique, et Sylla, dictateur, à son tour, en usa de même à l'égard des orateurs démocrates. Ainsi tout ce qui avait eu un nom dans l'éloquence judiciaire ou politique disparut en même temps, de 90 à 80 : le *Brutus* est un véritable nécrologe, quand Cicéron en vient à parler des orateurs de cette période ; le barreau est décimé et, en quelque sorte, décapité.

Qu'en résulta-t-il pour Cicéron ?

A l'entendre, cet état de choses fut fâcheux pour lui. Il se plaint souvent des circonstances politiques au milieu desquelles il

est arrivé à l'adolescence, et il ne cache pas que les révolutions dont nous avons parlé retardèrent son entrée au Forum. Il nous dit aussi que, les tribunaux étant privés d'avocats et d'affaires, il n'avait pas de beaux exemples oratoires à imiter. Comment, en effet, apprendre son métier, sans voir de grands orateurs à l'œuvre?

Il y a, évidemment, quelque chose de fondé dans ces plaintes; mais Cicéron exagère un peu cependant. En réalité, les circonstances politiques ne lui ont pas été si défavorables qu'il veut bien le dire; en tout cas, elles ont eu ceci de bon pour lui, qu'elles l'ont empêché de plaider jeune. Il aurait pu, comme Caton l'Ancien, comme César et beaucoup d'autres, commencer à parler au Forum à l'âge de dix-huit ou de dix-neuf ans. Sans doute, à cause de son talent naturel, il s'y serait fait remarquer, il serait devenu un praticien distingué, mais, on peut le dire, rien de plus.

Heureusement pour lui, les circonstances le forcèrent à travailler, avant d'aborder le barreau. De 90 à 80, la guerre lui laissa tous les loisirs désirables ; il sut en profiter pour développer sa culture littéraire : il étudia la philosophie, se pénétra de tous les systèmes, vécut dans l'intimité du stoïcien Diodote (*Brutus*, § 309 sqq.) ; il apprit l'histoire romaine, que peu de ses contemporains connaissaient et qu'on n'enseignait point dans les écoles; il apprit l'histoire grecque aussi, afin de garder dans son excellente mémoire un inépuisable trésor d'exemples ; enfin, il lut les poètes grecs et latins, et arriva de la sorte à posséder une érudition philosophique, historique et littéraire de premier ordre. En même temps il se perfectionnait du côté du style, ce que ne faisait alors aucun avocat. Il traduisit successivement Platon, Démosthène, Eschine ; il mit du vieux latin en latin moderne, il fit tous les jours des exercices écrits, et, par ce travail de forme si opiniâtre, il acquit le beau style oratoire de ses discours. De tout cela résulta pour Cicéron, quand il entra au Forum, une grande supériorité sur les avocats de son âge : c'était un écrivain déjà formé, et surtout une intelligence cultivée, qui avait sur toutes sortes de sujets des vues précises.

Cependant, il y avait un danger à une éducation pareille : c'était qu'elle fût purement littéraire et livresque. Cicéron courait le risque, en s'y adonnant exclusivement, de se tenir trop loin des nécessités du forum, en un mot de la pratique des affaires. S'il avait seulement vécu de lectures, son éloquence aurait pu ressembler à l'éloquence fleurie et un peu artificielle d'un Isocrate : il aurait parlé en rhéteur. Or, Cicéron voulait être avocat.

Il s'arrangea donc, tout en lisant les historiens, les poètes et les philosophes, pour ne pas perdre tout contact avec la réalité. Par ses relations de famille, il avait connu les orateurs Antoine, Crassus, Cotta, qui avaient comme bercé son enfance et sa jeunesse d'anecdotes et d'histoires. Grâce à ces conversations, il avait, pour ainsi dire, vécu dans le Forum, au milieu des affaires. Tous les procès sensationnels ou scandaleux, il les avait entendu raconter. Et, en même temps, il avait appris la procédure, la manière de composer un plaidoyer, et tous les procédés de l'avocat le plus retors. L'éducation pratique ne lui avait donc pas manqué.

Aussi, le forum étant privé de ses chefs, Cicéron y entrait-il dans des conditions particulièrement avantageuses : il arrivait dans un barreau vide de grands avocats avec une préparation théorique et pratique de premier ordre.

*
* *

Du reste, le barreau n'était pas seulement décapité de ses chefs. Les avocats qui subsistaient valaient peu ; et l'on peut dire que Cicéron, en 81, arrivait dans un Forum avili.

Au point de vue oratoire, d'abord. Jusqu'alors, on avait vu défiler tour à tour à la tribune de grands orateurs, des parleurs médiocres et des nullités. A ce moment, il n'y avait plus que des avocats sans talent. Tous ceux qui avaient fait parler d'eux étaient morts au cours des révolutions. Restaient seulement des praticiens de second ordre, qui n'avaient aucune espèce d'éducation professionnelle, qui ne savaient pas de droit, qui étaient trop vaniteux pour s'informer auprès des jurisconsultes, bref, qui n'étaient à même de préparer pour un discours ni fond, ni forme. C'étaient de vieux routiers (« veteratores », dit Cicéron), qui se jouaient les uns aux autres de jolis tours avec habileté ; et, de plus, c'étaient des braillards, « rabulæ. »

Ils ne valaient pas mieux au point de vue moral. Originaires de petits villages italiens, souvent affranchis ou esclaves, ils arrivaient à Rome avec l'unique intention de se faire, comme on dit, une place au soleil. Ils acceptaient toutes les causes, même les plus mauvaises ; ils avaient recours à tous les moyens, même les plus déloyaux : c'étaient des gens prêts à toutes les besognes. Pendant les guerres civiles, ils l'avaient bien montré : car ce n'était pas seulement pour leur obscurité qu'ils vivaient encore, c'était aussi et surtout pour avoir joué le rôle d'accusateurs. Quand les démocrates étaient les plus forts, ils accusaient les

aristocrates, et ils agissaient en sens inverse quand les aristocrates étaient les maîtres. Cicéron parle d'eux avec mépris dans son *Brutus*, et Atticus, qui l'écoute, étonné de l'entendre nommer et juger des gens aussi vils que les frères Cæpasii, des Staienus, des Autronius, et beaucoup d'autres (§§ 241-244), finit par s'impatienter et par lui déclarer qu'il ne s'attendait pas à lui voir ramasser ainsi des orateurs dans la boue : « Tu quidem de fæce hauris idque jam dudum ; sed tacebam ; hoc vero non putabam te usque ad Staienos et Autronios esse venturum. » (§ 244.)

En face de ces avocats, d'un si faible talent et d'une honnêteté si douteuse, qui y avait-il encore au barreau d'alors ? Il y avait Philippus, un vieillard paresseux, peu considéré, à qui on ne confiait plus aucune affaire ; Cotta, qui avait une maladie de poitrine ; Hortensius, enfin, jeune orateur de grande valeur, mais appartenant au parti aristocratique : il ne plaidait que pour des clients de son rang. Il restait donc au Forum, à cette époque, une place à prendre : celle de l'orateur démocrate, qui voudrait bien mettre les ressources de son talent au service des intérêts du peuple ; ce fut précisément celle que prit Cicéron. Servi ainsi comme à souhait par les circonstances, il devait fatalement réussir, n'eût-il pas eu même les qualités naturelles qui font les grands orateurs et les relations mondaines qui les poussent.

*
* *

Il faut bien remarquer aussi que, au point de vue judiciaire, Cicéron se trouvait favorisé par les circonstances, tout comme au point de vue politique et littéraire.

D'abord, en 81, les procès étaient extrêmement nombreux, comme cela était naturel, après une période de révolution. Pendant les guerres civiles, les affaires privées se multiplient, en effet, parce que les haines personnelles se réveillent : un particulier trouve le moyen de se venger de son voisin pour un grief quelconque, serait-il très ancien. De plus, à la suite des guerres, bien des femmes sont devenues veuves, bien des fils orphelins : les partages des biens, les héritages, les malversations des tuteurs sont des sources intarissables de procès. (Cf. particulièrement le *Pro Cluentio*.) Enfin, au cours même de la révolution, des biens ont été confisqués, vendus aux enchères et achetés ; or, après la paix, les anciens propriétaires rentrent à Rome : en toute hâte, ils courent aux tribunaux et déclarent que leurs biens n'ont été vendus qu'au mépris des lois. Que de

causes, par conséquent, qui sollicitent, à la mort de Sylla, l'attention d'un jeune orateur !

En second lieu, à la même date, les tribunaux se réorganisaient. La question de leur organisation avait longtemps divisé Rome. D'abord, nous l'avons vu dans notre dernière leçon, les sénateurs seuls fournissaient les juges. Quand vinrent les Gracques, la puissance judiciaire passa aux chevaliers. Quand vint Sylla, elle fut rendue au parti sénatorial. Mais ces changement continuels ne pouvaient durer longtemps. Après l'abdication et la mort du dictateur, on finit par imaginer une solution mixte et, en somme, équitable : on résolut de prendre les juges, un tiers parmi les sénateurs, un tiers parmi les chevaliers, un tiers enfin parmi les plébéiens notables. Dans les tribunaux ainsi composés, l'élément aristocratique, l'élément financier et l'élément populaire de Rome étaient également représentés. Pour les uns et les autres, sauf corruption, les chances de condamnation ou d'acquittement étaient les mêmes. L'équilibre tendait, enfin, à s'établir. Ce fut devant des tribunaux de ce genre qu'après 70 plaida toujours Cicéron.

Du reste, les juges ainsi choisis étaient généralement des gens cultivés. Entre l'époque des Gracques et celle de Cicéron, l'éducation romaine avait fait beaucoup de progrès. Auparavant, les jeunes gens arrivaient à l'âge d'homme, sachant uniquement lire, écrire et compter. Mais peu à peu, sous l'influence de l'hellénisme, on comprit l'utilité d'une culture plus littéraire : on lut les poètes, les philosophes, les historiens de la Grèce. On se forma ainsi le goût et l'esprit. Or, quoi de plus avantageux pour Cicéron ? Il avait déjà, lui aussi, cette culture : il pouvait donc être apprécié par les gens. Les juges de son temps pouvaient distinguer ce qu'il y avait de fin et d'élégant dans sa parole ; quelques années plus tôt, une éloquence comme la sienne non seulement serait restée incomprise, mais aurait même été tenue pour suspecte.

Enfin, une troisième circonstance est avantageuse pour Cicéron : c'est la transformation qui vient de s'accomplir dans les idées juridiques. Primitivement, à Rome, le système de procédure employé était le système dit symbolique. Deux individus, qui se disputaient un objet et qui venaient devant le juge, devaient, en sa présence, se disputer effectivement cet objet même : c'était ce qu'on appelait la « manuum conversio. » Mais on comprendra sans peine que ce système archaïque ait été bientôt remplacé ; on lui substitua le système formulaire : au lieu de la représentation fictive devant le préteur, les deux parties en

présence se bornèrent à la narration de leurs revendications respectives. Après cela, le préteur donnait une « formula », qui fixait la condamnation du coupable et l'acquittement de son adversaire. Mais la formule ne précisait pas davantage : elle ne disait pas qui était le coupable ; c'était aux juges à trancher la question de fait.

Evidemment, ce système était en progrès sur le précédent; mais il avait encore des inconvénients graves. En dehors des citoyens romains proprement dits, personne n'avait droit à la justice. Or, les étrangers affluaient de plus en plus à Rome. On créa alors le préteur pérégrin, qui était chargé de trancher les constestations survenues entre étrangers. Mais une difficulté restait encore : le droit romain ne leur était pas applicable. Aussi prit-on l'habitude de juger non plus d'après le vieux droit positif, mais d'après le droit naturel, d'après l'équité. Qu'arriva-t-il? Le « jus » fut souvent en conflit avec l'« æquitas ». Et, comme les idées philosophiques de la Grèce se répandaient de plus en plus, c'était le droit naturel qui l'emportait le plus souvent : Crassus, par exemple, avec des arguments d'équité, triompha à plusieurs reprises du savant jurisconsulte Scævola. C'était donc la mort désormais pour les avocats praticiens, et le succès, la gloire, pour les avocats philosophes. Comme cette évolution dans les idées juridiques s'accentuait en 80, on peut comprendre tout le bénéfice qu'en put tirer Cicéron.

*
* *

Tels sont les principaux avantages dont Cicéron put profiter, lorsqu'il entra au barreau. Il nous reste, à présent, à voir l'orateur à l'œuvre.

G. C.

Le roman français au XVIIe siècle.

Cours de M. ABEL LEFRANC,

Professeur au Collège de France.

Les premiers romans français, romans d'aventures et de chevalerie. — Le « Petit Jehan de Saintré » et les « Illustrations des Gaules »

S'il existe, dans la littérature française, un genre que l'on puisse à bon droit qualifier de national, c'est assurément le genre romanesque. En effet, par la variété et la nouveauté sans cesse renaissante de ses productions, par leur réputation universelle, par leur influence et leur expansion, souvent extraordinaires, au dehors de nos frontières, ce genre mérite d'être considéré comme celui qui représente le mieux et le plus complètement notre civilisation à ses différents âges, depuis le XIIe jusqu'au XXe siècle.

Pour parler d'abord du Moyen Age, est-ce qu'il ne suffit pas de nommer la *Chanson de Roland*, *Tristan et Yseult*, *Perceval* ou *Lancelot*, pour en évoquer aussitôt quelques-uns des aspects les plus attrayants, les plus originaux et les plus caractéristiques ? Si nous descendons jusqu'au XVe siècle, est-ce que le *Petit Jehan de Saintré* ne nous livre pas le secret de l'idéal chevaleresque d'alors ? *Gargantua* et *Pantagruel* ne renferment-ils pas les éléments essentiels de la civilisation de la Renaissance française pendant sa première période ? Et, si nous cherchons à représenter les trois aspects principaux du XVIIe siècle, l'*Astrée*, le *Grand Cyrus* et la *Princesse de Clèves* ne nous permettent-ils pas de les concevoir avec justesse ? Que dire ensuite de *Gil-Blas*, de *Manon Lescaut*, du *Neveu de Rameau*, de la *Nouvelle Héloïse*, de *Paul et Virginie*, pour le XVIIIe siècle ; d'*Atala*, de *Corinne*, d'*Adolphe*, des *Paysans*, des *Trois Mousquetaires*, de la *Mare au Diable*, de *Carmen*, de *Madame Bovary*, de *Dominique*, de *Germinal*, d'*Une Vie*, de *Pêcheur d'Islande*, ou du *Crime de Sylvestre Bonnard*, pour le XIXe ? Chacune de ces œuvres nous offre un reflet de son époque, et chacune aussi, après avoir subi l'influence du milieu qui la vit éclore, a exercé à son tour une action considérable sur la manière de penser et de sentir des générations voisines.

Avant d'aborder l'étude du roman français depuis l'*Astrée* jusqu'au *Grand Cyrus*, il est indispensable de tracer une rapide his-

toire du roman antérieur à cette époque ; cela fera mieux comprendre la révolution soudaine et décisive accomplie par Honoré d'Urfé et son œuvre. — On verra, d'autre part, quelles modifications se sont produites dans la sensibilité des hommes de la Renaissance, c'est-à-dire des deux ou trois générations qui précèdent le règne de Henri IV. — Enfin, on jugera de la vogue prodigieuse que la pastorale a rencontrée dans le dernier quart du XVIe siècle et dans la première du XVIIe, vogue qui explique en partie l'*Astrée* et son succès incomparable.

Ainsi l'on se trouvera tout naturellement amené à aborder l'étude de ce chef-d'œuvre.

***

Les productions des écrivains français dans le genre romanesque peuvent, à l'origine, se répartir en trois groupes : 1° le groupe de l'épopée nationale ou des chansons de geste ; 2° le groupe des romans imités de l'antiquité, ou dont l'origine est fournie par des types grecs et byzantins ; 3° les romans bretons et les romans d'aventures. — Ces derniers, qui constituent l'épopée courtoise, sont encore à l'heure présente les plus connus et les plus aimés, et leur influence demeure notable, même sur les générations actuelles. L'œuvre de Wagner et le succès des adaptations modernes de ces romans sont là pour nous le démontrer.

Le XIIIe siècle est l'un des plus beaux moments de notre fortune littéraire à l'extérieur. En particulier, nos ouvrages d'imagination sont goûtés et traduits en Angleterre, en Italie, dans les pays de langue flamande, en Espagne, sur les bords du Rhin et jusqu'en Orient. Pour ne citer que l'Italie, un grand nombre de chansons de geste et de romans y furent très lus ; mais les manuscrits multiples qui nous sont parvenus, prouvent que ces mêmes ouvrages ont été fréquemment copiés dans la péninsule (*Chanson de Roland*, *Ogier le Danois*, les *Aliscans*, *Fouque de Candie*, *Gui de Nanteuil*). D'autre part, les romans du cycle antique, tels que le *Roman de Troie* et le *Roman d'Alexandre*, ont trouvé sur la terre italienne, qui allait voir s'accomplir un peu plus tard la Renaissance des lettres, un accueil tout spécialement favorable. Il est non moins avéré que les romans du cycle arthurien ou breton ont obtenu dans le même pays un immense succès, dont la *Divine Comédie* nous conserve un témoignage célèbre. Plusieurs d'entre eux, par exemple, le *Tristan*, le *Graal* et le *Merlin*, y ont d'abord

pénétré sous leur forme originale. Les seigneurs de la maison d'Este, nous apprend M. Paul Meyer, possédaient une infinité de romans de la Table Ronde, en prose ; mais, chose singulière, aucun roman en vers de la même classe n'existait dans leur bibliothèque. Par la suite, les œuvres d'imagination que l'on avait d'abord copiées dans leur langue d'origine, c'est-à-dire en français; ne tardèrent pas à être fréquemment traduites et imitées. Il se fit un travail considérable d'adaptation, d'imitation et d'assimilation, dont le *Roland furieux* et la *Jérusalem delivrée* sont les fruits les plus magnifiques. Ainsi ce sont les romans qui ont le plus fortement contribué à répandre, à travers l'Europe, notre langue d'abord et ensuite nos idées, nos goûts et nos admirations.

Il existe, pour l'histoire du roman français avant la période moderne, une difficulté singulière. Nous commençons à connaître assez bien l'évolution du genre romanesque au cours du Moyen Age; mais, à partir du début du xve siècle et même du dernier tiers du xive, le fil se rompt en quelque sorte. Nous ne parvenons plus à saisir la suite de cette histoire ; c'est là une lacune grave, et, bien qu'elle ne semble pas avoir frappé les historiens de notre littérature, infiniment regrettable. »

Le xve siècle n'est, en général, représenté dans la nomenclature du roman français que par un seul roman : l'*Histoyre et plaisante chronique du petit Jehan de Saintré*, œuvre caractéristique d'Antoine de la Salle. On peut y voir, si l'expression ne semble pas trop hardie, le premier roman moderne, celui où nous apparaît, à beaucoup d'égards, pour la première fois, la juste compréhension du libre jeu des passions humaines. Plus de sortilèges, plus de filtres, plus d'enchantements. Jean de Saintré, que l'on tenait, dit Froissart, pour le meilleur et le plus vaillant chevalier de France, fut, au xive siècle, sénéchal d'Anjou et du Maine ; il combattit bravement dans les guerres de Saintonge, en 1350 et 1351, et fut fait prisonnier à Poitiers par les Anglais. Antoine de la Salle a « romancé » son histoire un siècle plus tard, puisqu'il termina son ouvrage le 6 mars 1456.

Ici, — et c'est la grande originalité du livre, — la fiction est contenue dans les limites du vraisemblable, et l'enchaînement logique et rationnel des faits est substitué à la fantaisie pure. « Certes, le hardi Saintré se trouve exposé à de multiples dangers ; il ose défier les champions les plus redoutables ; mais il ne rencontre sur son passage ni dragons écumants, ni géants terribles, ni nains difformes, ni châtelaines endormies dans un château enchanté. L'auteur n'appelle à son aide, dans les situations difficiles ou embarrassantes, ni la fée Morgane, ni l'en-

chanteur Merlin, ni Obéron, le gentil roi de féerie, le « Deus ex machina » de l'*Huon de Bordeaux*. Tout s'y passe sans l'intervention des charmes magiques.

Le tableau des « loyalles amours » du Petit Jehan avec la Dame des Belles Cousines est « une fleur de courtoisie ». L'auteur a vécu dans les cours les plus brillantes de l'Europe, — on le sent, — et son roman pourrait s'appeler à bon droit le « Guide du Parfait Chevalier ». L'Amour y suffit à tout, y tient lieu de tout ; il est l'éducateur et le régulateur par excellence ; il enfante naturellement l'héroïsme et les autres vertus. Par la Dame des Belles Cousines, le jeune Saintré apprendra les lois de l'honneur, de la bravoure, de la courtoisie, de la générosité, de la galanterie, et même de la morale et de la religion. Voilà une conception nouvelle, que la Renaissance va recueillir et à laquelle elle donnera une importance et une signification considérables. Dans la seconde partie, la chute de la Dame des Belles Cousines ne prouve rien contre la grandeur et la sainteté de l'Amour. Au fond, la victoire morale reste au chevalier sans tache ni défaut. Il saura désormais que, s'il faut aimer les femmes, il est bon quelquefois de s'en défier. On dirait aujourd'hui : c'est la vie, — et c'est justement ce que l'auteur voulait démontrer.

*
* *

Les histoires littéraires ne mentionnent guère d'autre roman nouveau au XVe siècle. Elles négligent ce fait capital, que l'invention de l'imprimerie a donné aux productions romanesques du Moyen Age un regain considérable de succès et de diffusion, et qu'elle a, en même temps, produit une nouvelle floraison de ce genre littéraire. L'invention de Gutenberg eut alors, en effet, un rôle considérable ; et l'on publia de très nombreuses éditions, souvent fort belles, de ces romans qui plaisaient tant à nos pères. *Pierre de Provence*, *Les Trois Fils de Rois*, *Ogier le Danois*, *Fierabras*, *Le Saint-Graal*, *Merlin*, ses aventures et ses prophéties, *Lancelot du Lac*, *Arthur de Bretagne*, *Le Noble roi Ponthus*, *La Mélusine*, *Robert le Diable*, *Hercule*, *Thésée de Cologne*, *Girard de Roussillon*, *Gérard d'Euphrate*, *Alexandre le Grand*, *Geoffroi à la grand Dent*, *Perceval le Gallois*, *Meliadus*, *Edipus*, etc..., sont restés, aux XVe et XVIe siècles, plus populaires que jamais, l'imprimerie leur donnant des moyens de diffusion et d'action que le Moyen Age n'avait pas connus.

Ces productions forment le véritable lien entre le roman médiéval et le roman moderne. En 1512 parut un nouvel ouvrage

intitulé *Les Illustrations de Gaule et les Singularités de Troye*, par Maistre Jehan Le Maire de Belges, histoire en trois livres des origines troyennes des Français. L'auteur avait su donner à son livre à la fois l'allure de l'épopée et celle du roman pastoral : *Les Illustrations* sont donc, à certains égards, un prototype de *L'Astrée*. Ces histoires de bergers grecs et troyens offrent des parties exquises, des descriptions incomparables, un sentiment profond de l'amour, et aussi une compréhension caractéristique de la beauté physique, bref, un ensemble de qualités que l'on chercherait vainement dans les romans antérieurs. Sans doute, l'antiquité et le Moyen Age ont laissé dans cette œuvre des traces sensibles ; mais il faut observer que le charme qui s'en dégage, aujourd'hui, découle des éléments nouveaux et personnels que l'auteur a su introduire dans son roman. La rencontre de Pâris avec les Nymphes, le portrait de Vénus, celui de Junon, de Pallas, pleine de « verecunde virginale », sont des morceaux remarquables. Le tableau de l'éducation de Pâris est une petite merveille ; et Marot y a très probablement puisé l'idée de plusieurs de ses églogues. Nourri aux bordes champêtres, l'enfant de nature douce et débonnaire acquiert peu à peu une agilité et une force égales à sa beauté. Il conduit les bêtes aux champs et, pendant qu'elles broutent l'herbe, il tend des gluaux pour prendre des oiseaux, fait des cages, cherche des nids, ou donne la chasse aux écureuils... L'été, il se baigne dans le Xanthe, pêche des écrevisses, se roule sur le gazon, court dans la prairie, ou lutte avec ses compagnons. Les jours de fête, il va sur les montagnes cueillir l'if, afin d'en faire des arcs et chasser les lièvres, les cerfs, les renards et les loups, tandis qu'à leur cabane ses sœurs « esbeurrent le lait de la sepmaine, et en ostent la cresme, pour mettre le demourant en presure à faire des fromages. »

*
* *

Après *Les Illustrations*, le premier ouvrage qu'il y ait lieu de signaler dans une esquisse du genre romanesque est celui de Rabelais. — L'auteur de *Gargantua* et *Pantagruel* se différencie d'avec la plupart des autres romanciers, antérieurs ou postérieurs à lui, par le parti pris d'exclure de son livre l'amour, ressort habituel de l'action dans un roman. — Le *Gargantua* est l'histoire d'une éducation et d'une guerre ; le premier livre de *Pantagruel*, le récit d'une autre éducation et d'une expédition lointaine. Cette dernière partie est celle qui rappelle le mieux

les anciens romans d'aventures, et Rabelais, pour séduire ses lecteurs, s'est fait conteur à l'ancienne manière.

Le IIIe livre (surtout après le IXe chapitre) sort bientôt de la fantaisie pour devenir une dissertation ; c'est une enquête relative au mariage de Panurge, et nous assistons à quatorze épreuves successives. Subissant la contagion commune aux penseurs et aux écrivains vers 1545, Rabelais n'a plus d'attention que pour les énigmes redoutables du mariage et de la femme, et même de la destinée humaine ; il ne songe plus qu'à faire entendre sa voix dans le concert général. Ainsi l'écrivain qui semble, par une exception quasi unique dans toute notre littérature romanesque, avoir dédaigné systématiquement la femme, lui revient tout de même par un autre chemin. Il se voit contraint de reconnaître la place énorme qui lui a été attribuée de tous temps par les Français. Le IIIe livre n'est donc pas d'un jeune et inlassable conteur, mais celui d'un homme qui a vécu, agi et douté.

Il convient peut-être d'insister sur la querelle des femmes, à laquelle nous venons de faire allusion. Depuis la fin du XIIIe siècle, il existe, à travers la littérature française, un courant gaulois ou réaliste, et un courant idéaliste ou courtois, dont le conflit explique un grand nombre d'œuvres du Moyen Age et du XVe siècle : les *Arts d'amour*, le *Roman de la Rose*, les *Lamentations de Matheolus*, les *poésies de Christine de Pisan*, les *Quinze Joyes du Mariage*. Au XVIe siècle, la querelle des femmes prit une intensité particulière; c'est qu'alors la femme tendait à jouer un rôle social de plus en plus considérable. Sa place n'était plus seulement au foyer; elle n'avait plus pour unique mission de vaquer aux soins du ménage: elle cherchait visiblement à se rapprocher de l'homme. Une ère nouvelle s'ouvrait pour les contemporaines de Marguerite d'Autriche, de Marguerite d'Angoulême, de Jeanne d'Aragon, de Vittoria Colonna, de Louise Labé, de Diane de Poitiers et de Renée de France. Après elles, une Catherine de Médicis, une Jeanne d'Albret, une Marguerite de France, une Marie Stuart, une Elisabeth d'Angleterre continueront la série qu'il serait aisé de poursuivre.

En 1542, la publication de *La Parfayte Amye*, d'Heroët, donna le signal d'une bataille littéraire longue et passionnée, dont le IIIe livre du *Pantagruel* ne fut qu'un épisode entre beaucoup d'autres. Une femme prit en mains les intérêts et la cause de son sexe et n'hésita pas à entreprendre, sous la forme d'un recueil de nouvelles, un véritable traité de l'amour : ce fut Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier et auteur de l'*Heptaméron*.

L'*Heptaméron* demeure l'une des œuvres les plus achevées de

la littérature de la Renaissance. Certaines de ces nouvelles, la dixième par exemple, offrent l'ampleur d'un roman, et les conversations ou moralités qui terminent chacune des 72 nouvelles servent de lien entre les différentes parties du recueil. Alfred de Musset nous a expliqué les préférences de Marguerite pour le genre de la nouvelle :

Cette belle âme, si hardie,
Qui pleura tant après Pavie,
Et, dans la fleur de ses beaux jours,
Quitta la France et ses amours,
Pour aller consoler son frère
Au fond des prisons de Madrid,
Croyez-vous qu'elle n'ait su faire
Un roman comme Scudéry ?
Elle aima mieux mettre en lumière
Une larme qui lui fut chère,
Un bon mot dont elle avait ri.

Il est inutile d'analyser une quelconque de ces nouvelles; citons un fragment de conversation finale. — Dagoucin, personnage énigmatique, le sentimental de la réunion, a de la vie une conception délicate et tout immatérielle. Parlamente est à peu près seule à le bien comprendre. Le scepticisme ne l'a pas effleuré : il croit aux gens qui se laissent mourir par amour. Il adore les dames et les respecte; mais il respecte surtout l'amour, dont il a l'idée la plus haute et la plus désintéressée. Soffredent et Nomerfide essaient de se gausser de lui, mais y perdent leur temps et leur peine :

« Vous vivez donc de foi et d'espérance, dit Nomerfide, comme le pluvier de vent ? Vous êtes bien aisé à nourrir. — Je me contente, dit Dagoucin, de l'amour que je sens en moi, et de l'espoir qu'il y a au cœur des dames ; mais, si je le savais, comme je l'espère, j'aurais un si extrême contentement que je ne le saurais porter sans mourir. Etc. »

Et plus loin : « Encore ai-je cette opinion, dit Parlamente, que jamais homme n'aymera parfaytement Dieu qu'il n'ait aymé parfaytement quelque créature en ce monde. J'appelle parfayts amants ceux qui cherchent en ce qu'ils ayment quelque perfection, soit beauté, bonté ou bonne grâce, toujours tendans à la vertu et qui ont le cœur si haut et si honneste qu'ils ne veulent, pour mourir, mettre leur fin aux choses basses que l'honneur et la conscience réprouvent ; car l'âme, qui n'est créée que pour retourner à son souverain bien, ne fait tant qu'elle est dans ce corps que désirer d'y parvenir. Mais... Etc. »

Ainsi, avant la Pléiade, une simple âme de femme avait fait

entendre les premiers cris du cœur et le langage de la passion vraie.

*
* *

Nous consacrerons notre prochaine leçon à l'étude des Amadis et de la pastorale. — Sur le déclin du XVIe siècle et à l'aube du XVIIe, un immense courant de pastorale traverse l'Europe entière. Au lendemain des guerres fratricides, des luttes religieuses, le monde éprouvait comme un prodigieux besoin de vie calme et simple ; de là, cette soif de bergeries. L'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et la France contribuent à faire entendre une vaste symphonie pastorale, et ce fut là la cause déterminante de l'apparition de l'*Astrée*.

R. A.

La psychologie.

Cours de M. VICTOR EGGER,

Professeur à l'Université de Paris.

L'habitude (*suite et fin*).

Je vous ai entretenus de la condition de l'acte habituel et de l'occasion de l'acte habituel. J'ai à vous indiquer maintenant le rapport qu'il y a, dans les faits, entre cette condition et cette occasion. Ce rapport est une loi, une loi de l'habitude; car la grande loi de l'habitude; se détermine par des lois spéciales.

La condition et l'occasion sont nécessaires toutes deux; mais, dans le déterminisme de l'acte habituel, elles sont inversement proportionnelles. Plus l'habitude est forte, plus aisément elle passe à l'acte ; autrement dit, si la condition est forte, la moindre occasion suffit pour qu'elle passe à l'acte : la moindre occasion, c'est-à-dire, comme on dit souvent, le moindre prétexte. Si la condition est faible, si l'habitude est peu enracinée, alors l'occasion devra être impérieuse, très déterminante, pour que la condition engendre son effet; mais cela demande à être précisé. Une occasion très déterminante, impérieuse, c'est un antécédent immédiat, qui est très analogue au conséquent, à l'acte habituel. Alors l l'entraîne par la force de cette ressemblance, très précise, très étroite. Il ne peut être question, ici, d'une contiguïté étroite; l'occasion de l'acte habituel est toujours, je l'ai dit déjà, un analogue de cet acte, jamais un contigu ; nous retrouvons, ici, la même vérité sous un aspect logique. Une contiguïté étroite, c'est une contiguïté immédiate, sans intervalle de temps ou d'espace, une juxtaposition et non une proximité; or, par contiguïté, on n'a jamais entendu autre chose. Veut-on par contiguïté très grande entendre une contiguïté fréquente ? Mais c'est revenir alors à la condition, à l'habitude elle-même. Ainsi l'occasion, dont nous parlons et que nous disons devoir être une analogie très étroite pour entraîner comme conséquent l'acte habituel, ne peut jamais être une contiguïté. J'exprime ici, en termes abstraits, des faits bien connus de tout le monde, des faits d'expérience courante. A tout propos, chacun le sait, un souvenir bien enraciné passe à l'acte ; tout ce qui s'en rapproche le réveille. Au contraire, les souvenirs

effacés ne renaissent que quand un hasard heureux vient les réveiller, et ce hasard heureux nous ramène à la répétition par hasard. On peut poser comme loi que toute répétition par hasard s'accompagne d'une répétition d'habitude. Nous nous trouvons dans le même lieu où nous nous sommes déjà trouvés, dans cette salle de cours, par exemple : nous la reconnaissons. La sensation présente s'accompagne des souvenirs passés, à peu près identiques. Il y a alors jugement de mêmeté, autrement dit jugement de reconnaissance. Je rencontre dans la rue quelqu'un qui m'est indifférent. De moi-même, livré à mes propres pensées, je ne penserais pas à lui ; mais, le rencontrant, je le reconnais. Je me rappelle l'avoir déjà vu, et des souvenirs de rencontres passées se présentent à mon esprit. Cette occasion a une analogie très grande avec le souvenir, analogie allant presque jusqu'à l'identité. La sensation joue donc le rôle d'occasion déterminante et suscite le conséquent par association de ressemblance. Au contraire, si j'ai dans la pensée une préoccupation, une idée fixe, tout la rappellera, tout sera un prétexte pour que cette idée me vienne dans la conscience à de très courts intervalles, car elle est en moi à l'état de puissance très forte, elle est une habitude enracinée. Je supposais, tout à l'heure, la rencontre de quelqu'un de tout à fait indifférent, auquel, de moi-même, je ne penserais pas ; supposons le cas contraire, si de moi-même je pense souvent à un individu, tout me fera penser à cet individu, même si je ne le rencontre pas.

Ainsi cette loi du rapport inverse de la condition et de l'occasion n'est que la traduction logique d'un ensemble de faits très connus. La sensation qui sert d'occasion déterminante pour réveiller les habitudes faibles, c'est une répétition par retour des mêmes causes, une répétition par hasard. Le retour de l'individu en question devant mes yeux est causé par le hasard. Ainsi ce qui est répété par hasard est reconnu comme ce qui est répété par habitude. Mais, si ce qui est répété par hasard est reconnu, c'est qu'il s'accompagne de souvenirs. Si je rencontre quelqu'un, que j'ai déjà vu, et que je ne le reconnaisse pas, c'est que ces souvenirs ne viennent pas à ma conscience. La répétition par hasard, c'est l'occasion au maximum à laquelle suffit la condition au minimum. Le jeu des images intérieures ne peut ramener à la conscience que les faits qui y ont été déjà fréquemment et dont la condition de répétition est par elle-même déjà très forte.

Tel est le rapport de la condition et de l'occasion. Passons maintenant au troisième élément principal de la loi de l'habitude. Il convient de le formuler à part, sous forme de loi spéciale :

le fait répété par habitude n'est pas répété sans quelque changement, changement qui ne porte pas sur sa qualité, laquelle est immuable, mais sur sa quantité. Le même engendre le même : donc la qualité n'est pas changée, mais la quantité subit des modifications, car le fait répété a une durée moindre et une intensité moindre à chaque répétition nouvelle. Le langage vulgaire exprime cette loi, en disant que, lorsqu'on agit par habitude, on agit *toujours plus facilement*. Le concept de la *facilité* est un concept de sens commun très confus, qu'il convient d'analyser et de traduire en termes psychologiques précis. D'abord, il est une chose évidente : quand on agit par habitude, on agit plus vite ; mais ce n'est pas tout : on agit aussi plus *machinalement*. Qu'est-ce que cela veut dire ? Comme une machine ? Oui ; mais il y a, dans cette conception, deux idées très différentes, à séparer. Agir en machine, c'est, tout d'abord, agir avec moins de conscience ; d'où une conséquence : quand on agit par habitude, on peut agir alors sans presque se douter de ce qu'on fait, donc en pensant à autre chose. La quantité de conscience, à peu près toujours constante, n'est pas employée, entière, par le fait habituel ; donc il reste de la conscience disponible pour d'autres faits, et c'est ainsi que nous pouvons penser à autre chose. Il s'agit, ici, de l'intensité de la conscience. Tout à l'heure, j'ai dit que, quand on agit par habitude, on agit plus vite ; nous venons de dégager cette autre vérité, qu'on agit avec une moindre conscience. Réunissons les deux vérités, nous aurons : on agit avec plus de rapidité et moins de conscience. Ce sont là les deux éléments de la quantité de conscience. L'acte habituel occupe moins longtemps la conscience et à un moindre degré. La quantité de conscience est donc diminuée dans ses deux éléments, c'est-à-dire, au total, diminuée. Mais ce n'est pas tout : *machinalement* signifie encore que nous agissons dans l'acte habituel avec moins d'effort, avec moins d'attention, ou, même, sans effort, sans attention. Je réserve ce point, sur lequel je reviendrai. Pour le moment, je réunis les deux premiers éléments, et nous avons cette loi : la quantité de conscience du fait répété décroît à chaque répétition nouvelle ; à force d'être répété, un acte devient de moins en moins conscient. A la limite, sa durée sera nulle et son intensité sera nulle. Mais les limites sont faites pour ne pas être atteintes, et le fait de conscience s'évanouit progressivement à mesure qu'il est répété, sans pour cela arriver jamais à être nul. L'habitude est la mort progressive de la conscience ; mais la décroissance de la conscience n'a pas lieu en raison arithmétique, ce qui amènerait la conscience à 0, et même à une quantité né-

gative ; elle a lieu en raison géométrique, et, par conséquent, elle n'atteint jamais 0 ; les faits d'hypermnésie le prouvent. Tandis que l'effort augmente la quantité de conscience, la répétition ou habitude la diminue. L'habitude et la volonté s'opposent donc par leurs effets, et c'est pour cela que, contre cette mort progressive de la conscience, nous luttons par l'attention, antidote de l'habitude.

Mais réservons cette question de l'application de l'effort à l'acte habituel, et considérons l'acte habituel seul ; supposons que l'effort ne s'y applique pas. L'habitude seule, c'est la conscience monotone et décroissante. Maine de Biran l'appelait l'habitude *passive*. Je trouve préférable de l'appeler l'habitude *négative*, vu son résultat.

Il résulte de là que l'habitude, en s'exerçant, en passant à l'acte, se détruirait elle-même, tout aussi bien qu'en ne passant pas à l'acte. Il est évident que le deuxième acte, moindre que le premier, donne à l'habitude moins de force ; le troisième, moins que le second, etc..., et que, bientôt, il faudrait deux actes au lieu d'un pour fournir autant de force à l'habitude. L'habitude serait ainsi de moins en moins capable d'engendrer de nouveaux actes. Voilà ce que dit la théorie, mais les faits sont contraires à la théorie. Les faits nous disent que, pour qu'une habitude disparaisse, il faut que l'occasion disparaisse. Pour tuer une habitude, il faut un changement d'existence, de milieu, de métier ; sans cela, elle vit toujours et ses actes sont de plus en plus fréquents, quoique souvent de moins en moins conscients, de sorte que l'habitude elle-même ne décroît pas.

Qu'est-ce donc qui entretient l'habitude ? Qu'est-ce qui la sauve ? A cela il y a deux réponses, qui se complètent l'une l'autre. Ce qui sauve l'habitude, c'est d'abord l'occasion, et des occasions extrêmement variées, qui n'ont qu'une analogie très vague avec un acte très habituel, lui sont des suscitants très suffisants. Dans une vie monotone, régulière, les mêmes occasions reviennent périodiquement par le retour des mêmes causes et suscitent les actes habituels. Alors, les actes habituels sont faibles (si nous faisons abstraction de l'effort), mais leur nombre compense leur faiblesse. De plus, chaque habitude passant à l'acte éveille une autre habitude par association de ressemblance, lui sert d'occasion et la fait passer à l'acte. Par exemple, si César, une première fois, a fait penser à Napoléon ; une autre fois, si nous pensons à César, nous penserons à Napoléon. Ces habitudes complexes sont fréquentes, et ainsi les habitudes s'entretiennent les unes les autres.

Cette première raison de la survie des habitudes, malgré la décroissance régulière des actes habituels, est insuffisante; car ce que j'appelle l'occasion ne peut entretenir la quantité de conscience de l'acte habituel. Or, en fait, dans la conscience humaine, normale et saine, il n'y a pas d'automatisme proprement dit; nous ne connaissons pas, chez nous, êtres humains normaux, d'inconscience contemporaine à de l'activité. L'automatisme se rencontre peut-être chez les animaux et, dans l'espèce humaine, chez certains malades, mais non chez l'homme sain, à cause de l'attention, de l'effort. C'est la deuxième réponse au problème posé tout à l'heure.

L'attention, voilà la seconde raison de la survie des habitudes. La décroissance de la quantité de conscience, cela n'a lieu selon une progression décroissante régulière que si l'attention ne porte jamais sur les actes habituels. Si elle porte sur eux, elle combat la loi de décroissance de la conscience. Elle restitue à l'acte habituel la quantité de conscience que la répétition lui ferait perdre. Mais, pour comprendre cela, il faut écarter un préjugé. On croit d'ordinaire que l'effort s'oppose à la répétition, à l'habitude, qu'il s'emploie uniquement à l'invention. C'est un préjugé et une erreur. L'effort s'associe très bien à l'habitude. Sans doute, l'attention est attirée par le nouveau, c'est la curiosité; sans doute aussi, la volonté réfléchie, l'effort complexe servent surtout à l'invention spéculative ou pratique, et, lorsque je réfléchis, pour découvrir du nouveau, j'écarte de ma conscience toutes les idées anciennes, à l'exception des idées utiles à mes fins, jusqu'à ce que surgisse l'idée nouvelle cherchée. Mais, très souvent, le contraire a lieu : l'effort pour se répéter soi-même est très fréquent. Alors, on écarte systématiquement les idées nouvelles ; on veut se répéter. C'est ce qui arrive très souvent pour les habitudes motrices. Lorsque je veux aller de mon domicile à la Sorbonne, je veux m'imiter moi-même, je fais un léger effort pour me répéter. Cet effort n'a pas besoin d'être bien grand, parce que j'ai une habitude suffisante. L'habitude est alors dirigée par la volonté, par l'attention. Ce n'est pas tout : l'attention pure et simple peut porter sur un acte habituel. Cela arrive à chaque instant. On fait attention à ce que l'on a l'habitude de faire pour le bien faire. Celui qui, en pareil cas, laisse son attention se porter tout entière sur ses pensées, est un distrait. Alors ses habitudes s'enchevêtrent, s'embrouillent, et bientôt il ne sait plus ce qu'il fait. Le proverbe latin dit à ce propos : *Age quod agis*. Il est possible que la routine suffise à la vie des animaux, dont la quantité de conscience paraît moindre que la nôtre, et dont la vie psychique est

plus simple. Quant à l'homme, il ne peut se passer d'attention et se fier à l'habitude acquise, parce qu'il a trop d'habitudes diverses et aussi trop de puissance d'invention. Ainsi l'effort se fait très souvent l'auxiliaire de la répétition ; fréquemment même, il arrive qu'il se fait l'auxiliaire de la répétition la plus simple, et cela de la façon la plus simple, en la surveillant. Alors nous fortifions les répétitions et nous les empêchons de devenir plus faibles que les précédentes. De cette manière, les faits habituels et les faits répétés par hasard ne perdent pas de leur quantité de conscience. On peut même dire que l'habitude est transformée par l'effort. Si l'habitude normale, c'est l'habitude *négative*, l'habitude accompagnée d'attention, corrigée par l'attention, méritera le nom d'habitude *positive*. Les phénomènes maintenus à un degré de conscience qui reste le même, ce sont des habitudes positives, parce que leur effet est positif, grâce à l'attention. Ce sont là les habitudes *actives* de Maine de Biran. Mais Biran s'est trompé en distinguant des fonctions actives et des fonctions passives de l'âme, et en croyant que l'habitude agit diversement sur les unes et sur les autres, déprimant la passivité, exaltant l'activité. Il vaut mieux mettre à part le fait qui est l'essence des fonctions actives et par sa présence les rend telles. Un fait qui est objet d'effort peut devenir fréquent, habituel, sans perdre de sa quantité de conscience primitive. Quant à l'effort lui-même, je crois qu'on peut et qu'on doit soutenir qu'il n'est pas soumis à la loi de l'habitude. J'ai pourtant admis qu'il y a souvenir, image de l'effort ; néanmoins, et tout en maintenant cette affirmation, justifiée récemment, il serait en vérité fort étrange que la répétition fût, pour le fait de l'effort, une sorte d'excitant, alors que, pour les autres faits de conscience, elle a une action déprimante, annihilante. Mieux vaut croire que cet élément tout spécial de la conscience ne reçoit rien de l'habitude, qu'elle est sur lui sans action, qu'elle ne peut rien sur lui. Au contraire, il peut, lui, corriger l'habitude, puisqu'il a une influence contraire à celle de la répétition.

Nous voici, maintenant, en présence de la question tout à l'heure ajournée. Est-il exact de dire que l'habitude diminue l'effort, idée impliquée dans l'idée vulgaire d'*aisance*? L'effort étant un phénomène à part, je soutiens que l'habitude le diminue, simplement en ce qu'elle en dispense. L'effort de reproduction et d'imitation, c'est un effort lent, continu, une suite d'efforts : mais, avec la répétition, peu à peu, les efforts nécessaires pour l'imitation et la répétition diminuent d'intensité et de nombre. Un seul effort suffit souvent pour provoquer un acte habituel et

es compagnons ; un effort initial suscite, à lui seul, la série des actes voulus. Après l'effort initial, il faut pourtant encore que l'attention, mode simple de l'effort, surveille le déroulement de la série des actes habituels ; mais c'est là une simple précaution contre les divagations, contre la pluralité nuisible des états de conscience. Toujours est-il que, plus l'habitude est forte, moins l'effort est nécessaire pour réaliser l'acte habituel qui est voulu.

On voit par là que, pour bien comprendre les faits d'habitude positive, il faut séparer l'effort des autres faits et le considérer à part. Cela ne peut se faire que par une abstraction, tant l'habitude normale est mêlée d'effort. Il faut, néanmoins, pour bien comprendre ces sortes de faits, séparer l'effort de l'habitude, parce qu'il a en lui une tendance contraire à celle de l'habitude.

La loi de l'affaiblissement de la conscience, que j'ai donnée comme une loi de la répétition d'habitude, s'applique-t-elle aux faits répétés par hasard et aux faits répétés par imitation comme aux faits répétés par habitude ? Voilà la question qu'il convient maintenant d'examiner.

En ce qui concerne l'imitation, je rappelle que l'imitation suppose, à son point de départ, l'habitude ; mais, alors, l'attention s'empare de l'image, à son apparition, pour en faire le point de départ d'un acte complet, analogue au modèle. Donc l'affaiblissement de la conscience ne peut guère apparaître dans l'imitation ; mais, si une imitation devient habitude, il est certain que l'affaiblissement de la conscience aura lieu.

Quant à la répétition par hasard, j'ai montré qu'elle s'accompagne normalement de souvenir, c'est-à-dire de répétition d'habitude. Il est certain que nous sommes peu attentifs aux objets familiers et aux événements journaliers. Nous avons, dit-on, des objets qui nous entourent, une conscience de plus en plus faible, ce qui fait que nous avons le temps de penser à d'autres choses. Mais en quoi consiste cette décroissance ? Porte-t-elle sur la sensation même ? C'est là la question. Les sensations elles-mêmes ne reviennent-elles pas toujours aussi fortes ? Est-ce que, par exemple, les murs de cette salle de cours, après plus de vingt leçons, sont aujourd'hui, pour moi, d'une couleur plus pâle que le jour de ma première leçon ? La sensation qu'elle me donne n'est pas moins forte aujourd'hui qu'alors ; ce qui a diminué, c'est ma réaction personnelle à cette sensation. La sensation répétée n'étonne plus, n'attire plus l'attention, ne fait plus penser. La répétition n'affaiblit pas la sensation ; elle affaiblit la *perception*, c'est-à-dire le flot d'images et d'idées (perceptions acquises, etc.) qui arrivent à la suite de toute sensation nouvelle, pour la com-

menter. Une sensation à laquelle on est habitué, c'est une sensation aussitôt comprise, qui éveille très vite un ensemble d'images très pâles et très rapides. Les sensations gardent leur intensité: un objet d'un rouge éclatant que l'on voit souvent n'attire plus les yeux, mais il ne devient pas rose.

Cela nous amène à traiter une autre question : quel est le domaine de l'habitude ?

Les sensations reviennent toujours aussi fortes, malgré la répétition. Ce qui est amoindri, ce sont les images par lesquelles la conscience interprète la sensation. L'effort, non plus, n'est pas affaibli ; la répétition ne le rend pas plus aisé, on ne prend pas l'habitude de vouloir. La théorie que nous avons donnée de l'effort va nous servir enfin pour donner la solution d'une difficulté que nous ne saurions résoudre autrement. Il est de fait que l'habitude émousse les sentiments passifs (joie et tristesse) et qu'elle n'émousse pas les sentiments actifs (désir, amour, haine); or nous avons rattaché ceux-ci à l'effort. L'élément actif des sentiments actifs, l'effort dans toutes ses manifestations, et, enfin, la sensation, voilà ce qui n'obéit pas à la loi de l'habitude. Il nous reste les sentiments passifs (joie et tristesse); mais nous avons dit que ce sont là les images des sensations internes, plaisir et douleur. Enfin, pour nous, l'intelligence repose sur l'association de ressemblance. Or, cette association est un mode spécial de groupement des images. Les sentiments passifs et les faits intellectuels font donc partie de la classe des images, laquelle comprend, de plus, les souvenirs et les imaginations. Tous ces faits, cela est hors de doute, obéissent à la loi de l'habitude. S'il en est ainsi, l'habitude serait la loi des images. D'abord elle préside à leur naissance : car toute première image est la première manifestation d'une habitude ; ensuite elle préside à leur retour et à leur développement. Cette loi générale des images peut être formulée ainsi : le semblable engendre le semblable, ou le même engendre le même, à l'occasion de l'analogue. Telle est la loi de l'habitude. Cette loi est précisée par des lois particulières, dont les principales sont : 1° l'association de ressemblance est l'occasion nécessaire de tout fait d'habitude ; 2° le fait d'habitude est plus faible à chaque répétition. Je n'insiste pas sur les autres lois secondaires; je me borne à rappeler que l'habitude est une loi et a des lois

Un dernier mot : l'habitude, dont je viens d'achever la théorie, c'est l'habitude telle que l'entendent les philosophes depuis Aristote ; c'est de cette habitude qu'il est légitime de dire : le même engendre le même. Mais, pour le sens commun, il y a cette habitude et une autre, dont les philosophes ne parlent pas. L'habi-

tude dont nous venons de faire la théorie est un principe de répétition exacte. Mais, quand on dit qu'un homme a l'habitude de faire tel ou tel métier qui demande de l'invention, quand on parle d'un savoir-faire où l'on fait preuve d'ingéniosité, quand on parle d'un talent, on parle alors d'une habitude qui est une habitude *générale*, et de celle-là nous n'avons pas parlé ; celle que nous venons d'étudier, c'est l'habitude *spéciale* ou *déterminée*. Mais un talent, c'est là une habitude qui ne suffit pas à déterminer qualitativement son acte. Un peintre a un genre de talent ; il le manifeste dans tous ses tableaux : il ne se répète pas ; il imite cependant ses tableaux passés dans les tableaux nouveaux. Les tableaux nouveaux sont originaux dans certaines parties, mais pas dans toutes. Il y a donc une habitude spéciale et une habitude générale ; mais cette habitude générale, qui se confond avec le talent, est un principe d'innovation et non de répétition. Nous l'étudierons dans le cours de l'an prochain, qui commencera par une série de leçons sur l'innovation psychique.

V. H.

Histoire générale des temps modernes.

Cours de M. CHARLES SEIGNOBOS,

Professeur à l'Université de Paris.

Formation des grands Etats.

J'ai précédemment résumé l'objet de mon cours et la méthode que je compte suivre ; il s'agit maintenant de montrer l'état des connaissances historiques sur cette question, les sources, la marche à suivre pour l'étudier, et l'ensemble des travaux qu'elle a suggérés. J'ai également indiqué le point de vue où nous devons nous placer ; je vous ai dit que j'allais étudier l'histoire politique et sociale, et surtout les caractères généraux de la société, les gouvernements, les grands événements, en un mot, les transformations d'ensemble ; enfin je vous ai montré quel serait notre champ d'étude : les sociétés européennes de la fin du xve siècle jusqu'à 1789.

Je prends pour point de départ la fin du xve siècle. Une première transformation a créé des conditions d'existence toutes nouvelles, qui caractériseront les temps modernes et les différencieront du Moyen Age ; de grands Etats se forment ou se reconstituent ; les gouvernements deviennent des monarchies centralisées, unifiées sous un même pouvoir politique et ecclésiastique : je parle de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne. Ces trois Etats sont situés dans l'Europe occidentale. Au xve siècle, toute cette partie du monde est encore morcelée entre un grand nombre de princes ; aucun souverain n'est assez puissant pour établir un gouvernement reconnu dans tout le pays, ou pour songer à une politique extérieure d'agrandissement ; le prince le plus riche est le duc de Bourgogne, qui n'est même pas un souverain ; Venise seule possède des agents diplomatiques. Au commencement du xvie siècle, au contraire, il y a trois monarchies organisées ; bien plus, l'Espagne va s'unir à d'autres pays pour former l'immense domaine de la maison d'Autriche.

Examinons successivement ces divers Etats.

I. — Pour la France, les moyens d'étude sont peu nombreux et à notre portée ; les transformations sont faciles à comprendre et à

résumer (sources : Monod ; Lemonnier et Lavisse). Cependant les documents sont assez mauvais ; les archives de ce temps n'ont pas été publiées méthodiquement ; nous ne les trouvons que sous forme d'œuvres isolées ou de citations éparses dans les monographies (Collection de documents inédits ; Etats généraux de 1484 ; Procès-verbaux du règne de Charles VIII ; Correspondance de Charles VIII avec le duc de La Tremoïlle ; et, sur Louis XII, de Moulde : *Histoire de Louis XII* (89-91), procédures politiques du règne de Louis XII). Les principales sources sont encore les chroniques. Quelques-unes ont été réunies en recueils la plupart très anciens : Denis Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, 1684 ; Th. Godefroy, *Histoire de Charles VIII* ; Seyssel, *Louanges du roi Louis XII*, 1508 : ouvrage très suspect, et dont on doit vérifier les dires. Comme documents officiels citons : les Ordonnances, très mal connues ; les recueils sont insuffisants (Recueil d'ordonnances, Isambert ; documents relatifs à l'administration financière, 1443-1523 ; Jacqueton, 91). Parmi les monographies, nous trouvons Pelicier : *Gouvernement de la dame de Beaujeu*, 1882 ; Dupuy : *Histoire de la réunion de la Bretagne*, 81 (ce dernier ouvrage nous donne des détails sur les guerres et sur quelques épisodes du gouvernement et de la vie privée des ducs) ; Leroux de Lency : *Vie de la Reine Anne de Bretagne*, 1860-61.

Nous sommes très mal renseignés sur la société française, le régime politique, l'administration, l'organisation des finances et des armées ; nous avons cependant un exposé assez commode de Petit et Lemonnier, surtout pour l'histoire des guerres ; il y a aussi un essai de géographie administrative : Dupont-Perrier, *Offices royaux des baillis et sénéchaux*, 1902.

On n'a pas encore pu faire une histoire intérieure de la France pour cette période ; il faut attendre qu'on ait publié certains documents fort difficiles à déchiffrer, surtout à cause des lacunes. Quoi qu'il en soit, nous pouvons déjà dégager deux espèces de faits principaux : 1° accroissement des territoires soumis au roi et des domaines royaux ; 2° moyens d'action matériels.

1° Avant la fin du xve siècle, le roi était souverain nominal de tout ce qu'on appelait le royaume de France ; mais une grande partie du territoire était entre les mains de familles princières, plusieurs même d'origine royale ; chacun de ces princes avait dans ses domaines un pouvoir souverain comme en Allemagne, une armée, des forteresses, un trésor, un parlement, une cour des comptes, des assemblées d'états ; chacun avait sa diplomatie particulière. Sous Louis XI même, se forma une ligue qui fut un moment plus forte que le roi. Si ce régime avait duré,

la France serait restée morcelée en petits Etats, comme l'Allemagne et l'Italie.

Mais, à la fin du siècle, la concentration du pouvoir royal, commencée sous Louis XI, s'accuse de plus en plus ; nous ne devons pas voir là le résultat d'une politique du roi de France pour détruire la féodalité, mais les conséquences d'une série de hasards : successions, extinction de familles princières. A cette époque, deux familles très puissantes disparaissent : Anjou et Provence, sous Louis XI ; Valois, d'origine royale, avec Louis XII, qui monta sur le trône de France. La succession de deux autres familles encore plus puissantes revient à des femmes : cela fournit l'occasion au roi de s'emparer de la *Bourgogne*, la seule conquête de l'époque. L'héritière de *Bretagne* cherche à transmettre ses domaines à un prince étranger ; mais elle est forcée par les armes à épouser le roi de France. Ce n'est encore qu'une union personnelle ; pour conserver cette province, il a fallu trois mariages. Enfin François Ier, en épousant Claude de France, peut réunir la Bretagne au royaume. Il ne reste plus que deux dynasties féodales : Bourbon et Albret, qui acquit plus tard la Navarre ; bien plus, ces deux familles se fondent l'une dans l'autre, et la nouvelle famille issue de cette union va jouer un rôle important dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ainsi, la France forme désormais un État unique, sous la domination d'un seul souverain.

2° De plus, le roi a accru ses moyens matériels d'action. Il ne centralise pas l'administration des nouvelles provinces ; il leur laisse leurs propres institutions : chacune a un parlement, des états, des impôts, ce qui constitue une réelle innovation. La principale préoccupation du roi est de se créer des revenus et une armée qu'il ait à sa disposition ; déjà Louis XI a cherché à se constituer des revenus légaux (ceux du domaine sont de 100.000 livres) ; les aides se sont accrues (sorte d'expédient financier dont les états demandent la suppression, que le roi ne cessait de promettre sans plus s'en soucier) ; les aides elles-mêmes étaient insuffisantes (durant les guerres d'Italie, en 1513-1514, il fallut recourir à la vente des domaines).

Le roi s'est constitué une armée, mais il ne s'est pas écarté de la tradition française ; cette armée comprend des cavaliers gendarmes et chevau-légers (archers) répartis entre des compagnies d'ordonnance où dominent les gentilshommes ; au reste, nous connaissons très peu cette organisation : nous ne savons pas très bien quelle était la proportion des gendarmes et des chevau-légers, ni ce qu'était une lance garnie, ni le nombre des pages, etc. ; les compagnies étaient probablement variables. Puis viennent les

étrangers, qui forment l'infanterie, par cela même bien inférieure à la cavalerie. D'abord, on ne prend que des étrangers en vogue : piquiers suisses et lansquenets; il y a aussi des Français : Gascons, Picards. Signalons la tentative malheureuse de 1508 pour organiser l'armée. L'artillerie date au plus tôt du règne de Charles VII; elle comprend des canons montés sur affûts et qui lancent des boulets de fer ; au reste, la meilleure artillerie est celle d'Italie. Le total des soldats est mal connu et très discuté ; il y a probablement un nombre égal de cavaliers et de gens armés : environ 130.000 hommes.

En résumé, ce qui frappe les étrangers, les Vénitiens surtout, c'est l'autorité du roi de France sur ses sujets, l'habitude de ceux-ci à lui obéir. Ce roi est devenu une grande puissance en Europe et il le montrera durant les guerres d'Italie.

II. — Nous arrivons maintenant à l'Angleterre. Les moyens d'étude ont été l'objet de travaux mieux établis. Comme pour la France, l'histoire d'Angleterre a d'abord été faite d'après les chroniques ; ces œuvres, fondées sur des légendes, sont par cela même très mauvaises : Bacon, *Memorial of H. VII*, ouvrage rajeuni par l'étude des documents d'archives : *Stats papers;* citons encore *Busch England and the Tudors;* Gardiner, *Henry VII;* Strubbs, qui ne fait que résumer des traditions.

L'Angleterre, alors plus petite, moins peuplée que les autres pays de l'Europe, peut être connue plus facilement ; déjà nous apercevons le caractère général de la société et du gouvernement.

1° Le royaume se réduit à l'Angleterre proprement dite et au pays de Galles; l'Ecosse forme encore un Etat indépendant ; l'Irlande n'est que partiellement soumise, et, en tout cas, elle a sa vie propre.

L'Angleterre est encore un pays agricole(la principale ressource est l'élevage des moutons, qui du reste subit de nombreuses crises au xve siècle). Elle a été cruellement éprouvée (guerre des Deux Roses, querelles de succession provoquées par la faiblesse du roi et par la turbulence des seigneurs qui, depuis la fin de la guerre de Cent Ans, ne peuvent plus occuper leur ardeur belliqueuse). Après 10 ans de conflits (1450-1460), il y a eu 10 ans de guerres civiles (1460-1470) ; la famille royale a été exterminée, il ne reste plus qu'un survivant d'une branche collatérale, légitimée ; Henri VII Tudor voit tous les obstacles disparaître devant lui : les grandes familles des lords ont été détruites ; leurs domaines ont été confisqués par la couronne ; il n'a presque plus d'adversaires. Le nouveau roi renouvelle la Chambre des lords, avec des parvenus sans influence; il interdit aux seigneurs

l'usage d'entretenir des serviteurs armés ; il paraît avoir eu pour système de forcer les grands à faire figure dans les cérémonies ; il a voulu aussi les empêcher de se créer des richesses ; il possède d'immenses domaines par confiscation ; il n'a pas besoin d'argent, il n'a pas d'armée, il renonce aux conquêtes. Nous voyons maintenant quelle est sa situation : il n'est pas forcé de réunir le Parlement (en 24 ans, il n'y eut que cinq votes de subsides) ; pour se défendre contre ses adversaires, il crée une justice d'exception. Le roi ne rencontre plus ainsi d'obstacles à sa volonté ; il est souverain absolu. Depuis le XIIe siècle, l'Angleterre est l'Etat le plus centralisé de l'Europe ; le Parlement est rarement réuni et ne gêne nullement le souverain ; le gouvernement est exercé par des ministres, créatures du roi, non des princes ou des seigneurs ; ces ministres sont des parvenus : Henri VII a Morton ; Henri VIII aura Wolseley.

2° L'Angleterre s'annonce déjà telle qu'elle sera dans les temps modernes. Jusqu'ici, elle n'a été qu'un pays agricole sans marine ni industrie ; on ne vient y chercher que des laines. Au XVe siècle, le roi cherche à créer de nouvelles sources de richesses ; à cette œuvre il consacre tout son pouvoir et sa fortune personnelle, qui est très grande ; car Henri VII, très économe, possède un trésor considérable. Déjà Edouard IV avait encouragé l'industrie du tissage. Henri VII veut faire de son peuple une nation commerçante ; c'est là l'objet de l'Acte de Navigation (1490) ; il veut régulariser l'importation et l'exportation ; il crée une compagnie qui aura le monopole de l'exportation. Avec l'approbation du roi se fonde une compagnie de marchands et d'aventuriers qui va s'emparer du commerce extérieur. Henri VII commence à constituer une flotte : quelques navires loués ou prêtés sont l'origine de la première marine du monde. Pour faciliter les opérations commerciales, il organise un système de poids et de monnaies ; il défend de rogner les pièces, crée une monnaie d'or supérieure à l'ancienne. Nous trouvons là les embryons de la vie économique qui fera l'originalité de l'Angleterre.

III. — L'Espagne s'organise aussi durant la même période.

Les sources historiques pour l'histoire de ce pays sont encore mal établies (Marigols) ; comme pour la France, l'histoire d'Espagne doit se faire avec des chroniques : Bernalds, *Cronica de los reyes de Castilla* ; L. Mariana ; Schott ; toutes ces chroniques présentent le défaut ordinaire des travaux de ce genre et donnent des renseignements inexacts et surtout de vieilles traditions orales. Parmi les documents contemporains, citons

encore Peter Martin, lettré italien qui vivait à la cour d'Espagne ; ses lettres ont été écrites au jour le jour (Mariejol, 1887).

Les documents d'archives sont en très grand nombre, mais ils n'ont pas été bien étudiés (Archives de Madrid ; *Revue hispanique*). Les publications sont faites sans ordre. Les collections de documents inédits, non classés, manquent en outre d'index (plus de 100 volumes); D. Clemencin : *Eloge d'Isabelle*, etc. Il y a aussi les actes relatifs aux Cortès.

L'histoire d'Espagne a séduit de bonne heure les écrivains, les littérateurs et les religieux (Prescott : *History of the Reign of Ferdinand and Isabella*). Les historiens espagnols manquent en général de critique : Burke, *History of Spanien*, II, 95, etc. Il y a encore les monographies.

Mais en voilà assez : les ouvrages cités suffisent pour faire connaître le caractère général de la transformation et de la marche de l'Espagne vers l'unité politique.

1° Au xve siècle, l'Espagne n'est pas encore unifiée ; le Moyen Age a laissé des traces profondes; le pays, autrefois morcelé entre des petits rois chrétiens ou musulmans, est encore partagé en cinq Etats, qui ont chacun leur vie propre : 1° le plus grand de ces Etats, *Castille* et *Léon*, a absorbé successivement la Galice, les Asturies, les provinces basques, et a conquis la plupart des principautés mores; 2° et 3°, aux deux extrémités de l'Espagne, le Portugal à l'Ouest, l'Aragon à l'Est ; 4° sur les Pyrénées, la Navarre ; 5° enfin, au Sud, Grenade, le dernier Etat musulman.

L'Espagne n'est pas plus unifiée au point de vue religieux : contrairement à ce qui se passe dans le reste de l'Europe, les juifs sont tolérés; il y a des musulmans dans les villes. Le clergé jouit d'une grande indépendance.

L'unité commence par le mariage de Ferdinand d'Aragon avec Isabelle de Castille; elle se continue par des conquêtes, décès, mariages. Trois nations aspirent jusqu'ici à jouer le principal rôle en Espagne : Castille, Aragon, Portugal. Le roi du premier pays, qui est d'ailleurs le plus vaste et le plus central, est mort; sa succession est disputée par deux femmes : Jeanne et Isabelle, qui épousent chacune un roi voisin. Comment se fera l'union ? sera-ce à l'Ouest ou à l'Est ? La victoire de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle décide qu'elle se fera à l'Est. L'Espagne est, en outre, entraînée vers l'Italie; la Catalogne et l'Aragon entrent dans la nouvelle monarchie ; le Portugal forme une nation séparée.

Nous arrivons aux conquêtes : Grenade est prise après une

longue guerre (1481-92) remplie d'aventures romanesques ; l'ardeur religieuse anime les combattants ; on exerce d'affreux ravages. Le siège dure longtemps, car l'artillerie espagnole est tout à fait grossière.

Plus tard, Ferdinand s'empare de la Navarre ; l'héritière de ce royaume épouse Jean d'Albret et subit l'influence française. Cette conquête n'est, en somme, qu'un épisode de la guerre contre Louis XII (Boissonnade, *Réunion de la Navarre*, a découvert un document capital sur les finances). La religion intervient encore dans cette affaire ; le pape excommunie Louis XII et ses alliés. Ferdinand occupe la Navarre (1512-1513) et la garde pour toujours.

Ainsi sont réunis quatre royaumes espagnols ; le cinquième (Portugal) est reconnu au fils d'Isabelle, mort à deux ans.

En même temps, les souverains ont accru leurs pouvoirs, et entendent être les maîtres en fait comme en droit (à Séville, il y eut des querelles entre seigneurs; n'oublions pas également des démêlés avec le pape lui-même). En résumé, les rois ont obtenu d'être obéis des grands, et se sont emparés du droit de désigner les prélats; ils ont conservé les institutions antérieures (dans les villes, corregidores ou alcades); les quatre royaumes ont leurs Cortès, avec droit de pétitionnement et de réponse, d'après des anciennes formes très différentes entre elles. Mais les réunions des Cortès deviennent rares (1482-98) ; il n'y en a ni en Castille de 1502 à 1510, ni en Aragon.

2° En même temps, Ferdinand et Isabelle établissent l'unité religieuse, en reprenant une institution du Moyen Age, qui, jusque-là, n'avait pénétré qu'en Aragon, l'Inquisition ; cette question est l'une des plus controversées de l'histoire ; elle a donné lieu à des discussions passionnées. (Cf. Llorente, ancien secrétaire du Saint-Office, chargé par le roi Joseph d'étudier les archives de ce tribunal ; les chiffres fournis par cet écrivain sont suspects; citons encore H.-C. Lea : *History of the Inquisition*, 88.)

Les sujets non chrétiens des rois d'Espagne sont officiellement tolérés ; la population chrétienne est très fanatique ; les rois ont été ainsi amenés à établir l'unité de religion, c'est-à-dire l'obéissance à l'autorité ecclésiastique ; ils n'ont, d'ailleurs, aucun plan d'ensemble, et ne procèdent que par une série de mesures partielles qui s'enchaînent l'une à l'autre : on attaque d'abord les chrétiens descendants de Juifs ou de Mores convertis. Le peuple applaudit à ces actes ; car il hait les dissidents, qui sont presque tous riches et ont conservé leurs anciens usages.

A) Le mouvement commence par des émeutes (Cordoue, durant

une procession de la Vierge), puis viennent des massacres. Les convertis effrayés émigrent ; Isabelle elle-même intervient.

B) Les rois demandent au Pape de renouveler le Saint-Office, d'abord en Castille ; les inquisiteurs reparaissent comme aux XIIIe et XIVe siècles ; la procédure qu'ils suivent est entièrement secrète, et ils usent de tous les moyens (torture, dénonciations anonymes) ; les hérétiques endurcis sont soumis à l'épreuve du feu ; les autres pénitences publiques sont les processions ; pour les condamnés, la confiscation, avec l'infamie pour leurs descendants ; exécution des ossements. Tout cela est ancien ; mais ce qui en fait l'originalité, c'est que ces faits reparaissent à la fin du XVe siècle. L'Espagne retarde donc sur les autres pays.

C) La mesure est étendue par Ferdinand à ses sujets d'Aragon (1484), de Catalogne (1487) ; elle est très mal reçue, car elle est contraire aux droits nationaux ; il y a des émeutes et des arrestations.

D) Jusqu'ici, on n'a opéré que sur des chrétiens officiels, soumis légalement aux tribunaux de l'Eglise ; bientôt, on trouve que la présence des Juifs encourage la résistance ; on les expulse (1491-1492) ; beaucoup reviennent baptisés et sont considérés comme des chrétiens.

E) Restent les Mores ; malgré les termes de la capitulation de 1492, on essaie de les convertir : traduction et discussion de la Bible ; Ximénès recourt à la force et fait enlever les enfants ; bientôt, on ordonne aux Mores de se faire chrétiens ou de fuir en payant une amende considérable ; ces rigueurs provoquent des émeutes. Les musulmans sont expulsés de Castille ; il en reste cependant à Valence, où ils sont protégés par les seigneurs.

Ainsi, exception faite pour les non-chrétiens dont je viens de parler, les habitants de l'Espagne sont officiellement catholiques et partant soumis aux tribunaux d'Eglise (Saint-Office).

Il est difficile d'établir les résultats matériels de l'Inquisition (chiffres des condamnés et des exécutés) ; Llorente est suspect. Nous pourrions mieux déterminer les résultats moraux : l'Inquisition soumit toute la population à l'autorité ecclésiastique ; elle asservit la pensée au pouvoir du Saint-Office ; elle préserva l'Espagne des hérésies nouvelles du XVIe siècle, et la prépara à prendre la direction du parti catholique durant les guerres de religion.

3o Les rois commencent à se créer des forces matérielles. A leur avènement, la couronne n'avait pas de revenus ; on fut obligé d'emprunter pour les fêtes du mariage. Isabelle et Ferdinand réorganisent les finances. Les domaines rapportent peu ; mais les

rois tirent certains revenus des ordres de chevalerie (Calatrava, Alcantara, Saint-Jacques). Ils maintiennent les impôts d'origine more, ou en créent à cette imitation : (droit du 1/10 sur toute vente. En France, le principal revenu extraordinaire vous a été présenté comme un simple expédient ; en Espagne, le *servicio*, consenti par les Cortès, devient un impôt ordinaire pour l'usage du monarque et les besoins de l'Etat ; ce n'est pas encore assez : les indulgences sont vendues au profit du Trésor, et leur achat est de fait obligatoire (Bulle de la Crusada). Isabelle, dans son testament, émet des doutes sur la légitimité de ces moyens ; quoi qu'il en soit, ils sont conservés. Ajoutons les droits d'entrée et de sortie, les taxes sur le passage des moutons, etc.

Le roi se constitue un revenu de plus en plus considérable (des historiens évaluent l'accroissement de 885.000 réaux en 1474 à 2.600.000 en 1504). Jamais les souverains espagnols n'avaient possédé de pareilles richesses ; car l'Espagne, sauf Barcelone et Valence, était un pays pauvre. L'Andalousie elle-même, en dehors des villes, était déserte ; le chiffre de la population ne devait pas être très élevé.

La plus grande force du pouvoir réside dans l'armée. Jusqu'ici, aucun roi n'a cherché à l'organiser : chaque grand seigneur amène et commande son contingent ; ces différentes troupes sont réparties dans des bataillons inégaux et mélangés ; mais cette armée n'a même pas assez de force pour combattre le brigandage. Les villes sont obligées de se constituer une milice spéciale : Hermandad ou fédération, composée d'archers de police à cheval.

Au siège de Grenade, on amena ces contingents armés par les seigneurs et les villes ; mais ce fut l'artillerie qui fit la supériorité de l'armée espagnole ; l'artillerie ne fut d'ailleurs bien organisée que durant les guerres d'Italie (cf. Clouard).

Ferdinand et Isabelle voulurent avoir une armée plus solide et plus sûre ; ils essayèrent de créer des corps uniformes (bataillons de 500 hommes). En 1495, ordre est donné à tous les sujets espagnols d'avoir des armes ; en 1496, il est décidé qu'on enrôlera un homme sur 12. Il est fort probable qu'on faisait surtout des levées dans les pays voisins du théâtre de la guerre.

Sous ces mêmes règnes se constitue une grosse cavalerie espagnole (25 compagnies), inférieure cependant à la cavalerie française : les chevaux sont peu nombreux ; les hommes sont armés de boucliers, de lances, etc. ; on enrôle des étrangers. La grande innovation est la création de l'infanterie : Gonsalve de Cordoue donne aux soldats heaume, cuirasse, brassard ; à la moitié, il

fournit des piques ; aux autres, l'épée, la rondache et le javelo ou l'arquebuse ; il réunit plusieurs capitanies (500 hommes) en unités plus fortes (6.000 hommes, 600 chevaux). Le roi d'Espagne dispose maintenant d'une armée pour opérer en Europe.

IV. — L'Espagne ne reste pas, comme l'Angleterre ou la France, un Etat national : elle va se fondre dans un plus vaste empire sous une famille étrangère ; c'est le résultat de deux mariages (cf. le distique attribué à Mathias Corvin) : l'héritier mâle de Ferdinand et d'Isabelle appartient à la maison d'Autriche, d'abord une des plus pauvres et des plus faibles, mais qui donnera son nom à une illustre dynastie régnant à la fois sur l'Empire et sur l'Espagne. En effet, la famille princière allemande de Habsbourg est parvenue à l'Empire ; les possessions germaniques passent à une autre branche, et Frédéric est réduit à une partie, mais très importante, du domaine ancestral. Son fils Maximilien épouse Marie, héritière de la maison de Bourgogne, qui lui apporte les Pays-Bas, région très riche ; son fils Philippe, archiduc souverain des Pays-Bas, s'unit, à son tour, à la fille des rois d'Espagne. Jeanne possède d'abord la Castille ; son père Ferdinand conserve l'Aragon ; il est hostile à son gendre et l'unité du royaume est bien compromise. Ferdinand épouse Germaine de Foix, mais il meurt en 1516 ; Charles est seul héritier des trois domaines ; plus tard, son frère aura les possessions allemandes.

Ainsi, trois grands Etats dominent l'Europe occidentale ; dans chacun, un souverain puissant règne au moins sur la plus grande partie du territoire (en dehors de ces trois Etats, il n'y a plus que le Portugal, l'Ecosse, la Navarre) ; le prince est le maître du gouvernement ; il ne rencontre plus de résistance effective (tout se borne à quelques institutions aristocratiques ou à quelques autonomies locales) ; lui seul dirige la politique générale ; il a un revenu indépendant. Ajoutons que, dans tous ces Etats, existe une unité religieuse, plus récente et plus forte en Espagne.

Les deux souverains continentaux possèdent une armée (cavalerie française, infanterie espagnole) ; mais le roi d'Espagne va bientôt être le plus grand souverain d'Europe.

En terminant, constatons ce fait capital : l'Europe centrale est morcelée ; l'Europe orientale est menacée par les Turcs ; les souverains d'Occident vont se disputer les pays du centre.

C. D.

La philosophie de Renouvier.

Cours de M. G. MILHAUD,

Professeur à l'Université de Montpellier.

La loi du nombre.

Renouvier va-t-il donc s'en tenir à l'infini « comme au mystère suprême des choses », et aux couples de propositions contradictoires comme au dernier mot de la réalité ? En examinant les antinomies cosmologiques de Kant — (le monde a commencé, le monde n'a pas commencé ; l'univers est limité, l'univers est sans limites ; — la matière est composée d'éléments indivisibles, la matière est divisible à l'infini), — notre philosophe sent diminuer sa sécurité. Il lui est tout de même bien difficile de déclarer tranquillement, à la fois, que le monde a commencé et qu'il n'a pas commencé, etc... Pouvons-nous nous dispenser, dit-il, de prendre un parti dans de pareils dilemmes (1) ? Au fond, ils se ramènent à celui-ci : « Avons-nous d'aussi bonnes raisons de supposer que le dénombrement imaginable des choses, tant passées qu'actuelles, répond à des nombres *sans fin*, quoique ces choses soient ou aient *été données*, que de penser que toutes choses données ont numériquement un terme (2) ? » Et poser cette question, c'est mettre en doute l'existence actuelle de l'infini de quantité.

Renouvier revient bien des fois à l'étude de la méthode infinitésimale en géométrie et des principes du calcul infinitésimal abstrait. Sa première solution — infinitiste — était plus ou moins liée à ses tendances mystiques. Elle pouvait aussi provenir en partie de l'influence d'Auguste Comte sur le jeune mathématicien. Nous savons qu'il avait lu, pendant qu'il était élève de Mathématiques Spéciales, le premier volume du *Cours de Philosophie positive*, et qu'il avait considéré comme une bonne fortune de pouvoir connaître, à ce moment même, la philosophie mathématique de Comte. Or, sur une question qui touche à l'infini de quantité, sur la nature et la signification des différentielles et même des infiniment petits, il trouvait là exprimées quelques idées étranges. La notion de l'infinitésimal y est donnée comme

(1) *Esquisse...*, p. 371.
(2) Id.

obscure et même comme illogique, quoique aboutissant à des résultats merveilleux. Peut-être n'y avait-il pas loin d'une semblable conception à l'affirmation irrationnelle et mystique, comme dira plus tard Renouvier lui-même, des contradictions qu'à ses yeux réalisait l'infini mathématique. Mais ses réflexions finissent par le conduire à une interprétation de la méthode infinitésimale, qui l'éloigne de Comte et le rapproche de Leibniz, si mal compris à cet égard par Auguste Comte (1). D'un mot, sous l'apparence de l'infini, c'est l'indéfini seul qui entre vraiment dans la pensée du mathématicien ; c'est un *fini* variable et capable de différer aussi peu qu'on veut de sa limite, mais non de l'atteindre en épuisant l'infini.

S'agit-il d'une grandeur incommensurable avec l'unité, il faut dire franchement qu'il n'en existe pas de mesure exacte ; mais ce qui existe toujours, et cela suffit pour les calculs, c'est la mesure d'une grandeur commensurable dont la différence avec la grandeur donnée tombe au-dessous de toute valeur assignable.

Est-il question de la racine carrée d'un nombre qui n'est pas carré parfait, — cette racine n'existe pas ; mais on sait trouver des nombres fractionnaires dont la différence peut tomber au-dessous de toute valeur donnée, et dont les carrés comprennent le nombre considéré.

La méthode qui voulait, dans les exemples de ce genre, atteindre une valeur idéale cherchée en épuisant une suite inépuisable de termes, était inexacte, très obscure et tout à fait inutile. Seule est rigoureuse et vraiment mathématique celle qui substitue à l'infini l'approximation indéfinie.

Il en est de même dans tous les exemples qu'offre la géométrie. Les polygones inscrits dans un cercle, et dont on augmente le nombre des côtés, ne parviennent pas à se confondre avec la circonférence. Mais si l'on considère, en même temps que les polygones inscrits, les polygones circonscrits formés par les tangentes aux sommets des premiers, la différence entre les aires de deux polygones correspondants, ou entre leurs périmètres, peut devenir inférieure à toute valeur, aussi petite qu'on voudra; c'est donc l'aire ou le périmètre de ces polygones qui figureront dans toute formule portant sur le cercle lui-même, sauf qu'ils n'y figureront pas par des valeurs déterminées, mais par des valeurs indéfiniment variables, s'approchant les unes des autres autant qu'on veut.

Remarques analogues pour la tangente à une courbe en un

(1) *Logique*, 2e édition, t. I, p. 435 et seq.

point : Il faut renoncer à la conception d'après laquelle les côtés d'une ligne brisée inscrite dans la courbe finissent par se réduire à zéro, donnant alors par leurs directions celles des tangentes : ces côtés restent finis, mais indéfiniment petits, de telle manière qu'ils diffèrent géométriquement des arcs qu'ils sous-tendent aussi peu qu'on veut.

De même, enfin, pour tous les problèmes où le calcul infinitésimal aura un rôle à jouer.

Bref, aux yeux de Renouvier, les mathématiciens rejettent l'infini actuel, ainsi que « les notions inexactes sous lesquelles il se déguise : les incommensurables commensurés, les limites numériques qui ne sont ni nombres entiers ni nombres fractionnaires, et, en un mot, le nombre continu. Les principes du calcul infinitésimal se fixent dans les notions claires de l'indéfini, de l'indéterminé et de l'arbitraire (1) ». Voilà détruit, avec l'infini mathématique, le fondement le plus solide sur lequel Renouvier pensait pouvoir édifier sa croyance au caractère antinomique de la réalité ; voilà ruiné le grand fait scientifique, au nom duquel Renouvier pouvait se permettre de mépriser la vieille logique et de fouler aux pieds le principe de contradiction.

Mais alors, s'il revenait à la logique et au respect du principe de contradiction, s'il rejetait de partout où il se cache l'infini actuel, qu'adviendrait-il des autres opinions auxquelles il avait été attaché jusque-là en philosophie ? « Je voulus le savoir, nous dit-il lui-même. Jamais la puissance de la logique ni la fécondité d'un principe porté où il peut aller, et loin au delà de ce qu'on imagine d'abord, n'apparurent mieux qu'à moi, quand je me mis à développer les conséquences de ma pensée dans une direction renversée (2).

C'est la philosophie de Renouvier tout entière qui semble découler de cette nouvelle attitude : il importe de marquer celle-ci avec précision :

1° L'attachement rigoureux au principe de contradiction sera désormais la règle première de toute pensée et de toute affirmation portant sur la réalité. Toutes les fois qu'aux yeux de Renouvier ce principe se trouvera en jeu, les conclusions seront catégoriques, apodictiques. Il se prononcera avec une nécessité impérieuse, quel que soit le domaine où se posent les problèmes, quelle que soit l'obscurité qui continue à envelopper les points isolés sur lesquels porteront ses affirmations. Il ne renoncera

(1) *Logique*, 2e édition, t. I, p. 424.
(2) *Esquisse*, t. II, p. 374.

pas pour cela à la croyance ; bien au contraire, celle-ci tendra à devenir un mode normal de la connaissance ; elle permettra toujours de dépasser l'évidence des phénomènes directement observables ; elle jouera son rôle dans tous les problèmes de métaphysique, notamment ; de sorte qu'il ne faudra pas confondre Renouvier avec un intellectualiste, qui rejetterait tout ce qui n'est pas donné logiquement, et qu'il n'y aura, au contraire, aucune exagération à le rapprocher de Kant pour le rôle de plus en plus marqué des préoccupations morales dans sa philosophie. Mais, partout où l'esprit cherche la vérité, se trouve une limite qu'il ne peut franchir : c'est le contradictoire ; et si, pour l'éviter, il est rejeté vers quelque affirmation, quand même elle serait inconcevable, il doit s'y tenir avec fermeté. Ce sera là la source d'un positivisme logique dominant la métaphysique de Renouvier, chassant impitoyablement sous le titre de chimères toutes les notions qui impliquent à ses yeux le contradictoire, et donnant au système une apparence de solidité rigoureuse qui semble parfois justifier le dogmatisme du maître.

2° L'infini restera, ainsi qu'il l'a toujours été depuis les premières pages de Renouvier, comme le véhicule de la contradiction. Il réalisait autrefois par là « le mystère suprême des choses » ; désormais, il servira à dénoncer la chimère. La fusion sera si étroite entre le contradictoire et l'infini, qu'au principe de contradiction nous pouvons substituer celui qui exclut l'infini. Ce sera le postulat fondamental de la nouvelle philosophie de Renouvier, et qu'il appelle lui-même « la loi du Nombre » : *Toutes les fois que la réalité concrète nous donne l'occasion de compter des choses quelles qu'elles soient, ces choses ne pouvant être en nombre infini, ce qui serait contradictoire, sont nécessairement en nombre fini.*

Les applications de ce principe seront nombreuses et importantes. C'est d'abord le problème des antinomies mathématiques qui se trouve résolu. Les thèses de Kant sont vraies ; les antithèses sont fausses. — Le monde a commencé. — Voilà ce qu'il faut affirmer. Puis-je saisir cette synthèse totale que serait le monde ? Renouvier nous montrera que non. Puis-je, d'autre part, comprendre un commencement absolu ? Puis-je concevoir que quelque chose se soit produit sans antécédent, sans cause ? — Renouvier dira non encore. — Mais qu'importe ? Il n'est pas nécessaire que nous comprenions tout, que nous connaissions tout : la raison doit s'incliner devant la nécessité de fuir le contradictoire, et cela l'oblige en particulier à affirmer le commencement absolu du monde.

De même, l'univers est fini. La matière n'est pas divisible à l'infini : le continu est une chimère.

D'ailleurs, l'espace et le temps, et toutes les qualités sensibles qui en participent, ne sauraient avoir d'existence en soi, parce que leur divisibilité sans limite deviendrait la division infinie réalisée : toutes les qualités de ce qu'on nomme la matière sont donc idéales ; la *substance* matérielle est encore une chimère. Par là, la notion générale de substance est gravement compromise, et nous voilà bien près du phénoménisme.

Enfin l'affirmation d'un commencement absolu et la destruction du continu dans le monde font place « aux déterminations possibles qui ne dépendent point d'une manière univoque et absolue des déterminations antérieures et des arrangements ambiants » (1), c'est-à-dire aux actes libres. Or la croyance en la liberté sera la clé de voûte de toute la philosophie morale de Renouvier.

*
* *

Renouvier a-t-il justifié l'impérieuse nécessité qu'il attribue à la loi du Nombre ? — Nous ne le croyons pas. De deux choses l'une : ou bien cette loi est une de celles dont il sera bientôt question, comme conditionnant les représentations ; et nous ne trouvons pas alors, dans l'œuvre de Renouvier, la justification de son rôle *spécial ;* par exemple, nous ne voyons pas en quoi elle doit l'emporter sur une autre loi de la représentation, en vertu de laquelle un antécédent est toujours exigé.

Ou bien la loi du Nombre s'impose, — et c'est ce que répète assez souvent Renouvier, au nom du principe de contradiction. C'est qu'alors on oublie qu'en dehors de ces deux hypothèses : que des choses définies pour la pensée, aient un nombre fini, ou un nombre infini, il en est une troisième échappant à toute contradiction, à savoir qu'elles n'aient point de nombre du tout ; ou, ce qui revient au même, que la réalité offre indéfiniment des unités nouvelles à qui voudrait compter et former un nombre.

C'est la thèse que nous avons soutenue, il y a longtemps, et à laquelle nous nous permettons de renvoyer. Depuis, M. Couturat a également combattu la loi du Nombre, mais d'une autre manière, — en essayant d'établir la légitimité du nombre infini. Excellente au point de vue du mathématicien, sa thèse nous paraît présenter, dans son application à la réalité concrète, le même

(1) *Esquisse*, p. 389.

défaut que celle de Renouvier, — à savoir la supposition du lien étroit et nécessaire qui rattache les symboles mathématiques à l'expérience. Nous pensons que le moyen le plus sûr, parce que le plus vrai, de dissiper l'illusion que produit encore sur certains esprits la loi du Nombre, c'est de voir dans le Nombre une construction de l'esprit, que nous pouvons être toujours tentés d'ébaucher, sans qu'il soit toujours nécessaire qu'elle s'achève. Et, par là, la discussion de la philosophie de Renouvier nous amènerait aux questions si souvent débattues dans ces derniers temps, avec tant d'exagération de part et d'autre, relativement à ce qu'on a appelé « la philosophie nouvelle ». Nous y reviendrons peut-être quelque jour.

Aujourd'hui, je me bornerai à ajouter un dernier mot. En dépit de certaines apparences, la loi du Nombre n'est pas tout dans la philosophie de Renouvier. D'abord, là même où elle intervient le plus efficacement, il arrive quelquefois qu'elle sert d'argument décisif aux yeux de Renouvier, quelque chose comme la méthode pour Descartes, ou la mise en forme syllogistique pour tout homme qui veut convaincre les autres, — sans qu'au fond elle épuise toutes les raisons qui ont déterminé l'attitude du penseur. Et, en outre, il est de nombreux points intéressants dans l'œuvre de Renouvier qui en sont indépendants.

G. Milhaud.

Soutenance de thèses.

UNIVERSITÉ DE PARIS

M. L. Reynaud a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, en Sorbonne, le 28 janvier :

PREMIÈRE THÈSE

Recherches sur la date des poésies lyriques de Lenau.

SECONDE THÈSE

N. Lenau, poète lyrique.

Sujets de devoirs.

UNIVERSITÉ DE PARIS

CONFÉRENCE D'ANGLAIS.

2e *série*.

Certificat, Licence, Agrégation.

VERSION.

George Eliot. — *Middlemarch*, ch. xx, " To those vho have looked at Rome ... like a disease of the retina. "

Lecture expliquée.

Sheridan. — *School for Scandal.*, Act II, sc. 1 : « On a docked coach-horse... »

Thème.

Balzac, *Les Chouans*, Ch. I : « Du sommet de la Pèlerine... de ruisseaux et de bocages. »

Leçon en français.

Etudier et apprécier le caractère de Dorothée dans *Middlemarch*.

English essay.

Is it possible to accept G. Eliot's view and to consider Dinah Morris as the real centre of interest in *Adam Bede*.

Lesson in English.

Middlemarch being a combination of several stories, has G. Eliot succeeded in bringing that superabundant variety of motives into artistic unity ?

Ouvrage signalé

La Narration (*La composition française, les genres*), par M. M. Roustan, *agrégé des lettres, professeur au lycée de Lyon*, Paris, librairie Delaplane, 1905, 1 vol. in-18 br. 0, 90 c.

Le gérant : E. Fromantin.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (1re Série) N° 15 16 FÉVRIER 1905

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes français du temps de la Révolution.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

L'abbé de Lattaignant.

Je commence ce cours par un tout petit poète, qu'il serait mal à moi de négliger, puisqu'il a un nom dans l'histoire littéraire ; ce nom, il le doit moins à ses œuvres qu'aux circonstances particulières dans lesquelles il s'est trouvé : il a eu, en effet, le singulier honneur de recevoir l'avant-dernière lettre de Voltaire. Vous savez que la dernière fut pour Lally-Tollendal. Cette avant-dernière lettre contient les derniers vers partis sinon de la main, du moins de la bouche de Voltaire, qui était alors sur son lit de mort. Enfin Lattaignant est digne encore d'être étudié pour son talent, qui n'est pas nul, et sa situation dans l'histoire d'un genre devenu glorieux après lui.

L'abbé de Lattaignant est né à Paris dans le courant de l'année 1697, à une date qu'on ne peut préciser. Il appartenait à une famille de toute petite noblesse, mais très ancienne, qu'on fait remonter à 1342. Elle avait comme un pied dans la noblesse d'épée et un pied dans la noblesse de robe ; elle comptait beaucoup de magistrats. Le père de l'abbé, Gabriel de Lattaignant, ne paraît pas avoir jamais revêtu la robe du magistrat ; dans l'acte de baptême de son fils aîné, il prenait seulement le titre de seigneur de Grangemenant-en-Brie. Quoi qu'il en soit, Lattaignant fut élevé

dans une société de viveurs élégants et lettrés, au premier rang desquels brillait Godart de Beauchamps, auteur de nombreux ouvrages dramatiques, jadis très célèbres, aujourd'hui parfaitement oubliés. Dans une semblable atmosphère, le goût naturel de Lattaignant pour la poésie se développa bientôt; mais son frère aîné, Pierre, devenu chef de famille à une date que nous ignorons, destinait son cadet à l'Eglise. Le jeune Lattaignant dut se conformer aux intentions impérieuses de son aîné et entra au séminaire des Bons-Enfants; il en sortit avec le petit collet et le titre d'abbé. On marquait par là qu'on n'avait pas l'intention d'entrer dans les ordres : prendre le petit collet, c'était faire vœu de célibat et poser sa candidature à quelque bénéfice ecclésiastique. Un de ses parents, grand vicaire de Séez, essaya, mais en vain, de lui donner le goût de la vie religieuse. Lattaignant lui répondit par ces vers pleins de malice :

Aimable et cher semi-prélat,
Bien digne d'un plus haut état,
Charmant apôtre de Mortagne,
Qui, dans vos prédications
Et saintes conversations,
Parlez d'or et jamais ne battez la campagne,
Encore une exhortation,
Cousin, et ma conversion
Par vous était escamotée
A mon digne et fameux pasteur,
A cet illustre et savant directeur,
Qui, plus d'une fois, l'a tentée
Sans en venir à son honneur.

Voilà qui est très net. Vers l'âge de vingt ans, le jeune abbé se dérobe aux ordres, et nous le voyons, par suite des relations fort aimables qu'il avait à Paris, suivre à Turin, comme secrétaire d'ambassade ou simplement comme attaché à la personne de l'ambassadeur — et surtout de l'ambassadrice — le comte et la comtesse de Cambis.

Mme de Cambis était une des femmes les plus adulées et les plus adorées de Paris, admirablement belle d'ailleurs, et infiniment spirituelle. Lattaignant reste à Turin quelques années : dans cette cour brillante, il mène joyeuse, élégante et gracieuse vie. Malheureusement, pour être gentilhomme, il n'en manquait pas moins de ce qui est nécessaire à la guerre comme partout ailleurs, et il s'en plaignit en ces termes à une dame de ses parentes, Mme de Gruyn :

Je suis ici dans l'abondance,
La grande chère et la bombance,

J'y fais grand fonds de sapience,
Je me tais beaucoup par prudence,
Et ne dis point ce que je pense,
S'il peut tirer à conséquence,
A cause de la manigance
Qui s'y pratique à toute outrance.
. . . . . .
Je trancherais de l'éminence
Et ferais l'homme d'importance,
Si j'avais un peu de finance.
Je vous supplie avec instance
D'implorer pour moi la clémence
De ma mère, et qu'en diligence
Elle aide un peu mon indigence :
Je vous en enverrai quittance...

Mme de Lattaignant se laissa peu toucher par les plaintes de son fils ; et, presque aussitôt, Mme de Gruyn répondit sur les mêmes rimes, et fort gentiment :

Pour la maman, dit qu'à votre indigence
Elle ne peut prêter son assistance
Encor si tôt ; qu'à vos rimes en *ence*
Vous ajoutiez le mot de patience,
En attendant qu'elle ait plus de finance.

Tous ces gens-là sont un peu légers et un peu vides, sans doute, mais de compagnie fort agréable. L'abbé revint à Paris en 1728 ou 1729 : il recommença sa vie de gentilhomme élégant, très mêlé au monde parlementaire, très familier avec le président Masson et avec la présidente, qui paraît avoir été très aimable et un peu franche du collier, ce qui nous a valu d'ailleurs deux couplets charmants. Mme Masson avait écrit à Lattaignant :

Puisqu'il faut au dieu d'amour
Que chacun cède à son tour,
Je veux être ta maîtresse :
Ton bonheur sera le mien ;
Mais jouis de ma tendresse
Sans faire semblant de rien.

L'heureux destinataire lui répondit :

Pourquoi, quand du tendre Amour
Vous avez quitté la cour,
Et déserté d'un empire
Dont vous étiez le soutien,
Vouloir encor me séduire
Sans faire semblant de rien ?
Pour ranimer mon ardeur,
Un discours aussi flatteur,
Iris, est peu nécessaire :
N'employez aucun moyen,

Vous ne savez que trop plaire,
Sans faire semblant de rien.

Le jeune abbé n'était pas moins bien vu chez les de Boullongne. M. de Boullongne, contrôleur général des finances, était plusieurs fois millionnaire lorsqu'il quitta sa charge. Lattaignant se trouvait presque chez lui dans le fastueux hôtel de son ami. D'ailleurs, à cette époque, nous sommes en 1733 ou 1735, et le sémillant abbé était alors la coqueluche de Paris : on voulait partout des chansons, des vers galants, des bons mots de Lattaignant. Fréron disait de lui que, dans le beau parc de la littérature, « où les poètes auraient été métamorphosés en arbres analogues à leurs talents », il était un « chansonnier », parce qu'il n'y avait qu'à le secouer pour qu'il en tombât des chansons en quantité. A ce moment, Lattaignant songea à faire une sottise, mais une forte sottise : oubliant qu'il avait la quarantaine bien sonnée, il voulut quitter le petit collet et épouser une jeune fille de seize ans.

Mais celle-ci avait plus de bon sens que lui ; l'abbé dut y renoncer. Il rencontra d'ailleurs une résistance très violente de la part des deux oncles de l'orpheline, les deux abbés Guéret, l'un curé de Saint-Paul, l'autre docteur en Sorbonne, qui s'opposèrent à ce mariage ridicule ou qui offrait du moins peu de chances de bonheur. On le voit par les propos toujours gais — Lattaignant pouvait-il rien prendre au sérieux ? — mais un peu mêlés de mélancolie, par lesquels il répondit à l'abbé Guéret :

Je pourrais, à juste raison,
Etre piqué de la comparaison.
Dis que je suis plus laid qu'un diable,
Que mon minois n'a rien d'aimable,
J'en conviens ; si j'osais en prendre le parti,
Le plus petit miroir, témoin irréprochable,
M'en donnerait le démenti...

De fait, Lattaignant était très laid. D'après une anecdote, à demi inventée par lui, deux Anglais, visitant Reims, le trouvèrent, en joyeuse compagnie, le regardèrent avec curiosité, comme on regarde un obélisque ou tout autre monument ; ils firent le tour de Lattaignant, puis déclarèrent « lui être très laid, mais pas intéressant ». L'abbé convenait donc de sa laideur, mais il protestait contre le nom de serpent que lui avait donné l'abbé Guéret :

Ne peut-on louer sans flatter
Et sans avoir le dessein de séduire
Un jeune objet qui sut nous enchanter ?
Est-ce un crime de le lui dire ?

Invité de nouveau à se départir de prétentions que n'autorisait plus son âge, l'adorateur de la jeune nièce écrivait encore à l'abbé Guéret :

De vos bons et sages avis,
Cher abbé, je sens tout le prix :
Fasse le ciel que j'en profite,
C'est mon dessein assurément ;
Mais, à vous parler franchement,
La morale qu'on me débite
Ne me sert que pour un moment...
Je sais qu'à plus de quarante ans
Il faudrait être raisonnable ;
Mais il est de certaines gens
Dont la folie est incurable,
Et qu'on voit aussi pétulants
Dans leur hiver qu'en leur printemps.
J'ai peur d'être de cette espèce,
Et qu'à me prêcher, à la fin,
Vous ne perdiez votre latin...

L'abbé Guéret ne perdit point son latin, car Lattaignant finit par se résigner et se décida à être prêtre pour de bon : ce fut très peu de temps après qu'il fut ordonné sous-diacre et entra au chapitre de l'église métropolitaine de Reims, dans la quarante-quatrième année de sa vie. Remarquez qu'il y était fort bien placé, puisqu'il succédait à l'abbé de Maucroix, le délicieux ami de La Fontaine, moins gai que Lattaignant, mais tout aussi aimable.

Maucroix II, comme il put bientôt être appelé à Reims, fut accueilli avec enivrement par tout ce qu'il pouvait y avoir à Reims d'amis des lettres et aussi des sciences, car il était savant sans pédantisme. Il devint bientôt le favori de l'archevêque de Reims, Son Altesse Mgr Armand-Jules de Rohan-Guéménée. Ce prélat n'était pas précisément un « résident ». Il trouvait la vie plus facile à Paris ou à Strasbourg, et, comme il avait besoin d'un compagnon pour ses nombreux déplacements, il choisit tout de suite Lattaignant, qui lui plaisait par ses saillies et sa bonne humeur. Il en fit parfois son secrétaire : ainsi, le 6 juillet 1744, — enfin, voilà une date précise ! — l'abbé mandait de Strasbourg à Bergeat, lieutenant de police de la ville de Reims : « Notre aimable maître me charge de vous faire réponse pour lui : jugez s'il ne sent pas lui-même combien cette commission est de mon goût et me fait plaisir. Son Altesse m'ordonne de vous dire que c'est avec regret qu'elle est obligée de convenir de la vérité du premier article de votre lettre en date du 1er de ce mois, par lequel vous lui mandiez qu'elle est mieux partout ailleurs qu'à Reims. Il dit qu'il souhaiterait fort que, pour en mieux juger, vous fussiez témoin

de la façon dont il est ici, et moi véritablement, qui ai le bonheur d'être à portée de juger de cette différence, je puis vous assurer qu'il y en a comme du jour à la nuit, qu'il est esclave à Reims et roi ici. Il n'est entouré, ici, que de gens de considération et de jolies dames et demoiselles qui s'empressent à lui plaire sans intérêt. Il n'entend point de ces disputes d'école et de parti ; les luthériens ou luthériennes et les catholiques sont cent fois plus d'accord entre eux que nos jansénistes et molinistes ou soi-disant tels ne le sont ensemble. Ici, la politesse seconde la charité. Son Altesse espère que, l'année prochaine, vous en viendrez juger par vous-même. » Cela indique qu'en France, même dans la bonne Champagne, la lutte était très vive entre jésuites et jansénistes, et très ennuyeuse pour le bon et hautain archevêque ; cette lettre montre aussi que la tolérance pratiquée en Alsace, pays récemment annexé, par l'ancienne monarchie, avait eu pour effet une profonde paix religieuse.

Cependant les années passent. Vous voyez ce que peut être à Reims la vie de Lattaignant, dans cette ville dont La Fontaine a dit :

> Il n'est cité que je préfère à Reims,
> C'est l'ornement et l'honneur de la France.

Quand devint-il enfin prêtre ? Ce fut, sans doute, vers 1744-1745, Nous savons, par une lettre datée du 17 avril 1744, ce qui retarda son ordination. « *Miserere mei, domine !* Ayez pitié de moi, Monsieur le bailli, je suis en prison dans un vieux et vilain château, au milieu des bois et des boues, où je n'entends non plus parler de qui que ce soit au monde que si j'étais dans l'île déserte de Robinson Crusoé. J'ai eu l'honneur d'écrire à Mgr l'Archevêque de Reims de Troyes, où, comme vous savez, *j'ai raté l'ordination, le prélat s'étant trouvé malade d'une grosse fièvre et d'une fluxion sur la margoulette ;* je n'en ai reçu aucune réponse, non plus que de l'abbé Clignet et de l'abbé Guénard, auxquels j'ai écrit. Je crois que tout le monde est mort... » Nous voilà fixés. Encore ne sait-on pas si c'est le diaconat ou la prêtrise que l'évêque de Troyes devait conférer à Lattaignant ; son âge nous permet de supposer qu'il s'agissait de la prêtrise, et son ordination dut, vraisemblablement, avoir lieu au début de l'année 1745. Toujours est-il qu'en 1750 il quitta Reims, où il avait passé les meilleures années de sa vie. A cette date, en effet, il fut nommé conseiller à la chambre souveraine du clergé : c'est une charge dont nous n'avons guère idée, mi-partie ecclésiastique, mi-partie parlementaire : toutes les affaires litigieuses ressortissant aux

évêques, comme magistrats religieux, arrivaient à la chambre souveraine pour être jugées en dernier ressort.

Voilà donc Lattaignant menant de nouveau la vie parisienne. A cette époque, parmi ses amis, nous trouvons encore et toujours les de Boullongne, qui entraînaient le nouveau magistrat, pendant des saisons entières, à La Chapelle-Godefroy, où ils réunissaient la société la plus choisie et où ils vivaient en grands seigneurs intelligents. Moissons et vendanges donnaient lieu à des divertissements somptueux. En outre, on jouait souvent la comédie ; les principaux acteurs étaient le comte de Pont de Veyle, le correspondant de Voltaire, l'ami de Mme du Deffant, l'admirable amateur qui a réuni la plus complète bibliothèque théâtrale qu'on ait jamais vue ; puis M. de la Grange, la marquise de Bezons, et Mme de Noailles qui tenait à ravir l'emploi de soubrette. On ne saurait non plus passer sous silence l'intimité de Lattaignant avec M. de Saint-Florentin, avec Joseph Vernet, l'avocat Gerbier, le poète Roy, l'ennemi de Voltaire, et Mme de Graffigny. Latteignant mène cette existence mouvementée jusqu'en 1769 : à cette date, âgé de soixante-douze ans, il songea à une conversion définitive ; et, désabusé du monde, il se retira chez les Pères de la Doctrine chrétienne. Cette retraite, absolument inattendue, était attribuée à l'abbé Gauthier, chapelain des Incurables ; de là, le couplet assez mordant qui courut dans Paris, quand, plus tard, le même abbé Gauthier alla recevoir presque *in extremis* la confession de Voltaire :

Voltaire et Lattaignant, par avis de famille,
Au même confesseur ont fait le même aveu :
En tel cas, il importe peu
Que ce soit à Gauthier, que ce soit à Garguille ;
Mais Gauthier cependant me semble mieux trouvé :
L'honneur de deux cures semblables
A bon droit était réservé
Au chapelain des Incurables.

Il ne faut pas creuser bien longtemps dans le XVIIIe siècle pour trouver, à tout instant, les vers les plus délicieusement épigrammatiques. C'est probablement par cet abbé Gauthier que Lattaignant fut mis en relations avec Voltaire, à qui il avait voué d'ailleurs la plus profonde admiration. Peu avant l'apparition du couplet ci-dessus, Voltaire avait reçu une chanson qui valut à son auteur cette réponse, dont je vous parlais au début de cette leçon :

« *Paris, le 16 mai 1778.*

Lattaignant chanta les belles ;
Il trouva peu de cruelles,

Car il sut plaire comme elles :
Aujourd'hui, plus généreux,
Il fait des chansons nouvelles
Pour un vieillard malheureux.
Je supporte avec constance
Ma longue et triste souffrance,
Sans l'erreur de l'espérance ;
Mais vos vers m'ont consolé :
C'est la seule jouissance
De mon esprit accablé.

Je ne peux aller plus loin, Monsieur : M. Tronchin, témoin du triste état où je suis, trouverait trop étrange que je répondisse en mauvais vers à vos charmants couplets. L'esprit, d'ailleurs, se ressent trop des tourments du corps, mais le cœur du vieux Voltaire est plein de vos bontés. » — Lattaignant devait suivre de neuf mois Voltaire dans la tombe : il mourut le 10 janvier 1779. Cette vie de Lattaignant est, en vérité, si aimable que je me suis étendu sur elle un peu plus que je ne l'aurais voulu : abordons maintenant la lecture de ses œuvres.

Ce sont celles d'un chansonnier ; ce n'est que vers la fin de sa vie qu'il compose quelques pièces sérieuses, d'un ton élevé et très touchant. Lattaignant, je dois vous rassurer, est très léger, mais de très bonne compagnie.

Et d'abord, il est peut-être l'auteur de *J'ai du bon tabac dans ma tabatière ;* du moins, on trouve ce refrain célèbre dans quelques-unes de ses œuvres. Il est possible aussi que Lattaignant l'ait pris dans quelque chanson populaire, et s'en serve pour lancer par-ci par-là quelques couplets contre ceux qui lui jouaient de mauvais tours, son frère aîné, par exemple :

Un noble héritier de gentilhommière
Recueille, tout seul, un fief blasonné ;
Il dit à son frère puîné :
« Sois abbé, je suis ton aîné ! »
J'ai du bon tabac dans ma tabatière ;
J'ai du bon tabac, tu n'en auras
Pas.

Un autre couplet aussi joli, quoique d'un tour moins vif, mais fort agréable encore, est celui-ci, qui fut composé dans des circonstances assez amusantes : M. de Clermont-Tonnerre, gentilhomme fort contondant, irrité d'avoir été chansonné par Lattaignant, s'avisa de le faire bâtonner ; mais les exécuteurs de ses hautes volontés, trompés par certaine ressemblance, allèrent rosser un autre chanoine de Reims, l'abbé Clignet, que le poète appela depuis fort spirituellement « son receveur ».

Pour ce bon monsieur de Clermont-Tonnerre
Qui fut mécontent d'être chansonné,
Menacé d'être bâtonné,
On lui dit, ce coup détourné :
J'ai du bon tabac, dans ma tabatière ;
J'ai du bon tabac, tu n'en auras
Pas.

Dans les *Stances à Mme de Graffigny*, il y a déjà de la sensibilité, de la vérité et de la bonne grâce. Mme de Graffigny, amie de Voltaire et de Mme du Châtelet, ennemie de Voltaire et de Mme du Châtelet, est une pauvre femme de lettres du dix-huitième siècle qui se tirait difficilement de peine avec ses *Lettres d'une Péruvienne*. Elle connut cependant un jour de gloire : sa comédie, intitulée *Cénie*, eut un immense succès. En revenant de la pièce, le bon abbé Lattaignant écrivit à l'auteur :

Je reviens de ta comédie,
Graffigny, les larmes aux yeux ;
Que j'aime ta tendre Cénie
Et ses sentiments généreux !...

Quelle délicatesse extrême,
Que d'héroïsme en tes portraits !
Ah ! qu'il faut en avoir soi-même
Pour s'exprimer comme tu fais !

C'est dans le sein de ta famille
Que tu puises des traits si beaux :
Ainsi Mignard peignait sa fille
Dans la plupart de ses tableaux...

Ta Cénie est cent fois plus belle,
Et tu nous la peins beaucoup mieux ;
Mais c'est qu'un plus parfait modèle
A chaque instant est sous tes yeux....

Nous savons, en effet, que la fille de Mme de Graffigny inspirait à tous la plus vive sympathie : il y a là une infinie délicatesse à louer et comme à bénir à la fois la mère et l'auteur. C'est une vraie petite pièce de mondain toujours élégant, câlin, caressant, mais touché.

Voici, maintenant, une chanson qui, dans son temps, a été fort célèbre. Elle a en vérité sa place dans l'histoire de la littérature générale, puisqu'elle a été refaite, consciemment ou non, par Béranger. Elle a pour titre : *La Chasse* ; le procédé consiste à appliquer à la chasse de l'amour tous les termes qui conviennent à la chasse proprement dite :

C'est ici des bois de Cythère
Le plus agréable canton ;

Tontaine, tontaine, tonton,
Sous la plus petite bruyère
Il est du gibier à foison ;
Tonton, tontaine, tonton...

Ne chassez point sur les brisées
Qu'avant vous d'autres chasseurs font ;
Tontaine, tontaine, tonton.
Ce sont des prises trop aisées,
Et le plaisir n'en est pas long ;
Tonton, tontaine, tonton...

Si vous revoyez à la quête
D'un pied bien petit, bien mignon ;
Tontaine, tontaine, tonton ;
C'est bon signe, et, sans voir la tête,
Il est courable, j'en réponds ;
Tonton, tontaine, tonton...

Aux abois quand la bête est mise,
Profitez de l'occasion ;
Tontaine, tontaine, tonton.
Mais ne sonnez jamais la prise :
La fanfare est d'un fanfaron ;
Tonton, tontaine, tonton...

C'est là une des plus jolies chansons du XVIIIe siècle.

Une autre chanson de Lattaignant, l'*Eloge des Vieux*, a été imitée par Béranger; mais Béranger s'est montré bien supérieur au modèle : son *Bon Vieillard*, en effet, a presque le ton de l'élégie. Cependant l'*Eloge des Vieux* n'est pas sans mérite :

Vous connaissez dame Gertrude :
C'est une femme à sentiment,
Qui n'est ni coquette, ni prude,
Mais qui pense solidement.
L'on ne voit point chez cette belle
De jeunes gens avantageux ;
Ce sont des vieux, ce sont des vieux,
Qu'elle aime à recevoir chez elle ;
Ce sont les vieux, ce sont les vieux
Qu'avec raison elle aime mieux...

Le jeune va courir sans cesse
Et voltige de fleurs en fleurs :
Le vieux s'en tient à sa maîtresse
Et sent le prix de ses faveurs.
Le jeune se croit un Narcisse,
Que rien n'est plus beau sous les cieux.
Ce sont les vieux, ce sont les vieux
Qui savent se rendre justice ;
Ce sont les vieux, ce sont les vieux
Qui craignent qu'on ne trouve mieux...

Si l'on n'est pas si bien traitée
Par un vieux que par un cadet,

Du moins on est plus respectée,
Et son hommage est plus discret ;

Sans abuser de sa victoire,
Il est doux et cache ses feux :
Prenez un vieux, prenez un vieux,
Il ménagera votre gloire.
Prenez un vieux, prenez un vieux,
Et vous vous en trouverez mieux.

Lattaignant a le tour, il a l'aisance, il sait jeter le couplet d'une manière vive et qui ne sent pas l'effort. Fréron avait bien raison : c'est un « chansonnier » naturel, il n'y a qu'à le secouer pour qu'il en tombe des chansons.

Parmi les poésies plus sérieuses, qui ressortissent à sa vieillesse, je vous en citerai deux qui ont une véritable valeur à mes yeux ; d'abord, les *Adieux au Monde* :

J'aurai bientôt quatre-vingts ans ;
Je crois qu'à cet âge il est temps
De dédaigner la vie.
Aussi je la perds sans regret,
Et je fais gaiement mon paquet ;
Bonsoir, la compagnie !...

Lorsque d'ici je partirai,
Je ne sais pas trop où j'irai ;
Mais en Dieu je me fie ;
Il ne peut me mener que bien,
Aussi je n'appréhende rien :
Bonsoir, la compagnie !

Nul mortel n'est ressuscité
Pour nous dire la vérité
Des biens d'une autre vie.
Une profonde obscurité
Est le sort de l'humanité ;
Bonsoir, la compagnie !..

Lorsque l'on prétend tout savoir.
Depuis le matin jusqu'au soir,
On lit, on étudie :
On n'en devient pas plus savant ;
On n'en meurt pas moins ignorant ;
Bonsoir, la compagnie !

Encore cette pièce n'est-elle que mélancoliquement spirituelle : on sent le geste à travers les lignes. En voici une qui n'a pas le geste, et qui n'est pas faite pour être chantée : c'est la plus sérieuse, j'allais dire la plus éloquente de ses poésies, et c'est à peine si je retiens le mot comme un peu trop fort. Elle a pour titre *Réflexions sérieuses :*

Je veux mettre un intervalle
Entre la vie et la mort ;
Songeons à l'heure fatale
Qui doit décider mon sort.

C'est un moment qu'appréhende
Le plus malheureux mortel ;
Il faut donc qu'il en dépende
Un autre état éternel.

Si la mort n'était suivie
D'aucun mal ni d'aucun bien,
Regretterait-on la vie ?
Que craindre, s'il n'est plus rien ?...

Quoi ! quand rien dans la nature
Ne rentre dans le néant,
L'âme, plus noble et plus pure,
Périrait entièrement ?...

La raison, cette lumière
Qu'il refuse aux animaux,
Qui me guide et qui m'éclaire
Sur les biens et sur les maux,

A quoi me servirait-elle
S'il n'était loi ni devoir ?
Et si mon âme est mortelle,
D'où vient la crainte et l'espoir ?...

Oraison ! lumière sombre,
Ton faible éclat ne nous luit
Dans le brouillard et dans l'ombre
Que pour nous montrer la nuit !...

La fin de la pièce, trop longue, offusque et alourdit cet heureux début qui vous a frappés et peut-être émus : il est stupéfiant que ce petit chansonnier, ce poète de cabarets et de ruelles, ait pu écrire une poésie qui nous fait songer à l'*Espoir en Dieu*, qui en a, sinon l'emportement lyrique, du moins toute la vigueur éloquente, la puissance de conviction et de trouble intérieur.

En somme, Lattaignant est un chansonnier très remarquable, et par le style toujours excellent qu'il a su garder, et par la grâce élégante et véritablement distinguée qu'il a mise en un genre qu'il éleva le premier à la dignité de genre littéraire. Il faut considérer l'œuvre de Lattaignant comme marquant une date dans l'évolution de la chanson, qui devait avoir, avec Désaugiers et Béranger, une gloire si extraordinaire.

A. B.

Pascal pamphlétaire et Pascal apologiste.

Cours de M. AUGUSTIN GAZIER,

Professeur à l'Université de Paris.

Les deuxième et troisième Provinciales.

« Si ce récit ne vous déplaît pas, disait en finissant l'auteur de la *Première Provinciale*, je continuerai de vous avertir de tout ce qui se passera. » Le récit n'avait pas déplu : on allait donc avoir une sorte de journal satirique des assemblées de Sorbonne. Cette seconde lettre ne se fit pas attendre : elle parut le 29 janvier 1656, six jours après la première.

Mais, dans l'intervalle qui les sépare, il s'était produit des événements d'une certaine importance, dont la connaissance nous est indispensable. Et d'abord l'autorité royale, représentée par la Reine mère et le cardinal Mazarin, avait exigé un examen rapide de la deuxième question, celle que nous avons appelée question de droit. On avait supprimé toute discussion grâce à l'expédient du sablier qui se vidait en une demi-heure : l'éloquence était pacifiée, comme à Rome au temps d'Auguste. Aussi soixante docteurs, indignés, sortirent-ils avec fracas de la salle des séances, laissant à quatre d'entre eux le soin d'assister aux délibérations. Dans de telles conditions, la vieille Sorbonne, celle du Moyen Age ou du seizième siècle, aurait abandonné les poursuites ; mais la nouvelle, où siégeaient tant de moines mendiants, — on y comptait jusqu'à vingt Cordeliers, — décida de passer outre. Aussi le chancelier Séguier ne prit-il plus la peine de se déranger : sa présence était inutile, la Sorbonne pouvait délibérer en paix, et ceux d'entre les docteurs qui connaissaient encore leurs classiques durent songer au mot de Tacite : *Ubi solitudinem fecerunt, pacem appellant.*

Mais alors, le 27 janvier 1656, Arnauld fit signifier à ses juges un acte notarié en bonne et due forme, par lequel il protestait de la nullité de tout ce qui s'était fait et se ferait désormais en Sorbonne. Cet acte, signifié sous sa forme latine, par un huissier à verge, fut imprimé immédiatement en français et

répandu dans le public. L'autorité s'empressa de mettre à la Bastille un libraire qu'elle soupçonnait d'avoir imprimé cette protestation; elle l'incarcéra, lui, sa femme et ses enfants. Un mois après, son innocence était reconnue.

Le 29 janvier fut lancée la *Seconde Lettre à un Provincial*, e nous pouvons en comprendre toute la raison d'être et la portée: elle était destinée, dans la pensée de son auteur, à troubler des délibérations déjà entachées de nullité et à jeter le désarroi parmi des juges prévaricateurs.

Sans étudier à fond cette deuxième lettre, voyons comment l'anonyme y a joué son rôle de journaliste et de pamphlétaire. Pour des lecteurs qui ne sont pas prévenus, elle paraît avoir pour objet d'élucider une question théologique, celle de la grâce suffisante, et vous penserez peut-être qu'il nous est nécessaire, quoique bien difficile, de nous transformer en hommes du dix-septième siècle pour aborder sans ennui une discussion de ce genre: qui de nous aurait assez de « suffisance » — la première lettre autorise ce jeu de mot — pour émettre la prétention d'y voir clair dans cette obscurité? En réalité, c'est une ruse : dans la *Première Provinciale*, la question du pouvoir prochain n'avait été qu'un prétexte à l'attaque la plus violente contre la Sorbonne: on peut dire de l'auteur, comme du mulet de Regnier,

Que d'un œil innocent il couvrait sa pensée.

Cette fois encore, il s'agit de théologie, mais de théologie comparée : on se propose de mettre une certaine théologie jésuite en parallèle, voire même en opposition, avec celle des Dominicains. Or les Jésuites et les Dominicains sont d'accord pour accabler Arnauld : l'un des six commissaires acharnés après lui était le Père Nicolaï, un Jacobin, un fils de saint Thomas. Il y avait donc une habileté consommée de la part de l'auteur à convaincre les accusateurs d'Arnauld d'hypocrisie, à prouver, sous prétexte d'élucider une question simplement dogmatique : 1° que les Jésuites et les Dominicains étaient en désaccord absolu sur ce point depuis au moins cinquante ans ; 2° que les Jansénistes et les Dominicains étaient d'accord depuis au moins cinquante ans sur l'insuffisance de la grâce dite suffisante ; 3° que, malgré cela, à la suite d'un marchandage honteux, Jésuites et Dominicains faisaient cause commune contre Arnauld. Cette vérité est mise en lumière grâce à une parabole charmante qui fait penser à celle du bon Samaritain, et le lecteur est reposé par ce passage exquis; c'est le moment pour l'auteur de frapper le grand coup : il n'y manque pas.

« Le bon Père, étonné d'une telle parabole, ne répondait rien. Et je lui dis doucement pour le rassurer : « Mais, après tout, mon Père, à quoi avez-vous pensé de donner le nom de suffisante à une grâce que vous dites qu'il est de foi de croire qu'elle est insuffisante en effet ? — Vous en parlez, dit-il, bien à votre aise. Vous êtes libre et particulier ; je suis religieux et en communauté. N'en savez-vous pas peser la différence ? Nous dépendons des supérieurs : ils dépendent d'ailleurs. Ils ont promis nos suffrages : que voulez-vous que je devienne ? Nous l'entendîmes à demi-mot et cela nous fit souvenir de son confrère qui a été relégué à Abbeville pour un sujet semblable. — Mais, lui dis-je, pourquoi votre communauté s'est-elle engagée à admettre cette grâce ? — C'est un autre discours, me dit-il. Tout ce que je vous en puis dire est que notre Ordre a soutenu, autant qu'il a pu, la doctrine de saint Thomas touchant la grâce efficace. Combien s'est-il opposé ardemment à la naissance de la doctrine de Molina ! Combien a-t-il travaillé pour l'établissement de la nécessité de la grâce efficace de Jésus-Christ ! Ignorez-vous ce qui se fit sous Clément VIII et Paul V, et que, la mort prévenant l'un, et quelques affaires d'Italie empêchant l'autre de publier sa bulle, nos armes sont demeurées au Vatican ? » — Et un peu plus loin : « Dans cette extrémité, que pouvions-nous mieux faire, pour sauver la vérité sans perdre notre crédit, sinon d'admettre le nom de grâce suffisante, en niant néanmoins qu'elle soit telle, en effet ? Voilà comment la chose est arrivée. » Il nous dit cela si tristement qu'il me fit pitié, mais non pas à mon second, qui lui dit : « Ne vous flattez point d'avoir sauvé la vérité : si elle n'avait point eu d'autres protecteurs, elle serait périe en des mains si faibles... » — Et cela dit, le pamphlétaire pousse sa pointe avec une vigueur extrême, et les Dominicains sont convaincus de mensonge, de duplicité, de veulerie : « Votre explication serait odieuse dans le monde : on y parle plus sincèrement de choses moins importantes ; les Jésuites triompheront : ce sera leur grâce suffisante, en effet, et non pas la vôtre, qui ne l'est que de nom, qui passera pour établie, et on fera un article de foi du contraire de votre créance. » — Alors, le Père Dominicain, terrifié, proteste : « Nous souffririons tous le martyre, plutôt que de consentir à l'établissement de la grâce suffisante au sens des Jésuites ; saint Thomas, que nous jurons de suivre jusques à la mort, y étant directement contraire. » — A quoi l'auteur répond par une véritable explosion de colère, une apostrophe de la plus haute éloquence ; et la conclusion, qui ne veut plus être éloquente, est bien méchante : « Vous voyez donc par là que c'est ici une suffisance politique pareille au pouvoir

prochain. Cependant, je vous dirai qu'il me semble qu'on peut sans péril douter du pouvoir prochain et de cette grâce suffisante, pourvu qu'on ne soit pas Jacobin. »

Pauvres Jacobins! Pauvres Dominicains! Dans quelle posture se trouvent-ils ! Ainsi s'éclaire d'un jour nouveau et s'illumine cette *deuxième Provinciale*, dans laquelle certains éditeurs de Pascal n'ont voulu voir qu'une plaisanterie spirituelle. Il s'agit de montrer à des hommes qui constituent une fraction importante de la majorité, que leur conduite est odieuse, que, livrés à eux-mêmes, ils repoussent une doctrine qu'ils travaillent à faire triompher. Ils se disent, non pas dans les couloirs, — il n'y en avait pas dans la Sorbonne d'alors, — mais dans les escaliers, hors de la grande salle des séances, qu'ils seraient heureux de renverser le tyran qui les opprime : mais on a promis leurs suffrages, et les votes ne sont point secrets : que voulez-vous qu'ils deviennent ? Et ainsi, la mort dans l'âme, ces docteurs d'Israël votent contre leur conscience ! Supposez, maintenant, que les discussions de Sorbonne se fussent prolongées encore un peu : il aurait dû en être ainsi, et la question de droit aurait dû occuper au moins autant de séances que la question de fait. Supposez que la *deuxième Provinciale* eût été communiquée aux docteurs Dominicains : la chose est vraisemblable, il n'y avait pas à aller bien loin, pour jeter un ballot d'imprimés dans la loge de leur portier ; le Grand Couvent était à deux pas de la Sorbonne, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue des Grès. Ceux qui avaient conservé le sentiment de leur dignité, ceux qui avaient encore un reste de pudeur, n'allaient-ils pas être troublés en lisant cette seconde lettre ? N'y avait-il pas lieu d'espérer que quelques-uns oseraient s'armer de courage, et cesseraient de suivre le P. Nicolaï pour voter en faveur de la vérité et de la justice ? Car ces deux mots, qui devaient faire tant de bruit par le monde, sont déjà, vous l'avez vu, dans la seconde lettre d'Arnauld.

Si donc on leur avait laissé le temps de la réflexion, la face des choses aurait pu être changée ; mais les politiques madrés savent bien que tantôt il faut traîner en longueur — c'est Mazarin qui disait : le temps et moi, — tantôt marcher avec une rapidité foudroyante. En 1656, on tenait pour la marche rapide : il s'agissait d'exterminer Arnauld, c'était la mort sans phrases. Voyez plutôt les dernières lignes de la *deuxième Provinciale* : « En fermant ma lettre, je viens d'apprendre que la censure est faite... ».

En effet, la censure est du 31 janvier. Elle est courte, mais la Sorbonne ne ménage pas ses expressions, elle ne mâche point ce

qu'elle a sur le cœur. On y voit assemblés tous les plus terribles termes de *poison*, de *peste*, d'*horreur*, de *témérité*, d'*impiété*, de *blasphème*, d'*abomination*, d'*exécration*, d'*anathème*, d'*hérésie*. Quel vocabulaire! On croirait entendre Stratonice parlant de Polyeucte après qu'il a brisé les idoles! Arnauld est chassé de la Sorbonne, et, avec lui, tous ceux qui ont embrassé sa cause, et, dans l'avenir, tous ceux qui ne souscriront pas à la censure. Il fallait souscrire, et pourtant cette censure n'avait été approuvée ni du pape Alexandre VII, ni de l'assemblée générale du clergé réunie à la même époque. Cependant la Sorbonne tint bon et longtemps après, en 1679, un homme qui avait été docteur de Sorbonne, archevêque de Paris et cardinal, n'eut pas de service funèbre en Sorbonne, parce qu'il avait refusé de souscrire : cet homme, c'est le cardinal de Retz. Mais, inique ou non, la censure est là, et le docteur est bel et bien considéré comme hérétique et privé des avantages réservés aux membres de la Faculté : appartement dans les bâtiments de la Sorbonne, droit d'avoir chez lui des élèves, droit à une clef de la bibliothèque et du jardin qui se trouvait de l'autre côté de la chapelle. La censure est faite ; mais, alors, il n'y a plus moyen d'amener les Dominicains à se séparer des Jacobins ; le crime est consommé et il est inutile de songer à défendre plus longtemps un homme qui a cessé d'être un prévenu pour devenir un condamné. Adieu donc la suite des *Provinciales* relatives aux affaires de Sorbonne! — Et cependant, à la fin de la deuxième lettre, il est question de la troisième : « Je ne sais pas encore en quels termes la censure est faite, je ne vous en parlerai que par le premier ordinaire. » Ne pouvant plus défendre son ami, l'auteur avait résolu de le venger.

Le 9 février, il lance sa troisième lettre. Il oublie de propos délibéré tout ce que contenait la seconde contre les Dominicains ; il n'en sera pas plus question que s'ils n'existaient pas.

Mais, auparavant, il crut bon de publier une *Réponse du Provincial aux deux premières lettres de son ami* (2 février 1656), qui parlait en termes très élogieux de l'accueil qu'elles avaient reçu dans le monde. Pour l'instant, je ne veux en retenir que trois mots : « Tout le monde les voit, disait le Provincial, tout le monde les entend, tout le monde les lit. » Dans ces conditions, Pascal pouvait espérer le même succès pour sa troisième lettre, qu d'ailleurs lui était demandée : « Continuez donc vos lettres sur ma parole, et que la censure vienne quand il lui plaira : nous sommes fort bien disposés à la recevoir. »

Aussi, après quelques mots d'introduction, de politesse, de modestie vraie ou fausse, il entre dans le vif du sujet. Il fait un ré-

sumé rapide des persécutions suscitées contre Arnauld et ses amis ; il montre clairement que la censure de 1656 n'est qu'une revanche de l'échec piteux de 1644. Qu'a-t-on fait ? dit-il en substance : on a choisi le dernier ouvrage de M. Arnauld, on a mis au jour une lettre de 250 pages in-4°, on en a tiré une proposition de trois lignes, dont il n'y a pas une demi-ligne qui soit de lui : la première partie est de saint Augustin, la deuxième de saint Chrysostome. Il y a là une première preuve de l'innocence de M. Arnauld et de l'injustice passionnée de ses adversaires. Mais cette preuve est d'ordre purement théologique, c'est l'opinion des savants, et l'auteur n'est pas un savant : il est de ceux « qui n'approfondissent pas tant les choses ». En laïque, en profane, en ignorant, il donne une explication très plaisante, qui lui a été suggérée par un docteur d'opinion neutre. Ce docteur lui a dit à peu près ce qui suit : on voulait condamner Arnauld, le chasser de la Sorbonne et de l'Église. Or il est inattaquable : il sait à fond toute la loi ; chacune de ses affirmations est étayée de citations d'une précision mathématique, il est impossible de trouver à sa cuirasse un défaut... — C'est toujours possible, poursuit le docteur en haussant les épaules : on prend au petit bonheur une proposition quelconque qui ait un tour dogmatique, et on la condamne sans dire pourquoi. C'est plus simple et plus prudent : mieux vaut censurer que réfuter ; mieux vaut brûler que répondre : il est plus facile de trouver des moines que des raisons. Que voulez-vous ? C'est la guerre, et, à la guerre, tous les moyens sont bons. Les ennemis sont bien obligés de varier leurs attaques, ils vivent au jour le jour : jusqu'à présent, ils se sont maintenus tantôt par un catéchisme (1), tantôt par une procession grotesque, où la grâce suffisante mène l'efficace en triomphe, tantôt par un almanach (2) ; aujourd'hui, il leur faut une censure dont ils attendent un grand effet sur le public ignorant et crédule. Il résulte de ce raisonnement bien laïque que la censure est nulle, odieuse, absurde : voilà, en trois mots, le résumé de cette *troisième Provinciale*. On peut donc, ajoute l'auteur, se mettre l'esprit en repos et ne craindre point d'être hérétique en se servant de la proposition condamnée : elle n'est mauvaise que sous la plume d'Arnauld. C'est une hérésie toute personnelle, et M. Arnauld, si bien avisé, devrait soutenir une proposition moliniste : elle serait immédiatement condamnée.

(1) Sorte de représentation à demi comique, donnée à l'occasion des distributions de prix, et où les Jésuites faisaient condamner par des enfants les doctrines de leurs adversaires.

(2) Image coloriée représentant la déroute et la confusion du Jansénisme.

Et il conclut en ces termes : « Laissons donc là leurs différends. Ce sont des disputes de théologiens, et non pas de théologie. Nous, qui ne sommes point docteurs, n'avons que faire à leurs démêlés. Apprenez des nouvelles de la censure à tous nos amis, et aimez-moi autant que je suis,

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« E. A. A. B. P. A. F. D. E. P. »

C'est la première fois qu'on trouve une formule de politesse à la fin d'une *Provinciale*.

Nous aussi, selon le conseil de l'auteur, nous allons « laisser là leurs différends ». Mais remarquons, d'abord, qu'il n'annonce pas l'apparition d'une quatrième lettre, ensuite qu'il semble bien, par la souscription de cette *troisième Provinciale*, faire ses adieux au public. On a cru lire dans ces initiales : *et ancien ami Blaise Pascal, Auvergnat, fils d'Etienne Pascal.* D'autres ont déplacé les trois premières lettres, et ont lu : *Blaise Pascal, Auvergnat, fils d'Etienne Pascal, et Antoine Arnauld*, ce qui confirmerait l'opinion de certains auteurs, d'après lesquels Arnauld aurait collaboré à cette troisième lettre.

Voilà donc une sorte de conclusion des trois premières *Provinciales* : « Ne parlons plus des débats ». Le public pouvait croire qu'elles ne seraient pas suivies d'une ou de plusieurs autres. Elles forment un groupe à part, et nous sommes à même de les considérer spécialement, comme le firent les gens du monde. Mais nous y joindrons la quatrième, qui sert de transition entre le premier et le deuxième groupe.

A. B.

Histoire générale des temps modernes

Cours de M. CHARLES SEIGNOBOS

Professeur à l'Université de Paris.

Grandes découvertes des XVe et XVIe siècles.

Nous avons déjà vu dans quelles conditions s'est ouverte la période moderne. A la fin du XVe siècle, trois monarchies centralisées se sont constituées dans trois régions bien distinctes de l'Europe occidentale, monarchies qui vont bientôt entrer en lutte et se disputer la domination de l'Europe centrale.

Les deux tiers du XVIe siècle sont dominés par quatre séries d'événements parallèles : événements politiques (lutte des nations pour la suprématie): événements économiques (découvertes et établissement des Européens dans les autres régions du monde); événement intellectuel (Renaissance); événements religieux (Réforme). Nous n'avons, du reste, aucune raison pour suivre un ordre très rigoureux dans l'étude de cette question. L'événement qui a commencé le plus tôt a duré le plus longtemps; je veux parler des découvertes et des établissements des Européens en Amérique, en Asie et en Afrique.

Cette étude va nous mettre en présence d'une foule de menus faits et d'aventures individuelles; les sources sont très dispersées, et il n'est pas toujours très facile de les découvrir et de les critiquer : lettres éparses, mentions dans les documents officiels, vieilles cartes, relations diverses. En outre, nous nous heurtons à des difficultés considérables, quand nous voulons rassembler et classer les faits, déterminer leur date. Tant qu'un travail critique n'aura pas été fait, nous ne pourrons donner un exposé exact; les études entreprises avant le dernier tiers du XIXe siècle sont sans valeur. Malgré tous ces obstacles, ces questions n'ont cessé d'attirer l'attention des érudits américains et de quelques Européens, d'où de nombreuses collections, des dénombrements de documents, des études critiques, des monographies; ces travaux ont été ensuite inventoriés et rassemblés. Aussi, sauf les réserves que j'ai faites plus haut, c'est-à-dire autant que les sources le permettent, aucune partie de l'histoire moderne n'a été mieux étudiée; pour aucune autre époque, nous ne possédons des documents plus nombreux.

Parmi les bibliographies, je citerai Winsor : *Narrative and critical History of America*, 86, abrégé par Fiske, 92 ; *Hart guide*, 76. Ces ouvrages contiennent les sources réunies dans les collections portugaises et espagnoles. Hackluyt-Charton, *Voyageurs*, III, 69.

Les événements auxquels je fais allusion ont été l'objet de nombreuses relations : quelques lettres, *Récits en Europe*, F. Martyr (cartes reproduites dans Winsor). Il y a aussi des monographies (collections, recueils de voyages et documents) ; j'ajouterai les exposés de Peschel, 77, et de Winsor ; tous les faits intéressants ont été habilement agencés par Fiske. Pour les établissements des Européens, nous avons, Zimmermann, Gallois (*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, IV), etc.

Toutes ces relations contiennent des détails biographiques, des aventures dramatiques, des descriptions qui ont bouleversé les conceptions géographiques.

Maintenant que je vous ai donné une bibliographie de la question, nous allons voir : 1° dans quelles conditions a commencé le travail de découverte ; 2° sa marche et ses caractères généraux ; 3° ses conséquences pour l'Europe.

I. — Pour analyser les conditions de ce travail, il faut déterminer : 1° l'état des connaissances ; 2° les motifs qui ont poussé les aventuriers à chercher des terres inconnues ; 3° les moyens d'action dont on disposait alors.

1° Les Européens puisaient leurs connaissances sur la terre à deux sources différentes. D'abord les livres antiques résumés par Ptolémée dans le recueil appelé *Almageste* et qui est resté pour les Arabes et tout le Moyen Age une autorité sacro-sainte ; viennent ensuite les renseignements fournis par les voyageurs, notamment par Marco Polo (on avait déjà oublié les découvertes des Scandinaves au Groënland et Vinland, et les voyages des Arabes). On ne connaît que l'Europe, l'Afrique jusqu'au désert, l'Asie extérieure. Les Indes ont été visitées par trois juifs ; le Cathay, pays de la soie, par Richranch. On se représente l'Océan Indien comme une mer fermée, la terre comme plus restreinte, l'Asie comme plus étendue ; on ignore l'existence de l'Amérique, de l'Océan Pacifique, de l'Afrique du Sud (Cf. cartes de l'époque).

2° Ce n'est pas dans un but scientifique, ni avec un sentiment de curiosité, qu'on part à la recherche de terres inconnues ; il n'y aura pas d'explorateurs, au sens moderne du mot, jusqu'au XVIIIe siècle. Tous ceux qui se livrent à des expéditions de découvertes obéissent à des mobiles pratiques ; ils n'envisagent que les résultats économiques de leurs travaux : commerce,

recherche de métaux précieux, occupation et exploitation du pays ; très souvent l'enthousiasme intervient, on veut convertir les nouveaux peuples : de là, les missions. Avant tout, on cherche à établir des relations de commerce avec les pays d'Orient où l'on espère trouver des denrées de luxe : épices, perles (aux Indes), poivre (Indes), cannelle (Ceylan), muscade, girofle (Moluques). Jusque-là tous ces produits n'arrivent en Europe que par des voies que j'appellerai indirectes, soit par caravanes à travers l'Asie centrale, soit par navires qui partent d'Alexandrie, et vont de la mer Rouge à Calicut ; mais la route d'Asie demeure difficile, à cause de l'hostilité des Ottomans, et les relations par Alexandrie nécessitent des frais énormes. Alors, certains navigateurs ont l'idée d'aller chercher par mer les matières qui manquent à l'ancien monde : l'or et l'argent sont très rares ; l'or est presque épuisé, il n'y a presque pas d'argent en Allemagne.

3° Une nouvelle question se pose : de quels moyens d'action disposait-on avec ces navires qui n'avaient jusque-là navigué que sur des mers fermées ? Obligés de se défendre, ces navires sont très élevés ; leur coque est ronde (caravelles). On commence à se risquer sur l'Océan ; mais les marins sont peu nombreux et mal instruits ; les côtes restent pauvres ; les navires sont petits, les instruments grossiers ; on se sert de la boussole, mais on ignore la théorie de la déclinaison. Les marins expérimentés appartiennent à la Hanse, ou viennent d'Italie. Les premiers explorateurs sont des Italiens : Colomb, Cabot, Vespuce, Verrazzano.

II. — Les découvertes se font parallèlement et de façon indépendante par des expéditions parties des quatre pays baignés par l'Océan, mais surtout du Portugal et de l'Espagne. Les explorateurs prennent toutes les directions. Pour se rendre compte de toutes ces opérations simultanées, il est utile de suivre l'ordre chronologique ; mais, pour mieux voir leur caractère général, il est plus commode de prendre successivement les grandes voies suivies par les explorations : on cherche la route des Indes, en quatre endroits différents, et, dans chacun, on fait des découvertes.

1° La route la plus ancienne et la plus connue se dirigeait vers le Sud-Est ; mais, là, on se heurtait à un obstacle infranchissable pour les navires : le continent africain. Ce sont les Portugais qui ont commencé à longer la côte Ouest de ce dernier pays. Avant le milieu du xve siècle, les marins portugais se rendent surtout en Guinée, le pays de l'or. Dès lors, se crée une marine portugaise et prend naissance le système qui sera désormais

suivi : les expéditions sont officiellement envoyées par le roi, à ses frais, pour son compte (avec partage des bénéfices pour les associés), afin de rapporter des denrées et de s'emparer de nouvaux pays.

Jean II essaie d'atteindre les Indes en tournant l'Afrique. Une première expédition est envoyée pour achever la reconnaissance de la côte (Diaz voit le cap qu'il appellera des Tempêtes, 1486).

Un gentilhomme envoyé par le même roi dans les Indes et ayant passé directement par l'Egypte, rapporte qu'il y a des villes arabes en relations avec ce pays si convoité. Jean II repousse plus tard les avances de Colomb, considérant son projet comme insensé ; mais, après la découverte de l'Amérique, est entreprise la célèbre expédition de Vasco de Gama. Sur cet événement, nous n'avons eu longtemps que des sources postérieures (Correa, Barros) ; mais nous possédons aussi le récit d'un matelot probablement contemporain (Cf. Hummurich, 98).

Voulant être le seul à opérer, le roi de Portugal obtient, par la bulle de 1454, le privilège du commerce avec l'Inde. La reine de Castille demande qu'on lui attribue tout ce qui sera découvert à l'Ouest d'une ligne de démarcation (bulle de 1493).

Mais revenons à l'expédition de Vasco de Gama. Le grand navigateur quitte Lisbonne avec trois vaisseaux ; il double le Cap, longe la côte Est, inconnue jusque-là, et trouve des villes arabes (il fait escale dans trois de ces villes). D'abord bien reçu, il est forcé de déjouer les complots qui se forment contre lui. Enfin, aidé d'un pilote arabe, Vasco aborde au grand port indien de Calicut. Le prince indigène du pays est sous l'influence des Arabes qui ont le monopole du commerce et occupent un quartier de la ville ; les présents du roi de Portugal sont mal reçus ; l'expédition retourne en Europe, apportant seulement des épices.

En présence de ce succès, on décide une nouvelle expédition ; mais, suivant son habitude, le roi de Portugal en confie le commandement à un nouveau chef. Alvarez Cabral suit la même route que Vasco de Gama ; mais, pour éviter la zone calme de Guinée, il incline vers le Sud-Ouest, et est jeté par la tempête sur les côtes du Brésil. La découverte de ce pays n'est donc qu'un épisode dans la recherche de la route des Indes (1500).

L'Inde est en relation maritime avec les autres régions d'extrême Asie que les Portugais sont arrivés à connaître. Dès lors, l'histoire des découvertes se confond avec celle des établissements européens ; des navires de guerre vont jusqu'à Malacca, aux Moluques (Serrao), reconnaissent les îles de la Sonde, l'Aus-

tralie. Vers le Nord, les Portugais abordent aussi en Chine, et envoient une ambassade à Nankin (1520-21).

2° La deuxième route par le Sud-Ouest a fourni l'occasion de découvrir l'Amérique et l'Océan Pacifique. Nous assistons à une série d'expéditions plus hasardeuses faites au nom d'un souverain qui se réserve une part dans la découverte, tout comme dans une entreprise commerciale; c'est Colomb qui commence ces audacieux voyages; nous n'avons que très peu de documents et encore peu sûrs ; en tout cas, ils doivent être discutés (papiers de son fils, Las Casas: *Libro de las profecias*, etc.). La vie de Colomb, jusqu'à la découverte de continents nouveaux, est peu connue ; les détails qui nous sont donnés sont probablement mensongers. Il était génois, fils d'un tisserand, et fit partie de la marine portugaise. D'où lui est venue l'idée qu'il allait mettre à exécution ? Nous ne savons pas grand'chose là-dessus (Cf. Vignaud, 1901, lettre retrouvée) ; peut-être devons-nous y voir une raison mystique (Garcilaso, 1608).

Colomb s'adressa au roi de Portugal qui ne l'écouta pas; puis il eut de longs pourparlers avec Isabelle. L'entreprise se fit en partie aux frais de la reine; les bénéfices devaient être partagés. Les moyens dont disposait Colomb étaient très modestes.

Le voyage fut court et relativement facile. Colomb n'était ni un savant, ni un esprit désintéressé ; il eut soin de ne point divulguer la route qu'il avait suivie. Il crut avoir touché l'Inde, et non un continent nouveau. En fait, ses voyages aboutirent à la découverte de l'Amérique. On a mis longtemps à comprendre qu'il existât des terres différentes des anciennes ; et Vespuce ne s'en doutait probablement pas davantage. Le nom d'Amérique fut donné, en 1507, par un géographe de Saint-Dié.

La découverte commence par le centre : Colomb rencontre d'abord les Antilles, où il trouve de l'or dont les indigènes se servent comme ornement. A partir de ce moment, on ne cherche plus à commercer avec l'Inde, mais à découvrir de l'or et de l'argent ; des expéditions nouvelles s'organisent ; toutes ont le même caractère que les précédentes, et les navigateurs sont au service du même souverain. La reine a fait ratifier ses droits par le Pape. La conséquence du voyage de Colomb, c'est la découverte de pays nouveaux et leur prise de possession par des sujets de Castille.

Colomb lui-même veut jouir de ses découvertes, il accepte d'être gouverneur d'Hispaniola ; puis il entreprend de chercher de nouvelles terres, fait quatre voyages ; au troisième, il touche le continent. Mais un Florentin, Vespuce, dans une expédition

faite au compte du roi de Portugal, explore la côte septentrionale du continent qui sera plus tard appelé Amérique.

Des îles, les Espagnols se répandent de tous côtés : Balloa traverse l'isthme de l'Amérique centrale, et voit l'Océan Pacifique dont il ne soupçonne certes pas toute l'étendue ; sur le continent, on apprend l'existence de grands Etats riches en métaux précieux ; bientôt Cortez va conquérir le Mexique ; Pizarre, le Pérou ; longeant les côtes de l'Amérique du Sud, Solis découvre La Plata, où il espère rencontrer un détroit.

Le véritable caractère de l'Amérique ne fut connu qu'après la circumnavigation de Magellan, l'entreprise la plus hardie en ce genre. Comme source, nous avons le récit d'un compagnon du célèbre navigateur. Magellan, Portugais de naissance, avait voyagé aux Indes. Croyant les Moluques à l'Est de la ligne de démarcation, il proposa de s'y rendre en doublant l'Amérique. Le roi de Portugal refusa, et Magellan se mit au service de Charles-Quint ; un traité analogue à celui de Colomb et des rois de Castille fut signé. Magellan ne dispose que de cinq navires en fort mauvais état ; malgré les révoltes des marins espagnols, il franchit le détroit qui portera plus tard son nom, entre dans l'Océan Pacifique ; son équipage est décimé par les maladies (scorbut), lui-même est tué. Les survivants, réduits à treize avec un seul navire, achevèrent l'expédition ; ils arrivèrent enfin aux Indes. C'est là la première circumnavigation, qui a établi la véritable nature de l'Amérique par rapport à l'Océan Pacifique (Cf. carte de Madrid, 1529). Cette expédition n'eut, d'ailleurs, aucun résultat pratique, la route qu'elle avait suivie était trop longue : Drake la reprit en 1578 ; on double le cap Horn en 1616.

La découverte de l'Amérique se continue par des expéditions au Mexique, au Pérou. De ce dernier pays, on s'avance plus au Sud dans le Chili. Vers l'Est, une expédition atteint par terre le Rio Napo ; Ocellano abandonne son chef, et descend l'Amazone jusqu'à la mer.

Pour l'Amérique du Nord, nous ne trouvons plus que des tentatives isolées. En 1526, la Géorgie est découverte ; citons encore Narvaez, qui vit la côte du golfe du Mexique, Ulloa, qui atteignit l'Océan Pacifique, Soto, etc.

3° On a aussi cherché la route de l'Inde par le Nord-Ouest, car on ignorait l'étendue de l'Amérique. Des expéditions partirent d'Angleterre, encouragées par Henri VII ; je citerai notamment celle de l'italien Cabot, connue par un simple récit. Malgré la protestation du roi d'Espagne, Cabot, avec un navire et 18 hommes, part de Bristol (1497) et revient après avoir découvert

la terre ferme (peut-être le Labrador), puis il obtient des lettres patentes, 10 navires, et fait deux expéditions (98) qui ne donnent pas de résultat pratique. Citons encore l'Espagnol Gomez. En outre, des Français pêchent déjà à Terre-Neuve, François Ier prend à son service Verrazzano, puis Cartier. Plus tard, les Anglais cherchent systématiquement à découvrir des passages vers le Nord ; ils ne trouvent rien (Frobisher, Davis, etc.).

4° Enfin on a cherché la route des Indes par le Nord-Est ; des Anglais explorent la mer Blanche, abordent à Arkhangel, trouvent le Spitzberg, la Nouvelle-Zemble ; mais on ne signale pas encore de passage ; plus tard, des Hollandais fondent pour la chasse des fourrures la compagnie du Nord (1614). Le passage tant cherché n'est découvert qu'au XIXe siècle, et encore n'est-il pas très pratique.

III. — Vous voyez, maintenant, que le caractère même de ces expéditions explique leurs conséquences pratiques.

1° Ces expéditions ne sont ni des explorations, ni des tentatives de colonisation.

a) Ce sont des expéditions commerciales ; les explorateurs, puisqu'il faut se servir de ce mot, recherchent des objets de valeur, des denrées de luxe (en Orient), et surtout de l'or et de l'argent. Les expéditions qui ont le mieux réussi, aux yeux des contemporains, sont les moins importantes au point de vue scientifique, c'est-à-dire celles qui ouvrent les relations avec les Indes ; on se borne à explorer les pays où l'on espère trouver des objets rares en Europe ; on se dirige donc vers les régions chaudes, et vers tous les endroits où l'on croit trouver de l'or. Par un singulier hasard, on passe à côté des régions qui doivent fournir le plus de cette matière précieuse (Californie, Australie, Afrique australe). Les pays de colonisation, au Nord comme au Sud, sont dédaignés.

b) Les expéditions ont aussi un caractère guerrier ; elles sont entreprises par des gens armés (corsaires), au service d'un roi (Portugal, Espagne), et procurent d'immenses revenus aux pays ibériques.

c) On prend possession des régions d'où l'on espère tirer des bénéfices ; on y envoie des gouverneurs, des fonctionnaires ; on monopolise le commerce au profit des Portugais ou des Castillans, on expédie des aventuriers, qui viennent pour s'enrichir et non pour travailler : partout où ils se fixent, ils exploitent les indigènes.

d) On se garde bien de faire connaître toutes ces opérations, car on ne tient pas à en partager les revenus avec d'autres.

e) Des prêtres suivent les expéditions, fondent des églises, imposent aux indigènes la religion catholique.

2° Pour être bien compris, il me faudrait entrer dans de multiples détails ; je me contenterai d'exposer la marche générale des événements.

Les Portugais veulent accaparer le commerce ; lorsqu'aux Indes ils rencontrent les Arabes, ils s'efforcent de les chasser ; cette préoccupation domine toute leur politique. Ils profitent d'abord de la supériorité de leur flotte de guerre pour détruire les navires arabes dans la mer Rouge ; des batailles se livrent : la flotte du sultan d'Ormuz est détruite. Pour se ménager des points d'appui, les Portugais renoncent à envoyer chaque année une nouvelle escadre en Orient (système attribué à Albuquerque), établissent une flotte à demeure, fondent des forteresses sur la côte Est d'Afrique, dans l'Inde à Goa, puis à Malacca, sur la côte persique, à Ceylan, aux Moluques, à Macao. Ils finissent par posséder sept provinces, et le travail manuel est confié à des esclaves noirs.

Les Espagnols ont voulu, à la fois, chercher des routes et occuper les pays nouveaux ; ils ont un président aux Canaries colonisées. Avec Colomb commence la conquête. D'abord un vice-roi avec une garnison est établi aux Antilles ; on force les indigènes à chercher de l'or (Régime des Repartimientos, 1499). Ces procédés soulèvent des plaintes (Las Casas, œuvres publiées, *Historia de las Indias*). Isabelle elle-même s'émeut ; mais, après sa mort, on adopte une nouvelle politique ; les Indiens sont massacrés. On entreprend alors d'importer des esclaves nègres, et on prépare ainsi la colonisation noire des tropiques.

Des Antilles, les Espagnols ont passé sur le continent. Cortez dirige une expédition sur le Mexique (Cf. Diaz, *Récit d'un témoin*, mais l'ouvrage a été écrit après l'événement).

Le Mexique était un pays organisé ; sa conquête se poursuit par la violence et la ruse ; enfin un gouverneur espagnol remplace le roi aztèque. Plus tard, de nouvelles expéditions s'organisent au Sud, le long de la côte ; le Pérou, autre pays organisé comme le Mexique, est conquis grâce aux mêmes procédés (sources postérieures : Garcilaso de la Véga); de là, on s'avance sur Quito et les contrées sauvages (Argentine, Chili) ; longtemps inoccupées, ces régions n'en constituaient pas moins des possessions (Diaz découvre les gisements de Potosi, 1545, etc.).

Tous ces pays ne formeront des colonies qu'au XVIIe siècle.

Il est fort naturel que ces événements aient eu des conséquences considérables ; cependant elles ne se sont fait sentir que

peu à peu. Nous relevons les plus importantes au XVIIIe siècle : des plantes d'Amérique sont importées en Europe ; par contre, une nouvelle population européenne paraît en Amérique. Au point de vue scientifique, ces découvertes augmentent les connaissances humaines, renouvellent la géographie, les sciences naturelles, ébranlent l'imagination. Les grands centres commerciaux et industriels se déplacent ; Venise ne détruit plus le monopole du commerce, comme au Moyen Age : de Lisbonne part le transit des épices, et Séville est sa rivale.

Malgré cela, la puissance des rois d'Espagne et de Portugal sera éphémère ; elle passera à Amsterdam et à Londres.

L'Angleterre et la France ne jouent pas encore le rôle qu'elles auront plus tard ; mais on peut déjà voir, dans ces deux pays, les embryons des grandes puissances coloniales des temps modernes.

C. D.

La philosophie de Renouvier.

Cours de M. G. MILHAUD,

Professeur à l'Université de Montpellier.

Premier essai de critique générale (1).

Quelles sont les choses que nous connaissons, dont nous parlons, que nous soumettons à des analyses ou à des synthèses? Que ces choses soient des notions, des sentiments, des volitions, ou des corps, des animaux, des peuples, etc., ce sont des *représentations*. Et c'est presque une tautologie que cette affirmation, car les *choses* qui ne sont pas représentations, qui ne sont pas représentées, qui n'ont pas d'apparence, ne peuvent pas nous occuper.

« J'appelle *représentation*, dit Renouvier, cela qui se rapporte aux choses, séparées ou composées d'une manière quelconque, et par le moyen de quoi nous les considérons. » Les choses, en tant que représentations, sont nommées encore des *faits* ou des *phénomènes*.

Toute représentation est à double face, en ce sens qu'elle admet toujours deux aspects, l'un *représentatif*, l'autre *représenté*. Si l'on adoptait le langage kantien, on dirait que ces aspects sont l'un subjectif, l'autre objectif. Renouvier adopte une terminologie contraire, et nomme objectif le premier et subjectif le second. D'une manière générale, *objectif* désignera pour lui ce qui est objet de connaissance ; et *subjectif*, ce qui est de la nature d'un sujet, c'est-à-dire d'une chose représentée.

Les représentations sont posées indépendamment de la distinction du moi et du non-moi. Elles ont bien pour caractère commun la conscience, où chacun peut être tenté de reconnaître son moi ; mais la conscience et le moi ne *me* définissent pas ; ils appartiennent à toute représentation claire et complète.

D'ailleurs, la représentation n'implique que ses propres éléments, et l'on n'y saurait trouver la trace d'un représenté, sujet

(1) 1re édition, 1854 ; 2e édition, 1875.

en soi, échappant à la représentation. La connaissance ne reçoit point de représenté sans représentatif, point de représentatif sans représenté, et c'est dans une représentation qu'elle reçoit l'un et l'autre. La représentation ne sort d'elle-même que pour poser la représentation, la représentation à d'autres titres, sous d'autres caractères, c'est-à-dire en d'autres rapports, mais encore et toujours et partout la représentation. Ainsi la chose en soi est une chimère.

Mais nous touchons à un point fondamental : il faut reprendre la démonstration par le détail, et l'appuyer sur des raisons appropriées à chacune des formes de la représentation dont on serait tenté de faire la *chose en soi*.

Du côté des représentés, nous trouvons surtout l'espace, le temps, la matière, le mouvement. Le principe du nombre suffit à montrer qu'il nous est interdit d'en faire des choses en soi. L'espace et le temps sont, en effet, indéfiniment divisibles. Si la matière est continue, elle implique la même propriété ; si elle est formée d'atomes, c'est à chacun de ceux-ci, en tant qu'il remplirait un espace, que s'appliquerait la remarque. Et enfin le mouvement est décomposable indéfiniment dans sa durée et dans son étendue. Si ces éléments étaient autrement qu'idéaux, le contradictoire serait réalisé. Les qualités secondes et les qualités premières de la matière disparaissent avec eux, comme choses en soi.

Du côté des représentatifs, attribut intellectif, attribut actif, attribut affectif..., il est clair que les deux derniers s'évanouissent aussitôt qu'on essaie de les mettre à part de leurs relations. On en peut dire autant des idées particulières. Restent les idées générales, et, parmi elles, surtout celle de substance. C'est l'idée d'un substratum qu'on place sous les phénomènes. La substance serait *ce* qui pense, *ce* qui sent, etc... Mais tout le monde avoue qu'elle n'est connue que par ses modes, lesquels, par définition même, ne sont pas en soi. Même remarque pour l'idée plus générale encore d'*être*. Si on la dépouille de tout caractère impliquant relation, elle ne garde alors plus rien en soi, elle n'a rien qui la distingue du néant.

Essaiera-t-on, pour sauver la chose en soi, de songer à une substance universelle, absolue, éternelle, enveloppant l'infinité passée, actuelle et future de ses déterminations ? On se heurterait trop vite à la contradiction.

Bref, la chose en soi n'est rien pour le savoir, rien pour nous. C'était une idole, qu'il fallait avant tout abattre, pour pouvoir aborder ensuite au pays de la lumière et des réalités toutes nues.

« L'idole qu'on doit abattre offusque d'abord la vue ; son antiquité et sa divinité prétendue imposent aux plus hardis, et, telle est la force du préjugé, que chacun s'attend à voir la nature entière s'abîmer quand tombera le dieu. Les coups mêmes qu'on lui porte ont quelque chose de fantastique et rendent des sons étranges. Mais l'œuvre de révolution n'est pas plus tôt accomplie qu'un étonnement tout nouveau se produit : l'idole est connue pour ce qu'elle est, on touche le bois qui est vermoulu, et, lorsque enfin elle tombe en poussière, il se trouve que rien n'est changé autour d'elle ; chaque chose a conservé sa place et son nom, il ne s'est point fait de vide dans la réalité » (1).

***

Cette réalité n'est pas faite d'une poussière incohérente de phénomènes. Les phénomènes se composent et sont en relation les uns avec les autres ; ils sont liés, entrelacés ; la composition et la relation sont soumises à des ordres permanents, à des lois. Les êtres différents qui composent le monde sont des phénomènes constitués en synthèses régulières, soumises à des *lois*, ou encore caractérisés par leurs *fonctions*. Il y a les lois et fonctions de l'ordre *subjectif*, qu'étudient les sciences du monde inorganique et du monde vivant ; et il y a les lois et fonctions de l'ordre objectif ou représentatif, ou les catégories, lois si générales qu'on peut les dire conditions de toute connaissance et de toute expérience. Le philosophe doit en dresser la liste. La classification de Kant est artificielle et arbitraire. 1° Il a eu tort de ne pas voir dans la catégorie de relation la clef de toutes les autres ; 2° il a distingué l'espace et le temps des catégories, comme formes de nature spéciale (intuition sensible), quand on doit déclarer que chaque catégorie a sa forme propre et irréductible, et quand c'est cette propriété même qui fait une catégorie ; 3° il a présenté un partage de la connaissance en trois branches, *sensibilité, entendement, raison*, qui est mal fondé, et auquel il est plus exact de substituer la distinction des catégories ; 4° Kant a eu tort de ne pas faire une catégorie de la personnalité ; 5° il aurait dû de même compter la *finalité* et le *devenir* comme catégorie ; 6° sa classification des jugements est artificielle. Ces critiques générales, auxquelles Renouvier ajoute une série d'autres moins importantes, n'empêchent pas, dit-il, la classification kantienne des catégories d'avoir une très grande valeur. Kant a eu le mérite « de mettre

(1) Logique, 1, p. 96.

en lumière la forme des lois irréductibles de la connaissance, la forme ternaire : thèse, antithèse, synthèse. [Ainsi, pour la quantité : unité, pluralité, totalité ; pour la qualité : réalité, négation, limitation, etc.] De plus, il a parfaitement défini la nature et l'objet des catégories, lois et règles aprioriques de la représentation, formes constantes affectées par la matière de la connaissance, par les phénomènes ». C'est à lui que Renouvier semble se rattacher vraiment, en présentant à son tour son système de catégories, si différent qu'il soit du sien. Le tableau qu'il nous offre est le suivant :

Relation (Distinction, identification, détermination).
Nombre (Unité, pluralité, totalité).
Position (Point, espace, étendue).
Succession (Instant, temps, durée).
Qualité (Différence, genre, espèce).
Devenir (Rapport, non-rapport, changement).
Causalité (Acte, puissance, force).
Finalité (Etat, tendance, passion).
Personnalité (Soi, non-soi, conscience).

La *relation* est la plus universelle des lois de la représentation; car, en nous et hors de nous, tout se pose par relation.

Du point de vue de l'homme, nécessairement imposé à l'homme, on peut dire aussi que la loi de personnalité est universelle. Tout pour nous est relatif à la conscience. En parcourant les catégories du point de vue de la conscience, on formera le tableau de ce qu'on nomme les facultés. Et la psychologie et la morale pourront se greffer, sous les idoles de la vieille métaphysique, sur le système des catégories. — Disons, en passant, que cette catégorie de la personnalité n'aura qu'à se généraliser plus tard pour conduire Renouvier à la nouvelle Monodologie et au Personnalisme.

Les synthèses qui correspondent aux diverses catégories sont les données premières, qui, en se combinant entre elles, fournissent les principes fondamentaux de toutes les sciences. Quand le savant ne fait que développer ce qui était contenu dans une de ces synthèses, — quand, par exemple, l'arithméticien tire sa science de la synthèse du nombre, on doit dire qu'il procède analytiquement. C'est encore ce qui arrive, quand le géomètre déduit des théorèmes de la seule synthèse de la *position*. — Mais, dès que des principes, des définitions, des axiomes tirent leur signification et leur valeur du rapprochement des catégories hétérogènes, — comme, par exemple, quand le géomètre unit la position au nombre, — il procède synthétiquement. Et c'est ainsi

qu'il convient de corriger la distinction fameuse qu'a faite Kant des jugements synthétiques et des jugements analytiques.

***

Toute la représentation ne consiste pas dans les rapports généraux qui la dirigent ; ceux-ci sont des cadres où doit pénétrer la matière qu'apporte l'expérience, « l'ensemble des relations de fait, dans leurs modes concrets, dans leurs modes variables, en un mot les rapports effectifs de nombre, étendue et durée, les espèces, les changements, les causes, les fins, les personnes, le monde (1) ». Jusqu'où peut aller la connaissance du monde ? Et d'abord qu'est-ce que ce *monde* ? C'est la synthèse des phénomènes objets d'une expérience possible sous une conscience quelconque.

Le *Monde,* c'est le Tout-Être, comprenant ce qu'on appelle vulgairement monde, univers, nature, Dieu... Du moins, c'est là une définition nominale que pose Renouvier, sauf à se demander si une pareille synthèse, unique et totale, peut se constituer par l'expérience et la science. Pour répondre à la question, il essaie d'appliquer successivement chacune des catégories à la détermination de cet ensemble.

1° *Relation.* — La totalité des choses ne saurait entrer dans un rapport avec *autre* chose : par là, le monde est immédiatement rejeté hors de la série de l'expérience possible.

2° *Nombre.* — Les phénomènes donnés (actuels, passés ou prédéterminés) ne sauraient former un tout infini, — ce serait contradiction. Ils forment donc un tout fini, et un nombre. Mais il est impossible à l'expérience et à la science d'atteindre ce tout qui les dépasse.

3° Conclusions analogues pour l'*étendue* et la *durée.* — Le monde est limité dans l'espace ; il a eu un premier commencement. — Mais il est au-dessus de notre pouvoir de déterminer ces limites de ce commencement. — La division des phénomènes a également une limite, qui exclut le plein et le continu.

4° *Qualité.* — Pouvons-nous définir la qualité spécifique du monde ? Beaucoup de philosophes l'ont essayé ; mais leur procédé est toujours le même : ils identifient à quelqu'un des genres ou à quelqu'une des différences, ce qui, par définition même, étant la synthèse totale, enveloppe tous les genres et toutes les différences.

5° *Devenir.* — Le monde devient ; mais, comme nous ne peu-

(1) Logique, 3, p. 7.

vons le déterminer à aucun moment, nous ne pouvons comparer deux états successifs, ni déterminer par conséquent son devenir.

6° *Causalité.* — Le monde contient sa ou ses causes, s'il en a, puisque, par définition, il ne laisse rien en dehors de lui. D'ailleurs, le principe de contradiction, en excluant l'infini, empêche la série ascendante des événements de se poursuivre sans fin. donc celle-ci se termine, et il y a nécessairement une ou plusieurs causes premières. Tout ce que nous pouvons dire d'elles, c'est qu'elle n'est pas ou qu'elles ne sont pas sans commencement. Mais, quant à décider entre une et plusieurs, quant à déterminer cette force première, une ou multiple, quant à fixer ses relations avec les phénomènes, tout cela est impossible.

7° *Finalité.* — Le principe de contradiction ne nous oblige pas à affirmer la fin du monde ; à plus forte raison, la nature du but dernier nous échappe entièrement. Nous devons, puisque au contraire nous affirmons le commencement des choses, y rattacher une fin, ou plusieurs fins..., mais en renonçant à apporter plus de précision que pour la force première.

8° *Personnalité.* — Une conscience enveloppant la totalité des phénomènes cesse de répondre à la notion de conscience, attendu que l'opposition du soi ou non-soi s'évanouit, dès que la conscience est identique avec le monde. On essaie de concevoir une conscience première, d'où seraient émanées les autres : l'émanation est une image obscure, et même contradictoire, car elle oblige à voir le multiple dans l'un. Ou bien on conçoit cette conscience première comme ayant créé des choses et des consciences autres qu'elle-même. Mais on se heurte à des difficultés insondables, si l'on veut concevoir l'acte créateur ; on se heurte à la contradiction, si on attribue à cette conscience première la connaissance de tous les possibles à venir.

L'hypothèse d'une pluralité primitive de consciences distinctes semble seule rationnelle ; mais, quant à déterminer leur nature, leur hiérarchie, leurs rapports, leurs actions, leurs fins, cela serait chimérique.

Donc la synthèse totale des choses nous est inaccessible. Rien n'empêche les croyances d'essayer d'y atteindre, — à la condition, bien entendu, qu'elles ne heurtent pas le principe de contradiction et qu'elles se soumettent à des exigences relatives au premier commencement, à la limitation de tout dans l'espace, etc...

Telle est, dans les grandes lignes, la matière du *Premier Essai.* — Nous y reviendrons dans la prochaine leçon, pour caractériser de plus près l'attitude de Renouvier et la nature de ses conclusions.

G. MILHAUD.

Bernardin de Saint-Pierre

Cours de M. MAURICE SOURIAU,

Professeur à l'Université de Caen.

II

Son caractère (*suite et fin*) ; ses qualités.

Nous avons vu que, sous de multiples influences, le caractère de Bernardin s'était aigri : en pleine maturité, de Saint-Pierre a une reprise d'âge ingrat.

De toutes les causes de cette dépression morale, la plus déprimante peut-être est sa situation de quémandeur éternel auprès de tous les ministres, sous Louis XV, sous Louis XVI : quelle rancœur, pour un grand écrivain, d'interrompre la préparation d'un livre comme les *Etudes*, et de rédiger ces innombrables suppliques où il énumérait ses services, rendus au pays, disait-il, et restés sans récompense ! Pour comprendre son supplice, il faudrait faire la psychologie du solliciteur, du pilier de ministère, aigri par les courbettes qu'il fait, par les rebuffades qu'il reçoit, exaspéré même par les formules d'extrême politesse qu'il est obligé d'employer, et, dans le cas spécial de Bernardin, rendu furieux par le contraste qu'il voit entre son mérite et sa fortune. A pareil métier, on peut perdre sa délicatesse, voire toute probité. Bernardin de Saint-Pierre, au contraire, sentant le danger, se redresse, et sauve sa dignité : dans une lettre écrite à la belle-sœur de Mme Necker, Mme de Germany, sorte de testament moral, et de rupture avec le monde où il a jusque-là vécu, il s'écrie, avec un peu de rancune encore, mais aussi avec fierté : « Oh ! protecteurs ! vous m'avez trop appris à vous connaître. Non, je ne veux plus, après Dieu, d'autre protecteur que le roi, le protecteur né de tout bon français. Je vis de ses bienfaits, et je veux les mériter en le servant de ma plume (1). »

N'oublions pas que ces bienfaits royaux étaient assez maigres : ils se réduisaient alors à un secours annuel de mille livres. Comment Bernardin a-t-il pu vivre ? Par une scrupuleuse atten-

(1) CXLVI, 61.

tion à établir son budget, qualité rare chez les hommes de lettres de cette époque. A cet égard, je ne connais rien de plus instructif qu'une lettre de sa sœur alors à Dieppe : le 11 mars 1781, elle lui envoie le compte du linge qu'elle a fait confectionner à sa demande, chemises, cols, caleçons, mouchoirs à tabac, bleus ou rouges, mouchoirs blancs, achat de la toile, du coton, blanchissage, façon. Au verso de la lettre, Bernardin vérifie soigneusement l'addition, qui se monte à 304 livres et 14 sous ; il constate que Catherine a bien fait les choses, mais qu'elle a oublié un détail ; en conséquence, il lui écrit : « Gardez deux mouchoirs de 5 livres, et faites marquer mon linge : vous ne parlez pas de la façon des mouchoirs (1). »

Dans ses archives, à côté de ses plus précieux manuscrits, il conserve ses notes, les comptes de sa blanchisseuse, sa quittance générale de loyer quand il quitte l'hôtel Bourbon (2). Ce n'est pas une manie de vieux garçon rangé ; c'est une heureuse habitude, puisqu'elle nous permet de constater la scrupuleuse probité financière de cet homme, qui est forcé si souvent d'emprunter. Pour faire imprimer ses *Etudes*, il est obligé de frapper à bien des caisses ; il rembourse scrupuleusement ces avances, et, le 31 mai 1785, Hennin signe le reçu suivant : « Je reconnais que M. de Saint-Pierre m'a remis entièrement la somme de six cents livres que je lui avais avancées pour l'impression de son ouvrage » (3). Hennin savait déjà, du reste, à quoi s'en tenir sur l'honnêteté de son débiteur : Bernardin, nous dit une de ses biographies, avait vendu « jusqu'à son linge et ses habits, pour rendre à M. Hennin les 2000 francs qu'il lui avait avancés à son départ de Varsovie (4). » Sur les questions d'argent et d'emprunt, les scrupules de Bernardin de Saint-Pierre sont tels, que ses amis sont obligés de s'ingénier pour lui faire accepter un prêt. A un moment d'extrême pénurie, il avoue sa détresse à son ami Girault, alors à Stockholm ; celui-ci lui répond, le 22 novembre 1776 : « Malgré toutes vos répugnances et votre extrême délicatesse, vous ne vous fâcherez pas contre moi, je l'espère, si je persiste à vous dire que le peu que j'ai est toujours à votre disposition... Si vous vous trouviez pressé, et que vous me fissiez enfin la faveur de me traiter en véritable ami, dites seulement un mot (5)... »

(1) CXLII, l. 3, f. 26.
(2) CLIX, 24 ; CLVI, 3.
(3) CXLI, l. 2, f. 78.
(4) CLXII, 168.
(5) CXXXVI, 82.

Non content de rembourser à ses prêteurs leur capital, Bernardin se croit obligé de leur payer l'intérêt, en marques publiques de sa reconnaissance, en reflets de sa gloire quand il connut la gloire. On sait quel soin il prit de publier les noms de ceux qui l'avaient aidé. Préparant un roman sur une colonie, lieu d'asile pour les malheureux de tous les pays, il esquisse les portraits des personnages : il n'a garde d'oublier l'homme qui fut sa providence à Berlin, et il projette de dépeindre sa rencontre inopinée avec M. de Taubenheim : « Nous arrivâmes le soir à une chaumière : nous y trouvâmes un quaker, un arabe : histoirine (*sic*) du premier : il s'appelait Taubenheim : il avait servi sous Frédéric ; il parlait français, avait douze enfants, avait quitté le service après avoir été blessé, ennuyé de faire parade à midi... appel le matin, appel le soir, vie d'automate... Il m'offrit sa table, car je l'avais connu à Berlin. Je ne puis exprimer sa joie... » (1).

Bernardin de Saint-Pierre est très délicat, en matière de reconnaissance ; quoique, en somme, cette qualité ne soit qu'une des formes de la probité, autrement dit, le souci de payer ses dettes de cœur, voilà qui met déjà notre héros dans la bonne moyenne de l'humanité. Et voici qui va l'élever encore d'un rang : il ne s'est pas contenté de montrer une gratitude méritoire pour les services qu'on lui rendait, il en a rendu beaucoup lui-même, et cela très longtemps, sans jamais se lasser, quand il s'agissait des siens.

En particulier, sa correspondance avec sa sœur dénote chez lui une bonté qui confine à l'héroïsme, tant elle est active et ingénieuse ; elle prend toutes les formes. Tantôt c'est un envoi d'argent, alors que Bernardin a du mal à se suffire à lui-même : sa sœur lui écrit, de Honfleur, le 22 octobre 1767, en le remerciant : « Je ne puis recevoir cela sans peine, sachant bien que votre situation n'est pas heureuse, et que votre bon cœur vous porterait à oublier vos besoins pour secourir les autres (2). » Depuis la mort de leur père, Bernardin agit en véritable chef de famille, acceptant toutes les charges de l'emploi : le 15 janvier 1773, sa sœur le remercie encore une fois de prendre soin de sa détresse, « comme un autre père » (3). Il agit de même à l'égard de ses frères, même du peu intéressant gendarme qui le met au désespoir par ses frasques ; aucune incartade de Dutailli ne peut empêcher Bernardin de lui rendre service, et Catherine l'en félicite, le 31 décembre

(1) I, 153.
(2) CXLII, l. 3, f. 77.
(3) CXLII, l. 3, f. 19.

1775 : « Je n'ignore pas tout votre empressement pour obliger notre gendarme.... Je vous reconnais partout ce que vous êtes, c'est-à-dire le meilleur des amis, titre précieux pour des frères et sœur infortunés » (1). Encore ne sait-elle pas toujours tout ce que Bernardin fait pour ses frères : il tâche de lui cacher le plus longtemps possible les inconséquences de Dominique et de Dutailli; elle lui en témoigne toute sa gratitude dans une lettre du 3 février 1783 : « Votre dernière... démontre dans tout son contenu l'amitié la plus sincère et délicate, qui m'a pénétrée par la réserve d'un secret dont vous ne me faites l'aveu qu'après que vous avez été en proie. Vous en avez supporté le fardeau en travaillant à me l'adoucir. Cette conduite est sans prix » (2).

On voit avec quelle délicatesse Bernardin traite sa pauvre sœur, avec quelle charité il tâche d'écarter de cette existence chétive et désolée tous les chagrins qu'il peut garder pour lui-même : c'est à lui que la triste vieille fille conte toutes ses petites misères, sûre de trouver du réconfort : le 8 mars 1782, elle termine ainsi le récit de sa lamentable vie : « Je ne vous remets tout ceci sous les yeux que pour vous faire voir jusqu'où mes épreuves auraient dû s'étendre, si la Providence n'eût voulu se servir de votre main pour adoucir mes maux, en les changeant pour ainsi dire de nature, puisque tout ce qui m'environne ne m'offre que des causes de chagrins ; et, dans votre cœur, j'y trouve les sources de toutes mes consolations » (3).

On loue quelquefois, à l'Académie, le jour où l'on récompense la vertu, des dévouements moins agissants et moins ingénieux. C'est un prix Montyon que je voudrais voir décerné par la critique à ce brave homme trop longtemps dénigré : aucun titre ne manque à Bernardin, ni la singularité du mérite, ni la continuité de l'effort : en décembre 1806, nous le trouvons encore secourant sa sœur, et voilà au moins trente-sept ans que cela dure ! « Je vous envoie, ma chère sœur, cent francs, moitié des deux cents que je me suis proposé de vous faire toucher tous les ans, de six mois en six mois. Je voudrais faire pour vous un peu mieux ; mais j'ai ma belle-mère et ma femme à soutenir, des maîtres en différents genres à donner à mes deux enfants. J'ai des dettes à payer et des procès à éteindre, et, après tout, je ne jouis que de revenus viagers (4). »

C'est, justement, cette crainte de mourir avant sa sœur et de la

(1) CXLII, l. 3, f. 48.
(2) CXLII, l. 3, f. 34.
(3) CXLII, l. 3, f. 43.
(4) CXLIV, 44.

laisser dans la misère, qui lui inspire une idée fort désintéressée : nous allons voir à quel point il était peu cupide, combien il avait l'esprit large en matière d'intérêt quand il s'agissait de sa famille, lui d'ordinaire si serré sur les questions d'argent : en 1783, il presse plusieurs fois sa sœur d'augmenter ses maigres ressources en plaçant à fonds perdu les quelques louis qui lui sont revenus à la mort de leur père ; elle résiste, il insiste, il la plaisante amicalement, jusqu'à ce qu'elle réponde, en pleurant, qu'elle ne veut pas, parce qu'elle compte léguer ce qu'elle appelle sa fortune à ceux qui l'ont aidée : « Traitez cela de ma part comme de faiblesse, mais non pas de sentiments feints ou plaisanterie (1). » Cela n'empêche pas Bernardin de revenir à la charge : le 5 fructidor an XII (23 août 1804), il lui annonce l'envoi d'un certain nombre de petits cadeaux, et il ajoute : « J'aurais souhaité que ma fortune me permît de faire mieux, mais je suis père de famille qui ai éprouvé de grands malheurs... Je ne parle pas des procès provenant de la succession de mon beau-père, qui durent depuis huit ans, et qui ont hypothéqué le peu de bien que j'ai au soleil.

« Ce sont ces considérations, ma chère sœur, et d'autres dont je n'ai pas voulu accroître vos peines, qui m'ont fait depuis longtemps vous donner le conseil de mettre votre bien à fonds perdu, afin de ne pas vous trouver exposée aux besoins d'un âge avancé et de vos infirmités. Adieu, chère sœur, notre espérance en Dieu seul (2). »

C'est parfait, n'est-ce pas ? C'est presque trop beau ; plus d'un lecteur sera peut-être tenté ici de sourire, et de trouver qu'il manque une ombre au tableau pour qu'il soit vivant et vrai ; en voici donc une. Bernardin n'est pas parfait, même envers sa sœur : malgré son affection, son dévouement pour elle, il ne peut lui pardonner un petit défaut qui le crispe à la longue : dans ses lettres, Catherine met l'orthographe d'une façon invraisemblable ; il la gronde, elle se pique ; le 28 mai 1785, elle lui répond, non sans malice : « C'est de vous que je tiens que la noix a l'écorce amère, quoique le dedans n'en soit pas moins bon... Je ne suis pas à l'abri de tout reproche ; mais adoucissez-les, surtout quand vous attaquez mon incapacité, ne pouvant la corriger, puisque je ne la connais pas (3). »

C'est, du reste, pour Bernardin, une nouvelle occasion de rendre service à sa sœur : lui qui ménage précieusement son temps,

(1) CXLII, l. 3, f. 31.
(2) CXLV, 74.
(3) CXLII, l. 2, f. 2.

il pousse le dévouement jusqu'à recopier de sa main les lettres de Catherine, quand elle doit écrire à des étrangers. Elle l'en remercie, le 13 mai 1787, dans un billet dont je respecte l'orthographe :

« Vous mavez obligée sensiblement dans la copie que vous mavez donée pour M. votre a my vous avez Raison jay bien des sujest destre humiliée dans ma per sones. ésurtout dans mon écriture. Dont j'ay toutes fois senti la disgrase par votre sensibilité à se sujet qui a joutoit à la miene ; mais fautes de pouvoir me jugée moi-même je ny puis à porter de changement. Au contraire cela mintimide au point de men impauser. Jus que là javest cru pouvoir mettre mais pencez au jour, mais il nent est plus dont je ne sois efreyée... Je réclame leur indul jences indispensable envers notre sexe dont le jenre dé du casion na pas tou jours permis den savoir daventages (1) ».

A moins d'être un partisan convaincu de la réforme orthographique, on trouve ces quelques lignes agaçantes pour l'œil : songeons que Bernardin a déchiffré des centaines de pages de cette force, et pardonnons-lui son impatience.

En somme, excellent pour sa sœur et ses frères, B. de Saint-Pierre est une vraie providence pour tous les siens ; ses neveux ne sont pas à plaindre. Parmi d'autres preuves à l'appui, je trouve dans sa correspondance une lettre que le général Clarke lui envoie, en 1810 : « Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 30 août dernier, et l'exemplaire que vous avez bien voulu m'envoyer d'une nouvelle édition de *Paul et Virginie*. Je suis très sensible aux remerciements que vous m'adressez au sujet de l'admission de Monsieur votre petit neveu à l'Ecole militaire de Saint-Cyr...

LE MINISTRE DE LA GUERRE,
Duc de Feltre (2) ».

Ce n'est pas de Bernardin qu'on pourrait dire : *dissimulator opis propriæ, sibi commodus uni*. Mais, peut-être, pourrait-on objecter que cette générosité de B. de Saint-Pierre, réservée à sa famille, est une qualité privée, et qu'elle ne suffirait pas à justifier l'épigraphe de ses œuvres : *miseris succurrere disco*. C'est pourtant bien là la devise de sa vie entière, car ce n'est pas seulement l'auteur qui pense ainsi ; l'homme agit de même. Sa réputation de bonté est si bien établie auprès de ses contemporains que les malheureux s'adressent à lui en toute confiance : une

(1) CXLII, 16.
(2) CXLI, l. 2, f. 80.

étrangère, Mlle V. Fortescue, lui écrit de Dresde, le 26 août 1801, pour lui demander de l'aider à retrouver ses parents qu'elle a perdus depuis dix ans ; et quelle raison invoque-t-elle à l'appui d'une demande aussi indiscrète ? Elle se déclare « persuadée que le cœur sensible de l'auteur des *Etudes de la Nature* s'intéressera toujours en faveur de l'infortune (1) ». Quelle réponse fit Bernardin ? Je l'ignore ; mais nous avons la preuve que, dans des cas pareils, il a agi : une protestante du Poitou, dont la famille a été ruinée par la Révocation, lui écrit le 20 avril 1790 : « Je ne sais, Monsieur, comment vous exprimer toute ma reconnaissance d'avoir eu égard à ma requête, et de la promptitude et du zèle que vous avez mis à me servir sans me connaître (2) ». Il aime à faire le bien, on ne peut plus le nier ; et il aime à le faire discrètement : une de ses amies, Lucette Chappell, lui écrit, le 14 octobre 1790, de Bretagne, à propos d'un service qu'il lui a rendu sans la prévenir : « Je reconnais bien là M. de Saint-Pierre : il fait le bien pour l'amour de le faire, et non pour s'en faire gloire (3). » Ce n'est pas un compliment, c'est la vérité ; écoutez cet épisode de son passage à Lorient ; c'est le plus touchant commentaire de ce mot de Bossuet : dans un triste ménage, un pot cassé est une perte considérable :

« Un jour, j'entendis des plaintes pitoyables. Je vis un groupe de femmes qui entouraient une jeune fille de dix-huit ans toute en larmes. Je demandai le sujet d'une douleur si profonde. C'est, me dit-on, qu'allant à la fontaine, elle a cassé sa cruche. — Je tirai vingt-quatre sols de ma poche, et je les lui donnai. Jamais la joie et la consolation descendue du ciel ne peignirent sur le visage d'un mortel autant de joie que ma pièce de vingt-quatre sols sur le visage de cette pauvre fille. Pour moi, jamais je n'achetai un plaisir aussi pur, aussi vif, à si bon marché. J'ai dépensé bien des écus pour une jouissance, qui ne m'ont laissé aucun souvenir.

« J'admirais combien les gens riches peuvent faire d'heureux à bon marché. Mais, aussi, j'admirai combien [est] misérable l'espèce humaine en Europe, puisque la perte d'une cruche pouvait réduire presque au désespoir une créature (4) ».

C'était beaucoup pour Bernardin, pauvre lui-même, qu'une pièce de vingt-quatre sous. Il n'était pas prodigue de son argent, mais il savait le donner. Il était également ménager de son temps,

(1) CXXXV, 5.
(2) CLI, l. 2, f. 57.
(3) CLVII, l. 2, f. 25.
(4) Abbé Lebarq, Œuvres oratoires de Bossuet, VI, 235. — Bernardin de Saint-Pierre, mss. LVIII, f. 4.

sa seule richesse, et pourtant il savait le dépenser pour autrui. En voici une preuve, que, seuls, ses manuscrits pouvaient nous révéler : ce sont les brouillons de deux pétitions écrites de sa main ; les dates et certains détails prouvent qu'elles ne lui sont pas personnelles : il les a composées et corrigées, pour un ami, aussi soigneusement que pour lui-même (1). Quand il ne peut mettre au service d'autrui ni son temps, ni son argent, alors il s'adresse à ses amis, et fait traite sur leur charité ; Mme Mesnard lui écrit : « Mon mari s'occupe du malheureux que vous lui avez recommandé (2) ».

Voilà l'homme qu'on a accusé d'insensibilité. C'est une pure calomnie ; mais, on le sait, il suffit qu'une accusation calomnieuse soit une fois lancée pour qu'elle fasse son chemin. C'est ainsi que certains de ses contemporains lui ont reproché de n'avoir guère pratiqué envers les noirs l'humanité qu'il prêchait aux planteurs, d'avoir été inhumain pour ses propres esclaves. Et certainement, pendant son exploration de l'Ile de France, il leur faisait porter une charge de cinquante kilos, tandis qu'il cheminait allègrement, n'ayant pour tout bagage qu'un fusil, une paire de pistolets et un couteau de chasse. Mais n'est-ce pas ce que faisaient alors tous les Européens aux îles, ce que font encore aujourd'hui tous les explorateurs en Afrique, et cela sans être des bourreaux ? Pourquoi blâmer spécialement Bernardin ? D'où venaient ces reproches ? Des propriétaires d'esclaves, qui ne lui pardonnaient pas d'avoir pris parti pour les nègres : aujourd'hui encore, il est détesté et calomnié par les Mauriciens : « Pourquoi ? se demande le dernier voyageur qui ait visité l'île. — Parce qu'il fut le précurseur de l'œuvre antiesclavagiste. L'Ile de France ne le lui a pas encore pardonné (3) ! »

On trouve rarement l'origine et l'explication d'une calomnie. Puisque nous avons cette bonne fortune, espérons qu'on ne calomniera plus le cœur de Bernardin de Saint-Pierre. Loin d'être insensible aux malheurs d'autrui, il était au contraire fort « sensible », dans le meilleur sens du mot ; dans sa lettre apologétique à Mme Necker, il a pu se rendre cette justice : « J'ai de la sensibilité, et je suis dans l'infortune : malheur à moi ! Mais qu'ai-je pu faire de mieux que de lui donner l'essor dans la reconnaissance et de l'étouffer dans le ressentiment (4) ? »

Bernardin était assez « sensible » pour comprendre l'âme fémi-

(1) LXIV, 4.
(2) CLIX, l. 2, f. 10.
(3) Leclercq, *Au pays de Paul et Virginie*, p. 113.
(4) CXIX, 4.

nine de son temps. Nul, alors, n'a parlé avec plus de délicatesse des qualités et des vertus de ses contemporaines. Quel féministe de nos jours a jamais trouvé mieux que cet hommage à l'énergie de la femme : « Les âmes les plus délicates sont celles qui se raidissent davantage, comme les cordes faites de soie (1). »

Quiconque est faible, quiconque est victime de sa faiblesse, trouve un avocat dans Bernardin de Saint-Pierre : il défend jusqu'aux animaux que l'on fait souffrir inutilement. Mme de la Berlière lui avait parlé, le 1er août 1786, d'une expérience, qui, « étant toute nouvelle pour moi, m'a paru fort singulière, c'est de faire changer de peau à une limace jusqu'à trois ou quatre fois, en la couvrant de tabac. » Dans sa réponse, Bernardin a dû protester contre une pareille cruauté, car Mme de la Berlière lui répond, le 27 octobre, sur un ton piqué : « Quant à l'histoire de la limace, votre réflexion serait infiniment juste, si je n'avais eu l'honneur de vous marquer que j'avais été simplement témoin de cette expérience qui véritablement m'a paru singulière. J'avoue cependant que je ne me suis pas prodigieusement attendrie sur son sort : car, quoique je n'aie pas à me reprocher d'avoir jamais de propos délibéré tourmenté un animal, il m'a toujours paru (et les observations des naturalistes confirment, ce me semble, les miennes) que les insectes ont peu ou point de sensibilité. Mais laissons cela, Monsieur... (2) »

On le voit, sans se faire le courtisan de la femme, sans rien passer même à ses amies, Bernardin de Saint-Pierre a aimé les femmes, et, ce qui est plus méritoire, a su s'en faire aimer, malgré ses rudesses. Il s'avance vers la postérité, entouré d'un chœur d'admiratrices douces, sensibles, spirituelles, qui l'ont adoré, adulé, sans lui faire perdre la tête. Si nous le jugions uniquement d'après les madrigaux que lui débitaient ses correspondantes, peut-être nous ferions-nous de lui une idée un peu trop avantageuse. Jugeons-le donc uniquement d'après le témoignage de ses amis : il suffit à sa gloire. André Michel, le *bon abbé*, lui écrit, le 2 mai 1785 : « Une âme céleste, que le malheur a éprouvée sans lui ôter de ses ressorts, une sensibilité vive et profonde... voilà, mon cher compatriote, ce que j'ai admiré dans votre étude de la nature. Cet excellent ouvrage m'a fait souvent répandre des larmes délicieuses... » (3). Ses œuvres ne font que refléter son âme. Girault, sceptique comme tous les diplomates,

(1) CXIX, 48.
(2) CXXXVIII, 95, 96.
(3) CXXXIX, 14.

apprécie en Bernardin « l'excellent jugement, l'exacte probité » (1) ; une autre fois, il affirme que l'honneur est le fond du cœur de Bernardin de Saint-Pierre (2). Nous demanderons le mot de la fin à son meilleur ami : l'exquis Taubenheim, bon juge en fait de vertu pratique, a proclamé plusieurs fois « l'excellence de son caractère » (3).

M. Souriau.

Bibliographie

Maurice Souriau. — *Bernardin de Saint-Pierre d'après ses manuscrits*. 1 vol. in-12, LIX-420 pages. Société française d'Imprimerie et de Librairie.

Va-t-il nous falloir « découvrir » tous les auteurs que nous croyions connaître, et tous les jugements traditionnels vont-ils se trouver, l'un après l'autre, revisés de fond en comble ? Depuis le fameux rapport de Cousin sur les *Pensées* de Pascal, combien d'ouvrages du XVIIe et du XVIIIe siècle nous sont apparus suspects, combien d'éditions à refaire ! Voici qu'aujourd'hui M. Souriau nous révèle un nouveau méfait : *tout* le Bernardin de Saint-Pierre posthume est du faux Bernardin. Pourtant que de raisons nous avions eues pour l'accepter sans défiance : c'est Aimé Martin qui avait « procuré » ces œuvres, et Aimé Martin faisait profession de tant d'admiration, de tant de zèle, de tant de respect pour le premier mari de sa femme ! Nous étions bien abusés ! M. Souriau a étudié les manuscrits de Bernardin de Saint-Pierre déposés à la Bibliothèque du Havre. D'autres l'avaient fait avant lui, mais autrement. Ils ont d'un œil rapide parcouru quelques cartons ; ils y ont puisé au hasard et non sans erreur ; puis ils ont crié victoire, comme si le travail était fait. Il n'était même pas ébauché. M. Souriau nous démontre — grâce à un examen sérieux — qu'Aimé Martin a falsifié à la fois la biographie et les œuvres de Bernardin ; il a *corrigé* ses écrits, supprimant, ajoutant, tronquant, modifiant à son gré ; il a effrontément collaboré avec l'auteur défunt ; il a signé Bernardin ce qui était du Martin, ou il a signé Martin ce qui était du Bernardin, — et je ne sais lequel de ces méfaits est le pire.

(1) CXXXVI, 81.
(2) CXXXVI, 62.
(3) CLIII, 11 et 9.

Toute la biographie de Bernardin, établie sur les textes faux ou les récits mensongers d'Aimé Martin, était à refaire. M. Souriau la refait et corrige bien des erreurs. Le caractère de son auteur en ressort-il vraîment grandi, et M. Souriau ne se fait-il pas, là-dessus, quelques illusions ? Peu importe : favorable ou non, c'est la vérité que nous avons maintenant, et l'on ne saurait trop louer le savant professeur de l'avoir révélée. Son livre, que l'on sent véridique et solide, se lit comme un roman : n'est-ce pas, d'ailleurs, un roman que l'histoire du *vrai* Bernardin ? Enfin M. Souriau nous permet de lire désormais les *vraies Harmonies de la Nature* et autres œuvres posthumes. C'est un inappreciable service rendu aux lettres françaises.

G. MICHAUT.

*
* *

ABBÉ DELFOUR, *Catholicisme et Romantisme*, 1 vol. in-12, XXV-341 pages, Société Française d'Imprimerie et de Librairie.

Voici qui n'est pas tendre pour le romantisme. M. l'abbé Delfour s'est inquiété de voir les grands écrivains du XIXe siècle envahir peu à peu les programmes des examens. Il s'est demandé s'ils étaient vraiment dignes d'être — au sens scolaire — des classiques, si la valeur morale et même la valeur littéraire de leur œuvre leur méritait d'être appelés à former l'âme et l'esprit de la jeunesse. De son enquête est sorti ce volume.

N'y a-t-il pas, peut-être, un peu d'exagération et d'étroitesse systématique ? Ceux mêmes qui croiraient médiocrement à la vertu *éducative* du romantisme, n'opposeraient-ils pas quelques réserves aux anathèmes de M. l'abbé Delfour ? Préoccupé (comme il est bien naturel et bien légitime) de l'idée religieuse, ne découvre-t-il point parfois le « rationalisme », le « protestantisme », le « kantisme » et même le « dreyfusisme », là où ils n'ont que faire ? Je n'oserais le nier. Mais quoi ! puisque la critique de M. l'abbé Delfour est ouvertement, loyalement confessionnelle, il n'est que de l'accepter telle quelle. Placé à un point de vue qui n'est pas celui de la plupart des critiques, soutenu par tout ce que le catholicisme (à ne le considérer même que de l'extérieur, en profane) donne de vigueur et de cohérence à la pensée qui l'accepte, il nous fait apercevoir les œuvres et les hommes sous un jour nouveau. Son étude attentive et bien informée découvre des caractères que tous n'ont pas aperçus. — Sur ce qu'il y a de l'individualisme protestant dans l'œuvre de Rousseau et de ses successeurs, — sur la naissance et les progrès du matérialisme

littéraire, — sur la nature de la sensibilité romantique et ce qu'on peut bien en appeler avec lui les déviations, — sur le mal du siècle, — sur l'inspiration générale de Victor Hugo, de Lamartine, de leurs contemporains et de leur postérité littéraire, — sur notre temps même, M. Delfour exprime des idées personnelles, des idées intéressantes, que l'on discutera, mais dont ceux mêmes qui les discuteront tireront souvent profit. G. MICHAUT.

*
* *

Cent pages d'allemand pratique, par M. ALBERT MICHEL, *lieutenant à la Garde républicaine*, librairie G. Kleiner, Paris, 1905, 1 vol. in-12, 2 fr. 50.

Le lieutenant Albert Michel est un actif et ardent propagandiste de l'étude des langues étrangères. Il a consacré tous les loisirs de son métier à ce but ; ses nombreux écrits, ses conférences, ses cours n'en font pas un inconnu pour nous.

Les « Cent pages d'allemand pratique » constituent un *Cours complet*, fruit d'une expérience de plusieurs années sur de nombreux élèves, pris dans tous les milieux.

Nul n'ignore que la circulaire du ministre de l'Instruction publique a réformé complètement, en 1902, l'enseignement si défectueux des langues vivantes. Cependant l'emploi désormais officiel de la « méthode directe » n'a pas, à l'usage, donné des résultats également bons partout.

Le lieutenant Michel a précisément attendu cette mise à l'essai des nouveaux procédés d'enseignement pour parachever son livre.

Il nous apporte, aujourd'hui, une méthode toute personnelle, dans laquelle les *moyens* sont mis en harmonie avec le *but*.

L'auteur veut voir appuyer un *maximum de pratique* par un *minimum de théorie* et, très habilement, résume en quelques formules, faciles à retenir, les éléments essentiels de la grammaire. Ces formules, jointes aux conseils pratiques, facilitent singulièrement l'étude de l'allemand.

Ajoutons que l'ouvrage que nous recommandons est à deux fins : il offre, d'une part, le moyen d'apprendre seul ; de l'autre, il peut être employé concurremment avec n'importe quelle méthode en usage.

Cet ouvrage est donc appelé à rendre de grands services, en raison des formules si concises et si pratiques qu'il contient. En essayer et employer une seule équivaut à son adoption immédiate.

Sujets de devoirs.

UNIVERSITÉ DE BESANÇON

LICENCE ÈS LETTRES.

Composition française.

Les règles de la tragédie au 3e chant de l'*Art poétique* de Boileau.

Thème latin.

Fénelon, *Dialogues sur l'Eloquence*, II : « Cicéron a eu raison de dire.... »

Dissertation latine.

Cæsar atque Tacitus, utpote rerum germanicarum auctores, inter se conferantur. — Cæsar : *de Bello gallico*, VI, XXI et seq.; — Tacite, *de Moribus Germanorum*.

Thème grec.

Bossuet, *Histoire universelle*, III, 3 : « Les Egyptiens sont les premiers... aussi rigoureusement que l'assassin. »

Philosophie.

Justice, charité, solidarité. — Rapports et importance de ces trois vertus.

ALLEMAND.

Version.

Nathan der Weise, die Fabel der drei Ringe, 60 vers à partir de « Vor grauen Iahren... ».

Thème.

A. Daudet : *Le Curé de Cucugnan*, 60 lignes à partir du commencement.

Composition.

Lessing und das Bürgerdrama.

AGRÉGATION.

Composition française.

Le sujet déjà indiqué sur *Mithridate*.
L'apologie de la comédie dans la préface de *Tartuffe*.

Version latine.

Histoires de Tacite, l. I, ch. XVI : « Si immensum... loquebantur. »

Thème grec.

La Bruyère, chap. *de l'Homme* : « La jalousie et l'émulation s'exercent sur le même objet... de l'esprit et du mérite. »

Le gérant : E. FROMANTIN.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (Ire Série) N° 16 23 FÉVRIER 1905

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes français du temps de la Révolution.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

Saint-Lambert.

Saint-Lambert est un Lorrain; il est né en 1716 à Nancy, d'après les anciens dictionnaires, — à Vézelise, si l'on en croit Sainte-Beuve, sans doute mieux informé. Il est mort, à Paris, le 9 février 1803. Il appartenait à une famille noble et pauvre. Elevé chez les Jésuites de Pont-à-Mousson, il fut confié très jeune, à dix-huit ou dix-neuf ans, au roi Stanislas, duc de Lorraine, qui le nomma exempt des gardes du roi, puis grand maître de la garde-robe. C'est comme très brillant Grand Maître de la garde-robe qu'il faisait, vers 1746-1748, les délices des cours de Lunéville et de Nancy. Ses premiers vers remontent à sa vingtième année, s'il faut en croire les éditeurs de Kehl, qui datent de 1736 l'épître suivante à M. de Saint-Lambert :

Mon esprit avec embarras
Poursuit des vérités arides ;
J'ai quitté les brillants appas
Des Muses, mes dieux et mes guides...
Ma muse, les yeux pleins de larmes,
Saint-Lambert, vole auprès de vous ;

Elle vous prodigue ses charmes ;
Je lis vos vers, j'en suis jaloux.
Je voudrais en vain vous répondre ;
Son refus vient de me confondre ;
Vous avez fixé ses amours,
Et vous les fixerez toujours.
Pour former un lien durable,
Vous avez sans doute un secret ;
Je l'envisage avec regret,
Et ce secret, c'est d'être aimable.

Que Voltaire se soit occupé d'un petit poète comme le jeune Saint-Lambert, cela étonne au premier abord. Pourtant rien ne contredit cette date de 1736. Voltaire se trouvait déjà à Cirey, il était en rapports avec la cour de Lunéville. Puis vous le connaissez ; vous savez que tout hommage lui était agréable, qu'il avait la coquetterie de répondre en vers aux poètes qui lui écrivaient. Il n'y a donc pas de raison pour repousser cette date, que je vous donne pourtant sous bénéfice d'inventaire.

En tout cas, et ceci est d'une authenticité malheureusement absolue, en 1748, Saint-Lambert tombe amoureux de Mme du Châtelet, une des reines de ce petit Olympe qu'était la cour de Lunéville. Nous avons la correspondance de Mme du Châtelet et de Saint-Lambert pendant ces années 1748-1749. Les lettres de notre poète sont d'une sécheresse, d'une impertinence spirituelle, d'une grossièreté foncière et d'une élégance superficielle, qui ne me laissent aucun doute sur la nature des sentiments qu'éprouva Saint-Lambert pour cette femme, d'ailleurs, plus âgée que lui. Il me semble avoir voulu s'offrir la gloire de séduire une femme illustre par son savoir, par son génie, par sa liaison avec Voltaire, et le malin plaisir d'être désagréable à Voltaire, de le mettre en colère, ou, du moins, de le rendre ridicule dans une petite cour pleine de commérages. Ce qui est certain, c'est que Mme du Châtelet fut sérieusement prise, qu'elle fit des folies, se compromit abominablement et devint bientôt la fable de l'Europe. Ce qu'il y a d'intéressant à connaître, dans cette affaire, ce sont les sentiments de Voltaire : nous savons qu'il entra d'abord dans une fureur épouvantable, et vous devinez ce que pouvaient être les colères de cet homme nerveux, maladif et, somme toute, névropathe. Puis, pour ne pas paraître ridicule, il s'efforça de prendre la chose avec ce scepticisme élégant et supérieur qui est celui du XVIIIe siècle ; il ne voulut pas avoir l'air de trancher du maître et de tenir ce raisonnement toujours un peu stupide : « Cette femme est à moi, donc je n'admets pas qu'on vienne me la prendre... » Voici comment il parle de Saint-Lambert au mois de mars 1749,

c'est-à-dire à une époque où la passion de Mme du Châtelet a eu déjà un commencement de conséquence, et où Voltaire ne pouvait rien ignorer : « Je me porte trop mal pour envoyer des vers à Votre Majesté (c'est à Frédéric II qu'il s'adresse); mais en voici qui valent mieux que les miens. Ils sont d'un capitaine dans les gardes du roi Stanislas; ils sont adressés au prince de Beauvau. L'auteur, nommé Saint-Lambert, prend un peu ma tournure et l'embellit. Il est comme vous, Sire; il écrit dans mon goût. Vous êtes tous deux mes élèves en poésie; mais les élèves sont bien supérieurs, pour l'esprit, au pauvre vieux maître poète. » Un peu plus tard, le 28 août 1749, Voltaire, mieux informé encore, si c'est possible, écrit au comte d'Argental, dans une lettre qui a un caractère plus intime : « J'ai vu, aujourd'hui, une centaine de vers du poème des *Saisons* de M. de Saint-Lambert. Il fait des vers aussi difficilement que Despréaux ; il les fait aussi bien, et, à mon gré, beaucoup plus agréables. J'ai là un terrible élève. J'espère que la postérité m'en remerciera; car, pour mon siècle, je n'en attends que des vessies de cochon par le nez. Saint-Lambert, par parenthèse, ne met pas de comparaison entre *Rome sauvée* et *Sémiramis*. Savez-vous que c'est un homme qui trouve *Electre* détestable ? Il pense comme Boileau, s'il écrit comme lui. »

Et maintenant comment Voltaire parle-t-il à Saint-Lambert ? C'est ce que nous savons par une épître qu'il lui adresse en mars 1749, c'est-à-dire dans le même mois que la lettre à Frédéric, dont je vous ai lu les dernières lignes. Cette épître nous permet de pénétrer le caractère de Voltaire ; elle nous le montre prenant, en face de l'Europe qui lui jette des regards railleurs, une attitude de pardon, d'indulgence ou de hautaine indifférence:

Tandis qu'au-dessus de la terre,
Des aquilons et du tonnerre,
La belle amante de Newton
Dans les routes de la lumière
Conduit le char de Phaéton,
Nous attendons paisiblement,
Près de l'onde castalienne,
Que notre héroïne revienne
De son voyage au firmament;
Et nous assemblons, pour lui plaire,
Dans ces vallons et dans ces bois,
Les fleurs dont Horace autrefois
Faisait des bouquets pour Glycère.
Saint-Lambert, ce n'est que pour toi
Que ces belles fleurs sont écloses ;
C'est ta main qui cueille les roses
Et les épines sont pour moi.

Ce vieillard chenu qui s'avance,
Le Temps, dont je subis les lois,
Sur ma lyre a glacé mes doigts,
Et des organes de ma voix
Fait trembler la sourde cadence.
Les grâces dans ces beaux vallons,
Les dieux de l'amoureux délire,
Ceux de la flûte et de la lyre,
T'inspirent tes aimables sons.
Avec toi dansent aux chansons
Et ne daignent plus me sourire.

Dans l'heureux printemps de tes jours,
Des dieux du Pinde et des amours
Saisis la faveur passagère ;
C'est le temps de l'illusion.
Je n'ai plus que de la raison :
Encore, hélas ! n'en ai-je guère.

Mais je vois venir sur le soir
Du plus haut de son aphélie
Notre astronomique Emilie
Avec un vieux tablier noir,
Et la main d'encre encor salie.
Elle a laissé là son compas,
Et ses calculs, et sa lunette ;
Elle reprend tous ses appas ;
Porte-lui vite à sa toilette
Ces fleurs qui naissent sous tes pas,
Et chante-lui sur ta musette
Ces beaux airs que l'amour répète
Et que Newton ne connut pas.

Il serait, assurément, plus digne de ne rien dire; mais, du moment qu'on veut parler, il est difficile de s'en tirer d'un plus grand air, d'un meilleur ton, avec plus de bonne grâce attristée. Car, traduite en prose, cette épître signifie : cela est mon abdication; sans que je sois très vieux, vous êtes plus jeune que moi; il n'y a plus de roses que pour vous, je m'incline devant vous, et, comme je suis indulgent, — n'est-on pas bien forcé de l'être quand on n'est pas tout à fait le mari ? — je vous pardonne.

Vous savez que, peu après, Mme du Châtelet accoucha d'une petite fille; que, sur sa prière, Voltaire annonça cette naissance à leurs amis dans des lettres bouffonnes, qui sont navrantes à lire après coup; et vous savez aussi que, moins de huit jours après, Mme du Châtelet était morte. Voltaire en eut un chagrin profond. Le ton de certaines lettres écrites alors de Lunéville, de Cirey, ou pendant son retour à Paris, pourrait faire croire à une sorte de commencement de démence. Les hommes de cette trempe se relèvent vite, il est vrai ; mais, pendant cinq ou six

semaines, son état fut inquiétant. Ce qui est plus significatif encore que ses lettres, ce sont toutes les sottises qu'il a faites après la mort de Mme du Châtelet.

Privé de l'amie qui tenait pour lui le gouvernail, il ne savait plus que devenir ni à quoi se rattacher. Au lieu de revenir à Paris se mettre entre les mains, ou, comme il aimait à dire, sous les ailes de ses amis d'Argental, qui lui offraient leur protection infiniment délicate et tendre, il se laissa tenter par les cajoleries du roi de Prusse, et, à l'âge de cinquante-six ans, il alla se planter entre les griffes d'un homme qu'il connaissait à peine. C'est un des signes les plus frappants du trouble mental ou, tout au moins, du désordre de cœur, où l'avait plongé son deuil.

Pendant longtemps, il n'y eut plus la moindre relation entre Voltaire et Saint-Lambert. Mais, dix ans plus tard, ils recommencent à correspondre, et dans les meilleurs termes, ce qui ne doit vous paraître ni honteux ni indigne de la part de Voltaire : le temps est un grand maître, et il n'y avait pas de raison pour que Voltaire gardât à son rival une rancune éternelle. Le 9 juillet 1758, il lui écrivait en ces termes : « Mon cher Tibulle, votre lettre a ragaillardi le vieux Lucrèce. Je ne me pendrai pas absolument comme fit le bon philosophe, et j'ai la plus grande envie de vivre avec tous..... Avez-vous à Commercy M. de Tressan ? C'est bien le meilleur et le plus aimable esprit qui soit en France ; et M. Devaux, jadis Panpan, est-il aussi à Commercy ? (Cela indique que Voltaire, en 1758, pouvait se rappeler sans en souffrir les souvenirs de la cour de Lunéville). Conservez-moi un peu d'amitié. Comment va votre machine, jadis si frêle ? Je suis un squelette de soixante-quatre ans, mais avec des sentiments vifs, tels que vous les inspirez. Mandez-moi aux Délices, près de Genève, de quoi il est question et raimez un peu le Suisse Voltaire. » Cette lettre doit être une des premières échangées depuis l'événement tragique; elle est fort gracieuse et tout à fait digne.

Onze ans après, le 7 mars 1769, Voltaire écrivait à Saint-Lambert : « Je reçus, hier matin, Monsieur, le présent dont vous m'avez honoré (1), et vous vous doutez bien à quoi je passai ma journée. Il y a bien longtemps que je n'ai goûté un plaisir plus pur et plus vrai. J'avais quelques droits à vos bontés, comme votre confrère dans un art très difficile, comme votre ancien ami, et comme agriculteur. Vous aurez beaucoup d'admirateurs; mais je me flatte d'avoir senti le charme de vos vers

(1) Il s'agit du poème des *Saisons*.

et de vos peintures plus que personne. Je crois me connaître un peu en vers ; les grands plaisirs, dans tous les arts, ne sont que pour les connaisseurs. J'ai éprouvé, en vous lisant, une autre satisfaction encore plus rare, c'est que vous avez peint précisément ce que j'ai fait :

O que j'aime bien mieux ce modeste jardin,
Où l'art, en se cachant, fécondait le terrain !... (1)

« Voilà mon aventure. De longues allées où, parmi quelques ormeaux et mille autres arbres, on cueille des abricots et des prunes ; des troupeaux qui bondissent entre un parterre et des bosquets ; un petit champ que je sème moi-même, entouré d'allées agréables ; des vignes, au milieu desquelles sont des promenades ; au bout des vignes, des pâturages, et, au bout des pâturages, une forêt. C'est chez moi que mûrit *la figue à côté du melon* (2), car je crois que vous n'avez guère de figues en Lorraine. Je dois donc vous remercier d'avoir si bien dit ce que j'aurais dû dire... »

Tout cela nous aide à comprendre l'admiration si souvent exprimée de Voltaire pour Saint-Lambert : Voltaire s'est reconnu dans les peintures que faisait Saint-Lambert de la vie champêtre et de ses agréments.

Et, le 4 avril : « Quand je vous dis que votre ouvrage est le meilleur qu'on ait fait depuis cinquante ans, je vous dis vrai. Quelques personnes vous reprochent un peu trop de *flots d'azur*, quelques répétitions, quelques longueurs, et souhaiteraient dans les premiers chants des épisodes plus frappants. Je ne peux, ici, entrer dans aucun détail, parce que votre ouvrage court tout Genève et qu'on ne le rend point ; mais soyez très certain que c'est le seul de notre siècle qui passera à la postérité, parce que le fond en est utile, parce que tout y est vrai, parce qu'il brille presque partout d'une poésie charmante, parce qu'il y a une imagination toujours renaissante dans l'expression... Je vous conjure, mon cher successeur, de presser la bonne volonté de M. le prince de Beauvau... »

A ce moment, Saint-Lambert songeait à l'Académie, et Voltaire était un de ses plus chauds partisans : « Sans doute, vous serez des nôtres à la première place vacante, lui avait-il écrit quelques jours avant. Si c'est la mienne, je m'applaudis de vous avoir pour successeur... »

(1) *Les Saisons*, chant I, vers 307-8.
(2) *Les Saisons*, page 726, chant I, vers 316.

Le mot n'est pas heureux : il est bien certain que Voltaire n'y a pas vu malice, c'eût été d'une suprême indécence; mais il a dû faire sourire ce... dirai-je mauvais cœur?... ce cœur douteux qu'était M. de Saint-Lambert.

Voici une épître en vers qui date de la même époque : destinée à être lue par les académiciens, c'est une proclamation du général Voltaire à la veille de la bataille académique :

Chantre des vrais plaisirs, harmonieux émule
Du pasteur de Mantoue et du tendre Tibulle,
Qui peignez la nature et qui l'embellissez,
Que vos *Saisons* m'ont plu ! Que mes sens émoussés
A votre aimable voix se sentirent renaître !
Que j'aime, en vous lisant, ma retraite champêtre !
Je fais, depuis quinze ans, tout ce que vous chantez.

Vous avez reconnu ce vers ? Il est à remarquer qu'une pièce de vers est souvent un écho d'une lettre en prose. Vous le constatez chez Lamartine, chez Hugo, chez Musset : en effet, toutes les fois qu'en écrivant une lettre ils trouvent une pensée poétique, ils la réservent avec soin pour en faire un poème.

Dans ces champs malheureux, si longtemps désertés,
Sur les pas du Travail j'ai conduit l'Abondance ;
J'ai fait fleurir la Paix et régner l'Innocence.
Ces vignobles, ces bois, ma main les a plantés;
Ces granges, ces hameaux désormais habités,
Ces landes, ces marais changés en pâturages,
Ces colons rassemblés, ce sont là mes ouvrages :
Ouvrages fortunés, dont le succès constant
De la mode et du goût n'est jamais dépendant;
Ouvrages plus chéris que *Mérope* et *Zaïre*,
Et que n'atteindront point les traits de la satire !

Avec une recommandation comme celle de Voltaire, Saint-Lambert n'avait pas à craindre un échec : il fut nommé académicien en 1770. Sa vie fut, dès lors, très calme : il fréquenta les salons académiques, ceux de Mme Geoffrin, de Mlle Quinault, et, plus tard, de Mme de Necker. Il était en liaison suivie, et véritablement éternelle, avec Mme d'Houdetot depuis 1752. Il vivait avec elle l'hiver au Marais, et l'été à Eaubonne.

Les *Saisons*, publiées en 1769, eurent une réputation immense. Vous avez vu ce qu'en pensait Voltaire ; tel n'était point l'avis de tout le monde.

Mme du Deffand, qui n'était pas du métier et qui n'en croyait que son impression, écrivait à Horace Walpole (12 mars 1769) : « Ce Saint-Lambert est un esprit froid, fade et faux ; il croit regorger d'idees, et c'est la stérilité même; et, sans les *roseaux*, les

ruisseaux, les *ormeaux* et leurs *rameaux*, il aurait bien peu de choses à dire ». — Horace Walpole renchérit encore sur ce jugement : « Ah ! que vous en parlez avec justesse ! répond-il à Mme du Deffand. Le plat ouvrage ! Point de suite, point d'imagination ; une philosophie froide et déplacée ; un berger et une bergère qui reviennent à tous moments ; des apostrophes sans cesse, tantôt au bon Dieu, tantôt à Bacchus ; les mœurs et les usages d'aucun pays. En un mot, c'est l'Arcadie encyclopédique. »

Voici maintenant l'opinion de Grimm, rapportée par Sainte-Beuve. Grimm se demande comment Saint-Lambert, qui passa une partie de sa vie à la campagne, n'a pas mieux vu et mieux rendu tant de scènes réelles, de circonstances familières et frappantes : « Pourquoi M. de Saint-Lambert n'a-t-il pas trouvé tout cela avant moi? C'est que son corps était aux champs, et que son âme était à la ville... — Mais, direz-vous, M. de Saint-Lambert est instruit ? — Plus que beaucoup de littérateurs, mais un peu moins qu'il ne croit l'être. — Il sait sa langue ? — A merveille. — Il pense? — J'en conviens. — Il sent ? — Assurément. — Il possède la technique du vers ? — Comme peu d'hommes. — Il a de l'oreille ? — Mais oui. — Il est harmonieux ? — Toujours. — Que lui manque-t-il donc pour être un poète ? — Ce qui lui manque, c'est une âme qui se tourmente, un esprit violent, une imagination forte et bouillante, une lyre qui ait plus de cordes : la sienne n'en a pas assez... Oh ! qu'un grand poète est un homme rare ! »

La fin de Saint-Lambert fut triste, parce qu'il eut le malheur de vivre trop longtemps. Il eut le temps d'être présenté par Fontanes à Bonaparte, qui le nomma bibliothécaire *in partibus* de la Mazarine. Il était morose et gourmand : Mme d'Houdetot le surveillait, et l'empêchait de manger ce qui lui aurait fait mal : « Je suis, disait-elle, l'intendante de ses privations ». Affaibli de tête, il avait la manie, en prenant les mains de M. d'Houdetot, de lui dire à tout instant : « Mon ami, j'ai eu bien des torts envers vous. » On était obligé de couper court aux confidences. Malgré son grand âge, il était encore jaloux de Mme d'Houdetot : il lui défendait de recevoir des vers ; il disait, en la voyant se promener dans les jardins où il ne pouvait la suivre : « Tenez, elle est là avec ses amants!... » Le délire même du vieillard, conclut Sainte-Beuve, est un dernier miroir de son âme et de sa vie.

Chateaubriand n'est pas tendre pour les représentants de ce XVIIIe siècle, qu'il détestait. Ceux qu'il a rencontrés, il les a drapés de la belle façon. Il consacre à ce couple une page venimeuse, d'une plume un peu dure, mais d'une singulière élo-

quence : « J'avais aperçu M. de Saint-Lambert et Mme de Houdetot au Marais, représentant l'un et l'autre les opinions et les libertés d'autrefois, soigneusement empaillées et conservées : c'était le XVIIIe siècle expiré et marié à sa manière. Il suffit de tenir bon dans la vie pour que les illégitimités deviennent des légitimités. On se sent une estime infinie pour l'immoralité, parce qu'elle n'a pas cessé d'être et que le temps l'a décorée de rides. A la vérité, deux vertueux époux, qui ne sont pas époux et qui restent unis par respect humain, souffrent un peu de leur vénérable état; ils s'ennuient et se détestent cordialement dans toute la mauvaise humeur de l'âge : c'est la justice de Dieu.

Malheur à qui le ciel accorde de longs jours ! (1)

Il devenait difficile de comprendre quelques pages des *Confessions*, quand on avait vu l'objet des transports de Rousseau. Mme de Houdetot avait-elle conservé les lettres que Jean-Jacques lui écrivait, et qu'il dit avoir été plus brûlantes que celles de la *Nouvelle Héloïse?* On croit qu'elle en avait fait le sacrifice à Saint-Lambert. A près de quatre-vingts ans, Mme de Houdetot s'écriait encore, dans des vers agréables :

Et l'amour me console !
Rien n'aurait pu me consoler de lui.

Elle ne se couchait point qu'elle n'eût frappé trois fois à terre avec sa pantoufle, en disant à *feu* l'auteur des *Saisons* : « Bonsoir, mon ami ! » C'était là à quoi se réduisait, en 1803, la philosophie du XVIIIe siècle. »

A. B.

(1) Ce vers est de Saint-Lambert.

Les orateurs attiques.

Cours de M. ALFRED CROISET,

Professeur à l'Université de Paris.

Antiphon ; nature de son éloquence.

J'ai essayé de vous indiquer, dans la précédente leçon, ce qu'était la classe des orateurs professionnels et comment ils se formaient. Je vous ai montré qu'ils appartenaient, pour la plupart, à cette minorité de sophistes et de philosophes qui se séparait de l'opinion dominante. Je me suis efforcé de vous expliquer comment ces orateurs servaient d'intermédiaires entre l'élite et la masse du peuple athénien, et comment, s'adressant à la foule, ils devaient parler la langue de tout le monde et rendre leurs idées accessibles au public même le plus ignorant et le moins philosophique.

Nous avons vu qu'il y avait comme une éducation du public par les orateurs, et nous nous sommes demandé dans quel sens cette éducation de la démocratie s'était exercée. Je vous ai montré qu'à l'origine les orateurs sont plus près de l'instinct populaire : ils attribuent une grande place aux croyances religieuses, et les considérations utilitaires s'étalent dans leurs discours naïvement, cyniquement parfois, sans la moindre atténuation. Je vous ai indiqué ensuite comment, à mesure qu'on avance, on voit apparaître d'autres considérations, moins positives et moins superstitieuses à la fois, plus largement humaines, et qui constituent une sorte d'idéal, idéal suffisamment noble et relevé.

Nous entrons, aujourd'hui, dans l'étude directe, particulière, de quelques-uns de ces orateurs.

Le premier en date est un personnage très intéressant : c'est Antiphon. Dans la liste des orateurs attiques tracée par Aristophane de Byzance et par Aristarque, vers l'an 200 avant Jésus-Christ, c'est son nom qui figure en tête. Antiphon est un homme qui appartient à la minorité sophistique et, en même temps, un des hommes qui, les premiers, aient agi par leur éloquence sur la foule. Tels sont les deux principaux caractères avec lesquels il

nous apparaît. C'est un logographe, un homme politique, et il y a même une tradition qui fait de lui le maître de Thucydide. Cette tradition remonte à Cæcilius de Calé-Acté, rhéteur grec qui vivait sous Auguste. Ces relations de maître à disciple, qu'il y aurait eu entre Antiphon et Thucydide, constituent d'ailleurs une hypothèse tout à fait vraisemblable, qui se fonde sur une ressemblance frappante entre leurs manières d'écrire; on trouve chez Antiphon des phrases tout entières qu'on croirait écrites par Thucydide ; c'est le même style sobre et concis. L'influence est incontestable. De plus, un autre témoignage, bien plus frappant, vient confirmer celui-là : Thucydide, qui est l'ennemi de toute digression, a laissé un long portrait d'Antiphon. Ce portrait mémorable se trouve au livre VIII, chapitre LXVIII, de son *Histoire* : « Ce fut, dit-il, Pisandros qui ouvrit cet avis et qui se montra le plus ardent adversaire de la démocratie. Mais celui qui avait conçu le plan de cette résolution et qui l'avait longuement préparée, fut Antiphon, l'un des hommes les plus vertueux qui fussent alors à Athènes. Penseur profond et non moins habile orateur, il n'intervenait pas volontiers dans les débats politiques ou judiciaires, car sa réputation d'éloquence prévenait la multitude contre lui ; mais c'était l'homme le plus capable de servir par ses conseils ceux qui avaient une lutte à soutenir dans l'assemblée ou dans un tribunal. » Ainsi, aux yeux de Thucydide, Antiphon est un homme extrêmement intéressant : il est honnête, et son talent de parole est tellement grand que le public se défie de lui ; et voilà pourquoi il paraît rarement en public. Dans Athènes, on le prend pour une espèce de sorcier. On disait des sophistes qu'ils pouvaient, par leur éloquence, rendre bonne la plus mauvaise cause. Pour les Athéniens, c'était de la sorcellerie toute pure. Aristophane, dans ses *Nuées*, nous présente un de ses personnages, le fruste Strepsiade, qui veut apprendre l'éloquence, parce qu'il a des créanciers et qu'il espère par l'éloquence arriver à ne pas payer ses dettes. Il songeait d'abord à s'adresser à une sorcière de Thessalie; mais il se souvient à propos qu'on parle beaucoup à Athènes d'une autre espèce de sorcellerie, celle de l'éloquence : aussi s'empresse-t-il d'aller trouver un sophiste, ou celui qu'il prend pour un sophiste, Socrate, afin d'apprendre à parler. Cet exemple montre bien les déformations que subissent les facultés, même les plus élevées, dans les esprits sans culture. Antiphon était, de tous les hommes de son temps, celui qui possédait au plus haut degré le don oratoire ; c'était, aux yeux du peuple athénien, le plus fameux sorcier.

Thucydide nous apprend en outre, et ce détail est rapporté dans le portrait cité, qu'Antiphon était plus capable qu'un autre de venir en aide à ceux qui plaidaient ou voulaient parler à la tribune. Il jouait donc un double rôle : d'une part, il exerçait le métier de logographe, et, d'autre part, lorsqu'un personnage politique voulait proposer un décret, Antiphon lui composait un discours qu'il n'avait ensuite qu'à accommoder aux circonstances.

Il ne laissa pas néanmoins de prononcer quelques discours en public ; mais, de l'avis des Anciens, le plus beau est celui qu'il prononça pour lui-même, lorsqu'il fut condamné à boire la ciguë, après la chute des Quatre-Cents. Agathon, le poète tragique, assistait à cette apologie ; après la condamnation d'Antiphon, il s'approcha et lui dit qu'il n'avait jamais entendu si bien parler. Antiphon lui répondit, avec cette ironie amère qui est un des traits de sa physionomie : « J'aime mieux te plaire qu'avoir plu à ces ignorants. »

Antiphon nous apparaît comme un esprit noble et élevé, aristocratique, plein d'amertume et aussi de mépris pour cette foule à laquelle pourtant il doit s'adresser; c'est un homme de l'oligarchie par sa naissance, son éducation, ses habitudes, par toute sa personne en un mot, et il doit faire métier de démagogue.

Ce que nous savons de sa vie se réduit à fort peu de chose. Il naquit vers 480, à l'époque des guerres médiques. Le reste de son existence s'écoula dans le métier de sophiste, de logographe, à composer des écrits. Beaucoup de ses œuvres ont été attribuées à un autre personnage, Antiphon le Sophiste, qui était son contemporain. Il est fort probable que ces deux Antiphon ne sont qu'un même personnage.

Parmi les ouvrages dont il était l'auteur, les Anciens citaient un traité de politique, dont il ne nous est resté que de courts fragments. Ce traité présente des caractères analogues à ceux de ses autres compositions : nous y trouvons la même hauteur sceptique, amère et dédaigneuse.

Antiphon tint à Athènes école de rhétorique, et c'est au cours de son enseignement qu'il composa un ouvrage oratoire intitulé *Tétralogies*. Ce sont des séries de quatre plaidoyers schématiques sur différents sujets. Extrêmement brefs, ces plaidoyers ne sont que des cadres où le plaideur pouvait ensuite faire entrer tous ses arguments. A propos d'un sujet donné, il y avait d'abord une accusation et une défense, puis une réplique de l'accusation et une réplique de la défense. Tout cela porte sur un thème abstrait : il n'y a, par conséquent, pas de narration, pas de détails

vivants. Ce qui est surtout remarquable dans ces Tétralogies, c'est l'habileté avec laquelle Antiphon apprend à tirer d'un thème tout ce qu'il renferme de vraisemblable; tous les arguments vraiments possibles sont indiqués.

On attribue aussi à Antiphon un autre recueil qui a pour titre *Exordes et Péroraisons*. Dans ce livre, il montre par des exemples le parti qu'on peut tirer de telle situation ou de tel argument. C'est un enseignement pratique, absolument contraire à celui d'Aristote, qui était presque uniquement théorique. Cet enseignement au moyen d'exemples présentait une grande utilité ; et nous avons là-dessus un témoignage d'Aristote lui-même : « On arrive assez vite de cette manière, dit-il, à faire des gens sachant se tirer d'affaire » ; mais il s'empresse d'ajouter qu' « on ne pénètre pas ainsi au fond de la science. » C'est la fin que lui-même se proposait, fin toute spéculative; ce n'était pas le but d'Antiphon et de bien d'autres rhéteurs, qui ne visaient qu'à l'utilité et à l'intérêt immédiat de leurs disciples ou de leurs clients.

Tous les ouvrages d'Antiphon sont perdus, sauf quelques tétralogies et deux plaidoyers. Toutefois, même d'après le peu qui nous reste de lui, nous pouvons reconstituer le nature de son enseignement.

En quoi consistait cet enseignement? Et, au point de vue de l'éducation du peuple athénien, qu'est-ce que nous y pouvons trouver qui nous fasse comprendre l'influence d'Antiphon sur la formation de l'esprit public?

Dans les Tétralogies, nous trouvons d'abord quelques détails sur l'enseignement de la rhétorique à Athènes. Cet enseignement comporte plusieurs parties, dont chacune a pour objet une des divisions essentielles du discours. Pour bien expliquer ce qu'il avait à dire et être suivi facilement par le tribunal populaire, l'orateur devait lui présenter un discours bien composé, ordonné clairement et avec logique ; d'où la nécessité des divisions.

Le discours commence par un exorde, où l'orateur s'efforce d'acquérir la bienveillance et la sympathie de ses auditeurs en rappelant les services qu'il a rendus, les qualités dont il a fait preuve, et en insistant particulièrement sur les méfaits et les défauts de son adversaire.

Puis vient la narration, où il expose les faits simplement et clairement.

Dans l'argumentation, le plaideur tire de la narration la preuve qu'il est innocent, s'il est accusé, ou que son adversaire est coupable, s'il est accusateur.

Enfin, dans la péroraison, il résume l'argumentation, rassemble

les idées les plus fortes et les plus capables d'agir sur l'esprit de ses juges et de les décider en sa faveur.

Cette division fut tout de suite arrêtée, dans ses traits essentiels. Plus tard, on raffina, on trouva des subdivisions que l'on intercala entre les divisions primitives, et l'on eut ainsi deux narrations et une confirmation qui venait immédiatement après l'argumentation.

Nous voyons aussi, dans les Tétralogies, que les rhéteurs du temps d'Antiphon s'occupaient peu du style; ce fut seulement à partir de Gorgias qu'on commença à s'y attacher. En 427, Prodicos apprend à distinguer la synoymie dans les mots. C'est alors qu'apparaît un art du style; on s'aperçoit que, même en prose, il peut y avoir une certaine beauté, qu'il y a une manière d'opposer les idées pour les mieux mettre en lumière. On apprend à jouer avec les mots; et l'expérience montre que, quand on sait s'en servir, l'action exercée sur les juges est plus forte. Ce ne sont pas encore là des règles, mais plutôt des traditions de style. Cicéron nous dit, dans le *Brutus*, que les premiers orateurs d'Athènes sont un peu obscurs, serrés de pensée. Ces hommes ont le souci de la construction solide de ces dessous, sur lesquels l'orateur pourra jeter plus tard des fleurs et des ornements. Et certes cette première culture était assez solide pour pouvoir supporter les développements, les embellissements de l'art.

Mais tout cela est un peu extérieur; nous arrivons maintenant à ce qui est le fond même de la rhétorique dans cette première période.

Les efforts portent surtout sur deux points, dont le premier est la recherche des arguments tirés de la cause. L'orateur doit chercher dans le fait particulier tout ce qui peut faire paraître la thèse vraisemblable. La recherche du vraisemblable, tel est le rôle de l'orateur, et les rhéteurs répètent avec insistance ce mot de « vraisemblable ». Antiphon écrit dans une de ses tétralogies : « Le vraisemblable est mon allié. » Etant donnés les faits de la narration, il s'agit de montrer, par une analyse subtile et précise, que l'adversaire est coupable. C'est là un enseignement donné à la foule athénienne par les orateurs. D'ailleurs, cette subtilité dans le raisonnement et cette rigueur dans la logique sont deux des caractéristiques du public athénien. Le premier peuple venu n'aurait pas été capable de suivre une dialectique aussi serrée que celle des orateurs grecs. Nous voyons, par exemple, que chez Cicéron l'argumentation serrée et subtile tient une place beaucoup moins grande : l'orateur latin s'efforce

d'agir surtout par le charme et la grandeur de sa parole sur la foule romaine, qu'il n'était pas facile d'émouvoir.

Non seulement il faut trouver dans les circonstances des raisons de rendre vraisemblable la thèse qu'on soutient; mais il y a encore, dans toute cause, certaines idées générales qui reviennent d'un discours à l'autre. On parle au peuple ; pour capter sa bienveillance, il faut montrer qu'on est l'ami du peuple, qu'on s'est dévoué et qu'on se dévouerait pour lui. De cette idée de dévouement à la cause publique découlent des arguments qui sont des lieux communs nécessaires.

De plus, ce peuple est profondément religieux. Si l'orateur peut mettre les dieux dans son parti et montrer qu'ils se sont prononcés en faveur de sa thèse, quel argument! Si l'on peut faire craindre aux juges leur colère pour le cas où ils se prononceraient en faveur de la thèse opposée, quelle force ! L'argument religieux est aussi un lieu commun.

Mais, parmi les lieux communs invoqués par l'orateur, il y en a d'autres qui sont plus intéressants au point de vue de l'éducation du peuple. L'argument populaire n'est pas d'un ordre très relevé : c'est une flatterie pure. L'argument religieux n'est pas non plus très noble : il fait appel à ce qu'il y a de superstitieux dans l'âme athénienne, à des traditions qui remontent à des temps anciens, traditions d'un caractère vraiment trop grossier parfois. Les orateurs sont encore appelés à invoquer d'autres idées, qui sortent précisément de la civilisation, du droit au nom duquel on juge. Ces idées donnent matière à deux ou trois lieux communs. Il y a d'abord l'idée, qui nous paraît si simple, mais qui était nouvelle alors, de la grandeur de la loi, cette loi qui est le bien de tous, qui nous protège tous, lorsqu'elle est respectée, mais qui nous perd tous, si quelqu'un vient à la violer. Sur cette idée s'en greffe une autre, l'idée de la solidarité civile. Violer la loi, c'est se faire tort à soi-même, car c'est donner l'exemple d'une illégalité qui retombera sur vous. Cette idée atteint son expression parfaite et sa beauté suprême dans quelques discours de Démosthène.

Il y a encore un autre procédé, qui est un lieu commun éducatif au premier chef et qui consiste à s'adresser aux juges et à leur dire : « Vous êtes hommes et par conséquent faillibles, vous pouvez vous tromper, prenez garde : n'allez pas condamner un homme qui est peut-être innocent ; ne vous laissez pas aller à la colère, ne considérez que la vérité ; si vous vous trompez, vous aurez des remords et vous serez éternellement torturés par le souvenir d'une condamnation injuste. » Cette idée a pu n'être

considérée par les premiers rhéteurs que comme un moyen pratique, ils ont pu ne viser d'abord qu'un intérêt immédiat ; mais, par la force des choses, la préoccupation de l'intérêt pratique a suffi pour faire considérer comme une tradition nécessaire l'usage de ces lieux communs, qui sont l'expression d'une vérité sociale importante.

On relève tous ces détails dans les Tétralogies. Je ne m'y arrête pas plus longtemps, parce que nous allons les retrouver dans un des plaidoyers qui nous sont restés d'Antiphon. Ce plaidoyer, j'essaierai de l'analyser devant vous, pour vous montrer d'une façon plus précise comment sont faits ces esprits athéniens, quels arguments les touchent et comment se forme leur éducation.

Je prends pour exemple le plaidoyer qu'Antiphon composa « Sur le meurtre d'Hérode ». Cet Hérode avait disparu au cours d'un voyage, pendant lequel il avait eu pour compagnon un habitant de Mitylène. Les parents du mort accusèrent le Mitylénien d'avoir assassiné Hérode. Nous pourrions être surpris, tout d'abord, de voir un étranger traduit devant le tribunal des Héliastes ; mais cela ne nous étonnera pas longtemps, si nous réfléchissons à la situation dans laquelle se trouvait Mitylène vis-à-vis d'Athènes : elle était son alliée, et, par conséquent, les causes de Mitylène devaient se plaider devant les tribunaux de la métropole. Cette affaire de meurtre était extrêmement embarrassante. Hérode et le Mitylénien étaient partis ensemble, avaient voyagé de concert ; puis, tout à coup, Hérode avait disparu, dans un certain port, à Méthymne, sans que personne ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu. Sans doute, les circonstances de cette mort pouvaient, selon quelque vraisemblance, la faire attribuer au Mitylénien. Mais, pour mieux éclaircir cette sombre affaire et jeter un peu de lumière sur tant de mystère, les juges d'Athènes ordonnent une enquête. Selon la coutume, on met à la torture les esclaves de l'accusé. Les témoignages que l'on obtient ainsi sont contradictoires : ils varient selon le degré d'endurance des patients. Au lieu de faire la lumière, on complique davantage l'affaire. Les témoignages, d'une part, sont confus, obscurs ; et, d'autre part, si le crime est reconnu, il entraîne la peine de mort. C'est assez pour enflammer l'éloquence d'Antiphon, qui n'a pas trop de toute son habileté pour faire acquitter un homme sur qui pèsent de si lourdes charges.

L'exorde du plaidoyer d'Antiphon est une application rigoureuse des règles que nous avons indiquées plus haut. L'orateur y donne toute la mesure de son savoir-faire ; il la donne même

un peu trop. Il est convenu, par exemple, que le plaideur doit dire en commençant : « Je suis un malheureux, sans expérience des affaires ni de la parole, traduit en justice par des hommes expérimentés, qui connaissent les tribunaux et savent parler. Je suis leur victime : ayez pitié. » Or on remarque tout de suite qu'Antiphon s'excuse en termes bien élégants de ne pas savoir parler. Et le discours se poursuit : « Je voudrais, ô juges, que mon habileté à parler et mon expérience des affaires fussent égales à mon malheur; car, d'une part, j'ai dépassé dans mes maux la mesure humaine, et, d'autre part, mon éloquence est bien inférieure à celle des autres hommes... Dans une circonstance où le simple récit des faits me sauverait, mon inhabileté à parler me fait du tort. » Et il ajoute, quelques lignes plus loin : « Je vous prie de me pardonner, si je me trompe dans mes paroles, et de penser que c'est plutôt par ignorance que par le désir de commettre une injustice. Et si, par hasard, je m'exprime clairement, je vous prie de croire que cela vient d'un homme qui parle avec vérité plutôt qu'avec art. » D'ailleurs, cette élégance de parole n'appartient pas seulement à Antiphon ; on la retrouve aussi, trop souvent peut-être, chez Lysias, qui fait parler à ses clients un langage exquis de naïveté apparente et de simplicité un peu voulue. Cette habileté des exordes tient à l'éducation des logographes, et ils ne peuvent pas s'en débarrasser; il est vrai, du reste, qu'ils cherchent rarement à le faire. Ces exordes étaient si bien dans la tradition qu'ils passaient souvent d'un discours à un autre et même d'un orateur à un autre, sans le moindre changement. Ainsi il y a dans Lysias un exorde que l'on trouve presque textuellement reproduit dans le discours que Démosthène prononça contre ses tuteurs. Voici comment on peut expliquer cette ressemblance : Démosthène, ayant à prononcer son discours, chercha un modèle d'exorde parmi ceux qui étaient de tradition dans les écoles, et il se trouva que ce modèle avait été déjà pris par Lysias. Aussi, de part et d'autre, trouvons-nous presque les mêmes expressions, les mêmes mots; toutefois, dans l'exorde de Démosthène, il y a parfois un cri, un élan quelque chose qui nous avertit que c'est Démosthène qui parle : le grand orateur fait en quelque sorte craquer le moule qu'on lui a transmis; et, malgré tout son respect pour la tradition, il n'arrive pas à contenir ce qu'il y a d'incoercible dans sa nature.

Après avoir ainsi introduit sa défense et avant d'entrer dans la discussion des faits, Antiphon fait remarquer que les formes n'ont pas été observées. Le Mitylénien est accusé, dit-il, non

pas de meurtre, mais de malveillance, de sévices; pour une accusation de meurtre, il eût fallu, en effet, suivre d'autres formes de procédure. L'orateur discute cette question de droit, sans aucune pédanterie du reste : tout au plus pourrait-on trouver trois ou quatre mots techniques toujours les mêmes; mais, pour le fond, c'est une discussion juridique très serrée : « Vous n'avez, dit-il aux juges, que le droit de m'accuser de meurtre... » Puis survient un lieu commun, profondément éducatif. Sans doute, il s'agit dans le procès d'une question d'intérêt personnel, mais qui comporte une question générale : le respect des formes dans la procédure; ce respect est une garantie indispensable des droits de l'accusé. Dans l'esprit athénien, qui est habile à généraliser, cette discussion juridique prend une valeur extrême ; elle est développeé avec une netteté remarquable. Le plaideur s'attache à montrer l'importance de cette question en apparence secondaire, et il termine la discussion en disant aux juges : « C'est sur votre justice que je compte, et c'est sur vos droits. » Sur cette phrase se termine l'exorde du discours.

P. B.

La psychologie.

Cours de M. VICTOR EGGER,

Professeur à l'Université de Paris.

Les lois de l'âme : innovation ou invention psychique.

Le rappel des lois les plus générales de l'âme déjà établies servira de préparation à l'exposé d'une nouvelle sorte de lois de l'âme, celles de l'innovation ou invention psychique.

Beaucoup de vérités relatives à l'âme ont été énoncées, récemment ou jadis, sans recevoir la forme et le nom de lois. Mieux vaut montrer que ces vérités sont des lois, et les énoncer comme telles, quand il nous sera possible. Parfois il semble inutile, et il n'est pas indispensable de formuler en loi ce qui est réellement une loi, mais j'ai cru préférable de présenter comme des lois un certain nombre de vérités et de thèses fondamentales qui ont droit à ce nom, et de présenter ensuite l'habitude comme une loi de la vie psychique ; je ferai de même pour l'innovation.

L'étude des lois générales de l'âme, telle que je vais la continuer, comprend l'étude d'un fait spécial : l'effort. L'effort, c'est un fait cause d'autres faits, un élément que l'on peut considérer soit comme constitutif, soit comme perturbateur des lois de la conscience. Mais, puisque son influence est constante et normale, il est abusif de le nommer perturbateur ; mieux vaut combiner cette influence avec les autres lois de la conscience et dire qu'il est constitutif, à sa manière, de la vie de la conscience. Conséquence : j'ai dit qu'il convenait de reconnaître quatre sortes de faits de conscience, et, parmi elles, l'effort ; l'étude de l'effort rentrant dans la psychologie générale, il n'y aura plus que trois psychologies spéciales : celle des sensations et images, celle des sentiments, celle de l'intelligence.

La première loi de la conscience qu'il faut poser, est une loi préalable : la loi des consciences closes. Elle consiste dans cette vérité, à savoir que les consciences sont fermées les unes aux autres. Les consciences ne communiquent entre elles que par signes : chaque conscience devine les autres consciences ; elle n'en pénètre aucune.

Voici maintenant quelques lois si fondamentales, qu'elles constituent, par leur ensemble, la définition de ce qu'on appelle une conscience.

Toute conscience est continue dans le temps ; mais toute conscience, dans sa continuité temporelle, est le théâtre d'un changement qualitatif continuel ; la différence des faits de conscience est une différence qualitative. Continuité de la conscience avec changement perpétuel des faits dont la série continue est la conscience, voilà la définition même de la conscience ou âme ; elle est faite de la réunion de ces deux lois. Ajoutons cette loi accessoire ; mais la définition de la conscience serait incomplète sans elle : le changement n'exclut pas la simultanéité. Les faits de conscience, à chaque moment de la vie consciente, sont plusieurs. La conscience est toujours simultanéité. La simultanéité est, d'ailleurs, quand on considère la vie de conscience, quelque chose de subordonné à la succession. Tout cela constitue la définition de la conscience.

Avant d'aller plus loin, il était nécessaire d'établir le concept de la quantité de conscience. Tout fait de conscience est déterminé par ce qu'il a de qualitatif; mais cette qualité, qui fait son essence, est toujours à un certain degré et se prolonge dans la conscience pendant un certain temps. La quantité de conscience d'un fait de conscience, c'est son intensité et sa durée. La durée et l'intensité combinées, multipliées l'une par l'autre, forment la quantité du fait de conscience qualitativement déterminé. Voilà un exemple de ce que je disais en commençant. Je pourrais passer outre ; mais il est bon de dégager la loi qui est implicite dans ce qui précède : tout fait de conscience est une qualité affectée de durée et d'intensité.

Les intensités des états de conscience simultanés sont, à chaque moment de la vie consciente, identiques à l'intensité totale de la conscience.

Les durées successives des états de conscience successifs sont identiques à la durée de la conscience. Nous devons, ici, faire abstraction des faits simultanés ; réciproquement, la durée d'un fait de conscience est un fragment de la durée de la conscience.

La quantité de conscience, la durée consciente, l'intensité consciente ne peuvent être mesurées ; mais cette quantité est incontestable, et il importait d'établir qu'elle est incontestable.

Avant d'aller plus loin, il faut faire l'étude de l'effort. L'effort doit être, tout d'abord, considéré sous sa forme la plus simple. L'effort simple, c'est une tension intérieure sur un fait de conscience présent. Mais l'effort se complique vite, par

suite de la vie de la conscience, par suite du jeu des faits de conscience : il devient attention, réflexion, volonté motrice. Toute volonté motrice suppose, à sa base, un effort mental, je crois l'avoir établi. Enfin, nous le trouvons à la racine du désir. Ce n'est pas tout. L'acte le plus simple de l'activité intellectuelle est ce qu'on a appelé très exactement la discrimination des faits de conscience. La discrimination, c'est-à-dire la séparation des états de conscience, a lieu constamment dans la vie de la conscience, et ce fait semble bien le fait le plus simple qui mérite le nom d'intellectuel. Or il exige de l'effort : la discrimination, même la plus simple, la plus facile, est toujours quelque peu une attention, tout au moins une tension simple sur le fait, qui, par elles, est séparé des faits qui l'entourent.

Voilà les différentes variétés de l'effort, et, quand on les a énumérées, on est conduit à affirmer que l'effort est constant dans la vie psychique. S'il est constant, il est, du moins, inégal. Jamais, à ce qu'il semble, nous ne sommes étrangers à l'un de ces faits qui viennent d'être énumérés : attention, discrimination, désir, etc. ; mais l'effort est tantôt plus, tantôt moins intense.

De plus, l'effort est très capricieux ; il porte tour à tour sur les faits qualitativement les plus divers. A cause de ces variations d'intensité et de direction, il paraît discontinu, et il l'est ; cependant il est aussi continu, en ce sens que nous faisons toujours effort. L'effort paraît donc être l'essence de la conscience.

Quels sont les effets de l'effort ? Il a pour effet direct et immédiat d'augmenter la quantité de conscience du fait sur lequel il se pose, c'est-à-dire d'augmenter l'intensité de ce fait aux dépens de l'intensité de ceux sur lesquels il ne se pose pas, et, en même temps, de retarder sa disparition. Il augmente donc à la fois l'intensité et la durée du fait de conscience sur lequel il porte; il augmente donc la quantité de conscience de ce fait. Un corollaire de cette vérité, c'est que l'effort est un choix, une préférence, une élection ; et une conséquence de ce corollaire, c'est que l'effort dirige l'activité de l'âme, car le fait élu par lui est le commencement d'une série, tandis que les faits non choisis n'ont pas de suite, pas de conséquents dans la vie psychique. On voit que l'effort est un élément constitutif de la conscience et que, par suite, il a ses lois. Nous avons cherché si l'effort est nécessairement provoqué par certains antécédents, et nous avons trouvé qu'il n'est jamais contraint par ses antécédents; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a toujours les mêmes effets.

L'effort combat la loi du changement perpétuel de la vie psychi-

que en prolongeant la durée de certains faits; mais il y a un autre contradicteur du changement psychique : c'est l'habitude.

Qu'est-ce donc que l'habitude ? Ce mot désigne une répétition psychique. Pour la bien comprendre, il faut la distinguer des autres répétitions psychiques. A vrai dire, il y a dans la conscience trois sortes de répétitions. Il y a d'abord la répétition par hasard : c'est ainsi que, sous la pluie, nous avons toujours la même sensation. Veut-on un exemple plus évidemment psychologique ? Toutes les fois qu'un plaisir paraît à l'horizon de l'âme, il éveille un désir. Est-ce à dire que nous ayons l'habitude du désir ? Nullement, mais nous sommes toujours capables de désirer, quand il y a lieu. Voilà une répétition par retour des mêmes causes, c'est-à-dire par hasard. Ce genre de répétition se rencontre dans la nature physique, vivante ou inanimée, comme dans la vie psychique.

Les deux autres formes de la répétition psychique sont l'habitude et l'imitation ; mais j'ai établi que toute imitation suppose, à la base, une répétition du genre des répétitions d'habitude. Dès lors, il n'y a pas lieu de considérer l'imitation à part : c'est une forme compliquée ou une conséquence de l'habitude, et la répétition par habitude ou d'habitude est la répétition psychique par excellence.

L'habitude est la loi des images, d'abord en ce sens qu'elle préside à la naissance des images, qui sont des répétitions d'un premier fait, et ensuite parce qu'elle règle les multiples retours à la conscience de ce premier fait. Mais en quoi consiste cette loi des images ? Pour la formuler, il faut commencer par dire que tout fait de conscience peut être répété. Cette première formule indique une possibilité, et cette possibilité est incontestable : l'étude des hypermnésies l'a établi. Tout à l'heure, je parlais de la loi des consciences closes ; il conviendrait peut-être de lui opposer maintenant, que toute conscience est toujours ouverte à elle-même, c'est-à-dire que, à tout moment de la vie consciente, les faits qui ont déjà passé par la conscience ont un chemin ouvert pour y revenir. Il n'y a pas d'oubli absolu; mais les chances de répétition d'un fait qui a été conscient sont plus ou moins grandes à chaque moment. Il convient ici, pour expliquer comment un fait se répète fréquemment et un autre jamais ou rarement, de chercher les conditions et les occasions de sa répétition. L'habitude n'est qu'une virtualité, ou, moins encore, un symbole, qui représente la chance qu'ont certains faits de revenir à la conscience. Or on peut, jusqu'à un certain point, déterminer le degré de cette chance. Pour cela, on se demande combien de fois le fait a passé par la conscience,

à quels intervalles, etc. J'ai donné cette formule de l'habitude ; je l'ai donnée algébrique, indiquant par là qu'on ne peut la chiffrer. Mais un fait, quelque grandes que soient ses chances de revenir, ne peut revenir qu'à certaines occasions. Une occasion faible suffit, quand il y a de grandes chances ; il faut une occasion forte, quand il n'y a que de faibles chances. Si l'on voit très fréquemment quelqu'un, tout sera une occasion de penser à lui, etc. L'occasion et la condition sont donc comme en raison inverse l'une de l'autre, dans la répétition psychique.

L'occasion, nous l'avons analysée, entendant par là l'antécédent immédiat, la cause, au sens vulgaire du mot, et nous avons établi que ce qui lie la cause et l'effet, c'est toujours un rapport de ressemblance ; l'occasion de l'acte habituel est donc une association de ressemblance.

Telles sont les deux premières lois de l'habitude. La troisième, c'est que la répétition diminue la quantité de conscience du fait répété. A chaque répétition, le fait de conscience est moins intense et dure moins ; sa quantité de conscience est moindre. Lorsque l'habitude suit cette loi, elle est habitude négative. Mais, s'il y a attention au fait répété, c'est-à-dire effort sur ce fait, il se maintient avec une durée et une intensité sensiblement les mêmes : l'habitude est alors habitude positive.

Ce que je viens de rappeler nous préparait à ce qui doit suivre. C'est une loi de l'âme que la répétition de hasard ou d'habitude y est sans cesse interrompue par des faits nouveaux, des inventions. Il y a la répétition psychique, mais il y a aussi l'innovation psychique, qui alterne avec elle. Que l'âme soit toujours en train de se répéter ou de faire du nouveau : c'est là, peut-on dire, une loi de l'âme. Ajoutons que cette innovation est tantôt d'une sorte, tantôt d'une autre. Elle est tantôt ce qu'on appelle association de ressemblance, tantôt ce qu'on appelle imagination créatrice. Il n'est pas une conscience où ces faits n'aient lieu : 1° l'âme se répète par hasard, les mêmes causes produisant en elle les mêmes effets ; 2° elle se répète aussi par habitude ; 3° et 4° elle ne se répète pas toujours; il y a souvent en elle du nouveau, et ce nouveau c'est tantôt des associations de ressemblance, tantôt des imaginations. Je parle ici simplement de la conscience humaine, qui, pour nous, est le type de toute conscience, et je dis que, dans toute conscience, il y a ces deux sortes de répétitions et ces deux sortes d'innovations en proportions diverses. — Mais, dira-t-on, ce ne sont pas là des lois; ce qu'il faudrait, ce serait savoir quelle est la proportion de la répétition et de l'innovation dans

une conscience en vingt-quatre heures ; alors nous aurions des nombres et des lois. — J'avoue que je ne puis satisfaire de telles exigences. Les lois dont je parle sont des lois; je les énonce comme telles, et ce sont bien là, semble-t-il, des nécessités de la vie de la conscience. Plus tard, nous tâcherons de préciser davantage, d'indiquer, autant que possible, le déterminisme de chacun de ces faits vis-à-vis les uns des autres ; mais, pour le moment, je pose des lois très vagues, parce qu'il n'est pas possible de les poser autrement, et ces lois, même précisées, resteront toujours quelque peu vagues, parce que la vie de la conscience est peut-être telle, qu'elle n'est pas soumise à des lois impérieuses.

Il y a donc deux sortes d'innovations dans la conscience. La plus simple, c'est l'association par ressemblance ; mais, pour faire comprendre que l'association par ressemblance est une innovation et pour établir, par conséquent, qu'elle est tout autre chose que l'association par contiguïté, il est indispensable de traiter, dans son ensemble, la question de l'association des idées.

Tout d'abord, je dois dire qu'il n'y a que deux modes de l'association, bien distincts, opposés même. Sans entrer dans le détail des théories sur l'association des idées, je me bornerai à montrer que l'association par contraste est une variété de l'association par ressemblance. Il n'y a contraste qu'entre les extrêmes d'un même genre. Il y a contraste entre le blanc et le noir, parce que le blanc et le noir sont les extrémités d'une même série ; il y a contraste entre le rouge et le violet pour le physicien, parce qu'il sait que ce sont là des extrêmes, mais pour le physicien seulement ; tandis que, pour tout le monde, il y a contraste entre le blanc et le noir. Le contraste est, peut-on dire, la combinaison de deux analogies : le blanc et le noir sont deux espèces d'un même genre (difficile à nommer d'ailleurs), et les deux extrêmes parmi les espèces de ce genre, si on les dispose en série. L'association par contraste se ramène donc à l'association par ressemblance.

Restent donc l'association par ressemblance et l'association par contiguïté, à moins qu'elles ne se ramènent l'une à l'autre.

Mais, avant tout, il faut fixer la place de l'association en psychologie. Ce n'est pas une fonction spéciale de l'âme, ce n'est pas autre chose que la loi du souvenir. Or le souvenir, je le rappelle, n'est pas autre chose que l'habitude connue comme telle, et, lorsqu'une répétition par hasard est reconnue, c'est qu'il s'y joint une répétition d'habitude. Admettons, maintenant, que le fait de reconnaissance manque : il y a alors reminiscence. La réminiscence est une répétition d'habitude méconnue, mais une répéti-

tion d'habitude. Dès lors, l'association des idées, c'est la condition ou la loi de la répétition d'habitude. Le souvenir n'est pas différent de l'habitude, si on l'analyse exactement. Le souvenir, la mémoire, d'une manière générale, c'est la répétition psychique, quand on a conscience de la répétition comme répétition. Voici une figure que j'ai déjà employée plusieurs fois et qui va me servir encore. Les faits ABCD se sont succédé dans la conscience, pour une raison quelconque. Cette suite de faits a eu lieu une fois dans la conscience. Plus tard, les faits ABCD sont reproduits dans la conscience. C'est là un souvenir, ou, puisque c'est une répétition qui n'a pas d'autres raisons que l'habitude, c'est une répétition d'habitude. Si les faits ABCD, qui ont été présents une première fois, le sont une seconde, c'est parce que leur première présence avait créé une disposition à leur reproduction, et c'est aussi parce qu'une occasion les a fait revenir. L'occasion, c'est ce que je désigne par α. Nous avons donc, sur la ligne droite qui représente le temps ou la conscience, d'abord ABCD, puis du vide, puis ABCD. Voilà l'explication complète de la répétition d'habitude : une condition créée par la présence, dans la conscience passée, de certains faits, et une occasion qui provoque immédiatement la répétition. Demandons-nous maintenant pourquoi le fait appelé D revient à la conscience. La réponse est : D revient à la conscience, après le fait C, parce que, dans la première apparition des faits ABCD, il suivait C. Il revient donc par association de contiguïté ; de même C revient après B, parce que, dans la première apparition, il suivait B ; de même pour B, qui suivait A. Ainsi ABCD sont reproduits par association de contiguïté, mais A ? A revient à la conscience, parce qu'un fait est venu à la conscience, qui ressemblait à A et rappelle A. C'est l'analogie qui fait revenir A et la contiguïté qui fait revenir BCD. Ainsi il y a deux sortes d'associations : l'association par ressemblance et l'association par contiguïté, c'est-à-dire qu'il y a deux raisons d'une répétition ou reproduction reconnue ou non, savoir la ressemblance dans certains cas, et la contiguïté dans d'autres cas. Telle est la théorie dualiste de l'association (Stuart Mill, Bain) : elle nous servira de point de départ.

V. H.

Histoire générale des temps modernes.

Cours de M. CHARLES SEIGNOBOS,

Professeur à l'Université de Paris.

La Renaissance.

Nous allons étudier, aujourd'hui, le deuxième des quatre événements parallèles qui remplissent le XVIe siècle. Le premier, nous l'avons déjà vu, est constitué par les découvertes et les établissements des Européens hors de leur pays. Celui que je vais maintenant vous exposer est communément appelé : la Renaissance ; c'est, avant tout, un événement artistique et littéraire. Il est devenu l'objet d'une foule d'histoires de l'art et de la littérature.

Cet événement pourra paraître d'abord comme étant en dehors du plan que je m'étais tracé ; je vous avais dit, en effet, que je laisserais de côté les faits étudiés dans les histoires spéciales, et que je me bornerais aux faits sociaux et politiques. Mais il existe un lien étroit entre tous les actes d'un homme et d'une nation, et les principales transformations d'une espèce d'activité qui, réagissant sur les autres, les modifie sensiblement. Certes, ce sont les transformations politiques et sociales qui réagissent, le plus souvent et le plus fortement, sur les autres parties de la vie, et l'histoire générale influe beaucoup plus sur les branches spéciales ; mais le phénomène inverse, s'il est rare, peut aussi se produire : il se présente, en effet, dans l'histoire du monde, quelques cas où un événement de nature spéciale a ses répercussions sur toute la vie sociale et politique. Ces répercussions ont été parfois assez fortes pour qu'on ne puisse saisir l'évolution totale ou partielle d'une époque sans connaître le fait particulier Cette constatation me semble pouvoir s'appliquer à la Renaissance ; c'est pourquoi il me paraît utile d'en faire le sujet d'une leçon.

La Renaissance est un événement européen. Les sources sont très dispersées ; il n'y a pas de bibliographie unique : il faut se contenter des bibliographies de pays (Weitz, Monod ; *Histoire de la Littérature* de Petit de Julleville, IV). Les sources sont,

en outre, d'espèces très différentes. En premier lieu, nous avons les œuvres des écrivains : lettres et livres, imprimés dès le XVIe siècle; les livres les plus importants ont été réédités : histoires; et pour les artistes : tableaux, dessins, statues, monuments. On peut étudier ces documents directement ou d'après des reproductions photographiques (cf. : collection bibliographique de l'histoire de l'art, monographies avec reproductions ; collection allemande-française; catalogues illustrés de musées, etc.). L'autre espèce de sources nous renseigne sur la vie ou le travail des auteurs; ces documents sont très maigres et dispersés ; il a fallu chercher dans les actes et les comptes, dépouiller des masses énormes d'archives, pour trouver par hasard quelques courtes mentions. Les biographies sont très rares et pleines de traditions orales ; chaque détail doit être discuté. Pour quelques artistes, nous avons des renseignements fournis par eux-mêmes (Durer); pour les écrivains, nous avons surtout la date de leurs livres, leurs œuvres, etc.

L'histoire de la littérature est, vous le voyez, de beaucoup la plus sûre. Celle des arts est remplie d'obscurités; on en est parfois à discuter l'auteur lui-même ; les attributions d'ouvrages reposent sur la tradition (surtout au XVIe siècle: exposition des primitifs).

Les documents sont donc très insuffisants pour étudier l'histoire des arts et même celle des lettres; quoi qu'on fasse, il existe toujours des points obscurs dans la vie des écrivains. Par contre, les documents ont été compulsés par beaucoup de spécialistes, surtout dans ces trente dernières années, en Allemagne, en Angleterre, en France. On s'est servi d'une méthode de dépouillement systématique et de monographies; le travail est déjà très avancé, et nous avons de bons livres d'ensemble: Voigt, éd. 93; D. Wiederbel, Burckhard, collection de la Renaissance italienne ; Acerne, trad. M. Patteson ; sur Villani et Machiavel, 75, Treverrel, Lemonnier.

I. — Qu'est-ce donc que la Renaissance ? C'est un nom conventionnel inconnu des contemporains et même assez récent : il date, en effet, de 1830, mais il a été adopté universellement ; il a, d'ailleurs, un sens vague, qu'il faut préciser.

1° Ce mot repose sur une idée fausse. En effet, s'il y a eu renaissance des arts et des lettres, morts depuis longtemps, ce ne peut être que sous Charlemagne et au XIe siècle, non au XVIe siècle. La tradition, renouvelée au XIe siècle, n'a plus été interrompue ; les arts et les lettres ne renaissent pas, mais continuent leur évolution ; les progrès de l'art n'ont pas connu d'arrêt depuis le

XIIe siècle jusqu'au XVIe ; l'architecture a même atteint son plus haut degré d'originalité et de puissance en France au début du XIIe siècle, avec l'art gothique. Les recherches scientifiques ont commencé dès le XIIe siècle, dans un esprit très libre à Bologne, à Paris, avec les Juifs d Espagne. On semblait devoir aboutir rapidement à une époque intellectuelle comme le XVIe siècle. Ce mouvement est arrêté par la grande réaction du XIIIe siècle : persécution, inquisitions, mainmise de l'autorité ecclésiastique sur les écoles ; on organise les Universités en établissements soumis au clergé ; on lutte contre les disciples d'Aristote : c'est le règne de la scolastique. La libre activité ainsi retardée ne reprend sa marche qu'après l'affaiblissement des instruments de compression, au XVe siècle : décomposition de la scolastique sous la forme de l'humanisme.

Le mot de Renaissance contient une erreur de fait : il implique une idée d'amélioration, désigne un mouvement d'activité littéraire et artistique, considéré comme supérieur à l'état précédent; il ne peut donc désigner qu'une époque de perfection. En ce sens, c'est un mouvement très étendu, commun à plusieurs pays; mais il ne se produit pas partout au même moment ; au contraire, il paraît passer successivement dans diverses régions.

2° Il faut préciser l'extension (pays) et la durée de ce mouvement géographiquement et chronologiquement. On prend comme point de départ les écrivains et les artistes de Florence, dont Pétrarque est le plus ancien. Florence reste le principal centre intellectuel jusqu'à la fin du XVe siècle ; elle voit dans ses murs des écrivains, des humanistes, des sculpteurs, des architectes. De là, le mouvement se répand dans le reste de l'Italie. La deuxième époque est la dernière moitié du XVIe siècle : cours des princes ; Urbin, duché après 1474 ; Naples avec Alphonse, Milan (Ludovic). Au XVIe siècle, Jules II et les Médicis ; Ferrare, Este, Mantoue. C'est l'époque la plus brillante ; le mouvement va bientôt s'arrêter (sac de Rome, 1527) ; mais l'Italie n'en restera pas moins un centre littéraire et artistique.

Comme noms, nous pouvons citer déjà, à la fin du XVe siècle, Alde Manuce (1495). Venise est la patrie de peintres célèbres (deuxième moitié du XVe siècle). Nous trouvons aussi un autre centre, Bologne ; mais l'École de Bologne, au XVIe siècle, est déjà une école de décadence.

Un autre mouvement a commencé au XVe siècle dans un des rares pays de grande industrie et de commerce : dans les Pays-Bas, surtout à Bruges. Ce mouvement est indépendant ; mais il semble que les peintres voyageurs forment un groupe interna-

tional ; ils ont, en effet, les mêmes procédés. La grande époque pour la Flandre est la seconde moitié du xve siècle : les Van Eyck, Memling. La Flandre est en relations avec les pays allemands du Rhin (Cologne). Le mouvement gagne l'Allemagne du Sud et l'Alsace ; les artistes germaniques sont en rapport directs avec l'Italie ; dans ces pays, l'art atteint son apogée au xvie siècle (Nuremberg, Bâle). Les artistes sont les contemporains des humanistes (Hutten, Reuchlin). La Renaissance s'arrête avec le succès de la Réforme, qui absorbe toute l'activité.

Un mouvement analogue se produit en France ; mais, ici, c'est l'esprit d'imitation qui domine ; on copie les sculpteurs flamands, les architectes italiens, on lutte contre le vieil art français. L'érudition, en plein xvie siècle, est liée aux nouvelles formes de littérature ; elle se trouve arrêtée par les guerres de religion, mais reparaît sous Louis XIII et va se continuer jusqu'au temps de Louis XIV.

En Angleterre, il y a aussi au xvie siècle (More) un faible mouvement d'érudition ; mais il est bientôt arrêté. La période la plus glorieuse de la littérature anglaise ne commence qu'à la fin du xvie siècle. La Renaissance artistique, en Espagne, débute au xvie siècle par les romans, continue au xviie siècle (chefs-d'œuvre littéraires, peinture). Les pays où la Renaissance se fait sentir le plus tard sont la Flandre et la Hollande.

Ainsi les deux plus anciens mouvements de Renaissance sont celni de Florence, qui remonte jusqu'au xive siècle, et celui de Flandre, qui se dessine vers le xve. De ces deux centres, indépendants l'un de l'autre, les lumières se répandent sur l'Italie, l'Allemagne du Nord et du Sud, et la France, où les deux influences se rencontrent. La Renaissance persiste en France, s'arrête en Italie (sauf à Venise), et en Allemagne, et atteint plus tard l'Angleterre, l'Espagne, la Belgique et la Hollande. Ce mouvement s'étend sur toute l'Europe occidentale et centrale.

3° Quel caractère commun présentent tous ces événements, pour qu'on ait adopté un même nom pour des faits si isolés et si étendus ? Comment distingue-t-on les œuvres de la Renaissance pour pouvoir les opposer à celles du Moyen Age ? Ce n'est certes pas parce qu'on bâtit des monuments, qu'on élève des statues, qu'on écrit en latin, qu'on étudie les auteurs antiques. Tout ce travail se faisait déjà ; le Moyen Age avait connu tous les genres littéraires et artistiques. Ce qui distingue la Renaissance, c'est l'esprit dans lequel travaillent les écrivains et les artistes, et cet esprit lui-même ne se forme que très lentement ; d'ailleurs, sur cette question, on reste divisé, car il existe ce que

nous pourrions appeler des types de transition (Boccace, Pétrarque).

On a essayé de préciser et d'analyser cet esprit (Buckhardt), et on lui a trouvé deux caractères primordiaux, et tout d'abord l'individualisme. Au Moyen Age, on travaille collectivement, souvent sous le voile de l'anonymat; on ne pense guère à se signaler. Les écrivains de la Renaissance travaillent pour la gloire, pour se faire connaître. Le deuxième caractère, c'est l'admiration de l'antiquité, qu'on prend constamment pour modèle et même pour moyen pratique d'action. Le Moyen Age a aussi connu et admiré l'antiquité ; il a très souvent copié ses œuvres, mais servilement, ne considérant que le contenu, à la manière des enfants qui lisent et apprennent sans réfléchir. Les anciens, croit-on, durant tout le Moyen Age, sont les maîtres de la science ; il s'agit d'apprendre ce qu'ils enseignent. La Renaissance étudiera pour imiter, pour produire des œuvres analogues à celles qu'elle admire ; les auteurs s'intéresseront à la forme non plus comme des enfants, mais comme des adolescents ; ils regarderont les anciens comme des maîtres dans l'art d'écrire, de peindre ou de sculpter.

Ces deux caractères apparaissent d'abord en Italie, parce que là les conditions nécessaires pour la Renaissance ont été le plus facilement réalisées. L'évolution a été très rapide ; l'Italie est revenue plus vite à la civilisation ; les ouvrages anciens ont été retrouvés plus tôt ; l'activité se porte sur toutes les études et sur tous les arts (L. de Vinci). Les Italiens ont conservé le souvenir de l'antiquité et se croient les continuateurs des Romains (Rienzi) ; ils vivent dans les débris matériels de la « Ville éternelle » ; c'est le pays où apparaissent les premiers imitateurs et les premiers collectionneurs.

Ajoutons que l'art s'y développe de très bonne heure. Cependant on réserve le nom de Renaissance à une époque qui semble sortir des tâtonnements, où l'auteur est en possession d'une technique assez habile, où la langue est assez riche et assez convenablement fixée pour pouvoir donner une expression complète de la pensée.

II. — Dans quelles conditions se sont développés les arts et ont travaillé les artistes et les écrivains ? Il nous faut faire là, de nombreuses distinctions, selon les temps et les pays.

1° En Italie, nous distinguerons deux périodes.

A) XIVe et XVe siècle. — L'Italie centrale (la Toscane) est à la tête du mouvement ; Florence, qui atteint son apogée sous Laurent de Médicis, est une cité industrieuse, peuplée de

bourgeois enrichis (drapiers, banquiers); mais cette cité bourgeoise va voir éclore des humanistes, des écrivains, des sculpteurs. Un autre centre, c'est Rome; mais Rome est sous la domination des Papes; les conditions d'existence y sont très dures; pour réussir, il faut se faire ecclésiastique, scribe ou professeur d'Université. Les seuls personnages bien payés sont ceux qui se tournent vers un objet pratique, comme les artistes.

B) Fin du xve siècle et xvie siècle. — Les centres intellectuels sont plus nombreux (le plus durable est Venise); on ne connaît plus d'aventuriers, mais des poètes de cour. Machiavel est un fonctionnaire; les artistes commencent à n'être plus seulement des artisans.

2° En Allemagne, les centres se trouvent dans les villes riches ou autour des écoles; ils sont presque indépendants. Ce qui fleurit, c'est la peinture, c'est la sculpture sur bois, ce sont surtout les dessins exécutés sur les commandes de bourgeois aisés qui recherchent les tableaux et les meubles bien travaillés. Nous rencontrerons des ouvrages illustrés, des dessins représentant des exploits, des statues, des tombeaux. Les conditions d'existence ne sont pas très favorables aux artistes, qui sont, du reste, très peu nombreux et se bornent à faire, comme Holbein, des tableaux d'église, ou à exécuter des portraits (à Bâle, puis à l'étranger).

Le mouvement a été surtout facilité par les *inventions matérielles* qui se sont adressées à un public nombreux : gravure sur bois, sur cuivre; imprimerie, qui, malgré bien des débats contradictoires, est sortie d'Allemagne; peinture à l'huile, autre sujet à discussion. Ces découvertes ont favorisé les peintres, les portraitistes et les graveurs (Durer fut graveur).

La littérature ne rencontre pas de riches protecteurs : les princes sont encore grossiers; le public mène une vie fort simple (gens d'écoles et petits bourgeois). Là encore, c'est une découverte matérielle, dont je viens d'ailleurs de parler, l'imprimerie, qui révolutionne toutes les conditions de production (Gutenberg de Mayence). Cette découverte date du milieu du xve siècle : jusqu'à la fin du siècle, elle reste un art allemand; mais des ouvriers la portent ailleurs. Les Italiens la méprisent d'abord comme un métier peu élégant.

L'imprimerie permet de reproduire en grand nombre les livres qu'aiment les gens du peuple et les petits bourgeois, c'est-à-dire des livres présentant un caractère pratique, et, en cela encore,

l'Allemagne diffère de l'Italie. Nous ne rencontrons pas des œuvres d'art pur ; ce qui intéresse ces gens naïfs et un peu rudes, ce sont des œuvres morales, des livres de piété, des pamphlets sur les événements du jour et surtout ce qui touche à la littérature pédagogique. Les Italiens bavardent pour plaire à quelque grand seigneur, en matière de passe-temps ; ils ne tiennent qu'à la beauté, à l'élégance ou à la recherche de la forme. Les artistes et écrivains allemands travaillent pour un public plus nombreux, composé surtout de petites gens qui ne demandent qu'un intérêt pratique. Donc, entre les deux littératures, il y a une différence profonde de public et, partant, d'objet.

Le mouvement est aussi moins brillant qu'en Italie ; nous nous trouvons en présence de bourgeois et de professeurs très peu célèbres. Les artistes ne diffèrent encore pas beaucoup des artisans (cf. anecdoctes sur Durer et Lucas Cranach) ; l'art est nécessairement bourgeois (gravure, portraits, sculpture sur bois). Les écrivains sont, avant tout, des humanistes (pas de littérature de cour, ni de poètes) ; ils ont cessé de se servir du latin ; dans leur enseignement, ils emploient la langue allemande, car ils s'adressent spécialement au peuple (Wempheldorf) ; c'est l'époque des traités de morale, de l'érudition, des pamphlets. Au XVIe siècle, quelques humanistes, les plus célèbres, reviennent au latin (Reuchlin, Erasme, qui luttèrent contre les Universités).

Les Universités d'Allemagne sont cependant très pauvres ; les chaires avec traitement sont très rares ; la plupart des professeurs n'ont aucune ressource. Les Facultés sont organisées en corporations fermées ; tous les professeurs et apprentis d'une même ville sont gouvernés par un petit groupe. Les Facultés les plus fréquentées sont celles qui ouvrent le plus de carrières. Les artistes sont en très grand nombre ; ils étudient dans des écoles où l'on apprend le latin. Les écoliers vivent dans des collèges officiels, dans des pensions privées, sous la surveillance d'un *magister* ; ils sont en général misérables.

L'enseignement consiste à lire un manuel (Vorlesung). On se partage, chaque année, entre les maîtres et les cours les plus réputés, ceux qui présentent une certaine utilité pour les examens ordinaires : d'où le nom de professeurs ordinaires. Il y a un programme qui règle le temps à employer pour les exercices obligatoires ; les Universités confèrent des grades. Mais un tel enseignement ne peut donner aucun résultat scientifique.

Il s'établit parfois dans les villes quelques maîtres qui ouvrent

des écoles pour les lettres latines ; quelques-unes de ces écoles sont très fréquentées, mais tout dépend de la célébrité du professeur. Pour se représenter cette vie d'écoliers, il faut prendre un exemple : Th. Flattes, XVIe siècle.

3° La France, pays intermédiaire, se rapproche davantage de l'Italie. Les artistes travaillent pour le roi ou des seigneurs (châteaux, tombeaux). On voit des écrivains ou des poètes de cour, ou protégés des princes. En littérature, on se préoccupe d'enseignement moral, mais la plupart des lettrés sont des érudits ; la France est le pays de l'érudition (cl. Langlois, Manuel). Erasme a été étudiant à Paris. L'œuvre de la France a été de rétablir des traditions très altérées (Scaliger, Casaubon, les Estienne). Ces savants sont en lutte contre les Universités, où l'on enseigne toujours la théologie scolastique ; ils sont soutenus noblement par François Ier, qui fonde le Collège de France destiné à l'érudition et promet des traitements aux professeurs. Les hommes instruits, admirateurs de l'antiquité, se font poètes (Pléiade) ; il y a aussi de vigoureux prosateurs : Rabelais, Montaigne, qui, admirateurs des anciens, ne travaillent plus comme eux et créent des genres très modernes.

Les artistes, à l'imitation de l'Italie, changent peu à peu de condition ; ils ne se confondent plus avec les artisans ; l'évolution a commencé lentement dès le XVe siècle ; les peintres se différencient des domestiques inférieurs : on leur donne, au XVIe siècle, tout comme en Italie, le titre de valets de chambre, ce qui constitue une condition assez relevée. François Ier appelle des Italiens : Rosso, Primatice, pour décorer Fontainebleau ; il les traite en gentilshommes, leur donne des canonicats, des bénéfices. La condition des artistes français s'élève.

4° Les autres pays suivent, en général, ceux qui les ont devancés.

En Angleterre, les centres sont très peu nombreux. Les peintres, les architectes sont d'abord des étrangers. Le seul art national, le théâtre, est relégué dans les faubourgs ; les autorités cherchent même à le supprimer ; il n'est sauvé que par la protection des jeunes seigneurs qui viennent sur la scène ; le public est très disparate : domestiques, ouvriers, matelots, etc., qui mangent et boivent, et seigneurs. Les auteurs sont pour ainsi dire obligés de fabriquer, le mot n'est pas trop fort, leurs pièces très rapidement ; ces œuvres sont très inférieures ; on constate, cependant, un progrès. Parmi les noms, citons Shakspeare, qui ne fut célèbre qu'après sa mort.

L'Espagne a des peintres de cour et d'église ; nous trouvons

quelques centres d'études. Le théâtre est à la fois comique et religieux.

Aux Pays-Bas, il y a des peintres élevés à l'école des Italiens (XVIe siècle). En Belgique, les peintres de cour dominent; en Hollande, les artistes ne travaillent que pour les bourgeois et les corporations.

III. — Il n'est pas très facile de déterminer les conséquences sociales et politiques de la Renaissance. Nous pouvons, cependant, faire les constatations suivantes :

1° La Renaissance a accompagné la découverte d'instruments de travail intellectuel qui bouleversent toutes les conditions primitives; on étudie avec plus de facilité, et, par suite, plus de gens participent à la vie intellectuelle.

D'abord, le manuscrit est remplacé par l'imprimé, qui rend possible tous les genres modernes (pamphlets) et atteint un public très étendu.

On avait rassemblé toutes les œuvres de l'antiquité latine. Dès 1430, les Byzantins avaient fait le même travail pour les auteurs grecs, qu'on ne tarda pas à éditer, peu exactement du reste (éditions de Venise). Ainsi est constitué le trésor des œuvres qui vont devenir la base de l'enseignement et de la culture littéraires.

On a créé des bibliothèques, d'abord dans les cours (Médicis, Vatican, des ducs d'Urbin, de Bessarion à Venise); elles sont, plus tard, ouvertes aux érudits, ce qui permet d'étudier plus méthodiquement les lettres et les sciences antiques. On fonde, à l'imitation des anciens, des Académies : Florence, reste le centre de réunions pour les érudits et les lettrés. On commence à ouvrir des établissements spéciaux, Collège de France, qui vont servir de modèles pour réformer les Universités.

2° Tous ces moyens matériels permettent de constituer une élite plus nombreuse et mieux outillée de savants et de littérateurs qui se consacrent exclusivement au travail intellectuel. Ce groupe se rapproche du reste de la nation purement laïque; il est souvent soutenu par le prince et soustrait à la vie universitaire.

Parallèlement, les artistes ont été relevés dans l'échelle sociale, grâce à la protection des amateurs, grands seigneurs ou princes. Il se forme une classe peu nombreuse, intermédiaire entre le peuple et l'aristocratie, classe analogue aux bourgeois, gens de robe.

3° Le goût des lettres et des arts a pénétré dans les cours, parmi les nobles. Parmi ces derniers, deux types se dessinent. D'abord, en Italie, nous voyons B. de Castiglione, homme de

cour, qui aime les arts, le beau langage et la politesse des manières; c'est aussi un collectionneur. Plus tard viendra l'homme cultivé, instruit, lettré, ayant fait ses humanités, qui se distinguera du reste de la nation. Ainsi chaque société se divisera en deux parties : les lettrés et la masse du peuple.

C. D.

Sujets de compositions.

UNIVERSITÉ DE RENNES

LICENCE ÈS LETTRES.

Dissertation latine.

1. Ostendes quonam modo Plautus Græcos imitatus, Romanis acceptissimus fuerit.

2. Quæritur quonam modo dixerit Papinianus : Jus prætorium adjuvandi, vel supplendi, vel corrigendi juris civilis gratia propter utilitatem publicam a prætoribus introductum fuisse.

3. Quæritur an jure dixerit Quintilianus : « Concedamus (quod « minime natura patitur) repertum esse aliquem malum virum « summe disertum : nihilo tamen minus oratorem eum negabo. » (Quint., XII, 1, 23.)

Composition française.

1. De l'individualisme dans la littérature française au XVIIIe siècle.

2. Discuter ce jugement de Georges Brandès : « L'héroïsme et l'enthousiasme qui coulent à flots dans Corneille jaillissent de nouveau dans Hugo. Qu'on compare le pathétique d'Hugo à celui des autres poètes (dramatiques), on en trouvera à peine dans l'histoire des littératures à qui il ressemble autant qu'au vieux Corneille. »

3. Tout le monde connaît le jugement où La Bruyère a exprimé les inquiétudes du goût classique en présence de l'œuvre de Rabelais ; c'est le paragraphe des « Ouvrages de l'Esprit » qui se termine ainsi : « Où il est mauvais, il passe bien loin au delà du pire, c'est le charme de la canaille ; où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et à l'excellent, il peut être le mets le plus délicat. »

D'autres, après La Bruyère, ont accumulé sur le même sujet des antithèses stériles et se sont plu à représenter Rabelais comme une sorte de monstre à deux faces. Il y a, d'ailleurs, chez cet écrivain des contrastes que vous signalerez. Aidés ensuite de ce que vous savez sur Rabelais, sa philosophie, son art, son caractère et l'époque où il a vécu, vous examinerez si ces contrastes ne sont pas susceptibles d'explications.

Thème latin.

Bossuet a une éloquence dominatrice et souveraine. Il est grand, il se plaît dans les hauteurs. Son imagination est comme obsédée par la terrible antithèse d'un Dieu infini, de l'homme si borné. Il présente sans cesse ce contraste écrasant ; il le retourne et l'impose à cet auditoire enivré de lui-même ; tant d'orgueil, tant de désirs insensés, tant de satisfactions vaines cherchées avec tant de passion, au mépris de la religion et de la morale ; une perpétuelle agitation pour saisir les biens misérables dont la possession même est un malheur ; une attache si étroite qui rive l'âme faite pour Dieu aux objets de ses complaisances folles : tout cela pour aboutir à la mort, c'est-à-dire, d'une part, à l'anéantissement irrémédiable de tout ce qu'on a aimé, poursuivi, préféré à tout ; et, d'autre part, au jugement redoutable où tout sera révélé et châtié. Voilà son thème favori, c'est là le point de vue auquel il se place d'ordinaire ; rien de plus élevé, de plus vrai, mais aussi rien de plus général, rien de plus vague. Bossuet a rarement essayé de se mettre à la portée de son auditoire, de pénétrer dans les replis secrets des cœurs. Son génie l'emporte ailleurs et plus haut. Il est bien plus lui-même, quand il prend la parole sur le tombeau d'un grand de la terre. C'est alors que la vanité des choses humaines et la puissance infinie de Dieu lui apparaissent et donnent à son imagination l'impulsion puissante. C'est alors qu'il voit les choses humaines, qu'un aveugle mouvement semble emporter, régies et menées à une fin marquée de toute éternité par les conseils de la divine Providence ; il assigne aux empires, aux grands hommes les destinées et l'œuvre propre qui leur sont échues en partage : il plane dans les régions où se préparent les insondables révolutions.

Thème grec.

Ceux qui s'abstiennent des plaisirs présents ne le font pas pour n'avoir jamais de joie, mais ils se préparent, pour l'avenir, au

moyen de cette tempérance, des joies de toute espèce. Ceux qui ont l'idée de devenir éloquents ne s'exercent pas à parler pour être sans cesse éloquents, mais parce qu'ils espèrent qu'en persuadant beaucoup de gens par leur éloquence ils accompliront bien des choses grandes et bonnes. Quant à ceux qui exercent le métier des armes, ce n'est pas pour combattre sans jamais cesser qu'ils se donnent cette peine, mais parce qu'ils pensent, eux aussi, qu'en devenant braves à la guerre ils acquerront une grande richesse, un grand bonheur, de grands honneurs pour eux et leur pays. Si quelques-uns, après avoir pris cette peine, avant d'en recueillir le fruit, ont vu avec indifférence que la vieillesse les rendait incapables, je crois qu'ils ressemblent à celui qui, ayant l'intention de devenir un bon agriculteur, semant bien, plantant bien, laisserait, lorsqu'il devrait récolter, les fruits se répandre dans la terre sans qu'il les ait recueillis. Eh! bien, nous, hommes, ne soyons pas dans ces dispositions.

Histoire de la littérature française.

1. Comment s'est formée la doctrine classique en France.
2. Les maîtres du roman français au XVIIIe siècle.
3. Leconte de Lisle.

Histoire moderne.

1. Décrire l'état économique et social de la France pendant la première moitié du XVIe siècle.
2. Décrire et comparer le développement colonial de la Hollande, de la France et de l'Angleterre, de 1650 à 1715.
3. La Russie et la question d'Orient, de 1850 à 1878.

Histoire du Moyen Age.

1. L'architecture religieuse gothique.
2. Boniface VIII.
3. Les réformes administratives de Charles VII.

Institutions grecques et romaines.

1. Expliquer comment Cicéron a caractérisé le rôle du Sénat en disant qu'il était : « Corrector comitiarum. »
2. Les Comices centuriates : leur fonctionnement, leur compétence électorale, législative, judiciaire.

Littérature grecque.

1. Les *Odes* de Bacchylide.
2. L'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide.
3. L'orateur Lysias.

Grammaire grecque.

1. Formation de l'aoriste second. Emploi de l'aoriste second en dialecte attique.
2. Syntaxe du datif.
3. Décliner νᾶυς, βοῦς, γραῦς dans les principaux dialectes grecs. Expliquer cette déclinaison.

Littérature latine.

1. Horace n'a-t-il pas été trop modeste, quand il a employé l'expression « Sermo merus » en parlant de la versification de ses *Satires* et de ses *Epîtres* ?
2. La morale du *De Officiis*.
3. L'histoire romaine dans le VIe livre de l'*Enéide*.

Version allemande.

Wie ein ungeheurer, mit jedem Tage breiterer Strom fliesst die Litteratur der Kulturvö ker einher. Wer es sich vergegenwärtigt, welche Massen von Dichtung und Prosa ein jeglicher Tag neu ans Licht bringt, den mag wohl ein bedrückendes Gefühl erfassen. Nicht eine Seite in diesem papiernen Meer, für die ihr Verfasser nicht aufmerksame Leser, entschiedenen Erfolg, vielleicht dauernde Wirkung erhofft hätte. Und was bleibt ? Einige wenige Namen — und verschwindend wenig lebendige, anschauliche Kenntnis von Werken und Persönlichkeiten !

Die Litteraturgeschichte der romanischen Völker rechnet mit der Thatsache dieser engen Auswahl. Tausend Autoren und zehntausend Werke schiebt sie beiseite ; sie sind ihr nur das Lehrgeld, das die Nation daran wandte, um einen Molière zu erziehen oder Victor Hugos Gedichte zu zeitigen. Aber die deutsche Litteraturgeschichte denkt milder und, scheint es uns, auch gerechter. Eigenes Recht spricht sie jeder wirklichen Kraft zu,

auch wenn sie nicht zum höchsten Ziel gelangte. In jenem ungeheuren Strom der litterarischen Produktion erblickt sie vor allem ein Zeugnis unendlichen Strebens. Was zuerst niederdrückend wirkt, wird erhebend : Tausende sehen wir unermüdlich ringen, sehen wir über das kümmerliche Alltagsleben hinweg der Unterredung mit zukünftigen Freunden entgegenstreben. Der grosse Mann, den wir erst in einsamer Höhe sahen, ist nun für unser Auge nicht länger allen übrigen ein Vorwurf : zahlreich haben seine Zeitgenossen sich bemüht, ihm nahe zu kommen. Gilt dies Streben nichts, selbst wo er verunglückt? « Wir sind nichts, » sagt Hölderlins ernstes Wort — « was wir wollen, ist alles. »

Und doch — welche Fülle von Kraft, von Talenten, von Ernst und von mindestens innerem Erfolg zeigen bei liebevollerer Prüfung auch diese « Kleineren ! » Es ist doch nichts Geringes, unter den Persönlichkeiten vom zweiten Rang solche Namen zu treffen wie Arnim und Brentano, Bettina und Rahel, Hölderlin und Lenau, um nur ein paar ältere Namen zu nennen ! Es ist doch wohl eine Freude, den hingebenden Eifer zu sehen, mit dem eine neue Zeitströmung oder ein mächtiges Beispiel etwa das « Junge Deutschland » oder die Jünger des Realismus erfüllt !

Und dann, was das Wichtigste ist : sie alle haben nicht umsonst gestrebt. Jede Richtung, der es ernst mit der Sache war, — jede Individualität, die den Mut ihrer Eigen art besass, — jede Kraft, die sich tapfer gegen Anfechtungen behauptete, hat wirklich etwas erreicht. Jedesmal ward unser Horizont erweitert, ward uns ein neues Stück Welt erobert.

Dissertation allemande.

1. Wolfram von Eschenbach.
2. Das deutsche Drama des 16 ten Jahrhunderts.
3. Die deutsche Romantik.

Dissertation anglaise.

1. Is it true to say « that if intellectual genius and literary art be taken together, no prose-writer who is a prose-writer mainly, is Swift's superior ? »
2. Cowper as an Ethical and Religious Poet.
3. Epic and Dramatic Blank Verse.

Histoire de la philosophie.

1. Les antinomies de Kant.
2. La morale épicurienne.
3. Kant et Leibniz.

Thème anglais.

Comme je ne pouvais avoir à ma disposition qu'un très petit nombre de livres, il me fallait aller chercher le reste dans les bibliothèques publiques. Au plus fort de l'hiver, je faisais de longues séances dans les galeries glaciales de la rue de Richelieu, et, plus tard, sous le soleil d'été, je courais dans un même jour de Sainte-Geneviève à l'Arsenal, de l'Arsenal à l'Institut, dont la bibliothèque, par une faveur exceptionnelle, restait ouverte jusqu'à cinq heures. Les semaines et les mois s'écoulaient rapidement pour moi, au milieu de ces recherches préparatoires où ne se rencontrent ni les épines ni les découragements de la rédaction, où l'esprit planant en liberté au-dessus des matériaux qu'il rassemble, compose et recompose à sa guise, et construit d'un souffle le modèle idéal de l'édifice que, plus tard, il faudra bâtir pièce à pièce, lentement et laborieusement. En promenant ma pensée à travers ces milliers de faits épars dans des centaines de volumes, et qui me présentaient pour ainsi dire à nu les temps et les hommes que je voulais peindre, je ressentais quelque chose de l'émotion qu'éprouve un voyageur passionné à l'aspect du pays qu'il a longtemps souhaité de voir et que lui ont montré ses rêves.

Dans l'espèce d'extase qui m'absorbait intérieurement pendant que ma main feuilletait le volume ou prenait des notes, je n'avais aucune conscience de ce qui se passait autour de moi. La table où j'étais assis se garnissait et se dégarnissait de travailleurs ; les employés de la bibliothèque où les curieux allaient et venaient par la salle, je n'entendais rien, je ne voyais rien ; je ne voyais que les apparitions évoquées en moi par ma lecture. Ce souvenir m'est encore présent, et, depuis cette époque de premier travail, il ne m'arriva jamais d'avoir une perception aussi vive des personnages de mon drame, de ces hommes de race, de mœurs, de physionomies et de destinées si diverses, qui successivement se présentaient à mon esprit, les uns chantant sur la harpe celtique l'éternelle attente du retour d'Arthur, les autres naviguant dans la tempête avec aussi peu de soucis d'eux-mêmes que le cygne qui se joue sur un lac

d'autres dans l'ivresse de la victoire amoncelant les dépouilles des vaincus, mesurant la terre au cordeau, pour en faire le partage, comptant et recomptant par tête les familles comme le bétail; d'autres enfin, privés par une seule défaite de tout ce qui fait que la vie vaut quelque chose, se résignant à voir l'étranger assis en maître à leurs propres foyers, ou, frénétiques de désespoir, courant à la forêt, pour y vivre comme y vivent les loups, de rapine, de meurtre et d'indépendance.

Augustin THIERRY.

Version anglaise.

LADY GERALDINE AND THE POET AT WYCOMBE HALL.

« I invite you, mister Bertram, to no scene for wordly speeches—
Sir, I scarce should dare — but only where god asked the thrushes [first :
And if you will sing beside them, in the covert of my beeches,
I will thank you for the woodlands, — for the human world, at [worst. »
Then she smiled around right childly, then she gazed around [right queenly
And I bowed — I could note answer; alternated light and gloom —
While as one who quells the lions, with a steady eye serenely,
She, with level fronting eyelids, passed out stately from the room.
Oh, the blessëd woods of Sussex, I can hear them still around me,
With their leafy tide of greenery still rippling up the wind.
Oh, the cursëd woods of Sussex! where the hunter's arrow found [me,
When a fair face and a tender voice had made me mad and blind!
In that ancient hall of Wycombe thronged the numerous guests [invited,
And the lovely London ladies trod the floors with gliding feet;
And their voices low with fashion, not with feeling, softly freighted
All the air about the windows with elastic laughters sweet.
For at eve the open windows flung their light out on the terrace
Which the floating orbs of curtains did with gradual shadow [sweep,
While the swans upon the river, fed at morning by the heiress,
Trembled downward through their snowy wings at music in their [sleep.
And there evermore was music, both of instrument and singing,

Till the finches of the shrubberies grew restless in the dark ;
But the cedars stood up motionless, each in a moonlight—ringing,
And the deer, half in the glimmer, strewed the hollows of the [park.
And though sometimes she would bind me with her silver-corded [speeches
To commix my words and laughter with the converse and the [jest,
Oft I sat apart and, gazing on the river through the beeches,
Heard, as pure the swans swam down it, her pure voice o'erfloat [the rest.

Eliz. BARRETT BROWNING.

***

BACCALAURÉAT

Composition en langues vivantes.

1. Vous écrivez à un ami après une excursion de plusieurs jours que vous venez de faire et vous lui parlez de l'utilité et de l'agrément des voyages à pied :

1° Effet salutaire sur le corps ; 2° on a le sentiment de sa liberté et de son autonomie ; 3° on voit de plus près la nature et les hommes ; 4° quand on a regardé des paysages, on comprend mieux et l'on goûte davantage les descriptions des bons auteurs.

2. Le roi anglo-saxon Alfred, battu par les Danois, se réfugia dans une chaumière, sans se faire connaître. La paysanne, obligée de s'absenter, le charge de surveiller des galettes qu'elle a mises à cuire devant le feu. Alfred les laisse brûler et la bonne femme, à son retour, lui reproche vivement sa négligence.

3. Un voyageur raconte ses impressions après une visite au champ de bataille de Roncevaux, au sanctuaire de la Vierge, à l'abbaye, à la chapelle élevée, dit-on, sur l'endroit où reposent les guerriers morts en cette journée, puis à la brèche de Roland, taillée au sommet du cirque de Gavarni, par lequel il revient en France.

---

1. Raconter la fable du Corbeau et du Renard.

2. Dites quelle carrière vous comptez embrasser après avoir terminé vos études, et les raisons pour lesquelles vous l'avez choisie.

3. Description de la maison de campagne que vous voudriez construire selon votre goût :

Quel site choisiriez-vous ? — Quel emplacement ? — Extérieur de la maison ; aménagement intérieur ; dépendances, jardins.

Composition française (*classique*).

I. — La Tour d'Auvergne (1743-1800) était capitaine, quand éclata la Révolution. Vous supposerez sa réponse à un camarade qui le pressait d'émigrer.

II. — Quel est votre préféré, ou quels sont vos préférés parmi les poètes du XIXe siècle ?

III. — On a dit que la comédie est un miroir grossissant. Dites ce que vous en pensez et donnez à l'appui des exemples tirés du théâtre de Molière.

Composition française (*moderne*).

1. Raconter ce qui se passa à l'Hôtel de Rambouillet le jour où Corneille y lut son *Polyeucte* ; — quelles objections lui furent présentées ; — et comment, si l'on en croit la légende, le poète ne fut décidé à laisser sa pièce aux comédiens, que par les instances d'un acteur médiocre.

2. Portrait de l'honnête homme selon Molière.

3. Expliquer et commenter cette pensée de Vauvenargues.

« C'est un grand signe de médiocrité que de louer toujours modérément. »

Thème de langue vivante.

Les habitants de ce pays (*Langres*) ont beaucoup d'esprit, trop de vivacité, une inconstance de girouettes ; cela vient, je crois, des vicissitudes de leur atmosphère qui passe en vingt-quatre heures du froid au chaud, du calme à l'orage, du serein au pluvieux. Il est impossible que ces effets ne se fassent sentir sur eux et que leurs âmes soient quelque temps de suite dans une même assiette. Elles s'accoutument ainsi, dès la plus tendre enfance, à tourner à tout vent. La tête d'un Langrois est sur ses épaules comme un coq d'église au haut d'un clocher. Avec une rapidité surprenante dans les mouvements, dans les désirs, dans les projets, dans les fantaisies, dans les idées, ils ont le parler

lent. Pour moi, je suis de mon pays; seulement le séjour de la capitale et l'application assidue m'ont un peu corrigé.

DIDEROT.

Version grecque.

LA VIE HUMAINE COMPARÉE A UN DÉFILÉ DE FIGURANTS.

Ἐδόκει μοι ὁ τῶν ἀνθρώπων βίος πομπῇ τινι μακρᾷ προσεοικέναι, χορηγεῖν δὲ καὶ διατάττειν ἅπαντα ἡ Τύχη διάφορα καὶ ποικίλα τοῖς πομπευταῖς τὰ σχήματα προσάπτουσα· τὸν μὲν γὰρ λαβοῦσα, εἰ τύχοι, βασιλικῶς διεσκεύασε τιάραν τε ἐπιθεῖσα, καὶ δορυφόρους παραδοῦσα καὶ τὴν κεφαλὴν στέψασα τῷ διαδήματι, τῷ δὲ οἰκέτου σχῆμα περιέθηκε, τὸν δέ τινα καλὸν εἶναι ἐκοσμησε, τὸν δὲ ἄμορφον καὶ γελοῖον παρεσκεύασε· παντοδαπὴν γάρ, οἶμαι, δεῖ γενέσθαι τὴν θέαν. Πολλάκις δὲ καὶ διὰ μέσης τῆς πομπῆς μετέβαλε τὰ ἐνίων σχήματα οὐκ ἐῶσα ἐς τέλος διαπομπεῦσαι ὡς ἐτάχθησαν, ἀλλὰ μεταμφιέσασα τὸν μὲν Κροῖσον ἠνάγκασε τὴν οἰκέτου καὶ αἰχμαλώτου σκευὴν ἀναλαβεῖν, τὸν δὲ Μαιάνδριον τέως ἐν τοῖς οἰκέταις πομπεύοντα τὴν τοῦ Πολυκράτους τυραννίδα μετενέδυσε, καὶ μέχρι μέν τινος εἴασε χρῆσθαι τῷ σχήματι· ἐπειδὰν δ' ὁ τῆς πομπῆς καιρὸς παρέλθῃ, τηνικαῦτα ἕκαστος ἀποδοὺς τὴν σκευὴν καὶ ἀποδυσάμενος τὸ σχῆμα μετὰ τοῦ σώματος ὥσπερ ἦν πρὸ τοῦ γίγνεται, μηδὲν τοῦ πλησίον διαφέρων. Ἔνιοι δὲ ὑπ' ἀγνωμοσύνης, ἐπειδὰν ἀπαιτῇ τὸν κόσμον ἐπιστᾶσα ἡ Τύχη, ἄχθονται τε καὶ ἀγανακτοῦσιν ὥσπερ οἰκείων τινῶν στερισκόμενοι καὶ οὐχ ἃ πρὸς ὀλίγον ἐχρήσατνο, ἀποδιδόντες.

Version allemande.

Zu meinem grossen Troste erfahre ich heute durch deinen Mann, dass du die Reise zu unsern lieben Eltern wirklich angetreten hast. Der Himmel segne dich für diesen Beweis deiner kindlichen Liebe. Seitdem ich dich dort weiss, bin ich um Wieles ruhiger. Stellte ich mir bisher die traurige Lage dier lieben Wesen vor, so konnte ich nicht anders als mit Schrecken daran denken. Dir zu empfehlen, was unter diesen Umständen zu thun ist, habe ich nicht nöthig. Nur um ein Einziges möchte ich dich bitten, nämlich zu bedenken, dass die liebe Mutter, die sich bisher mit bewunderungswürdiger Standhaftigkeit betragen, endlich unter so vielen Leiden zusammenstürzen könnte! Verhindere also, dass sie aus ängstlicher Sparsamkeit eine heilsame Massregel zu ihrer Gesundheit versäume. Ich habe einmal für allemal erklärt, dass ich die Kosten davon mit Freude tragen will. Was also das Geld betrifft, kannst du dir von meinem Buchhändler in Tübingen auzahlen lassen.

Philosophie.

1. Descartes formule ainsi le premier des quatre préceptes de la méthode qu'il propose : « Le premier était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle. » Expliquer ce précepte.
2. L'idéalisme comme système philosophique.
3. La conception kantienne des phénomènes et des noumènes.

Philosophie.

1. L'habitude, son origine et ses causes. Ses effets et ses lois. Indiquer son rôle dans la vie psychologique et morale, et en particulier expliquer ces mots : l'habitude est une seconde nature. La vertu est une habitude.

2. La passion. Sa genèse, ses caractères, ses lois. Faire l'historique et l'analyse d'une passion.

3. Qu'appelle-t-on signes en général, signes naturels ou artificiels ? Comment les signes naturels se forment-ils, sont-ils compris ? Comment s'opère le passage du langage naturel au langage artificiel? Quel est, en général, le rôle des signes ? Quel est, en particulier, leur rôle dans le développement de la pensée.

Philosophie.

1. La doctrine de l'évolution.
2. Les perceptions de la vue.
3. La douleur.

Version anglaise.

PAYSAGE D'HIVER.

The window of my chamber looked out upon what in summer would have beeu a beautiful landscape. There was a sloping lawn, a fine stream winding at the foot of it, and a tract of park beyond, with noble clumps of trees, and hers of deer. At a distance was a neat hamlet, with the smoke from the cottage chimneys hanging over it, and a church with its dark spire in strong relief against the clear cold sky. The rays of a bright morning

sun hab a dazzling effect among the evergreens with which the house was surroundel according to the English custom. A robin, perched on the top of a tree, was basking in the sunshine.

Version latine.

A UN POÈTE PEU PRESSÉ DE PUBLIER SES VERS.

Hominem te patientem vel potius durum ac paene crudelem qui tam insignes libros tam diu teneas ! Quousque et tibi et nobis invidebis, tibi maxima laude, nobis voluptate ? Sine per ora hominum ferantur iisdemque quibus lingua romana spatiis pervaguntur. Magna et jam longa expectatio est, quam frustrari adhuc et differre non debes. Enotuerunt quidam tui versus et invito te claustra sua refregerunt. Hos nisi retrahis in corpus, quandoque ut errones aliquem cujus dicantur invenient. Habe ante oculos mortalitatem a qua asserere te hoc uno monumento potes ; nam cetera fragilia et caduca non minus quam ipsi homines occidunt desinuntque. Dices, ut soles : « Amici mei viderint ». Opto equidem amicos tibi tam fideles, tam eruditos, tam laboriosos, ut tantum curae intentionisque suscipere et possint et velint ; sed dispice ne sit parum providum sperare ex aliis quod tibi ipse non praestes. Et de editione quidem interim ut voles ; recita saltem quo magis libeat emittere ; utque tandem percipias gaudium quod ego pro te non temere praesumo. Imaginor enim qui concursus, quae admiratio te, qui clamor, quod etiam silentium maneat ; quo ego cum dico vel recito, non minus quam clamore delector, sit modo silentium acre et intentum et cupidum ulteriora audiendi. Hoc fructu tanto, tam parato desine studia tua infinita ista cunctatione fraudare ; quae cum modum excedit, verendum est ne inertiae et desidiae vel etiam timiditatis nomen accipiat. Vale.

Version espagnole.

Entróse Sanchs por aquellas quebradas de la Sierra, dejando á los dos en una por donde corriá un pequeño y manso arroyo, á quien hacían sombra agradable y fresca otras peñas y algunos árboles que por allí estaban. El calor y el día que allí llegaron era de los del mes de Agosto, que por aquellas partes suele ser el ardor muy grande, la hora las tres de la tarde, todo lo cual hacia al sitio

más agradable, y que convidase á que en él esperasen la vuelta de Sancho, como lo hicieron. Estando, pues, los dos allí sosegados y á la sombra, llegó á sus oidos una voz, que, sin accompañarla son de algún otro instrumento, dulce y regaladamente sonaba, de que no poco se admiraron, por parecerles que aquel no era lugar donde pudiese haber quien tan bien cantase.

Corrigenda

BIBLIOGRAPHIE DES AUTEURS POUR L'AGRÉGATION D'ANGLAIS

Numéro du 2 février 1905,

Page 620, dernière ligne, lire : « *Art. sur J. Galt's Novels par J. H. Millar* », au lieu de : « *Art. sur J. Galt's J. H. Millar* ».

Page 624, en haut, lire : « *J. R. Seeley* », au lieu de : « *J. R. Dely, The Expansion of England* ».

W. THOMAS.

Le gérant : E. FROMANTIN.

POITIERS. — SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE.

TREIZIÈME ANNÉE (Ire Série) N° 17 2 MARS 1905

REVUE HEBDOMADAIRE

DES

COURS ET CONFÉRENCES

DIRECTEUR : N. FILOZ

Les poètes français du temps de la Révolution.

Cours de M. ÉMILE FAGUET,

Professeur à l'Université de Paris.

Saint-Lambert (*suite*).

Le marquis de Saint-Lambert n'a écrit et publié qu'un très petit nombre de vers : les *Saisons*, poème en quatre chants, et des *Poésies fugitives*. En prose, il a écrit un certain nombre de nouvelles assez courtes, sauf une, toutefois, qu'il a longuement développée. Les principales sont : *Sara Th...*, *Abenaki et Zimeo*, conte oriental ; les *Deux Amis*, conte indien. Puis des *Fables orientales*, une trentaine environ, qui ne tiennent pas plus de vingt pages. On cite, en outre, de lui : *Mémoires sur la vie de Bolingbroke*, *Principes des mœurs chez toutes les nations* ou *Catéchisme universel*. Il est aussi l'auteur de quelques articles de la grande Encyclopédie : les *Manières*, les *Législateurs*, *Intérêts de l'argent*, etc.

Nous n'avons à étudier, ici, que ses œuvres poétiques ; mais, pour compléter l'idée que vous pouvez avoir de Saint-Lambert comme créateur, comme inventeur artistique, je vous parlerai aussi de ses nouvelles et de ses fables orientales.

Le principal poème de Saint-Lambert est le poème des *Saisons*, dont vous avez vu qu'il était question dans sa correspondance avec Voltaire dès 1748, et qui n'a été publié qu'en 1769. Il présente bien des analogies avec tel ou tel autre poème, comme la *Pucelle* de Chapelain, dont on a parlé bien plus avant leur apparition

qu'après. Prudent, économe, bon administrateur de son talent, Saint-Lambert a longtemps escompté son succès, et s'est arrangé de façon à le faire durer. Ajoutez que, s'il a connu, comme l'auteur de la *Pucelle*, le succès d'avant la lettre, il n'a pas subi, comme lui, le retentissant échec d'après la publication.

Ce qui est certain, c'est que Saint-Lambert a travaillé pendant vingt ans à ce poème, ce qui nous paraît fabuleux, à nous qui sommes habitués à voir les productions éclore dans l'esprit des poètes et tomber de leur plume avec tant de rapidité. Saint-Lambert, homme du monde, aimait à travailler à loisir, à lire en société les morceaux qu'il jugeait achevés, à prendre et, ce qui est mieux, à suivre les conseils des connaisseurs ; enfin, en 1769, il se décide à mettre au jour son poème. De ce travail très lent et très minutieux, il est facile de relever des traces dans les *Saisons* : c'est un ouvrage fait de morceaux détachés, assez adroitement réunis ; il n'y a pas d'inspiration générale qui soutienne le poème du premier vers au dernier.

Saint-Lambert ne s'est pas proposé simplement et tout uniment de faire une description des différents aspects de la nature. Se rappelant que Virgile avait été chargé par Mécène de ramener les esprits à l'amour de l'agriculture, il destina ses *Saisons* aux gens de sa classe, qu'il aurait voulu voir « résider ». Il y avait alors deux catégories d'hommes qui ne « résidaient » pas : les évêques et les gentilshommes. On en plaisantait beaucoup les évêques, mais nul ne songeait à railler les gentilshommes : il semblait tout naturel que leur vie se passât à Versailles, à « courre » les pensions ou les faveurs. Saint-Lambert, en bon gentilhomme lorrain qui d'ailleurs ne prêche pas d'exemple — mais peut-on l'exiger d'un homme qui prêche si bien par la parole ? — est persuadé qu'il n'y a rien de plus agréable, de plus utile et en même temps de plus digne pour les nobles que de vivre sur leurs terres, de les faire fructifier à l'aide des procédés de la science, et surtout avec ce qui ne se remplace point, le soin, la vigilance, l'amour du sol : c'est ce qui donne à ce poème un intérêt patriotique et une élévation morale ; c'est bien là ce que Voltaire a vu du premier coup d'œil.

Le plan d'un tel ouvrage n'était pas difficile à trouver : chaque chant est consacré à une saison de l'année. Et pourtant c'est là-dessus que je chercherai chicane à mon poète : il a commencé par le printemps ; or, il se réservait une difficulté énorme en se proposant de finir par l'hiver, qui est d'abord beaucoup plus difficile que le printemps à décrire agréablement, et qui, étant la saison urbaine par excellence, celle des plaisirs de la

ville, ramène naturellement la pensée du poète à la ville, et la détourne de son objet. Une seconde raison, plus positive, c'est que le commencement de l'année est bel et bien l'hiver, et non le printemps. Il ne faut pas s'y tromper : l'hiver est une période de repos sans doute, mais de repos très fécond, pendant laquelle la nature se recueille, couve les germes qui lui ont été confiés, les chauffe sous le manteau favorable des neiges et des frimas pour les faire pousser vers le ciel aux premiers jours du printemps. Les autres saisons ne sont que des époques de production, de fructification et de récolte : la vraie saison de préparation, c'est l'hiver. Mais il eût paru paradoxal de ne pas suivre l'exemple des anciens, chez qui, en effet, l'année commençait toujours par le printemps. En cela donc, Saint-Lambert s'est conformé à l'usage.

Le premier chant du poème contient une invocation à Dieu, maître et providence de la nature, puis une assez brillante description du printemps et, bien entendu, une peinture de l'amour à cette époque. — Le deuxième chant nous montre la naissance des êtres préparés par le printemps ; le poète jette sur l'été un coup d'œil général plus abstrait que poétique : pour lui, l'été donne l'impression du grand. Eloge de l'agriculture, puis paysages d'été: maturité des blés, fenaison et gaîté des travaux champêtres ; orage et, pour finir, tableau de la moisson. — Le troisième chant est consacré à l'automne, saison des vacances et des plaisirs de la campagne. Description du premier moment de l'automne, lorsqu'il est doux encore et favorable, et qu'il présente comme un aspect d'abondance et de maternité : bonheur que ne savent pas assez apprécier les gentilshommes terriens. — Le quatrième chant nous conduit au début de l'hiver, ou plutôt à la fin de l'automne ; car voici comment Saint-Lambert s'est tiré de la difficulté dont je vous ai parlé. Il s'attarde un peu sur l'automne, dont le deuxième moment a quelque chose de sévère et de profondément attristant : c'est la première tombée de mélancolie, la première menace de l'hiver. Ne voulant pas nous affliger, le poète se détourne des gelées et des neiges pour faire l'éloge de l'hiver, car l'hiver est l'auteur de l'état social : s'il n'y avait pas eu d'hiver, l'homme eût toujours vécu, comme les bons sauvages et les primitifs, dans une sorte d'enfance intellectuelle et morale ; l'état social n'est nécessité que par les rigueurs du climat. A propos de l'état social, éloge des arts et des sciences, puis des plaisirs de la société en hiver : l'étude au coin du feu, les soirées, les bals, les théâtres, la tragédie, la comédie, l'opéra... Mais Saint-Lambert s'aperçoit qu'il a perdu de vue la campagne :

il y revient pour tâcher d'y trouver des tableaux rustiques qui confinent un peu à l'éloge; sur les veillées des paysans, les histoires de grand'mères, il y a deux ou trois passages assez savoureux, et qui, en tout cas, étaient nécessaires. Il termine, et la transition lui était facile, par un éloge du gentilhomme terrien : c'est surtout en hiver, alors que la grande sensation d'isolement pourrait être pour le paysan une source de tristesse ou de révolte, qu'il doit sentir auprès de lui son seigneur attentif à ses misères et à ses besoins.

Tel est le sommaire du poème de Saint-Lambert, de ce « marchand des quatre saisons », comme on disait déjà au XVIIIe siècle.

Dans le premier chant, je trouve quelques passages assez agréables. Et d'abord, rien de plus froid que sa description de l'amour au printemps. Quand on a été l'un des grands amoureux d'un siècle, on doit donner de l'amour une peinture plus originale et plus passionnée. Saint-Lambert a manqué la sienne ; elle est de la dernière sécheresse. Sans doute, il était de ceux qui inspirent les passions, mais qui sont incapables de les peindre et peut-être même de les ressentir. Cependant, dans son tableau du printemps, il a parfois un joli tour, et ce qu'il chante, on peut conjecturer qu'il l'a à peu près senti.

Après l'invocation à Dieu, vient une sorte d'invocation en sous-ordre au soleil, qui anime la nature et qui est, pour elle, le ministre de Dieu :

Et toi, brillant soleil, de climats en climats,
Tu poursuis vers le nord la nuit et les frimas.
Tu répands devant toi l'émail de la verdure ;
En précédant ta route, il couvre la nature ;
Et des bords du Niger, des monts audacieux
Où le Nil a caché sa source dans les cieux,
Tu l'étends par degrés, de contrée en contrée,
Jusqu'aux antres voisins de l'onde hyperborée.

Vous me direz peut-être que ces vers sont lourds et accablants, et je vous l'accorderai ; mais ce que je cherche à dégager, chez ces poètes secondaires, c'est l'idée poétique; elle est là, dans ce vert, dans ce tapis que le soleil déroule sur toute la nature. Il se peut qu'elle ne soit pas suffisamment développée, mais elle est heureuse :

En tapis d'émeraude, il borde les ruisseaux ;
Il monte des vallons aux sommets des coteaux.
Cet émail, qui rassemble et la lumière et l'ombre,
Nous paraît à son tour plus profond et plus sombre...
Soleil, dans nos forêts ta chaleur plus active
Redonne un libre cours à la sève captive...

Du bouton déployé fait sortir le feuillage,
L'élève et le répand sur l'arbre qu'il ombrage.
Le chevreuil, plus tranquille, est caché dans les bois :
Je ne vois plus l'oiseau dont j'écoute la voix.

C'est bien là le vers élégant et poétique, puisqu'il est gracieux. Voici qui est agréable encore et même d'un tour assez heureux :

Déjà le rossignol chante au peuple des bois ;
Il sait précipiter et ralentir sa voix ;
Ses accents variés sont suivis d'un silence
Qu'interrompt avec grâce une juste cadence :
Immobile sous l'arbre où l'oiseau s'est placé,
Souvent j'écoute encor quand le chant a cessé.

Le vers est rapide, condensé, précis, concis, clair, et l'idée qu'il exprime est charmante ; il est à placer dans les recueils d'expressions ou dans les anthologies familiales. Nos pères goûtaient fort les vers de ce genre. Je sais bien que la vraie poésie s'étend par larges nappes, bien plutôt qu'elle ne se ramasse en détails fins et délicats : mais une fleur a sa beauté, tout comme une immense savane.

Il y a, pour ainsi dire, deux aspects du printemps ; le second a plus de vigueur et plus d'ampleur que l'autre :

Alors, l'astre du jour, s'entr'ouvrant des passages,
Sème de pourpre et d'or le contour des nuages.

Vous savez mon opinion sur la périphrase : elle est quelquefois ridicule ; mais elle peut n'être pas méprisable, quand elle est une peinture, qui ajoute quelque chose à ce que donne le mot propre. Voici un arc-en-ciel tout à fait excellent :

La campagne étincelle, un cercle radieux
Tracé dans l'air humide unit la terre aux cieux.
Ces nuages légers où brillait la lumière,
Suivent le globe ardent qui finit sa carrière.
La nuit, qui sur son char s'élève au firmament,
Amène le repos, suspend le mouvement,
Et le bruit faible et doux du zéphir et de l'onde
Se fait entendre seul dans ce calme du monde.

De temps en temps, il trouve ainsi le vers ample, harmonieux, étoffé, spacieux, qui est pour nous le véritable vers.

Quel éclat ! quels parfums ! quels changements rapides !
L'épi s'est élancé de ses tuyaux humides ;
Le verger est en fleurs, et ses arbres féconds
Opposent leur émail à l'émail des gazons...

Il y a décidément beaucoup trop d'émail chez Saint-Lambert : tout ce que les anciens désignaient par *purpureus*, étincelant, brillant, il l'a traduit constamment par le mot émail ; il est évident que l'émail des pommiers en fleurs n'est pas le même que l'émail des gazons : il aurait dû varier ses termes.

L'année dernière, je vous ai parlé de Watelet et de deux ou trois autres peintres poètes qui ont opposé les jardins anglais et les jardins à la française : cette vraie bataille de fleurs s'est prolongée pendant tout le XVIIIe siècle ; au jardin anglais, Saint-Lambert oppose le bon jardin rustique, attenant à la maison, si bien esquissé par La Fontaine :

> Peu de jasmin d'Espagne et force serpolet,
> De quoi faire à Margot pour sa fête un bouquet.

Après ces deux vers exquis, il m'en coûte de citer Saint-Lambert :

> O soutien de la vie ! ô charme de notre être !
> Je viens vous retrouver dans ce vallon champêtre :
> En vain, je vous cherchais dans ces tristes jardins
> Où de vases brillants on chargea cent gradins,
> Où languit, enchaîné dans sa prison de verre,
> Le stérile habitant d'une rive étrangère...

Est-ce que nous n'allons pas un peu nous pâmer devant cette périphrase, qui est dans le goût du siècle, autant qu'une périphrase y peut être ? Il s'agit d'une serre. On ne dit pas une serre, en poésie : je ne sais même pas si Hugo lui-même y eût consenti ; et vous voyez ce que Saint-Lambert a trouvé pour désigner des orangers dans une serre de Versailles :

> Dans ces murs, ces lambris, dont j'étais entouré,
> Mon esprit inquiet se trouvait resserré :
> Ils bornent à la fois l'espérance et la vue ;
> J'y regrette des champs la sauvage étendue ;
> Je m'y sens un besoin d'errer en liberté,
> Il me faut plus d'espace et de variété.
> La nature, au printemps, belle, riche, féconde,
> Varie à l'infini le théâtre du monde ;
> Et nous, dans nos enclos stérilement ornés,
> Nous les bornons sans cesse à nos dessins bornés ;
> Là, j'admire un moment l'ordre et la symétrie,
> Et ce plaisir d'un jour est l'ennui de la vie.

Quand ils ont l'occasion d'être spirituels en même temps que satiriques, les poètes du XVIIIe siècle retrouvent toute leur force ; on dirait qu'ils ont touché leur terre natale, comme le fameux géant de l'antiquité.

Voici un passage où je crois bien saisir mon homme et surprendre son procédé, qui consiste à insérer délicatement et discrètement dans son poème des morceaux qui n'y semblaient pas destinés. Saint-Lambert a été malade, et il a eu une convalescence au printemps ; je ne sais pas de moment plus agréable pour revenir à la vie, en même temps que la nature elle-même. Il a joliment exprimé la finesse et la douceur de ses sensations :

Jadis, j'ai vu mes jours s'avancer vers leur fin :
Un art souvent funeste, et toujours incertain,
Allait détruire en moi la nature affaiblie ;
Le retour du printemps me rendit à la vie ;
Je me sentis renaître, et bientôt, sans effort,
Soulevé sur ce lit d'où s'écartait la mort,
Je regardai le ciel, dont la douce influence
Ranimait mes ressorts et mon intelligence.
Soleil, tu me rendis la pensée et des sens :
Tu semblais pour moi seul ramener le printemps.

Vers sentimental, qu'on peut rapprocher d'un passage bien connu du *Souvenir* :

Et rien qu'en revoyant cette forêt amie
Je redeviens enfant.

Et, plus loin :

Je ne pouvais rien voir avec indifférence ;
Mes yeux étaient frappés d'un papillon nouveau :
Ainsi que moi, disais-je, il sort de son tombeau ;
De sa cendre féconde il tire un nouvel être ;
La nature à tous deux nous permit de renaître.
Sur la fleur du tilleul, sur la rose ou le thym,
Si je voyais l'abeille enlever son butin,
« Elle revient, disais-je, errer sur ce rivage,
Après avoir langui dans un long esclavage ;
Et moi, je viens m'unir à tant d'êtres divers,
Et reprendre ma place en ce vaste univers ».

Je passe au deuxième chant, qui renferme, à mon avis, beaucoup de beautés, pour employer le langage de l'ancienne rhétorique. Je vous ai dit qu'en été, d'après Saint-Lambert, la nature est dans toute sa grandeur, et qu'il faut la prendre ainsi, par grands aspects. L'idée est belle; mais la forme en est ordinaire. Je préfère de beaucoup le passage où le poète considère l'été comme la puissance fécondante des êtres :

Quel aspect imposant il donne à la nature !
Il ne la flétrit pas, il change sa parure ;

Sans doute, elle a perdu de sa variété ;
Mais, simple avec grandeur, belle avec majesté,
Elle a pour ornement sa superbe opulence ;
Nos biens sont sa beauté, sa grâce est l'abondance.

Voilà bien ce que sont ces poètes du XVIIIe siècle ; fins, spirituels, gracieux et délicats, ils peuvent aussi concevoir le grand ; mais ils ne trouvent pas l'expression adéquate à une pensée juste. — « Un tel n'a pas de génie, me disait-on l'autre jour, mais c'est presque en avoir que de concevoir un sujet qui en eût demandé. » — C'est un éloge du même genre, mêlé de critique malicieuse, qu'il convient d'appliquer à Saint-Lambert.

Nous avons, plus loin, le *O fortunatos nimium...* de Saint-Lambert. Je ne veux pas avoir l'air de prêcher pour mon saint. Cependant relisez Virgile : vous trouverez sans doute que les vers sont d'une largeur, d'un éclat, d'une majesté vraiment romaine, que cela sonne le patricien ; mais n'est-ce pas en son fond un lieu commun un peu banal, pas assez nourri d'idées originales, que ce parallèle du petit citoyen romain, qui va le matin demander sa sportule, victime et auteur des criailleries de la rue, à la vie mesquine et étroite, et du cultivateur dont l'existence est saine et féconde ? Je ne dis pas que Saint-Lambert soit plus brillant que Virgile; j'indique seulement qu'il n'est pas indigne du sujet, ni même de la comparaison, *mutatis mutandis*, avec le poète latin :

Le luxe ne vient point lui montrer ses misères,
Et le faire rougir de l'état de ses pères ;
La compagne des mœurs, la médiocrité,
La paix et le travail conservent sa gaîté...
Ses enfants sont sa joie, ils seront sa richesse ;
Il verra leurs enfants entourer sa vieillesse ;
Et sur son front doré, rappelant la gaîté,
Prêter encore un charme à sa caducité...
Réveillé par l'amour, inspiré par le vin,
A sa douce gaîté souvent il s'abandonne :
Il chante ses plaisirs, et le Dieu qui les donne.
Son épouse l'écoute et s'unit à son chant,
Son fils entre ses bras s'endort en souriant.

Vous me demanderiez si le marquis de Saint-Lambert a réellement senti ce qu'il chante si bien, je ne pourrais pas vous dire que non : c'est déjà quelque chose, quand il s'agit de cet aimable gentilhomme.

A. B.

Les discours judiciaires de Cicéron.

Cours de M. JULES MARTHA,

Professeur à l'Université de Paris.

Les causes préférées de Cicéron.

Dans nos dernières leçons, nous avons examiné ce qu'était le barreau chez les Romains, et, plus particulièrement, ce qu'il était à l'époque de Sylla. Après avoir ainsi étudié le milieu où va s'agiter Cicéron, voyons l'orateur à sa tâche.

La première question qui se pose sur ce sujet est la suivante : à quelle espèce de causes Cicéron va-t-il consacrer son talent ? La réponse importe; car, selon qu'un avocat s'attache de préférence à des procès civils ou à des procès criminels, on exige de lui des qualités différentes. Tel peut être un grand avocat d'assises, qui réussit moins bien devant un tribunal civil, et inversement. Examinons donc la question à propos de Cicéron ; nous pourrons ainsi, plus tard, porter sur son œuvre un jugement plus équitable.

*
* *

Si l'on considère seulement les titres des discours judiciaires de Cicéron, on s'aperçoit qu'il a plaidé tantôt au civil, tantôt au criminel. Dans la collection complète de ses œuvres, on trouve en effet des affaires exclusivement civiles, d'autres exclusivement criminelles, et l'on conclut de ce fait qu'il a plaidé indifféremment les unes et les autres. — Il est bien entendu que nous appelons affaires civiles celles qui intéressent deux hommes privés, par exemple des questions de propriété ou d'héritage; et affaires criminelles, celles qui, de près ou de loin, intéressent la société, celles qui s'engagent à propos de crimes civils ou politiques.

Mais, en regardant les choses de plus près, on ne tarde pas à s'apercevoir que la conclusion précédente est précipitée. En effet, sur vingt-neuf discours judiciaires de Cicéron, il n'y en a que quatre qui soient relatifs à des affaires civiles : le *pro Quinctio* et le *pro Roscio comœdo*, qui roulent sur des questions de société ;

le *pro Cæcina* et le *pro Tullio*, qui portent sur des questions de propriété. Tout à côté, nous voyons vingt-cinq discours relatifs à des causes criminelles : des affaires de meurtre (*pro Roscio Amerino*, *pro Milone*), d'empoisonnement (*pro Cluentio*, *pro Cælio*), de violence (*pro Sestio*), de droit de cité (*pro Archia*, *pro Balbo*), de haute trahison, de brigue, de concussion (*Verrines*, *pro Fonteio*) et d'autres encore.

Voilà donc les résultats de la statistique : un septième de discours civils contre six septièmes de discours criminels. Il semble bien, par suite, que Cicéron ait eu une préférence marquée pour les affaires proprement criminelles.

Mais, dira-t-on, on ne connaît pas tous les discours de Cicéron : beaucoup sont pour nous irréparablement perdus. De plus, il y a des chances pour que ceux qui sont perdus aient été les moins intéressants, c'est-à-dire des plaidoyers civils. Ils traitaient, en effet, de questions délicates, particulières, sans intérêt général ; ils étaient hérissés de discussions juridiques qui diminuaient beaucoup le plaisir du lecteur. Aussi, dès le début de l'Empire, voyons-nous beaucoup de gens, qui goûtaient cependant l'éloquence cicéronienne, déclarer que les discours civils du grand orateur étaient bien longs et bien fastidieux. Tacite, dans le *Dialogue des Orateurs*, se fait l'écho de ce sentiment : à son gré, ce ne sont pas des discours tels que le *pro Archia* ou le *pro Tullio* qui font la gloire de Cicéron, mais au contraire ses discours politiques. Ceux-ci sont lus encore ; ceux-là sont laissés de côté. Après l'époque de Tacite, il en fut de même : peu à peu, on laissa tomber dans l'oubli les plaidoyers civils : on ne les lut plus ; ils disparurent. Quelles conclusions solides peut-on tirer alors d'une statistique incomplète?

Evidemment, l'objection est sérieuse; on peut la réfuter cependant. Si beaucoup de discours de Cicéron sont perdus, on a du moins les titres d'un très grand nombre; nous avons même plus que les titres : nous avons sur certains des renseignements précis qui nous éclairent assez exactement sur la nature des affaires qu'ils concernaient. Or, si l'on fait un travail de statistique analogue à celui de tout à l'heure sur ces discours qui ne sont point tout à fait morts pour nous, on aboutit à peu près aux résultats de la statistique précédente : nous trouvons encore un septième de discours civils contre six septièmes de discours criminels. La préférence de Cicéron subsiste donc à l'état de fait. Et même, ce qui est significatif, en avançant en âge, il délaisse de plus en plus les causes civiles : la chronologie le montre. Jeune, il accepte toutes les causes : il a

besoin, avant tout, de se faire de la popularité. Plus tard, quand il s'est fait sa place et qu'il a la faculté de choisir, il ne plaide plus qu'au criminel.

Voilà le fait; il reste maintenant à l'expliquer.

*
* *

Les détracteurs de Cicéron ont eu vite fait de trouver une explication: s'il n'a pas plaidé au civil, ont-ils dit, c'est qu'à coup sûr les questions de droit lui étaient un peu étrangères. Que vaut cette assertion? Est-elle exacte? Peut-elle servir à expliquer la préférence de Cicéron pour les affaires criminelles?

Tout d'abord, constatons que Cicéron lui-même a fourni des armes à ses ennemis. En certains endroits de ses écrits, il semble, en effet, s'être fait une vertu de sa prétendue ignorance du droit, et il affecte de le mépriser comme une science infime, « tenuis scientia ». Mais il faut remarquer que ce mot dédaigneux se trouve dans le *pro Murena*. Murena était accusé de brigue, c'est-à-dire d'avoir corrompu les électeurs pour se faire nommer consul. Il avait contre lui Caton d'Utique, un sage; et Sulpicius, un grand jurisconsulte. Or, pour montrer que le peuple avait mal fait d'élire Murena, Sulpicius avait comparé le métier de son adversaire au sien propre. Murena était soldat; mais qu'est la gloire des armes auprès de celle que donnent les connaissances juridiques? Que fit Cicéron dans sa réplique? Il s'attacha, afin de détruire l'impression produite par son confrère, à prouver que le droit n'est qu'une science variée de mots et de subtilités, et il aboutit à cette conclusion, un peu forcée, que se consacrer à l'étude du droit, c'est tout juste ne pas perdre son temps.

Mais cette conclusion sévère doit être prise pour ce qu'elle vaut: dans la bouche de Cicéron, c'est un pur argument d'avocat. Qu'on se souvienne, en effet, de ce qu'il nous dit dans le *pro Cluentio*, comme pour nous mettre en garde contre les idées qu'il émet dans ses plaidoyers : « On se tromperait étrangement, dit-il, si l'on avait la prétention de chercher dans mes discours des opinions définitives : ma manière de voir dépend de la cause et des circonstances. » Est-ce là être assez catégorique? Examinez, d'ailleurs, le *pro Cæcina* : une question de propriété y est en jeu; chacun des adversaires a pour lui une formule de droit. Cicéron, longuement, discute celle qui est en faveur de son client; mais sa discussion n'a pas d'effet sur les juges, et il s'en rend bientôt compte. Que fait-il? Tout à coup,

il s'échauffe, prend un grand air et entonne un retentissant éloge du droit, et cela pour amener les juges à s'intéresser à ses arguments d'ordre juridique. Cette contradiction entre le *pro Cæcina* et le *pro Murena* suffirait à montrer, à défaut de la déclaration du *pro Cluentio*, que les opinions de Cicéron, dans ses discours, sont des opinions intéressées. On ne peut donc rien en tirer sur sa pensée propre, et il serait injuste de le croire sur parole, quand il nous dit qu'il méprise et ignore le droit.

En réalité, il est loin de le mépriser : il l'a étudié sérieusement, beaucoup plus sérieusement même que ne le faisaient les jeunes gens de sa génération. Enfant, il fut élevé dans la maison de son oncle maternel, qui était un savant jurisconsulte. Un peu plus tard, au lieu d'aller en hâte s'attacher à la personne d'un avocat, au forum, il devint secrétaire des Scævola, les plus éminents jurisconsultes de l'époque, et, en cette qualité, il reçut tous les jours, à toutes les minutes, les leçons les plus vivantes et les plus précises. Plus tard, quand il écrivit le *de Oratore*, parlant cette fois pour son compte, donnant des conseils sur la manière de devenir un grand avocat, il déclara avec éloquence et conviction qu'un jeune homme ne pouvait devenir un orateur digne de ce nom, s'il n'avait fait auparavant de sérieuses études juridiques. Que penserait-on d'un homme qui voudrait se mêler de diriger un navire, s'il ne savait pas conduire une petite barque ? Les jeunes gens doivent mettre tout leur zèle à étudier le droit, les XII Tables surtout. Son rêve, à lui, est d'avoir le temps de rédiger à leur intention un petit manuel, clair, simple, méthodique, complet, qui instruise sans rebuter. Or, ce manuel, il l'écrivit : Aulu-Gelle et Quintilien en louent la netteté et la brièveté, et la parfaite appropriation pour des élèves avocats.

Peut-on croire qu'un tel homme méprise le droit ? D'ailleurs, dans tous ses traités de philosophie ou de rhétorique, dans ses lettres intimes même, à chaque instant, on trouve des termes de droit, des phrases entières qui sont des réminiscences, des métaphores, des plaisanteries d'ordre juridique ; et cela même est souvent pour nous un obstacle à sa parfaite intelligence. Il joue aisément avec ce langage spécial et souvent nous avons pour cela quelque peine à le suivre.

On peut donc affirmer que ce n'est ni par ignorance ni par mépris du droit que Cicéron s'abstient presque systématiquement de plaider au civil.

*
* *

D'où vient donc cette abstention ?

Elle s'explique, d'abord, par une raison d'ordre oratoire, une raison de talent en quelque sorte. Les procès civils sont choses ennuyeuses, d'un intérêt médiocre ou nul. Cicéron, au premier livre du *de Oratore,* le déclare lui-même. On y traite des questions de prescription, de tutelle, de droits de famille, de servitudes, de murs mitoyens, de gouttières, de testaments, que sais-je encore? Vraiment, c'est bien ennuyeux de s'occuper de tout cela ! — Voilà son sentiment, en gros.

De plus, les causes de cette nature demandent de la clarté, de la précision, et même elles ne demandent que cela. Or, Cicéron possède, et à un haut degré, ces qualités. Mais il en possède d'autres qui ne trouvent pas leur emploi dans les affaires civiles : ce sont précisément ces qualités inutiles auxquelles il tient le plus : le pathétique, l'imagination, l'aptitude aux idées générales, l'art d'élever le débat et celui de hausser le ton. D'autres avocats sont aussi clairs, aussi précis que lui. Cicéron n'est vraiment supérieur que par les qualités qui sont superflues dans les affaires civiles. Celles-ci ne lui permettant pas de déployer ces qualités, il les évite. S'il ne réussit pas à les éviter et s'il est obligé d'en plaider quelques-unes, il prend aussitôt avec art la tangente, il tire de son sujet particulier une idée générale qu'il développe à satiété. Ces digressions philosophiques et pathétiques, employées là où elles n'ont que faire, prouvent que c'était là le goût propre, l'instinct même de Cicéron.

A côté de cette raison de talent, il y a une raison d'ambition. Les procès civils s'engagent le plus souvent entre de petites gens, entre des voisins de campagne, des habitants de petits municipes, des inconnus en somme, bien peu intéressants pour le public. Or, Cicéron a des desseins : il veut aller jusqu'au bout dans la carrière des honneurs, et, pour cela, il a besoin d'attirer sur lui l'attention, il a besoin de se faire connaître. S'occuper de causes civiles, si humbles, c'est, à son point de vue, perdre son temps. Aussi ne s'occupera-t-il que des affaires sérieuses, qui sont appelées à devenir retentissantes, qui doivent donner de la gloire à l'avocat qui les plaide, bref des procès de brigue, de concussion, de péculat, en un mot, des procès criminels.

Il y a, enfin, à l'abstention de Cicéron, une troisième raison qui est tirée de sa situation même. Bien préparé par ses études, notre orateur s'est présenté très fort devant les juges. A côté de lui, il n'y a pas, on l'a vu, de vrais talents. Qu'arrive-t-il ?

Du premier coup, il accapare l'attention. On voit en lui un avocat de premier ordre; on s'adresse à lui de préférence. Dans le *Brutus* et ailleurs encore, il nous dit avec une légitime fierté qu'à vingt-sept ans, on ne lui proposait plus que des « causæ nobiles », de grandes causes, celles qui intéressent le public et qui donnent la renommée. Dès lors, il se montre très difficile, personnellement, sur les affaires qu'on soumet à son acceptation. En même temps, les clients deviennent timides : un paysan ne va pas trouver un grand orateur; il s'adresse à un avocat plus accessible. Peu à peu, de la sorte, les causes civiles s'éliminèrent d'elles-mêmes, et Cicéron finit par n'avoir plus à plaider que des causes criminelles et toujours de premier ordre.

*
* *

Voilà comment il fut amené à être, avant tout, un grand avocat d'assises, c'est-à-dire à plaider au criminel. — Il importe cependant de faire une restriction, avant de terminer : si Cicéron plaide des causes criminelles, il ne les plaide pas tout entières. Chez les Romains, on employait plusieurs avocats dans une même affaire. Cet usage venait on ne sait d'où, peut-être du désir de ménager la susceptibilité de plusieurs amis, tous avocats et également vaniteux, ou du désir d'accaparer le plus grand nombre d'orateurs possible, afin de n'en plus laisser pour l'adversaire, ou de la nécessité où l'on se trouvait d'employer des avocats plus nombreux qu'il n'était besoin. Quoi qu'il en soit, l'usage existait certainement. Pour Murena plaident à la fois Hortensius, Crassus et Cicéron; pour Flaccus, pour Sulla, pour Sestius, Cicéron et Hortensius; pour Cælius, Crassus et Cicéron; Scaurus enfin a pour lui seul six avocats, sans le compter lui-même, car il prit à son tour la parole.

Evidemment, ces avocats se partageaient la besogne. L'un d'eux était-il particulièrement mordant, on le chargeait des plaisanteries. Un autre était-il logicien, on le chargeait de la discussion. Y avait-il un juriste parmi eux, ou un savant en institutions, on lui confiait les questions juridiques ou les parties politiques de la cause. Pour ce qui est de Cicéron, on s'était aperçu de bonne heure de son feu, de son mouvement, de sa passion : on le gardait donc pour la fin. Quand le jury était bien travaillé par les arguments et les plaisanteries des orateurs qui avaient parlé les premiers, on lançait Cicéron qui, avec ses retentissantes périodes et ses effets pathétiques, enlevait tout. A lui revenait toujours la péroraison; c'était sa partie, il y excellait. G. C.

Le roman français au XVIIe siècle.

Cours de M. ABEL LEFRANC,

Professeur au Collège de France.

L'attitude de la Pléiade à l'égard des romans. — Les Amadis. — La pastorale en France.

A la liste déjà grande des œuvres dont il a été précédemment parlé, il convient d'ajouter, avant de poursuivre cette étude préliminaire, les *Cent cinq Rondeaux d'Amour*, et surtout un poème encore plus ancien et trop peu connu : *L'Amant rendu cordelier à l'observance d'Amour*. On l'attribue à Martial d'Auvergne, auteur des *Arrêts d'Amour*. Imprimé dès 1490, il a été publié en 1881, par M. de Montaiglon, à la Société des anciens textes français. — Ce poème est une des plus poignantes histoires d'amour de l'ancienne littérature française, toute remplie de sincérité et de justesse d'accent. De plus, il fournit le point de départ de la XIXe Nouvelle de l'*Heptaméron*.

C'est avec ces œuvres-là qu'on devrait tenter d'écrire l'histoire des sentiments de nos pères à l'aube de la Renaissance, mieux parfois qu'à l'aide d'œuvres plus célèbres et plus souvent citées. Certains textes, peu consultés, rendent bien compte de l'état des esprits et des cœurs à ce moment-là.

*
* *

Quand la Pléiade parut, vers le milieu du XVIe siècle, la révolution dans la manière de penser et de sentir, que le mot de Renaissance exprime si bien, était déjà presque accomplie. La Pléiade recueillit le fruit des efforts faits depuis un demi-siècle, mais ne contribua point autant qu'on le croit à renouveler ou à modifier les sentiments et les idées. Ce travail s'était fait, en grande partie, de 1500 à 1550. — La Pléiade a fondé et préparé le classicisme ; elle a introduit dans la littérature, l'art, le goût, le sens des règles, qui manquaient encore. Mais il faut regretter que la trop servile imitation des Grecs, des Latins et surtout des Italiens, ait limité son œuvre, en l'empêchant souvent de laisser parler la nature, et

en l'amenant, en plus d'un cas, à faire tarir la vieille sève française. Elle a mêlé le génie français de trop d'éléments étrangers. Le langage de Pétrarque a remplacé trop fréquemment le langage de la passion vraie, vécue, sentie, le vrai langage du cœur, celui que Le Maire, Heroët, Marguerite, Marot, l'auteur des *Cent cinq Rondeaux*, et quelques autres, avaient su rendre sans doute un peu gauchement, sans habileté, sans prétention, mais avec émotion et vérité.

Nous avons, sur l'invasion de l'art italien et du pétrarquisme, sorte d'épidémie littéraire du temps, les vers suivants de du Bellay :

Nos bons ayeulx qui cest art devinoient,
Pour en parler Pétrarque n'apprenoient...
Mais aussitost qu'Amour s'est faict sçavant,
Luy qui estoit François auparavant
Est devenu flatteur et décevant
Et de Thusque nature ...

Certes, Pétrarque ne sera point toujours le modèle du poète angevin :

J'ay oublié l'art de pétrarquizer,
Je veulx d'amour franchement deviser,
Sans vous flatter et sans me déguizer.
Ceux qui font tant de plaintes
N'ont pas le quart d'une vraye amitié
Et n'ont pas tant de peine la moitié,
Comme leurs yeux, pour vous faire pitié,
Jettent de larmes feintes.

Quoi qu'il en soit, c'est avec la Pléiade que la littérature française prend conscience d'elle-même, — avec moins de spontanéité, sans doute, et de naturel, mais avec plus d'art, de recherche, d'équilibre. — Quelle a donc été l'attitude de la Pléiade vis-à-vis du roman français ? Quelques textes précis vont nous permettre de répondre à cette question.

Interrogeons d'abord, dans l'œuvre de Du Bellay, la *Deffence et Illustration*, programme de la Pléiade et manifeste de circonstance, lancé par des jeunes gens pleins d'enthousiasme, et qu'il ne faut pas traiter comme un texte classique, comme une œuvre mûrement élaborée. « Bien diray-je, écrit-il, que Jean Le Maire de Belges me semble avoir premier illustré et les Gaules et la langue françoyse, luy donnant beaucoup de mots et manières de parler poétiques, qui ont bien servy, mesmes aux plus excellens de notre tens. » Ainsi Du Bellay pense que l'auteur des *Illustrations*

de Gaule a rendu service à la langue nationale et à la poésie ; il considère l'écrivain, non le romancier. Et ailleurs, parlant des romanciers en général, il s'exprime en ces termes : «... Je veux bien, en passant, dire un mot à ceulx qui ne s'employent qu'à orner et amplifier nos romans, et en font des livres, certainement en beau et fluide langaige, mais beaucoup plus propre à bien entretenir damoizelles qu'à doctement écrire : je voudroy bien (dy-je) les avertir d'employer cette grande éloquence à recueillir ces fragmentz de vieilles chroniques françoyses, et, comme a fait Tite-Live des *Annales* et autres anciennes chroniques romaines, en batir le cors entier d'une belle histoire. »

Il n'y a donc aucun doute : pour le champion des doctrines de la Pléiade, le roman n'existe pas par lui-même ; c'est un genre tout à fait inférieur, qui ne saurait trouver place dans une histoire ou dans un traité de littérature qu'au seul point de vue des sources qu'on peut y chercher. Le roman n'est qu'un amusement, un passe-temps, une distraction pour les damoyselles. — Du Bellay ne se doute pas que la postérité mettra, un jour, au premier rang de la production littéraire du XVIe siècle deux romans : les *Illustrations de Gaule* et le *Pantagruel* ; et que l'*Heptaméron* continuera d'être lu et goûté, quand la plupart des poètes du même temps seront bien oubliés et négligés.

Ronsard, lui, goûtait Jean le Maire, mais non Rabelais. Le roman d'aventures ne lui était point antipathique, s'il en faut juger par les vers de sa première églogue, où il parle de :

> Ces braves chevaliers, aux armes prompts et chauds,
> Ces Tristans, ces Ogers, ces Rollands, ces Renaulds,
> Et ce grand Charlemagne, et Martel qui dévore
> Les ans par son renom...

Jodelle, le fondateur de la tragédie française, nature impulsive, spontanée, sincère, avait voulu détourner le Champenois Cl. Collet d'écrire des romans. Il s'en excuse : « Nos communs amis savent assez combien, durant ce temps, j'ai tâché par toutes les raisons que je pouvais, et peut-être à tort, de lui faire retirer son esprit et sa plume de tous ces beaux romans, presque moisis à demi, sans plus embabouiner la France de ces menteries espagnoles, et avec notre déshonneur retracer les faux pas des étrangers. On sait de quels beaux mots j'avais contume de baptiser ces braves discours entrelacés de mille aventures aussi peu vraisemblables que vraies, les appelant bien souvent la rêverie de nos pères, la corruption de notre jeunesse, la perte du temps, le jargon des valets de boutique, le témoignage de notre ignorance, bref leur donnant assez

de titres suffisants pour en dégoûter le plus affectionné... » Jodelle avoue maintenant : « Ceste chose estre agréable et bien receue des gentilshommes et des damoyselles de nostre siècle, qui fuyent l'histoire pour sa sévérité, et rejettent toute autre discipline pour leur ignorance ; ce genre d'écrire servir de grand essai tant à celuy qui escrit qu'à ceux qui se veulent donner à la lecture des auteurs... ; les faux combats, les fausses victoires, quand on les décrit bravement, pouvoir aussi bien façonner et encourager la jeunesse que les plus véritables faits d'armes. De telles et plus fortes raisons me respondoit tellement ce docte Champenois que je commençay à fleschir quelque peu, et connoître que le temps employé aux romans n'était pas du tout dépendu (dépensé) en vain. »

Avant ou à côté de la Pléiade, nous trouvons Peletier du Mans. Il dit dans son *Art Poétique* (II, 8) : « Je trouve nos romans bien inventiz. Et diray bien icy, en passant, qu'en quelques-uns d'iceux bien choisis le poète héroïque pourra trouver à faire son profit : comme sont les aventures des chevaliers, les amours, les voyages, les enchantements, les combats, et semblables choses, desquelles l'Arioste a fait emprunt de nous, pour les transporter en son livre. »

Semblable est l'opinion de Thomas Sibilet ; le *Quintil Horatian* ne parle pas du roman.

*
* *

L'*Amadis* ne devint vraiment populaire qu'après la compilation et la rédaction qui en fut publiée à Saragosse, en 1508, par Garcia Ordoñez de Montalvo. L'œuvre de Garcia, traduite en France par Nicolas de Herberay, seigneur des Essars, « commissaire ordinaire de l'artillerie du Roy et lieutenant en icelle, ès pays et gouvernement de Picardie, etc. », à partir de 1540, fut le bréviaire des courtisans. La langue de l'*Amadis* offre une grâce naïve et naturelle, qui n'exclut pas la force, et cependant déjà susceptible d'être ornée. Le style est sobre, simple et fluent. L'écrivain français a su atténuer l'emphase et l'enflure du modèle espagnol : son livre est comme un reflet élégant et précieux — tel l'*Heptaméron* — du ton de la conversation de l'époque. Sans doute, il serait aisé de trouver des défauts à l'*Amadis* ; et l'on peut lui reprocher particulièrement de renfermer un trop grand nombre d'aventures merveilleuses. Mais on y trouve des manières polies, raffinées et surtout une peinture fidèle de l'amour, considéré non pas comme une mode du jour, mais comme une

passion du cœur humain, « avec ces traits spontanés et délicats, dit S.-M. Girardin, qui décèlent la passion, ces mouvements de joie et d'enthousiasme qui l'accompagnent, cet enchantement de deux cœurs qui s'entretiennent de leur amour et oublient le monde entier. » De ce point de vue, l'*Amadis* nous apparaît comme un ouvrage de transition, puisqu'il présente, dans les anciens cadres, des sentiments nouveaux.

Au début du premier livre, le roi Périon est en scène, voyageant incognito, seul, cherchant des aventures comme tout bon chevalier. Il arrive à la cour du roi de Petite-Bretagne, Garinter, dont la fille, la princesse Elisène, tombe soudain éprise de lui. De ses amours clandestines avec la jeune princesse naît un fils, le petit Amadis, qu'une suivante rusée, Dariolette, s'engage à faire disparaître. Cependant Périon se fait connaître à Elisène, et un mariage ne tarde pas à couronner leur flamme. Un second fils naît de cette union légitime, Galaor, qui est ravi tout jeune par un géant et élevé au fond d'une forêt par un ermite.

Cependant Dariolette a enfermé le petit Amadis dans un coffret qu'elle jette à la rivière, d'où il va jusqu'à la mer. L'enfant est miraculeusement sauvé par un seigneur écossais qui navigue avec sa femme et son fils, Gandalin, le futur compagnon d'Amadis. On appelle l'enfant trouvé : le Damoisel de la Mer. Il grandit à la cour du roi d'Ecosse, Languines, et révèle, dès l'âge de douze ans, une précocité extraordinaire. Il s'éprend d'une fillette de dix ans, la princesse Oriane, que le roi de la Grande-Bretagne, son père, avait envoyée quelque temps en Ecosse. — Il y a un charme extrême dans le récit de l'éclosion de ces amours quasi-enfantines. Amadis jure fidélité à son amie, décide le roi Languines à l'armer chevalier et va chercher fortune à la cour du roi Périon. Avec la lance enchantée que lui donna la fée Urgande, il sauve en chemin la vie à un seigneur attaqué traîtreusement par une douzaine d'ennemis; ce seigneur est Périon. Reconnaissance du père et du fils. Amadis va saluer sa mère à la cour du roi et, bientôt après, repart pour de nouveaux exploits, toujours fidèle au souvenir d'Oriane.

Il arme chevalier, sans le connaître, son frère Galaor, qui avait grandi solitairement sous la garde de l'ermite. Galaor, pour son coup d'essai, terrasse un géant terrible, le géant de la roche des Galtares... Puis Amadis rend visite au roi Lisuard, père d'Oriane, — tue deux chevaliers redoutés de tout le pays, — pénètre dans le château de l'enchanteur Arcalaüs, délivre d'un cachot obscur une demoiselle enchaînée, et se bat contre l'enchanteur. Il triomphe grâce à la fée Urgande. Enfin, après bien

d'autres exploits, un heureux hasard le ramène devant Londres, assiégée par l'usurpateur Barsinan, et il délivre le roi Lisuard; c'est ainsi que se termine le premier livre.

Cela est assurément prodigieux et prête à sourire; mais nous avons dit que l'œuvre vaut surtout par la peinture précise et détaillée de sentiments nouveaux qui sont ceux de la cour de Henri II. La première partie d'*Amadis*, comprenant les quatre premiers livres, est la seule que Maître Nicolas songe à sauver des flammes, quand le curé et lui complotent de brûler la bibliothèque de Don Quichotte. Cervantès, il est bon de le retenir, éprouvait donc une particulière tendresse pour cette première partie.

*
* *

La vogue de la pastorale, au XVIe siècle, fut aussi considérable, sinon plus, que celle des « Amadis ».

On a dit : le rôle des bergers, phénomène à part dans la littérature universelle, ne saurait se comparer à celui d'aucune sorte de héros dans l'histoire ou dans la fable. Ni Ajax, fils de Télamon, ni le sage Ulysse, ni Lancelot, ni Arthur n'ont débité tant de vers et tant de prose que Tityre. Proche de la nature et de la vérité à l'époque grecque, le genre bucolique acquit sous les Romains son caractère définitif : élégant, factice et semi-allégorique. — Or, la Renaissance fut, à la fois, un retour à la nature et la recherche d'un art plus délicat; la littérature bucolique répondait à merveille à ces deux tendances. Voilà pourquoi le roman pastoral et l'églogue jouirent d'une immense faveur.

Nul n'ignore le succès qui accueillit l'ouvrage de jeunesse d'Amyot, sa traduction du livre d'Héliodore, *Théagène et Chariclée* (1547). On sait comment, un siècle plus tard, « l'Histoire éthiopique » charma l'imagination passionnée de Racine, toujours réprimandé pour la lire et la relisant toujours, et l'apprenant enfin tout entière pour lui donner dans sa mémoire un asile d'où ne l'arracherait pas la sévérité de Lancelot. C'était un roman pastoral chrétien. *Daphnis et Chloé* (1559), roman pastoral païen, eut une fortune encore plus grande ; notre époque en a vu d'innombrables rééditions.

L'églogue fleurit à la cour, et tous les poètes du temps firent des églogues et des bergeries, qui mirent à la mode, dans l'entourage de François Ier, tout un langage allégorique et conventionnel fort curieux; mais c'est à Clément Marot que revient l'honneur d'avoir popularisé chez nous le premier de ces deux

genres. Qui ne connaît l' « églogue au Roi » sous les noms de Pan et de Marion, et tant d'autres pièces, où le poète, parfois sec et froid, a montré des sentiments d'une fraîcheur et d'une simplicité inaccoutumées? — Marguerite d'Angoulême, de son côté, écrivait une pièce bucolique imitée de Sannazar : l'*Histoire des Satyres et Nymphes de Diane*. — En 1547, Maurice Scève donnait une *Eglogue de la Vie solitaire*. — La génération suivante continua ces traditions imposées par le goût du public, et la pastorale jeta encore un vif éclat. Seulement l'églogue devint la « bergerie ». Ainsi la première églogue de Ronsard, qui est une bergerie à clefs, comme telle bucolique de Virgile. Des deux personnages, l'un est le duc d'Orléans (berger Orléantin) ; le second est le duc d'Anjou (berger Angelot). *Les Jeux rustiques* de Du Bellay, les *Bergeries* de Belleau, et les *Foresteries et Idyllies* de Vauquelin de la Fresnaye, sont les plus belles des pastorales écrites par les poètes contemporains de Ronsard.

Même après eux, ce genre demeura cher au public, et quelques auteurs l'illustrèrent : Marc Antoine de Buttet, le poète savoyard, par son *Amalthée*; Desportes, par ses *Amours* et ses *Bergeries*. Mais le genre subissait déjà une nouvelle transformation : de la bergerie on passait au drame pastoral, avec Troterel, Montchrestien, Nicolas Chrestien, Hardy, etc. Ce mouvement aboutira aux *Bergeries* de Racan, achevées en 1625.

Comme on le voit, l'influence de la pastorale a dû être énorme, et il serait curieux de l'étudier; mais une autre question doit nous préoccuper d'abord : à quelles sources ont puisé nos auteurs de pastorales ? Qu'ont-ils emprunté à l'antiquité, aux traditions nationales du Moyen Age, et aux œuvres étrangères, contemporaines ou antérieures, nées en Italie, en Espagne et en Angleterre ?

R. A.

Histoire générale des temps modernes

Cours de M. CHARLES SEIGNOBOS

Professeur à l'Université de Paris.

La Réforme jusqu'en 1522.

J'ai, précédemment, exposé les caractères généraux de deux des grands événements qui dominent les deux tiers du XVIe siècle : histoire des découvertes et renaissance ; je l'ai fait très sommairement, parce que, malgré tout, ces événements ne rentrent pas entièrement dans la catégorie des faits que doit étudier l'histoire politique et sociale; ils n'ont eu sur la vie des peuples européens qu'une action indirecte, peut-être superficielle. Il n'en est pas de même du troisième événement, la Réforme, que nous allons examiner de plus près. Voici quelle fut la première forme en Allemagne, et jusqu'en 1522.

La question a été très bien étudiée. — Bibliographie : Weitz, Korverau, Gebhardt, Winter, Janssen, Hugle. Comme documents contemporains, nous avons les papiers et les lettres des réformateurs, des légats, des ambassadeurs, des envoyés des villes ou assemblées ; nous avons aussi une très grande quantité de travaux, surtout pour ce qui concerne la théologie, et d'abord les biographies de Luther : Volk, 78, réédité et traduit ; sa méthode est remarquable, il dépouille tous les écrits pour en extraire les faits et établir une thèse : prospérité et moralité de l'Allemagne au XVe siècle ; Kirchenspoltung, qui considère l'événement comme une révolution violente et une décadence ; pour cela, il réunit les faits du XVe siècle favorables et les faits du XVIe siècle odieux. Enfin, en français, citons Monnier, *La Réforme*, 85, etc., etc.

Etudions, maintenant, les conditions de la Réforme, les épisodes décisifs d'où est sorti le mouvement en Allemagne, en quoi a consisté la crise qui a établi le Luthéranisme dans les pays catholiques.

I. Le mot de Réforme, comme celui de Renaissance, est d'invention récente : il a été créé par les historiens pour rassembler des faits épars sous un seul nom. Le terme a certes été adopté

par les contemporains; mais il avait déjà été employé au XIVe siècle (reformatio). Dans son sens primitif, il voulait dire restauration de l'Eglise, rétablissement de l'organisation et de la discipline. Cette réforme réclamée, tentée par les conciles du XVe siècle, avait toujours avorté. Elle fut reprise au XVIe siècle, d'abord dans le même sens ; elle aboutit à un résultat imprévu : scission de la chrétienté, événement qui a conservé le nom de Réforme.

1° Le désir d'une réforme est déjà exprimé à la fin du XVe siècle dans beaucoup d'écrits, dans tous les pays, mais surtout en Allemagne.

Correspondait-il à un besoin plus vif qu'au Moyen Age? Il est impossible de prouver que la Réforme fût plus nécessaire; mais le clergé était plus écarté des règles qu'à un autre moment. En tout cas, ou les laïques étaient plus mécontents, ou ils avaient plus de moyens pour exprimer leurs opinions. Il serait fort intéressant d'établir la statistique des mœurs du clergé et des sentiments des laïques.

Nous pouvons cependant remarquer qu'il y avait des plaintes, et nous connaissons leur objet. La situation est plus nette en Allemagne (Gebhardt, Pastor, Janssen). Le clergé mène une vie contraire aux règles et aux vœux ; il est livré au luxe, à l'incontinence, à l'insolence. On recrute des prêtres sans consulter leur vocation. Le clergé est, en outre, coupé en deux classes. Le haut clergé : évêques, abbés (Domskirchen), tous nobles, très riches, possesseurs de quelques couvents et de domaines énormes (le tiers des terres : Fursten); ils se mêlent aux laïques, portent de riches costumes, s'amusent (danse) ; les couvents résistent même aux princes. Le bas clergé se compose de prêtres, de moines, de vicaires (altaristes) répartis en paroisses (riches prébendes) ; ils sont très pauvres et n'ont pas toujours les moyens de vivre ; leur vocation est nulle, car ils ont été recrutés par une sorte d'embauchage. En résumé, le clergé presque sécularisé ne connaît plus de règle, n'observe aucune morale. Il est trop puissant sur la société, les prélats sont des princes temporels, quasi souverains (landesherr) ; même dans les territoires laïques et les villes, ils ont gardé leurs pouvoirs (tribunal, immunité d'impôts) ; les laïques qui gouvernent sont irrités. Il y a donc concurrence politique. La cour de Rome elle-même abuse de sa propre autorité (justice, procès en cour et exemption, impôts annates, *fructus medii anni*, indulgences, jubilé, dîme, grâces expectatives, prébendes). Le but poursuivi est bien apparent ; il s'agit de drainer l'argent des populations, de pourvoir de hautes charges les pré-

lats italiens. Les Allemands protestent ; à la concurrence politique s'ajoute la concurrence nationale. Enfin, chez quelques hommes instruits, nous trouvons un sentiment plus profond ; ils se plaignent de ce qu'on s'écarte trop de l'Eglise primitive et de l'Evangile ; ils protestent contre des pratiques et des doctrines instituées durant le Moyen Age, ils demandent le retour à l'Ecriture. Voici de plus, maintenant, une opposition de doctrines. Mais en Allemagne, où la Renaissance, nous l'avons déjà vu, a un caractère pratique, les humanistes sont occupés de morale, de religion, de pédagogie et de théologie. Ils sont d'ailleurs peu nombreux. Jean de Wesel étudie l'Evangile ; il est professeur à Erfurt, centre universitaire, qui a d'abord soutenu Luther. Tous ces humanistes s'intéressent à la question du salut, ils se demandent comment on peut l'obtenir : est-ce par les œuvres ou par la foi?

Il y a donc beaucoup de mécontents, mais pour des motifs différents. Tous les genres d'opposition morale, politique, nationale, même doctrinale, sont représentés ; mais presque tous les humanistes ne désirent qu'une Réformation, comme au Moyen Age.

2° Cette réforme se heurte à d'énormes difficultés. Les conciles du xve siècle n'ont donné aucun résultat, par suite de l'opposition du Pape et de la Curie. Au xvie siècle, il n'y a plus de moyens d'action ; aucun concile n'a été convoqué ; il ne reste plus que l'appel, procédé employé par les princes pour intimider le Pape. En Castille, Isabelle et Ximénès réforment seulement les couvents. En France, le Roi essaye contre le Pape de l'instrument d'un concile (Pise) ; puis on en vient à un accommodement (Concordat de 1516). En Angleterre, le roi est maître des nominations. Les grands princes ne veulent donc pas d'une transformation.

Les particuliers sont trop faibles. Le clergé a déjà écrasé toutes les tentatives faites aux xiie, xiiie et xve siècles ; il a organisé une surveillance assez forte pour qu'aucun groupe d'opposants ne puisse rester caché ; il dispose de moyens de répression suffisants pour extirper les hérésies, dès qu'elles sont signalées. L'histoire de la Réforme jusqu'au milieu du xvie siècle n'est, sauf en Allemagne, qu'une histoire de martyrs (Cf. Crespin, *Livre des Martyrs*, 1612).

3° Pour résister aux forces matérielles du clergé (tribunal et bras séculier), il fallait un centre de réforme et des conditions exceptionnelles. Des réformateurs assez hardis pour se révolter publiquement n'auraient pas suffi ; car, normalement, ils devaient être exterminés. Il fallait, de plus, un territoire où ils fussent en

sûreté pour organiser une Eglise séparée, et, partant, un gouvernement laïque favorable à la Réforme. Ces conditions n'étaient d'abord réalisées dans aucun grand Etat. Les trois centres d'insurrection se sont créés dans l'Empire, où les vrais pouvoirs étaient locaux ; encore la plupart des gens n'étaient-ils mécontents que d'une façon superficielle, et n'allaient-ils pas jusqu'à discuter la doctrine ; ils ne voulaient réformer que le chef et les membres de l'Eglise, non l'organisation. Il a fallu mêler des innovations avec des réformes pratiques pour les décider. Les princes restent indifférents et sous l'influence des théologiens. C'est dans ces conditions que se sont créés trois petits foyers de réforme : Luther vit dans les Etats d'un prince de l'Empire, l'Electeur de Saxe ; Zwingle est à Zurich, ville souveraine ; plus tard, Calvin se retirera dans une ville devenue, elle aussi, maîtresse de son gouvernement.

Si nous recherchons le caractère fondamental de la Réforme, nous voyons que c'est un accident local rendu possible par des circonstances particulières et exceptionnelles. Pour propager la doctrine hors des centres, on se heurte à de grandes difficultés. Les pouvoirs laïques se sont engagés à prêter main-forte au clergé afin de poursuivre les hérétiques. Ainsi, pour que les missionnaires aient pu opérer, bien plus, pour que les centres d'action eux-mêmes n'aient pas été anéantis, il a fallu, je le répète encore, un concours de circonstances extraordinaires. Les grands souverains sont hostiles à la Réforme ; mais comme, durant quarante ans, ils n'ont cessé de guerroyer entre eux, voire même avec le Pape, ils ont donné aux Réformateurs le loisir d'opérer dans d'autres pays.

La Réforme se montre sous un aspect tout autre de celui qu'on désirait ; le mot n'est pas accepté (Cf. P. R. Kirschamp). En tant que restauration, le mouvement est conduit par le clergé ; en tant que révolte, il est conduit par des laïques et contre le clergé lui-même : ces laïques seront de très puissants princes, des conseils de villes, etc. ; il y aura rupture ouverte avec le Pape, on créera des églises entièrement indépendantes ; on commencera par une demande de restauration ; on aboutira à une révolte religieuse, qui engendrera, à son tour, une nouvelle forme d'églises organisées par les autorités laïques.

II. La réforme allemande est née en pays allemand ; à la même époque, il y a bien une autre tentative à Zurich, mais elle n'a pas eu la même importance.

1° La doctrine est l'œuvre personnelle de Luther ; le pays où elle parvient à se réaliser en une institution est l'Electorat de Saxe ; le prince de cette région, Friedrich, est un homme pieux,

grand collectionneur de reliques. Il a fondé l'Université de Wittemberg (1502), qui n'est guère qu'une Faculté de théologie. Cette Université est sous l'influence de celle d'Erfurt, centre des humanistes, hostiles à Rome, aux prêtres et aux moines (Cf. Janssen, II) ; Luther a étudié à Erfurt, professé à Wittemberg ; il est le protégé de l'Electeur.

La doctrine porte sur ce qui intéresse le plus les masses, le salut ; mais cette question est liée à la théologie. Ajoutons un caractère tout à fait original que lui donne la personne de Luther : ce célèbre réformateur est connu par ses lettres et ses écrits, mais, pour la période de formation, nous n'avons que des souvenirs (Cf. Biographie de Melanchton, 1546).

Luther est un homme du peuple, fils de mineurs ; il est pauvre, et a été malheureux dans son enfance ; à l'école, il a souvent mendié ; à l'Université, il étudie les lettres, est ami des humanistes, connaît la musique, se montre joyeux et gai. Sa conversion est brusque : malgré ses parents, tourmenté de scrupules et de crainte, il entre chez les Augustins. Il n'est pas rassuré, ne peut voir le Christ ; il dit que, pour faire pénitence, il faut l'amour de Dieu.

Luther continue ses études chez les Augustins, devient prêtre, est envoyé à Wittemberg (1508) pour apprendre la théologie et devient professeur dans la même Université ; il est rappelé par le couvent à cause d'un procès, est envoyé à Rome ; il dira, plus tard, qu'il a eu alors l'impression d'avoir perdu ses anciennes croyances par le spectacle du clergé italien. De retour en 1512, il revient professer, discute l'exégèse, les Psaumes, l'épître aux Romains (1515), prêche, etc. Il arrive à formuler sa doctrine qu'il essaie d'expliquer : « La justice, dit-il, est *non quâ Deus justus est, et peccatores injustosque punit*, mais *quâ nos Deus misericors justificat per fidem.* La remise des péchés se fait par la grâce (*misericordia*) pour celui qui a la foi (*fides*) et qui obtient ainsi la sanctification ». Cette querelle théologique roule sur la question pratique du salut, sur laquelle repose toute l'Eglise. En effet, les chrétiens croient à l'enfer, au péché ; l'Eglise est, avant tout, destinée à les sauver ; mais quelle voie le chrétien doit-il suivre, les œuvres, la foi ? Ou tout dépend-il de la volonté de Dieu ?

Luther en arrive à discuter la valeur des œuvres (pèlerinages, reliques, culte des saints, puis indulgences). Un conflit avec l'autorité ecclésiastique va éclater : Albert, archevêque de Mayence et de Magdebourg, a emprunté aux Fugger, pour payer les frais de confirmation ; le pape Léon X, qui fait prêcher des indulgences pour l'achèvement de Saint-Pierre, lui en cède

pour huit ans l'exploitation dans ses diocèses, en se réservant la moitié des profits. Le dominicain Tetzel est chargé des opérations. Mais Luther combat, d'abord théoriquement, ce procédé et fait afficher 95 thèses à la porte de la chapelle du château de Wittemberg. Tetzel réplique ; une polémique s'engage (1518) : Luther réclame auprès de son évêque ; Eck, théologien d'Ingolstadt, intervient. A Rome, un censeur prépare un procès, mais Frédéric négocie avec le légat, et obtient des délais. L'affaire paraît arrangée ; Eck recommence ses provocations (thèses de Leipzig contre Carlstadt, doyen de la Faculté de théologie) ; Luther, qui est présent, prend part à la discussion. La soumission au pape est-elle nécessaire au salut? Luther affirme, en outre, que beaucoup de doctrines de Huss sont très chrétiennes.

Après cette déclaration catégorique, Luther étudie les écrits de Huss et constate que l'Eglise s'est trompée. La dispute de Leipzig le fait admirer des humanistes, surtout de Ulrich de Hutten, sorte d'aventurier littéraire, très naturaliste ; il gagne la protection de Sickingen. Cette évolution est très rapide : Luther finit par voir dans le pape l'antéchrist, l'ennemi de l'Allemagne, et appelle à son aide tous ses compatriotes.

Le conflit change de caractère et d'importance ; ce n'est plus une dispute théologique, une querelle de moines ; les réformateurs en appellent au sentiment national. Luther publie plusieurs fascicules, dont le premier est intitulé : « De la noblesse chrétienne de la nation allemande, sur la réformation de la chrétienté) » ; il attaque le clergé, ne veut plus de privilèges pour expliquer l'Ecriture, n'admet plus que le Pape puisse seul réunir les conciles, dont il réclame la liberté ; puis il parle d'une Eglise allemande, de réformes. Vient ensuite le livre « De la captivité de Babylone » : l'auteur y donne son opinion sur les sacremenls ; enfin, il écrit la « Liberté chrétienne » : le chrétien, y dit-il, est maître de tout par sa foi et par le Christ.

Les écrits de Luther se répandent rapidement dans toute l'Allemagne, et deviennent populaires auprès de tous les mécontents. Alors le réformateur est en possession de sa doctrine et a trouvé ses procédés d'action : la rupture commence.

Eck obtient du pape, malgré Frédéric, la bulle « Exsurge Domine » (juin 1520) ; 41 propositions de Luther sont condamnées, si dans les soixante jours elles ne sont pas rétractées. Eck est envoyé en Allemagne pour publier la bulle. Mais Luther a pour lui les mécontents : humanistes, quelques professeurs et écrivains, de pauvres chevaliers, ennemis des prélats (Sickingen), des artisans, de petits bourgeois. L'agitation, assez confuse, devient

sociale et politique. Luther, soutenu par son prince, en appelle du pape au concile, fait un pas décisif et jette sur un bûcher la bulle pontificale.

Alors s'élève un nouveau conflit contre l'autre grande autorité. Charles V vient d'être couronné empereur (1520) et il a déjà pris parti ; il voit le légat aux Pays-Bas, et fait brûler les écrits de Luther à Louvain. Mais, comme il a besoin de Frédéric, il n'ose pas entrer en lutte et se place sur un terrain théorique. D'après les conseils d'Erasme, qu'il a vu à Cologne, il demande au nonce de faire citer Luther devant des juges impartiaux et instruits.

Le pape lance l'excommunication (janvier 1521). Charles V tient sa première diète à Worms. (Cf. Récits d'Aleander (Pasquier), d'un secrétaire de Frédéric, de plusieurs assistants, etc.)

Pour se concilier Frédéric, Charles a consenti à donner un sauf-conduit à Luther sous une forme polie. Aleander vient réclamer l'exécution de la condamnation: on cite le précédent de Jean Huss. Luther consent à venir, malgré les conseils de ses amis, accompagné d'un moine et d'un jeune noble; en route, il reçoit le mandat de détruire ses écrits.

Il déclare qu'il ira à Worms ; il y arrive le 16 avril, est reçu avec des acclamations, comparaît deux jours de suite; il ne s'agit d'ailleurs pas de discuter, mais de dire s'il reconnaît ses écrits et rétracte les propos condamnés.

Le premier jour, Luther parle à voix basse, demande des délais et produit plutôt une mauvaise impression ; mais, le deuxième, il a repris courage, reconnaît ses œuvres, refuse de se rétracter à moins qu'on ne lui démontre son erreur par les Ecritures. Charles, irrité, arrête la discussion. Au milieu du tumulte, Luther prononce ces mots très discutés : « Dieu m'assiste ! » L'empereur le laisse partir, malgré le légat, mais lui défend de prêcher et le met au ban de l'empire; les biens de Luther sont confisqués, ses partisans arrêtés. (Cf. Actes de la diète.)

Normalement, Luther doit avoir le sort de tous les hérétiques condamnés ; il est perdu. En fait, il est sauvé par une coïncidence d'événements. Frédéric le fait saisir en chemin, l'enferme dans un château inconnu de lui (la Wartburg), et le met ainsi en sûreté.

III. — Alors commence la crise: guerres entre princes, révoltes en Allemagne.

Charles V, attaqué par François Ier, doit en outre repousser l'invasion de Soliman ; il n'a aucune force contre les princes, qu'il est obligé de ménager, car il ne peut écraser la Réforme qu'avec leur aide. Le sort de Luther ne dépend donc plus des deux grandes

puissances officielles : le Pape et l'Empereur, mais des princes, des villes, et le succès de la Réforme est lié à la volonté de chacun. Les circonstances sont donc toutes locales et partant très variables; la Réforme est acceptée dans un pays, rejetée dans un autre; sa géographie est aussi compliquée que la carte politique de l'Allemagne; la décision des princes dépend de motifs intéressés; la Réforme se fera comme il leur plaira. Les faits décisifs seront ceux qui détermineront les princes.

***

Le luthéranisme dans l'Europe du Nord.

Je vous ai fait remarquer, dans une précédente leçon, que le premier mouvement de réforme, si nous le prenons au sens actuel du mot, c'est-à-dire comme une résistance à l'autorité publique, est fondé sur une doctrine théologique. En Allemagne, les circonstances pour les réformateurs étaient exceptionnelles : le nombre des mécontents était considérable ; un prince les prit sous sa protection, l'Empereur étant occupé ailleurs.

Le caractère de la Réforme nous sera donné par l'étude du tempérament et de la manière de vivre de son fondateur, théologien augustinien, très allemand et à la fois écrivain et musicien. La Réforme luthérienne sera fondée sur la doctrine augustinienne (justification par la foi); l'enseignement sera fait en langue allemande; les chants tiendront une grande place dans les cérémonies du culte (choral).

Malgré tout, l'organisation de l'Eglise sera soumise à des conditions politiques. Ainsi, en examinant comment se sont organisées les Eglises luthériennes, deux séries de questions se poseront d'elles-mêmes : 1° comment les mécontents, d'espèces si diverses, qui ont d'abord aidé Luther se sont-ils séparés de lui en laissant la direction du mouvement à un seul parti; 2° comment les Eglises ont-elles été organisées sous la protection des princes, qui ont, de cette façon, créé une force politique et, après trente ans de luttes, obligé l'Empereur à reconnaître officiellement le nouveau culte.

Comme documents, j'indiquerai pour la période 1525-1555 les correspondances des princes, 1844-46 : Lettres de Philippe de Hesse, 3 volumes, 1867-69; Baugmarten, 81, etc. Les travaux d'ensemble sont les mêmes que pour la période précédente : Bezold, Janssen, Gebhardt, Winter.

I. Le premier mouvement de réforme est une agitation assez confuse (gährung), où Luther est soutenu par tous les mécontents. Ce mouvement est d'abord négatif : il s'agit de faire de l'opposition à Rome ; mais, quand il commence à devenir positif, quand on essaie de réaliser un régime nouveau, les opposants ne s'entendent plus entre eux : il ne reste plus que Luther et les princes, qui organisent les églises, et nous allons assister à une série de séparations. 1° Les humanistes s'éloignent les premiers du mouvement : ils étaient mécontents des allures du clergé, surtout de son ignorance et de son mauvais latin (Cf. : Epistolæ obscurorum virorum); mais ils ne veulent pas risquer une persécution et ne s'intéressent pas à la question théologique du salut. Cette séparation prend la forme d'une rupture. Le plus célèbre humaniste, Erasme, a longtemps hésité : il n'aime pas l'agitation, il affirme que, là où sont les Luthériens, les lettres ne peuvent fleurir ; il cherche à rester neutre, évite les excès dans les deux sens, correspond avec le Pape, écrit contre Luther (1524). Celui-ci cherche à prévenir la rupture, mais il blesse son adversaire.

La polémique continue : Erasme écrit le *De libero arbitrio* contre la théorie de la grâce (1524) ; Luther répond par le *De servo arbitrio* (1525) : « La foi, affirme-t-il, est l'œuvre de Dieu » (doctrine de la prédestination supralapsaire). Les humanistes, choqués, retournent à l'Eglise.

La Réforme n'avait été, jusque-là, qu'une forme allemande de la Renaissance littéraire ; c'était un renouvellement de la littérature religieuse (grec et hébreu); mais, bientôt, la scission devient inévitable : d'un côté sont les lettrés, de l'autre les théologiens. Melanchton reste avec Luther, mais il cherchera toujours un accommodement sur la grâce.

2° Les humanistes étaient peu nombreux, ils n'avaient qu'une importance intellectuelle ; au contraire, la masse des gens du peuple, de tous ceux qui posent la question sociale et religieuse, ont surtout une importance pratique. Nous pouvons les séparer en deux groupes : les paysans et les artisans baptistes ; ils s'uniront parfois ; mais, le plus souvent, ils resteront séparés. Il faut donc en faire le sujet de deux études différentes.

Sur les paysans, nous avons une foule de documents : récits contemporains (Cf. Janssen, long récit tendancieux, résultat de monographies).

Déjà, au xve siècle, il y avait eu parmi les paysans des soulèvements locaux. Le mouvement de 1522-25 en diffère par son étendue ; il a pour centre la Souabe, mais s'étend sur la Franconie, la Thuringe, l'Alsace, le Tyrol. La masse est formée de

paysans (bauer) ; mais il y a aussi des artisans. Plusieurs villes leur ouvrent leurs portes ; ils sont conduits par des prédicateurs. Les bandes prennent pour chef Gœtz de Berlichingen. On réclame contre le régime social, mais on place toujours en tête la question religieuse ; et, du premier coup, on arrive à une conception révolutionnaire, démocratique : chaque communauté élit son prêtre.

Ce grave soulèvement effraye les princes, qui n'ont point d'armée ; la guerre est entre paysans et princes (laïques et prélats) ; quelques villes s'unissent aux insurgés ; il y a des violences et des massacres.

Obligé de prendre parti, Luther montre alors, par son attitude, combien sa conception sociale et politique est différente de celle des paysans. Luther est un conservateur, respectueux des autorités traditionnelles ; pour lui, la liberté se réduit à la question du salut. Il blâme d'abord la révolte, puis écrit un pamphlet violent et formule ainsi la doctrine qui restera celle des Luthériens : « Jamais de révolte, obéissance passive. »

Cependant, les princes réorganisent l'armée, écrasent les insurgés en quelques rencontres, se livrent à des massacres et à des exécutions. Les conséquences de cette révolte furent durables. Le premier mouvement luthérien était mélangé d'agitation démocratique, les princes ménageaient encore les révolutionnaires ; la guerre brouilla Luther avec les paysans, et rendit les princes ennemis de la Révolution. Luther se défiera du peuple, regardera l'Eglise comme obligée de prêcher l'obéissance ; de leur côté, les démocrates se détourneront du luthéranisme et iront à une autre religion (les Baptistes).

3° Le soulèvement baptiste a éclaté immédiatement après la guerre des paysans : il se prolonge plus longtemps, sous forme de révolte politique jusqu'en 1535, puis sous une autre forme religieuse, et aura des conséquences qui durent encore aujourd'hui. Ce mouvement a donc eu beaucoup de portée. Les Baptistes mêlent la question politique et l'idée pratique du salut ; ils n'ont pas de théologiens qui interprètent des textes, mais des mystiques qui se croient inspirés directement de l'Esprit-Saint ; ils sont très résolus en religion, et plus encore pour ce qui touche la vie sociale. Comme révolutionnaires, ils se livrent aux actes les plus scandaleux. D'ailleurs, traqués de villes en villes, plusieurs sont exécutés.

Ces révoltés représentent des sectes différentes ; mais tous ont un trait commun : ils rejettent le baptême des enfants, et, pour cela, s'appellent baptistes (leurs ennemis disent : anabaptistes) ;

ils veulent une réforme radicale, le retour à l'Ancien Testament ou à la primitive Eglise ; ils prétendent refaire la société sur le modèle des anciennes, réclament la communauté religieuse et la communauté sociale.

Le mouvement éclate, comme je vous l'ai déjà dit, dans plusieurs pays très éloignés. D'abord, en Saxe, le théologien Carlstadt soulève les paysans qui ne prennent pas encore le nom de baptistes, est élu pasteur d'une commune, détruit les images, proclame la bigamie, et le sabbat ; puis, en Thuringe, on pille les chapelles, on combat les pèlerinages; une troisième tentative est faite à Mulhausen.

Luther quitte alors le château de la Warburg, afin d'arrêter le mouvement ; il revient à Wittemberg, prêche avec le plus grand succès, discute avec les prophètes, leur oppose l'Ecriture. La polémique s'engage ensuite sur l'eucharistie ; le prince propose une discussion, Luther refuse.

Un mouvement analogue se produit en Suisse, à Zurich : il est suscité par des artisans et quelques jeunes gens ; ce groupe s'est séparé de Zwingle, s'entend avec les mystiques de Thuringe et avec les paysans, et adopte les théories baptistes. L'individu libre, selon ces doctrines, devient membre de la communauté démocratique ; il faut restaurer l'église des apôtres. Séparé du monde, le chrétien n'accepte aucune fonction, aucun emploi salarié (condamnation des dîmes) ; il ne portera que des vêtements grossiers, un chaperon gris : de plus, on interdit le baptême des enfants. Cette secte persécutée finit dans une révolte générale.

La propagande avait été très active en Allemagne, et surtout dans les villes : il se constituait des assemblées secrètes (ouvriers errants), à Strasbourg, à Augsbourg, et jusqu'en Autriche et en Moravie. Les progrès sont rapides (Cf. Beck) ; les adeptes sont absolument désintéressés.

Les Baptistes s'organisent à Schatten, en Suisse, et édictent les Sept articles.

Mais la répression commence bientôt : le mouvement est étouffé à Zurich (1527) ; le baptême, tel que le pratiquent les novateurs, est assimilé à un crime capital. Le duc de Bavière se déclare contre les Baptistes ; cependant les princes protestants hésitent à les poursuivre. Repoussés des Pays-Bas, les Baptistes se jettent en Westphalie, gagnent quelques villes. Les artisans réclament un gouvernement démocratique et baptiste ; il se forme des communautés en Hollande, d'où va sortir Jean Mathys ; on envoie des apôtres un peu partout. En Westphalie, les insurgés profitent d'une révolte à Münster (1532-33), forcent les bourgeois à leur

céder les églises et, grâce à l'appui d'un drapier, organisent une commune de saints, établissent la communauté des biens, délèguent vingt-huit apôtres, admettent la polygamie. Mais Münster ne tarde pas à être assiégée ; elle est prise par trahison (1532), et, dès lors, il n'y a plus de résistance ouverte.

4° Un mouvement parallèle au luthéranisme est né dans la Suisse du Sud-Ouest avec la réforme de Zwingle. Fils de paysans, Zwingle a fait des études, a été curé à Glaris, a suivi ses compatriotes comme pasteur d'armée ; il est ami des humanistes et connaît les écrits de Luther, dont il est regardé, un moment, comme le disciple : en réalité, il a subi deux influences, car il est resté humaniste.

La réforme commence en 1522. Zwingle entre en conflit avec l'Eglise au sujet d'un sermon sur le jeûne ; plus tard, il enverra une supplique à l'évêque de Constance, demandera la libre prédication des évangiles et le mariage des prêtres (discussion publique ordonnée par la diète de Zurich, janvier 1523). A la suite de ces disputes, il fut permis de prêcher librement. Peu à peu, on admet la réforme de la messe, la suppression des couvents, le mariage des prêtres, etc. Le peuple détruit les images et la croix ; il y a des réclamations contre ces troubles, mais Zwingle affirme le droit absolu des novateurs.

Le nouveau culte, adopté dès 1525, est organisé : une communauté de 200 chrétiens se forme. Une première église est établie. De son côté, Zwingle rompt avec les Baptistes. Il est alors allié avec les Luthériens ; mais un désaccord survient sur une question théologique : la Cène. Luther communie avec Dieu ; pour lui, la communion est un acte de Dieu. Zwingle communie avec la communauté. Luther traite Zwingle de rationaliste ; Zwingle appelle Luther papiste. Le désaccord porte sur une tactique politique.

Divisés en deux camps, les réformés s'affaiblissent par leurs disputes. Les princes essayent de rétablir l'entente contre l'ennemi. Le landgrave de Hesse provoque le colloque de Marburg (1529), auquel sont délégués Luther et Melanchton ; on s'accorde sur quatorze articles, le quinzième reste douteux. Zwingle se montre très conciliant ; Luther, au contraire, déclare que son adversaire a un autre esprit que lui. Les deux églises resteront séparées ; la Suisse et les villes du Sud-Ouest suivront Zwingle.

Cette scission n'a pas de conséquences durables ; les cantons montagnards déclarent brusquement la guerre à Zurich ; Zwingle est tué dans un combat ; après sa défaite, Zurich renonce à ses projets. Les réformés suisses sont obligés de se

rapprocher des Luthériens ; étant moins anciens, ils diminuent dans les villes, et la direction du mouvement reste aux partisans de Luther, c'est-à-dire aux théologiens et aux princes.

Ainsi les radicaux sont écrasés partout ; seuls, les conservateurs triomphent.

II. — Maintenant, pour comprendre comment se sont organisées les églises luthériennes, il nous faut revenir à la date de 1522.

1° Les princes et les villes (stände) échappent provisoirement au pouvoir central (l'empereur est occupé à des guerres extérieures). Chacun, livré à lui-même, résoud la question à sa volonté. La Réforme dépend des conditions locales ou même de la fantaisie d'un prince ; elle se fait d'une façon un peu désordonnée.

Dès l'origine, la Réforme n'a pas de caractère national. La nation allemande est coupée en deux ; les règlements se font séparément dans chaque territoire. Les catholiques conservent leur organisation et leur culte ; les Luthériens adoptent des formes différentes. L'histoire de la Réforme devient confuse ; ce n'est plus qu'une série de mesures, de faits isolés. Tout dépend parfois dans un territoire d'un simple accident comme la mort, l'avènement ou la conversion d'un souverain.

Les pays d'où est sortie la Réforme sont la Saxe et quelques principautés de l'Allemagne du Nord. L'initiative a été prise par des révolutionnaires ; puis le mouvement a été régularisé.

Ces diverses églises ont cependant quelques principes communs : 1° L'évêque est remplacé par l' « Obrigkeit » laïque. Luther admet que le prince est chargé de l'ordre, « droit de régler le culte » : c'est la conséquence de la doctrine de l'obéissance (cæsaropapisme) ; le « Landesherchen » est le chef de l'église. — 2° Le règlement doit être un dans chaque territoire ; l'autorité choisit les prêcheurs et les surveille. L'église est toute territoriale ; elle admet l'intrusion du temporel, méconnaît la liberté de l'individu.

En Saxe, la messe est dite en allemand (1526) ; il y a des « Superattendentes » (traduction de *episcopus*, 1528) ; en 1525, on a déjà établi un grand et un petit catéchisme.

En Prusse, le Grand-maître de l'Ordre Teutonique et l'évêque de Samland se sécularisent.

Le landgrave de Hesse convoque un synode en 1526 et fonde l'Université de Marburg (1527).

Les territoires du Nord conservent les formes catholiques du culte (une partie de la liturgie latine ; confession ; ornements). La transformation se fait pièce à pièce, les anciennes traditions finissant par tomber.

2° Toute cette organisation est considérée comme provisoire, jusqu'à la convocation du concile. En effet, les évangéliques, s'ils n'admettent plus l'autorité du pape et des évêques, reconnaissent encore l'Eglise catholique et les conciles. La question pratique est donc, pour les réformés, de maintenir provisoirement, chacun chez soi, le droit de régler son culte ; les partisans de l'unité cherchent à conserver l'état ancien et à obtenir un concile.

Les catholiques sont naturellement unis, puisqu'ils restent soumis à la cour de Rome et à son représentant officiel, le légat, et font porter leurs efforts contre les novateurs. Les réformés sont souvent en désaccord, et toujours isolés. Aussi les villes et les princes comprennent-ils vite que, pour résister, il faut s'unir ; il auront pour tactique : 1° d'empêcher les organes officiels (Empereur et diète) de forcer les Stände à maintenir l'ancien régime ; il faut paralyser la diète ; 2° de former une entente défensive. Ces deux idées pratiques dominent la vie politique en Allemagne durant 25 ans, c'est-à-dire jusqu'à la crise.

Je ne peux pas vous rappeler de toutes les intrigues des princes ; je me contenterai de détacher les épisodes qui paraissent avoir eu une action sur la marche générale des événements et qui me semblent le plus étroitement liés à l'histoire de l'Europe : guerre de Charles V contre la France et le Sultan, conflits avec le Pape.

Le point de départ de la lutte est l'édit de Worms, dont l'exécution serait l'écrasement de toute la Réforme. L'Empereur cherche à le faire appliquer. La diète de 1522 laisse cependant à chaque Stand tout son pouvoir.

A la diète de 1524, on fait des déclarations contradictoires ; on attend le concile. Jusque-là, on ne prendra que des mesures provisoires ; on prêchera l' « Evangile et la parole de Dieu selon la raison et la vérité, d'après les doctrines acceptées par l'Eglise commune ». Charles refuse d'accepter ce compromis (édit de 1525). Les catholiques s'unissent entre eux.

Les princes menacés forment une union (1526), à Torgau ; ils sont encore peu nombreux. Après Pavie, Charles devient plus menaçant et répond à l'envoyé des princes catholiques par une ordonnance où il promet d'écraser l'hérésie.

Les catholiques ont la majorité à la diète et veulent en profiter pour édicter certaines mesures ; mais un vieil usage veut que rien ne se décide à la majorité. A Spire (1526), il n'y a pas d'entente ; les villes déclarent les mesures de répression inapplicables. Ferdinand fait connaître les instructions de l'Empereur, son frère ; mais il est défendu de rien accepter contre le vieil usage. Il

s'ensuit une vive agitation. Les Stände savent que Charles-Quint est brouillé avec la France et le Pape ; on accepte un compromis dilatoire. Les princes et les villes profitent des embarras de l'Empereur pour organiser leurs églises.

A cette époque, Ferdinand, devenu roi de Bohême et de Hongrie, est forcé de se défendre contre les Turcs ; l'Empereur et son représentant sont donc paralysés. Trois ans après, Charles est plus libre ; vainqueur de ses ennemis extérieurs, il recommence ses tentatives (diète de Spire, 1529) ; il accorde encore quelques concessions, mais défend de propager la Réforme ; la majorité l'approuve ; les catholiques obtiennent de grands avantages, car leur culte peut être pratiqué dans les pays luthériens. Les Réformés *protestent* ; cinq princes et quatorze villes concluent un traité d'alliance, et essaient même de se rapprocher de Zwingle.

Charles veut alors en finir : à la diète d'Augsbourg, qui est tenue avec une pompe religieuse (1530), Melanchton lit la célèbre confession, rédigée dans un esprit très conciliant ; il se déclare catholique, et demande seulement qu'on abolisse les abus, l'autorité du pape, la croyance au purgatoire, le culte des saints. La confession d'Augsbourg sera, plus tard, adoptée comme doctrine officielle des églises luthériennes. Cependant quatre villes, qui ont accepté la doctrine de Zwingle, présentent une confession tétrapolitaine. Les catholiques présentent une « Confirmatio », que l'Empereur accepte et fait lire à la Diète, en déclarant qu'elle réfute les arguments des Réformés.

En réalité, Charles-Quint ne peut rien faire : brouillé avec le Pape, il n'ose pas employer la force, il accorde un délai (jusqu'au 15 avril prochain) pour se soumettre. Les Luthériens protestent de nouveau et présentent une apologie.

En apparence, l'Empereur triomphe ; en fait, sa manœuvre a avorté ; il veut assurer la couronne à Ferdinand, et, pour cela, il a besoin de la Saxe. L'électeur Jean se décide à résister. En décembre 1534, la Hesse, la Saxe, quelques princes moins puissants et plusieurs villes forment la ligue de Smalkalde.

Cette première ligue est organisée en 1532 ; les princes s'allient avec les ennemis extérieurs de l'Empereur (Angleterre, France, Danemarck, etc.). Charles, menacé en outre par les Turcs, se décide à traiter : la paix de Nuremberg (1532) proclame une tolérance provisoire, toujours jusqu'au prochain concile, ou, tout au moins, jusqu'à la prochaine diète.

Nous allons entrer dans une période de progrès pour la Réforme ; les nouvelles doctrines sont adoptées par un grand nombre de princes. La vieille génération catholique s'éteint ;

elle est successivement remplacée par de nouvelles générations luthériennes, de 1532 à 1543. La plupart des princes se séparent de Rome : il n'y a presque plus de princes laïques qui restent catholiques (sauf la Bavière et l'Autriche) ; seuls, les ecclésiastiques résistent, les Protestants conquièrent le Rhin (électeur palatin), et l'archevêque de Cologne lui-même appelle Bucer et Melanchton.

Victorieux en réalité, les Luthériens veulent convoquer un concile contre le Pape pour faire la Reforme contre Charles-Quint. On essaie même d'établir une formule d'accord entre évangéliques et catholiques. En 1537, sur les instances de l'électeur de Saxe, Luther rédige les articles de Smalkalde. L'union suppose des concessions, mais lesquelles ? On ne peut céder sur la question de savoir si le Christ est le Rédempteur ; on abolit la messe avec son cortège, le purgatoire, les pèlerinages, le « jus divinum » de la papauté. L'article 3 réserve plusieurs questions qu'on peut discuter : péché, pénitence, sacrements, mariage des prêtres. Cette déclaration fut signée par les théologiens de Wittemberg ; Melanchton ajoutait que, si le Pape acceptait l'Evangile, on pourrait reconnaître sa supériorité sur les évêques, « jure humano », février 1537. L'envoyé impérial, Held, invite les Luthériens à déléguer des théologiens au prochain concile.

En 1539, il y a une nouvelle tentative pour l'union : un colloque a lieu ; trois autres se réunissent en 1540-41-44 ; on n'est pas d'accord sur l'autorité ecclésiastique et la communion. En attendant, Charles-Quint, occupé ailleurs, renonce à poursuivre les Luthériens.

Tous ces essais de conciliation se produisent pendant que Charles-Quint est en lutte avec la France ; quand le conflit extérieur est terminé, une crise brusque se produit (1547) ; elle a été d'ailleurs préparée depuis quelques années par des divisions entre les princes lutériens. Philippe de Hesse veut avoir deux femmes légitimes, et se propose d'épouser une demoiselle d'honneur de sa sœur ; le mariage a lieu en 1540 devant Melanchton et Bucer ; les princes, scandalisés, refusent de le soutenir et se rapprochent de l'empereur.

Dans la famille de Saxe, une brouille se produit entre les deux branches : le chef de la branche cadette, Maurice, homme de guerre et indifférent à la religion, s'entend avec Charles-Quint (1542) ; l'union est détruite. De son côté, le Pape convoque un concile (1545). La Diète de 1546, dont la majorité est catholique, déclare que la religion doit être réglée par ce concile. Luther ne tarde pas à mourir (1546).

L'empereur possède de l'argent (fourni par le Pape) et des

troupes. La guerre s'annonce comme un événement politique : les princes luthériens ont l'avantage d'être les premiers prêts, mais ils n'ont ni plan ni direction (ils ont deux chefs) : siège d'Ingolstadt, invasion de la Saxe par Maurice ; les Allemands du Sud n'osent plus résister ; les villes sont divisées : les travailleurs sont luthériens ; mais les riches, surtout les banquiers Fugger, Welser, ne veulent pas de guerre ; les alliés se soumettent peu à peu : le duc de Saxe est battu à Mülhberg et fait prisonnier (1547) ; Philippe de Hesse, attiré dans une entrevue, est jeté en prison.

Charles-Quint convoque la diète à Augsbourg, impose aux Réformés par l' « Interim » la doctrine catholique, et ne cède que sur la communion avec le calice et le mariage des prêtres. L' « Interim » est accepté dans le Sud, moins bien dans le Nord.

Ce succès ne sera pas durable ; les princes catholiques unis contre les protestants se divisent bientôt. Le Pape est alors en conflit avec l'Empereur, qui doit de plus soutenir la guerre contre le roi de France. Charles veut faire élire son fils Philippe roi des Romains ; Ferdinand est également candidat à l'empire ; la maison d'Autriche elle-même est divisée.

Les Luthériens réparent leurs forces. Maurice de Saxe se rapproche secrètement d'eux ; on s'entend avec un souverain étranger : le roi de France Henri II, qui fournit de l'argent. Cette alliance est purement politique (Henri II est catholique) ; il faut rendre la liberté à l'Allemagne, la délivrer d'une servitude bestiale.

Charles n'a pas d'armée permanente, il se trouve alors à Insbrück sans troupes. Averti des intrigues de Maurice, il reste incrédule. Mais Maurice est bientôt devant Magdebourg ; il lance un manifeste contre les abus du pouvoir et arrive subitement devant Insbrück. Charles n'a que le temps de s'enfuir.

Les Turcs menacent; Ferdinand désire la paix (trêve de Passau). La guerre continue avec la France. Charles, dégoûté, laisse faire ; enfin la paix est signée à la diète d'Augsbourg (1555) ; il n'est plus parlé ni de solution générale, ni de l'unité allemande. Chaque parti conserve son organisation religieuse ; l'arrangement n'est encore que provisoire; on laisse de côté deux questions : « réservat ecclésiastique » et introduction du culte réformé en dehors des territoires protestants. Ce n'est pas une paix, mais un compromis fort équivoque : chaque Stand régit ses églises, et il n'est pas prononcé de peines contre les hérétiques.

La Réforme luthérienne est maintenant terminée en Allemagne ; elle a été l'œuvre des princes. Tout ce qui a été réformé le

restera ; le mouvement n'embrassera plus de nouveaux territoires. Les essais pour établir une Réforme ecclésiastique nationale ont échoué ; il y aura deux églises officielles (catholiques et réformés).

En outre, cette réforme n'a rien de démocratique ; les Eglises territoriales sont subordonnées à l'autorité du prince ; les pasteurs prêchent l'obéissance passive. Au point de vue politique, ce mouvement a fortifié les pouvoirs du Landesherr et a confirmé officiellement la dislocation du gouvernement central.

C. D.

Ouvrage signalé

Montaigne (*Les Grands Educateurs*), par M. G. Compayré, *recteur de l'Académie de Lyon*, librairie P. Delaplane, Paris, 1905, 1 vol. in-18 raisin, broché 0 fr. 90.

Sujets de devoirs.

UNIVERSITÉ DE RENNES

LITTÉRATURE LATINE.

Dissertation.

Le premier des sujets proposés à la session de licence en juillet 1904.

Version.

Lr. V, 922-945.

Thème.

Boileau, Les Héros de Roman, depuis : « *Minos, sortant du lieu où il rend la justice, proche le palais de Pluton : Maudit soit l'impertinent harangueur...* », jusqu'à : « *Mais où est Radamanthe ?* » inclusivement.

Dissertation.

Le deuxième des sujets proposés à la session de licence en juillet 1904.

Version.

Lr. V, 945 971.

Thème.

Racine, Préface des *Plaideurs*, depuis : « *Quand je lus les Guêpes d'Aristophane...* », jusqu'à : « *... furent peut-être obligés de rire à Versailles pour se faire honneur* » inclusivement.

Dissertation française.

1. De l'imitation dite « originale », d'après l'Epitre de La Fontaine à Huet. Etendre la discussion à notre littérature classique considérée surtout dans les grandes œuvres du XVIIe siècle.

2. De l'esprit historique, appliqué à l'étude des littératures. Peut-on dire que la méthode historique ait rendu la critique moins sensible à l'expression du Beau?

Histoire.

1. Henri IV et la Ligue.
2. L'Angleterre à la mort d Elisabeth.
3. Les origines et l'organisation du Comité du Salut Public.

Thème grec.

1. Le thème grec donné à la session de licence de juillet 1904.
5. Fénelon, *Lettre à l'Académie*, de la Rhétorique : « Je prends pour juges de cette question — la vertu aimable ».

Langue et littérature allemandes.

AGRÉGATION.

Thème.

La Bruyère, De l'Homme: « Ne nous emportons point... Inquiétude d'esprit ».

Version.

Die Kraniche des Ibykus, du début à : « Und jammernd hören's ».

Dissertation.

La poésie philosophique de Schiller.

LICENCE ET CERTIFICAT D'APTITUDE.

Le thème, la version et la dissertation de la session de juillet.

AGRÉGATION.

Thème.

De l'Homme : « Inquiétudes d'esprit... On l'a vu, une fois, heurter du front... ».

Version.

« Und jammernd hören's... wohl dem, der frei ».

Dissertation.

Das Klassische und das Romantische in Kleist's Penthesilea.

LICENCE ET CERTIFICAT D'APTITUDE.

Même thème et même version que pour l'agrégation.

Dissertation.

Martin Opitz und seine Schule.

AGRÉGATION.

Thème.

« On l'a vu, une fois, heurter du front... Une autre fois, il rend visite... ».

Version.

La fin de la pièce.

Dissertation.

Was schuldet Gœthe's Faust dem Volksbuch von Dr Faust.

LICENCE ET CERTIFICAT D'APTITUDE.

Même thème et même version que pour l'agrégation.

Dissertation.

Das deutsche Hofepos.

Littérature anglaise.

1. Version commune à l'agrégation, à la licence et au certificat : *Macbeth*, Acte II, Sc. I, vv. 31-64.

2. Thème commun à l'agrégation, à la licence et au certificat : Taine, *Histoire de la Littérature anglaise*, Livre IV, Ch. I, § 3, depuis : « Un d'entre eux, romancier, critique, historien... », jusqu'à : « ... d'être entendu et même de s'entendre ».

Dissertation (*Agrégation*).

Samson Agonistes.

Dissertation (*Licence*).

Cowper as an Ethical and Religious Poet.

Composition anglaise (*Certificat*).

« There are three things to which man is born — labour, and sorrow, and joy. Nor can any life be right that has not all three » (John Ruskin).

Philosophie.

1. Le sentiment du devoir. Explications qui en ont été proposées.
2. La nature des émotions. Examen des doctrines de James et de Lange.
3. La localisation des impressions tactiles.

Bibliographie

Une intéressante revue, *L'Art et les Artistes*, est à la veille de paraître, sous la direction de notre éminent confrère Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts.

Dès le premier numéro se rencontrent les noms de nos meilleurs écrivains d'art : Léonce Bénédite, Henri Bouchot, Armand Dayot, Gustave Geffroy, Roger Marx, Léon Riotor, Victor Thomas, Louis Vauxcelles. Leurs études sont accompagnées de splendides gravures dans le texte et hors texte, reproduisant des œuvres magistrales de l'art ancien et moderne.

Cette revue sera la plus luxueuse et la moins chère de toutes les revues d'art ; les personnes qui s'abonneront de notre part, en ce moment, recevront une œuvre d'art très originale, du plus gracieux effet et représentant au mois trois fois la valeur de l'abonnement.

L'Art et les Artistes a ses bureaux 106, boulevard Richard-Lenoir, à Paris. L'abonnement est de 16 francs pour la France, 20 francs pour l'étranger.

Table des Matières

ANNÉE 1904-1905

Première série

LITTÉRATURE FRANÇAISE

XVIIe siècle.

		Date du N°.	Page.	Tome
La chaire de littérature française au Collège de France	*A. Lefranc.*	19 janv. 05,	488,	I
Le roman français au XVIIe siècle :				
— les premiers romans français	—	9 févr. 05,	639,	I
— la Pléiade et les romans.	—	2 mars 05,	783,	I
— les *Amadis*.	—	2 mars 05,	786,	I
— la pastorale en France. .	—	2 mars 05,	788,	I
Molière : *L'Avare*.	*Bernardin.*	24 nov. 04,	126,	I
Pascal pamphlétaire et Pascal apologiste :				
— introduction . .	*A. Gazier.*	22 déc. 04,	306,	I
— la première *Provinciale*. . .	—	12 janv. 05,	442,	I
— les deuxième et troisième *Provinciales* . .	—	16 févr. 05,	685,	I
Bossuet orateur (*suite*) :				
— le *Carême des Minimes de la Place Royale* (1660). .	—	1er déc. 04,	165,	I
Racine : *Andromaque*	*G. Deschamps.*	10 nov. 04,	35,	I
— *Athalie*	*Bernardin.*	26 janv. 05,	561,	I

XVIIIe siècle.

Poètes secondaires de la deuxième moitié du XVIIIe siècle (*suite*) . .	*E. Faguet.*			
— Lemierre.	—	10 nov. 04,	1,	I
— —	—	24 nov. 04,	97,	I
— Pesselier	—	1er déc. 04,	145,	I
— La Harpe.	—	8 déc. 04,	193,	I

		Date du N°.	Page.	Tome.
— La Harpe	*E. Faguet.*	15 déc. 04,	241,	I
— —	—	22 déc. 04,	289,	I
— —	—	29 déc. 04,	337,	I
— Bertin.	—	5 janv. 05,	385,	I
— Gilbert.	—	19 janv. 05,	481,	I
— —	—	26 janv. 05,	529,	I
— Léonard	—	2 févr. 05,	577,	I
Bernardin de Saint-Pierre :				
— son caractère ; ses défauts.	*M. Souriau.*	2 févr. 05,	595,	I
— — ses qualités.	—	16 févr. 05,	707,	I
Les poètes français du temps de la Révolution :				
— caractère général de la poésie française à cette époque	*E. Faguet.*	9 févr. 05,	625,	I
— l'abbé de Lattaignant . .	—	16 févr. 05,	673,	I
— Saint-Lambert	—	23 févr. 05,	721,	I
— —	—	2 mars 05,	769,	I

XIXe siècle.

Lamartine ; le développement de son inspiration.	*M. Masson.*	10 nov. 04,	23,	I

LITTÉRATURE LATINE.

Les discours judiciaires de Cicéron :				
— introduction.	*J. Martha.*	22 déc. 04,	299,	I
— l'avocat romain. . . .	—	5 janv. 05,	404,	I
— l'avocat au temps de Cicéron	—	9 févr. 05,	631,	I
— les causes préférées de Cicéron.	—	2 mars 05,	777,	I
La littérature latine chrétienne :				
— considérations générales.	*P. de Labriolle.*	17 nov. 04,	80,	I
— l'*Octavius* de Minucius Felix.	—	24 nov. 04,	114,	I

LITTÉRATURE GRECQUE

La civilisation attique du Ve au IVe siècle (*suite*) :				
— la femme et l'enfant. .	*A. Croiset.*	17 nov. 04,	49,	I
— l'enfant dans la famille : Hémon	—	8 déc. 04,	201,	I
— — — Antigone.	—	15 déc. 04,	250,	I

		Date du N°.	Page.	Tome
— l'homme dans la société.	*A. Croiset.*	29 déc. 04,	347,	I
— Euripide et son temps.	—	15 janv. 05,	433,	I
— Euripide ; son tempérament d'artiste . .	—	26 janv. 05,	546,	I
Les orateurs attiques :				
— introduction.	—	2 févr. 05,	587,	I
— Antiphon	—	23 févr. 05,	730,	I

LITTÉRATURE ANGLAISE

Dickens et la « philosophie de — Noël »	*G. Deschamps.*	12 janv. 05,	466,	I

PHILOSOPHIE

La psychologie ; la volonté (*suite*) :				
— l'effort.	*V. Egger.*	17 nov. 04,	60,	I
— —	—	24 nov. 04,	107,	I
— —	—	1er déc. 04,	159,	I
— —	—	8 déc. 04,	213,	I
— l'habitude.	—	15 déc. 04,	261,	I
— —	—	29 déc. 04,	357,	I
— —	—	19 janv. 05,	512,	I
— —	—	9 févr. 05,	647,	I
La psychologie ; les lois de l'âme :				
— innovation ou invention psychique. .	—	23 févr. 05,	739,	I

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

La philosophie de Renouvier :				
— introduction. . . .	*G. Milhaud.*	5 janv. 05,	411,	I
— Renouvier en 1842 .	—	26 janv. 05,	555,	I
— Renouvier infinitiste.	—	2 févr. 05,	609,	I
— la loi du nombre . .	—	9 févr. 05,	666,	I
— premier *Essai de critique générale* . .	—	16 févr. 05,	701,	I

HISTOIRE

Les questions sociales et industrielles aux Etats de 1560	*H. Hauser.*	15 déc. 04,	268,	I
Les phénomènes généraux en histoire ; conditions universelles communes à toutes les sociétés (*suite*) :				
— la famille.	*Ch. Seignobos.*	10 nov. 04,	12,	I

		Date du N°.	Page.	Tome.
— les phénomènes économiques.	*Ch. Seignobos*	17 nov. 04,	69,	I
— la vie matérielle	—	8 déc. 04,	221,	I
— la vie intérieure	—	22 déc. 04,	314,	I
— —	—	29 déc. 04,	365,	I
Histoire générale de la fin du xve siècle à 1789 :				
— introduction . . .	—	19 janv. 05,	519,	I
— formation des grands Etats	—	9 févr. 05,	656,	I
— grandes découvertes des xve et xve siècles.	—	16 févr. 05,	692,	I
— la Renaissance. . .	—	23 févr. 05,	746,	I
— la réforme jusqu'en 1522	—	2 mars 05,	790,	I
— le luthéranisme dans l'Europe du Nord.	—	2 mars 05,	797,	I
L'intervention française en Espagne en 1808 :				
— introduction	*D. du Dezert.*	1er déc. 04,	176,	I
— causes lointaines . .	—	12 janv. 05,	452,	I

BIBLIOGRAPHIE.

Auteurs latins.

Plaute : *Amphitryon.*	*H. Bornecque.*	8 déc. 04,	237,	I
Lucrèce : *De Natura Rerum.* . .	—	8 déc. 04,	236,	I
— — . . .	—	5 janv. 05,	427,	I
Cicéron : *Divinatio in Cæcilium.* .	—	8 déc. 04,	234,	I
— *Lettres à Atticus.* . . .	—	8 déc. 04,	234,	I
Horace : *Odes.*	—	8 déc. 04,	235,	I
— *Carmen seculare.* . . .	—	8 déc. 04,	236,	I
Tacite : *Dialogue des Orateurs.* .	—	8 déc. 04,	238,	I

Auteurs anglais.

Havelok the Dane.	*W. Thomas*	2 fév. 05,	614,	I
King Horn.	—	2 fév. 05,	614,	I
Shakespeare : *King Henry IV.* . .	—	2 fév. 05,	615,	I
John Ford : *Perkin Warbeck.* . .	—	2 fév. 05,	617,	I
Clarendon : *History of the Rebellion.*	—	2 fév. 05,	617,	I
Milton : *Samson Agonistes.* . . .	—	2 fév. 05,	618,	I
Congreve : *The Way of the World.*	—	2 fév. 05,	619,	I
Fielding : *Joseph Andrews.* . . .	—	2 fév. 05,	619,	I
Galt : *The Annals of the Parish.* .	—	2 fév. 05,	620,	I
— — —	—	23 fév. 05,	768,	I